1. AUTORITÉS EXÉCUTIVES, LÉGISLATIVES ET JUDICIAIRES

1.1 Conseil d'Etat

(liste valable du 3 décembre 2003
au 2 décembre 2004)

Monsieur **Robert Cramer**
Président du Conseil d'Etat
Chargé du Département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Madame **Martine Brunschwig Graf**
Vice-présidente du Conseil d'Etat
Chargée du Département des finances
et du Département des affaires militaires

Monsieur **Carlo Lamprecht**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Monsieur **Laurent Moutinot**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Madame **Micheline Spoerri**
Conseillère d'Etat
Chargée du Département de justice, police et sécurité

Monsieur **Pierre-François Unger**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'action sociale et de la santé

Monsieur **Charles Beer**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'instruction publique

Monsieur **Robert Hensler**
Chancelier d'Etat

1.1.2 Délégations du Conseil d'Etat (état au 31.12.2004)

Personnel
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer
Monsieur Pierre-François Unger

Transports
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Laurent Moutinot
Monsieur Carlo Lamprecht

Intégration des étrangers
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Charles Beer
Madame Micheline Spoerri

Emploi
Monsieur Carlo Lamprecht
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer

Affaires extérieures
Monsieur Carlo Lamprecht
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Laurent Moutinot

Réfugiés
Madame Micheline Spoerri
Monsieur Charles Beer
Monsieur Pierre-François Unger

Famille
Monsieur Pierre-François Unger
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer

Systèmes d'information
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer
Monsieur Robert Cramer

Etat-major d'urgence
Madame Micheline Spoerri
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Pierre-François Unger
Monsieur Robert Hensler

Euro 2008
Monsieur Robert Cramer
Madame Micheline Spoerri
Monsieur Laurent Moutinot

1.1.3 Délégués du Conseil d'Etat dans des organismes tiers (état au 31.12.04)

Laurent MOUTINOT

Chef de département
Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Suppléant chef de département
Département de justice, police et sécurité

Membre
Parti socialiste

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Membre
Comité régional franco-genevois - Commission permanente Environnement et aménagement du territoire

Président
Comité régional franco-genevois - Groupe de travail permanent «Aménagement du territoire» Délégation suisse

Président
Commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction

Président
Commission consultative pour la mise en soumission et l'adjudication des mandats liés à la construction

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre suppléant
Commission de communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)

Président
Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Président
Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles (Geneva-Arena)

Membre
Conseil du Léman - Comité

Président
Conseil du Léman - Commissions «Environnement et aménagement du territoire»

Président
Fondation mixte 14-16 Jean Simonet

Membre
Groupe de travail permanent conjoint Confédération - Canton de Genève

Président
Commission consultative du fonds de logements temporaires

Président
Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

Administrateur
Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Président
Conseil d'Etat

Président
Fondation pour le Centre International de Genève (FCIG)

Robert CRAMER

Chef de département
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Suppléant chef de département
Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Président
Commission cantonale des sports

Président
Commission consultative sur les questions énergétiques

Président
Conseil de fondation de la Fondation «Neptune»

Président
Conseil de l'environnement

Président
Commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers

Président
Commission de gestion globale des déchets

Président
Commission cantonale de protection contre le bruit

Président
Conseil des déplacements (CODEP)

Président
Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Déplacements et sécurité»

Membre
Conseil de fondation de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement

Membre
Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG)

Membre
Conseil d'administration de la Coopérative financière des communes genevoises (COFICOGE)

Membre
Conseil des pouvoirs publics d'Energie Ouest-Suisse Holding

Membre
Conseil d'administration de la Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny

Membre
Conseil d'administration du Fonds d'équipement communal

Membre
Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG)

Membre
Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution (CIPEL)

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier (CRFG)

Membre
Délégation suisse pour la régularisation du lac Léman

Membre
Fondation intercommunale des Evaux

Membre
Commission intercantonale de la pêche dans le lac Léman

Membre
Commission consultative pour la pêche dans le lac Léman

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Membre
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics

Membre
Conférence des directeurs de la chasse

Martine BRUNSCHWIG GRAF

Cheffe de département
Département des finances

Cheffe de département
Département des affaires militaires

Suppléante cheffe de département
Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Seigneur-Commis
Commission administration de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

Présidente
Conseil d'administration des technologies (CATI)

Membre
Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire

Membre
Fondation Jean Monnet

Présidente
Fonds Emmanuel Gomarin

Membre
Parti libéral

Présidente
Commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien des lignes de tir du canton

Présidente
Commission consultative militaire

Présidente
Commission consultative à l'égalité

Membre
Fondation Lord Michelham of Hellingly

Membre
Conseil d'administration du Fonds d'équipement

Membre
Société des Salines suisses du Rhin réunies S.A.

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin

Membre
Comité de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)

Membre
Conférence des Gouvernements cantonaux

Carlo LAMPRECHT

Chef de département
Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Suppléant chef de département
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique

Membre
Comité franco-suisse pour le Port autonome de Marseille

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Population frontalière et économique» (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois (CRFG)

Délégué
Comité Vaud-Genève

Membre
Commission de communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)

Membre
Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL)

Chef de délégation
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Président de la délégation
Communauté de travail des Alpes occidentales - Bureau (COTRAO)

Membre
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Président
Conseil d'administration de la Société du téléphérique du Salève SA

Président
Conseil de fondation de l'office pour la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)

Président
Conseil de fondation de l'office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI)

Membre
Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Membre
Conseil du Léman - Bureau Exécutif

Membre
Conseil du Léman - Comité

Membre
Parti démocrate-chrétien

Membre
Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Président
Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (AIG)

Président
Conseil de surveillance du marché de l'emploi

Président
Conseil de fondation pour le tourisme

Président
Conseil stratégique de la promotion économique

Président
Conseil d'administration de la fondation du palais des expositions (PALEXPO)

Président
Conseil de fondation de la Fondation pour la halle 6

Président
Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Représentant suisse
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe

Membre
Commission du développement durable - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Micheline SPOERRI

Cheffe de département
Département de justice, police et sécurité

Suppléante cheffe de département
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Membre
Parti libéral

Présidente
Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers

Présidente
Commission de surveillance des notaires

Membre
Commission d'examen des huissiers judiciaires

Présidente
Comité de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Pierre-François UNGER

Chef de département
Département de l'action sociale et de la santé

Suppléant chef de département
Département de l'instruction publique

Membre
Parti démocrate-chrétien

Président
Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Président
Conseil de la fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées «La Vespérale»

Président
Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé

Président
Commission d'administration de la Fondation René et Kate Block

Président
Commission cantonale des établissements médico-sociaux

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Charles BEER

Chef de département
Département de l'instruction publique

Suppléant chef de département
Département de l'action sociale et de la santé

Président de la délégation suisse
Bureau international de l'éducation

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident
Comité régional franco-genevois
Commission permanente Culture-Education et sports

Membre
Comité stratégique HES / santé,
social de Suisse occidentale

Membre
Comité stratégique HES-SO

Membre
Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Membre
Conférence des directeurs de l'instruction publique

Membre
Conférence intercantonale de l'instruction publique

Membre
Conseil de fondation de l'Institut universitaire
de hautes études internationales

Membre
Conseil de la fondation pour recherches médicales

Membre
Fondation Bodmer

Président
Conférence de l'instruction publique

Président
Commission du fonds Emmanuel Gomarin

Membre
Parti socialiste

Président
Commission consultative du Centre horticole de Lullier

Président
Commission paritaire statuaire des membres
du corps enseignant (B 5 10.04)

Président
Commission consultative d'éducation routière

Président de commission
Commission paritaire du statut du corps enseignant
HES (B 5 10.16)

Président
Commission d'insertion scolaire et professionnelle
(LIP art. 746, al. 1)

Membre
Commission consultative de l'intégration
(LIP art. 4B)

1.2 Organigrammes des départements

1.2.1 Chancellerie d'Etat
1.2.2 Département des finances
1.2.3 Département de l'instruction publique
1.2.4 Département de justice, police et sécurité
1.2.5 Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
1.2.6 Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
1.2.7 Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures
1.2.8 Département de l'action sociale et de la santé
1.2.9 Département des affaires militaires
1.3 Grand Conseil
1.4 Pouvoir judiciaire

1.3 Bureau du Grand Conseil

(liste valable du 13 novembre 2003
au 18 novembre 2004)

Monsieur **Pascal Pétroz**
Président du Grand Conseil

Madame **Marie-Françoise de Tassigny**
1re Vice-présidente du Grand Conseil

Madame **Janine Hagmann**
2e Vice-présidente du Grand Conseil

Madame **Caroline Bartl**
Secrétaire du Grand Conseil

Trois secrétaires du Grand Conseil
Vacants

Madame **Maria Anna Hutter**
Sautier du Grand Conseil

1.4 Pouvoir judiciaire

(état au 31.12.04)

Ministère public
Procureur général: M. Daniel Zappelli

Cour de justice civile, Cour d'assises, Cour correctionnelle
Présidente: Mme Martine Heyer
Vice-présidente: Mme Laura Jacquemoud-Rossari

Cour de cassation
Président: M. Raymond Courvoisier
Vice-présidente: Mme Chantal Manfrini

Tribunal des conflits
Président: M. Daniel Peregrina

Tribunal administratif
Président : M. François Paychère
Vice-présidente : Mme Laure Bovy

Tribunal cantonal des assurances sociales
Présidente : Mme Doris Wangeler
Vice-présidente : Mme Isabelle Dubois-Dognon

Collège des juges d'instruction
Président : M. Stéphane Esposito
Vice-président : M. Michel Graber

Tribunal de première instance
Tribunal de police
Tribunal des baux et loyers
Président : M. Cédric-Laurent Michel
Vice-président : M. David Robert

Tribunal de la jeunesse
Président : M. Jean-Nicolas Roten

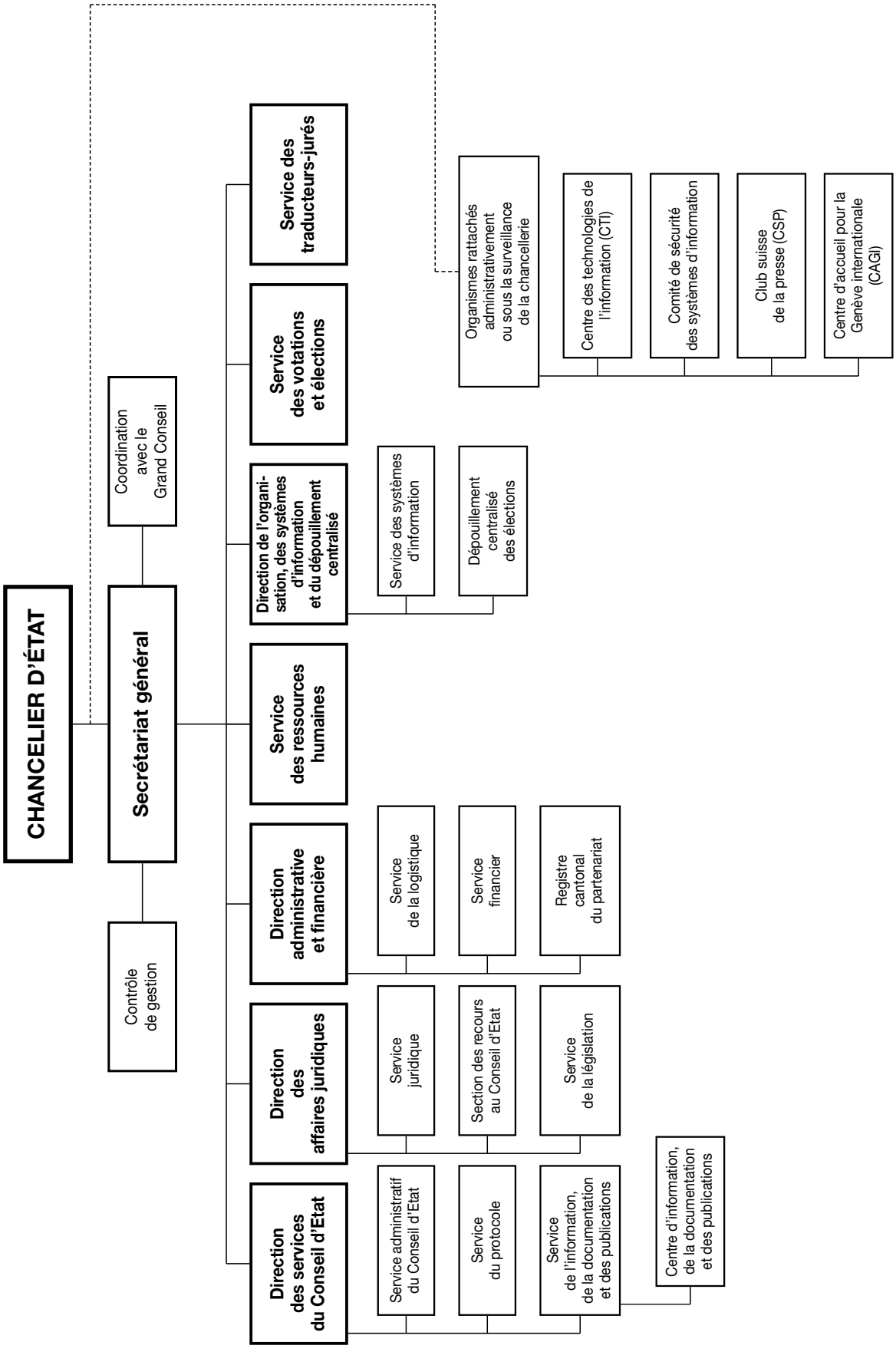
Tribunal tutélaire et Justice de paix
Président : M. Thierry Wuarin
Vice-présidente : Mme Anne-Marie Barone

Commission de surveillance
des Offices des poursuites et des faillites
Présidente : Mme Ariane Weyeneth

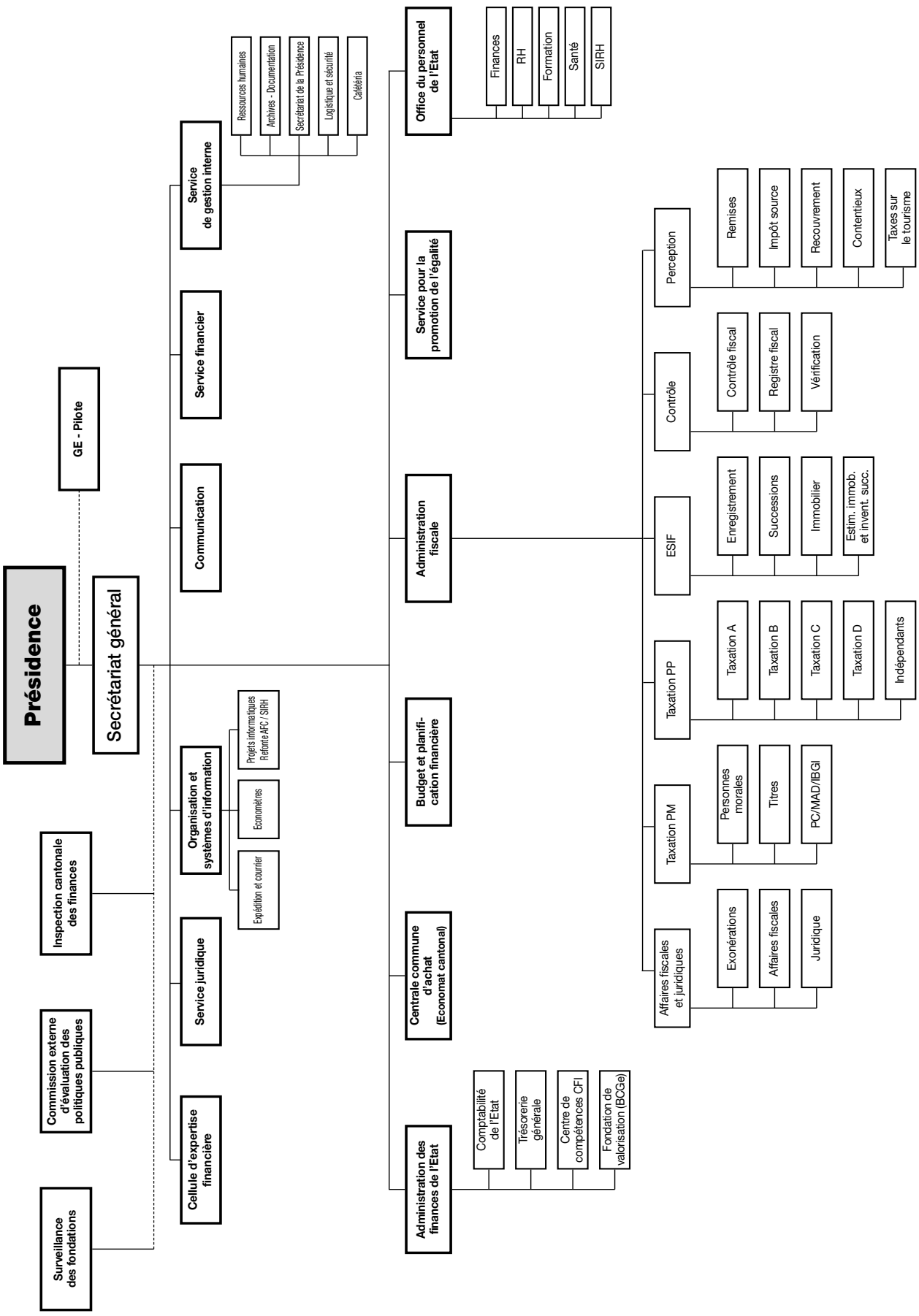
Cour d'appel des Prud'hommes
Président : M. Christian Murbach

Secrétariat général
du Pouvoir judiciaire
Secrétaire général : M. Raphaël Mahler

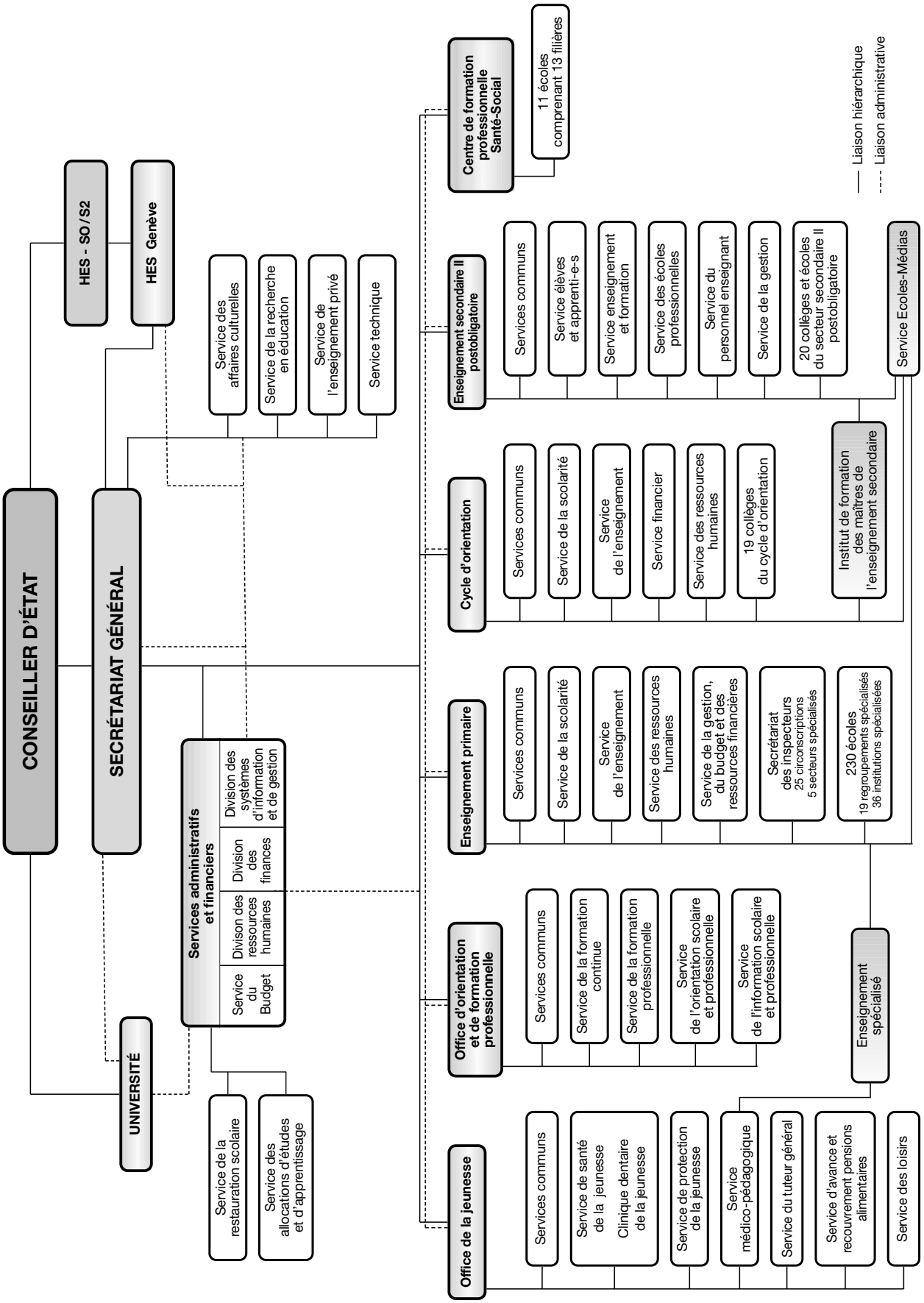
1.2.1 CHANCELLERIE D'ÉTAT



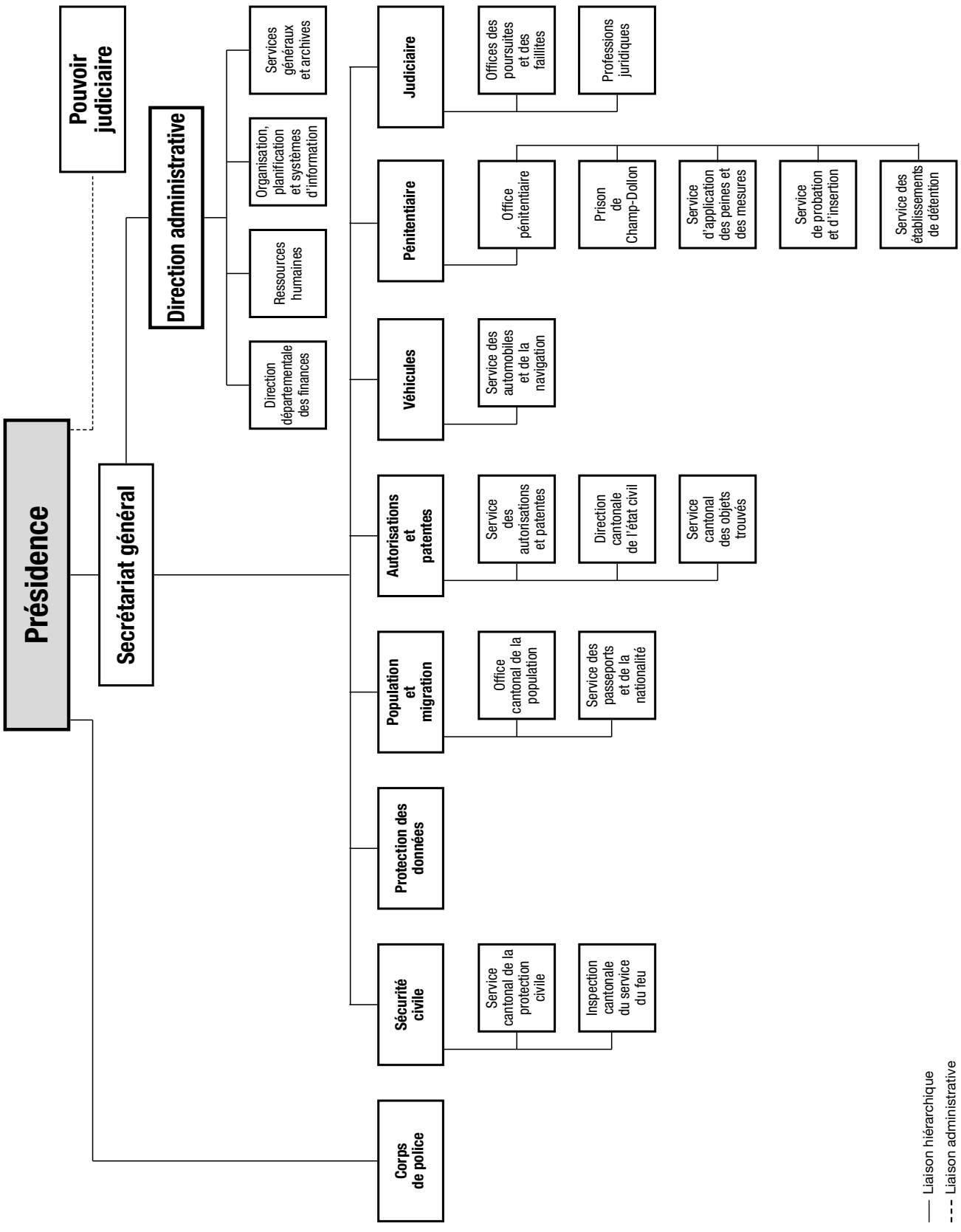
1.2.2 DÉPARTEMENT DES FINANCES



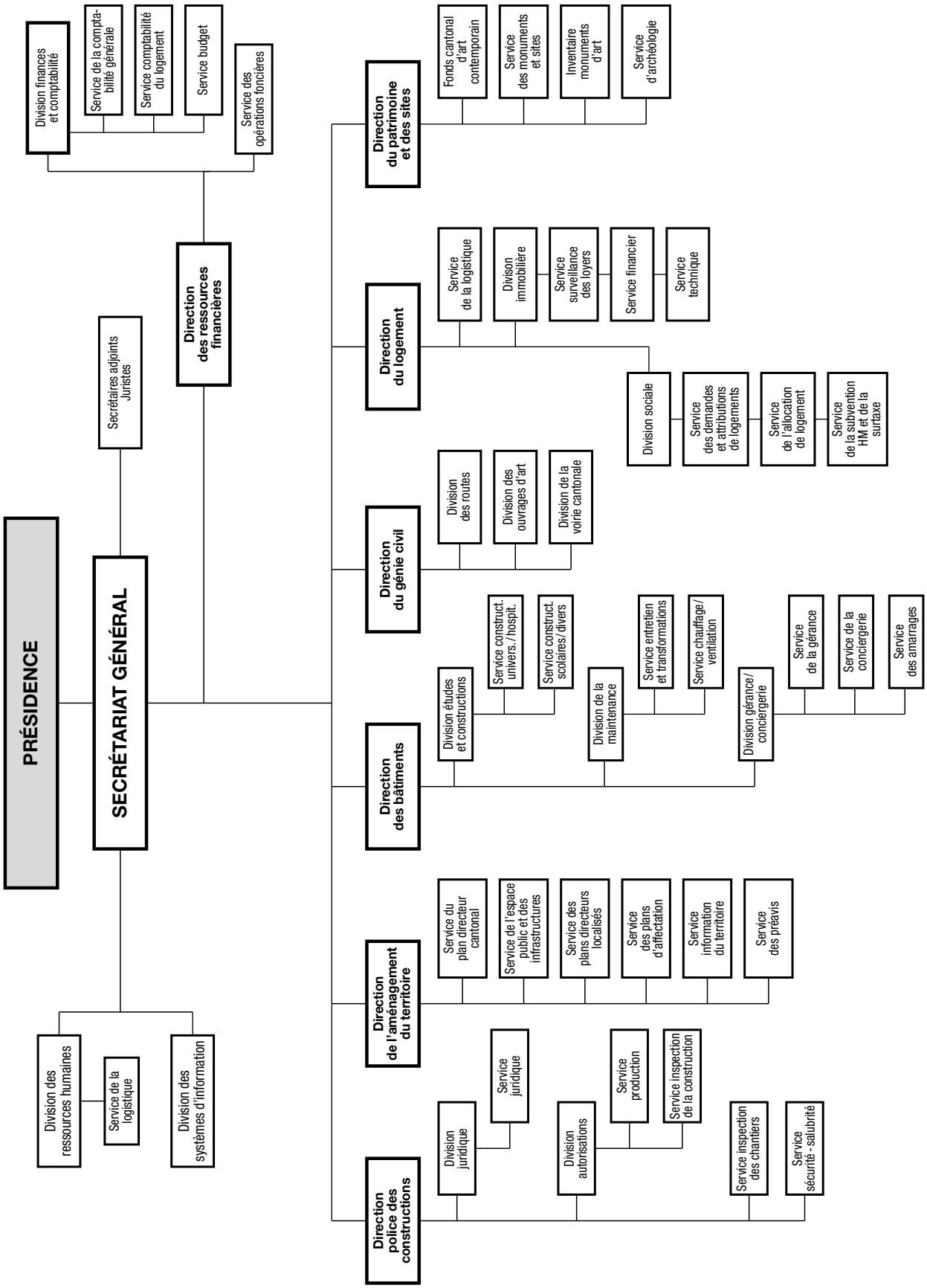
1.2.3 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



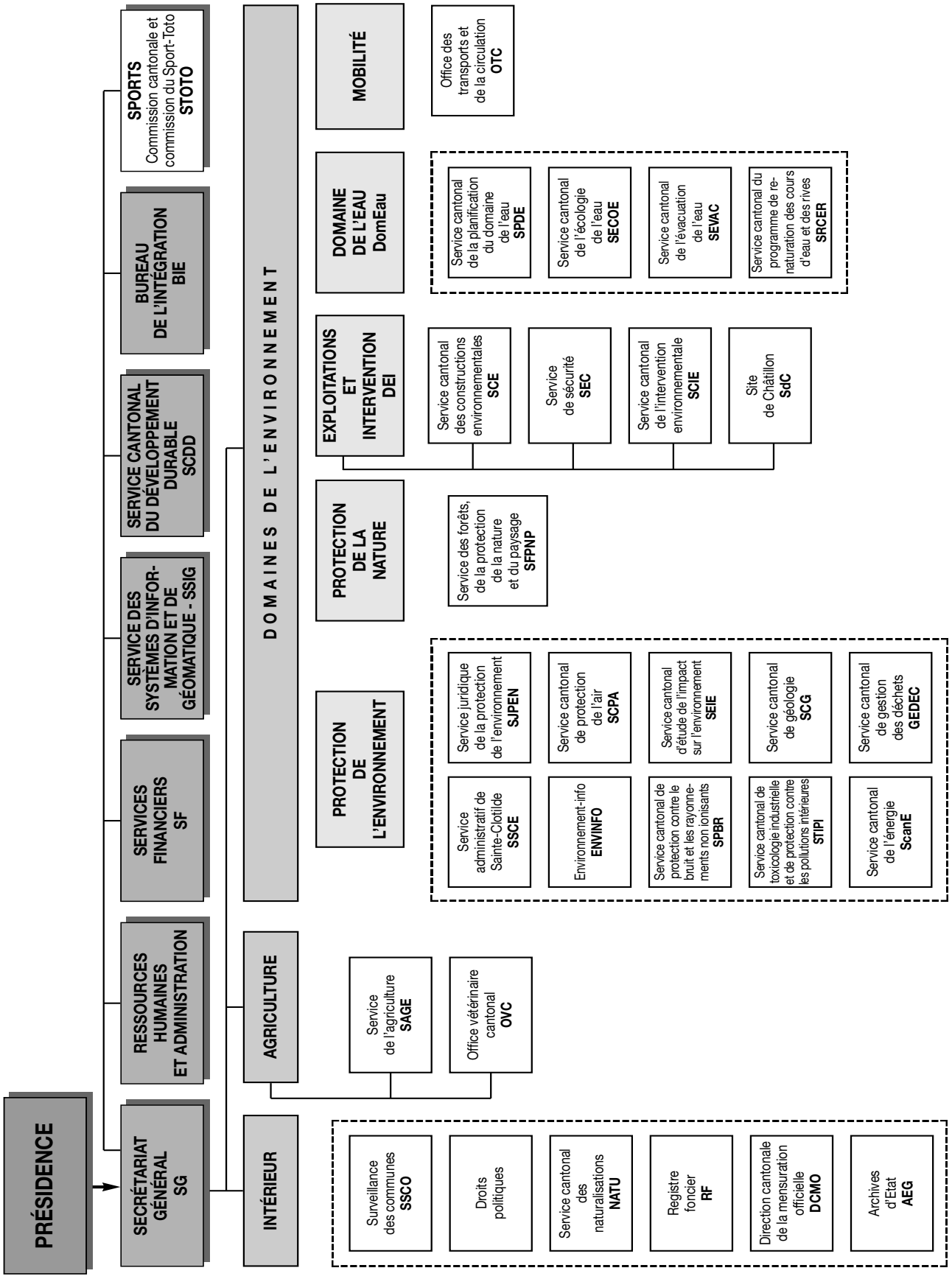
1.2.4 DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ



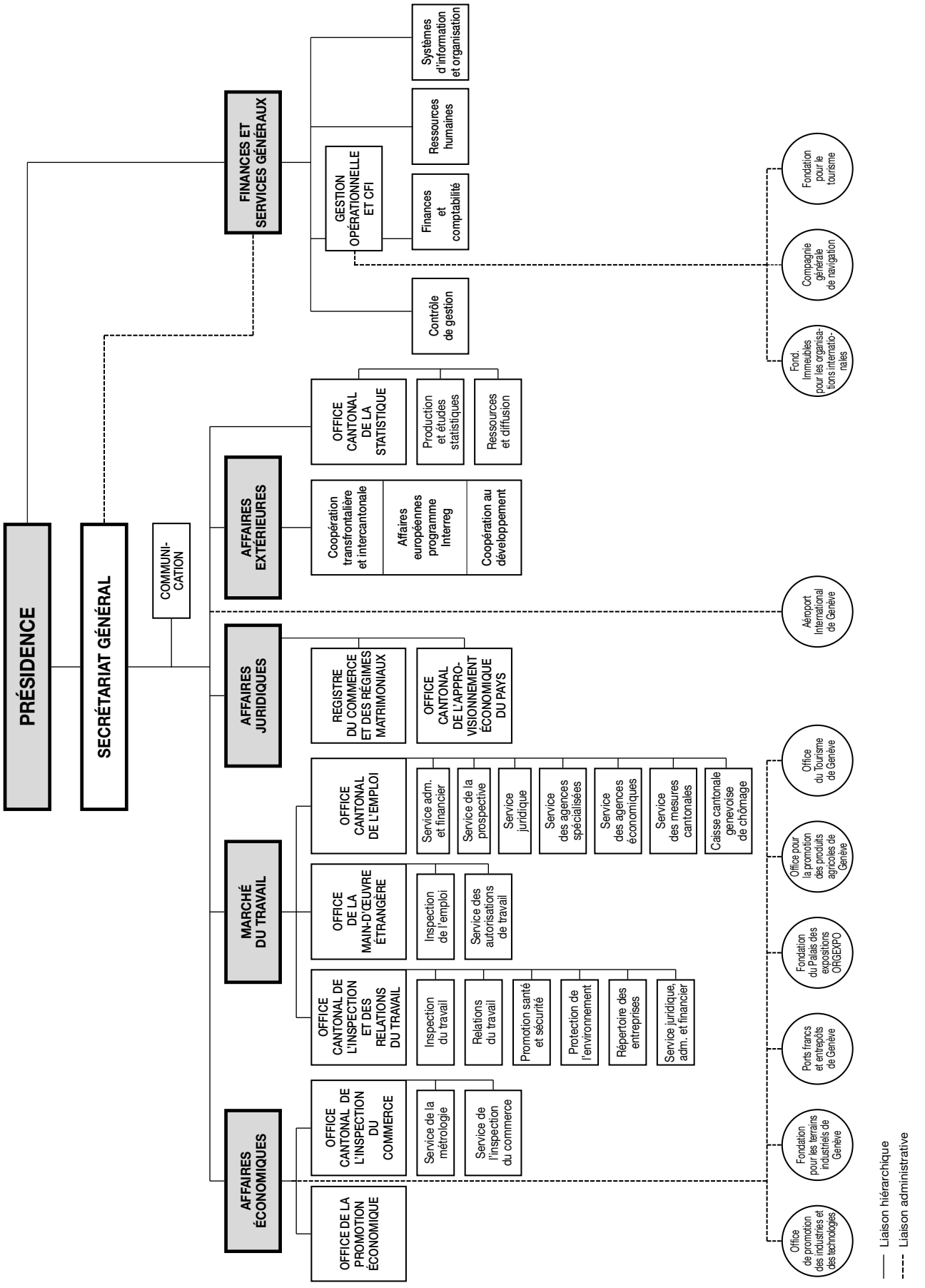
1.2.5 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT



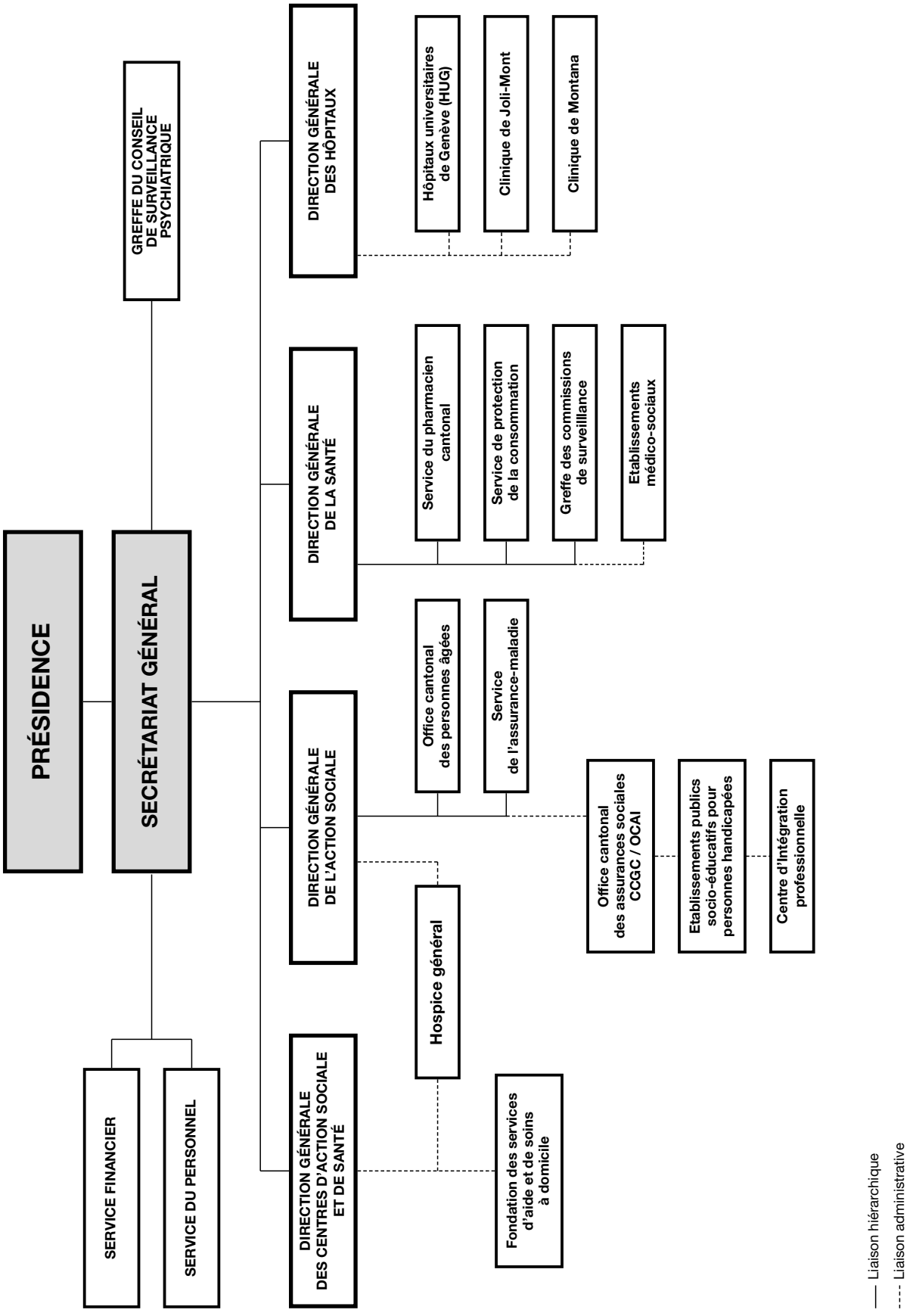
1.2.6 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT



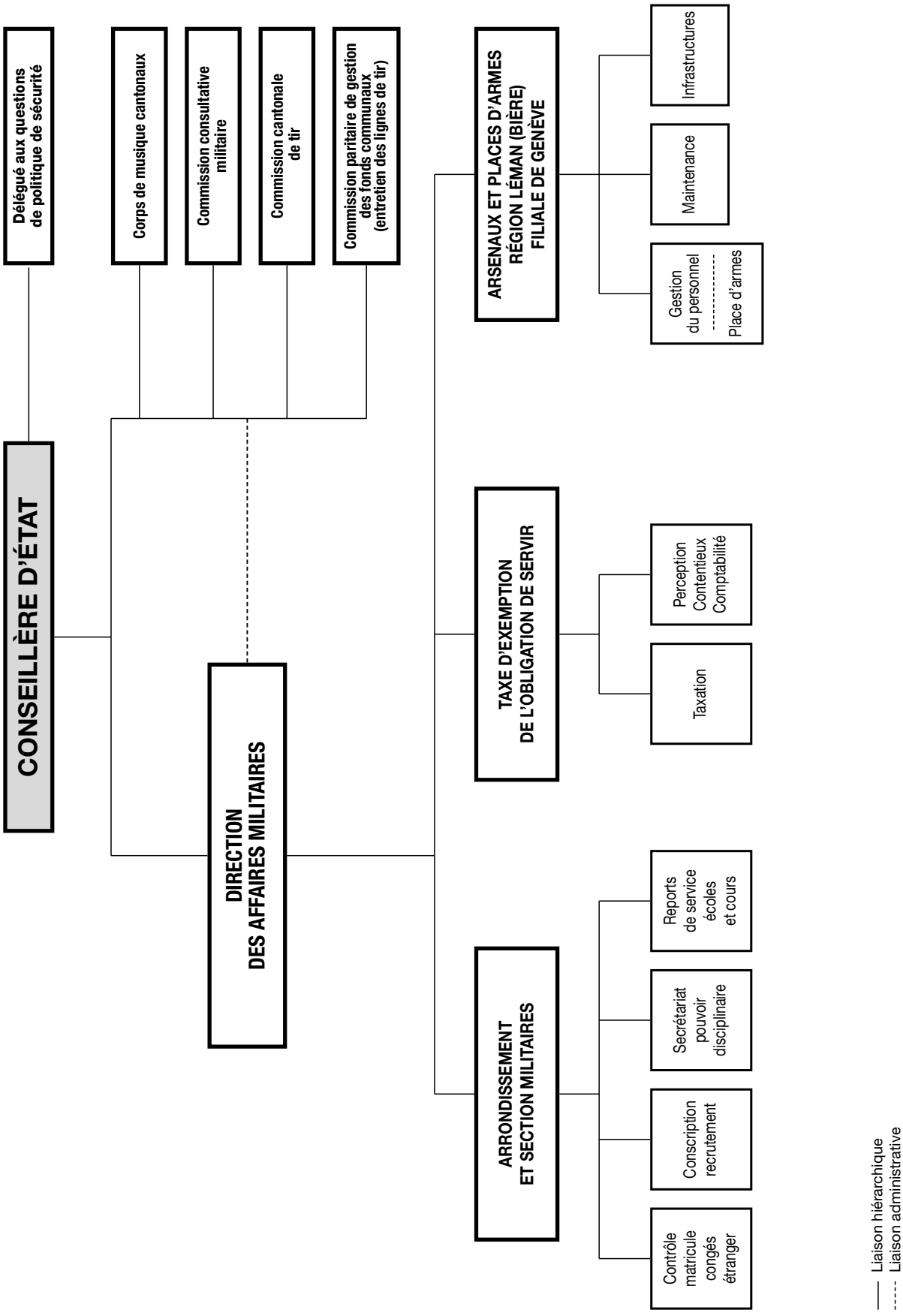
1.2.7 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES



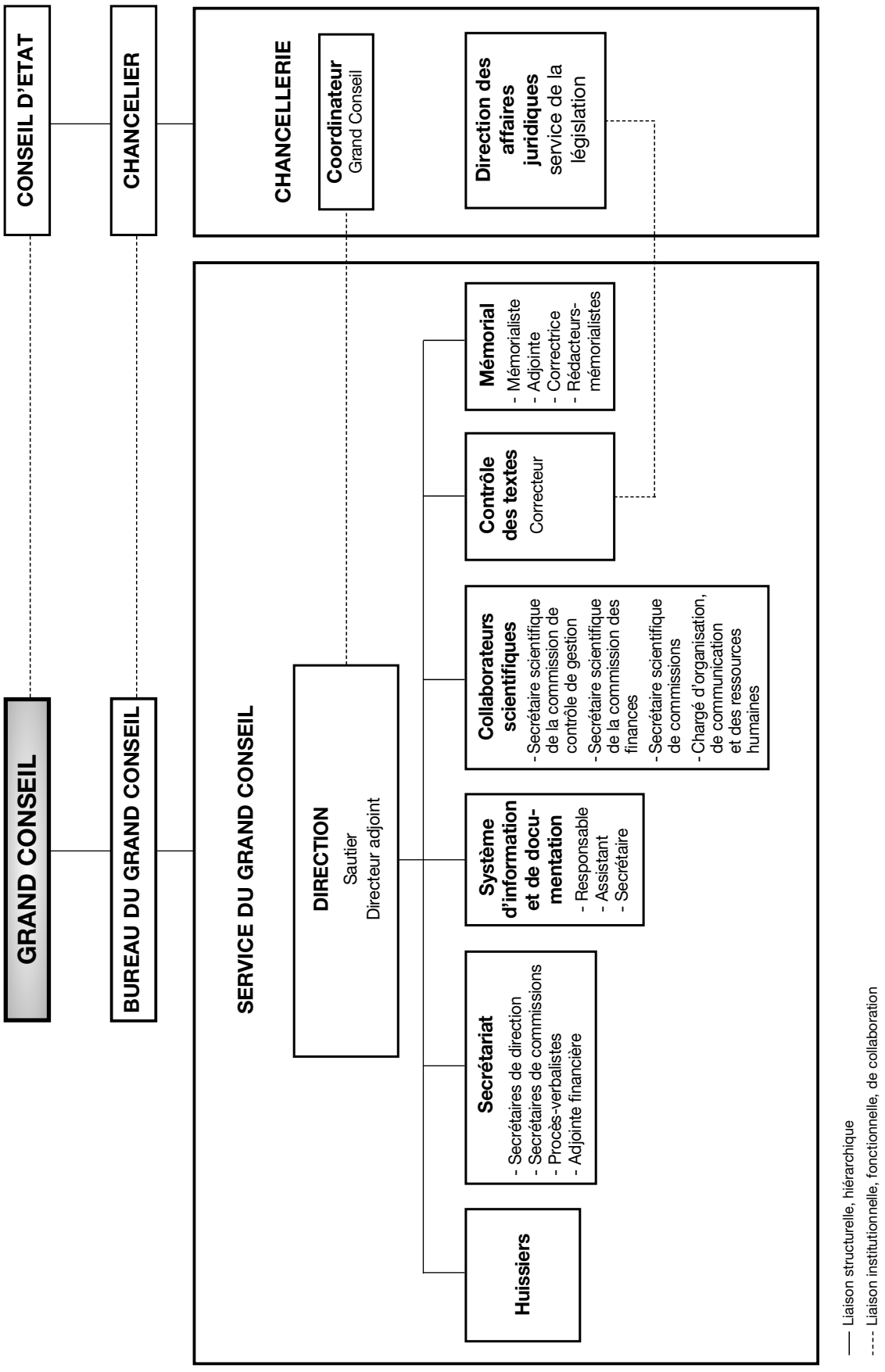
1.2.8 DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ



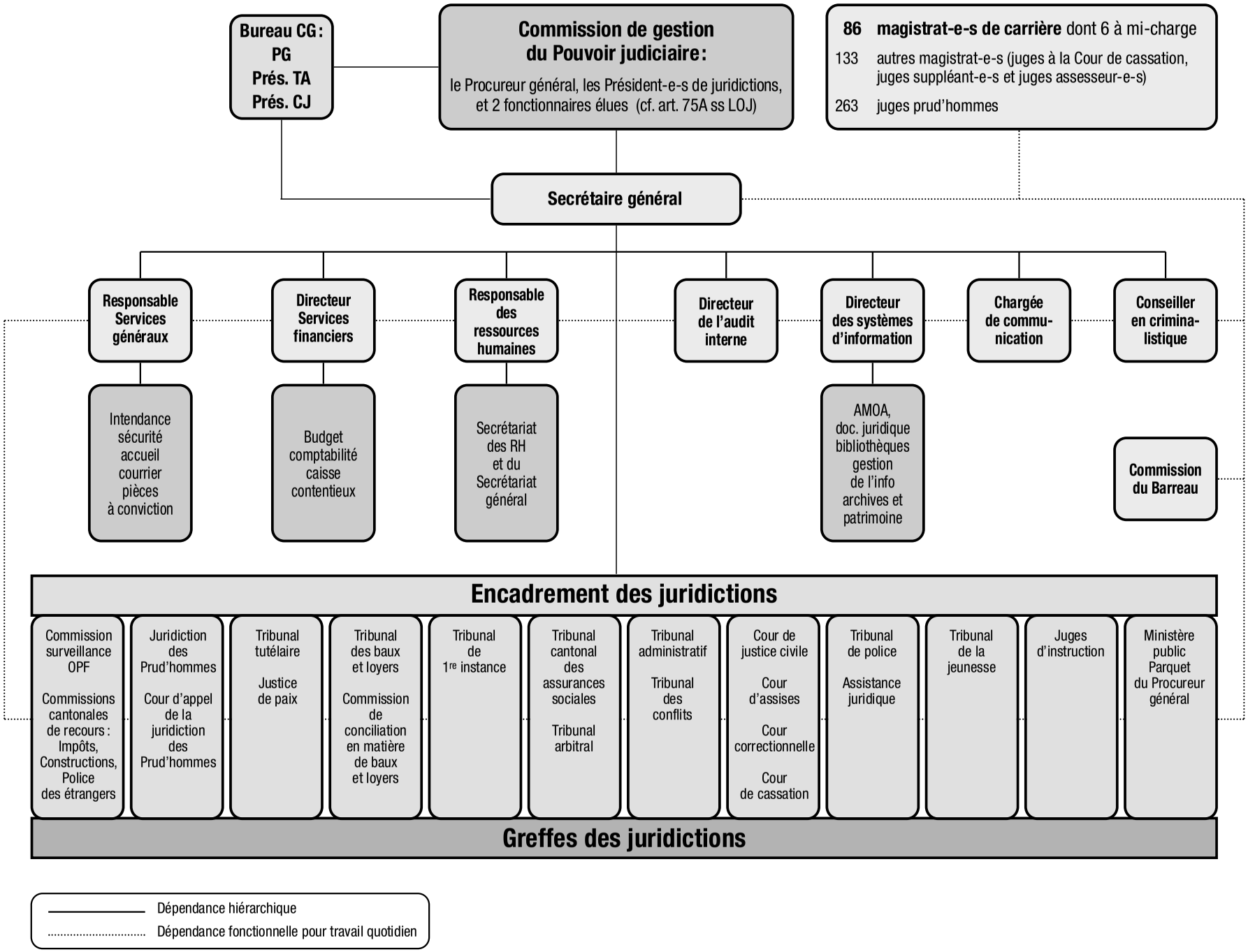
1.2.9 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES



1.3 GRAND CONSEIL



1.4 POUVOIR JUDICIAIRE



2. CONSEIL D'ETAT

2.1 Conseil d'Etat

A une année 2003 placée sous le sceau de la vie internationale, en raison des grandes manifestations organisées à Genève ou dans sa région (Telecom, Sommet mondial de la Société de l'information, Sommet du G8), a succédé une année 2004 moins spectaculaire, mais essentielle quant au travail effectué par le gouvernement pour améliorer la gestion de l'Etat et redresser les finances publiques.

Durant cette année 2004, le Conseil d'Etat a tenu 54 séances ordinaires. A celles-ci se sont ajoutées onze séances extraordinaires essentiellement consacrées à la préparation du second budget 2004, finalement approuvé par le parlement, du budget 2005, dans la conformité aux exigences du Plan financier quadriennal, et à la modernisation de l'Etat telle qu'elle est engagée notamment dans le cadre du projet GE-Pilote.

Le gouvernement a également effectué un travail important dans le cadre des huit délégations qu'il a mises en place au début de la législature et de la délégation qu'il a créée en 2004, soit la Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008. Ces délégations permettent, dans l'esprit du Discours de Saint-Pierre, de préparer les décisions que le gouvernement est appelé à prendre touchant les dossiers transversaux importants.

2.2 Genève sur la scène internationale et nationale

2.2.1 Genève gagne de nouvelles organisations internationales

Le secteur international public est un secteur central de la vie et de l'économie genevoise. Il contribue de manière notable à la renommée de notre canton et à la politique étrangère de la Suisse. Son évolution en 2004 a été favorable, puisqu'une nouvelle organisation a décidé de s'établir à Genève et que des organisations existantes ont renforcé leur ancrage genevois.

Grâce à l'action coordonnée des autorités suisses et genevoises, mais aussi italiennes, Genève et Rome se partageront le siège permanent du secrétariat de la Convention de Rotterdam, dite aussi convention PIC (pour Prior Informed Consent. Cette convention impose l'accord préalable de gouvernements concernés lors de mouvements transfrontaliers de substances chimiques présentant un danger pour les humains ou l'environnement). Les délégués participant en septembre 2004 à Genève à la conférence des Etats parties à cette Convention ont préféré la candidature commune de ces deux villes à la candidature allemande qui lui était opposée.

Ce choix renforce le pôle d'excellence environnemental de la Genève internationale. Le Réseau Environnement de Genève est devenu la principale structure de coordination mondiale des actions dans le domaine de l'environnement, avec 51 organes intergouvernementaux, 24 organisations non-gouvernementales spécialisées et neuf instituts académiques liés.

Avec l'accord du Conseil d'Etat, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la création a été décidée lors de la réunion du G8 en 2001, a signé un accord de siège avec le Conseil fédéral. Ce fonds s'est établi à Genève en 2002, en raison notamment de la proximité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'ONUSIDA. Il est constitué en fondation de droit suisse et est inscrit au registre du commerce de Genève. Le gouvernement fédéral et le gouvernement cantonal ont accepté de l'assimiler à une organisation intergouvernementale afin qu'il bénéficie des privilèges et de l'immunité habituellement reconnus à ces organisations.

Le Conseil d'Etat a également approuvé la révision de l'accord de siège conclu entre le Conseil fédéral et l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI). Cette agence, créée en 1998 à l'initiative du secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), œuvre dans le domaine du commerce international, un des pôles d'excellence traditionnels de Genève.

2.2.2 Feu vert à la construction du bâtiment administratif d'ONUSIDA

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à l'application des normes de la zone de développement au lieu-dit «Les Crêts de Pregny», sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy, afin de permettre la construction du bâtiment administratif d'ONUSIDA. Cette décision a ouvert la voie à l'autorisation de construire. Grâce à ces décisions, ONUSIDA aura un siège adapté à la conduite de son action de prévention et de lutte contre la pandémie de sida.

2.2.3 Soutien à World Radio Geneva (WRG)

Malgré les difficultés financières du canton, le Conseil d'Etat a reconduit en 2004 sa contribution de 90'000 francs à la radio anglophone World Radio Geneva (WRG), sous forme de parrainage. Ce soutien a contribué au renouvellement par l'Office fédéral de la communication de la concession de cette radio de proximité de la population anglophone de la région genevoise et de la Genève internationale.

2.2.4 Genève accorde la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Sergio Vieira de Mello à titre posthume

Sur proposition du Conseil d'Etat, la bourgeoisie d'honneur de Genève a été accordée à titre posthume à Monsieur Sergio Vieira de Mello, en hommage au rôle prépondérant qui fut le sien en faveur de la promotion de la paix dans le monde et à son inlassable engagement en faveur des droits de l'homme.

2.2.5 Une politique active de coopération et aide humanitaire

L'année 2004 n'a pas été avare en catastrophes naturelles. La plus frappante a été le tsunami qui a frappé une douzaine de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est en décembre et pour lequel le Conseil d'Etat a immédiatement saisi le Grand Conseil d'une demande de crédit humanitaire d'un montant de deux millions de francs, acceptée en janvier 2004 déjà par le parlement.

Fidèle encore à la vocation humanitaire de Genève, le Conseil d'Etat a adopté au cours de l'année 2004 une série de crédits d'urgence, dont une somme de 400'000 francs en faveur des habitants de la ville iranienne de Bam, victime d'un tremblement de terre le 26 décembre 2003; une somme de 200'000 francs pour une action d'aide de première urgence de Caritas en faveur des réfugiés du Darfour au Soudan et au Tchad; 100'000 francs au titre de l'aide de première urgence en faveur des populations sinistrées suite aux inondations en Haïti et en République dominicaine; 100'000 francs pour une intervention d'urgence au Bangladesh, en Inde et au Népal, frappés fin juillet par de terribles inondations, et 180'000 francs pour les victimes en Haïti du passage de l'ouragan Jeanne.

2.2.6 Genève candidate à des événements sportifs internationaux

Le Conseil d'Etat a présenté la candidature de Genève à l'accueil du congrès de la Fédération internationale de ski (FIS) en 2008, de même qu'à la Supercoupe de l'UEFA et qu'au Club Football Kick-Off, pour les années 2006 à 2008.

2.2.7 Les relations confédérales

Le Conseil d'Etat a fait savoir à la Confédération qu'il attendait qu'elle associe étroitement les cantons à toutes les procédures de mise en œuvre des accords bilatéraux II, dont certains ont des conséquences légales et financières particulièrement significatives pour les cantons. Genève s'est par ailleurs distanciée de la position de la Conférence des gouvernements cantonaux sur la question des services. La réalité de l'économie genevoise, fortement axée sur les services, a conduit le Conseil d'Etat à formuler le souhait que la Confédération ouvre le plus rapidement possible de nouvelles négociations sur la libéralisation des services avec l'Union européenne.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de participation active aux réflexions des groupes de travail de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) sur la libre circulation des personnes et les questions sociales y relatives. Dans la perspective de l'extension de l'accord aux dix nouveaux membres de l'UE, Genève a sollicité une participation de ses représentants aux groupes «libre circulation des personnes» et «sécurité sociale» de la CdC.

Le 28 octobre, le Conseil d'Etat a reçu Monsieur le Conseiller fédéral Samuel Schmid, accompagné d'une délégation de son département. La rencontre avec le vice-président du Conseil fédéral a notamment été consacrée aux relations entre Genève et la Confédération, ainsi qu'au rôle et à la place de la Genève internationale.

Le Conseil d'Etat a également effectué une série de gestes symboliques destinés à marquer l'attachement genevois à la Confédération. Il a décidé de contribuer au réaménagement de la place fédérale de Berne, par le biais d'une aide extraordinaire de 10'000 francs. De même, le gouvernement a participé à hauteur de 10'493 francs par an à la préservation de la «Voie suisse». Ce cheminement pédestre, créé à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, en 1991, est ponctué de stations réalisées par les 26 cantons suisses et célébrant la diversité et l'unité nationales.

A l'invitation du Conseil d'Etat genevois, le président du gouvernement zurichois, Monsieur le Conseiller d'Etat Ruedi Jeker, a assisté à la commémoration officielle de l'Escalade et au cortège à travers la Cité. Il a également participé, aux côtés de la Présidente du Conseil d'Etat Madame Martine Brunschwig Graf, au banquet officiel de l'Escalade organisé par la Compagnie 1602. Cette invitation faisait suite à la visite confédérale des autorités cantonales genevoises à Zurich, en septembre.

2.3 Politique régionale et transfrontalière

2.3.1 Relations Vaud-Genève

Les gouvernements genevois et vaudois ont repris leurs rencontres régulières, à l'invitation du gouvernement genevois. Au cours de la séance qui a eu lieu en novembre à Genthod, l'assainissement des finances cantonales et les mesures de rationalisation, la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que la nouvelle organisation de la médecine en Suisse (projet Kleiber) ont notamment été abordés.

2.3.2 Extension de l'accord de 1973 sur la rétrocession fiscale aux départements frontaliers

Le Conseil d'Etat a reconduit l'accord conclu en 1973 avec la France, aux termes duquel le canton de Genève rétrocède un montant équivalent à 3,5% de la masse salariale des travailleurs frontaliers aux collectivités locales des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Comme l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes rend la zone frontalière caduque dès 2007, l'accord de rétrocession sera étendu à cette date à tous les travailleurs exerçant leur activité dans le canton de Genève, tout en étant domiciliés sur le territoire des départements susmentionnés.

2.3.3 Genève contribue à la sauvegarde de la flotte «Belle Epoque» de la CGN

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan de sauvegarde des cinq bateaux à vapeur et trois unités à moteur de la Compagnie générale de navigation (CGN) construits entre 1904 et 1927. Ce plan implique des prêts sans intérêt des

trois cantons riverains du Léman à la CGN pour les années 2006 à 2012. En contrepartie, la CGN signera un mandat de prestations et lèvera des fonds privés complémentaires.

2.3.4 Soutien au Téléphérique du Salève

Soucieux d'assurer le fonctionnement du Téléphérique du Salève pour les années 2004 et 2005, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi allouant 125'000 francs à la Société française du téléphérique, pour lui permettre de poursuivre son activité dans l'attente d'une nécessaire modification de ses statuts. Les partenaires français de la société ont apporté une somme équivalente.

Cette démarche s'inscrit dans la recherche, conjointement avec les autorités françaises, de solutions pérennes aux problèmes financiers rencontrés, afin d'assurer l'avenir de cette installation appréciée de la population genevoise.

2.4 Gestion des finances publiques

Ces dernières années, la progression de l'endettement a exercé une pression de plus en plus lourde sur le budget ordinaire du canton. L'année 2004 a été marquée par l'application des douzièmes provisoires durant un semestre, suite au renvoi, par le Grand Conseil, du premier projet de budget 2004. Le second projet de budget n'a été adopté qu'à la fin juin 2004.

2.4.1 PFQ et frein au déficit

Le Conseil d'Etat a travaillé, durant cette période, à la mise en place de plusieurs mesures destinées à rétablir l'équilibre des finances publiques cantonales et à lutter contre la progression de l'endettement. C'est ainsi qu'il a déposé un plan financier quadriennal 2004-2007 (PFQ) qui poste le retour à l'équilibre en 2007 et, dès 2005, l'autofinancement du compte de fonctionnement. Ce PFQ est exigeant mais indispensable si l'on veut éviter qu'à terme, le paiement des intérêts de la dette vienne grever de plus en plus la marge de manœuvre du compte de fonctionnement. Jusqu'ici, une gestion dynamique de la dette et des taux d'intérêt bas ont permis d'éviter un effet d'entraînement mais les hausses de taux ne sont pas exclues pour l'avenir.

Parallèlement au dépôt du projet de budget 2004, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour lutter contre les déficits et l'endettement. Ce projet est actuellement étudié à la commission des finances du Grand Conseil. La loi proposée devrait permettre de donner un cadre institutionnel et financier aux prochains budgets et PFQ.

Enfin, comme il l'avait annoncé en septembre 2003, le Conseil d'Etat a lancé, en 2004, l'opération GE-Pilote, projet avalisé par le Grand Conseil sous forme de résolution adoptée en mai 2004 (cf. paragraphe ci-après).

2.4.2 Introduction et développement d'instruments de gestion et de contrôle

L'action du Conseil d'Etat ne se limite pas à cela. En vue de favoriser la maîtrise et le contrôle des dépenses, l'exécutif a mis sur pied, tout au long de l'année 2004, un certain nombre de mesures importantes, indispensables et porteuses de résultats dans la durée. Parmi celles-ci, il convient de mentionner les démarches suivantes :

- introduction progressive de la Comptabilité Financière Intégrée (CFI) au sein de l'administration ;
- développement du concept de gestion des liquidités avec la mise en œuvre d'outils tels qu'«Office-Wings» ;
- développement du «cash pooling» et prise en main de la gestion des liquidités de certaines institutions subventionnées ;
- introduction d'instruments de contrôle et de suivi mensuel de la masse salariale et des postes ;
- dénonciation et renégociation à la baisse de mandats à des tiers ;
- suivi des investissements assumé par un groupe interdépartemental ;
- mise au point d'un tableau de projection des coûts de fonctionnement et d'investissements pluriannuels devant accompagner obligatoirement tout projet de loi déposé par le gouvernement.

La centrale commune d'achats (CCA), créée en 2003, a développé en 2004 une politique axée sur la professionnalisation des achats et la recherche d'économies d'échelle. Les premiers résultats sont prometteurs et source d'économies potentielles intéressantes sur le plan des biens et services.

2.4.3 Gestion dynamique de la dette

Une gestion très serrée et très dynamique des emprunts a permis, malgré l'augmentation de la dette, de maintenir son taux moyen inférieur à 3% et de maintenir les montants consacrés à la charge d'intérêts à des niveaux acceptables. Il faut relever toutefois que l'année 2004 voit les taux d'intérêt reprendre – modérément, pour l'instant – une tendance haussière.

Alors qu'à fin 2002 plus de 46% de la dette de l'Etat reposait sur des financements à taux variable, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la trésorerie générale de l'Etat a résolument opté pour un rééquilibrage de la structure de la dette, en transformant une bonne partie du court terme en long terme, tout en finançant l'accroissement de la dette. Cette opération a pu se faire de manière assez aisée, d'autant que les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux plancher. C'est ainsi que la trésorerie générale de l'Etat a effectué pour 1'869 millions F d'emprunts à long terme, avec un taux moyen correspondant de 2,719%. Le taux moyen de la dette de l'Etat est quant à lui arrêté à 2,58% sur une dette de 12'431 milliards F au 31.12.2004 (35% à taux variable).

De façon globale, l'année 2004 a été consacrée, en matière de finances publiques, à forger et développer les outils nécessaires à la maîtrise et au contrôle de la gestion administrative et financière. Des efforts importants restent à faire et ceux-ci se poursuivent en 2005.

2.5 GE-Pilote

Le projet GE-Pilote a démarré le 1er septembre 2004. Les premiers mois d'activité ont été consacrés à établir les grands axes de l'action à entreprendre, déterminer un «fil rouge» pour le développement du projet et à élaborer des instruments de communication et de gestion.

L'année 2005 verra en premier lieu la formalisation de l'arborescence de l'action publique dans tous les domaines. Cela permettra en particulier de mettre en évidence les lacunes éventuelles en matière de méthodes et

d'instruments de gestion et de procéder à de premiers examens stratégiques des prestations choisies.

Se conformant à la volonté du Conseil d'Etat de réaliser rapidement des économies dans des domaines pour lesquels il ne s'avère a priori pas nécessaire d'attendre les résultats émanant de GE-Pilote pour agir, la direction de projet lancera des opérations d'analyse, le cas échéant de structuration. Cela concernera en premier lieu certaines fonctions logistiques.

Enfin, la direction de projet GE-Pilote soutiendra et participera activement à des projets interdépartementaux d'amélioration de l'action publique.

2.6 Politique économique et emploi

2.6.1 Extension de la durée d'indemnisation du chômage

La révision de la loi fédérale sur le chômage a ramené la durée d'indemnisation de la majorité des chômeurs de 520 jours à 400 jours dès le 1er juillet 2003. Néanmoins, les cantons dont le taux de chômage dépasse 5% ont la possibilité de demander le maintien de la durée de 520 jours.

A deux reprises en 2004, le gouvernement a obtenu des autorités fédérales cette prolongation, pour tenir compte de la situation spécifique du marché du travail genevois. Celle-ci est pour l'heure acquise jusqu'au 30 juin 2005. Cette mesure a permis d'éviter l'arrivée en fin de droit au 1er janvier 2005 de plusieurs centaines de personnes en recherche d'emploi.

Par ailleurs, le gouvernement s'est prononcé défavorablement quant à la proposition du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) de modifier dans l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) les conditions auxquelles les cantons peuvent obtenir une prolongation de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi. A la suite de cette opposition et d'une visite de Monsieur le Conseiller d'Etat Carlo Lamprecht au Conseiller fédéral Joseph Deiss, le projet a été modifié d'une manière conforme aux souhaits genevois.

2.6.2 Le gouvernement prend des mesures pour lutter contre le travail au noir

Déterminé à lutter contre les abus commis dans le domaine du travail au noir, le Conseil d'Etat a pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations entre l'Office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et les offices cantonaux de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'emploi (OCE), de l'inspection du commerce (OCIC), de la population (OCP), des assurances sociales (OCAS). La direction générale de l'action sociale (DGAS), l'Hospice général (HG), l'administration fiscale cantonale (AFC) et les services de police sont également concernés par la facilitation des échanges d'informations permettant de lutter contre le travail au noir. Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) organise tous les trois mois une rencontre sur le thème du travail au noir avec les représentants de ces services. Le DEEE est en outre chargé de rédiger un rapport d'évaluation au Conseil d'Etat tous les six mois.

2.6.3 Extension du champ d'application de la convention-cadre de travail du commerce de détail

Le Conseil d'Etat a étendu à l'ensemble de la branche du commerce de détail les salaires minima convenus par les partenaires sociaux pour 2004 et inscrits dans la convention collective de travail cadre de la branche. Cette mesure, valable jusqu'au 31 décembre 2004, s'inscrit à la fois dans le cadre des mesures d'accompagnement prévues par la loi sur les heures de fermeture des magasins et dans celui des mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes, conclu avec l'UE.

2.6.4 Projet IKEA : modification des limites de zones à Vernier

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi modifiant l'affectation du site de la Renfile, sur le territoire de la commune de Vernier, afin de permettre l'implantation d'un magasin IKEA. Présente sur le marché romand depuis 1979, la société IKEA cherchait depuis plusieurs années à s'implanter à Genève. Le site de la Renfile, dont l'Etat et la commune de Vernier sont très largement propriétaires, a été jugé le plus favorable à cette implantation. La procédure d'adoption du plan localisé de quartier a été poursuivie en parallèle, de manière à assurer dès la décision du Grand Conseil, une réalisation du projet aussi rapide que possible.

2.6.5 La Fondation pour les terrains industriels de Genève gérera la zone de développement industriel de Meyrin

Le Conseil d'Etat a confié pour le 1er juillet 2004 le mandat de gestion de la zone industrielle de Meyrin (ZODIM) à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). Ce mandat implique la mise en œuvre du plan et du règlement directeurs de la zone, ainsi que la gestion des droits de superficie et autres contrats sur les parcelles concernées. La FTI gère déjà la zone de Praille-Acacias et les zones de développement industriel de Plan-les-Ouates (ZIPLO), de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA), de Mouille-Galand (ZIMOGA) et du Bois-de-Bay (ZIBAY).

2.7 Politique sociale et de la santé

2.7.1 Nouveau droit sanitaire cantonal

Le 30 juin 2004, le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation sur le nouveau droit sanitaire cantonal, procédure qu'il a initiée auprès des milieux intéressés le 6 janvier 2004, avec échéance au 1er mars 2004. 58 organisations diverses, cantonales et fédérales ont fait part de leur position à l'égard des trois projets de loi concernés, à savoir le projet de loi sur la santé, celui relatif à la commission de surveillance et celui concernant le placement à des fins d'assistance.

Les résultats de cette large consultation ont démontré que la majorité des organismes, partis politiques et partenaires de la santé approuvent ces trois projets. Ceux-ci, intimement liés et s'inscrivant dans une systématique législative cohérente, visent les objectifs suivants :

- une politique de santé claire, laissant une large place aux mesures de prévention et de promotion de la santé ;
- une mise à jour de la législation cantonale et son adaptation à la législation fédérale, ainsi qu'aux jurisprudences récentes dans le domaine du droit de la santé ;
- une meilleure prise en compte des droits et devoirs des patients, de même que la suppression de la différence de traitement des plaintes entre patients psychiques et somatiques ;
- une meilleure lisibilité et une accessibilité plus grande à des dispositions enfin regroupées.

L'élaboration des dispositions du projet de loi sur la santé a été confiée à une commission extraparlementaire de vingt personnes représentant les milieux de la santé et les partis politiques, assistées dans leurs travaux par le Professeur Olivier Guillod, de l'Institut du droit de la santé de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat, et pour lui le Président du DASS, en avaient donné les lignes directrices.

Ce texte place la personne humaine au centre du dispositif et prend en compte la trajectoire de vie de chacun, en privilégiant la notion de santé plutôt que celle, trop restrictive, de soins. Il responsabilise en outre les différents acteurs, patients et professionnels, en imposant le respect de valeurs réciproques en matière de droits et de devoirs, de formation, de communication et d'information. Enfin, il privilégie le principe de l'autonomie du patient, la compréhension de sa capacité de discernement et, partant, de son renoncement et/ou de son consentement éclairés.

Quant au projet de loi sur la commission de surveillance, il innove en plaçant les professionnels du secteur public sur pied d'égalité avec ceux du privé. Il introduit en outre une instance de médiation, plus rapide, permettant le cas échéant au patient et au professionnel incriminé de trouver un accord immédiat avec l'appui du médiateur. Enfin, il accorde au patient la qualité de partie, ce qui lui permet d'être informé en toute transparence du résultat de la procédure qu'il a initiée contre un professionnel.

Le projet de loi sur le placement aux fins d'assistance est quant à lui une modification du droit cantonal en prévision du nouveau droit fédéral sur la tutelle.

Les trois projets de loi ont été renvoyés à la commission de la santé du Grand Conseil, qui a débuté ses travaux le 1er octobre 2004.

2.7.2 Harmonisation des prestations sociales

Il n'existe pas – ou peu – de coordination entre les différentes prestations sociales, qu'elles soient versées par le DASS ou d'autres départements. La commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) l'avait d'ailleurs relevé dans un rapport datant de novembre 2002. Cette situation engendre des dysfonctionnements en matière d'égalité de traitement des bénéficiaires, d'accès aux prestations et de conditions d'octroi. Un dispositif permettant d'harmoniser les législations et de faciliter l'accès aux prestations sociales est aujourd'hui devenu indispensable.

La définition d'un revenu déterminant unique pour l'octroi des prestations sociales est un axe majeur de cette réforme, les manières de calculer le revenu déterminant d'une personne ou d'un ménage étant aujourd'hui aussi nombreuses que les prestations sociales. Dès 2001, le Conseil d'Etat a donc posé les bases d'une réflexion sur ce dossier ; il a nommé un groupe de travail qui en a examiné les différents aspects (définition d'un revenu déterminant unique, modalités d'octroi, échéancier pour le dépôt d'une demande, l'octroi d'une aide, simulations fiscales, etc.).

Déposé devant le Grand Conseil le 3 décembre 2003, le projet de loi a été renvoyé à la commission des affaires sociales le 23 janvier 2004, qui l'a traité tout au long de l'année 2004, pour en étudier avec attention les différents aspects. Adopté par ladite commission le 7 décembre 2004, le vote du Grand Conseil sur ce projet de loi devrait intervenir en 2005.

2.7.3 Adaptation de l'assurance-maternité cantonale à la législation fédérale et refonte du système des allocations familiales

Le 26 septembre 2004, le peuple suisse a adopté la modification de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain (LAPG), du 25 septembre 1952. Cette modification a créé des allocations de maternité. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1er juillet 2005.

La loi cantonale sur l'assurance-maternité (LAMat) se distingue des dispositions fédérales sur les trois points suivants :

- la durée du congé : seize semaines, au lieu de quatorze au niveau fédéral ;
- l'introduction d'un congé d'adoption, alors que le régime fédéral n'en prévoit pas ;
- le montant maximal d'indemnité journalière, plus élevé qu'au niveau fédéral.

Par le biais de la motion 1431, déposée le 12 octobre 2001, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de mettre sur pied un groupe d'experts, afin d'étudier et de faire des propositions concrètes touchant particulièrement :

- les modes de financement du régime d'allocations familiales ;
- le retour à une loi exhaustive sur les allocations familiales sans conditions de revenus ;
- toute autre suggestion assurant un système simple, viable et social d'allocations familiales.

Donnant suite à cette motion, le Conseil d'Etat a nommé un groupe d'experts par arrêté du 17 avril 2002, lequel a rendu son rapport final, le 31 octobre 2003, en préconisant différentes modifications du régime actuel.

Une modification de la loi sur les allocations familiales (LAF) est entrée en vigueur le 1er janvier 2002 introduisant notamment un taux de contribution unique. Saisi par un recours de droit public, le Tribunal fédéral, par arrêt du 4 juillet 2003, a constaté l'inconstitutionnalité de la disposition AF déléguant au Conseil d'Etat la compétence de fixer le taux de contribution, sans toutefois indiquer une fourchette ou un plafond. Dans le même arrêt, le Tribunal fédéral a constaté l'inconstitutionnalité du mode de financement des allocations familiales pour les personnes non actives et les cas spéciaux, en considérant que ces prestations relevaient de la politique sociale et de l'assistance et en estimant que l'Etat ne pouvait pas mettre ces prestations exclusivement à la charge d'un cercle déterminé de contribuables.

Le Conseil d'Etat a soumis en consultation aux milieux intéressés deux propositions alternatives. Elles visent :

- d'une part, à modifier le système des allocations familiales, en adoptant le modèle du groupe d'experts mandatés par le Conseil d'Etat et en tenant compte de l'arrêt du Tribunal fédéral ;
- d'autre part, à adapter l'assurance-maternité cantonale à la nouvelle législation fédérale entrant en vigueur le 1er juillet 2005.

La première proposition consiste en un projet de loi modifiant la loi sur les allocations familiales (LAF), qui introduit notamment les innovations proposées par le groupe d'experts en matière d'allocations familiales. Elle tient aussi compte de l'arrêt du 4 juillet 2003 du Tribunal fédéral. Elle prévoit l'abrogation de la loi cantonale sur l'assurance-maternité (LAMat) actuelle, avec transformation de ses «plus-values», par une augmentation du montant des allocations de naissance, une augmentation du montant de l'allocation d'accueil en cas d'adoption et une augmentation des montants mensuels des allocations familiales.

La deuxième proposition se matérialise en deux projets de loi :

- le premier modifie la loi sur les allocations familiales (LAF) comportant les dispositions décrites sous point 1, lettres a et b, étant précisé que les montants actuels sont maintenus ;
- le second institue une assurance en cas de maternité et d'adoption ayant pour but d'adapter le droit cantonal en matière d'assurance-maternité au nouveau droit fédéral, tout en maintenant les acquis genevois.

Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil d'Etat se déterminera sur la suite qu'il donnera à ce dossier et quelle proposition il entend privilégier.

2.7.4 Vers une nouvelle législation pour les Centres d'action sociale et de santé (CASS)

Votée par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, la nouvelle loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS ; loi K 1 07) est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. L'organisation actuelle, très complexe, ne réunit pas toutes les conditions propres à l'accomplissement des missions assignées aux CASS. Aussi, a-t-il été décidé de concevoir une nouvelle organisation des CASS.

Le 17 novembre 2004, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le premier rapport d'évaluation des effets de cette loi. Considérant que les modifications de celle-ci imposent préalablement un certain nombre d'études, il propose plusieurs actions au Parlement, dont les plus importantes sont :

- de définir le catalogue des prestations fournies dans tous les CASS ou spécifiques à certains centres et les mesures pratiques à prendre de cas en cas. L'augmentation des actes d'incivilité dans les CASS incite par exemple à s'interroger sur la pertinence de maintenir les prestations financières d'assistance dans les centres ;
- d'identifier les acteurs du réseau socio-sanitaire avec lesquels des collaborations seraient à renforcer, voire à délocaliser dans les centres ;
- de procéder à une évaluation des conséquences d'une mise en œuvre de la loi sur le revenu déterminant unique, sur l'organisation des centres ;
- d'évaluer la pertinence de regrouper dans une même institution l'accueil, l'aide et les soins à domicile et l'accompagnement social de proximité ;
- de procéder, avec les communes, à une définition claire de l'action sociale communale, en particulier de l'action sociale communautaire de proximité.

Pour l'immédiat, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil :

- de préciser la nature des collaborations de l'Hospice général avec les différents partenaires des centres et avec l'Etat ;
- un projet de loi pour transformer la Fondation des services d'aide et de soins à domicile – au bénéfice d'une subvention de 83'636'760 F pour 2004, soit environ 58% de son budget – en une Fondation de droit public. Ce projet de loi précisera également la nature des collaborations de la Fondation avec les différents partenaires des centres et avec l'Etat, et pour lui le département de l'action sociale et de la santé.

2.8 Politique de l'éducation et de la formation

2.8.1 Un projet de contreprojet en moins d'une année

Le 5 septembre 2003, le Conseil d'Etat constatait l'aboutissement de l'initiative 121 «Pour le maintien des notes à l'école primaire». Le 18 novembre 2003, décidé à saisir l'opportunité d'un grand débat démocratique sur l'école, le Conseil d'Etat déposait son rapport au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de cette initiative, et annonçait sa volonté de présenter un contreprojet.

Conscient de l'importance de trouver un consensus large, le département de l'instruction publique a conduit, en collaboration avec la Société Pédagogique Genevoise (SPG) et le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP), une large consultation, suivie d'un débat public et de l'élaboration d'un contreprojet.

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa séance du 1er septembre 2004 le contreprojet à l'initiative 121 «Pour le maintien des notes à l'école primaire». Ce projet ambitieux propose de répondre aux inquiétudes des citoyennes et des citoyens ayant signé «l'initiative sur les notes», en renforçant le dispositif d'évaluation des élèves et en poursuivant la rénovation de l'enseignement primaire.

Rassembler les forces vives de l'école genevoise, conjuguer qualité de l'enseignement, lutte contre l'échec scolaire et démocratisation des études, racines et modernité, tels sont les traits et les exigences marquants de ce projet. Dans sa démarche, le Conseil d'Etat mise sur :

- **la généralisation de cycles d'apprentissage.** Dans la plupart des pays et cantons engagés dans une réforme de l'école primaire, la durée des cycles d'apprentissage est de deux ans. A Genève, après la phase d'exploration de la rénovation, cette durée a été fixée à quatre ans. Le Conseil d'Etat propose que les deux années enfantines et les six années primaires se déroulent selon un cycle élémentaire d'une durée de quatre ans (1re enfantine - 2e primaire) et deux cycles moyens d'une durée de deux ans (3e-4e primaire, 5e-6e primaire).

  Pour des élèves de 8 à 12 ans, des cycles de deux ans ont plusieurs avantages : meilleur cadrage de la scola-

rité, gestion plus précise des objectifs d'apprentissage, coordination facilitée au sein de l'équipe enseignante.

La loi prévoit, pour les élèves qui en éprouvent le besoin, la prolongation possible d'une année d'un cycle d'apprentissage, accompagnée de mesures de soutien spécifiques et basée sur un programme personnalisé.

- **le renforcement du dispositif d'évaluation.** Le Conseil d'Etat propose que le livret scolaire soit remis chaque trimestre aux parents, et non plus chaque semestre. Un rythme trimestriel permet de fixer une première évaluation plus proche de la rentrée scolaire, et donc une communication plus rapide aux parents et de renforcer ainsi la valeur du bilan de fin de cycle. De plus, des épreuves cantonales seront organisées à la fin de chaque cycle, c'est-à-dire trois fois durant la scolarité. Elles porteront sur le français et les mathématiques, notamment. Les résultats de ces épreuves ont aussi pour objectif d'offrir aux enseignants une évaluation externe à la classe sur les acquis des élèves et donnent aux écoles la possibilité de faire le point sur leurs pratiques.

  Le Conseil d'Etat entend conserver le mode d'évaluation actuel pour les élèves du cycle élémentaire (1E-2P), c'est-à-dire des commentaires et des appréciations. Il propose que l'évaluation dans les cycles moyens, soit de la 3e à la 6e primaire, fasse l'objet de commentaires et d'appréciations, traduites en notes allant de 1 à 6. Ces notes favorisent une transition logique et une plus grande clarté avec l'évaluation en cours au cycle d'orientation.

- **le renforcement des relations famille-école.** Le Conseil d'Etat souhaite renforcer les liens entre les parents et l'école. L'information est un moyen prioritaire à cet égard. C'est pourquoi dans son contreprojet, outre la remise plus fréquente du livret scolaire, il prévoit une réunion d'information au moins une fois par année, en principe lors du premier trimestre; des entretiens personnalisés entre l'enseignant et les parents pouvant être fixés à tout moment, à la demande de l'un ou l'autre; l'obligation pour l'enseignant de contacter les parents lorsque l'élève se trouve en difficulté ou que des mesures de soutien sont envisagées.

  Enfin, l'implication des parents dans la vie de l'école est renforcée, notamment par une participation ponctuelle aux projets d'école.

2.8.2 Formation professionnelle

La loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2004, a introduit des nouveaux principes. Les ordonnances sur les professions concernent autant les compétences professionnelles et les compétences sociales qu'elles posent les questions fondamentales sur la politique de formation professionnelle et ses incidences pratiques dans les entreprises (formations initiales en 2 ans avec attestation, formations initiales en 3 ou 4 ans avec CFC, formations HES, etc.). La direction générale de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) a décidé, pour traiter les questions posées au canton par la Confédération, de passer d'une approche consultative administrative à l'élaboration commune d'une prise de position cantonale impliquant tous les partenaires.

Les deux grands objectifs ont été, d'une part, de renforcer la collaboration entre l'OOFP, la direction du postobligatoire (DGPO), le Centre d'enseignement des professions de la santé (CEFOPS), les directions d'école, les partenaires sociaux et les représentants des associations professionnelles et, d'autre part, de contribuer à une meilleure articulation entre les organisations du monde du travail (associations faîtières) et les associations professionnelles du canton lorsqu'elles en sont coupées.

Dans cet esprit, les consultations fédérales sur les nouvelles réglementations ont fait l'objet d'une analyse spécifique aux parties dans un premier temps, puis d'une rencontre lors de laquelle les points de vue ont pu être confrontés et les positions cantonales déterminées. Celles-ci ont été soumises à l'approbation du chef du département de l'instruction publique avant d'être transmises à la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Elles concernent aussi bien les secteurs technique, artisanal, de la santé et du social, que les services. (lire aussi 5.9)

2.8.3 Création d'une HES dans le domaine de la musique

La Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées, adoptée le 11 juin 2004, a entériné le rattachement des deux écoles du domaine santé-social et de l'Ecole supérieure des beaux-arts à l'instance cantonale appelée *Haute école de Genève*; ces écoles avaient en effet rejoint les quatre autres écoles HES genevoises, respectivement à l'automne 2002 et au printemps 2001 (lire aussi 5.7.2). Par ailleurs, suite à la décision prise par la HES-SO d'intégrer le domaine de la musique au niveau intercantonal, Genève disposera d'ici à 2006, d'une huitième école HES offrant plusieurs formations dans le domaine de la musique. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a en effet reconnu, en juillet 2004, les cinq filières du Conservatoire de musique de Genève, avec des conditions à remplir pour la fin février 2005.

2.8.4 Rattachement des ateliers de préapprentissage de la fondation SGIPA au DIP

Faisant suite à la démarche initiée par le DIP en 2003, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil un projet de loi modifiant les articles 74D et ss du chapitre IX A de la Loi sur l'instruction publique (C 1 10 - LIP) en vue de rattacher les ateliers de préapprentissage de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) au DIP. Au terme du processus parlementaire, le Grand Conseil a adopté ce projet de loi lors de sa séance du 19 novembre 2004.

Le rattachement des ateliers du préapprentissage de la SGIPA au DIP renforce la cohérence des structures d'insertion professionnelle et améliore la transition entre la scolarité obligatoire et la scolarité postobligatoire pour les élèves qui se trouvent en situation scolaire délicate. Les spécificités pédagogiques de ces différentes structures et leur localisation actuelle, fortement décentralisée seront maintenues.

2.8.5 Service de Santé de la Jeunesse (SSJ)

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'instruction publique à engager en 2004 plusieurs infirmiers et infirmières scolaires (équivalent 5,2 postes) pour les activités du Service de Santé de la Jeunesse (SSJ). Cette décision a été motivée par la situation extraordinaire qui prévaut avec l'ouverture de nouveaux établissements scolaires (Drize, Montbrillant), l'augmentation des effectifs d'élèves dans le

canton, la charge de travail découlant de la forte augmentation des situations de maltraitance et de problèmes sociaux. De plus, il faut faire face à l'accroissement du nombre d'institutions de la petite enfance.

Le SSJ, dont le rôle est primordial, doit pouvoir disposer des moyens indispensables à son action et à sa mission. Cette décision extraordinaire traduit donc la volonté du Département de l'instruction publique de consacrer la place nécessaire à ses missions de santé et de protection sociale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, indispensable complément à ses autres fonctions.

2.9 Politique du logement

Soucieux de poursuivre son combat contre la pénurie de logements, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2004 sa politique d'encouragement à la construction en exerçant son droit de préemption afin de se doter de terrains adaptés à la construction de logement social, en adoptant des plans localisés de quartier prévoyant de nouveaux logements, en octroyant des droits de superficie, en mettant en route des procédures de déclassement et en facilitant l'achat d'un logement par les particuliers.

2.9.1 Acquisitions de terrains

Le Conseil d'Etat a exercé le droit de préemption que lui confère la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) afin d'acquérir deux parcelles sur le territoire de la commune de Lancy, au chemin du Salève. L'Etat possède déjà deux terrains qui jouxtent ces parcelles et entend désormais s'engager dans le développement du quartier dit des marbriers sur le plateau de Saint-Georges.

Le gouvernement a par ailleurs procédé à l'achat d'une parcelle délimitée par les rues Soret, Edouard-Rod et Soubeyran, au Petit-Saconnex. Ce périmètre, dans lequel l'Etat est déjà propriétaire de trois parcelles, est situé en 3e zone de développement et recèle de ce fait un potentiel à bâtir appréciable pour le logement. L'Etat de Genève y poursuit une politique active d'acquisitions foncières.

Dans ce même quartier, le Conseil d'Etat a encore ratifié l'acquisition d'une parcelle située à l'angle de l'avenue Ernest-Pictet et du chemin du Bois-Gentil. Ce périmètre, situé en Ville de Genève, se prête particulièrement bien à une densification car il se trouve dans un quartier bien pourvu en équipements publics (crèche, écoles) et bien desservi par les transports publics. Pour rappel, le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements d'utilité publique.

2.9.2 Adoption de plans localisés de quartier

Afin de permettre l'accélération de la construction de logements, le Conseil d'Etat a adopté au cours de l'année une série de plans localisés de quartier (PLQ) prévoyant la construction de plus de 430 logements. Ces PLQ concernent les communes de Versoix (chemin du Pont-Céard), Bellevue (angle du chemin des Tuileries et du chemin de la Roselière), Vernier (chemin de l'Esplanade/chemin des Myosotis et avenue Edmond-Vaucher) et Genève-ville (Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde). Ce dernier constitue une référence pour les administrations cantonale et communale qui pourront notamment s'y référer pour l'instruction de futures requêtes en autorisation de construire qui nécessitent la dérogation municipale telle que prévue par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

2.9.3 Octroi de droits de superficie

Le Conseil d'Etat a approuvé la constitution, au profit de la Fondation HBM Emile Dupont, d'un droit de superficie distinct et permanent sur une parcelle propriété de l'Etat sise sur la commune de Confignon. Ce droit confère à la fondation la possibilité de construire et d'exploiter un immeuble HBM de 32 logements pour lequel l'autorisation de construire préexistait.

Toujours sur la commune de Confignon, le gouvernement a octroyé à la Société coopérative de construction et d'habitation INTI un droit de superficie distinct et permanent qui confère à la coopérative la possibilité de construire et d'exploiter un immeuble de 19 logements HBM, pour lequel l'autorisation de construire préexistait.

Le Conseil d'Etat a donné son aval à la constitution sur une parcelle propriété de l'Etat, d'un droit de superficie en faveur de la Coopérative les Pavillons 3. Cette opération permettra la construction en plein cœur du quartier de Plainpalais (3, rue des Pavillons) d'un bâtiment de HM de dix logements, ainsi que d'une arcade commerciale et d'un étage de bureaux. Cet immeuble de catégorie mixte permet également de reloger une ancienne entreprise genevoise, la société DEP SA (Dépannages Sanitaires), créée en 1930, lui permettant ainsi de conserver 20 places de travail en ville.

Enfin, le Conseil d'Etat a approuvé la constitution de deux droits de superficie en faveur de la «Coopérative d'habitation les Voirets» au chemin de la Plamatte, à Plan-les-Ouates. Cette coopérative pourra construire neuf immeubles en habitat groupé totalisant 48 logements, conformément à l'autorisation de construire préexistante. La particularité de cette opération réside dans le fait que ces parcelles sont situées en zone villas (zone 5).

2.9.4 Déclassements de terrains

Le Conseil d'Etat a répondu positivement à la demande du Grand Conseil de déclasser des périmètres de zone agricole peu favorables à l'agriculture, afin d'en faire des zones constructibles, sur la base d'un inventaire à réaliser avec les milieux concernés. Dans sa réponse, le gouvernement rappelle en outre que cette démarche a déjà été effectuée dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal adopté en 2001 et que les sites d'extension urbaine retenus sont reportés dans ce plan. La plupart des périmètres visés sont engagés dans un processus de planification, qui conduira à un déclassement en zone à bâtir, dont certains sont déjà en cours de procédure.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté le projet de loi portant sur la modification des limites de zones sur le site de La Tulette à Cologny. Ce projet propose le déclassement en zone de développement 3 de l'un des derniers secteurs peu bâtis du canton, idéalement situé à proximité immédiate des infrastructures et des équipements du centre-ville. Initié en 2001 dans le cadre du premier train de densification de douze périmètres situés en zone de villas, ce projet fait partie des mesures engagées par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) afin de répondre à la crise du logement et de permettre au canton de disposer de terrains à bâtir également pour le plus long terme.

Le gouvernement a approuvé un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, au lieu-dit La Chapelle-Les Sciers. Cette modification permettra de réaliser un nouveau quartier d'environ 1'500 logements, avec des services de proximité et des équipements publics, dont une école intercommunale.

2.9.5 Réduction des droits d'enregistrement

Le Conseil d'Etat a promulgué la modification de la loi sur les droits d'enregistrement et adopté son règlement d'application. Le nouveau texte légal et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 4 mars 2004. La nouvelle disposition légale introduit une réduction des droits prélevés par l'administration au moment de l'achat d'un bien immobilier. Le règlement d'application confirme notamment que la réduction des droits n'est accordée que si l'immeuble acquis sert effectivement de résidence principale à l'acquéreur.

2.9.6 Mise à l'enquête publique du plan de réservation de site routier des Communaux d'Ambilly

Le Conseil d'Etat a procédé à la première étape menant à la réalisation du quartier des Communaux d'Ambilly en ouvrant la procédure de mise à l'enquête publique du plan de réservation de site routier, afin d'aménager des voies publiques d'accès à ce futur quartier, sis sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge.

Ce projet d'urbanisation, inscrit dans le plan directeur cantonal, a été adopté en septembre 2001 par le Grand Conseil et approuvé en mars 2003 par le Conseil fédéral. Les études d'aménagement ont montré la nécessité de réaliser trois accès à ce futur quartier. Aussi est–il apparu nécessaire de préserver le territoire concerné par un plan de réservation de site routier, conformément à la loi sur les routes (LR), afin de garantir le tracé des futurs accès aux Communaux d'Ambilly.

2.9.7 Adoption d'un bail associatif type

Le Conseil d'Etat a adopté un bail associatif type permettant la location, par une fondation immobilière de droit public, d'un immeuble subventionné à une association sans but lucratif qui s'engage à mettre les appartements à disposition de ses membres. La possibilité de subventionner un immeuble pour lequel un bail associatif est conclu au profit d'une association sans but lucratif a été introduite en 2001 dans la loi générale sur le logement et la protection des locataires. L'adoption du bail-type a permis dans un premier temps de conclure des baux associatifs dans trois immeubles propriétés des fondations immobilières de droit public.

2.9.8 Crédit de 35 millions de francs pour les Fondations HBM

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit de 35 millions de francs en faveur des fondations immobilières de droit public. Cette somme est destinée à financer la poursuite du programme de construction et d'acquisition de nouveaux immeubles HBM. La demande de ce type de logements est toujours très forte. Cette nouvelle loi permettra de compléter le financement des opérations en cours et de financer la réalisation d'environ 400 logements supplémentaires.

2.9.9 Simplification des procédures en matière de construction

Le gouvernement a engagé une procédure de consultation sur un projet de loi supprimant la commission cantonale de recours en matière de construction (commission LCI), pour la remplacer par une section aménagement et constructions au sein du Tribunal administratif. Ce projet s'inscrit dans le cadre des réflexions menées par les autorités fédérales et cantonales en matière de rationalisation, simplification et accélération des procédures applicables aux projets de construction.

L'instauration d'une voie de recours unique, permettant un traitement simultané de toutes les décisions relatives à un même dossier, apparaît comme un élément essentiel en vue d'optimiser, donc de raccourcir, la durée des procédures. Au niveau genevois, les voies de recours sont dispersées entre la commission de recours en matière de construction pour les autorisations de construire, d'une part et le Tribunal administratif pour les plans de zone et les plans localisés de quartier, d'autre part. Une situation qui tend généralement à rallonger la durée des procédures.

2.9.10 Projet de loi sur les logements locatifs économiques pérennes

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi prévoyant la constitution d'un parc de logements sociaux pérennes représentant 20% du parc de logements locatifs du canton. En effet, le parc de logements subventionnés est en diminution constante : alors qu'il représentait 23,92% du nombre total de logements en 1980, il n'en constituait plus que 10,99% à fin 2003.

Le projet de loi repose sur un certain nombre de points qui ont fait l'objet d'un large accord lors de la procédure de consultation : la quantification du socle à 20%, soit environ 40'000 logements, la durée de pérennisation de 50 ans, l'objectif de réalisation du socle, qui est de quinze ans, le maintien de critères de taux effort et de taux d'occupation, une réflexion en faveur d'une forme de mixité sociale dans l'immeuble et sur l'ensemble du territoire et la fin du régime HLM.

En outre, le fait de prendre le logement comme élément de référence et non plus l'immeuble, permet d'affiner la prise en charge des trajectoires de vie. Un ménage peut demeurer dans son logement tout en sortant ponctuellement des critères du logement subventionné.

2.10 Politique des transports

2.10.1 Projets ferroviaires et CEVA : des interventions couronnées de succès

Le Conseil d'Etat a continué de défendre le projet de ligne ferroviaire CEVA (Cornavin – les Eaux-Vives – Annemasse via La Praille) au niveau fédéral. Il a pris acte avec satisfaction de la volonté du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, chef du Département fédéral des finances (DFF), de veiller à ce que ses services intensifient leurs contacts avec les CFF en vue d'examiner de façon plus approfondie la manière dont les profits attendus des valorisations foncières afférentes au projet (en particulier sur le site de La Praille) pourront être mis au service du financement des travaux.

Le gouvernement a toutefois eu l'occasion de faire part de son étonnement au Conseil fédéral concernant sa décision de ne pas inclure la première partie du financement fédéral du projet CEVA dans le plan de raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (crédit LGV). Veillant à ce que la Confédération respecte les engagements pris au plan suisse dans le protocole d'accord tripartite CFF – Confédération – Canton signé en juillet 2002, le Conseil d'Etat a rappelé aux autorités fédérales que la part fédérale de la liaison CEVA doit trouver un

financement rapide, par exemple par l'intermédiaire de la Convention de prestations 2007-2010 entre la Confédération et les CFF. Dans ce but, le canton de Genève s'est associé aux cantons de Zurich et du Tessin, afin d'unir les forces pour défendre leurs projets ferroviaires respectifs auprès de la Confédération.

Concernant la liaison TGV Genève - Paris, le Conseil d'Etat s'est réjoui de constater que le projet de réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey, dite «des Carpates», fasse partie du crédit LGV, ce qui permettra de raccourcir de 15 à 20 minutes le trajet et mettra Genève à environ 3 heures de la capitale française.

Par ailleurs, le gouvernement a défendu l'idée selon laquelle le transport public d'agglomération ne doit plus être financé par les seuls cantons, mais doit également bénéficier du soutien de la Confédération, dans un contexte où le caractère prioritaire du développement de ces infrastructures est reconnu.

2.10.2 Accompagnement du développement des transports publics genevois

Conformément au plan directeur 2003-2006 du réseau des transports publics, l'offre doit augmenter à l'horizon 2006 de 20%. Pour financer ces améliorations, le Conseil d'Etat a approuvé des adaptations tarifaires, accompagnées d'une baisse du prix de l'abonnement annuel et d'une simplification de la tarification avec un prix unique sur tout le canton de Genève. De plus, les trajets avec la France voisine ont été facilités grâce à l'extension des zones, ce qui rend les trajets courts moins chers, et à l'introduction de l'abonnement Unireso Regional.

2.10.3 Vers un plan de Mobilité de l'Etat

Le Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de l'office des transports et de la circulation (OTC), a institué un groupe de travail interdépartemental chargé de rendre un rapport relatif aux mesures à prendre en matière de mobilité au sein de l'administration cantonale et de chiffrer les coûts et les gains. Il s'agit avant tout de mettre en place des mesures incitatives et compensatoires telles que le «car sharing», la promotion du vélo et la mise à disposition d'un abonnement Unireso à un prix favorable (contrat «grand compte»). Les places de stationnement qui ne sont plus occupées par des employés de l'Etat ont pu être mises en location.

D'une manière générale, grâce à un meilleur contrôle du stationnement en ville et à l'extension des zones macarons, les places précédemment occupées par des pendulaires sont libérées et permettent une meilleure accessibilité aux commerces. Par ailleurs, une hausse assez importante de la fréquentation des parcs relais P+R a été enregistrée dès septembre 2004.

2.10.4 Nouveau règlement du réseau routier

En matière de circulation, le Conseil d'Etat a adopté le 27 septembre 2004 le Règlement portant sur l'organisation du réseau routier. Ce règlement, établi en concertation avec les milieux concernés, détermine de manière quadriennale l'établissement d'un plan directeur du réseau routier dans lequel s'inscrivent sa hiérarchie et les plans d'organisation spécifiques à chaque mode de déplacement : transports privés, transports collectifs, transports professionnels, deux-roues légers et déplacements à pied. La carte de la hiérarchie du réseau routier, qui distingue les voies primaires, secondaires et de quartier, a été mise en consultation auprès des communes et des milieux intéressés. Elle sera publiée lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil d'Etat.

Auparavant, en avril 2004, le Conseil d'Etat avait approuvé la composition du Conseil des déplacements (CODEP). Cet organe de concertation permet à l'autorité de prendre en compte les approches défendues par la société civile dans les dossiers stratégiques liés à la mobilité, ceci en faisant preuve d'anticipation.

2.10.5 Raccordement de Genève-Sud au réseau autoroutier

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport sur l'étude Genève-Sud, dont les analyses ont mis en évidence la nécessité de connecter la poche centrale de Genève-Sud (Drize-Pinchat, Batelle, La Chapelle) au contournement autoroutier. Le gouvernement a décidé d'engager immédiatement l'étude du projet visant à compléter le carrefour giratoire de la Milice (entrée et sortie dans chaque sens) et de mener à terme l'étude comparative des variantes de raccordement. Toutefois, avant que le gouvernement ne se prononce, un rapport final sera présenté en été 2005, lequel portera également sur un contournement est de Genève (traversée de la Rade - voir texte de la Délégation aux transports).

2.10.6 Projet de loi sur les taxis

En mars 2004, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi sur les services de taxis et de limousines qui précise les droits et les devoirs de tous les acteurs du transport professionnel de personnes et permet de favoriser un développement harmonieux de la branche, au bénéfice tant du public que des professionnels.

2.11 Le développement durable et la politique de l'environnement

2.11.1 Les mesures de la radioactivité au CERN sont désormais publiques

Soucieux de donner à la population genevoise la garantie de l'innocuité des activités de recherche conduites dans le canton, le Conseil d'Etat a décidé de publier sur le site internet de l'Etat l'ensemble des données de mesures de radioactivité qui lui sont communiquées par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), ainsi qu'une analyse de la situation élaborée de manière indépendante par son représentant en matière de radioprotection. En dépit de son appellation, le CERN n'effectue pas de recherches sur l'énergie nucléaire. Ce centre doit son nom à l'étude du noyau de l'atome, dans lequel les physiciens recherchent la clé de l'origine de l'univers.

2.11.2 Le canton réaffirme son opposition à l'énergie nucléaire

Répondant à la procédure de consultation sur le projet d'ordonnance sur l'énergie nucléaire lancée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat a tenu à rappeler que la politique genevoise est régie par le devoir constitutionnel des autorités de s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à l'ins-

tallation de centrales nucléaires sur le territoire du canton ou au voisinage de celui-ci.

2.11.3 L'Etat encourage le recours aux énergies renouvelables

Afin de valoriser le potentiel énergétique cantonal et d'encourager les énergies renouvelables, le Conseil d'Etat a accordé aux Services Industriels de Genève (SIG) une concession pour l'installation et l'exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur l'Arve, à Vessy, pour une durée de 25 ans. Le barrage sera muni d'ouvrages de franchissement pour les poissons, qui constitueront les premiers vers le rétablissement de la libre migration des espèces dans la rivière.

Le Conseil d'Etat a également proposé au parlement deux amendements au projet de loi modifiant la loi sur le logement et les locataires. Le premier fixe un standard de rendement énergétique élevé, applicable lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics. Le second lie l'octroi de l'aide à la construction de logements subventionnés à la minimisation du recours aux énergies non renouvelables.

2.11.4 Protection de l'environnement : les services spécialisés doivent disposer d'appareils performants

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'250'000 francs pour l'acquisition d'appareils scientifiques pour le site de Sainte-Clotilde, destinés à l'usage du Service cantonal de protection de l'air (SCPA), du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR), du Service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE) et du Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI). Le remplacement des appareils de laboratoire obsolètes par du matériel performant est indispensable pour que les prestations de ces services soient conformes à l'évolution des problématiques et des législations environnementales.

2.11.5 Le Conseil d'Etat prend des mesures de protection du patrimoine

Afin de préserver le patrimoine bâti du canton pour les générations actuelles et futures, le Conseil d'Etat a ouvert une procédure de classement pour le complexe Mont-Blanc Centre Plaza. Cet ensemble offre un exemple unique à Genève de l'architecture et de l'urbanisme novateurs des années 1950. Il est répertorié depuis plusieurs années au nombre des objets patrimoniaux du XXe siècle dignes d'être protégés.

Le gouvernement a aussi approuvé le classement de la Maison Leleux, à Dardagny. Ce bâtiment, connu pour l'excellente qualité de ses décors intérieurs, présente un grand intérêt sur le plan historique : des personnages de renom, tels Adolphe Leleux, Charles Giraud, Charles-François Daubigny, Théophile Gautier ou encore le peintre Camille Corot, y ont séjourné.

Afin de préserver un monument d'importance pour Genève comme pour la Pologne, le gouvernement a invité le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) à ouvrir une procédure d'inscription à l'inventaire du tombeau du général Joseph Hauke-Bosak, sis au cimetière de Carouge. Ce héros de l'insurrection polonaise de 1863-1864 est mort le 21 janvier 1871 en défendant la ville de Dijon contre les Prussiens. Il a été inhumé en février de la même année au cimetière de Carouge. Une procédure similaire a été ouverte pour la ferme Menut-Pellet, à Châtelaine, sur le territoire de la commune de Vernier. L'intérêt architectural de ce bâtiment a été confirmé par les spécialistes de la protection du patrimoine, qui ont proposé son maintien dans le cadre d'une mesure de protection ad hoc.

L'Etat de Genève avait donné une impulsion capitale en 1971 pour faire revivre la barque la «Neptune». Aujourd'hui, il soutient le financement d'une restauration indispensable destinée à lui donner une seconde jeunesse, à l'occasion de son 100e anniversaire en déposant un projet de loi ouvrant un crédit d'un montant maximum de 800'000 francs au titre de subvention cantonale pour cette restauration. Le coût total des travaux est estimé à 2,5 millions de francs, qui seront répartis entre les collectivités publiques lémaniques, la Loterie romande, des mécènes et des fondations.

Enfin, le Conseil d'Etat a signé avec la Ville de Genève et la Fondation privée du musée d'art moderne et contemporain (Mamco) une convention proposant la création d'une fondation de droit public, dénommée FONDAMCO. Celle-ci aura pour but de gérer le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco). Cette convention prévoit en particulier la cession de la collection et des biens de la fondation de droit privé Mamco à la nouvelle fondation de droit public FONDAMCO. Les trois partenaires se sont également mis d'accord sur les statuts de la nouvelle fondation, qui ont été adressés au Grand Conseil sous la forme d'un projet de loi.

2.12 La politique de sécurité

2.12.1 Vidéosurveillance dans les TPG : prolongation du délai de conservation des bandes en cas de délit

Depuis 2003, les bus et trams des TPG circulant sur les lignes les plus exposées aux déprédations et agressions sont équipés de caméras de surveillance, pour lesquelles la Commission de contrôle de l'informatique de l'Etat (CCIE) a donné un préavis positif. Ce dispositif est destiné à garantir la sécurité à l'intérieur des véhicules, à prévenir les agressions et les déprédations, ainsi qu'à fournir les moyens de preuve en cas de procédures administratives ou judiciaires.

Afin de permettre le dépôt d'une plainte ou une dénonciation auprès des autorités compétentes, le Conseil d'Etat a porté à trois mois le délai de conservation des bandes enregistrées par les installations de vidéosurveillance, en cas de déprédation ou d'agression. Si une plainte est effectivement déposée, la conservation des bandes comme moyen de preuve et pour d'éventuelles sanctions est autorisée jusqu'au terme définitif des procédures judiciaires ou administratives concernées.

2.12.2 Détention des mineurs : Genève soutient le concordat intercantonal

Le Conseil d'Etat soutient sans réserves l'avant-projet de concordat sur l'exécution de la détention pénale des mineurs des cantons romands, rédigé par la Conférence latine des chefs de Départements de justice et police (CLDJP). La collaboration intercantonale et la mise en commun au niveau romand des outils permettant d'offrir

une prise en charge adéquate des délinquants mineurs se justifient d'autant plus, qu'il est difficile et très coûteux pour chaque canton de prévoir toutes les institutions utiles tant pour faire face aux besoins actuels, qu'en raison des exigences du futur droit pénal des mineurs.

2.12.3 Crédit d'études pour la rénovation et l'agrandissement de Champ-Dollon

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi ouvrant un crédit d'études de 1'275'060 francs pour rénover et agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon. Construit il y a près de trente ans, cet établissement pénitentiaire se trouve aujourd'hui dans un état d'obsolescence avancé et souffre d'exiguïté, puisque sa population a presque doublé depuis son ouverture. La surpopulation carcérale présente des dangers majeurs sur le plan de la sécurité, de la gestion du personnel interne et du respect des objectifs assignés à la privation de liberté.

2.12.4 Protection de la population : institution d'un groupe de travail cantonal

Le Conseil d'Etat a institué un groupe de travail chargé de rédiger les dispositions cantonales d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Ce groupe devra aussi définir le cahier des charges du futur organe cantonal de coordination en matière de protection de la population. Le concept fédéral de protection de la population est un système coordonné au sein duquel cinq organisations partenaires sont appelées à collaborer étroitement : la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services de la santé publique et les services techniques. Ce concept doit permettre de définir les actions propres à protéger la population et ses moyens d'existence en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou en cas de conflit armé, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

2.12.5 Le Conseil d'Etat favorable à l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée

Le Conseil d'Etat a fait savoir au Conseil fédéral qu'il est favorable à l'adhésion rapide de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à ses deux protocoles additionnels, l'un relatif à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et l'autre concernant le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. En matière de criminalité, l'action sur le plan interne doit impérativement être complétée par la collaboration la plus efficace possible entre pays de destination et pays de provenance des criminels. Seul un instrument à vocation universelle peut remplir cet objectif.

2.12.6 Rapport de la Commission d'enquête extraparlementaire sur le G8 : bilan positif de l'action gouvernementale

La Commission d'enquête extraparlementaire/G8 mandatée par le Conseil d'Etat pour tirer le bilan de l'action des autorités lors du Sommet du G8 d'Evian en juin 2003 a porté un jugement globalement positif sur la façon dont les missions essentielles de l'autorité ont été exercées. Cette commission, présidée par l'ancien conseiller d'Etat tessinois Alex Pedrazzini, a constaté que la rencontre entre les chefs d'Etat a pu avoir lieu régulièrement, que les citoyens ont pu exercer leurs droits démocratiques et manifester et que le maintien de l'ordre n'a occasionné à Genève aucune atteinte grave à la vie ou à l'intégrité corporelle des personnes.

La Commission a relevé la dimension inhabituelle des tâches à accomplir sur les plans institutionnel et sécuritaire et a souligné au titre des facteurs de réussite que le Gouvernement genevois avait anticipé les événements. Genève s'est parfaitement acquittée de sa tâche de protection de l'aéroport, des missions diplomatiques et des organisations internationales, malgré le «défi unique pour les autorités», selon les mots de la commission, que constituait la tenue du G8 dans un contexte de situation internationale particulièrement tendue, de dégradation de la situation économique et sociale et de croissance du mouvement altermondialiste.

Le Conseil d'Etat a pris acte des recommandations figurant dans le rapport. Un certain nombre d'entre elles avaient été mises en œuvre par anticipation, notamment dans le cadre de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

2.13 L'organisation de l'Etat

2.13.1 Juridiction des prud'hommes : fonctionnement facilité

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur la juridiction des prud'hommes, afin qu'un président d'un groupe professionnel puisse assurer, à titre exceptionnel, la présidence du tribunal d'un autre groupe professionnel. Dès 2006, les présidents et vice-présidents de groupe devront répondre à une exigence de formation spécifique et il est probable que certains groupes professionnels viendront à manquer de présidents remplissant cette obligation. Cette modification permettra de pallier ce manque.

2.13.2 Votations et élections : rationalisation des procédures

Afin de centraliser les dernières étapes du processus de l'initiative et du référendum et de rationaliser les procédures liées à l'exercice des droits politiques, le Conseil d'Etat a décidé de confier au Service des votations et élections (SVE) de la Chancellerie d'Etat le contrôle des signatures à l'appui des référendums et initiatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal, le contrôle des listes de candidats et de signatures lors d'élections, ainsi que le contrôle des signatures à l'appui des prises de position des partis lors des votations.

2.13.3 Extension du vote par internet

Dans le cadre du projet-pilote fédéral de vote électronique, le Conseil d'Etat a autorisé à cinq reprises la mise en œuvre de l'application genevoise de vote par internet dans le cadre de votations communales (trois fois) et fédérales (deux fois). A chaque fois, la réponse de l'électorat a été très favorable, confirmant le bien-fondé du projet et de la démarche genevoise. Grâce à cet engagement de l'exécutif, Genève reste le seul canton suisse à avoir organisé des scrutins officiels en ligne, suscitant aussi un fort intérêt à l'étranger.

2.13.4 Informatisation du registre foncier

Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en service des données du registre foncier sur support informatique. L'application utilisée a été développée par la société Bedag Informatik AG, société d'économie mixte en mains du canton de Berne. Elle a déjà fait ses preuves dans la grande majorité des cantons romands et permettra, à terme, d'assurer la gestion complète des données du registre foncier ainsi que la consultation des données sur internet (services réservés aux professionnels de l'immobilier). Elle reprendra également la publication périodique des transferts immobiliers. L'extrait foncier qui donne la propriété et le descriptif de l'immeuble reste accessible au grand public via internet.

2.14 L'Etat et la société

2.14.1 Le Conseil d'Etat demande l'institution d'une plate-forme sur le racisme et les discriminations

Le Conseil d'Etat s'est engagé à lutter fermement contre les discriminations. A cette fin, il a demandé au Délégué à l'intégration de mettre sur pied une plate-forme d'échange et d'information réunissant les partenaires publics directement concernés par le thème du racisme et des discriminations. Cette mesure est une première étape dans le processus que le gouvernement entend mettre en place afin de modifier certains comportements au sein de l'administration publique en général, y compris dans la police.

2.14.2 Le Conseil d'Etat institue une commission d'experts pour étudier la situation des sans-papiers

A la suite de l'adoption par le Grand conseil, le 24 octobre 2003, de la motion M 1555, invitant le Conseil d'Etat à faire respecter les conditions de travail en vigueur dans notre canton, à intervenir auprès des autorités fédérales pour que soient établis les critères d'une régularisation au cas par cas des personnes vivant dans la clandestinité et à lutter contre l'immigration clandestine, le Conseil d'Etat a confié deux mandats : le premier à une commission d'experts ad hoc pour traiter la problématique de la régularisation des travailleurs, le second au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) pour le respect des conditions de travail et la lutte contre l'immigration clandestine. Parallèlement, un mandat d'étude sur le secteur clandestin de l'économie domestique a été confié au Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève.

Sur la base du rapport de la commission d'experts, le Conseil d'Etat est intervenu auprès du Conseil fédéral pour solliciter une régularisation exceptionnelle et unique, selon des critères uniformes, des travailleurs clandestins du secteur de l'économie domestique. En contrepartie, pour éviter l'effet «appel d'air», des conditions limitatives sont édictées pour tout changement d'emploi ; des salaires minimaux obligatoires sont fixés ; les contrôles sur les conditions de travail, les assurances sociales et l'immigration clandestine sont renforcés, et les sanctions aggravées tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

2.14.3 Assouplissement de la politique relative aux autorisations de travailler délivrées aux requérants d'asile

Selon le droit fédéral, les requérants d'asile ont l'interdiction de travailler durant les trois premiers mois qui suivent leur arrivée en Suisse. En application de l'article 43 de la loi fédérale sur l'asile, les cantons ont la faculté de prolonger de trois mois cette interdiction pour les requérants dont la demande d'asile a été rejetée en première instance. Genève a fait usage de cette possibilité depuis 1991.

Sur proposition de sa Délégation aux réfugiés, approchée dans ce sens par Coordination asile.ge, le Conseil d'Etat a modifié sa pratique en autorisant les requérants à travailler dès le quatrième mois suivant leur arrivée. Genève restait le seul canton romand, avec le Valais, à interdire de travailler durant six mois.

2.14.4 Projet de loi sur les cimetières : principe de la laïcité réaffirmé

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi sur les cimetières. La révision proposée repose sur le principe de laïcité des cimetières municipaux, mais permet néanmoins d'autoriser la création de cimetières confessionnels distincts des cimetières municipaux aux strictes conditions que l'autorisation d'inhumer reste du ressort de l'autorité civile et que le règlement soit approuvé par le Conseil d'Etat.

2.15 La politique agricole

2.15.1 Pérennisation du groupe de travail sur l'agriculture de proximité

Le gouvernement a décidé de pérenniser le groupe de travail sur l'agriculture de proximité, dit «Souveraineté alimentaire», créé en 2001 sous l'égide du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE). Cette entité a pour but de formuler des propositions et de lancer des projets destinés à favoriser un rapprochement entre les mondes agricole et citadin, en permettant notamment aux consommateurs genevois d'avoir accès aux produits cultivés dans le canton.

2.15.2 Feu vert au développement de la Cave de Genève

Le Conseil d'Etat a approuvé la constitution par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) d'un droit de superficie d'une durée de trente ans en faveur de la Société coopérative de la Cave des viticulteurs de Genève, sur une surface d'environ 7'650 m^2 dans la zone de développement industriel de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA). L'octroi de ce droit de superficie permettra à la Cave de Genève de se développer, dans l'intérêt de la viticulture genevoise.

2.15.3 Mise à jour de l'inventaire des indications géographiques à protéger

Répondant à la demande de l'Institut fédéral pour la propriété intellectuelle de mettre à jour l'inventaire des indications géographiques à protéger (IGP), le Conseil d'Etat a fourni une liste de produits agricoles genevois

répondant aux critères de l'IGP. Il s'agit du Perlan, des appellations d'origine viticoles et du cardon épineux genevois (AOC), qui ont déjà fait l'objet d'une reconnaissance, ainsi que de la tomme vaudoise, de la longeole, du saucisson pistaché au Gamay de Genève, des poires à rissoles et des rissoles aux poires, qui sont en cours de reconnaissance. L'enjeu de cette démarche est l'amélioration de la notoriété de ces produits et l'augmentation de leur niveau de protection à l'étranger.

2.15.4 Mouvements transfrontaliers d'OGM : le Conseil d'Etat émet des réserves

Dans sa réponse à la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques et la sécurité environnementale et sanitaire liés à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Le Conseil d'Etat souhaite toutefois une législation qui réponde aux attentes des consommateurs sur ce thème particulièrement sensible. C'est pourquoi il a suggéré la création d'un observatoire fédéral des OGM allant bien au-delà d'un simple centre d'enregistrement des mouvements transfrontaliers de ces produits tel que prévu dans le projet fédéral.

2.15.5 Approbation du premier plan localisé agricole

Concrétisant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 mars 2003, le Conseil d'Etat a adopté un premier plan localisé agricole (PLA), pour le périmètre situé entre le chemin des Mattines et le chemin des Crues, sur le territoire de la commune de Perly-Certoux. Ce PLA prévoit l'implantation de nouvelles serres, tout en prenant en compte leur impact paysager et environnemental. Des couloirs à faune sont réservés, la renaturation de la Lissole est prévue et la mise en place de bassins de rétention se fera selon une vision d'ensemble définie par ce PLA.

2.15.6 Nouveau règlement pour la promotion de l'agriculture genevoise

Le Conseil d'Etat a approuvé le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, votée par le Grand Conseil le 21 octobre 2004. Ce règlement est orienté vers un soutien à la promotion et à la consommation des produits agricoles locaux. Il met en œuvre des outils visant notamment à sensibiliser la population sur les rôles et fonctions de l'agriculture genevoise, à renforcer le lien entre producteurs et consommateurs et à développer des marques de garantie et des appellations pour les produits de la région genevoise. Il favorise également l'évolution des entreprises agricoles, en soutenant des projets d'investissements et en incitant les exploitants à réduire leur endettement.

2.16 Les délégations du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a mis en place au début de sa législature huit délégations permanentes permettant, dans l'esprit du Discours de Saint-Pierre, de préparer les décisions que le gouvernement est appelé à prendre touchant les dossiers transversaux importants. Ces délégations, qui sont désormais au nombre de dix, ont tenu au total 46 séances en 2004, contre une quarantaine en 2003.

Les délégations de l'exécutif sont le lieu d'un important travail pluridisciplinaire réalisé sur des sujets spécifiques par les magistrats en charge des départements les plus impliqués.

Outre les délégations permanentes, plusieurs délégations ad hoc ont été créées à titre ponctuel, à l'instar de la délégation à l'Euro 2008, ou des délégations aujourd'hui dissoutes consacrées à la préparation du récent Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ou à la construction de la Halle 6 et au projet de Centre de congrès à Geneva Palexpo.

Les délégations que le Conseil d'Etat a mis en place et qui ont fonctionné en 2004 sont les suivantes :

- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel
- Délégation du Conseil d'Etat aux transports
- Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers
- Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi
- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures
- Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés
- Délégation du Conseil d'Etat à la famille
- Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information
- Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence
- Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008

2.16.1 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel

En 2004, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel s'est réunie sept fois, de février à novembre, avec les associations représentatives du personnel de l'Etat, sous la présidence de Madame Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat et présidente du département des finances. Assistaient également aux séances les conseillers d'Etat membres titulaires pour la législature 2001-2005, Messieurs Pierre-François Unger et Charles Beer, les secrétaires généraux du DASS et du DIP, ainsi que les directeurs généraux des HUG et de l'office du personnel de l'Etat.

Parmi les nombreux points abordés, les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- le projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions ;
- le projet GE-Pilote qui nécessitera un travail commun entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel ;
- le statut de la fonction publique en lien avec les projets de lois déposés par-devant le Grand Conseil ;
- les mécanismes salariaux et l'évolution du nombre de postes en lien avec le budget 2004 ;
- le plan financier quadriennal ;
- le projet de budget 2005, les mécanismes salariaux et l'indexation, la régularisation des auxiliaires, le maintien des effectifs, la priorité en terme de formation, de santé et sécurité.

Par ailleurs, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel a été auditionnée en date du 29 octobre 2004 par la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat dans le cadre de ses travaux sur le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale (PL 9275).

2.16.2 Délégation du Conseil d'Etat aux transports

Composée de MM. Rober Cramer, président, Laurent Moutinot et Carlo Lamprecht, la délégation du Conseil d'Etat aux transports s'est réunie mensuellement durant l'année 2004.

La délégation a consacré la première partie de chacune de ses séances à l'examen de l'évolution du dossier relatif à la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse via La Praille (CEVA), au sein d'une structure dénommée «Comité directeur de projet» (CODIR) qui associe les CFF. Au-delà, les grandes options sont prises via un «Comité de pilotage» (COPIL) qui se réunit semestriellement. Il comprend, outre la délégation, le vice-directeur de l'Office fédéral des transports et le vice-président de la direction générale des CFF en charge de l'infrastructure.

La délégation a notamment examiné les possibilités de valorisation foncière liées à la réalisation de cet ouvrage ferroviaire, de concert avec les communes. Cette problématique a été intégrée dans le cahier des charges des concours, dont les résultats ont été présentés au public en novembre et décembre 2004. Le visage des cinq nouvelles gares ainsi que de la passerelle carougeoise reliant la falaise de Pinchat à celle de Champel a pu être dévoilé. Par ailleurs, les questions concernant la maîtrise d'ouvrage par le canton pour le début des travaux en gare de Cornavin (travaux prévus en été 2005) ont fait l'objet d'un examen attentif.

Sur le plan fédéral, la délégation s'est rendue à Berne le 30 novembre 2004 afin de présenter CEVA aux parlementaires et fonctionnaires fédéraux. Avant cela, des rencontres avec les conseillers fédéraux Moritz Leuenberger, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et Hans-Rudolf Merz, chef du Département fédéral des finances (DFF), de même qu'avec les directions de l'Office fédéral des transports, du DFF et des CFF, ont eu lieu. Ces rencontres visaient à mettre en œuvre les engagements pris au plan suisse dans le protocole d'accord tripartite CFF - Confédération - Canton signé en juillet 2002. Enfin, la délégation a pris acte avec satisfaction de la création, en mai 2004, d'un comité de soutien au projet CEVA «Pro RER Genève/Région» regroupant l'ensemble des forces politiques et associatives du canton.

Le 12 décembre 2004, parallèlement à la mise en exploitation de la 3e voie ferroviaire Genève - Coppet, les conseillers d'Etat Laurent Moutinot et Robert Cramer ont pu inaugurer la halte ferroviaire de Sécheron.

Au plan genevois, la délégation a pris connaissance du rapport d'études Genève-Sud (Drize - Pinchat - Batelle - La Chapelle) et a donné mandat de poursuivre les études en s'attachant prioritairement au Carrefour de la Milice et à l'augmentation du débit à la douane de Bardonnex via le Comité régional franco-genevois (CRFG). Elle a également pris acte des résultats des réflexions du groupe de travail «Contournement de Genève», constitué en mai 2002, qui préconise une variante de traversée de la rade urbaine en tunnel, avec une traversée souterraine jusqu'à la route de Malagnou, assortie de mesures d'accompagnement pour réduire le trafic sur les quais. Toutefois, avant que le gouvernement ne se prononce, les conclusions du groupe de travail devront encore être validées par les différents services de l'administration et un rapport final sera présenté en été 2005, lequel portera également sur un contournement Sud de Genève.

Par ailleurs, la délégation a donné son feu vert pour le lancement d'études en vue de restructurer l'ensemble du site des Ports Francs intégrant une étude de faisabilité d'un bâtiment administratif important en tête sud du site, ainsi que le démantèlement de la desserte ferroviaire du bâtiment principal des Ports Francs, tout en maintenant cette desserte sur le flanc ouest du site. Il s'agit de réfléchir à l'affectation légale des terrains. Elle s'est aussi occupée du dossier IKEA (implantation dans la commune de Vernier) et de la mise en œuvre d'un bus en site propre pour le Couloir de St-Julien, tout en prévoyant une exploitation tramway à l'horizon 2015.

Dans une optique transfrontalière, la délégation a validé le document «Pôle Genève - Gex : Aménagement transfrontalier : projet territorial et Rectangle d'Or, Etape 1, options stratégiques» dont le volet transports indique les projets décidés et les intentions pour desservir la région de l'aéroport avec des trams, des trains et des routes.

Enfin, la délégation s'est réjouie de l'inauguration de l'extension de la ligne de tram 15 Lancy-Pont Rouge - Place des Nations, via Plainpalais et la gare Cornavin, et a continué à examiner régulièrement les projets d'extension des lignes de tramway, tout comme les parcs relais P+R à réaliser en lien étroit avec le développement des infrastructures de transport.

2.16.3 Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers

La Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers est constituée de Madame Micheline Spoerri (DJPS), Monsieur Charles Ber (DIP) et Monsieur Robert Cramer (DIAE) qui la préside. Elle s'est réunie à cinq reprises en 2004 afin d'entendre le Délégué à l'intégration, prendre acte de ses travaux, délivrer des impulsions et valider ses propositions.

La Délégation a notamment :

- validé le document «Mise en œuvre des missions du service» sur lequel le BIE fonde son action jusqu'en 2007 ;
- suivi le processus de développement des contrats de prestations établis entre l'Etat et des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration, au sens de la loi A255 ;
- approuvé le module de sensibilisation à la problématique de l'intégration mis en place par le BIE à l'attention des collaborateurs des 32 services de l'administration considérés comme prioritaires par le Groupe interdépartemental de l'intégration.

La Délégation s'est également préoccupée du caractère transversal des activités du Bureau de l'intégration. A ce titre, elle a notamment pris connaissance :

- des agissements ciblés de groupes autoproclamés «identitaires» et des mesures préventives mises en place par le BIE, en lien avec des partenaires communaux et cantonaux ;
- de la participation du BIE à l'instauration par la police genevoise d'un cycle de formation consacré aux droits de l'homme, à l'histoire genevoise et à la diversité culturelle de la population ;
- du partenariat établi entre la Ville d'Onex, des associations d'étrangers ou en lien avec les étrangers et le BIE, dans la construction de la Journée et des Assises de l'intégration 2005.

Par ailleurs, la Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers a demandé au Délégué à l'intégration de mettre sur pied une plate-forme réunissant les partenaires publics et privés concernés par les questions liées au racisme et aux discriminations, plate-forme destinée, en ces domaines, à l'examen de situations, au débat sur les actions adéquates et au suivi de leurs prolongements.

2.16.4 Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi

Composée de Monsieur Carlo Lamprecht qui la préside, de Madame Martine Brunschwig Graf (DF) et de Monsieur Charles Beer (DIP), la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi s'est réunie à quatre reprises en 2004.

La délégation a concentré ses travaux sur quatre axes :

- la révision de la loi cantonale sur le chômage, notamment pour ce qui concerne la conception des emplois temporaires ; elle a retenu les principes d'un raccourcissement de leur durée actuelle, évaluée comme un facteur d'exclusion à terme, et d'un renforcement de la part de formation et de soutien individualisé destinée à augmenter l'efficacité de la réinsertion des chômeurs ;
- la recherche d'un suivi plus efficace des chômeurs dès leur perte d'emploi, notamment par la mise en place d'un bilan d'insertion sans délai, d'une évaluation approfondie des chômeurs de longue durée et de mesures ciblées de qualification pour les moins formés ;
- le renforcement de la collaboration inter-institutionnelle pour réaliser ces mesures, notamment entre l'office cantonal de l'emploi (OCE), le DIP, le DASS et le Centre de bilan Genève (CEBIG) ;
- l'évaluation des conséquences financières des mesures cantonales sur le budget 2005.

La délégation a également pris connaissance des «10 actions en faveur de l'emploi» initiées par le DEEE, des évaluations fédérales portant sur l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage en Suisse, ainsi que des suites données au rapport «Pas de dépendance sociale, mais une indépendance économique».

2.16.5 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures

La DELEXT a été créée en 1982, afin d'assurer un suivi politique de la coopération transfrontalière, régionale et européenne de l'Etat de Genève. Elle est informée du lancement et du suivi des projets de coopération transfrontalière, régionale et européenne. En fonction des sujets abordés, elle prend acte de leur avancement, elle peut décider de leur orientation future soit directement, soit en demandant leur inscription à l'ordre du jour d'une séance du Conseil d'Etat.-

Pour la législature 2001 - 2005, cette délégation est composée de Monsieur Carlo Lamprecht Président, et de Messieurs Robert Cramer et Laurent Moutinot. La délégation se réunit en principe trois fois par année.

En 2004, elle s'est penchée sur les objets suivants :

- Projet du «Rectangle d'Or» ;
- Projet «l'Etoile Annemasse-Genève» ;
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;
- Extension de l'Accord de Karlsruhe au canton de Genève ;
- Cadre général pour la création d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ;
- Deuxième phase des accords bilatéraux : marché du travail et libre circulation des personnes ;
- Fondation franco-suisse sur les biotechnologies et les sciences de la vie ;
- Biopark d'Archamps et participation du canton de Genève à la société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois ;
- MIPIM 2004 ;
- Intégration de la Région Rhône-Alpes au Comité Régional franco-genevois et réorganisation des commissions du CRFG ;
- Préparation du comité plénier du CRFG ;
- CGN/Compagnie générale de navigation : plan 2004 ;
- Evolutions de la CGSO ;
- Représentation genevoise dans les instances confédérales ;
- Révision du règlement d'application de la Solidarité internationale.

2.16.6 Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés

La Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés est présidée par Madame Micheline Spoerri. Messieurs Pierre-François Unger et Charles Beer en sont également membres. Un collaborateur de chacun des trois magistrats assiste aux réunions : Monsieur Eric Etienne, directeur adjoint de l'action sociale, pour le DASS ; Monsieur Christian Aguet, directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), pour le DIP, et Madame Pascale Byrne-Sutton, secrétaire adjointe en charge du domaine Migration, pour le DJPS. Monsieur Fabio Zanasco, adjoint administratif au DAEL, participe régulièrement aux séances pour présenter un état de situation relatif à l'hébergement des requérants d'asile. En 2004, la Délégation aux réfugiés s'est réunie à six reprises.

Selon la clé de répartition fédérale, Genève accueille 5.2% des demandeurs d'asile en Suisse. Du 1er janvier à début décembre 2004, notre canton avait accueilli 754 personnes, contre 1075 pour la même période en 2003. Tout au long de l'année, l'on a pu observer une évolution à la baisse du nombre de demandeurs d'asile. De ce fait, la situation sur le plan de l'occupation des lieux d'hébergement a été moins tendue que ces dernières années.

Dès le 1er avril 2004, les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) sont exclues du système d'aide sociale prévu par le droit fédéral et doivent quitter le territoire. Ces personnes, si elles continuent à séjourner en Suisse, sont considérées comme des étrangers en situation irrégulière au sens de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Les cantons sont néanmoins tenus, au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale, d'assurer les soins minimaux d'urgence (hébergement, nourriture, soins médicaux). Un avis de droit relatif à l'étendue de l'article 12 de la Constitution fédérale a été sollicité à ce propos auprès des professeurs Malinverni et Hottelier de l'Université de Genève.

La Délégation a mandaté l'Hospice général pour assurer aux personnes frappées d'une NEM l'aide minimale prévue par la Constitution fédérale. L'Hospice général accomplit cette tâche en collaboration étroite avec l'office cantonal de la population (OCP), qui veille à leur identifi-

cation préalable. Le système de Monitoring des interventions et des frais, prévu par le droit fédéral, est placé sous la co-responsabilité de l'OCP et de l'Hospice général. En outre, un groupe de travail pluridisciplinaire (Hospice général, police, OCP, œuvres d'entraide) veille à la mise en œuvre de ces dispositions et formule régulièrement des propositions d'ajustements à la Délégation.

Sur proposition de la Délégation aux réfugiés, le Conseil d'Etat a fait part de sa politique en la matière dans un point de presse le 24 mars 2004. Il a également adopté, le 28 juillet 2004, un arrêté spécifique à l'aide d'urgence qui donne tous les détails du dispositif genevois. Il s'agit d'une aide fournie en nature et non de prestations en argent. Cet arrêté a été publié dans la Feuille d'avis officielle du 30 juillet 2004.

Dans ce contexte général, la Délégation a eu l'occasion d'auditionner un représentant du Centre social protestant (CSP), Monsieur Yves Brutsch, ainsi que Monsieur Manuel Tornare, Conseiller administratif en charge du département des affaires sociales de la Ville de Genève.

S'agissant des structures d'accueil des personnes frappées d'une NEM, au vu de la difficulté de déterminer le nombre de places nécessaires et afin de parer à l'éventualité d'un afflux important de personnes, des contacts préalables ont été pris avec la Ville de Genève, représentée par Monsieur André Hediger, Conseiller administratif en charge du Département municipal des sports et de la sécurité, ainsi qu'avec la Commune de Lancy. Ces deux communes ont manifesté leur accord de principe pour permettre d'ouvrir rapidement un abri PC si le besoin s'en faisait sentir. Les situations des familles avec enfants font, bien entendu, l'objet d'un traitement particulier. Celles-ci sont toutefois très peu nombreuses (moins de cinq).

La Délégation a été émue par le cas d'une jeune fille mineure frappée d'une décision de NEM et attribuée au canton d'Argovie, qui avait été placée dans la même structure que les autres requérants NEM lors de son retour dans son canton d'attribution. Par l'intermédiaire des différents collaborateurs relevant du DASS, du DIP et du DJPS, des contacts ont été pris avec le canton concerné et la Confédération pour que de telles situations ne se produisent plus. Au même titre que les familles, les mineurs non accompagnés doivent en effet être traités de manière spécifique. En particulier, il est indispensable de prévoir pour eux un lieu d'hébergement à part.

2.16.7 Délégation du Conseil d'Etat à la famille

En novembre 1999, le Conseil d'Etat remettait au Grand Conseil un rapport sur la politique familiale (RD 341) «Jalons pour une politique familiale» qui, au travers d'un portrait des familles genevoises, analysait les mutations en cours. Suite à ce rapport, le Conseil d'Etat, suivant en cela l'une des recommandations des experts, a mis en place une délégation du Conseil d'Etat qui réunit les présidents du DIP, du DF et du DASS. Ce dernier en assure la présidence.

Le Conseil d'Etat a également institué la commission cantonale de la famille, chargée d'assister les autorités cantonales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la famille. En 2004, l'ensemble des acteurs de ce dispositif a en particulier œuvré dans les domaines décrits ci-dessous.

On constate d'année en année un intérêt toujours croissant du public pour le contenu du site internet d'information aux familles. Sa fréquentation a atteint, en 2004, une moyenne de 732 connexions hebdomadaires (682 en 2003), pour 20'028 pages visitées (13'781 en 2003). Les questions les plus fréquemment posées à ses animateurs concernent, prioritairement, les thèmes de la grossesse et de l'adolescence.

L'espace Infor Famille a ouvert ses portes en septembre 2003. Il offre un catalogue de prestations en lien avec les préoccupations des familles, ciblées sur les cycles du groupe familial et ses relations avec l'environnement. Cet espace d'information, complémentaire au site internet, renseigne et oriente les professionnels et les particuliers sur toutes les questions liées à ce thème.

Le groupe de travail chargé d'examiner la problématique de la conciliation des horaires familiaux, professionnels et scolaires, institué par la délégation du Conseil d'Etat à la famille en novembre 2001, a pour mission principale de dresser un état des lieux des difficultés de conciliation rencontrées principalement par les familles et de faire des propositions concrètes, chiffrées le cas échéant. Suite au rapport intermédiaire du groupe, déposé en juin 2002, il a été décidé de mener une enquête représentative sur les besoins des parents en matière de prise en charge des enfants pendant et après l'école. Cette analyse a été confiée au service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Le rapport intitulé «Les besoins des ménages du canton de Genève en matière d'horaires de prise en charge institutionnelle des enfants 1re enfantine - 6e primaire» a été déposé en novembre 2004 auprès de la délégation du Conseil d'Etat à la famille, laquelle a confié une analyse détaillée de ce rapport à la commission cantonale de la famille.

Devant les difficultés croissantes des parents à se reconnaître dans leur rôle au sein de la famille d'aujourd'hui, la commission cantonale de la famille a confié un mandat à un chercheur extérieur pour mener une enquête sur la parentalité auprès d'un échantillon de familles afin de recenser les problèmes qu'elles rencontrent. Le rapport intitulé «Intrigues parentales» analyse de manière circonstanciée des rôles parentaux et du soutien à la parentalité dans le canton de Genève. Ses constats et propositions sont examinés par la commission cantonale de la famille.

La commission cantonale de la famille a participé aux travaux du groupe de travail «Promotion des compétences des parents et des personnes auxquelles sont confiés de jeunes enfants». Elle a notamment encouragé la promotion et la distribution des brochures didactiques concernant les soins à donner aux bébés et aux jeunes enfants. Cette documentation est maintenant distribuée à tous les parents à la naissance de leur enfant, à la Maternité ainsi que dans les cliniques. En 2004, la commission cantonale de la famille a entendu les membres du groupe concernant les projets de développement de ses activités et attend ses propositions pour l'avenir.

2.16.8 Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

La délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information, composée de Madame Martine Brunschwig Graf présidente, et de Messieurs Robert Cramer et Charles Beer, s'est réunie à cinq reprises en 2004. Elle a associé à ses travaux Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat. Ses principales missions sont de valider la stratégie pour

les systèmes d'information et de communication, encourager l'évolution de l'administration avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et appuyer le centre des technologies de l'information (CTI) et les départements dans le déploiement des systèmes d'information et de communication. A relever que le CTI dépend hiérarchiquement de la présidence de la délégation.

Sur proposition de la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), la délégation s'est prononcée pour la poursuite de 63 projets en cours et l'ajournement, le frein ou le redimensionnement de 38 autres. Il a été tenu compte de l'état d'avancement des projets, de leur importance, de l'impact sur le budget de fonctionnement du CTI et des risques.

Cette mesure faisait suite au constat établi en 2003 montrant les difficultés que l'administration avait à entreprendre de nouveaux projets en raison des ressources limitées de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Les préavis de la délégation ont été suivis par le Conseil d'Etat et ont permis d'entrer dans une phase de stabilisation et de consolidation des investissements informatiques.

La délégation a en outre validé le portefeuille des projets pour 2005 présenté par la CGPP, dont certains sont la continuation de projets déjà mise en œuvre. Pour tous ses projets en cours, le budget d'investissement a été adapté en tenant compte de l'état d'avancement de ceux-ci ainsi que de la capacité des équipes à les faire avancer. De même, la délégation n'a retenu au budget 2005 que les montants qu'il est raisonnablement envisageable d'engager l'an prochain pour les nouveaux projets.

La délégation a pris connaissance avec intérêt de la stratégie 2006-2010 du CTI présentée par son directeur général. L'orientation citoyen implique une vision verticale et transversale qui prend en considération les éléments dynamiques et d'autres facteurs telle la nomadisation. Le défi d'une administration consiste également à prendre en compte l'hétérogénéité métier et l'hétérogénéité technologique. Sur cette base, un plan stratégique sera établi en 2005 et permettra au Conseil d'Etat de fixer chaque année les priorités découlant de ses axes politiques.

La délégation a validé le plan d'action proposé quant à l'évolution du poste de travail, sur proposition du CTI et avec l'appui du Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC). Le choix des standards ouverts favorisant l'interopérabilité des systèmes implique une étape intermédiaire consistant à remplacer le système d'exploitation Windows NT4 par Windows XP. Il s'agit de prendre en compte les contraintes actuelles, en particulier toutes les applications concernées. De même, le CTI privilégiera une version bridée d'Office 2003 afin d'éviter que l'administration ne se lie davantage à un éditeur de logiciels.

La gestion des infrastructures de télécommunication est le moyen, pour l'autorité, d'influencer l'occupation rationnelle du sous-sol. La délégation a approuvé une convention de collaboration entre la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, les Services industriels de Genève et l'Etat de Genève qui prévoit de recenser les tubes de toute nature, destinés à recevoir des équipements affectés au transport de données.

Le projet de règlement définissant la mission du CTI et fixant les règles de partenariat avec les départements a été validé par la délégation et adopté par le Conseil d'Etat. Il règle le rôle, l'organisation et le fonctionnement du CTI; en outre, il entérine sa dépendance hiérarchique et fonctionnelle à la présidence de la délégation et son rattachement administratif à la Chancellerie.

La délégation a encore fait le point sur les technologies WiFi, en particulier dans le cadre du projet qui permettra aux députés de se connecter avec un ordinateur portable dans l'hôtel de Ville afin de bénéficier de l'accès à la messagerie et à internet. Compte tenu de l'évolution de ce type de technologie et des difficultés à en maîtriser totalement la sécurité, une substitution du WiFi au câblage fixe n'est pas envisagée.

2.16.9 Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008

La délégation à l'EURO 2008 a été instituée en date du 3 novembre 2004, afin de structurer politiquement la conduite du dossier de l'EURO 2008 pour le site-hôte qu'est Genève. L'importance de l'EURO de football exige en effet que des mesures soient prises en vue de sa préparation, dès après le choix de la Suisse et de l'Autriche pour l'accueillir, d'autant qu'une promotion percutante de Genève nécessite aussi la formalisation de l'engagement de l'Etat. La délégation du Conseil d'Etat est présidée par Monsieur Robert Cramer et se compose encore de Madame Micheline Spoerri et de Monsieur Laurent Moutinot. Elle a siégé deux fois en 2004 et a prévu de se réunir mensuellement en 2005.

Plusieurs facteurs ont milité pour la création de cette délégation. Il y a tout d'abord l'ampleur de l'événement, qui s'étendra du 7 au 29 juin 2008 et verra, à tout le moins, quatre matchs de 16e de finales. Il y a ensuite l'aspect transversal des différents enjeux dont, en particulier, au-delà du volet strictement sportif, la sécurité, la mobilité événementielle, l'hébergement et les événements populaires à caractère festif à mettre sur pied en accompagnement du concept, ce sur toute la durée de l'EURO 2008. Enfin, l'instruction des différents volets du dossier de façon coordonnée avec les autres sites-hôtes en Suisse que sont Bâle, Zurich et Berne, de même qu'avec la Confédération, l'Association suisse de football (ASF) et l'Union européenne de football amateur (UEFA), milite aussi pour cette approche anticipative.

Réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales - 2004

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
1	28.01.2004 DJPS (DIP)	1829-2004	Madame Micheline CALMY-REY	Droits de l'enfant
2	11.02.2004 DJPS	1909-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Unification de la procédure civile
3	11.02.2004 DEEE (DIP)	1916-2004	Monsieur Joseph DEISS	Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce - Abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleuses et travailleurs de 19, respectivement 20 ans à 18 ans
4	11.02.2004 DJPS (DASS, DIP)	2628-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Projets de révision partielle des ordonnances 1 et 2 sur l'asile ainsi que l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers
5	25.02.2004 DEEE (DF)	2833-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification du code des obligations (transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction)
6	08.03.2004 DIAE (DASS)	3327-2004	Monsieur Joseph DEISS	Projets de révision de 4 ordonnances en matière d'épizooties et d'hygiène des viandes (OFE, OCV, OITE et OESPA)
7	24.03.2004 DIAE (DAEL, DEEE)	4131-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Loi sur les installations de transports à câbles
8	24.03.2004 DEEE	4138-2004	Monsieur Joseph DEISS	Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation (LASRE)
9	24.03.2004 DIAE	4203-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Ordonnance sur la coordination de transports en cas d'événement
10	24.03.2004 DIAE (DASS)	4266-2004	Monsieur Joseph DEISS	Révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires
11	24.03.2004 DIAE	4739-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Concept Loup Suisse et Concept Lynx Suisse
12	31.03.2004 DJPS (DF, DIP, DASS)	4454-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Initiative parlementaire 00.419 - protection contre la violence dans la famille et dans le couple
13	31.03.2004 DJPS (DF, DIP, DASS)	4458-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Avant-projet de révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) Avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte
14	31.03.2004 DJPS	4462-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Avant-projet et rapport explicatif sur l'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
15	31.03.2004 DIAE (DEEE, DASS)	4480-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Protection des indications géographiques et mise à jour de l'inventaire des indications à protéger
16	31.03.2004 DASS (DIAE)	4491-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Ordonnances afférentes au nouveau droit sur les produits chimiques
17	28.04.2004 DF	5746-2004	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Rapport concernant la modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la LF sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières
18	28.04.2004 CHA (TOUS)	5752-2004	Madame Annemarie HUBER-HOTZ	Modification de la LOGA et de la Lparl
19	28.04.2004 DASS	6341-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Révisions partielles dans l'assurance maladie

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
20	03.05.2004 DIAE (DAEL, DEEE, DJPS, DF)	5751-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Consultation fédérale sur la réforme des chemins de fer 2
21	03.05.2004 DF (DEEE)	6319-2004	Monsieur Hanz-Rudolph MERZ	Deuxième réforme de l'imposition des sociétés
22	12.05.2004 DF (DEEE)	6537-2004	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Révision totale de la loi fédérale sur les fonds de placement
23	12.05.2004 DASS (DIAE)	6664-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Ordonnance sur les mouvements transfrontaliers des organismes génétiquement modifiés (Ordonnance de Cartagena - OCart)
24	01.06.2004 CHA	7789-2004	Madame Annemarie HUBER-HOTZ	3e Convention entre la Confédération suisse et les cantons sur le fonctionnement du portail d'information www.ch.ch de 2005 à 2008
25	07.06.2004 DEEE	8179-2004	Monsieur Joseph DEISS	Modification de la loi fédérale sur le marché intérieur
26	23.06.2004 DEEE	9323-2004	Monsieur Joseph DEISS	Loi fédérale concernant la promotion de l'information sur la place économique suisse
27	30.06.2004 DJPS (DASS)	9690-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Ordonnance sur l'utilisation des profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues
28	30.06.2004 DJPS (DIAE)	9692-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Révision de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les jeux de hasard et les maisons de jeu et de l'ordonnance du Département fédéral de justice et police sur les systèmes de surveillance
29	30.06.2004 DASS (DF)	9756-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Révisions partielles dans l'assurance maladie («Financement hospitalier» et «Managed Care»)
31	30.06.2004 DIP	9774-2004	Monsieur Joseph DEISS	Projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures
32	02.07.2004 DASS (DF)	9767-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires pour familles selon le modèle tessinois (Iv. pa. 00.436 et 00.437 Fehr Jacqueline/Meier-Schatz Lucrezia)
33	18.08.2004 DEEE (DIAE)	11647-2004	Monsieur Joseph DEISS	Loi fédérale sur la politique régionale
34	15.09.2004 DF (DEEE)	12931-2004	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée - Introduction d'un décompte annuel
35	15.09.2004 DIAE	12942-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Révision partielle de la loi fédérale sur la protection des eaux, adaptation de l'ordonnance sur la protection des eaux et abrogation de l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant polluer
36	15.09.2004 DIAE	12947-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Recommandations «Installations à forte fréquentation - Harmonisation du plan directeur et du plan de mesures pour la protection de l'air»
37	15.09.2004 DASS	12949-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Révision partielle des lois fédérales sur l'assurance maladie, sur l'assurance vieillesse et survivants et sur les prestations complémentaires
38	15.09.2004 DEEE (DF, DJPS)	13425-2004	Monsieur Joseph DEISS	Mesures d'accompagnement dans le cadre de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays membres de l'Union européenne
39	15.09.2004 DF (NDEEE)	13494-2004	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Accord avec la Communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
40	27.09.2004 DIAE (DEEE)	14008-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité et révision de la loi sur les installations électriques (réglementation anticipée des échanges transfrontaliers d'électricité)
41	04.10.2004 DAEL, (DEEE)	13735-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Révision de la loi sur les chemins de fer (interopérabilité)
42	20.10.2004 DIAE	14351-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Modification de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
43	20.10.2004 DIP	14364-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Consultation concernant le nouvel article constitutionnel sur l'éducation
44	20.10.2004 DASS	14744-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance maladie et de l'ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance maladie - Procédure de consultation
45	27.10.2004	14526-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Révision de la loi sur les brevets
46	27.10.2004	15246-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Projet rapport explicatif concernant la procédure dans l'AI
47	29.11.2004 DIAE	16178-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Procédure de consultation à l'avant-projet de révision partielle du code civil
48	29.11.2004 DIAE	16692-2004	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Message relatif aux modifications du financement des projets FTP sur mandat de la CTT du Conseil des Etats
49	13.12.2004 DJPS	17609-2004	Monsieur Christoph BLOCHER	Rapport et avant projet relatifs à la modification du Code pénal suisse dans sa teneur du 13.12.2002, concernant la mise en œuvre de l'article 123a de la Constitution fédérale sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux ainsi que quelques correctifs apportés au nouveau droit régissant les mesures
50	13.12.2004 DJPS	17640-2004	Madame Dora ANDRES	Procédure de consultation concernant la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse
51	22.12.2004 DASS (DF)	18304-2004	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Projet et rapport explicatif concernant la 5e révision de la LAI et le financement additionnel de l'AI

3. CHANCELLERIE D'ETAT

Appui au Conseil d'Etat et aux Institutions
Coordinatrice de l'administration
Information du public et des professionnels

Missions et objectifs

La Chancellerie d'Etat constitue l'état-major du Conseil d'Etat. En qualité d'organe central, sa mission première est d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de son action, d'assurer les liaisons avec le parlement et de coordonner les procédures de travail qui assurent le bon fonctionnement des institutions.

La Chancellerie a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat, d'en établir les procès-verbaux et d'assurer la mise en œuvre des décisions gouvernementales, notamment en coordonnant les actions au niveau du Collège des Secrétaires généraux. Cette instance, présidée par le Chancelier, examine, sous l'angle administratif, les dossiers soumis au Conseil d'Etat. Par ailleurs, le Collège tient séance une fois par mois pour débattre des dossiers qui nécessitent une décision gouvernementale ou, en terme de gestion et d'organisation, qui sont directement du ressort de l'administration.

La Chancellerie d'Etat est également responsable de différents moyens de diffusion de l'information vers le public, les professionnels et les médias : en particulier grâce à la Feuille d'avis officielle, le site Internet officiel de l'Etat ou encore le Système d'information sur la législation, proposé sous forme de CD-Rom et DVD, multicompatibles. Toute personne qui s'adresse à l'administration doit bénéficier des meilleurs services; pour cette raison, divers espaces d'accueil animés par la Chancellerie d'Etat ont pour but d'orienter et d'accompagner la population selon la demande formulée.

Thème d'actualité :
le vote par Internet

Le projet pilote genevois de vote par Internet a passé une étape importante en 2004 : pour la première fois, cette application, développée pour le compte de la Confédération, a été proposée lors de scrutins fédéraux, avec succès. La Chancellerie d'Etat, avec l'appui du Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe (c2d) de l'Université de Genève, a publié une étude quant au profil des utilisateurs du vote en ligne. Cette étude, sans équivalent au monde, a montré que le cyberélecteur ne différait pas de l'ensemble des citoyens. Un constat encourageant par les perspectives qu'il ouvre quant à l'adoption de ce nouveau mode ce scrutin.



Photo: E. Aldag

Borne de vote par Internet à disposition du public au M-Parc La Praille.

Cinq scrutins électroniques en 2004

Après deux scrutins électroniques en 2003, en janvier lors d'un référendum communal à Anières, puis en novembre lors d'un référendum communal à Cologny, cinq scrutins électroniques ont été organisés en 2004, dont deux scrutins fédéraux pour lesquels le Conseil fédéral a donné son aval sur la base d'un dossier technique passé à la loupe par les offices fédéraux :

- du 2 au 17 avril, les citoyennes et citoyens de la ville de Carouge (9'049 électeurs inscrits) ont pu voter par Internet dans le cadre d'un référendum contre un crédit d'acquisition d'un cinéma. La participation a atteint 44% et le nombre de votes par Internet s'est élevé à 1'024, soit 26% des suffrages exprimés ;
- du 28 mai au 12 juin, les citoyennes et citoyens de la ville de Meyrin (9'180 électeurs inscrits) ont pu voter par Internet dans le cadre d'une initiative avec contre-projet et question subsidiaire portant sur la réalisation du «Lac des Vernes». La participation a atteint 39% et le nombre de votes par Internet s'est élevé à 788, soit 22% des suffrages exprimés ;
- du 3 au 25 septembre, les citoyennes et citoyens des quatre communes d'Anières, Carouge, Cologny et Meyrin (quelque 22'000 électeurs inscrits) ont pu voter par Internet à l'occasion de la votation populaire du 26 septembre 2004 (quatre objets fédéraux, deux objets cantonaux et un objet communal). La participation a atteint 57,1% et le nombre de votes par Internet s'est élevé à 2'723, soit 21,8% des suffrages exprimés ;
- du 8 au 23 octobre, les citoyennes et citoyens de la commune de Vandœuvres (1'382 électeurs inscrits) ont pu voter par Internet dans le cadre d'un référendum communal contre un plan de circulation. La participation a atteint 59,55% et le nombre de votes par Internet s'est élevé à 240, soit 32% des suffrages exprimés ;
- du 5 au 27 novembre, les citoyennes et citoyens des huit communes d'Anières, Carouge, Collonge-Bellerive, Cologny, Meyrin, Onex, Vandœuvres et Versoix (41'200 électeurs inscrits) ont pu voter par Internet lors de la votation populaire du 28 novembre 2004 (trois objets fédéraux et deux objets cantonaux). La participation dans ces communes a atteint 43,9% et le nombre de votes par Internet s'est élevé à 3755, soit 22,4% des votants.

Parallèlement à l'opération de Vandœuvres, la Chancellerie d'Etat a mis son système de vote en ligne à disposition du Conseil de l'Europe (CoE) pour une consultation à laquelle quelque 16'400 élèves de 81 écoles réparties dans vingt pays du CoE ont participé. Cette opération, qui portait sur la «Charte pour une école démo- cratique et sans violence», a fourni une première vérification de la faisabilité du vote électronique pour les Suisses de l'étranger.

Deux prix au niveau national

En octobre 2004, la Société suisse des sciences administratives (SSSA), présidée par Madame Annemarie Huber-Hotz, Chancelière de la Confédération, a décerné un prix à l'application genevoise de vote par Internet. Ce prix a été remis à Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat, en présence de Monsieur le Conseiller fédéral Rudolf Merz.

Dans ses motivations, le jury a notamment écrit : «*projet novateur aux plans suisse et européen, gestion systématique du projet, avec enquêtes initiales et à chaque test, analyse des résultats et impacts, communication et extension progressive au niveau de votations fédérales, volonté d'accroître la représentativité des votants (…).*»

En outre, la fondation Pirelli, qui décerne chaque année un prix à des travaux multimédias de vulgarisation scientifique, a inscrit une vidéo sur le vote électronique, produite par la Chancellerie d'Etat, à son palmarès 2004.

Le profil des cyberélecteurs

A la demande de la Chancellerie d'Etat et conformément à l'exigence fédérale d'accompagnement scientifique du projet, le c2d a réalisé une étude lors des scrutins de Carouge et Meyrin, au printemps 2004. Un formulaire s'affichait à l'écran à l'issue de la procédure de vote en ligne et les cyberélecteurs étaient invités à y répondre. Le taux de réponses a atteint 57% à Carouge et 69% à Meyrin. Le rapport intégral est disponible sur Internet à l'adresse *www.ge.ch/evoting/doc/rapports/200409_rapport_carouge_meyrin.pdf*

Vote électronique et âge

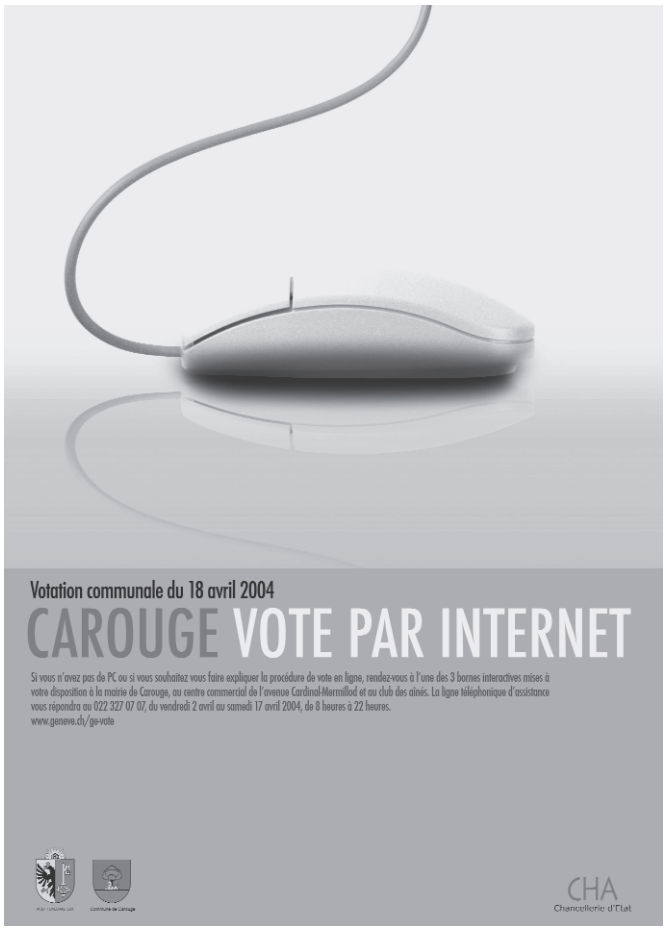
Le vote par Internet est d'emblée devenu le premier mode de scrutin dans les classes d'âge 18-29 ans et 30-39 ans, avant le vote par correspondance, mais il a aussi attiré aux urnes des jeunes qui ne votaient pas. La classe d'âge des 18-29 ans, qui représente 10% de l'électorat, ne constitue en moyenne que 7% à 8% des votants. Lorsque le vote par Internet est offert, le poids de cette classe d'âge dans le groupe des votants remonte au niveau de son poids démographique, soit 10%.

Répartition hommes/femmes

Bien que les hommes sont surreprésentés parmi les utilisateurs du vote en ligne, on ne saurait parler de déficit d'utilisation pour les femmes. En effet, celles-ci recourent au vote en ligne en proportion de leur poids démographique. Autrement dit, la proportion de femmes âgées de 18 à 60 ans parmi les utilisateurs du vote en ligne et dans la population est quasiment identique. La différence homme/femmes quant à l'utilisation du vote en ligne devrait se résorber, si l'on considère que dans la tranche d'âge des 18-29 ans, hommes et femmes sont égaux devant le vote par Internet.

Vote électronique et niveau d'études

Les utilisateurs du vote en ligne ont-ils un niveau d'étude différent du reste de la population ? Il est difficile de répondre précisément à cette question pour deux raisons:



Le vote par Internet à Carouge.

- Il n'existe pas de statistique portant sur la formation des citoyens genevois, mais uniquement sur l'ensemble des habitants du canton (quelque 39% des habitants du canton sont étrangers) ;
- Environ 30% des personnes ayant répondu au questionnaire ont ignoré cette question.

Les données disponibles montrent que les cyberélecteurs ont un niveau de formation plus élevé que la moyenne. Il faut cependant rappeler que de nombreuses études ont montré que l'exercice du droit de vote est directement lié au niveau de formation. Il est de ce fait impossible de considérer l'utilisation d'Internet comme un facteur déclenchant la participation électorale ou même l'utilisation du vote en ligne. Internet apparaît donc électoralement neutre.

D'où vote-t-on en ligne ?

Malgré l'existence de cybercafés, malgré les PC que les mairies des communes concernées ont mis à disposition de leurs administrés et malgré la présence de bornes Internet installées par la Chancellerie d'Etat, 80% des Carougeois et 85% des Meyrinois qui ont voté en ligne l'ont fait depuis chez eux. Voter reste un acte intime.

Vote électronique et participation

Il n'existe pour l'heure que des études théoriques sur la question de l'impact du vote par Internet sur la participation. Il y a eu trop peu de scrutins en ligne à Genève, et dans des contextes trop différents (votations communales, d'une part, et fédérales, de l'autre) pour trancher. L'étude du c2d montre cependant que 12% à 25% des

utilisateurs du système de vote électronique se définissent comme abstentionnistes, occasionnels ou réguliers. Ces personnes affirment à 80% qu'elles voteraient plus si le vote par Internet était généralisé.

Choix électoraux et vote électronique

Les personnes votant par Internet votent deux fois moins souvent «blanc» que les autres. De même, ces personnes ont une opinion globalement plus tranchée (3 à 5% de plus de «oui» lorsque le résultat est «oui», et de «non» dans le cas inverse).

Ceci dit, les utilisateurs du vote électronique ne votent pas différemment des autres votants. Sur les 18 questions qui ont été posées au cours des sept scrutins officiels organisés à Genève entre 2003 et 2004, le résultat des votes en ligne a toujours convergé avec les résultats finaux consolidés.

Echo international du projet

Le Chancelier d'Etat Robert Hensler a été invité à présenter le projet à Bruxelles, en février 2004, lors d'un atelier organisé par le Directorat général pour la société de l'information, en présence du commissaire européen à l'entreprise et à la société de l'information, M. Erkki Liikanen. M. Hensler a également été invité à s'exprimer dans le cadre de la conférence du Conseil de l'Europe sur l'avenir de la démocratie, en novembre 2004, et au Forum mondial de la démocratie électronique, organisé chaque année à Issy-les-Moulineaux (France).

L'équipe de projet a également eu l'occasion de s'exprimer lors d'un séminaire organisé par le ministère autrichien des affaires étrangères en décembre 2004. Le même mois, la Swisshouse de Boston a présenté l'application genevoise à un public nord-américain.

Perspectives 2005

La phase-pilote du projet arrivera à son terme à fin 2005, après quoi le Conseil fédéral saisira les Chambres d'un rapport final et d'une proposition de modification de la Loi sur les droits politiques, afin d'y ancrer définitivement le vote électronique. A Genève, un rapport traitant des expériences faites dans le canton sera déposé courant 2005 au Grand Conseil, accompagné d'un projet de modification de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques.

3.1 Secrétariat général

Objectifs

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général, le Secrétariat général assure le bon fonctionnement administratif de la Chancellerie d'Etat, la coordination et la supervision des différents secteurs d'activité de la Chancellerie.

Priorités

Le Secrétariat général a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat en recueillant et consolidant les documents qui doivent être mis à la disposition des membres du gouvernement et du Chancelier. Il est également chargé de l'établissement et de la diffusion des procès-verbaux ainsi que des travaux de secrétariat du gouvernement.

Activités

Parallèlement aux activités liées à la préparation des séances du Conseil d'Etat, le Secrétaire général assure la coordination des activités, la planification des projets et travaux en cours avec les divers services de la Chancellerie d'Etat et les représentants de l'informatique.

Coordination avec le Grand Conseil

Sous l'autorité du Chancelier et du Secrétaire général, le secrétaire adjoint chargé de la coordination avec le Grand Conseil a assuré les relations administratives avec le service du Parlement. Les rencontres régulières entre le Chancelier d'Etat, le Secrétaire général et le coordinateur Grand Conseil de la Chancellerie avec les membres du Bureau du Grand Conseil et le Sautier, ont été poursuivies afin de faciliter les travaux du pouvoir législatif et du Conseil d'Etat.

Les sollicitations en matière de recherches documentaires et d'informations complémentaires, en cours de session notamment, ainsi que les contacts avec les états-majors des départements sont toujours très nombreux et soulignent combien cette démarche facilitatrice est appréciée.

Durant l'exercice 2004, la Chancellerie a assuré le dépôt, auprès du Parlement, de 400 textes adoptés par le Conseil d'Etat.

Il s'agit de :

1	Rapport à une initiative
241	Projets de lois
17	Rapports divers
27	Rapports à des motions
10	Réponses à des questions écrites
1	Proposition de résolution
10	Réponses à des pétitions
93	Réponses aux interpellations urgentes écrites

Echéancier, organisation et planification

La Chancellerie dispose d'un tableau de bord qui permet d'organiser, de définir et d'ajuster les priorités, de fixer les délais et les ressources affectées pour les projets pilotés par les services.

Cet échéancier de l'état-major est mis à jour régulièrement. Outil de contrôle et de gestion facilitant le pilotage avec une vue d'ensemble, il précise notamment l'état d'avancement de chaque activité et la planification générale des événements qui concernent la Chancellerie.

Sommet d'Evian, G8 : commission d'enquête extraparlementaire

En mai 2004, la commission d'enquête extraparlementaire/G8, dont la Chancellerie a été chargée d'assurer le secrétariat, a remis son rapport au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Instituée en date du 23 juillet 2003 par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de la République et canton de Genève, la commission d'enquête extraparlementaire G8 a examiné les différentes facettes et le contexte des événements qui ont caractérisé la période du G8, entre le 30 mai 2003 et le 4 juin 2003.

La commission a émis des propositions pour permettre d'améliorer et de renforcer les mesures à prendre pour maîtriser ce type d'événement à l'avenir.

Le rapport est à disposition sur le site officiel de l'Etat *http://www.ge.ch/g8/.* Cet objet est inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil pour examen avec d'autres objets relatifs au G8.

«Perspectives»

En 2005, en collaboration avec la Présidence et le service du Grand Conseil, la direction de la Chancellerie contribuera à l'organisation de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat fixée au lundi 5 décembre 2005 en la Cathédrale Saint-Pierre.

3.2 Direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID)

Objectifs

La direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID) est responsable des trois domaines suivants :

1. Systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat : concevoir, mettre en place et assurer la pérennité des systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat, de telle sorte que cette dernière soit en mesure d'assumer son rôle d'état-major du gouvernement et de plaque tournante entre le Conseil d'Etat, les départements et le Grand Conseil.
2. Centre de compétences dans le domaine de l'organisation et de la gestion de projets: renforcer la capacité de la Chancellerie en matière de planification et d'amélioration des processus administratifs, et apporter une expertise dans la gestion de projets de tout type.
3. Dépouillement centralisé des élections et des votations et autres tâches liées aux droits politiques : organiser chaque opération de dépouillement d'un scrutin populaire, participer à l'élaboration de la brochure explicative, gérer les publications officielles et assurer la coordination avec le service des votations et élections.

Priorités

Le système de vote par Internet a été à cinq reprises utilisé en situation réelle lors de votations fédérales, cantonales, communales, ainsi que lors d'une consultation en ligne sur la Charte européenne pour une école sans violence, à la demande du Conseil de l'Europe. Il a fait la preuve de sa fiabilité.

Les développements d'une application informatique généralisant l'ensemble des processus relatifs aux votations et aux élections, ainsi que de celle uniformisant transversalement la gestion de la FAO, ont occupé principalement le service durant cette année.

Modification des méthodes de travail

Le projet de gestion des risques pour la DOSID, basé sur un concept établi pour la Chancellerie, est sous toit. Des consignes, méthodes de travail et organisation devront dès lors être adaptées à ce sujet.

Activités

1. Dans le cadre du **système d'information AIGLE,** de nombreuses réalisations ont été effectuées durant l'année 2004. Les plus importantes sont :
   - la gestion de la sécurité de Aigle (plus de 1'000 utilisateurs) ;
   - la reprise et gestion des données CEDB (ancienne application de gestion des affaires du Conseil d'Etat) ;
   - le prototype de décennal (années 1990 - 2000) ;
   - l'adaptation du module «Dossier» aux besoins des départements qui y insèrent leur plan de classement ;
   - l'adaptation du module «Courrier» aux besoins particuliers des départements utilisateurs, ce module étant utilisé par tous les départements hormis le DAEL et la Chancellerie ;
   - l'évolution de AIGLE vers des technologies n-tiers, mise en place du site Internet des CODOF (commissions et délégations officielles) ;
   - l'organisation de sessions de formation pour les nouveaux utilisateurs avec l'appui du Centre de formation de l'Etat.
2. En juin 2002, le Grand Conseil votait un crédit d'étude de CHF 600'000.- pour la réalisation d'une étude globale et d'un pilote en matière d'administration en ligne. Cette tâche, confiée à la Chancellerie, s'inscrit dans le prolongement du vote par Internet qui utilise également les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter les relations entre les citoyens et l'administration.

   Cette année, la priorité a été donnée à la conduite des projets pilotes et, en mai 2004, la Délégation du Conseil d'Etat aux Systèmes d'Information a approuvé la conduite des deux projets d'envergure que nous lui soumettions.

   - Le projet pilote **e-Identité** permettra l'identification, l'authentification et la délivrance des autorisations d'accès aux futurs utilisateurs situés hors de l'Etat de Genève. Ce projet pilote a pour objectif de mettre en place un composant d'architecture transversal du système d'information de l'Etat. Ce composant devrait véritablement ouvrir la voie à la réalisation de nombreuses nouvelles prestations étatiques en ligne et ainsi permettre aux partenaires de l'Etat de réaliser, en toute sécurité, toujours davantage de téléprocédures ;
   - Le développement d'un outil de **Gestion des demandes de publication dans la FAO** vise à simplifier l'élaboration de la FAO. Le programme en cours de développement permettra de simplifier la transmission des articles à publier et permettra d'assurer la qualité du journal.

   En parallèle à la conduite des projets pilotes, plusieurs mandats d'analyses ont été réalisés.
3. Les **autres systèmes d'information** de la Chancellerie ont également été développés en 2004. Il s'agit de :
   - un système de **Gestion du registre du partenariat**, permet de gérer toutes les informations nécessaires à la déclaration ou la résiliation de partenariat, d'éditer des rapports ainsi que des statistiques ;
   - un système de **Gestion de l'inventaire du CIDP**, permet de gérer l'inventaire des publications disponibles au 14, rue de l'Hôtel-de-Ville ;
   - un système de **Gestion de bibliothèque juridique**, permet de gérer la bibliothèque juridique de la direction des affaires juridiques (DAJ) ;

- un système de **Gestion des ressources de la Chancellerie et du Bureau du Grand Conseil (NEPHTYS)**, permet à chaque collaborateur(-trice) de connaître l'état de réservation des salles, des véhicules de fonction et de divers équipements disponibles;
- une version **multi-plateforme du Système d'information législatif (SIL)** a été développée afin de disposer d'une version du produit pour MacIntosh; pour cette raison, et pour tenir compte de l'augmentation des informations disponibles, le produit a été développé sous la forme d'un DVD;
- la nouvelle **ligne graphique** de la Chancellerie a été mise en production en collaboration avec le CCB (centre de compétence bureautique). Sa mise en œuvre s'est accompagnée du développement et de la mise à disposition par le CCB de nouveaux modèles bureautiques. Des modèles de lettre, de fax, de PV ainsi qu'un modèle de présentation PowerPoint ont été réalisés. Le site Internet a également connu un lifting à cette occasion. La mise en œuvre de ces nouveaux modèles bureautiques s'est accompagnée d'un important effort de formation des collaborateurs dans le domaine de la bureautique;
- l'analyse détaillée en vue du développement de la nouvelle mouture de **l'application de gestion du personnel du dépouillement centralisé** a été réalisée;
- le transfert des compétences en matière de **gestion du personnel du dépouillement centralisé** a débuté;
- un grand nombre de travaux de maintenance adaptative et évolutive ont été effectués sur l'application **Annuaire officiel électronique;** depuis 2003, les parties départementales qui constituent l'Annuaire officiel papier sont générées via cette application;
- un nouveau **modèle de textes officiels** (réponse aux interpellations urgentes écrites) a été développé en 2004. Des instructions relatives à l'utilisation des modèles officiels «Extrait de PV», «Lettre CE» et «Arrêtés» ont également été réalisées, et mises à disposition des utilisateurs de l'Etat de Genève;
- l'effort de **formation** dans le domaine bureautique a été poursuivi.

4. Dans le domaine de l'**organisation**, il faut relever:
   - la mise à jour, au 31 mars, du dossier de la Réforme de l'Etat, disponible sur Internet, avec édition d'un rapport de synthèse. Il s'agit vraisemblablement de l'ultime édition, le concept étant repris dans le cadre du projet «GE-Pilote»;
   - les **outils informatiques du service des votations et élections** font l'objet d'une nouvelle conception complète liée à la réécriture du système du contrôle de l'habitant (CALVIN) et à l'introduction du vote par Internet.
5. La gestion de l'informatique de la Chancellerie a été marquée en 2004 par:
   - la mise à jour complète de l'inventaire matériels/logiciels;
   - le renouvellement complet des postes de travail fixes du secteur Vieille-Ville permettant ainsi l'harmonisation du parc;
   - la gestion de multiples déménagements;
   - l'harmonisation des 3 serveurs de la Chancellerie dans le domaine de la bureautique;
   - la mise sur pied de sessions d'information destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Chancellerie, liées à la ligne graphique de la Chancellerie et la mise en production de l'application Nephtys;
   - la formation des SuperU au nouvel outil de gestion des demandes de support du CTI – (BPM), et sur les modèles automatisés ASB, les lettres types suite à l'implantation de la nouvelle ligne graphique de la Chancellerie, ainsi que la reprise des formations (e-learning), en vue de l'obtention du titre de «SuperU Etat de Genève».
6. En matière de droits politiques, la DOSID a organisé, en 2004, avec le service des votations et élections et en partenariat avec la Haute école de gestion **sept votations** (8 février, 18 avril, 16 mai, 13 juin, 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre). Elles ont porté sur treize objets fédéraux, sept objets cantonaux et quatre objets communaux.

   La centralisation du dépouillement des votes anticipés des 69 locaux de vote permet de publier des résultats provisoires à 12h01 tant à l'Hôtel de Ville que sur Internet. Cette première annonce porte sur environ 95% des votes exprimés. Le processus d'annonce par les locaux de vote est maintenant bien mis en place puisqu'il permet de fournir des résultats complets avant 14h00 et de placer notre canton dans le peloton de tête lors de chaque votation fédérale. Lors de chaque scrutin, une vingtaine de personnes sont mobilisées en Chancellerie (sauf pour les opérations strictement communales).

   Aucune **élection** n'a nécessité, en 2004, un dépouillement centralisé.

Evénement important

Le projet pilote de **vote par Internet**, cf. thème d'actualité (pages 45 à 47).

Perspectives

Le système de vote électronique sera reconduit en situation réelle et élargi l'an prochain, sous réserve de l'accord des Autorités fédérales.

L'avenir de AIGLE va dans le sens d'un système d'information non seulement au service de la Chancellerie d'Etat mais également au profit des départements. En considérant AIGLE comme le support d'information des affaires relevant d'une décision officielle, le système s'intègrera parfaitement aux développements de la cyber-administration.

3.3 Service des ressources humaines et des traducteurs-jurés

Objectifs et activités:

Le service des ressources humaines assure une gestion de proximité du personnel de la Chancellerie «stricto sensu» tant sur le plan administratif que relationnel. Il offre encore un soutien régulier aux chefs de service dans la gestion de leurs collaboratrices et collaborateurs. Il fournit

également à la direction de la Chancellerie les tableaux de bord qui lui sont nécessaires, notamment pour l'élaboration du budget et des comptes.

Tout comme les années précédentes, le service des ressources humaines s'est assuré que les entretiens périodiques en période probatoire comme post-probatoire ont bien été réalisés. Sur cette base notamment, il a contrôlé que les collaboratrices et collaborateurs s'inscrivent et suivent les formations utiles à l'accomplissement de leurs tâches.

Il a également veillé à ce que chaque service tienne une réunion annuelle tel qu'exigé par le règlement régissant le personnel de l'administration cantonale.

Il a continué à édicter des directives générales pour la bonne marche des services et rappelé, en tant que de besoin, les règles régissant le personnel.

Il a par ailleurs activement participé à la création du service communication du Conseil d'Etat.

Dans le cadre de la réalisation des mesures de santé et sécurité au travail, ce service a mis en œuvre, en collaboration avec le secrétaire adjoint en charge des questions de sécurité ainsi qu'avec le service des ressources humaines du CTI, un séminaire consacré à la maîtrise du stress et destiné aux chefs de service. Il a également travaillé, avec les mêmes appuis et en collaboration avec le service santé du personnel de l'Etat, à réaliser une enquête de santé permettant d'identifier les risques tant physiques que psychologiques auxquels sont exposés les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie.

Le service des ressources humaines a en outre et à nouveau mis sur pied, lors de la journée des filles du 11 novembre 2004, un programme proposé aux enfants et proches des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie «stricto sensu».

Enfin, ce service a régulièrement et activement participé aux séances hebdomadaires qui réunissent depuis le printemps 2004 les responsables des ressources humaines des départements en vue de préparer, sous l'angle métier, les développements et la réalisation du système d'information des ressources humaines (SIRH).

L'année en chiffres :

La Chancellerie «stricto sensu» a enregistré 3 départs pour d'autres horizons professionnels, un transfert au département de justice, police et sécurité, ainsi qu'une promotion interne.

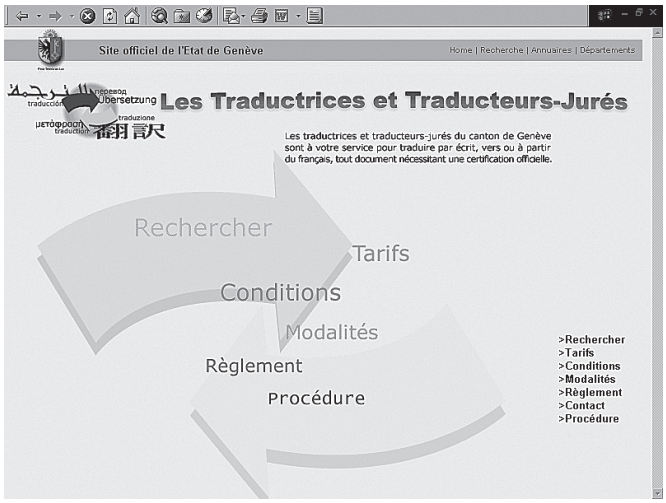
Tout au long de l'année 2004 et pour chaque opération de vote électronique organisé dans les communes genevoises, le service des ressources humaines a engagé, spécifiquement pour ces opérations, des auxiliaires qui ont eu pour tâche de familiariser les citoyennes et citoyens à l'usage du e-voting.

La Chancellerie «stricto sensu» a également eu recours à une moyenne de 5 personnes en emploi temporaire cantonal.

S'agissant du personnel en formation la Chancellerie compte 3 apprentis sous sa responsabilité, un 4e venant du CTI et accomplissant sa dernière année de formation, un avocat stagiaire et un stagiaire médiamaticien.

Enfin une rencontre a eu lieu entre la direction de la Chancellerie, le CTI et la commission du personnel en juin 2004.

Les traductrices-jurées et traducteurs-jurés



Page d'accueil du site des traducteurs-jurés

Ce service gère encore les 84 traductrices/traducteurs-juré-e-s du canton de Genève qui assurent des traductions officielles de et vers 38 langues.

Trois traductrices/traducteurs-juré-e-s ont été retirés de la liste officielle à leur demande, pour raison de départ à l'étranger ou de cessation d'activité.

La révision du règlement relatif aux traducteurs-jurés, du 5 juillet 2000, a été adoptée par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2004 et est entrée en vigueur le 14 décembre 2004.

Cette nouvelle réglementation a le mérite de palier aux lacunes du précédent règlement et de clarifier les conditions ainsi que les procédures d'assermentation.

Perspectives

Ressources humaines

Le service va continuer à s'impliquer dans la réalisation du nouveau système d'information des ressources humaines en cours d'élaboration à l'Etat de Genève.

En matière de mesures de santé et sécurité au travail, il entend présenter à la direction de la Chancellerie, puis à l'ensemble du personnel, les résultats de l'enquête menée (sondage sur la santé).

Il entend enfin, sur le site intranet de la Chancellerie, mettre à disposition de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, et en particulier des chefs de service, les directives qu'il émet, en complément aux dispositions en matière financière.

Traductrices/Traducteurs-juré-e-s

L'instruction de plusieurs dossiers de candidature étant bientôt terminée, une nouvelle session d'examens pourra vraisemblablement être organisée en 2005.

Par ailleurs et suite à l'adoption de la révision du règlement relatif aux traducteurs-jurés, le site Internet consacré à cette institution sera mis à jour.

Enfin une lettre d'information sur les principales modifications intervenues ainsi qu'un exemplaire du nouveau texte du règlement seront envoyés à chaque traductrice/traducteur-juré-e.

3.4 Direction administrative et financière

Objectifs et activités

Durant l'année 2004, la direction administrative et financière de la Chancellerie d'Etat, en collaboration avec les services du département des finances, a réalisé la migration de tous les comptes de la Chancellerie d'Etat sur la nouvelle application CFI et s'est également chargée de cette opération, qui a nécessité un important travail de préparation, pour le Grand Conseil.

A la grande satisfaction de la direction du service et de l'inspection cantonale des finances, il a été constaté que tous les comptes étaient en totale concordance avec ceux de la comptabilité générale de l'Etat et que le passage au nouveau système a pu être effectué sans qu'il soit nécessaire d'engager des travaux de recherches et de corrections. Le plan de déploiement s'est avéré judicieux puisque ce changement de système opéré en cours d'année n'a eu aucune conséquence sur l'activité des services et qu'aucun retard sur les paiements n'a été constaté. Désormais, l'ensemble des comptes de la Chancellerie d'Etat et du Grand Conseil sont tenus sur la CFI qui, dans un deuxième temps, intégrera également l'élaboration des budgets.

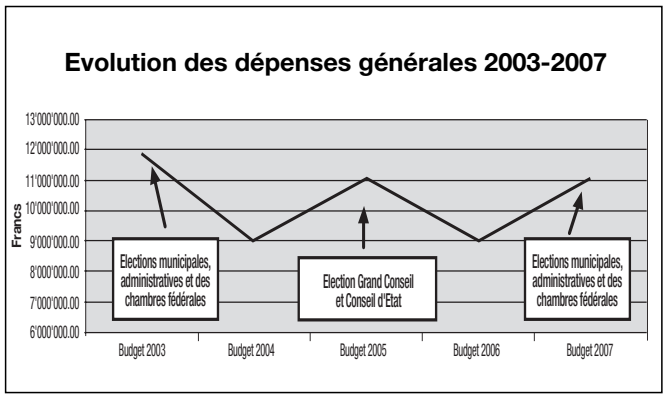
La direction administrative et financière participe aux groupes de travail interdépartementaux, particulièrement actifs s'agissant de la mise en place de la CFI, des relations entre les services de l'Etat et la centrale commune d'achats (CCA) et de l'adaptation des comptes de l'Etat aux normes IPSAS.

Le service compte un apprenti de commerce, dont il assure la gestion en collaboration avec le centre de formation de l'Etat, selon les nouvelles normes fédérales. Pour mener à bien cette formation, une personne a été désignée comme répondante tant à l'égard de l'apprenti que des instances chargées du volet pédagogique. Un poste étant libre, le service a pu engager sa précédente apprentie et bénéficie ainsi directement de la formation spécifique qu'il lui a dispensée, s'agissant notamment du système comptable mis en place à l'Etat de Genève.

Le directeur administratif et financier préside la séance hebdomadaire des chefs de service, par délégation du Secrétaire général. Cette séance, à laquelle la direction du centre des technologies de l'information (CTI) participe également, est notamment destinée à la transmission des ordres et directives du Chancelier et du Secrétaire général. Deux séances spéciales sont mises sur pied durant l'année : la première lors de l'élaboration du projet de budget, au cours de laquelle les chefs de services annoncent leurs objectifs pour l'exercice à venir et une deuxième en fin d'année pour la présentation de leur bilan et des développements futurs.

Budget

L'année 2004 ne comportant pas d'élections, le budget de la Chancellerie a été réduit, de sorte qu'il corresponde exactement aux missions et aux objectifs de la Chancellerie d'Etat. La Commission des finances du Grand Conseil a ainsi relevé qu'à l'exception des opérations électorales biennales, les dépenses de fonctionnement de la Chancellerie restent stables (voir graphique ci-dessous).



Précédemment, pour éviter ces continuelles variations, le budget nécessaire aux opérations électorales était réparti sur deux ans et mis en provision les années sans élections. Cette problématique a été exposée à la Commission des finances qui a tranché en faveur de la procédure actuelle consistant à ne faire figurer ces montants que s'agissant d'années électorales.

Comptes

Les procédures de contrôle des engagements et des dépenses auxquelles sont soumis les services de la Chancellerie permettent à la direction administrative et financière de suivre constamment l'évolution de sa situation financière. Ainsi, les douzièmes provisoires ont été strictement respectés sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures supplémentaires. S'agissant des dépenses, les comptes seront bouclés dans le cadre du budget alors que les recettes seront supérieures d'environ 8,5% (+ 250'000 F).

Contrôle interne

Une brochure regroupant l'ensemble des directives écrites en matière de gestion financière ainsi que les schémas décrivant les procédures budgétaires et financières en Chancellerie a été élaborée pour être remise aux chef(fe)s de services. Un exemplaire a également été transmis à l'inspection cantonale des finances qui a souligné l'efficacité des procédures de contrôle et des inventaires qui lui ont été présentés. Lors de son audition par la Commission de contrôle de gestion, la direction administrative et financière a également présenté les dispositifs de contrôle interne et de gestion de la Chancellerie d'Etat.

L'année en chiffres

En 2004, le service a payé 2'353 factures (mandats de dépenses), il a enregistré 231 transferts internes de charges.

Il a en outre organisé la prestation de serment de 1'921 nouveaux citoyens genevois et suisses au cours de 19 séances présidées par le chef du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. 232 cartes de légitimation de l'Etat de Genève ont été établies alors que 26 célébrations de centenaires, soit 21 dames et 5 messieurs résidant dans le canton de Genève, ont été organisées.

Il a été effectué 137 services d'huissiers (accompagnement de magistrats par des huissiers en tenue lors de manifestations officielles), dont 6 hors du canton.

La direction administrative et financière est également chargée, depuis mai 2001, de l'enregistrement et de la

tenue du fichier centralisé du partenariat. En 2004, un total de 69 couples se sont adressés à ses services pour signer une déclaration de vie commune. Il s'est agi de 16 couples mixtes, 38 couples homme/homme et 15 couples femme/femme. Par ailleurs 7 couples ont demandé la résiliation de leur déclaration enregistrée entre 2001 et 2003.

Faits marquants

En accord avec la direction des finances de l'Etat, la Chancellerie d'Etat, agissant comme département pilote, a développé un système de paiement en ligne pour les publications commandées par Internet. Les structures mises en place pour permettre l'enregistrement de ces paiements se sont avérées pleinement satisfaisantes. Elle ont été mises provisoirement à disposition du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement pour la commande des permis de pêche. Devant le succès rencontré, d'autres offices et départements ont manifesté leur intérêt pour ce système de paiement qui sera désormais repris et géré de manière centralisée par la comptabilité générale de l'Etat.

Les mouvements de liquidités (caisse et CCP) ainsi que les paiements sont désormais effectués en ligne avec la comptabilité générale de l'Etat, dans le cadre du concept de cash-pooling.

Perspectives

La direction administrative et financière entend utiliser l'intégralité des fonctions qui seront mises à disposition des départements par la CFI et y transférer progressivement les outils qui ont été développés pour la gestion financière de la Chancellerie.

Des fonctions d'analyse par dossiers ou par thèmes sont d'ores et déjà utilisées et seront étendues à l'ensemble des services pour permettre la connaissance détaillée des coûts par groupes de prestations.

3.5 Service administratif du Conseil d'Etat (SACE)

Objectifs

Le service enregistre, traite et archive toute la correspondance entrante et sortante, adressée au Conseil d'Etat, ainsi que toutes les décisions prises par ce dernier. Dans un délai de 24 heures, dès la fin de la séance hebdomadaire, le service diffuse et expédie les décisions et établit les procès-verbaux.

Par ailleurs, il prépare et adresse aux conseillers d'Etat les dossiers pour la séance hebdomadaire, il s'occupe de la préparation du calendrier du Conseil et du planning de ses travaux, des délégations, du suivi des rencontres avec les députés genevois aux Chambres fédérales, avec le bureau du Grand Conseil ou avec d'autres entités. Il traite et tient à jour les tableaux relatifs aux consultations fédérales et aux interpellations urgentes écrites du Grand Conseil.

Activités

En 2004, le Conseil d'Etat a tenu 54 séances, dont 11 extraordinaires. Il a reçu 2.361 courriers divers, pris 10.894 arrêtés et décisions, mis en place ou modifié 77 règlements, envoyé 1.119 lettres et traité de 419 projets/rapports en relation avec le Grand Conseil. Il a également été saisi de 111 recours et a répondu à 51 consultations fédérales.

Organisation

Le service administratif du Conseil d'Etat, composé de 5 personnes, est particulièrement impliqué dans la saisie des données dans le système AIGLE (18.451 points en 2004 dont 16.171 pour le seul service administratif du Conseil d'Etat).

3.6 Service du Protocole de l'Etat de Genève

Service du protocole

Le Service du protocole assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités du pays, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non-gouvernementales internationales. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres.

Objectif

L'objectif du Service du protocole est d'être un service constamment en mesure de répondre aux exigences du Conseil d'Etat, de la Chancellerie, et de la communauté internationale.

Priorités

Les priorités de l'année 2004 ont été nombreuses.

Soucieux d'avoir une approche globale sur les questions liées à la Genève internationale, le Conseil d'Etat a suivi les travaux de la Commission interdépartementale sur la Genève internationale, que préside le chef du protocole, notamment concernant l'installation à Genève de nouvelles organisations internationales non-gouvernementales (ONG), et l'amélioration de la qualité d'accueil. A cet effet, le service a consolidé les activités du Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI), dont la principale mission consiste à faciliter l'installation à Genève de nouveaux fonctionnaires travaillant dans le secteur public international (organisations internationales, missions permanentes). Le Centre d'accueil est une association de droit privé, dont les deux membres fondateurs sont l'Etat de Genève et la Confédération. Le chef du protocole et le chef du protocole adjoint représentent l'Etat au sein de son comité.

Sur le plan diplomatique, le service poursuit le développement de son rôle d'intermédiaire et de courroie de transmission entre la communauté internationale et le Conseil d'Etat en fournissant des informations et des rapports aux autorités genevoises. En outre, le chef du protocole participe aux réunions du Comité diplomatique.

Par ailleurs, le Service du protocole, en collaboration avec les autres départements, a participé à la mise en œuvre du règlement d'application de la Loi 8480 sur le financement de la solidarité internationale, conformément aux principes généraux découlant de l'Agenda 21. Le chef du protocole participe ainsi aux travaux de la Commission consultative sur la solidarité internationale. Sur la base de l'article 3, alinéa 1, lettre d, le chef du pro-

tocole traite également certaines demandes d'organisations non-gouvernementales souhaitant mettre sur pied des actions ou manifestations internationales sur territoire genevois en lien avec la solidarité internationale et s'inscrivant dans les domaines d'excellence de la Genève internationale.

Sur le plan de la communication, les responsables du service ont participé à la promotion de la Genève internationale, soit en donnant des conférences sur le sujet, notamment aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale et dans les écoles genevoises, soit en étant présents dans les médias. Des cours ont été dispensés aux cadres ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, de concert avec le Centre de formation de l'Office du personnel de l'Etat, de même qu'aux écoles de police. Enfin, les responsables du service ont régulièrement accueilli des groupes pour des visites de l'Hôtel de Ville et la présentation des institutions qui s'y rattachent.



Photo : M. Faustino

Brunch du 1er août pour la Genève internationale.

Activités

Sur le plan protocolaire, en plus des activités classiques (séjour de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie, réceptions ad hoc), le service a géré des manifestations d'envergure telles que les réceptions à Berne et à Collonge-Bellerive à l'occasion de l'élection de Monsieur Jean-Philippe Maitre à la Présidence du Conseil national, les prestations de serment des corps de police, des surveillants et gardiens de prison ainsi que le 2e Rassemblement pour les Droits de l'Homme.

Perspectives

Diverses manifestations d'envergure sollicitant le Service du protocole sont d'ores et déjà annoncées dans le cadre du 60ème anniversaire de l'ONU. L'année 2005 sera par ailleurs une année de transition, étant donné la tenue des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat en automne, ainsi que l'adoption, par le Grand Conseil, de la loi 9128 sur les relations et le développement de la Genève internationale en décembre 2004.

Corps consulaire

Le nombre de consulats à Genève est de **73** à fin 2004 :

50 consulats généraux qui sont indépendants de leur mission permanente

22 consulats qui partagent les locaux de leur mission permanente

1 agence consulaire (vacant)

Par ailleurs, **29** Etats sont représentés par des consuls honoraires.

Missions permanentes

Le nombre de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Etats membres) est de **152** à fin 2004, y compris la Mission permanente de la Suisse.

Il faut y ajouter les Missions permanentes d'observation du Saint-Siège et de la Palestine ainsi que la Délégation de l'Ordre militaire et souverain de Malte qui a aussi un statut d'observateur.

Depuis 1994, les Etats étrangers peuvent également ouvrir, en plus d'une mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et des autres organisations internationales, une mission séparée auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et/ou une représentation séparée auprès de la Conférence du désarmement (CD). Certains Etats disposent donc de 2, voire de 3 missions permanentes distinctes.

Le nombre de missions permanentes séparées auprès de l'Organisation mondiale du commerce s'élève à **26** (y compris la Mission permanente de la Suisse) et le nombre de missions permanentes séparées auprès de la Conférence du désarmement à **14**.

Le nombre des Délégations permanentes d'organisations internationales (bureaux d'observateur) est de **10** : Banque Mondiale, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne (UE), Forum des Iles du Pacifique, Groupe des Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), Ligue des Etats arabes (LEA), Organisation Arabe du Travail (OAT), Organisation de la Conférence Islamique (OCI), Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Union Africaine (UA).

Il existe également **10** missions spéciales : Délégation de la Fédération de Russie à la Commission spéciale de vérification (CSV), Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la CSV, Délégation de l'Ukraine à la CSV, Délégation de la République du Bélarus à la Commission commune du respect et des inspections (CCRI), Délégation de la République du Kazakhstan à la CCRI, Délégation de la Fédération de Russie à la CCRI, Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la CCRI, Délégation de l'Ukraine à la CCRI, Délégation de la Fédération de Russie à la Commission consultative permanente, Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Commission consultative permanente.

Au total, le nombre de missions, représentations, délégations permanentes et bureaux d'observateurs à Genève s'élève à **213**.

Organisations internationales (OI)

Les organisations internationales, avec accord de siège, établies en Suisse sont au nombre de **25**, dont **22** à Genève.

Les organisations quasi-gouvernementales, avec accord de nature fiscale, établies en Suisse sont au nombre de **5**, dont **3** à Genève.

Organisations non-gouvernementales (ONG)

220 organisations non-gouvernementales (ONG) ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies sont établies en Suisse, dont **170** à Genève.

3.7 Service communication

Objectifs

Le 1er juillet 2004 le SIDP a été scindé en deux entités, avec des missions distinctes, afin de mieux répondre aux attentes du Conseil d'Etat, d'une part, et de la population, d'autre part.

Il en résulte le service communication de la Chancellerie d'Etat (SC) créé en juin 2004, dont l'objectif est la mise en œuvre de la politique de communication du Conseil d'Etat et de la Chancellerie. Le service communication fonctionne également comme interface entre le Conseil d'Etat, la Chancellerie et les médias en répondant aux demandes ponctuelles des journalistes, voire parfois du grand public.


J.A.1200 Genève 2 Fr 1.70 le numéro 252e année No 89 Genève, vendredi 6 août 2004

L'INFO UTILE
Consultez le site officiel Internet de l'Etat de Genève à l'adresse http://www.geneve.ch

FAO
Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève
Paraît trois fois par semaine: lundi, mercredi et vendredi

Promenades genevoises au fil de l'eau
La série estivale de la FAO 2004

SOMMAIRE

FAO
Votre meilleur outil pour:
- être mieux informé
- agir plus efficacement
- communiquer une publication

Tél. 022 807 34 00
Fax 022 807 35 35

Une de la Feuille d'avis officielle, Série estivale 2004

Il a ainsi repris certaines des tâches qui incombaient jusqu'alors au service de l'information, de la documentation et des publications (SIDP), à savoir :

- la rédaction du point presse hebdomadaire du Conseil d'Etat,
- l'édition de la «Une» de la Feuille d'avis officielle (FAO),
- la planification, l'organisation et la diffusion des invitations aux conférences de presse des différents départements,
- la diffusion des communiqués de presse émanant des départements,
- les contacts réguliers avec les représentant-e-s des médias.

Le second volet de son action consiste en l'organisation d'événements, tâche qu'il effectue en étroite collaboration avec le service du protocole. Le rôle spécifique du SC dans ce type d'activité est d'assurer la couverture médiatique des événements.

Priorités

Le service communication du Conseil d'Etat, créé dans le cadre de l'effectif existant afin de répondre aux exigences accrues en matière de communication – 2005 étant une année d'élections – s'est mis en place durant l'été 2004 et était complètement opérationnel dès la rentrée de septembre. Sa priorité a été dès le début de professionnaliser la communication, soit de l'améliorer et de la développer. A cet égard, un petit-déjeuner de presse informel en présence du Chancelier d'Etat et d'une partie des chefs de service de la Chancellerie d'Etat a eu lieu le 8 octobre, afin de resserrer les contacts avec les journalistes et de mieux cibler les besoins et les attentes des médias en matière de communication.

L'année en chiffres

Le service communication a diffusé 83 communiqués de presse. Il a transmis aux médias 32 invitations à des conférences de presse et a mis en forme et diffusé – par voie directe, par courrier, fax ou e-mail, et enfin par la mise à disposition sur Internet via le SIDP – 21 points presse. Il a enfin réalisé 84 «Unes» de la FAO, au rythme de trois fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi), à l'exception des 29 et 31 décembre. Douze «Une» sur les rivières genevoises ont été éditées dans le cadre de la série estivale de la FAO.

Evénements importants

Le principal événement auquel a activement participé le service communication a été la préparation et l'organisation de l'accueil à Genève, le 1er décembre 2004, de Monsieur Jean-Philippe Maitre suite à son élection à la présidence du Conseil national.

Perspectives

De nombreux et importants événements se profilent pour l'année 2005; ce sont, outre les manifestations à l'occasion du 60e anniversaire des Nations Unies, auxquelles, pour certaines, l'Etat de Genève sera associé, une nouvelle participation de la Chancellerie au Salon du livre et de la presse, une nouvelle édition des Portes ouvertes de l'Hôtel de Ville et surtout, en automne prochain, l'élection du Grand Conseil puis du Conseil d'Etat.



La Chancellerie au Salon du Livre 2004

Par ailleurs, il est prévu de continuer à organiser, à un rythme régulier, les petits-déjeuners de presse. Le service communication du Conseil d'Etat sera présent et actif lors de tous ces événements, au service des magistrats et des journalistes.

3.8 Information et publications

Pour sa part, le service de l'information de la documentation et des publications a fonctionné jusqu'en juin 2004. Depuis le 1er juillet 2004, les activités du SIDP se sont essentiellement axées sur l'information du grand public suite à la création du service de la communication du Conseil d'Etat.

Pendant la période du 1er janvier au 15 juin 2004, le service de l'information a diffusé 64 communiqués de presse, participé à l'organisation de 53 conférences de presse et préparé 22 points de presse ou communiqués de presse du Conseil d'Etat. Le service a également confectionné 66 textes pour la Une de la FAO.

Objectifs

Le service de l'information et des publications (SIP) de la Chancellerie d'Etat a désormais la responsabilité de l'information au grand public. Cette information se fait principalement par le biais de l'accueil téléphonique. Le service a également la responsabilité opérationnelle et informative du Guichet Universel de l'Etat.

Le SIP est également responsable de l'édition de la Feuille d'avis officielle (FAO) et de divers documents officiels, comme l'Annuaire officiel et le Rapport de gestion du Conseil d'Etat. Il prépare et édite les différentes publications de la Chancellerie.

Il coordonne le développement du site Internet officiel de l'Etat, en assurant, en particulier, le secrétariat du comité interdépartemental d'édition Internet. Par ses nombreuses activités, le service de l'information a la responsabilité des opérations audiovisuelles extraordinaires et organise la mise en images des activités de la Chancellerie.

Enfin, outre l'organisation de l'accueil du public à l'Hôtel de Ville, le service assume la responsabilité du Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) qui offre au public un espace confortable et bien situé pour lui faciliter la recherche de renseignements sur les activités de l'Etat en général et vendre les publications officielles (lois, rapports de gestion, budget et projet de budget, annuaire officiel). En lien avec cette information destinée au grand public, le service de l'information assume également la gestion documentaire et des archives de la Chancellerie d'Etat.

Priorités

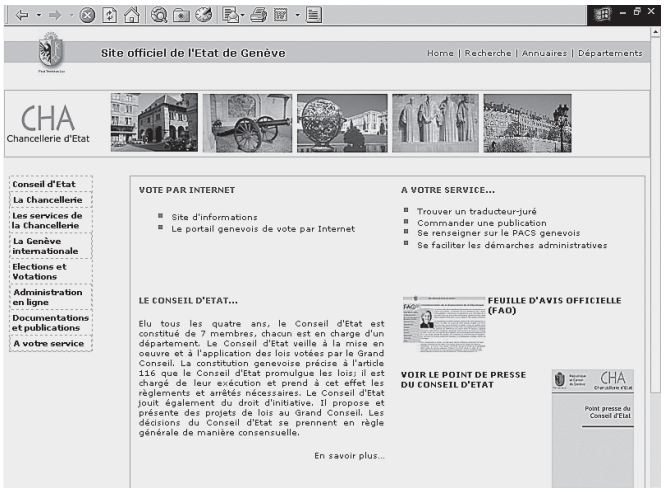
En 2004, le développement du Guichet Universel s'est poursuivi sous l'égide de l'Atelier Guichet Universel présidé par le Chancelier d'Etat.

La réflexion engagée voici plusieurs années s'articule désormais autour de deux axes :

- le guichet virtuel, complément électronique du guichet universel ;
- et le guichet unique physique. Ce dernier, véritable point d'entrée dans l'administration, intègre également la fonction de renseignement en direct.

Ce guichet unique physique constituerait alors un point d'entrée unique pour toutes les démarches relatives à l'Etat qu'elles soient simplifiées ou non. Enfin ce processus de décentralisation devrait se prolonger par l'introduction de procédures simplifiées sur Internet.

Améliorer la qualité des prestations implique également d'accompagner et d'orienter les citoyennes et citoyens dans leurs relations avec l'administration. Dans cette perspective, la Chancellerie édite une nouvelle série de guides thématiques conçus selon le principe du «Chemin



La Chancellerie sur le site Internet de l'Etat.

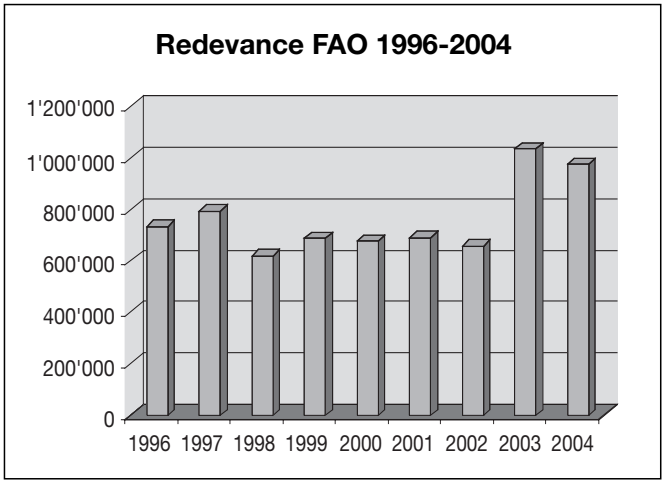
de vie», chaque étape de l'existence ayant ses besoins propres. A qui s'adresser ? Quels documents présenter ? Pour une naissance, une union ou un décès par exemple. Ces différentes publications estampillées Guichet Universel répondent aux questions de la population.

La Chancellerie a également réuni ces informations sur le site officiel de l'Etat de Genève, à l'adresse suivante *www.geneve.ch/guichet_universel*. Cette adresse permet d'accomplir d'ores et déjà diverses démarches en ligne et d'entrer en contact via Internet avec l'administration cantonale.

L'année en chiffres

En 2004, la Feuille d'Avis officielle a rapporté par la redevance versée à l'Etat la somme de 972'420, 45 francs.

Ce montant correspond à un effort constant de la part de la Chancellerie et de la régie publicitaire de la FAO d'améliorer sans cesse le journal tant sur le fond que sur la forme et d'acquérir de nouveaux annonceurs publicitaires.



Evénements importants

Le service de l'information a géré et coordonné le stand commun de la Chancellerie et des Archives d'Etat lors du Salon du livre à Geneva Palexpo du 28 avril au 2 mai 2004. Pendant 5 jours, les visiteurs du Salon ont pu découvrir les activités de la Chancellerie et se familiariser notamment avec le vote par Internet en démonstration sur le stand. A cette occasion, les visiteurs ont également pu se procurer les différentes publications de la Chancellerie et de l'Etat.

Le service de l'information, avec l'appui de la direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé et du CTI, pilote le projet de gestion automatisée des flux de publications destinées à la Feuille d'Avis officielle. Véritable innovation technologique, le projet permettra à terme une meilleure réalisation et édition de la FAO en offrant aux lecteurs un journal de qualité et un équivalent de la FAO en ligne avec possibilités de recherche et d'archivage. Sur le plan interne, le projet permettra aux entités pourvoyeuses d'informations destinées à la FAO un gain de temps conséquent et un meilleur suivi et contrôle des différentes publications.

Le service de l'information mène une réflexion sur la création d'un canal audiovisuel public permettant à la population de mieux appréhender le fonctionnement des institutions genevoises et de l'Etat en particulier.

Le Centre d'information, de documentation et des publications



Vitrine du Centre d'information, de documentation et des publications

Dans une perspective de proximité entre l'Etat et le citoyen, le Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) de la Chancellerie d'Etat accueille et dirige l'usager vers le service désiré, lui présente et lui vend les publications officielles et législatives, et sert de guichet d'orientation pour les départements qui occupent le bâtiment. Il est aujourd'hui devenu une «boutique» d'information sur les activités de l'Etat, de l'administration, des institutions et du secteur public en général. Il est désormais possible d'effectuer les paiements par carte de crédit (visa, mastercard/eurocard). Les quelques chiffres suivants permettent de juger de l'activité du CIDP.

Clients (achats de lois et de publications diverses)	env. 8/jour
Visiteurs (demandes d'information, recherche documentaire, touristes)	env. 25/jour
Consultation du site officiel Internet, du web et d'autres systèmes d'information électronique de l'Etat (CD-Rom législatif, GeoKiosk, etc.)	env. 2/jour
Total de visiteurs: env. 35/jour, soit 750-850/mois	
Renseignements divers fournis par téléphone et par e-mail	env. 30/jour
Ventes au détail de lois, règlements, CD-Rom législatif et brochures diverses (non compris les ventes par abonnement)	49'365.65 francs

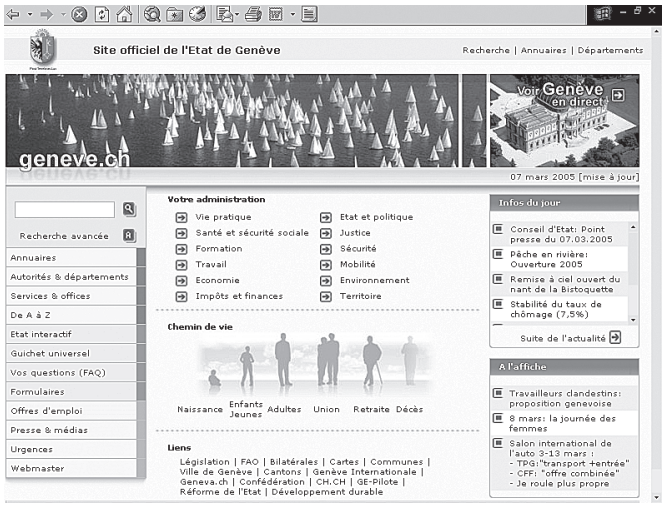
Site Internet officiel

Le site Internet de l'Etat offre près de 51'000 pages de texte, mises à jour de manière quotidienne et propose également trois «Infos du jour» chaque jour ouvrable, et plus d'une centaine de liens directs avec d'autres sites. Cela correspond à 16'500 pages statiques, 20'500 pages dynamiques, pouvant produire de une à mille pages, 108 bases de données et 14'000 fichiers téléchargeables.

Au chapitre des pages à succès: le bulletin des places vacantes et les informations de l'administration fiscale mais aussi les dates des vacances scolaires et naturellement les résultats en temps réel des scrutins populaires, votations ou élections.

En 2004 une nouvelle version de la page d'accueil est entrée en production comprenant une mise en page et un graphisme plus moderne.

Depuis avril, il est possible d'obtenir par Internet un permis de pêche journalier. Cette démarche administrative est réalisée intégralement par des outils de gestion électronique. La commande, le paiement et la réalisation du permis est accessible sur l'ordinateur ou l'assistant personnel électronique (pda) de l'utilisateur à son domi-



Nouvelle page d'accueil du site Internet de l'Etat.

cile; dans ce dernier cas de figure, le permis peut rester sous forme de document électronique.

En mai 2004 un nouveau programme de gestion de contenu est entré en production avec succès pour les sites du DIAE et des Finances.

Le site de l'Etat a reçu en moyenne 21'221 visites par jour, soit 645'485 visites par mois, ce qui représente une augmentation de 17% par rapport à 2003. 213 gigaoctets de données ont été téléchargés chaque mois. Au total, ce sont plus de 105 millions de clicks qui ont été effectués en 2004, soit une moyenne de 8.8 millions d'appels de pages par mois soit une augmentation de 36%.

Perspectives

Les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ainsi que la prestation de serment du Conseil d'Etat à l'automne 2005 solliciteront le service de l'information notamment pour tout ce qui concerne la couverture audiovisuelle de ces événements et la logistique à mettre à disposition des médias.

Soucieuse d'être une administration proche des citoyens et à l'écoute du public, la Chancellerie renouvellera en 2005 les expériences menées précédemment avec succès en assurant une présence au Salon du Livre et en ouvrant ses portes au public.

A cette occasion le service de l'information veillera à l'édition ou à la ré-édition de plusieurs brochures et à la publication de divers documents, notamment concernant le Guichet Universel et diverses brochures de présentation de la Chancellerie.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication conduisent à repenser en permanence les techniques de diffusion et de mise à disposition de l'information tant aux professionnels, qu'au public et aux collaborateurs de l'administration. Dans cette perspective, la mise en place et la gestion du 1er Guichet unique physique de l'Etat représente un formidable défi. Fournir une information de qualité à la population en un point central, mettre en place un réseau de correspondants au sein de l'Etat, collaborer avec les communes genevoises et les 22 CASS (centres d'action sociale et de santé) du canton, présenter une nouvelle approche du site Internet de l'Etat en mettant d'avantage l'accent sur les prestations fournies par l'administration sont autant de défis qui permettront de simplifier la vie des citoyennes et des citoyens.

3.9 Direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques est appelée à traiter diverses questions juridiques pour la Chancellerie d'Etat ou le Conseil d'Etat, dans le contexte de l'élaboration de normes légales ou réglementaires, de décisions à prendre ou du contentieux. Elle fournit une assistance de technique législative aux acteurs du processus législatif. En 2004, la direction a poursuivi son activité de mise en œuvre de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), et au sein du groupe interdépartemental ad hoc, participé à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles. En outre, suite aux dégâts occasionnés par les troubles à l'ordre public survenus à l'occasion des manifestations anti-G8 de juin 2003, le Conseil d'Etat, dans une volonté politique de solidarité, avait décidé de la création d'une Cellule d'indemnisation G8. La direction des affaires juridiques, auprès de laquelle est constituée cette Cellule, a continué et achevé en 2004 les opérations d'indemnisation. Les 642 demandes parvenues à ce titre à la Cellule d'indemnisation ont toutes été traitées, dont 440 admises en tout ou partie, pour un montant de CHF 3'863'776,85. Les participations au dommage versées, par une convention passée avec les lésés, étaient constituées pour 69% de frais de prévention du dommage, pour 28% de couverture de dégâts et/ou vols, pour 2% de manque à gagner, et pour 1% de frais de nettoyage de graffitis.

Enfin, la direction des affaires juridiques a été amenée à rendre de nombreux avis de droits sur des sujets transversaux, à la demande du Conseil d'Etat, du Grand Conseil ou de certains départements.

Instituée par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), l'institution de la médiation, pour laquelle ont été désignés une médiatrice et un médiateur suppléant, dispose d'un secrétariat rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat et assuré par la direction des affaires juridiques. En 2004, 13 nouvelles demandes de médiation relatives à des requêtes individuelles d'accès aux documents ont été enregistrées.

3.9.1 Service de la législation

Missions

Le service de la législation tient à jour la banque de données sur la législation genevoise et fait imprimer les publications officielles éditées dans le cadre du processus législatif (Recueil officiel systématique de la législation genevoise en vigueur, Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève, Feuille d'avis officielle). Il gère les abonnements aux publications officielles de type législatif et assure la diffusion de ces textes tant au sein de l'administration qu'aux abonnés (plus de 3000).

Activités

Le service de la législation a vérifié 268 projets de lois, 83 projets de règlements et 64 rapports du Conseil d'Etat, 9 réponses et 1 résolution. Il a également été consulté en matière de référendum et d'initiative sur des questions formelles. Le service de la législation a publié 4 mises à jour du RSG, comportant l'impression de 1848 pages. Le Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de

Genève 2003, comprenant 752 pages, a été édité en mars 2004.

Des mises à jour de modèles informatiques de saisie des textes officiels ont été mis à la disposition des acteurs du processus législatif, et des membres du personnel des départements ont été formés à leur utilisation.

En 2004, la publication informatique intitulée «Système d'information sur la législation» a été éditée dans quatre versions successives chaque fois mises à jour tant sous forme de CD-ROM que de DVD. Au bénéfice de collaborations instaurées avec d'autres entités (Chancellerie fédérale, autres cantons, office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Société genevoise de droit et de législation), les données insérées dans ce produit ont encore accru le nombre d'informations juridiques renforçant l'intérêt du CD/DVD, comme le droit fédéral, le droit des cantons latins (cantons romands et Tessin), les conventions collectives de travail, le commentaire de la LPC, la Semaine Judiciaire, et les arrêts du Tribunal fédéral depuis 1980. L'année 2004 voit se confirmer le succès croissant du support DVD, lancé à la fin de l'année 2003, qui peut être lu tant sur PC que sur Macintosh. Le passage au support DVD a permis en outre, grâce à un espace disque supérieur, de faire bénéficier les utilisateurs de nouveaux groupes [recueil systématique jurassien, revue jurassienne de jurisprudence (RJJ), recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève (ROLG), nouvelle table de concordance ATF/SJ/JT depuis 1980], enrichissant ainsi notablement l'offre à disposition des utilisateurs. Le SIL DVD a en outre été installé sur le réseau interne de l'Etat de Genève, en lieu et place de la version CD.

Le site Internet «Législation genevoise» a été mis à jour 12 fois durant l'année 2004, le recueil systématique étant en outre entièrement remis à jour à 4 reprises en 2004. Parallèlement, il a été procédé à un sensible remaniement de la présentation générale des pages du site.



Perspectives

En ce qui concerne le SIL, une nouvelle interface graphique et de nouveaux concepts visant à améliorer encore le DVD sont à l'étude. Une mise à jour du groupe «annuaire officiel» sera opérée désormais quatre fois par année.

3.9.2 Section des recours

Missions

De la direction des affaires juridiques dépendent directement aussi la section des recours au Conseil d'Etat et le secrétariat de la Commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles.

Le rôle de la section des recours au Conseil d'Etat a évolué de la façon suivante en 2004 : 5 recours ont été enregistrés, 10 ont été liquidés et 2 étaient encore inscrits au rôle au 31 décembre 2004. La commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles n'a eu à traiter aucune demande d'évaluation.

3.10 Cellule sécurité des systèmes d'information

Objectifs

Entité administrative de la Chancellerie, la Cellule sécurité dépend du Comité «sécurité» auquel elle est rattachée fonctionnellement et pour lequel elle conçoit, met en œuvre et réalise des actions en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est aussi en liaison avec la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information. L'effectif de la cellule sécurité est de deux postes et demi.

Priorités

Les deux axes prioritaires d'activité de la cellule «sécurité» ont été d'une part la finalisation des directives d'usage des ressources de l'administration qui ont été adoptées par le Conseil d'Etat dans sa séance du 25 février 2004 et immédiatement mises en application, d'autre part la diffusion d'une campagne de sensibilisation à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs de l'administration.

Activités

La cellule a offert son support à l'organisation des 9 séances plénières du Comité «sécurité» consacrées à la finalisation des directives d'usage des ressources informatiques par les collaborateurs, à des réflexions sur les sauvegardes des données qui doivent déboucher sur un mandat d'étude et sur le filtrage des accès à l'Internet à la suite de l'essai pilote de l'automne passé dans l'administration genevoise et dans le domaine éducation.

Les directives d'usage ont été acceptées par le Conseil d'Etat qui a demandé qu'une base légale claire permettant de cadrer le contrôle de l'usage soit établie. Face à la difficulté de trouver des experts juridiques voulant accepter le mandat, cette étude sera menée en 2005 en collaboration avec la direction des affaires juridiques de la Chancellerie.

La diffusion des directives ainsi que la sensibilisation du personnel à la sécurité informatique ont fait l'objet de plusieurs messages électroniques. Chacun développe un comportement à risque et propose la «bonne attitude» en insistant sur la responsabilité du collaborateur. Un site intranet a été créé qui reprend et développe les thèmes de sensibilisation; plusieurs conférences ont été données pour appuyer cette démarche.

La collaboration avec les instances du CTI chargées de la sécurité s'est poursuivie tout au long de l'année. De nombreux préavis au CTI concernant des demandes d'accès externes au réseau de l'administration ont été rédigés.

Une veille technologique permanente dans le domaine de la sécurité est réalisée par la cellule qui enrichit une base de documents à destination des collaborateurs de l'administration impliqués dans le domaine.

La cellule participe aux travaux du groupe sécurité de la Conférence suisse sur l'informatique qui réunit les responsables sécurité des cantons latins pour de fructueux échanges. Elle fait aussi partie d'un groupe de responsables sécurité de grands comptes français.

La cellule sécurité a rendu plusieurs rapports d'étude sur des thèmes tels que la sécurité de la cyberadministration, la sécurité du vote par Internet et l'analyse des risques du dépouillement centralisé des élections.

Elle a participé au financement de plusieurs études sur la sécurisation des sites Internet de l'administration.

Les activités du Comité sécurité ont fait l'objet d'un audit de l'ICF.

Perspectives

La définition et la mise en place de la politique de sécurité tenant compte de la norme ISO 17799 ainsi que l'étude d'une base légale pour les contrôles seront les objectifs prioritaires de l'année 2005.

3.11 Service des votations et élections

Priorités

Hormis les élections spéciales et le remplacement de 67 conseillers municipaux, le service des votations et élections (SVE) a eu comme objectif principal l'organisation et le dépouillement des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux suivants :

8	février :	votation fédérale et cantonale
18	avril :	votation communale à Carouge
16	mai :	votation fédérale
13	juin :	votation communale à Meyrin
26	septembre :	votation fédérale, cantonale et communale à Chêne-Bougeries
24	octobre:	votation communale à Vandœuvres
28	novembre :	votation fédérale et cantonale

Les autres priorités furent les suivantes :

- Après les expériences de vote par Internet à Anières et Cologny en 2003, la mise en œuvre du vote par Internet dans plusieurs communes lors de plusieurs votations fédérales;
- Participer au groupe de travail sur l'amélioration du matériel de vote et la création d'un mémento civique;
- Participer à un groupe de travail pour modifier la loi sur l'exercice des droits politiques qui interdit aux communes la propagande politique et notamment soumettre au Conseil d'Etat des propositions d'améliorations;
- Mettre en chantier le transfert du contrôle des signatures à l'appui d'initiatives et référendums de l'OCP au SVE afin d'en rationaliser et faciliter le traitement.

Activités en 2004

Votations fédérales

8 février :

– Le contre-projet de l'Assemblée fédérale du 3 octobre 2003 relatif à l'initiative populaire «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes».
– La modification du 13 décembre 2002 du code des obligations (Bail à loyer).
– L'initiative populaire «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables».

16 mai :

– La modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (11e révision de l'AVS).
– L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée.
– La loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre.

26 septembre :

– L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération.
– L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération.
– L'initiative populaire «Services postaux pour tous».
– La modification du 3 octobre 2003 de la loi sur les allocations pour perte de gain (en cas de service ou de maternité).

28 novembre :

– L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).
– L'arrêté fédéral du 19 mars 2004 sur un nouveau régime financier.
– La loi fédérale du 19 décembre 2003 relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (Loi relative à la recherche sur les cellules souches, LRCS).

Votations cantonales

8 février :

– La loi modifiant la loi sur les droits d'enregistrement (contre-projet à l'initiative 115 «Casatax») (D 3 30 – 8708).
– La loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (Pour devenir propriétaire de son appartement) (L 5 20 – 8660).
– La loi modifiant la loi sur les droits de succession et la loi sur les droits d'enregistrement (Exonération du conjoint et des parents en ligne directe) (D 3 25 – D 3 30 – 8642).

26 septembre :

– La loi modifiant la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (Interdiction de vente à l'emporter de boissons alcoolisées par distributeurs automatiques dans les stations-service et les magasins accessoires, les commerces de location de films, les kiosques et autres établissements), du 22 janvier 2004 (I 2 24 – 8834).
– La loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi), du 13 février 2004 (L 5 20 – 8694).

28 novembre :

– La loi autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les parcelles 4041, 4042 et 4043, fe 1, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour 15 300 000 F, du 22 avril 2004 (9171).

– La loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (Adaptation aux modifications introduites par la LF du 10 octobre 1997 sur la réforme de l'imposition des sociétés : transfert de participations à l'étranger, extension de la réduction pour participations aux bénéfices en capital, clarification de la notion de société auxiliaire), du 10 juin 2004 (D 3 15 – 8969).

Votations communales

18 avril à Carouge :

– La délibération N° 10-2003 du conseil municipal de la commune de Carouge du 11 novembre 2003 relative à l'annulation de la délibération N° 128A-2003 et à l'acquisition du bâtiment «cinéma Bio» No. A1035, sis place du Marché – rue Saint-Joseph 47 (parcelle N° 219, feuille 13).

13 juin à Meyrin :

– L'initiative «Pour la réalisation du lac des Vernes».

– Le contre-projet à l'initiative du lac des Vernes.

– Question subsidiaire : Si l'initiative et le contre-projet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?

26 septembre à Chêne-Bougeries :

– La délibération du conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries du 1er avril 2004 donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29241-511 situé à l'angle de la route de Malagnou et du chemin de la Chevillarde, au lieudit «Les Hauts-de-Malagnou» sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

24 octobre à Vandœuvres

– La délibération du conseil municipal de la commune de Vandœuvres du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004.

Elections fédérales

Néant

Elections cantonales

Néant

Elections communales

Néant

Elections et votations spéciales

2 février	Election de la commission du personnel du SEVE (VdG).
14 avril	Election de la commission consultative pour l'intégration des personnes handicapées.
18 mai	Election de la commission du personnel du DASS.
24 mai	Election de 2 fonctionnaires du pouvoir judiciaire à la commission de gestion du pouvoir judiciaire.
1er juin	Election de la commission interne du personnel du service des écoles et institutions pour l'enfance (VdG).
18 juin	Election de 4 juges ou anciens juges de carrière et de 2 avocats au barreau comme membres du Conseil supérieur de la magistrature.
17 novembre	Election de 4 membres au Comité de Gestion de la CAP de la Ville de Genève.
18 novembre	Election de 3 membres au Comité de Gestion de la CAP des SIG.
8 décembre	Election complémentaire d'un membre, représentant des pensionnaires à la commission administrative de la maison de retraite du Petit-Saconnex.

Changements de conseillers municipaux

Pour l'année 2004, il a été procédé au remplacement de 67 conseillers municipaux.

Dépôt d'initiatives et référendums cantonaux en 2004

- IN «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS».
- IN «Energie Eau : notre affaire – Respect de la volonté populaire».
- RF contre la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi).
- RF contre la loi modifiant la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (Interdiction de vente à l'emporter de boissons alcoolisées par distributeurs automatiques dans les stations-service et les magasins accessoires, les commerces de location de films, les kiosques et autres établissements).
- RF contre la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois.
- RF contre la loi autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les parcelles 4041, 4042 et 4043, fe 1, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour 15 300 000 F.
- RF contre la loi modifiant la loi en matière de chômage.

Dépôt d'initiatives et référendums communaux en 2004

- RF Chêne-Bougeries : contre la délibération du conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries du 1er avril 2004 donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29241-511 situé à l'angle de la route de Malagnou et du chemin de la Chevillarde, au lieu-dit «Les Hauts de Malagnou» sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.
- RF Vandœuvres : contre la délibération du conseil municipal de la commune de Vandœuvres du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004.
- RF Ville de Genève : contre la délibération du conseil municipal ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 F destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

Initiatives – Référendums communaux et cantonaux en suspens

Objets cantonaux

IN 120 – «Pour la sauvegarde et le renforcement des droits des locataires et des habitant-e-s de quartiers».

IN 121 – «Pour le maintien des notes à l'école».

IN 122 - «J'y vis, J'y vote L'aînée».

IN 123 – «J'y vis, J'y vote La cadette».

IN 124 – «Sauvons le vivarium de Genève».

IN ….. – «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS».

IN ….. – «Energie Eau : notre affaire – Respect de la volonté populaire».

Objets communaux

IN – Carouge «Pour la réalisation d'un «Réseau vert» pour les piétons et les cyclistes à Carouge».

RF – Ville de Genève : contre la délibération du conseil municipal ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 F destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

Evénements importants

La participation moyenne à Genève (53%) se situe à nouveau en dessus de la participation moyenne nationale (46,5%).

L'événement le plus marquant aura été sans conteste la mise en œuvre de l'extension du vote par Internet sur le plan fédéral pour huit communes.

Conformément aux vœux exprimés par l'Association des communes genevoises, le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques a été modifié afin de déterminer les possibilités d'intervention des autorités communales dans le cadre des votations.

Le Conseil d'Etat a approuvé le principe de transférer le contrôle des signatures à l'appui de référendums et d'initiative de l'Office cantonal de la population au SVE.

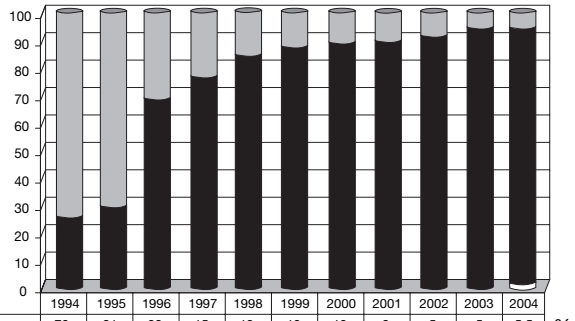
Perspectives

Après les expériences positives de vote par Internet lors des votations fédérales des 26 septembre et 28 novembre 2004 qui concernaient 40'000 électeurs, la perspective de tester ce mode de vote à une plus grande échelle peut être raisonnablement envisagée en 2005.

L'année 2005 s'annonce particulièrement chargée en raison des élections cantonales (Grand Conseil et Conseil d'Etat), de l'élection des Prud'hommes et de l'éventuelle élection du Tribunal des Assurances sociales.

Pour finir, il s'agira en 2005 de réaliser le transfert du contrôle des signatures à l'appui de référendums et d'initiatives de l'OCP au SVE.

Répartition des votes
Votations fédérales de 1994 - 2004



	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Locaux	70	31	23	15	12	10	10	8	5	5	5.5	%
Corresp.	30	69	77	85	88	90	90	92	95	95	92.5	
Internet											2	

Annexe : Manifestations protocolaires

Evénements importants

- Présentation des vœux du corps consulaire au Conseil d'Etat
- 74e Salon international de l'automobile
- Remise du cadeau de la Suisse à l'ONU dans le cadre de son adhésion aux Nations Unies
- 32e Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux
- 14e Salon international de la haute horlogerie (SIHH)
- Festivités à l'occasion du 50e anniversaire du CERN
- 18e Salon international du livre, de la presse et du multimédia
- Soirée du Geneva Opera Pool
- Prestations de serment de l'Ecole de gendarmerie et de l'Ecole de police de la sécurité internationale
- 5e Salon international de l'investissement et des partenariats
- Passage de la Flamme olympique à Genève
- Visite confédérale du Conseil d'Etat genevois au Gouvernement zurichois
- Cérémonie de remise de la bourgeoisie d'honneur à titre posthume à Monsieur Sergio VIEIRA DE MELLO, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Irak et Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- 2e Rassemblement pour les Droits de l'Homme
- Foire de Genève - 52e Salon des Arts Ménagers
- Réceptions à Berne et à Collonge-Bellerive à l'occasion de l'élection de Monsieur Jean-Philippe MAITRE à la Présidence du Conseil national

Grandes conférences

- 57e Assemblée mondiale de la Santé (OMS)
- 92e Session de la Conférence internationale du Travail (OIT)
- Conférence du International Risk Governance Council (IRGC)
- Réunion annuelle du Conseil Universitaire pour le système des Nations Unies (ACUNS)
- Congrès annuel de l'Union Internationale des Avocats
- 47e Conférence internationale de l'éducation
- 1ère Conférence des Parties à la Convention PIC
- 9e Conférence Internationale de Metropolis
- Réunion de l'International Crisis Group (ICG)
- Conférence internationale intitulée «Women Defending Peace»
- Réunion préparatoire de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies dans le cadre de la Session spéciale Beijing + 10

Repas offerts à diverses personnalités

- Dîner à l'occasion de la 51e Session du Conseil du Bureau International de l'Education de l'UNESCO (BIE)
- Déjeuner en l'honneur de Son Eminence le Cardinal Georges-Marie COTTIER
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Jacques RUMMELHARDT, Ambassadeur de la République française en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Mohamed GUEDIRA, Ambassadeur du Maroc en Suisse
- Déjeuners avec les Députés genevois aux Chambres fédérales
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Denis DUBOULE, lauréat du prix Marcel Benoist 2003
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Robert AYMAR, Directeur général du CERN
- Déjeuner en l'honneur de Madame Aimée STAUFFER-STITELMANN
- Déjeuner avec les membres du Conseil administratif de la Ville de Genève
- Déjeuner offert aux délégations officielles à l'occasion du match international Suisse-Slovénie (phase préparatoire de l'EURO 2004)
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Majid TAKHT RAVANCHI, Ambassadeur de la République Islamique d'Iran en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Jong-wook LEE, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé
- Dîner en l'honneur de la Commission de politique extérieure du Conseil national
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Luciano MAIANI, ancien Directeur général du CERN
- Déjeuner avec les membres du Pouvoir judiciaire
- Déjeuner en l'honneur du Préfet de la Région Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Pierre LACROIX
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Nicholas Alan THORNE, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU à Genève
- Déjeuner avec les représentants de Genève Place Financière
- Dîner en l'honneur des collaborateurs personnels des membres du Conseil fédéral
- Brunch du 1er août offert à la communauté internationale et aux autorités municipales genevoises à l'occasion de la Fête Nationale Suisse
- Dîner avec les Anciens membres du Conseil d'Etat
- Repas offert aux délégations du Servette FC et du Ujpest FC (Hongrie) à l'occasion de leur match dans le cadre de la Coupe de l'UEFA
- Déjeuner avec les membres du Bureau du Grand Conseil
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Pier Benedetto FRANCESE, Ambassadeur d'Italie en Suisse
- Déjeuner offert à Sa Majesté Carl XVI Gustaf, Roi de Suède et Président de la Fondation du Scoutisme Mondial
- Déjeuner à l'occasion du départ de Monsieur l'Ambassadeur Jean-Marc BOULGARIS, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU et des autres O.I. à Genève
- Déjeuner en l'honneur de Madame Louise ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Elena ECHAVARRIA OLANO, Ambassadeur de Colombie en Suisse
- Dîner en l'honneur de Monsieur le Vice-président du Conseil fédéral Samuel SCHMID
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Rubens RICUPERO, ancien Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)
- Dîner avec les membres du Conseil d'Etat vaudois
- Déjeuner à l'occasion du départ de Messieurs les Ambassadeurs Christian FAESSLER et Bertrand LOUIS, Représentants permanents adjoints de la Suisse auprès de l'ONU à Genève
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur l'Ambassadeur Blaise GODET, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Celina M. ASSUMPCAO DO VALLE PEREIRA, Ambassadeur du Brésil en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Fauzia ABBAS, Ambassadeur du Pakistan en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur ZHU Bangzao, Ambassadeur de Chine en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Cecilia MACKENNA ECHAURREN, Ambassadeur du Chili en Suisse

Visites de courtoisie d'ambassadeurs

- S.E. Madame l'Ambassadeur Elisabet BORSIIN BONNIER, Représentant permanent de Suède auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Enrique A. MANALO, Représentant permanent des Philipines auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Vesa HIMANEN, Représentant permanent de Finlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monseigneur Silvano Maria TOMASI, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Trevor CLARKE, Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Gilles NOGHES, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Kweronda RUHEMBA, Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Doru Romulus COSTEA, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Chaiyong SATJIPAON, Représentant permanent de Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Madame l'Ambassadeur Sarala Manourie FERNANDO, Représentant permanent de la République socialiste démocratique de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Louis Marie Joseph BASTIDE, Représentant permanent du Mali auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dato Paduka Mahadi HAJI WASLI, Représentant permanent du Brunei Darussalam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Rigoberto GAUTO VIELMAN, Représentant permanent de la République du Paraguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Hyuck CHOI, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Gébran SOUFAN, Représentant permanent de la République libanaise auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mohamed Hussein AL SHAALI, Représentant permanent des Emirats Arabes Unis auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Lars PIRA PEREZ, Représentant permanent de la République du Guatemala auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dejan SAHOVIC, Représentant permanent de la Serbie-Monténégro auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Yoshiki MINE, Représentant permanent du Japon auprès de la Conférence sur le Désarmement à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Joseph Ubaka AYALOGU, Représentant permanent du Nigeria auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Sonam T. RAGBYE, Repré sentant permanent du Bouthan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Guillermo VALLES GALMES, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Babacar BA, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence Islamique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Visites de diverses personnalités

- Visite de S.E. Monseigneur JEREMIE, Métropolite de Suisse
- Visite de Madame Claudette BRADSHAW, Ministre canadienne du Travail
- Rencontre avec la délégation vietnamienne à l'occasion de la semaine vietnamienne du 24 au 28 mai 2004
- Visite de S.E. Monsieur Georgi PARVANOV, Président de la République de Bulgarie, au Gouvernement genevois
- Visite de Madame Cherie BOOTH BLAIR, épouse de Monsieur le Premier Ministre Tony BLAIR

Audiences d'entrée en fonction de consuls

- Monsieur Shigeru ENDO, Consul général du Japon à Genève
- Monsieur Cemil KARAMAN, Consul général de Turquie à Genève
- Monsieur Thieo NGUYEN, Consul général du Vietnam à Genève
- Monsieur Nabil Mohammad AL-SALEH, Consul général du Royaume d'Arabie saoudite à Genève

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

La délégation assure la conduite politique du Centre des technologies de l'information (CTI). Son rapport d'activité figure au chiffre 2 : Conseil d'Etat.

Pour le pilotage des technologies de l'information, la délégation s'appuie sur la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), le comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) et le comité sécurité (pour ce dernier, voir son rapport d'activité sous chancellerie).

Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP)

Mission

La mission globale de la Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) est d'assurer une évaluation et une sélection des projets informatiques en conformité avec les objectifs stratégiques de l'Etat et d'augmenter la garantie de résultats par un suivi des projets en contrepartie du financement et des ressources accordés.

Composition

En 2004, le Conseil d'Etat a nommé deux nouveaux membres, à savoir M. Jean-Philippe Sturiale, qui a remplacé M. Jean-Luc Mathez, démissionnaire, et M. Pierre-Yves Jornod en remplacement de M. Claude Cottier, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Activités

La commission s'est réunie à 11 reprises dont deux journées entières pour entendre les départements qui présentaient de nouveaux projets.

Concernant le projet de budget 2005 et vu les chiffres résultant de l'actualisation du plan quadriennal – l'addition du socle et des tranches annuelles des lois votées s'élevait à un montant supérieur à l'enveloppe fixée par le Conseil d'Etat –, la CGPP a adopté un plan d'action, d'entente avec la délégation du Conseil d'Etat, qui visait à :

- réévaluer le socle et les tranches des lois en cours afin de dégager des disponibilités financières ;
- réaffecter le montant disponible en lançant les projets stratégiques retenus par le Conseil d'Etat ;
- mettre en perspective tous les projets en actualisant le plan quadriennal ;
- ne lancer au fil de l'eau que les petits projets à forte valeur ajoutée et certaines études qui auront été retenues dans le cadre d'une procédure ad hoc.

Ainsi, comme les années précédentes, la CGPP a renoncé à lancer formellement une procédure de sélection de projets, l'objectif étant toujours de privilégier la consolidation des acquis et le redéploiement des ressources sur les projets existants.

Après l'audition des départements, la CGPP a pu proposer au Conseil d'Etat une répartition de l'enveloppe consacrée aux technologies de l'information qui respecte les objectifs fixés. Le budget d'investissements de 69,7 millions se décomposait comme suit : socle, 38 millions ; tranches annuelles des lois votées, 18,8 millions ; enveloppes départementales, 2 millions ; petits projets à forte valeur ajoutée, 1 million et nouveaux projets, 9,9 millions. Ce dernier montant a permis de retenir 11 nouveaux projets, dont une application pour le service des automobiles et de la navigation, la 2e étape de la refonte de l'AFC, la création d'un portail consacré à l'énergie, la refonte du système d'information du Tuteur général et de la protection de la jeunesse ainsi que celui de la direction générale de la santé.

Un bilan du processus d'élaboration du portefeuille a été dressé. La CGPP a décidé de revoir la grille des critères d'évaluation et de formaliser davantage les différentes étapes de la procédure.

Le montant réservé aux petits projets à forte valeur ajoutée a permis de lancer en 2004 une nouvelle procédure pour leur sélection. A fin décembre, des décisions ont été prises en appliquant strictement les critères annoncés.

La CGPP a également consacré plusieurs séances à l'examen de demandes de dérogation relatives au budget d'investissement. Dans la plupart des cas, les décisions prises visaient à autoriser l'achèvement d'un projet en cours de réalisation et dont le financement prévu sur un budget antérieur n'avait pu être reporté.

A la demande du département des finances, la CGPP a étudié une proposition du service du budget visant à appliquer à tous les projets d'investissement une démarche analogue à celle retenue pour les technologies de l'information. Différentes réflexions ont conduit notamment à une première proposition de critères de sélection qui puisse s'appliquer aussi bien à des investissements dans le domaine de la construction que des transports ou encore de l'informatique.

Perspectives

L'élaboration du portefeuille 2006, calé sur le processus budgétaire, se fera sur la base de la nouvelle grille d'évaluation. Le calendrier adopté prévoit également de suivre l'état d'avancement des projets en cours et de mettre à jour l'inventaire des projets «cyber-administration».

Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC)

Mission

Le comité a pour mission d'assurer une coordination au sein de l'Etat de Genève afin de favoriser toutes formes de synergies entre les départements et les différentes collectivités publiques pour permettre le développement cohérent et harmonieux des systèmes d'information et de communication.

En collaboration avec l'Observatoire technologique, les écoles polytechniques, l'Université et les hautes écoles spécialisées, il est également chargé de maintenir une veille «métier» en matière de systèmes d'information.

Composition

Le comité regroupe les responsables des services des systèmes d'information départementaux, de la chancellerie, du pouvoir judiciaire, de la Ville de Genève ainsi que de l'association des communes genevoises (ACG). Il associe la direction du CTI à ses travaux.

Activités

En 2004, le comité a tenu huit séances plénières et 11 séances du bureau. De nombreux sujets ont été abordés soit par le comité, soit par le bureau, tels que :

Finances

- élaboration du plan financier quadriennal 2004-2007 ;
- élaboration du budget 2005 ;
- prise en compte des 12es provisoires dans l'affectation des enveloppes budgétaires 2004 ;

Présentations techniques

- serveurs vocaux ;
- procédures de sauvegarde ;
- modélisation de processus ;
- méta-annuaire ;
- évaluation de la gestion électronique des documents (GED) ;
- intégration des copieurs dans la politique globale en matière d'impression ;
- outil de gestion du contenu des sites Internet/Intranet.
- nouvelle plate-forme administrative (remplacement de Windows NT).

Des groupes de travail spécifiques ont été mis en place pour étudier :

- le règlement du CTI ;
- la procédure d'enregistrement des utilisateurs ;
- la définition d'un référentiel commun pour la conduite de projet ;
- le plan de projet GE-Pilote ainsi que les synergies à développer entre GE-Pilote et le comité.

Lors d'une journée «au vert», le comité a eu l'occasion d'étudier les concepts d'urbanisation des systèmes d'information.

Perspectives 2005

Le comité agira dans les domaines suivants :

- la collaboration avec GE-Pilote ;
- la participation à l'élaboration du plan stratégique informatique 2006-2010 ;
- l'élaboration d'un projet de loi et de règlements sur les systèmes d'information ;
- l'amélioration de la synergie entre les départements ;
- la participation à l'élaboration du portefeuille de projets 2006 ;
- la clarification des rôles et de la mission du C2SIC.

Centre des technologies de l'information (CTI)

1. Missions et stratégie

Missions

Les missions du Centre des technologies de l'information (CTI) ont été formalisées dans un règlement, établi après discussion avec tous les départements, puis adopté par le Conseil d'Etat genevois le 22 décembre 2004. Ce texte précise notamment la subordination hiérarchique du CTI à la présidence de la Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information et son rattachement administratif à la Chancellerie.

Comme le fait clairement ressortir ce document officiel, le CTI est responsable du «socle» des systèmes d'information de l'Etat de Genève ; celui-ci correspond aux matériels, logiciels et moyens nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des télécommunications de l'administration cantonale genevoise. Ce «socle» est dimensionné et adapté afin d'assurer la pérennité des investissements en la matière. Ainsi, l'évolution technologique et l'extension nécessaire des systèmes existants ont été pris en compte dans le cadre du renouvellement du «socle».

Le CTI est partenaire des départements et de la Chancellerie d'Etat pour tout projet mettant en œuvre les technologies informatiques et de télécommunications. En outre, le Centre participe aux travaux des structures de coordination transversales sur les systèmes d'information, notamment dans les domaines de la sécurité, de la planification et de la mise en priorité des projets informatiques.

Pour parvenir à accomplir au mieux les missions qui lui ont été confiées, le Centre a dégagé neuf valeurs essentielles, que chaque collaborateur est invité à s'approprier progressivement :

- professionnalisme
- esprit d'équipe
- service
- respect
- transparence
- bon sens
- pragmatisme
- sens de l'essentiel
- pérennité

Stratégie

L'évolution constante des technologies de l'information et des métiers amène naturellement le CTI à définir une stratégie sur le moyen et le long terme, tout en garantissant la gestion du quotidien.

Cette stratégie prend en compte les multiples activités du Centre, lesquelles sont assumées par trois grandes structures : Développement, Production, Administration et Finances.

Le CTI aborde les systèmes d'information et de communication comme on gérerait une agglomération : plan d'aménagement, fondations, circulation des flux, etc.

2. Le CTI en chiffres

	2001	2002	2003	2004
Personnel				
Postes (équivalent temps plein)	255	264	280	291
Collaborateurs fixes (hors apprentis)	245	236	288	305
Apprentis	25	30	30	31
Engagements	31	63	105	51
Collaborateurs (tous types de contrats)	525	530	631	*614
Comptes (en mio de F)				
Charges de personnel	31.4	36.4	45.2	49.0
Dépenses générales de fonctionnement	33.8	42.0	53.8	47.2
Charges indirectes (amortissements, intérêts, frais des locaux)	19.3	23.7	33.9	37.3
Total exploitation	**84.5**	**102.1**	**132.9**	**133.5**
Renouvellement et petits projets	24.3	35.3	44.4	31.2
Equipements et grands travaux	17.9	16.1	15.7	9.8
Total investissements	**42.2**	**51.4**	**60.1**	**41.0**
Volumétrie				
Nombre de postes de travail (secteur pédagogique inclus)	11'400	14'000	14'328	**17'000**
Renouvellement par le CTI :				
• PC	2'106	2'161	3'521	**1'397**
• Ecrans	3'243	511	33	**14**
• Portables	143	279	30	**84**
• Imprimantes	749	871	247	**189**

* Personnels fixe (305), auxiliaire (92), en formation (35), en occupation temporaire cantonale (20) et externe (162).

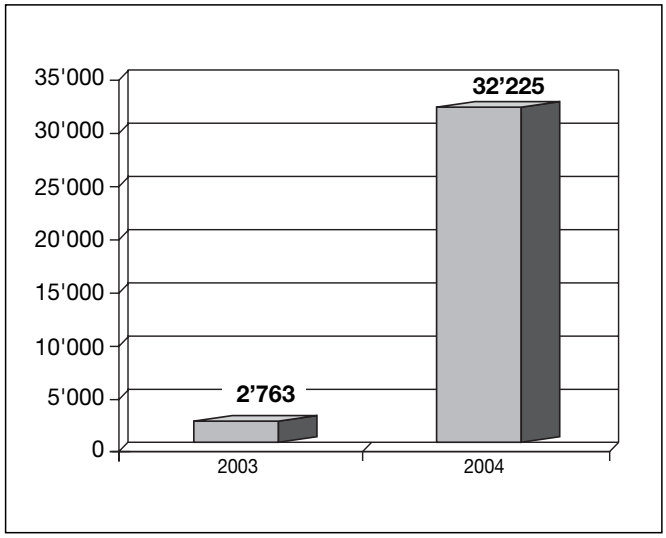
Autres données volumétriques 2004 :

86 To	(86'000'000 Mo) de données stockées sur bande (sauvegarde)
23 To	(23'000'000 Mo) de stockage en ligne
33 millions	de pages sorties des imprimantes de masse
60'000	prises réseau
28'300	boîtes aux lettres électroniques
20'000	téléphones, dont 2'300 en technologie «Voix sur IP»
18'628	demandes d'assistance
7'891	demandes de support
1'944	téléphones mobiles
1'089	ordinateurs portables
792	serveurs (administration et secteur pédagogique)
779	applications métier
700	fax
679	contrats actifs
500	réseaux locaux
180	centraux téléphoniques

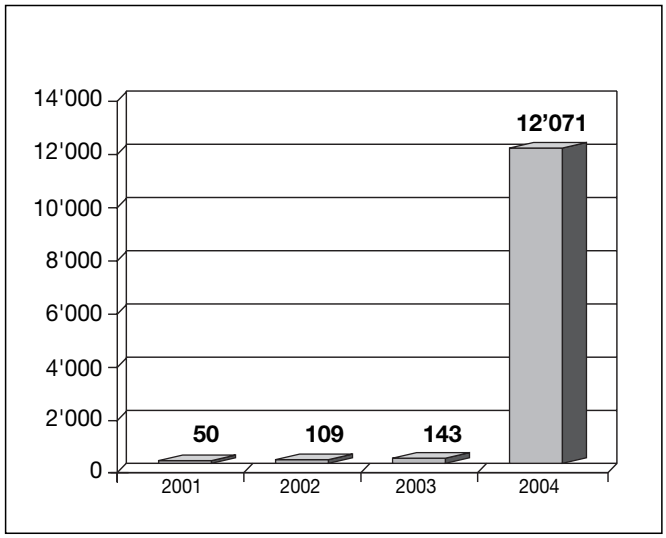
Plus spécifiquement, pour le développement de solutions informatiques :

314	maintenances d'applications
100	projets en cours sur plusieurs années
40	projets terminés

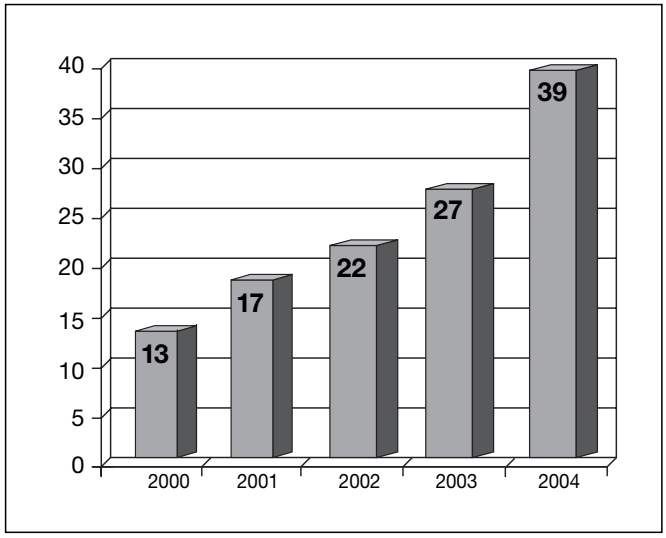
Nombre de spams détectés, par jour



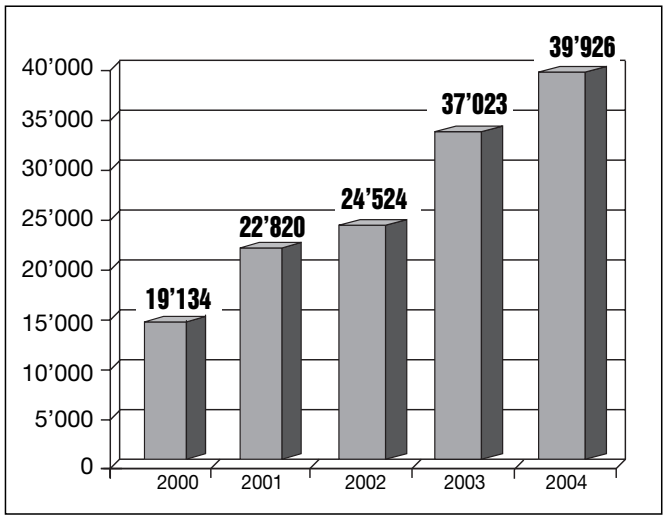
Nombre de virus détectés, par jour



Nombre de messages échangés par année, en millions



Nombre d'appels à la Centrale, par année



3. 2004, une année de consolidation

Avec une croissance régulière des besoins, l'une des préoccupations majeures du CTI a été de consolider ses infrastructures. Cela s'est traduit par des mesures de rationalisation des serveurs, un renforcement de la sécurité et une augmentation générale des capacités de stockage et de traitement.

La messagerie est un exemple de la croissance à laquelle le CTI doit faire face. Le nombre de messages échangés a plus que doublé en cinq ans, avec une progression régulière de l'ordre de 25% ces trois dernières années, pour atteindre quelque 40 millions de messages en 2004. Ce chiffre ne prend évidemment pas en compte les courriers non sollicités, contre lesquels le CTI a pris des mesures drastiques : depuis l'été 2004, près d'un million de spams sont éliminés chaque mois.

Sur le plan organisationnel, cette consolidation s'est traduite tout d'abord par l'obtention du statut d'opérateur de télécommunications, non pas pour élargir les activités du CTI, mais pour être en mesure de délivrer aux services de l'administration de meilleures prestations à des coûts plus avantageux.

En fin d'année, le Conseil d'Etat a adopté le règlement du CTI. Ce texte précise la mission, le rattachement ainsi que le domaine de compétences du Centre. Un chapitre entier est consacré aux rapports avec les départements et la Chancellerie d'Etat.

4. Principaux projets

GC

WiFi pour les députés

Doter le Grand Conseil d'une infrastructure de réseau WiFi permettant aux députés de se connecter à leur messagerie et d'accéder à l'Internet via un réseau sécurisé sans fil.

Statut : pilote réalisé fin 2004 – déploiement opérationnel prévu à l'automne 2005.

PJ

i-Juge 2001

Doter le Palais de Justice d'un portail d'accès en ligne à l'ensemble des informations et procédures relatives au traitement des affaires.

Statut : première phase déployée – cahier des charges de la 2e phase en cours de rédaction.

CHA

E-voting

Rendre opérationnel pour 40'000 électeurs de huit communes le système de vote en ligne sur des objets cantonaux et – fait inédit en 2004 – fédéraux. Le CTI a repris l'architecture de la solution, l'a développée et maintenue en portant une attention particulière à la sécurité.

Statut : solution opérationnelle – des adaptations de la sécurité, prenant en compte l'évolution technologique, sont planifiées.

Système d'information des droits politiques

Doter le Service des votations et élections (SVE) d'une plate-forme unique de gestion des scrutins, permettant d'homogénéiser les processus de traitement. L'architecture mise en place se caractérise par une haute fiabilité et une prise en compte particulière des éléments de sécurité.

Statut : en cours de certification pour la partie votations.

DF

CFI

Mettre en place une solution logicielle unique et intégrée de gestion budgétaire, comptable et financière, incluant les approvisionnements.

Statut : en production dans les entités suivantes : DF, CHA, CTI, GC, DASS, DJPS, DEEE, PJ – déploiement dans les autres départements prévu au 1er semestre 2005.

AFC

Mettre à disposition un système d'information performant facilitant le travail des collaborateurs de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Améliorer le service aux contribuables et doter le service d'outils de pilotage.

Statut : première phase (personnes physiques) consolidée, applications enrichies – deuxième phase (personnes morales et autres impôts) entamée dès 2005, sous réserve de l'octroi des crédits nécessaires.

SIRH

Mettre en place une solution logicielle unique et intégrée de gestion des ressources humaines.

Statut : à l'occasion du rachat de la solution retenue par un nouvel éditeur, le projet a été repositionné en 2004 et ses objectifs redéfinis afin de mieux correspondre aux attentes des différents départements – redémarrage du projet dès le début 2005.

DIP

SIEF

Mettre en place un système d'information pour la gestion des données relatives à la scolarité des étudiants des trois ordres d'enseignement.

Statut : mise en production de certains modules en 2004 ; la gestion des épreuves communes est opérationnelle – le projet se poursuit en 2005.

SCARPA

Développer un logiciel pour la gestion des activités quotidiennes du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Statut : infocentre et gestion électronique des documents de courrier entrant et sortant développés.

STG

Mettre en place une application pour la gestion des activités quotidiennes du Service du tuteur général (STG).

Statut : analyse effectuée – lancement de l'appel d'offre AIMP prévu en 2005.

DJPS

Police 2000

Mettre à disposition du policier un outil informatique convivial intégrant l'ensemble des éléments provenant du journal de la centrale d'engagement, de la main courante et des rapports, afin de permettre la mise à jour automatique des données-clés dans le fichier central.

Statut : en voie d'achèvement – mise en production des derniers modules prévue à la fin du 1er trimestre 2005.

OPF

Procéder à la refonte complète des systèmes d'information des Offices des poursuites et faillites (OPF), pour répondre à l'évolution du métier.

Statut : cahier des charges en cours de rédaction.

SAE

Mettre en place un outil de gestion et de planification des moyens et effectifs de la police en cas d'événement (Système d'aide à l'engagement).

Statut : solution retenue – prototypage en cours.

Refonte du système d'information du SAN

Procéder à la refonte complète du système d'information du Service des automobiles et de la navigation (SAN), en partenariat avec d'autres cantons.

Statut : cahier des charges rédigé – appel d'offres effectué.

SAN – Examens de conduite par Internet

Mettre à disposition du citoyen une application Internet permettant l'inscription aux examens théoriques et pratiques de conduite dispensés par le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Statut : en exploitation depuis mars 2004.

Calvin2

Développer la nouvelle application de l'Office cantonal de la population (OCP).

Statut : en phase de recettage, l'intégration avec le registre cantonal des étrangers s'étant avérée très complexe et ayant retardé la mise en service; celle-ci est prévue début 2005.

DAEL

Plan directeur d'aménagement cantonal

Installer un serveur mettant à disposition des spécialistes et du grand public des informations relatives au plan directeur de l'Etat. La sécurité de ce serveur a été renforcée contre le piratage informatique.

Statut : nouveau serveur en fonction depuis décembre 2004.

Base de données SAD consultation

Mettre en place un logiciel permettant la consultation Intranet et Internet des données du Suivi administratif des dossiers (SAD), ainsi que le déchargement et la diffusion de données à de nombreux services.

Statut : projet terminé en novembre 2004.

DIAE

Système d'information OVC

Repenser complètement le système d'information de l'Office vétérinaire cantonal (OVC) afin de doter le service d'un outil de gestion et d'aide à la décision.

Statut : système mis en production depuis avril 2004.

Envirolex

Effectuer un inventaire dynamique entre les différentes bases légales cantonales et les applications qui leurs sont liées dans le domaine de l'environnement. Cet outil permet de dresser un état des lieux des lois environnementales, ainsi que des projets législatifs et systèmes d'information en cours.

Statut : mise en production prévue pour 2005.

Capitastra

Remplacer les applications du registre foncier devenues obsolètes par une solution intégrée au système d'information du territoire et facilitant la diffusion de l'information.

Statut : en production depuis juillet 2004.

Budget des communes

Etudier la migration technologique de l'application de récolte des données budgétaires et comptables des communes; mettre en forme ces informations en vue de leur analyse et de leur traitement pour approbation par le Conseil d'Etat.

Statut : cahier des charges en cours de rédaction – étude à achever au printemps 2005.

DEEE

OCE – groupe Réclamation

Doter le groupe Réclamation de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) d'un outil informatique pour la gestion des causes afin de faciliter et d'optimiser les tâches des collaborateurs.

Statut : en production depuis novembre 2004.

Inspection du commerce

Mettre en production une application pour aider les inspecteurs du commerce à saisir les informations recueillies lors de contrôles dans les commerces.

Statut : en production depuis septembre 2004.

OCSTAT

Déployer la nouvelle plate-forme administrative (NPA) à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), retenu comme site pilote.

Statut : déploiement pilote réalisé en novembre 2004.

DASS

Base de données EMS

Offrir à la Direction générale de l'action sociale un outil de gestion des établissements médico-sociaux (EMS), de production d'indicateurs de pilotage sur l'activité de ceux-ci et d'information au grand public.

Statut : outil déployé en grande partie en 2004 – fin prévue en janvier 2005.

SI DGS

Mettre en place le socle technologique et fiabiliser les données en réalisant une application basée sur ce nou-

veau socle. Mener l'étude du système d'information de la Direction générale de la santé (DGS), en particulier du métier relatif aux activités du médecin cantonal.

Statut : fiabilisation des applications achevée en novembre 2004 – étude du système d'information terminée, demande des crédits de réalisation à venir en 2005.

5. Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur général et d'un directeur opérationnel, le CTI se compose de trois directions : Développement, Production, Administration et finances. Deux services sont par ailleurs rattachés à la Direction générale : l'Observatoire technologique et la Communication.

Développement

La direction du Développement est responsable de l'élaboration et de l'implémentation de systèmes informatiques, en étroite collaboration avec les départements. Ses principales missions consistent à conseiller, informer, conceptualiser, développer et mettre en œuvre des applications et des solutions informatiques adaptées aux différents services de l'administration cantonale, et ce par une approche multidisciplinaire et transversale.

L'Etat est une structure vivante, dont les services évoluent continuellement. Pour répondre à ses besoins informatiques, de nombreuses applications et bases de données ont vu le jour au travers de projets souvent étalés sur plusieurs années. Afin de suivre le rythme d'évolution, de rester performant et d'améliorer les services, il est nécessaire d'urbaniser les systèmes informatisés. Cela nécessite de faire cohabiter des architectures différentes et de procéder à la refonte de tout ou partie des applications, tout en garantissant la cohérence avec les systèmes existants.

La direction du Développement répond aux besoins des utilisateurs de l'administration, collabore avec différents partenaires pour la conceptualisation de systèmes informatisés, dont elle assure la cohérence transversale. L'une de ses tâches importantes consiste à capitaliser les connaissances au sein du CTI, afin d'assurer la pérennité des solutions développées et d'établir des bases solides pour les futurs projets. L'élaboration et l'adaptation des projets sont désormais axées sur le maintien et l'évolution de la connaissance et de la maîtrise des applications; cela permet un accroissement rapide des savoirs, techniques et méthodes utiles à long terme.

En 2004, le Développement a poursuivi sa réorganisation structurelle. Il présente six divisions orientées métiers – santé, éducation, sécurité, environnement, finances, structures transversales (Chancellerie, Grand Conseil et Pouvoir judiciaire) – et une division technique de développement pour apporter le socle et le support technique nécessaire à la cohérence des divers systèmes informatisés. En s'appuyant tant sur un axe conduite de projets que sur un axe technique, la direction du Développement ambitionne à terme d'industrialiser la production des solutions informatiques.

Un projet informatique reste avant tout une aventure humaine, nécessitant des équipes multidisciplinaires (maîtrise d'ouvrage, Production, Développement), où l'esprit d'équipe est un critère prépondérant. Afin d'augmenter la qualité globale des solutions délivrées, il est indispensable de former continuellement les équipes et de favoriser le partage des connaissances entre toutes les entités. Le Développement s'attachera donc à décliner le principe des quatre «M» : mobilisation, motivation, mobilité et mutualisation des ressources.

L'axe conduite de projets a été prioritaire en 2004. Il le demeure en 2005. Ainsi, une cellule de compétence a été créée et un inventaire de l'existant mené à bien. Un plan d'actions a été établi, afin :

a) d'identifier les bonnes pratiques, tant au niveau de l'organisation, des méthodes, des modèles de documents, que des outils ;
b) d'informer et de former les équipes de développement ;
c) de systématiser leur utilisation ;
d) de renforcer le rôle des chefs de projet.

Ce plan d'actions se déclinera sur plusieurs années.

Production

Mettre à disposition des applications et des infrastructures informatiques et téléphoniques ; assurer la fiabilité et la pérennité des systèmes d'information; garantir la cohérence des moyens technologiques et la sécurité des données, etc. La direction de la Production joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des technologies de l'information au sein de l'administration.

La Production a été particulièrement active en 2004 : elle a renforcé la sécurité sur les réseaux publics de télécommunication, développé la sauvegarde des données et étendu ses services en ouvrant une permanence (8h-18h) pour l'administration cantonale. Elle a également apporté sa contribution à des événements d'envergure, tels que les projets HADÈS (réunion des ministres de l'agriculture à l'OMC), SIEGFRIED (opération de police dans le cadre des 50 ans du CERN) et ELIR (opération de police liée au recrutement pour les élections irakiennes). Dans le cadre du projet de Comptabilité financière intégrée (CFI), une expérience pilote mettant en œuvre des technologies nouvelles pour le CTI (VMware, Citrix) a été implémentée à la fin de l'année. Ce test servira de base à une réflexion plus approfondie. Enfin, une nouvelle salle des machines a été louée aux Acacias, en collaboration active avec le DAEL.

Voici les divisions de la Production et un aperçu de leurs activités en 2004 :

La division **Intégration** a pour rôle d'accompagner les projets liés aux systèmes informatisés et d'assurer la coordination entre le Développement et la Production ; elle est garante que les applications développées soient exploitables et est donc présente sur toute la chaîne d'exploitation, de la définition de l'architecture à la mise en production de l'application. En 2004, l'Intégration s'est fortement investie dans le développement de plus de 80 projets.

L'entité **Outils et systèmes ouverts** est responsable de la gestion des serveurs de l'Etat, des outils, des bases de données, de la messagerie et de la gestion documentaire. Cette division s'est notamment attachée en 2004 à renégocier des contrats, remplacer et regrouper des serveurs, migrer des applications et renforcer des plateformes collaboratives. A noter également qu'un nouvel outil performant de lutte contre les spams a été mis en production.

La division **Support et assistance de proximité** a été mobilisée par un projet de grande envergure au niveau de

l'administration cantonale : étudier la nouvelle plate-forme administrative (NPA), qui sera déployée en 2005 sur 9800 stations de travail des collaborateurs de l'administration. Ce projet a été mené en parallèle avec les tâches d'assistance et de support, en constante augmentation.

La division **Systèmes centraux** est responsable de la gestion de l'architecture matérielle et logicielle des grands systèmes informatiques de l'Etat. Elle a ainsi mis en œuvre un système de sécurisation des sauvegardes des données qui fonctionnera également pour les données issues de la messagerie de l'administration cantonale. La division a également effectué une étude visant au portage des applications du système Bull vers un environnement ouvert.

Les **Réseaux/Télécoms** assurent la gestion et l'évolution du réseau téléphonique et informatique de l'Etat. En 2004, la division a amélioré la sécurité de l'accès au réseau informatique cantonal, poursuivi les travaux de modernisation du câblage et a continué à déployer la technologie «Voix sur IP» en matière de téléphonie. Elle a aussi développé et cartographié le réseau de fibres optiques du canton. La division a également étudié les possibilités de développement du WiFi au Grand Conseil et cherché des solutions alternatives auprès d'opérateurs en télécommunications.

La **Centrale d'appels et de pilotage** prend en charge les demandes d'assistance et de support de l'ensemble des collaborateurs de l'administration. Ses services ont été améliorés avec la mise en place d'un nouvel outil (Business process manager, BPM) et une optimisation des procédures de suivi des supports. La division a également renforcé les systèmes de surveillance du fonctionnement des serveurs et des applications ; elle s'est en outre dotée de puissantes machines pour accroître la productivité des impressions de masse (33 millions de copies en 2004).

Les **Consultants Infrastructure** sont désormais rattachés à la Production. Ils ont pour fonction de faire le lien entre le CTI et les divers services de l'Etat en matière d'infrastructure bureautique et métier. Ils gèrent et harmonisent l'ensemble du parc matériel et les contrats associés. Ainsi, cette division a établi une cartographie de l'ensemble des logiciels et applications utilisés au sein de l'administration, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle plate-forme administrative (NPA). Enfin, les consultants ont aussi une responsabilité de coordination des équipes techniques dans le cadre de la mise en place de grands projets.

Administration et finances

L'exercice 2004 s'est avéré particulièrement délicat au plan de la gestion en raison du vote tardif du budget, d'une part, et de la mise en œuvre au CTI du nouveau progiciel CFI, d'autre part. Malgré les nombreuses perturbations intervenues tout au long de l'année, le CTI a réussi à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, tout en stabilisant ses effectifs après plusieurs années de croissance. Par ailleurs, la Direction administrative et financière a développé un partenariat avec la Centrale commune d'achats en vue d'optimiser les approvisionnements de l'Etat en biens et services informatiques, ce qui a permis de réaliser de substantielles économies.

Le service **Finances** a été fortement mis à contribution, tout au long de l'année, par la révision des budgets 2004 et la préparation des budgets 2005. Les contraintes supplémentaires occasionnées par le régime des «douzièmes provisoires» ont singulièrement pesé sur l'activité du service, au moment même où la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité financière intégrée (CFI) demandait une disponibilité accrue. En dépit des conditions peu favorables, l'équipe en charge de la gestion financière a réussi, avec le soutien d'OrQua et au prix d'efforts particulièrement importants, à surmonter les nombreux défis qu'elle a rencontrés.

Le service des **Ressources humaines** a tout particulièrement mis l'accent sur la formation des apprentis en informatique et de commerce, des jeunes préparant une maturité professionnelle ainsi que des stagiaires provenant de hautes écoles et des écoles techniques. Il a intensifié sa collaboration avec les services étatiques, paraétatiques et les entreprises privées, afin d'augmenter le nombre des places de stages en informatique offertes dans le canton. Initié en 2002, l'effort de formation des «maîtres d'apprentissage», qui assurent l'encadrement et le suivi des apprentis et stagiaires sur le terrain, a été poursuivi.

Le service **Organisation et qualité (OrQua)** a poursuivi les actions entreprises pour doter les chefs de projet du CTI d'une méthode et d'outils adaptés à leur besoins. Il a fourni des efforts importants en matière de *coaching* et fortement contribué aux travaux du Comité de planification et de suivi des projets. Dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité financière intégrée (CFI), il a mené à bien la refonte des processus d'approvisionnement et développé une série d'instruments d'analyse et de rapports financiers mis à disposition de l'encadrement du CTI via un infocentre.

La cellule **Conseils juridiques et contrats** a été fortement impliquée dans la révision systématique et la (re)négociation d'environ 200 contrats de services. Elle a également participé à plusieurs appels d'offres publics, lancés conjointement avec la Centrale commune d'achats, en vue d'acquérir des biens matériels et logiciels ou des solutions informatiques. Par ailleurs, le travail de fond, mené depuis 2003 pour standardiser les contrats et former l'encadrement du CTI à leur utilisation, a été mené à terme. Le CTI dispose désormais d'une solide politique contractuelle et d'instruments juridiques appropriés pour maîtriser ses nombreuses relations avec les fournisseurs et prestataires de service.

Le service **Logistique et sécurité informatique** a conçu et finalisé le projet de loi pour l'emménagement d'une partie du CTI dans un nouvel immeuble situé rue du Grand-Pré. Il a proposé la mise en place d'un cadre de sécurité global s'appuyant sur la norme ISO 17799 et participé à l'élaboration de différentes mesures de sécurité dans le cadre de plusieurs projets.

Le service **Gestion du patrimoine informatique** a poursuivi et renforcé ses activités, qui visent à inventorier l'ensemble des composants matériels et logiciels de l'Etat. Au cours de l'exercice 2004, l'accent a été porté sur la fiabilisation des inventaires micro-informatiques et sur le recensement des applications développées par le CTI.

Les **Services généraux** ont optimisé leurs prestations (réception des visiteurs, distribution et tri du courrier, économat et contrôle des horaires) en fonction de leurs effec-

tifs limités et contribué aux économies réalisées en matière de fournitures générales.

Observatoire technologique

Rattaché à la Direction générale, l'Observatoire technologique situe ses travaux au croisement entre technologie, société et métiers. Des réflexions sur la nature stratégique de l'information dans l'administration ont été menées en 2004. En outre, des notions développées antérieurement ont été consolidées, à l'instar des référentiels e-Société (présenté à des conférences de la CNUCED et de l'Union européenne) et Nouvelles plate-formes technologiques. La 14e Journée de rencontre de l'Observatoire technologique, qui s'est tenue en novembre 2004 devant 400 personnes, a abordé le thème de l'information comme nouvelle ressource stratégique.

Communication

L'année 2004 a été consacrée à la consolidation et à l'optimisation des actions de communication entreprises depuis la création du service, en 2003, et son rattachement à la Direction générale. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un plan de communication, qui sera finalisé début 2005. En outre, le graphisme de plusieurs sites web a été amélioré, notamment celui du site officiel ou du portail intranet de l'Etat.

6. Perspectives 2005

L'année 2004 a permis au CTI de définir ses axes stratégiques pour les années 2006 à 2010. Les orientations privilégiées consistent à mettre à disposition des départements de l'Etat des systèmes informatiques dont l'infrastructure autorise une plus large ouverture aux citoyens. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la maîtrise de l'hétérogénéité des métiers et des technologies. En partant d'une demande nécessitant la récolte d'informations et reposant sur des architectures souvent incompatibles entre elles, la «virtualisation» des systèmes permettra de fournir une réponse concrète et cohérente aux requêtes des citoyens.

Ces principes stratégiques ont été validés par le Conseil d'Etat; leur mise en place débutera au cours de l'année 2005. Un plan détaillé, réalisé avec la collaboration de l'ensemble des départements, sera établi au milieu de l'année. Outre les axes stratégiques généraux définis en 2004, celui-ci prendra également en compte la faisabilité des technologies dans les années à venir; ces dernières seront adaptées aux évolutions des systèmes d'information de l'administration, et ce sous la responsabilité des différents départements.

Enfin, la volonté de l'Etat de Genève de développer des systèmes d'information ouverts marque une étape importante. Cela se traduira par la réalisation et la mise en place en 2005 de la Nouvelle plate-forme administrative (NPA) sur l'ensemble des postes de travail de l'administration cantonale. Celle-ci constituera une étape intermédiaire avant l'adoption à large échelle des standards ouverts, prévue à l'horizon 2009.

4. DÉPARTEMENT DES FINANCES

Les missions du département des finances (ci-après DF) sont de nature transversale, c'est-à-dire accomplies pour le compte de et en coordination avec l'ensemble des départements.

Parmi les activités conduites, on relèvera notamment : la gestion de la dette et des liquidités ; l'élaboration du budget et la tenue de la comptabilité de l'Etat ; la fiscalité, la perception et la redistribution de l'impôt ; la promotion de l'égalité entre homme et femme ; la gestion du personnel de l'Etat (département de l'instruction publique excepté) ; les acquisitions de l'administration cantonale.

Le département pilote plusieurs projets transversaux. Les groupes de travail sont dotés de missions, d'objectifs et de délais de production spécifiques et les réalisations font l'objet d'un suivi régulier. Nombre de projets s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat. A ce titre, ils satisfont aux objectifs du Conseil d'Etat : transparence, amélioration de l'efficacité et de l'efficience, nouvelles modalités d'organisation du travail et renforcement des synergies entre départements. Parmi ces projets figurent :

Le projet GE-Pilote

Le projet GE-Pilote a été lancé par le Conseil d'Etat, le 24 mars 2004. L'objectif général du projet est la mise en place, pour l'ensemble de l'Etat de Genève, de nouvelles modalités de pilotage et de gestion de l'action publique orientées sur les prestations. Le 13 mai, par voie de résolution (R 488), le Grand Conseil décidait de confier le suivi du déroulement du projet à sa commission de contrôle de gestion. Le premier septembre, les premiers collaborateurs de la direction du projet entraient en activité, sous le toit du département des finances. Nécessitant chez tous les acteurs de l'action publique des changements profonds par rapport à l'approche actuelle, ce projet se réalisera par étapes jusqu'en 2009 (voir point 4.1.1).

La Modernisation du Système d'Evaluation des Fonctions (ModSEF)

Ce projet concerne toute l'administration cantonale ainsi que les organisations subventionnées qui appliquent les normes et règles de l'Etat en matière de gestion et de rémunération du personnel. Le système d'évaluation des fonctions doit offrir à ces entités un outil d'évaluation et de rémunération adapté aux besoins actuels. Les départements de l'administration cantonale, les hôpitaux universitaires de Genève (ci-après HUG) ainsi que les partenaires sociaux collaborent au projet. Les titulaires des 109 fonctions clés analysées ont participé aux différentes étapes du projet (voir point 4.4.10 ci-après).

Le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)

Avec le SIRH, l'administration cantonale veut se doter d'un outil moderne et performant de pilotage et de gestion des ressources humaines (GRH). Le département de l'instruction publique (ci-après DIP), l'office du personnel de l'Etat (ci-après OPE), le centre des technologies de l'information (ci-après CTI), le service organisation et systèmes d'information (ci-après OSI) du DF ainsi que les responsables des services des ressources humaines des départements sont partenaires dans le cadre de ce projet (voir point 4.4.11 ci-après).

La Comptabilité Financière Intégrée (CFI)

La CFI offre à l'administration cantonale une solution logicielle unique, intégrée et multifonctionnelle, mettant en œuvre des règles de gestion budgétaire, comptable et financière communes à tous les départements. Par une saisie des informations à la source et une distribution en temps réel des données, la CFI met en œuvre l'ensemble des fonctions d'une comptabilité publique : élaboration et exécution du budget, gestion des liquidités et de la dette. L'ensemble de ces fonctionnalités sera disponible en juin 2005, offrant ainsi aux services de l'administration des outils de gestion efficaces adaptés à leurs besoins. Pour sécuriser la mise en œuvre de la CFI, l'option d'un déploiement progressif et en parallèle des applications existantes a été retenue. L'objectif est que l'ensemble des départements soient opérationnels au sein de la CFI pour la fin de l'année 2005 (voir point 4.3.3 ci-après).

Le Système d'Informations Financières (SIF)

Le système d'informations financières, créé durant l'exercice 2003, est un instrument de la direction du budget et de la planification financière (ci-après DBPF). Il vise entre autre à améliorer l'information en matière financière et en matière de personnel et à minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité des entités. Il met en place un ensemble d'outils de gestion et facilite la circulation de l'information entre les différentes entités de l'Etat afin d'améliorer la visibilité des comptes de fonctionnement et d'investissements. Ces instruments doivent permettre aux autorités d'intervenir préventivement sur les finances de l'Etat. Pour atteindre ces objectifs et renseigner dans les meilleurs délais le Conseil d'Etat et les commissions parlementaires, le SIF établit un partenariat avec les directions financières des départements et les services transversaux (voir points 4.2.1.5 et 4.2.2 ci-après).

4.1 Présidence et secrétariat général

4.1.1 Projet GE-Pilote

4.1.1.1 Mission

Le projet GE-Pilote s'inscrit dans une double perspective, d'une part faciliter la mise en œuvre du plan financier quadriennal 2004-2007, d'autre part introduire un nouveau modèle de gestion de l'action publique orienté sur les prestations et leurs effets.

4.1.1.2 Objectifs et priorités 2004

S'agissant d'engager une démarche visant l'ensemble de l'administration sur plusieurs années, la fin 2004 a été consacrée à la formalisation du concept et du plan général du projet; la communication sur le concept et l'élaboration d'un instrument de communication internet; l'étude détaillée et la planification de l'inventaire des prestations ainsi que la préparation de la mise en place de la structure de projet. Hormis la formalisation du concept, ces activités seront poursuivies en janvier 2005.

Les coûts, de septembre à décembre 2004, ont consisté en salaires et frais généraux des 3 collaborateurs de la direction de projet et honoraires d'un consultant.

Les principaux objectifs pour 2005 sont la mise en place d'instruments informatiques; la réalisation des éléments essentiels de l'inventaire des prestations; l'étude méthodologique du cadre de programmation stratégique et l'examen stratégique d'une première série de prestations. Le critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs réside dans l'existence effective des éléments visés ci-dessus.

4.1.2 Cellule d'expertise financière

4.1.2.1 Missions

La cellule d'expertise financière (ci-après CEF) est un état-major de la présidence du département des finances de l'Etat rattaché au secrétariat général. Ses compétences spécifiques recouvrent l'analyse financière et l'établissement des règles comptables, l'expertise économique, le suivi des dossiers cantonaux, intercantonaux et fédéraux, ainsi que le traitement des problématiques liées à la TVA. Dans ces domaines, la CEF se positionne en appui des services de l'Etat comme consultant interne. Elle est organisée pour être à la fois un centre de service et d'accompagnement, un lieu d'échange, une plateforme d'information et une «boîte à idées».

4.1.2.2 Objectifs et priorités 2004

4.1.2.2.1 Expertise financière et comptable

1. Modernisation du plan comptable

La CEF s'est assigné l'objectif de mettre en place une structure de projet permettant d'accompagner le processus de modernisation du plan comptable de l'Etat et des établissements publics et de démarrer les travaux d'analyse en s'inspirant des standards comptables reconnus internationalement (International Public Sector Accounting Standards, ci-après IPSAS). Dans cette perspective, la CEF a proposé la création d'un centre de compétences IPSAS (ci-après CCIPSAS) dont les missions sont :

- l'examen et l'étude des différentes normes IPSAS et la mise en lumière des problématiques spécifiques posées aux collectivités publiques suisses et plus particulièrement à l'Etat de Genève et aux entités publiques genevoises;
- l'identification des normes qui peuvent être reprises telles quelles et celles qui doivent faire l'objet d'adaptation (pour ces dernières, la rédaction de normes explicites est entreprise);
- le développement de normes et de directives comptables pour l'élaboration d'un modèle de comptes adapté aux spécificités des collectivités publiques en tenant compte des travaux menés au niveau intercantonal (modèle comptable harmonisé);
- le support pour la mise à disposition d'informations (internet/intranet).

Le CCIPSAS est composé de membres des directions des services du DF concernés ainsi que des responsables financiers des départements. Il est présidé par l'administration des finances de l'Etat (ci-après AFE). Le secrétariat et l'animation sont assurés par la CEF.

L'analyse des normes ainsi que la rédaction de directives est en cours et devrait s'achever au début de l'année 2006. La préparation à la mise en œuvre pourra alors être entreprise. La mise en production sera réalisée pour le début de l'exercice budgétaire 2008, conformément aux exigences du projet de loi modifiant la LGAF préparé par la commission de contrôle de gestion.

La CEF a accompagné les travaux de la commission de contrôle de gestion concernant un projet de modification de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (ci-après LGAF) visant à introduire les normes IPSAS en tant que référentiel comptable pour l'Etat et les établissements publics. Acceptée à l'unanimité, cette modification fait l'objet d'un rapport de la commission de contrôle de gestion que le Grand Conseil examinera en 2005.

Pour compléter le dispositif au niveau de la modernisation du plan comptable, la CEF participe aux travaux d'un groupe intercantonal d'experts mandaté par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. L'objectif de ce groupe est d'adapter et développer le manuel de comptabilité publique, favorisant ainsi une transparence accrue des états financiers des cantons et des communes, garantie d'une meilleure comparabilité spatiale et temporelle.

2. Conception du projet de loi de frein au déficit

La CEF a conçu et préparé le projet de loi modifiant la LGAF. Elle a accompagné les travaux de la commission des finances en soutien méthodologique et en tant que représentante du DF. Dans ses grandes lignes, le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat vise à instaurer un mécanisme institutionnel de frein au déficit. Ce dernier s'articule autour de trois lignes de force. La première établit le principe de l'équilibre annuel du budget de fonctionnement. La seconde prévoit le cadre et les conditions dans lesquelles il peut être dérogé au principe. La dernière met en place un système de sanction lorsque les règles ne sont pas respectées. Les travaux de la commission des finances sont en cours.

3. Typologie des investissements

Sur la base de travaux préliminaires réalisés en 2003 après consultation des départements, un projet de loi modifiant la LGAF a été rédigé et présenté en interne au DF. Ce projet vise trois objectifs :

- définir la notion de dépenses d'investissement ;
- créer deux catégories de dépenses d'investissement : les dépenses nouvelles et les dépenses liées ;
- préciser le processus décisionnel.

Dans le cadre des travaux préparatoires de rédaction du projet de loi, la CEF est arrivée à la conclusion que la typologie des investissements devait avoir pour objectif de traiter non seulement la notion de dépenses d'investissement (patrimoine administratif) mais également la notion de placement (patrimoine financier), de façon à couvrir l'ensemble des opérations liées à l'actif. La CEF est à bout touchant en matière de critères opérationnels définissant la notion de placement. Des travaux supplémentaires sont à réaliser concernant la notion de dépenses d'investissement.

4. Typologie des rémunérations des engagements pieds de bilan

Avec retard par rapport au calendrier de travail initialement prévu, une réflexion est actuellement en cours au sein de la CEF visant à sécuriser l'Etat et les entités concernées par rapport à la facturation des garanties et cautions octroyées par l'Etat. Un projet de règlement d'application de la LGAF a été élaboré. Il permet d'uniformiser la pratique actuellement indiquée dans le cadre de la loi établissant le budget administratif. Cet objectif devrait être réalisé au début de l'année 2005 avec une proposition de règlement ou de directive.

5. Définition de la dette publique

A la demande de la présidente du DF, la CEF s'est fixée l'objectif de développer une définition de la dette reflétant le plus fidèlement possible la situation financière d'une collectivité publique et permettant de mettre un terme aux discussions nourries sur la réalité de la dette du canton de Genève. Le travail d'analyse a été réalisé et présenté au sein du DF. Il doit être complété durant le premier semestre 2005 par une analyse minutieuse des comptes de bilan afin de mesurer la notion de dette financière. L'approche devra encore être confrontée au niveau intercantonal dans la mesure où la comparabilité spatiale doit être garantie.

Rédigé en collaboration avec l'AFE, le rapport intermédiaire proposait de calquer la définition de la dette publique des collectivités suisses sur la notion de dette financière. Trois raisons expliquent cette préférence. La première reflète la prédilection pour un concept de dette englobant essentiellement la totalité des emprunts au sens étroit. La seconde traduit le souci de donner un sens «réel» à la relation entre les intérêts débiteurs et le stock de dette en tant que coût moyen de la dette. La dernière marque la sensibilité aux problématiques macroéconomiques et de finances publiques.

6. Transfert d'actifs de l'Etat de Genève aux Transports publics genevois (TPG)

Un groupe de travail réunissant le DIAE, le DAEL, le DF et les Transports publics genevois (TPG) a été créé dans le courant de l'année 2004. En date du 27 juillet, un rapport intermédiaire a été remis à une délégation du Conseil d'Etat représentant les départements concernés. L'analyse a ensuite été poursuivie et le rapport finalisé. Il sera présenté au tout début de l'année 2005 et devrait conduire à l'élaboration d'un projet de loi qui pourra être présenté au Grand Conseil.

Dans le groupe de travail, la CEF a apporté un soutien méthodologique, notamment dans la détermination des valeurs de transfert et l'évaluation des impacts financiers pour l'Etat de Genève.

7. Notation du canton de Genève

Les agences de notation évaluent à l'intention des investisseurs la probabilité avec laquelle le débiteur sera en mesure d'honorer en temps voulu ses engagements financiers, notamment rembourser le capital et payer les intérêts. L'Etat de Genève a mandaté l'agence Standard & Poor's pour réaliser cette évaluation.

Dans ce domaine, la CEF assume l'ensemble des travaux préparatoires, entre autres la mise à jour des documents fournis aux analystes de Standard & Poor's, la coordination entre les différents services compétents de l'Etat, la préparation des auditions (organisées le 29 avril 2004) ainsi que l'échange continu d'information. La CEF a accompli ses tâches selon l'objectif assigné.

Dans son communiqué de presse du 2 avril 2004, Standard & Poor's a abaissé la note à long terme attribuée au canton de Genève et à ses émissions obligataires de A+ à A et a ramené la perspective de négative à stable. Cette décision reflète l'affaiblissement important des performances financières du canton en 2003, ce qui s'est notamment traduit par une forte croissance de la dette. La perspective stable reflète l'attente de Standard & Poor's de voir mettre en œuvre des mesures ciblées de réduction des dépenses et de contrôle des coûts conformément au budget 2004 et au plan financier quadriennal 2004-2007.

(Pour des informations plus détaillées sur la notation de la République et canton de Genève, consulter le site internet du DF *http://etat.geneve.ch/df/finances/index.jsp* sous l'onglet «Notations» ou celui de Standard & Poor's *www.standardandpoors.com*).

4.1.2.2.2 Centre de compétences TVA

La structure traitant de la TVA au sein de la CEF a été réorganisée en un centre de compétences (ci-après CCTVA). Cette démarche a permis de mieux répondre aux attentes des acteurs de l'Etat et des institutions autonomes, d'une part et de mieux appréhender les problématiques générales communes, internes et intercantonales, d'autre part. Cet objectif de service de la CEF a ainsi été atteint.

Au cours de 2004, les activités du CCTVA ont consisté à :

- réaliser un état des lieux au sein de chacun des départements afin de dresser une cartographie des problèmes et risques TVA à l'Etat de Genève ;
- parmi les problématiques générales et transversales, analyser les questions de prestations à soi-même (prestations propres) et leur traitement TVA, notamment dans le domaine immobilier. Dans ce dernier cas, le CCTVA a pu conclure qu'elles ne concernent pas les services de l'Etat de Genève. Plus largement, le CCTVA a entamé les réflexions liées au traitement TVA des subventions tacites (mise à disposition gracieuse de personnel, prêt à conditions préférentielles, subvention en nature, droit de superficie, etc.) ainsi que de la refacturation de prestations entre entités publiques assujetties ;
- aider à la résolution de cas concrets. Un appui spécifique a été apporté au CTI dans le cadre du projet

de construction de fibres optiques pour la transmission de données (statut du propriétaire, financement et utilisateurs), au DAEL dans le cadre du financement du projet CEVA ou pour l'optimisation de la récupération de l'impôt préalable dans le cadre de la construction d'un EMS, à la chancellerie pour le traitement des importations de services ne transitant pas par la douane et à la Fondation des parkings pour le choix du taux fiscal ;

- cerner les besoins des services et développer une offre de formation adaptée. A la demande du DAEL, la CEF a organisé un séminaire de formation d'une journée destinée à la direction financière du département, au cours duquel les problématiques spécifiques au DAEL ont été discutées. Bien qu'elle ait demandé un investissement conséquent en temps, l'expérience s'est avérée une réussite dans la mesure où le DAEL et la CEF ont pu bénéficier des échanges. La CEF a d'ailleurs l'intention de proposer ce type de démarche à d'autres départements ;
- instituer une collaboration intercantonale par la création d'un groupe de travail avec les cantons romands. Deux réunions se sont tenues en 2004. Les buts assignés au départ – échange d'information, d'expérience et harmonisation des pratiques – ont été remplis et le groupe fonctionne à la satisfaction de tous les participants ;
- rédiger une directive relative aux provisions en matière de TVA. La directive décrit les responsabilités des services lors de leur constitution et recommande de s'acquitter sans délai des reprises TVA notifiées par l'administration fédérale des contributions, tout en contestant la décision le cas échéant ;
- améliorer la communication et les échanges d'information par le développement d'un site internet/intranet. Cet objectif a été partiellement atteint par la création d'une banque de données.

4.1.2.2.3 Affaires fédérales et intercantonales

Outre les activités récurrentes, la CEF s'est donné pour objectif de concevoir et mettre à disposition du Conseil d'Etat et des répondants départementaux désignés un tableau de bord présentant les principaux dossiers fédéraux en cours qui ont un impact financier sur le canton de Genève. En 2004, les tableaux de bord ont été remis dans les jours suivant la clôture des sessions de l'assemblée fédérale.

Dans le cadre des activités récurrentes pour le compte de la présidente du département, la CEF a examiné les dossiers à caractère financier traités par la Conférence des gouvernements cantonaux et par celle des directeurs cantonaux des finances. En 2004, les principaux dossiers instruits ont été : la répartition des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse, le programme d'allégement budgétaire 2004 de la Confédération (PAB 04), la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et la finalisation du projet d'Accord-cadre intercantonal (ACI).

Dans le domaine des procédures de consultations fédérales pour le compte du DF, la CEF a été fortement sollicitée dans la préparation des réponses du département, soit au titre de rapporteur ou de co-rapporteur, soit pour donner un avis d'expertise à la présidente. Les consultations les plus importantes de l'année 2004 ont porté sur les bilatérales II, les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, la politique régionale, la modification de la loi sur la TVA, la révision de l'AI et le projet de loi sur la surveillance des marchés financiers.

4.1.2.2.4 Pôle économique

Groupe de perspectives économiques

Composé de membres de l'Etat, des communes, de l'Université et des milieux bancaires, le groupe de perspectives économiques a pour mandat de mettre à disposition des collectivités publiques genevoises et des principales entreprises publiques des prévisions sur les principales hypothèses économiques. Pour cela, il émet des recommandations de nature non contraignante dans un rapport annuel publié en juin, accompagné de synthèses trimestrielles en septembre, décembre et mars.

Dans ce cadre, la CEF assure l'animation, le secrétariat et la logistique du groupe. Outre l'organisation des travaux et la tenue des procès-verbaux des séances trimestrielles du groupe, la tâche consiste à collecter, analyser et présenter les données économiques pertinentes, ainsi que les prévisions des principaux instituts de conjoncture et établissements bancaires. Enfin, la CEF assure la rédaction du rapport annuel et des synthèses trimestrielles.

En rupture avec la politique de communication axée sur la confidentialité, le groupe a décidé en mars 2004 d'élargir son public-cible tout en maintenant la primeur des recommandations aux autorités exécutives cantonales et communales. Ainsi, les recommandations du groupe et les mises à jour trimestrielles sont désormais disponibles sur le site internet du DF *http://etat.geneve.ch/df/finances/* sous l'onglet «Prévisions/Groupe de perspectives économiques». La mise en ligne des rapports du groupe a nécessité de revoir leur présentation, notamment celle des synthèses trimestrielles. Dans ce cadre, la CEF a conçu et réalisé une nouvelle maquette en collaboration avec la Ville de Genève.

4.1.3 Service juridique

4.1.3.1 Mission

Le service appuie, dans le domaine du droit, la présidence du département ainsi que tous les services du département qui ne disposent pas de juriste. Ses principaux domaines de compétence sont :

- la rédaction législative sur sollicitation du département, notamment dans le domaine juridico-financier ou sur sollicitation des commissions parlementaires qui traitent des sujets fiscaux et financiers ;
- la vérification de la conformité au droit financier des textes (lois, règlements, conventions, contrats, etc.) établis ou étudiés sous l'angle financier par les services du département et la mise en œuvre du processus législatif ;
- la rédaction ou vérification des réponses aux interpellations urgentes écrites, motions, questions écrites, consultations fédérales relevant des domaines traités par le département et destinées au parlement cantonal ou au Conseil fédéral ;
- la rédaction de mémoires devant les tribunaux cantonaux et fédéral.

4.1.3.2 Objectifs et priorités 2004

4.1.3.2.1 Activités spécifiques

- Une révision de la loi sur la Banque cantonale de Genève, initiée par le département afin d'harmoniser ses structures avec les principes de gouvernance d'entreprise a été déposée auprès du parlement ;
- le règlement d'exécution de la loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits, du 28 mai 2003, a été complété en ce sens qu'il prévoit le système de cautionnement comme garantie possible, compte tenu du fait qu'aucune compagnie d'assurance n'accepte de couvrir les éventuels dommages résultant d'une activité illicite des intermédiaires en matière de crédit. Cette modification a été approuvée par le département fédéral de justice et police qui s'oriente vers une modification dans le même sens de l'ordonnance fédérale sur le crédit à la consommation du 6 novembre 2002 (laquelle exige une assurance responsabilité civile qui ne peut être proposée par les compagnies d'assurances) ;
- pour accorder la loi à l'activité et au fonctionnement actuels de la Caisse publique de prêts sur gages, le service a rédigé le projet de modifications nécessaires ;
- les affaires en suspens devant le Grand Conseil (motions, questions écrites etc.) ont fait l'objet d'un relevé précis pour confier aux services de l'administration les sujets qui les concernent et assurer ensuite la mise en forme de leurs réponses. Un bon nombre de réponses ont pu être données ou sont sur le point de l'être pour 2005 ;
- le service a également rédigé différents avis de droit, notamment sur la responsabilité publique des membres du conseil de fondation, qui posent des principes utiles pour tout l'Etat.

4.1.3.2.2 Activités permanentes

Pour ce qui concerne le suivi des recommandations de la commission externe d'évaluation des politiques publiques, le service juridique organise annuellement la récolte des informations en vue de la préparation du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Le service juridique continue d'adapter constamment son activité aux besoins non prévisibles des services du département. Bien qu'entité autonome, son activité est étroitement liée à celle des services qui le sollicitent, notamment en ce qui concerne l'instruction des dossiers socio-économiques dans lesquels le partage du travail et la mise en commun des compétences sont primordiaux pour parvenir à des solutions satisfaisantes pour toutes les parties. A la faveur d'une importante extension de ses activités au plan juridico-financier depuis 2003, le service a sensiblement amélioré sa formation et ses compétences dans ce domaine. Il prévoit de préparer des directives dans le domaine juridico-financier, en collaboration avec les services financiers du département, afin d'uniformiser des pratiques conformes aux besoins et au droit au niveau de l'Etat.

4.1.3.3 Fonds Eckert

4.1.3.3.1 Mission

Créé en 1976, le fonds a pour mission «d'utiliser une partie des revenus, qu'il lui est libre de fixer, à des œuvres pour l'enfance, sans distinction de religion».

4.1.3.3.2 Problèmes de gestion du fonds en 2004

A l'origine, le fonds s'élevait à 7 millions F inaliénables. Selon le règlement de 1978, seul le rendement peut être attribué sous forme de dons. Peu sollicités au départ, les intérêts du fonds ont été capitalisés sans dépense, faute de demandeurs. Toutefois, au 31.12.2002, le capital a été réduit à 5'190'229 F par des pertes en bourse, rendant le règlement inapplicable. Le nouveau règlement du 26.03.2004 a réduit le montant inaliénable à 4 millions F, permettant ainsi de redistribuer des dons.

En 2003, le capital du fonds placé dans le fonds Ethos a rapporté environ 40'000 F d'intérêts distribuables en 2004, selon le règlement. Or, la commission d'attribution a distribué 50'245 F jusqu'au 4 juin 2004, soit 10'245 F de plus que le disponible annuel. Elle a décidé alors de cesser toute nouvelle distribution en 2004.

Le mauvais rendement du fonds Eckert à ce jour est dû au mauvais rendement du fonds Ethos dans lequel il est investi. La commission d'attribution, réunie en septembre 2004 pour discuter de l'avenir financier du fonds, a décidé de maintenir ce type de placement sous surveillance de la trésorerie générale de l'Etat jusqu'au début de 2005, bien que le rendement en soit aléatoire. En janvier 2005, si le rendement du fonds Ethos continue de baisser, les actions Eckert seront vendues et le montant de la vente placé en obligations. En 2005, le fonds recommencera à distribuer des dons jusqu'à épuisement du montant des intérêts perçus en 2004.

4.1.3.4 Espace de vie enfantine Edmond Kaiser (Eve Edmond Kaiser)

Fondation de droit public (sise à l'Hôtel des finances)

4.1.3.4.1 Mission

La crèche accueille des enfants de parents travaillant à l'Hôtel des finances ou dans un service de l'Etat situé à proximité et des enfants du quartier.

4.1.3.4.2 Gestion de la crèche en 2004

La loi de mai 2000 prévoit que le coût de fonctionnement de cette fondation de droit public soit assumé à parts égales par l'Etat et la Ville de Genève. En liaison avec l'augmentation de sa capacité d'accueil en 2003-2004, le supplément de subvention demandé de 39'000 F, passant de 618'000 F à 657'000 F, a été refusé par l'Etat en 2004 mais accordé par la Ville de Genève. En conséquence, les deux places nouvellement créées ont été attribuées à la Ville de Genève à la rentrée 2004-2005, portant la capacité d'accueil de la crèche à 23 places pour l'Etat et 25 places pour la Ville de Genève sur un total de 48.

L'objectif prioritaire de la crèche est de continuer à exister, compte tenu du besoin de places pour la petite enfance dans le canton. Toutefois, un changement de statut juridique pourrait être envisagé, notamment en cas de municipalisation des crèches en Ville de Genève. La loi du 13 novembre 2003 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée, entrée en vigueur le 1er janvier 2004, prévoit des subventions du canton aux communes pour financer les structures d'accueil, démontrant ainsi qu'il appartient aux communes de maintenir et créer des places de crèche. La mise en réseau des crèches de la Ville de Genève pourrait aussi conduire à une transformation de l'organisation de la crèche.

4.1.4 Service de la communication

4.1.4.1 Mission

Le service applique et développe pour l'ensemble du DF une communication cohérente, efficace et professionnelle, tant sur le plan interne que vis-à-vis de l'externe. Il fournit pour l'ensemble des services des conseils en communication et en information, de l'aide à la rédaction, à l'édition et à la publication. Il veille à développer la qualité et la clarté de la relation qu'entretient l'administration avec le public. Il coordonne le développement des sites internet et intranet, ainsi que l'organisation d'événements.

Plus généralement, le service vise à informer, expliquer et mettre en valeur les politiques et activités du département. Il gère les relations du département et, en particulier, de la présidence avec les médias et collabore étroitement avec la présidence et le secrétariat général pour tout ce qui relève de l'information et de la communication.

4.1.4.2 Objectifs et priorités 2004

4.1.4.2.1 Objectifs ponctuels

- Suite à l'entrée en fonction, en février 2004, d'un nouveau responsable, le service a été réorganisé. Sa mission au service des diverses entités du département a été soulignée et renforcée. Les tâches ont été redistribuées à l'interne et un lien étroit a été constitué avec le nouveau centre de documentation du département. Les collaborations transversales ont été consolidées, notamment avec l'organisation des systèmes d'information (ci-après OSI), l'administration fiscale cantonale (ci-après AFC) et l'administration des finances de l'Etat (ci-après AFE);
- l'ancienne lettre d'information interne «DF Info» a été transformée en une lettre d'information destinée à des partenaires externes du département, en vue de les informer de manière pointue sur des thèmes d'actualité liés aux finances publiques. Parallèlement, le service a créé le «DF Express», journal d'information interne sur la vie du département diffusé par voie électronique. Sont parus en 2004: deux numéros du «DF Info» et trois numéros du «DF Express»;
- en collaboration avec l'OSI, le service a complètement revu la conception du site internet du département, renforçant la visibilité des services constitutifs du DF sur une page «portail» et créant une unité de style sur l'ensemble du site. Une grande place a par ailleurs été accordée aux actualités. Dans ce contexte, le département a adopté un outil de gestion de contenus qui permet une très bonne délégation des tâches et une responsabilisation des services. En revanche, au vu du volume de travail engendré par la conception et la réalisation du site internet, la refonte du site intranet a été repoussée à l'année 2005;
- en étroite collaboration avec les directions concernées, le service s'est attelé à une tâche volumineuse consistant à relire et améliorer systématiquement la formulation des contenus de l'ensemble des modèles de courriers utilisés par les divers services de l'AFC. Il s'agit au total de plus de 1500 modèles de courriers, qui sont ainsi améliorés, clarifiés et simplifiés sur le plan du style, avec pour objectif de les rendre plus compréhensibles pour les contribuables et d'en restreindre le ton parfois trop administratif. Il s'agit là d'un véritable effort de communication, puisque de tels courriers sont adressés chaque année à plusieurs dizaines de milliers de contribuables. Les travaux menés en 2004 seront achevés au printemps 2005;
- le service a fait une analyse globale de l'organisation des prestations d'information par téléphone du département. Cette analyse a débouché sur un projet de mise en place de plusieurs améliorations, telles qu'une refonte du guide vocal du central de l'AFC et la création d'un numéro central unique pour l'ensemble du département. Les travaux menés en 2004 en collaboration avec l'AFC seront traduits en réalisations durant le premier semestre 2005;
- le service a participé à l'élaboration de divers documents de l'AFC et notamment au lancement d'un nouveau CD-ROM accompagné d'une brochure explicative, destiné aux entreprises concernées par l'impôt à la source («GEtis»);
- le service a organisé, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat, un séminaire destiné aux cadres de l'Etat sur le thème «Communiquer des informations institutionnelles aux médias».

4.1.4.2.2 Activités permanentes

Comme mentionné sous «missions», le service de la communication a géré et coordonné au quotidien les relations du département – et en particulier de la présidence – avec les médias. Il a rédigé systématiquement les textes du DF destinés au point de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat, fourni pour la présidence et le secrétariat général de nombreuses prestations (constitution de dossiers documentaires, relecture, rédaction ou conseil) et réalisé une revue de presse quotidienne sélective et annotée, axée sur les domaines d'activités du département. Il a aussi collaboré avec la direction du budget dans le cadre des conférences de presse relatives au budget et aux comptes.

En collaboration avec les directions et services du DF, le service de la communication est intervenu dans l'aide à la rédaction et la mise en forme de textes officiels du département tels que le rapport de gestion du Conseil d'Etat, l'exposé des motifs du budget, etc.

Le service représente en outre le département au sein du comité d'édition internet de l'Etat de Genève, ainsi qu'au sein de l'atelier «Guichet universel de l'Etat».

4.1.4.2.3 Fonds Swisslotto

La société de la loterie suisse à numéros verse chaque année un émolument à l'Etat de Genève, correspondant à 2% des enjeux du Swisslotto joués dans le canton. Cet émolument est réparti entre le DJPS (25%), à titre de taxe de concession et le DF (75%) qui le reverse, sous forme de subventions proposées par lui et décidées par le Conseil d'Etat, à des personnes physiques ou morales du canton pour des projets culturels ou sportifs. Les demandes sont instruites par le service de la communication, parfois avec le concours de services spécialisés de l'Etat. Ces subventions ponctuelles ont pour but de promouvoir la culture et le sport, en complément aux autres organismes cantonaux et communaux actifs dans ces domaines.

En 2004, l'émolument versé à l'Etat était de 428'643,90 F, soit 107'161 F au DJPS et 321'482,90 F au DF. Sur cette dernière part, le Conseil d'Etat a accordé 35 subventions sur 71 demandes, pour un montant total de 515'600 F. Une somme de 76'000 F, incluse dans ce montant et

accordée au titre de garantie de déficit pour des événements sportifs et culturels n'a pour l'instant pas été réclamée. La différence entre la somme allouée en 2004 et les dépenses a été prélevée sur le fonds.

4.1.5 Service de gestion interne

Le service de gestion interne intervient en appui de tous les offices et services du DF dans son champ de compétences, la gestion des ressources humaines et administratives.

4.1.5.1 Ressources humaines

4.1.5.1.1 Mission

La mission principale du service des ressources humaines est de mettre en œuvre la politique du personnel et de fournir soutien et conseil aux responsables opérationnels pour la gestion quotidienne de leurs collaboratrices et collaborateurs.

4.1.5.1.2 Objectifs et priorités 2004

En 2004, les collaboratrices des ressources humaines ont assumé l'ensemble des tâches de recrutement pour 58,35 postes (entretiens de recrutement et démarches administratives) et reçu de nombreux collaboratrices et collaborateurs pour des entretiens de nature distincte (résolution de problèmes relationnels, situations privées, évaluations, etc.).

Au 1er janvier 2004, le DF comptait 757,75 postes pour 827 personnes. Le budget 2004 de 756,15 postes (occupés par 806 personnes) a été atteint par la régularisation de 6 auxiliaires, le transfert de 2,60 postes dans d'autres départements et la suppression de 5 postes, cette politique répondant aux demandes du Conseil d'Etat.

En 2004, 43 personnes (40,35 postes) ont quitté le département (départ en retraite, démission, etc.). 8 apprentis se sont formés au sein des différents services du DF.

Pour faire face à des surcharges de travail de durée déterminée ou pour aider à la réalisation des différents projets du DF, 80 personnes ont travaillé sous contrat d'auxiliaire et environ 45 personnes ont effectué un emploi temporaire cantonal.

Les ressources humaines ont poursuivi leur collaboration au sein des projets transversaux suivants :

- modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF) ;
- système d'information des ressources humaines (SIRH) ;
- suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage de commerce

et participé à la mise en place d'une base de données relative à la gestion des effectifs du DF.

4.1.5.2 Services généraux

La logistique et les services généraux du département ont en charge l'accueil, les huissiers, les locaux, la sécurité.

La centrale commune d'achats (CCA) ainsi que le centre de documentation ont emménagé en 2004 dans le bâtiment Hofin 2. Afin de pouvoir garantir une sécurité optimale des biens et des personnes et suite à l'étude menée en collaboration avec le DAEL, un projet de sécurisation des personnes et du bâtiment est en cours de réalisation. Les travaux du DAEL n'étant pas achevés, la sécurisation n'a pas encore été introduite. La sécurité en cas d'évacuation a été revue, la signalétique adaptée et les équipes devant intervenir ont été constituées. Une formation leur sera proposée en 2005.

4.1.5.3 Archives et centre de documentation

La gestion des archives départementales et des plans de classement a été menée par l'archiviste du département en collaboration avec les services. Ceci a permis au DF de se mettre en conformité avec la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) ainsi qu'avec la loi sur les archives publiques.

Le centre de documentation a été partiellement ouvert courant 2004 ; la documentation du service juridique du département y a été déplacée. Des dossiers selon les thèmes politiques importants y sont d'ores et déjà constitués. L'ouverture du centre à l'ensemble du département en 2005 est conditionnée à l'achat d'un logiciel de documentation (en cours d'examen auprès de la commission de gestion du portefeuille des projets).

Par ailleurs, l'utilisation du logiciel Aigle pour la gestion des courriers de la présidente du département est opérationnelle depuis janvier 2004. La formation des utilisateurs-trices a été assurée par l'archiviste du département en collaboration avec la chancellerie.

4.1.6 Service financier

4.1.6.1 Mission

Le service financier du DF a une mission d'assistance, de conseil, de contrôle et d'information pour tout ce qui touche à la gestion financière des services du département. Il collabore à l'élaboration des budgets et à leur consolidation ; il en contrôle l'exécution. Il veille au respect de l'intégrité des opérations comptables, conformément aux principes édictés par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Il assure la tenue des comptes de fonctionnement et d'investissements, supervise le bouclement des comptes annuels et édicte des directives financières et comptables permettant de garantir un contrôle de gestion efficace.

4.1.6.2 Objectifs et priorités 2004

4.1.6.2.1 CFI

Suite à l'introduction de la CFI au DF en 2003, 2004 a vu la consolidation de la situation et la décentralisation de la saisie des écritures comptables au niveau des services offrant un volume de données suffisant. Cette activité a nécessité et nécessite encore une redéfinition des critères et des niveaux de contrôle et d'approbation ainsi que la redéfinition des flux et processus de traitement. Cette formalisation sera terminée en 2005.

4.1.6.2.2 Budget

L'élaboration du budget 2004 a largement débordé sur l'exercice 2004. Le budget a fait l'objet de nombreuses études, recherches et entretiens ainsi que d'une gestion sous forme de 12mes jusqu'à son adoption définitive. Cette procédure a nécessité la réalisation d'outils de contrôle et de moyens de gestion spécifiques.

Pour l'élaboration du budget 2005 le principe de base zéro a été dûment appliqué. Chaque rubrique a fait l'objet d'entretiens critiques avec les services concernés.

4.1.6.2.3 Contrôle interne, contrôle de gestion et «reporting»

Au nombre des objectifs importants fixés pour 2004, figurait la mise en place d'un contrôle interne et d'un contrôle de gestion. Toutefois, face au besoin pressant d'élargissement des activités liées aux contrôles, à l'information et au «reporting», le niveau souhaité n'a pas encore été atteint. Cette problématique devra être reprise dans le cadre de l'objectif 2005 visant à redéfinir les rôles et responsabilités du service financier à l'égard des services et offices du département.

Au cours de l'exercice 2004, la gestion de l'ensemble des caisses du département a cependant été réorganisée au moyen d'une application CFI qui en favorise le suivi et le contrôle. A noter que la caisse de la cafétéria de l'Hôtel des finances (Hofin) est désormais gérée de manière identique, ce service ayant été intégré début 2004 dans un nouveau centre de responsabilité dépendant du département.

4.1.7 Organisation et systèmes d'information

4.1.7.1 Expertise économétrique

4.1.7.1.1 Mission

Au sein de l'OSI, les économètres ont pour tâche de seconder, dans le cadre de leurs compétences, les directeurs et chefs de service de l'AFC, la DBPF ainsi que la présidence du département, en particulier dans les domaines budgétaire, économique et des statistiques fiscales.

Leur rôle consiste à : procéder aux estimations des recettes fiscales de l'Etat et des 45 communes du canton et développer des méthodes d'estimation dans le cadre de la procédure budgétaire et de bouclement des comptes ; produire des analyses quantitatives portant sur l'impact des changements de lois fiscales sur les recettes de l'Etat et leurs conséquences au niveau des groupes de contribuables ; élaborer les outils nécessaires au suivi permanent des résultats, sous la forme de tableaux de bord.

4.1.7.1.2 Objectifs et priorités 2004

Objectifs ponctuels

Etant donné l'importance capitale que revêtent les estimations fiscales pour l'ensemble de l'Etat, l'essentiel des ressources des économètres a été consacré à l'amélioration du modèle de prévisions fiscales pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et pour les personnes morales. En 2004, un panel composé de 55 entreprises parmi les plus importantes du canton a été constitué en collaboration avec le service des personnes morales de l'AFC, permettant ainsi de connaître l'appréciation des entreprises elles-mêmes quant à l'évolution de leur bénéfice.

Par ailleurs, les communes du canton ont bénéficié, pour la première fois en 2004, de prévisions fiscales pour leur budget 2005 qui intègrent la structure des contribuables propre à chaque commune.

Activités permanentes

Les économètres ont continué de fournir à l'AFC, mais également au DF dans son ensemble, des outils de pilotage, sous la forme d'analyses d'impact, essentiellement lors de changements de lois. La confection des barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune s'appliquant aux contribuables imposés selon le barème ordinaire ainsi que la préparation des barèmes de l'impôt à la source ont également été réalisées, comme chaque année.

4.1.7.2 Refonte AFC

4.1.7.2.1 Mission

La mission principale de la cellule «Refonte» de l'OSI est d'assister la maîtrise d'ouvrage de l'AFC dans la réalisation des projets informatiques conduits par le CTI, à travers notamment la réorganisation des processus métiers, l'expression des besoins, la réception, les tests et la mise en œuvre des applications livrées par le CTI.

4.1.7.2.2 Objectifs et priorités 2004

- Consolidation des projets existants, avec passation des projets registre fiscal et taxation des personnes physiques à la maintenance ;
- mise en production des projets registre fiscal des personnes morales et immobilier.

Durant 2004, les modules registre fiscal et taxation des personnes physiques se sont enrichis de nouvelles fonctionnalités (possibilité d'éditer des lettres types, de relier une personne à son représentant, de pré-saisir les données sur une personne, de notifier les bordereaux au guichet, de joindre un document aux dossiers électroniques, de réserver un dossier, de comparer des données fiscales sur deux années et de gérer la déclaration). Aptes à assurer les opérations de base et une production régulière, ces deux modules sont passés de la phase de développement à la phase de maintenance. Pour le module perception, d'importantes améliorations ont été apportées, notamment le calcul complet des intérêts et la possibilité de bloquer les comptes suite à des décisions. L'encaissement direct auprès de la Banque cantonale et l'envoi des réquisitions de poursuite ont été prévus pour la fin de l'année.

Parallèlement à la consolidation de l'existant, deux nouveaux modules ont été mis en service : le registre fiscal des personnes morales et l'immobilier. Par rapport à l'ancienne application, le registre fiscal des personnes morales est plus convivial à l'utilisation, d'une alimentation automatique des données externes, d'un historique et d'une gestion de droit d'accès plus développés. Le module immobilier, qui fonctionne avec des règles de gestion plus précises, permet maintenant de relier la fortune au revenu de l'occupé, d'appliquer la règle de fusion dans le transfert des parts et de ventiler des estimations sur les parts de propriétés. Pour assurer l'intégrité du système, le module immobilier a été connecté au registre fiscal.

Enfin, ont aussi été réalisées durant l'année 2004 : des analyses concernant la taxation des personnes morales et les impôts événementiels, une nouvelle version du CD-ROM GEtax pour la saisie de la déclaration, une normalisation de l'archivage électronique des documents, une gestion des droits d'accès basés sur l'organigramme de l'AFC et un projet pilote pour récupérer automatiquement les données saisies dans un formulaire via un code à barre. On mentionnera encore la réalisation d'un CD-ROM test pour l'impôt à la source GEtis (1500 exemplaires) assurant la création des attestations-quittances et la liste récapitulative.

4.1.7.3 Outils d'information

4.1.7.3.1 Mission

Fournir aux services du département des outils fiables, sécurisés et éprouvés dans le domaine de la communication informatique.

4.1.7.3.2 Objectifs et priorités 2004

- Migration de l'ensemble des sites internet du département sur la nouvelle application de gestion de contenu du CTI;
- amélioration des outils mis à disposition sur l'intraDF;
- valorisation des services fournis au niveau du graphisme.

En décembre 2004, tous les sites du département sont développés sur l'application de gestion de contenu Silverpeas. L'année a été consacrée à la réalisation des maquettes des pages, à leur motorisation, à la mise en place de la structure organisationnelle et à la formation des utilisateurs-trices.

L'intraDF a bénéficié d'améliorations qui répondent à des demandes précises des utilisateurs parmi lesquelles: la notification par mail de la mise en ligne de nouveaux documents, une interface de recherche pour les cours proposés par le centre de formation, un outil de statistiques dans les espaces documentaires.

Parallèlement, les services fournis au niveau du graphisme, de la mise en page et des images se sont étoffés. La production de la majorité de ce type de documents peut être assurée en interne. Ainsi les sites internet, les pochettes de CD-ROM, les formulaires de l'AFC, les prospectus aux guichets, etc., sont réalisés par l'OSI, en collaboration avec les services concernés et avec le service de la communication.

4.1.7.4 Systèmes d'information

4.1.7.4.1 Mission

Il s'agit de favoriser le bon déroulement des grands projets du département dans le respect de la cohérence globale des systèmes d'information de l'Etat de Genève; de prendre en charge les questions de sécurité rattachées à ce type de projet; de participer aux échanges sur l'évolution de ces systèmes.

4.1.7.4.2 Objectifs et priorités 2004

- Garantir la disponibilité des outils;
- veiller à l'application des règles de sécurité;
- collaborer avec le CTI à l'évolution des systèmes utilisés;
- continuer les projets en cours: groupe courrier; SIRH; CFI; Refonte AFC; infocentre; «open source»; comité de coordination des systèmes d'information et de communication (CCSIC); ergonomie; sécurité; entrepôt de Blavignac; menuiserie.

La partie organisation est aujourd'hui prépondérante sur la partie systèmes d'information. L'approche d'urbanisation des systèmes est encore à l'état de projet et l'échange interdépartemental à ses balbutiements.

Le projet SIRH (voir sous 4.4.11) a été temporairement suspendu pour le réorganiser et lui donner les moyens de réussir.

La mise en production du projet CFI s'est poursuivie selon le planning annoncé.

Le projet Refonte AFC a permis d'achever la partie personnes physiques, de mettre en production la partie immobilier et de poursuivre la partie perception. Un projet de loi «Refonte AFC 2» a été déposé pour continuer la refonte intégrale du système d'information fiscale.

L'entrepôt de Blavignac va rejoindre le DIP, son unique client, pour en rationaliser le fonctionnement.

4.1.7.5 Expédition

4.1.7.5.1 Mission

Acheminement de l'ensemble des courriers aux services, y compris la réception des déclarations fiscales; mise sous pli et expédition des documents à destination des contribuables; gestion des archives fiscales.

4.1.7.5.2 Objectifs et priorités 2004

Dans le cadre des objectifs fixés, il s'est agit de:

- garantir un service d'une qualité irréprochable, élément clef des relations avec le contribuable;
- préparer le déménagement dans des locaux plus adaptés à l'industrialisation de la mise sous pli.

Les résultats suivants ont été obtenus:

- constitution d'un dossier pour le déménagement de la mise sous pli dans des locaux mieux adaptés et regroupés avec la partie édition du CTI;
- amélioration de la fiabilité malgré une augmentation des volumes traités;
- documents mis sous pli au DF: 4'960'872; autres départements: 6'874'726;
- recherche dans les archives: 29'710 dossiers, soit près de 140 par jour;
- lettres lues pour l'AFC: 234'953, soit plus de 1000 par jour;
- déclarations enregistrées pour les personnes physiques: 260'000;
- documents archivés: plus de 5 millions.

4.2 Direction du budget de l'Etat et de la planification financière

4.2.1 Mission

Les activités de la direction du budget de l'Etat et de la planification financière (ci-après DBPF) s'articulent principalement autour de l'élaboration du plan financier quadriennal, du projet de budget, du vote du budget ainsi que du suivi et de la présentation des comptes de l'Etat.

4.2.1.1 Budget

L'établissement des directives budgétaires – basées sur la projection annuelle du plan financier quadriennal – qui accompagnent le cadre financier global et par département (enveloppe budgétaire tenant compte de la spécificité de chaque département, des prévisions conjoncturelles, des nouvelles lois adoptées ainsi que des accords avec la fonction publique) représente la première étape du processus budgétaire. Ces directives constituent l'ossature de l'élaboration des budgets des départements.

La deuxième étape est marquée par le recueil et la consolidation des données émanant des départements de l'Etat. Ceci établit la version zéro du projet de budget.

La DBPF, en étroite collaboration avec les responsables financiers des départements, étudie, analyse et compare les informations reçues. Il s'ensuit un certain nombre de versions successives aboutissant au projet de budget adopté par le Conseil d'Etat.

Durant l'automne, les travaux parlementaires débutent à la commission des finances du Grand Conseil et

conduisent, en cas d'acceptation de l'entrée en matière, à des amendements qui s'additionnent à ceux du Conseil d'Etat. Au cours du débat parlementaire précédant le vote du budget (fin décembre), de nouveaux amendements peuvent être déposés. A défaut de vote du budget, c'est la loi régissant les 12mes provisoires, basés sur le budget de l'année précédente, qui est débattue et votée le cas échéant. Un nouveau projet de budget est, par la suite, éventuellement proposé par le Conseil d'Etat.

4.2.1.2 Suivi des comptes

La DBPF, au moyen du système d'informations financières (ci-après SIF), assure le suivi régulier des comptes, des éventuels écarts budgétaires et la projection hebdomadaire des résultats de fonctionnement.

Parallèlement, la DBPF recueille, analyse et émet un avis sur les demandes de crédits supplémentaires et/ou complémentaires émanant des services financiers des départements, avant de les transmettre pour accord au Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par ce dernier, les dossiers sont par la suite communiqués à la commission des finances. Durant le processus, la DBPF informe les différents départements concernés du suivi de leurs dossiers respectifs.

4.2.1.3 Compte d'Etat

La présentation du Compte de l'Etat, fin mars, relève également de la responsabilité de la DBPF. Sur la base des données consolidées par la comptabilité générale de l'Etat et certains services financiers, plusieurs tableaux récapitulatifs sont préparés en vue de la publication de la brochure «Compte d'Etat de la République et canton de Genève pour [année concernée]». Le vote des comptes intervient fin juin et met fin aux travaux parlementaires durant lesquels la DBPF est fortement sollicitée.

4.2.1.4 Plan financier quadriennal

Conformément à la LGF, la DBPF élabore un plan financier quadriennal en se basant sur les prévisions économiques émises principalement par le groupe de perspectives économiques ainsi que sur les avis des spécialistes chargés, entre autres, des charges de personnel, des impôts et des investissements. Ce cadre financier, adopté par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil, permet notamment d'anticiper les impacts financiers des lois, règlements, contrats de prestations et autres décisions sur les futurs budgets de l'Etat et, par conséquent, une meilleure maîtrise des dépenses à plus long terme. Le plan financier quadriennal fournit les principales lignes directrices des futurs budgets et fait l'objet d'une réactualisation régulière. Il est également utilisé dans le cadre du rating de l'Etat de Genève.

4.2.1.5 Système d'Informations Financières (SIF)

Le SIF instaure un partenariat entre les différentes entités de l'Etat afin, notamment, de faciliter les prises de décision du Conseil d'Etat. Le SIF est un instrument de la DBPF, à disposition des services de l'Etat et des autorités, qui a pour but d'améliorer l'information en matière financière et en matière de personnel; de faciliter l'optimisation des prestations grâce à une meilleure allocation des ressources; de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité des entités. Des tableaux de bord sont distribués chaque mois au Conseil d'Etat qui exposent aussi bien la situation économique que celle des ressources humaines à l'Etat de Genève.

4.2.2 Objectifs et priorités 2004

1. Budget et comptes d'Etat

La préparation du projet de budget 2005 a été plus complexe que les années précédentes. En effet, il a fallu traiter en parallèle le budget 2004 voté en juin 2004, gérer les 12mes provisoires, le projet de budget 2004 du Conseil d'Etat ayant été refusé par le Grand Conseil et assurer les travaux de bouclement des comptes 2003 votés en septembre 2004. Les incertitudes qui ont pesé sur le vote du budget ont rendu la tâche plus difficile et nécessité de nombreuses séances de la commission des finances tout au long de l'automne.

En ce qui concerne la présentation du budget de l'Etat, une renumérotation complète des sous-natures a été élaborée. Une édition modifiée du budget sera proposée au Conseil d'Etat puis à la commission des finances, début 2006.

La présentation exhaustive des subventions de l'Etat a été améliorée par l'adjonction des projets de lois ad hoc.

Ces objectifs seront poursuivis en 2005:

- problématique des imputations internes;
- étude de la nouvelle procédure de la CGPP (commission de gestion du portefeuille des projets) pour l'optimisation des choix d'investissements;
- développement de tableaux de bord synthétiques sur la perception et les recettes fiscales.

2. Présentation des comptes de l'Etat et des entités de droit public consolidés

Sur demande de la commission des finances, la consolidation des comptes de l'Etat et des collectivités publiques est en préparation, en collaboration avec l'ICF. Elle n'a pu être achevée en 2004, faute de ressources humaines suffisantes à la DBPF.

3. Le système d'informations financières (SIF)

Dans l'optique d'une amélioration de la gestion transversale, l'année 2004 a été marquée principalement par la mise en place du SIF. Le SIF a développé un partenariat avec les directions financières, les services transversaux et les services des ressources humaines de l'Etat. Ceci permet d'être au faîte de l'information financière et en matière de personnel afin de renseigner dans les meilleurs délais le Conseil d'Etat et la commission des finances de l'évolution des situations. Des groupes de travail ad hoc ont été constitués afin de régler la problématique du calcul de la masse salariale, des réductions linéaires, etc.

Les principaux résultats visés sont:

- améliorer la circulation de l'information financière entre les différentes entités de l'Etat;
- améliorer la qualité de l'information financière, standardiser et uniformiser la structure de l'information;
- consolider et analyser les données puis les diffuser aux autorités;
- anticiper les résultats de fin d'année et prévoir les conséquences à terme;
- faciliter la prise de décision par les autorités sur la base de l'information transmise;
- sensibiliser les départements à la problématique Etat par la diffusion d'informations consolidées en matières financière et de personnel;

- analyser et transmettre des préavis techniques au Conseil d'Etat pour les demandes de dépassement de crédit et les crédits extraordinaires.

Le SIF a déjà mis en place deux fascicules mensuels adressés au Conseil d'Etat et aux directions financières des départements. Ces derniers comprennent :

- un «reporting» comparatif sur plusieurs années pour les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements ;
- une projection du résultat des comptes de fonctionnement au 31 décembre de l'exercice en cours et une analyse de la situation économique à un moment donné.

De plus, le SIF collabore étroitement avec le secteur finances et budget de l'office du personnel de l'Etat pour établir une projection mensuelle des charges de personnel et un fascicule mensuel de l'état des postes. Ce dernier est transmis également au Conseil d'Etat ainsi qu'aux services des RH des départements.

Le SIF déploie également ses compétences dans des problématiques et dossiers ponctuels. L'année 2004 a surtout été marquée par les travaux entourant les douzièmes provisoires. Plusieurs tableaux de bord ont été mis en place afin de percevoir l'évolution des dépenses et de maîtriser tout dépassement allant à l'encontre de la loi et de son règlement jusqu'au vote du budget 2004 effectué au mois de juin.

4. Mise en place d'une méthode et d'un organe interne permettant au Conseil d'Etat de prioriser les investissements

Devant les difficultés de choix des investissements entrant dans le cadre annuel, le Conseil d'Etat a souhaité qu'une méthodologie de priorisation soit proposée. Un modèle a été élaboré qui reprend les grandes lignes de ce qui se fait en matière de projets informatiques. Il a été présenté à Standard & Poor's qui l'a approuvé. Durant l'année 2005, ce projet sera développé afin d'être opérationnel pour le budget 2006-2007.

5. Prestations

Une réflexion sur les coûts complets (respect de la LGAF) et sur le système de calcul des prestations a été menée en 2004 et se poursuivra en 2005.

6. Typologie des investissements

La fin du train annuel d'investissements, la montée des lois budgétaires annuelles (au détriment des grands-travaux), le redimensionnement de la réduction globale des investissements, autant de thèmes touchant aux investissements traités en 2004 qui seront poursuivis en 2005.

7. Autres activités

La DBPF :

- collabore en permanence avec la commission des finances. Elle assiste aux séances hebdomadaires et présente, le cas échéant, des dossiers relatifs aux travaux de la commission ;
- propose aux collaborateurs-trices, en lien avec le centre de formation de l'Etat, une formation intitulée «Le budget de l'Etat et vous» Les participants peuvent ainsi se familiariser avec les enjeux budgétaires et utiliser les connaissances acquises dans le cadre de la gestion du budget de leur service. Sur demande, cette formation peut être également dispensée à d'autres entités ;
- dirige les travaux hebdomadaires du groupe de travail «Budget-comptes». Ces travaux rassemblent les principales directions du DF impliquées dans l'élaboration de budget et le suivi des comptes de l'Etat. Le groupe de travail aborde ainsi différents domaines financiers tels que l'estimation des recettes fiscales, le suivi de la trésorerie, la gestion des effectifs, etc. Il assure également le suivi de sous-groupes de travail traitant de problématiques spécifiques telles que l'estimation de la provision AFC, la réduction linéaire des investissements, etc. ;
- élabore en fin d'exercice un fascicule récapitulatif des comptes d'entités de droit public ;
- produit des études spécifiques en réponse aux demandes de la présidence du département des finances, du Conseil d'Etat ou de la commission des finances.

4.3 Administration des finances de l'Etat

4.3.1 Missions

L'administration des finances de l'Etat (ci-après AFE) est un centre de compétences pluridisciplinaire, au service de l'administration. Parmi ses missions principales, la consolidation des comptes de l'Etat et la gestion de la trésorerie de l'Etat représentent deux axes majeurs qui contribuent à permettre une gestion efficace de l'administration et à donner une meilleure visibilité externe. La gestion de la trésorerie représente un axe stratégique tant du point de vue de la gestion des liquidités que du point de vue de la gestion de la dette.

L'AFE a pour autres missions le suivi du dossier de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe ainsi que le copilotage, avec le DIAE, du centre de compétences des communes (ci-après CCC). Par ailleurs, l'AFE a une mission de pilotage de différents groupes de travail, dont le groupe interdépartemental «Finances» (GIF). L'AFE pilote enfin la mise en place de la comptabilité financière intégrée (ci-après CFI), solution logicielle intégrée multi-fonctions, comprenant des règles de gestion budgétaire, comptable et financière communes à tous les départements, offrant ainsi la «vision Etat de Genève».

4.3.2 Objectifs et priorités 2004

L'AFE a poursuivi la mise en place de centres de compétences fonctionnels au service de l'administration et de ses entités rattachées, dont ceux de la comptabilité et de la trésorerie. Elle a également assuré, en étroite collaboration avec les services financiers des départements et entités transversales, le pilotage de projets tels que la CFI et le centre de compétences IPSAS (voir sous 4.1.2.2.1). Le projet CFI a évolué vers la constitution progressive d'un centre de compétences qui sera pleinement opérationnel fin 2005 lorsque tous les départements auront intégré la CFI. Le centre de compétences IPSAS étudie et prépare l'application des nouvelles normes de comptabilité publique au sein de l'administration. Ces deux centres de compétences mobilisent des ressources dans l'ensemble des services de l'AFE.

4.3.3 Comptabilité Financière Intégrée (CFI)

La loi 8219 du 31 août 2000 a ouvert un crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'une solution logicielle unique et intégrée de gestion budgétaire, comptable

et financière. La direction de projet CFI est assurée par la maîtrise d'ouvrage de l'AFE, en étroite collaboration avec la direction du CTI et l'ensemble des directions financières des départements et des entités transversales.

4.3.3.1 Objectifs de la CFI

- Fournir à l'ensemble des départements et entités transversales un outil unique, évolutif et performant, permettant une vision globale «Etat de Genève» pour une meilleure transparence et une homogénéisation des procédures et pratiques comptables et financières;
- décentraliser les outils de saisie et de «reporting» au niveau de la gestion opérationnelle des départements et entités transversales;
- optimiser la gestion des liquidités et la gestion de la dette.

4.3.3.2 Avantages, gains et économies pour l'Etat de Genève

La mise en œuvre de la CFI permettra de rationaliser le nombre d'applications budgétaires et comptables, de réduire le nombre d'applications métier (plus de 100 répertoriées), de réduire les infrastructures concernées du CTI (infrastructure, serveurs, tierce-maintenance, etc.). La décentralisation de la CFI permettra la saisie unique de l'information et dotera les services d'outils de gestion efficaces répondant à leurs besoins opérationnels. La CFI permettra une gestion dynamique et prévisionnelle des dépenses. Elle met en œuvre les notions d'engagement, de contrôle du disponible, de 12mes budgétaires et une procédure de bouclement des comptes mensuels. L'ensemble permettra à la trésorerie générale d'anticiper les décaissements et donc de mieux négocier les besoins en liquidités, avec pour conséquence une meilleure gestion de la dette et des intérêts (ce qui aura un impact direct sur les intérêts passifs dès 2005). La gestion des comptes ouverts par les services de l'Etat («cash pooling») en lien avec la CFI, permet d'optimiser les flux financiers entre l'Etat et les institutions financières.

4.3.3.3 Moyens mis en œuvre

- Nombre d'utilisateurs formés qui utilisent la CFI: 600;
- nombre d'heures de formation données depuis 2003: 7'600;
- nombre de jours-hommes pour réaliser le projet CFI (depuis 2000 à fin 2005 pour tous les intervenants internes et externes): 36'000.

4.3.3.4 Etat d'avancement

Le projet a débuté en septembre 2000. Le déploiement de la CFI a commencé par le DF en juillet 2003 (6 mois de tests en parallèle). L'option choisie pour sécuriser la mise en œuvre de la CFI au sein de l'administration dès 2004 consiste en un déploiement progressif, en parallèle aux applications existantes, contrairement à l'option de départ qui était un démarrage en «big-bang». Cette option permet de sécuriser le déploiement. Tous les départements utiliseront la CFI d'ici fin 2005.

La CFI a été introduite dans les départements suivants:

- en 2003, le DF: service financier, trésorerie générale, comptabilité de l'Etat, centrale commune d'achats (CCA);
- dès avril 2004: DASS, chancellerie (y compris le Grand Conseil et le CTI), DJPS (y compris la police), DEEE (y compris l'office cantonal de l'emploi), Pouvoir judiciaire (en décembre 2004);
- dès 2005: DIP (dès janvier 2005), DAM, DIAE puis le DAEL.

4.3.3.5 Difficultés

Les principales difficultés se situent au niveau des ressources qualitatives et quantitatives ainsi que de la formation de base du personnel (comptabilité publique et connaissance de l'administration, expertises, finances), d'où la création d'un centre de compétences CFI avec les partenaires (DF, CTI, centre de formation, départements, entités transversales, Université et entreprises privées).

Compte tenu de l'avancement des travaux du projet CFI, du déploiement de la CFI au sein des départements et de la préparation des phases suivantes, l'AFE élaborera pour juin 2005 un rapport complet. Celui-ci fera un point exhaustif, entre autres, sur le coût global du projet et sur les économies ou non-dépenses générées dans l'ensemble des départements et entités transversales (CTI, CCA et AFE) par la mise en œuvre de la CFI.

4.3.4 Direction de la comptabilité de l'Etat

4.3.4.1 Secteur comptabilité générale

4.3.4.1.1 Mission

La comptabilité générale (CGE) centralise les pièces comptables, les contrôle, les saisit et consolide les comptabilités des différents départements. Elle concrétise les décisions du Conseil d'Etat ou des départements en matière de mutation de services ou de classification de centres de responsabilités, selon le budget adopté par le Grand Conseil.

4.3.4.1.2 Objectifs et priorités 2004

Le principal objectif a été de réaliser, pour plusieurs départements, le passage de l'ancienne application comptable à la CFI, tout en assurant la concordance des bouclements mensuels dans les deux applications comptables, ceci dans un nouvel environnement de travail et avec de nouvelles règles de gestion.

Les départements concernés ont été: DJPS, DEEE, DASS, chancellerie d'Etat (y compris Grand Conseil et CTI) et Pouvoir judiciaire, le DF ayant intégré la CFI en juillet 2003. L'année 2004 a été une année de transition, toute comme une partie de l'année 2005. Une fois la CFI entièrement implantée, les missions de la comptabilité générale vont évoluer compte tenu des nouvelles modalités de gestion.

Activités permanentes

- Assurer le bouclement des Comptes d'Etat, le suivi de l'échéancier de la dette publique, la gestion comptable des comptes courants d'entités tierces auprès de l'Etat, le suivi du compte de compensation avec la Confédération, l'évaluation du portefeuille titres, la

gestion comptable des immobilisations, le calcul des amortissements pour tous les départements et services de l'Etat, l'activation de toutes les recettes et dépenses d'investissement, le contrôle de l'application du plan comptable et l'ouverture des comptes de bilan, l'archivage de toutes les pièces comptables reçues ainsi que conseils et procédures comptables au niveau des départements ;

- émettre un arrêté de clôture des comptes et veiller à mettre en œuvre les directives afin que le bouclement des comptes soit respecté et que ceux-ci puissent être publiés dans les délais fixés par le Conseil d'Etat et la loi sur la gestion financière (LGF), ceci dans le respect des règles comptables du Nouveau modèle de comptes.

4.3.4.2 Secteur comptabilité des impôts Etat

4.3.4.2.1 Mission

Le secteur de la comptabilité des impôts État (ci-après CIE) tient les comptes et répartit entre les bénéficiaires les impôts et taxes perçus par l'AFC. Les bénéficiaires sont l'Etat de Genève, les communes genevoises, la Confédération, les communes frontalières, certaines Eglises et d'autres collectivités.

4.3.4.2.2 Objectifs et priorités 2004

Assurer la mise en production de la solution logicielle «Comptabilité financière intégrée impôts Etat» (CFI-IE) et participer au développement des nouveaux outils de gestion de l'AFC tels que R-Per (outil du projet «Refonte» pour la perception des impôts).

Objectifs ponctuels

- Eclaircir les différences constatées au 31.12.2003 et stabiliser la qualité du bouclement 2004. Ce travail est en cours de réalisation ;
- poursuivre l'adaptation des procédures de la CIE relatives aux bouclements mensuels et annuels des comptes d'Etat des impôts et aux nouveaux outils de gestion de l'AFC ainsi que l'adaptation des documents de contrôle relatifs aux bouclements ou destinés à divers bénéficiaires ;
- démarrage au 1er janvier 2004 de la comptabilisation journalière dans la CFI-IE et propositions d'amélioration de l'intégration des anciens (p.ex. : UNIX) et nouveaux outils de gestion de l'AFC dans la CFI-IE. Evaluation des tests des versions successives de comptabilisations journalières dans la CFI-IE et poursuite des travaux relatifs à la gestion des répartitions en vue d'une mise en production ultérieure.

Activités permanentes

- Etablissement des documents mensuels et annuels destinés à divers bénéficiaires tels que le DF, la Confédération (impôt fédéral direct) et les Eglises ;
- participation à l'établissement du budget du canton ;
- répartition du fonds de péréquation intercommunal ;
- rétrocession à la France de la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève et répartition de la charge correspondante entre canton et communes genevoises ;
- mandats découlant de la participation de la comptabilité des impôts Etat au centre de compétences des communes.

4.3.4.3 Secteur gestion du référentiel comptable

4.3.4.3.1 Mission

La gestion du référentiel comptable (GRC) apporte expertise et conseil dans l'étude de dossiers en rapport avec les projets de loi, les préavis techniques, les communes et autres analyses diverses. Sa prestation s'adresse tant à la présidence du DF qu'aux autres départements et services de l'État.

4.3.4.3.2 Objectifs et priorités 2004

Structurer et organiser ce nouveau secteur de l'AFE créé en 2003, pour répartir les tâches et les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Activités permanentes

- A la demande de la commission des finances, émettre des préavis techniques sur les projets de loi pour les départements, à l'exclusion des lois générales ;
- participer aux séances du CCC (voir point 4.3.7 ci-après), s'investir dans les diverses demandes, besoins et rapports entre l'État et les communes tels que la préparation des prévisions fiscales, le calcul de l'indice général de capacité financière et de la part privilégiée ainsi que la détermination du centime additionnel applicable au fonds de péréquation des personnes morales ;
- participer à l'élaboration des projets de loi et analyses y relatives.

4.3.4.3.3 Statistiques

Etat récapitulatif des projets de loi (PL) remis au DF pour préavis technique en 2004

Ces statistiques tiennent compte des PL dont les montants sont inscrits aux budgets 2004, 2005 et futurs.

	PL reçus en 2004	Préavisés au 31.12.2004
CHA	0	0
CTI	9	4
DF	4	2
DIP	10	6
DJPS	3	3
DAEL	18	15
DIAE	11	7
DEEE	2	1
DASS	23	14
DAM	0	0
PJ	0	0
GC	0	0
Total	**80**	**52**

4.3.5 Direction de la trésorerie générale

4.3.5.1 Mission

La mission principale de la direction de la trésorerie générale (ci-après DTG) est d'assurer en tout temps les obligations financières de l'Etat, en d'autres termes,

veiller à ce qu'il y ait en permanence en flux tendus les liquidités nécessaires.

4.3.5.2 Objectifs et priorités 2004

4.3.5.2.1 Objectifs de gestion de la dette

- Maintenir le taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat de Genève inférieur à 3% et prendre toutes les mesures utiles à cet effet : ce taux s'est situé à 2,58% en 2004, contre 3,04% en 2002 et 2,46% en 2003. L'objectif a ainsi été atteint ;
- maintenir la proportion d'emprunts à taux variable à 30% (y compris ceux à taux fixe venant à échéance dans les 12 mois) et celle d'emprunts à taux fixe à 70% pour le moyen/long terme : au 31.12.2004, les ratios ont été de 35,30% et de 64,70% ;
- maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen/long terme : au 31.12.2004 les ratios ont été de 23,25% et 76,75% ;
- continuer de prolonger la durée de vie moyenne de la dette à un minimum de 4 ans : au 31.12.2004 de 3,59 ans, contre 3,25 ans au 31.12.2002 et 3,31 ans au 31.12.2003.

4.3.5.2.2 Objectifs de gestion de la trésorerie

- Optimiser la gestion des liquidités de l'Etat en matière de recettes fiscales et de décaissements : la DTG anticipe les décaissements ; ces derniers font encore l'objet de travaux pour en améliorer la maîtrise ;
- consolider le système de «cash pooling» au sein de l'administration et des entités subventionnées : au 31.12.2004, le déploiement est réalisé dans 13 offices et services aux DF, DIP, DJPS, DAEL, DIAE, DEEE et Pouvoir judiciaire ; l'Hospice général est en phase de tests ;
- participer à la mise en place d'outils de gestion des liquidités par internet : 20 «i-comptes» ouverts en 2004 et 27 «i-caisses» opérationnelles en 2004 à la chancellerie, aux DF, DIP, DJPS, DEEE et Pouvoir judiciaire ;
- introduire les BVR bancaires à l'AFC : réalisé dès novembre 2004 ;
- préparer le processus de paiement en ligne pour l'ensemble de l'Etat : déjà opérationnel à la chancellerie et à l'office cantonal de la population ;
- participer au déploiement de la CFI au sein de l'Etat : à l'exception des guichets de la trésorerie, la CFI a été introduite définitivement en août 2004 à la DTG.

4.3.5.3 Statistiques

	Montant (en millions F)	Taux d'intérêt moyen	Durée (en années)
Récapitulation des emprunts à moyen et long terme 2003	2618,10	2,583%	7,37
Récapitulation des emprunts à moyen et long terme **2004**	1869,31	2,719%	7,74

	Montant (en milliards F)	Taux d'intérêt moyen
Dette totale Etat de Genève	12,431	2,58%

Taux d'intérêts fiscaux créanciers et débiteurs 2004 : 2,0%.

4.3.6 Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe)

4.3.6.1 Mission

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour sauvegarder la banque et lui permettre de poursuivre son activité. La Fondation a en effet pris en charge 5,3 milliards F de créances difficilement recouvrables de la banque. Sa mission est de réaliser au meilleur prix les actifs les garantissant, en assurant la bonne gestion comptable et financière du dossier, mais également d'être un intermédiaire entre les différents partenaires concernés et intéressés par l'information (la présidence du DF, la Fondation, les députés, la banque, les avocats de l'Etat et les autres services de l'Etat).

4.3.6.2 Objectifs et priorités 2004

- Le paiement des appels de fonds liés aux pertes dues à vue a été effectué dans le cadre des objectifs fixés entre le DF et la Fondation, soit 250 millions F de pertes payées en 2004 ;
- le montant des avances payées par l'Etat est également resté dans le cadre des objectifs fixés. Outre une politique de vente d'immeubles, un suivi régulier de la trésorerie de la Fondation a été mis en place (revenu effectif des loyers des immeubles, loyers en gérance légale, etc.) afin de maîtriser et minimiser les avances à payer par l'Etat ;
- une plaquette, élaborée conjointement par l'Etat, la Fondation et la BCGe, a été publiée en juin 2004. Son but est de communiquer une information sur les principaux aspects de ce dossier : les actifs transférés de la BCGe à la Fondation, le financement de la Fondation, les pertes absorbées par l'Etat et les frais de fonctionnement de la Fondation avancés par l'Etat.

Activités permanentes

- Etablissement des budgets, des comptes, des statistiques et des tableaux de bord reflétant les opérations comptables et financières. Ces documents sont des outils d'information importants et ont été affinés en 2004 ;
- contrôle de la validité des appels de fonds établis par la Fondation. Ces appels de fonds ont été nombreux car l'excellente tenue du marché immobilier de 2003 s'est poursuivie en 2004 et a permis à la Fondation de vendre pour plus de 700 millions F d'actifs.

4.3.7 Centre de compétences des communes

4.3.7.1 Mission

Depuis 2003, le centre de compétences des communes (ci-après CCC) réunit des représentants du DIAE et du DF (AFC, AFE, OSI) qui mettent en commun les compétences existant au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales. Il traite toutes les questions liées aux finances et à la fiscalité des communes.

Grâce à la mise en commun de compétences complémentaires respectives, les informations transmises aux communes ont été optimisées, en particulier quant à leur

contenu, pour mieux répondre à leurs besoins. La présidence et le secrétariat du CCC sont assurés par tournus entre le DF et le DIAE.

4.3.7.2 Objectifs et priorités 2004

Le CCC s'est penché notamment sur les dossiers suivants :

- estimations fiscales, notamment pour la préparation du budget 2005, commune par commune ;
- règlement concernant le calcul de l'indice de capacité financière et son application ;
- statistiques fiscales communales personnes physiques et personnes morales ;
- répartition de la perception et du reliquat en matière d'impôts ;
- suivi de la production des années fiscales 2001, 2002 et 2003 ;
- suite des travaux du groupe de travail pour la mise en œuvre de l'accès des communes au rôle de leurs contribuables.

Activités permanentes

Des rencontres périodiques sont initiées à la demande de l'Etat ou des communes ainsi que de l'association des communes genevoises (ACG), pour traiter de points qui touchent autant les finances cantonales que communales.

4.4 Office du personnel de l'Etat

4.4.1 Mission

L'office du personnel de l'Etat (ci-après OPE) a une mission d'autorité, d'expertise et de gestion dans le domaine des ressources humaines (ci-après RH) pour l'ensemble de l'administration publique genevoise. Son champ d'intervention est à la fois stratégique et opérationnel. A ce titre, il est chargé, en relation étroite avec les départements, de proposer et coordonner la mise en œuvre de la politique du personnel de l'Etat à travers les prestations des différents secteurs de la fonction publique cantonale, en conformité avec les décisions gouvernementales.

Les différents services qui composent l'OPE participent à sa mission générale dans leurs champs de compétences.

4.4.2 Finances, budget et rémunération

4.4.2.1 Objectifs et priorités 2004

Les événements principaux liés à la rémunération du personnel de l'Etat, pour l'année 2004 ont été les suivants :

1. 1er semestre :
application des 12mes provisoires

L'application des 12mes provisoires a conduit au blocage des effectifs au niveau du budget 2003 et au versement des salaires fixés par l'échelle des traitements adaptée en juillet 2003, ceci jusqu'au 30 juin 2004.

Le secteur budget de l'OPE a assuré la coordination entre les départements et a veillé à la cohérence transversale en matière d'application des 12mes pour les aspects liés au personnel.

2. Dans le domaine de la rémunération

Modification de la loi B 5 15 sur les traitements suite au vote du budget 2004 et des projets de lois déposés par le Conseil d'Etat :

- indexation de vie chère annuelle au 1er janvier et non plus semestrielle ;
- versement décalé de 6 mois de l'annuité ;
- versement d'une demi-progression de la prime de fidélité.

Suite au vote du budget 2004, les charges de personnel 2004 tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- +0,1% d'indexation vie chère des salaires en fonction de l'évolution de l'indice genevois à la consommation (versement au 1er juillet 2004 avec effet rétroactif au 1er janvier 2004 suite aux 12mes provisoires) ;
- versement au 30 juin 2004 d'une demi-progression de la prime de fidélité (soit une progression de 2,5%) ;
- versement d'une annuité dès le 1er juillet 2004 ;
- allocation unique de vie chère 2004 de 0,9% versée en janvier 2005.

4.4.2.1.1 Objectif ponctuel

Le groupe de travail interdépartemental mandaté par le Conseil d'Etat pour étudier la masse salariale, plus particulièrement anticiper les impacts des décisions sur les montants des subventions à octroyer et veiller à la cohérence budgétaire des institutions publiques, a terminé ses travaux fin 2004. Le groupe a élaboré une méthode de travail commune qui permettra de déterminer la masse salariale Grand Etat avec précision en y intégrant les subventionnés conventionnés. Un outil interdépartemental de contrôle de gestion sera mis en place. Cet effort étant insuffisant pour garantir la maîtrise de l'évolution de la masse salariale à terme, le groupe de travail a élargi le champ du mandat en analysant les pratiques de gestion d'autres cantons en matière de subventions. Le rapport final remis au Conseil d'Etat début 2005 intégrera des propositions concrètes.

4.4.2.1.2 Activités permanentes

Dans un contexte de différentiel budget/comptes très étroit, il a fallu mettre en place des tableaux de bords et des fichiers statistiques de suivi des postes et des francs afin d'améliorer les moyens du contrôle de gestion sur l'ensemble de la masse salariale de l'Etat.

Dans le cadre du processus d'amélioration continue des prestations de l'OPE, 2004 a été marqué par un effort important d'amélioration des tableaux de bord. Pour le Conseil d'Etat, ces instruments se révèlent indispensables et utiles dans le cadre d'analyses de situations et de décisions qu'il peut être amené à prendre. En collaboration avec les services administratifs et financiers du DIP, il s'est agi notamment d'apporter une meilleure visibilité de la masse salariale et des différents facteurs qui l'influencent. En lien avec le système d'informations finan-

cières (SIF) de la DBPF, un rapport sur les postes et les charges de personnel est remis chaque mois au Conseil d'Etat. Ces tableaux de bord sont également transmis à la commission des finances.

4.4.3 Assurances

1. Gestion de la couverture d'assurance des biens et des employés de l'Etat de Genève (OPE-DIP) afin de garantir une gestion efficace des sinistres qui le touchent, notamment dans les domaines :

- accidents professionnels et non-professionnels des employés de l'Etat (OPE et DIP) ;
- assurance-incendie des bâtiments de l'Etat (biens immobiliers et mobiliers), de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (ci-après CIA) et de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (ci-après CP) ;
- assurance de la flotte des véhicules à moteur de l'Etat, immatriculation des véhicules ;
- assurance-responsabilité civile de l'Etat, ainsi que de certaines entités de droit public ;
- assurance scolaire obligatoire complémentaire à la caisse maladie en application de la loi sur l'instruction publique ;
- assurance-travaux de constructions et maître d'œuvre (DAEL) ;
- assurance-vol (coffres-forts de l'Etat) ;

le tout complété de domaines variés comme l'assurance des dommages causés par les chiens errants, des dommages aux véhicules privés des collaborateurs lors d'une utilisation professionnelle, du bateau la Neptune, des frais médicaux des chiens de la police ou encore les recours contre les responsables d'accidents impliquant les employés de l'Etat.

2. Gestion des contrats et des sinistres, toutes branches confondues, pour les entités concernées. La récupération des indemnités journalières LAA (assurance-accidents) représente une très grande partie de l'activité du service.

4.4.4 Coordination des caisses de prévoyance publiques cantonales

Le suivi de la gestion de la CIA, la CP, la CEH (caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève), la FTPG (fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois) permet de constater que les caisses de prévoyance de la fonction publique cantonale sont bien gérées.

La répartition des placements à parts égales entre :

- immobilier
- obligations, prêts
- actions

constitue un principe de gestion adéquat et prudent tout en répondant aux normes fédérales de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) quant à la répartition des risques.

Néanmoins, il convient de constater aujourd'hui que la baisse constante des rendements obligataires (environ 2% l'an pour une obligation de la Confédération à 10 ans) et des placements de capitaux à terme (environ 1% sur 1 an en francs suisses) implique que les placements en actions doivent s'élever à au moins 6 à 7% pour garantir un rendement des actifs mobiliers supérieur à 4,5%.

Après les années désastreuses pour la bourse de 2001 et 2002 et une année 2003 exceptionnelle, l'exercice 2004 peut être considéré comme moyen.

Selon les premières estimations, les rendements globaux des caisses de prévoyance publiques cantonales devraient se situer à hauteur de 4,5%. La garantie de rendement de l'Etat (4,5% sur une moyenne de 4 ans) n'est pas engagée pour l'exercice 2004.

Les expertises actuarielles que le Conseil d'Etat exige désormais chaque année mettent en évidence l'évolution du taux de couverture des caisses de prévoyance publiques cantonales projeté sur 20 ans. Il ressort des expertises effectuées en été 2004 (comptes 2003) qu'aucune mesure d'assainissement urgente ne s'impose.

Toutefois, le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions, en automne 2004, demandant aux caisses de prévoyance concernées :

- un taux minimum de capitalisation de 60% avec projections actuarielles sur 15 ans ;
- une uniformisation des plans de prévoyance entre la CIA et la CEH ;
- une gestion commune des ressources de la CIA et de la CEH dans divers domaines (informatique, gestion financière et immobilière).

Des conclusions sont attendues sur ces derniers points lors de l'examen des comptes de l'année 2004 (délai au 30 juin 2005).

4.4.5 Service administration et gestion des ressources humaines

4.4.5.1 Mission

Le service doit veiller à la bonne application des lois, règlements, directives et pratiques administratives en vigueur à l'Etat en matière de gestion de personnel.

Afin de remplir cette mission dans le respect de l'égalité de traitement, le service de la gestion et de l'administration conseille et répond aux préoccupations quotidiennes des responsables des ressources humaines des départements.

4.4.5.2 Objectifs et priorités 2004

4.4.5.2.1 Objectifs ponctuels

Service de la gestion

- Maintenir les délais dans le traitement des actes administratifs : le service de la gestion a établi 4'576 actes administratifs (1'957 arrêtés, 1'277 lettres d'engagement, 1'342 courriers) en améliorant les délais par rapport à 2003 ;
- passer d'une gestion quantitative à une gestion qualitative des activités : outre le volet quantitatif, la qualité des prestations fournies a également été améliorée puisque le taux d'erreur constaté sur l'ensemble des actes administratifs est passé de 4% en 2003 à 1% en 2004 ;

- mettre à jour tous les documents émanant du service;
- participer activement aux ateliers SIRH: le projet a été temporairement suspendu (voir sous 4.4.11).

Service du contrôle horaire

- Maintenir la même qualité de prestations offertes aux départements: le service a été plus proche des utilisateurs-trices en rappelant certaines règles et en collaborant avec les directions des services à optimiser les procédures;
- terminer l'étude sur les temps partiels: la problématique du personnel à temps partiel a été analysée et un rapport faisant un point de situation et proposant des solutions a été remis à la direction générale de l'OPE;
- continuer la rationalisation des activités du service.

4.4.5.2.2 Activités permanentes

- Mettre en place et maintenir un système de contrôle qualitatif lié à l'établissement des actes administratifs;
- mettre à jour les fiches du mémento des instructions de l'OPE (MIOPE);
- établir diverses directives concernant l'enregistrement mécanique du temps de travail et élaborer une étude sur les reprises d'heures possibles afin de proposer des solutions aux départements dans le respect du cadre légal.

4.4.6 Service d'évaluation des fonctions

(Voir aussi projet ModSEF sous 4.4.10)

4.4.6.1 Mission

Le service d'évaluation des fonctions (ci-après SEF) a pour mission principale d'analyser et d'évaluer les fonctions pour les secteurs public et subventionné. Il est également appelé à analyser et à définir des conditions relatives aux emplois de l'administration cantonale.

4.4.6.2 Objectifs et priorités 2004

1. Evaluations

En 2004, 452 nouvelles demandes d'évaluation – 354 pour le secteur public, 98 pour le secteur subventionné – ont été adressées au SEF. A titre comparatif, le SEF a reçu 635 demandes en 2003, 898 demandes en 2002 et 661 demandes en 2001. Par ailleurs, le SEF a réalisé 432 analyses et évaluations en 2004 (une demande peut être faite à titre individuel ou collectif; à titre d'exemple, la réévaluation de la fonction d'ergothérapeutes concerne 85 personnes).

Il est important de relever une évolution de la nature des demandes qui présentent un degré de complexité et de transversalité plus marqué. En effet, plusieurs demandes concernant de grands groupes professionnels (enseignement, bibliothèque et documentation, direction d'établissement socio-éducatif, fonctions médicales des HUG) ont été soumises au SEF cette année. Le domaine de l'eau au DIAE, la direction du génie civil au DAEL et le traitement de l'eau aux Services industriels de Genève (SIG) constituent des exemples illustrant les analyses sectorielles menées par le service.

2. Catalogue électronique des fonctions

Afin de permettre aux professionnels des RH – spécialistes, responsables et gestionnaires – d'accéder aux informations relatives aux fonctions des secteurs public et subventionné, une application «catalogue des fonctions sur internet» a été réalisée. Développée en collaboration avec l'OSI et le CTI, cette application offre les listes des fonctions actualisées mensuellement ainsi que les descriptions de postes et/ou cahiers des charges correspondants. Elle est actuellement accessible aux responsables RH du secteur public et le sera à ceux des établissements publics et médicaux (EPM) et des établissements publics autonomes (EPA) au début de l'année 2005. Elle sera intégrée ultérieurement au SIRH.

3. Enquête de rémunération des administrations publiques des cantons latins

Le SEF contribue régulièrement à la réalisation d'enquêtes de rémunération dont celle citée en titre qui s'est déroulée au printemps sous l'égide des cantons romands. Aucun résultat n'a été publié à ce jour. Un panel de fonctions représentatives à été établi et validé par l'ensemble des cantons romands afin de répondre aux questions récurrentes des médias.

4. Directives de Bologne et critère de la formation professionnelle

La méthode d'évaluation des fonctions en vigueur à l'Etat de Genève depuis 1975 est basée sur l'analyse de trois facteurs – les aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction, les efforts mobilisés, la responsabilité – lesquels sont subdivisés en cinq critères à savoir, la formation, l'expérience professionnelle, les efforts intellectuels, les efforts physiques et la responsabilité. Elle comprend une grille de pondération et une table de conversion en lien avec l'échelle des traitements.

L'entrée en force des directives de Bologne nécessitera une actualisation du critère de la formation, respectivement du sous-critère relatif à formation universitaire. Une étude est en cours au sein du service afin d'anticiper l'intégration de ces nouveaux paramètres. Cette étude sera ensuite présentée au collège des responsables des ressources humaines (RRH) pour information et formalisation des nouvelles références.

4.4.7 Développement et information

4.4.7.1 Mission

Ce service participe aux projets liés à la gestion des ressources humaines. Il développe des outils d'analyse, d'information et de communication et élabore des supports d'information. Les différents services de l'OPE bénéficient en permanence de son expertise et de ses conseils.

4.4.7.2 Activités permanentes

1. Participation aux projets

- Participation aux projets qui relèvent de la politique des RH, menés au sein de l'OPE et destinés à l'ensemble de l'administration publique. A titre d'exemple, le service a été chargé de préparer un concept d'accueil destiné aux collaboratrices et collaborateurs nouvellement engagés.

2. Accompagnement

- Conseils et bilans professionnels des collaborateurs-trices de l'administration publique souhaitant réorienter leur carrière professionnelle;

- sur demande expresse de la direction générale de l'OPE et pour soulager la surcharge de travail, le service a repris une partie des tâches relevant d'autres services, par exemple la gestion administrative des inscriptions de super-U en collaboration avec le centre de formation ou la gestion administrative des tests de langues en collaboration avec le service de la gestion.

3. Information

- Publication quotidienne des offres d'emploi dans le bulletin électronique des places vacantes (BPV-e) et mise à jour du guide BPV-e ;
- élaboration et mise à jour du site OPE, en collaboration avec les services ;
- élaboration des statistiques pour le rapport de gestion de l'OPE et des statistiques annuelles du personnel de l'Etat de Genève.

4.4.8 Centre de formation et de perfectionnement

4.4.8.1 Mission

Concevoir la politique de formation et de perfectionnement des membres du personnel de l'administration ; concevoir, développer, réaliser et accompagner des actions de formation et de perfectionnement des membres du personnel de l'administration ; recruter, placer et former des apprenti-e-s et des stagiaires.

4.4.8.2 Objectifs et priorités 2004

4.4.8.2.1 Objectifs ponctuels

1. Formation et perfectionnement du personnel

- Proposer une formation continue en lien avec les différents métiers exercés au sein de l'administration : actuellement, les séminaires liés à l'implantation de la CFI sont visibles dans l'offre de formation interactive. Les actions connexes à mener font l'objet d'une étude et d'une planification réalisées conjointement avec la CFI ; elles seront terminées début 2005 ;
- proposer une offre de formation sous forme électronique : le raccordement du site internet au logiciel de gestion des séminaires du centre de formation «Former» permet d'actualiser et de développer l'offre de formation tout au long de l'année. Le concept permet aussi aux participant-e-s de s'inscrire non plus un an avant le séminaire mais au fur et à mesure de leurs besoins. Cette innovation a permis de supprimer la version imprimée de l'offre de formation ;
- adapter le site du centre de formation aux normes du nouveau site intraDF : le site du centre de formation est adapté. Les contenus des pages proposés par le centre de formation seront encore revisités et mis totalement en conformité dès janvier 2005 ;
- accroître la qualité des parcours de formation Adéquacadres : l'accent est mis sur l'accompagnement dans la réalisation des diverses étapes de la démarche individualisée.

2. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Formation et évaluation des super-U. Afin de pouvoir valider le statut des super-U, le centre de formation a mis en place un dispositif sur 3 modules : pédagogique, technique et bureautique. L'évolution pour cette année a consisté en l'introduction de supports en autoformation pour les modules technique et bureautique. Ces supports sont aussi utilisés pour les évaluations finales des super-U ;
- formation à la NPA (nouvelle plate-forme administrative) : dans le cadre du déploiement par le CTI de la NPA, le centre de formation a mis en place un concept de formation à l'intention des super-U ; une première session a été agendée fin 2004. Plus de 300 super-U participeront à cette formation en 2005 ;
- projet FAMTASTIC (formation aux applicatifs, aux métiers et à la technique assistée par les technologies de l'information et de la communication) : c'est le pilote d'un projet d'autoformation de plus grande ampleur au niveau Etat. Ce projet permettra de mettre en place une plate-forme générique susceptible d'héberger les différents besoins de formation en ligne de l'administration (CFI, SIRH, migrations CTI, grands projets métiers, etc.). Une fiche projet a été rédigée et une évaluation technique réalisée avec le CTI. Compte tenu des contraintes budgétaires 2005, la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) n'a malheureusement pu donner son accord cette année. Toutefois, la coordination des actions et des ressources en lien avec les besoins d'autoformation du personnel est indispensable car il est impératif de prendre en compte les besoins futurs de l'Etat (SIRH, formations techniques pour le CTI, etc.).

3. Apprentissage

- Mise en place de la réforme de la formation commerciale de base (NFCB) entrée en vigueur à l'automne 2003. Pour mener à bien cette nouvelle approche pédagogique, deux axes de formation ont été développés :
  - tous les nouveaux responsables (environ 80 personnes) ont dû suivre les cours appropriés au centre de formation sur 2 demi-journées ;
  - l'organisation d'un suivi approfondi des apprenti-e-s pour la réalisation des travaux pratiques exigés par la réforme : situations de travail en apprentissage et unités de formation.
- Ouverture de places de formation pour des actions à caractère social. Dans ce cadre, diverses places de formation ont été offertes en collaboration avec l'office cantonal d'assurance-invalidité ou l'office cantonal de l'emploi. Le centre de formation a également engagé 5 jeunes de faible niveau scolaire dans le cadre de la nouvelle formation initiale d'assistant-e de bureau.

4. Objectifs en cours de réalisation

- Le dossier de candidature du centre de formation est déposé auprès de ProFormation (auditeur Qualité) en vue de la certification EduQua ;
- le projet PERFORMA est en cours d'examen : il s'agit de construire, avec la Haute école de gestion (HEG), l'architecture d'une formation destinée aux cadres intermédiaires de l'administration publique cantonale genevoise ;
- l'élaboration du concept global du projet de formation pour les administrateurs de la DGCASS dans une

optique de réorganisation et de changement de rôle (cadre théorique, méthodologie, outils, conseils) est terminée et validée. La première phase dite de mise en conformité de la mission DGCASS avec les compétences du groupe des cadres est en cours de réalisation.

5. Projets transversaux ou départementaux

- Eco-drive, la technique de conduite sûre et écologique : ce projet fait partie du plan de mesures 2003-2010 d'assainissement de l'air. La formation est destinée aux chauffeurs de l'Etat ;
- système de management environnemental (SME) : ce projet fait partie de l'Agenda 21, en collaboration avec le DIAE ;
- une approche préventive du harcèlement sexuel et psychologique a été mise en place pour tous les responsables RH de l'administration, en collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE).

4.4.8.2.2 Activités permanentes

- Pilotage des actions de changement, d'encadrement, d'acquisition de compétences dans les départements demandeurs ;
- accompagnement des démarches qualité pour l'obtention d'une certification ISO. Trois démarches sont en cours : à l'unité d'assurance qualité de la direction générale de la santé, au service de surveillance des fondations et au service cantonal de l'énergie ;
- à la demande des départements, 33 actions de formation sur mesure sont en cours dans différents services de l'administration cantonale ; 13 actions sur mesure ont été terminées en 2004 ;
- manager public vecteur du changement (MPVC) : la collaboration se poursuit pour la réalisation de la 8e session de cette formation destinée aux cadres supérieur-e-s ; elle comprend 6 participant-e-s genevois-e-s en 2004.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Plusieurs formations spécifiques ont été organisées à la demande des services ou offices de l'Etat (technique spécifique pour les assistant-e-s techniques du cycle d'orientation ; pour les offices des poursuites et faillites, suite à un audit détaillé des besoins de 135 personnes représentant 780 inscriptions cumulées ; formation bureautique – Excel, Outlook, PowerPoint – pour le secrétariat général du DIAE représentant 19 jours de cours pour 20 personnes, soit 141 inscriptions cumulées).

Apprenti-e-s

L'objectif premier du secteur apprentissage est de garantir la qualité de la formation théorique et pratique dispensée aux apprenti-es de l'Etat. Comme les années précédentes, il a procuré un encadrement approprié aux apprenti-e-s, notamment par l'organisation de cours tels que la connaissance de l'entreprise, la pratique de logiciels comptables, le français administratif, l'utilisation du nouveau guide méthodique type de méthodologie du travail. A cela, s'ajoutent trois semaines de cours intensifs de préparation aux examens finaux.

4.4.9 Service de santé du personnel de l'Etat

4.4.9.1 Mission

Le service de santé du personnel de l'Etat (ci-après SPE) a pour mission générale de contribuer à préserver, voire améliorer la santé et la sécurité des membres du personnel de l'Etat. Plus spécifiquement, il a pour mission de contribuer à prévenir et réduire les maladies ou accidents professionnels, limiter et/ou diminuer les conséquences des atteintes à la santé lorsque celles-ci sont déjà présentes et, de ce fait, contribuer à faciliter la gestion des ressources humaines.

Pour réaliser cette mission, il est organisé entre quatre secteurs ou domaines d'activité.

4.4.9.2 Objectifs et priorités 2004

4.4.9.2.1 Secteur de médecine-conseil

A la demande des hiérarchies, le médecin-conseil s'assure que les employé-e-s et futurs employé-e-s de l'Etat ont une santé garantissant la bonne exécution du travail. Il donne un préavis médical et détermine l'aptitude au travail envisagé ainsi que les éventuelles contre-indications médicales lors de l'embauche. Il en restitue les éléments à la hiérarchie. Les objectifs de ce secteur ont été atteints en recourant, comme c'est le cas depuis plus de dix ans au moins, à des médecins consultants établis en ville.

Avec la complexification des situations, suite à différents problèmes particuliers, il est apparu que les préavis rédigés par le médecin-conseil étaient parfois difficilement utilisables pour la gestion des RH. Afin d'éclaircir cette problématique, un groupe de travail a été mis sur pied afin de clarifier les attentes et les besoins des uns et des autres partenaires. Il rendra ses travaux au cours du 1er semestre 2005.

4.4.9.2.2 Secteur psychosocial

L'intervention psychosociale en entreprise vise en permanence à contribuer à redonner à l'employé-e sa capacité de travail et son autonomie professionnelle et à le rendre responsable de ses choix et de ses actes. Dans le cadre d'un travail en réseau avec les partenaires du réseau médico-social du canton, les collaborateurs et collaboratrices spécialisés de ce secteur ont pour mission spécifique de contribuer à résoudre les difficultés d'ordre psychologique et/ou social ou les difficultés socioprofessionnelles que rencontrent des membres du personnel de l'Etat. Ils-elles interviennent sur mandat des médecins-conseils du service essentiellement lorsque l'atteinte à la santé a une répercussion sur leur activité professionnelle. Ils-elles appliquent également des programmes de prévention agréés par le Conseil d'Etat (alcool au travail, par ex.). Les objectifs permanents de ce secteur ont été atteints.

4.4.9.2.3 Secteur de médecine du travail

Les médecins du travail ont pour but de s'assurer que les employé-e-s ne sont pas affecté-e-s dans leur santé par leur activité professionnelle.

1. Médecine du travail

Tous les objectifs de ce secteur ont été atteints, à l'exception de certaines visites médicales périodiques non

urgentes reportées à l'année 2005 et de l'analyse des concepts de prévention et des prestations y relatives, objectif partiellement atteint.

2. Développement de la mise en application de la solution de branche Mesures, Santé et Sécurité au Travail (MSST)

La mise en application de la directive fédérale n° 6508 et de son implantation coordonnée au sein de l'administration cantonale s'est poursuivie. Les répondants MSST ont été désignés au sein de chaque département. Ils ont pour mission de :

- procéder à un état des lieux de la mise en œuvre des MSST dans leurs structures ;
- définir, en fonction des moyens disponibles (ressources humaines, financières et logistiques), un plan d'action sur la base des résultats de l'analyse des besoins, incluant la définition des objectifs.

4.4.9.2.4 Promotion de la santé en milieu professionnel

La promotion de la santé en milieu professionnel vise à créer une situation favorable à la santé et à favoriser chez toute personne une plus grande marge d'autonomie pour être capable de conserver et d'améliorer sa santé. La démarche générale vise à substituer des facteurs de protection aux facteurs de risques tels que : alcool au travail et autres toxicodépendances, hygiène de vie, alimentation, sédentarité, gestion de son stress, etc.

4.4.10 Modernisation du Système d'Evaluation des Fonctions (ModSEF)

Un système d'évaluation des fonctions existe à l'Etat de Genève depuis 1975. Il n'a jamais subi d'adaptation depuis sa mise en vigueur. Un audit datant de 1999 a clairement indiqué que ce système devait impérativement être modernisé. Sur la base de cet audit, le Conseil d'Etat a décidé, le 14 avril 1999, de moderniser le système d'évaluation des fonctions.

D'importants travaux ont été menés de 1999 à 2003. Un référentiel d'évaluation a été élaboré comprenant les critères et leur pondération. Ces critères ont été mis à l'épreuve de l'analyse des 109 fonctions clés. La simulation financière a été réalisée début 2003. Un rapport de synthèse a été remis au Conseil d'Etat qui a décidé, le 23 juillet 2003, d'élargir le mandat à la modernisation du système de rémunération.

Les partenaires sociaux ont participé aux premières étapes du projet mais aujourd'hui, il existe un réel désaccord entre le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné et l'employeur Etat quant à la pondération des critères les uns par rapport aux autres. Cette divergence reflète l'échelle des valeurs propres à chaque partenaire. Il s'agira désormais de dépasser ces divergences, dans la mesure où il apparaît impératif de réformer le système.

Objectifs et priorités 2004

- Présentation du rapport et de ses annexes destinés au Grand Conseil et à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel ;
- présentation du rapport au Conseil d'Etat ;
- adoption par le Conseil d'Etat, en date du 29 novembre 2004, d'un extrait de procès-verbal qui porte sur :
  - le processus d'évaluation des fonctions : dans ce cadre, mandat a été donné au service d'évaluation des fonctions de clarifier ce processus. La première action consiste à clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs du processus, notamment dans le cadre du dépôt d'une demande d'évaluation ;
  - la mise en vigueur des évaluations de fonction.

Les prochaines étapes pour 2005 sont :

- la présentation du rapport au Grand Conseil ;
- la présentation du plan de projet à la direction de projet ;
- la présentation d'un rapport sur un système de rémunération et les indemnités comprenant une modélisation du système ainsi qu'une estimation des coûts relatifs à la masse salariale. Le service d'évaluation des fonctions contribue activement aux travaux de deux groupes de travail institués par la direction de projet ModSEF à la fin du printemps dernier. Ces groupes ont pour mandat d'étudier les principes d'une rémunération et d'établir une liste exhaustive commune des indemnités versées par les différents offices payeurs (OPE, DIP et HUG).

4.4.11 Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)

La mise en place du système d'information des ressources humaines (ci-après SIRH) devra permettre notamment d'augmenter les capacités de pilotage et de gestion des ressources humaines aux niveaux tactique et stratégique, de fournir les données nécessaires à la mise en place d'indicateurs de gestion et de créer des tableaux de bord pour permettre une meilleure visibilité et une gestion prévisionnelle.

Dans le cadre du projet de loi voté en mars 2001, les objectifs fixés sont : la mise en place d'une solution informatique permettant une gestion financière et humaine des effectifs de l'Etat, la reprise des données existantes en les intégrant au système comptable et le développement des fonctionnalités spécifiques à la gestion des RH.

Ceci comprend les paies harmonisées et gestion administrative des dossiers des collaborateurs-trices, le budget du personnel, la gestion des temps et activités, les assurances, la santé, l'évaluation des fonctions, la gestion des carrières et des compétences, la formation ainsi que les différentes interfaces.

Objectifs et priorités 2004

- Terminer la phase de conception de l'étude détaillée ;
- débuter la réalisation du projet.

Durant l'année 2004, les activités du projet ont été suspendues afin de faire un point de situation suite à la rupture des relations avec IBM. Un rapport remis en juillet 2004 a permis d'avoir une vue précise de l'état d'avancement du projet et de mettre en exergue la bonne qualité des analyses et développement réalisés ainsi que le déroulement futur du projet. Au terme de l'année 2004, il sera proposé un planning détaillé, la description du référentiel et un plan qualité.

Tout au long de l'année, les responsables RH des départements (GRRH) ont procédé à la validation des processus métiers décrits dans le cadre du projet. Cette action a permis de mettre en évidence les priorités des futur-e-s utilisateurs-trices du SIRH. Un rapport relatif au plan de secours des applications paies a également été réalisé. Il conclut à une garantie de fonctionnement des applications actuelles jusqu'au 31 décembre 2006.

4.4.12 Statistiques

4.4.12.1 Effectifs de l'Etat de Genève

Les effectifs de l'Etat de Genève sont passés de 13'314,99 postes en 2003 à 13'487,39 postes en 2004. Cet accroissement net de 172,40 postes est inférieur à ceux de 2003 (+238,51 postes) et 2002 (+307,01 postes). Il se décompose comme suit :

Administration (petit Etat)	**Budget 2003 voté**	Transferts internes		Régularisations	Postes nouveaux suppl.	Suppr. de postes	**Budget 2004 voté**	**Ecart effectif 2003/effectif 2004**
Service du Grand Conseil	**19.97**	-	-	-	2.0	-2.0	**19.97**	**-**
Chancellerie stricto sensu	**62.43**	5.9	-	3.5	-	-	**72.28**	**9.9**
CTI	**280.42**	-	-	11.0	-	-	**291.42**	**11.0**
Finances	**761.75**	-	-6.6	6.0	-	-5.0	**756.15**	**-5.6**
Instruction publique	**6'917.50**	1.0	-0.8	30.0	99.0	-31.1	**7'015.65**	**98.1**
Justice, police et sécurité	**2'674.10**	2.0	-1.0	10.0	50.0	-16.5	**2'718.60**	**44.5**
Pouvoir judiciaire	**355.02**	-	-	15.5	19.0	-	**389.52**	**34.5**
Aménagement, équipement et logement	**759.09**	1.0	-1.9	2.0	-	-32.0	**728.24**	**-30.9**
Intérieur, agriculture et environnement	**514.65**	4.9	-2.0	13.0	-	-4.0	**526.50**	**11.9**
Economie, emploi et affaires extérieures	**532.01**	1.0	-0.5	1.0	-	-3.0	**530.51**	**-1.5**
Action sociale et santé	**386.05**	-	-	7.5	-	-2.0	**391.55**	**5.5**
Affaires militaires	**52.00**	-	-2.0	-	-	-3.0	**47.00**	**-5.0**
Total	**13'314.99**	**+15.70**	**-14.70**	**+99.50**	**+170.00**	**-98.60**	**13'487.39**	**+172.40**

L'augmentation des effectifs provient des postes nouveaux supplémentaires et des régularisations d'auxiliaires accordés par le Grand Conseil pour le budget 2004. Cette évolution traduit la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les secteurs de la formation, la sécurité et la justice tout en stabilisant les autres secteurs de l'administration.

Effectifs du personnel de l'administration cantonale

DÉPARTEMENTS	Budget 2003	31 décembre 2003		Postes non occupés (vacants) au 31 décembre 2003		Budget 2004	31 décembre 2004		Postes non occupés au 31 décembre 2004	
	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes	en % du budget 2003	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants	en % du budget 2004
Chancellerie (total)	**362,82**	**348**	**335,89**	**-26,93**	**-7,42%**	**383,67**	**406**	**378,74**	**-4,93**	**-1,28%**
Chancellerie stricto sensu	62,43	75	68,80	6,37		72,28	80	72,75	0,47	
CTI	280,42	268	249,89	-30,53		291,42	303	288,11	-3,31	
Service du Grand Conseil	19,97	18	17,20	-2,77		19,97	23	17,88	-2,09	
Finances (total)	**761,75**	**779**	**743,99**	**-17,76**	**-2,33%**	**756,15**	**794**	**741,60**	**-14,55**	**-1,92%**
Apprenti-e-s centre de formation[1)]		(166)	(166)				(143)	(143)		
Stagiaires Maturité profess. et FCPM[1)]		*nc*					(41)			
Instruction publique (total)[2)]	**6'917,50**	**8'635**	**6'923,44**	**5,94**	**0,09%**	**7'015,65**	**8'672,00**	**6'978,59**	**-37,06**	**-0,53%**
Personnel administratif et technique	1'693,90	2'124	1'676,42			1'729,7	2'181	1'720,494		
Corps enseignant primaire	2'288,50	2'727	2'297,05			2'288,5	2'715	2'281,679		
Corps enseignant secondaire	2'869,90	3'693	2'888,65			2'929,8	3'681	2'908,934		
Corps enseignant du centre de form. profess. santé-social	65,20	91	61,32			67,65	95	67,479		
Justice, police et sécurité (total)	**2'674,10**	**2'677**	**2'577,97**	**-96,13**	**-3,59%**	**2'718,60**	**2'741**	**2'639,71**	**-78,89**	**-2,90%**
Personnel administratif		1'424	1'333,42				1'470	1'377,66		
EM Police		11	11,00				12	12,00		
Gendarmerie		749	746,35				753	750,45		
Police judiciaire		275	270,40				276	270,90		
Prison		218	216,80				230	228,70		
Stagiaires police[1)]		*nc*					(75)			
Pouvoir judiciaire (total)	**355,02**	**403**	**366,67**	**11,65**	**3,28%**	[5)] **389,52**	**430**	**387,12**	**-2,40**	**-0,62%**
Magistrats	73,00	84	81,00			83,00	85	82,00		
Personnel administratif	282,02	319	285,67			306,52	345	305,12		
Aménagement, équipement et logement (total)	**759,09**	**774**	**721,87**	**-37,22**	**-4,90%**	**728,24**	**790**	**736,93**	**8,69**	**1,19%**
Intérieur, agriculture et environnement (total)	**514,65**	**563**	**517,92**	**3,27**	**0,64%**	[4)] **526,50**	**577**	**527,25**	**0,75**	**0,14%**
Economie, emploi et affaires extérieures (total)	**532,01**	**557**	**512,25**	**-19,76**	**-3,71%**	**530,51**	**574**	**524,58**	**-5,93**	**-1,12%**
Action sociale et santé (total) [3)]	**386,05**	**413**	**363,84**	**-22,21**	**-5,75%**	**391,55**	**432**	**380,81**	**-10,74**	**-2,74%**
Affaires militaires (total)	**52,00**	**46**	**45,40**	**-6,60**	**-12,69%**	**47,00**	**40**	**39,20**	**-7,80**	**-16,60%**
Total général Etat	**13'314,99**	**15'195**	**13'109,24**	**-205,75**	**-1,55%**	**13'487,39**	**15'456,00**	**13'334,53**	**-152,86**	**-1,13%**

Nota : La statistique a été établie uniquement en considération du nombre de personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire, selon les informations transmises par l'office du personnel et le département de l'instruction publique. Les transferts interdépartementaux ne sont pas pris en compte, ces derniers étant régularisés au budget 2004.

1) Non compris dans le total général.

2) Les effectifs 2003 et 2004 du DIP ne prennent en compte ni l'université, ni les HES. Au budget 2003, il faut ajouter 29 postes supplémentaires d'enseignants accordés par la commission des finances.

3) Les effectifs 2002 du DASS intègrent «l'occupation» des 112,5 postes alloués aux centres d'action sociale et de la santé.

4) Ce budget prend en compte le départ du service du traitement des eaux aux SIG.

5) 9 postes supplémentaires de magistrats ont été créés par des lois (PL 8922 et PL 8636) entrées en vigueur le 1.8.2003, ainsi que 8 postes de personnel administratif pour les nouveaux magistrats. L'ensemble de ces postes a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit.

Il convient de préciser que *les points 1 à 10 ci-après concernent le personnel administratif et technique de l'administration cantonale*, sans les membres du corps enseignant.

Les données se réfèrent à l'année civile 2004.

1. Répartition du personnel régulier par famille professionnelle

Administratifs	3'952	44,13%
Enseignants	315	3,52%
Police, prison	2'028	22,65%
Manuels	644	7,19%
Médicaux, paramédicaux	773	8,63%
Scientifiques	617	6,89%
Techniques	513	5,73%
Divers	113	1,26%
Total	**8'955**	**100,00%**

2. Taux de rotation du personnel régulier

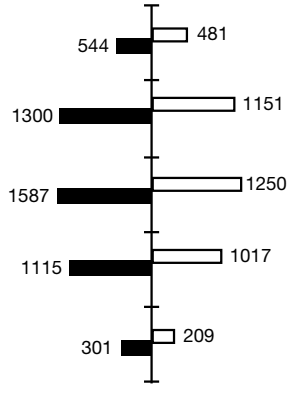
	Pourcentage du personnel régulier (8'955 personnes)		
Entrées		**871**	**9,73%**
Sorties		**899**	**10,28%**
Retraites	49	0,55%	
PLEND	203	2,27%	
Décès	10	0,11%	
Invalidité	13	0,15%	
Démissions, fins contrats	561	6,26%	
Licenciements	53	0,59%	
Taux de rotation global			**9,27%**

En excluant les décès et les départs en retraite, le taux de rotation du personnel (sorties divisées par les effectifs) s'établit à 9,27% en 2004. Il était de 8,97% en 2003.

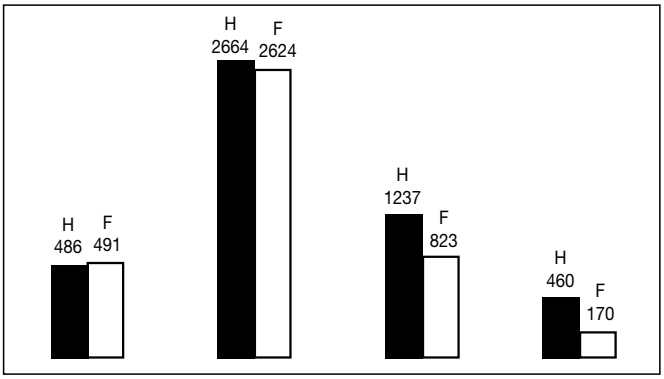
3. Répartition générale du personnel régulier

Hommes	4'847	54,13%
Femmes	4'108	45,87%
Total	**8'955**	
Suisses	8'166	91,19%
Non Suisses	789	8,81%
Total	**8'955**	

4. Répartition par tranche d'âge



5. Répartition par catégorie salariale

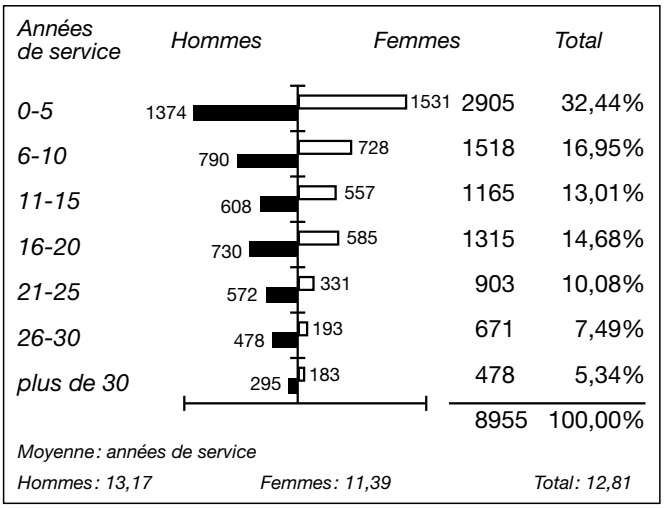


Personnel sans qualification et mi-qualifié	Personnel qualifié, techniciens, paramédicaux	Cadres intermédiaires, universitaires	Cadres supérieurs
classes 1-8	classes 9-15	classes 16-22	classes 23-33
10,91%	59,05%	23,00%	7,04%

6. Répartition selon le taux d'activité

Taux d'activité	Hommes		Femmes		Total	
100%	4'316	48,20%	1'853	20,69%	6'169	68,89%
90-99%	210	2,35%	307	3,43%	517	5,77%
80-89%	106	1,18%	486	5,43%	592	6,61%
70-79%	55	0,61%	363	4,05%	418	4,67%
60-69%	23	0,26%	276	3,08%	299	3,34%
50-59%	107	1,19%	708	7,91%	815	9,10%
–de 50%	30	0,34%	115	1,28%	145	1,62%
	4'847		4'108		8'955	

7. Répartition par années de service



8. Absences du personnel

	2003	2004
Accidents professionnels	0,27%	0,21%
Accidents non professionnels	0,56%	0,56%
Maladie	4,54%	4,39%
Maternité	0,44%	0,45%
Total	5,81%	5,61%

4.4.12.2 PLEND

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) selon la loi B 5.20 a facilité, par le biais du bénéfice d'une rente temporaire, le départ de personnes, libérant ainsi 308,07 postes de travail, soit 2,71% des postes inscrits au budget 2004 de l'Etat (2003 : 229,16 postes, soit 2,03%).

PLEND 2004 : répartition par département	Nombre de postes	Pourcentage par rapport aux postes inscrits au budget 2004
Chancellerie stricto sensu	0,00	0,00%
Service du Grand Conseil	0,00	0,00%
CTI	2,00	0,69%
Finances	17,00	2,25%
Instruction publique (sans université et HES)	196,07	2,79%
Justice, police et sécurité (sans magistrats, ni police, ni prison)	29,00	4,22%
Pouvoir judiciaire	2,00	0,65%
Aménagement, équipement et logement	24,00	3,30%
Intérieur, agriculture et environnement	18,00	3,42%
Economie, emploi et affaires extérieures	5,00	0,94%
Action sociale et santé	11,00	2,81%
Affaires militaires	4,00	8,51%
Total Etat	**308,07**	**2,71%**

4.4.12.3 Primes d'assurances

En 2004, le service a payé 33'047'755 F (2003 : 29'407'817 F // 2002 : 30'225'677 F // 2001 : 29'285'227 F) pour les polices d'assurances de personnes, de choses et de patrimoine, dont il a la gestion.

Les primes de l'assurance-accidents du personnel selon la LAA se sont élevées à 25'255'111 F (2003 : 23'654'775 F // 2002 : 24'847'906 F // 2001 : 23'627'447 F). Le solde de primes, soit 7'792'644 F (2003 : 5'753'042 F // 2002 : 5'377'771 F // 2001 : 5'657'780 F), a été ventilé entre les départements et services de l'Etat, facturé à des établissements autonomes (CIA, CP, Palexpo, Ports-Francs, Aéroport, etc.) ou remboursé par les destinataires ou utilisateurs (parents d'élèves, détenteurs de chiens, détenteurs de véhicules - plaques temporaires).

4.4.12.4 Sinistres

4.4.12.4.1 LAA

En 2004, le service a traité les sinistres suivants, en collaboration avec les intéressés, les services des ressources humaines départementales et les assureurs-accidents (Nationale Suisse et SUVA) :

Années	2004	2003	2002	2001
1. Accidents professionnels	**880**	**721**	**875**	**801**
Dont :				
avec arrêt de travail	316	302	353	250
sans incapacité de travail	545	402	507	519
accidents dentaires	19	17	15	32
2. Accidents non professionnels	**2624**	**2580**	**2487**	**2515**
Dont :				
avec arrêt de travail	1120	1375	1029	1033
sans incapacité de travail	1451	1135	1368	1370
accidents dentaires	53	70	90	112
3. Total	**3504**	**3301**	**3362**	**3316**

Ces sinistres ont permis au service de récupérer en 2004 la somme de 8'539'068 F (2003 : 8'605'232 F // 2002 : 7'885'654 F // 2001 : 7'618'964 F) reversée aux départements concernés au titre des indemnités journalières. Les recours exercés contre des tiers dans ce cadre se sont montés à 229'000 F (2003 : 323'605.— F // 2002 : 142'969 F).

Les bonifications des assureurs-accidents (LAA) se sont élevées à 23'050 F (2003 : 78'706 F // 2002 : 710'260 F // 2001 : 628'721) et la contribution aux frais de gestion de l'assurance-accidents scolaire complémentaire à 61'500 F (2003 : 57'800 F // 2002 : 54'600 F // 2001 : 72'000 F).

4.4.12.4.2 Assurance scolaire

3091 sinistres ont été recensés en 2004 (2003 : 3203 // 2002 : 2945 // 2001 : 3'129).

4.4.12.4.3 Autres domaines

	2004	2003	2002	2001
Cas de responsabilité civile au sens large (services de l'Etat, véhicules à moteurs, AIG, SAN, etc.)	132	156	156	162
Cas d'incendie	13	12	14	21
Vols (commerce et IETI)	4	2	4	3

4.4.12.5 Service des rémunérations

Mutations de la banque de données : 155'992 mutations (2003 : 173'419) concernant le fichier paie et la base de données de l'OPE, (engagements, transferts, démissions, notes de frais, allocations familiales, absences, informations diverses, retenues etc.) ont été traitées au cours de l'année.

Les acomptes provisionnels virés aux contributions publiques se sont élevés à 21'417'122 F (2003 : 19'930'052 F), les retenues pour l'impôt à la source à 5'117'453 F (2003 : 4'243'893 F).

931 bons de paiement ont été délivrés au guichet (2003 : 1'360).

4.4.12.6 Service développement et information

Au cours de l'année 2004, le service a continué à recevoir des collaborateurs/collaboratrices se plaçant en mobilité professionnelle.

Etat des dossiers :

- Nouveaux dossiers : 78
- Dossiers actifs : 172
- Nombre d'entretiens : 335

Nombre d'inscriptions aux tests pour l'obtention du titre de super-U : 235.

4.4.12.7 Formation et perfectionnement

Développement organisationnel et accompagnement de projet

	Demandes individuelles	Demandes d'équipe
Aide au parcours professionnel et de formation	7	
Accompagnements individuels ou d'équipe (coaching)	10	
Démarches Qualité		*3 dont 1 certifiée*
Actions sur mesure		44 dont 23 abouties

Formation et perfectionnement du personnel

	Inscrits
Filière de formation Adéquacadres	403
Séminaires	3543
Formations métiers individuelles	1111
Formations métiers informatiques	462

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

	Nombre de jours	Nombre d'inscrits
Formations à la carte	161.5	1092
Formations à la bureautique standard et non standard	229	1378
Super-U		
Evaluation initiale bureautique	5.5	74
Evaluation finale bureautique	3.5	43
Séminaires pédagogiques	5	68
Séminaires techniques	7	66

Apprenti-e-s

Le centre de formation a sous contrat 156 apprenti-e-s de diverses professions, 4 personnes adultes suivant un article 41, 36 stagiaires maturité professionnelle (dont 6 stagiaires médiamaticien-ne-s). De plus, 43 jeunes engagé-e-s par des administrations paraétatiques (communes, Ville de Genève, HUG, fondations, etc.) suivent la formation offerte par le centre. Au total, l'effectif en 2004 s'élève à 239 personnes en formation.

Types d'apprentissage offerts par l'Etat en 2004 (156 postes)

Types d'apprentissage	Total	Types d'apprentissage	Total
Formation initiale d'assistant-e de bureau	5	Dessinateur/trice en génie civil	1
Employé-e de bureau	4	Forestier-ère – bûcheron-ne	3
Employé-e de commerce	94	Informaticien-ne	26
Assistant-e dentaire	1	Laborant-e en chimie	7
Assistante en information documentaire	12	Gestionnaire en logistique	1
Dessinateur/trice en bâtiments	1	Cuisinier/ère	1

Les diplômes obtenus à fin août 2004 sont pour l'Etat au nombre de 53, soit : 33 employé-e-s de commerce, 6 employé-e-s de bureau, 7 assistant-e-s en information documentaire, 1 magasinier, 1 cuisinière, 1 forestier-bûcheron et 4 «article 41».

4.4.12.8 Service de santé du personnel de l'Etat

Médecine-conseil : 2'722 consultations dont 884 expertises médicales (615 en 2003), visites, préavis, colloques médico-psychosociaux.

Médecine du travail : 4'165 visites médicales, préavis, vaccinations (rage, hépatite, etc.), études de postes, contrôles (vue, ouïe, etc.), réunions, commissions, etc.

Domaine psychosocial : 2'400 entretiens, expertises, avec psychologues, conseillers sociaux, psychiatres, hiérarchies.

Préparation à la retraite : 640 personnes inscrites, dont 400 à la journée administrative, 120 à la journée «santé» et 120 à la journée sociale.

Médiation - cas de conflits avec abus (violation de règles éthiques et/ou administratives) et de mobbing : 24 cas suivis par les médiateurs ; 16 cas suivis par le SPE.

4.5 Administration fiscale cantonale

4.5.1 Direction générale

4.5.1.1 Mission

L'administration fiscale cantonale (ci-après AFC) est chargée de :

1. *jouer un rôle actif dans le processus de création et de développement du droit fiscal*

- en assistant le législateur dans ses réflexions, par la participation aux séances de la commission fiscale du Grand Conseil, la mise à disposition de son expertise et la fourniture des travaux et documents que les député-e-s sollicitent ou la préparation de prises de position sur les sujets mis en consultation au niveau fédéral ;
- en assurant, compte tenu des règles de droit en place, le suivi de la politique fiscale par l'élaboration de règlements, circulaires et directives, ainsi que par la mise en place d'une application uniforme, tout en faisant valoir le point de vue de l'Etat dans le cadre des procédures juridictionnelles dont émane la jurisprudence ;

2. *sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, procéder au calcul des impôts périodiques* (sur le revenu/bénéfice et sur la fortune/capital, taxe sur le tourisme) *et ponctuels* (impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, droits d'enregistrement et de succession), *à la restitution de l'impôt anticipé suisse, à l'imputation d'impôts à la source étrangers et au préavis des demandes d'exonération ou d'octroi d'allégements fiscaux.* Ce travail s'effectue sur la base des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers, voire identifiés par l'AFC ;
3. *suivre et encaisser les créances fiscales* pour le compte de l'Etat, des communes, de la Confédération ou des Eglises officielles, y compris l'impôt à la source.

En complément de ces trois grands axes, on mentionnera la fonction de vérification, de détection et de répression des fraudes, ainsi que celle relative à la tenue du rôle des contribuables. Les comptes fiscaux sont tenus par le service de la comptabilité des impôts, lequel est rattaché à la comptabilité financière du département des finances depuis 2003.

4.5.1.2 Objectifs et priorités 2004

Les objectifs, priorités et activités sont déclinés par direction.

4.5.2 Direction des affaires fiscales et juridiques

4.5.2.1 Mission

La direction des affaires fiscales et juridiques a été créée le 1er janvier 2004 pour renforcer encore les compétences de l'administration fiscale tout au long des processus de création et d'application du droit fiscal.

Les responsabilités de la direction des affaires fiscales et juridiques consistent à :

1. *jouer un rôle actif dans le processus de création et de développement du droit fiscal*, en assistant le législateur dans ses réflexions. Cette assistance se concrétise par la participation des affaires fiscales et juridiques aux séances de la commission fiscale du Grand Conseil, la mise à disposition de son expertise et la fourniture de travaux et documents sur demande. Les affaires fiscales et juridiques préparent également les prises de position sur les divers sujets mis en consultation au niveau fédéral, à l'élaboration desquels elle peut participer par ailleurs ;
2. *jouer un rôle actif dans l'application du droit fiscal*, en assurant le suivi de la politique fiscale voulue par les autorités politiques, compte tenu des règles de droit en place. Les affaires fiscales et juridiques sont également chargées d'élaborer les règlements, circulaires et directives, d'une part et de mettre en place des structures internes permettant de respecter une application uniforme des règles, d'autre part. Enfin, au bout du processus d'application, elle font valoir le point de vue de l'Etat dans le cadre des procédures juridictionnelles dont émane la jurisprudence.

Ce rôle actif se traduit également par la prise directe de nombreuses décisions préjudicielles ou préavis dans des cas d'application particuliers ; il en va ainsi de l'octroi de statuts fiscaux, des préavis au Conseil d'Etat en matière d'allégements fiscaux et du traitement de certains segments spécifiques du droit fiscal (plans d'intéressement, structures patrimoniales ou commerciales particulières, restructurations d'entreprises ou de patrimoines, notamment).

4.5.2.2 Objectifs et priorités 2004

Dans le souci d'améliorer encore son fonctionnement, la rentabilité de l'impôt ainsi que le respect du principe de l'égalité de traitement, l'AFC a identifié une série de thèmes et de processus pouvant être mieux appliqués ou améliorés, de manière ponctuelle ou permanente.

4.5.2.2.1 Objectifs ponctuels

Durant l'année 2004 une seconde étude, complémentaire à la première, a été commandée par la présidente du département sur les effets de la loi d'imposition des personnes physiques (LIPP). Cette étude représentait l'objectif ponctuel principal de la direction des affaires fiscales et juridiques. Il en est résulté un rapport circonstancié et accompagné d'un certain nombre de recommandations qui seront analysées et traitées prioritairement par le pouvoir politique.

4.5.2.2.2 Activités permanentes

Parmi les activités permanentes, il convient de relever :

1. *Le renforcement de la formation continue*, notamment des cadres. Cette priorité était déjà identifiée et traitée en 2003 ; elle a continué de l'être en 2004 et le sera encore les années suivantes, la formation continue ne pouvant être qu'un sujet permanent dans le fonctionnement de l'administration fiscale.

   En terme de résultat, la formation continue reste dans le rythme de croisière atteint en 2003. Les séminaires internes organisés périodiquement traitent de matières plus diversifiées, ce qui témoigne de leur succès.
2. *La consolidation de la pratique en matière de statuts fiscaux* par l'actualisation des circulaires réglant ce domaine et un renforcement du contrôle du respect des conditions fixées par la loi. Cet objectif s'étend également sur plusieurs années, du fait notamment que l'environnement économique et fiscal est en constante évolution.

Là également, il convient de constater les résultats des efforts consentis. Les réflexions et concertations entreprises depuis l'année 2003 continuent de porter leurs fruits, la pratique administrative évoluant dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une plus forte adéquation au fonctionnement de l'économie actuelle. A ce niveau, une attention particulière est portée au respect des principes de justice fiscale et d'égalité de traitement.

4.5.2.3 Statistiques

4.5.2.3.1 Allégements fiscaux prévus aux articles 14A LCP et 10 LIPM

Tout d'abord, il convient de préciser les buts recherchés par l'octroi d'allégements fiscaux, tant il est vrai que ceux-ci ne constituent pas un droit du contribuable mais bien une possibilité laissée au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa politique économique.

Cet instrument de politique économique doit être utilisé en premier lieu pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent, des emplois qu'elles créent, du développement de savoir-faire et des retombées économiques indirectes (sous-traitement, par exemple). En second lieu, les allégements fiscaux peuvent être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et, par là même, permettre le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure.

Si les entreprises exploitées par des personnes physiques ou des sociétés de personnes peuvent bénéficier des allégements fiscaux, ceux-ci s'appliquent essentiellement en faveur d'entreprises exploitées par des sociétés de capitaux de tailles et de structures importantes, en général à vocation internationale.

Au-delà de l'impact économique il est une condition impérative à remplir pour pouvoir prétendre à l'octroi d'allégements fiscaux, *à savoir l'absence de concurrence*. En effet, si l'Etat doit favoriser le développement économique du canton et ainsi l'implantation d'entreprises, il doit veiller à ne pas induire, par ses démarches, des distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements fiscaux doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève.

Lorsqu'ils sont accordés, les allégements fiscaux sont appréciés (fixés) en fonction des projections chiffrées fournies par l'entreprise. Ainsi, la portée des allégements, qui peuvent aller jusqu'à une exonération totale des impôts sur le bénéfice et le capital pendant une durée de dix ans, dépend beaucoup des potentiels estimés par l'entreprise. Afin d'éviter les abus et de favoriser une approche raisonnable par les entreprises et leurs mandataires, depuis l'année civile 2000, les arrêtés d'exonération font mention d'une réserve selon laquelle le DF se livrera, au cours de la durée des allégements fiscaux, en général à la moitié de cette durée, à une analyse du respect des objectifs annoncés. Si ces objectifs ne sont pas respectés *et après en avoir étudié les raisons* cette réserve permettra de remettre en cause tout ou partie des

allégements pour la période encore à couvrir. Ainsi, le sens de cette réserve ne doit pas être compris comme une remise en cause de la pérennité des dispositions prises par l'exécutif, puisque les allégements accordés sur la base de projections raisonnables ne devraient pas être remis en question.

Pour les années civiles 2003 et 2004, les 7 dossiers qui ont dû faire l'objet d'une analyse n'ont pas donné lieu à reprise fiscale, soit que les affaires se déroulaient comme annoncées, soit que les entreprises avaient fermé leurs portes pour des causes conjoncturelles ne justifiant pas de reprises fiscales. Pour ces dernières, il faut souligner que, eu égard à leur situation économique qui n'a jamais pu être développée comme elles le prévoyaient, les allégements fiscaux accordés n'ont pas eu de réelle portée pratique. Une société en perte ne profite pas d'avantages particuliers liés aux allégements fiscaux qui lui auraient été accordés.

Par ailleurs, il convient de préciser que, durant les années civiles 2003 et 2004, deux opérations spécifiques ont été menées par l'AFC concernant des entreprises ayant cessé leurs activités à Genève. Il s'est agi de récupérer de l'impôt, d'une part sur le revenu des cadres expatriés et, d'autre part sur le bénéfice d'une société dont les activités ont été vendues. Ces deux opérations ont permis de récupérer un montant global de l'ordre de 4'000'000 F.

Enfin, il est utile de préciser que l'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également directement sur le plan fiscal par les impôts sur le revenu prélevés sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

4.5.2.3.2 Nombre et nature des octrois 2004 et statistiques des allégements fiscaux accordés en 2001, 2002, 2003 et 2004.

En 2003, 8 allégements fiscaux ont été octroyés, pour des emplois attendus au nombre de 794 et des impôts abandonnés se chiffrant à 38'765'000 F. Au terme de l'année 2003, sur les 87 allégements fiscaux accordés depuis 1998, 90 déploient encore leurs effets après le 1er janvier 2004. Les impôts abandonnés restant à courir sont de 348'330'000 F au total.

4.5.2.3.3 Allégements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets

Allégements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 01.01.2005	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2005 (F) [1]
1998	12	7	20'078'000
1999	28	12	22'600'000
2000	24	19	142'746'000
2001	11	7	11'274'000
2002	4	4	126'968'000
2003	8	8	24'195'000
2004 *	3	3	469'000
Total	**90**	**60**	**348'330'000**

* *4 demandes d'allégements fiscaux sont en cours de traitement, elles seront finalisées début 2005.*

[1] *le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux); le total des impôts abandonnés résulte de l'estimation faite lors de l'octroi des allégements.*

4.5.2.3.4 Allégements fiscaux applicables aux immeubles subventionnés – article 24A LGL

La loi générale sur le logement et la protection des locataires (ci-après LGL) prévoit l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique par le biais, notamment, d'avantages d'ordre fiscal.

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2003, l'article 24A LGL prévoit que ces incitations prennent la forme, sous conditions, d'une réduction de la charge fiscale applicable aux immeubles concernés. Cette charge est réduite dans une proportion fixée par le Conseil d'Etat qui doit, par ailleurs, publier chaque année dans son rapport de gestion le montant total des rabais fiscaux accordés.

Cette disposition implique que des modalités de calcul particulières ont dû être mises en place par l'AFC, alors même que les dispositions transitoires de la LGL prévoient que les exonérations accordées jusqu'au 31 décembre 2000 continuent à déployer leurs effets jusqu'au terme prévu initialement.

Concrètement, cela signifie que cœxisteront deux systèmes, à savoir celui de l'exonération et celui du rabais d'impôt, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 20 années.

4.5.3 Direction taxation PP

4.5.3.1 Mission

Assurer la production de l'impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes physiques salariées, sans activité lucrative ou de condition indépendante.

Procéder sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, au calcul des impôts périodiques sur le revenu et la fortune des personnes physiques en partant des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers ou constatés.

4.5.3.2 Objectifs et priorités 2004

4.5.3.2.1 Réclamations

Avoir répondu à 60% des réclamations formulées par les contribuables ou leurs mandataires à la reprise de la taxation des dossiers de l'année N (année fiscale 2003) et à la totalité de ces réclamations à fin juin 2004.

Les objectifs fixés n'ont pas pu être satisfaits puisque nous avions atteint 25% à la reprise de la taxation au lieu de 60% et 83% à la fin du mois de juin.

Le retard dans le traitement de ces réclamations est dû :

- à des objectifs certainement trop ambitieux ;
- à la reprise de la taxation de l'année N au début du mois de mars alors qu'elle était planifiée pour début avril ;
- au nombre élevé de réclamations formulées par les contribuables contestant l'augmentation d'impôts, par ailleurs justifiée compte tenu de l'évolution des revenus entre 1999 et 2001 ;
- à la notification décalée de nos bordereaux 2002 suite aux modifications de certaines dispositions de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP V) entrées en vigueur avec effet rétroactif (votation populaire d'octobre 2002) ;

- à la suppression de la déduction sur les rentes provenant de la prévoyance professionnelle dès la taxation 2002, ce qui a généré un nombre important de réclamations par les personnes concernées.

Le retard accumulé à fin juin 2004 est aujourd'hui résorbé grâce aux nombreuses actions et efforts entrepris au sein de la division.

4.5.3.2.2 Taxations

1. *Traiter, pour la fin décembre 2004, le 95% des déclarations 2003 des contribuables salariés ou sans activité lucrative (210'000) et le 60% des contribuables de condition indépendante (12'000).* L'objectif de traiter 210'000 dossiers personnes physiques 2003 de contribuables salariés ou sans activité lucrative n'a pas pu être atteint par suite de manque de matière à taxer, dû notamment aux rentrées tardives de certaines déclarations et à la mise en application des outils de taxation immobilière. Ceci étant, plus de 196'000 personnes physiques ont reçu leur bordereau 2003 en 2004. Pour les contribuables de condition indépendante, plus de 11'000 contribuables sur les 12'000 planifiés ont reçu leur bordereau 2003;

2. *terminer, pour la fin avril, la taxation des déclarations 2002 complexes et particulières.* S'agissant des taxations 2001 et 2002, les dossiers sont traités au fur et à mesure de leur arrivée dans la division. Les objectifs sont donc atteints.

4.5.3.2.3 Notifications

Assurer la notification hebdomadaire des bordereaux 2003 dès le début de la taxation. Dès la mise en production des applications informatiques pour l'année 2003, nous avons notifié nos taxations à un rythme hebdomadaire. Les objectifs fixés sont atteints. Une notification journalière n'est, pour le moment, pas envisageable compte tenu des contraintes techniques et administratives que cela générerait.

4.5.3.2.4 Contrôle qualité

Maintenir la vérification de la qualité des taxations, notamment par les contrôles internes effectués, par le développement et l'amélioration des contrôles de cohérence mis en place et les travaux de contrôle du service de la vérification. Des contrôles réguliers de la qualité de la taxation ont été effectués en interne par la hiérarchie des services de taxation et par le service de la vérification rattaché à la direction du contrôle. Les constats effectués ont permis de cibler la formation continue au sein des services et d'orienter la formation ponctuelle.

4.5.3.2.5 Formation

Mettre en place un contrat de formation et un concept modulaire pour améliorer la formation et les connaissances des collaborateur-trice-s. Le contrat de formation et le concept modulaire ont été mis en place. Ils permettront aux nouveaux collaborateur-trice-s de la division de suivre la formation de base sur deux ans et de suivre des modules complémentaires dès que les connaissances de base seront acquises. Pour les ancien-ne-s taxateur-trice-s, ce nouveau concept les amènera à consolider leurs connaissances en fonction du niveau de chacun en leur apportant une formation ciblée. Même s'il reste beaucoup à faire, les objectifs fixés sont atteints.

4.5.4 Direction taxation PM

4.5.4.1 Mission

La mission de la direction des personnes morales se décline en fonction des différents impôts et tâches dont elle a la charge. Elle doit notamment assurer:

- la production de l'impôt généré par l'activité des personnes morales situées dans le canton;
- la production de l'impôt dû sur les bénéfices et les gains immobiliers;
- la production de l'impôt dû sur les prestations en capital versées par les institutions de prévoyance;
- la vérification des éléments relatifs à la fortune et rendements de valeurs mobilières des contribuables, ainsi que la vérification des demandes de remboursement des divers impôts anticipés prélevés en Suisse ou à l'étranger;
- le traitement des demandes nécessaires à l'établissement de la taxe militaire et au décompte AVS pour les indépendants et les non-actifs.

4.5.4.2 Objectifs et priorités 2004

4.5.4.2.1 Direction

1. *Créer un panel de sociétés dans le but d'obtenir des estimations aussi précises que possible de l'évolution de l'impôt des personnes morales.* Les estimations basées sur les indices conjoncturels habituels ne donnent plus entière satisfaction; la différence avec la réalité est trop importante. Les principales entreprises actives à Genève ont été approchées et la direction des personnes morales a collaboré avec la Fédération des Entreprises Romandes (FER) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG) à améliorer la qualité des estimations. L'objectif a été atteint puisque 55 parmi les plus grandes entreprises ont répondu positivement à notre appel. Elles représentent environ 50% de l'impôt des personnes morales;

2. *analyser les attentes de tou-te-s les collaborateur-trice-s des différents services, faire le point sur les changements intervenus et préciser les orientations de la direction.* Des séminaires de 2 jours ont été organisés de janvier à mars 2004. Tous les collaborateur-trice-s, cadres et employé-es, se sont exprimé-e-s. La direction a expliqué son action et ses objectifs. Dans la plupart des cas, des réponses satisfaisantes ont pu être données. Une série de mesures concrètes ont été prises. A noter que 18 cours de formation interne ont été donnés au personnel tout au long de l'année.

4.5.4.2.2 Service de la taxation des personnes morales

1. *Objectifs quantitatifs: assurer la production et limiter à 2'000 le nombre total des taxations provisoires ou non débitées. Réduire de 30% le nombre de réclamations à traiter*. Les objectifs quantitatifs sont quasiment atteints. Le nombre de taxations provisoires ou de taxations non débitées est de 2'500. La réduction du nombre de réclamations à traiter est de 25%. Une attention particulière sera portée à ce sujet en 2005;
2. *améliorer la capacité d'analyse des dossiers de la part des collaborateurs et permettre ainsi un traitement*

rationnel et efficace. Unifier les pratiques afin d'assurer une égalité de traitement. L'effort de formation a continué tout au long de l'année, les collaborateurs sont plus critiques et plus indépendants dans leur travail ; ce sentiment est souvent exprimé, même s'il est difficilement mesurable.

4.5.4.2.3 Service des titres

1. *Traiter plus rapidement les dossiers ne nécessitant pas d'analyse particulière en première partie d'année*, ce qui permet de vérifier avec plus d'attention les dossiers complexes reçus en général dans le second semestre ;
2. *faire les travaux dans les temps disponibles, sans heures supplémentaires et assurer l'approvisionnement régulier des services de taxation.* Le travail a été fait sans aucune heure supplémentaire. Le service a particulièrement bien profité des améliorations de l'environnement informatique, notamment la fiabilité des outils et leur maîtrise.

Une meilleure formation du personnel a complété ces aspects favorables. Cela a eu pour conséquence un traitement plus régulier et plus rapide des cas simples et une étude plus approfondie des cas plus compliqués.

4.5.4.2.4 Service PC-MAD-IBGI (prestations en capital – militaire, AVS, décès – impôts sur les bénéfices et gains immobiliers)

- *Créer des objectifs globaux et des objectifs personnels*, ceux-ci n'existant pas auparavant : la mise sur pied des objectifs s'est déroulée comme prévu ;
- *prévoir de rattraper le retard constaté en début d'année pour les communications AVS et taxe militaire :* les retards dans les communications AVS et à la taxe militaire ont été entièrement rattrapés. Le service traite les cas au fur et à mesure de leur réception ;
- *procéder à la taxation 2001 et 2002 du personnel diplomatique suisse en poste à l'étranger :* tous les diplomates concernés ont été taxés pour les exercices 2001 et 2002 ;
- les cas en suspens de l'impôt 2002 sur le bénéfice et le gain immobilier (IBGI) devaient être traités à la fin février 2004. Pour le reste, les cas devaient être suivis régulièrement. Les cas relevant de l'IBGI sont eux aussi traités régulièrement, sans retard notable ;
- l'objectif financier était une production de 30 millions F de l'IBGI et une production de 23 millions F pour l'impôt perçu sur les prestations en capital. Les objectifs financiers ont été atteints.

4.5.4.2.5 Liquidation des SI

La taxation des sociétés immobilières qui se sont liquidées en 2003 a été effectuée ; elle a rapporté 32'868'163 F d'impôt cantonal et communal (ICC) et 14'871'173 F d'impôt fédéral direct (IFD). 342 cas ont été traités dans le courant de l'année.

Nombre			Valeurs de sortie		Droits de mutation		ICC		IFD	
		cumul	annuelles	cumul	annuels	cumul	annuel	cumul	annuel	cumul
1995	14	14	103'565'000	103'565'000	1'553'475	1'553'475	4'396'155	4'396'155	1'623'404	1'623'404
1996	132	146	476'007'634	579'572'634	7'140'115	8'693'590	15'223'702	19'619'857	5'377'542	7'000'946
1997	261	407	932'765'099	1'512'337'733	13'991'476	22'685'066	32'235'363	51'855'220	12'239'527	19'240'473
1998	329	736	1'430'801'026	2'943'138'759	21'462'015	44'147'081	40'687'698	92'542'918	16'024'029	35'264'502
1999	416	1'152	1'870'172'919	4'813'311'678	28'052'594	72'199'675	44'177'166	136'720'084	18'918'970	54'183'472
2000	615	1'767	2'441'898'298	7'255'209'976	36'628'475	108'828'150	53'498'440	190'218'524	23'460'197	77'643'669
2001	229	1'996	891'257'461	8'146'467'437	13'368'862	122'197'012	17'884'885	208'103'409	7'850'573	85'494'242
2002	108	2'104	448'662'804	8'595'130'241	6'729'942	128'926'954	10'423'355	218'526'764	5'369'586	90'863'828
2003	226	2'330	879'002'600	9'474'132'841	13'185'039	142'111'993	22'040'932	240'567'696	9'875'099	100'738'927
2004	342	2'672	1'497'588'527	10'971'721'368	22'463'828	164'575'821	32'868'163	273'435'859	14'871'173	115'610'100

4.5.5 Direction perception

4.5.5.1 Mission

La mission de la direction de la perception consiste à suivre et encaisser les créances fiscales pour le compte de l'Etat, des communes, de la Confédération et des trois Eglises reconnues, y compris l'impôt à la source et la perception des taxes sur le tourisme.

4.5.5.1.1 Le recouvrement

Ce service est chargé de l'encaissement des créances cantonales et communales ainsi que de l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales. Il lui appartient aussi de percevoir la taxe professionnelle pour le compte de certaines communes et de gérer l'encaissement de la contribution ecclésiastique.

4.5.5.1.2 Impôt à la source

Le service de l'impôt à la source perçoit l'impôt prélevé par les employeurs et autres débiteurs de prestations imposables. Il contrôle et rectifie au besoin l'imposition des employés. Il lui appartient aussi d'engager des procédures de recouvrement de créances et de déposer des procédures de dénonciation pénale. Le service est aussi responsable du prélèvement à la source de l'impôt sur les prestations en capital versées par les institutions genevoises de prévoyance à des personnes domiciliées à l'étranger.

4.5.5.1.3 Contentieux

Le service du contentieux a pour mission de recouvrer les impôts ICC – IFD et taxes relatifs aux personnes morales ainsi qu'aux personnes physiques domiciliées hors du canton de Genève, les droits d'enregistrement et de succession et tous les impôts spéciaux. Il doit aussi intenter des actions à l'encontre des employeurs qui ne s'acquittent pas des montants prélevés sur les salaires de leur personnel étranger au titre de l'impôt à la source. La gestion des actes de défaut de biens relève aussi de son cahier des charges.

4.5.5.1.4 Taxes sur le tourisme

La mission du service consiste à percevoir les différentes taxes sur le tourisme, telles que la taxe de séjour perçue par le biais des hôtels, pensions, campings, etc. et la taxe hôtelière. Il lui incombe également de notifier et d'encaisser la taxe d'encouragement au tourisme.

4.5.5.1.5 Central téléphonique

Le central est chargé de réceptionner, de traiter (demandes de premier niveau) et de répartir les communications destinées à l'AFC et aux autres services du DF.

4.5.5.2 Objectifs et priorités 2004

4.5.5.2.1 Objectifs ponctuels

En 2004, la perception a mis l'accent sur les objectifs et priorités suivants :

1. Procédure de recouvrement des créances fiscales.

Dans le courant de l'année 2004, pour soutenir le bon déroulement des encaissements, les services de la perception ont déposé 182'285 rappels, sommations et réquisitions de poursuites.

2. Refonte informatique

Les cinq versions de l'application Refonte AFC (partie perception), planifiées pour 2004, ont été livrées aux utilisateurs et permettent à la perception d'être opérationnelle, fin 2004, sur toute la chaîne d'encaissement des impôts. Toutefois, en raison de la complexité du développement de certaines fonctionnalités, le retard de développement accumulé en 2003 n'a pas encore été résorbé.

Par ailleurs, la gestion électronique des documents (GED) et l'outil Workflow qui permettent d'accélérer les diverses procédures de travail ont été étendues à l'ensemble du service de l'impôt à la source pour absorber l'augmentation très marquante en 2004 des assujettis à l'impôt à la source (+48% par rapport à 2001) et répondre aux requêtes croissantes des contribuables (+90% par rapport à 2001).

3. Permanence téléphonique à l'AFC

Pour rapprocher l'administration fiscale du public et répondre aux préoccupations des contribuables, le central AFC a été réorganisé durant le 1er semestre 2002. Disposant de compétences en matière de fiscalité, les téléphonistes traitent de nombreux appels à ce premier niveau. En 2004, l'accent a porté sur la mise en place d'un outil de comptage des appels entrants et sortants et d'un dispositif de déviation automatique sur le central des appels non répondus (lignes occupées ou appels sans réponse).

Les stages de formation des collaboratrices du central AFC dans les différents services de l'administration fiscale se sont poursuivis en 2004. Par ailleurs, une étude a été réalisée dans le but d'apporter des améliorations complémentaires au guide vocal.

4. Formation du personnel

Une formation portant sur la perception des créances fiscales a été organisée et dispensée à 97 collaboratrices et collaborateurs de la perception. Ce cours d'une durée de 4 heures par session a permis une mise à niveau des connaissances en rapport avec le système postnumerando et les dispositions de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

4.5.5.2.2 Activités permanentes

1. Direction de la perception

L'action de la direction de la perception visant à réduire le montant des débiteurs PP/PM dont les créances consolidées s'élèvent à 500'000 F et plus s'est poursuivie en 2004. Les résultats sont les suivants :

Catégorie de contribuables	Montant dû au 01.01.04 (F)	Montant dû au 31.12.04 (F)	Résultat
Personnes physiques	120'380'117	112'436'864	7'943'253
Personnes morales	58'559'705	45'147'902	13'411'803

Pour tenir compte de l'importance toujours plus grande de l'application R-Per en tant que réceptacle de tous les impôts et de ses liens privilégiés avec la comptabilité des impôts, l'équipe de la maîtrise d'ouvrage de R-Per a été réorganisée et renforcée par la présence d'un nouveau responsable dès le 1er juillet 2004. De plus, l'accent a également porté sur la réalisation d'un manuel «utilisateur» qui comprend notamment toutes les procédures de travail.

Par ailleurs, des séances ont été organisées à l'intention des chefs de groupe de la perception pour les sensibiliser aux objectifs fixés et coordonner les pratiques de traitement des dossiers de contribuables.

Enfin, 23 stations téléphoniques du service de l'impôt à la source ont été équipées d'un système «main libre» qui permet d'améliorer le confort des collaboratrices et des collaborateurs chargés de la permanence téléphonique et de prévenir d'éventuelles douleurs physiques qui pourraient résulter d'une position de travail inappropriée.

2. Recouvrement

Dans le cadre de ses attributions, le service du recouvrement a déposé dans le courant de l'année 2004 : 82'814 rappels, 76'459 sommations et 11'094 réquisitions de poursuite. La mise en production retardée, en fin d'année 2004, du module de gestion des poursuites sur la nouvelle application R-Per n'a pas permis d'engager davantage de procédures de poursuite. Néanmoins, le service a déployé ses efforts sur le contrôle et l'encaissement des impôts des comptes des personnes physiques et morales encore ouverts dans l'ancienne application Unix.

Par ailleurs, la formation et la mise à niveau régulière des collaborateurs et collaboratrices à l'utilisation de la nouvelle application informatique de perception R-Per a fait l'objet d'une attention particulière. De plus, le rôle des

chefs de groupe a été valorisé dans leurs champs de compétence et de responsabilité.

3. Impôt à la source

Il convient de souligner que l'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 1er juin 2004, des nouvelles dispositions liées à la 2e phase de l'accord sur la libre circulation des personnes. Ainsi, le service de l'impôt à la source a enregistré durant l'année 10'700 nouveaux assujettis.

En outre, l'impôt à la source s'efforce constamment d'accroître l'efficacité et la qualité de sa relation avec ses contribuables, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de l'information. Ainsi, en 2004, un CD-ROM intitulé GEtis a été élaboré. Dans une première phase, il permettra à une partie des débiteurs de prestations imposables (employeurs) de générer, dès 2005, à partir d'une saisie unique les attestations-quittances et la liste récapitulative, puis à l'impôt à la source de récolter automatiquement les données pour la taxation. Enfin, à la suite d'une réorganisation de la perception de la taxe personnelle, le service a notifié la taxe 2003 à 19'704 contribuables résidents du canton de Genève et assujettis à l'impôt source.

4. Contentieux

Durant l'année 2004, le service a poursuivi ses travaux de mise à jour de ses dossiers spéciaux (débiteurs hoiries et contribuables résidant à l'étranger). De plus, le contentieux a effectué le tour complet de tous les rôles de contribuables dont il a la charge de gestion et assuré le suivi de 3'690 réquisitions de poursuite déposées en 2004. Enfin, les actions menées dans le secteur du rachat des actes de défaut de biens se sont concrétisées par des encaissements s'élevant à plus de 3,8 millions F.

5. Taxes sur le tourisme

Dans le but de disposer d'un rôle de contribuables complet, le service des taxes sur le tourisme a procédé, cette année, à une comparaison des informations à disposition au Registre du commerce. Ce contrôle a permis d'assujettir plus de 200 nouveaux contribuables. Conjointement à cette action, les procédures de travail (encaissement des taxes) ont été achevées et les procédures de recouvrement ainsi que les contrôles dans les établissements ont été engagés conformément à la planification établie. Enfin, dans le cadre de la révision de la loi sur le tourisme, le service a poursuivi sa participation aux travaux d'examen et a contribué au chiffrage du projet de loi déposé par le DEEE.

4.5.5.3 Statistiques

Les principales procédures engagées par les services de la perception pour recouvrer les créances en 2004 se dénombrent comme suit :

Recouvrement de créances	*2003*	*2004*
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	44'383	87'761
Sommations de payer	22'346	79'740
Réquisitions de poursuite	11'048	14'784
Réquisitions de continuer la poursuite	13'194	10'319
Réquisitions de vente	693	379
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'028	1'330
Procès-verbaux de saisies	16'501	10'637

4.5.6 Direction ESIF

4.5.6.1 Mission

La direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers a pour mission d'appréhender les impôts suivants :

4.5.6.1.1 Les droits d'enregistrement

Il s'agit de déterminer, puis d'encaisser les impôts afférents aux actes et opérations mobiliers et immobiliers soumis à la loi cantonale sur les droits d'enregistrement, notamment tous les actes authentiques des notaires genevois, toutes les adjudications immobilières par les offices des poursuites et faillites du canton de Genève, les procès-verbaux d'huissiers judiciaires genevois pour des ventes aux enchères, certains actes judiciaires, les donations. Ces tâches sont effectuées par le service de l'enregistrement.

4.5.6.1.2 Les droits de timbre

Le service de l'enregistrement, avec d'autres services de l'Etat comme la caisse de l'Etat et le registre foncier, perçoit également le droit de timbre cantonal régi par les articles 269 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques.

4.5.6.1.3 Les droits de succession

Tout d'abord, il convient, conformément à la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et à la loi genevoise de procédure fiscale, de procéder ou de faire procéder par un notaire à l'inventaire des biens composant la fortune du contribuable décédé, de son conjoint et de ses enfants mineurs sous son autorité parentale.

Ensuite, conformément à la loi cantonale sur les droits de succession, il s'agit de déterminer, puis d'encaisser les droits afférents à toute transmission de biens dans le cadre de successions, soit que, au jour de son décès, le défunt était domicilié dans le canton de Genève, soit que le défunt domicilié hors canton était propriétaire d'un immeuble à Genève.

Ces tâches sont réalisées conjointement par le service des successions et le service des estimations immobilières et des inventaires successoraux.

4.5.6.1.4 Les impôts fonciers

Il s'agit de déterminer l'impôt immobilier complémentaire qui est régi par les articles 76 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques. Cet impôt immobilier complémentaire est calculé sur la valeur fiscale brute des immeubles sis dans le canton de Genève.

Cette tâche est réalisée par le service immobilier au moment où il détermine les éléments de revenus et de fortune des immeubles privés, locatifs, commerciaux ou agricoles pour les déclarations des personnes physiques et des personnes morales. Ce service est ainsi un maillon de la chaîne qui aboutit à la taxation annuelle des contribuables, personnes physiques ou morales.

4.5.6.2 Objectifs et priorités 2004

4.5.6.2.1 Objectifs ponctuels

1. Loi 8708 modifiant la loi sur les droits d'enregistrement (contreprojet à l'initiative 115 dite Casatax) du 28 février 2003.

Cette loi a été acceptée par le peuple genevois lors de la votation populaire du 8 février 2004 ; elle est entrée en

vigueur le 4 mars 2004. Elle a pour conséquence de diminuer la charge fiscale (en termes de droits de vente immobilière et de droits afférents à l'endettement hypothécaire) lors de l'achat par une personne physique d'un bien immobilier sis dans le canton de Genève ne valant pas plus de 1 million F si cette acquisition a lieu dans le but, à court terme, d'en faire sa résidence principale pour une période continue minimale de 3 ans.

Sa mise en application a notamment impliqué pour l'AFC :

- la préparation d'un règlement d'application ;
- l'établissement d'une communication détaillée sur l'application de ces dispositions légale et réglementaires qui a été adressée principalement aux notaires genevois et à l'office des poursuites et faillites ;
- l'établissement d'un formulaire de déclaration d'affectation effective ;
- des développements informatiques pour pouvoir notifier les allégements fiscaux, ainsi que, le cas échéant, les reprises des droits d'enregistrement et des centimes additionnels.

Les travaux se poursuivent pour assurer au mieux le suivi des dossiers mis au bénéfice de cette loi, tant par rapport au délai de 2 ans pour produire la preuve de l'affectation effective que par rapport au délai de 3 ans d'occupation continue.

2. Loi 8642 modifiant la loi sur les droits de succession et la loi sur les droits d'enregistrement (exonération du conjoint et des parents en ligne directe) du 26 juin 2003.

Cette loi a été acceptée par le peuple genevois lors de la votation populaire du 8 février 2004 ; elle est entrée en vigueur le 1er juin 2004.

Sa mise en application a notamment impliqué pour l'AFC :

- d'examiner la portée des modifications législatives en termes de procédure de travail ;
- de répondre aux précisions souhaitées par la Chambre des Notaires ;
- de modifier les outils informatiques pour intégrer ces exonérations ;
- de mettre à jour le site internet de l'Etat de Genève.

L'application de ces nouvelles dispositions continue à être suivie en termes de règles de gestion.

3. Refonte informatique

3.1 Projet R-Enreg : durant le premier trimestre 2004, les travaux ont porté sur les développements informatiques indispensables pour pouvoir notifier les rabais et, le cas échéant, les reprises de droits d'enregistrement dans le cadre de la loi 8708. Ayant été le projet pilote pour la refonte des outils informatiques de l'AFC, sa mise à niveau technique a dû être entreprise compte tenu des évolutions survenues dans le cadre de cette refonte. Les travaux portent actuellement sur l'intégration dans cet outil de la notification des factures du service de l'enregistrement.

3.2 Projet R-Immo : R-Immo a été mis en production le 14 septembre 2004. La conception de cet outil est bonne ; sa mise en place se poursuit.

4.5.6.2.2 Activités permanentes

Le budget 2004 a fixé les objectifs suivants :

- produits de l'enregistrement et du timbre : 154'453'000 F ;
- produits des successions : 133'074'000 F ;
- impôts fonciers : 100'000'000 F.

4.5.6.3 Statistiques

1. Droits d'enregistrement

En termes de dossiers	2004	2003
Nombre de dossiers déposés :		
- actes authentiques	17'422	18'588
- actes judiciaires	5'063	4'724
- actes sous seing privé	786	833
Nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	551	557
- factures individuelles pour les notaires	178	92
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	729	861
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	89	115
- dégrèvements	116	92
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatax)	969	–

Droits d'enregistrement en F	2004	2003
Ventes immobilières	135'320'117,75	142'693'369,00
Donations	3'886'653,70	15'366'330,00
Autres droits	16'914'184,35	16'529'813,55
Centimes additionnels	18'125'940,80	17'539'547,05
Amendes	15'024,00	100'223,25
Sous-total	**174'261'920,60**	**192'229'282,85**
Suppléments	368'215,60	340'144,55
Dégrèvements	- 9'952'177,75	- 4'081'863,30
Remises	- 42'704,10	- 89,00
Irrécouvrables	0,00	- 300'342,00
Total	**164'635'254,35**	**188'187'133,10**

Impact de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatax) en F	2004
Rabais sur les droits de vente immobilière	- 11'930'746,05
Rabais sur les droits d'enregistrement et centimes additionnels afférents à l'endettement hypothécaire	- 1'448'448,50
Reprise sur les droits de vente immobilière	18'750,00
Reprise sur les droits d'enregistrement et centimes additionnels afférents à l'endettement hypothécaire	10'053,55
Total	**- 13'350'391,00**

2. Droits de timbre

Droits de timbre cantonal en F	2004	2003
Droit produit et perçu	1'504'469,00	1'475'345,00

3. Droits de succession

En termes de dossiers	2004	2003
Nombre d'inventaires effectués	1'104	997
Nombre de dossiers de succession ouverts	3'362	3'580
Nombre de successions clôturées car considérées déficitaires	967	1'031
Nombre d'immeubles genevois estimés	892	838
Nombre de taxations notifiées	2'285	2'439
Nombre de rectificatifs notifiés :		
– suppléments	130	160
– dégrèvements	238	220

Droits de succession en F	2004	2003
Droits de base	88'789'908,55	87'927'649,15
Centimes additionnels	36'288'466,60	47'663'704,15
Intérêts	2'444'036,60	4'010'987,85
Pénalités	110'565,00	69'120,00
Emoluments d'inventaires aux décès	495'087,75	433'922,50
Frais	3'097,50	2'897,50
Sous-total	**128'131'162,00**	**140'108'281,15**
Suppléments	3'949'497,48	5'931'995,69
Dégrèvements	- 8'056'277,30	- 8'615'675,46
Remises	- 796'360,15	- 150'576,55
Irrécouvrables	- 58'350'05	- 146'741,70
Total 1	**123'169'671,98**	**137'127'283,13**
Principe d'échéance	125'257'630,85	18'003'816,62
Total 2	**248'427'302,83**	**155'131'099,75**

4. Impôts fonciers

Impôt immobilier complémentaire en F	2004	2003
Impôt immobilier complémentaire	101'298'038,80	109'439'000

4.5.7 Direction contrôle

4.5.7.1 Mission

Dans le cadre de la mission générale de l'AFC :

- le service du contrôle (18 contrôleuses et contrôleurs) procède à des contrôles nécessitant des moyens d'investigation importants (révisions comptables, auditions, etc.) afin de récupérer des recettes fiscales sur les périodes fiscales antérieures et de sanctionner la fraude fiscale ;
- le service de la vérification (10 vérificatrices et vérificateurs) contrôle la qualité des taxations PP/PM avant et après débit des bordereaux ;
- le service du registre fiscal (21 collaboratrices et collaborateurs) tient à jour les registres des personnes morales et des personnes physiques ;
- l'inspecteur effectue des enquêtes spéciales nécessitant des moyens plus importants, visant principalement à recueillir des preuves sur les moyens d'existence de contribuables ou à vérifier la crédibilité des dénonciations.

4.5.7.2 Objectifs et priorités 2004

4.5.7.2.1 Objectifs ponctuels

La direction du contrôle était directement impliquée dans 3 objectifs généraux de l'AFC : les revenus de l'activité indépendante pendant la brèche de calcul, l'assiette d'imposition de l'impôt à la source pour les très gros salaires et les chiffres fournis par des sociétés bénéficiant de statuts fiscaux.

L'action ciblée sur la brèche de calcul 2000 a débuté en juillet 2003. Environ 70 dossiers, remis par le service des indépendants, sont en cours de traitement. L'action prévoit également de traiter quelques cas qui concernent les dividendes extraordinaires. Le dernier bilan fait état de 25 dossiers clos pour des rappels d'impôt de 410'000 F, étant précisé que ce chiffre ne concerne que le volet «indépendant». En ce qui concerne les dividendes extraordinaires, les rappels sont plus importants et les chiffres définitifs seront disponibles en 2005. Des reprises ont également été effectuées directement en taxation (420'000 F). Cette action se poursuivra jusqu'en juin 2005.

L'action relative aux très gros salaires imposés à la source n'a pas un très gros impact fiscal, notamment parce que l'impôt sur la fortune est faible et les déclarations permettent des déductions plus élevées. Nous constatons un effet dissuasif non quantifiable notamment envers les contribuables qui sont en contact avec les grandes fiduciaires, ce qui se traduit parfois par des déclarations spontanées pour être transféré au rôle ordinaire.

Les personnes contrôlées disent ne pas avoir été bien informées, notamment par leur employeur ; de plus, suite à notre demande, ils ne nous mentionnent souvent que leur bien mobilier en Suisse. Parmi les 33 dossiers traités, 12 ont été clôturés. Des suppléments pour un total de 380'000 F ont été notifiés en 2004. Cette action se poursuivra en 2005.

L'objectif relatif aux sociétés bénéficiant de statuts fiscaux a été reporté en 2005.

Quant aux activités courantes, les derniers cas en relation avec l'action ciblée envers les médecins ont été traités au cours de l'année. La direction du contrôle privilégie désormais des actions plus ponctuelles basée sur des indices précis et non pas sur un soupçon général envers une catégorie de contribuables.

L'année 2004 a vu la création du service du registre fiscal, né de la fusion des services des rôles et des enquêtes. Les procédures de travail ont été revues afin d'exploiter les synergies et éliminer les doublons de ces deux services dont la mission était la même. Le service du registre fiscal a aussi repris en cours d'année la gestion du rôle des personnes morales et amélioré le processus de gestion des demandes de délais.

4.5.7.2.2 Activités permanentes

Parmi les activités courantes de la direction du contrôle, il faut relever l'effort pour la mise en place d'un meilleur suivi de la production individuelle avec, notamment, des objectifs plus précis ainsi que des mesures visant à réduire au maximum la durée de traitement des dossiers, y compris les décisions sur réclamations. L'augmentation du nombre de cas bouclés en cours d'année est en partie à mettre en relation avec ces mesures.

Une attention particulière a été portée à l'uniformisation des pratiques entre le service du contrôle et celui de la vérification, notamment en ce qui concerne les lettres-types.

Le service de la vérification a effectué ses contrôles de qualité sur la base d'extractions informatiques par rubrique ou par thème. Parmi les sujets retenus, figurent les rubriques de revenus et les déductions relatives, les prestations en capital, la concordance des pensions alimentaires, la contre-partie des dettes et la variation de la fortune mobilière.

Le registre fiscal a poursuivi ses efforts de simplification des procédures et de diminution du temps de traitement des dossiers et des enquêtes.

4.5.7.3 Statistiques

Chiffres du contrôle

Nombre de contrôles ouverts en 2004	717
Nombre de contrôles terminés en 2004	804
Montant des reprises (F)	21'803'727
Nombre d'enquêtes spéciales	212

Chiffres de la vérification

Nombre de taxations vérifiées en 2004	2'259
Nombre de contrôles terminés en 2004	3'567
Montant des reprises (F)	24'189'301

Chiffres du registre fiscal

Nombre de pièces traitées	11'342
Nombre de mutations faites	226'215
Nombre de délais personnes physiques	122'736

4.5.8 Statistiques

IMPÔT PERSONNES MORALES
COMPTES 2004
(composition de la rubrique budgétaire 401)

	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2003			
Impôt de base	9'590'062	- 264'056	9'326'006
Centimes additionnels	8'554'466	- 203'068	8'351'398
Total rectifications de taxations	18'144'528	- 467'124	17'677'404
Différentiel de l'impôt 2003	32'100'750	21'020'668	53'121'417
Estimation de l'impôt 2004			
Impôt de base	346'074'253	100'091'310	446'165'563
Centimes additionnels	306'275'714	77'570'766	383'846'480
Centime Halle 6	3'460'743	1'000'913	4'461'656
Total impôt 2004 estimé	655'810'710	178'662'989	834'473'699
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	9'458'615		9'458'615
Total impôts sur le bénéfice et le capital	**715'514'603**	**199'216'533**	**914'731'135**
Total de l'impôt "personnes morales" 2004			**914'731'135**

IMPÔT PERSONNES PHYSIQUES
COMPTES 2004
(composition de la rubrique budgétaire 400)

	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Récapitulation
Personnes physiques imposées au barème ordinaire			
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2002			
Impôt de base[1]	- 3'478'424	- 1'395'280	- 4'873'704
Centimes additionnels[2]	- 1'706'712	- 199'215	- 1'905'927
Impôt supplémentaire[3]	///	- 675'341	- 675'341
Total rectifications de taxations	- 5'185'136	- 2'269'836	- 7'454'971
Différentiels de l'impôt 2002 et 2003			
Correctif du différentiel de l'impôt 2002	26'376'148	3'926'673	30'302'821
Différentiel de l'impôt 2003	- 29'621'777	- 13'786'609	- 43'408'386
Total différentiels 2002 et 2003	- 3'245'629	- 9'859'936	- 13'105'565
Estimation de l'impôt 2004			
Impôt de base[1]	1'350'295'583	201'765'918	1'552'061'501
Centimes additionnels[2]	656'734'670	47'145'159	703'879'829
Impôt supplémentaire[3]	///	97'857'049	97'857'049
Total impôt 2004 estimé	2'007'030'253	346'768'126	2'353'798'379
Impôt sur prestation en capital	32'320'985	///	32'320'985
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	17'225'204	///	17'225'204
Impôt à la source			
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2003	4'460'444		4'460'444
Impôt à la source 2004			
Différentiel de l'impôt à la source 2003	- 4'303'655	///	- 4'303'655
Estimation de l'impôt à la source 2004	577'600'837	///	577'600'837
Total impôt à la source 2004	573'297'182		573'297'182
Total impôts sur les personnes physiques	**2'625'903'303**	**334'638'355**	**2'960'541'657**
Total de l'impôt "personnes physiques" 2004			**2'960'541'657**

[1] Après réduction de 12% pour l'impôt sur le revenu

[2] Centime aide à domicile compris

[3] Impôt sur la fortune uniquement

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

PRODUCTION NETTE — EXERCICE COMPTABLE 2004

	PERSONNES PHYSIQUES 1) année fiscale 2002		PERSONNES MORALES 1) année fiscale 2002		Taux des centimes additionnels	CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX						VALEUR DU CENTIME DE PRODUCTION année fiscale 2004		
							personnes physiques production année fiscale 2004			personnes morales af 2004	TOTAL PP + PM			
	revenu imposable 2)	fortune imposable	bénéfice imposable 3)	capital imposable 3)	af 2004	impôt IBO estimée	taxation IPC nette	impôt à la source	total PP 4)	impôt estimé 5)	af 2004	personnes physiques	personnes morales	TOTAL PP + PM
Aire-la-Ville	31'410'636	65'444'319	202'659	2'496'680	50.0	1'990'339.00	39'348.90	252'999.29	2'282'687.19	7'388.69	2'290'075.88	45'653.74	147.77	45'801.52
Anières	122'712'699	648'244'792	3'786'746	22'479'026	35.0	6'422'708.00	121'285.05	370'590.90	6'914'583.95	75'009.37	6'989'593.32	197'559.54	2'143.12	199'702.67
Avully	54'063'198	46'390'632	3'046'351	29'496'579	51.0	2'227'453.00	20'486.50	102'256.07	2'350'195.57	110'103.00	2'460'298.57	46'082.27	2'158.88	48'241.15
Avusy	45'863'008	109'973'806	1'003'132	7'898'434	50.0	2'432'454.00	20'413.65	94'442.73	2'547'310.38	43'977.12	2'591'287.50	50'946.21	879.54	51'825.75
Bardonnex	78'206'939	179'524'561	2'377'960	18'680'437	43.0	3'548'877.00	48'799.10	192'962.66	3'790'638.76	52'397.29	3'843'036.05	88'154.39	1'218.54	89'372.93
Bellevue	75'206'329	255'060'795	1'791'391	88'834'704	43.0	3'843'952.00	73'418.00	545'461.75	4'462'831.75	129'877.69	4'592'709.44	103'786.78	3'020.41	106'807.20
Bernex	323'644'987	607'359'949	5'003'965	58'043'602	48.0	15'807'402.00	274'934.15	1'352'493.86	17'434'830.01	282'093.30	17'716'923.31	363'225.63	5'876.94	369'102.57
Carouge	605'633'696	845'992'418	68'912'194	2'249'171'691	39.0	22'782'603.00	177'878.35	8'839'656.52	31'800'137.87	3'010'091.11	34'810'228.98	815'388.15	77'181.82	892'569.97
Cartigny	37'214'551	153'156'068	161'946	24'260'544	43.0	1'554'404.00	7'038.05	103'698.50	1'665'140.55	35'109.13	1'700'249.68	38'724.20	816.49	39'540.69
Céligny	31'289'289	318'896'061	465'148	8'727'845	33.0	1'405'250.00	1'533.65	82'160.10	1'488'943.75	70'362.04	1'559'305.79	45'119.51	2'132.18	47'251.69
Chancy	33'833'072	45'600'737	2'093'508	14'909'941	51.0	1'575'420.00	41'366.60	81'626.49	1'698'413.09	103'268.87	1'801'681.96	33'302.22	2'024.88	35'327.10
Chêne-Bougeries	444'790'465	2'283'530'091	14'162'494	126'358'718	34.0	16'550'418.00	284'261.95	1'426'110.54	18'260'790.49	372'073.82	18'632'864.31	537'082.07	10'943.35	548'025.42
Chêne-Bourg	241'412'364	331'393'727	20'449'096	341'685'654	48.0	10'208'144.00	125'164.95	1'934'866.30	12'268'175.25	959'796.96	13'227'972.21	255'586.98	19'995.77	275'582.75
Choulex	41'814'520	179'191'188	198'876	3'298'985	46.0	2'294'161.00	6'082.60	116'484.97	2'416'728.57	11'338.11	2'428'066.68	52'537.58	246.48	52'784.06
Collex-Bossy	45'176'037	117'048'904	183'241	4'765'653	46.0	2'049'908.00	20'250.00	112'755.08	2'182'913.08	11'100.14	2'194'013.22	47'454.63	241.31	47'695.94
Collonge-Bellerive	335'059'528	1'862'360'635	17'136'625	4'895'467'093	30.0	14'228'403.00	138'967.80	1'875'338.87	16'242'709.67	837'400.46	17'080'110.13	541'423.66	27'913.35	569'337.00
Cologny	338'162'459	2'521'784'417	23'574'958	333'289'442	31.0	17'155'098.00	163'213.45	987'022.37	18'305'333.82	747'325.75	19'052'659.57	590'494.64	24'107.28	614'601.92
Confignon	141'811'693	409'149'581	2'188'093	19'861'267	47.0	6'655'148.00	77'679.05	226'116.81	6'958'943.86	89'654.15	7'048'598.01	148'062.64	1'907.54	149'970.17
Corsier	86'492'058	377'849'364	1'854'455	19'267'630	38.0	3'976'504.00	58'041.60	189'715.86	4'224'261.46	83'612.87	4'307'874.33	111'164.78	2'200.34	113'365.11
Dardagny	38'522'881	84'126'000	12'727'119	30'124'282	48.0	1'761'870.00	13'784.65	698'377.17	2'474'031.82	488'295.83	2'962'327.65	51'542.33	10'172.83	61'715.16
Genève	5'822'677'082	14'861'164'880	2'985'905'270	77'476'626'580	45.5	368'892'452.00	2'509'602.85	92'303'185.66	463'705'240.51	130'810'113.63	594'515'354.14	10'191'323.97	2'874'947.55	13'066'271.52
Genthod	215'872'869	1'323'339'497	9'143'778	56'932'945	30.0	8'803'240.00	15'722.40	420'148.61	9'239'111.01	280'036.83	9'519'147.84	307'970.37	9'334.56	317'304.93
Grand-Saconnex	253'009'946	755'047'354	102'047'759	2'257'476'803	44.0	11'777'358.00	134'193.50	5'922'559.23	17'834'110.73	4'078'496.55	21'912'607.28	405'320.70	92'693.10	498'013.80
Gy	18'269'224	81'109'293	109'039	1'890'662	47.0	1'096'779.00	20'385.15	28'151.52	1'145'315.67	6'536.12	1'151'851.79	24'368.42	139.07	24'507.48
Hermance	48'204'534	229'617'731	215'618	2'775'234	44.0	2'149'505.00	18'939.75	196'378.05	2'364'822.80	16'185.07	2'381'007.87	53'745.97	367.84	54'113.82
Jussy	50'528'946	224'023'885	1'209'439	13'759'680	46.0	2'774'981.00	7'074.70	139'801.12	2'921'856.82	39'147.16	2'961'003.98	63'518.63	851.03	64'369.65
Laconnex	21'321'091	75'047'529	35'915	1'223'619	48.0	1'082'604.00	18'267.05	50'833.33	1'151'704.38	3'171.34	1'154'875.72	23'993.84	66.07	24'059.91
Lancy	839'072'744	1'188'996'091	59'641'504	1'659'287'838	48.0	35'200'035.00	465'671.35	10'549'392.13	46'215'098.48	3'249'770.73	49'464'869.21	962'814.55	67'703.56	1'030'518.11
Meinier	73'901'003	273'825'925	438'372	17'560'452	42.0	3'651'979.00	49'003.45	269'818.50	3'970'800.95	43'048.85	4'013'849.80	94'542.88	1'024.97	95'567.85
Meyrin	555'247'077	633'905'585	201'345'270	3'108'864'685	45.0	23'277'053.00	279'820.00	14'140'106.31	37'696'979.31	9'656'061.72	47'353'041.03	837'710.65	214'579.15	1'052'289.80
Onex	506'306'446	640'727'692	11'736'776	105'126'597	50.5	20'131'038.00	217'753.90	811'247.30	21'160'039.20	610'293.36	21'770'332.56	419'010.68	12'085.02	431'095.69
Perly-Certoux	101'802'220	168'848'240	9'298'122	60'288'484	45.0	4'278'814.00	76'858.25	1'071'390.31	5'427'062.56	370'322.86	5'797'385.42	120'601.39	8'229.40	128'830.79
Plan-les-Ouates	258'599'642	515'667'790	95'573'026	988'314'448	44.0	11'857'687.00	143'969.55	8'173'397.54	20'175'054.09	4'215'263.35	24'390'317.44	458'523.96	95'801.44	554'325.40
Pregny-Chambésy	113'175'524	699'973'698	16'659'342	91'538'473	32.0	5'648'050.00	54'857.80	448'077.46	6'150'985.26	172'768.86	6'323'754.12	192'218.29	5'399.03	197'617.32
Presinge	35'390'209	159'696'206	382'769	1'505'179	41.0	1'640'885.00	24'277.85	95'369.75	1'760'532.60	7'132.46	1'767'665.06	42'939.82	173.96	43'113.78
Puplinge	84'679'273	159'176'815	756'049	10'844'342	47.0	3'867'290.00	30'437.10	146'186.24	4'043'913.34	35'369.59	4'079'282.93	86'040.71	752.54	86'793.25
Russin	12'999'153	46'520'203	3'080'762	17'200'018	51.0	662'836.00	8'553.70	27'998.60	699'388.30	31'584.24	730'972.54	13'713.50	619.30	14'332.79
Satigny	94'963'519	218'990'810	47'481'463	399'145'934	39.0	4'434'458.00	55'675.45	4'367'413.42	8'857'546.87	1'826'346.11	10'683'892.98	227'116.59	46'829.39	273'945.97
Soral	23'682'637	64'216'451	47'895	2'170'068	46.0	1'027'615.00	16'188.75	193'885.22	1'237'688.97	4'157.44	1'241'846.41	26'906.28	90.38	26'996.66
Thônex	446'170'721	1'037'209'254	24'947'939	507'025'695	44.0	18'185'131.00	330'637.90	3'551'347.24	22'067'116.14	1'165'178.32	23'232'294.46	501'525.37	26'481.33	528'006.69
Troinex	100'375'248	299'327'408	463'553	5'372'435	38.0	4'743'811.00	34'382.70	241'659.37	5'019'853.07	19'632.77	5'039'485.84	132'101.40	516.65	132'618.05
Vandœuvres	160'035'772	1'487'671'867	5'979'827	42'545'859	32.0	6'574'618.00	42'426.65	347'771.99	6'964'816.64	90'472.35	7'055'288.99	217'650.52	2'827.26	220'477.78
Vernier	763'074'972	644'065'489	83'458'589	10'691'166'852	50.0	33'734'655.00	415'407.00	7'691'201.21	41'841'263.21	6'016'323.89	47'857'587.10	836'825.26	120'326.48	957'151.74
Versoix	318'444'913	728'026'271	22'209'066	210'918'882	49.0	16'932'301.00	162'070.80	1'511'862.14	18'606'233.94	808'298.26	19'414'532.20	379'719.06	16'495.88	396'214.94
Veyrier	397'300'369	1'338'734'271	8'900'606	63'661'369	40.0	15'184'747.00	246'386.35	1'221'113.11	16'652'246.46	205'284.47	16'857'530.93	416'306.16	5'132.11	421'438.27
Fonds de péréquation					45.0					41'874'912.13	41'874'912.13		930'553.60	930'553.60
Totaux	*(sans objet)*	*(sans objet)*	*(sans objet)*	*(sans objet)*		746'080'438.00	7'092'512.00	173'505'432.20	926'678'382.20	213'156'184.16	1'139'834'566.36	21'199'800.89	4'729'349.50	25'929'150.39

1) les éléments imposables de l'année fiscale 2002 sont publiés à titre indicatif et ne constituent pas l'assiette fiscale 2004

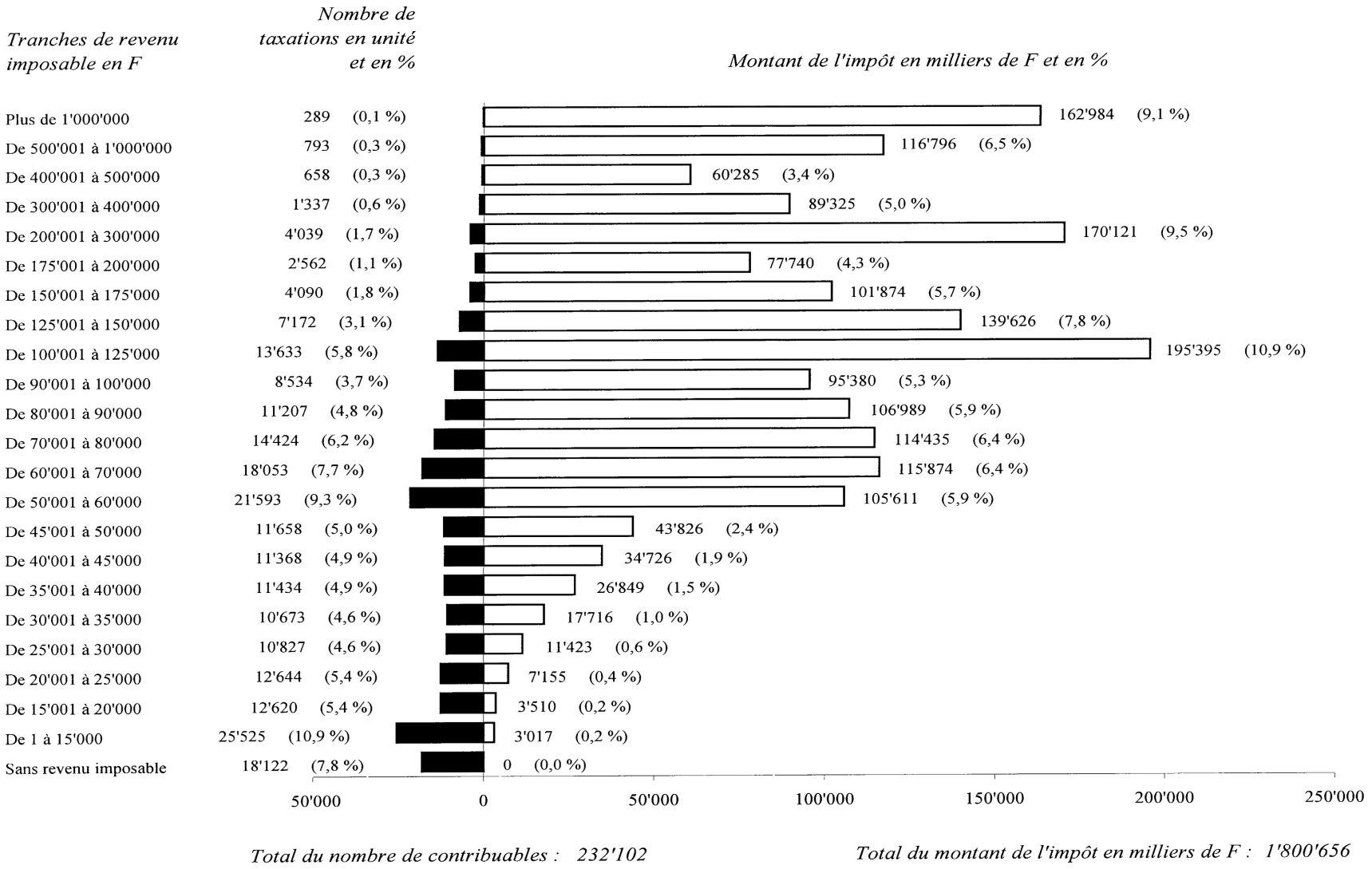
2) sans le revenu des contribuables imposés à la source

3) éléments imposables des sociétés pour l'année fiscal 2002 selon le système postnumerando

4) production totale, y compris impôt à la source et impôt sur les prestations en capital

5) selon la loi LIPM, l'impôt de l'année fiscale 2004, basé sur les résultats de l'exercice comptable 2004, sera déterminé en 2005 et 2006 (postnumerando); l'impôt de l'année fiscale 2004 ci-dessus est donc estimé et fera l'objet d'un correctif aux exercices comptables 2005 et 2006

Impôt sur le revenu 2002
Répartition des contribuables personnes physiques par tranches de revenu [1]

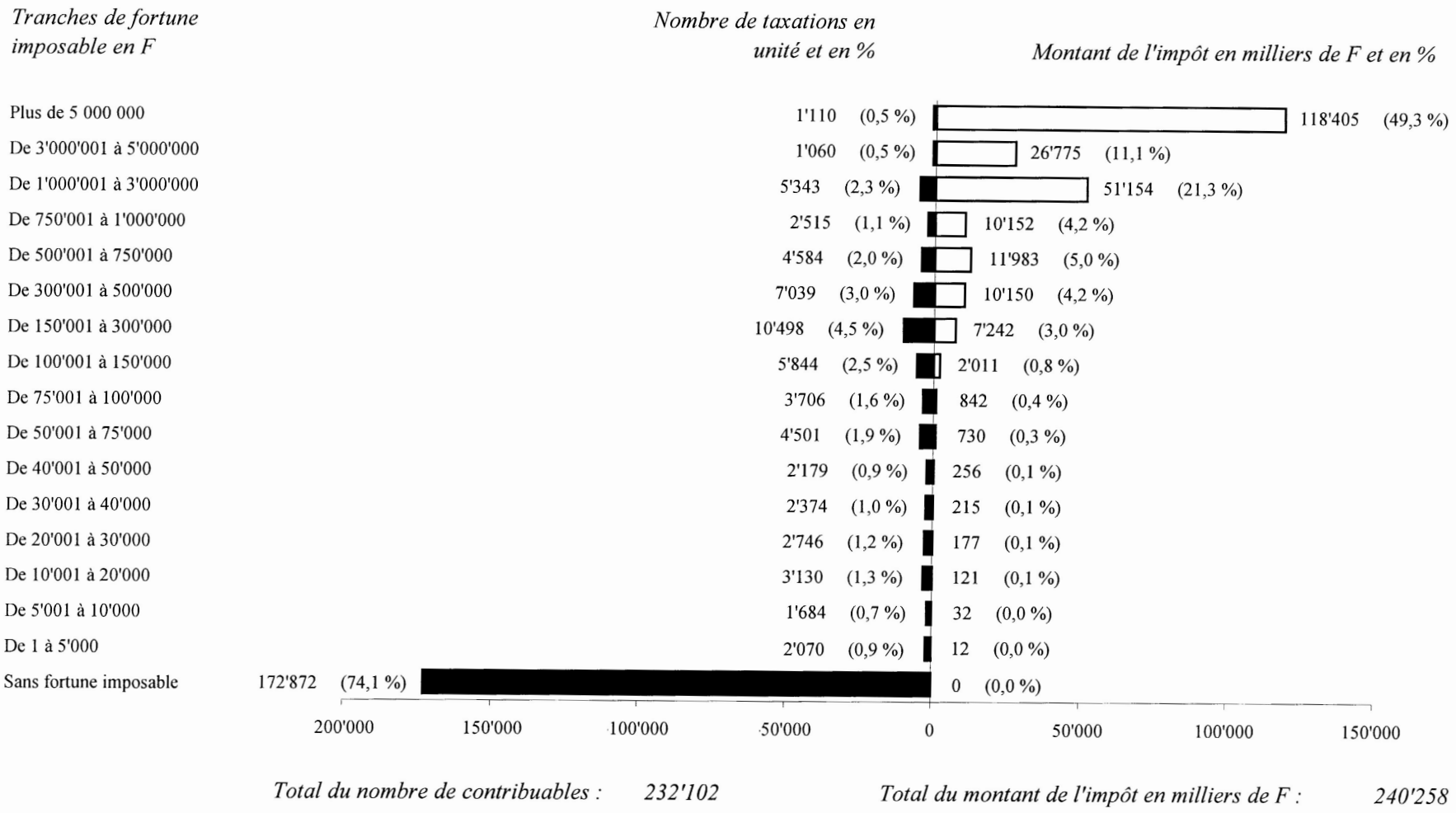


Total du nombre de contribuables : 232'102

Total du montant de l'impôt en milliers de F : 1'800'656

[1] Cette illustration n'est pas directement comparable à celles figurant dans les rapports de gestion antérieurs à 2003. En effet, la LIPP a considérablement modifié la définition du revenu imposable. Par ailleurs, l'impôt à la source ne figure plus dans cette illustration depuis le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003* .
Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

Impôt sur la fortune 2002
Répartition des contribuables personnes physiques par tranches de fortune [1]



[1] Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

Répartition des contribuables personnes morales par tranches de bénéfice imposable, année fiscale 2002 [1]

Tranches de bénéfice imposable, en francs	*Nombre de sociétés*			*Bénéfice imposable*			*Impôt cantonal sur le bénéfice*		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans bénéfice imposable	15'673	64.23%	64.23%	0	0.00%	0.00%	5'835'228	1.02%	1.02%
1 à 2'000	1'084	4.44%	68.67%	1'087'062	0.03%	0.03%	202'655	0.04%	1.06%
2'001 à 3'000	356	1.46%	70.13%	889'383	0.03%	0.06%	164'843	0.03%	1.09%
3'001 à 4'000	272	1.11%	71.24%	947'147	0.03%	0.08%	177'431	0.03%	1.12%
4'001 à 5'000	324	1.33%	72.57%	1'504'344	0.04%	0.13%	280'434	0.05%	1.17%
5'001 à 6'000	198	0.81%	73.38%	1'085'392	0.03%	0.16%	201'452	0.04%	1.20%
6'001 à 7'000	195	0.80%	74.18%	1'261'970	0.04%	0.20%	237'224	0.04%	1.25%
7'001 à 8'000	191	0.78%	74.97%	1'435'680	0.04%	0.24%	269'445	0.05%	1.29%
8'001 à 9'000	140	0.57%	75.54%	1'187'898	0.03%	0.27%	225'107	0.04%	1.33%
9'001 à 10'000	247	1.01%	76.55%	2'403'622	0.07%	0.34%	440'951	0.08%	1.41%
10'001 à 12'000	253	1.04%	77.59%	2'784'327	0.08%	0.42%	521'691	0.09%	1.50%
12'001 à 15'000	380	1.56%	79.15%	5'074'415	0.15%	0.57%	950'915	0.17%	1.67%
15'001 à 20'000	497	2.04%	81.18%	8'647'877	0.25%	0.82%	1'626'017	0.29%	1.95%
20'001 à 30'000	628	2.57%	83.76%	15'427'313	0.45%	1.26%	2'882'646	0.51%	2.46%
30'001 à 50'000	790	3.24%	86.99%	30'896'332	0.89%	2.16%	5'745'272	1.01%	3.47%
50'001 à 75'000	618	2.53%	89.53%	37'903'347	1.10%	3.25%	7'031'642	1.23%	4.70%
75'001 à 100'000	426	1.75%	91.27%	37'190'300	1.07%	4.33%	6'896'892	1.21%	5.91%
100'001 à 150'000	528	2.16%	93.43%	64'794'048	1.87%	6.20%	11'974'853	2.10%	8.01%
150'001 à 250'000	515	2.11%	95.55%	98'975'247	2.86%	9.06%	18'089'005	3.17%	11.19%
250'001 à 500'000	425	1.74%	97.29%	149'130'108	4.31%	13.37%	26'622'927	4.67%	15.86%
500'001 à 750'000	150	0.61%	97.90%	91'680'611	2.65%	16.02%	15'390'936	2.70%	18.56%
750'001 à 1'000'000	93	0.38%	98.28%	80'452'983	2.32%	18.34%	12'715'025	2.23%	20.79%
Plus de 1'000'000	419	1.72%	100.00%	2'826'085'167	81.66%	100.00%	451'332'238	79.21%	100.00%
Total	**24'402**	**100.00%**		**3'460'844'573**	**100.00%**		**569'814'828**	**100.00%**	

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital [2] 5'150

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans bénéfice imposable.

Répartition des contribuables personnes morales par tranches de capital imposable, année fiscale 2002 [1]

Tranches de capital imposable, en francs	Nombre de sociétés			Capital imposable			Impôt cantonal sur le capital		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans capital imposable	6'241	25.58%	25.58%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	176	0.72%	26.30%	429'483	0.00%	0.00%	1'298	0.00%	0.00%
5'001 à 10'000	211	0.86%	27.16%	1'723'817	0.00%	0.00%	5'484	0.00%	0.00%
10'001 à 20'000	1'261	5.17%	32.33%	23'733'161	0.02%	0.03%	80'601	0.05%	0.05%
20'001 à 30'000	767	3.14%	35.47%	18'489'480	0.02%	0.05%	60'304	0.04%	0.09%
30'001 à 40'000	374	1.53%	37.01%	13'040'808	0.01%	0.06%	42'232	0.03%	0.11%
40'001 à 50'000	1'425	5.84%	42.84%	69'917'951	0.07%	0.13%	239'983	0.14%	0.26%
50'001 à 75'000	1'009	4.13%	46.98%	62'008'584	0.06%	0.19%	206'414	0.12%	0.38%
75'001 à 100'000	2'740	11.23%	58.21%	262'917'713	0.27%	0.46%	902'831	0.54%	0.93%
100'001 à 125'000	1'207	4.95%	63.15%	134'654'588	0.14%	0.60%	445'885	0.27%	1.19%
125'001 à 150'000	754	3.09%	66.24%	104'837'617	0.11%	0.70%	347'397	0.21%	1.40%
150'001 à 175'000	543	2.23%	68.47%	87'610'552	0.09%	0.79%	287'308	0.17%	1.58%
175'001 à 200'000	582	2.39%	70.85%	111'045'588	0.11%	0.91%	371'658	0.22%	1.80%
200'001 à 250'000	793	3.25%	74.10%	179'807'340	0.18%	1.09%	594'464	0.36%	2.16%
250'001 à 300'000	626	2.57%	76.67%	173'180'468	0.18%	1.27%	563'069	0.34%	2.50%
300'001 à 400'000	793	3.25%	79.92%	277'273'855	0.28%	1.55%	906'061	0.55%	3.04%
400'001 à 500'000	624	2.56%	82.48%	284'825'940	0.29%	1.84%	924'344	0.56%	3.60%
500'001 à 750'000	886	3.63%	86.11%	541'179'108	0.55%	2.39%	1'719'795	1.03%	4.63%
750'001 à 1'000'000	583	2.39%	88.50%	510'371'478	0.52%	2.91%	1'658'949	1.00%	5.63%
1'000'001 à 2'000'000	1'000	4.10%	92.59%	1'419'238'439	1.44%	4.35%	4'613'146	2.78%	8.41%
2'000'001 à 3'000'000	398	1.63%	94.23%	977'435'517	0.99%	5.35%	3'037'035	1.83%	10.23%
3'000'001 à 4'000'000	262	1.07%	95.30%	908'452'793	0.92%	6.27%	2'942'826	1.77%	12.01%
4'000'001 à 5'000'000	180	0.74%	96.04%	806'012'087	0.82%	7.09%	2'783'098	1.67%	13.68%
5'000'001 à 7'500'000	240	0.98%	97.02%	1'462'489'553	1.49%	8.58%	4'652'196	2.80%	16.48%
7'500'001 à 10'000'000	124	0.51%	97.53%	1'081'414'938	1.10%	9.68%	3'480'926	2.09%	18.57%
Plus de 10'000'000	603	2.47%	100.00%	88'726'680'725	90.32%	100.00%	135'312'068	81.43%	100.00%
Total	**24'402**	**100.00%**		**98'238'771'583**	**100.00%**		**166'179'369**	**100.00%**	

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital [2] 5'150

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondant à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans capital imposable.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de revenu imposable, année fiscale 2002 [1]

Tranches de revenu imposable, en francs	Nombre de taxations [2]			Revenu imposable [3]			Impôt cantonal sur le revenu		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans revenu imposable	18'122	7.77%	7.77%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 15'000	25'525	10.94%	18.71%	198'237'654	1.36%	1.36%	3'016'939	0.17%	0.17%
15'001 à 20'000	12'620	5.41%	24.12%	222'443'610	1.53%	2.89%	3'509'506	0.19%	0.36%
20'001 à 25'000	12'644	5.42%	29.54%	286'100'875	1.96%	4.85%	7'154'534	0.40%	0.76%
25'001 à 30'000	10'827	4.64%	34.18%	298'486'039	2.05%	6.90%	11'423'335	0.63%	1.39%
30'001 à 35'000	10'673	4.58%	38.76%	347'821'478	2.39%	9.29%	17'716'499	0.98%	2.38%
35'001 à 40'000	11'434	4.90%	43.66%	429'529'494	2.95%	12.23%	26'848'694	1.49%	3.87%
40'001 à 45'000	11'368	4.87%	48.54%	484'005'678	3.32%	15.56%	34'726'256	1.93%	5.80%
45'001 à 50'000	11'658	5.00%	53.53%	554'350'663	3.80%	19.36%	43'825'914	2.43%	8.23%
50'001 à 60'000	21'593	9.26%	62.79%	1'187'076'775	8.15%	27.51%	105'610'944	5.87%	14.10%
60'001 à 70'000	18'053	7.74%	70.53%	1'170'148'849	8.03%	35.54%	115'874'458	6.44%	20.53%
70'001 à 80'000	14'424	6.18%	76.71%	1'079'834'053	7.41%	42.95%	114'435'410	6.36%	26.89%
80'001 à 90'000	11'207	4.80%	81.52%	950'377'829	6.52%	49.47%	106'988'736	5.94%	32.83%
90'001 à 100'000	8'534	3.66%	85.18%	809'004'890	5.55%	55.02%	95'379'661	5.30%	38.13%
100'001 à 125'000	13'633	5.84%	91.02%	1'514'972'524	10.40%	65.42%	195'395'377	10.85%	48.98%
125'001 à 150'000	7'172	3.07%	94.10%	977'478'272	6.71%	72.13%	139'625'779	7.75%	56.73%
150'001 à 175'000	4'090	1.75%	95.85%	660'743'941	4.53%	76.66%	101'873'589	5.66%	62.39%
175'001 à 200'000	2'562	1.10%	96.95%	477'717'984	3.28%	79.94%	77'739'507	4.32%	66.71%
200'001 à 300'000	4'039	1.73%	98.68%	962'888'576	6.61%	86.55%	170'120'655	9.45%	76.15%
300'001 à 400'000	1'337	0.57%	99.25%	457'840'715	3.14%	89.69%	89'325'218	4.96%	81.11%
400'001 à 500'000	658	0.28%	99.54%	292'722'609	2.01%	91.70%	60'284'702	3.35%	84.46%
500'001 à 1'000'000	793	0.34%	99.88%	531'141'456	3.65%	95.35%	116'796'163	6.49%	90.95%
Plus de 1'000'000	289	0.12%	100.00%	678'228'689	4.65%	100.00%	162'983'901	9.05%	100.00%
Total	**233'255**	**100.0%**		**14'571'152'653**	**100.0%**		**1'800'655'777**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'102
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	17'429
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [4]	55'861
Nombre de taxations rectifiées [5]	12'660
Montant total des rectifications de l'impôt sur le revenu	-13'572'603

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.

[3] L'introduction de la LIPP en 2001 a modifié la définition du revenu imposable, ce qui empêche toute comparaison directe avec les années antérieures à 2001.

[4] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont que partiellement identifiables dans ce tableau. Seuls ceux apparaissant dans la tranche sans revenu imposable sont directement identifiables.

[5] Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de fortune imposable, année fiscale 2002 [1]

Tranches de fortune imposable, en francs	*Nombre de taxations* [2]			*Fortune imposable*			*Impôt cantonal sur la fortune*		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans fortune imposable	172'872	74.11%	74.11%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	2'070	0.89%	75.00%	4'818'843	0.01%	0.01%	12'413	0.01%	0.01%
5'001 à 10'000	1'684	0.72%	75.72%	12'522'396	0.03%	0.04%	32'276	0.01%	0.02%
10'001 à 20'000	3'130	1.34%	77.06%	46'441'287	0.12%	0.16%	120'854	0.05%	0.07%
20'001 à 30'000	2'746	1.18%	78.24%	68'391'649	0.17%	0.33%	176'912	0.07%	0.14%
30'001 à 40'000	2'374	1.02%	79.26%	82'996'075	0.21%	0.53%	215'446	0.09%	0.23%
40'001 à 50'000	2'179	0.93%	80.19%	97'952'456	0.24%	0.78%	255'506	0.11%	0.34%
50'001 à 75'000	4'501	1.93%	82.12%	279'364'142	0.69%	1.47%	729'752	0.30%	0.64%
75'001 à 100'000	3'706	1.59%	83.71%	322'205'203	0.80%	2.27%	842'370	0.35%	0.99%
100'001 à 150'000	5'844	2.51%	86.22%	721'409'762	1.79%	4.06%	2'010'605	0.84%	1.83%
150'001 à 300'000	10'498	4.50%	90.72%	2'277'369'656	5.65%	9.72%	7'242'261	3.01%	4.84%
300'001 à 500'000	7'039	3.02%	93.74%	2'731'268'410	6.78%	16.50%	10'150'373	4.22%	9.07%
500'001 à 750'000	4'584	1.97%	95.70%	2'807'997'384	6.97%	23.47%	11'983'261	4.99%	14.06%
750'001 à 1'000'000	2'515	1.08%	96.78%	2'177'193'489	5.41%	28.88%	10'152'440	4.23%	18.28%
1'000'001 à 3'000'000	5'343	2.29%	99.07%	8'869'311'640	22.02%	50.90%	51'153'617	21.29%	39.57%
3'000'001 à 5'000'000	1'060	0.45%	99.52%	4'012'311'945	9.96%	60.86%	26'775'399	11.14%	50.72%
Plus de 5'000'000	1'110	0.48%	100.00%	15'765'105'915	39.14%	100.00%	118'404'962	49.28%	100.00%
Total	**233'255**	**100.0%**		**40'276'660'252**	**100.0%**		**240'258'447**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'102
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	17'429
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [3]	55'861

Nombre de taxations rectifiées [4]	12'660
Montant total des rectifications de l'impôt sur la fortune	-9'661'176

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.

[3] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt sont inclus dans la tranche sans fortune imposable.

[4] Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de revenu brut, année fiscale 2002 [1]

Tranches de revenu brut, en francs	*Nombre de taxations* [2]			*Revenu Brut* [3]			*Revenu Imposable*		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans revenu brut	11'299	4.84%	4.84%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	7'035	3.02%	7.86%	14'993'809	0.07%	0.07%	7'814'084	0.05%	0.05%
5'001 à 10'000	6'290	2.70%	10.56%	47'324'839	0.23%	0.30%	31'276'931	0.21%	0.27%
10'001 à 15'000	6'677	2.86%	13.42%	83'538'141	0.40%	0.70%	59'561'637	0.41%	0.68%
15'001 à 20'000	9'333	4.00%	17.42%	164'796'002	0.79%	1.49%	127'956'503	0.88%	1.56%
20'001 à 25'000	10'361	4.44%	21.86%	235'748'146	1.13%	2.62%	179'864'882	1.23%	2.79%
25'001 à 30'000	9'291	3.98%	25.85%	255'861'347	1.23%	3.85%	192'711'003	1.32%	4.11%
30'001 à 35'000	7'981	3.42%	29.27%	259'683'871	1.25%	5.10%	195'626'964	1.34%	5.45%
35'001 à 40'000	8'442	3.62%	32.89%	317'426'631	1.52%	6.62%	241'199'574	1.66%	7.11%
40'001 à 45'000	8'229	3.53%	36.41%	350'298'067	1.68%	8.30%	263'598'989	1.81%	8.92%
45'001 à 50'000	8'641	3.70%	40.12%	411'316'790	1.97%	10.28%	310'401'532	2.13%	11.05%
50'001 à 60'000	16'984	7.28%	47.40%	936'207'210	4.49%	14.77%	702'833'440	4.82%	15.87%
60'001 à 70'000	16'875	7.23%	54.63%	1'097'086'220	5.27%	20.03%	820'228'841	5.63%	21.50%
70'001 à 80'000	15'728	6.74%	61.38%	1'179'209'035	5.66%	25.69%	875'753'747	6.01%	27.51%
80'001 à 90'000	13'537	5.80%	67.18%	1'148'252'999	5.51%	31.21%	846'431'906	5.81%	33.32%
90'001 à 100'000	11'568	4.96%	72.14%	1'097'748'232	5.27%	36.47%	805'874'040	5.53%	38.85%
100'001 à 120'000	17'740	7.61%	79.75%	1'942'115'502	9.32%	45.80%	1'404'281'903	9.64%	48.49%
120'001 à 140'000	12'322	5.28%	85.03%	1'593'284'364	7.65%	53.44%	1'138'891'317	7.82%	56.31%
140'001 à 160'000	8'306	3.56%	88.59%	1'240'900'111	5.96%	59.40%	874'249'206	6.00%	62.30%
160'001 à 180'000	5'878	2.52%	91.11%	995'813'185	4.78%	64.18%	686'726'775	4.71%	67.02%
180'001 à 200'000	4'212	1.81%	92.92%	797'783'676	3.83%	68.01%	543'652'324	3.73%	70.75%
200'001 à 300'000	9'758	4.18%	97.10%	2'334'625'141	11.21%	79.21%	1'572'933'996	10.79%	81.54%
300'001 à 400'000	2'922	1.25%	98.35%	999'469'949	4.80%	84.01%	665'405'790	4.57%	86.11%
400'001 à 500'000	1'372	0.59%	98.94%	609'967'148	2.93%	86.94%	396'720'376	2.72%	88.83%
500'001 à 1'000'000	1'809	0.78%	99.71%	1'197'850'270	5.75%	92.69%	769'832'276	5.28%	94.12%
1'000'001 à 2'000'000	474	0.20%	99.92%	623'163'822	2.99%	95.68%	362'906'847	2.49%	96.61%
Plus de 2'000'000	191	0.08%	100.00%	900'744'182	4.32%	100.00%	494'417'770	3.39%	100.00%
Total	**233'255**	**100.0%**		**20'835'208'689**	**100.0%**		**14'571'152'653**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'102	Revenu brut médian [4]	63'619
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	17'429		
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [5]	55'861		

[1] Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de revenu imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

[3] Le revenu brut comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

[4] La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi, la moitié des taxations portent sur un revenu brut inférieur ou égal à 63'619 francs et la moitié correspond à des revenus bruts supérieurs ou égaux à 63'619 francs.

[5] Sur le revenu ni sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de fortune brute, année fiscale 2002 [1]

Tranches de fortune brute, en francs	*Nombre de taxations* [2]			*Fortune brute* [3, 3 bis]			*Fortune imposable*		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans fortune brute	77'220	33.11%	33.11%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 25'000	48'410	20.75%	53.86%	455'840'709	0.52%	0.52%	2'229'227	0.01%	0.01%
25'001 à 50'000	16'826	7.21%	61.07%	609'901'149	0.70%	1.22%	4'235'878	0.01%	0.02%
50'001 à 75'000	9'612	4.12%	65.19%	591'558'520	0.68%	1.90%	35'897'371	0.09%	0.11%
75'001 à 100'000	6'929	2.97%	68.16%	602'962'978	0.69%	2.60%	71'656'801	0.18%	0.28%
100'001 à 200'000	16'423	7.04%	75.21%	2'363'163'462	2.72%	5.31%	457'979'589	1.14%	1.42%
200'001 à 300'000	9'690	4.15%	79.36%	2'390'754'093	2.75%	8.06%	772'998'651	1.92%	3.34%
300'001 à 400'000	6'958	2.98%	82.34%	2'425'390'272	2.79%	10.85%	870'600'109	2.16%	5.50%
400'001 à 600'000	10'619	4.55%	86.90%	5'268'764'347	6.05%	16.90%	1'827'961'306	4.54%	10.04%
600'001 à 800'000	8'020	3.44%	90.33%	5'571'880'274	6.40%	23.30%	1'819'094'709	4.52%	14.56%
800'001 à 1'000'000	5'333	2.29%	92.62%	4'755'257'741	5.46%	28.76%	1'698'716'973	4.22%	18.77%
1'000'001 à 1'200'000	3'458	1.48%	94.10%	3'782'972'643	4.35%	33.11%	1'526'699'632	3.79%	22.56%
1'200'001 à 1'500'000	3'343	1.43%	95.54%	4'472'153'261	5.14%	38.25%	1'950'875'968	4.84%	27.41%
1'500'001 à 3'000'000	6'060	2.60%	98.13%	12'533'361'842	14.40%	52.65%	6'242'294'723	15.50%	42.91%
3'000'001 à 5'000'000	2'126	0.91%	99.04%	8'135'302'727	9.35%	61.99%	4'575'720'424	11.36%	54.27%
5'000'001 à 10'000'000	1'355	0.58%	99.63%	9'326'934'881	10.72%	72.71%	5'297'503'981	13.15%	67.42%
Plus de 10'000'000	873	0.37%	100.00%	23'754'061'366	27.29%	100.00%	13'122'194'910	32.58%	100.00%
Total	**233'255**	**100.0%**		**87'040'260'265**	**100.0%**		**40'276'660'252**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'102	Fortune brute médiane [4]	17'173
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	17'429		
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [5]	55'861		

[1] Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de fortune imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005.

[2] Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

[3] La fortune brute comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

[3 bis] La fortune brute de l'année fiscale 2001, figurant à la page 115 du *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003*, comporte des erreurs à la suite d'un mauvais conditionnement des données. Elle ne peut par conséquent pas être comparée à celle des années successives, pour lesquelles cette erreur a été corrigée.

[4] La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi, la moitié des taxations portent sur une fortune brute inférieure ou égal à 17'173 francs et la moitié correspond à des fortunes brutes supérieures ou égales à 17'173 francs.

[5] Sur le revenu ni sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

4.6 Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

4.6.1 Mission

Le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (ci-après SPPE) est principalement chargé de :

- collaborer avec les départements concernés à l'élaboration des dispositions et de programmes qui favorisent l'intégration du principe de l'égalité entre homme et femme ;
- examiner le contenu de la législation genevoise sous l'angle de l'égalité ; contrôler l'absence de discriminations au sens de l'article 8 al. 3 de la constitution fédérale et de l'article 2A de la constitution genevoise dans les projets de lois et règlements ;
- conseiller, accueillir et orienter les différentes autorités et les personnes qui font appel à lui en matière d'égalité entre homme et femme ;
- étudier, enquêter et élaborer des statistiques ;
- constituer une documentation et établir des données ;
- informer et sensibiliser le public, en rapport avec son champ d'intervention.

4.6.2 Objectifs et priorités 2004

1. Amélioration de la visibilité de la thématique de l'égalité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat et égalité intégrée

– édition et diffusion du livre «Pionnières et créatrices», ouvrage de références mettant en lumière des femmes peu ou mal connues des XIXe et XXe siècles ;
– nombreux communiqués et conférences de presse ; nombreux articles et interviews sur les enjeux en lien avec l'égalité (formation, monde du travail, violence à l'égard des femmes) ;
– TV/radio : interviews et actualités du SPPE dans les médias locaux (TSR et RSR, Léman Bleu, Radio Cité, Radio Lac) ;
– soirée consacrée au thème «femmes et médias» avec l'interview de Christine Ockrent (sur son livre consacré à F. Giroud) puis table ronde avec journalistes ;
– stand du SPPE à la foire de Genève du 11 au 21 novembre 2004. Lancement du prix «Egalité» pour les couples d'entrepreneurs ;
– collaboration et vernissage de l'exposition à l'Artrium, galerie d'art, consacrée à des femmes artistes, photographes et peintres en novembre-décembre 2004 ;
– collaboration au centenaire d'Isabelle Eberhardt ;
– organisation du colloque «Women defending peace» BIT, 22-23.11.2004 ;
– collaboration transfrontalière avec les élu-e-s locaux sur les questions en lien avec l'égalité ;
– collaboration aux ateliers d'écriture de F-Information.

2. Renouvellement du site internet, de la plaquette, du règlement

– la plaquette du SPPE a été renouvelée ;
– le site internet du SPPE est sur le point de l'être et ce travail s'inscrit dans le cadre plus général du site du DF ;
– le règlement du SPPE a été renouvelé, clarifiant sa mission et son organisation.

3. Mise en place d'un site internet au sujet de la loi sur l'égalité (LEg)

Le site equality.ch a été mis sur pied dans le cadre d'un projet subventionné par la Confédération et avec la collaboration des bureaux de l'égalité de Suisse romande. Ce site internet met à disposition de toute personne devant intervenir dans une situation de discrimination professionnelle (magistrat-e-s, avocat-e-s, syndicats et associations féminines) un recueil d'arrêts rendus par les tribunaux romands en vertu de la loi fédérale sur l'égalité. Information ciblée aux syndicats, magistrat-e-s et avocat-e-s.

4. Collaboration avec les associations féminines

L'organisation de rencontres entre les associations féminines et la conseillère d'Etat, Madame Martine Brunschwig Graf, ainsi que diverses actions, ont été menées en partenariat avec les associations féminines tout au long de cette année. Des travaux ont été menés en sous-groupes sur les thèmes des femmes qui s'engagent en politique, de la formation et de l'égalité intégrée et de l'étude du budget sous l'angle du genre.

5. Intégration de l'égalité par le biais de modules de formation

– modules de formation dans les écoles du post-obligatoire (collège, IES), ateliers TEKNA dans les cycles d'orientation (intégration de l'égalité dans l'orientation scolaire et professionnelle par le biais, notamment, d'ateliers de sensibilisation aux stéréotypes sexistes) ;
– journée des filles 2004 : les filles de 5e primaire ont accompagné pendant une journée un-e de leurs proches à son travail. Des activités ont été proposées pour les élèves resté-e-s en classe et pour les élèves de 9e dans le cadre des leçons de la journée d'information scolaire et professionnelle (ISP) ;
– intervention dans des cours de droit au collège ; de politique sociale à l'Institut d'études sociales et à l'école pour éducateurs et éducatrices de la petite enfance ;
– formation continue du corps enseignant du secondaire : organisation d'une journée de formation continue consacrée à l'orientation professionnelle des filles et journée de formation au service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) pour les enseignant-e-s s'occupant de jeunes migrant-e-s. Présentation des documents élaborés par le projet 16+ ;
– diffusion d'un manuel pédagogique destiné aux enseignant-e-s en accompagnement de la vidéo «Faites entrer les témoins» ;
– module de sensibilisation aux questions de l'égalité à travers le monde, destiné aux jeunes et développé dans le cadre des activités du Passeport Vacances 2004 ;
– cours à l'Université ouvrière de Genève (UOG) sur la LEg pour les partenaires spécialisés sur ces questions ;
– cours sur le harcèlement sexuel pour les ressources humaines des départements de l'administration genevoise ;
– mise sur pied d'un groupe de travail pour la collaboration avec le post-obligatoire du DIP : un-e délégué-e par collège participe pour planifier l'organisation de la journée du 8 mars et pour voir comment intervenir dans les cours donnés aux élèves du post-obligatoire.

6. Information et sensibilisation à la problématique de la violence contre les femmes

– campagne de prévention de la violence auprès des populations migrant-e-s et développement d'un modèle d'intervention communautaire;
– participation aux activités du groupe Violence rassemblant les acteurs spécialisés sur cette question;
– collaboration aux formations de la police genevoise sur le sujet;
– action de sensibilisation lors de la journée internationale d'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre.

7. Femmes et travail

– mise en place d'un groupe de travail sur le thème «femmes et entreprises»;
– participation à la mise sur pied d'un comité de pilotage pour la création d'une crèche dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates;
– mise sur pied d'un nouveau prix de l'égalité avec le Cercle des dirigeants d'entreprise (foire de Genève).

8. Conciliation des temps (scolaire, familial et professionnel)

Analyse des résultats de l'enquête et diffusion du rapport «Les besoins des ménages du canton de Genève en matière d'horaires de prise en charge institutionnelle des enfants 1re enfantine - 6e primaire».

9. Activités permanentes

- Conseils et avis juridiques;
- campagnes de prévention ou de promotion sur les questions en lien avec l'égalité;
- collaborations interdépartementales;
- cours et conférences.

4.6.3 Statistiques

4.6.3.1 Budget

- La subvention accordée à F-Information a légèrement augmenté passant de 495'000 F à 515'000 F en lien avec leur regroupement avec le Centre de documentation Filigrane à la fin de l'année 2003;
- les subventions accordées à Viol-Secours (255'000 F) et à Lestime (100'000 F) sont retournées sous la surveillance du DASS et ne seront donc apparues qu'une seule année, en 2003, dans les comptes du SPPE;
- les lignes budgétaires des associations Voie-F (50'000 F) et les Archives de la Vie Privée ne sont plus apparues spécifiquement sous le nom de ces deux associations comme cela était le cas en 2003, mais ont été regroupées sous un projet de loi commun;
- la subvention aux projets de la communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des femmes (CIFEF) est demeuré inchangée à 300'000 F;
- diverses associations ont reçu des soutiens ponctuels pour un montant de 10'000 F.

4.6.3.2 Comptes

En 2004, le SPPE a reçu 60'000 F de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité dans le cadre de l'AFPA II (arrêté fédéral pour les places d'apprentissage) pour le financement de la coordination romande du projet 16+ qui s'est terminé dans le courant de l'année 2004.

4.7 Centrale commune d'achats

4.7.1 Mission

La centrale commune d'achats (ci-après CCA) est une entité transversale rattachée au département des finances.

Elle est organisée en vue de réaliser l'ensemble des acquisitions de l'Etat dans le cadre d'une politique d'achats commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics (AIMP). Sa vocation est résolument proactive et, peu à peu, les entités subventionnées intègrent également cette volonté de centralisation de l'achat par son intermédiaire. Les modes de fonctionnement internes sont orientés « clients », rappelant ainsi que la centrale est l'aboutissement d'une restructuration profonde opérée depuis janvier 2003. Par ailleurs, une charte éthique définit les lignes d'un comportement commercial adéquat, aussi bien à l'interne qu'à l'externe. *Ethique, professionnalisme et modernité* sont les valeurs qui sous-tendent l'activité de la CCA.

4.7.2 Objectifs et priorités 2004

Les objectifs et priorités de 2004 s'inscrivent dans le cadre d'un projet général de modernisation sur 3 ans: 2003, 2004 et 2005.

- *Définition d'un règlement:* suite à sa réorganisation, la CCA s'est dotée d'une base légale qui justifie et clarifie son action quotidienne. La loi et le règlement de l'économat cantonal n'étant plus en harmonie avec la réalité fonctionnelle et les buts économiques fixés, la CCA a proposé l'adoption d'un règlement (B4.20.03) et l'abrogation de la loi sur l'économat cantonal, devenue caduque. Ce dispositif réglementaire a été adopté en début d'année. La loi sur l'économat cantonal est désormais abrogée.
- *Définition de règles de fonctionnement entre l'administration et la CCA*: bien que la collégialité dicte la majorité des actions internes de la CCA en matière d'achats, la recherche d'économies directes et indirectes a nécessité la mise en place de règles de fonctionnement entre partenaires de l'administration permettant, au-delà du règlement B4.20.03, de préciser au niveau le plus fin les axes de fonctionnement et le comportement correct en matière d'approvisionnement. Le document ainsi produit est la clé de voûte de la politique d'achat et renseigne de façon exhaustive sur l'adéquation entre un partenariat efficace et la recherche d'économies. Le document a été validé par les secrétaires généraux en avril 2004. Dans certains cas, des avenants permettant des fonctionnements particuliers ont été admis.
- *Développement des grands axes commerciaux (politique d'achat) et mesure du potentiel économique des actions entreprises*: eu égard au potentiel économique que représente la centralisation de l'approvisionnement au sein de l'Etat, le fondement des actions commerciales de la CCA est consigné dans une «politique générale d'achat» connue de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CCA. Ce document est accessible à l'ensemble des partenaires. Le protocole de fonctionnement est appliqué depuis le 1er avril 2004.
- *Mise en production progressive du site marchand de l'Etat (ccAchats):* « … Il n'y aura pas de centralisation de l'achat possible au sein de l'administration si une modernisation du flux de la demande n'est pas proposée… ».

C'est en cette simple phrase que le défi technique a été posé. La démarche s'inscrit dans la logique de la CFI. En effet, il était urgent, pour la CCA, d'offrir aux services de l'administration un site en ligne permettant de gérer leurs achats (facilité de la demande) avec la rigueur nécessaire à une bonne gestion budgétaire (tarifs négociés, imputations comptables sécurisées, etc.). Après développement du produit, sa mise en ligne progressive a été effectuée auprès des services. A fin 2004, 30% des services de l'administration sont utilisateurs du produit développé, en ligne avec la planification initiale. Le projet sera achevé en 2005.

- *Finalisation de l'organisation générale de la CCA :* l'organisation générale de la CCA est quasiment aboutie. 2004 a vu la mise en place d'un service à la clientèle fonctionnant comme une «hotline» et renseignant en permanence les services de l'administration sur le flux d'approvisionnement et/ou proposant des solutions lors de difficultés fonctionnelles. A noter également l'émergence d'une cellule qualité traitant de l'ensemble des aspects qualitatifs et normatifs (normes, standards, procédures de gestion). Les développements liés à l'organisation de la CCA n'ont pas fait l'objet de demandes complémentaires de postes. La CCA mise essentiellement sur les aspects ci-dessous :
  - l'élimination des redondances entre la CCA et les départements : bon nombre de collaboratrices et collaborateurs avaient des fonctions d'achats au sein même des départements. Par la centralisation de l'activité d'achat à la CCA, des postes sont désormais mieux exploités ;
  - la mise en ligne du site marchand (ccAchats) permet, progressivement, une redéfinition de l'affectation des collaboratrices et collaborateurs de la CCA sur des tâches orientées «clients» (service à la clientèle notamment).

La CCA bénéficie ainsi de la facilité de gestion qu'offre le nouveau système informatique et tente d'éliminer au maximum les tâches administratives inutiles.

Un effort particulier a également été apporté en 2004 et sera reconduit en 2005 sur le respect des fondamentaux juridiques et financiers. Trop souvent encore, il est possible de constater des écarts de fonctionnement soit dans l'application des règles de l'AIMP, soit dans l'utilisation des budgets alloués aux services.

4.7.3 Statistiques

Nature de la statistique	2004	2003	Différence	% variation
Montant des achats effectués par la CCA	129'016'096 F	167'104'960 F	- 38'088'864 F	- 22,79%
Nombre de factures traitées	51'594	42'959	+ 8'635	+ 20,10 %
Nombre d'appels d'offres de type AIMP réalisés	12	8	+ 4	+ 50%
Economies nettes réalisées (*), dont : - nouvelles technologies 10'000'000 F - équipement mobilier 4'000'000 F - fournitures générales 6'000'000 F	20'000'000 F	Application de la politique commerciale dès 2004		

*(*) la présente statistique tient compte, pour la partie «Economies nettes réalisées», des valeurs définies **par appel d'offres** mais ne tient pas compte des achats hors de cette procédure (volumétrie inférieure) qui, pourtant, suivent la même logique d'économie.*

4.8 Entités rattachées administrativement au département des finances

4.8.1 Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance

4.8.1.1 Mission

Le service assure les diverses tâches suivantes :

- la surveillance des fondations classiques et des institutions de prévoyance en application des dispositions du règlement sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance du 16 janvier 1985 ;
- la surveillance des prêteurs professionnels selon :
  1. la loi fédérale sur le crédit à la consommation du 23 mars 2001, entrée en vigueur le 1er janvier 2003,
  2. l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation du 6 novembre 2002, entrée en vigueur le 1er janvier 2003,
  3. la loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits du 5 juillet 1958, modifiée le 24 octobre 2003,
  4. le règlement concernant les abus en matière d'intérêt conventionnel ainsi que les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits du 20 août 1958, modifié le 28 mai 2003 ;
- la surveillance des Rentes genevoises.

4.8.1.2 Objectifs et priorités 2004

4.8.1.2.1 Surveillance des fondations classiques

En plus des travaux de contrôle périodiques, le service a procédé à la mise sous surveillance des nouvelles fondations créées, modifié leurs statuts en cas de besoin et procédé aux dissolutions et liquidations nécessaires.

4.8.1.2.2 Surveillance des institutions de prévoyance professionnelle

Le service procède à une vérification de toutes les institutions de prévoyance professionnelle et à leurs contrôles périodiques. Il a suivi avec une attention toute particulière les caisses d'entreprises rencontrant des difficultés économiques. Il a vérifié toutes les procédures de liquidation suite à des faillites, fusions, absorptions et transferts de siège dans d'autres cantons.

4.8.1.2.3 Surveillance des prêteurs professionnels

Consécutivement à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2003, de la loi fédérale sur le crédit à la consommation du 23 mars 2001, les prêteurs soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ne sont plus soumis à autorisation. Désormais, seuls les courtiers en crédits (intermédiaires) font l'objet d'une autorisation délivrée par le Conseil d'Etat.

En 2004, aucune autorisation (en 2003 : 14) n'a été délivrée par le Conseil d'Etat car l'ordonnance fédérale sur le crédit à la consommation fait l'objet d'importantes modifications qui seront soumises aux cantons dans le cadre d'une procédure de consultation d'ici février 2005.

4.8.1.2.4 Surveillance des Rentes genevoises

Les comptes, ainsi que l'activité des Rentes genevoises ont fait l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'Etat.

4.8.1.2.5 Autres activités

- Création du site internet (en cours de réalisation);
- certification ISO (en cours de réalisation);
- finalisation des analyses sur les comptes 2002 et 2003 de toutes les institutions de prévoyance (délai de réalisation : mars 2005);
- formation du personnel afin de garantir une qualité des prestations offertes au public;
- amélioration constante de la base de données du service.

4.8.1.3 Statistiques

Fondations classiques

Etat au 1er janvier 2004 :	461
– nouvelles	12
– radiées	9
Etat au 31 décembre 2004 :	**464**

Institutions de prévoyance professionnelle

Etat au 1er janvier 2004 :	438
– nouvelles	11
– radiées	8
Etat au 31 décembre 2004 :	**441**

dont 246 sont inscrites dans le Registre cantonal LPP.

4.8.2 Inspection cantonale des finances

4.8.2.1 Mission

L'inspection cantonale des finances (ci-après ICF) assure la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. A ce titre, sa mission est de procéder aux contrôles prévus par la loi, notamment :

- auprès des départements, de la chancellerie et de leurs services;
- auprès du service du Grand Conseil;
- auprès des services centraux et des greffes du Pouvoir judiciaire;
- auprès des institutions cantonales de droit public;
- auprès des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation financière majoritaire ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs de l'institution;
- auprès de tout organisme privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat;
- auprès d'autres entités où l'ICF est organe de contrôle statutaire.

Tout contrôle donne lieu à un rapport adressé notamment :

- au Conseil d'Etat;
- à la commission des finances du Grand Conseil;
- à la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

4.8.2.1.1 Politique de contrôle

L'ICF s'assure en particulier que les organismes soumis à son contrôle

- respectent les principes de la gestion administrative,
- respectent les principes de la gestion financière,

principes prévus notamment par les articles 2 et 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) et l'article 4 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10).

Cela implique :

- une surveillance financière qui, outre le contrôle des comptes et notamment du compte d'Etat, s'étend également à l'examen de l'activité administrative sous l'angle de l'emploi économique des ressources;
- l'audit de la gestion, à savoir :
  - la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration, système qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés et les instruments de mesure et de pilotage qui s'y rapportent,
  - le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixés (article 6c de la loi D 1 10);
- la surveillance et la coordination des activités de révision exercées par des organes internes ou externes (article 6d de la loi D 1 10);
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans ses rapports (fin 2001, la loi D 1 10 a rendu obligatoire la mise en œuvre des recommandations de l'ICF).

4.8.2.1.2 Organisation de l'ICF

La loi D 1 10 stipule que la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat, des institutions cantonales de droit public et des organismes privés dépendant de l'Etat est assurée par l'ICF. Dans l'exercice de ses fonctions de contrôle l'ICF est uniquement soumise à la loi. Elle assiste le Conseil d'Etat, la commission des finances et la commission de contrôle de gestion dans l'exercice de leur haute surveillance de l'administration. Sur le plan administratif l'ICF est rattachée au département des finances.

Son organisation interne et ses méthodes de travail sont comparables à celles d'inspectorats et sociétés fiduciaires opérant notamment dans le secteur privé. Elle effectue ses contrôles de sa propre initiative selon un programme qu'elle remet au Conseil d'Etat, à la commission des finances et à la commission de contrôle de gestion, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire. Dans le cadre de l'exécution de ses contrôles, les dispositions légales sur le maintien du secret ne peuvent pas être invoquées vis-à-vis de l'ICF, sous réserve des secrets protégés par la législation fédérale.

4.8.2.2 Objectifs et priorités 2004

1. Exécuter les audits prévus en planification et ceux découlant d'éventuels mandats complémentaires.

En 2004, l'ICF a procédé, comme par le passé, au contrôle du compte d'Etat et à des audits financiers des entités soumises à son contrôle. De plus, en application de la loi qui régit son activité (D 1 10), elle a procédé à des audits informatiques ainsi que des audits opérationnels et de management. Elle a en outre effectué des

contrôles statutaires et des audits sur mandat du Conseil d'Etat et de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

L'ICF a poursuivi la formation permanente de ses collaborateurs dans les domaines de l'expertise comptable, de l'audit, de la révision informatique et de l'audit de fraude.

L'ICF a en outre organisé, en collaboration avec la Conférence des chefs des contrôles financiers des cantons latins, des séminaires intercantonaux d'audit destinés à ses propres collaborateurs, à ceux des autres cantons latins ainsi qu'à ceux du contrôle fédéral des finances.

2. *Participer à la révision de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* afin de rendre plus explicites au besoin les règles et principes que l'Etat veut suivre dans l'organisation de son fonctionnement.
3. *Poursuivre sa politique de management de la qualité* afin de fournir aux utilisateurs des prestations et des rapports du service une garantie de qualité certifiée et reconnue.

Dans le cadre de la certification ISO 9001, l'ICF a fait l'objet d'un audit de renouvellement au mois de novembre 2004. A l'issue cet audit, l'organe de surveillance a renouvelé la certification de l'ICF pour 3 ans.

4.8.2.3 Statistiques

Rapports sur les entités contrôlées émis en 2004	Nombre de rapports	avec observations	sans observations	Nombre d'observations
Rapports généraux	3	1	2	537
Services de l'administration	14	13	1	69
Institutions cantonales de droit public (filiales)	43	39	4	264
Institutions privées	8	8	0	74
Contrôles statutaires et spéciaux	3	3	0	12
Totaux	**71**	**64**	**7**	**956**

- Lorsque l'ICF constate des situations qui sont en contradiction avec les prescriptions légales et, en particulier, les principes de gestion administrative ou les principes de gestion financière, elle le mentionne dans une observation. Les départements destinataires de ces rapports sont chargés de prendre les mesures qui s'imposent et d'en informer l'ICF. Celle-ci s'assure qu'une suite soit donnée à ses observations dans les délais fixés.
- Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de mettre en œuvre les recommandations formulées par l'ICF, le suivi périodique des observations permet de se rendre compte que les actions correctives prises par les services et départements se sont accrues en nombre et accélérées en termes de délai de mise en œuvre. En effet, 554 observations ont vu leur statut réglé en 2004 par la mise en œuvre des recommandations de l'ICF, les autres sont en voie de l'être.
- Il sied toutefois de souligner que 17 observations ont été contestées par les audités et leur département de tutelle. Conformément à la loi (D 1 10) ces différends ont été portés devant l'autorité de recours (en l'occurrence le Conseil d'Etat) qui a pris une position contraire aux recommandations de l'ICF dans 8 cas.

4.8.3 Commission externe d'évaluation des politiques publiques

4.8.3.1 Mission

La commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) analyse la mise en œuvre et les effets des lois cantonales, afin de rendre l'action étatique plus efficace. La CEPP réalise des mandats confiés par le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil ou traite des problématiques dont elle se saisit, après discussion avec le Conseil d'Etat. Elle recourt à des méthodes scientifiques éprouvées pour parvenir à ses conclusions. La CEPP est un organisme indépendant rattaché administrativement au département des finances.

4.8.3.2 Objectifs et priorités 2004

En 2004, la CEPP a mené de front cinq projets d'évaluation auxquels deux autres thèmes de travail sont venus s'ajouter.

4.8.3.2.1 Objectifs ponctuels

1. *Evaluer le dispositif de protection des enfants (de 0 à 15 ans) victimes de maltraitance,* sur mandat reçu en janvier 2003 de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. Une étude préliminaire a été rendue en avril 2003 pour permettre de préciser le mandat, puis une étude de faisabilité remise en juin de la même année a défini les contours de l'évaluation. La première version du rapport a été remise au plénum de la CEPP en septembre 2004 dans le but de fournir un rapport final en décembre 2004.

   Départements concernés : DIP, DASS, DJPS.

2. *Evaluer l'action «préformation et formation des non-francophones» du programme «lutte contre l'exclusion» de l'Agenda 21 cantonal*, sur mandat reçu en juin 2003 du Conseil d'Etat. Cette évaluation a dû être reportée à l'année suivante compte tenu des activités déjà en cours. En février 2004, une esquisse de projet a été remise au Conseil d'Etat qui a confirmé son mandat. Une étude de faisabilité remise en avril 2004 prévoit un rapport pour juillet 2005. Actuellement, les travaux de collecte de données et d'évaluation suivent leur cours.

   Départements concernés :
   DIP, DEEE, DF, DASS, DIAE.

3. *Evaluer le dispositif de surveillance de l'apprentissage dual (formation en entreprise),* sur mandat de la CEPP qui s'est saisie de ce thème en avril 2003. Ce projet a été repris à l'automne 2003, en raison du renouvellement des membres de la commission. Une esquisse de projet a été adoptée en janvier 2004, puis une étude de faisabilité a été remise en avril 2004 prévoyant un rapport pour juin 2005. Les travaux de collecte de données et d'évaluation suivent leur cours.

   Département concerné : DIP.

4. *Evaluer la taxation des indépendants,* sur mandat de la CEPP qui s'est saisie de ce thème, notamment pour faire suite à l'évaluation de la taxation des salariés réalisée en 1998. Une esquisse de projet avait été envoyée au Conseil d'Etat en mars 2001, donnant lieu

à une étude de faisabilité en août 2001. La commission a ensuite suspendu ce projet afin de ne pas surcharger l'administration fiscale cantonale qui était déjà soumise à plusieurs audits, pour le relancer à l'automne 2003 lors du renouvellement des membres de la commission. La problématique ayant changé entre-temps, une nouvelle étude de faisabilité est en voie de finalisation.

Département concerné : DF.

5. *Evaluer l'art.12 de la loi sur la formation continue des adultes (chèque-formation),* sur mandat du Conseil d'Etat reçu en mai 2004 pour évaluer les quatre premières années de mise en œuvre (année 2004 comprise). En raison de la disponibilité des données, annoncée par l'administration pour le printemps 2005, le début des travaux a été fixé à janvier 2005 (étude de faisabilité).

   Département concerné : DIP.

La CEPP a également travaillé sur les deux thèmes suivants :

6. *Evaluer la politique d'aménagement du territoire, transports et logement*. Sur la base d'un projet et de quelques entretiens réalisés dans l'administration, la commission a décidé de ne pas poursuivre les travaux sur ce thème tant que la problématique n'était pas mieux définie.
7. *Evaluer la loi sur les marchés publics*. Malgré l'intérêt de la commission pour ce sujet, l'étude de ce thème a été reportée en raison des nombreux projets déjà en cours.

4.8.3.2.2 Activités permanentes

1. *Rapports d'évaluation*

   Les résultats et analyses de la CEPP permettent de produire des recommandations et propositions visant à améliorer la mise en œuvre des lois cantonales. Ces évaluations font l'objet de rapports largement diffusés à la presse et mis à la disposition des citoyens intéressés.

   Les rapports d'évaluation sont disponibles sur demande ou via le site internet de la commission : *www.geneve.ch/cepp.*

2. *Valorisation des résultats*

   Une fois les rapports d'évaluation remis aux autorités et publiés, la commission est également amenée à présenter les résultats de ses travaux à des députés, des services de l'administration ou au public. Ainsi en 2004, les résultats du rapport sur la LDTR ont été présentés à deux reprises (à la commission du logement du Grand Conseil et au Rassemblement pour une politique sociale du logement) et ceux du rapport sur la communication entre les services ont fait l'objet d'une présentation (séminaire de direction du DASS).

3. *Plénum*

   L'organe de décision de la CEPP est l'assemblée de la commission (plénum) qui compte seize membres miliciens et deux permanents (le secrétaire permanent et son adjointe). Le plénum se réunit une fois par mois. A la demande du Bureau, des réunions supplémentaires peuvent être ajoutées pour répondre aux impératifs de l'agenda.

4. *Bureau*

   C'est l'organe de préparation des décisions du plénum. Il se réunit également une fois par mois, dix jours avant le plénum. Des séances extraordinaires peuvent être fixées à la demande des groupes de travail.

5. *Groupes de travail (sous-commissions)*

   Par groupes de quatre commissaires et un permanent, les groupes de travail pilotent et réalisent les évaluations. Ils se réunissent autant que nécessaire, en moyenne une fois par mois.

6. *Secrétariat*

   Le secrétariat, composé de deux permanents spécialisés dans la réalisation d'évaluations de politiques publiques, soutient l'activité des groupes de travail de la commission et apporte sa contribution méthodologique, analytique, rédactionnelle et opératoire (enquêtes, entretiens, collecte d'informations). Il gère les appels d'offres ainsi que les mandats confiés à des experts ou des sociétés privées. Il est également chargé des contacts avec les autorités, l'administration, la presse et le public. Il est chargé de la gestion du budget de la commission, de la comptabilité, de la rédaction du rapport de gestion, du rapport d'activité et de la planification du travail de la commission. Il contribue à la formation des membres aux méthodes d'évaluation et au fonctionnement de la commission.

4.8.3.3 Statistiques

Au cours de l'année 2004, les seize membres de la commission se sont réunis à 10 reprises en séance plénière (plénum). Le Bureau a tenu 11 séances. Les groupes de travail ont effectué 48 séances de travail et de pilotage des évaluations.

Les membres de la commission ont effectué 446 heures de mandats internes, réalisé 28 entretiens individuels et 9 entretiens de groupes, totalisé 520 heures de séances de travail et 257 heures de plénum.

Tableau 1 : Prestations des commissaires

	Nombre de séances	Total des heures de séances	Total des heures de missions	Entretiens individuels	Entretiens de groupe
Plénum	10	257	–	–	–
Bureau	11	100	–	–	–
Groupes de travail	48	420	–	–	–
Commissaires	–	–	446	28	9
Total	**69**	**777**	**446**	**28**	**9**

La commission s'appuie également sur des mandataires pour compléter les données recueillies afin d'évaluer les politiques publiques. Ces mandataires ont, sur demande de la commission, effectué 58 entretiens individuels et 1 entretien de groupe, envoyé et récolté 237 questionnaires détaillés et analysé toutes ces données.

Tableau 2 : Prestations des mandataires

	Entretiens individuels	Entretiens de groupe	Questionnaires postaux
Mandat «Maltraitance»		1	127
Mandat «Surveillance de l'apprentissage»	48		
Mandat «Préformation des non-francophones»	10		110
TOTAL	**58**	**1**	**237**

5. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Introduction

Le Département de l'instruction publique a œuvré afin d'assurer la qualité de ses prestations pour les élèves du canton, et ce, malgré l'adoption tardive du budget par le Grand Conseil, le 26 juin 2004. Cela n'a nullement empêché le DIP d'avoir une année riche en réalisations. Le dépôt du contre-projet à l'initiative 121 «Pour le maintien des notes à l'école primaire» en moins d'un an (lire aussi 2.8.1) l'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (2.8.2), le rattachement des deux écoles du domaine santé-social et de l'Ecole supérieure des beaux-arts aux HES (2.8.3) ou encore le rattachement des ateliers de préapprentissage de la fondation SGIPA au DIP.

En mai 2004, le chef du département a dévoilé sa vision, aux cadres du département, des prestations prioritaires pour lesquelles le DIP doit renforcer son action. C'est début janvier 2005 qu'il a publiquement expliqué les grands axes de sa politique d'éducation. Ses «13 priorités pour l'instruction publique genevoise» viennent recadrer les activités du département, insuffler une nouvelle dynamique et renouveler le processus budgétaire du DIP.

Voici plusieurs autres accomplissements au sein du département en 2004.

L'Enseignement primaire

Cet ordre d'enseignement a regroupé, depuis le mois de septembre, l'ensemble des services en charge de la formation continue des enseignants primaires sous le Centre de formation de l'enseignement primaire (CEFEP), avec à sa tête un responsable directement rattaché à la direction générale de l'enseignement primaire (5.4.2). Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'un vaste travail d'analyse et d'élaboration conduit depuis 2001 en collaboration avec l'Université de Genève. Elle permet de donner à l'entité Formation continue une existence institutionnelle visible, pleine et valorisée.

Outre la formation continue, l'enseignement primaire a aussi revu l'organisation du travail entre la direction générale et les 32 membres du corps inspectoral. Désormais, elle est conçue de façon à optimaliser l'élaboration et le suivi des dossiers et à améliorer son fonctionnement.

Apprentissage de la lecture

Les résultats de l'enquête PISA 2000 ont amené le DIP à mettre en place un plan d'actions pour renforcer l'apprentissage de la lecture. La collaboration entre l'Enseignement primaire, le Cycle d'orientation et le Postobligatoire s'est renforcée sur cette thématique et un forum pédagogique conjoint a été organisé le 1er décembre 2004 : «Devenir un bon lecteur pour la vie, c'est l'affaire de tous !». Une contribution de chercheurs, une conférence et des ateliers ont posé les bases d'un champ d'actions à venir visant à favoriser le développement des compétences en lecture de tous les élèves genevois. L'accent a été mis sur la cohérence indispensable qui doit prévaloir aux démarches conduites à toutes les étapes du parcours de l'élève.

Cycle d'orientation

En 2004, le **Cycle d'orientation** a fêté ses quarante ans. C'est en effet en septembre 1962 que les premières classes ont été ouvertes à titre expérimental. Deux ans plus tard, en juin 1964, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi 2718 qui a instauré pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire le regroupement sous un même toit des élèves qui auparavant étaient accueillis dans des écoles différentes, avec des programmes disparates, et avec un destin scellé pratiquement à la fin de l'enseignement primaire. En 2004, le Cycle a dépassé la barre des 13'000 élèves, compte 19 collèges et plus de 1500 collaborateurs (enseignants et personnel administratif et technique). A la rentrée 2004, malgré un budget restrictif, le Cycle de Drize a pu accueillir comme prévu plus de 100 élèves et mis en place une structure administrative ad intérim par réallocations de postes.

Enseignement secondaire II postobligatoire

Travail de maturité revu et corrigé

A l'initiative du Président du Département de l'instruction publique, M. Jean Jacques Forney, directeur du Collège de Saussure, a été mandaté en août 2004, afin de procéder à une analyse du travail de maturité à Genève et dans les autres cantons, sur la base notamment de la législation fédérale et cantonale. Il a conduit des entretiens préliminaires approfondis avec les principaux acteurs de l'enseignement postobligatoire à Genève.

Il en est ressorti :

L'organisation du travail de maturité est mieux définie

L'organisation actuelle du travail de maturité (libre choix du sujet, suivi par un maître accompagnant) doit être maintenue, mais avec davantage de garde-fous dans la procédure de validation des sujets. Afin de diminuer la disparité dans le suivi des travaux des élèves, l'idée d'établir un contrat entre l'élève et le maître accompagnant sera étudiée.

Des propositions de modifications réglementaires

Le canton de Genève souhaite adresser à la Commission suisse de maturité une proposition de modification de l'Ordonnance fédérale concernant la reconnaissance de la nouvelle maturité (ORRM) visant à prendre en compte l'évaluation du travail de maturité dans les conditions d'obtention de la maturité.

Des mesures transitoires doivent néanmoins être adoptées.

Des sanctions progressives pour les cas de fraude et de plagiat

Pour les cas de fraude et de plagiat dans le cadre du travail de maturité, il propose de renforcer leur prévention et que ceux-ci fassent l'objet, selon la gravité de la faute et du moment de leur découverte, de sanctions progressives allant de mesures formatives à l'exclusion du Collège de Genève dans les cas les plus graves.

Des propositions qui dépassent le seul cadre du travail de maturité sont également formulées.

Création d'une commission de recours

Sur le modèle de la commission de recours de l'Université, une «commission indépendante de recours» présidée par un juge du Tribunal administratif et incluant des représentants des directions et du corps enseignant, pourrait être instituée afin de traiter des cas de recours scolaires.

Création d'un conseil de discipline

Les éventuelles sanctions à l'encontre d'élèves seraient décidées par un «conseil de discipline», qui inclurait des représentants des directions et du corps enseignant, en lieu et place de la direction générale ou du président du Département.

Service école média (SEM)

En août 2001, les trois directions générales de l'EP, du CO et du PO ont mandaté un groupe de travail chargé d'étudier le regroupement des services concernant la documentation, l'audiovisuel et l'informatique. Ce processus a abouti en 2004 à la création du Service Ecoles-Médias (SEM). Celui-ci a réorganisé en cinq secteurs – documentation, formation, logistique, production, prospective – les ressources de différents services préexistants : le Centre de Ressources Documentaires et Pédagogiques (CRDP), le Centre Pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication (CPTIC), le Centre de Production Audiovisuelle (CPAV), l'Atelier Technique Audiovisuel (ATAV), l'Education au Médias de l'EP (EDMED) et la Coordination informatisées des bibliothèques (CIBIG). Au 1er janvier 2005, les ressources des anciens services ont été transférées au SEM qui est devenu un service transversal au DIP. Le SEM a pour mission de fournir tous les services nécessaires à l'enseignement des médias et par les médias, mais également de concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique globale du DIP dans ce domaine.

Université

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne, les facultés ont réalisé un important travail pour mettre sur pied les plans et règlements d'études pour l'introduction des nouvelles filières de formation échelonnées et de définir les mesures transitoires entre l'ancien et le nouveau système. Ainsi, depuis la rentrée 2004, la Faculté des sciences a remplacé ses licences et diplômes par 8 baccalauréats universitaires (bachelor) suivis de 10 maîtrises universitaires (master), la Faculté de théologie a proposé le baccalauréat universitaire en théologie et l'Institut Européen de l'Université de Genève a inauguré sa maîtrise universitaire en études européennes. Les autres facultés effectueront le passage au système de Bologne au plus tôt en 2005. De plus, il a été traité la question de la dénomination des titres figurant sur les diplômes et autres documents émis par l'Université. Ainsi au niveau romand, les trois universités du Triangle AZUR (Genève, Lausanne et Neuchâtel) ont collaboré sur plusieurs points, notamment sur la traduction française des titres de Bologne. En juillet, au niveau romand (CUSO), le choix s'est porté sur les appellations baccalauréat universitaire et maîtrise universitaire. Ignorant cette décision le Grand Conseil genevois a décidé un mois plus tard de confier au Conseil de l'Université de décider de la traduction des titres de Bologne. Une décision sera prise début 2005.

Du côté de la formation des enseignants primaires et secondaires, l'Université et le DIP ont poursuivi leur travail durant l'été 2004 pour mettre en œuvre le processus de Bologne. A ce titre, le groupe de coordination SSED-DEP, qui réunit des représentants de la section des sciences de l'éducation et des représentants de la direction générale de l'enseignement primaire sur les questions relatives à la formation initiale, a été chargé d'analyser les avantages et les inconvénients des différentes options possibles.

Pôle pour l'enseignement supérieur : relations internationales

Le Département fédéral de l'intérieur, le Département fédéral des affaires étrangères et le Département de l'instruction publique ont exprimé leur vision commune de l'avenir : disposer à Genève d'un pôle d'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des relations internationales et du développement. La création de ce pôle impliquera l'exploitation de synergies et une mise en réseau renforcée de l'Université avec l'IUED, l'IUHEI, le RUIG et les autres institutions pertinentes présentes à Genève.

Afin de préparer la mise en place d'un «pôle d'excellence académique pour l'étude des relations internationales», la Confédération et le Canton ont organisé un atelier de discussions et de réflexions, qui s'est tenu à Genève le 16 juin 2004. Des représentants de la Confédération et du Canton, ainsi que de l'Université, de l'IUED, du RUIG et d'organisations internationales étaient présents. L'atelier a permis de dégager des pistes de réflexion pour les éléments constitutifs du futur pôle d'excellence.

Le 21 octobre de l'année en cours, une séance a été convoquée par le département de l'instruction publique pour préfigurer ce que pourrait être, dans le cadre d'un futur Conseil de l'enseignement supérieur, une commission spécialement chargée de l'avenir des relations internationales. Cette séance a permis de réaffirmer la volonté des partenaires de soutenir un tel pôle d'excellence et d'en définir les principes fondateurs.

1. La concrétisation du pôle devra favoriser et encourager l'identité de chaque institution. Par conséquent, il n'est pas question de fusionner les instituts ni de démembrer les facultés, mais de miser sur la culture et l'identité propres de chacune.
2. La future Maison de la Paix et ses composantes seront parties intégrantes du pôle.

3. Le pilotage des structures doit être renforcé sur la base d'un contrat entre le pôle, les émanations du pôle et les collectivités publiques, afin que ces dernières puissent dans les meilleurs délais se désengager de la partie opérationnelle.
4. Le canton de Genève n'entend pas se désengager d'un tel pôle. La double source de financement sera donc maintenue, même si la Confédération entend de son côté doubler son apport.
5. Le pôle devra s'insérer dans une réalité de fonctionnement bien définie, ce qui implique un renforcement de la coordination entre les différents partenaires par la création d'une structure faîtière commune.

La Culture

Une enquête commandée par l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises a mis en évidence un taux de satisfaction élevé des Genevois pour l'offre culturelle. 76% des sondés estiment que Genève est culturellement dynamique. Si l'aspect festif de la culture est apprécié à travers des fêtes de quartiers et des grandes salles polyvalentes, on observe aussi un attachement certain de la population genevoise au livre (bibliothèque) et aux institutions culturelles (opéra, arts de la scène surtout). En tête des nouveaux équipements souhaités : le Musée d'ethnographie (24%), la nouvelle Comédie (17%) et la Bibliothèque des Bastions (15%).

Le rôle crucial de l'école dans l'éveil aux activités culturelles est souligné dans cette enquête. Or, en dépit de nets progrès, on observe que les personnes ayant suivi une formation supérieure fréquentent plus souvent les manifestations culturelles que les autres. Le DIP a intensifié encore ses collaborations avec le monde artistique pour relever ce défi de la démocratisation de la culture. Une campagne de promotion efficace de la «carte 20 ans/20 francs» – qui facilite l'accès financier des jeunes aux lieux culturels – a rencontré un vif succès auprès des jeunes.

Le DIP a aussi innové en subventionnant une résidence de compagnie théâtrale au sein du collège de la Gradelle qui a permis des échanges directs et très fructueux entre élèves, enseignants et artistes. De nombreuses sorties scolaires permettent aux jeunes d'apprécier l'offre des concerts, musées ou théâtres. Le DIP a consolidé son aide aux indépendants (théâtre, danse, art plastique) en clarifiant les critères d'attribution de ses subventions après le choc de la diminution drastique de sa rubrique «aide ponctuelle». La ligne budgétaire est rétablie et les artistes indépendants, professionnels émergents et confirmés, ne subissent plus désormais la concurrence de projets essentiellement socio-éducatifs, lesquels trouvent d'autres affectations au sein du département. La création d'une fondation de droit public permettra au MAMCO d'envisager son avenir plus sereinement et dans un contact plus étroit avec le public et L'ESBA a vu ses effectifs pédagogiques fortement augmentés dans la perspective de la création d'un pôle artistique fort à Genève.

Le DIP 2004 en chiffres

Budget et dépenses de personnel (en milliers de francs)

Situation au 31 décembre 2002, 2003 et 2004)

	Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2002)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2003)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2004)			
	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget
PAT (301)	169'805	168'094	-1'711	98.99%	181'210	177'526	-3'684	97.97%	181'121	181'267	146	100.08%
PE (302)	636'189	630'583	-5'606	99.12%	651'307	646'071	-5'236	99.20%	658'939	651'699	-7'240	98.90%
PAT+PE	***805'994***	***798'677***	***-7'317***	***99.09%***	***832'517***	***823'598***	***-8'919***	***98.93%***	***840'060***	***832'966***	***-7'094***	***99.16%***
Assurances sociales (303)	70'561	69'876	-685	99.03%	68'834	67'509	-1'325	98.08%	67'081	65'770	-1'311	98.05%
Caisse pensions+prévoy. CIA (304)	81'774	82'772	998	101.22%	84'476	87'086	2'610	103.09%	88'707	88'918	211	100.24%
Assur. maladie & accident (305)	4'538	5'105	567	112.49%	5'592	5'447	-145	97.40%	5'706	5'520	-186	96.74%
Autres charges person. (307-309)	733	1'431	698	195.28%	1'796	1'732	-64	96.41%	2'146	1'359	-787	63.32%
Total charges personnel (30)	**963'600**	**957'861**	**-5'739**	**99.40%**	**993'215**	**985'371**	**-7'844**	**99.21%**	**1'003'700**	**994'532**	**-9'168**	**99.09%**

PAT: Personnel administratif et technique PE: Personnel enseignant

En 2004, l'écart est inférieur à 1%, ce qui signifie une bonne adéquation entre les dépenses et le budget.

Plusieurs grèves ont eu lieu entraînant des retenues de salaires pour un montant de 1.6 millions. Sans les grèves, le montant disponible total se serait élevé à 7.5 millions.

Concernant les enseignants, les postes non occupés s'expliquent par la prudence affichée par les directions générales quant à la teneur et à l'incertitude liée à la date du vote du budget 2004. De plus, le renouvellement du personnel enseignant poursuit son cours et influence a posteriori le coût moyen des salaires à la rentrée.

Un léger dépassement s'inscrit pour le PAT à hauteur de F 146'000, soit +0,08%. Il s'explique en grande partie par l'engagement du personnel d'encadrement nécessaire à l'ouverture du collège de Drize.

Postes occupés en 2002 et 2003; postes budgétisés et occupés en 2004

		Occupation 31/12/02 [1]	Occupation 31/12/03 [1]	Budget 2004	Occupation 31/12/04	Ecart bud. (postes)	Ecart bud. (%)
SGX	PAT	134,12	134,81	143,55	141,85	-1,70	-1,18%
		134,12	**134,81**	**143,55**	**141.85**	**-1,70**	**-1,18%**
EP	PAT	231,35	240,70	244,60	244,20	-0,40	-0,16%
	PE	2'294,38	2'297,05	2'288,50	2'281,68	-6,82	-0,30%
Total EP		**2'525,73**	**2'537,75**	**2'533,10**	**2,525,88**	**-7,22**	**-0,29%**
CO	PAT	190,82	199,17	200,70	203,77	+3,07	+1,53%
	PE	1'259,87	1'299,51	1'325,80	1'309,42	-16,38	-1,24%
Total CO		**1'450,69**	**1'498,68**	**1'526,50**	**1'513,19**	**-13,31**	**-0,87%**
ESPO [2]	PAT	342,82	344,88	347,00	344,30	-2,70	-0,78%
	PE	1'549,48	1'589,15	1'604,00	1'599,51	-4,49	-0,28%
Total ESPO		**1'892,30**	**1'934,02**	**1'951,00**	**1'943,81**	**-7,19**	**-0,37%**
OJ	PAT	571,14	592,83	627,30	623,65	-3,65	-0,58%
		571,14	**592,83**	**627,30**	**623,65**	**-3,65**	**-0,58%**
CEPSPE/CEFOPS	PAT	14,05	15,05	16,45	16,65	+0,20	+1,22%
	PE	66,60	61,32	67,65	67,48	-0,17	-0,25%
Total CEPSPE/ CEFOPS		**80,65**	**76,37**	**84,10**	**84,13**	**+0,03**	**+0,03%**
OOFP	PAT	146,86	148,98	150,10	146,08	-4,02	-2,68%
		146,86	**148,98**	**150,10**	**146,08**	**-4,02**	**-2,68%**
Total DIP (hors HES et hors UNI)	PAT	1'631,16	1'676,42	1'729,70	1'720,49	-9,21	-0,53%
	PE	5'170,33	5,247,02	5'285,95	5'258,09	-27,86	-0,53%
	Total	**6'801,49**	**6'923,44**	**7'015,65**	**6'978,59**	**-37,06**	**-0,53%**
HES [3]	PAT	115,87	177,32	188,45	170,82	-17,63	-9,35%
	PE	202,51	350,04	334,11	359,95	+25,85	+7,74%
Total HES		**318,38**	**527,36**	**522,56**	**530,77**	**+8,22**	**+1,57%**
UNI [4]	PAT	1'036,08	1'107,95	1'153,06	1'152,70	-0,36	-0,03%
	PE	703,43	714,81	755,08	730,09	-24,99	-3,31%
Total UNI		**1'739,50**	**1'822,76**	**1,908,14**	**1'882,79**	**-25,35**	**-1,33%**
Total DIP (y compris HES et UNI)	PAT	2'783,10	2'961,69	3,071,21	3'044,02	-27,19	-0,89%
	PE	6'076,27	6,311,86	6'375,14	6'348,13	-27,00	-0,42%
	Total	**8' 859,37**	**9,273,56**	**9'446,35**	**9'392,15**	**-54,20**	**-0,57%**

[1] Occupation des postes au 10 décembre de chaque année.
[2] La commission des finances a accordé 37.4 postes de PE supplémentaires pour la rentrée 2003 dans le cadre des crédits complémentaires 2003 (+ 29 postes pour la croissance des effectifs et les compléments de formation et + 8.4 postes pour la nouvelle formation commerciale de base PL 8966).
[3] Les assistants de laboratoire ne sont pas inclus.
[4] Les assistants et moniteurs ne sont pas inclus.

SGX Services généraux
EP Enseignement primaire
CO Cycle d'orientation
ESPO Enseignement secondaire postobligatoire
OJ Office de la jeunesse
PAT Personnel administratif et technique (301)
PE Personnel enseignant (302)
CEPSPE Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (jusqu'en 2003)
CEFOPS Centre de formation professionnelle santé-social (dès 2004)
OOFP Office d'orientation et de formation professionnelle
HES Haute école spécialisée
UNI Université

Postes occupés en 2002 et 2003, postes budgétisés et occupés en 2004

L'occupation des postes du DIP en décembre 2004 laisse apparaître un nombre de postes non-occupés de 0.53% par rapport au budget (hors HES et Université). Une partie des postes disponibles pour le PAT s'explique par un roulement de personnel normal sur la totalité de plus de 1'700 postes. Les postes sont en effet temporairement libérés et sont à nouveau occupés après la phase habituelle de recrutement.

L'approbation tardive du budget 2004 a rendu difficile le processus d'engagement du personnel enseignant par rapport aux années précédentes. Mais la rentrée 2004 a pu se dérouler grâce au travail de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du département.

Les tableaux suivants montrent plus en détail les motifs des roulements de personnel du DIP.

Mouvement du personnel non-enseignant 2002-2004

Fonctionnaires ou agents spécialisés

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission/ fin de mandat	Congé	Retraite	PLEND	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2002	5	5	12								**22**
Entrée 2003	2	3	4								**9**
Entrée 2004	1	5	9								**15**
Sortie 2002			5	30	9	20	36	9	2	0	**111**
Sortie 2003			5	17	4	39	43	3	0	1	**112**
Sortie 2004			4	24	11	25	65	1	0	1	**131**

Employé-e-s

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission	Congé	Retraite	PLEND	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2002	272	26	0								**298**
Entrée 2003	343	23	44								**410**
Entrée 2004	233	28	16								**277**
Sortie 2002			11	103	22	8	17	3	13	2	**179**
Sortie 2003			11	106	18	11	10	0	13	4	**173**
Sortie 2004			1	101	25	13	26	0	8	4	**178**

Auxiliaires

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission/ fin de mandat	Congé	Retraite	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2002	255	0	0							**255**
Entrée 2003	268	2	12							**282**
Entrée 2004	271	2	9							**282**
Sortie 2002			2	129	7	1	0	1	0	**140**
Sortie 2003			2	203	0	4	0	2	0	**211**
Sortie 2004			7	224	6	5	0	2	0	**244**

NB : Concernant les transferts, il convient de préciser qu'il s'agit de mouvements entre départements de l'administration cantonale et/ou entre lesdits départements et des institutions paraétatiques ou subventionnées.

Stages

En assumant son rôle de formateur, le Département a permis à de nombreux stagiaires d'effectuer et/ou de compléter leur formation dans ses différentes unités. L'augmentation du nombre de stagiaires est partiellement due à l'exigence d'expérience professionnelle préalable à l'accès aux Hautes Ecoles Spécialisées, dans les domaines de l'information documentaire, du travail social, des métiers de la santé, mais aussi dans le domaine commercial, de gestion ou d'informatique.

Stagiaires

Année	Engagement	Retour de congé	Démission Fin de mandat	Licenciement	Congé	Total
Entrée 2002	67	1				**68**
Entrée 2003	59	0				**59**
Entrée 2004	77	0				**77**
Sortie 2002			48	0	1	**49**
Sortie 2003			32	0	1	**33**
Sortie 2004			50	1	0	**51**

Apprenti-e-s

Année	Engagement	Démission Fin de mandat	Licenciement	**Total**
Entrée 2002	13			**13**
Entrée 2003	21			**21**
Entrée 2004	16			**16**
Sortie 2002		21	3	**24**
Sortie 2003		10	0	**10**
Sortie 2004		13	0	**13**

Total des mouvements du personnel (tout statut confondu)

Les mouvements de l'année 2004 se sont caractérisés tant par de nombreux départs d'auxiliaires arrivant au terme de leur mandat au DIP que par des engagements dus au renforcement et à la consolidation des effectifs médico-sociaux de l'Office de la Jeunesse, à l'intégration de la section de pharmacie de l'Université de Lausanne et à la mise en oeuvre du plan de développement de l'Université.

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission Fin de mandat	Congé	Retraite	PLEND	Invalid.	Licenciement	Décès	**Total**
Entrée 2002	612	32	12								**656**
Entrée 2003	693	28	60								**781**
Entrée 2004	598	35	34								**667**
Sortie 2002			18	331	39	29	53	12	19	2	**503**
Sortie 2003			18	368	23	54	53	3	15	5	**539**
Sortie 2004			12	412	42	43	91	1	11	5	**617**

Situation du personnel non enseignant au 31 décembre 2004 (en personnes) (1)

	2002	**2003**	**2004**
Services généraux	158	158	164
Enseignement primaire	285	296	302
Cycle d'orientation	236	242	247
Enseignement secondaire postobligatoire	423	425	428
Hautes écoles spécialisées	131	208	200
Université	1'299	1'386	1'442
Office de la jeunesse	772	800	836
Centre de formation professionnelle santé-social (2)	19	21	23
Office d'orientation et de formation professionnelle	176	182	181
Total en personnes **3'823** personnes assumant plus de 456 fonctions différentes	**3'499**	**3'718**	**3'823**

(1) Situation arrêtée au 10 décembre 2004.
(2) Jusqu'en 2003: centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance - CEPSPE.

NB: ce tableau exclut les catégories de personnel suivantes: auxiliaires, stagiaires et apprenti-e-s.

Mouvement du personnel enseignant

Le personnel enseignant est géré directement par les directions générales des ordres d'enseignement. Les informations concernant les mouvements du personnel enseignant figurent dans les parties des unités concernées:

Enseignement primaire: cf. point 5.4.4, paragraphe «Recrutement de nouveaux enseignants»

Enseignement secondaire (cycle d'orientation et enseignement secondaire postobligatoire): cf. point 5.3.2, paragraphe «Personnel enseignant du secondaire»

Université: cf. paragraphe «Encadrement des étudiants» – évolution du nombre de postes (EPT) du corps professoral rémunérés par le DIP, évolution du nombre de postes (EPT) de maîtres assistants et assistants rémunérés par le DIP, et paragraphe «Egalité des chances - évolution de l'effectif du corps professoral et du nombre de femmes (personnes, toutes sources de financement confondues), évolution de l'effectif du corps intermédiaire et du nombre de femmes (personnes toutes sources de rémunération confondues).

Subventions accordées

Le tableau ci-dessous détaille les subventions accordées par le département en faveur des institutions et des personnes physiques pour l'année 2004. Elles se sont élevées à un total de F 553'872'954 sur un budget voté de F 555'722'000. Globalement, un écart favorable est ainsi enregistré pour F 1'849'046.

Les commentaires au bas du tableau donnent l'explication des écarts les plus significatifs.

Subventions accordées

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Comptes 2003	Budget 2004	Comptes 2004	Ecart CO4/BO4	en %
ENSEIGNEMENT			**375'364'165**	**391'130'638**	**424'408'483**	**429'279'000**	**428'530'810.70**	**-748'189**	**-0.17**
Coordination intercantonale			**1'753'975**	**2'065'049**	**2'281'355**	**2'964'000**	**2'668'029.00**	**-295'971**	**-9.99**
31.00.00	361.05	Conférence intercant. instruct. publique SR/Ti	1'009'900	1'164'555	1'213'714	1'233'000	1'232'787.00	-213	-0.02
31.00.00	361.06	Conférence suisse Direct.canton.instruct.publ.	384'068	418'136	620'211	647'000	619'982.00	-27'018	-4.18
31.00.00	361.07	Commission Publication Collection «CH»	4'550	4'550	4'604	5'000	4'604.00	-396	-7.92
31.00.00	361.08	Activités nouvelles	142'413	146'348	100'882	150'000	63'089.00	-86'911	-57.94
31.00.00	361.09	Croix-Rouge, soins infirmiers	-	-	-	575'000	409'341.00	-165'659	-28.81
31.00.00	361.11	Conférence universitaire suisse	157'630	318'272	323'436	324'000	321'875.00	-2'125	-0.66
31.00.00	361.21	Subv.à conférence romande offices format.prof.	46'838	-	-	-	-	-	
31.00.00	361.26	Cotisations intercantonales	8'576	13'188	18'508	30'000	16'351.00	-13'649	-45.50
Enseignement et formation			**41'948'279**	**39'197'671**	**23'608'308**	**23'357'000**	**22'119'595.00**	**-1'237'405**	**-5.30**
31.00.00	363.11	Institut d'études sociales	6'081'350	6'421'900	-	-	-	-	
31.00.00	363.12	Ecole d'infirmières Le Bon Secours	9'235'450	9'810'400	-	-	-	-	
34.00.00	364.20	Sgipa	11'958'710	12'612'000	13'467'812	14'064'000	14'064'000.00	-	-
34.00.00	365.63	CCSO-Genève	-	820'000	779'025	820'000	738'050.00	-81'950	-9.99
37.00.00	365.45	Ecole d'aide familiale	1'009'240	926'681	-	-	-	-	
39.00.00	361.22	Subv.pour cours introduction hors canton	178'173	211'713	186'372	238'000	193'913.80	-44'086	-18.52
39.00.00	363.24	Subv. cantonale ordinaire au FFPP	3'750'000	1'650'000	2'150'000	1'707'000	1'683'601.70	-23'398	-1.37
39.00.00	363.25	Subv. cantonale extraordinaire au FFPP	3'750'000	1'650'000	2'150'000	1'041'000	1'033'151.80	-7'848	-0.75
39.00.00	365.39	Université ouvrière de Genève	988'000	788'000	988'000	988'000	988'000.00	-	-
39.00.00	365.55	Université populaire de Genève	81'000	81'000	81'000	81'000	81'000.00	-	-
39.00.00	365.63	CIM (Computer Integrated Manufacturing)	819'660	-	-	-	-	-	
39.00.00	365.85	Fond. pour la formation des adultes - Genève	1'775'712	1'900'000	1'600'000	1'300'000	1'300'000.00	-	-
39.00.00	365.87	Subv. à l'école hôtelière	467'000	430'000	430'000	430'000	430'000.00	-	-
39.00.00	365.88	Subv. pour cours à divers organismes	379'521	350'658	364'588	381'000	399'117.40	18'117	4.76
39.00.00	365.89	Subv.à div.assoc/organismes cours pratiques	553'180	578'879	608'579	917'000	304'466.00	-612'534	-66.80 1)
39.00.00	365.91	Subv. art. 41 versée aux institutions privées	921'282	966'441	802'932	1'390'000	904'294.30	-485'706	-34.94 2)
Enseignement et formation tertiaire			**297'686'357**	**312'535'200**	**357'201'000**	**362'354'000**	**361'654'000.00**	**-700'000**	**-0.19**
31.00.00	365.37	Inst.univ.hautes études intern.-IUHEI	6'153'030	6'444'100	6'972'000	7'158'000	7'158'000.00	-	-
31.00.00	365.38	Inst.univ.études du dévelopem.-IUED	3'373'650	3'794'100	4'195'000	4'260'000	4'260'000.00	-	-
31.00.00	365.64	Université du 3ème âge	40'000	40'000	70'000	70'000	70'000.00	-	-
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	-	200'000	200'000	200'000	200'000.00	-	-
31.00.00	365.92	Réseau universitaire international de Genève	620'000	620'000	1'200'000	1'200'000	1'200'000.00	-	-
34.00.00	361.29	Contrib. à la Haute école de théâtre de Suisse romande	-	-	142'000	300'000	300'000.00	-	-
34.00.00	363.30	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	26'819'375	28'058'000	28'740'000	30'913'000	30'913'000.00	-	-
34.00.00	363.31	Ecole supérieure d'informatique de gestion	1'700'000	1'500'000	1'200'000	1'340'000	1'340'000.00	-	-
34.00.00	363.32	Ecole supérieure des beaux-arts de Genève	5'656'302	5'653'000	5'613'000	6'050'000	6'050'000.00	-	-
34.00.00	363.34	HES / santé-social	774'000	1'222'000	21'149'000	26'077'000	26'077'000.00	-	-
34.00.00	363.35	Haute école de musique	-	-	10'500'000	10'500'000	10'500'000.00	-	-
35.00.00	363.01	Allocation au fonctionnement de l'Université	252'550'000	265'004'000	277'220'000	274'286'000	273'586'000.00	-700'000	-0.26 3)
Associations et groupements d'enseignement			**1'183'466**	**1'231'700**	**1'201'000**	**1'296'000**	**1'228'000.00**	**-68'000**	**-5.25**
31.00.00	365.31	Ecole des Parents	178'000	-	-	-	-	-	
31.00.00	365.33	Ass.mond.pour école Instrument de paix	33'000	33'000	33'000	33'000	33'000.00	-	-
31.00.00	365.53	Group.genev.centres entr.méth.acti.-CEMEA	100'000	100'000	130'000	130'000	130'000.00	-	-
31.00.00	365.68	Contribution à la promotion de la paix	136'026	217'000	128'000	220'000	152'000.00	-68'000	-30.91
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	200'000	-	-	-	-	-	
32.00.00	365.28	Group.ass.parents élèves - GAPP	10'000	20'000	20'000	20'000	20'000.00	-	-
33.00.00	365.28	Group.ass.parents élèves - FAPECO	-	-	10'000	10'000	10'000.00	-	-
33.00.00	365.32	Ecole et Quartier Versoix	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000.00	-	-
34.00.00	365.29	Culture & Rencontres	99'000	99'000	99'000	99'000	99'000.00	-	-
36.00.00	365.31	Ecole des Parents	-	318'000	318'000	318'000	318'000.00	-	-
39.00.00	365.90	Association des répétitoires - ARA	367'440	384'700	403'000	406'000	406'000.00	-	-
Education spécialisée			**32'792'088**	**36'101'018**	**40'116'820**	**39'308'000**	**40'861'186.70**	**1'553'187**	**3.95**
36.00.00	365.42	Enseig.mineurs invalides placés en instit.privées	175'840	264'480	325'720	363'000	308'260.00	-54'740	-15.08
36.00.00	365.70	Instit.hors canton accueillant mineurs	98'387	231'069	84'022	180'000	146'701.20	-33'299	-18.50
36.00.00	365.71	Fondation officielle de la Jeunesse	11'178'909	12'612'730	13'683'050	13'562'000	13'562'000.00	-	-
36.00.00	365.72	Ass. Montbrillant Communication Surdité	439'320	536'600	571'407	388'000	388'000.00	-	-
36.00.00	365.75	Foyer La Caravelle	794'210	840'600	770'405	810'000	810'000.00	-	-
36.00.00	365.76	ASTURAL	4'932'280	4'836'400	5'324'088	5'501'000	5'501'000.00	-	-
36.00.00	365.77	Ecole protestante d'altitude (EPA)	1'262'610	1'337'700	1'567'625	1'634'000	1'634'000.00	-	-
36.00.00	365.78	Hospice général	5'054'440	5'608'100	6'066'822	6'284'000	6'284'000.00	-	-
36.00.00	365.79	Atelier X	326'470	348'000	340'000	342'000	342'000.00	-	-
36.00.00	365.80	Assoc. catholique d'action soc. et éduc. (ACASE)	3'326'570	3'914'200	4'472'510	4'503'000	4'503'000.00	-	-
36.00.00	366.05	Appui social	158'920	170'569	178'076	241'000	180'161.45	-60'839	-25.24
36.00.00	366.80	Frais de placements	5'044'132	5'400'570	6'733'096	5'500'000	7'202'064.05	1'702'064	30.95 4)

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Comptes 2003	Budget 2004	Comptes 2004	Ecart CO4/BO4	en %
JEUNESSE			**30'414'536**	**34'529'203**	**37'336'800**	**37'559'000**	**37'287'327.95**	**-271'672**	**-0.72**
Animation et loisirs de la jeunesse			**16'390'746**	**18'574'163**	**20'162'662**	**20'872'000**	**20'782'192.60**	**-89'807**	**-0.43**
31.00.00	366.07	Fonds Animation Jeunesse	318'828	288'135	196'567	333'000	330'445.50	-2'555	-0.77
33.00.00	366.60	Excursions scolaires	250'000	663'000	320'000	320'000	319'999.90	-0	-0.00
34.00.00	365.82	Rétrocess.s/ ventes en faveur fonds de courses	12'000	13'187	-	16'000	22'787.20	6'787	42.42
34.00.00	366.60	Excursions scolaires	319'200	608'078	519'918	660'000	632'715.00	-27'285	-4.13
36.00.00	364.31	Fondation genev. p/ l'animation socioculturelle	13'214'480	14'587'200	16'718'291	17'128'000	17'128'000.00	-	-
36.00.00	365.44	Group.liaison genev.assoc.Jeunesse-GLAJ	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000.00	-	-
36.00.00	365.47	Colonies de vacances	1'006'238	1'144'562	1'137'886	1'250'000	1'183'245.00	-66'755	-5.34
36.00.00	365.48	Unions chrétiennes	195'000	195'000	195'000	90'000	90'000.00	-	-
36.00.00	365.49	Association du scoutisme genevois	195'000	195'000	195'000	195'000	195'000.00	-	-
36.00.00	366.60	Excursions scolaires (classes multicolores)	750'000	750'000	750'000	750'000	750'000.00	-	-
Activités scolaires et sociales			**14'023'790**	**15'955'040**	**17'174'138**	**16'687'000**	**16'505'135.35**	**-181'865**	**-1.09**
31.00.00	365.35	Fondation pour l'avenir	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000.00	-	-
31.00.00	365.46	Subvention à la restauration collective	101'260	314'040	430'038	450'000	287'850.35	-162'150	-36.03
31.00.00	365.98	Subventions ponctuelles	-	-	81'100	100'000	80'285.00	-19'715	-19.72
32.00.00	362.06	Group. intercomm. animation parascolaire-GIAP	13'542'120	15'077'100	15'798'000	15'196'000	15'196'000.00	-	-
36.00.00	365.50	Fond. suisse du service social international	-	-	250'000	350'000	350'000.00	-	-
36.00.00	365.57	Foyer résidence «Le Voltaire»	203'410	213'900	220'000	221'000	221'000.00	-	-
36.00.00	365.58	Soutien à l'enfance	165'000	338'000	383'000	358'000	358'000.00	-	-
ENSEIGNEMENT MUSICAL			**35'318'850**	**37'909'412**	**28'781'000**	**28'902'000**	**28'902'000.00**	**-**	**-**
Conservatoires et instituts			**33'971'850**	**36'381'412**	**27'113'000**	**27'190'000**	**27'190'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	365.01	Conservatoire de musique de Genève	17'775'900	18'833'006	10'606'000	10'654'000	10'654'000.00	-	-
31.00.00	365.02	Institut Jaques-Dalcroze	4'512'250	4'864'016	3'519'000	3'528'000	3'528'000.00	-	-
31.00.00	365.03	Conservatoire populaire de musique	11'683'700	12'684'391	12'988'000	13'008'000	13'008'000.00	-	-
Ecoles de musique			**1'347'000**	**1'528'000**	**1'668'000**	**1'712'000**	**1'712'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	365.04	Ondine genevoise	285'000	310'000	310'000	310'000	310'000.00	-	-
31.00.00	365.05	Cadets de Genève	285'000	310'000	330'000	339'000	339'000.00	-	-
31.00.00	365.16	Ecole des technologies musicales	440'000	571'000	671'000	693'000	693'000.00	-	-
31.00.00	365.17	Association Espace Musical	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000.00	-	-
31.00.00	365.59	A.M.R.	207'000	207'000	227'000	240'000	240'000.00	-	-
CULTURE			**17'764'900**	**21'411'859**	**23'482'010**	**22'982'000**	**23'048'306.17**	**66'306**	**0.29**
Musique et danse			**7'905'000**	**9'715'000**	**10'145'000**	**10'145'000**	**10'145'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	364.08	Orchestre de la Suisse Romande	7'000'000	8'500'000	8'500'000	8'500'000	8'500'000.00	-	-
31.00.00	365.06	Concours de Genève	140'000	250'000	250'000	250'000	250'000.00	-	-
31.00.00	365.07	Aide aux formations indépendantes	565'000	565'000	465'000	465'000	465'000.00	-	-
31.00.00	365.08	Orchestre de chambre de Genève	200'000	400'000	500'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.19	Contrechamps	-	-	300'000	300'000	300'000.00	-	-
31.00.00	365.93	Ateliers d'ethnomusicologie	-	-	130'000	130'000	130'000.00	-	-
Art dramatique			**4'461'000**	**6'520'000**	**6'942'000**	**6'993'000**	**6'993'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	364.02	Théâtre de Carouge & Atelier	704'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000.00	-	-
31.00.00	364.09	Marionnettes de Genève	549'000	549'000	549'000	600'000	600'000.00	-	-
31.00.00	364.11	Am Stram Gram	823'000	823'000	912'000	912'000	912'000.00	-	-
31.00.00	364.14	Fondation d'art dramatique	1'667'000	1'930'000	1'956'000	1'956'000	1'956'000.00	-	-
31.00.00	365.10	Théâtre du Grütli	143'000	143'000	150'000	150'000	150'000.00	-	-
31.00.00	365.13	Théâtre du Loup	-	-	300'000	300'000	300'000.00	-	-
31.00.00	365.66	Aide aux compagnies indépendantes	575'000	575'000	575'000	575'000	575'000.00	-	-
Arts visuels			**1'024'000**	**1'267'000**	**1'281'000**	**1'306'000**	**1'291'000.00**	**-15'000**	**-1.15**
31.00.00	362.05	St-Gervais, Fond. arts de la scène & de l'image	285'000	285'000	285'000	285'000	285'000.00	-	-
31.00.00	364.06	Centre d'animation cinématographique	371'000	371'000	371'000	371'000	371'000.00	-	-
31.00.00	365.09	Fonction : Cinéma	86'000	86'000	100'000	100'000	100'000.00	-	-
31.00.00	365.94	Cinéma tout écran	-	150'000	150'000	150'000	150'000.00	-	-
31.00.00	366.09	Aide aux jeunes créateurs (cinéma+vidéo)	282'000	375'000	375'000	400'000	385'000.00	-15'000	-3.75
Musées, sociétés et groupements			**1'800'000**	**1'470'000**	**2'645'000**	**2'680'000**	**2'570'415.80**	**-109'584**	**-4.09**
31.00.00	363.13	Institut national genevois	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000.00	-	-
31.00.00	364.12	Fondation Bodmer	360'000	360'000	500'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.25	Centre européen de la culture	855'000	-	-	-	-	-	
31.00.00	365.26	Rencontres internationales	63'000	63'000	63'000	63'000	63'000.00	-	-
31.00.00	365.30	Musée int. Croix-Rouge & Croissant-Rouge	432'000	557'000	557'000	557'000	557'000.00	-	-
31.00.00	365.60	MAMCO	-	-	1'000'000	1'000'000	890'415.80	-109'584	-10.96
31.00.00	365.95	La Bâtie - Festival de Genève	-	400'000	435'000	470'000	470'000.00	-	-

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Comptes 2003	Budget 2004	Comptes 2004	Ecart CO4/BO4	en %
Fonds généraux d'aide à la culture			**2'574'900**	**2'439'859**	**2'469'010**	**1'858'000**	**2'048'890.37**	**190'890**	**10.27**
31.00.00	365.23	Grandes manifestations	570'000	500'000	500'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.27	Aide ponctuelle à la culture	1'300'000	1'300'000	1'300'000	650'000	867'372.32	217'372	33.44 5)
31.00.00	365.67	Diffusion et échanges culturels	704'900	583'000	583'000	583'000	582'614.50	-386	-0.07
31.00.00	365.96	Coopération transfrontalière	-	56'859	86'010	125'000	98'903.55	-26'096	-20.88
ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			**36'818'684**	**34'408'876**	**35'204'524**	**37'000'000**	**36'104'509.43**	**-895'491**	**-2.42 6)**
31.00.00	366.01	Alloc.apprentissage	4'520'504	4'195'633	3'766'555	3'959'000	3'695'952.00	-263'048	-6.64
31.00.00	366.02	Remboursement taxes pour apprentis	217'733	228'973	232'127	244'000	229'353.50	-14'647	-6.00
31.00.00	366.03	Allocations perfectionnement professionnel	17'279	9'630	-	-	-	-	
31.00.00	366.04	Remb. taxes perfectionnement professionnel	1'637'005	1'434'206	1'397'505	1'469'000	1'374'973.00	-94'027	-6.40
31.00.00	366.10	Allocations études automatiques	19'364'808	17'997'386	18'496'797	19'040'000	19'489'513.08	449'513	2.36
31.00.00	366.20	Allocations études spéciales	777'820	678'299	412'773	434'000	289'002.00	-144'998	-33.41
31.00.00	366.21	Conversions de prêts en allocations	961'207	927'727	868'490	913'000	795'363.00	-117'637	-12.88
31.00.00	366.30	Allocations d'entraide	304'250	419'150	283'850	298'000	380'800.00	82'800	27.79
31.00.00	366.40	Remboursement taxes	952'906	618'268	1'234'195	1'297'000	968'521.00	-328'479	-25.33
31.00.00	366.50	Allocation d'encouragement à la formation	7'518'494	7'035'537	7'067'427	7'328'000	7'021'914.95	-306'085	-4.18
31.00.00	366.52	Chèques Formation (Loi 7474)	546'679	864'067	1'444'807	2'018'000	1'859'116.90	-158'883	-7.87
	36	**SUBVENTIONS ACCORDEES**	**458'862'451**	**484'981'113**	**514'008'293**	**518'722'000**	**517'768'444.82**	**-953'555**	**-0.18**
	36	**ALLOCATIONS D'ETUDES & D'APPRENTISSAGE**	**36'818'684**	**34'408'876**	**35'204'524**	**37'000'000**	**36'104'509.43**	**-895'491**	**-2.42**
	TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS		**495'681'135**	**519'389'989**	**549'212'817**	**555'722'000**	**553'872'954.25**	**-1'849'046**	**-0.33**
TOTAL ENSEIGNEMENT			**375'364'165**	**391'130'638**	**424'408'483**	**429'279'000**	**428'530'810.70**	**-748'189**	**-0.17**
Coordination intercantonale			1'753'975	2'065'049	2'281'355	2'964'000	2'668'029.00	-295'971	-9.99
Enseignement et formation			41'948'279	39'197'671	23'608'308	23'357'000	22'119'595.00	-1'237'405	-5.30
Enseignement et formation universitaires			297'686'357	312'535'200	357'201'000	362'354'000	361'654'000.00	-700'000	-0.19
363.01		*Allocation au fonctionnement de l'université*	*252'550'000*	*265'004'000*	*277'220'000*	*274'286'000*	*273'586'000.00*	*-700'000*	*-0.26*
		Haute école spécialisée	*260'680'302*	*36'433'000*	*67'344'000*	*75'180'000*	*75'180'000.00*	-	-
		Autres	*-215'543'945*	*11'098'200*	*12'637'000*	*12'888'000*	*12'888'000.00*	-	-
Associations et groupements d'enseignement			1'183'466	1'231'700	1'201'000	1'296'000	1'228'000.00	-68'000	-5.25
Education spécialisée			32'792'088	36'101'018	40'116'820	39'308'000	40'861'186.70	1'553'187	3.95
TOTAL JEUNESSE			**30'414'536**	**34'529'203**	**37'336'800**	**37'559'000**	**37'287'327.95**	**-271'672**	**-0.72**
Animation et loisirs de la jeunesse			16'390'746	18'574'163	20'162'662	20'872'000	20'782'192.60	-89'807	-0.43
Activités scolaires et sociales			14'023'790	15'955'040	17'174'138	16'687'000	16'505'135.35	-181'865	-1.09
TOTAL ENSEIGNEMENT MUSICAL			**35'318'850**	**37'909'412**	**28'781'000**	**28'902'000**	**28'902'000.00**	**-**	**-**
Conservatoires et instituts			33'971'850	36'381'412	27'113'000	27'190'000	27'190'000.00	-	-
Ecoles de musique			1'347'000	1'528'000	1'668'000	1'712'000	1'712'000.00	-	-
TOTAL CULTURE			**17'764'900**	**21'411'859**	**23'482'010**	**22'982'000**	**23'048'306.17**	**66'306**	**0.29**
Musique et danse			7'905'000	9'715'000	10'145'000	10'145'000	10'145'000.00	-	-
Art dramatique			4'461'000	6'520'000	6'942'000	6'993'000	6'993'000.00	-	-
Arts visuels			1'024'000	1'267'000	1'281'000	1'306'000	1'291'000.00	-15'000	-1.15
Musées, sociétés et groupements			1'800'000	1'470'000	2'645'000	2'680'000	2'570'415.80	-109'584	-4.09
Fonds généraux d'aide à la culture			2'574'900	2'439'859	2'469'010	1'858'000	2'048'890.37	190'890	10.27
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES			**458'862'451**	**484'981'113**	**514'008'293**	**518'722'000**	**517'768'444.82**	**-953'555**	**-0.18**
TOTAL ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			**36'818'684**	**34'408'876**	**35'204'524**	**37'000'000**	**36'104'509.43**	**-895'491**	**-2.42**
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS			**495'681'135**	**519'389'989**	**549'212'817**	**555'722'000**	**553'872'954.25**	**-1'849'046**	**-0.33**

Commentaires relatifs aux écarts de subventions budget-compte 2004

1) Le projet de création d'un centre de formation bancaire privé n'a pas été réalisé sur cet exercice comme cela était prévu, des associations professionnelles ont eu, par effort de rationalisation, des coûts effectifs inférieurs à ceux budgétés pour le calcul des subventions et, suite à une exigence de l'OFFT, une majorité des subventionnés ont dû présenter des comptes en année civile au lieu d'année scolaire, ce qui a diminué de moitié la subvention pour cet exercice

2) Diminution du nombre d'heures moyen de cours par candidat (et donc du coût moyen), rendue possible par une amélioration de l'ensemble du processus de l'article 41 et de l'évaluation des besoins, ainsi qu'un meilleur ciblage des cours appropriés.

3) A la suite de la décision prise conjointement par la FAPSE et par la Direction générale de l'enseignement primaire (résolution du 8 juillet 2004) de ne pas ouvrir à l'automne 2004 le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) pour les enseignants suppléants de l'école primaire, le crédit de F 700'000 à cet effet n'a pas été versé.

4) Dépassement de crédit adopté par la commission des finances le 23 février 2005, au titre de la couverture de l'augmentation des cas de placements hors du Canton sur décisions du tribunal tutélaire et de la direction du service médico-pédagogique.

5) Aides octroyées plus importantes que le budget voté. Du fait de la réduction de moitié du budget en juin 2004 par rapport au montant de l'année précédente, le dépassement budgétaire n'a pu être évité, certains engagements ayant déjà été pris. La Commission de l'enseignement et de l'éducation en a été informée avant la libération des fonds. Le dépassement est toutefois compensé par du non-dépensé sur d'autres rubriques de subventions.

6) Se reporter au chapitre 5.2.5 relatif au Service des allocations d'études et d'apprentissage.

Allocations d'études et d'apprentissage

Année civile 2004 : Dépenses et recettes effectives / Budget (en F)

Allocations et taxes	2002 Dépenses/ Recettes	2003 Dépenses/ Recettes	2004 Dépenses/ Recettes	2004 Budget	2004 Ecart
Allocations d'études (automatiques et spéciales)	18'675'685	18'909'569	19'778'515	19'474'000	304'515
Conversions de prêts en allocations	927'727	868'490	795'363	913'000	-117'637
Allocations d'entraide (université)	419'150	283'850	380'800	298'000	82'800
Remboursement de taxes d'études	618'268	1'234'195	968'521	1'297'000	-328'479
Allocations pour apprentis et pour perfectionnement professionnel	4'205'263	3'766'555	3'695'952	3'959'000	-263'048
Exonérations de taxes apprentis et de perfectionnement professionnel	1'663'180	1'629'631	1'604'327	1'713'000	-108'674
Total 1	**26'509'273**	**26'692'290**	**27'223'478**	**27'654'000**	**-430'522**
Allocations d'encouragement à la formation	7'035'537	7'067'427	7'021'915	7'328'000	-306'085
Total 2	**33'544'810**	**33'759'717**	**34'245'393**	**34'982'000**	**-736'607**
Chèques formation	864'067	1'444'807	1'859'117	2'018'000	-158'883
Total 3	**34'408'877**	**35'204'525**	**36'104'509**	**37'000'000**	**-895'491**
A déduire :					
Subventions fédérales	-5'203'435	-3'912'379	-3'521'423	-4'542'000	1'020'577
Remboursement des allocations d'encouragement à la formation (par les caisses d'allocations familiales)	-5'880'524	-5'875'250	-5'834'039	-6'500'000	665'961
Total 4	**23'324'918**	**25'416'896**	**26'749'048**	**25'958'000**	**791'048**

Le montant de subvention fédérale pour 2004 couvre environ 83% de la subvention prévue suite à une restriction budgétaire au niveau fédéral. Rappel : la subvention 2002 représentait une durée sur 16 mois.

Les subventions ainsi que les remboursements par les caisses d'allocations familiales sont fonction du montant des prestations versées.

Total 1: Ensemble des prestations dans le cadre des dispositifs de loi LEE (C 1.20) et LOFPG (C 2.05).

Total 2: Total 1 + AEF, dispositif de loi qui prolonge les allocations familiales de 18 à 25 ans pour les étudiants.

Total 3: Total 2 + Chèques de formations selon la loi sur la formation continue des adultes (C 2.08).

Commentaire

Les dépenses enregistrées en 2004 sont stables par rapport à celles de l'année précédente et très proches du budget 2004.

Une part importante de l'augmentation (42%) est expliquée par le succès des chèques annuels de formation (lire aussi chapitre 5.2.5).

Année civile 2004 :
Prêts d'études et d'apprentissage (en F)

Prêts	2002 Comptes	2003 Comptes	2004 Comptes	2004 Budget	2004 Ecart
Etudiants Octrois	379'831	636'510	846'572	700'000	146'572
Remboursements	-688'414	-632'609	-638'270	-650'000	11'730
Total 1	**-308'583**	**3'901**	**215'198**	**50'000**	**158'302**
Apprentis Octrois	5'000	0	0	30'000	-30'000
Remboursements	-27'541	-8'979	-13'663	-15'000	1'337
Total 2	**-22'541**	**-8'979**	**-13'663**	**15'000**	**-28'663**
TOTAL 1+2	**-331'124**	**-5'078**	**201'535**	**65'000**	**129'639**

Note : Il n'y a eu aucun prêt accordé à un apprenti en 2003 et en 2004.

Commentaire

Les octrois de prêts en 2004 sont légèrement supérieurs à ceux de 2003.

Les difficultés économiques des débiteurs (des personnes qui reçoivent les prêts) diminuent le montant annuel des remboursements, tendance constatée dès 2002.

Nombre d'allocataires par tranche d'allocation et par type d'enseignement

Type d'enseignement	2001/2002 Montants totaux	2001/2002 Total des allocataires	2002/2003 Montants totaux	2002/2003 Total des allocataires	2003/2004 Tranches d'allocations en F 500 à 2500	2501 à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 et plus	2003/2004 Total des allocataires	2003/2004 Montants totaux
Enseignement secondaire	1'575	7'979'345	1'474	7'755'621	179	634	599	60	60	1'532	7'892'886
HES	127	1'062'129	180	1'728'801	6	30	26	26	121	209	2'064'999
Université de Genève	768	7'520'064	712	7'464'733	31	62	86	52	489	720	7'643'441
et sa commission sociale	68	549'000	71	571'600		44	7	37	5	93	630'800
Université hors Genève :											
- en Suisse	85	949'454	86	1'016'589	2	8	7	5	49	71	807'752
- à l'étranger	6	86'405	3	26'849				1	2	3	36'516
Autres écoles :											
- à Genève	130	1'376'273	90	941'479	2	3	9	4	55	73	838'353
- en Suisse	28	279'337	26	307'979		1	3		19	23	274'517
- à l'étranger	9	79'336	26	198'744	2	18	6	15	2	43	31'598
Apprentissage	775	4'266'629	656	3'751'347	76	219	255	31	92	673	3'866'158
Totaux	**3'571**	**24'147'972**	**3'324**	**23'763'742**	**298**	**1'019**	**998**	**231**	**894**	**3'440**	**24'087'020**

Commentaires

Le nombre de bénéficiaires et les montants versés au cours de l'année 2003-2004 sont en très légère progression (3,5 %).

Subventions fédérales

En ce qui concerne les subventions fédérales, la Confédération a versé les montants suivants :

Année	Montant F
2001	117'110'226
2002	132'292'074
2003	130'362'861
2004	134'907'268

Les subventions totales à l'exploitation et aux investissements versées en 2004 se répartissent ainsi :

	Exploitation F	Investissement F
Secrétariat général et services administratifs et financiers	3'521'423	
Enseignement primaire	379'939	
Enseignement secondaire postobligatoire	12'825'148	1'986'759
Université, HUG et autres instituts universitaires	87'587'970	3'900'560
Office de la jeunesse	20'789'783	
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	284'793	
Office d'orientation et de formation professionnelle	3'475'894	155'000
Total	**128'864'949**	**6'042'319**

Au 31 décembre 2004, l'état des requêtes présentées par le canton de Genève, afin d'obtenir des subventions fédérales pour les investissements, se présente ainsi :

1. Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) - Université :

Nombre de dossiers :	39
Total des investissements concernés	F 257'109'210
Subventions allouées ou attendues	F 61'586'371

2. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) - construction des écoles professionnelles :

Nombre de dossiers :	6
Total des investissements concernés	F 174'608'000
Subventions allouées ou attendues	F 15'387'977

L'année 2004 a été marquée par l'achèvement du dossier de subventionnement du Collège et Ecole André Chavanne. Après une longue période d'instruction du dossier par l'OFFT, la Confédération a versé le solde de sa contribution finale proportionnellement à la fréquentation des personnes en formation professionnelle au sein de l'établissement. Ce complexe scolaire aura bénéficié d'une aide fédérale de plus de 12 mios de francs. Il convient de rappeler que la loi sur la formation professionnelle et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1er janvier 2004. Le système forfaitaire de calcul de subvention d'exploitation sera appliquée à partir de 2008. En revanche, les nouvelles constructions et transformations des bâtiments dévolues à la formation professionnelle ne sont plus subventionnées.

Effectifs des élèves

	2002-2003 31.12.2002	2003-2004 31.12.2003	Année scolaire 2003-2004 – Effectifs au 10 novembre 2004			Total par école	
			Filles	Garçons	Total		
Enseignement primaire	**35'361**	**35'473**	**17'126**	**18'308**	**35'434**	**Primaire**	**35'434**
Cycle d'orientation	**12'158**	**12'606**	**6'322**	**6'664**	**12'986**	**C.O.**	**12'986**
Enseignement postobligatoire	**16'832**	**17'333**	**8'588**	**9'455**	**18'043**		
– Elèves et apprentis à plein temps	***11'417***	***12'029***	***6'613***	***6'156***	***12'769***	**Formations dépendant de la DGPO**	
Collège de Genève	6'339	6'577	4'038	2'998	7'036	S.C.A.I.	303
Ecole de Culture Générale	1'536	1'522	1'146	556	1'702	C.d.G.	7'036
Accueil et insertion		*46*	*28*	*15*	*43*	E.C.G.	1'702
Complément de formation		*103*	*84*	*58*	*142*	E.C.	4'094
Culture générale		*1'373*	*1'034*	*483*	*1'517*	E.A.A.	484
						C.E.P.T.A.	3'059
Ecole de Commerce:	1'839	2'139	1'018	1'224	2'242	E.E.T.	406
Accueil et insertion	*45*	*45*	*20*	*27*	*47*	Coll. AD.	302
Classes préparatoires (jusqu'en 2002)	*196*					ECG AD.	351
						C.HORT.	306
Complément de formation (dès 2003)		*211*	*61*	*97*	*158*	**TOTAL DGPO**	**18'043**
Filière commerciale (1)	*1'500*	*1'789*	*885*	*1'066*	*1'951*	dont cl. accueil et insertion	835
Form. comm. pour porteurs de matu	*98*	*94*	*52*	*34*	*86*	– C.O.	397
						– P.O.	438
Ecole d'ens. technique	430	454	36	370	406	*S.C.A.I.*	*303*
CEPTA techniciens	84	81	5	112	117	*C.d.G.*	*45*
CEPTA apprentis	605	654	35	595	630	*E.C.G.*	*43*
						E.C.	*47*
Ecole d'arts appliqués	371	396	251	171	422		
Classes préparatoires	*94*	*87*	*48*	*48*	*96*	dont	
Apprentis	*215*	*243*	*153*	*105*	*258*	maturité pro	710
Elèves / propédeutique	*62*	*66*	*50*	*18*	*68*	– post cfc ou post-diplôme	148
						– intra-cfc	562
Centre horticole de Lullier	213	206	84	130	214	*Commerciale*	*138*
Ecole pour fleuriste	*47*	*47*	*47*	*2*	*49*	*Technique et artisanale*	*260*
Ecole d'horticulture	*166*	*159*	*37*	*128*	*165*	*Artistique*	*145*
						Agricole	*19*
– Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	***164***	***184***	***72***	***76***	***148***		
Maturité commerciale	126	154	57	56	113		
Maturité technique ou artisanale	26	26	9	19	28		
Maturité artistique	12	4	6	1	7		
– Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	***4'434***	***4'225***	***1'390***	***2'780***	***4'170***		
Ecole de Commerce	1'949	1'838	1'013	726	1'739		
Ecole d'arts appliqués	61	63	30	25	55		
CEPTA	2'332	2'249	329	1'955	2'284		
Ecole d'horticulture	92	75	18	74	92		
(EPIA ext.: scolarisés hors GE) (2)	341	343	145	212	357		
– S.C.A.I.	***260***	***295***	***129***	***174***	***303***		
– Ecoles pour adultes	***557***	***600***	***384***	***269***	***653***		
Collège pour adultes	278	291	154	148	302		
E.C.G. pour adultes	279	309	230	121	351		
CEPSPE / CEFOPS (dès 2004)	**549**	**687**	**675**	**124**	**799**	**CEPSPE / CEFOPS**	**799**
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI (3)	**64'900**	**66'099**	**32'711**	**34'551**	**67'262**	**TOTAL**	**67'262**

Note : Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2002 et 2003, et au 10 novembre 2004 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) Y compris filière «diplôme et maturité professionnelle de commerce» dès 2003.
(2) N'est pas inclus dans le total.
(3) Les élèves de la SGIPA ne sont pas comptabilisés dans le total.
Les effectifs d'étudiant-e-s des HES figurent au point 5.8.2.
Les effectifs d'étudiant-e-s de l'Université figurent au point 5.8.1, paragraphe «Etudiant-e-s; Evolution des effectifs».

Evolution des principaux diplômes délivrés par le Secondaire II en 2004

	2000			2001			2002			2003			2004		
	Filles	Garçons	**Total**	Filles	Garçons	**Total**	Filles	Garçons	**Total**	Filles	Garçons	**Total**	Filles	Garçons	**Total**
Maturité Collèges et CEC (1)	757	536	**1'293**	791	538	**1'329**	739	567	**1'306**	725	445	**1'170**	709	471	**1'180**
Maturité bilingue (2)										6	5	**11**	12	2	**14**
Maturité adultes (Alice-Rivaz)	38	23	**61**	36	26	**62**	18	16	**34**	25	18	**43**	33	18	**51**
Total maturité (3)	**795**	**559**	**1'354**	**827**	**564**	**1'391**	**757**	**583**	**1'340**	**756**	**468**	**1'224**	**754**	**491**	**1'245**
Diplôme commercial EC	98	99	**197**	112	101	**213**	123	105	**228**	155	118	**273**	140	133	**273**
Dipl. assist. gestion administration EC (4)	30	12	**42**	28	12	**40**	38	16	**54**	27	12	**39**	31	14	**45**
Certificat cantonal EC (5)	8	0	**8**	1	0	**1**									
Total diplôme EC	**136**	**111**	**247**	**141**	**113**	**254**	**161**	**121**	**282**	**182**	**130**	**312**	**171**	**147**	**318**
CFC EC	298	229	**527**	317	206	**523**	348	234	**582**	373	229	**602**	352	250	**602**
CFC écoles d'arts	26	25	**51**	25	21	**46**	23	21	**44**	31	25	**56**	50	32	**82**
CFC CEPTA	74	461	**535**	74	434	**508**	58	395	**453**	52	395	**447**	61	448	**509**
CFC CEPSPE/CEFOPS (6)	33	2	**35**	41	4	**45**	70	6	**76**	59	4	**63**	73	1	**74**
CFC Lullier (7)				3	16	**19**	2	15	**17**	7	27	**34**	7	16	**23**
CFC Article 41	62	102	**164**	97	68	**165**	112	58	**170**	155	94	**249**	141	88	**229**
CFC écoles hors canton (8)	41	45	**86**	42	50	**92**	41	58	**99**	35	35	**70**	47	40	**87**
Total CFC (3)	**534**	**864**	**1'398**	**599**	**799**	**1'398**	**654**	**787**	**1'441**	**712**	**809**	**1'521**	**731**	**875**	**1'606**
Maturité professionnelle EC	33	41	**74**	34	29	**63**	66	53	**119**	86	68	**154**	110	111	**221**
Maturité professionnelle écoles d'arts	10	5	**15**	10	9	**19**	15	9	**24**	18	7	**25**	35	13	**48**
Maturité professionnelle EET	8	64	**72**	11	68	**79**	8	107	**115**	5	84	**89**	4	89	**93**
Maturité professionnelle CEPTA	2	27	29	3	30	**33**	3	38	**41**	7	47	**54**	5	55	**60**
Maturité professionnelle Lullier	2	8	**10**	1	7	**8**	2	7	**9**	2	11	**13**	5	12	**17**
Total maturité professionnelle	**55**	**145**	**200**	**59**	**143**	**202**	**94**	**214**	**308**	**118**	**217**	**335**	**159**	**280**	**439**
Total diplôme culture générale	**221**	**101**	**322**	**190**	**76**	**266**	**124**	**123**	**247**	**209**	**70**	**279**	**244**	**78**	**322**

(1) En 2000 et 2001, il s'agit des maturités du Collège (latine, scientifique, moderne, etc.) et les maturités économiques de l'école de commerce. Dès 2002, introduction des maturités à options. Les diplômes issus du système de maturité à options coexistent en 2002 avec ceux des anciennes maturités du Collège et de l'EC, puis les remplacent dès 2003.
(2) Dès 2003. Ne concerne qu'une école (CEC André-Chavanne).
(3) Sans les maturités et les CFC d'écoles privées.
(4) Délivré après la formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM).
(5) Jusqu'en 2001.
(6) Y compris aide-familiale dès 2001.
(7) Dès 2001.
(8) Il s'agit d'apprenti-e-s sous contrat à Genève, mais qui suivent leur formation scolaire en dehors du canton.

Ce tableau montre l'évolution des principaux diplômes délivrés par l'enseignement secondaire II en cinq ans. Les filles sont plus nombreuses à recevoir une maturité que les garçons, y compris dans les filières FCPM, CFC du CEFOPS, maturité professionnelle des écoles d'art et le diplôme de culture générale. En revanche, les filières techniques (CEPTA, EET et les maturité professionnelle à Lullier) sont très largement fréquentées par les garçons. En effet, ils représentent plus de 80% des diplômés dans ces filières.

Entre 2002 et 2003, on constate une baisse des diplômés dans la filière gymnasiale, qui peut s'expliquer par une réorientation ou un transfert d'élèves vers notamment la maturité professionnelle commerciale. La tendance s'inverse avec une légère croissance des maturités gymnasiales délivrées en 2004. En ce qui concerne la maturité pour les adultes, elle remporte un succès croissant depuis 2003.

Toutes les filières de la maturité professionnelle enregistrent une forte croissance des diplômes délivrés, surtout pour la filière commerciale et celle de l'école de l'enseignement technique. Une tendance qui se confirme fortement en 2004 avec un tiers d'augmentation de diplômes par rapport à 2003. La croissance se manifeste aussi pour le diplôme de culture générale ainsi que pour les CFC.

Liste des diplômes délivrés en 2004 (année scolaire 2003/2004)

Ecoles publiques	Filles	Garçons	Total
COLLEGE CALVIN (maturité à options)	94	44	**138**
COLLEGE CANDOLLE (maturité à options)	54	50	**104**
COLLEGE CLAPAREDE (maturité à options)	69	58	**127**
COLLEGE ROUSSEAU (maturité à options)	70	39	**109**
COLLEGE DE SAUSSURE (maturité à options)	84	77	**161**
COLLEGE SISMONDI (maturité à options)	58	46	**104**
COLLEGE VOLTAIRE (maturité à options)	89	39	**128**
COLLEGE POUR ADULTES (maturité à options)	33	18	**51**
CEC & CPC N. BOUVIER	282	186	**468**
Maturité à options	30	23	**53**
Diplôme commercial	40	32	**72**
Maturité professionnelle	42	31	**73**
Dipl. assist. gestion administration	31	14	**45**
Certificat fédéral de capacité	139	86	**225**
CEC & CPC E. GOURD	238	218	**456**
Maturité à options	44	28	**72**
Diplôme commercial	22	29	**51**
Maturité professionnelle	19	33	**52**
Certificat fédéral de capacité	153	128	**281**
CEC & CPC A. CHAVANNE	199	131	**330**
Maturité à options	36	16	**52**
Maturité bilingue	12	2	**14**
Diplôme commercial	55	37	**92**
Maturité professionnelle	36	40	**76**
Certificat fédéral de capacité	60	36	**96**
CEC DE STAEL	117	93	**210**
Maturité à options	81	51	**132**
Diplôme commercial	23	35	**58**
Maturité professionnelle	13	7	**20**
ECOLES D'ARTS	172	84	**256**
Certificat Fédéral de Capacité	50	32	**82**
Maturité professionnelle	35	13	**48**
Diplôme HES	87	39	**126**
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (maturité professionnelle)	4	89	**93**
ECOLE D'INGENIEURS HES	14	86	**100**
Dipl. Architecte HES	7	15	**22**
Dipl. Ingénieur HES	7	71	**78**
ECG HENRY-DUNANT (Dipl. Culture Générale)	128	47	**175**
ECG JEAN-PIAGET (Dipl. Culture Générale)	116	31	**147**
CEPTA	91	559	**650**
Maturité prof.technique	2	52	**54**
Maturité prof.artisanale	3	3	**6**
Dipl. technicien		14	**14**
Certificat Fédéral de Capacité	61	448	**509**
Attest. Form. Elémentaire (AFE)	25	42	**67**

Ecoles publiques	Filles	Garçons	Total
CEFOPS	131	19	**150**
Dipl. Pédicure-podologue	4	2	**6**
Dipl. Hygiéniste dentaire	14		**14**
Dipl. Ambulancier CRS	5	9	**14**
Dipl. Assistante médecin	2		**2**
Dipl. Laborantin	12	4	**16**
Dipl. Educateur du jeune enfant	18	1	**19**
Cert. Aide soignant	3	1	**4**
CC Préparateur en pharmacie		1	**1**
CFC Aide familiale	34	1	**35**
CFC Cuisinier en diététique	2		**2**
CFC Assistant médical	16		**16**
CFC Assistante dentaire	21		**21**
CENTRE HORTICOLE LULLIER	39	80	**119**
Dipl. ingénieur et architecte HES	10	37	**47**
Dipl. horticulteur complet	7	13	**20**
Dipl. spécialisation Lullier		1	**1**
Dipl. fleuriste qualifié	10	1	**11**
Maturité professionnelle	5	12	**17**
Certificat Fédéral de Capacité	7	16	**23**
ARTICLE 41.1 *	141	88	**229**
CFC Commerce Bureau	125	37	**162**
CFC Industrie Artisanat	16	51	**67**
ECOLES HORS CANTON	47	40	**87**
CFC Commerce Bureau	29	5	**34**
CFC Industrie Artis. Agric.	18	34	**52**
Attest. Form. Elémentaire (AFE)		1	**1**
ECOLES SUBVENTIONNEES	**Filles**	**Garçons**	**Total**
HAUTE ECOLE DE SANTE	115	22	**137**
Dipl. sage-femme	23	1	**24**
Dipl. infirmier II	29	6	**35**
Dipl. spéc. oncologie & soins paliatifs	3		**3**
Dipl. diététicienne	13	3	**16**
Dipl. physiothérapeute	11	5	**16**
Dipl. techn. en radiologie médicale	9	6	**15**
Cert. spéc. oncologie & soins palliatifs	12		**12**
Cert. spéc.santé communautaire	7		**7**
Cert. spéc. santé maternelle et infantile	8	1	**9**
SEFOS soins infirmiers (dipl. spec. Soins inf. santé m.- psy.)	15	9	**24**
HAUTE ECOLE SOCIAL	74	35	**109**
Dipl. éducateur spécialisé	36	24	**60**
Dipl. service social	18	6	**24**
Dipl. animateur socio-cult.	12	5	**17**
Dipl. en psychomotricité	8		**8**
HAUTE ECOLE DE GESTION	59	71	**130**
Dipl. informatique de gestion HES	4	13	**17**
Dipl. économiste entreprise HES	15	22	**37**
Dipl.information et documentation HES	30	6	**36**
Dipl. informatique de gestion	6	23	**29**
Dipl. concept. communication WEB	4	7	**11**
IFAGE (brevet fédéral)	11	20	**31**
CONSERVATOIRE MUSIQUE GE	91	63	**154**
Certificats	9	11	**20**
Diplômes	82	52	**134**
CONSERV. POPUL. MUSIQUE	48	26	**74**
Certificat études musicales	34	22	**56**
Certificat études de théâtre	9	4	**13**
Certificat études de danse	5		**5**
INSTITUT JAQUES DALCROZE (licence)	3		**3**

** dont 85 à l'IFAGE. Il s'agit de la préparation libre d'un CFC selon l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.*

Source : Diplômes enregistrés dans la BDS/SRED - janvier 2005

5.1 Services généraux

5.1.1 Présidence et Secrétariat général

Mission

Le Secrétariat général assiste le président dans tous les devoirs qu'implique l'administration du département. Il assume la responsabilité de l'organisation du département et contrôle la gestion des ressources humaines. Il assure la coordination entre les différents services ainsi que la surveillance générale des travaux, de telle sorte que leur exécution soit conforme aux décisions du Conseil d'Etat.

Activités

Législation

Le Conseil d'Etat a déposé les projets de loi suivants :

- PL 9157 du 22 janvier 2004 modifiant la loi sur l'instruction publique visant à permettre l'intégration dans les structures du DIP du secteur du pré-apprentissage de la SGIPA. Grâce à ces modifications le DIP veut organiser un dispositif cohérent de transition entre la scolarité obligatoire et la scolarité post-obligatoire incluant l'insertion professionnelle et l'insertion scolaire.
- PL 9175 du 12 février 2004 modifiant la loi sur l'instruction publique et traitant de la mise en œuvre progressive des Directives de la Conférence universitaire suisse du 4 décembre 2003 - Déclaration de Bologne.
- PL 9180 du 25 février 2004 visant la création d'un conseil de l'enseignement supérieur. Le Conseil d'Etat constate que les compétences constitutionnelles parallèles de la Confédération et des cantons dans le domaine des Hautes Ecoles (art. 63 al. 1 et 2 constitution fédérale) ont des répercussions de plus en plus floues sur la cohérence du paysage universitaire suisse. Il déplore un réel enchevêtrement des tâches entre les trois niveaux fédéral, intercantonal et cantonal, et remarque que les différentes institutions actives dans l'enseignement supérieur à Genève se retrouvent ainsi dans un système de plus en plus complexe. Il propose en conséquence de créer un conseil de l'enseignement supérieur qui puisse être, au plan cantonal, la chambre de régulation des différentes préoccupations qui se manifestent sur les plans international, fédéral, intercantonal et cantonal.
- PL 9181 du 25 février 2004 ouvrant un crédit d'investissement de 1'608'000 F pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du cycle d'orientation de Drize pour la rentrée 2004.
- PL 9329 du 16 août 2004 ouvrant un crédit d'investissement de 888'000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse.
- PL 9355 du 2 septembre 2004 modifiant la loi sur l'instruction publique. Ce projet de loi est le contre-projet déposé par le Conseil d'Etat à l'initiative populaire 121 «pour le maintien des notes à l'école primaire». Il a été élaboré après une large consultation sur les questions de fond soulevées par l'initiative et suivie d'un débat public. Le Conseil d'Etat propose un contre projet qui fixe dans la loi les principales caractéristiques de la nécessaire adaptation de l'enseignement primaire genevois.
- PL 9419 du 3 novembre 2004 ouvrant un crédit de fonctionnement de 1'000'000 F en 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco.
- PL 9418 du 3 décembre 2004 relatif à la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco. Le nouveau statut juridique de fondation de droit public doit permettre au musée d'art moderne et contemporain (Mamco) de répondre davantage aux besoins du public et de remplir au mieux la mission de politique d'expositions diversifiées et d'acquisitions. Le budget de fonctionnement de la fondation est fondé sur un partenariat entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'actuelle fondation de droit privé, cette dernière entité représentant les fondateurs du musée.

Le Grand Conseil a adopté les lois suivantes :

- le 23 janvier 2004 la loi ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 5'179'324 F pour les travaux d'effacement des tags sur les bâtiments scolaires et administratifs de l'Etat de Genève (PL 08519) ;
- le 23 janvier 2004 la loi modifiant la loi sur l'enseignement professionnel supérieur. Cette loi prévoit l'adhésion du canton de Berne à la HES-SO par un avenant au concordat intercantonal créant la HES-SO ;
- le 12 février 2004 la loi ouvrant un crédit de fonctionnement de 1'250'000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la fondation de [droit privé] du musée d'art moderne et contemporain (PL 8865) ;
- le 12 mars 2004 la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (PL 9072). Celle-ci prévoit des objectifs généraux et des directives du département pour l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Elle vise à assurer en particulier le contrôle de l'utilisation des nouvelles technologies par les élèves pour éviter des dérives. Elle prévoit également des actions de formation pour les enseignants, de prévention pour les élèves et d'information pour les parents ;
- le 11 juin 2004 la loi modifiant la loi sur l'enseignement professionnel supérieur (PL 8853). Cette modification intègre les filières de l'Institut d'études sociales (IES), respectivement de l'Ecole de soins infirmiers et de sages-femmes le Bon Secours, dans la Haute école de travail social et dans la Haute école de santé. L'ensemble des écoles HES constituent dorénavant un établissement cantonal unique dénommé Haute école de Genève ;
- le 11 juin 2004 deux lois modifiant les statuts de la Fondation de l'IES (PA 164.01), d'une part (PA 162.01), et les statuts de la Fondation du Bon Secours, d'autre part ;
- le 27 août 2004 la loi modifiant la loi sur l'université (C 1 30; PL 09169) concernant les grades universitaires et les crédits de formation en rapport avec la déclaration de Bologne ;
- le 27 août 2004 la loi modifiant la loi sur l'université (C 1 30; PL 9175), prévoyant une mise en œuvre progressive des directives de la Conférence universitaire suisse du 4 décembre 2004 en rapport avec la déclaration de Bologne ;

- le 28 octobre 2004 la loi attribuant une subvention extraordinaire de fonctionnement de 300'000 F en 2003 et une subvention cantonale annuelle de 350'000 F pour 2004 et 2005 à la Fondation suisse du service social international (PL 9105);
- le 19 novembre 2004 la loi modifiant la loi sur le placement de mineurs hors du foyer familial (J 6.25; PL 9079). Cette modification renforce la protection juridique lors de l'accueil des enfants et non seulement lors du placement des mineurs;
- le 19 novembre 2004 la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (C 1 10; PL 9157). Une légitimation a ainsi été apportée à l'intégration dans les structures du DIP du secteur du pré-apprentissage de la SGIPA;
- le 2 décembre 2004 la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005 (C 1.21.0). Cet accord règle la participation financière des cantons non signataires du concordat HES-SO et de la Convention intercantonale HES-S2 ainsi que les conditions d'admission de leurs ressortissants (PL 9094);
- le 17 décembre 2004 la loi relative à la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco (PL 9418). Le Mamco étant devenu une institution phare du canton connue au plan international, le nouveau statut juridique constitue une meilleure garantie pour sa mission d'expositions diversifiées et d'acquisitions. Il continue à être porté par un partenariat constitué par l'Etat de Genève, la Ville de Genève ainsi que les fondateurs privés de la structure précédente;
- le 17 décembre 2004 la loi ouvrant un crédit de fonctionnement de 1'000'000F en 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain – Fondamco (PL 9419).

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications réglementaires suivantes d'importance:

- le 21 avril 2004 une modification du règlement concernant la formation professionnelle initiale en emploi des maîtresses et maîtres de l'enseignement secondaire (C 1 10.16) et du statut du corps enseignant (B 5 10.04) précisant l'autorité compétente, les procédures ainsi que les voies de recours déterminantes dans le cursus de formation des maîtres et maîtresses;
- le 28 avril 2004 une modification du règlement de l'Université (C 1 30.06) concernant la structure du département et des subdivisions de la faculté de médecine de l'Université de Genève. Celles-ci sont restructurées autour de thématiques plus claires correspondant aux exigences de l'enseignement et de la recherche ainsi qu'aux exigences hospitalo-universitaires;
- le 4 octobre 2004 une modification du règlement fixant le statut du corps enseignant HES (B 5 10.16). Cette modification découle de l'intégration du personnel enseignant du domaine santé - social à l'Etat, soit au nouveau statut HES dès la rentrée d'automne 2004.

Coopération transfrontalière

Les actions menées par le département au sein des institutions de coopération transfrontalière dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et du sport continuent activement. Plusieurs nouveaux projets culturels sont soutenus, principalement dans les secteurs de la musique et du théâtre.

Au mois de juin, dans le domaine sportif, le canton de Genève a accueilli la manifestation *Handicapés, valides: tous sportifs* qui a permis à un public nombreux de pratiquer des sports très variés.

En matière d'enseignement et de formation, le département est activement représenté dans un groupe de travail transfrontalier mandaté par le Comité régional franco-genevois et le Conseil du Léman pour établir un état des lieux de la situation de l'enseignement supérieur et de l'offre de formations existantes dans la région. Le groupe a rendu la première partie de ses travaux en fin d'année.

Par ailleurs, le département a été associé à la réflexion et aux travaux de préparation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Contribution à la promotion de la Paix

Le département a contribué en 2004 à plusieurs actions de promotion de la Paix. Il a soutenu notamment:

- la Campagne suisse contre les mines antipersonnel. Deuxième tranche du soutien accordé de F 150'000, avec versements annuels de F 50'000 de 2003 à 2005. L'allocation est destinée à la poursuite de deux projets spécifiques: le soutien de la Campagne turque créée et basée à Genève sous l'impulsion de la Campagne suisse; les travaux relatifs aux acteurs non-étatiques (groupes rebelles) pour les inciter à s'engager à renoncer aux mines dans leur lutte armée.
- le Comité Culturel d'Action pour la Paix. Aide financière du DIP, conjointement avec la Présidence du Conseil d'Etat et la Chancellerie d'Etat, destinée au concert en faveur de la paix au Proche-Orient, donné le 6 août 2004 au Victoria Hall par Daniel Barenboïm et son orchestre, le East-Western-Divan, formé de musiciens israéliens et palestiniens.
- l'Institut universitaire d'études du développement. Mandat élaboré conjointement avec le cycle d'orientation au sujet du développement des activités dans les domaines de l'interculturel et de la citoyenneté.
- le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour l'exposition du photographe lausannois Zalmaï Ahad sur le thème «Retour, Afghanistan» qui s'est déroulée du 10 au 23 mai au BFM.
- le Geneva Humanitarian Forum dans le cadre d'une exposition et table ronde sur le thème de l'Afghanistan, ruptures et continuité en novembre 2004.
- l'Association Genève un lieu pour la paix. Soutien octroyé pour l'organisation du colloque historique des 23 et 24 avril 2004 en mémoire du prix Nobel de la paix décerné au Genevois Elie Ducommun en 1902.

Archives du département

Les objectifs fixés aux archives sont de veiller à l'application de la législation sur les archives publiques (conservation, classement et communication des documents) dans les différents secteurs du Département, de répondre aux demandes de recherches, d'établir les contacts nécessaires avec les archives d'Etat, d'assurer la diffusion auprès des chercheurs extérieurs et de contribuer à faire connaître l'histoire de l'enseignement et de l'école au

grand public. Une animation dominicale au Musée d'ethnographie a ainsi permis de présenter un historique des abécédaires et des livres de lecture. L'enseignement dans le domaine de la formation initiale ou continue fait également partie des tâches assignées à l'archiviste du Département et c'est sur ce domaine que l'accent a été plus particulièrement mis durant l'année écoulée : aux cours sur la diffusion des archives et sur leur typologie dispensés à la division «Information et documentation» de la Haute école de gestion sont venus s'ajouter le suivi de travaux de diplôme ainsi que, au niveau national, la préparation de la Journée de travail de l'Association des archivistes suisses consacrée aux normes et standards, avec une présentation de la norme ISO15 489 sur le *Records Management* qui a débouché sur la publication d'un article dans la revue *Arbido*.

Accueil et éducation des migrants

Pour rappel, la cellule migration du DIP est composée des représentants des directions des trois ordres d'enseignement, du service de protection de la jeunesse, du service médico-pédagogique, du service de santé de la jeunesse, de la coordination des mandats tutélaires (CMT), de l'office d'orientation et de formation professionnelle, de la FAS'e, de l'Hospice général (aide aux requérants d'asile), du Centre de Contact Suisses-Immigrés et de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève.

La cellule, placée sous la responsabilité du directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), traite en permanence ou de manière ponctuelle notamment des points importants suivants :

- Le suivi des inscriptions des élèves migrants dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et au SCAI (PO). Il a été constaté en 2004 une stabilisation de l'arrivée des élèves non francophones à scolariser en classes ou structures d'accueil.
- L'ouverture par le DIP d'une seconde crèche dans un centre de requérant d'asile, dans le but notamment de faciliter l'intégration des jeunes enfants dans le dispositif scolaire genevois.
- La problématique de la scolarisation-formation des requérant-e-s d'asile africains originaires de l'Afrique de l'ouest demeure, particulièrement pour les mineurs non-accompagnés.
- Le suivi de la convention concernant les interprètes-médiateurs de la Croix-Rouge genevoise demandés par des collaborateurs-trices du DIP.
- La problématique du suivi de l'obligation de l'assurance maladie, en lien avec le service des assurances maladie (DASS).
- Les rencontres avec les enseignant-e-s de langue et culture.
- Participation du responsable de la cellule migration :
  - au comité du suivi des requérants d'asile,
  - à la commission consultative des requérants d'asile,
  - à la délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat,
  - au groupe interdépartemental à l'intégration des étrangers,
  - à la délégation du Conseil d'Etat à l'intégration,
  - à la commission de la CDIP de la formation des migrants

Le département de l'instruction publique, au travers des liens établis entre les ordres d'enseignement et les services, dans le cadre des rencontres entre les responsables en charge des dossiers des migrants dans les autres départements à Genève et en Suisse, avec les organisations internationales concernées, est ainsi à même d'anticiper les problèmes liés à la migration et de faciliter la formation des enfants étrangers.

5.1.2 Service de la recherche en éducation (SRED)

Mission

Le Service de la recherche en éducation (SRED) est l'outil dont dispose le département pour suivre l'évolution des connaissances dans le domaine de l'éducation et pour assister les acteurs du système genevois d'enseignement. Il évalue le système d'enseignement et ses sous-ensemble et surveille leur évolution. Le service est en outre un instrument nécessaire pour disposer de l'expertise indispensable pour prendre position sur les projets intercantonaux, fédéraux et internationaux concernant l'évolution de l'éducation. Enfin, il est l'instrument par lequel le DIP se dote de la base de connaissances indispensables pour améliorer la qualité de ses prestations.

Le service travaille étroitement avec les directions générales et les offices du département, avec les écoles et avec l'université. Les axes de recherches du service sont complémentaires des recherches de l'université par l'accent posé sur l'analyse du système d'enseignement genevois, l'évaluation des prestations de ce système ainsi que l'accompagnement et le suivi des innovations. Par ailleurs le service participe au développement de l'IRDP qui est le pôle de recherche en éducation de la Suisse romande et est engagé dans des recherches coordonnées à l'échelle romande. Enfin, au niveau international, il contribue à mettre en valeur les écoles genevoises et à faire reconnaître l'importance de la place genevoise pour la recherche en éducation.

Activités

Au cours de l'année 2004, le SRED a été engagé sur plusieurs fronts pour vérifier et produire des prévisions des effectifs scolaires avec des marges d'erreurs réduites à long, moyen et court terme. Le DIP dispose d'une des plus anciennes bases de données scolaires de Suisse. Genève est l'un des rares cantons à en posséder une conçue sur la base de critères modernes. Le DIP a profité de la mise en œuvre du SIEF (Système d'information de l'enseignement et de la formation) pour moderniser la base de données scolaires (BDS).

Gestion prévisionnelle des enseignants

Le DIP a créé, premier canton en Suisse, un dispositif pour gérer les prévisions des besoins en enseignant. Cet instrument s'appelle GPE (Gestion prévisionnelle des enseignants) et est entré en fonction pour la première fois en 2004. Il a été également élaboré en collaboration avec la DSIG et le CTI et utilise les nouvelles applications informatiques de l'administration cantonale. La mise au point de cet outil très performant exige une formation préalable importante ainsi que dans la rédaction du premier rapport sur la gestion prévisionnel des enseignants.

Modernisation de la BDS

La BDS nécessite des outils informatiques plus modernes pour traiter les données qui servent – entre autres – comme source pour la production annuelle des statistiques de base (par ex. annuaire, mémento statistique) et comme information pour des recherches. Actuellement, une transition de cette BDS vers le système d'information éducation et formation (SIEF) en Oracle est en cours. Dans un premier temps, une première version d'un Infocentre élèves sera créé (à partir du début de l'année 2005) qui pourra être traité avec les outils standards de l'Etat (notamment Cognos permettant le déploiement de nouvelles applications).

Dans un deuxième temps, l'Infocentre élèves évoluera en fonction du SIEF en intégrant de nouvelles informations, particulièrement celles provenant de la gestion des établissements (par ex. organisation des cours) qui sont actuellement enregistrées dans des bases locales (SMOG, outil Access).

Les dispositifs relais au cycle d'orientation

Un certain nombre de mesures ont été prises au cycle d'orientation à l'intention des élèves en grandes difficultés. Une demande d'évaluer les dispositifs relais existant dans certains établissements a été adressée au SRED. Cette sociographie des dispositifs relais internes de quatre établissements (Colombières, Grandes-Communes, Sécheron et Voirets), a fourni des informations pertinentes par rapport à la perspective de mise en œuvre de dispositifs relais externes.

L'étude articule une approche comparative centrée sur les dispositifs et une approche descriptive centrée sur les élèves.

- La première approche décrit en les comparant les quatre dispositifs retenus sur quelques aspects relatifs à leur organisation et à leur fonctionnement. Cette comparaison se fonde sur quelques critères – objectifs du dispositif, élèves visés, enseignement dispensé, critères d'admission dans le dispositif, etc. – dans le but de faire ressortir leurs points communs, leurs différences, leurs spécificités, notamment pour s'adapter aux besoins particuliers des élèves concernés.
- La seconde approche s'intéresse aux élèves ayant bénéficié des dispositifs relais. Il s'agit de faire un point de situation en analysant les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des élèves concernés.

  Le rapport a été rendu public en juin 2004.

Evaluation des compétences en mathématiques (MATHEVAL)

La recherche a été réalisée dans le cadre de la coopération intercantonale romande. Elle a porté sur les compétences des élèves de 4P. En mai 2004, les élèves de 20 classes par canton ont été interrogés au moyen d'épreuves comportant des problèmes couvrant le programme de ce degré. Les différentes tâches ont été conçues de manière à susciter d'une part des comportements automatisés et d'autres, moins rôdés mais néanmoins nécessaires à la résolution de problèmes plus complexes. Par ailleurs, un questionnaire soumis aux enseignants a permis d'appréhender les pratiques en classe et plus spécifiquement l'utilisation des nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics au printemps 2005.

Enseignement de l'anglais au Cycle d'orientation, le projet «GECKO»

L'anglais fait partie, depuis la rentrée d'août 2000, des matières obligatoires enseignées à tous les élèves du Cycle d'orientation. L'introduction d'une nouvelle matière constitue une réforme d'envergure dont l'évaluation est actuellement en cours sur trois plans : organisationnel, pédagogique et politique.

Le projet GECKO se base sur trois enquêtes servant conjointement différents modules thématiques : (1) une enquête à caractère qualitatif auprès d'acteurs-clefs du système concernés par la mise en place de l'enseignement généralisé de l'anglais au CO ; (2) une enquête auprès de l'ensemble des élèves de 9e année, comprenant également une auto-évaluation à l'aide du *Cadre de référence* du Conseil de l'Europe ; et (3) une enquête auprès de l'ensemble des enseignants d'anglais du CO.

Les entretiens avec les acteurs-clés se sont déroulés pendant l'automne 2003 ; l'enquête auprès de 4000 élèves a été réalisée juste avant Pâques 2004 et celle auprès de quelque 200 enseignants à fin mai 2004. L'exploitation des données, conjointement avec les notes (y compris d'épreuves communes) est en cours et les résultats seront publiés en 2005.

Le climat des établissements du cycle d'orientation

Il est opportun de s'intéresser au «climat d'établissement» dans la mesure où, pour les élèves, l'établissement constitue le cadre dans lequel ils font l'expérience de leur scolarité, où non seulement ils acquièrent des connaissances, mais aussi où ils sont en contact avec des enseignants, des pairs et avec le système scolaire ses lois et ses règlements.

Le «climat d'établissement» est étudié dans un premier temps en réalisant des entretiens approfondis avec les directrices et directeurs (ou équipes de direction) de tous les établissements du CO. Différents points sont abordés : les caractéristiques générales de l'établissement (élèves, enseignants, bâtiment), le climat relationnel, le climat de travail, l'enjeu que représente le climat d'établissement pour les directions ainsi que les mesures que les directions prennent ou envisagent de prendre pour favoriser un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Ces entretiens ont été menés entre octobre 2003 et mars 2004. Ils sont en cours de dépouillement.

Par la suite, les établissements intéressés reçoivent un questionnaire d'évaluation sur l'environnement socio-éducatif dans deux versions : une pour les adultes et l'autre pour les élèves. La passation de ces deux instruments permet aux établissements qui s'en servent de poser un diagnostic de son «climat d'établissement». Les chercheurs assistent les établissements dans cette tâche et leurs fournissent un rapport ad hoc qui est discuté avec l'ensemble du corps enseignant. Cet exercice a été effectué en 2004 dans le CO de la Gradelle.

Transitions scolaires au cycle d'orientation

Commencée en 2003, cette recherche longitudinale se poursuivra jusqu'en 2005. Elle est consécutive à la modification des filières d'enseignement opérée en 2000 au cycle d'orientation. Du point de vue des transitions, ce changement pose deux types de questions : les parcours des élèves qui traversent le secondaire I sont-ils transformés par la modification du cadre structurel de l'enseigne-

ment ? Les acteurs (élèves et parents d'une part, mais aussi enseignants, doyens, directeurs d'autre part) sont-ils dans la même situation pour choisir, négocier, accepter leur formation, respectivement gérer un dispositif d'orientation-sélection ?

Pour étudier ces questions, un double dispositif d'observation est mis en place.

- Une approche basée sur des analyses statistiques de parcours d'élèves (enquête longitudinale), visant à décrire le fonctionnement du dispositif d'orientation-sélection nouvellement mis en œuvre, notamment en regard du fonctionnement du système précédent.
- Une approche centrée sur les acteurs, ayant pour objectif de décrire et de comprendre les différentes logiques d'actions qui guident les comportements tant des usagers que des professionnels de l'école dans ce processus d'orientation-sélection. Au printemps 2004, tous les élèves de 9e année ont été interrogés sur la manière dont ils traversent cette étape de leur formation et comment ils envisagent leur orientation future.

Le rapport d'analyse final sera disponible avant la fin du premier semestre 2005.

Evaluation de la réforme de la maturité gymnasiale (EVAMAR), module «objectifs pédagogiques transversaux».

En novembre 1999, la CDIP a décidé de mener une évaluation, sur le plan national, de la nouvelle réglementation de la maturité gymnasiale. Le projet EVAMAR comporte trois modules : «parcours et réussite» (module n° 1) ; «objectifs pédagogiques transversaux» (module n° 2) et «organisation et développement des établissements» (module n° 3).

Le SRED a été chargé de la conceptualisation et de la réalisation de ce module sur le plan national. Le projet pose notamment les deux questions suivantes :

- Comment les enseignants mettent-ils en œuvre certains objectifs pédagogiques de la nouvelle maturité, notamment l'interdisciplinarité et le développement de compétences transversales (non liées à une matière particulière) auprès des élèves ?
- Comment la mise en œuvre de ces objectifs est-elle reflétée dans le quotidien de la formation gymnasiale, qu'il s'agisse des pratiques d'apprentissage des élèves ou de projets tels que le travail de maturité ?

Dans le projet EVAMAR, ces questions sont posées non pas en référence à la situation spécifiquement genevoise, mais dans une perspective nationale embrassant toute la Suisse.

Au cours du printemps 2003, plusieurs enquêtes coordonnées (élèves de terminale, élèves du 10e degré, enseignants de terminale) ont été réalisées qui ont touché au total quelque 23'000 personnes à travers la Suisse et pratiquement toutes les écoles gymnasiales du pays. Les données ont fait l'objet d'une exploitation approfondie. Le rapport final, ainsi que de nombreuses annexes, a été remis pour publication à la CDIP à l'automne 2004 ; il est à présent disponible sur le site *http://www.evamar.ch*. Une série de rapports spécifiques au canton de Genève ont en outre été remis à la DGPO.

Transition entre école et emploi (TREE)

Cette recherche porte sur la transition de l'école obligatoire à la vie active des jeunes en Suisse. La population de référence se compose d'environ 6000 jeunes qui avaient participé à l'étude internationale PISA (au printemps 2000) et qui ont quitté l'école postobligatoire dans le courant de l'année 2000. Une enquête annuelle permet de suivre l'évolution de leur parcours de formation et d'emploi.

Les analyses se concentrent sur les facteurs de genèse et les caractéristiques des transitions. Il s'agit notamment de lier des facteurs socio-économiques et socio-culturels, des compétences, des traits de personnalité, des aspirations de carrière et des caractéristiques du contexte de l'école avec de futurs parcours de formation ou de futurs parcours professionnels.

Un premier rapport de recherche, portant sur les deux premiers questionnaires, a été publié dans la série «Monitorage de l'éducation en Suisse» de l'Office fédéral de la statistique. Il met tout d'abord en évidence les différences dans les orientations de formation entre la Suisse allemande, la Suisse romande et le Tessin, notamment en ce qui concerne la part relative qu'y prennent la formation générale et la formation professionnelle. Il attire également l'attention sur la fréquence élevée des solutions transitoires (10e degré, stages, séjours linguistiques, etc.) dans certaines régions linguistiques et dans certains cantons. De façon globale, les données de TREE permettent de montrer que les déterminants sociologiques de la réussite et de l'orientation scolaires (genre, CSP, immigration, etc.) se vérifient dans l'ensemble du pays comme dans ses différentes parties. Le SRED coordonne et pilote cette recherche longitudinale pour toute la Suisse Romande.

Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF)

Après une première édition en 2001 présentant 26 indicateurs, et deux éditions plus succinctes de 15 indicateurs-clés en 2002 et 2003, la publication d'un ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation est reconduite en 2004 afin de fournir des informations sur la composition, l'organisation, le fonctionnement et les résultats du système d'enseignement et de formation.

Cette publication, destinée à la diffusion auprès d'un large public paraîtra au début 2005.

5.1.3 Service technique en matière de bâtiments et locaux scolaires

Mission

Adaptation du parc immobilier du département à l'évolution de ses besoins, et coordination de toutes les démarches y-relatives : gestion globale des surfaces et locaux existants, définition et programmation des besoins, suivi des projets et des chantiers.

Activités

Pour la rentrée scolaire, la mise en service du pavillon provisoire du CO Drize a permis de faire face à l'augmentation des effectifs du CO et du PO du sud de l'agglomération. Sur la rive droite, le PO a dû recourir à la location de 4 classes dans l'école primaire de Necker. Les besoins des professions de la santé ont pu être absorbés très provisoirement par une location de classes à l'école primaire du Mail. Pour le centre de Lullier, la solution provisoire envisagée préalablement a été remplacée par l'étude d'un agrandissement définitif pour la rentrée 2006.

Pour la rentrée 2005, l'agrandissement du CO Florence a été mis en chantier cet automne. Pour la rentrée 2006, le projet de surélévation de l'Ecole de culture générale Henry-Dunant a été développé jusque dans ses derniers détails.

Parmi les deux reconstructions d'établissements programmées, seul le chantier du CO Cayla a pu être ouvert cet été. Celui du collège Sismondi reste bloqué par le Tennis Club International, qui occupe une partie du site du futur collège.

Six projets importants sont aussi à l'étude pour les rentrées suivantes. La préparation de la demande du crédit de construction du CO Seymaz est arrivée à son terme à la fin de l'année. Dans le courant de l'automne, le crédit d'étude du CO Drize a été déposé au Grand Conseil, et un mandataire a été sélectionné par procédure AIMP. Le concours pour le PO Rolliet a été jugé et son lauréat développe son projet pour la demande du crédit de construction. Un autre concours est en préparation pour la haute école de gestion à Battelle. Par contre, faute d'un site d'implantation précis, l'étude du nouveau collège de Frontenex n'a pas pu être engagée, et les difficultés de la Confédération pour financer la future Maison de la Paix ont stoppé le projet de regroupement de l'IUHEI dans cette dernière.

Enfin, la direction de l'aménagement du DAEL a engagé la recherche et la sélection de deux sites sur la rive droite pour les bâtiments nécessaires dès 2012 pour le PO et vers 2015 pour le CO.

A ces priorités qui étaient programmées pour l'exercice 2004 se sont ajoutés de nouveaux projets en raison de l'évolution des effectifs du PO. L'étude de trois pavillons a dû être engagée en urgence pour la rentrée 2005, à proximité du CEC André-Chavanne, de l'annexe des Bougeries du CEC Emilie-Gourd, et surtout sur le site du Rolliet, dans l'attente du futur bâtiment cité ci-dessus.

Principaux autres dossiers traités

Locations, transformations

Trois demandes de nouvelles locations pour le SCARPA, le SEM et l'OOFP ont pu être remplacées par le projet d'une rocade entre les services installés à la rue des Savoises (remplacement du SCARPA par une antenne de l'OOFP), à la rue Ardutius-de-Faucigny (remplacement d'une annexe du SSJ par le SCARPA), aux Glacis-de-Rive (remplacement d'un secteur du SEM par l'annexe du SSJ), et au quai du Rhône (remplacement de l'antenne de l'OOFP par le SEM).

Le projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) nécessitant un prolongement du quai 1 à Cornavin, des locaux de l'école supérieure d'arts appliqués du boulevard James-Fazy seront condamnés. L'étude de leur remplacement à court terme a été engagée (déplacement des locaux du service des loisirs du passage des Grottes).

Pour le service médico-pédagogique, le centre de consultation de Meyrin a pu être extrait du centre commercial voué à une rénovation lourde, et a emménagé de nouveaux locaux à la fin de l'été. La reconstruction du centre de jour du Petit-Senn, incendié en été 2003, a été mise en chantier.

En dehors des transformations réalisées dans de nombreux bâtiments d'enseignement pour adapter ceux-ci à l'évolution des besoins pédagogiques, cette année aura été marquée par une restructuration conséquente de l'internat de Lullier, par le réaménagement du hall d'accueil du service santé de la jeunesse aux Glacis-de-Rive, par l'adaptation aux besoins de la HEG d'environ 1000 m^2 récupérés dans les bâtiments de l'institut Battelle à Carouge, par de nombreuses interventions dans les centres de jour du SMP, et par l'attribution au SEM de surfaces libérées par le CTI dans le bâtiment des Coudriers.

Etudes et chantiers grands travaux

6, rue de l'Hôtel-de-Ville : le vote du crédit de rénovation a permis de développer ce projet pour l'ouverture de ce chantier en hiver 2005.

CO Golette : grâce à l'installation du centre de documentation de ce collège dans un pavillon, diverses redistributions et réorganisations intérieures ont pu être terminées au début de la nouvelle année scolaire.

Collège Claparède : la cafétéria de ce collège, géographiquement isolé, a enfin pu être agrandie et rééquipée.

Centre de rééducation de la Roseraie (SMP) : une étude de faisabilité a démontré que ce centre pour enfants IMC, installé sommairement au rez-de-chaussée du bâtiment du CEFOPS à l'avenue de la Roseraie, pourrait avantageusement être réinstallé à proximité. Un projet a été développé dans ce sens, dont le crédit de construction sera demandé au Grand Conseil en 2005 sur le site d'une ancienne annexe du CO Aubépine à l'état de ruine.

Autres dossiers non traités

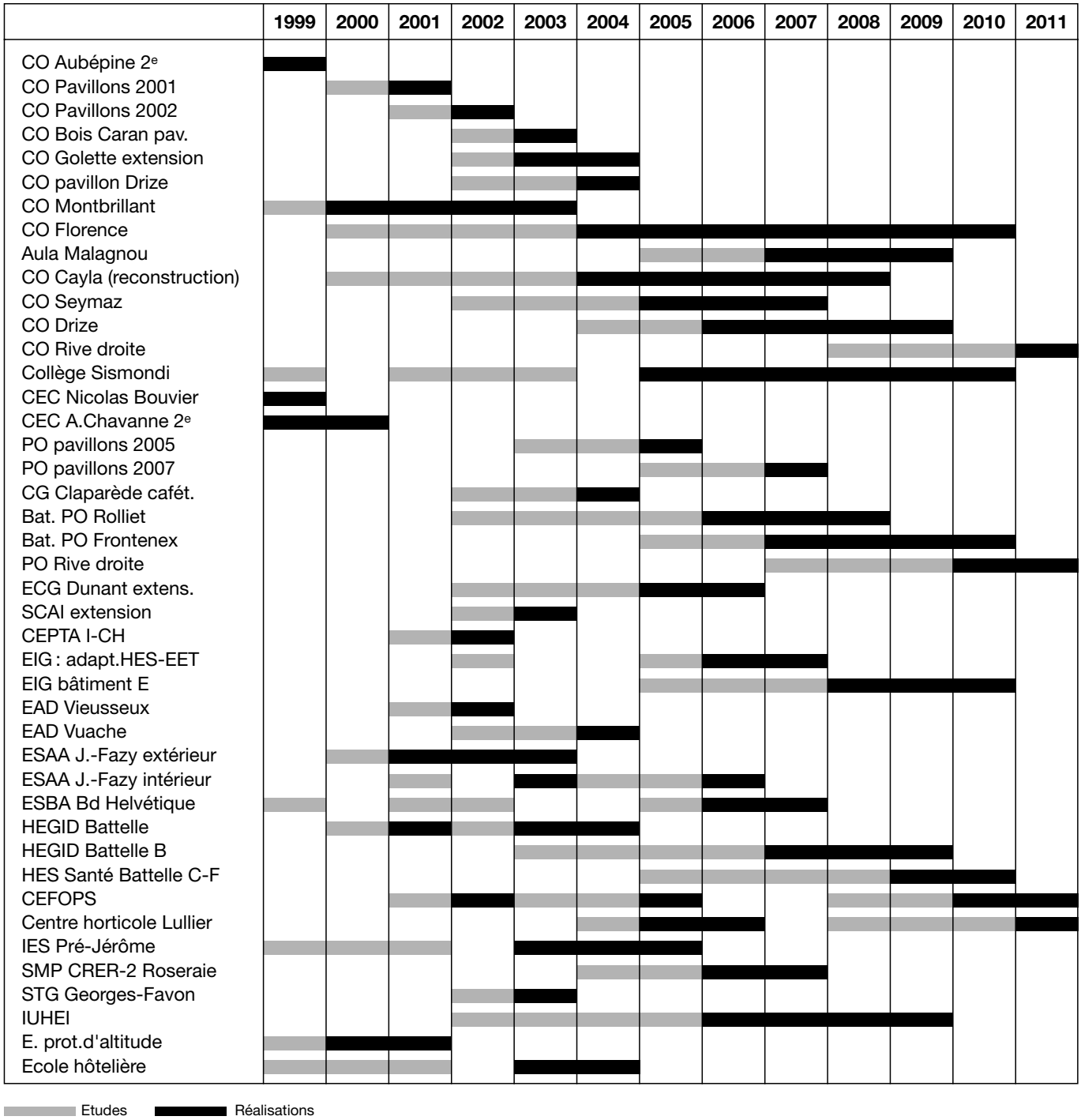
Les compressions budgétaires et la surcharge des services concernés du DAEL n'ont pas permis de développer ou de réaliser les projets suivants :

- Enseignement primaire, service de la formation (remplacement du bâtiment existant de Pinchat) ;
- Aula Malagnou, liée à la rénovation du CO Florence ;
- HES, école des beaux-arts (demande du crédit de rénovation) ;

Par ailleurs, les évaluations en cours des formations HES ont empêché la programmation définitive des projets de :

- restructuration de l'école d'ingénieurs ;
- nouveau bâtiment à la rue de Lyon pour les écoles d'arts (ancienne étape E de l'EIG).

Etudes et chantiers 1999-2011



5.1.4 Service des affaires culturelles

Mission

Depuis le 1er août 2004, le Service des affaires culturelles est rattaché directement au Secrétariat général. Dépendant précédemment des Services administratifs et financiers, cette nouvelle incorporation correspond mieux aux missions du Service qui sont non seulement d'apporter un soutien financier aux projets et organismes culturels locaux mais également de tisser des liens entre les lieux culturels, l'Ecole et la Cité.

Dans le cadre de ces missions, le Service traite de nombreuses demandes de subventions, identifie les besoins des professionnels de la culture, soutient des carrières, encadre des compagnies. Il facilite par différentes mesures l'accès à la culture pour tous. Il porte une attention aussi bien aux institutions et à leur visibilité qu'aux groupes indépendants et à leur projet artistique. Il attribue de même une importance particulière à la diffusion des productions genevoises à l'étranger.

Par ailleurs, il supervise le bon fonctionnement des écoles de musique et met en œuvre le nouveau dispositif d'enseignement musical de base.

Activités

Institutions subventionnées : trois nouvelles conventions

Des conventions de subventionnement ont été négociées et signées durant l'année avec la Fondation du Théâtre de Carouge, la Fondation Am Stram Gram et la Fondation du Théâtre des Marionnettes de Genève. Par ailleurs, les premières conventions quadriennales signées entre les collectivités publiques et un organisme culturel arriveront à échéance à la fin 2005 (FOSR, OCG et La Bâtie Festival); les évaluations prévues en fin de période ont d'ores et déjà commencé. Parallèlement et compte tenu du contexte budgétaire, le Service a accordé une attention particulière à la santé financière des institutions subventionnées avec l'analyse systématique des comptes et des budgets ainsi que la généralisation d'indicateurs comparatifs.

En 2004, la FAD n'a pas reçu le montant prévu dans le règlement prévoyant la clé de répartition entre la Ville et le Canton. Le rattrapage se fera en conformité au 30% réglementaire en 2005.

Réforme de l'enseignement musical de base

Grâce à l'engagement d'un chargé de mission en mars 2004, la réalisation du projet se concrétise. La commission de l'enseignement musical de base a été constituée au mois d'avril, par arrêté du Conseil d'Etat. Elle regroupe dix-neuf personnalités provenant du domaine de l'enseignement musical (institutions ou écoles de musique), les trois ordres d'enseignement du DIP, ainsi que de l'Association des Communes Genevoises. Différents travaux développés en sous-groupes et une journée d'études réalisée en novembre, ont permis de mieux définir le système d'accréditation des écoles d'une part, et la structure d'expertise nécessaire d'autre part. Par ailleurs, un avant-projet de loi est en cours d'élaboration.

Développement du soutien à l'audiovisuel

Le Service des affaires culturelles a développé, en collaboration avec Fonction Cinéma, un système de mise à disposition de bourses pour jeunes stagiaires souhaitant suivre le tournage d'un film. La gestion de ce dossier a été déléguée à Fonction Cinéma.

Conférence culturelle

Le 24 septembre 2004, le Conseil d'Etat a ratifié le projet de Conférence Culturelle. Cet organe de concertation des collectivités publiques genevoises en matière culturelle vise à réunir les communes genevoises et l'Etat autour de projets majeurs.

Cette année, plusieurs projets culturels ont été initiés et poursuivis sous l'égide de cette Conférence : Maison de la danse, Musée des cultures, relations Ecoles-Musées, etc.

Par ailleurs, un premier projet visant à inventorier les infrastructures culturelles genevoises s'est concrétisé avec la réalisation de la couche infrastructure culturelle du Système d'information du territoire genevois *(www.sitg.ch)*.

Aides ponctuelles - fonds généraux

Le tableau ci-après récapitule le nombre de dossiers traités dans le cadre des fonds généraux, ainsi que le nombre d'aides qui ont pu effectivement être accordées :

	2003			2004		
	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%
Aide ponctuelle à la culture	230	82	36%	155	45	29%
Aide à la diffusion et aux échanges culturels	90	51	57%	82	50	61%
Soutien aux grandes manifestations	5	5	100%	7	6	86%
Fonds audiovisuel	81	31	38%	78	22	28%

Aide ponctuelle à la culture

En juin 2004, le Grand Conseil votait une diminution de 50% du montant de l'aide ponctuelle à la culture. Cette coupe, importante, a naturellement eu un impact considérable sur la production artistique genevoise. En effet, seuls 45 projets ont pu être soutenus cette année (cf. tableau ci-dessus).

Pour mémoire, ce fonds d'aide à la culture a pour objectif d'encourager la création et la promotion artistiques indépendantes, de soutenir les productions de jeunes créateurs et de contribuer à maintenir, en diversifiant ses attributions, la richesse et la diversité de la création genevoise.

Aide à la diffusion et aux échanges culturels

Ce fonds participe au rayonnement de la culture genevoise en soutenant des structures, des tournées/ échanges. Il a pour but d'encadrer des créateurs-trices et d'encourager la diffusion de leurs productions par-delà les frontières du canton.

Ce fonds est doté de critères d'attribution en 2005 pour soutenir les artistes indépendants ainsi que les professionnels émergents et confirmés. Les projets sociaux culturels et éducatifs vont faire l'objet d'un autre soutien.

Soutien aux grandes manifestations

En 2004, ce fonds a permis de soutenir les actions culturelles menées au sein du Salon du Livre, les festivals Archipel et Black Movie. Une subvention a également été versée au Grand Théâtre de Genève pour la création de l'opéra «les Enfants du Levant» à laquelle ont participé plus de 90 élèves du DIP.

Fonds audiovisuel

La commission d'aide à la création audiovisuelle (cinéma & vidéo) a poursuivi ses travaux selon le nouveau règlement adopté en janvier 2004. Dès janvier 2005 une nouvelle commission entrera en fonction.

Projets réalisés en 2004

Etude sur les pratiques culturelles

En 2004, le Service des affaires culturelles a mené conjointement avec le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève et l'Association des Communes Genevoises une enquête sur les pratiques et les attentes culturelles des Genevois. Les principaux résultats de ce sondage montrent que les Genevois sont férus de culture (95,5% se sont rendus au moins une fois dans un lieu culturel dans les 12 derniers mois) et qu'ils sont 76% à considérer Genève comme étant une ville culturellement dynamique. Il importe de relever qu'entre 2004 et 1992, première année où un tel sondage a été réalisé, la fréquentation des lieux culturels dans le cadre scolaire a fortement augmenté (+14% pour l'opéra, +13% pour le théâtre, +12% pour la danse).

Projet Ecoles-Musées

Mandaté par les magistrats de la Ville et du Canton (avec le soutien de l'Association des Communes Genevoises), un groupe de travail a étudié les relations entre les musées genevois et l'Ecole afin de définir leurs interactions. Force est de constater que si les activités entre écoles et musées sont indéniablement foisonnantes, les bons outils de communication pouvant intéresser les partenaires font défaut et ne permettent pas d'optimiser les collaborations.

Sur la base de ce bilan, le groupe a fait des propositions pour rationaliser, formaliser et coordonner ces actions en proposant, par exemple, la mise en œuvre d'un site Internet qui permettra une meilleure connaissance de l'information, mais également la création de formations continues et le développement de projets en partenariat.

Contrats de confiance et de prestations

Le DIP a poursuivi sa politique de soutien aux compagnies indépendantes par des contrats de confiance et de prestations.

En 2004, une expérience unique à Genève s'est déroulée au Cycle de la Gradelle. Sélectionné sur concours parmi 15 candidats, le metteur en scène Lorenzo Malaguerra et sa troupe ont bénéficié d'un contrat particulier. En effet, ils ont effectué une résidence de trois mois dans l'établissement scolaire. Installés dans l'aula, les artistes ont monté, sous le regard des élèves et des enseignants, Sophocle d'Antigone. Des activités spécifiques ont été proposées aux élèves au quotidien afin qu'ils puissent appréhender le monde du théâtre professionnel (lectures, discussions, conférences, tournage de films, écriture de texte, …). Une dizaine de représentations publiques ont clôturé cette magnifique expérience coordonnée par le Service.

Mamco

Conformément à la loi votée en février 2004, un projet de loi a été déposé en vue de la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (Fondamco). Une convention entre l'Etat, la Ville de Genève et les investisseurs privés à l'origine du musée a été signée préalablement afin de fixer les engagements financiers de chacun, ainsi que les conditions relatives au transfert de la collection en faveur de la future Fondation de droit public.

Selon les statuts de la Fondamco, les actions pédagogiques relèveront dorénavant de la nouvelle Fondation et non plus de la Cellule pédagogique (expérience singulière de médiation culturelle qui avait été créée et encadrée par le Service). Après huit ans d'existence, cette expérience a ainsi été clôturée fin 2004. Les dossiers pédagogiques et autres documents produits par la Cellule pédagogique sont disponibles sur demande au Mamco ou sur le site Internet de la Cellule *(www.geneve.ch/cellule-pedagogique).*

Résidences et bourses

En 2004, le Service des affaires culturelles a assuré le suivi administratif de 37 dossiers de candidatures pour quatre bourses et résidences (séjours à Berlin et à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et bourses pour auteur confirmé et nouvel auteur). Ces bourses permettent à de jeunes créateurs ou artistes confirmés de mener à bien un projet d'écriture ou de création personnelle.

Bilan et perspectives

Outre les activités mentionnées ci-dessus, le Service a activement pris part à de nombreux projets culturels locaux ou régionaux (akzepTANZ, Maison de la danse, Musée des cultures, Bibliothèque de Genève, Salon du Livre, …).

Il a également remodelé son site Internet pour un maximum d'efficacité auprès des internautes *(www.geneve.ch/culture)* et a édité une plaquette de présentation qui a été diffusée à 5'000 exemplaires.

Cette année s'est avérée riche en expériences nouvelles (résidence de metteur en scène, création d'une fondation de droit public, …), et le Service a gagné en visibilité, tant au sein du DIP que sur la scène culturelle prise dans son sens le plus global.

Son récent rattachement au Secrétariat général lui a permis d'asseoir son rôle en tant que partenaire des collectivités publiques, d'instigateur de projets culturels innovants, de médiateur entre les organismes culturels et l'Ecole publique et de subventionneur culturel.

En 2005, outre le suivi des quelque 500 dossiers de demandes de subvention annuels, le Service continuera les projets sus-mentionnés, commencera l'évaluation des premières conventions tripartites (OSR, OCG) et poursuivra son action pour la mise en œuvre de la conférence culturelle.

5.1.5 Service de l'enseignement privé

Mission

Le service est chargé de l'application et du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé. Il remplit son mandat notamment en examinant les demandes et en accordant ou non les autorisations d'exploiter. Il prépare et présente aussi les arrêtés d'autorisation d'enseigner au Conseil d'Etat pour les enseignant-e-s étranger-ère-s. Afin de s'assurer que les conditions relatives à l'enseignement obligatoire sont remplies par les établissements, le service fait appel à la collaboration des directions générales de l'enseignement primaire et secondaire. Outre la surveillance générale exercée sur l'ensemble des établissements, le service met à la disposition du public et de l'administration de multiples informations sur les écoles et leurs prestations.

L'examen des nouvelles demandes d'ouverture vise notamment à vérifier que l'offre de formation ne comporte rien de contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'hygiène. La notion de bonne foi en affaire reste fondamentale dans cette approche. Le recensement bisannuel des écoles privées a donné lieu à la réédition du recueil «Enseignement privé à Genève», diffusé aux administrations et au public partenaires du service, à Genève et en Suisse.

En 2004, le service a concentré ses efforts dans la poursuite de la réflexion sur le fond quant aux responsabilités de l'Etat en matière de surveillance de l'enseignement privé. Un groupe de travail composé de membres des directions générales du département s'est réuni à plusieurs reprises en vue d'élaborer un rapport sur l'enseignement privé à Genève, qui devrait être terminé en 2005. Ce travail a déjà permis d'affiner les procédures administratives en vigueur, en collaboration avec les différentes directions générales du département.

Activités

La consultation de la commission de l'enseignement privé, réunie à cinq reprises, a permis l'octroi de douze autorisations d'exploiter à de nouveaux établissements, et de cinq autorisations complémentaires à des établissements déjà autorisés qui ont élargi leurs prestations. Neuf établissements ont cessé leur activité. Le service est également intervenu pour traiter des plaintes entre usagers et écoles,

afin que les écoles rétablissent des conditions conformes aux dispositions légales en vigueur.

La collaboration du service avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle s'est poursuivie, à la fois dans sa participation à la commission «Institutions et cours de formation» et dans l'élaboration de procédures communes relatives aux dispositions légales et réglementaires relevant conjointement de l'enseignement privé et de la formation continue des adultes.

A la suite de l'entrée en vigueur de la deuxième phase transitoire de l'Accord sur la libre circulation des personnes, la procédure de demande de préavis au service par l'office cantonal de la population concernant les personnes étrangères enseignant dans les écoles privées a été modifiée. Ainsi, dès le 1er janvier 2005, seules les personnes en provenance de pays non membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange feront encore l'objet d'une procédure.

Le service poursuit également ses efforts dans l'amélioration de son rôle d'information au public, notamment par le biais de son site Internet.

Compte tenu des modifications intervenues ces dernières années dans le paysage global de l'enseignement privé à Genève, et des répercussions de ces changements sur le public en général, la nécessité d'une nouvelle approche en matière de surveillance de l'enseignement privé de la part de l'Etat s'accentue. La poursuite de l'allègement des procédures administratives – sans remettre en cause le rôle de surveillance du service - est également nécessaire, mais doit permettre de conserver et de développer une approche qualitative et efficace dans la gestion des relations entre l'Etat et les écoles privées. Enfin, la cohérence et la cohésion des actions au sein de l'Etat et du département reste une des priorités du service.

Statistiques

Autorisations délivrées :
12 écoles et 5 nouvelles sections

1 école d'enseignement primaire
3 écoles de langues
2 écoles de formation paramédicale
1 école d'informatique
2 écoles de formation dans le domaine de la restauration
1 école de cinéma
1 école de relations internationales
1 école de protection rapprochée et sécurité
1 section d'enseignement secondaire I
2 sections de management
1 section de cours de langue, informatique et finance
1 section de formation d'agent de voyages

Cessations d'activité et autorisations devenues caduques : 9 écoles

4 écoles de langues
1 école de formation paramédicale
1 école de formation artistique
1 école d'informatique
1 école de mannequinat
1 école de danse

5.2 Services administratifs et financiers

Direction générale

Les services administratifs et financiers exercent la responsabilité générale et transversale de la gestion du DIP dans tous les domaines respectifs des ressources humaines, du budget, des finances et des systèmes d'information.

A ce titre, ils apportent un soutien logistique aux directions, établissements et services qui quotidiennement en ont besoin pour dispenser leurs prestations respectives.

Parallèlement, les quatre directions de services mentionnés veillent à l'adaptation des pratiques de gestion en tenant compte simultanément de l'évolution du système de formation et des règles de gestion publiques.

Rappelons que cette double démarche doit prendre en compte une collectivité d'utilisateurs (élèves, étudiants, parents) représentant plus d'un quart de la population genevoise, maîtriser la gestion d'environ 15'000 employés permanents ou occasionnels et tout activité globale s'exerçant dans environ 400 lieux répartis dans l'ensemble du canton.

C'est pourquoi l'essentiel des travaux conduits par la direction générale au travers de son plan d'action a consisté à :

- développer les pratiques de gestion et les instruments contribuant à une meilleure lisibilité des prestations, de leur évaluation et de leur coût ;
- renforcer les délégations et les responsabilités de terrain dans le but de rapprocher le pouvoir décisionnel du lieu d'exercice des prestations ;
- poursuivre la mise en place de procédures de gestion du flux financier conformément aux exigences de la loi en matière de contrôle interne ;
- adapter les systèmes d'information en fonction des modifications légales au plan fédéral et cantonal et également dans le but d'une meilleure observation et évaluation de la vie scolaire.

Ces axes de travail ont également été développés dans le secteur des subventions.

L'exposé de chaque service, y compris le SAEA, en présente ci-dessous les exemples les plus significatifs.

Subventions

Ce service, directement intégré au sein de la direction générale, a pour principaux objectifs de :

- coordonner l'information et la gestion des subventions accordées aux institutions,
- conduire les institutions à mettre en place une organisation et des instruments de gestion performants,
- développer au sein du département des instruments partagés de gestion, de prévision et de contrôle,
- opérer avec les interlocuteurs du département l'analyse, l'orientation et le contrôle des fonds publics,
- disposer de manière permanente et dans la durée des informations-clés relatives aux institutions subventionnées.

Parmi les instruments développés cette année, il faut notamment citer la mise en œuvre d'une directive sur le mandat de représentation au sein d'un conseil de fondation.

5.2.1 Division des Ressources Humaines

Mission

La Division des ressources humaines est un organe spécialisé assurant, par la délégation du Conseil d'Etat définie dans la loi B 5 05, des tâches de conseil, de coordination, de gestion et de contrôle dans le domaine de la gestion des ressources humaines (GRH) des collaborateurs actifs dans les différents domaines professionnels représentés au DIP, exception faite de celui de l'enseignement. Le public cible inclut les collaborateurs et collaboratrices du Département occupant des fonctions administratives, techniques, scientifiques, médicales et sociales.

Parallèlement à la gestion opérationnelle du personnel non-enseignant, la DRH a une mission d'analyse et de garant de la cohérence transversale et d'équité de traitement de l'ensemble des collaborateurs du département.

Mise en place d'une GRH de qualité et de proximité

Dans le cadre des objectifs de l'Etat et plus particulièrement du département en matière de gestion des ressources humaines, il est apparu essentiel de rappeler les responsabilités dans ce domaine des cadres du département, responsables d'équipe, tout en clarifiant les rôles de conseil, d'expertise et de partenariat qui peuvent être joués par les acteurs RH du département. Ce positionnement entre responsabilités hiérarchiques et responsabilités fonctionnelles s'est fait conformément au plan d'action et aux objectifs fixés pour l'année 2004, ce dans la perspective d'introduire une véritable **culture de gestion qualitative et administrative de proximité des ressources humaines**. Ainsi, à fin 2004, le processus de décentralisation des responsabilités est en cours de réalisation dans bon nombre d'unités du département, permettant déjà une cohérence de gestion notamment du personnel œuvrant dans l'enseignement obligatoire et supérieur.

Actions et Réalisations

Conformément à sa priorité, les actions de la division se sont articulées autour du développement des compétences en matière de GRH au sein du département, tout en poursuivant ses efforts d'amélioration des outils de gestion à disposition. Concrètement, cela a impliqué :

- la **mise en place de structures permettant une GRH de qualité et de proximité, tout en décentralisant un certain nombre d'activités et de responsabilités et en assumant des activités de contrôle**. Cet objectif d'amélioration de la qualité de gestion est ainsi partiellement atteint ;
- le **développement des compétences en matière de gestion du personnel des cadres du département**, en particulier des nouveaux cadres d'établissement. En 2004, cela s'est concrétisé via des actions de formation (une demi-journée de formation générique sur la GRH ; 3 modules de formation en matière de techniques de recrutement) ainsi qu'à travers un soutien RH actif et de proximité dans un certain nombre d'actes de gestion (tels que la gestion de conflits, les entretiens périodiques difficiles ou une procédure de recrutement, etc.) ;
- le **renforcement des moyens utilisés dans le cadre du processus de recrutement des cadres supérieurs du département**, afin de disposer d'un ensemble d'éléments permettant un choix objectif et pondéré ;
- le **développement des compétences métier des différents acteurs RH du département**, dans l'optique qu'ils puissent assurer un véritable soutien et conseil tant à la hiérarchie dans leurs tâches de gestion quotidiennes, qu'aux collaborateurs-trices dans leurs besoins en information et formation, en conseil et d'écoute. En 2004 cela s'est réalisé par le biais du coaching opérationnel de la division, notamment dans le cadre de la mise en place de la décentralisation de la GRH, impliquant le transfert de compétences et l'intégration progressive du contrôle qualité ;
- la **mise à disposition d'outils de gestion adaptés aux besoins et à la réalité de travail des services et établissements scolaires**, de façon à faciliter la gestion et le suivi des collaborateurs. Conformément à l'objectif de la division en la matière pour 2004, l'**outil informatisé de GRH** a été mis en production et permet désormais la production régulière d'un certain nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. De ce fait, il est désormais possible au DIP d'effectuer par ce biais des contrôles ainsi qu'une gestion prévisionnelle des effectifs et des phénomènes de gestion. Parallèlement, la DRH a poursuivi la **formalisation des processus de travail en GRH**, essentielle dans cette étape de décentralisation; de plus, elle participe activement à la mise en commun de ces procédures de gestion avec les autres départements, dans la perspective de la mise en place future d'un nouveau système d'information pour la gestion des ressources humaines **(SIRH)**. De cette façon, la spécificité organisationnelle due à la délégation de compétences de la part du Conseil d'Etat et en lien avec la structure multifonctionnelle du Département, sont prises en considération. De plus, la DRH poursuit l'établissement et la mise à disposition d'outils pratiques de gestions, notamment de formulaires – avec leurs guides d'utilisation ;
- conformément à ses objectifs pour 2004, la DRH a pu initier la démarche d'**entretiens de bilan et de développement individuels après la période probatoire**, notamment avec le lancement de la phase de tests, effectués avec un formulaire adapté et en phase avec les autres outils de gestion utilisés au DIP, en particulier le cahier des charges.

La division des ressources humaines a bien évidemment continué à assumer ses prestations habituelles, en sus des réalisations citées, s'agissant de :

- Dans les unités n'étant pas encore au bénéfice de la décentralisation de compétences, assurer et/ou mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi des collaborateurs-trices; dans les entités bénéficiant désormais d'une certaine autonomie de gestion, veiller à la qualité de la GRH pratiquée et assumer le rôle de contrôle dans les domaines définis.
- Soutenir les unités du Département dans leurs efforts et préoccupations de gestion des ressources humaines, par le biais de conseils et appuis pratiques, favorisant la mise en place d'organisations efficaces et performantes et le développement des compétences des collaborateurs.
- Assurer la cohérence d'action et de gestion des ressources humaines, en particulier au sein de notre public cible. Parallèlement et dans cette perspective, la division a continué à collaborer avec les directeurs-trices de personnel enseignant du département ainsi qu'avec les différents services de l'Office du personnel de l'Etat. De

plus, la division a participé au groupe de travail interdépartemental chargé d'analyser les différentes formes de compensation en vigueur pour les travailleurs sociaux, dans la perspective d'harmoniser les pratiques et assurer l'égalité et l'équité de traitement, permettant la finalisation du rapport au Conseil d'Etat conformément au mandat qu'il avait confié au groupe de travail.

Formation continue

Dans le cadre de leur développement de compétences, les collaborateurs du département de l'instruction publique ont suivi, durant 2004, 565 cours ou séminaires faisant partie de l'offre du centre de formation de l'office du personnel de l'Etat.

5 personnes ont entamé leur formation spécifique de nouveaux cadres et 16 l'ont terminée en 2004. Les nouveaux directeurs d'établissement scolaire secondaire, de même que les nouveaux inspecteurs de l'enseignement primaire suivent la formation romande dispensée au profit des cadres de l'administration scolaire; parallèlement, ils-elles participent aux modules de formation en GRH organisés par la division, au même titre que les autres chefs de service.

De plus, le département de l'instruction publique a financé la participation d'un certain nombre de collaborateurs-trices à des cours de formation, séminaires et conférences, ce à hauteur de F 244'771, permettant ainsi le développement ultérieur de leurs compétences.

Evaluation des fonctions

Durant cette année, en collaboration très étroite avec le service d'évaluation des fonctions, la division des ressources humaines a instruit pour l'ensemble du département 101 dossiers d'évaluation (141 en 2003) et 16 dans les institutions subventionnées, et a pu en clore 87. Plus particulièrement, la division a été engagée de manière intensive dans les travaux liés à la réévaluation de fonction des maîtres de l'enseignement primaire. Sur le total des réévaluations de poste ou de fonction, seules 3 ont été portées à l'arbitrage de la Commission de recours en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF). Ainsi, on peut dire que les conclusions ont quasiment parfaitement coïncidé avec les intérêts des parties en cause.

D'une manière transversale, la division a élaboré des tableaux de bord permettant l'analyse et le suivi de l'ensemble des demandes d'évaluation de fonction du département afin d'en assurer la cohérence globale et l'enchaînement nécessaire.

La division a participé activement au groupe de travail interdépartemental lié à la modernisation du système d'évaluation des fonctions.

Domicile hors du canton

En 2004, la division des ressources humaines a continué à traiter les requêtes tendant à l'obtention d'une dérogation à l'obligation générale de domicile dans le canton de Genève. Il est à relever que le nombre de ces demandes a continué à augmenter, passant de 49 en 2001 à 164 en 2004, ce qui a amené la division à être confrontée au délicat et subtil exercice consistant, notamment suite à la mise en application des accords bilatéraux et dans le souci institutionnel de se doter de personnel compétent, à concilier les intérêts privés des demandeurs et ceux qui sont liés aux besoins de la collectivité et qui relèvent, dès lors, de l'intérêt public supérieur.

Poursuivant ses efforts dans ce sens durant l'année 2005, le département sera progressivement et à terme doté d'un cadre de gestion clair, assumé par des personnes compétentes, avec des outils adaptés aux besoins existants, dans la perspective de créer les conditions optimales pour la réalisation des prestations attendues par les usagers.

5.2.2 Division des finances

Mission

La division des finances a pour objectifs :

- la conception et la mise en place des structures de gestion nécessaires aux unités du département ;
- l'assistance à la mise en œuvre et la maintenance de systèmes de contrôle interne ;
- la conduite de l'implantation des nouveaux outils de gestion ;
- la gestion des dossiers relatifs à l'obtention des subventions fédérales;
- la gestion du patrimoine.

Par ailleurs, elle assure les tâches opérationnelles concernant la gestion des salaires et la comptabilité départementale ainsi que la cohérence des diverses comptabilités internes et de la comptabilité du département avec celle de l'Etat.

La division des finances doit assurer dans les prochaines années la continuité des procédures existantes et, en parallèle, préparer l'arrivée des nouveaux outils de gestion. Elle a donc priorisé les travaux suivants :

- acquérir et partager les savoir-faire opérationnels ;
- réorienter les ressources en fonction des nouveaux besoins ;
- proposer des améliorations des méthodes de travail en lien avec les nouveaux outils ;
- déployer dans le département le système de contrôle interne en relation avec les processus financiers et ceux des traitements.

Activités

Parmi les activités de la division des finances qui ont marqué l'année 2004, citons entre autres :

- la finalisation des travaux préparatoires au passage du DIP dans l'application de comptabilité intégrée CFI prévue en 2005. Ce basculement préfigure l'introduction de la gestion des comptes bancaires dans le Tiers Unique (centralisation des liquidités des services) et participe à la mise en place du cash-pooling (caisse unique de l'Etat) pour les entités concernées du département ;
- il faut souligner que l'exercice 2004 a été caractérisé par un travail accru de contrôle. En effet, la comptabilisation des achats dans l'application du DIP a généré des écarts en raison du fonctionnement en parallèle de la CFI à la Centrale commune d'achats (CCA) ;
- l'amélioration du système de contrôle interne du processus des paies par la délégation du contrôle de certaines pièces ;
- l'analyse, la prise de position et l'élaboration de plans d'actions pour 12 rapports de l'Inspection cantonale des finances, dont 9 pour des entités subventionnées par le DIP.

A noter que cette année le nombre de traitements mensuels a dépassé la barre des 18'000 bulletins de paie. Au cours des 5 dernières années, la progression du nombre de traitements versés par année est passée de F 172'000 à F 204'000, soit une croissance de plus de 18%. Les travaux de rationalisation qui ont été entrepris pour faire face à cette situation atteignent leur limite. La prochaine étape est la mise en œuvre du nouvel outil de gestion des ressources humaines (SIRH) qui devrait permettre de simplifier et d'alléger les flux de gestion.

5.2.3 Service du budget et de la planification financière

Mission

Le service a assuré l'élaboration du budget du département en lien direct avec la présidence, les directions générales des ordres d'enseignement et des offices. En 2004, l'allocation (12es provisoires) a notablement augmenté les tâches du service, qui a en effet dû travailler sur plusieurs versions jusqu'au vote final du budget intervenu tardivement.

Pour y parvenir, le service du budget a préparé et intégré les différents arbitrages en respectant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève et des objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Il a aussi élaboré de nombreux documents et informations statistiques en parallèle à ceux nécessaires au suivi et au contrôle habituel du budget dans un souci accru de transparence. Il a aussi préparé les documents nécessaires à la présentation du projet de budget du DIP qui fait l'objet d'une publication spécifique ainsi que celle concernant les comptes du département.

Activités

En 2004, le service a rédigé un nouveau processus budgétaire qui sera initié dès le budget 2006. Il suit un cycle de management standard. L'élaboration du budget s'appuiera sur les 13 priorités stratégiques présentées par le Président en janvier 2005, desquelles découleront les priorités opérationnelles, puis l'élaboration du budget. Ce nouveau processus s'inscrira non plus dans une perspective «bottom up» mais «top down». Il s'inscrit dans la volonté d'une meilleure planification à moyen terme des conséquences financières des nouveaux projets, d'une adéquation entre les priorités stratégiques du département et des ressources humaines et financières du budget du DIP. Ce nouveau processus a aussi pour objectif d'augmenter la transparence dans la construction du budget.

Pendant l'année 2004, le service a également produit de nombreux documents d'aide à la décision sous forme de tableaux de bord. Il a apporté son soutien technique et méthodologique aux unités pendant toute la phase du processus budgétaire et continue de développer la gestion par projet du processus d'élaboration du budget. Le service produit aussi des statistiques mensuelles permettant un suivi des dépenses du département. Celles concernant le personnel font l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'elles représentent la plus grande part du budget de fonctionnement. Ces chiffres sont communiqués aux directions générales qui ont ainsi une vision globale de leur situation financière mensuelle et leur permettent de rester le plus fidèles possible aux objectifs définis par le budget.

En collaboration avec le SRED, le service a participé à la rédaction et à la publication annuelle de la brochure «Ressources humaines et financières du DIP», outil indispensable au bon pilotage du département. En effet, il analyse l'attribution et l'utilisation des ressources financières et de personnel au sein du DIP. En outre, le service a travaillé à l'élaboration d'une publication qui explique la méthode utilisée pour calculer l'encadrement unitaire (nombre de postes pour 100 élèves ou étudiants) dans tous les ordres d'enseignement. Enfin, le service du budget a contribué à la publication de «L'enseignement à Genève. Ensemble de 33 indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation». Cette édition fournit des informations sur la composition, l'organisation, le fonctionnement et les résultats du système d'enseignement et de formation. Tous les quatre ans, cette brochure du SRED fait l'objet d'une étude plus détaillée en prenant plus du double d'indicateurs que dans les éditions annuelles plus succinctes (15 indicateurs clés en 2002 et 2003).

Le service a suivi le projet de gestion des RH du personnel administratif et technique (PAT) qui a abouti en 2004 à la mise en place de l'outil informatisé de GRH (lire division des ressources humaines), ainsi qu'au basculement dans CFI.

5.2.4 Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG)

Mission

La DSIG a pour principales missions de concevoir, mettre en œuvre et assurer le fonctionnement des systèmes d'information nécessaires aux activités administratives du département.

- Conception : identification et étude des besoins, élaboration des cahiers des charges et des projets d'investissement, argumentation et présentation des dossiers auprès des instances de décision.
- Mise en œuvre : en coordination avec les équipes dédiées au CTI (ou autres prestataires) pour le développement et la maîtrise d'ouvrage (utilisateurs) pour la mise en œuvre d'outils répondant aux besoins métier.
- Fonctionnement : en assumant la majeure partie des activités de saisie centralisée, de production et de contrôle des travaux, notamment pour les informations liées à la scolarité (base de données scolaires) et à la paie (gestion informatisée du personnel).

Les autres missions sont de nature transversale et concernent le suivi des ressources et budgets départementaux alloués à l'informatique administrative, la gestion des dossiers liés à l'application de la LITAO, la coordination avec les instances interdépartementales impliquées dans la gestion des systèmes d'information, et toutes les activités de concertation internes au département liées à l'identification des besoins, recherche de solutions et priorité des actions permettant le fonctionnement satisfaisant des systèmes d'information du DIP.

Activités

Domaine «éducation et formation»

Projet SIEF – «Système d'information éducation et formation» : Coordination des travaux de mise en œuvre d'une première version d'EVACOM (évaluations certificatives) dans le cadre des épreuves communes du Cycle d'orientation. Collaboration avec le responsable de division de développement CTI (engagé en juin) pour le redéploiement de l'équipe de projet MOe (maître d'œuvre) (re-définition du

rôle du chef de projet MOe, renforcement des compétences d'analyse et de développement).

Mise au point avec la DGPO, le SRED et le CTI des mesures et solutions nécessaires à la fiabilité des prévisions d'effectifs de rentrée, coordination des travaux dans ce sens.

Préparation des éléments de priorité des activités et de prise de décision à l'intention de la commission de maîtrise d'ouvrage du DIP.

Relais auprès du CTI des besoins et demandes de visibilité sur les ressources et moyens du projet.

Domaine «ressources humaines»

Concernant le projet SIRH, 2004 s'est caractérisé par trois périodes différentes :

- *Jusqu'au mois de février (rupture avec IBM et gel du projet)*

  Conduite des travaux de formalisation et d'analyse des processus avec les responsables de ressources humaines.
- *A partir de mars*
  Participation aux travaux ayant conduit à la remise d'un rapport de situation complet à la délégation du Conseil d'Etat. Réflexion et mise en évidence des conditions de redémarrage du projet.
- *A partir de la rentrée (redémarrage partiel des travaux)*
  Travail avec le groupe des responsables de ressources humaines pour la validation des dossiers produits et coordination avec l'équipe projet.

  Travail sur le planning de redémarrage du projet dans le cadre d'une approche par prototypage (méthodologie, découpage en chantiers, évaluation).

  Animation du groupe des responsables RH-Enseignants.

  Coordination avec les acteurs MOa (Maître d'ouvrage) et MOe (Maître d'œuvre) pour les travaux de maquette du module absences.

  Ces travaux ont été menés aux différents niveaux concernés, et notamment au sein du Comité de pilotage, au travers d'un groupe-expert, en collaboration avec le directeur de projet, en lien avec le GRRH et avec le GRRH-Ens.

  Concernant les autres activités du domaine, il convient de souligner :

  - La mise en œuvre effective des infocentres GPE et GRH-PAT
  - La coordination avec la DRH, les services demandeurs et le CTI des demandes d'adaptations de l'outil SIGA-GIP de gestion de la paie (listes, extractions, adaptations, contrôle qualité des opérations de paie).

Domaine «budget et comptabilité»

Dans le cadre de la gestion du budget 2004 en 12es provisoires, travaux d'adaptation des outils budgétaires et comptables.

Participation aux travaux d'analyse CFI, de planification de la phase de transition («bascule») et travaux préparatoires.

Domaine «formation professionnelle»

Participation à l'analyse détaillée et maquette dans le cadre de l'étude des besoins IE.WEB (Interface entreprise, version Web). Mise au point d'une solution transitoire et de maintenance évolutive.

Supervision des travaux de maintenance évolutive de l'application de gestion genevoise des apprentis et de son interface avec la gestion des notes d'entreprise dans le cadre de la nouvelle formation commerciale de base.

Préparation du projet d'étude «cartographie appliquée», évaluation des besoins et priorités avec l'Office, dimensionnement du projet d'étude avec le CTI, élaboration et argumentation du projet auprès des instances concernées (fiche projet).

Domaine «santé – social»

Coordination des travaux d'évolution (contentieux créanciers), du logiciel pour le Scarpa (service cantonal d'avances et recouvrement des pensions alimentaires) et mise en place de l'Infocentre et de la GED (gestion électronique des documents).

Projet système d'information des services du tuteur général et de protection de la jeunesse : conduite des travaux de fin de l'analyse détaillée (comptabilité) et validation du dossier d'analyse détaillée, rédaction du cahier des charges de synthèse et préparation des séances du Comité de pilotage. Intégration des besoins de la PDJ au cahier des charges. Validation des éléments du cahier des charges avec les services et le CTI. Evaluation de solution progicielle. Estimation des charges de travail et investissements nécessaires en collaboration avec le CTI. Elaboration du PL d'investissement. Préparation des préavis. Présentation du projet auprès des instances de coordination (notamment CGPP) et suivi actif de l'ensemble de la procédure. Anticipation des éléments d'application de la procédure AIMP (appel d'offres, documents contractuels, critères de sélection).

A fin 2004, le dossier est prêt pour une décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, le début de la phase de réalisation est prévu courant 2005

Besoins du Service médico pédagogique : recherche et mise en œuvre d'une solution d'urgence pour la facturation des prestations du Service médico-pédagogique selon les normes Tarmed. Négociation avec le CTI et le projet CFI d'une solution pour l'interface entre les applications du SMP et la CFI.

Besoins spécifiques

SAEA – services des allocations d'études et apprentissages: validation de l'étude préalable avec le service, identification des risques et opportunités, élaboration de l'argumentaire, fiche de projet et projet de loi. Coordination avec le CTI pour la qualification technique et financière du projet. Présentation du projet auprès de la CGPP.

BatGest – gestion des bâtiments : dans un premier temps collaboration avec le CTI, le service technique et le fournisseur initialement retenu pour la mise au point d'une solution (y.c. au niveau contractuel) adaptée aux besoins. Suite à l'échec de cette option (faillite du fournisseur), recherche et validation d'une solution alternative et documentation sous forme de «petit projet à forte valeur ajoutée» qui à fin 2004 était en cours d'examen.

Signa – signalement des violences scolaires : coordination avec le ministère français de l'éducation nationale, le CTI et la CGPP de l'adaptation et mise en œuvre d'un logiciel de recensement des actes de violences scolaires. Participation aux travaux concernant la sécurité et l'accès aux informations. Planification des phases pilote, puis de généralisation de la solution.

NPA – nouvelle plate-forme administrative : dans le cadre de la migration prévue en 2005 vers la nouvelle

plate-forme administrative, demande d'anticipation et de planification précise des actions auprès du CTI, notamment pour ce qui concerne les applications incompatibles avec la nouvelle plate-forme (identification et proposition de solution). A fin 2004 ce dossier est en cours.

Intranet SAFs : sur la base de l'outil de gestion de contenu retenu par le CTI, mise au point d'une structure évolutive de site Intranet servant à la diffusion d'informations de références par les services administratifs et financiers auprès de leurs partenaires.

Equipement des responsables d'établissements (enseignement primaire) : en partenariat avec le CTI, le SEM (ex-CPTIC) et la DGEP, recherche et mise au point de solutions praticables pour l'équipement en postes de travail informatique pour les responsables d'écoles du primaire.

Activités transversales

Participation aux travaux de mise au point du cahier des charges pour les assistants techniques spécialisés technologies de l'information pour le cycle d'orientation.

Participation aux travaux du Comité de transition RH-AMP (ressources humaines pour l'assistance méthodologique de proximité) pour la mise au point de solutions coordonnées, efficaces et financièrement d'assistance aux utilisateurs dans les établissements.

Elaboration des prises de position départementales dans le domaine des systèmes d'information.

Représentation du département dans et auprès des instances en charge des systèmes d'information (C2SIC, CGPP, etc.).

Mise au point et diffusion des directives et procédures administratives d'application des décisions du Conseil d'Etat (ex. gestion des demandes de dérogation pour écrans plats) ou s'appliquant à la gestion de l'information (ex. directives pour la transmission et saisie des retenues de salaire lors des grèves).

5.2.5 Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)

Mission

Le Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) est chargé de l'attribution des aides individuelles à la formation prévues dans les dispositifs légaux suivants : loi sur l'encouragement aux études, loi sur la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, loi sur la formation continue des adultes.

Ces trois dispositifs prévoient principalement :

- l'exonération ou le remboursement de taxes scolaires (gratuité des études) ;
- l'attribution d'allocations d'études ou d'apprentissage ;
- l'octroi, sur décision de la commission d'allocations spéciales ou de prêts ;
- le versement d'allocations d'encouragement à la formation (relais de l'allocation familiale) pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans ;
- la remise de chèques annuels de formation aux adultes.

Un sondage mené auprès de notre public a confirmé que les nouveaux horaires d'accueil introduits en septembre 2003 correspondaient à leurs besoins et attentes. Pour développer la qualité de notre accueil, le service a renforcé l'équipe durant les mois de fortes affluences et a fait appel à la polyvalence du personnel.

Une collaboration avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) a débouché sur une nouvelle répartition des tâches entre cet office et notre service pour la gestion des demandes de chèques annuels de formation. Depuis le 1er octobre 2004, les personnes désireuses de consulter un point d'accueil pour l'enregistrement de leur demande se rendent directement au centre principal de l'OOFP ou dans l'un de ses centres ou unités spécialisées réparties dans le canton. Ce partenariat apporte une meilleure visibilité des compétences respectives des deux organes, l'un chargé de l'information, de l'orientation et de l'enregistrement des inscriptions, l'autre chargé de la détermination du droit individuel. Le SAEA, en se consacrant exclusivement à l'analyse des dossiers maîtrisera plus efficacement les délais de traitement d'une prestation en constante hausse depuis son introduction.

Activités

Législation

Le groupe de travail chargé de préparer un avant-projet en vue de la fusion de la loi sur l'encouragement aux études (LEE) et de la loi sur l'orientation, la formation professionnelle des jeunes gens (LOFP) a déposé ses propositions auprès du chef de département en septembre 2004. Un projet de loi sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2005.

Application informatique

Le cahier des charges en vue du remplacement de l'outil comptable et informatique du SAEA a été soumis début septembre 2004 à la commission de gestion des portefeuilles de projets. L'opportunité de la prise en considération de ce dossier est prévue en 2005.

Les prestations

Le nombre des bénéficiaires ainsi que le montant des prestations a sensiblement augmenté, conformément aux prévisions budgétaires. La hausse est répartie sur l'ensemble des prestations. 42% de celle-ci est due à la progression des chèques annuels de formation.

5.2.6 Commission de restauration collective du DIP

Mission

La Commission de restauration collective du DIP est composée de représentants des quatre ordres d'enseignements du GIAP, des professionnels de la santé et de la restauration. Elle définit le cadre de la restauration collective au sein des écoles.

Dans les cafétérias de l'enseignement postobligatoire plusieurs changements de concessionnaires (gérances libres) sont intervenus, soit pour le Collège Rousseau, l'ECG Henry-Dunant, au CEPTA et à l'EIG. Au 1er janvier 2004, le groupe NOVAE SA a en effet repris ces gérances tenues jusqu'alors par la division de restauration COOP Genève.

Promotion Fourchette Verte

Dans le cadre de sa politique de promotion de la santé et de prévention, la commission a lancé une troisième campagne de promotion dans les cafétérias du post-obligatoire II du 12 janvier au 7 avril 2004. Le nombre de repas servis a augmenté de 9'755 repas sur un total de

68'748 repas. En 2003, 58'993 repas (sans Lullier) ont été vendus.

Pendant ces semaines de promotion, le plat du jour Fourchette Verte s'est vendu à F 5 au lieu de F 8. Sur 17 cafétérias dans les établissements du PO, 13 établissements bénéficient du label Fourchette Verte. Durant l'action, les élèves dans les cafétérias non labellisées bénéficient également de cette promotion.

L'année en chiffres

	Repas par jour en 2003	*Repas par jour en 2004*
Enseignement primaire	7'560	8'100
Cycle d'orientation	137	157
Enseignement secondaire postobligatoire*	1'371	1'503

* Sans compter la petite restauration

5.3 Activités communes aux trois ordres d'enseignement

5.3.1 Services permanents

Service Ecoles-Médias (SEM)

En août 2001, les trois directions générales de l'EP, du CO et du PO mandataient un groupe de travail chargé d'étudier le regroupement des services concernant la documentation, l'audiovisuel et l'informatique. Ce processus a abouti en 2004 à la création du Service Ecoles-Médias (SEM). Celui-ci a réorganisé en cinq secteurs – documentation, formation, logistique, production, prospective – les ressources de différents services préexistants : le Centre de Ressources Documentaires et Pédagogiques (CRDP), le Centre Pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication (CPTIC), le Centre de Production Audiovisuelle (CPAV), l'Atelier Technique Audiovisuel (ATAV), l'Education aux Médias de l'EP (EDMED) et la Coordination informatisée des bibliothèques (CIBIG). Au 1er janvier 2005, les ressources des anciens services ont été transférées au SEM qui est devenu un service transversal au DIP. Le SEM a pour mission de fournir tous les services nécessaires à l'enseignement des médias et par les médias, mais également de concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique globale du DIP dans ce domaine.

Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

L'objectif principal de l'Institut est de former, comme la Loi sur l'instruction publique et le règlement B5 10 04 l'imposent, tous les nouveaux maîtres-ses engagés-ées dans l'enseignement secondaire I et II. Alors qu'à sa création (1999), l'IFMES accueillait 450 maîtres-ses en formation, ils sont près de 520 cette année, après avoir été plus de 560 l'année scolaire 2003-2004, 196 ayant obtenu leur certificat à l'enseignement secondaire (CAES) en septembre.

Pour faire face aux difficultés budgétaires liées à l'organisation de la rentrée scolaire de 2004, l'IFMES a été contraint de procéder à des économies qui se sont traduites par une diminution du temps octroyé (sous la forme de dégrèvements) aux maîtres-ses formateurs-trices (MFR), aux répondants-tes direction (RF-DIR) ainsi qu'aux membres de l'encadrement de l'Institut. Malgré cela, un léger dépassement est constaté fin 2004, dépassement compensé par les directions générales des deux ordres d'enseignement bénéficiant des formations dispensées par l'IFMES (DGCO et DGPO).

5.3.2 Organes de liaison

A. Activités et services communs EP, CO et PO

Mandatées par les trois directions générales ou le cas échéant par le secrétariat général, lorsqu'elles intègrent le niveau tertiaire, différentes commissions veillent à la cohérence des enjeux pédagogiques, de l'orientation et de la finalité de l'enseignement de certaines disciplines, voire de certaines innovations transversales.

Commission d'enseignement des mathématiques (CEM)

La Commission d'Enseignement des Mathématiques (CEM) développe des pistes de travail d'intérêt général pour le département (valorisation des mathématiques et de leur enseignement) et de portée pédagogique partagée par les différents ordres d'enseignement (développement d'une culture commune).

En 2004, la CEM a organisé une semaine EP-CO-PO sur l'enseignement de la géométrie (500 enseignant-es et environ 11'000 élèves impliqués) incluant des activités pédagogiques communes et deux conférences publiques. La Tribune de Genève a collaboré avec la CEM (tribune de la commission et diffusion de casse-tête). Le SEM produit un DVD utile à l'enseignement et à la formation continue.

Commission d'enseignement de l'allemand (CEA)

La Commission d'enseignement de l'allemand (CEA), dans le cadre de l'articulation de l'enseignement de l'allemand sur l'ensemble du parcours de formation genevois, analyse la mise en œuvre des stratégies d'enseignement les mieux adaptées aux objectifs qu'elle se fixe (manuels d'enseignement, Portfolio, continuité de l'enseignement d'un ordre à l'autre).

Commission de liaison EP-CO-PO (Comliepcopo)

Mandatée par les trois directions générales et composée des présidents-es des commissions de liaison CO-PO, de représentant-e-s de l'EP, ainsi que d'experts en matière d'évaluation issus des trois ordres d'enseignement, la Comliepcopo a organisé et assumé le suivi d'une large consultation sur un possible texte de référence sur l'évaluation des apprentissages des élèves, structurant une approche partagée par les trois ordres d'enseignement.

Mandaté par la Comliepcopo, le SRED mène actuellement une recherche sur les textes de référence et sur les pratiques d'évaluation à l'EP, au CO et au PO.

Groupe sur les échanges et les séjours linguistiques (GRESEL)

Le mandat du groupe vise à assurer à tout élève de pouvoir attester d'une expérience d'échange ou de séjour linguistique à l'issue de son parcours scolaire.

En 2004-05, ont été initiés des partenariats avec Bâle Ville et Nidwald. Les projets prennent effet dès la rentrée scolaire 2004.

Réalisé par la commission, le site de présentation des échanges et séjours linguistiques à l'EP, au CO et au PO est référencé depuis mai 2004 sur le site du DIP.

B. Activités communes aux CO et au PO

Mandatées par les directions générales du secondaire I et du secondaire II postobligatoire, différentes commissions œuvrent à la mise en cohérence des plans d'études du cycle d'orientation et des différentes filières de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Commissions de liaison CO-PO (comlicopo)

Rassemblant des représentant-e-s maîtres et directions du CO et des différentes filières du PO, des commissions de français, d'allemand, d'anglais, de langues anciennes, de mathématiques, de sciences expérimentales et depuis 2003 d'arts visuels poursuivent leur réflexion dans la perspective d'une information réciproque régulière des deux ordres d'enseignement et avec l'objectif de définir des seuils d'acquisition à l'issue de la scolarité obligatoire permettant l'organisation de l'action pédagogique au postobligatoire.

Ces commissions ont organisé en 2004 des journées d'études réunissant l'ensemble des répondants-es CO et PO en allemand, en anglais et en français et établi leurs objectifs concrets pour l'année 2004-05 (collaboration plus étroite au niveau des épreuves communes de 9e et des tests d'admission en 1re année au PO).

Personnel enseignant du secondaire

En décembre 2004, l'enseignement secondaire compte 3790 maîtres et maîtresses actifs (1739 au CO et 2051 au PO) pour 2929.8 postes au budget (1325.8 au CO et 1604 au PO, formateurs et formatrices d'enseignant(e)s et IFMES compris, HES non comprises).

Les mouvements enregistrés depuis la fin de l'année scolaire 2003 - 2004 jusqu'à la fin de l'année civile sont les suivants :

- 233 personnes ont quitté leur fonction, dont 98 dans le cadre de l'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), 42 personnes sont actuellement au bénéfice d'un congé sans traitement et 21 ont repris leur activité après un congé obtenu pour l'année scolaire précédente.
- 371 personnes ont augmenté le taux de leur activité, alors que 211 l'ont diminué volontairement.

Enfin, 219 enseignant(e)s ont été engagé(e)s dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 118 postes.

Le taux de renouvellement global, compte tenu des engagements et des départs est de 5.8 %.

5.3.4 En bref

Vaud-Genève

La scolarisation de 310 élèves domiciliés dans le canton de Vaud (sont compris les élèves d'origine genevoise fréquentant les écoles professionnelles de notre canton) a permis d'inscrire F 1'171'600 aux recettes de l'Etat.

Ces 310 élèves se répartissent de la manière suivante : 119 dans l'enseignement primaire et 31 au cycle d'orientation (ne sont pas compris les élèves genevois d'origine) et finalement 160 dans l'enseignement secondaire postobligatoire (sont compris les Genevois d'origine), les plus nombreux sont scolarisés au Centre de Lullier.

Accords intercantonaux

Depuis 2003, deux accords sont entrés en vigueur, soit :

- l'Accord intercantonal sur les taxes scolaires dans le domaine de la formation professionnelle regroupant les écoles professionnelles du postobligatoire (CEPTA, EAA et les écoles professionnelles du Centre de Lullier);
- l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) qui regroupe le CEPTA, l'ESIG et le CEFOPS.

La facture des accords intercantonaux s'élève à F 684'000 (ne sont pas compris les Vaudois : facture Vaud-Genève, ni les élèves du CEFOPS); 76 élèves plein-temps sont concernés.

Par ailleurs, le canton de Genève a payé F 70'200 (gymnases vaudois) pour des formations suivies par ses ressortissants et qui n'existent pas à Genève. Notre canton a également payé F 229'000 pour 24 élèves genevois fréquentant les écoles professionnelles vaudoises.

Engagement de civilistes

Le Département a été reconnu, en 2003, comme établissement d'affectation pour des civilistes. En 2004, 4 civilistes ont effectué leur service civil au DIP : 2 dans des établissements du secondaire II postobligatoire (collège de Saussure et CEC Mme de Staël), 1 au primaire et 1 dans le foyer du service médico-pédagogique La Coudraie. D'une durée moyenne de 4 mois, l'affectation de ces civilistes apporte un plus qui est apprécié par les écoles ou services qui en bénéficient.

5.4 Enseignement primaire

Mission

L'enseignement primaire a pour mission de développer chez les élèves les connaissances et les compétences indispensables à la maîtrise des apprentissages fondamentaux : lire, écrire, s'exprimer, calculer. Selon l'article 4, article 26 de la loi sur l'instruction publique, l'enseignement primaire veille à donner les connaissances élémentaires dont les élèves ont besoin pour leurs études ultérieures et pour leur vie pratique.

5.4.1 L'enseignement primaire en 2004

L'année 2004 a été marquée par deux événements liés à la réforme de l'école primaire genevoise : l'augmentation du nombre d'écoles en projet à la rentrée d'août puis le dépôt en septembre, par le Conseil d'Etat, d'un contreprojet à l'initiative *«Pour le maintien des notes à l'école primaire»* de l'Association Refaire l'Ecole / ARLE (IN 121).

Augmentation du nombre d'écoles en projet

Le projet d'école, quadriennal, décrit la façon dont les enseignants centrent leurs actions sur l'enseignement-apprentissage, s'organisent et gèrent le parcours et les apprentissages des élèves avec les ressources qui leur sont dévolues. Le projet d'école constitue le plan cadre, garant de la cohérence des options définies par l'institution et de la qualité des prestations offertes aux élèves. Il autorise, dans le même temps, les écoles à entreprendre des actions et des activités ciblées liées aux caractéristiques de la population scolaire locale.

Le projet d'école est rédigé selon un canevas élaboré par la direction générale de l'enseignement primaire. Ce canevas comporte trois rubriques :

- *Analyse de la situation* : spécificités de la population locale, nationalités, langues parlées, niveau d'acquisition des élèves, ressources à disposition des enseignants.
- *Actions pour promouvoir la progression des élèves* : fonctionnement de l'école, collaboration entre enseignants,

nombre d'élèves par classe, modalités de différenciation pédagogique, décloisonnements, moyens et rythme de l'information aux parents.

- *Bilans* : actions entreprises, résultats des élèves, problèmes abordés, expériences acquises, ajustements.

A la rentrée d'août 2004, le nombre de projets d'écoles s'élevait à 97 (+27 par rapport à la rentrée d'août 2003), réunissant 101 écoles (+22) du fait qu'un même projet peut réunir une ou deux – voire trois – écoles géographiquement proches.

Ces 97 projets regroupent 1'002 classes (521 de division élémentaire +481 de division moyenne) sur un total de 1'668, soit le 60%.

Chaque nouvelle école en projet a été dotée d'un responsable d'école. La responsabilité d'école est exercée par des enseignants choisis par leurs pairs mais formellement désignés par la direction générale de l'enseignement primaire. Au bénéfice d'une décharge d'enseignement dont le taux est lié au nombre de classes, les responsables d'école veillent au bon fonctionnement de l'établissement et accomplissent les tâches de coordination, d'organisation et d'animation liées à la mise en œuvre du projet d'école. Ils rendent compte régulièrement à leur inspecteur. La direction de l'enseignement primaire et la division des ressources humaines du DIP ont prévu de redéfinir le cahier des charges des responsables d'école d'ici à la rentrée 2005.

Dépôt par le Conseil d'Etat d'un contreprojet à l'initiative de l'ARLE

L'Association Refaire l'Ecole (ARLE) a lancé son initiative *«Pour le maintien des notes à l'école primaire»* le 24 janvier 2003 et l'a déposée à la Chancellerie le 23 mai de la même année. Cette initiative a été déclarée recevable le 27 janvier 2004 (lire aussi le chapitre 2.8.1).

Face à la démarche de l'ARLE, le Conseil d'Etat a décidé de proposer un contreprojet. Pour ce faire, il a mandaté un groupe de pilotage chargé de mener une consultation. Ce groupe est constitué de représentants du Département de l'instruction publique, de la Direction générale de l'enseignement primaire, de la Société pédagogique genevoise (SPG) et du Groupement des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP).

Le 23 avril, un questionnaire a été adressé à 212 partenaires de l'école (associations d'enseignants et de parents, partenaires sociaux et politiques) avec l'objectif de recueillir des avis et des remarques sur les points qui font débat à l'école primaire, en vue de l'élaboration du contreprojet.

Le 26 mai, près de 80 des 212 partenaires ont participé, en présence du Président du département, du Secrétaire général et du Directeur général de l'enseignement primaire, à une soirée-audition au cours de laquelle les résultats du questionnaire ont été présentés et commentés.

Le 16 juin, environ 450 personnes ont assisté à un débat public à Uni-Dufour sur «*L'école primaire face à son avenir*», en présence du Président du département, du Secrétaire général, du Directeur général de l'enseignement primaire, du Président de la SPG et du Président de l'ARLE.

Les informations ainsi recueillies ont mis en évidence les améliorations que l'un ou l'autre partenaire, notamment les parents, souhaitaient voir apportées aux pratiques actuelles : en particulier, un balisage accru du parcours de l'élève, une évaluation plus détaillée de ses progrès, une plus grande fréquence de la remise du livret scolaire aux parents et un renforcement des relations famille-école en général. Ces éléments ont été intégrés au contreprojet.

Celui-ci a été déposé le 1er septembre sous la forme d'un projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique.

5.4.2 L'enseignement primaire en tableaux

Evolution des effectifs

	Filles	Garçons	dont Suisses	**Total**
Division ordinaire :				
Scolarité facultative 1re - 2e :				
en 2002	4'072	4'306	4'984	8'378
en 2003	4'084	4'265	4'952	8'349
en 2004	**4'154**	**4'316**	**4'999**	**8'470**
Scolarité obligatoire 1P - 6P :				
en 2002	12'624	13'205	15'714	25'829
en 2003	12'694	13'235	15'660	25'929
en 2004	**12'555**	**13'181**	**15'606**	**25'736**
Total scolarités fac. + oblig. 1re - 6P :				
en 2002	16'696	17'511	20'698	34'207
en 2003	16'778	17'500	20'612	34'278
en 2004	**16'709**	**17'497**	**20'605**	**34'206**
Division spécialisée :				
en 2002	398	756	499	1'154
en 2003	402	793	525	1'195
en 2004	**417**	**811**	**538**	**1'228**
Total divisions ordinaire + spécialisée :				
en 2002	17'094	18'267	21'197	35'361
en 2003	17'180	18'293	21'137	35'473
en 2004	**17'126**	**18'308**	**21'143**	**35'434**
Variations :				
entre 2002 et 2003	86	26	-60	112
entre 2003 et 2004	**-54**	**15**	**6**	**-39**

Données 2002 et 2003 au 31 décembre; données 2004 au 10 novembre. *Source :* SRED.

Pour l'année scolaire 2004-2005, l'enseignement primaire compte 1'668 classes en division ordinaire pour 34'206 élèves. L'augmentation du nombre de classes (+ 2), malgré une diminution des effectifs (- 39), est à mettre en perspective avec la diminution du nombre de postes de généralistes non titulaires : - 6,25 postes.

Le taux d'encadrement* pour la rentrée 2004 était de 17,085.

La moyenne cantonale du nombre d'élèves par classe a passé de 20,56 à la rentrée 2003 à 20,51. Cette moyenne se répartit de la façon suivante :

- division élémentaire (1E à 2P) :
  17'135 élèves pour 826 classes, soit 20,74 de moyenne;
- division moyenne (3P à 6P) :
  17'071 élèves pour 842 classes, soit 20,27 de moyenne.

* Le taux d'encadrement se calcule en rapportant le nombre d'élèves au nombre d'enseignants travaillant au front des classes : généralistes titulaires + généralistes non titulaires + maîtres spécialistes. Ce taux peut varier d'un secteur à un autre en fonction de caractéristiques locales telle que, par exemple, une population scolaire défavorisée.

Cette organisation résulte d'un large travail de concertation mené par la direction générale de l'enseignement primaire avec les inspecteurs et les responsables d'école ou maîtres principaux. Elle tient compte des spécificités locales et des ressources attribuées à chaque circonscription en fonction des critères de discrimination positive. Cette dernière est calculée sur la base du pourcentage d'élèves issus de classes socio-économiques défavorisées.

Ainsi, pour l'année scolaire 2004-2005, le choix de privilégier une organisation d'écoles favorisant un nombre d'élèves moins élevé a permis de :

- maintenir dans l'enseignement ordinaire des élèves en grande difficulté qui n'ont pas pu être pris en charge par la division spécialisée ;
- différencier au mieux l'enseignement dispensé à l'aide de moyens d'enseignement qui font appel à des interactions entre élèves plus difficiles à gérer en grands groupes ;
- rencontrer régulièrement les parents pour les informer sur les apprentissages de leur enfant.

Effectifs des classes de la division ordinaire

Elèves	Classes à 1 degré			Classes à 2 degrés			Classes à 3 degrés			Classes à 4 degrés			Total		
	2002	2003	**2004**	2002	2003	**2004**	2002	2003	**2004**	2002	2003	**2004**	2002	2003	**2004**
5				**1**	1								1	1	
9							1						1		
11											1			1	
12								1						1	
13							1						1		
14			**2**	4	1						1		4	2	**2**
15	7	3	**3**	7		**1**	1						15	3	**4**
16	20	14	**13**	9	10	**11**		1					29	25	**24**
17	46	44	**49**	34	34	**22**		1	**1**			**1**	80	79	**73**
18	104	81	**102**	52	46	**65**	2		**2**				158	127	**169**
19	146	155	**178**	96	80	**79**			**2**			**1**	242	235	**260**
20	198	225	**199**	84	92	**83**		3			2		282	322	**282**
21	221	239	**224**	90	91	**94**		1	**1**	2			313	331	**319**
22	201	181	**203**	64	68	**63**	1	3	**2**			**1**	266	252	**269**
23	133	149	**146**	39	39	**31**	1	2					173	190	**177**
24	66	55	**52**	11	11	**13**							77	66	**65**
25	20	24	**17**	2	4	**1**					1		22	29	**18**
26	3	2	**4**	3									6	2	**4**
27			**2**												**2**
Total	1'165	1'172	**1'194**	496	477	**463**	7	12	**8**	2	5	**3**	1'670	1'666	**1'668**

Remarque : la plupart des classes à faible effectif sont dans des zones à forte évolution démographique ou en zone rurale (classes à plusieurs degrés). Elles répondent à des besoins spécifiques qui évitent de déplacer des élèves et de fermer des écoles.

Répartition des effectifs dans les classes de la division ordinaire

Elèves par classe	14	15	16	17	18-22	23	24	25	26/27
Rentrée 2002	4	15	29	80	1'261	173	77	22	6
Rentrée 2003	2	3	25	79	1'267	190	66	29	2
Rentrée 2004	**2**	**4**	**24**	**73**	**1'299**	**177**	**65**	**18**	**6**
% rentrée 2002	7.66%				75.51%	16.65%			
% rentrée 2003	6.54%				76.05%	17.23%			
% rentrée 2004	**6.18%**				**77.88%**	**15.95%**			

En 2004, la direction générale de l'enseignement primaire a été en mesure de :

- maintenir la moyenne cantonale d'élèves par classe à 20,5 ;
- rapprocher autour de la moyenne cantonale les effectifs par classe de la division élémentaire et de la division moyenne ; ces moyennes sont respectivement de 20,74 et 20,27 ;
- contenir autant que les caractéristiques locales le permettaient les effectifs par classe dans la fourchette 18-22 : c'est le cas pour 77,88% des classes.

Les classes à plus de 25 élèves font l'objet d'une analyse de la part de la direction générale de l'enseignement primaire et des inspectrices et inspecteurs concernés qui cherchent des mesures d'aide internes à la circonscription, à la région, voire même sur le plan cantonal. Cela a été le cas pour les 2 classes à 27 élèves recensées à la rentrée 2004.

Postes occupés

	Au 31 déc. 2002	Au 31 déc. 2003	Au 31 déc. 2004
Administratifs	83.15	90.90	92.22
Directeurs / Inspecteurs	36.50	35.50	37.83
Titulaires division ordinaire	1'671.32	1'666.47	1'670.67
Généralistes non titulaires	131.71	135.00	128.75
Structures d'accueil	25.85	31.25	30.00
Formateurs des services	67.42	66.35	62.30
Maîtres spécialistes	225.43	222.43	217.86
Enseignants spécialisés	172.65	175.55	172.10
Educateurs	111.70	114.30	114.15
Total	**2'525.73**	**2'537.75**	**2'525.88**
nombre d'élèves en division ordinaire	*34'207*	*34'278*	*34'206*
nombre de classes en division ordinaire	*1'670*	*1'666*	*1'668*
nombre d'élèves en division spécialisée	*1'154*	*1'195*	*1'228*

Les ressources au front des classes ont été réparties en fonction d'une analyse affinée des besoins des écoles sur la base :

- des mouvements de population à l'intérieur du canton ;
- de la répartition des couches sociales défavorisées dans le canton ;
- de l'afflux de population migrante récente dans certains quartiers.

Activités

En 2004, l'enseignement primaire n'a reçu aucun nouveau poste supplémentaire par rapport au budget 2003 alors qu'il en escomptait neuf.

Création du Centre de formation de l'enseignement primaire

Depuis septembre, l'ensemble des services en charge de la formation continue des enseignants primaires est regroupé en une seule entité : le *Centre de formation de l'enseignement primaire / CEFEP*, avec à sa tête un responsable directement rattaché à la direction générale de l'enseignement primaire. Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'un vaste travail d'analyse et d'élaboration conduit depuis 2001 en collaboration avec l'Université de Genève. Elle permet de donner à l'entité *Formation continue* une existence institutionnelle visible, pleine et valorisée.

Le CEFEP poursuit trois grands objectifs :

- développer les compétences professionnelles des enseignants, en renforçant la cohérence entre les différentes actions de formation et en faisant en sorte que celles-ci

répondent au mieux aux demandes des enseignants et aux priorités de l'institution;

- fournir des supports aux enseignants grâce à la production d'outils relatifs à la planification de l'enseignement-apprentissage, à la définition d'objectifs d'apprentissage, à l'élaboration de moyens d'enseignement et d'évaluation, à la gestion des projets d'école;
- contribuer à l'évolution de l'école grâce aux innovations, en observant les réalités du terrain, en cernant tant les avancées que les problèmes à résoudre et en entretenant une collaboration productive avec l'Université, le service de la recherche en éducation du DIP, les HEP de Suisse romande, d'autres centres de formation.

Au niveau des différents secteurs qui composent le CEFEP, l'année 2004 a été marquée par:

- la prise en charge de 3'900 inscriptions aux 190 offres de formation continue, ce qui représente plus de 90'000 périodes de cours; un tiers d'entre elles a été dispensé hors temps scolaire, en fin de journée ou le mercredi; en moyenne, un enseignant primaire consacre annuellement 28 périodes (l'équivalent de 4 journées d'école) à sa formation continue;
- l'accompagnement des 101 écoles en projet dans la mise en œuvre de leur projet pédagogique;
- la formation complémentaire dispensée aux 159 suppléants;
- la préparation des épreuves cantonales de 2P (français, écriture-graphisme, mathématiques) et de 6P (français, allemand, mathématiques);
- l'introduction de séquences didactiques pour l'apprentissage continué de la lecture en division moyenne (3P-6P);
- le test des nouveaux moyens d'enseignement en sciences dans une trentaine de classes.

Fonctionnement du corps inspectoral selon une dynamique de régions

L'organisation du travail entre la direction générale de l'enseignement primaire et les 32 membres du corps inspectoral a été conçue de façon à optimaliser l'élaboration et le suivi des dossiers.

Cette organisation assure une nette amélioration dans divers domaines: la circulation de l'information, le suivi exhaustif des dossiers, la cohérence des pratiques, l'articulation entre les secrétariats via les responsables-délégués.

Le concept de *région* se concrétise également au niveau des écoles. Ainsi, dans chaque région, les responsables des écoles en projet, auxquels se joignent de plus en plus souvent les maîtres principaux des écoles non en projet, se réunissent avec les inspecteurs environ cinq fois par année. Ces rencontres constituent un lieu de réflexion, d'échanges et d'orientation sur des thématiques précises. Elles revêtent un caractère porteur et dynamique apprécié des participants et favorisent la création de réseaux.

Formation des enseignants: dans le processus de Bologne

Durant l'année 2004, le DIP et l'Université ont poursuivi leur travail pour refondre la formation des enseignants primaires et secondaires dans la perspective de la mise en œuvre du processus de Bologne. A ce titre, le groupe de coordination SSED-DEP, qui réunit des représentants de la section des sciences de l'éducation et des représentants de la direction générale de l'enseignement primaire sur les questions relatives à la formation initiale, a été chargé d'analyser les avantages et les inconvénients des différentes options possibles.

Recrutement de nouveaux enseignants

En juin 2004, 187 personnes représentant l'équivalent de 133,6 postes ont cessé leur activité pour divers motifs: retraite à l'âge légal, retraite anticipée, non-renouvellement de suppléances, démissions, congés.

A la rentrée, pour répondre à ses besoins, la direction générale de l'enseignement primaire a engagé 111 nouveaux enseignants, pour l'équivalent de 91,18 postes, dont:

- 73 détenteurs de la licence mention Enseignement (LME) de la section des sciences de l'éducation de l'université de Genève;
- 2 brevetés genevois;
- 10 détenteurs d'un titre HEP ou d'un brevet d'enseignement délivré par un canton suisse autre que celui de Genève; l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes d'aptitude à l'enseignement permet en effet d'engager des enseignants confédérés sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française;
- 8 détenteurs d'une licence en sciences de l'éducation de l'université de Genève, hors LME;
- 11 détenteurs d'une licence d'autres facultés;
- 6 personnes pour les disciplines spéciales: éducation musicale, éducation physique;
- 1 maître d'atelier.

86 personnes en fin de période probatoire et 9 maîtres spécialistes, ont été nommés au 1er septembre. A cette date également, 75 personnes ont été stabilisées après avoir suivi une formation complémentaire.

La nomination et la stabilisation sont deux procédures d'accès au statut de fonctionnaire. La première s'applique aux personnes possédant les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire (cf. ci-après le paragraphe *Formation complémentaire des personnes engagées sans les titres requis*). La seconde concerne les personnes détentrices d'autres certifications. L'une et l'autre entraînent les mêmes droits et devoirs.

Encadrement des enseignants en période probatoire

La direction générale de l'enseignement primaire a mis en place un dispositif d'encadrement et d'évaluation des enseignant-e-s en période probatoire (EPP) dans le but de faciliter l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants et de s'assurer que les compétences à mettre en œuvre dans l'interaction avec leurs élèves, les parents, leurs collègues et les autorités correspondent bien aux exigences institutionnelles.

Cet encadrement et cette évaluation sont assumés par des formateurs et des inspecteurs et sont organisés en trois phases distinctes.

- L'évaluation diagnostique: tous les EPP, qu'ils soient détenteurs ou non des titres requis, sont soumis à une évaluation diagnostique dans les trois premiers mois de leur activité professionnelle. Cette évaluation, qui est réalisée à partir d'observations sur le terrain, d'entretiens, d'analyse de productions, etc., permet de déterminer la nature de l'encadrement qui peut leur être ensuite proposé.

  Dans la plupart des cas, l'évaluation diagnostique d'un EPP détenteur des titres requis confirme que l'EPP possède un bagage qui lui permet de faire face de manière autonome à la réalité de sa profession et débouche sur un encadrement normal pendant la période probatoire.

Dans ce cadre-là, les interventions d'un formateur ne sont pas forcément nécessaires ou, dans tous les cas, sont adaptées de façon constructive aux besoins spécifiques de l'intéressé.

La proposition d'un encadrement différencié est également valable pour les EPP détenteurs d'une licence autre que la LME. En effet, c'est sur la base des besoins identifiés lors de l'évaluation diagnostique qu'est déterminée la nature du suivi et du soutien que dispenseront respectivement le formateur et l'inspecteur aux enseignants nouvellement engagés.

- L'encadrement et l'évaluation formative : l'encadrement proposé par le formateur est défini dans un plan de formation élaboré conjointement par le formateur et l'EPP. Il s'articule autour d'objectifs de formation clairement identifiés. La progression de l'EPP vers l'atteinte de ces objectifs fait l'objet d'une évaluation prise en charge par le formateur.

  Pour sa part, l'encadrement proposé par l'inspecteur s'articule autour d'attentes clairement formulées et s'actualise autour d'un suivi et conseils. Ce suivi donne lieu à une évaluation dont l'objet est de vérifier si l'ensemble des attentes formulées par l'inspecteur en collaboration avec l'EPP sont ou non satisfaites.
- L'évaluation certificative : durant le dernier trimestre, l'inspecteur procède, à partir de l'évaluation issue de son propre encadrement et de celle réalisée par le formateur, à l'évaluation certificative de l'EPP. Dans le cadre de cette évaluation, l'inspecteur prononce un préavis favorable ou défavorable au renouvellement de contrat de l'EPP pour l'année scolaire suivante. L'effort d'encadrement accordé par les formateurs aux nouveaux enseignants dès leur entrée en fonction est exigeant, en terme de disponibilité, mais il présente l'intérêt, non seulement de proposer rapidement à ceux qui en ont besoin des ressources de formation susceptibles de les aider à progresser, mais également de fournir à l'autorité scolaire des éléments d'observation fiables quant à la qualité des prestations fournies qui complètent ceux recensés par l'inspecteur dans le cadre de son suivi.

Formation complémentaire des personnes engagées sans les titres requis

Les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire genevois sont :

- la licence mention Enseignement de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ;
- le brevet d'aptitude pour enseigner au niveau primaire délivré par les ex-Etudes pédagogiques genevoises jusqu'en 1995 ou par un autre canton suisse (avec dans ce cas l'exigence de la maîtrise du français) ;
- le diplôme d'enseignement primaire délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'AELE, diplôme reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique.

A la rentrée d'août 2004, parmi les enseignants nouvellement engagés, la part des personnes non détentrices des titres requis, c'est-à-dire les suppléants, a atteint 17,12%. Ces suppléants sont astreints à une formation complémentaire en emploi développée sur trois ans.

Le nombre de suppléants engagés en 2002, 2003 et 2004, et donc en période probatoire, s'élève à 159. Leur formation complémentaire est assurée par les services de formation de l'enseignement primaire.

Encadrement des remplaçants

Une équipe de formateurs propose, sur demande des inspecteurs ou des intéressés eux-mêmes, un encadrement aux remplaçants pour les aider à honorer leur mission auprès des élèves. Cette aide revêt diverses formes, séances d'information, interventions dans les classes, séminaires d'échanges sur les pratiques, entretiens personnalisés.

Enquête sur la santé des enseignants et des éducateurs

En décembre 2002, un groupe de travail constitué d'un médecin membre de l'association *Actions en santé publique*, de la direction générale de l'enseignement primaire et de membres de l'association professionnelle, a engagé une enquête auprès du personnel enseignant et éducateur pour déterminer leur niveau de stress et en identifier les causes et les conséquences.

Le groupe de travail a poursuivi son travail en 2003-2004 en élaborant des recommandations susceptibles d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel.

Il a adressé préalablement un questionnaire à toutes les écoles du canton, dans lequel les enseignants ont pu formuler à leur niveau des propositions dans ce domaine.

Une journée de réflexion a été organisée le 22 septembre 2004 lors de laquelle des échanges entre tous les acteurs de l'enseignement primaire ont pu avoir lieu. Le groupe de travail est sur le point de finaliser un document de recommandations à partir du matériel recensé et achèvera ainsi la mission qui lui avait été confiée.

Analyse des plans de travail et projets pédagogiques déposés par les écoles

La direction a mandaté le service de la recherche en éducation du DIP pour analyser les plans de travail et les projets d'école déposés afin de répondre à trois questions centrales :

- la rénovation est-elle bien comprise par les enseignants ?
- dans quelle mesure les enseignants ont-ils les compétences et les instruments requis pour analyser la réalité locale de leur école ?
- les enseignants ont-ils les compétences relationnelles et organisationnelles requises pour travailler en cycles de quatre ans ?

Le but est de vérifier l'adéquation des plans et projets avec les attentes institutionnelles et de pouvoir apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires. De la sorte, les plans et projets sont appelés à devenir de véritables instruments de pilotage pour chaque école dans la poursuite des objectifs spécifiques qu'elle s'est fixés.

Le service de la recherche en éducation a rendu un premier rapport en novembre 2003. Il a été débattu avec les enseignants lors d'un forum co-organisé par la direction générale de l'enseignement primaire et l'association professionnelle le 17 mars 2004.

Un second rapport sur la démarche de projet à l'épreuve du quotidien a été rendu en décembre 2004. Il est en cours d'examen.

Structures d'accueil

L'enseignement primaire a le souci constant d'intégrer le plus rapidement possible les enfants allophones qui ont besoin d'un appui important sur le plan de la scolarisation et de la socialisation. Grâce aux structures d'accueil, ces enfants sont placés d'emblée dans des situations de communication orale et écrite en français. Les structures d'ac-

cueil sont des classes fréquentées à temps partiel – au maximum à mi-temps, en parallèle à une classe ordinaire – par des élèves non francophones pour qu'ils apprennent la langue française parlée et écrite par des séquences d'enseignement appropriées. Une fois que ces élèves maîtrisent suffisamment le français pour comprendre les consignes et exécuter des tâches, ils cessent de fréquenter la structure d'accueil et sont intégrés à plein temps en classe ordinaire.

En 2004-2005, près de 900 élèves fréquentent les structures d'accueil (30 postes) réparties dans le canton. Ces groupes d'élèves proviennent de plus de 40 pays différents. Les élèves lusophones du Portugal et du Brésil restent les plus nombreux. Suivent les élèves hispanophones, notamment ceux des pays d'Amérique centrale, et les élèves albanophones. Quelque 92 langues différentes sont parlées par les élèves qui fréquentent les structures d'accueil.

Manifestations culturelles pour les élèves

La politique culturelle au niveau de l'enseignement primaire prévoit que chaque élève assiste durant l'année scolaire à un spectacle musical et à un spectacle théâtral. Le Grand-Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, les Marionnettes de Genève et le Théâtre Am Stram Gram occupent une place privilégiée dans les programmes mis sur pied et étayés par des dossiers pédagogiques étudiés en classe. Ainsi, pour un total de 35'434 élèves :

- 40'331 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 23 spectacles théâtraux proposés ;
- 24'007 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 20 concerts proposés ;
- 3'885 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 8 films cinématographiques proposés.

Soit un total de 68'223 élèves pour 51 animations.

En expression plastique et artisanat, dans le cadre du programme *L'art et les enfants* soutenu par un mécénat privé, 13'000 élèves de tous les degrés ont travaillé en stages avec des artistes, visité un atelier d'artiste ou une exposition.

Relations avec les familles les plus démunies

Les relations avec les parents sont l'objet d'une préoccupation constante de la part de la direction générale de l'enseignement primaire. Les séances collectives d'école, les entretiens individuels entre le titulaire et les parents, la place importante que doivent accorder les projets d'école aux relations avec les familles, la participation active et régulière des délégués du groupement cantonal des associations de parents des écoles enfantines et primaires (GAPP) aux séances de la conférence de l'enseignement primaire, la réactivation de la commission famille-école, sont autant d'éléments qui visent à renforcer l'investissement des parents dans le domaine scolaire. Il est notoire que cet investissement contribue à valoriser le travail de l'élève et qu'il est un facteur de réussite scolaire.

Il existe cependant des familles avec lesquelles il est très difficile d'entrer en contact. Des raisons sociales, économiques, culturelles, linguistiques sont parfois à l'origine d'un manque de communication dont l'élève pâtit.

L'Association ATD Quart Monde, qui intervient auprès des familles les plus démunies, a sollicité la direction générale de l'enseignement primaire pour organiser un forum sur ce problème. La direction a répondu favorablement et le 8 décembre 2004 s'est tenue une journée de travail intitulée *«Communiquer avec l'école c'est important : c'est l'avenir des enfants qui est en jeu».* Des parents dont la vie est difficile ont pu s'entretenir avec des professionnels de l'éducation.

Cette journée a révélé des éléments instructifs dont il sera tenu compte dans la recherche de modalités nouvelles pour les relations famille-école.

Technologies nouvelles

A l'automne 2004, environ 1'600 équipements informatiques étaient installés dans les classes, représentant 1 poste pour 22 élèves, toutes divisions confondues. Un effort particulier a été mené à deux niveaux :

- la poursuite de la mise à disposition d'un équipement informatique aux structures d'accueil,
- la poursuite de la mise à disposition d'un équipement informatique dans les classes de la division élémentaire.

Au niveau d'Internet, il est prévu de relier toutes les écoles selon un plan cantonal de répartition des frais entre l'Etat et les communes. L'Etat prend à sa charge les éléments mobiles et les coûts de communication sur le Réseau Cantonal 2. Les communes financent quant à elles les éléments fixes. Les travaux seront globalement terminés à la rentrée scolaire 2005 pour l'ensemble du canton, sauf dans quelques rares cas qui posent des problèmes particuliers.

Biens et services

Une attention particulière est toujours apportée au choix du matériel mis à la disposition des élèves. La direction générale de l'enseignement primaire recherche systématiquement des économies (standardisation des produits, rabais de masse) en étroite collaboration avec l'économat et la commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements. Pour optimaliser cette action, une refonte des divers économats du DIP est en cours.

Les crédits en espèce, ainsi que ceux ouverts dans les économats, restent constants depuis 2003. Ils répondent aux besoins actuels, en particulier ceux liés à l'usage de l'informatique et des photocopies faites par les enseignants. Ils n'incluent pas les moyens d'enseignement qui sont fournis par l'institution. Le règlement des frais de photocopies effectuées par les enseignants au profit des élèves est progressivement transféré au DIP, les communes restant libres de conserver une part d'investissement en la matière.

Le SEM (ex-Centre de ressources et de documentation pédagogiques CRDP) et l'Economat cantonal de l'enseignement primaire offrent au corps enseignant une vaste panoplie de matériel pédagogique, à emprunter ou à acheter. Outre le matériel spécifique aux disciplines artistiques et aux disciplines environnementales, quelque 230'000 articles sont à disposition sous forme de livres, périodiques, cassettes video, diapositives, CD, jeux, posters et affiches.

Un secteur technique met à la disposition de toutes classes primaires des appareils audiovisuels et assure leur maintenance.

Une étude des besoins liés à la ré-informatisation des bibliothèques scolaires, s'inspirant des nouveaux systèmes informatisés de gestion pour bibliothèques et de médiathèques, a entraîné la rédaction d'un projet de loi pour les bibliothèques de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire. Ce projet de loi n'a malheureusement pas été retenu.

Constructions scolaires en collaboration avec les communes

L'école du Pommier au Grand-Saconnex est la seule école nouvelle ouverte à la rentrée 2004. Elle a été construite en deux étapes de 8 classes et comporte une vaste salle de sports.

Les communes demandent toujours une occupation serrée et optimale des locaux existants avant de construire de nouvelles unités. Cela entraîne parfois un changement d'école pour certains élèves. Les distances à franchir demeurent dans les limites acceptables et les exigences de sécurité sont respectées.

L'évolution de l'enseignement implique des changements au niveau de l'occupation des espaces à disposition. Sur les conseils du département de l'instruction publique, les communes et les architectes se montrent volontiers novateurs dans l'aménagement des surfaces et locaux scolaires : utilisation plus polyvalente des structures existantes, emploi de certains dégagements (couloirs, recoins) pour des activités pédagogiques, portes élargies, parois amovibles.

5.4.3 Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure la gestion du parascolaire depuis 1994. L'interaction avec les communes permet de pratiquer une politique de proximité, de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande. Le nombre d'enfants accueillis montre, année après année, une augmentation de la fréquentation du GIA (voir tableau).

Prestations

Accueil du matin de 7h à 8h : dans quelques communes suburbaines et quartiers de la ville de Genève, les enfants peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit. Il est en vigueur en huit endroits : six en ville de Genève, un à Plan-les-Ouates et un à Versoix.

Accueil de midi de 11h30 à 13h30 : il concerne les enfants de 4 à 12 ans (1E à 6P) de la sortie de l'école à la reprise des leçons. En 2004, les animatrices et animateurs parascolaires ont pris en charge 710 groupes d'enfants (675 en 2003) et les ont encadrés pendant le repas pris dans plus de 135 réfectoires et cantines.

Le repas est servi par les cuisines et restaurants scolaires qui en fixent et en encaissent directement le prix.

Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Facturée aux parents par le GIAP, la prestation pour cet encadrement se monte à F 3.

Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00 : il a été proposé à 338 groupes (329 en 2003) aux enfants de 4 à 7/8 ans (1E à 3P). Des dérogations peuvent être accordées en fonction des places disponibles jusqu'à 12 ans (4P à 6P). Après le goûter, les enfants peuvent s'adonner à des jeux d'intérieur et d'extérieur, à des activités créatrices ou sportives, à des bricolages, à des visites. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à F 5.

Selon les cas et sur demande exprimée par les parents au moment de l'inscription de leurs enfants, des rabais allant jusqu'à l'exonération totale des frais d'encadrement peuvent être accordés par le GIAP.

Information

Le GIAP dispose d'une page sur le site Internet de l'Association des communes genevoises dotée d'un lien avec le site du DIP. Le GIAP peut ainsi inscrire son action dans le cadre de l'ensemble des prestations offertes à la jeunesse du canton.

Partenariat

Le GIAP collabore étroitement avec de nombreux partenaires : le DIP, la fédération des associations de cuisines et restaurants scolaires, les autorités communales, la fondation pour l'animation socioculturelle, les associations locales, les associations de parents. Ce partenariat contribue à la qualité des activités offertes à tous les enfants, sans exception, et facilite :

- l'accès aux piscines, patinoires, bibliothèques, ludothèques, musées, maisons de quartier, jardins Robinson, clubs sportifs, etc ;
- les prêts de bus pour les déplacements ;
- l'octroi de subventions communales extraordinaires pour l'animation.

Fréquentation

Les statistiques des présences d'enfants en moyenne journalière depuis 2000 indiquent une nette évolution :

	Accueil du matin	Accueil de midi	Accueil de l'après-midi	Total
nov. 2000	115	5'934	2'333	**8'382 (+ 8,4%)**
nov. 2001	117	6'544	2'381	**9'042 (+ 7,9%)**
nov. 2002	119	7'005	2'509	**9'633 (+ 6,5%)**
nov. 2003	123	7'610	2'608	**10'341 (+ 7,3%)** [1]
nov. 2004	**109**	**8'063**	**2'769**	**10'941 (+ 5,8%)**

[1] Les données de novembre 2003 sont corrigées par rapport aux effectifs indiqués l'année dernière.

Financement

Pour l'exercice 2004, l'Etat a versé au GIAP F 15'196'000.

La part des communes s'est élevée à F 8'188'005, soit 35% du coût public global de la prestation.

5.5 Cycle d'orientation

Mission

Le cycle d'orientation est une école secondaire de culture générale qui accueille tous les enfants de 12 à 15 ans domiciliés dans le canton de Genève et souhaitant bénéficier d'une instruction publique et gratuite. A cette période de la vie, l'enfant traverse un âge de transformations fondamentales du point de vue physique, cognitif et socio-affectif, mais aussi de dynamisme et de curiosité ; le cycle d'orientation cherche à en mobiliser les aspects positifs et à les valoriser. Ce faisant, il doit aussi permettre aux élèves de consolider et de développer des stratégies d'apprentissage, afin qu'ils et elles disposent de connaissances, de compétences et d'aptitudes leur permettant de trouver leur voie et qui pourront être approfondies durant leur formation ultérieure et leur vie d'adulte.

5.5.1 2004 : année difficile, mais réussie

En 2004, la gestion des activités scolaires et la préparation de la rentrée ont été plus difficiles que d'habitude. Outre l'aspect budgétaire, l'augmentation sans précédent des effectifs d'élèves du CO qui a franchi la barre des 13.000 en novembre (11'383 en 2000).

La disponibilité totale du collège de Montbrillant, la mise en service de quelques classes sur l'emplacement du

futur collège de Drize, ainsi que l'utilisation des pavillons provisoires construits ces dernières années à proximité de plusieurs bâtiments du CO ont permis d'assurer la rentrée, sans toutefois suffire à absorber l'augmentation des effectifs globaux des établissemments (9 établissements comptent plus de 750 élèves), ni dans les classes, en particulier du regroupement A et des 7e hétérogènes. Il convient de rappeler ici que, pour que les conditions d'encadrement des élèves soient les mêmes que celles qui prévalaient en 1995, il aurait fallu pouvoir compter en 2004 sur un supplément de 25 classes, de 172 postes, dont 42,6 de personnel administratif et technique.

Activités

Plans d'études, moyens didactiques et matériel afférents à l'enseignement

La 3e édition de la *Synthèse des plans d'études* a été réalisée. Les plans d'études d'arts visuels, d'éducation physique et d'allemand ont été modifiés de manière plus ou moins importante.

L'enjeu des actions entreprises dans le domaine des moyens d'enseignement est celui de l'unité de la formation des élèves. Il constitue une vive préoccupation, en particulier pour le français, l'histoire et pour les mathématiques dont les moyens romands (MERM) nécessitent un matériel complémentaire.

Plusieurs supports didactiques ont été élaborés ou réédités dans différentes matières : alimentation, allemand, anglais, biologie, éducation aux médias, français, géographie, histoire («Pratiques citoyennes», édition 2004), information scolaire et professionnelle (ISP), latin, physique/observation scientifique, premiers secours.

Le renouvellement et le complément de matériel ayant fait l'objet d'une planification sur plusieurs années se poursuit.

	2002	2003	2004
SIC (systèmes d'information et de communication)	Renouvellement d'un atelier de 13 PC dans 8 CO (104 postes)	Renouvellement d'un atelier de 13 PC dans 8 CO (104 postes)	
TIC (technologies de l'Information et de la Communication)	1 PC pour les salles des maître-sse-s des 17 CO (17 postes) 1 PC pour les 2 nouvelles classes-atelier (2 postes) 1 projecteur de données par collège (17 appareils)	1 PC pour les salles des maître-sse-s des 17 CO (17 postes) 1 PC pour les 2 nouvelles classes-atelier (2 postes) 1 projecteur de données par collège (17 appareils) 2 Macintosh pour 3 classes d'accueil (N=6) 4 chariots mobiles 1 PC + 1 Macintosh bureau des président-e-s de groupe (DGCO) (N=2) 1 Macintosh portable direction de l'innovation pédagogique (DGCO) 2e phase de l'acquisition de chariots mobiles, l'un équipé en matériel MAC et l'autre en PC (1 ordinateur + 1 projecteur de données + 1 imprimante + 2 hauts-parleurs).	Suite et fin de la 2e phase d'acquisition de chariots mobiles, l'un équipé en matériel MAC et l'autre en PC (1 ordinateur + 1 projecteur de données + 1 imprimante + 2 hauts-parleurs). Renouvellement des ordinateurs MAC dans les 17 CO.
Physique	Rééquipement partiel des laboratoires (sur 3 ans)	Rééquipement partiel des laboratoires (sur 3 ans)	Fin du rééquipement.
Travaux manuels et pratiques	Rééquipement des ateliers	Rééquipement des ateliers – 1re étape.	2e et dernière étape du rééquipement des ateliers.
Musique	Equipement d'une 2e salle de musique et complément de la 1re.	Equipement d'une 2e salle de musique et complément de la 1re.	Fin du complément des équipements des salles de musique.
Biologie	Suite du remplacement des microscopes	Suite du remplacement des microscopes	Equipement de 2 mallettes tests (5 prévues pour l'ensemble des CO) pour des expériences de biologie. Renouvellement des jumelles.
Education physique	Complément du renouvellement des tapis de chute et autres équipements.	2e phase du renouvellement des tapis et aires de chute + chariots pour le transport des tapis et divers équipements mobiles.	Suite et fin du renouvellement des tapis et aires de chute + chariots pour le transport des tapis.
Textiles		Remplacement des machines à coudre dans 5 collèges	2e et 3e volets du remplacement des machines à coudre.
Premiers secours			1re livraison de mannequins (supportant l'entraînement au massage cardiaque).

Pour les TIC, le fonctionnement en 12e a impliqué le report de la 3e phase d'équipement sur 2005.

Un important renouvellement des pupitres et des chaises des classes, ainsi que l'installation de casiers d'élèves supplémentaires ont été effectués dans la plupart des collèges. Enfin, l'aula de La Gradelle a été entièrement rééquipée.

Formation continue du corps enseignant

Toutes les demandes de moyens pour des projets de formation continue qui ont été validés par la commission paritaire ad hoc ont pu être satisfaites.

Près de 2300 inscriptions ont été enregistrées dans les différents dispositifs de formation continue (FC) et de recyclages organisés par le CO (1 maître-sse peut être inscrit-e à plusieurs cours). A l'instar de ces dernières années, certaines sessions ont également été ouvertes au corps enseignant du primaire et du secondaire 2 dans la mesure des places disponibles, de même que des enseignant-e-s du CO ont pu bénéficier de formations organisées par l'école primaire et le postobligatoire.

Les formations orientées vers la prise en charge d'élèves peu scolarisés destinées aux enseignant-e-s en classe d'accueil (français langue seconde et mathématiques) ont été fréquentées par 68 personnes, dont 41 provenant du CO, 21 du PO et 6 d'autres cantons romands.

Des recyclages ont été prolongés en anglais (dernière année, en lien avec l'introduction de l'anglais pour tous), cinéma, éducation aux médias, histoire de l'art (dernière année), mathématiques (utilisation des nouveaux moyens d'enseignement romands en mathématiques) et SIC 7e et 8e. Le gros de l'effort visant à soutenir la rénovation des plans d'études touche ainsi lentement à sa fin, du moins en ce qui concerne les modules de formation continue obligatoires.

Les formations liées aux phénomènes des incivilités et de la violence restent une forte préoccupation des établissements.

La FCUMB (formation complémentaire universitaire de mathématiques de base) a été organisée pour 28 personnes et a permis à 23 enseignant-e-s d'obtenir en juillet l'attestation nécessaire pour être habilités à enseigner cette discipline au cycle d'orientation. Certain-e-s enseignant-e-s ont été autorisé-e-s à étaler leur parcours sur deux années au lieu d'une en raison de la charge de travail que cette formation implique. La quatrième volée de cette formation a démarré en septembre pour 15 personnes seulement, les ressources financières étant inférieures à la demande.

Organisation des classes - Statistiques

Au 5 novembre, la situation se présentait de la manière suivante :

Elèves : 13002 (11614 en 2001, 12108 en 2002, 12584 en 2003), soit + 418 en 1 an.

Nombre de classes : 699, dont 9 sport et art ; 39 classes d'accueil ; 11 classes ateliers (dans 11 collèges : 9 classes entières et 2 demi-classes) et 8 classes spéciales-orientation.

Collèges à regroupements (16)

	A		B		BC	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
7e	2'591	113	615	43	232	18
8e	2'610	116	875	62		
9e	2'280	101	949	67		
Total	**7'481**	**330**	**2'439**	**172**	**232**	**18**

Collèges à niveaux et options (3)

	élèves	classes
7e	608	34
8e	733	40
9e	667	38
Total	**2'008**	**112**

Classes particulières

	élèves	classes
ateliers	119	11
accueil	411	39
sport et art	160	9
spéciales-orientation	152	8

Moyenne des effectifs d'élèves par classe

	A	B	BC	Niveaux/options
7e	22.93	14.30	12.89	17.88
8e	22.50	14.11		18.33
9e	22.57	14.16		17.55

Groupes d'options (au 7.09.2004)

		7e	8e	9e
Groupe 1 *Langue ancienne*	Latin	33.3%	19.5%	17.6%
Groupe 2 (7e) *Sciences et français*	Développements mathématiques Observation scientifique Français / diction	66.7%		
Groupe 2 (8e) *Sciences et techniques*	Physique Activités techniques (travaux manuels et dessin technique) SIC (système d'information et de communication)		56%	
Groupe 2 (9e) *Sciences*	Biologie Physique			45%
Groupe 3 (8e et 9e) *Arts*	Arts visuels - Cinéma - Histoire de l'Art Musique - Textiles (stylisme) - Théâtre		24.6%	37.4%

Evolution de la situation de 2002 à 2004

La réorganisation du cycle d'orientation en regroupements (7e : A - B – C – 8e et 9e A – B) étant effective depuis la rentrée 2002, il est maintenant possible d'établir un tableau comparatif des effectifs au 29 octobre des trois dernières années :

Collèges à regroupements (14 en 2002 et 16 en 2004)

Elèves									
	A			B			BC		
	2002	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*
7e	2'360	2'517	2'591		540	615	735	213	232
8e	2'418	2'496	2'610	754	823	875			
9e	2'172	2'247	2'280	824	839	949			
Total	**6'950**	**7'260**	**7'481**	**1'578**	**2'202**	**2'439**	**735**	**213**	**232**

	Classes								
	A			B			BC		
	2002	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*
7e	108	112	113		40	43	55	17	18
8e	107	112	116	55	60	62			
9e	98	102	101	58	60	67			
Total	**313**	**326**	**330**	**113**	**160**	**172**	**55**	**17**	**18**

Collèges à niveaux et options (3)

	Elèves			Classes		
	2002	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*
7e	690	714	608	39	41	34
8e	692	675	733	39	38	40
9e	681	689	667	38	40	38
Total	**2'063**	**2'078**	**2'008**	**116**	**119**	**112**

Classes particulières

	Elèves			Classes		
	2002	*2003*	*2004*	*2002*	*2003*	*2004*
Ateliers	107	112	119	11	10	11
Accueil	377	409	411	37	40	39
Sport et art	152	160	160	9	9	9
Spéciales-orientation	146	150	152	8	8	8

Moyenne des effectifs d'élèves par classe

	A	B	BC	Niveaux/options
2002	22.20	13.96	13.36	17.78
2003	22.27	13.76	12.53	17.46
2004	22.67	14.18	12.89	17.93

Classes d'accueil

De janvier à juin, quelque 105 nouveaux élèves allophones ont été enregistrés. Bien que des places aient été libérées par celles et ceux qui ont pu être intégrés dans des classes ordinaires après un semestre ou qui sont partis, il a fallu ouvrir une classe de plus pour répondre aux besoins. Les 41 classes ont permis de scolariser en permanence jusqu'à 462 élèves, soit une moyenne de 11,27 par classe (conçues pour 11 élèves maximum).

Entre la rentrée de septembre et le mois de décembre, l'arrivée de 70 nouveaux non-francophones a exigé l'ouverture de 2 classes d'accueil supplémentaires, ce qui porte leur nombre à 39 pour l'année scolaire 2004-2005 (sauf autres afflux au 2e semestre).

Soucieux de permettre aux élèves de garder le contact avec leurs racines, élément contribuant à leur équilibre psychique et à une intégration en douceur dans leur nouvelle vie, le cycle d'orientation offre des cours de langue maternelle inclus à la grille-horaire des classes d'accueil. 69% des élèves de classe d'accueil ont été répartis dans les 23 cours dont 8 de portugais (Portugal, Brésil, Angola) et 9 d'espagnol (Amérique latine pour l'essentiel); les autres cours ont concerné l'albanais, l'arabe, le serbo-croate-bosniaque et le turc.

Evolution de 2000-2001 à 2004-2005

Année	*Nombre de classes*	*Nombre d'élèves*
2000-2001*	35	328
2001-2002*	35	347
2002-2003*	41	437
2003-2004**	40	426
2004-2005**	39	419

* *Situation en fin d'année scolaire (juin)*
** *Situation à fin décembre*

Evaluation du travail des élèves

32 évaluations communes ont été organisées en mathématiques, physique, français, latin, anglais, allemand dont :

- 8 évaluations de départ (EVADEP) ayant pour fonction de réguler l'enseignement dans les classes et la progression dans les plans d'études ont été passées pour la biologie (8e), le français (8e et 9e) et les mathématiques (7e et 9e).
- 4 évaluations informatives (EVAINF) en physique (8e et 9e), ont permis de tester soit des parties nouvelles des plans d'études, soit de nouveaux types d'exercices et ont conduit à prévoir des évaluations certificatives dès la rentrée 2004.
- 20 évaluations certificatives (EVACOM) en latin, allemand, anglais et mathématiques. Une évaluation expérimentale de ce type a été menée avec succès en français dans toutes les classes de 9e.

La reconversion et la mise en production du programme informatique (partiellement achevé par la HES école d'ingénieurs) par le CTI et la DSIG a constitué un véritable défi qui a pu être gagné puisque, malgré les difficultés et ajustements inhérents à toute entreprise de cette envergure, toutes les dernières épreuves ont été saisies et traitées avec succès. L'outil, appelé EVACOM, permet de gérer le paramétrage, le peuplement, la saisie des résultats des élèves, le calcul des résultats. Leur présentation sous forme de tableaux et de graphiques, leur inscription dans le bulletin d'évaluation de l'élève, l'archivage des caractéristiques de l'épreuve et des résultats obtenus sont en cours d'opérationnalisation.

Elèves en difficulté

Un nombre non négligeable de jeunes rencontrent des difficultés personnelles accentuées par les problèmes liés à l'adolescence qui se traduisent par de graves dysfonctionnements scolaires et comportementaux.

Les moyens spéciaux accordés aux directions de collège (18 postes d'enseignement) pour aider à l'encadrement tant social que pédagogique de ces élèves ont été utilisés en fonction des situations et des besoins spécifiques de chaque établissement.

De nombreuses autres mesures sont en outre prises pour les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires. Hormis quelques organisations particulières de «raccordement», «d'orientation» et les classes-ateliers, les regroupements B et C en font partie puisque, les classes bénéficiant d'effectifs réduits, les enseignant-e-s peuvent pratiquer de manière accentuée une pédagogie différenciée, adaptée à chaque individu. Un dispositif dépen-dant du CO, mais non localisé dans un collège, avec un encadrement pédagogique et socio-éducatif a été mis au point. Intitulé «classe-relais externe», il devrait être ouvert en 2005.

Elèves handicapés

Outre l'encadrement de 4 élèves malvoyants, 8 sourds, 4 infirmes moteurs cérébaux et 5 myopathes ou handicapés physiques, un dispositif spécifique a permis l'intégration totale de 5 élèves sourds profonds et de 5 handicapés mentaux.

Gymnastique de la posture

318 élèves atteints de faiblesse musculaire généralisée favorisant une mauvaise tenue (exagération des courbures de la colonne vertébrale) ont pu bénéficier de cours de gymnastique de la posture. Ces cours représentent un total de

31 heures pour l'éducation prévention, 21 heures en salle d'éducation physique et 10 heures en piscine (aquagym).

Cours complémentaires et cours facultatifs

Le cycle d'orientation présente une offre étendue d'activités permettant aux élèves d'occuper de manière constructive le temps qu'il-elle-s passent hors grille-horaire (tournois sportifs, groupes de théâtre, groupes musicaux, etc.) qui constituent également un moyen de prévenir une certaine délinquance en fixant les élèves dans l'établissement. Plusieurs collèges élargissent ces activités au mercredi après-midi, voire au samedi, en collaboration avec les instances municipales. Les dispositifs de soutien font chaque année l'objet d'une forte fréquentation, bien qu'ils ne puissent être proposés aussi largement qu'auparavant en raison des restrictions financières. Néanmoins, 376 heures (359 en 2003, mais avec 500 élèves de moins) ont pu être dévolues à l'assistance pédagogique (cours d'appuis et de rattrapage, études surveillées) et 229 heures (235 en 2003) aux cours facultatifs.

Enseignement aux parents (Epa)

L'Ecole de parents a ouvert 76 cours (87 en 2003) fréquentés par un total de 1228 «élèves» (1352 en 2003), soit :

- 26 cours gratuits : alphabétisation ; français débutants 1 et 2 ; conférences sur les mathématiques (588 participants) ;
- 39 cours avec taxe d'inscription, concernant les programmes du CO, suivis par 540 parents ;
- 11 cours autofinancés relatifs à des activités culturelles, à des perfectionnements en langues ou en informatique, etc. pour 100 personnes.

Les cours sont assurés par 52 maître-sse-s (dont 11 nouveaux/velles) (59 dont 15 nouveaux en 2003). Ils sont donnés d'octobre à mai dans 11 collèges et représentent 145,6 heures par semaine (153,4 en 2003).

L'Ecole de parents a accueilli 11 chômeurs (9 en 2002 – 10 en 2003) qui ont été exemptés soit de la taxe d'inscription, soit du financement d'un cours.

L'Epa a accueilli le maximum d'élèves que ses moyens lui permettaient, si bien qu'un certain nombre de parents n'ont pas pu suivre de cours cette année.

Les 4 cours d'alphabétisation et les 35 cours de français pour non francophones ont accueilli 742 parents-élèves soit 66% de tout l'effectif Epa (+ 6,4% par rapport à 2003) avec une moyenne d'effectif de 21,2 élèves par cours. Ce domaine, qui concerne tout particulièrement l'école dans sa volonté d'intégration, mobilise la plus grande partie des moyens mis à disposition de l'Epa.

Développement et innovation pédagogique (DIPCO)

Le secteur Développement et innovation pédagogique au cycle d'orientation (DIPCO) est un secteur ressource de nature transversale et est intégré au service du directeur général. Il assure la coordination de l'innovation pédagogique entre le CO, les autres ordres d'enseignement et les autres cantons, la coordination à l'intérieur du CO et les relations avec la recherche et le développement en pédagogie au niveau suisse et internationnal.

Il conduit une étude permanente des actions à entreprendre pour intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement, en collaboration étroite avec le SEM. Il pilote la commission interdisciplinaire TICCO chargée notamment du contrôle de l'application des règles contenues dans le document intitulé «Projets pédagogiques faisant appel à Internet – Protocoles – Guide à l'intention des directions et des maîtres du cycle d'orientation, DIPCO (13.03.2003)» (accessible sur le site *http://www.ge.ch/co/dipco/guide.html)* ainsi que de la validation des sites pédagogiques Internet et Intranet.

Ses travaux ont plus particulièrement porté sur la compréhension de l'écrit (littératie) suite aux résultats médiocres obtenus par les élèves genevois aux épreuves PISA 2000 (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), de l'élaboration et de la consultation du PECARO (plan cadre romand). Il assure également le suivi des recherches conduites par le SRED concernant les effets de la rénovation du CO en rapport avec l'introduction de l'anglais pour tous les élèves, le climat des établissements (adaption des écoles à leur public et à leur environnement) et les transitions scolaires (étude des effets produits par les modifications des filières du CO sur le parcours des élèves).

Enfin, le DIPCO a publié des ouvrages sur les recherches et les analyses effectuées par les différents groupes de travail placés sous sa direction et rédige la brochure d'informations générales sur le CO destinée aux parents (cf. rapport d'activité DIPCO 2003-2004).

Informations, communications et coordination

Le site web : *http://www.geneve.ch/co* est régulièrement mis à jour. Il fournit des informations concernant les différents domaines et activités du CO (administration, pédagogie, orientation, activités et vie des collèges, etc.).

La traditionnelle brochure dite «verte» déployée en quatre chapitres : Former, Orienter, Encadrer, Renseignements pratiques, donne toutes sortes d'informations sur le cycle d'orientation. Elle est remise à tous les parents qui inscrivent un enfant au CO.

Le bulletin d'information Cap C'O a paru 2 fois : le N° 15, de février, a été consacré à une réflexion sur la périodicité de l'évaluation, le N° 16, de septembre, a pour l'essentiel, décrit les 5 priorités de travail retenues par le CO pour l'année 2004-2005 et présenté l'évolution des effectifs des élèves et des classes de 1990 à 2004. Tous les Cap C'O peuvent être consultés sur le site Internet : *www.geneve.ch/co/capco*.

En ce qui concerne la coordination, il serait impossible de donner ici la liste de toutes les commissions de liaison, groupes de travail, conférences romandes, nationales, internationales, forums et autres, auxquels le CO participe. Il convient de signaler toutefois que des liaisons et des collaborations étroites sont assurées avec les autres ordres d'enseignement, les services du DIP, les autres cantons et pays, dans les domaines pédagogiques, institutionnels, didactiques, etc.

Au plan didactique, 27 sites web produits, développés, validés et encadrés sont disponibles.

5.5.2 Bâtiments scolaires

Malgré la mise à disposition complète du 18e collège du cycle d'orientation (Montbrillant), il n'a pas été possible d'attendre la construction du 19e, à savoir le collège de Drize dont l'ouverture est prévue pour 2009 pour absorber l'augmentation du nombre d'élèves. Un pavillon provisoire a donc été réalisé pour accueillir plus de cent élèves du CO (et environ 140 du postobligatoire pour une année). Par ailleurs,

les travaux pour la reconstruction du collège de Cayla ont commencé durant l'été et le projet de celui de la Seymaz prend forme.

5.5.3 Mouvement des cadres

Directeurs-trices de collège : 2 départs et 2 nominations

DGCO :

Direction du service de l'enseignement : 1 départ et 1 nomination

Direction du service des finances et du budget : 1 nomination

Doyennes et doyens : 10 départs, 11 nominations.

5.5.4 Personnel administratif et technique

Suite à la restructuration de la direction générale, qui a vu la création d'un service des personnels (fusionnement de celui du corps enseignant et des administratifs et techniques - PAT) et d'un service des finances et budget, un directeur a été engagé à la tête de ce dernier. De plus, le remplacement du responsable du secteur du PAT (départ à la retraite) a été assuré en cours d'année.

Attendu que les ressources supplémentaires accordées au Budget 2004 par le Parlement ont été exclusivement réservées au personnel enseignant, il a fallu compléter l'équipe du personnel administratif et technique du collège de Montbrillant et assurer celui du nouveau collège de Drize par réallocations internes.

Les tâches croissant avec l'expansion naturelle du cycle d'orientation, il devient urgent de prévoir un étoffement des équipes administratives de la direction générale et de tous les collèges du CO ; pour ces derniers, l'objectif de 9 postes de personnel administratif et technique par établissement est loin d'être atteint.

5.6 Enseignement secondaire II postobligatoire

Mission

L'enseignement secondaire II postobligatoire accueille et forme les élèves et apprenti-e-s qui ont, en général, entre 15 et 19 ans, provenant du cycle d'orientation afin qu'ils disposent au terme de leur cursus d'un titre reconnu au plan fédéral (niveau CITE 3 de la classification de l'OCDE).

Les formations proposées mettent l'accent soit sur la culture générale (maturité gymnasiale et diplôme de l'école de culture générale), soit sur la formation professionnelle (certificat fédéral de capacité, diplôme de commerce, maturités professionnelles).

L'enseignement secondaire II postobligatoire a également deux autres missions connexes :

- préparer, en étroite collaboration avec le CO, les élèves pour qu'ils soient accueillis dans une filière de formation du secondaire II postobligatoire lorsqu'ils ne satisfont pas aux normes d'admission du postobligatoire, ou qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes de compléments de formation, voir *infra,* Service des classes d'accueil et d'insertion – SCAI, et Fondation genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes – SGIPA qui est subventionnée)
- proposer un cursus de formation en culture générale débouchant sur un diplôme reconnu au plan fédéral pour des adultes (Collège pour adultes Alice-Rivaz et Ecole de culture générale pour adultes).

Dans ce contexte, la Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire (DGPO) définit et met en œuvre les grandes lignes de la politique éducative et exerce une activité de coordination, d'animation et de contrôle du secondaire II postobligatoire. Elle assure la gestion cohérente de l'ensemble des écoles et des services, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif.

Activités

En 2004, trois priorités ont été définies par la DGPO. Elles concernent la hausse des effectifs d'élèves et l'encadrement des élèves, les transitions et les formations pour adultes et des innovations en matière de formation.

1a) Hausse des effectifs

En septembre 2004, les différentes écoles du postobligatoire ont accueilli plus de 18 280 élèves et appren-ti-e-s, ce qui représente une augmentation de plus de 750 élèves et apprentis-es par rapport à la rentrée 2003.

Les ressources budgétaires disponibles pour accueillir cette importante augmentation d'effectif n'étant pas suffisantes, il a été nécessaire de mettre en œuvre des mesures de réallocation des ressources disponibles. Ces mesures se sont inscrites dans le cadre d'une politique éducative orientée vers les besoins prioritaires de l'enseignement et vers la poursuite de l'effort en matière d'insertion professionnelle et scolaire (complément de formation et SCAI) dont les conditions cadres ont été maintenues. Toutes les filières de formation, à l'exception donc des structures d'insertion et de remédiation, ont été affectées.

C'est ainsi que, sur proposition des membres de la Conférence secondaire (conférence présidée par la Directrice générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire et regroupant les différents directeurs et directrices d'établissements scolaires du secondaire II ainsi que les membres du conseil de direction de la DGPO), il a été décidé :

- de modifier des modalités de rémunération de certaines activités hors enseignement de maître-sse-s (participation aux conseils paritaires, présidence de groupe de discipline), voire de supprimer certaines rémunérations (surcoût lié à la mixité dans les collèges et écoles de commerce, suppression du poste de chargé de communication à la DGPO) ;
- d'adapter la grille horaire dans certaines filières et disciplines au collège de Genève (suppression de l'introduction à l'informatique puisque cette discipline est dorénavant enseignée dès le cycle d'orientation ; diminution en 1re année d'une heure de la dotation en économie et droit ; transformation de la 5e heure de mathématiques en heure de remédiation rémunérée selon les besoins; suppression de l'heure maître de concertation en 4e année d'histoire et de géographie), à l'école de culture générale (rémunération de la remédiation au cachet, selon les besoins) et dans toutes les filières, sauf au SCAI (suppression des remplacements de brève durée en éducation physique) ;
- d'augmenter les effectifs moyens admissibles dans certaines filières (20 élèves en 1re année de l'ECG, classes du COPAD), ou dans certains cours (au collège de

Genève : ouverture possible à 25 élèves avec des modalités d'accompagnement, pas d'ouverture d'options spécifiques ou d'options complémentaires à moins de 12 élèves) voire supprimer certaines formations lorsque les effectifs sont trop faibles (non ouverture de 3 classes au CEPTA en horlogerie, informatique et installateurs sanitaires).

1b) Encadrement des élèves

Les libérations d'élèves faisant suite à une indisponibilité du maître ou de la maîtresse ont été diminuées, en particulier dans le premier degré du secondaire II.

2a) Introduction des classes de complément de formation

Les classes de complément de formation, introduites dans les 4 CEC et dans les 2 ECG en 2003 accueillent cette année plus de 300 élèves (soit une petite vingtaine de moins que l'an passé). Les conditions d'enseignement n'ont pas été affectées par les mesures de ré-allocations prises pour l'organisation de la rentrée (*infra*).

La mise en place des Compléments de Formation a reposé sur une coordination forte des six écoles concernées, au niveau des directions, mais également des quelque 200 maître-sse-s impliqués (concertation inter-établissements) en vue de l'élaboration d'objectifs et de tests communs pour l'ensemble des élèves concernés.

2b) Formations pour adultes

Malgré les difficultés rencontrées pour organiser la rentrée 2004, et tenant compte d'un tassement de la demande, il n'a pas été nécessaire de renforcer l'offre de formation pour adultes (principalement la propédeutique à l'EAA et les formations selon article 41) dans les proportions attendues.

3) Innovations en matière de formation professionnelle

A l'école de commerce

- La Nouvelle Formation Commerciale de base (NFCb) est dans sa 2e année de mise en application. Celle-ci est suivie par un groupe de pilotage réunissant tous les partenaires concernés (les milieux professionnels, les directions d'école, l'OOFP, la direction générale) et coprésidée par l'OOFP et la DGPO. Différents groupes de travail permettent une coordination :
  - entre les écoles et les représentants du monde professionnel
  - entre les différentes écoles accueillant cette nouvelle formation.

Ce dispositif permet de maîtriser (corriger et améliorer) les nouveautés induites par cette réforme. Il s'agit en particulier :

- de la gestion organisationnelle et pédagogique des cours blocs (cours de base et Unités d'Enseignement) ;
- une bonne collaboration entre les entreprises et les écoles notamment dans le suivi des apprentis.

Par ailleurs, après avoir mis en place un concept «d'unités d'enseignement» d'une semaine en 1re année l'an dernier, cette expérience est lancée en 2e année pour la première fois.

- Le concept genevois de la formation en médiamatique repose sur un système dit «3+1». Il consiste à former les élèves à temps plein durant trois ans en école professionnelle, avec un tronc commun en 1re année avec les élèves de la filière Diplôme de l'Ecole de Commerce. La 4e année se déroule sous forme d'un stage pratique de 40 semaines en entreprise. Tous les apprentis suivent un cursus de type «Maturité professionnelle intégrée».

Année scolaire	***1re volée*** *(12 apprentis)*	***2e volée*** *(12 apprentis)*
2000-2001	Tronc commun 1D	–
2001-2002	2MED	Tronc commun 1D
2002-2003	2MED	2MED
2003-2004	Stage de 40 semaines	2MED
2004-2005	CFC de Médiamaticien et Maturité professionnelle commerciale	Stage de 40 semaines

Les apprentis de la 1re volée parvenus jusqu'en année terminale ont tous réussi leur CFC et la Maturité professionnelle Commerciale. La 2e volée, actuellement en stage, est encore soumise au règlement de 1998. C'est avec elle que se terminera l'expérience pilote.

Un nouveau concept, modulaire, est à l'étude.

A l'école d'arts appliqués

Introduites en 2001/2002, respectivement 2003-2004, ces deux formations à plein temps en école continuent à remporter le suffrage des élèves.

- En juin 2005, la 2e volée de Concepteurs multimédias terminera sa formation et se présentera aux examens finaux.
- La 1re volée de designer se trouve en 2e année. On peut noter une augmentation de 50% des effectifs en 1re année.

Au Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (CEPTA)

- La phase pilote de la formation modulaire en informatique selon le modèle I-Ch, introduite dans le cadre APA 2 a pris fin en juillet 2004 et a été couronnée par la promulgation d'une nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale en informatique et dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier prochain.

L'interdisciplinarité

Du fait de la nécessité d'affecter la totalité des ressources pour faire face à l'augmentation des effectifs, la DGPO a été contrainte de renoncer à financer le projet visant à développer une cohérence entre les écoles professionnelles dans le domaine de l'interdisciplinarité.

5.6.1 L'actualité du PO en 2004

Maturité professionnelle : évolution des effectifs

Alors que le nombre global de maturités professionnelles augmente par rapport à l'an dernier de 124 unités, des différences notables sont constatées selon le type de maturité professionnelle : les maturités techniques (de l'EET) voient leurs effectifs diminuer alors que les maturités professionnelles artistiques et surtout commerciales (filière diplôme et matu. pro.) voient leurs effectifs augmenter de, respectivement, +22% et +26%.

Evolution des effectifs des maturités professionnelles (1995/1996 – 2004/2005)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EC (maturité commerciale)	**24**	**25**	**42**	**54**	**58**	**69**	**97**	**126**	**501**	**630**
Diplôme et matu. pro. (depuis 2003)									347	517
Maturité post-CFC	17	16	19	29	21	23	35	33	38	28
Maturité post-diplôme	7	9	23	25	37	46	62	93	116	85
CEPTA (maturité technique et artisanale)	**84**	**90**	**114**	**161**	**138**	**222**	**235**	**274**	**281**	**288**
Maturité intra-CFC	74	78	98	140	125	189	213	248	255	260
Maturité post-CFC	10	12	16	21	13	33	22	26	26	28
EAD/EAA (maturité artistique)	**24**	**34**	**58**	**63**	**66**	**75**	**89**	**109**	**125**	**152**
Maturité intra-CFC	24	34	58	58	60	70	79	97	121	145
Maturité post-CFC				5	6	5	10	12	4	7
CPC (maturité commerciale)	**-**	**22**	**33**	**70**	**117**	**147**	**168**	**178**	**147**	**138**
Maturité intra-CFC		22	33	70	117	147	168	178	147	138
Ecole d'horticulture (maturité agricole)	**-**	**-**	**-**	**-**	**12**	**10**	**14**	**22**	**22**	**19**
Maturité intra-CFC					12	10	14	22	22	19
Total maturités professionnelles	**132**	**171**	**247**	**348**	**391**	**523**	**603**	**709**	**1'076**	**1'227**
Maturités techniques EET (depuis 1999)						419	430	406	433	406
Total	**132**	**171**	**247**	**348**	**391**	**942**	**1'033**	**1'115**	**1'509**	**1'633**

Effectifs enregistrés dans la BDS au 31 décembre de 1995 à 2003 et au 10 novembre 2004.
Source : Service de la recherche en éducation (DIP).

Plans d'études

Le règlement du 12 juin 2003 de la CDIP restructure le certificat délivré par les ECG dès 2005. Il a exigé la réécriture du plan d'étude des ECG genevoises (document disponible sur le site du DIP). Issu d'une collaboration étroite entre l'ensemble des Président-es de Groupe des deux écoles, des directions respectives et de la DGPO, le plan d'étude cantonal de l'Ecole de Culture Générale a permis au canton la demande de reconnaissance du nouveau certificat auprès de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP).

- Dans le cadre de la mise en place de nouveaux plans d'étude (filière maturité professionnelle / apprentissage de commerce / enseignement de culture générale), diverses commissions ont assuré :
  - l'élaboration des plans d'étude (Plan d'Etude cantonal pour l'enseignement de la Culture Générale, PEc CG, mars 2004)
  - le suivi de la mise en œuvre de nouveaux plans d'étude (NFCb en 2004)
  - la préparation des examens de fin de cursus lors de l'introduction d'un nouveau plan d'étude (CG 04 / CF)

Bâtiments - locaux

- L'augmentation des effectifs de la rentrée 2004 a eu pour effet de congestionner totalement le parc de bâtiments du PO. En plus, ce besoin en locaux est accentué par la nouvelle organisation de la formation professionnelle commerciale (cours en bloc de plusieurs semaines) et par l'introduction de nouvelles formations professionnelles.
- La capacité d'accueil des bâtiments existants est utilisée à son maximum. De plus, 12 salles seront empruntées à l'enseignement primaire (dans l'école de Necker pour le collège Sismondi) et au cycle d'orientation (pavillons provisoires du CO de Drize pour la nouvelle école de commerce).
- Cette suroccupation des locaux de l'enseignement secondaire postobligatoire rend de plus en plus difficile l'établissement d'horaires gérables.
- Des aménagements importants ont été effectués dans les écoles professionnelles, notamment au CEPTA pour répondre aux nouveaux besoins liés aux développements de formations professionnelles. L'internat du Centre d'enseignement professionnel de Lullier a également bénéficié de travaux d'aménagement.
- Cinq bâtiments du postobligatoire ont bénéficié d'un nettoyage général des tag's dans le cadre d'une opération d'envergure du DAEL.

Informatique

Le postobligatoire a pu renouveler le solde des équipements des CEC ainsi que les tranches annuelles prévues dans le cadre du plan de renouvellement à 4 ans pour les écoles professionnelles (723 PC et 450 imprimantes/ scanner et autres périphériques) et acquérir 175 PC supplémentaires pour les formations d'informaticien-ne, de concepteur-trice en multimédia, de designer et pour les cours pratiques de formation ainsi que pour les écoles d'enseignement général (équipements mobiles).

Vote du Grand Conseil en vue de rattacher les ateliers de préapprentissage de la fondation SGIPA au DIP

Faisant suite à la démarche initiée par le DIP en 2003, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil un projet de loi modifiant les articles 74D et ss du chapitre IX A de la Loi sur l'instruction publique (C 1 10 - LIP) en vue de rattacher les ateliers de préapprentissage de la SGIPA au DIP.

Au terme du processus parlementaire, le Grand Conseil a adopté ce projet de loi lors de sa séance du 19 novembre 2004.

Changement à la DGPO

Madame Marianne Extermann, directrice générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire depuis 11 ans, a fait valoir son droit à une retraite anticipée en décembre 2004. Le DIP la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli et pour les nombreux défis qu'elle a relevés avec succès pendant toute sa carrière.

C'est Monsieur Daniel Pilly, ex-directeur du Centre de formation professionnel santé-social (CEFOPS) qui a pris les rênes de l'enseignent secondaire II postobligatoire, dès le 1er janvier 2005.

5.6.2 Vie des écoles

Accueil et insertion

Une attention toute particulière continue d'être portée au domaine de l'insertion scolaire et professionnelle qui n'a pas été touché par les mesures de réallocation (*infra*).

Les classes et ateliers supplémentaires ouverts l'an dernier ont été maintenus et un atelier supplémentaire a été ouvert à la SGIPA (pour un total de 18 ateliers) afin d'être en mesure d'accueillir un nombre légèrement plus important de jeunes (près de 600 jeunes).

Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA)

L'année 2004 a été marquée par la **diminution des ressources en personnel enseignant** dont bénéficie le CEPTA qui s'est traduite par la non ouverture de certaines formations plein-temps (non ouverture de 2 classes : l'une d'informaticiens avec maturité professionnelle intégrée et l'autre d'horlogers), la suppression de certains cours spécifiques (suppression des cours de préparation à l'examen d'entrée en classe de maturité post-CFC, suppression des cours de calcul différentiel et intégral pour les élèves des classes terminales de maturité professionnelle se proposant d'entrer à l'EIG-HES, suppression des cours facultatifs d'éducation physique et de sport).

Par ailleurs, l'année a été caractérisée par une forte **augmentation des demandes de formation continue** des maîtres :

- Dans le domaine technique :
  - Domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, télématique, multimédia).
  - Evolution des méthodes de production dans les autres métiers.
- Sur le plan pédagogique :
  - Adaptation de l'enseignement aux nouvelles ordonnances fédérales de formation.
  - Formation à l'enseignement aux adultes et aux formateurs de formateurs.

Ces formations très particulières et onéreuses ne sont la plupart du temps pas offertes dans le cadre du DIP.

Augmentation du nombre d'élèves en formation élémentaire (et projets-pilotes de formation initiale de 2 ans avec attestation selon la nouvelle loi fédérale).

Cette année encore, on assiste à une augmentation, de l'ordre de 15% du nombre de candidats dans des filières. Il s'agit de jeunes de faible niveau de formation nécessitant un encadrement supérieur à celui des apprentis préparant un CFC.

Divers

- L'équipe de robotique des apprentis du CEPTA s'est classée 3e de la coupe suisse (derrière l'EPFL et l'EIVD) et 5e du championnat européen (41 équipes).
- Le CEPTA a fêté le 125e anniversaire de l'école de mécanique en présence du président du DIP le 2 octobre 2004.
- Les apprentis boulangers, cuisiniers et pâtissiers du CEPTA ont participé à la semaine du goût du 16 au 26 septembre.

Ecole d'arts appliqués (EAA)

Durant l'année les événements suivants ont été organisés à l'EAA :

Expositions

- Expo-vente de fin d'année présentant les créations des élèves des sections de céramique et de bijouterie, expo graphie des élèves de la section de dessin d'intérieur
- Exposition «minium's» (Projets personnels des élèves de céramique 4e année)

Concours

- Création du visuel du festival de musique Caribana, (section graphisme)
- Création de l'affiche pour l'association Fourchette verte (section graphisme)
- Carte de vœux pour la TSR
- Carte de vœux de l'Ecole des arts décoratifs
- Calendrier pour le Parti Socialiste
- Exposition à la villa Bernasconi, en collaboration avec la ville de Lancy, sur le thème des anges «Lancy-Los Angeles» (Graphisme 3e année)
- Réalisation du calendrier de SRO-KUNDIG (Design 1re année)
- Concours sur l'alimentation dans le cadre du festival «Images'04» organisé par l'école d'art de Vevey (Graphisme) sur le thème «Extase». Carmen Jaquier, élève de graphisme, a obtenu le 1er prix.
- Participation des élèves de Conception Multimédia 3e année au concours destiné aux jeunes créateurs en multimédia, organisé parallèlement au festival d'animation d'Annecy.

Prix

- Prix de la Fondation Hans Wilsdorf (Bijouterie)
- Prix Golay Buchel (Bijouterie)

Défilé

- Défilé de Mode de l'école d'arts appliqués «Des fils et…» à la salle communale de Plainpalais.

Plaquette

«Regards immergés dans Barcelone». 14 travaux d'élèves de graphisme 2e année réalisés dans le cadre de leur voyage d'étude.

Ecoles professionnelles du Centre de Lullier : Ecole d'horticulture, Ecole pour fleuriste, Formation duale en horticulture

En février 2004, le Président du département a rencontré l'ensemble du personnel, les équipes de direction et les représentants des associations professionnelles du Centre (AECL et APL) du Centre de Lullier. Des mesures immédiates ont été prises pour clarifier les procédures concernant les dons et les prestations du Centre de Lullier.

Suite au rapport de l'enquête administrative de M. Bernard Bertossa, le Conseil d'Etat a décidé de confier à M. Michel Indermühle un mandat d'expertise visant à clarifier plus particulièrement les règles applicables pour les interventions externes effectuées par les élèves.

Les décisions suivantes ont été prises dès le printemps 2004 par le chef du département :

- Des critères stricts ont limité dès 2004 l'octroi de produits en fin d'année aux collaboratrices, collaborateurs et partenaires directs du Centre de Lullier ;
- Toute forme d'interventions externes de la part des élèves a été prohibée; le site de Lullier autorisant les activités et travaux pratiques pour l'ensemble des formations, selon les conclusions du rapport de M. Indermühle ;
- M. Pierre Ronget a été désigné pour assurer l'intérim à la direction, pour tenir compte des départs successifs en retraite anticipée de M. Gérald Meylan, directeur du CEPL, puis de M. Jean-Michel Mascherpa, directeur du Centre ;
- Un nouveau modèle d'organisation de la direction du Centre de Lullier a été élaboré et présenté aux associations du personnel qu'elles ont validé ;

- Après le départ des directeurs, dès fin septembre 2004, les postes de direction prévus dans cette nouvelle organisation ont été ouverts.

La présence sur le site de Lullier de deux niveaux de formation – secondaire postobligatoire et tertiaire HES – avec des logiques de gestion et d'administration différentes, exige une organisation rationnelle, transparente et rigoureuse. Des efforts importants ont été accomplis au cours des derniers mois de 2004, durant la phase de transition, pour mettre en place des règles et des modalités de gestion. Il fut donc tenu compte des critiques formulées à l'époque sur la gestion des prestations, des services et des produits fournis par le Centre de Lullier, ainsi que sur l'encadrement de l'internat, et des conclusions du rapport que M. Indermühle a rendu dans le cadre du mandat qui lui fut confié par le Conseil d'Etat.

A la mi-janvier 2005, le chef du Département de l'instruction publique s'est rendu au Centre de Lullier, pour annoncer un plan de mesures concrètes et positives qui font suite aux événements qui ont touché la vie du centre ces derniers mois. Il a informé l'ensemble du personnel, les équipes de direction et les représentants des associations professionnelles du Centre (AECL et APL), de la désignation de M. Pierre Ronget comme directeur du Centre d'enseignement professionnel de Lullier (CEPL), et de M. Lucas Luisoni comme responsable des filières HES, qui sont entrés tous deux en fonction aujourd'hui 1er février 2005.

Ecole d'enseignement technique (EET)

Les travaux du groupe de travail sur la reconnaissance de la maturité technique n'ont pas permis de déboucher sur un projet dont la mise en œuvre aurait été compatible avec les exigences et les échéances requises par la NLFPr.

Afin de sortir d'une problématique de simple répartition des formations entre l'EET et le CEPTA, le Président du DIP a mandaté le directeur de l'EET afin qu'il définisse les lignes de force pour la conception et la mise en place d'un centre d'enseignement professionnel technique. Un premier rapport lui a été remis en novembre; il prévoit l'élaboration d'un projet qui sera mis en consultation dans le courant 2005. Un contact est également prévu avec l'OFFT.

Pour assurer les tâches de direction, un doyen a été chargé de la direction *ad interim* de l'EET.

Ecole de commerce

L'année 2004 a été marquée par l'affinement et la poursuite des restructurations mises en place l'an dernier.

En raison de :

- l'augmentation des effectifs du postobligatoire et notamment dans les filières commerciales,
- l'absence de mise à disposition de bâtiment jusqu'à la rentrée 2007 voire 2008, malgré l'augmentation des effectifs à moyen terme,
- le vide géographique dans le secteur Arve/Rhône dans l'accueil des élèves des filières commerciales à plein temps,
- les réformes introduites ou en voie de l'être dans les écoles de commerce.

Il a été décidé de créer une nouvelle école de commerce dans la zone de Plan-les-Ouates sur le lieu-dit du «Rolliet» et destinée à l'accueil des élèves des filières commerciales à plein temps. La création de cette nouvelle école de commerce du Rolliet s'inscrit dans une période de profonde mutation pour les écoles de commerce à plein temps, et au moment où l'OFFT met en place une phase d'expérience pilote «Avenir des écoles de commerce», qui devra créer le cadre de la réforme des écoles de commerce à plein temps. Sollicité par l'OFFT pour désigner une école faisant partie de l'expérience pilote, le choix du département s'est porté sur cette nouvelle école qui accueille, en 2004, sept classes du 1er degré.

Etudes commerciales à temps plein

Les deux filières à plein-temps (diplôme de commerce et maturité professionnelle commerciale) accueillent depuis septembre 2004 leur 2e volée d'élèves et voient leurs programmes respectifs être mis en application pour la première fois en 2e année, ce qui implique validation et adaptation.

Attestation fédérale d'assistant-e de bureau

Dans le cadre de la Nouvelle formation commerciale de base (NFCB), l'OFFT s'est montré soucieux d'offrir une voie de formation aux personnes insuffisamment scolarisées. Il leur a été offert la possibilité de préparer une attestation fédérale en deux ans dans la plupart des métiers : au CEC André-Chavanne, il s'agit d'une expérience pilote pour une attestation de «praticien-ne de bureau».

La première volée (2003-2004) était formée de 11 élèves, dont 6 ont été promus en deuxième année.

La deuxième volée (2004-2005) compte 12 personnes.

L'équipe pédagogique est particulièrement attentive à un suivi différencié des élèves, car il s'agit avant tout de (re)motiver ces personnes pour qu'elles puissent, à terme, trouver la place qui leur convient sur le marché du travail. Une forte collaboration avec l'OOFP a été instaurée.

Formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)

Depuis le 6 avril 2004, le CEC Nicolas-Bouvier qui dispense la FCPM a vu son travail relatif à cette filière récompensé par l'obtention de la certification de qualité «eduQua».

La réforme dans le domaine du commerce de détail (Vente.ch)

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de :

- assistant de commerce de détail (formation initiale en 2 ans débouchant sur une attestation) ;
- gestionnaire de commerce de détail (formation initiale en 3 ans débouchant sur un CFC et le cas échéant par une Maturité Professionnelle),

a été édictée le 8 décembre 2004, après une phase de consultation (de mai à août 2004), pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2005. Sa mise en application concrète se fera à Genève dès la rentrée 2005. A l'instar du dispositif de la NFCB, un groupe de pilotage réunissant les partenaires concernés par cette formation et coprésidée par la DGPO et l'OOFP a été d'ores et déjà, mis en place.

Ecoles de culture générale (ECG) - Ecoles de degré diplôme

L'Ecole de culture générale termine la mise en place de la réforme de ses structures. Les nouveaux certificats à options «communication–expression» et «arts» seront délivrés en juin 2005. Ils complètent ceux des options «santé» et «socio-éducatif» délivrés dès juin 2004.

L'ensemble des plans d'études et programmes ont été réécrits et développés pour répondre aux exigences du nou-

veau PEC suisse (plan d'étude cadre) des ECG, notamment en ce qui concerne le niveau visé dans les disciplines des options spécifiques.

Un travail personnel de certificat ainsi qu'un stage de 2 semaines sont inclus dans le nouveau cursus de formation ECG.

Chacune des 4 options comprend 20 à 25% de cours en option spécifique, préparant aux domaines professionnels correspondants.

Dans l'option «communication-expression», où la spécificité porte notamment sur l'étude approfondie en langues secondes, un séjour linguistique est organisé en Allemagne, en Angleterre ou en Italie.

Tout au long de l'année 2004, un groupe d'études constitué avec les partenaires impliqués dans la préparation de la maturité spécialisée (DGPO, HES, OOFP, ECG), s'est réuni. A l'avenir, la maturité spécialisée, axée sur des stages, des compléments professionnels et un travail de maturité spécialisée, devrait donner accès aux HES correspondantes.

Collège de Genève – collège pour adultes

Avec quelque 400 élèves de plus à la rentrée de 2004, dont 300 en 1re année, les effectifs du Collège de Genève continuent d'augmenter, et ceci plus rapidement que prévu.

Au niveau des bâtiments, la capacité théorique d'accueil est souvent dépassée; ainsi le collège Sismondi s'est vu attribuer une annexe dans l'école primaire sise à la rue Necker.

Selon les choix d'options effectués par les élèves, de nombreux regroupements ont été nécessaires. Dans ce cadre, l'option spécifique de musique n'est dispensée que dans trois établissements : le collège Claparède, le collège de Saussure et le collège Voltaire.

Au niveau de l'organisation, le découpage de l'année scolaire en semestre est maintenu avec, pour les élèves de 1re, l'utilisation du carnet de bord et la généralisation de «notes indicatives provisoires» (NIP) communiquées aux parents en novembre.

Les filières de maturité mention bilingue – allemande dispensée aux collèges Calvin et de Candolle, anglaise au collège Rousseau et au collège et école de commerce André-Chavanne – se développent avec l'accueil de la deuxième volée d'élèves de 1re année. Les critères d'admission permettant d'adapter la demande excédentaire des élèves à l'offre sont en train d'être affinés afin de pouvoir effectuer une rentrée prochaine plus sereine.

Les décisions du département lors de la mise en place de l'Ordonnance fédérale concernant la reconnaissance de la nouvelle maturité (ORRM) prévoyaient un total de 12 heures d'enseignement des langues vivantes réparties sur quatre ans. Une 13e heure d'allemand, d'italien ou d'anglais non inscrite à la grille horaire, mais validée par le DIP lors de la mise en place de l'ORRM permet au Collège de Genève d'organiser des projets «Activités Langues» subventionnés à hauteur de F 10'000 par langue et par établissement.

Sept établissements ont ainsi pu mettre sur pied une quinzaine de projets, conçus et réalisés par des groupes d'enseignant-e-s, portant sur des activités complémentaires à l'enseignement en classe et visant à renforcer l'apprentissage de la langue dans un contexte authentique (journées culturelles, semaines ou journées hors-cadre dans une autre région linguistique, etc.).

Travail de maturité revu et corrigé

Le Président du Département de l'instruction publique et la DGPO ont mandaté en août 2004 M. Jean Jacques Forney, directeur du Collège de Saussure, qu'il analyse le travail de maturité à Genève et dans les autres cantons, sur la base notamment de la législation fédérale et cantonale. Après avoir fait des entretiens préliminaires approfondis avec les principaux acteurs de l'enseignement postobligatoire à Genève.

Il est ressorti plusieurs conclusions déjà évoquées en introduction (lire aussi point 5), dont voici un résumé :

L'organisation du travail de maturité doit être mieux définie en mettant davantage de garde-fous dans la procédure de validation des sujets tout en maintenant le libre choix du sujet et le suivi par un maître accompagnant. Afin de diminuer la disparité dans le suivi des travaux des élèves, l'idée d'établir un contrat entre l'élève et le maître accompagnant sont à l'étude.

Le canton de Genève a aussi souhaité adresser à la Commission suisse de maturité une proposition de modification de l'ORRM visant à prendre en compte l'évaluation du travail de maturité dans les conditions d'obtention de la maturité. Des mesures transitoires doivent néanmoins être adoptées.

Pour les cas de fraude et de plagiat dans le cadre du travail de maturité, il propose de renforcer leur prévention et que ceux-ci fassent l'objet, selon la gravité de la faute et du moment de leur découverte, de sanctions progressives allant de mesures formatives à l'exclusion du Collège de Genève dans les cas les plus graves.

Des propositions, qui dépassent le seul cadre du travail de maturité, ont aussi été formulées comme la création d'une commission de recours – sur le modèle de celle de l'Université –, présidée par un juge du Tribunal administratif et incluant des représentants des directions et du corps enseignant, pourrait être instituée afin de traiter des cas de recours scolaires.

De plus, les éventuelles sanctions à l'encontre d'élèves seraient décidées par un «conseil de discipline», qui inclurait des représentants des directions et du corps enseignant, en lieu et place de la direction générale ou du président du Département.

5.7 Centre d'enseignement des professions de la santé (CEFOPS)

Mission

Le centre de formation professionnelle santé-social (ex-CEPSPE) est une école professionnelle qui dispense les formations suivantes :

- *formations de niveau tertiaire (écoles supérieures)* pour les professions de : hygiénistes dentaires, pédicures-podologues, assistant-e-s de médecin, laborantin-e-s médicaux, cytotechnicien-ne-s (formation post diplôme), ambulanciers-ères, éducateurs-trices du jeune enfant ;
- *formations de niveau secondaire II* en alternance avec l'emploi pour les professions de cuisiniers-ères en diététique et assistant-e-s dentaires, en école avec

stage pour les professions d'aides familiales, assistant-e-s en soins et santé communautaire, aides soignant-e-s ;

- *formations complémentaires* selon les modalités de l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle pour la profession de gestionnaires en économie familiale (*niveau secondaire II*).

La plupart des écoles dispensent en outre une formation continue organisée en liaison avec les associations professionnelles respectives et financée par celles-ci, à l'exception de la formation continue des ambulanciers-ères prévue par la loi sanitaire genevoise.

Une année marquée par une légère augmentation des effectifs

Deux formations ont vu leurs effectifs augmentés. Les élèves entrés à la rentrée 2003 dans le tronc commun pour les formations d'aides familiales et d'assistantes en soins et santé communautaire ont rejoint à la rentrée 2004 leurs écoles respectives. Pour la grande majorité d'entre eux, qui avait choisi l'orientation d'ASSC, il a fallu ouvrir deux nouvelles classes de 2e année, logées provisoirement à l'école primaire du Mail. L'école d'éducateurs du jeune enfant a ouvert à la rentrée 2004 une nouvelle volée de formation en emploi.

Les autres formations tertiaires ont des effectifs stables, car ils sont limités par la possibilité d'ouvrir des places de stages.

La formation d'assistantes dentaires est aussi en augmentation, due à une réjouissante diminution des échecs et abandons en cours d'études.

Effectifs

Le nombre de candidats dans les 6 écoles tertiaires a légèrement augmenté, et reste en général supérieur au nombre de places disponibles. 1 seule école a dû renoncer à organiser un concours d'entrée (pédicures-podologues). La forte diminution en 2003 reflète le départ des 3 écoles HES.

Candidat-e-s aux concours d'admission des écoles tertiaires

Année civile	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de candidat-e-s	417	433	371	250	313

Etudiant-e-s et apprenti-e-s réguliers dans les écoles du centre au 1.12.2004

Année scolaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'étudiant-e-s	655	655	589	737	799

A ces nombres, il faut ajouter les étudiants suivant un programme complémentaire ou une formation continue.

Le nombre de diplômes et certificats délivrés en 2004 a été de 188 (2003 : 129). Ce chiffre ne comprend pas les CFC délivrés par l'OOFP (118).

Activités

Direction du centre et prestations communes

La direction du centre a la mission d'élaborer la stratégie générale du centre dans le cadre du DIP, de coordonner l'activité des écoles et de mettre à leur service les moyens matériels nécessaires à leur activité pédagogique.

Elle a été très impliquée dans l'accompagnement des changements impliquant le centre :

- augmentation de la capacité de formation de l'école d'éducateurs du jeune enfant ;
- mise en place, en collaboration avec l'OOFP, d'une procédure de reconnaissance et validation des acquis pour les personnes travaillant dans les institutions de la petite enfance et dont la formation et les acquis peuvent donner lieu à une reconnaissance officielle leur permettant d'être reconnues comme personnel qualifié ;
- préparation du nouveau programme de formation de niveau CFC dans le domaine social ;
- réponse aux consultations fédérales au sujet d'ordonnances émanant de l'OFFT et concernant les professions de la santé et du social, placées sous la responsabilité de la Confédération depuis le 1er janvier 2004, date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle ;
- collaboration sur les plans romands et genevois, avec les instances de la conférence romande de la formation professionnelle et avec la direction de l'OOFP ;
- recherche de locaux.

La commission paritaire s'est réunie à plusieurs reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur l'adaptation du statut des enseignants.

La formation pédagogique de base, exigée pour la nomination des enseignants, a été achevée par 4 personnes : 2 à l'IFMES, 1 à l'Université de Genève, 1 à l'Université de Lyon. 17 enseignants ont poursuivi ou commencé la formation : 3 à l'université, 12 à l'ISPFP et 2 au cycle de formation de formateurs d'adultes (brevet fédéral).

9 enseignant-e-s et 2 directeurs-trices d'école ont en outre bénéficié de formations continues variées dans les domaines professionnels ou pédagogiques, attribuées par la commission de formation continue du centre.

La filière de cuisiniers-ères en diététique, directement rattachée à la direction du centre, a donné dans 2 classes (33 élèves) l'enseignement professionnel d'une année pour les apprentis cuisiniers-ères en diététique de toute la Suisse romande.

Ecoles

Ecole d'hygiénistes dentaires

La 29e volée d'étudiant-e-s, sélectionné-es à partir de 57 candidatures, a débuté sa formation en septembre 2004. L'école accueille donc 60 étudiant-e-s, effectif maximum, au 31 décembre 2004.

L'augmentation du temps de travail de 25% à 50% de la personne chargée de la gestion administrative de la clinique de l'école (fonction actuellement en évaluation) permet la professionnalisation progressive de cette gestion.

Le projet d'informatisation de la clinique a pu faire un premier pas vers sa réalisation, à la fin de l'année civile, par l'acquisition du «hardware».

L'enseignement théorique et clinique s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les trois degrés en cours et 14 diplômes ont été remis à la 26e volée en octobre 04.

La confirmation de la reconnaissance de 1999 par la Croix Rouge Suisse pour le programme dispensé par l'école a été obtenue en novembre 04 à la suite de la visite

des expertes en juin et juillet 04 : dans leur rapport les expertes saluent la qualité de ce programme.

Formation d'assistantes dentaires (FORMAD)

Malgré tous les efforts mis à préparer la rentrée dès janvier 2004, celle-ci n'a pas été simple. En effet, l'augmentation de l'effectif des apprenti-e-s, 95 jeunes femmes pour les 3 années d'apprentissage en octobre 2004, a contraint l'école a subdiviser les classes pour certains cours (informatique et bureautique) en raison de l'exiguïté des locaux disponibles au CEFOPS et c'est avec beaucoup de regrets que FORMAD a dû renoncer à donner les cours d'éducation physique dans les 3 degrés, faute de pouvoir disposer des locaux requis pour cet enseignement.

22 CFC d'assistant-e dentaire ont été remis le 17 septembre 2004 lors de la cérémonie cantonale de remise des certificats de capacité fédéraux.

Enfin dans le cadre de Qualifications+, un seul module de radiologie a été organisé en novembre 2004 et se terminera en janvier 2005, car le nombre de demandes de formation a diminué. D'autres compléments de formation ont été sollicités par l'OOFP et se déroulent sous forme de tutorats pédagogiques individuels. La certification eduQua de l'école pour ce volet, obtenue en octobre 2003, a été renouvelée en octobre 2004.

Ecole de pédicures-podologues

En avril 2004, l'Ecole de pédicures-podologues a obtenu la certification eduQua pour les formations continues qu'elle propose.

Depuis 2000, les écoles d'Olten et de Genève ainsi que les deux associations professionnelles ont travaillé sous l'égide de la Croix-Rouge Suisse à l'élaboration d'un profil de compétences de podologues de niveau tertiaire. Celui-ci a été mis en attente de la consultation de l'ordonnance des écoles supérieures.

Entre-temps, l'école et l'Association suisse romande ont dû participer à l'élaboration du profil d'assistante en podologie niveau secondaire II, voulu par les Suisses alémaniques.

L'ordonnance de formation d'assistant-e-s en podologie a été mise en consultation. L'Association suisse romande des pédicures-podologues et notre école ont montré les problèmes que créerait sa mise en application : incompatibilité avec la plupart des formations des pays européens, absence de besoins de ce type de professionnel-le-s sur le marché romand, non-sens de créer 2 strates professionnel-le-s pour un champ d'activité si spécialisé.

Dès janvier 2005, les prestations (soins et confections des différentes orthèses) dispensées dans les cliniques de l'école seront facturées.

Ecole d'assistantes et d'assistants de médecin

L'intérêt pour la formation dispensée par l'école s'est concrétisé par une augmentation des inscriptions : 40 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux admissions du printemps 2004.

Parallèlement, 67% des étudiant-e-s avaient un emploi avant d'avoir terminé les examens de fin de formation en décembre 2004 ; 20% d'entre eux/elles n'avaient pas encore cherché de place.

L'école a collaboré avec le Cebig (Centre de bilan de Genève) et a contribué à l'élaboration d'un questionnaire permettant l'évaluation des acquis pour les candidat-e-s au CFC d'assistant-e médical-e par une validation d'acquis.

D'autre part, un cursus spécial a été organisé pour une personne bénéficiant de reconnaissance d'acquis : cette dernière a suivi une formation raccourcie sur 1 an et demi en participant aux cours réguliers dans les domaines du laboratoire et de la radiologie notamment et a obtenu son CFC en décembre 2004.

En juin, l'école d'assistant-e-s de médecin a passé avec succès l'audit de renouvellement du certificat ISO 9001:2000. Elle a également obtenu le certificat eduQua pour la formation continue.

Ecole de laborantin-e-s médicaux et de cytotechnicien-ne-s

L'école de laborantin-e-s médicaux (une des deux filières offertes par l'école) continue à appliquer, pour les volées de première, de deuxième et de troisième année, son nouveau programme conforme aux prescriptions de la Croix-Rouge Suisse de 1998. Le règlement de l'école a été modifié, de façon à s'harmoniser à ce nouveau programme. Une nouveauté : les cours de microbiologie (théoriques et pratiques) sont dorénavant donnés à l'école, qui a équipé une salle du matériel nécessaire.

Cette année, une quarantaine de candidat-e-s se sont inscrit-e-s et 22 étudiant-e-s (y compris les redoublant-e-s) ont commencé leur première année.

Quatre étudiant-e-s ont terminé leurs stages de l'école suisse de cytologie (l'autre formation offerte par l'école) et vont recevoir leur diplôme en février 2005. Seuls 2 étudiant-e-s sont inscrit-e pour la rentrée 2005 qui aura lieu en février prochain.

Ecole de soins ambulanciers

La restructuration du programme scolaire a permis d'établir un rythme de formation équilibré, notamment par une organisation durable du planning sur 3 ans, reconductible chaque année, permettant un regroupement des semaines par catégorie de cours ou de stages et offrant aux référents de stages la possibilité de mieux s'impliquer dans la formation et l'encadrement des étudiant-e-s. De plus, les étudiant-e-s des trois volées terminent en même temps l'année scolaire. Le programme ainsi conçu va permettre, à court terme, d'intégrer d'autres professionnels de la santé, comme par exemple les infirmiers-ères, et de leur faire bénéficier d'une formation raccourcie intégrant selon leurs acquis les différents modules des 3 années de formation.

64 candidat-e-s représentant tous les cantons romands se sont présenté-e-s aux examens de candidature. 22 ont été retenu-e-s et ont commencé leur formation à la rentrée scolaire en septembre. 16 ambulanciers-ères ont obtenu leur diplôme en octobre. Ils ont tous trouvé un emploi.

En plus de la formation initiale des ambulanciers-ères, notre école a également dispensé des cours spécifiques aux : sages-femmes, étudiant-e-s en médecine de 3e et 4e année, hygiénistes dentaires, infirmiers-ères.

Formation continue

Depuis peu, la formation continue se distingue de la manière suivante. Les années impaires, elle s'adresse aux ambulanciers-ères genevois-es dans le cadre de la formation continue obligatoire que ceux/celles-ci doivent suivre pour le renouvellement du droit de pratique. Pour les années paires, l'offre de formation s'étend au reste de la Romandie, plus précisément aux lieux de stage où se rendent nos étudiant-e-s. En 2004, le thème choisi portait sur l'encadrement des stagiaires. 50 personnes ont suivi le cours d'une journée donné par une psychopédagogue.

Nouvelle ambulance

Suite à un appel d'offre aux entreprises d'ambulances, l'école a pu se doter d'une ambulance d'occasion répondant aux normes en vigueur en matière de véhicule d'urgence. Hormis l'aspect pédagogique, cette ambulance, équipée des moyens prioritaires, est intégrée dans l'inventaire des moyens à disposition du plan catastrophe genevois (OSIRIS).

Ecole d'éducateurs-trices du jeune enfant

Afin de répondre à la demande d'éducateurs-trices du jeune enfant qualifié-e-s, l'école a consacré les nouveaux postes obtenus à l'ouverture d'une deuxième volée de formation en emploi, permettant à des personnes employées par des institutions de la petite enfance d'obtenir une formation complète et reconnue, tout en conservant à temps partiel leur emploi. Cet effort sera poursuivi afin d'avoir simultanément trois volées en emploi en formation, laquelle dure trois ans.

En collaboration avec l'office de formation professionnelle, le dispositif de reconnaissance et validation des acquis a été institué et mis à l'épreuve pour une première «volée pilote». La principale difficulté réside dans la recherche d'experts qualifiés, en mesure de valider les acquis d'une personne en fonction d'un référentiel de compétence. Une première attestation de qualification a été délivrée en automne et d'autres devraient suivre prochainement.

Enfin, l'ouverture d'une classe supplémentaire de formation à plein temps interviendra dans le courant de l'année scolaire 2005-2006.

Par ailleurs, l'école a poursuivi sa collaboration avec les écoles romandes en vue de la reconnaissance par l'OFFT de la formation des éducateurs-trices du jeune enfant au niveau «école supérieure», selon la nouvelle ordonnance fédérale sur le point d'être adoptée.

Ecole de gestionnaires en économie familiale

La formation de «gestionnaire en économie familiale» est une formation pour adultes avec reconnaissance des acquis.

Elle s'adresse à des personnes qui ont réalisé un temps de travail professionnel correspondant à une durée de 5 ans minimum. Ce temps de travail doit correspondre, soit à l'expérience de travail dans le ménage privé dit «ménage qualifiant», soit à l'expérience professionnelle du domaine de l'intendance.

La formation est élaborée selon le système modulaire.

En septembre 2003, 30 personnes ont commencé la formation.

Dès la rentrée scolaire, en septembre 2003, constatant chez certaines apprenantes, non francophones, d'importantes difficultés dans la langue française, (parlée et/ou écrite), l'école a mis sur pied un cours de français adapté au public concerné. Le cours s'est déroulé en deux parties, dans un premier temps sur une durée de 22 heures, puis dans un second temps sur une durée de 10 heures. Il a eu lieu à l'école et a été donné par une enseignante fixe de l'école.

Les apprenant-e-s ont suivi ce cours de façon très régulière avec une très grande motivation. Le bénéfice de ce cours a pu être transféré aussitôt, dans les différents autres modules que les personnes suivaient en parallèle. Grâce à ce transfert, le cours a pris ainsi tout son sens.

Dès l'automne 2003 l'école a travaillé sur le dossier eduQua. En janvier 2004 l'école a été certifiée.

Dès le mois de mars 2004, la direction a participé au groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la réforme de l'ordonnance de «gestionnaire en économie familiale» et ceci jusqu'au mois de juillet 2004. La formation pour adulte est depuis inscrite dans la nouvelle ordonnance de «gestionnaire d'intendance».

En juin 2004, 22 personnes ont obtenu leur CFC de «gestionnaire en économie familiale».

Le parcours de formation est individualisé donc variable en fonction des personnes. La répartition par volée se définit ainsi en fonction de ce critère. Parmi les 22 personnes certifiées, 7 personnes sont de la volée 2000, 11 de la volée 2001 et 4 de la volée 2002.

Actuellement 75 personnes sont en formation.

Ecole d'aides familiales

En septembre 2004, lors de la cérémonie de remise des CFC à l'Arena, 37 certificats fédéraux de capacité «aide familiale» ont été remis, dont 18 pour la filière plein temps et 19 pour la filière en emploi.

A la rentrée scolaire 2004-2005, l'école d'aides familiales comptait un effectif total de 71 adultes en formation. A ceci il faut ajouter les 39 étudiant-e-s entré-e-s en première année en tronc commun avec la filière d'assistant-e en soins et santé communautaire. A l'issue de cette année commune les élèves effectueront un choix professionnel définitif. L'école d'aides familiales assure la responsabilité d'une des deux classes ainsi que la coordination de cette première année en tronc commun.

Le cours de base, programme d'adaptation à la fonction d'aide ménagère au sein de la FSASD, a été suivi par 72 personnes qui se sont vues délivrer une attestation. Ce programme de formation ne sera pas reconduit.

Depuis la rentrée 2004 et dans la poursuite de la logique de la première année d'apprentissage, la formation se déroule dorénavant en école à plein temps en alternance avec les stages. L'école a mis un accent particulier sur la recherche de nouvelles places de stages correspondant aux critères «aide et soins à domicile». 6 institutions ont montré un grand intérêt pour former des aides familiales et nous ont proposé 15 places.

Cette année, l'école a collaboré avec l'OOFP et la filière d'assistant-e en soins et santé communautaire à la mise sur pied d'un cours pilote pour formateurs et formatrices à la pratique professionnelle du domaine santé/social, ce cours de 40 heures a été fréquenté par 14 personnes.

Par ailleurs, l'école a participé aux différents travaux, sur le plan national et cantonal à l'élaboration de la nouvelle ordonnance de formation «d'assistant socio-éducatif» puisque le CFC d'aide familiale disparaîtra au profit de ce nouveau profil professionnel.

Ecole d'assistantes en soins et santé communautaire

Filière aide soignante

La formation d'aide soignant-e se poursuivra jusqu'en avril 2006 selon la modalité : programme complémentaire sur la base de reconnaissances d'acquis (programme dit «accéléré»).

La volée Plein temps 2003 a terminé en novembre 2004 avec la certification de 19 aides soignant-e-s.

La volée en Cours Emploi 2002 a terminé sa formation en juin 2004 avec la certification de 4 personnes.

Une volée Cours Emploi 2003 poursuit sa formation jusqu'en juin 2005.

Quatre volées ont poursuivi une formation accélérée de 7 mois, deux ont terminé en mars et 2 en octobre 2004, 100 certificats ont été ainsi délivrés.

A la rentrée 2004, seules les formations accélérées se poursuivent. Elles sont au bénéfice d'une subvention, pour l'une de la FEGEMS, pour l'autre du FFPP.

Deux nouvelles volées de 25 personnes ont commencé mi-novembre 2004 et termineront leur formation en juillet 2005.

Au total en 2004, 123 certificats d'aide-soignant-e ont été délivrés.

Filière assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)

36 élèves avaient commencé leur formation en août 2003 : une personne ne s'est pas présentée, une a quitté en cours d'année et une autre en fin d'année, 6 ont choisi de poursuivre un CFC d'aide familiale et 3 ont répété la première année. Trois personnes, au bénéfice d'une reconnaissance d'acquis ont intégré la formation en 2e année. C'est donc une volée de 27 personnes qui poursuit sa formation d'ASSC en 2e année. Le premier stage professionnel d'une durée de 2 mois s'est déroulé en automne 2004. L'évaluation des employeurs et des élèves est globalement très positive.

36 nouveaux-elles élèves ont fait leur rentrée en août 2004. Ce qui porte à 39 l'effectif de cette volée.

5.8 Hautes écoles et autres formations supérieures

5.8.1 Université de Genève

Mission

L'université a pour mission :

- de donner à ses étudiants une formation académique, de les initier à la recherche et de contribuer à l'éducation permanente ;
- de contribuer à la recherche scientifique (54% des activités UNIGE sont consacrées à la recherche), au renouvellement et au développement des connaissances scientifiques ;
- de développer et diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques ;
- de faire prendre conscience de la responsabilité que les chercheurs, les enseignants et les étudiants assument envers la société.

Par ailleurs, les tâches confiées à l'Université se multiplient. Le monde académique est ainsi invité à partager ses découvertes et ses connaissances avec la Cité au travers d'expertises, de réseaux de recherche, de transferts de technologie et de compétences, de cours de formation continue, de cours publics, d'expositions ou de portes ouvertes.

Faits marquants

Dans le domaine de la *formation de base et approfondie* l'Université a poursuivi son effort de renouvellement et de diversification. Ainsi pour répondre aux besoins de la société en matière d'environnement et de développement durable, l'Université de Genève a lancé une réflexion qui doit conduire à une nouvelle faculté: la Faculté des sciences de l'environnement et du développement durable. Une entité dont les recherches et les enseignements mettront l'accent sur l'interdisciplinarité en fédérant de nombreux savoirs comme les sciences de la nature, l'étude du tourisme, la géographie ou encore l'architecture. Cette huitième faculté pourrait voir le jour à la rentrée 2005, voire 2006.

Comme en 2003, la mise en œuvre de la réforme de Bologne, conformément aux Directives de la CUS, a représenté un des dossiers majeurs de l'année 2004 qui a vu le passage des premières filières sous le nouveau régime d'enseignement.

En matière de recherche, l'Université développe toujours une activité très importante, dont la qualité est reconnue internationalement. L'institution a veillé également à rester ouverte à la Cité en maintenant une activité intense de prestation de service, notamment sous forme d'études mandatées par les services publics ou par l'économie privée. Au titre de l'égalité des chances, l'Université a poursuivi son effort de promotion des carrières féminines parvenant ainsi à augmenter la proportion des femmes aux différents niveaux du corps enseignant. Le niveau professoral reste le seul dans lequel la parité hommes-femmes n'est pas atteinte.

Outre l'admission aux études de candidats qui ne sont pas titulaires du certificat de maturité, l'institution encourage l'accès à de nouveaux publics, notamment par la formation continue. Dans ce secteur, des efforts ont été réalisé afin d'élargir l'offre en formation. Au sein de l'Université, la qualité de l'enseignement et de la recherche est assurée par un système d'évaluation des enseignements et des structures, de même que par les efforts portant sur la formation des enseignants. Dans ce contexte, 2004 a vu la seconde étape de la procédure d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des hautes écoles suisses initiée par l'OAQ dont le rapport a conclu que : «Les résultats de l'examen sommaire de la qualité permettent de conclure que l'Université de Genève fournit, conformément à la loi fédérale sur l'aide aux universités (art. 11 al. 3 lt. a), des prestations d'un haut niveau de qualité. Selon l'OAQ, les exigences relatives à la qualité en vue de l'octroi d'aides financières sont remplies». De son côté, le Rectorat s'est appliqué à mettre en place une procédure de suivi.

Objectifs

D'une manière générale, les défis auxquels doit faire face l'Université restent les mêmes : concurrence-coopération entre les universités, mise en œuvre de la réforme de Bologne, évaluation comparative des enseignements et des recherches à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce contexte un certain nombre d'actions très ciblées ont été entreprises pour: maintenir une université polyvalente et exigeante ; favoriser le développement social et intellectuel de l'étudiant ; améliorer les conditions de la recherche ; cultiver l'égalité des chances ; partager une culture de la responsabilité. Parmi ces actions on mentionnera : la réflexion sur la nouvelle faculté des sciences de l'environnement et du développement durable, le développement des relations avec d'autres universités hors de Suisse, le projet mentor, le logement étudiant, le développement du site Internet, les chèques formation, la titulature simplifiée du corps enseignant, l'égalité, le forum des savoirs, le projet «Lisons ensemble», etc.

De plus, l'orientation des développements de l'Université se décline dans le cadre du «Plan de développe-

ment évolutif 2004-2007». Dans une vision à quatre ans renouvelée d'année en année, le plan de développement tient compte des différentes contraintes, comme les besoins des étudiants, les possibilités de financement, les exigences de plus en plus fortes venant de la Confédération, l'harmonisation avec les autres universités suisses et la concurrence internationale. Il constitue un instrument de planification interne, pour le Rectorat et pour les subdivisions. En 2004, cette approche a été pleinement intégrée dans le cadre du projet de convention d'objectifs que le Conseil de l'Université a approuvé à la fin septembre. Le Conseil d'Etat doit encore approuver ce document qui sera ensuite ratifié par le Grand Conseil. Selon la nouvelle loi sur l'Université de Genève (Art. 13), cette convention d'objectifs régit les relations de l'Etat et de l'Université. Si la loi décrit les conditions, la convention dit ce qu'on se propose d'en faire. Ainsi, elle se décline selon cinq objectifs :

1. Optimiser le fonctionnement ;
2. Accentuer notre rôle dans le paysage universitaire suisse, européen, international, et dans la cité ;
3. Favoriser la créativité scientifique ;
4. Améliorer l'égalité ;
5. Veiller à l'évolution des filières et des conditions d'enseignement.

La vision générale qui s'en dégage, du point de vue de la recherche et de l'enseignement, est de «compter parmi les institutions de pointe dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, sans renoncer à l'aspect généraliste de son service à la collectivité». En effet, il est manifeste que malgré les résultats atteints, il est indispensable d'entretenir une dynamique conduisant à des avancées continues. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'en termes d'attractivité, notre université peine face à certaines concurrences et voit malheureusement lui échapper des talents qui trouvent ailleurs de meilleures conditions financières tant pour leur traitement que pour l'environnement en équipement scientifique ou en personnel affecté à la recherche. Maintenir le niveau atteint constitue, par conséquent, un premier défi.

Activités

Formation de base et approfondie

Dans le cadre de la réforme de Bologne, les facultés ont réalisé un important travail afin de mettre sur pied les plans et règlements d'études pour l'introduction des nouvelles filières de formation échelonnées et de définir les mesures transitoires entre l'ancien et le nouveau système. Ainsi, depuis la rentrée 2004, la Faculté des sciences a remplacé ses licences et diplômes par 8 baccalauréats universitaires (*bachelor*) suivis de 10 maîtrises universitaires (*master*), la Faculté de théologie a proposé le baccalauréat universitaire en théologie et l'Institut Européen de l'Université de Genève a inauguré sa maîtrise universitaire en études européennes. Les autres facultés effectueront le passage au système de Bologne au plus tôt en 2005. De plus, il a été traité la question de la dénomination des titres figurant sur les diplômes et autres documents émis par l'Université. Ainsi au niveau romand, les trois universités du Triangle AZUR (Genève, Lausanne et Neuchâtel) ont collaboré sur plusieurs points, notamment sur la traduction française des titres de Bologne. En juillet, au niveau romand (CUSO), le choix s'est porté sur les appellations baccalauréat universitaire et maîtrise universitaire. Ignorant cette décision le Grand Conseil genevois a décidé un mois plus tard de confier au Conseil de l'Université de décider de la traduction des titres de Bologne. Une décision sera prise début 2005.

Cette année les innovations apportées en matière de formation portent principalement sur la formation approfondie postgrade et la formation continue. On peut ainsi mentionner les nouvelles formations suivantes, qui sont pour la plupart la résultante de collaborations interuniversitaires :

Faculté des sciences :

– Modification de la partie générale du règlement d'études introduisant la réforme de Bologne et création de tous les règlements par titre.

Faculté de théologie :

– Bachelor en théologie conjoint Université de Genève – Université de Lausanne – Université de Neuchâtel.

Faculté des lettres :

– DESS en histoire de l'art / muséologie et conservation du patrimoine conjoint Université de Genève – Université de Lausanne.

Faculté de médecine :

– Doctorat en sciences médicales MD-PhD.
– DESS en ingénierie biomédicale conjoint Université de Genève – Université de Lausanne.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation :

– DESS en sciences de l'éducation «Théories, pratiques et dispositifs de formation d'enseignants» conjoint Université de Genève – Université de Lausanne – Université de Neuchâtel – Université de Fribourg.
– DESS en sciences de l'éducation, mention enseignement.

ETI :

– Création de l'International Students Diploma de l'Université de Genève / nouvel intitulé Geneva International Students Programme.

IAUG – CUEH :

– DESS en écologie humaine conjoint Université de Genève – Université de Lausanne.

IEUG :

– Master en études européennes.

Le programme de collaboration tripartite *Sciences, Vie et Société (SVS)* des universités de Genève, Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, le plus important projet de coopération interuniversitaire en Suisse, a achevé en 2004 sa première phase de réalisations. Il s'engage dorénavant dans une prochaine étape à laquelle la Conférence universitaire Suisse a décidé, en juin 2004, d'apporter son concours financier en octroyant 8.25 millions de francs pour les années 2005 à 2007. Année charnière, 2004 a été marquée par trois événements majeurs : le 11 mars, les partenaires du programme SVS ont inauguré sur les deux sites universitaires de Genève et Lausanne une plate-forme technologique d'analyse des gènes, en présence des autorités cantonales et fédérales. Le 22 avril, le Centre Vital-IT de bio-informatique lémanique, mettant à disposition des chercheurs une puissance de calcul inégalée, a également été inauguré. Enfin, le 19 novembre, l'inauguration du nouveau pavillon de Pharmacie, célébrée par les deux gouvernements cantonaux et les autorités universitaires, a marqué le

regroupement à Genève, sur le site de l'Arve, des sciences pharmaceutiques lémaniques, sous l'enseigne de la nouvelle Ecole de pharmacie Genève-Lausanne. La période 2005-2007 verra se poursuivre la construction du pôle d'excellence lémanique en sciences sociales et humaines (programme IRIS). Dans le domaine des sciences de la vie cela conduira à la mise en service du centre lémanique d'imagerie bio-médicale. Réparti entre les sites de l'Université de Lausanne, de l'EPFL, des deux hôpitaux universitaires et de l'Université de Genève, il sera l'un des plus importants en Europe. A noter que le financement de ces projets est assuré par des contributions apportées par chacune des institutions ainsi que par une subvention fédérale octroyée par la Conférence universitaire suisse (10 millions de francs pour la première période 2001-2003). En sus des ressources dont disposent l'Université de Lausanne et l'EPFL, l'Université de Genève bénéficie d'un crédit quadriennal de 12 millions de francs (2001-2004) voté par le Grand Conseil.

Formation continue

Face à une demande toujours croissante, l'offre en formation continue a augmenté dans tous les domaines. De nouveaux programmes sont venus compléter ceux régulièrement réédités.

De 149 programmes en 2002 et 168 en 2003, on est ainsi passé à 186 programmes en 2004.

Ces 186 programmes conduits en 2004 (auxquels s'ajoutent des conférences et ateliers) s'articulent de la manière suivante :

- 97 formations diplômantes, 33'425 heures de cours (soit 18 diplômes et 79 certificats) et 2'228 participants
- 89 formations qualifiantes, 2'025 heures de cours (soit 69 sessions, 20 journées) et 4'024 participants.

A noter une progression importante des formations diplômantes : 11 nouveaux certificats et 3 nouveaux diplômes.

Comme nouvelles offres de formation continue, nous pouvons mentionner les créations de certificats suivantes:

Faculté des sciences :

– Certificat en biosécurité – approche interdisciplinaire des biotechnologies végétales (CFCB).

Faculté de médecine :

– Certificat en médecine psychosomatique et psychosociale conjoint Université de Genève – Université de Lausanne.
– Certificat en réhabilitation respiratoire conjoint Université de Genève – Université de Lausanne.
– Certificat en psychothérapie cognitivo-comportementale.
– Certificat en stratégies cognitives et comportementales de la relation thérapeutique.
– Certificat en qualité des soins.
– Certificat en recherche clinique orientée patients.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation :

– Certificat «Développer les capacités d'apprentissage dans les sciences expérimentales, la santé et le développement durable».
– Certificat «Traumatismes, politiques d'intervention et enjeux de société».

Encadrement des étudiants

Le soutien apporté aux étudiants, sous toutes ses formes, est un facteur important qui contribue à la qualité de l'enseignement. L'Université de Genève reconnaît que la réussite académique des étudiants dépend de plusieurs facteurs qu'il faut pouvoir identifier afin d'apporter des réponses appropriées. Dans ce contexte, un Observatoire de la vie estudiantine a été créé en 2004. Il doit permettre d'évaluer régulièrement le degré de satisfaction et les demandes des étudiants de façon à en tirer des propositions d'action, de définir des priorités ou de revoir les modalités des politiques académiques.

Au niveau des membres du personnel académique rémunérés par le DIP on compte 2'498 personnes pour 1'697.24 postes. Il est en légère augmentation en termes de postes mais quasiment stable en termes de personnes (en croissance respectivement de 2.75% et 0.64% par rapport à 2003). Toutes sources de rémunération confondues, cette variation est plus importante sur les postes (de + 5.54%) mais moindre en termes de personnes (– 0.72%).

Pour sa part, le corps professoral rémunéré par le DIP comprend 660 personnes pour 432,43 postes. Il présente une diminution en personnes de – 1.49% (10 personnes) et un nombre de postes quasiment stable, en augmentation de 0.23% par rapport à 2003.

Evolution du nombre de postes (EPT) du corps professoral rémunérés par le DIP

	2000	2001	2002	2003	2004
Corps professoral	404.2	409.4	421.3	431.5	432.4

La progression du nombre de postes de maîtres assistants rémunérés par le DIP est de 8.1% en terme de postes et de 6.7% en terme de personnes. La progression du nombre de postes d'assistants rémunérés par le DIP est de 3.8% en terme de postes et de 1.3% en terme de personnes.

Evolution du nombre de postes (EPT) de maîtres assistants et assistants rémunérés par le DIP

	2000	2001	2002	2003	2004
Maîtres assistants	121.8	120.6	123.9	145.1	156.9
Assistants	686.7	718.9	694.5	748.7	777.1

Dans le but d'améliorer l'encadrement, les recettes de la taxe de cours (cf. chapitre budget) sont affectées au financement de postes d'assistants et de moniteurs.

Recherche

La recherche est une condition indispensable à la qualité de l'enseignement dispensé par l'Université de Genève. Les chercheurs et enseignants ont ainsi poursuivi leurs efforts pour communiquer les résultats de leurs recherches à la communauté scientifique et au-delà. Cet effort peut être évalué par la mesure de la production en publications scientifiques effectuée par une combinaison de divers indicateurs. Selon la plus récente analyse effectuée par l'organe compétent de la Confédération, le Centre d'études de la Science et de la Technologie (CEST) à Berne, datant de novembre 2004, l'Université de Genève est à nouveau en troisième position en nombre de publications internationalement reconnues, derrière les deux Hautes Ecoles universitaires zurichoises, et cela parmi les 25 institutions (9 hautes écoles, 7 instituts de recherche et hôpitaux, 6 entreprises privées et 3 organisations internationales) qui totalisent le plus de publications en 2002 en Suisse. Plus réjouissant encore : en terme d'impact et d'audience de

ses publications scientifiques, expression de leur qualité, notre Université a amélioré sa position sur le plan mondial. Elle se place comme seule Université cantonale dans le premier quart du classement des 900 meilleures institutions de recherche du globe selon tous les indicateurs appliqués, à savoir l'impact, l'efficacité et l'influence de ses publications. Elle est la seule université cantonale à réussir ce pari, et il n'y a que l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich qui parvient, pour ces critères, à une meilleure position selon les analyses du Centre d'évaluation des sciences et de la technologie de la Confédération.

La présence de l'Université au sein de nombreux programmes de recherche suisses et internationaux, notamment au sein d'organismes comme le CERN (Laboratoire européen de physique des particules), l'ESO (Observatoire européen austral), l'ESA (Agence spatiale européenne), l'ESRF (Installation Européenne de Rayonnement Synchrotron), l'ILL (Institut Laue-Langevin), l'EMBL (Laboratoire européen de biologie moléculaire), la NASA et l'Union Européenne, est un autre témoignage des performances de ses scientifiques. Cette reconnaissance est également marquée par l'attribution d'un grand nombre de distinctions prestigieuses allouées à des chercheurs de l'Université. Mentionnons à ce titre le Grand prix de biologie 2004 de la Fondation Charles-Léopold Mayer accordé par l'Académie des sciences française à M. Denis Duboule, et le Prix européen Latsis 2004 décerné à M. Amos Bairoch par la Fondation européenne de la science à Strasbourg.

Par ailleurs, depuis 2002, l'Université est le seul membre suisse de la Ligue des douze meilleures universités de recherche d'Europe (LERU).

La qualité de la recherche se reflète aussi dans le fait que l'Université est, depuis plusieurs années, une des principales bénéficiaires des subsides alloués par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et des fonds provenant de la recherche européenne financée par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES).

Les subsides de recherche reçus en 2004 par le FNS à des chercheurs de l'Université de Genève se montent à 60.15 millions de francs. Genève reste, parmi les hautes écoles suisses, la principale bénéficiaire des subsides du FNS.

Evolution des subsides de recherche obtenus du FNS

	2000	2001*	2002	2003	2004
Total FNS (mio de frs.)	51.8	51.1	60.05	60.8	60.15

** Dès 2001, les données sont prises sur l'année civile.*

Au niveau des Bourses de jeunes chercheurs le nombre des candidatures continue à augmenter (+11.6%) pour cet exercice 2004 (en 2003 : 69 candidatures avaient été déposées, dont 47 acceptées, en 2004 77 candidatures ont été déposées, dont 53 acceptées). Le montant total octroyé par le FNS est de F 2'073'080 (frais de voyage compris). Quant aux Bourses de chercheurs avancés, le FNS a octroyé F 808'080 à UniGE, sur 10 candidatures déposées, 8 ont été acceptées.

Pôles de recherche nationaux

L'Université de Genève dirige aujourd'hui deux pôles de recherche nationaux : *Frontiers in Genetics* (Prof. D. Duboule) qui réunit 15 laboratoires genevois et suisse-romands et *Materials with Novel Electronic Properties* (MaNEP, Prof. O. Fischer) qui mobilise 17 laboratoires de recherche à Genève, Lausanne, Neuchâtel et dans la région zurichoise. Ces deux pôles de recherche nationaux se sont vu attribuer, pour la période 2001 à 2003, une subvention fédérale à hauteur de 28.5 millions de francs.

L'année 2004 a également été ponctuée par la mise au concours d'une nouvelle série de pôles de recherche nationaux réservés aux sciences sociales et humaines.

A l'issue des évaluations, le projet genevois *Emotion* mené par le prof. Klaus Scherer de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation vient d'être recommandé par le Fonds national suisse (FNS) pour réalisation. Seul projet romand parmi les six retenus, celui-ci a pour ambition de créer le premier centre national de recherche au monde dédié à l'étude interdisciplinaire des émotions et de leurs effets sur le comportement humain et la société.

Dans le domaine novateur des sciences affectives, *Emotion in individual behavior and social processes* (*Le rôle de l'émotion dans le comportement individuel et dans les processus sociaux*) se propose d'étudier les voies par lesquelles les affects et les émotions façonnent notre comportement et nos prises de décision. Ainsi les chercheurs s'interrogeront sur la communication émotionnelle, la capacité à gérer les émotions afin d'éviter le stress et l'épuisement psychologique, le rôle des normes sociales et des valeurs dans la réponse émotionnelle et dans son contrôle, etc. Deux axes présideront aux recherches : la santé et la violence. Le PRN a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à différents problèmes sociaux et de proposer des interventions possibles.

Ce centre de recherche est constitué d'un réseau de douze groupes et associe des membres de six universités suisses. Au sein même de l'Université de Genève, il fédère des chercheurs des Facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, des lettres, des sciences économiques et sociales, de droit et de médecine. Le choix définitif du Département fédéral de l'intérieur interviendra d'ici fin février 2005.

Coopération nationale interuniversités

Pour favoriser son évolution et rester compétitive, l'Université de Genève privilégie les contacts et les collaborations. Elle met ainsi sur pied, avec l'Ecole polytechnique fédérale et l'Université de Lausanne, le plus important projet de coopération inter-universitaire suisse en cours : Sciences, Vie, Société, dont les réalisations sont décrites plus haut, au chapitre formation de base et approfondie.

L'Université de Genève coopère également avec les Universités de Lausanne et de Neuchâtel dans le développement coordonné de l'enseignement et de la recherche. Les objectifs de ce réseau, appelé Triangle Azur, sont l'élargissement et la coordination de l'offre en formation ainsi que le maintien et le développement d'équipes de recherche plus performantes. La grande réalisation de l'année 2004 est la naissance de la Fédération des Facultés de théologie, qui offre depuis la rentrée d'automne 2004 un *bachelor* en théologie commun aux trois institutions. Un *master* sera lancé en automne 2005. L'Université de Genève se profile ainsi dans les domaines de l'éthique et de la systématique, ainsi qu'en histoire du christianisme.

Participation de l'Université à la recherche européenne

En tant que bureau régional du réseau suisse d'information, *Euresearch* Genève favorise l'accès des chercheurs

aux programmes de recherche européens (PCRD, COST, ESF, ESA, EMBO, INTAS, SCOPES, INTERREG, etc.) [1].

L'Université participe à 50 projets du 5e PCRD (1998-2002) toujours en cours en 2004. Concernant le 6e PCRD (2002-2006), 47 projets ont été acceptés depuis le lancement du programme, dont 17 sur les technologies de l'information, 16 les sciences de la vie, et 14 la physique appliquée, les sciences socio-économiques et le domaine de l'énergie.

L'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral UE-CH sur la recherche le 1er janvier 2004 a constitué un événement majeur pour la participation suisse au 6e PCRD, avec trois conséquences importantes pour l'Université : 24 des 47 projets susmentionnés sont financés directement par la Commission européenne, 2 projets seront intégralement coordonnés par l'Université (SES et CUI), et l'Université s'apprête à accueillir ses premiers boursiers Marie Curie.

L'intérêt des chercheurs de l'Université pour la recherche européenne s'est aussi reflété dans les nombreuses participations aux programmes hors-PCRD, avec notamment 20 contrats COST en cours.

Service à la Cité

Le service à la cité est caractérisé par son intensité et la diversité de ses formes. Il comprend notamment les mandats d'études, l'activité de conseil, les formations destinées au grand public (cours ouverts aux auditeurs, cycles de conférences, etc.), la formation continue ainsi que la valorisation de la recherche et le transfert de technologies. Concernant ce volet, les activités du Bureau de transferts de technologies et de compétences rattaché au Rectorat (UNITEC) ont poursuivi leur progression en 2004. 37 nouvelles inventions ont été annoncées en 2004 par les équipes de recherche. Unitec a déposé 9 brevets dont 7 premiers dépôts et 2 extensions internationales de brevets existants en 2004. L'investissement financier correspondant s'élève à F 167'000 pris en charge par le budget de valorisation du service.

A titre d'exemple d'inventions qui ont été annoncées ou protégées en 2004, on peut citer: la validation de méthodes et de tests de langues, un gel transparent biodégradable utilisable comme moyen d'administration thérapeutique, une nouvelle thérapie pour prévenir la perte d'audition et une nouvelle génération d'agents thérapeutiques contre le SIDA.

Unitec a aussi conclu en 2004 14 accords de valorisation (licences et options). De plus, 28 accords de collaboration avec l'industrie ont été négociés par Unitec ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2003 (+ 40%).

Depuis 2004, Unitec intervient également sur les aspects de propriété intellectuelle dans le cadre du 6e programme cadre européen : ainsi 16 contrats de consortium et accords y relatifs ont été traités par Unitec portant à 44 le nombre de contrats de recherche suivis par Unitec en 2004.

La mission d'encouragement à la création d'entreprises d'Unitec s'est concrétisée sur plusieurs points, notamment: un soutien actif au démarrage de l'initiative LGIS (*Lake Geneva Innovation Society*) et la création du prix de l'innovation de l'Université de Genève qui fut remis, sur proposition du Conseil UNITEC, au prof. U. Laemmli pour sa contribution essentielle au développement d'innovations décisives dans le domaine des sciences de la vie. A l'issue de la remise de ce prix, la société genevoise Serono a proposé d'attribuer également un prix lémanique dans le domaine des Sciences de la vie.

La Passerelle a poursuivi le développement de projets ou d'événements de communication scientifique, visant à créer un environnement favorable au partage et à l'échange entre l'Université et la Cité. Elle travaille sur une base régulière avec différents partenaires (éducateurs des maisons de quartier, compagnie de théâtre professionnel, Radio Suisse Romande, ForuMeyrin, TSR, Léman Bleu, etc.) afin d'explorer des outils de communication aussi variés qu'originaux et surtout afin d'offrir au public des projets de grande qualité et menés par des professionnels. Elle a notamment poursuivi le développement d'une importante action de service à la Cité qui prend la forme d'un projet de revalorisation de l'enseignement des sciences, baptisé «Penser avec les mains». En 2004, ce ne sont pas moins de 200 enseignants qui ont profité de formations continues originales, puisqu'elles ont été préparées et dispensées en duo par des formateurs du Service de l'environnement de l'Enseignement Primaire et par des scientifiques de l'Université de Genève. Cette formule a rencontré un très vif succès auprès des enseignants et fait l'objet de plusieurs demandes de la part de nouveaux partenaires potentiels. Parmi les autres événements de l'année, on citera : le procès fictif qui a réuni l'Université et le pouvoir judiciaire sur un thème de société controversé : «L'individu sous surveillance» au travers des analyses génétiques ; les goûters des sciences qui ont toujours autant de succès auprès des jeunes, les cafés scientifiques et le XIe Colloque Wright pour la Science, qui s'est déroulé du 15 au 19 novembre sur le sujet très médiatique des cellules souches. Cette série de conférences prestigieuses a attiré près de 600 personnes par soirée dans l'auditoire Piaget de l'Uni Dufour et c'est La Passerelle qui a assuré l'ensemble de la campagne de promotion de cet événement, ainsi que tous les contacts avec les médias.

Egalité des chances

La représentation féminine dans le corps enseignant continue à être plus élevée à l'Université de Genève qu'elle ne l'est dans la moyenne de toutes les universités suisses, mais l'Université maintient son effort pour toujours améliorer cette situation :

	Moyenne suisse 2003*	Genève 2003*	Genève 2004**
Professeurs ordinaires, d'école et adjoints	10.20%	13.20%	13.82%
Professeurs associés, titulaires et autres membres du corps professoral	23.30%	32.10%	32.58%
Maîtres assistants, assistants, moniteurs	34.90%	46.00%	46.29%

* *source OFES*
** *source Université de Genève*

Pour tout l'ensemble du corps enseignant, la proportion des femmes atteint 38.40% toutes sources de rémunération confondues. La progression totale (hommes et femmes) des postes en équivalent plein temps est de 5.54% tandis que le nombre total de personnes est en

[1] PCRD : Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, COST: Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, ESF : European Science Foundation, ESA : European Space Agency, EMBO : European Molecular Biology Organisation, INTAS : International association for the promotion of cooperation with scientists from the New Independant States of the former Soviet Union, SCOPES : Scientific co-operation between Eastern Europe and Switzerland, INTERREG : Initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne.

diminution (- 0.72%). Toutefois, l'augmentation du seul nombre de femmes est de 0.80%.

Dans le corps professoral, le nombre de femmes compte 2 personnes en plus par rapport à 2003, soit 17.2% du total des personnes, tandis que le nombre total de personnes diminue (cf. tableau ci-dessous).

Evolution de l'effectif du corps professoral et du nombre de femmes (personnes, toutes sources de financement confondues)

	2000	2001	2002	2003	2004	% de femmes	Variation 2003-2004
Corps professoral	703	726	760	774	750		-3.10%
dont femmes	114	124	129	127	129	17.20%	1.57%

La proportion des femmes parmi les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche atteint 44.65%, en légère hausse par rapport à 2003. Cependant, d'une fonction à l'autre, les différences sont grandes : à l'échelon le plus élevé des maîtres d'enseignement et de recherche, elle progresse. En revanche, elle stagne voire elle baisse dans les fonctions d'assistanat. Ces fluctuations de proportions d'une année sur l'autre ne sont pas caractéristiques, surtout sur des données de petits nombres. Seule l'observation de la tendance sur la période prend un sens. Cette tendance est à la hausse.

Evolution de l'effectif du corps intermédiaire et du nombre de femmes (personnes toutes sources de rémunération confondues)

	2000	2001	2002	2003	2004	% de femmes	Variation 2003-2004
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	**2'321**	**2'383**	**2'444**	**2'544**	**2'544**		0%
dont femmes	983	1'025	1'066	1'128	1'136	44.65%	0.71%

Au cours de l'année 8 femmes ont été nommées à des fonctions de professeures: 3 professeures ordinaires, 5 professeures adjointes. Ces 8 nominations représentent 18% du total des 45 nominations.

Accès à l'Université de candidat-e-s non porteurs du certificat de maturité

L'Université de Genève admet à l'immatriculation, dans certaines conditions et sur dossier, des candidat-e-s qui ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. L'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans fait partie de ces conditions. Après avoir connu un engouement, cette filière d'accès à l'Université, destinée à donner une chance d'études supérieures aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'entreprendre des études secondaires, a vu progressivement le nombre de ses candidats diminuer pour passer de 346 étudiants en 1995 à 286 étudiants en 2004 (Tableau T-4). Une amélioration de l'accès aux études secondaires, ainsi que les nouvelles possibilités de la formation continue expliquent peut-être cette évolution.

Accès à l'Université de candidat-e-s à la formation continue

L'offre en formation continue s'est largement développée ces dernières années. Elle a connu une forte croissance du nombre de participant-e-s, qui de 175 en 1991 est passé à 6'252 en 2004.

	2000	2001	2002	2003	2004
Formations qualifiantes	4'207	3'447	4'245	4'047	4'024
Formations diplômantes	1'089	1'978	2'672	1'956	2'228
Total	**5'296**	**5'425**	**6'917**	**6'003**	**6'252**
Nombre d'heures	*16'360*	*18'205*	*20'620*	*27'661*	*35'450*

Espace de vie enfantine

L'Eve du Mail est une institution de la petite enfance située sur deux sites (Allobroges et Baud-Bovy) subventionnée à 50% par la Ville de Genève et à 50% par l'Université. Le budget 2004 était de 4'619'253 millions de francs. Le prix payé par les usagers couvre environ un tiers des frais.

Les deux espaces sont non seulement des lieux de garde pour les petits, mais également des espaces de recherche et de formation pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, pour l'Ecole d'Educateur du jeune enfant et l'Ecole romande de psychomotricité et l'Institut d'études sociales. Les locaux ont été pensés de façon appropriée pour que des professionnels de la petite enfance et des chercheurs puissent, sans déranger le déroulement des journées, observer et surtout apporter leurs compétences spécifiques.

En septembre 2004, environ 250 enfants de 0 à 4 ans ont bénéficié d'une prise en charge à mi-temps, trois quarts temps ou à plein temps pour 125 places d'accueil par jour. Leur encadrement est assuré par un personnel formé à la petite enfance, épaulé par du personnel auxiliaire.

Assurance qualité

En 2004 s'est déroulée la deuxième phase de la procédure d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des hautes écoles suisses initiée par l'OAQ. Après la préparation, fin 2003, du rapport d'auto-évaluation, l'Université de Genève a reçu les experts internationaux chargés de réaliser l'audit visant les intentions, les priorités, les méthodologies et les mesures d'accompagnement que l'Université met en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche. Leur rapport final a été remis en mars 2004. Il a souligné la jeunesse du système d'assurance qualité de l'Université avec ses forces et ses faiblesses en mentionnant notamment l'absence d'un processus systématique d'évaluation des programmes et des filières. Sur la base du rapport des experts, l'OAQ établit un rapport qui concluait que: «*Les résultats de l'examen sommaire de la qualité permettent de conclure que l'Université de Genève fournit, conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux universités (art. 11, al. 3, let a), des prestations d'un haut niveau de qualité. Selon l'OAQ, les exigences relatives à la qualité en vue de l'octroi d'aides financières sont remplies*.» De son coté, le Rectorat s'est appliqué à mettre en place une procédure de suivi de ce rapport.

Évaluation de l'enseignement

L'évaluation de l'enseignement fait partie des pratiques courantes et se généralise à toutes les facultés et à tous les niveaux d'enseignement. Le programme Adeven (Aide au développement de l'évaluation de l'enseignement) a, pour l'année 03-04, traité 854 dossiers ce qui représente un recul de 7% par rapport au volume de l'année précédente avec 922 dossiers. Cette baisse s'explique par le fait que plusieurs structures qui pratiquent une évaluation systématique de

tous leurs enseignements ont décidé de faire une pause en 03-04. Elle n'est pas trop importante en raison de nombreux dossiers provenant de nouvelles structures. Chaque dossier correspond à un enseignement. La plupart des évaluations portent sur les cours : 78% des enseignements évalués sont des cours, 16% des séminaires, 6% des travaux pratiques. Cette répartition est proche de celles observées les années précédentes.

Les facultés de médecine et de SES annoncent un taux d'évaluation de leurs programmes qui se situe entre 90% et 100%. Pour les autres filières, le taux est très variable et dépend des politiques facultaires (procédure systématique et obligatoire d'évaluation ou démarche volontariste). Pour l'année 03-04, 33 filières ont fait l'objet d'une évaluation systématique. Le taux d'enseignements évalués se situe entre 20% et 40% pour 10 filières, entre 40% et 60% pour 9 filières, entre 60% et 80% pour 5 filières et au delà de 80% pour 2 filières.

Les étudiants expriment le plus souvent une grande satisfaction à l'égard des enseignements qu'ils suivent. Une analyse en profondeur des résultats permet d'établir un indice de satisfaction qui indique que 82% des enseignements évalués sont jugés d'excellente qualité.

Innovations en matière d'enseignement

L'année 2004 correspond à la seconde phase du projet fédéral de soutien à l'introduction des technologies éducatives dans l'enseignement supérieur, le Campus virtuel suisse. La phase de consolidation (2004-2007) a démarré par un troisième appel d'offres au terme duquel deux projets où l'Université de Genève est *leading house* ont été sélectionnés : *TransTech* (ETI) et *eTeach.net* (TECFA). Les deux projets de l'Université bénéficieront chacun d'une aide financière de l'OFES de F 300'000 pour une période de 2 ans qu'ils partageront avec leurs partenaires. La contribution du Rectorat de l'Université de Genève se monte à 50% de la subvention fédérale. L'Université de Genève se trouve également impliquée dans d'autres projets en tant que partenaire : en Faculté de médecine, *Physica pro medicis, Cranionline, Epidemiology, Geriartic patient system*, en Faculté des SES, *Argumentum* et, finalement, à l'IUAG, *Ecology in Architecture Design*. Le projet SUPPREM, dont Genève est la *leading house*, et 4 des 14 projets où l'Université était partenaire ont obtenu une aide financière à la maintenance pour assurer la bonne intégration dans les cursus d'études des enseignements en ligne développés lors de la première phase de production. Il s'agit des projets VITELS et Vilola en Faculté des sciences, du projet *Swissling* en Faculté des lettres et du projet *Immunology on Line* en Faculté de médecine.

Infrastructures et ressources

Bâtiments

En novembre 2004, l'Université a présenté sa politique en matière de bâtiments «Bâtiments universitaires, horizon 2015» aux présidents du DIP et du DAEL. La planification prévue par le Rectorat suppose la mise à disposition de crédits d'investissement annuels importants, les disponibilités budgétaires prévisibles ne couvriront pas les besoins exprimés et le recours à d'autres formes de financement sera étudié.

Le terrain de Pinchat, 53'000 m^2 situé à côté du site de Battelle, est devenu propriété de l'Université suite à un échange avec la campagne Rigot. Le Rectorat a mandaté un architecte urbaniste pour la mise en valeur de cette parcelle par un changement de zone de développement afin d'y construire des bâtiments universitaires. Il a été convenu, avec les présidents du DIP et du DAEL, que l'Université assurera la conduite de ce projet avec la collaboration des différentes parties, dont la Commune de Carouge.

L'année 2004 a aussi vu la fin des travaux de construction et de rénovation pour l'implantation de l'Ecole romande de pharmacie sur le site de l'Arve (construction du Pavillon Ansermet ainsi que la rénovation des 3^e et 4^e étages de Sciences II) et l'élaboration de quatre projets de lois :

- Projet de loi pour la rénovation du site des Bastions (environ 22 millions de francs). Le projet de loi pour le crédit d'étude a été approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 2004 et transmis à la Commission des travaux par le Grand Conseil.
- Projet de loi pour la construction de la 5^e étape du CMU (environ 150 millions de francs). Le projet de loi pour le crédit d'étude a été approuvé par la Commission des travaux du Grand Conseil en novembre 2004.
- Projet de loi pour la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du site de Battelle (environ 30 millions de francs). Le projet de loi pour le crédit d'étude est en cours d'élaboration.
- Projet de loi pour la rénovation de l'ancienne Ecole de médecine. Un groupe de travail utilisateurs a été créé, le projet de loi pour le crédit d'étude sera élaboré en 2005.

Ressources humaines

Au cours de l'année 2004, 45 membres du corps professoral ont été nommés (promotions comprises de professeur adjoint à professeur ordinaire ou de maître d'enseignement et de recherche à professeur titulaire). En outre, 18 professeurs ont été promus à l'honorariat, alors que 34 autres ont pris leur retraite. L'université a déploré le décès de 5 membres du corps enseignant, dont 2 personnes actives.

La répartition des nouvelles nominations et promotions par faculté, institut, école, est la suivante :

Subdivisions	Hommes	Femmes	Total
Sciences	9	1	10
Médecine	12	4	16
Lettres	4	2	6
SES	4		4
Droit	3		3
Théologie	2		2
FPSE	3	1	4
IA			
ETI			
Centres interfacultaires			
Total	**37**	**8**	**45**

On dénombre 2 promotions de professeurs adjoints à la fonction de professeurs ordinaires, dont 1 en médecine et 1 en théologie.

Bien-être

En 2004 une importante activité s'est développée autour du projet «Bien-être» lequel est en relation avec une analyse de risque menée dans les Facultés présentant des dangers particuliers comme la Faculté des sciences et celle de médecine. Plus de 900 risques allant de risques dits acceptables allant jusqu'à certains risques classés inacceptables ont été recensés lors de cette première phase soit : 347 pour la Faculté de médecine et 581 pour la Faculté des sciences. A fin 2004, la moitié du travail a été réalisée. Les risques sont classés en fonction de la gravité en cas de survenance et selon la probabilité qu'ils surviennent. C'est ainsi que l'on a détecté 60 risques «inacceptables» pour lesquels des

mesures d'assainissement ont été proposées et/ou ont été mises en œuvre. En tout, près de 2000 mesures de réduction des risques ont été proposées ou vont prochainement être validées par les utilisateurs. Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

Budget

Budget et dépenses

L'Université dispose de trois sources de financement distinctes : le budget ordinaire alloué par l'Etat de Genève (DIP), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et les fonds institutionnels (FI). La répartition entre les trois sources de financement et son évolution est présentée dans le tableau annexe (cf. tableau T-7).

Le budget ordinaire correspond au budget de fonctionnement et permet à l'institution d'assurer ses prestations de base d'enseignement et de recherche. Le FNS soutient sur concours des projets spécifiques de chercheurs des universités suisses. Enfin, l'Université entretient des liens avec les milieux économiques et industriels, pour lesquels elle réalise des mandats de recherche, des études et des expertises.

Les dépenses globales de l'Université pour 2004 ont été de 572.5 millions de francs, dont 416.2 millions provenant du budget ordinaire, 61.8 millions du FNS, 81.7 millions de fonds universitaires et 12.8 millions de l'Etat pour les investissements.

Les charges au budget ordinaire 2005 s'élèvent à 424.6 millions de francs, auxquelles s'ajoutent 49.6 millions de francs de charges hors enveloppe (intérêts passifs, amortissements et imputations internes). Les revenus comprennent les subventions de la Confédération (96.1 millions), la contribution au titre de l'Accord intercantonal universitaire (31.3 millions), les taxes d'écolage (11.5 millions) et les autres revenus (14.7 millions). L'enveloppe du canton de Genève s'élève à 274.5 millions de francs en 2005 contre 274.3 millions de francs en 2004.

Taxes de cours

Pour l'exercice écoulé, les recettes des taxes de cours ont été de F 7'645'190 contre F 7'546'380 pour 2003, soit une hausse de 1.3%. 10% de ces recettes sont reversées à la bibliothèque publique universitaire, F 26'000 ont été consacrés aux frais d'encaissement des taxes et F 7'400'525 à l'encadrement, respectivement 25% pour les moniteurs et 75% pour les assistants. L'ensemble des dépenses s'élève à F 8'191'044 avec un dépassement de F 545'854 des recettes compensé par le solde disponible des exercices précédents.

Etudiant-e-s

Evolution des effectifs

Au semestre d'hiver 2004-2005, l'Université comprend 13'486 étudiants et étudiantes (cf. tableau T-1), sans compter les instituts et 14'685 avec ces derniers (soit 1'199 étudiants répartis entre l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut œcuménique de Bossey). Ce chiffre traduit une stagnation de l'effectif, voire une légère diminution de -0.55% pour l'Université seule (+ 0.44% pour l'Université avec les Instituts, + 13.1% pour les Instituts seuls).

L'hypothèse d'une légère tendance à l'allongement de la durée des études évoquée dans le rapport de l'année dernière n'est pas remise en cause. La relative stagnation de l'effectif provient d'un nombre d'étudiants nouveaux en baisse (- 6,4%), notamment des étudiants nouveaux genevois (- 12%) et des nouveaux en provenance de l'étranger (-12.3%). La progression du nombre d'étudiants nouveaux en provenance du reste de la Suisse reste élevée (+ 14.3%). De plus, cette baisse des entrants est plus particulièrement notable dans le niveau des études de base (licence/bachelor). Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse du nombre de maturités délivrées en 2003 et 2004 dans le canton et avec la situation démographique de cette classe d'âge. En outre, les conditions d'entrée en Suisse pour les étudiants étrangers semblent avoir été durcies. Il est intéressant de remarquer que le phénomène sur l'évolution du nombre de nouveaux étudiants a été prévu par les Prévisions 2004-2013 de nombre d'étudiants, actualisées annuellement par l'OFS[2)] mais qu'il s'est produit avec une ampleur plus importante.

Dans le total de l'effectif, le nombre d'étudiants en provenance de l'étranger (au sens du domicile avant les études) progresse de 0.4%, celui des étudiants en provenance du canton de Genève baisse de – 0.5%, celui des étudiants en provenance du reste de la Suisse progresse de 2.3%. Parmi les étudiants et les étudiantes domiciliés en Suisse, 35.3% proviennent du canton de Vaud, 15.9% du canton du Valais et 9.4% du canton du Tessin (cf. tableau T-3).

Le nombre d'étudiantes progresse faiblement (+ 1.55%) mais reste proportionnellement élevé par rapport au nombre total d'étudiants (58.8%), le plus élevé de Suisse. Sur le nombre total d'étudiants, l'OFS n'attend pas de ralentissement avant une dizaine d'années et prévoit pour Genève la poursuite d'une tendance à l'accroissement. Il paraît dès lors raisonnable de penser que la stagnation de cette année ne sera pas significative sur la tendance à moyen terme.

En ce qui concerne les étudiants et les étudiantes domiciliés à Genève, mais étudiant ailleurs en Suisse, les données 2004-2005 de l'OFS n'étant pas disponibles, on se réfère dans ce qui suit à l'année précédente (2003-2004). L'ensemble des universités et hautes écoles de Suisse comprenaient, en 2003-2004, 109'333 étudiants et étudiantes, en augmentation de 4.4%. Sur la même période (2002/03 à 2003/04), cette augmentation était de 3.4% à l'Université de Genève.

De cet effectif, 1'364 étudiants et étudiantes, provenant de Genève étudiaient dans une autre haute école de Suisse (+1.26% par rapport à 2003-2004). Parmi ces 1'364 personnes, 46.33% sont à l'Ecole polytechnique de Lausanne et 23.53% à l'Université de Lausanne. Viennent ensuite les universités de Neuchâtel avec 11.66%, de Fribourg avec 5.72% puis l'Ecole polytechnique de Zurich avec 4.18% et la Haute école de St Gall avec 3.45%.

Diplômes délivrés

Le nombre total de diplômes délivrés par l'Université de Genève, Instituts inclus, est de 2'738 en 2004. Il est en croissance de 8.5% par rapport à 2003. C'est la valeur la plus élevée enregistrée depuis plus de 15 ans. Le nombre de doctorats délivrés, 263, est en augmentation de 27.7% par rapport à 2003, bien que cette valeur ne soit pas la plus élevée enregistrée à l'Université de Genève. Cependant, aujourd'hui, le doctorat de Médecine n'est plus requis pour l'accréditation FTMH. Les doctorats de médecine ne représentent plus que le quart du total des doctorats délivrés alors qu'ils en constituaient près de 40% en 2000 (et 50% en 1990). Ce sont donc les doctorats délivrés par les autres facultés qui ont progressés. De plus, comme les graphiques T-5 et T-6 le montrent,

---

[2)] Etudiants et diplômés des hautes écoles : prévisions 2004-2013 par haute école, Neuchâtel 2004, sur : http://www.bfs.admin.ch/content/bfs/portal/fr/index/themen/bildung_und_wissenschaft/bildung/bildungsprognosen/analysen__berichte/prognosen/prognosen01.html

ces nombres, fluctuent de façon importante d'une année à l'autre et peuvent dépendre des dates de fin de sessions. Il est plus intéressant, pour interpréter ces données, d'observer leur tendance en croissance annuelle moyenne sur la période, soit de 2.27% pour l'ensemble des diplômes, moyenne comparable à la croissance annuelle moyenne du nombre d'étudiants, Instituts inclus, sur la même période (2.72%). Cette croissance est de 0.78% pour le nombre de doctorats délivrés.

T - 1 – Evolution du nombre total des étudiant-e-s inscrit-e-s*

Année	*Sciences*	*Médecine*	*Lettres*	*Sciences économiques et sociales*	*Droit*	*Psychologie et sciences de l'éducation*	*Autres***	*TOTAL Université de Genève*
2000	1'892	1'254	2'219	2'680	997	2'330	1'000	12'372
2001	1'897	1'181	2'182	2'811	1'063	2'325	985	12'444
2002	2'005	1'172	2'249	3'120	1'124	2'353	1'162	13'185
2003	2'060	1'232	2'301	3'230	1'254	2'311	1'172	13'560
2004	2'104	1'245	2'322	3'177	1'298	2'237	1'103	13'486

* Sans les instituts en relation avec l'Université.

** Faculté autonome de théologie protestante, Institut d'architecture, Institut européen, Ecole de traduction et d'interprétation, Ecole de langue et civilisation françaises,

T - 3 – Etudiants débutants, en 2004/2005 sans les Instituts en relation avec l'Université selon le domicile des parents et/ou le domicile «légal» *

Facultés	Total général	Domicile des Suisses				Domicile des étrangers			
		GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total	GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total
Sciences	392	109	129	15	253	13	7	119	139
Médecine	251	106	41	20	167	15	5	64	84
Lettres	351	140	64	24	228	22	7	94	123
SES	820	259	261	35	555	50	19	196	265
Droit	352	98	83	13	194	12	10	136	158
Théologie	28		10		10			18	18
FPSE	362	168	91	20	279	22	6	55	83
IA	37	3	2		5		1	31	32
ETI	86	5	32	6	43	1	1	41	43
ELCF	66	2		2	4	1		61	62
IUEG	28		2		2			26	26
Total	**2'773**	**890**	**715**	**135**	**1'740**	**136**	**56**	**841**	**1'033**

IUEG = Institut Européen de l'Université de Genève
SES = Sciences économiques et sociales
FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IA = Institut d'architecture
ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
EEPS = Ecole d'éducation physique et de sport

* Domicile au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

T - 2 – Evolution des effectifs de nouveaux étudiants *

	2000 - 2001		*2001 - 2002*		*2002 - 2003*		*2003 - 2004*		*2004 - 2005*	
Sciences	339	(175)	360	(173)	363	(193)	329	(180)	392	(139)
Médecine	205	(56)	220	(83)	205	(78)	247	(78)	251	(84)
Lettres	410	(127)	395	(147)	369	(127)	383	(144)	351	(123)
Sciences économiques et sociales	788	(292)	829	(275)	931	(288)	899	(293)	820	(265)
Droit	322	(119)	333	(156)	341	(159)	384	(166)	352	(158)
Théologie	22	(22)	23	(20)	21	(21)	26	(22)	28	(18)
Psychologie et sciences de l'éducation	437	(90)	513	(128)	429	(105)	419	(103)	362	(83)
Institut d'architecture	53	(43)	55	(46)	45	(38)	48	(44)	37	(32)
Ecole de traduction et d'interprétation	97	(58)	98	(55)	107	(69)	92	(45)	86	(43)
Institut européen	19	(18)	26	(22)	23	(22)	41	(38)	28	(26)
Ecole de langue et de civilisation françaises	81	(79)	75	(74)	106	(99)	109	(106)	66	(62)
Total	2'773	(1'079)	2'927	(1'179)	2'940	(1'199)	2'977	(1'219)	2'773	(1'033)

* Sans les instituts en relation avec l'Université

Entre parenthèses : dont étudiants de **nationalité** étrangère.

T - 4 – Immatriculation des candidats non titulaires d'une maturité

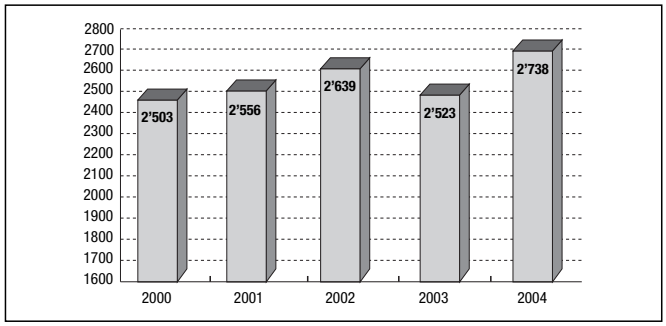
Semestres d'hiver 2000/2001 à 2004/2005

Facultés	**Etudiants débutants**					**Nombre total d'étudiants**				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
Sciences	2	2	4	3	1	11	8	12	14	11
Médecine					1				1	
Lettres	7	6	1	7	14	57	50	42	41	46
SES	13	13	–	22	21	51	50	41	52	61
Droit	1	3	4	3	2	18	17	17	12	9
Théologie	–	–	–	–	–	3	3	3	2	2
FPSE édu.	10	15	18	16	21	68	74	91	99	90
FPSE psy.	9	14	15	13	14	67	55	64	56	56
IA	1	–	–	–	–	4	2	1	–	
IUEG	–	–	–	–	–	1	1	–	1	1
ETI	2	2	1	1	1	3	6	6	5	5
ELCF	2	1	4	2	1	3	3	6	4	4
Total	47	56	47	67	76	286	269	283	286	286

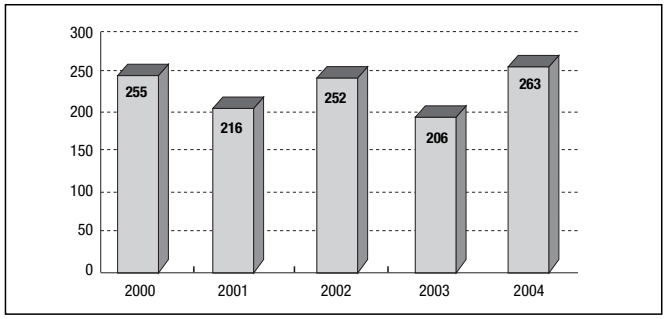
SES = Sciences économiques et sociales
FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IA (EA) = Institut d'architecture (anc. Ecole d'architecture)
ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
IUEG = Institut européen

T - 5 – Evolution du nombre des diplômes décernés de 2000 à 2004

- licences, diplômes, doctorats, certificats complémentaires, diplômes non finals (MBA non compris) -

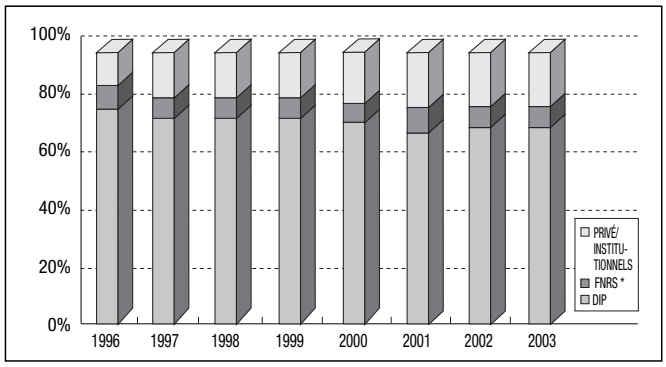


T - 6 – Evolution du nombre de doctorats décernés de 2000 à 2004*



* Les instituts en relation avec l'Université (IUED, IUHEI, CEO) sont inclus.

T-7 – Evolution de la répartition par sources, du financement de l'Université de 1996 à 2003*



* Pour 2004, les données ne sont pas encore disponibles.

5.8.1.1 Pôle d'excellence académique pour l'étude des relations internationales - Genève

Le Département fédéral de l'intérieur, le Département fédéral des affaires étrangères et le Département de l'instruction publique ont exprimé leur vision commune de l'avenir: disposer à Genève d'un pôle d'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des relations internationales et du développement. La création de ce pôle impliquera l'exploitation de synergies et une mise en réseau renforcée de l'Université avec l'IUED, l'IUHEI, le RUIG et les autres institutions pertinentes présentes à Genève.

Afin de préparer la mise en place d'un «pôle d'excellence académique pour l'étude des relations internationales», la Confédération et le Canton ont organisé un atelier de discussions et de réflexions, qui s'est tenu à Genève le 16 juin 2004. Des représentants de la Confédération et du Canton, ainsi que de l'Université, de l'IUED, du RUIG et d'organisations internationales étaient présents. L'atelier a permis de dégager des pistes de réflexion pour les éléments constitutifs du futur pôle d'excellence.

Le 18 novembre de l'année en cours, une séance a été convoquée par le département de l'instruction publique pour préfigurer ce que pourrait être, dans le cadre d'un futur Conseil de l'enseignement supérieur, une commission spécialement chargée de l'avenir des relations internationales. Cette séance a permis de réaffirmer la volonté des partenaires de soutenir un tel pôle d'excellence et d'en définir les principes fondateurs, qui sont au nombre de cinq.

1. La concrétisation du pôle devra favoriser et encourager l'identité de chaque institution. Par conséquent, il n'est pas question de fusionner les instituts ni de démembrer les facultés, mais de miser sur la culture et l'identité propres de chacune.
2. La future Maison de la Paix et ses composantes seront parties intégrantes du pôle.
3. Le pilotage des structures doit être renforcé sur la base d'un contrat entre le pôle, les émanations du pôle et les collectivités publiques, afin que ces dernières puissent dans les meilleurs délais se désengager de la partie opérationnelle.
4. Le canton de Genève n'entend pas se désengager d'un tel pôle. La double source de financement sera donc maintenue, même si la Confédération entend de son côté doubler son apport.
5. Le pôle devra s'insérer dans une réalité de fonctionnement bien définie, ce qui implique un renforcement de la coordination entre les différents partenaires par la création d'une structure faîtière commune.

5.8.1.2 Institut universitaire d'études du développement IUED

L'IUED est un institut universitaire interdisciplinaire; bien que lié à l'Université de Genève par une convention, il est une institution de droit privé. Son objectif essentiel est de promouvoir l'enseignement et la recherche relatifs aux problèmes de développement et de favoriser l'accueil d'étudiants du Sud. Son champ de réflexion est le changement économique, écologique, social, politique et culturel affectant les sociétés humaines dans un contexte de mondialisation. Il se concentre sur l'analyse d es phénomènes de développement dans leur globalité, en accordant une attention particulière aux transformations des pays du Sud et aux relations Nord-Sud. Son approche critique des réalités s'appuie sur la connaissance théorique et sur son expérience des problèmes de développement.

L'IUED mène différents mandats d'études, des recherches appliquées, d'identification, de faisabilité, d'évaluation, d'accompagnement et de suivi de programmes/ projets de coopération et/ou de processus organisationnels; l'élaboration de «réservoirs d'idées» (think tank). Il gère également des programmes de coopération (mandats avec gestion de fonds) et des formations continues pour des professionnels du développement. Les activités de «service» également effectuées pour le compte d'administrations publiques, d'institutions internationales ou d'orga-

nisations non gouvernementales, complètent et enrichissent l'enseignement et la recherche de l'IUED.

L'IUED a reçu une subvention cantonale de F 4'260'000. Au niveau fédéral, l'institut est reconnu depuis 2004 par la Conférence universitaire suisse (CUS) comme une institution universitaire à part entière pouvant être subventionnée au titre de la LAU.

M. Jean-Luc Maurer, directeur de l'institut depuis 12 ans, a terminé son mandat le 14 juillet 2004 et retrouvé son poste de professeur, après trois mandats à la direction de l'IUED. Il a notamment accompagné le transfert de tutelle de la DDC à l'OFES, avec la reconnaissance de l'institut par l'Organe d'accréditation et d'assurance de la qualité (OAQ) et enfin par le Conseil fédéral en décembre 2003.

Le professeur M. Georg Elwert, nommé nouveau directeur de l'IUED par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2003, a dû renoncer définitivement à prendre ses fonctions de directeur de l'IUED pour motifs de santé. Le 24 novembre 2004, le professeur Michel Carton, membre du corps enseignant de l'IUED depuis plus de trente ans, a été nommé par le Conseil d'Etat en qualité de directeur de l'institut pour la période du 15 octobre 2004 au 14 septembre 2008.

Le poste de la présidence du conseil de fondation pour l'étude du développement, occupé par Mme Anne-Christine Clottu Vogel a été renouvelé en septembre 2004 pour la période du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2006.

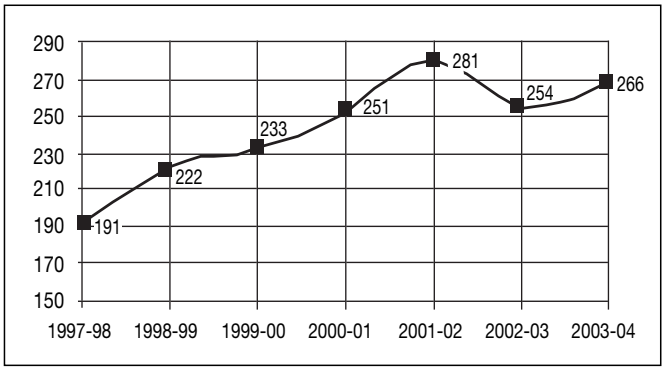
Le nouveau Diplôme de formation continue en études du développement (DFD), initié en 2003 et proposant une décentralisation des activités de l'IUED avec des institutions partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie, a été reconduit pour la rentrée universitaire d'octobre 2004.

Une convention d'objectifs entre le département fédéral de l'intérieur, le département fédéral des affaires étrangères, le département de l'instruction publique de Genève et l'IUED a été signée le 16 septembre 2004, parallèlement à l'opération semblable conduite avec l'IUHEI. Portant sur deux ans, elle définit les objectifs stratégiques pour l'institut en termes d'enseignement, de recherche et de services et leur associe une planification des ressources. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la création d'un pôle d'excellence académique en relations internationales à Genève.

Le Conseil d'Etat a approuvé le 24 novembre 2004 l'arrêté relatif à la composition du Conseil de la fondation pour l'étude du développement, qui intègre notamment Madame Ruth Dreifuss, comme nouveau membre.

Statistique (année académique) de tous les étudiants réguliers et non pas seulement ceux immatriculés à l'université

Evolution du nombre des étudiants IUED



5.8.1.3 Institut universitaire des hautes études internationales IUHEI

L'Institut universitaire des hautes études internationales a reçu durant l'année 2004 une subvention cantonale de F 7'158'000.

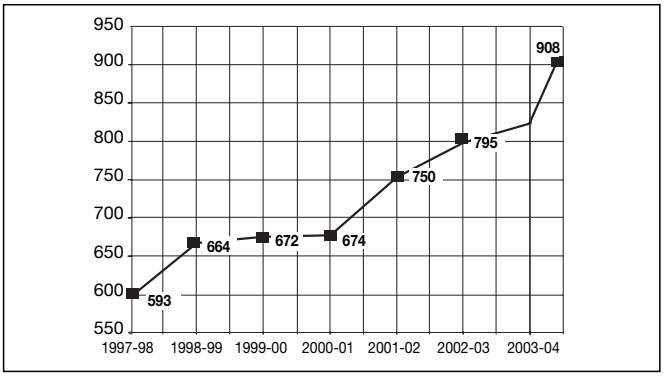
Le 19 décembre 2003, le Conseil fédéral avait approuvé les nouveaux statuts de la fondation et les propositions de nouveaux membres du conseil de fondation.

Le nouveau conseil de fondation a pris place en début d'année 2004, se mettant à l'ouvrage sur des chantiers importants pour l'avenir de l'Institut comme la nomination d'un nouveau directeur, la réforme des curricula et son organisation interne. Un comité de nomination du nouveau directeur a été mis sur pied, comprenant trois représentants du conseil de fondation et trois représentants du corps professoral. La nomination de M. Philippe Burrin, comme nouveau directeur de l'Institut, a été acceptée le 30 août 2004. Monsieur Burrin est professeur d'histoire des relations internationales à IUHEI depuis 1993, il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques concernant l'histoire de l'Europe au XXe siècle.

En mars 2004, le conseil de fondation a élu pour un mandat de quatre ans M. Roger de Weck à sa présidence. Ce dernier a pris dès le 1er avril 2004 la relève de M. Cornelio Sommaruga qui a assumé la présidence à titre intérimaire pendant une année. Roger de Weck est un journaliste et éditorialiste renommé notamment pour avoir assumé la rédaction en chef du *Tages Anzeiger* et de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*. Entre Zürich et Berlin, il enseigne au Collège d'Europe de Bruges. M. Gilles Petitpierre, professeur de droit et ancien conseiller national, représentant du recteur de l'Université de Genève au conseil de fondation, a été élu vice-président pour deux ans.

La convention d'objectifs entre le département fédéral de l'intérieur, le département des affaires étrangères et le département de l'instruction publique a été acceptée par tous les partenaires. Portant sur deux ans (2004 et 2005), elle définit les objectifs stratégiques pour l'institut en termes d'enseignement, de recherche et de services et leur associe une planification des ressources. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la création d'un pôle d'excellence académique en relations internationales à Genève.

Evolution du nombre des étudiants IUHEI



5.8.1.4 Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Le RUIG est un réseau international de recherche, créé sous forme d'une Fondation de droit suisse, en octobre 1999, par l'Université de Genève, l'IUHEI et l'IUED. Sa

mission consiste à faire interagir institutions académiques et organisations internationales (gouvernementales et non-gouvernementales). Aucune autre institution bénéficiant du soutien de la Confédération n'est en mesure d'assumer ces fonctions.

Le RUIG a reçu en 2004 une subvention cantonale de F 1'200'000 pour accomplir une tâche d'intérêt national et international en promouvant le rôle de la Genève internationale et de la Suisse au service de la paix et de la justice.

L'objectif du RUIG est de favoriser la coopération entre le monde académique et les organisations internationales par leur mise en réseau à l'occasion de travaux communs de recherche, d'enseignement et de formation.

Le RUIG a assuré le soutien et l'accompagnement, avec l'aide du département fédéral des affaires étrangères, de la réunion annuelle de l'Academic Council on the United Nations System (ACUNS) qui s'est tenue pour la première fois à Genève du 30 juin au 2 juillet 2004, sur le thème de la sécurité humaine.

Le RUIG bénéficie de la collaboration et de l'appui financier du département fédéral de l'intérieur et du département de l'instruction publique de Genève. En décembre 2003, le département fédéral de l'intérieur a annoncé au RUIG qu'il donnait son accord pour poursuivre le financement qu'il avait octroyé les trois années précédentes, soit un montant annuel de F 1,35 million jusqu'en 2005, sous réserve des décisions des Chambres fédérales sur le budget annuel de la Confédération et d'une subvention identique de l'Etat de Genève.

Le RUIG est amené à prendre une part très active dans la réflexion sur la création du pôle d'excellence pour l'étude des relations internationales - Genève (lire point 5.8.1.1.ci-dessus).

5.8.2 Hautes écoles spécialisées

Mission

Les Hautes écoles spécialisées offrent à leurs étudiants des formations professionnelles de niveau supérieur, fondées scientifiquement, axées sur la pratique et leur permettant de s'intégrer rapidement sur le marché de l'emploi, suisse et européen. Elles ont aussi pour tâche de renforcer leur ancrage dans leur environnement économique, industriel, culturel et socio-sanitaire, à travers des activités de recherche appliquée, des services aux tiers et une offre de perfectionnement professionnel ciblée.

Définies dans la Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées de 1995 (LHES) pour les écoles d'ingénieurs, d'arts appliqués et de gestion, ces missions sont aujourd'hui étendues aux domaines de la santé, du social et des arts (SSA) en vertu de l'adoption, en décembre 2004, de la révision de cette loi par le Parlement. Cette révision reflète l'élargissement des compétences de la Confédération mais aussi la nécessité de réorganiser la formation supérieure selon le «modèle de Bologne» qui prévoit deux cycles d'études, sanctionnés respectivement par le *bachelor* et le *master*.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil genevois a anticipé l'évolution des compétences fédérales en se dotant, à l'été 2004 déjà, d'une nouvelle *Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées*.

Genève en phase avec la Confédération

Adoptée le 11 juin 2004, la Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées entérine le rattachement des deux écoles du domaine santé-social et de l'Ecole supérieure des beaux-arts à *l'instance cantonale* appelée *Haute école de Genève*; ces écoles avaient en effet rejoint les quatre autres écoles HES genevoises, respectivement à l'automne 2002 et au printemps 2001.

Par ailleurs, suite à la décision prise par la HES-SO d'intégrer le domaine de la musique au niveau intercantonal, Genève disposera d'ici 2006, d'une huitième école HES offrant plusieurs formations dans le domaine de la musique. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a en effet reconnu, en juillet 2004, les cinq filières du Conservatoire de musique de Genève, avec des conditions à remplir pour la fin février 2005.

Parallélisme entre le canton et la Suisse occidentale

En réunissant au sein de la Haute école de Genève des écoles rattachées à des réseaux intercantonaux différents (HES-SO et HES-S2), la loi reflète l'évolution intercantonale qui consiste à regrouper les deux réseaux en un seul. En pratique, la HES-SO et la HES-S2 partagent déjà une seule appellation (HES-SO), des services et des organes communs: leur fusion sera consacrée en 2007 aux termes d'une Convention unique en cours d'élaboration.

Par ailleurs la nouvelle Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées confirme la tâche confiée à la Haute école de Genève, à savoir: représenter les intérêts cantonaux au sein de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. La loi cantonale intègre le dispositif genevois dans le nouveau modèle de gouvernance adopté au niveau intercantonal en 2003, qui prévoit une collaboration opérationnelle entre des *instances cantonales* qui fédèrent les écoles HES du même canton.

Concertation et réorganisation

La Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées veille à équilibrer les relations entre les écoles genevoises, la Haute école de Genève qui les représente au niveau intercantonal, et le canton. Ainsi, le législateur a modifié la composition et les compétences des organes de gouvernance de la Haute école de Genève.

Le *Conseil de la Haute école de Genève* réunira dorénavant 28 représentants issus du corps enseignant (y compris les assistants) et des étudiants, mais aussi des milieux économiques, socio-sanitaires et culturels, des syndicats et du patronat. Cet organe favorise les liens entre les HES et les milieux proches des disciplines qu'elles enseignent.

La nouvelle loi cantonale modifie également le fonctionnement du *Conseil de direction de la Haute école de Genève*, qui regroupe les directrices et directeurs des sept écoles et la direction générale de la Haute école de Genève. Les directions des écoles sont amenées, selon les sujets à traiter, à présider des commissions de spécialistes qui préparent les dossiers à soumettre au Conseil.

L'intégration officielle des deux écoles genevoises du domaine santé-social à la Haute école de Genève entraîne le transfert du personnel de ces fondations de droit public sous statut HES. Cette transition s'effectuera sur une période de cinq ans identique à celle prévue pour les écoles de la HES-SO. Le nouveau statut définit formelle-

ment les missions HES dans le cahier des charges des enseignants, annualise le temps de travail, distingue trois fonctions au sein du corps professoral (professeur HES, chargé de cours HES et chargé d'enseignement HES) et enfin introduit le corps intermédiaire constitué des adjoints scientifiques, des assistants de recherche et des assistants HES.

Ecoles	15 nov. 2000	15 nov. 2001	15 nov. 2002	15 nov. 2003	15 nov. 2004
Ecole d'ingénieurs de Genève	439	431	508	518	537
Ecole d'ingénieurs de Lullier	183	223	268	320	378
Haute école de gestion	356	415	469	480	586
Haute école d'arts appliqués	131	149	172	210	221
Total HES-SO	**1'109**	**1'218**	**1'417**	**1'528**	**1'722**
Haute école de santé	–	–	438	471	498
Haute école en travail social	–	–	389	446	481
Total HES-S2			**827**	**917**	**979**
ESBA	**335**	**328**	**324**	**346**	**344**
ESIG		**90**	**95**	**93**	**88**
Total général			**2'663**	**2'884**	**3'133**

Source :

HES-SO/HES-S2 Service de la statistique au secrétariat général; ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

ESIG/ESBA Secrétariat des écoles, ces chiffres correspondent au nombre d'étudiants à la rentrée.

Activités

La croissance enregistrée par la Haute école de Genève est plus élevée en 2004 qu'à la rentrée 2003, 9,5% contre 8,5%. Avec plus de 3'000 étudiants, le canton totalise près d'un tiers des effectifs intercantonaux (10'000 étudiants).

La Haute école de Genève encourage par ailleurs les rapprochements entre filières ayant des liens évidents; ainsi, étant donné que le génie chimique ne sera plus enseigné sous sa forme actuelle à l'Ecole d'ingénieurs au-delà de 2005, il est opportun d'envisager sa réorganisation en concertation avec une formation proche de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, en l'occurrence l'agronomie, au sein du domaine des sciences du vivant.

Synergies inter-écoles

Plus généralement, les membres de la Haute école de Genève renforcent leurs collaborations à des manifestations en lien avec l'environnement. Durant l'été 2004, les visiteurs des sites de *Paysages en poésie*, dans les Alpes vaudoises, ont pu admirer la contribution des filières architecture du paysage et gestion de la nature, d'une part, architecture d'intérieur et communication visuelle, d'autre part, à la valorisation de ce patrimoine naturel par diverses interventions. Trois écoles de la Haute école de Genève participent également chaque année à la conception des aménagements éphémères mis en place par la Ville de Genève dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

Création d'un pôle artistique

Leur appartenance à la la Haute école de Genève favorise aussi les échanges entre la Haute école d'arts appliqués et l'Ecole supérieure des beaux-arts; ces établissements mettent en commun leurs ressources pour organiser des ateliers ou des modules de formation. Fin 2004, les deux écoles ont notamment construit les bases d'un Centre de création et de ressources en céramique accueillant aussi bien des étudiants des écoles d'art que des artistes et designers confirmés.

Perfectionnement professionnel

Dans ce domaine les membres de la Haute école de Genève collaborent également entre eux à travers leur présence aux Centres de compétences romands, notamment. L'offre de formations postgrades des écoles genevoises reflète leur différence de fonctionnement et d'ancienneté dans le réseau HES et varie donc sensiblement. En dehors des études postgrades *stricto sensu* dispensées au sein de la Haute école de Genève (quatre au total), il existe donc une trentaine de formations certifiantes et diplômantes attendant leur label HES et menées en collaboration avec d'autres hautes écoles de la HES-SO ou de la HES-S2.

Toutes les écoles de la Haute école de Genève organisent par ailleurs des séminaires de formation continue, à raison d'une centaine par année, pour un total d'environ 800 participants.

Recherche appliquée et prestations de services

Dans ce domaine aussi, les écoles de la Haute école de Genève ne se situent pas toutes au même stade mais elles élaborent ensemble des projets communs et/ou avec d'autres membres de la HES-SO. Les partenaires ou mandants des écoles genevoises se trouvent aussi bien parmi les PME de secteurs pointus comme la transmission sans fil ou le traitement de surface que parmi les grands laboratoires de recherche, les hôpitaux ou cliniques privées, les administrations et autres services publics, ou encore les musées et institutions culturelles diverses, sans oublier d'autres établissements de formation. Près de 80 entreprises privées et près de 50 institutions ont collaboré avec les HES genevoises en 2004.

Les financements spécifiques acquis par les activités de recherche appliquée et les prestations de services étaient de 2,4 millions de francs en 2002, de 3,3 millions de francs en 2003 et ils atteignent 4,5 millions de francs en 2004.

Ces renseignements concernent uniquement les quatre écoles rattachées à la HES-SO depuis 1997, mais les écoles genevoises devenues HES plus récemment – la Haute école de santé, la Haute école de travail social et l'Ecole supérieure des beaux-arts – mènent toutes trois des activités de recherche et de services aux tiers dont la réorganisation de la Haute école de Genève fera apparaître le détail avec précision.

5.9 Office de la Jeunesse

5.9.1 Direction générale

Mission

La direction générale pilote et dirige les activités de l'ensemble de l'Office de la jeunesse (OJ) et de ses services. Elle assure en particulier la coordination de leur activité ainsi que celle des partenaires extérieurs.

La diversité et la complémentarité des compétences des services de l'Office démontrent jour après jour la pertinence des prestations de l'Office en faveur de la jeunesse du canton.

Fonctionnement

La composition de la direction générale a fortement évolué en 2004. Un directeur administratif et financier est entré en fonction au mois de novembre 2003 et un nouveau directeur adjoint a été nommé pour le 1er janvier 2004.

Le directeur adjoint a été chargé d'emblée et en particulier des activités concernant la Commission cantonale de la petite enfance qu'il préside désormais en remplacement du directeur général. Il préside également la Commission de l'éducation spécialisée par délégation.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et à son entrée en vigueur le 1er janvier 2004, d'importants travaux ont été menés en vue d'adopter un règlement d'application. Ont été en particulier consultés l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève puis l'ensemble des membres de la Commission cantonale de la petite enfance. Le projet de règlement sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2005.

En ce qui concerne l'éducation spécialisée, le canton a été confronté aux mesures fédérales d'économie et à de nouvelles exigences du Département fédéral de justice et police, consistant à exiger, sous peine de suppression de subventions, l'ouverture des institutions sept jours sur sept toute l'année. Suite à des discussions avec l'ensemble des organismes concernés, la direction générale a proposé l'inscription d'une ligne au budget 2005 de l'Etat de Genève de 2,6 millions destiné à couvrir des charges nouvelles.

Par ailleurs et dans le même domaine, une étude est en cours concernant divers problèmes posés par le placement des enfants (banque de données des places disponibles, nombre et genre de places nécessaires, etc.). Des actions concrètes sont prévues pour 2005 en particulier la création d'un site Internet destiné à recenser de manière précise les places existantes et celles qui sont disponibles.

Les travaux en vue de la révision de la loi sur l'OJ se sont poursuivis. Un projet de loi accompagné d'un projet de règlement d'application pourra être déposé en 2005.

Le rapport annoncé de la commission d'évaluation des politiques publiques concernant la manière dont la maltraitance des enfants est traitée par différents services de l'Etat est attendu pour début 2005. Les propositions qu'il contiendra seront utiles dans le cadre des travaux de la révision de la loi sur l'OJ.

La décentralisation de la gestion des ressources humaines menée par les services administratifs et financiers (SAF's) du département se poursuivra en 2005.

En collaboration avec plusieurs de ses services et à l'initiative de la présidence du département, des travaux ont été confiés à des consultants extérieurs. On peut citer en particulier :

- **Scarpa** : Etudes des effets à la fois financiers et sur le personnel du service de la modification législative intervenue le 1er janvier 2002;
- **Tuteur général** : Etude sur l'origine des mandats estimés trop nombreux qui sont confiés à ce service ;
- **Service médico-pédagogique** : En collaboration avec les SAF's et la direction générale de l'enseignement primaire, un mandat concernant l'enseignement spécialisé.

  Un autre mandat visant à recenser les efforts fournis par le département de l'instruction publique; en matière d'intégration des élèves handicapés ;
- **Service des loisirs** : Les conséquences d'un rapport rendu en 2003 sur l'offre et la demande en matière de camps de vacances ont conduit le service, en lien avec la direction générale, à élaborer des propositions de modifications du mode de financement des organismes de vacances. Ces propositions seront adressées au Chef du département début 2005.

Enfin, une étude interne est conduite par la direction générale, le service de protection de la jeunesse, le service du tuteur général, en collaboration avec les SAF's en vue de déterminer les causes d'un taux d'absence du personnel beaucoup trop important dans les services sociaux.

Une modification importante s'est produite à la tête du service de protection de la jeunesse. La directrice en charge depuis de nombreuses années a quitté le service au printemps 2004. Elle a été remplacée par une nouvelle directrice dès le 1er septembre 2004. Dès cette date, les activités du groupe d'Évaluation des lieux de placement et du Secrétariat aux institutions, comme précédemment celles du Point, ont été placées sous la responsabilité de la direction générale, à titre provisoire.

La commission d'éthique de l'office de la jeunesse a rendu un rapport d'activité portant sur les cinq dernières années en avril 2004. La commission a organisé à l'automne 2004 un forum destiné à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des différents services sociaux de l'Etat de Genève et des organismes publics sur le problème des conditions dans lesquelles les dénonciations pénales ou les signalements doivent être adressés à l'autorité judiciaire en cas de maltraitance.

La direction générale de l'office de la jeunesse constate une augmentation régulière de son travail administratif et de ses tâches de gestion, liée aux activités croissantes de ses services. Cela fait apparaître un besoin en personnel en hausse pour permettre de continuer à maîtriser correctement la gestion de l'ensemble de l'OJ.

Une étude générale des besoins en locaux des différents services de l'Office de la jeunesse est actuellement en cours.

Le Point

Toujours sous la conduite de la Direction Générale de l'Office de la Jeunesse, le «Point» et ses six collaborateurs, consultants en développement collectif et gestion de crise, instaure et restaure les liens des jeunes dans la collectivité.

Dans la formation à la vie démocratique, le «Point» s'active à donner des outils (conseils de classe, conseils d'école) qui vont être les sources du bien vivre ensemble et de l'apprentissage pratique de la citoyenneté. Ces démarches se font dans tous les ordres d'enseignement.

Sur demande, pour les collectivités publiques ou les directions d'établissement, il propose des diagnostics participatifs et des stratégies d'action pour enrayer les processus de violence. Il s'agit de mettre en place des solutions avec tous les partenaires et les acteurs sociaux concernés pour renforcer la cohésion sociale.

Interventions du «Point»

	2002	2003	**2004**
Ecoles primaires	32	36	49
Ecoles secondaires	16	12	11
Association parents d'élèves	4	4	3
Parascolaire	3	3	4
Quartiers, zone urbaine	14	5	5
Quartiers et communes, zone suburbaine	20	10	9
Coordinations et groupes de travail	14	23	25

Présentation d'interventions :

Aide à la gestion des dynamiques de classe

Les consultants du Point ont proposé des modes de questionnement collectifs portant d'une part sur la cohérence du cadre et des réponses au sein d'un même établissement (charte, règles, sanctions) et, d'autre part, sur les modalités proposées aux enfants en matière de gestion de conflits (espaces de régulation, discussions, médiations).

Promotion d'un esprit de médiation et des outils de médiation dans le cadre scolaire

L'équipe a continué son travail de promotion d'un esprit et des outils de médiation, non seulement dans les quartiers, mais également dans le cadre scolaire. Apport nécessaire à son sens, compte tenu du style pédagogique plus participatif promu par les projets scolaires actuels.

Cet engagement s'est concrétisé cette année par l'écriture d'un document pédagogique, présentant un module de formation à la médiation destiné aux élèves du cycle d'orientation, et testé pour la troisième année consécutive auprès de deux établissements genevois.

Le Point a également avancé au niveau de la formalisation méthodologique de l'utilisation de la médiation par les adultes à l'intérieur de l'institution scolaire, ainsi que dans la complémentarité de cette approche avec d'autres démarches éducatives (notamment les sanctions).

Conseil de l'Europe

Dans le cadre de la conférence du Conseil de l'Europe sur le thème «Partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école dans une société démocratique», le «Point» a rédigé, pour le compte d'un groupe d'experts un vademecum à l'intention des différentes communautés européennes. A la suite de ces travaux, la Fédération de Russie a souhaité qu'une partie des experts viennent évaluer les mesures prises par eux dans ce domaine.

5.9.2 Service de santé de la jeunesse (SSJ)

Mission

Le SSJ a pour mission de promouvoir la santé des enfants et des jeunes, de prévenir les maladies et les risques pour la santé, et de protéger l'intégrité des enfants et adolescents menacés par des violences, des maltraitances ou des environnements.

Bénéficiaires

Les enfants, adolescents et jeunes adultes en apprentissage, ainsi que leurs familles et les professionnels qui les entourent, notamment dans le cadre des écoles publiques et privées, des institutions de la petite enfance, des foyers et institutions et des lieux de formation.

Pédiatrie sociale et santé scolaire

Enfants en danger

A nouveau, les équipes de santé scolaire et pour la petite enfance ont dû répondre à une augmentation des situations d'enfants en danger. Le service a pris en compte 437 situations de maltraitance dans l'année scolaire 2003-2004, soit une augmentation de 95% par rapport à l'année 2000, et de 18% par rapport à l'année 2003. Cette situation est liée notamment aux efforts de prévention et de sensibilisation dans les écoles, ainsi qu'à une dégradation des conditions rencontrées par de nombreuses familles au plan social, économique et éducatif.

Prévention dans la petite enfance

La division petite enfance développe depuis 1986 dans les lieux d'accueil pour la petite enfance des activités de prévention, d'éducation à la santé, de guidance et de psychomotricité. Les infirmières et le médecin répondant de l'unité collaborent avec le groupe d'évaluation des lieux de placement (Office de la jeunesse) pour le contrôle des conditions d'accueil au plan de l'hygiène, de la sécurité et de la santé des enfants. Face à une forte augmentation des demandes et des lieux d'accueil, les activités d'observation de la santé des enfants ont été réduites, afin de concentrer les efforts pour les enfants en situation vulnérable, victimes de maltraitance ou ayant une maladie chronique.

Santé des jeunes en formation professionnelle

Les visites médicales obligatoires à l'entrée en apprentissage sont maintenues. La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr) laisse ouverte la possibilité de ces contrôles. Ces visites médicales se justifient compte tenu des besoins de santé des jeunes apprentis, comme l'a montré l'étude suisse sur la santé des adolescents en 2002 (SMASH-02). La visite médicale peut se faire soit chez le médecin traitant, soit gratuitement au SSJ.

Écoles privées, foyers et institutions éducatives

Le SSJ entretient des liens et des collaborations régulières avec les directions et les médecins répondants des écoles privées. Le SSJ leur communique ses prescriptions sanitaires et recommandations, et répond aux demandes d'intervention pour des situations de maltraitance, de maladie chronique, les crises ou les épidémies.

Psychomotricité et cheval

L'activité éducative et préventive de psychomotricité avec un cheval a pu être poursuivie pour les élèves du Centre éducatif de formation professionnelle initiale (CEFI). Menée depuis 1981 par une psychomotricienne du SSJ, cette activité s'adresse à des jeunes présentant souvent d'importantes difficultés scolaires, motrices et comportementales. La médiation de l'animal leur permet de développer une relation constructive avec leur corps et leur environnement.

Planification et priorités

Afin de permettre de centrer les activités sur des besoins essentiels, le service a mené une planification stratégique et opérationnelle. Les priorités définies pour la santé scolaire sont : 1. l'évaluation et le suivi des situations de risques ou de maltraitances ; 2. l'accueil et l'intégration des élèves porteurs de maladie chronique ou présentant un handicap physique ; 3. l'évaluation et le contrôle des épidémies de maladies infectieuses, en collaboration avec la direction générale de la santé (DASS) ; 4. la gestion des crises et des situations de violences, en collaboration avec le service médico-pédagogique.

Certaines activités de routine ont été supprimées, notamment les visites de santé en 3e primaire et en 1re année d'apprentissage. Cela permettra aux infirmières et médecins de se rendre disponibles pour les élèves ayant des besoins spécifiques.

Le service a bénéficié au budget 2004 de +2 postes supplémentaires, qui ont permis de stabiliser les médecins scolaires en situation d'auxiliaire. De plus, le Conseil d'Etat a autorisé le service à engager +5.2 postes infirmiers à l'automne 2004, pour les nouveaux établissements scolaires et les zones prioritaires au plan socio-économique et sanitaire. Le taux d'encadrement infirmier passera ainsi à 1 poste pour 1400 élèves dans les zones prioritaires, et restera à 1 pour 1800 élèves dans les autres régions.

Activités en santé scolaire et pédiatrie sociale

Activités	Personnes examinées		
	2002	2003	**2004**
Visites de santé des élèves par les infirmières	29'636	31'857	33'816
Petite enfance: observation en groupe			
Intégration: maladies chroniques ou handicaps	255	402	624
Contrôle de la posture	4'241	4'319	4'358
Blessures, soins d'urgence		6'685	10'058
Suivi d'enfants (maltraitance, maladie...)	5'737	8'013	8'361
Dépistages vue	19'965	19'338	21'154
Dépistages ouïe	16'967	16'441	17'985
Diététique: entretiens individuels	130	120	160
Visites médicales:			
- apprentis	849	774	822
- élèves	502	591	1'003
- familles d'accueil, personnels d'institutions	368	264	181
- consultations vue et ouïe	371	481	436
Dépistages de la tuberculose (Mantoux)	926	1'248	1'532
Radiophotographies du thorax	129	102	73
Vaccinations contre l'hépatite B complète	1'082	1'170	1'355

Enfants en danger: situations de risque et de maltraitance

Situations	2002	2003	**2004**
Enfants en risque	612	801	777
Enfants maltraités	289	360	437
types de maltraitance:			
- négligences	91	114	137
- sévices physiques	202	223	259
- sévices psychiques	116	76	144
- abus sexuels	62	65	90
Signalements d'enfants maltraités vers:			
- Service de protection de la jeunesse	151	153	185
- Service du tuteur général	20	33	39
- Psychologue, psychiatre, SMP	58	99	162
- Médecin traitant, pédiatre	24	37	65
- Services sociaux (conseiller social, CASS)	1	7	–
- Audition groupe OJ	3	1	–
- Hôpitaux: pédiatrie, groupe protection enfant	3	6	29
- Signalement civil (tribunal tutélaire)	15	27	10
- Dénonciation pénale, police	5	30	40

Éducation pour la santé

Les priorités en éducation pour la santé sont 1. l'éducation sexuelle et affective, et la prévention des abus sexuels; 2. la prévention des toxicodépendances; 3. la promotion de la santé; 4. la prévention des violences.

Toutes les classes des écoles publiques ont pu bénéficier des interventions de base en éducation sexuelle en 4e et 6e primaire et 8e CO, de la prévention des abus sexuels en 2e primaire et du programme «Anatole» en 6e primaire. Les demandes d'intervention des écoles privées ont pu être satisfaites grâce au soutien du Fonds drogues.

Projets d'école: le budget mis à disposition par le Fonds drogues a permis de soutenir des projets pour la promotion de la santé et la prévention des dépendances, dans 2 établissements du cycle d'orientation et 1 école secondaire post-obligatoire.

Site Internet CIAO: la collaboration du service avec le site Internet CIAO (www.ciao.ch) se poursuit, avec une augmentation de la fréquentation et du nombre de questions concernant les thèmes des violences, des relations et la sexualité.

Éducation pour la santé

Activités	Heures par groupe	Nombre de classes		
		2002	2003	2004
Ecole primaire				
• 2P: prévention des abus sexuels	3	60	117	219
• 4P: éducation sexuelle	4	263	262	246
• 6P: éducation sexuelle	4	230	243	241
• 6P: dépendances: Anatole	4	241	245	234
Classes spécialisées: sexualité	4	49	65	58
Dépendances: théâtre, animations	3	0	8	6
Autres cours de santé	4	5	25	17
Institutions spécialisées	4	33	32	8
EFP	4	13	16	15
Réunions de parents, 2P	3	11	8	17
Réunions de parents, autres	3	64	66	58
Réunions d'enseignants, éducateurs	3	32	34	28
Formation d'adultes	8	10	26	10
Ecoles et institutions privées	4	-	22	27
Ecoles et institutions privées, primaire	3	-	12	9
Cycle d'orientation				
• 7e: santé, dépendances	2	197	224	175
• 8e: sexualité	4	217	222	179
• 8e: ateliers santé	22	10	11	12
• 9e: cours ou animations santé	2	109	122	73
Classes d'accueil, sexualité	4	-	-	30
Ecoles privées: dépendances, sexualité	2	6	11	22
Groupes santé d'établissement	40	16	16	16
Réunions de parents	3	1	-	1
Réunions de professeurs	2	-	2	2
Postobligatoire				
• 1re et 2e: santé, sexualité	2	197	199	212
Santé, sexualité: Préparatoires	2	8	6	-
• ECG: ateliers santé	10	27	42	40
• ECG 1er: cours de santé	18	19	-	0
• ECG 3e: cours de santé	78	7	6	7
Apprentis, formation élémentaire CEPTA	2	50	81	74
SGIPA	8	15	17	19
SCAI	2	32	41	34
CEFI	10	4	4	2
Groupes santé d'établissement	40	17	17	17
Formation d'adultes	10	43	13	2
CIAO - Réponses aux questions par Internet		697	1'633	2'127

Premiers soins d'urgence

L'unité d'enseignement des premiers soins d'urgence répond à de nombreuses demandes de formation pour les professionnels responsables d'enfants et d'adolescent-e-s. L'enseignement pour les élèves du CO sera renforcé dès l'automne 2004.

Enseignement des premiers soins d'urgence

Destinataires (groupes de 15 à 20 personnes)	Heures par groupe	Personnes formées		
		2002	2003	2004
Elèves du CO	1	4'000	3'800	2'600
Elèves ECG	4	12	20	40
Elèves CEFI	16	16	14	-
Elèves EFP	4	20	20	-
Enseignants, personnels des écoles	9	264	454	478
Animateurs du parascolaire et des centres de loisirs	6	97	123	156
Personnel petite enfance	14	61	18	36
Animateurs loisirs jeunesse	14	26	22	10
Personnel du service santé jeunesse	5	39	33	22

Centre de médecine d'exercice et unité diététique

En réponse à l'épidémie d'obésité qui concerne des enfants et adolescents de plus en plus nombreux, le CME et l'unité de diététique joignent leurs efforts pour la promotion de l'activité physique, d'une alimentation saine et de loisirs adaptés. L'accent est mis sur l'information du public et la formation continue des professionnels.

Le CME contribue aux efforts de la prévention des violences et des abus sexuels dans le cadre du sport. L'unité diététique renforce ses efforts pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée dans la restauration scolaire.

Centre de médecine d'exercice

	Heures par groupe	Enfants suivis		
		2002	2003	2004
Santé des sportifs				
Classes sport et danse CO	2.3	180	180	180
Jeunes sportifs	0.5	64	70	70
Clubs sportifs	0.5	19	17	10
Maladie chronique - suivi préventif				
Obésité	11.5	60	119	71
Asthme	1.0	37	26	34
Handicaps	1.0	3	8	5
Gymnastique et natation				
Obésité	55.0	49	41	39
Asthme	74.0	19	22	23
Handicaps	74.0	16	15	13
Posture: examen médical	0.3	74	61	74

Réalisations et perspectives

«Émois… et toi ?» Cette bande dessinée a été conçue par le SSJ en collaboration avec le dessinateur Buche, pour aborder avec les adolescent-e-s et les jeunes les joies ou les dérapages possibles dans les relations amoureuses et les rencontres, en couple ou en groupe, en soirée ou sur Internet… C'est un outil qui permet de renouveler la prévention des violences et des abus sexuels.

«Réseau RESPECT». Ce projet a été développé dans 7 écoles primaires et secondaires, pour promouvoir la santé et la participation et prévenir les violences. Mené par le DIP en collaboration avec la police et plusieurs partenaires sociaux, et avec le soutien du DASS, ce projet s'est achevé en juin 2004. L'évaluation du processus montre les effets bénéfiques d'une action préventive globale dans l'école, basée sur la promotion d'un climat scolaire favorable, de la citoyenneté et de la participation des élèves. Ces effets positifs portent notamment sur le climat scolaire, les compétences des enseignant-e-s et des élèves pour la communication et la gestion de conflits, la cohérence éducative et dans les réponses aux situations de violence dans l'école.

«Mieux vivre ensemble». Cette brochure a été créée par le projet Relation sans violences du canton de Neuchâtel et le SSJ, en marge du projet intercantonal «Développer une culture de la médiation dans l'école». Destinée aux enseignant-e-s et aux directions des écoles, cette brochure présente des activités pour l'accueil des élèves, pour développer un climat favorable dans la classe et l'établissement, favoriser la participation et prévenir les violences. Elle est diffusée par divers services du DIP, le Point et le SSJ, dans le cadre de la formation continue et des groupes santé.

«QES» – un questionnaire pour évaluer le climat scolaire. L'adaptation de cet outil pour les écoles romandes s'est faite dans le cadre d'un partenariat du SSJ, du SRED et d'autres cantons romands. Cet instrument permet une évaluation participative du climat relationnel et institutionnel, qui peut se prolonger dans un projet global de l'établissement.

«Santé, Jeunesse !» – 120 ans du SSJ

Les services sanitaires et sociaux chargés de la santé et du bien-être des élèves développent des activités essentielles qui méritent d'être étudiées et mieux connues du public et des professionnels. Dans ce but le service a mandaté, avec l'archiviste du département, la rédaction d'une histoire de la médecine scolaire à Genève. Ce canton a en effet la chance de bénéficier depuis plus de 120 ans d'une structure réunissant des professionnel-le-s chargé-e-s de répondre aux besoins de santé des enfants et des jeunes, notamment dans les écoles et les lieux d'accueil. Cet ouvrage paru en décembre 2004 montre toute la richesse de cet héritage et la longue tradition de pédiatrie sociale et de santé publique des enfants à Genève.

Alors que les collaborateurs-trices du SSJ doivent répondre à de nouveaux et nombreux besoins de santé des enfants et des jeunes, cet ouvrage historique encourage leurs efforts et ceux des pouvoirs publics, en faveur de la santé, du développement et du respect des enfants et des adolescent-e-s dans le monde actuel.

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	**2004**
Direction et services généraux			
Médecins directeur et directrice adjointe	1.80	1.80	1.80
Médecin responsable éducation santé	1.00	1.00	1.00
Administrateur	1.00	1.00	1.00
Infirmière cheffe	1.00	1.00	1.00
Administration	19.25	19.25	19.25
Santé scolaire			
Médecins répondants d'unités	4.20	4.20	5.75
Infirmières	36.05	38.65	39.45
Psychomotriciennes	1.35	1.35	1.35
Psychologue éducatrice	0.50	0.50	0.50
Diététicienne	0.50	0.50	0.50
Education pour la santé			
Educateurs pour la santé	14.89	16.69	16.84
Centre de médecine d'exercice			
Médecin responsable	0.80	0.80	0.80
Diététiciennes	1.00	1.00	1.00
Enseignement premiers secours			
Educateurs à la santé	0.75	1.25	1.45
Médecin	0.10	0.10	0.10
Vue et ouïe			
Médecin audiologiste	0.25	0.25	0.25
Assistantes techniques audio-ophtalmologie	7.15	7.15	7.15
Total	**91.59**	**96.49**	**99.19**

5.9.3 Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ)

Mission

La Clinique dentaire de la jeunesse a pour mission :

1. la prévention et le dépistage des affections bucco-dentaires chez les écoliers de Genève, par des leçons dispensées par des éducatrices en santé dentaire et un contrôle dentaire annuel gratuit ;
2. les soins dentaires pédodontiques (soins spécifiques aux enfants, de caries, de chirurgie dentaire et d'orthodontie) pour les mineurs domiciliés à Genève, dans les 15 cabinets fixes et les 3 cabinets ambulants de la Clinique.
3. les soins dentaires spécialisés (sous narcoses, aux handicapés,…) sur demande (des médecins dentistes de la ville, des parents).

Bénéficiaires

Programmes de prévention : écoliers de 4 à 12 ans (en degrés enfantins et primaires).

Soins : enfants et jeunes (de 0 à 18 ans), sur demande et selon un barème d'admission.

Fonctionnement

La Clinique fonctionne depuis 10 ans sans nouveaux postes au budget, en dépit de l'augmentation de la population bénéficiaire (socialement défavorisée) et des besoins même de cette population. En effet, la recrudescence de la carie atteint de façon marquée les petits enfants de conditions sociales défavorisées, principaux «clients» de la Clinique. Cette épidémie a pesé fortement sur la demande de soins ; elle a forcé tous les cabinets de la Clinique à fonctionner avec des listes d'attente (env. 3 mois). Cette situation a péjoré la qualité des services rendus, car certaines mesures de prévention (par ex. les contrôles annuels) ont été retardées au profit de soins, et que ces même soins, lorsque reportés, étaient à chaque fois aggravés et plus compliqués à traiter. Pour ce qui est des soins sous narcose, l'attente pour cette prestation a dépassé les 6 mois. Ce retard a été provoqué, d'un côté, par l'accroissement de la demande et, d'un autre côté, par la diminution des allocations de temps de salle d'opération à l'Hôpital des Enfants (-25%).

L'exercice passé a donc vu une augmentation de l'activité (+ 8% de nouveaux patients et +11,8 % d'actes cliniques).

Un projet de loi sera prochainement voté par le Grand Conseil permettant d'adapter les cabinets dentaires aux normes légales de sécurité en matière de stérilisation.

Activités/Statistiques

Désignation	2001-2002	2002-2003	**2003-2004**
Contrôle dentaire annuel			
Enfants examinés (nombre)	31'204	30'300	28'779
Enfants examinés/effectif visité (%)	94.8	95.0	94.6
Enfants avec dentition saine (% popul.)	46.6	46.7	47.4
Soins pédodontiques			
Patients traités	8'150	7'824	8'606
Actes médicaux	69'586	65'778	73'567
Soins orthodontiques			
Consultations d'orientation	1'154	807	808
Patients pris en charge	660	641	692
Cas en attente	278	151	110
Cas en observation	586	665	800
Séances de traitement	4'950	3'726	4'549

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	**2004**
Direction/Administration	3.80	2.80	3.60
Médecins dentistes pédodontistes	17.00	17.22	17.26
Médecins dentistes orthodontistes	2.55	1.95	1.80
Techniciennes en radiologie	1.00	1.00	1.00
Techniciens dentaires	0.50	0.50	0.50
Réceptionniste médicale	3.55	2.55	3.25
Assistantes en médecine dentaire	21.80	22.30	23.35
Educatrices en santé dentaire	1.85	2.35	2.75
Assistant technique	1.00	1.00	1.00
Total	**53.05**	**51.67**	**54.51**

Partenaires

Ecoles (pour le déploiement des activités de la Clinique).

Section de médecine dentaire (Université de Genève, Faculté de médecine), pour des travaux de recherche et de la formation.

Association des médecins-dentistes de Genève, pour l'action auprès des adolescents en fin de scolarité obligatoire.

Société Suisse d'Odontostomatologie (SSO), Conférence des cliniques scolaires suisses (KLIKO) et Association Suisse de Pédodontie (pour une harmonisation des diverses actions de médecine dentaire scolaire en Suisse).

5.9.4 Service de protection de la jeunesse (PDJ)

Mission

Le Service de Protection de la jeunesse (PDJ) a pour mission générale d'aider la famille dans sa tâche éducative et de protéger les mineurs.

Il autorise et surveille les institutions d'éducation ou les familles accueillant des mineurs en proie à des difficultés d'ordre éducatif ou en vue d'adoption (Secrétariat aux Institutions – SAI – Evaluation des lieux de placement - ELP).

Le groupe ELP autorise et surveille les structures d'accueil de la petite enfance (les crèches, garderies, jardins d'enfants, les familles d'accueil, etc.).

Le Service exerce aussi la juridiction pénale pour enfants de 7 à 15 ans (juge des enfants).

Depuis le 1er septembre 2004, et à titre provisoire, les activités du groupe ELP et celles du SAI sont placées sous la responsabilité de la direction générale de l'Office de la Jeunesse.

Réalisations

1. Le Service a connu, dans le 2e semestre 2004, un important changement au niveau de sa direction avec l'arrivée d'une nouvelle directrice et d'un nouvel adjoint de direction.

Cela a engendré de nombreuses réflexions et déjà quelques changements. Divers projets institutionnels sont en cours pour l'année 2005 : tels que la consolidation du rôle des cadres intermédiaires, l'élaboration de certaines procédures internes, la redéfinition de certaines missions telle que la prise en charge des problématiques liées au droit de visite.

2. Le service a créé en octobre 2003, un secteur «**A**ccueil et **P**remière **I**ntervention (API)», afin de traiter de manière plus efficace les dossiers arrivant dans le Service.

Les missions de ce secteur consistent à informer le public et les services partenaires sur le rôle et les activités de la Protection de la Jeunesse, à évaluer, orienter et/ou traiter toute nouvelle demande ou nouveau signalement adressé au Service ainsi qu'à prendre les premières mesures d'urgence nécessaires.

Avec la création de ce groupe, le Service est mieux à même de quantifier le nombre de nouvelles demandes. En effet, il est important de souligner que le nombre de **nouveaux** dossiers suivis a connu une **augmentation** de 22.7% en 2004.

Le groupe API est doté de 4,55 postes de travailleurs sociaux et de 0,40 poste de secrétariat, tous pris sur les effectifs du secteur appui éducatif. Cet effectif a été renforcé par un nouveau poste de chef de groupe à 50%.

En ce qui concerne l'augmentation des nouvelles demandes et l'accroissement de la charge de travail de ce groupe, un des paramètres contribuant à son explication est l'entrée en vigueur de la modification du Code Pénal de mars 2004, prévoyant la poursuite d'office des cas de violence conjugale.

En effet, tous les rapports de police relatifs à cette problématique sont adressés au PDJ lorsque les parents ont des enfants mineurs; les travailleurs sociaux du groupe API sont alors chargés de recevoir les parents et d'examiner la situation des mineurs au vu des événements survenus. Les activités relevant de cette problématique représentent 10% de la totalité des interventions du groupe API.

Le bilan de ce groupe après un peu plus d'un an est extrêmement positif. Son activité a eu des impacts aussi bien sur le plan de la qualité des prises en charge que sur le plan du fonctionnement de l'organisme :

- l'amélioration des délais d'intervention, à savoir la rapidité avec laquelle les demandes, notamment urgentes ont pu être traitées,
- le rôle de filtre permettant une baisse très importante du nombre de dossiers transférés aux groupes d'appui éducatif.

En effet, la charge des travailleurs sociaux (TS) du secteur de l'appui éducatif, en ce qui concerne le traitement de **nouveaux dossiers**, a pu être sensiblement diminuée grâce à la création du groupe API ; le nombre annuel de nouveaux dossiers, par collaborateur à 100% est passé de 102 à 60 dossiers (ce calcul est fait sur le nombre de dossiers en rapport avec le nombre de collaborateurs effectivement présents sur l'année => les absences pour congés maladie et maternité ont été déduites du taux de présence).

Ne sont aujourd'hui transférées à l'appui éducatif que les situations qui doivent être prises en charge sur le moyen et le long terme, à savoir 55,36% des nouvelles demandes. L'efficacité du service s'en est trouvée grandement améliorée.

3. L'objectif 2004 du Service, dans le domaine du traitement des statistiques relatives à la gestion des ressources humaines ainsi que celles liées aux indicateurs de la charge de travail des collaborateurs a été en grande partie atteint.

Des tableaux de bord permettent d'évaluer de manière permanente le taux d'absence ainsi que les motifs y relatifs, le corps de métier concerné et le secteur d'activité. Dans le domaine des ressources humaines, des tableaux de bord en relation avec la gestion de la formation continue ont été également mis en place contribuant grandement à anticiper les besoins et à gérer les demandes. A ces tableaux de bord de ressources humaines s'ajoutent ceux relatifs à la charge de travail par travailleur social au niveau du nombre de dossiers traités, de la nature des problématiques et de la durée de la prise en charge.

Cependant, en ce qui concerne les statistiques qualitatives relevant des problématiques de prise en charge sociale, un effort de réflexion et d'amélioration a été mené durant l'année 2004. Il se poursuivra ces prochains mois, notamment dans l'optique de l'intégration, en 2006, d'un nouveau logiciel «dossier social informatisé» dont le projet est porté par le CTI.

L'engagement d'une juriste à 60% a été réalisé en mars 2004.

Les contours de la fonction de la juriste ont été définis :

- la consultation pour toute question juridique relevant de la mission du Service
- la lecture des rapports destinés aux tribunaux
- la formation des collaborateurs sur les sujets indispensables à l'exercice de leur fonction.

Secteurs

API

Tous les nouveaux dossiers sont traités par le groupe API, cf. point 2 du chapitre «réalisations».

Appui éducatif

Ce secteur s'est vu octroyer 0,4 poste supplémentaire dès le 01.07.2004.

Une priorité a été donnée au recrutement de nouveaux assistants sociaux formés. Cependant de nombreuses absences pour maladie ont réduit de manière sensible, le nombre de travailleurs sociaux présents pendant certaines périodes.

En effet, le taux d'absence s'est élevé, pour l'année 2004 à 11,7% et a dépassé celui de l'année précédente qui était de 10%.

Toutefois, il est important de noter que malgré ce taux d'absence très important, la charge de travail des groupes d'appui éducatif a pu être diminuée (la moyenne des dossiers suivis en 2004 est de 52 au lieu de 55 en 2003). L'effet de l'allègement du nombre de dossiers, grâce à la création du groupe API, se fait sentir depuis novembre 2004 où les effectifs du Service sont au complet et produit déjà des effets très positifs.

Nous constatons que les principaux problèmes qui mobilisent le plus les travailleurs sociaux, sont les conflits familiaux et les difficultés d'exercice du droit de visite.

Evaluation sociale

Un nouveau poste à 30% a été obtenu en 2004 dans ce secteur pour les prestations relatives au groupe «Chacun son chemin, l'enfant en commun», prestation destinée aux ex-conjoints ayant des difficultés relatives au droit de visite sur leurs enfants. Une réflexion est menée, par ailleurs, sur l'élargissement de cette prestation qui doit s'adapter à l'évolution des demandes des usagers.

Le nombre d'évaluations demandées par les tribunaux est en légère baisse (- 4.40% en 2004) alors que le nombre d'auditions d'enfants a augmenté de 13%.

Sur les 459 demandes d'auditions déléguées par les tribunaux, 260 ont été effectuées et 199 ont été refusées par les mineurs.

Le nombre de refus le plus marqué de ces auditions reste chez les jeunes entre 13 et 18 ans (73.37%) par rapport à ceux entre 6 et 12 ans (24.62%).

Evaluation des lieux de placement

Ce secteur a été renforcé d'un poste à 30% en 2004. Dès le 1er septembre 2004, et ce à titre provisoire, il est rattaché directement à la direction générale de l'Office de la Jeunesse. La gestion de son budget et celle relevant des ressources humaines restent sous la responsabilité de la direction du Service.

Durant l'année 2004, l'activité des collaboratrices du groupe d'évaluation des lieux de placement s'est plus particulièrement concentrée sur le développement de ses quatre principales missions.

- Procédures d'autorisation des 113 nouvelles familles d'accueil à la journée et surveillances des 164 institutions de la petite enfance en activité, avec participation à la préparation du projet de règlement d'application de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance qui devra être soumis au Conseil d'Etat en 2005.
- Procédures d'autorisation et suivi des 127 familles d'accueil avec hébergement et appui actif aux services placeurs (PDJ et STG) qui leur confient des enfants ou des adolescents sur mandat du tribunal tutélaire ou de la jeunesse. Mise en place d'une collaboration avec la nouvelle association genevoise des familles d'accueil avec hébergement en vue d'un aménagement des conditions de la prise en charge éducative des enfants confiés.
- Procédures d'évaluation des familles en demande d'adoption et suivi d'environ 70 tutelles ou curatelles d'adoption. Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'application de la Convention de La Haye qui a eu comme principal effet d'entraîner une collaboration suivie au niveau fédéral et avec les services officiels de l'étranger.
- Procédures d'autorisation et de surveillance des 116 familles ayant accueilli un enfant venant de l'étranger sans ses représentants légaux, en collaboration avec des directions générales de l'enseignement primaire et du CO.

Le rattachement provisoire du groupe ELP à la direction générale devrait permettre d'ajuster les pratiques aux modifications des contextes, en particulier à l'application de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée qui aura pour conséquence une réorganisation partielle des procédures et des pratiques.

Juridiction pour enfants

Le nombre d'enfants impliqués dans les situations traitées a sensiblement augmenté même si le nombre de jugements rendus n'a pas connu une augmentation.

En effet, en 2004, 296 enfants ont été impliqués dans les diverses situations traitées par la Juge des enfants contre 199 enfants pour l'année 2003.

Sur les 235 décisions rendues, 50 concernent les filles et 185 les garçons.

Le taux de la délinquance féminine est de 21.27%. Il est difficile d'avoir des chiffres quant à la nature des délits commis, car les délits peuvent être cumulatifs.

Statistiques de l'activité de la PDJ

	2002	2003	**2004**
Total dossiers suivis par la PDJ			5'061*
dont les nouvelles demandes :	2'997	2'522	3'097
Secteur appui éducatif			
Mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	3'065	2'989	2'832
Clauses péril	21	21	27
Secteur évaluations sociales			
Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'339	1'585	1'514
Auditions d'enfants dans les procédures de séparation, divorce, mesures protectrices de l'union conjugale	255	230	260
Secteur évaluations, autorisations, surveillance des lieux de placement			
Nombre d'ouvertures de dossiers de familles d'accueil de jour	167	148	113
Nombre d'ouvertures de dossiers de familles d'accueil avec hébergement	50	20	15
Evaluations de futurs parents adoptifs	100	70	69
Nombre de tutelles et curatelles d'adption en cours	115	106	69
Nombre de rapports de fin de tutelle ou curatelle d'adoption	32	45	44
Nombre de familles d'accueil de jour	865	869	896
Nombre de familles d'accueil avec hébergement	171	152	127
Nombre d'institutions de la petite enfance	165	167	164
Nombre de familles ayant accueilli un enfant de l'étanger	-	71	116
Nombre d'institutions d'éducation spécialisée	33	33	33
Secteur juridiction pour enfants			
Jugements rendus par le juge des enfants	288	291	235

***** nouvel élément d'informations 2004

Le nombre de familles d'accueil de jour et avec hébergement est en baisse. En dépit de campagnes actives menées pour trouver de nouvelles familles, on constate malheureusement le peu d'intérêt que cela suscite dans la population de notre canton. Cela pose de sérieux problèmes lorsqu'il faut en particulier placer des enfants en urgence.

Par ailleurs, le nombre d'institutions d'éducation spécialisée est resté stable. Il s'agit de celles surveillées par le Secrétariat aux institutions et gérées par différents organismes comme la FOJ et l'Astural par exemple.

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	**2004**
Direction	3.00	3.00	3.00
Administratif	19.75	21.25	22.45
Juge des enfants	0.75	0.80	0.80
Travailleurs sociaux :	65.40	72.05	73.60
Appui éducatif	*34.20*	*36.00*	*36.60*
Accueil et première intervention	-	*3.25*	*4.55*
Evaluation sociale	*12.05*	*13.50*	*13.20*
Evaluation et lieux de placement	*11.10*	*11.25*	*11.20*
Le «Point»	*5.30*	*5.30*	*5.30*
Service aux institutions	*2.75*	*2.75*	*2.75*
Réception	1.00	1.00	1.00
Bibliothèque	0.50	0.50	0.50
Total	**90.40**	**98.60**	**101.35**

5.9.5 Service médico-pédagogique (SMP)

Mission

Le service médico-pédagogique assure les services suivants :

- Prévention et traitement des troubles du développement psychologique, sensoriel et psychomoteur, du comportement et de la relation qui entrave la vie sociale et l'apprentissage des mineurs. Pour répondre à ces besoins, le service met à disposition des familles **12 centres de consultation** et traitement ambulatoire répartis à travers le canton et une **unité d'intervention d'urgence**.
- Mesures pédagogiques spécialisées et pluridisciplinaires pour les enfants et adolescents qui ne peuvent pas suivre la scolarité ordinaire. **35 institutions et centres de jour et 19 regroupements spécialisés** permettent d'accueillir ces enfants en difficulté.

Principaux faits

- **Nouvelle institution spécialisée** : Une nouvelle unité institutionnelle de 12 enfants en bas âge avec besoins spéciaux et en grave difficulté a vu le jour à la rentrée scolaire 2003/2004.
- **Réorganisation de l'unité d'urgence** : Bien que le poste demandé n'ait pas été accordé, le service a pu renforcer cette unité d'une personne grâce à la stabilisation de 2 postes à mi-temps. Par ailleurs, certaines adaptations organisationnelles rendent cette unité plus réactive.
- **Projet Source Bleue : unité d'accueil mère – petits enfants :** Après la création de la première unité en 2003, une deuxième unité, dans le but de rétablir les compétences parentales des familles paralysées par des processus migratoires potentiellement traumatiques et autres situations similaires, a été créée. Elle reçoit, comme le premier centre, 11 enfants accompagnés de leurs mères.
- Les activités visant à **l'intégration des adolescents au cycle d'orientation** ont été intensifiées. Après l'ouverture d'une classe intégrée pour adolescents sourds dans le cycle d'orientation de Sécheron, une nouvelle classe intégrée s'est ouverte au cycle de Bois-Caran pour jeunes handicapés mentaux en collaboration avec le centre spécialisé du Lac dépendant du SMP.
- **Psychologue pour le nouveau CO de Drize** : Le service a pu, en réaménageant et réduisant les taux d'activité des psychologues dans d'autres cycles, répondre partiellement à cette demande.
- **Collaboration école ordinaire-enseignement spécialisé** : Un certain nombre d'enfants de l'enseignement ordinaire, pour lesquels une indication très précise d'intégration dans l'enseignement spécialisé a été décidée et demandée par l'école, n'ont pas pu être intégrés par manque de place. Pour répondre à ces besoins, un protocole institutionnalisé de suivi de ces enfants a été mis en place. Il comporte une collaboration organisée entre les enseignants, le chef d'équipe de la consultation de secteur, les thérapeutes concernés, les inspecteurs du secteur spécialisé et de l'enseignement ordinaire. Il s'agit de maintenir ces enfants en difficulté dans l'enseignement ordinaire avec une aide et des bilans réguliers, en attendant qu'ils puissent être intégrés dans l'enseignement spécialisé.
- Le SMP participe à un **groupe de réflexion pluridisciplinaire** sur l'aide aux enfants dont les parents ont des problèmes psychiques.
- **Informatisation des consultations et institutions :** L'ensemble des collaborateurs/trices des consultations médico-psychologiques ainsi que les responsables des institutions ont été équipés en outils informatiques et formés à ces outils. Cela permet une meilleure fluidité des échanges et un gain de temps considérable dans le transfert d'informations.
- **Introduction du Tarmed :** Le nouveau tarif médical est entré en vigueur le 1er janvier 2004. Un des objectifs du Tarmed était de réajuster les différences de tarif entre professions médicales. L'application du Tarmed a ainsi entraîné une forte augmentation des tarifs de traitements psychothérapeutiques. La plus grande partie de cette augmentation est prise en charge par les assurances (90%). Seuls 10% restent à la charge des patients.
- **Suppression des transports de midi :** Afin de réduire le temps passé par les enfants dans les transports et de diminuer les frais de transport, un essai de suppression des transports de midi sur la rive gauche a été effectué en 2004. Une éducatrice a été engagée à mi-temps afin de faire le lien entre les classes spécialisées et les restaurants scolaires des écoles pour un accueil de qualité de ces enfants. Compte tenu du bilan positif de cette expérience, l'extension du projet sur l'autre rive est prévue pour 2005.

Bilan

Le nombre d'enfants et ados traités a encore augmenté en 2004. Des mesures thérapeutiques ambulatoires mises en place ont permis de répondre aux besoins d'un nombre important de situations et dans la majorité des cas, les enfants en difficulté ont pu poursuivre leur scolarité ordinaire.

L'augmentation des interventions pose toujours la question de l'adaptation des effectifs, surchargés depuis plusieurs années.

Activités/Statistiques

Consultations médico-psychologiques

	2002	2003	2004	var. 04/03
Nombre d'enfants et ados traités	4'644	4'917	5'986	22%
Nombre de nouveaux cas	2'130	2'189	2'354	8%
Nombre total de séances	106'288	114'579	109'278	-5%
Nombre de traitements intensifs, dont :	6'332	6'390	5'986	-6%
– traitements individuels	3'230	3'381	3'009	-11%
– traitements groupes	649	610	582	-5%
– traitements familles/parents	2'453	2'399	2'395	0%

Le nombre d'enfants et adolescents traités a augmenté de 22% (1000 enfants et ados de plus qu'en 2003).

Nombre d'enfants dans la scolarité spécialisée

	2002	2003	2004	var. 04/03
Classes spécialisées	537	523	536	2%
Institutions, externats	703	756	773	2%
Total	1'240	1'279	1'309	2%

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	2004
Direction	4.00	4.00	4.00
Administration	24.00	24.10	23.40
Médecins	27.75	28.50	28.95
Psychologues	61.90	63.40	63.85
Logopédistes	23.40	23.85	23.85
Assistants sociaux	7.95	8.25	7.15
Educateurs	5.25	5.25	5.25
Infirmiers en psychiatrie	3.00	3.50	3.50
Personnel de maison	11.90	12.10	11.85
Total	**169.15**	**172.95**	**171.80**

5.9.6 Service du Tuteur général (STG)

Mission - Bénéficiaires

Le Service du Tuteur général (STG) assure l'exécution et le suivi des mandats tutélaires ainsi que des mesures de protection de l'enfance ordonnées par les autorités judiciaires compétentes, le Tribunal tutélaire (TT) et le Tribunal de la jeunesse (TJ). Le STG ne dispose donc pas de moyens de régulation ou de sélection des dossiers qui lui sont assignés par les tribunaux.

Le STG se divise en un secteur des mineurs et un secteur des adultes, tous deux couplés à des services généraux communs. Le secteur des mineurs assure la mise en œuvre des mesures protectrices prises à l'égard des jeunes, alors que celui des adultes prend en charge l'exécution des différents mandats tutélaires sous lesquels peuvent se voir placées des personnes adultes en difficulté.

La protection des jeunes s'élargit souvent par des actions à mener auprès de leurs parents ou de leur entourage. Quant au suivi des situations d'adultes, il implique une large mobilisation et une coordination du réseau des partenaires, institutionnels et privés, intervenant dans la vie quotidienne des pupilles.

Dans l'exécution des mesures décidées par la justice, les prestations attendues du Service doivent satisfaire aux exigences du droit fédéral, notamment aux dispositions des articles 360 et ss du Code civil suisse, lesquelles prévoient en particulier des responsabilités étendues pour les organes tutélaires.

Actions et réalisations

Depuis trois ans, d'importantes mesures sont prises du point de vue de l'encadrement des collaborateurs-trices et de l'organisation du Service. Le but de ces mesures consiste à s'assurer que les actions menées par les professionnels des différents métiers correspondent aux critères de qualité voulus, et ceci tant sur le plan de l'accompagnement des pupilles et des jeunes, que sur celui du suivi administratif et financier des dossiers.

Dans la continuité de ces plans pluriannuels, le STG a réalisé les principaux objectifs suivants :

- L'achèvement de l'opération connue sous le nom de «Politique sociale du STG». Cet important projet a mobilisé les collaborateurs–trices sur trois domaines d'action :
  - l'identité du STG et sa politique de communication,
  - la politique du personnel (accompagnement et développement des compétences),
  - la mise au point d'outils et d'instruments de travail spécifiques à la gestion tutélaire.
- La conduite d'une opération d'apurement des comptes pupillaires : une nouvelle évaluation de ce type vise à assurer un assainissement financier durable des comptes pupillaires.
- La réalisation du dossier complet d'une analyse fonctionnelle de toutes les activités-métier (sociales, administratives, financières et juridiques) du Service, en vue de permettre le paramétrage et le développement d'un nouveau système informatique de gestion des dossiers tutélaires.
- En matière de gestion des ressources humaines, le STG a obtenu la conversion en 18 postes permanents des collaborateurs-trices dont les engagements en qualité d'auxiliaires s'étaient accumulés au fil des années. Cette mesure apporte une contribution importante aux efforts de stabilisation et de fidélisation menés au sein du STG. Par ailleurs, l'évolution de la situation a amené le département, en collaboration avec le STG, à ouvrir une réflexion de fond sur les questions liées à l'absentéisme.
- La mise sur pied, en collaboration avec le CEFOC, d'une formation spécifique sur la gestion financière dans le domaine tutélaire (programme portant sur 15 demi-journées de cours et séminaires).
- Le repositionnement au sein du service de la Coordination des mandats tutélaires (CMT - unité en charge des mineurs requérants d'asile), de manière à utiliser plus largement les compétences spécifiques (connaissance de cultures étrangères) des collaborateurs de cette unité, en leur confiant des situations transnationales ou migratoires.
- Dans l'urgence, et face à une situation rendue de plus en plus précaire par la très forte charge de travail, la mise en œuvre d'un système d'évaluation, de choix prioritaires et de procédures simplifiées pour la prise en charge de nouveaux dossiers.

Travaux différés ou à poursuivre

Le nombre très important de mandats a mis une pression élevée sur l'ensemble du Service, contraint dès lors à concentrer toutes les forces de travail sur l'exécution des interventions tutélaires ou de protection des jeunes. Ainsi, certains travaux d'intérêt général ont été différés sur l'exercice à suivre, tout comme vont se prolonger les actions engagées dans des perspectives pluriannuelles. Parmi les plus importants chantiers appelés à se poursuivre en 2005, on citera :

- Les travaux de paramétrage et de développement du progiciel de gestion des dossiers tutélaires, opération conduite par la DSIG et le CTI, en étroite collaboration avec la DGOJ, le STG et le PDJ.
- La finalisation des travaux réalisés dans le cadre de la «Politique sociale du STG», par la publication de documents devant permettre d'améliorer la coordination avec les réseaux et les nombreux partenaires institutionnels et privés appelés à intervenir dans les situations tutélaires et favoriser l'accueil des nouveaux collaborateurs.
- La consolidation des ressources humaines, en particulier en recherchant une plus grande responsabilisation des collaborateurs–trices, par une meilleure définition de leurs champs de compétences-métier et de leur positionnement hiérarchique. La poursuite également des travaux engagés sur l'absentéisme, ses causes et ses remèdes.

Statistiques des activités

Mandats

	2002	2003	**2004**
Mandats en cours			
– mineurs	1'958	2'188	2'209
– adultes	1'387	1'446	1'547
– mandats juridiques (y.c. dossiers financiers, succesions et UGBM)	1'133	1'301	1'141
Total	**4'478**	**4'935**	**4'897**
Mandats relevés			
– mineurs	429	358	419
– adultes	256	217	167
– mandats juridiques (y.c. dossiers financiers, succesions et UGBM)	233	229	301
Total	**918**	**804**	**887**

N.B. : Les mandats relevés sont déjà déduits des mandats en cours.

Opérations financières

	2002	2003	**2004**
Volume des transactions (en nombre d'opérations)	166'642	172'699	193'186
Mouvements de trésorerie (en CHF)			
Total	155'405'064	156'595'326	170'471'927
– entrées	76'393'536	78'258'656	86'308'982
– sorties	79'011'528	78'336'670	84'162'945
Gestion de l'épargne des pupilles	35'749'929	38'030'201	38'881'715

Bilan

Le service est chargé d'un très important nombre de mandats.

La péjoration – d'un point de vue personnel, social et/ou familial, et bien-entendu financier – des situations confiées au STG n'a pas cessé d'augmenter. Incivilités, violences, décompensations, abandons, paupérisations extrêmes, détresses profondes, absence d'appuis parentaux, conflits conjugaux portés à leur paroxysme, sont autant de circonstances habituelles et généralisées qui rendent toujours plus difficile le suivi des situations et la conduite des interventions exigées des collaborateurs-trices du STG. C'est dans la confrontation continue et quotidienne à ces phénomènes de dégradation du tissu social qu'il faut voir la cause principale de la surcharge et du dépit manifestés par les collaborateurs–trices, de même que très vraisemblablement celle de la fragilisation de l'état de santé constatée chez nombre d'entre eux.

Tout au long de l'exercice écoulé, la situation a confiné avec une crise institutionnelle, dès lors que le STG se trouve dans l'impossibilité d'assurer sans délai l'entier des mandats délivrés par l'autorité tutélaire, en particulier l'organisation des curatelles de droits de visite qui concernent plus de la moitié des pupilles mineurs. On soulignera également qu'il est particulièrement difficile de continuer à garantir une prise en charge de qualité lorsque chaque assistant social et gestionnaire gère plus de quatre-vingts situations.

Le STG devra concentrer toute son attention sur des actions internes visant :

- à étendre encore les mesures de rationalisation déjà adoptées, en termes de procédures, de standardisation des actes de prise en charge et de délimitation des interventions voulues par les différents types de mandats,
- à la recherche intensifiée d'appuis et de relais auprès de certains de nos partenaires, notamment institutionnels (PDJ en particulier), de manière à gagner en efficacité dans la collaboration et le partage des tâches,
- à la consolidation des mesures prises dans l'accompagnement, le soutien et la formation spécifique des collaborateurs–trices.

Par ailleurs, la direction du STG doit poursuivre et intensifier une réflexion de fond sur les finalités, les missions et les limites du service tutélaire dans l'ensemble du système cantonal. Des éléments importants dans la conduite de cette réflexion seront apportés dès le printemps 2005 par les premiers résultats d'une étude – commandée par le chef du département et actuellement en cours de réalisation – étude ayant précisément pour objet l'analyse des processus conduisant à des demandes de mandats tutélaires.

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	**2004**
Direction Comptabilité Serv. juridique			
Tuteur général	1.00	1.00	1.00
Tuteur général adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoints à la direction	2.00	2.00	2.00
Secrétaires	6.00	6.00	6.80
Commis et huissiers	2.40	4.00	4.80
Cheffe de la comptabilité	1.00	1.00	1.00
Comptables et commis	6.75	8.05	9.55
Tuteurs adjoints et juriste	3.00	4.00	4.00
Préposé aux successions	1.00	1.00	1.00
Secteur des mineurs, y compris secteur migration (ex-CMT) *			
Chefs de sections	5.00	5.00	4.00
Assistants sociaux	24.80	25.30	30.70
Gestionnaires	4.00	4.90	6.00
Secrétaires	4.60	4.40	5.60
Contrôleur de qualité	1.00	1.00	1.00
Secteur des adultes			
Chefs de sections	3.00	3.00	3.00
Assistants sociaux	14.70	14.90	17.50
Gestionnaires	13.80	13.80	18.10
Secrétaires	7.05	7.25	8.55
Huissier	1.00	1.00	1.00
Préposés inventaires	2.00	2.00	2.00
Contrôleur qualité	2.00	2.00	2.00
Total **	**107.10**	**112.60**	**130.60**

* dont 3,4 postes de la CMT absorbée en 2002 par le STG.

** la différence entre 2003 et 2004 ne correspond pas à une augmentation du nombre de collaborateurs, mais à la conversion en 18 postes fixes (301.01) de 22 collaborateurs avec statut d'auxiliaires (301.03).

5.9.7 Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA)

Mission

Le SCARPA a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, tout-e créancier-ère d'une obligation d'entretien en vue d'obtenir les prestations fondées sur une décision judiciaire exécutoire ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le-la débiteur-trice d'aliments néglige son obligation. Des avances sont versées lorsque toutes les conditions prévues par la loi cantonale (LARPA) sont réalisées.

Activités du service

Nouvelles applications informatiques

En janvier 2003, la mise en production de deux nouveaux progiciels (Progrès et Proconcept), adaptés aux besoins du SCARPA, a eu lieu avec succès. Au cours de l'année 2004, après divers tests et analyses, de nouvelles fonctionnalités y ont été adjointes, dont, notamment, la gestion des recours et du contentieux créanciers. L'étude de l'intégration des outils additionnels, tels la GED (Gestion Electronique des Documents) et le Datawarehouse (qui gère les données statistiques), a été finalisée. Ces outils seront opérationnels dès janvier 2005.

Il convient de relever ici que le nouveau système informatique impose la saisie d'un nombre plus important de données et exige une très grande rigueur de la part de tous ses utilisateurs, du fait que les informations enregistrées par une

section ont un impact automatique sur l'ensemble du système. Toutefois, il sied de souligner que c'est un outil spécifique très performant qui permet une meilleure gestion des dossiers, des procédures de recouvrement et de leur suivi.

Suite des effets de la modification de la LARPA

Les effets de la modification législative intervenue le 1er janvier 2002, à savoir l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA, se sont fait sentir tout au long de l'année 2004 également.

Volumes traités

	2002	2003	**2004**
Nouvelles demandes d'intervention [1]	879	704	791
Nouveaux dossiers attribués	475	489	478
Dossiers en cours au 31 décembre :	2'520	2'808	3'129
– avec avances [2]	1'553	1'831	2'018
– sans avances [2]	967	977	1'111
Procédures de recouvrement :			
– Plaintes pénales [3]	324	332	427
– Procédures 132-177-291 CCS [4]	96	36	19
– Audiences au Tribunal [5]	486	354	581
– Procédures 20 LPGA [6]	56	47	92
– Réquisitions de poursuites	1'193	1'164	1'267

[1] Lorsqu'une demande est déposée auprès du SCARPA, ce dernier, après s'être assuré que les documents requis ont bien été fournis, procède à un examen détaillé du dossier afin de déterminer si toutes les conditions légales permettant l'intervention du service sont réalisées. Les requêtes qui ne remplissent pas lesdites conditions font l'objet de la part du service d'une décision de non intervention, susceptible de recours auprès du Tribunal administratif.

A noter encore que, lorsque la conciliation instaurée par le service aboutit à un arrangement entre les parties, les nouvelles demandes d'intervention sont classées.

[2] L'inversion des tendances entre le nombre de dossiers avec/sans avances apparue en 2002 se maintient en 2004.

[3] Le nombre de plaintes pénales déposées durant l'année 2004 s'est accru par rapport aux trois années précédentes non seulement en raison de l'augmentation du nombre de dossiers actifs, mais également parce que le responsable du contentieux pénal a pu être secondé dans la rédaction des plaintes et diverses tâches de l'échéancier par l'apprentie du service.

[4] Le dépôt des procédures en application des articles 132-177-291 CCS (avis aux débiteurs du débiteur) a été interrompu après le premier semestre 2004 en raison du départ de leur responsable. La formation du nouveau collaborateur reprenant cette fonction n'étant pas terminée, celui-ci n'a pas encore été à même d'engager de nouvelles requêtes.

[5] Le nombre d'audiences auxquelles le service doit être représenté a considérablement augmenté en 2004, et ce en raison notamment de l'augmentation du nombre de plaintes pénales déposées.

[6] Le nombre de procédures 20 LPGA (saisie directe sur les prestations chômage d'un débiteur) engagées par le service durant l'année 2004 a doublé par rapport aux années précédentes en raison de l'augmentation du volume des dossiers sous gestion.

On constate ainsi que l'augmentation des volumes générée en 2002 par l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA s'est maintenue en 2003 et en 2004. Relevons que le nombre de «nouveaux dossiers attribués» ces trois dernières années correspond quasiment au double de ce qu'il était avant la modification légale.

Les conséquences sont :

– une charge supplémentaire financière très importante pour l'Etat ;
– une surcharge de travail considérable pour l'ensemble des collaborateurs du service ;
– une impossibilité de mettre sur pied en 2004 encore le service d'enquêtes initialement prévu pour 2002, le poste ayant dû être transféré à la section gestion ;
– une nette diminution des dossiers clôturés ; en effet, comme mentionné ci-dessus, cette modification n'influe pas seulement sur l'augmentation du volume des nouveaux dossiers, mais prolonge également la durée de leur prise en charge.

Postes occupés au 31.12

	2002 [1]	2003	**2004**
Directeur adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoint de direction	-	0.70	0.70
Juriste	-	-	1.00
Responsable section contentieux [2]	0.70	-	-
Assistant de direction	1.00	1.00	0.70
Superviseurs	3.80	3.80	3.80
Gestionnaires	7.50	8.00	11.50
Contentieux	2.50	2.50	2.50
Secrétariat	1.20	1.20	1.20
Comptabilité	1.00	1.00	2.00
Total	**18.70**	**19.20**	**24.40**

[1] Il convient de préciser qu'au début de l'année 2002 de nouveaux cahiers des charges ont été élaborés pour tous les collaborateurs du service. Parallèlement, un nouvel organigramme a été établi, ayant donné lieu à la désignation de deux superviseurs supplémentaires et d'un responsable du contentieux.

[2] En mars 2003, le service d'évaluation des fonctions a reconsidéré le poste de «responsable de la section contentieux» figurant dans le nouvel organigramme et créé la fonction «d'adjoint de direction».

Activités 2004

Renforcement des effectifs du service

Afin de faire face à la surcharge de travail occasionnée principalement par la modification législative susmentionnée, le SCARPA a obtenu au budget 2004 l'autorisation de stabiliser 4.2 postes initialement engagés en auxiliaires (rubrique 301.03), soit 2.2 postes de gestionnaires, un poste d'aide-comptable et un poste de juriste.

Par ailleurs, un poste supplémentaire a été obtenu au budget 2004, ce qui a permis l'engagement d'un nouveau gestionnaire.

Les 5.2 postes alloués au service en 2004 ont permis :

- de procéder à l'ouverture des nouveaux dossiers dans des délais adéquats ;
- de faire face à l'augmentation des volumes des mouvements financiers et de soutenir la responsable de la comptabilité, dont l'activité quotidienne s'est trouvée notablement alourdie suite à la mise en application du nouveau système informatique comptable, notamment au niveau de la saisie des encaissements et du lettrage des factures ;
- d'assurer un meilleur soutien juridique à l'ensemble des collaborateurs et d'assumer une partie importante de l'activité juridique du service en constante augmentation, notamment la rédaction d'écritures destinées aux Tribunaux et la représentation du SCARPA auprès des diverses instances judiciaires.

Autres

- Comme mentionné ci-dessus, la mise en production de la deuxième partie du nouveau progiciel élaboré pour le service a eu lieu au cours de l'année 2004 avec succès et les analyses de besoins et tests concernant les outils complémentaires ont été finalisés.
- La révision du règlement d'application suite à l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA a été subordonnée à une étude préalable des impacts engendrés par cette

modification légale. Un rapport a été déposé fin novembre 2004 et ses résultats sont à l'examen.

- Le service s'est vu dans l'impossibilité d'introduire de nouvelles procédures de recouvrement en raison de la surcharge de travail de l'ensemble des collaborateurs.
- Pour les mêmes motifs, le projet de recouvrement à l'étranger dans les cas où le débiteur a quitté la Suisse (prise de contact avec des services étrangers et suivi de dossiers transférés aux sociétés mandatées) n'a pu être réalisé.
- Un projet de déménagement du service en raison de l'augmentation du nombre de ses collaborateurs est actuellement à l'étude.

5.9.8 Service des Loisirs de la Jeunesse (SLJ)

Mission

Le Service des loisirs de la jeunesse est un organisme officiel de prévention qui contribue à l'élaboration, la promotion et à la coordination de loisirs éducatifs pour les mineurs de notre canton.

Bénéficiaires

Enfants, adolescents et jeunes de 4 à 20 ans.

Réalisation des objectifs

- Propositions de nouvelles approches en matière de subventionnement des organismes de vacances, suite aux conclusions de l'étude portant sur les activités de loisirs durant les périodes scolaires, étude commandée par la Direction générale de l'Office de la jeunesse auprès de l'Université de Genève.
- Le SLJ a mis en place la structure LaOla. Cette action de prévention vise à informer, conseiller et soutenir les clubs sportifs pour une meilleure gestion des problématiques que peuvent rencontrer les jeunes (dépendances diverses, violences, discriminations, etc.). Cette structure est financée par une subvention du DASS.
- Mise en place d'une ligne de communication clairement identifiée dans le but d'offrir aux usagers une meilleure connaissance des prestations fournies tant par le SLJ que par d'autres acteurs subventionnés.
- Poursuite et affinement de la mise en place d'outils de gestion financiers et de maximisation des ressources humaines. Ce dernier aspect a permis de procéder à de nouvelles réallocations au sein du service.
- Les adaptations aux nouvelles exigences et directives comptables se sont poursuivies, de même que l'étude sur les structures des dépenses.
- Début d'une réflexion pour une refonte structurelle des activités du SLJ.
- Achèvement de la première partie des travaux (récolte d'information) concernant le contrôle des vidéos-DVD, faisant suite à une motion du Grand Conseil. La deuxième phase, qui vise à identifier ce qu'il est possible de mettre en œuvre, a débuté. Celle-ci est également rendue possible grâce au concours d'un étudiant réalisant, dans ce cadre, son travail de diplôme.
- A la demande du Secrétariat général, le SLJ a dû créer de nouvelles activités pour la semaine de vacances précédant Noël, et ce afin de répondre aux difficultés engendrées par des dates de vacances scolaires, peu favorables aux parents qui travaillent.

Secteurs

- Activités du mercredi pour l'enseignement primaire : diminution de l'offre d'activités sportives au profit d'activités créatrices ou d'éveil.
- Le secteur prêt de ski a été doté d'une personne administrative afin de maximiser la gestion des locations. Cela a été rendu possible grâce aux rocades décrites ci-dessus.
- L'encouragement aux sports, dépendant administrativement du secteur J+S, est conduit par une nouvelle collaboratrice, suite à une rocade.
- Les activités développées par le secteur des centres de vacances ont été examinées par les contrôleurs de la Charte de Qualité. Le rapport est en cours d'analyse à l'interne.
- A l'initiative du SLJ, la 1re rencontre intercantonale des instances et commissions du cinéma a eu lieu à Lausanne.

Bilan

Une nouvelle fois, le bilan qualitatif des activités déployées par le SLJ est positif. Le succès des «produits» présentés est mesuré par le nombre d'inscriptions réitérées et nouvelles. Aucun accident impliquant des personnes (encadrement ou participant) n'a été constaté, aucun comportement inadapté n'est à déplorer de la part des 800 moniteurs-trices engagés. Les mesures prises tant sur le plan de la formation, sur le choix des collaborateurs-trices ainsi que sur les garanties exigées doivent être perpétuées.

Sur le plan administratif et organisationnel, les mesures prises depuis 2 ans ont permis de rationaliser certaines tâches.

Statistiques des activités (hors centre de vacances)

	2002	2003	**2004**	var 04/03
Activités des jours de congé hebdomadaires				
Participants :				
– Enseignement primaire	1'555	1'435	1'402	-33
– Cycle d'orientation *	2'750	817	838	21
Classes multicolores				
– Participants	14'650	14'607	14'665	58
Passeport-Vacances				
– Vendus	751	725	774	49
Jeunesse et Sport				
– Cours et formation **	27	27	30	3
Commission cinéma-spectacles				
– Demandes d'abaissement (pour GE)	107	106	114	8
Autorisations de soirées	10	6	13	7

* Depuis 2003. le SLJ a opté pour un comptage plus conforme à la réalité, se fondant sur le nombre d'inscrits effectif (participant réellement aux activités) et non plus sur le total des inscriptions enregistrées.

** Cette statistique est relevante depuis le changement de système, intervenu dès 2002. Le nombre de participants est donc abandonné, c'est dorénavant le nombre de cours de formation pour moniteurs qui sera calculé.

Statistiques Centres de vacances

	2003		2004		var. 04/03	
	Nombre camps et cours	Partici-pants	Nombre camps et cours	Partici-pants	Nombre camps et cours	Partici-pants
Noël/Nouvel An	2	40	10	120	8	80
Février	21	141	19	256	-2	115
Pâques	20	350	19	266	-1	-84
Eté	115	1'672	121	1'684	6	12
Automne	22	283	20	242	-2	-41
Total	**180**	**2'486**	**189**	**2'568**	**9**	**82**

Postes occupés au 31.12

	2002	2003	**2004**
Direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint à la direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint financier	1.00	1.00	1.00
Administration	13.75	15.50	15.50
Animateur d'atelier	4.00	4.00	4.00
Chauffeur	1.00	1.00	1.00
Chef de magasin	1.00	1.00	1.00
Animateur socioculturel	4.00	4.00	4.50
Personnel de maison	7.17	6.58	7.18
Total	**33.92**	**35.08**	**36.18**

Réseau de partenaires externes

Etablissements scolaires, services sociaux publics et privés, mouvements de jeunesse, organismes de centres de vacances, centres de loisirs, service du parascolaire, ludothèques et crèches-garderies, administrations fédérale, cantonale, communale, régionale, internationale, COTRAO, CRFG, Conseil du Léman, associations sportives, artistiques et culturelles, Office fédéral du sport de Macolin, Commission cantonale des sports, Association genevoise des sports, distributeurs exploitants cinémas, organisateurs de soirées, Cemea, Institut d'études sociales, services placeurs, transporteurs, offices du tourisme, Ecoles suisses de ski, fournisseurs en restauration et gestion hôtelière.

5.9.9 Institutions subventionnées

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Mission

Favoriser le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité, dans un objectif général de prévention et de promotion de qualité de vie. La réalisation de cette mission se fait au travers des centres de loisirs et de rencontre, des maisons de quartier, du jardin Robinson et terrains d'aventure dans le cadre d'une action socio-éducative, associative et socioculturelle. La FASe assure, sur l'ensemble du canton, une politique cohérente en la matière. Elle appuie les centres dans l'élaboration et la conduite de leurs programmes d'activités, coordonne les ressources humaines, financières et techniques mises à disposition pour les actions des centres et veille au bon fonctionnement des centres, à l'encadrement et à la qualité de leurs activités.

Par les équipes de travail social «hors murs» dans le cadre d'actions menées, notamment, auprès des jeunes en rupture de liens sociaux, en définissant les objectifs globaux de ces interventions, la FASe assure la conduite du travail social «hors murs» en concertation avec le canton et les communes, gère, de manière distincte de ses autres activités, les ressources humaines, financières et techniques attribuées pour ces actions par le canton et les communes, coordonne l'utilisation de ces ressources en faveur de quartiers ou de communes où le besoin s'en fait sentir et met en place la logistique requise pour l'accomplissement de cette mission.

Objectifs :

Renforcement du fonctionnement :

- Clarifier les rôles et missions des partenaires et des organes de la FASe
- Réorganiser le mode de fonctionnement interne

Maintien des prestations :

- Assurer la viabilité et la pérennité des structures nouvellement créées
- Consolider l'organisation des actions des centres et du travail social «hors murs»

Objectifs atteints :

1. L'instauration d'un système de conventions fixant les engagements réciproques, les conditions de mise en valeur des prestations des centres et des actions de travail social hors murs, ainsi que les moyens en subventions, services, locaux et équipements, mis à disposition.

   Aboutissement de la démarche participative menée par les partenaires internes et conclusion des négociations sur l'élaboration de conventions entre :

   - l'Etat et la FASe signent une convention le 29 mars 2004
   - la FASe et les Communes ainsi qu'entre les Communes et les centres adoptent des textes cadres le 23 février 2004

2. Adoption par le Conseil de Fondation du 26 janvier 2004 de principes de fonctionnement internes en deux pôles distincts :

   - Les organes dirigeants (Conseil de Fondation, Bureau, Commissions et groupes de travail) appuyés par le Secrétaire général, membre du Bureau, chargé de la liaison entre les partenaires et avec l'opérationnel.
   - Un organe opérationnel fonctionnant sous la responsabilité d'un Administrateur ou d'une Administratrice.

3. Mise en œuvre de la réorganisation interne par la création du service administratif de la FASe en septembre 2004 :

   - Engagement d'un administrateur nommé par le Bureau du Conseil de Fondation
   - Définition des procédures fixant les cadres des responsabilités des secteurs de compétences (finances, personnel, coordination TSHM, formation, situations complexes, supports d'information, communication interne)
   - Intensification des offres de formation et séminaires de perfectionnement

4. Consolidation des appuis organisationnels :
   - Aux associations de centres via la Fédération des centres de loisirs : confirmation d'un appui complémentaire pour les postes de coordinateurs (+ 50%)
   - Aux équipes de TSHM : mandats de coordination FASe-région pour les 4 grandes régions (Rive droite / Vernier-Meyrin / Rhône-Arve / Arve-Lac) soit 4 x 20%
5. Conclusion d'accords de financement en cours d'année avec les communes afin d'assurer le suivi d'actions nouvellement créées et le maintien de prestations dans les domaines :
   - Enfants :
     – poursuite de l'activité du Jardin d'aventure de Plan-les-Ouates
     – processus de création d'une nouvelle structure de terrain d'aventure sous l'égide des Maisons de quartier de la Jonction et des Acacias.
   - Travail social «hors murs» :
     – développement des interventions sur la région des Trois Chêne
     – processus de création d'une nouvelle équipe pour le secteur Arve-Lac
     – maintien et consolidation des structures d'aide à la réinsertion sociale et socio-professionnelle aux Libellules (Vernier) et dans la région Rhône-Aire
     – mise en place d'une action expérimentale en partenariat avec le DIP et la Commune de Vernier pour l'accompagnement socio-éducatif des jeunes lors des transports scolaires.

Objectifs non atteints :

1. Les signatures des conventions de partenariat ne sont pas achevées :
   - Entre la FASe et les Communes :
     – Toutes les grandes communes ont signé les conventions (8)
     – Les actes de signatures sont en cours avec les moyennes et petites communes (17). Entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2005
   - Entre les Communes et chaque centre :
     – Les discussions sont en cours au niveau de chaque commune.
     – Les signatures sont attendues au cours du 1er trimestre 2005 (avec entrée en vigueur au 1.1.2005)
2. Les procédures fixant les responsabilités des secteurs du service administratif de la FASe ne sont pas achevées :
   - Les procédures en matière financière et pour les questions de personnel sont analysées en détail ; leur mise au point nécessite une disponibilité des collaborateurs (actuellement insuffisante). Le Bureau du Conseil de fondation devra se prononcer au cours du 1er trimestre 2005.
3. Les prestations des travailleurs sociaux pour les accompagnements individualisés d'adolescentes et de jeunes adultes (18-25 ans) sont insuffisantes par manque de disponibilité.
   - Les fortes demandes à ce sujet sont en constante augmentation et les équipes de TSHM doivent y consacrer de plus en plus de temps, souvent au détriment de l'action collective.

Récapitulations des actions et des lieux

	Nombre centres/actions	Nombre communes
Maisons de quartier et centres de loisirs	22	10
Jardins Robinson et Terrains d'aventure	9	7
Centres de rencontres ados	13	8
Actions «hors murs» et locaux ados	26	21
Centres aérés enfants	24	14

Communes concernées	**25** soit : 425'000 habitants dont : 85'000 jeunes et jeunes adultes (6-25 ans)

Secrétariat aux institutions (SAI)

Le Secrétariat aux institutions d'éducation spécialisée (SAI) contrôle les institutions genevoises au bénéfice de subventions fédérales et cantonales (majoritaires selon la loi genevoise sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducation spécialisée – IGE – pour mineurs J 6 6.35).

Dans ce cadre, le SAI autorise et surveille les institutions d'éducation spécialisée, analyse les besoins en placement, effectue la planification intercantonale et analyse les demandes de subventions. Il préavise les décisions de la direction générale de l'OJ vis-à-vis des autorités cantonales et fédérales (Office fédéral de la Justice).

Durant l'année 2004, le SAI en concertation avec les institutions concernées par les nouvelles exigences en matière de subvention d'exploitation du Département fédéral de justice et police a préavisé la création de 22,5 postes afin de ne pas perdre ces subventions fédérales. Ce préavis a requis une analyse détaillée des horaires de chacune des institutions.

En adoptant le budget 2005, le Grand Conseil a donné suite à cette demande.

IGE (Institutions d'éducation spécialisée)

en milliers

Organismes	Nombre de structures			Nombre de places			Taux d'occup. %			Nombre de postes			Subv. DIP
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2004
FOJ	15	15	14	128	127	127	0.87	86.40	87.10	114.9	117.3	118.3	13'562
Montbrillant	1	1	1	25	12	12	0.60	61.50	86.70	8.5	8.1	7.4	388
AJETA	1	1	1	8	8	8	0.74	81.60	84.40	7.6	7.6	7.6	810
ASTURAL	7	7	7	103	103	103	0.91	89.10	89.60	63.6	63.6	63.6	5'501
EPA St-Cergue	1	1	1	49	49	49	1.04	105.40	106.70	27.2	27.5	28.2	1'634
H.G.	4	4	4	73	73	73	0.88	88.00	89.90	56.7	57.3	63.1	6'284
Atelier X	1	1	1	7	7	7	0.87	92.30	88.30	2.6	2.6	2.6	342
ACASE	2	2	2	56	56	56	0.89	87.60	93.40	39.3	42.3	43.3	4'503
Total	32	32	31	449	435	435				320.4	326.3	334.0	33'024

5.10 Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP)

Missions

L'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) a trois grandes missions : faciliter la gestion individuelle des parcours de formation, renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et contribuer à l'évolution d'un système de formation performant.

L'OOFP développe une logique de prestations transversales à l'interne ainsi qu'avec les différents ordres d'enseignement du DIP et les partenaires sociaux.

Ses prestations s'adressent à un public de jeunes et d'adultes des milieux scolaires et professionnels, aux personnes en recherche d'un emploi ainsi qu'aux institutions publiques et privées concernées par son domaine d'activité.

Moyens et activités

Situé au carrefour de l'emploi et de la formation, lien essentiel entre les écoles, les entreprises et les associations professionnelles, l'OOFP adapte en permanence ses prestations afin de répondre aux besoins nouveaux de son environnement.

Pour encore mieux remplir ses différentes missions, l'OOFP a repensé son mode de fonctionnement avec la création du service de la formation continue qui reprend les prestations développées par Evaluations et Développement.

5.10.1 Développement et promotion de la formation professionnelle

Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, nouvelles ordonnances et projets

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2004, introduit – par les dispositions réglementaires sur les formations – des principes nouveaux. Les ordonnances sur les professions présentent des aspects parfois complexes qui concernent les compétences professionnelles et les compétences sociales. Elles posent également des questions fondamentales sur la politique de formation professionnelle et ses incidences pratiques dans les entreprises (formations initiales en 2 ans avec attestation, formations initiales en 3 ou 4 ans avec CFC, formations HES, etc.). La direction générale de l'OOFP a donc décidé, pour traiter les questions posées au canton par la Confédération, de passer d'une approche consultative administrative à l'élaboration commune d'une prise de position cantonale impliquant tous les partenaires.

Les deux grands objectifs ont été, d'une part, de renforcer la collaboration entre l'OOFP, la DGPO, le CEFOPS, les directions d'école, les partenaires sociaux et les représentants des associations professionnelles et, d'autre part, de contribuer à une meilleure articulation entre les organisations du monde du travail (associations faîtières) et les associations professionnelles du canton lorsqu'elles en sont coupées.

Dans cet esprit, les consultations fédérales sur les nouvelles réglementations ont fait l'objet d'une analyse spécifique aux parties dans un premier temps, puis d'une rencontre lors de laquelle les points de vue ont pu être confrontés et les positions cantonales déterminées. Celles-ci ont été soumises à l'approbation du chef du Département de l'instruction publique avant d'être transmises à la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Elles concernent aussi bien les secteurs technique, artisanal, de la santé et du social, que les services.

Interface-Entreprises

L'unité interdépartementale DIP/DEEE est chargée de promouvoir les formations et les stages auprès des entreprises. Elle doit également prospecter de nouvelles places et coordonner les offres des entreprises avec les demandes des institutions du canton. Les points forts en 2004 ont été l'augmentation du nombre de demandes d'autorisation de former (CFC), une activité concentrée dans le secteur commercial, et la promotion auprès de nouvelles entreprises inscrites au Registre du commerce. La prospection, dans plus de 1'000 entreprises, a permis de récolter près de 600 offres de places. Un accent particulier a été porté aux professions commerciales (30% des places trouvées).

Centre Uni-Emploi (CUE)

Durant l'année 2004, l'espace information du Centre Uni-Emploi a enregistré 1729 passages d'étudiants, un quart (402) d'entre eux étant de nouveaux clients. Il a d'autre part proposé 180 nouvelles offres d'emploi via son site internet www.unige.ch/cue.

Au cours de cette même année se sont déroulés 38 ateliers de recherche d'emploi, enregistrant 335 participations.

En 2004, les sept conférences organisées ont comptabilisé 820 participations.

Les psychologues-conseillères d'orientation et le responsable insertion du CUE ont encore mené 355 entretiens individuels.

En fin d'année s'est tenue la deuxième édition du Forum Uni-Emploi. Plate-forme de contact entre l'Université et les entreprises, ce forum a réuni plus de 1'000 étudiants (2'650 présences), une centaine de professionnels et de nombreux professeurs.

5.10.2 Information scolaire et professionnelle

La mission du Service de l'information scolaire et professionnelle consiste à :

- concevoir, produire et diffuser de l'information sur les filières de formation et les métiers, dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- concevoir, produire et diffuser de l'information et de la communication sur les prestations offertes par les différents services et unités de l'OOFP ;
- aider adultes et jeunes à élaborer un projet de formation en organisant des visites et des stages en entreprises ;
- aiguiller correctement les clients de l'Office vers les prestations spécialisées qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Publications

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a édité, en 2004, quatre numéros (28'000 exemplaires par parution) du magazine «Options». Ce magazine genevois des métiers et des formations est diffusé auprès des élèves genevois, de la 8e année à la fin du postobligatoire. Seul magazine en Suisse romande, entièrement consacré aux thématiques de l'orientation et de la formation, «Options» est un vecteur d'information privilégié. Il est utilisé en particulier par les maîtresses et maîtres d'ISP (Information scolaire et professionnelle), dont il constitue un véritable support de cours.

En collaboration avec le Secrétariat général du DIP, la rédaction a également réalisé et publié quatre numéros (51'000 exemplaires par parution) de «L'Ecole», le magazine d'information du Département. Ce magazine d'information est adressé aux parents de tous les élèves scolarisés dans le canton. Il l'est également, depuis le numéro de décembre 2004, à tous les enseignant-e-s genevois-es.

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a mis à jour et publié d'autres documents, notamment les guides «Après la scolarité obligatoire» et «Après l'ECG» diffusés à tous les élèves concernés. Les rédacteurs et rédactrices ont également publié de nombreux articles liés à l'orientation et à la formation professionnelle dans la page OOFP du cahier hebdomadaire «Emploi-Formation» de la Tribune de Genève. On peut citer, entre autres, ceux qui ont été consacrés à la Bourse de l'apprentissage, aux trois ans de la certification EduQua ou au parcours du premier homme sage-femme diplômé en Suisse.

Fiches et dossiers (collaboration intercantonale)

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a participé activement à différents projets intercantonaux, en particulier la révision ou la création de fiches d'information sur les professions, écoles et filières de formation. Plus de 2'300 fiches BOP, Ecol'Info et UniInfo ont ainsi été créées ou révisées par les collaborateurs et collaboratrices du Centre d'information sur les études et professions (CIEP). Tous ces documents sont disponibles en version papier dans les centres d'orientation des cantons romands. Mais ils sont aussi indispensables, dans leur version électronique, à la bonne marche du site national d'information «orientation.ch», dont ils constituent l'ossature.

Toujours dans le cadre intercantonal, le Service de l'information scolaire et professionnelle a également réalisé (enquête et rédaction) six dossiers consacrés à des métiers ou des filières professionnelles. Composés de portraits de jeunes professionnel-le-s, d'informations sur les débouchés et le marché de l'emploi, de renseignements pratiques, etc., ces dossiers sont mis à la disposition du public – en prêt ou en vente – dans les centres de documentation de Suisse romande, y compris ceux de la région francophone du canton de Berne.

Internet

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a assuré le suivi technique et la mise à jour quotidienne des sites Internet de l'OOFP et du DIP. Ce travail a impliqué en particulier la rédaction et la mise en ligne d'informations destinées à la rubrique d'actualité des deux sites (brefs articles, interviews, sondages, etc.). Les sites disposant d'une boîte aux lettres électronique, la réponse aux nombreux messages envoyés a été effectuée par un rédacteur, tandis que la veille technique était assurée par la conceptrice en communication web de la rédaction.

Par ailleurs, un travail de refonte complète du portail du DIP a été mené par le Service de l'information scolaire et professionnelle, en collaboration avec le Secrétariat général du Département. La réflexion a porté sur la forme (graphisme, code couleur, illustration), le fond (hiérarchisation des rubriques, pertinence de l'information) et l'ergonomie (logique de la navigation). Ce travail de longue haleine se termine fin janvier 2005 à l'occasion de la mise en ligne du site.

Dans le domaine – proche – de la communication audiovisuelle, le Service de l'information scolaire et professionnelle, en collaboration avec le Centre de production audiovisuelle (SEM, anciennement CPAV) du DIP et le Service de l'orientation scolaire et professionnelle de l'OOFP, a contribué à la conception et à la réalisation d'un CD-ROM (Répertoire d'activités professionnelles - RAP) destiné principalement aux psychologues-conseiller-ère-s en orientation.

Documentation

Le Centre d'information sur les études et professions (CIEP) du Service de l'information scolaire et professionnelle a reçu et informé près de 20'000 demandeurs individuels et 112 groupes, prêté plus de 10'000 documents d'information divers (brochures, CD, dossiers, etc.), répondu à près de 2'800 demandes d'information sur le Chèque annuel de formation (CAF) et effectué près de 1'300 demandes de CAF. Par ailleurs, une informatrice socioprofessionnelle du CIEP a effectué 234 entretiens individuels de Conseil en formation continue, destinés aux adultes. En 2004, la tendance constatée ces dernières années s'est confirmée au CIEP, avec une fréquentation quantitativement en baisse, mais avec des visiteurs aux demandes moins clairement formulées induisant des consultations plus longues.

Visites et stages

Le groupe **Contact-Entreprise du Service** de l'information scolaire et professionnelle a organisé et encadré 10 Rencontres d'information professionnelle (RIP). Ces demi-journées, qui se déroulent généralement sur des lieux de travail (entreprises, chantiers, etc.), ont permis à de nombreux jeunes en phase d'orientation de découvrir plusieurs professions d'un même secteur d'activité au contact de professionnel-le-s. Certains domaines, comme l'informatique, ont ainsi attiré plusieurs centaines de participant-e-s. Contact-Entreprise a également mis sur pied des visites d'entreprises : au total, ce sont près de 6'000 personnes qui ont bénéficié de ces structures d'information «sur le terrain». Enfin, Contact-Entreprise a assuré l'organisation et le suivi de plus de 4'800 stages en entreprises, destinés aux jeunes et aux adultes. Ces différentes prestations constituent, en particulier pour les élèves, des étapes importantes dans leur processus d'orientation et de choix de formation.

Réception

La réception centrale de l'OOFP, rattachée au Service de l'information scolaire et professionnelle, a reçu 30'000 visiteurs qu'elle a orientés vers les prestations, services et personnes requis au sein de l'Office. 45'000 appels téléphoniques ont été traités de la même manière et dans le même but. Ces chiffres confirment l'importance essentielle de cette véritable «plaque tournante» que constitue, pour l'ensemble de l'OOFP, la réception.

5.10.3 Orientation scolaire et professionnelle

La consultation individuelle a concerné 7'506 personnes pour l'ensemble des structures OOFP du canton et des diverses permanences assurées dans les établissements scolaires, soit plus de 10% de plus que l'année précédente et 25% de plus qu'en 1999.

Année scolaire	Nombre de consultants	Entretiens individuels	Entretiens avec la famille	Entretiens avec les professeurs	Total des entretiens
2000	6'259	13'999	1'138	1'230	16'367
2001	6'220	13'218	1'218	1'228	15'664
2002	6'216	13'278	1'146	1'167	15'591
2003	6'808	17'770	1'346	1'369	20'485
2004	7'506	16'282	1'550	1'527	19'359

La répartition entre hommes et femmes consultant reste constante au fil des années, les femmes (55,5%) consultant plus que les hommes (44,5%).

Nature de la consultation individuelle

La demande du public a pour objet l'élaboration :

– d'un projet d'orientation (58%) ;
– d'un projet de formation ou de perfectionnement (16%) ;
– ou d'un projet d'insertion (8%).

Le reste des demandes concerne des besoins d'informations personnalisées (10%), des situations d'échec (6%). Seuls 2% s'adressent à l'orientation pour une aide à la recherche d'emploi.

Les prestations collectives d'orientation

Afin de faciliter la transition de la scolarité à la vie professionnelle, les ateliers d'orientation développés dans 3 cycles d'orientation à titre pilote ont été élargis à d'autres cycles. Ainsi, en 2004, 19 ateliers d'orientation pour les 9e année ont été donnés.

Les ateliers «Boussole» ont toujours beaucoup de succès auprès des 261 collégiens de 3e et 4e années qui les ont fréquentés en 2004.

Pour ce qui est des prestations collectives d'insertion, 11 ateliers d'insertion pour les jeunes en difficulté ont été proposés et 60 séances de présentation de nos prestations ont été faites auprès de cette population afin de réduire les risques d'abandon.

Les prestations spécialisées

Les prestations spécialisées s'adressent à des publics en difficultés. L'orientation scolaire et professionnelle officie à 30% dans le cadre du semestre de motivation, dont le porteur de projet est la Croix-Rouge Genevoise, pour l'orientation des jeunes chômeurs sans formation.

Tremplin-Jeunes

Tremplin-Jeunes s'occupe toujours de jeunes en rupture de scolarité et/ou de formation. Cette année, il a été constaté un afflux de demandes très nettement supérieur aux années précédentes, (54% de plus). En 2003, 222 jeunes avaient contacté Tremplin-Jeunes, en 2004, ils étaient 343.

Cet afflux majeur fait suite aux nombreux échecs dans les classes de Complément de formation. Tremplin-Jeunes a particulièrement investi ces adolescents et les a suivis régulièrement. La moitié d'entre eux avait trouvé une insertion à fin 2004. L'autre moitié continuera à être suivie en 2005. La réflexion faite en 2004 sur cette population en rupture a permis de constater que ces jeunes, pour la plupart d'entre eux, présentaient une conjonction lourde à porter :

– Un faible niveau scolaire bien avant la rupture, couplé à des problèmes comportementaux.
– Un isolement social avec quelquefois des problèmes avec la justice et la présence d'un réseau psychosocial présent ou passé.
– La famille, bien qu'existante, est peu ou pas du tout présente. Elle est par ailleurs souvent éclatée et son niveau socioéconomique est bas.

Projet-Apprenti-e-s

Projet-Apprenti-e-s poursuit sa prise en charge et son accompagnement auprès de jeunes apprentis-es en difficulté ou en échec dont le nombre de consultants reste stable à quelques unités près. Les problématiques rencontrées restent les mêmes : situation d'échec scolaire ou à la pratique professionnelle, difficultés personnelles ou de santé ayant une influence sur le cursus de formation. Le renforcement du réseau socioprofessionnel permet de trouver des solutions pour la plupart d'entre eux.

Projet-Emploi

La consultation pour chômeurs continue d'augmenter régulièrement. Ainsi, en 4 ans, elle a crû de 139%.

	2001	2002	2003	2004
Clients reçus	223	306	420	534

Toutefois, certaines constantes perdurent : 76% des chômeurs ont en-dessous de 40 ans, 46% sont qualifiés et 42% ne le sont pas.

De nouvelles catégories, peu présentes les années précédentes, commencent à apparaître : les cadres moyens et supérieurs (7%), les indépendants (5%).

La majorité des chômeurs est issue du secteur tertiaire.

Cap-Egalité

poursuit sa mission de soutien aux pionniers et pionnières en travaillant individuellement avec eux et en animant plusieurs fois par année des ateliers collectifs permettant d'aborder les problématiques particulières aux hommes exerçant des métiers plutôt féminins et aux femmes exerçant des activités professionnelles plutôt masculines.

Les activités de formation

La direction de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que les psychologues-conseillers-ères d'orientation interviennent régulièrement auprès des maîtres ISP du cycle d'orientation et des maître IEP du postobligatoire, dans le cadre de la formation initiale des enseignants aux pratiques pédagogiques de l'orientation.

Cap-Egalité s'investit dans des cours de sensibilisation auprès des écoles professionnelles, dans des cours auprès des formateurs-trices d'apprentis-e-s et dans les études GENRE de l'Université.

5.10.4 Formation professionnelle

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr) a eu un impact important sur les activités du service, notamment en termes d'information auprès des entreprises, des organisations du monde du travail, des écoles et des candidat-e-s à une formation professionnelle.

Nouvelles ordonnances de formation et mesures de soutien aux entreprises formatrices

La formation des formateurs impliqués dans la nouvelle formation commerciale de base (NFCb) s'est poursuivie en 2004. De nombreux cours ont été organisés pour permettre aux formatrices et formateurs d'évaluer les personnes en formation dans les entreprises et ainsi répondre aux nouvelles exigences de formation.

Cet effort a contribué à rassurer les milieux professionnels et à les convaincre d'engager de nouveaux apprenants. Ces actions ont permis d'augmenter sensiblement l'offre de formation pour la profession d'employé-e de commerce (+ 13%) par rapport à 2003. Parallèlement, le dispositif «Vente.ch» a été mis en place et une centaine d'entreprises formatrices ont déjà été informées des changements qu'impliqueront, en 2005, l'introduction des nouvelles ordonnances de formation de gestionnaire et d'assistant-e du commerce de détail.

Formations initiales en deux ans, suivi individualisé des apprenant-e-s

Les formations professionnelles initiales en deux ans avec attestation d'assistant-e de bureau et d'assistant-e en coiffure sont destinées à des jeunes qui éprouvent des difficultés et ne peuvent satisfaire directement aux exigences d'une formation de type CFC. Afin de les soutenir dans leur formation, la cinquantaine de jeunes suivant ces filières font l'objet d'un encadrement individuel spécialisé assumé par des coachs. Des contacts mensuels sont établis tant avec les personnes en formation qu'avec leurs formateurs et les enseignants de l'école professionnelle.

Ce suivi individualisé sera également proposé, dès 2005 et conformément aux directives de la NLFPr, aux apprenant-e-s engagé-e-s dans la formation d'assistant-e du commerce de détail.

Aide à l'insertion professionnelle et au placement en entreprise

Un nombre croissant de jeunes se sont adressés au Service de la formation professionnelle pour une aide à l'insertion professionnelle et un placement en entreprise en stage d'une année de préapprentissage CEFP, en formation élémentaire ou en formation initiale en deux ans ou en stage d'insertion de longue durée en vue d'une entrée en formation professionnelle initiale.

Demandes d'aide au placement	Demandes	Hommes	Femmes
Préapprentissage dual (CEFP)	186	62.9%	37.1%
Formation élémentaire/formation initiale en deux ans	153	50.4%	49.6%
Stages d'insertion	49	71.4%	28.6%
Total	**388**	**59.0%**	**41.0%**

Les candidat-e-s ont bénéficié d'entretiens individuels de conseils, ont participé à des ateliers de préparation au placement en entreprise et ont été placés en stages d'essai dans des entreprises. 250 stages ont été organisés en entreprise pour faciliter le placement de ces candidat-e-s. Au terme du processus, 232 personnes ont été placées en formation professionnelle ou dans des classes de préparation à la formation professionnelle initiale.

Résultats de l'aide au placement	Nombre	(%)
Préapprentissage dual (CEFP)	90	23.2%
Formation initiale en trois/quatre ans	79	20.4%
Formation élémentaire Formation initiale en deux ans	63	16.2%
Total placements en entreprise	**232**	**60%**
Réorientations		
Insertion scolaire	32	8.2%
Emploi	4	1.0%
Renoncent	120	30.9%
Total	***388***	***100%***

Le placement en formation professionnelle initiale

La recherche de places de formation s'effectue à partir d'une enquête annuelle auprès des entreprises autorisées à former, enquête à laquelle s'ajoutent, en fonction des besoins, des prospections sectorielles conduites par Interface-Entreprises. Le site Internet *www.orientation.ch* permet aux candidats et candidates à l'apprentissage de prendre en permanence connaissance des places offertes par les entreprises et de les contacter directement. Ce système facilite le processus d'orientation et l'élaboration du projet personnel. Le placement 2004-2005 s'est traduit par une nette augmentation des engagements et le plus grand nombre de contrats depuis 14 ans.

Evolution du placement	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de nouveaux apprentis	1'870	1'800	1'783	1'772	**1'901**
	–	– 3.7%	– 0.9%	– 0.6%	**7.3%**

Evolution des places d'apprentissage	2000	2001	2002	2003	2004
Places offertes	2'334	2'342	2'356	2'355	**2'317**
		0.3%	0.6%	0.0%	**– 1.6%**
Places non repourvues	463	542	573	583	**416**
		17.1%	5.7%	1.7%	**– 28.6%**

1'901 personnes en formation ont trouvé une place dans une entreprise. La majorité des domaines professionnels bénéficient d'un regain d'intérêt pour la formation professionnelle initiale. L'augmentation des engagements est particulièrement remarquable dans les domaines du bois (+109%), du sanitaire et de la ventilation (+42%), de l'agriculture et de l'horticulture (+37%) et du bâtiment (+32%). L'offre globale de places de formation a légèrement diminué par rapport à 2003 (-1.6%) mais l'adéquation entre les attentes des formateurs et le profil des candidat-e-s s'est améliorée puisque le nombre de places non repourvues (416 places) est nettement moins élevé qu'en 2003 (-28.6%).

Suivi des personnes en formation

Le groupe Qualité-Formation est chargé du suivi des 4'086 apprenti-e-s en entreprise. Les 14 conseillers-ères

qui le composent ont été en contact avec les partenaires de la formation (apprenant-e-s, parents, commissaires, maître-esse-s d'apprentissage et formateurs-trices en entreprise) au travers de plus de 6'175 interventions (cf. tableau).

Le Point Réseau (conseillers et conseillères en formation, psychologues de Projet Apprentis, spécialistes des différents services du DIP) a suivi 104 personnes en formation dont 27% d'apprenantes. Ce groupe interdisciplinaire favorise, par un dépistage systématique, la prise en charge des jeunes en rupture ou en difficulté.

Examens intermédiaires, examens partiels et de fin d'apprentissage et équivalences de diplômes

		2002	2003	2004
Examens intermédiaires et finaux	Candidats	2'195	2'417	2'409
	CFC et CCC	1'454	1'563	1'584
	Professions	124	117	126
Cours pour experts	Professions	20	23	10
Ecole hôtelière ES	Diplômes	52	33	41
Brevet de clerc	Brevets	4	2	
Equivalences CFC - diplômes français	CAP	12	22	34
	BEP	10	10	12

124 sessions d'examens intermédiaires, partiels et de fin d'apprentissage ont été organisés par le groupe Examens et Certifications pour 2'409 candidat-e-s (apprenant-e-s en entreprise, apprenant-e-s plein temps en école, article 41, formations pratiques) et ont permis de délivrer 1'584 certificats et attestations dans 126 professions. On relèvera les premiers CFC pour les professions de concepteur-trice en multimédia, gardien-ne d'animaux, médiamaticien-ne, télématicien-ne, électronicien-ne en multimédia, gestionnaire en logistique, projeteur-se en technique du bâtiment «chauffage», «ventilation» et «installations sanitaires».

Le taux d'échec global aux examens est de 17.7%, ce qui correspond à une diminution de 0.6% par rapport à l'année précédente. Ce résultat reste très insatisfaisant.

Cette année encore, un rapport a été élaboré pour les professions dans lesquelles le taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage est supérieur à la moyenne annuelle. Il propose des pistes pour des solutions d'amélioration étudiées de concert avec les directions des écoles professionnelles et les membres des collèges d'experts représentant les milieux professionnels et les enseignant-e-s. Un projet d'amélioration du suivi individualisé des personnes en formation sera mis en place en 2005.

Equivalences de diplômes

Depuis janvier 2004, les demandeurs et demandeuses traitent directement l'équivalence de diplômes étrangers avec l'OFFT. Ce changement de procédure a amené le groupe Examens et Certifications à réorienter de très nombreuses demandes vers les services compétents. En 2004, 20 équivalences d'aides-soignantes ont été accordées.

5.10.5 Formation continue

FormaConseil

Après une première période (2001-2003) de prestations directement adressées à des entreprises/institutions demandeuses et en lien immédiat avec des dossiers de demande de financement soumis au FFPP (plus de 35 dossiers), FormaConseil a poursuivi en 2004 son développement dans le cadre de sa mission de conseil et de soutien du tissu économique genevois en matière de développement de compétences et de formation continue. De ce point de vue, l'année écoulée aura été clairement une année d'investissement dont les résultats tangibles en termes de dossiers/projets sont attendus au cours des 24 mois à venir (2005-2006). En effet, l'effort en temps de travail a été mis sur l'accès aux associations faîtières sur le renforcement des collaborations interdépartementales OOFP/DIP – OCE/Promotion économique/DEEE, sur l'établissement de contacts nouveaux au sein du réseau de PME locales (environ 30 dossiers en cours dont 2 financés par le FFPP pour un montant de près F 300'000 au bénéfice d'environ 450 employés), et sur le travail de conception et de production de l'outil de communication et de conseil «PERFORMANCES PME».

Chèque annuel de formation

En 2004, plus de 2'500 personnes ont obtenu un Chèque annuel de formation, ce qui représente près de 39% d'augmentation par rapport à 2003. Les jeunes entre 18 et 30 ans sont toujours plus nombreux à solliciter cette mesure : 45.2% en 2004 contre 43.5% en 2003. Plus de 23% des bénéficiaires proviennent des secteurs commerce-finance, administration, enseignement, santé et travail social. L'amélioration de sa situation professionnelle reste le motif principal des demandes de chèque.

Près de septante institutions offrent des cours donnant droit au chèque annuel de formation.

1'914 personnes, soit 44% de l'ensemble, ont demandé un Chèque via le site Internet *www.geneve.ch/caf* durant l'année 2004.

Qualifications+

Qualifications+ a pour tâche d'encourager et d'accompagner les adultes désirant obtenir une qualification professionnelle. Plus de 240 personnes ont réussi cette année leur CFC selon l'article 41 de l'ancienne loi sur la formation professionnelle. La plupart de ces personnes ont pu bénéficier d'un bilan de compétences et d'une procédure de validation des acquis. Le taux d'échec aux examens est inférieur de 1.9% à celui de l'année dernière. A relever que ce taux était de 20.3% en 1999 au moment de la mise en place du dispositif. Le taux d'abandon pendant la formation n'a jamais été aussi bas puisqu'il atteint désormais 2.18% alors qu'en 1999, 17% des personnes abandonnaient la formation en cours de route. 220 personnes ont obtenu cette année une attestation de qualifications qui a valeur de tout ou partie du certificat fédéral de capacité, et qui reconnaît les acquis personnels et professionnels des personnes.

		2002	2003	2004
Apprentissage dual et plein temps	Apprenti-e-s en formation	5'389	5'214	5'068
	CFC délivrés	1'268	1'293	1'584
	Taux d'échec aux examens	18.5%	19.0%	17.7%
Article 41	Candidat-e-s en formation	500	390	366 *
	CFC délivrés	175	280	242 **
	Taux d'échec aux examens	11.2%	11.9%	10.0%

* Rapport d'activité au 1er décembre 2004.
**Rapport d'activité au 1er juillet 2004.

Validation des acquis

Dans le domaine de la validation des acquis, plusieurs projets sont en cours.

Validation transfrontalière des acquis

Grâce à la collaboration de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) d'Annecy-Poisy, du Dispositif académique de validation des acquis du Greta Léman et de la Direction du travail de la Haute-Savoie, un projet de validation transfrontalière des acquis a pu se concrétiser et bénéficier d'un financement d'Interreg. L'objectif poursuivi est de mettre en place dans le canton de Genève et dans la zone française du Chablais-Genevois et du Pays de Gex un dispositif d'information et de conseil, d'accompagnement permettant aux ressortissants français de la région Rhône-Alpes d'avoir accès aux qualifications reconnues par la Suisse et aux ressortissants suisses du canton de Genève d'obtenir des qualifications reconnues par l'Etat français (celles figurant au répertoire national des certifications professionnelles).

Parallèlement, une expérience très novatrice a été faite dans le cadre des Transports publics genevois. Des conducteurs et conductrices de tram et de bus pourront bénéficier de validation des acquis sur la base d'un titre délivré en France par l'AFPA. Ceci permet à des collaborateurs suisses des TPG de ne pas se trouver dans une situation défavorable par rapport à leurs collègues frontaliers déjà détenteurs d'un tel titre.

Validation des acquis dans le domaine de la petite enfance

Pour faire face à la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de l'éducation de la petite enfance, un projet de validation des acquis, en vue d'obtenir une qualification professionnelle d'éducateur-trice du jeune enfant, a été mis en place avec la collaboration de l'OJ, du CEFOPS et de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève. En septembre 2004 s'est terminée la phase expérimentale. 88 personnes sont entrées dans le dispositif.

Validation des acquis pour les aides soignant-e-s

Suite à la demande des milieux professionnels, l'OOFP met en place une procédure de reconnaissance validation des acquis s'adressant aux aides soignant-e-s certifié-e-s en vue d'obtenir le CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire. Une phase pilote débutera en 2005 avec un groupe composé de 20 personnes.

Cadre Finance Carrière

Grâce au partenariat État (DEEE et DIP) / Privé (Fondation Genève Place Financière), la plate-forme Cadre Finance Carrière est opérationnelle depuis le 15 septembre 2003. L'objectif est de faciliter la mobilité des cadres du secteur Banque / Finance. L'introduction de la plate-forme s'est faite dans le cadre d'un projet pilote. Son intervention a répondu à un besoin du marché tant au niveau des cadres bancaires que des entreprises. Au 2 décembre 2004, 193 consultations ont été données à 165 personnes. 80% de ces personnes sont des hommes et 20% d'entre elles ont un emploi.

Au vu des résultats obtenus, une association va être fondée et la cible va s'élargir non seulement aux cadres bancaires mais aussi à l'industrie et aux multinationales. On parlera entre autre de mobilité intersectorielle où l'usage d'outils adéquats se fera pour évaluer la possibilité de transférer des compétences techniques et directoriales. Une campagne de promotion va être menée début 2005, à travers un mailing ciblé, afin de solliciter la participation financière des entreprises. Le financement de cette plate-forme restera paritaire. Cadre Finance Carrière cèdera le pas à Cadre Transition Carrière dans le courant du premier trimestre 2005.

Femme & Emploi

Prestation créée en 2001, Femme&Emploi s'adresse à des femmes au foyer souhaitant reprendre une activité professionnelle après une interruption de plus ou moins longue durée, consacrée à leur famille. 123 femmes se sont adressées à cette structure en 2004. La très forte majorité a entre 31 et 50 ans (78%), est mariée (76%) et a un niveau de formation postobligatoire ou universitaire (81%). Seules 19% de ces femmes n'ont pas de formation.

18% d'entre elles ont travaillé 5 ans et 47% 10 ans ou plus, avant de cesser tout activité professionnelle.

Outre les entretiens individuels dont elles ont bénéficié, il leur a été également proposé, comme l'année dernière, une série de tables rondes dont les thèmes concernaient directement leur situation.

Centre de bilan Genève (CEBIG)

Avec près de 1'300 bilans réalisés en 2004, ce qui représente une augmentation de 200 bilans par rapport à 2003, le Centre de Bilan poursuit la croissance amorcée depuis sa création il y a 10 ans.

En 2004, la proportion de demandeurs d'emploi a connu une forte augmentation, atteignant le 45% de la clientèle du CEBIG. Cette population a consulté dans le but d'élaborer des projets d'insertion professionnelle, d'analyser la faisabilité de ses projets d'activité indépendante, d'obtenir un CFC par validation d'acquis ou encore d'obtenir une attestation cantonale de qualification dans un domaine professionnel ou dans le domaine des compétences-clés (travailler en équipe, communiquer, résoudre des problèmes, organiser, traiter l'information et encadrer).

Les personnes en emploi ont consulté soit dans le but de mieux gérer leur mobilité professionnelle, soit dans le contexte d'une démarche de reconnaissance ou de validation d'acquis.

Les collaborateurs d'entreprises (12% de la population consultante) ont poursuivi un objectif de mobilité professionnelle à l'interne ou à l'externe de l'entreprise.

Formation des formateurs-trices en entreprise en matière de formation professionnelle initiale

La formation complète a permis à 228 personnes d'obtenir l'attestation fédérale obligatoire pour pouvoir former des jeunes en apprentissage dans l'entreprise alors que 150 recevaient une attestation de formation partielle, soit 335 attestations délivrées.

Avec la refonte de tous les règlements d'apprentissage, les formateurs seront systématiquement initiés aux nouvelles conditions de formation dans chaque métier. Ce dispositif a donc été offert à 151 personnes sous forme de deux demi-journées obligatoires et une demi-journée à option pour la Nouvelle formation commerciale de base. Parmi ces personnes, 70 n'ont suivi que cette partie de la formation et obtenu une attestation partielle.

En fin d'année, les cours ont été ouverts sous forme de formation continue à toutes les personnes qui dans l'entreprise sont en contact avec l'apprenti-e. L'information et le catalogue des cours ont été adressés dans ce but aux 4'000 entreprises concernées.

5.10.6 Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

Au cours des douze séances organisées en 2004, les membres du Conseil de direction ont examiné, en les actualisant, septante-cinq dossiers présentés les années précédentes dans le cadre du budget ordinaire inscrit dans la Loi cantonale sur la formation professionnelle.

En outre, les membres du Conseil de direction sont entrés en matière pour une participation à un nouveau programme de perfectionnement professionnel destiné à des concierges d'immeubles privés et d'écoles publiques.

Les membres du Conseil de direction ont également réitéré leur soutien financier aux frais d'organisation de la seconde manifestation «La Cité des Métiers et des formations» qui aura lieu en novembre 2006.

Au niveau du budget extraordinaire, prévu par l'article 8 de la Loi sur la formation continue des adultes, les membres du Conseil de direction ont approuvé deux nouvelles demandes pour des actions visant au maintien, voire au développement des places de travail, présentées par une entreprise privée et une association professionnelle avec le concours de FormaConseil.

Face aux difficultés à sensibiliser les entreprises aux diverses possibilités offertes à Genève en matière de formation continue du personnel, les membres du Conseil de direction ont souhaité engager, prochainement, une réflexion sur de nouvelles pistes à suivre dans ce domaine.

Enfin, les membres du Conseil de direction ont établi le budget ordinaire du FFPP, pour l'exercice 2005, permettant au Conseil d'Etat d'arrêter le montant de la cotisation annuelle à percevoir auprès des employeurs des secteurs privé et public du canton, à F 23, soit le même niveau que celui de l'année précédente.

5.10.7 Conseil central interprofessionnel (CCI)

Le CCI, organe consultatif du Conseil d'État, est chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation et de perfectionnement professionnel, de formation continue des adultes ainsi que de la protection du travail des jeunes gens. Ses compétences recouvrent l'ensemble des professions, y compris celles relevant de la santé, du travail social, de l'éducation, de la science, des arts et de la culture.

Durant l'année 2004, le bureau s'est réuni à neuf reprises, alors que l'assemblée a tenu trois séances.

Durant cet exercice, le CCI a pris connaissance notamment :

- des rapports périodiques du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP);
- de la situation de la rentrée en apprentissage et en école, ainsi que des rapports réguliers sur la bourse des places d'apprentissage;
- du projet de réforme de l'Ecole d'enseignement technique (EET);
- de la mise en œuvre de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle et de la révision de la Loi cantonale sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens;
- des indicateurs de la formation professionnelle à Genève, publiés par le SRED;
- d'un premier bilan de la formation commerciale de base;
- de la nouvelle formule standardisée des contrats d'apprentissage;
- du Masterplan Formation professionnelle et de la révision des ordonnances fédérales sur la formation professionnelle.

Le bureau a tenu une journée d'échanges sur le thème des priorités pour une politique de formation professionnelle adaptée aux nouvelles évolutions. Cette réflexion a mené à l'élaboration, dans le cadre des travaux du conseil, du document «Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle; Engagement pour une politique de formation professionnelle adaptée aux nouvelles évolutions». Les sept objectifs prioritaires, ainsi que les mesures concrètes des partenaires de la formation professionnelle (partenaires sociaux, Etat) seront périodiquement réexaminés et remis à jour par le CCI.

Une enquête qualitative et prospective du CCI sur la perception de l'apprentissage par les entreprises genevoises a été réalisée en 2004. Un groupe d'accompagnement du conseil a suivi les travaux. Les résultats et propositions du rapport d'enquête ont été intégrés dans l'élaboration des objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle.

Le CCI a également répondu à une consultation sur le Plan d'étude cadre romand (PECARO). Sa réponse a été intégrée dans la réponse cantonale.

Le groupe de travail du CCI sur les conditions cadre à l'entrée en apprentissage a poursuivi ses travaux en 2004. Une expérience pilote, visant à remplacer les tests d'aptitudes organisés par les milieux professionnels en mathématiques, par l'épreuve commune de 9e année du CO, a été menée pour l'entrée en apprentissage 2004-2005. Le bilan était globalement positif; l'expérience sera reconduite en 2005 et élargie à de nouveaux partenaires. Le groupe continuera ses travaux en 2005.

Le groupe pour le développement de la formation continue du CCI s'est réuni à trois reprises en 2004. Ses membres ont notamment procédé à une première analyse des incidences de la libre circulation des personnes sur la formation continue. Enfin, il a élaboré un concept «d'épargne-temps-formation» permettant aux personnes en emploi d'accumuler du temps pour la formation continue. Une phase exploratoire sera menée en 2005 pour valider le concept et mettre en place un projet pilote.

6. DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

6.1 Activités et priorités départementales

Préambule

A Genève, l'évolution sociale actuelle, la particularité géographique de notre canton frontière, la densité de ses infrastructures et de ses activités locales et internationales, économiques et diplomatiques, exigent une rénovation profonde pour assurer, aujourd'hui et demain, la sécurité des Genevois, de leurs biens et de leur territoire. Cette question doit être traitée parallèlement sous différents angles et dans la continuité. Elle appelle une nouvelle organisation du travail de nos services, de nouvelles collaborations, ainsi que quelques modifications législatives.

Outre la sécurité, notre rôle consiste aussi à assurer un cadre de vie conforme à l'image et à la tradition de Genève : dans un esprit d'ouverture, alléger les contraintes pesant sur l'emploi et les entreprises tout en exerçant de la rigueur vis-à-vis des comportements abusifs ou non respectueux des règles de vie commune.

Concept global de sécurité

- Sur le plan structurel, la révision de la loi sur la police, objet d'une attention politique toute particulière, a été adoptée par le Grand Conseil le 27 août 2004, au terme de travaux parlementaires longs et approfondis.

  Le plan de carrière proposé dans le projet de loi a été modifié et le Conseil d'Etat a reçu la compétence de fixer les traitements des fonctionnaires de police. Le statut de la police de la sécurité internationale a été ancré dans la loi. Un poste de chef de la police adjoint a été créé. Des exigences en matière de formation et de formation continue ont été expressément formulées ; elles constituent le corollaire du système de promotion, basé sur les aptitudes et les qualifications.

  Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er janvier 2005. Ce texte représente un progrès indéniable par rapport à la précédente législation qui s'articulait autour d'un système d'avancement basé sur l'ancienneté (le rôle matricule), générateur d'inégalités de traitement et peu propice à dynamiser l'institution.

  La nouvelle direction de la police mise en place fin 2003 - début 2004 dispose ainsi d'un instrument de gestion lui permettant d'assurer l'évolution du Corps de police en tenant compte des besoins de la population, conformément aux objectifs qui lui ont été assignés.

  En parallèle au vote de la loi sur la police, le Grand Conseil a expressément demandé, par la voie d'une motion (M 1588), la poursuite de divers travaux déjà entrepris par le département en vue de moderniser l'institution.

  La mise en place d'un tronc commun aux 3 services de police (police judiciaire, gendarmerie et police de la sécurité internationale - PSI) en matière de formation est effective depuis le 1er janvier 2005, avec l'entrée en vigueur du brevet fédéral de policier, qui a été étendu aux agents de la PSI.

  Par ailleurs, pour pallier le manque d'effectif chronique de la police genevoise, un effort particulier sera porté en 2005 sur le recrutement, qui sera professionnalisé.

- Dans le domaine de la sécurité «au quotidien», trois événements survenus en 2004 doivent être mis en exergue :
  - L'ouverture 24 heures sur 24 du nouveau poste de police de la Gare de Cornavin. En 2005, un poste sur la rive gauche devra également être ouvert 24 heures sur 24, conformément à ce que prévoit la nouvelle loi sur la police.
  - La conclusion par le département d'une Convention concernant la sécurisation du périmètre de Cornavin et son financement, passée avec la Ville de Genève, le Parking Place de Cornavin SA et les CFF. Cette Convention, qui coordonne l'action des divers intervenants concernés, publics et privés, entre en vigueur le 1er janvier 2005 et pourra servir de référence pour d'autres secteurs du canton confrontés aux incivilités, à la délinquance et au trafic de drogue.
  - L'institution par le département d'une Commission de la sécurité routière pour faire face à l'augmentation du nombre des victimes de la route dans le canton. Chargée de coordonner l'activité des intervenants publics et privés concernés par cette problématique et de proposer des mesures concrètes pour améliorer la sécurité routière, cette commission associe des collaborateurs du DJPS et de la police à des spécialistes d'autres départements et à des partenaires extérieurs à l'administration. Une campagne de sensibilisation débutera au printemps 2005.
- En 2005, le département entend également poursuivre la collaboration de la police avec les agents de sécurité municipaux des communes, sur la base d'un concept en cours d'élaboration qui s'inscrit dans celui, plus large, de la police de proximité.
- S'agissant plus particulièrement de la sécurité dans les établissements scolaires, diverses mesures ont été

mises au point en lien avec le Département de l'instruction publique. Leur mise en application est prévue au cours du 1er semestre 2005.

- En étroite collaboration avec les partenaires intéressés, le département a également élaboré un projet de loi sur les violences domestiques, pour offrir une réponse institutionnelle à un problème de société délicat et croissant. Prévoyant notamment, pour les agresseurs, une mesure d'éloignement du domicile, ce projet sera examiné par le Grand Conseil en 2005, après son adoption par le Conseil d'Etat.
- Enfin, la volonté d'adéquation et d'amélioration de la formation professionnelle des membres des forces de l'ordre vaut également pour les agents de sécurité privés. C'est ainsi que la modification du Concordat romand sur les entreprises de sécurité, entrée en vigueur en 2004, fixe de nouvelles exigences en matière de formation continue des agents de sécurité et introduit des dispositions plus restrictives en ce qui concerne leur honorabilité et leur solvabilité. Dans la même perspective, une motion visant à promouvoir la formation des agents de sécurité (M 1590) a été renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 27 août 2004. Cette motion, qui a pour objectif l'amélioration des connaissances des agents de sécurité en matière de législation, de maîtrise des situations de stress et de suivi des situations post-traumatiques, a été transmise à la Commission concordataire, invitée à examiner de quelle manière une suite utile pouvait lui être donnée. De nouvelles directives émanant de cette Commission seront émises en janvier 2005 à l'intention des cantons.

Domaine de la population

- La mise en œuvre, au plan cantonal, du concept fédéral de la protection de la population a constitué une autre priorité départementale en 2004. Si les travaux de rédaction d'une loi-cadre cantonale, lien indispensable entre la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, entrée en vigueur le 1er janvier 2004, et le règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) ont été initiés, des modifications législatives et réglementaires seront également entreprises en 2005 pour assurer la cohérence du dispositif cantonal. Dans un premier temps, c'est le principe de coordination entre les 5 partenaires concernés (police, sapeurs-pompiers, protection civile, services de la santé publique, services techniques) au système qui doit être assimilé et concrétisé. Par ailleurs, des adaptations plus spécifiques fondées sur l'expérience et les attentes des communes ont été intégrées aux réformes en cours dans le domaine des sapeurs-pompiers et dans celui de la protection civile.
- Dans le domaine des migrations, l'entrée en vigueur, le 1er juin 2004, de la deuxième phase des dispositions transitoires concernant l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Confédération et l'Union européenne a eu pour effet l'abandon de la priorité accordée aux travailleurs indigènes dans le recrutement et l'abolition du contrôle systématique des conditions de travail et de salaire. Dès lors, l'examen des dossiers ne relève plus de la compétence de la commission tripartite pour l'emploi. Leur traitement est assuré directement et exclusivement par l'OCP. Pour répondre aux exigences des employeurs et aux attentes des employés, le département s'est donné les moyens d'émettre les autorisations de travail correspondantes dans les 5 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande. Cet effort de rationalisation des procédures sera poursuivi en 2005.
- La problématique des Sans-papiers et les demandes de régularisation collective qu'elle génère ont été confiées par le Conseil d'Etat à l'examen d'une Commission ad hoc présidée par l'ancien Conseiller d'Etat Dominique Foellmi, dont le rapport est attendu au début 2005. La mise en œuvre des recommandations émises, en concertation avec les autorités fédérales compétentes, représentera un des défis majeurs en 2005. Pour sa part, le DJPS a élaboré des directives internes établissant une procédure respectueuse des droits humains et prenant dûment en considération d'éventuels liens familiaux lors d'interpellations, à Genève, par la police, d'étrangers en situation irrégulière. Soumises à l'approbation du Procureur général, ces directives doivent entrer en vigueur en 2005.
- Produit du même souci de respect de la dignité humaine dans les procédures de renvoi, l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois (commune de Satigny) a été inauguré et mis en exploitation le 20 juin 2004. Caractérisé par un régime de détention adapté à son objectif unique, à savoir l'exécution effective d'un renvoi, Frambois est le premier établissement de détention administrative intercantonal (Vaud, Neuchâtel, Genève) de Suisse.

Nouvelle prestation «cadre»

Par ailleurs, après une large consultation des milieux concernés, le département a présenté au Conseil d'Etat un projet de loi sur les services de taxis et de limousines qui précise les droits et les devoirs de tous les acteurs du transport professionnel de personnes et permet de favoriser un développement harmonieux de la branche, au bénéfice tant du public que des professionnels. La Commission des transports du Grand Conseil a recommandé l'adoption du projet à une très large majorité de ses membres. Il sera examiné par le Grand Conseil en 2005.

6.1.1 Présidence et secrétariat général

Mission

Le secrétariat général seconde la présidence dans la direction et l'administration du département, en veillant à l'application des décisions de la Présidente du département et de l'exécutif cantonal. Il participe à la définition des stratégies de travail et coordonne les activités opérationnelles des services. Le secrétariat général gère l'ensemble des ressources humaines du département et contribue à l'élaboration du budget. Il traite les affaires parlementaires et collabore aux travaux des commissions judiciaire, législative, des finances, des transports, des pétitions et des Droits de l'Homme. Le secrétariat général anime différents groupes de travail et commissions mixtes, interdépartementaux et intercantonaux ou y participe. Il suit les procédures devant les autorités judiciaires et les autorités de recours, et assure les relations avec le Pouvoir judiciaire. En liaison avec la Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales, le secrétariat général gère le contentieux impliquant des personnes au bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques, dans le respect des

Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des Accords de Siège passés avec les organisations internationales concernées.

6.1.1.1 Législation, consultations fédérales et autres activités

Législation

- Adoption par le Grand Conseil, le 22 janvier 2004, de la loi modifiant la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (interdiction de vendre des boissons alcooliques dans les stations-service et limitation des heures de vente dans les autres commerces).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 8 mars 2004, d'un règlement modifiant le règlement sur les émoluments du service des automobiles et de la navigation (H 1 05.08), suite aux modifications des dispositions fédérales visant d'une part, l'annualisation des visites techniques pour les poids lourds et, d'autre part, la durée d'examens de conduite et d'échange de permis.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 15 mars 2004, d'un projet de loi sur les services de taxis et de limousines (H 1 30).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 7 juin 2004, d'un règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les services de taxis (H 1 30.01).
- Adoption par le Grand Conseil, le 11 juin 2004, de la loi modifiant la loi concernant le Concordat sur les entreprises de sécurité, et autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention portant révision du Concordat, du 3 juillet 2003 (suppression des clauses discriminatoires pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE, introduction de dispositions plus restrictives en ce qui concerne l'honorabilité et la solvabilité des agents ainsi que l'autorisation d'utiliser un chien, et introduction d'un cours de sensibilisation à la profession en cours d'emploi).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 14 juin 2004, d'un projet de loi modifiant la loi sur la juridiction des prud'hommes (juridiction du travail) (E 3 10).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 25 août 2004, d'un règlement modifiant le règlement concernant le Concordat sur les entreprises de sécurité, afin de préciser les compétences du service des autorisations et patentes et du commissariat de police en fonction des innovations résultant de l'adhésion du canton de Genève à la Convention portant révision du Concordat sur les entreprises de sécurité, du 3 juillet 2003.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 25 août 2004, d'un projet de loi sur l'état civil, visant à adapter la législation genevoise aux nouvelles dispositions fédérales concernant l'informatisation des registres de l'état civil.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 25 août 2004, d'un règlement abrogeant le règlement relatif à l'établissement et à la délivrance des actes d'origine, suite à l'abrogation de l'ordonnance fédérale sur l'acte d'origine qui servait de fondement au règlement précité.
- Adoption par le Grand Conseil, le 27 août 2004, de la loi sur la réforme de la police.
- Adoption par le Grand Conseil, le 17 décembre 2004, d'un projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, visant à enregistrer le produit de l'impôt cantonal sur le revenu brut des jeux dans les recettes générales de l'Etat.
- Adoption le 20 octobre 2004, d'un règlement modifiant le règlement sur le régime intérieur de la prison et le statut des personnes incarcérées, du 30 septembre 1985 (F 1 50.04).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 3 novembre 2004, d'un nouveau règlement du Centre éducatif de détention et d'observation la Clairière (F 1 50.24).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 29 novembre 2004, d'un règlement modifiant le règlement sur l'état civil, visant à adapter la réglementation genevoise aux nouvelles dispositions fédérales en la matière tout en maintenant la possibilité pour les magistrats communaux de célébrer les mariages en qualité d'officier d'état civil extraordinaire.
- Adoption par le Grand Conseil, le 2 décembre 2004, de la loi modifiant la loi sur la police, permettant la délégation de compétence en matière de conversion des amendes d'ordre en contravention et à leur recouvrement aux communes pour les amendes d'ordre infligées sur leur territoire par leurs agents de sécurité municipaux et leurs agents municipaux.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 22 décembre 2004, d'un nouveau règlement relatif aux médiateurs pénaux et civils.
- Prise d'acte par le Conseil d'Etat du Règlement de l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois, du 8 avril 2004, entré en vigueur le 15 juin 2004. Adopté par la Conférence des chefs de département compétents en matière de police des étrangers sous l'égide des trois cantons concordataires (Vaud, Neuchâtel et Genève), ce règlement a été intégré au Recueil systématique genevois sous la référence F 2 12.08.

Consultations fédérales

- Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure.
- Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement.
- Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE).
- Réponse à la consultation fédérale sur l'opportunité pour la Suisse d'adhérer à la Convention des Nations Unies concernant la criminalité transnationale organisée, du 15 novembre 2000, ainsi qu'à ces deux protocoles additionnels, l'un relatif à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et l'autre concernant le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.
- Réponse à la consultation fédérale sur l'ouverture d'une procédure de consultation concernant la loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personnes (LSPIN). Cette loi vise à simplifier les échanges de données entre les différents registres officiels de personnes par le biais d'identificateurs sectoriels de personnes. Elle est en relation avec la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels, soumise à consultation en avril 2003.
- Réponse à la procédure de consultation au sujet du rapport sur le protocole facultatif du 25 mai 2000 à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et de la modifica-

tion correspondante de la norme pénale sur la traite d'êtres humains (art. 196 CP).

– Réponse à la procédure de consultation relative à la révision de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les jeux de hasard et les maisons de jeu et de l'ordonnance du Département fédéral de justice et police (DFJP) sur les systèmes des surveillance.
– Réponse à la procédure de consultation relative au projet de Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse.
– Réponse à la consultation fédérale relative à l'unification de la procédure civile (loi fédérale de procédure civile).
– Réponse à la consultation fédérale relative à l'avant-projet de révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) et à l'avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.
– Réponse à la consultation fédérale relative à l'initiative parlementaire 00.419. Protection contre la violence dans la famille et dans le couple.
– Réponse à la consultation fédérale relative à l'ordonnance sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Ordonnance sur les profils d'ADN).
– Réponse à la consultation de l'Office fédéral de la justice relative aux conséquences de la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne sur la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA).
– Réponse à la consultation fédérale concernant le rapport et avant-projet relatifs à la modification du Code pénal suisse dans sa teneur du 13.12.2002, concernant la mise en œuvre de l'article 123a de la Constitution fédérale sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux ainsi que quelques correctifs apportés au nouveau droit régissant les mesures.
– Rapport du DJPS sur l'état actuel de l'immigration illégale, en réponse à la demande de Monsieur Christoph Blocher, Conseiller fédéral en charge de DFJP, du 23 février 2004.

6.1.1.2 Autres activités, par domaine

Sécurité

– Poursuite des travaux liés à l'adoption de la loi modifiant la loi sur la police.
– Mise en place d'une collaboration entre la police en charge de la cybercriminalité et l'association Action Innocence, dans le but d'améliorer l'identification des fichiers relevant de la pédophilie ou de la pédopornographie.
– Rédaction d'un projet de loi sur les violences domestiques prévoyant notamment, pour sa mise en œuvre et sa coordination, la création d'une commission chargée de soumettre au Conseil d'Etat un modèle d'intervention intégré. Après consultation, pendant l'été 2004, d'un grand nombre de partenaires impliqués dans la problématique des violences domestiques à domicile, le projet de loi, fondé sur le rapport établi par le groupe de travail «Prévention et maîtrise de la violence conjugale» a été déposé auprès du Conseil d'Etat. Son examen par le Grand Conseil est prévu au début 2005.
– Evaluation de l'expérience menée dans le poste de police de la Servette suite au module expérimenté entre la police et l'association VIRES de juin 2003 à février 2004 concernant l'intervention policière dans les cas de violences domestiques. Le rapport établi a démontré la nécessité d'améliorer la formation des policiers et a confirmé le besoin de renforcer le dispositif de prise en compte des agresseurs en développant la concertation entre la police, la justice et le service de probation.

Sécurité civile

– Mise sur pied d'un dispositif cantonal de préalerte en matière d'intempéries, appelé «Cellule Intempéries Genève».
– Rédaction d'un projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile et d'un projet de règlement ad hoc.
– Constitution, par le Conseil d'Etat, d'un groupe de travail chargé de rédiger les dispositions cantonales d'application des dispositions fédérales sur la protection de la population et de définir le cahier des charges d'un organe cantonal de coordination en matière de protection de la population et remise d'un rapport le 20 décembre 2004.

Pénitentiaire

– Afin de faire face à la surpopulation à la prison de Champ-Dollon, adoption par le Conseil d'Etat, le 30 juin 2004, du projet Migratio qui permet, du 1er août 2004 au 31 janvier 2005, le transfert de 25 détenus de la prison de Champ-Dollon à la prison de la Croisée, Orbe (VD).
– Première mise en œuvre de la planification pénitentiaire avec l'adoption par le Conseil d'Etat, le 28 juillet 2004, d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'275'060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon.
– Adoption par la Conférence latine des Chefs de départements de justice et police du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des mineurs des cantons romands (et partiellement du Tessin et de Berne) et lancement de la procédure de consultation interparlementaire.

Migrations

– Elaboration, en collaboration avec le DEEE, du règlement modifiant le règlement d'application de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne et ses Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange.
– Mise en œuvre d'une politique visant à délivrer les autorisations de travail pour les ressortissants de l'UE dans un délai record de 5 jours ouvrables à la satisfaction des entreprises genevoises et des employés intéressés.
– Désignation de Madame Micheline Spoerri, Présidente DJPS, à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) dans le dossier Schengen et de Madame Pascale Byrne-Sutton, secrétaire adjointe DJPS chargée des migrations.
– En concertation avec le DASS, mise sur pied du dispositif genevois spécifique aux requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM) pour lesquels l'aide sociale fédérale relevant de la loi fédérale

sur l'asile a été supprimée en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fédérales au 1er avril 2004. Une collaboration étroite entre l'OCP et l'Hospice général est instaurée en vertu de laquelle l'OCP procède préalablement à l'identification des requérants NEM ce qui permet ensuite aux personnes qui en ont besoin d'avoir accès à un hébergement d'urgence, des repas et des soins, si nécessaire.

– Dans le cadre des nouvelles dispositions fédérales relatives aux requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière, supervision du système de Monitoring demandé par la Confédération s'agissant des coûts générés, des éventuels effets sur la criminalité, de la situation en matière de soins de santé, etc.
– Elaboration, en collaboration avec le Ministère public, de directives relatives à la procédure à suivre après interpellation de personnes dont le séjour en Suisse est illégal.
– Etude de la problématique soulevée par de nouvelles demandes de régularisation collective de Sans-papiers, présentées durant l'année 2004.
– Mise en exploitation, le 20 juin 2004, du nouvel établissement concordataire (Vaud, Neuchâtel, Genève) de détention administrative de Frambois (commune de Satigny), destiné au placement des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte, en vue de leur refoulement.

Judiciaire

– Suite à la révision de la partie générale du Code pénal suisse, poursuite des travaux d'adaptation de la législation cantonale par le groupe de travail, composé de représentants du DJPS, du Pouvoir judiciaire, de la Faculté de droit et du barreau genevois.

Autorisations

– Gestion, en étroite collaboration avec tous les services compétents des administrations cantonale et communales concernées, de 770 demandes relatives à la tenue de réunions ou manifestations et délivrance des autorisations s'y rapportant, conformément aux articles 11B et 11C du règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956 (F 3 10.03) (contre 800 en 2003, soit une diminution de 4%).
– Réexamen de la loi sur les procédés de réclame.
– Travaux de la Commission d'examen pour l'obtention du certificat de cafetier, restaurateur et hôtelier visant à l'élaboration d'un plan d'études à remettre à tout candidat à son inscription à l'examen, indépendamment de la filière de formation.

Affaires diplomatiques

– Mise en place et participation à un groupe de travail dans le cadre de la FIPOI, chargé d'améliorer la protection du périmètre extérieur des bâtiments de l'ONU et de rechercher des solutions, en concertation avec la Mission permanente de la Suisse. Des normes ont été établies au lendemain de l'attentat de Bagdad (Irak) contre l'ONU. Elles prévoient le renforcement des mesures de sécurité autour des bâtiments onusiens.

6.1.1.3 Perspectives, par domaine

Sécurité

– Entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur la police.
– Adoption par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil du projet de loi sur les violences domestiques.
– Poursuite et développement des activités en matière de lutte contre les violences domestiques et la pédophilie, en favorisant la coordination avec les autres départements et les associations concernées.
– Poursuite des travaux concernant la sécurisation des bâtiments de l'ONU, en concertation avec la Mission permanente de la Suisse et le DAEL.
– Nomination du fonctionnaire enquêteur cantonal pour la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).
– Transfert, au terme de la période probatoire de trois ans, du Centre d'information sur les croyances au département de l'instruction publique.

Sécurité civile

– Mise en œuvre du nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompiers genevois, visant à une meilleure collaboration entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels : poursuite en 2005 de la période d'essai entamée le 1er décembre 2004 dans la Région Arve-Lac et analyse des résultats.
– Rédaction du projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile et du règlement ad hoc et présentation au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.
– Rédaction du projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection de la population et des modifications législatives et réglementaires conséquentes et présentation au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.
– Rédaction des modifications du Règlement sur l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS - G 3 03.03) et présentation au Conseil d'Etat.
– Rédaction des modifications réglementaires relatives à la répartition des compétences entre le service feu (Sécurité civile - DJPS) et le service sécurité-salubrité (DAEL) en matière de sécurité et prévention des incendies et présentation au Conseil d'Etat.

Pénitentiaire

– Ouverture et mise en exploitation de l'extension de la Clairière (Claplus) dès avril 2005 qui offrira 13 places supplémentaires de détention pour les délinquants mineurs.
– Dans le cadre de la planification pénitentiaire, présentation au Conseil d'Etat d'un rapport proposant des projets concrets pour la prison de Champ-Dollon, les délinquants mineurs et les délinquants internés au sens de l'article 43 du Code pénal suisse.

Migrations

– Analyse des Accords de Schengen et de Dublin, dans la perspective de leur mise en œuvre, en cas d'issue favorable du vote populaire.
– Consolidation de la politique relative à la délivrance rapide des autorisations de travail pour les ressortissants UE/AELE.
– Sans-papiers : suites à donner au rapport de la Commission d'experts désignée par le Conseil d'Etat qui sera présenté au début de l'année 2005.

Judiciaire

– Finalisation de la rédaction des projets de loi et de règlement relatif à l'adaptation de la législation cantonale à la révision de la partie générale du Code pénal suisse.

Autorisations

- Mise en production d'un processus informatique élaboré par la gendarmerie, permettant d'optimiser la distribution de l'information relative aux demandes d'autorisation de réunion ou manifestation à tous les services concernés du département, aux fins de recueillir le plus rapidement possible tous les préavis nécessités et d'aboutir à la délivrance d'une autorisation unique pour le DJPS.
- Elaboration de directives relatives au traitement des demandes d'autorisation.
- Rédaction des modifications réglementaires relatives aux dispositions fédérales sur le commerce itinérant et présentation au Conseil d'Etat.

6.1.2 Direction administrative

Mission

La direction administrative, sous l'autorité directe du Secrétaire général, est chargée de veiller au bon fonctionnement du Secrétariat général sur le plan administratif. Elle assure également la coordination entre la mise en œuvre des décisions politiques et les orientations structurelles et administratives. Au demeurant, elle veille à la cohérence des engagements du département dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la logistique et de l'informatique.

Priorités, activités et perspectives

Le poste de directeur administratif a été créé en mai 2003. La titulaire a toutefois opéré comme responsable des ressources humaines jusqu'à la nomination, le 1er février 2004, d'une nouvelle responsable RH. La direction administrative n'est donc véritablement opérationnelle que depuis cette date. Toutefois, les principales actions suivantes ont d'ores et déjà été entreprises :

- Etude des outils de gestions existants au département et définition des besoins pour l'élaboration de tableaux de bord permettant une gestion optimale des ressources humaines et financières ;
- Elaboration d'une politique de gestion des ressources humaines permettant leur gestion sur le plan départemental.

Pour l'année à venir, outre ses missions générales, la titulaire entend atteindre les trois principaux objectifs particuliers suivants :

- Mise au point de tableaux de bord performants ;
- Renforcement de la collaboration entre les services coordonnés par la direction administrative et les services du département ;
- Analyse et priorisation des besoins informatiques des services du département.

6.1.2.1 Direction départementale des finances

Mission

La direction départementale des finances est un service d'état-major. A ce titre, elle supervise la gestion financière du département. En collaboration avec les services, elle élabore les budgets, en contrôle l'exécution, assure le bon déroulement du bouclement des comptes annuels et l'établissement du compte-rendu financier du département. De manière générale, la direction départementale des finances apporte appui et conseils aux services du DJPS pour toutes les questions budgétaires et comptables et veille au respect des principes prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

En outre, la direction départementale des finances gère l'assurance-maladie obligatoire des collaborateurs de la police et de la prison, dont la prise en charge est assurée par l'Etat conformément à la loi sur la police (F 1 05) et à la loi sur l'organisation et le personnel de la prison (F 1 50).

Elle s'occupe également de la récupération des frais médicaux de la population carcérale auprès des caisses-maladie.

Priorités, activités et perspectives

L'année 2004 a vu le passage du DJPS à la comptabilité financière intégrée (CFI). Cette transition a nécessité une préparation minutieuse, avec l'aide et sous la supervision des responsables de la CFI, et un engagement important de la part des collaborateurs de la direction départementale des finances. Ces efforts ont toutefois été récompensés, puisque la bascule a pu s'effectuer dans de bonnes conditions et avec succès à la fin du mois d'août.

En matière de contrôle interne, la direction départementale des finances a émis, en 2004, des directives portant sur le remboursement des débours aux collaborateurs du département et sur la gestion des caisses. D'autres directives sont en projet, dont notamment une portant sur les compétences financières qui aboutira en 2005.

6.1.2.2 Ressources humaines

Mission

Le service des ressources humaines du département met en application la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat. Il conseille et assiste au quotidien dans leurs préoccupations relatives à la gestion des ressources humaines les chefs de services et les responsables RH décentralisés dans les services. Cette collaboration étroite entre le service RH du département et les divers services du département se concrétise notamment par le soutien dans l'élaboration des actes administratifs relatifs au personnel, l'explication des directives en matière de gestion budgétaire, ou encore l'aide à la gestion des conflits.

Le service RH veille au respect des lois et des directives émises par l'Office du personnel de l'Etat et assure la cohérence transversale et l'équité de traitement de l'ensemble des collaborateurs du département.

Priorités, activités et perspectives

En 2004, le service a assumé l'engagement de 131 nouveaux collaborateurs (postes fixes, dont 9 transferts) contre 159 (postes fixes, dont 12 transferts) en 2003. Le 1er janvier 2004, l'effectif du département comptait 2'612,56 postes, le 31 décembre 2004, cet effectif s'élevait à 2'639,71 postes.

La diversité des statuts des collaborateurs du département implique pour le service RH de veiller à l'application de différentes dispositions légales, notamment la loi sur le personnel administratif (B 5 05) la loi sur la police (F 1 05) et la loi sur le personnel de la prison (F 1 50). Ainsi, il assure la gestion administrative du personnel de la police et de la prison ; à ce titre, il prépare notamment les arrêtés du Conseil d'Etat (nominations, démissions, sanctions, etc.) et instruit les procédures liées aux propositions de sanctions à l'encontre des fonctionnaires de police et de la prison.

La gestion du budget du personnel du département constitue également une mission importante du service RH, qui est garant de la bonne utilisation des ressources et de la maîtrise des coûts relatifs aux charges du personnel, en collaboration étroite avec la direction départementale des finances du département.

Cette collaboration s'est accentuée en 2004 par l'instauration de séances départementales, réunissant les chefs de services du département, la direction départementale des finances et le service RH, dont l'objectif consiste à permettre une gestion et un suivi pointus des effectifs et des besoins des divers services afin d'optimiser la gestion départementale des postes.

En 2005, le service compte s'organiser de manière à permettre d'optimiser les flux de communication entre les services et le département.

Un objectif poursuivi tout au long de l'année sera le renforcement de l'identité des collaborateurs au sein du département, pour ce faire, le service RH prévoit :

- La mise en place d'un processus d'accueil des nouveaux collaborateurs (incluant des séances d'information, des entretiens et une documentation spécifique au département).
- Le maintien d'une politique favorisant la mobilité départementale des collaborateurs-trices.
- Le développement des compétences afin de renforcer qualitativement le service RH et améliorer les prestations offertes aux services du département.

6.1.2.3 Organisation, planification et systèmes d'information

Mission

Les principales missions du service sont :

– participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de gestion ;
– assurer la maîtrise d'ouvrage départementale pour les réalisations de projets dans les domaines de l'organisation, de l'informatisation et des systèmes d'information ;
– assister la maîtrise d'ouvrage des services dans les projets informatiques ;
– coordonner le support à l'informatique au niveau opérationnel et faciliter les relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ;
– aménager le territoire de l'information, assurer la cohérence des différents systèmes d'information et participer à leur valorisation ;
– piloter des projets administratifs et de service public et évaluer les enjeux et les impacts en termes d'organisation et de coûts ;
– établir et maintenir la planification stratégique et opérationnelle ;
– mettre en œuvre et veiller au suivi du contrôle interne ;
– assurer une information permanente (maîtrise d'ouvrage/département).

Priorités, activités et événements

La direction de l'OPSI a participé aux divers comités de coordination des systèmes d'information et de communication de l'Etat (CCSIC).

Dans plusieurs services, des travaux de modélisation et d'optimisation des processus et des procédures ont été menés notamment aux offices des poursuites et des faillites et au service des automobiles et de la navigation.

Le support à l'élaboration, à la priorisation et à la défense des budgets informatiques devant la commission de gestion du portefeuille des projets informatiques (CGPP) et la Commission des finances est toujours l'une des missions du service. L'actualisation du plan quadriennal départemental, le contrôle de l'engagement des budgets et le suivi des installations des équipements le sont également.

L'OPSI, dans le cadre de sa mission, assiste les services du département dans leurs préoccupations quotidiennes en relation avec le CTI et les différentes instances départementales et informatiques.

Le support dans le domaine des audits/réorganisations/études et développements informatiques (participation aux différents comités de direction, de coordination et de pilotage) s'est porté en 2004 principalement sur les projets suivants :

- Le projet Police2000 qui accuse un retard suite à divers problèmes entre le fournisseur général et le sous-traitant devrait être introduit début 2005.
- Les projets «système d'aide à l'engagement de la police (SAE)» et «coordination opérationnelle du personnel policier (COPP)» devraient démarrer début 2005.
- L'organisation du service des contraventions a été réétudiée. La réalisation du projet de refonte du système d'information est en cours.
- L'étude de la refonte du système d'information des services des automobiles «futura», élaboré sur le plan intercantonal, est terminée. Les évaluations des offres ont été menées. Le choix du fournisseur a été entériné au niveau du groupement. Un projet de loi a été soumis au Conseil d'Etat.
- La modélisation et l'optimisation des processus des Offices des poursuites et des faillites ont été achevées. La préparation du cahier des charges pour la refonte de ce système est en cours.
- Calvin2**,** la réalisation de la refonte du système d'information de l'Office cantonal de la population s'est poursuivie en 2004**.** Le projet de gestion électronique des données est en cours de réalisation.
- Le projet GESPER (gestion du personnel de la protection civile et des sapeurs pompiers volontaires) a démarré avec les différents partenaires, la sécurité civile, la ville et l'association des communes genevoises. Le cahier des charges, les évaluations des différentes offres, ainsi que le choix du fournisseur ont été réalisés.
- Dans le cadre du site internet de la sécurité civile l'OPSI a réalisé une application permettant l'inscription en ligne des pompiers.
- La refonte du site internet du SAN a été réalisée en 2004.
- L'OPSI a travaillé à la réalisation de l'interface web du projet de l'OCP Calvin2.

Perspectives

- Poursuivre la refonte des systèmes d'information transversaux et métiers pour préparer les futures autoroutes de l'information.
- Poursuivre également l'assistance aux services du département dans la modélisation et l'optimisation des processus et procédures, dans les projets informatiques

ou de réorganisation et réaliser la tranche 2005 du plan quadriennal du schéma directeur.

- Poursuivre la cartographie des systèmes d'information du département.
- Terminer tous les projets déjà démarrés, tels que Police2000, Calvin2, sécurité SI, refonte du SI des contraventions, GESPER, ainsi que les différentes études organisationnelles.
- Terminer les travaux relatifs aux OPF, cahier des charges, AIMP.
- Poursuite de l'optimisation des processus du SAN et divers services de police.
- Réaliser la tranche 2005 du plan quadriennal du schéma directeur.
- Poursuite de la refonte du site internet des passeports et refonte du site départemental.
- Réalisation du projet applicatif «demandes d'autorisation de manifester».
- Adaptation des applications SAN (rendez-vous, contrôle technique et index-auto) gérées par le CTI aux normes internet.
- L'intégration du web dans les systèmes d'information sera réalisée pour tous les projets proposant des prestations interactives dans l'optique de la création du guichet universel.

6.2 Police

Mission

Le corps de police est chargé d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, la police judiciaire et administrative, la police de la circulation, la police des étrangers, l'exécution des décisions judiciaires et administratives ainsi que la coordination des préparatifs et la conduite en cas de catastrophe et en matière de défense générale.

Dans l'exécution de tâches requérant l'usage de la force publique, la police prête assistance aux autres services de l'Etat qui la requièrent.

La police contribue également à la prévention de la criminalité. En cas de nécessité et en l'absence d'autres organismes pouvant intervenir, elle prête aide et secours aux personnes dans le besoin.

Priorités, activités et événements 2004

Organisation :

– Opération ***«Point de Vue de la Police» (PVP)***. Le 2e sondage (mai) auprès des collaborateurs a dégagé plusieurs points positifs par rapport à l'édition 2003 : un taux de participation plus élevé, une légère progression de la satisfaction, qui reste toutefois relativement faible (4.8 sur 10) et une plus grande homogénéité des résultats entre les services. Les attentes sont fortes – influencées par les débats autour de la Loi sur la police (LPOL) – et tendent à augmenter, de ce fait l'insatisfaction (soit la différence entre les attentes et la satisfaction) demeure importante. Les points sur lesquels agir selon le résultat du sondage sont pris en considération notamment dans la Phase III du PVP et dans les projets des systèmes d'information et de télécommunication.

Lancée en octobre 2003, la Phase III a porté sur la réalisation des plans d'action issus des workshops de la Phase II. Alors que certains projets se poursuivront en 2005, d'autres ont abouti en 2004, parmi lesquels :

- l'établissement de lignes directrices pour l'encadrement des stagiaires à l'issue de la formation de base – ce projet PJ sera généralisé à l'ensemble des services ;
- l'organisation de stages d'été de 3 jours destinés aux personnes présentant un profil de candidat pour la gendarmerie et pouvant être immédiatement recrutées. 4 personnes sur les 14 participants ont réussi les examens d'entrée pour l'école de gendarmerie. Ces stages seront reconduits chaque année selon la même formule ;
- les autres projets ont porté sur les questions de l'écoute hiérarchique et de la communication au sein des services, la décharge des gendarmes de tâches administratives ou encore l'évaluation des besoins en formation continue, etc.

– Le séminaire ***PROXIPOL*** (3 juin) a réuni de nombreux partenaires pour contribuer à la définition d'un modèle genevois de police de proximité, tout en faisant un état des lieux et des attentes et en dégageant des pistes de réflexion pour l'avenir. Il est apparu que les conditions d'un travail en partenariat, centré sur des projets, devaient être définies dans le respect des rôle et mandat de chacun, et sur la base d'un cadre pour la transmission de l'information.

– La deuxième étape a consisté dans la réalisation d'un diagnostic local de sécurité (DLS) qui mesure en particulier le sentiment d'insécurité et les attentes de la population face à la police en fonction de ses caractéristiques et de celles de son environnement. Les résultats seront publiés au début 2005.

– Travaux préparatoires pour la mise en application de la LPOL : adaptation sur le plan de la formation continue et du plan de carrière.

– Analyse de l'incidence sur le service des contraventions de l'augmentation du nombre d'amendes d'ordre (AO) des communes, en particulier de la Ville de Genève, ainsi que de la Fondation des parkings, en matière de procédure de contravention. Renforcement des unités de travail pour faire face partiellement à l'augmentation générale du volume des affaires traitées par le service des contraventions.

– Ouverture du poste de Cornavin – inauguration le 2 avril.

Coopération :

– Collaboration renforcée avec la France : poursuite des activités du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD), création d'une cellule commune de renseignement et instauration de patrouilles préventives mixtes (un agent genevois et un agent français) de part et d'autre de la frontière.

– La collaboration «Police – Gardes-Frontière» donne entière satisfaction. Une hausse de 35% des dénonciations pour des infractions en douane a engendré un accroissement du travail administratif.

– Collaboration avec l'Unité Mobile d'Urgences Sociales (UMUS), entrée en activité au 01.10.2004 : les premiers résultats sont positifs.

– Examen et renforcement des modes de collaboration avec les établissements scolaires.

– Poursuite des projets de coopération en matière de formation dans le domaine de la police de proximité, avec la police roumaine sous l'égide de la Confédération.

Méthodes de travail :

– Application des nouvelles normes pénales en matière de violence conjugale et cours de sensibilisation au thème de la violence domestique pour les collaborateurs de la gendarmerie et de la PJ.

Ressources humaines et formation

– Ecoles de gendarmerie 2003/A et 2003/B : arrivée sur les rangs de 29 nouveaux gendarmes (janvier, juillet). Compte tenu de cet apport, des départs à la retraite et des démissions, l'effectif de la gendarmerie est de 752 agents au 31.12 (764 en 2003).

– Ecole Police Judiciaire (PJ) 2003 : 22 inspecteurs intègrent les rangs (01.02). Effectif au 31.12 : 276 postes.

– Ecoles PSI 2003/B et 2004 : 21 nouveaux gardes (janvier, décembre). Effectif : 208.

– Ecole Agents de sécurité municipaux (ASM) : 21 aspirants formés. Formation continue dispensée à 149 agents de sécurité municipaux.

– Ecole de gendarmerie 2004/A : 19 aspirants, dont 18 assermentés en décembre.

– Ecole de gendarmerie 2004/B : 24 aspirants débutent leur formation en septembre.

– Ecole PJ 2004 : 20 inspecteurs stagiaires (situation en décembre).

– Autonomie du Détachement de Convoyage et de Surveillance (DCS, 60 unités) atteinte à fin 2004 – postes accordés au budget 2004 et 15 postes administratifs octroyés par le DJPS sur son enveloppe globale. En conséquence, la gendarmerie récupérera plusieurs collaborateurs.

– Examen et évaluation des postes d'officiers spécialisés selon la LPOL.

– Travaux préparatoires pour la mise en œuvre du Brevet fédéral de policier.

Système d'information et de télécommunication

– Poursuite des travaux liés à l'implantation de «Police 2000».

– Sélection du fournisseur du nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) selon la procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics).

– Fin de la procédure AIMP pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des amendes d'ordre et des contraventions et décision de confier la création de cet outil au CTI.

Infrastructure et logistique

– Travaux de rénovations au Vieil Hôtel de Police (VHP).

– Mise en service du nouveau laboratoire d'analyse chimique à la Brigade de Police Technique et Scientifique (BPTS).

Activités

– Opération «HADES» : réunion du Conseil général de l'OMC (26 au 31 juillet) : la mission a été assumée par la police genevoise, sans renfort confédéré. Aux tâches traditionnelles se sont ajoutés les contrôles d'accès au site William-Rappard. Aucune perturbation significative n'a été signalée.

– Opération «SIEGFRIED» : cérémonie commémorant le 50e anniversaire du CERN (19 octobre), en présence de Chefs d'Etat, de gouvernement et de ministres représentant 28 Etats. La cérémonie sur le site du CERN a rassemblé les 300 membres des délégations officielles et 600 invités. A la demande du CERN, la police s'est également chargée de la sécurité du périmètre intérieur. Aucune perturbation significative n'a été signalée.

– Opération «ELIR» : constitution à Palexpo, du 8 au 30 décembre, du registre électoral irakien en vue des élections qui se tiendront en Irak à la fin du mois de janvier 2005. Près de 1'400 personnes arabophones ont saisi par informatique tous les électeurs potentiels. La police a été chargée de coordonner les aspects de sécurité et de surveiller le périmètre extérieur. Aucune perturbation significative n'a été signalée.

– Création d'un groupe au sein de la brigade des mœurs pour le contrôle du monde de la nuit (prostitution, cabarets, etc.) dès le mois de juin, en relation avec la nette augmentation des prostituées, principalement françaises, suite aux bilatérales.

– Maintien des missions de la Task Force Drogue (TFD ; 8 inspecteurs et 8 gendarmes) : 746 arrestations, dont 567 en relation avec la LStup.

– Renforcement des actions concernant la sécurité routière : augmentation des contrôles de vitesse mobiles, actions visant le comportement des deux-roues, le respect des piétons – en particulier lors de la rentrée scolaire – et le respect de la signalisation lumineuse.

Evénements importants

a) Ordre public et sécurité internationale

– Opérations PALACE UNO et DUE : manifestation (22 mai) pour une politique sociale du logement en lien avec l'occupation de l'Hôtel Carlton. Suite à la décision du procureur général, l'évacuation de la centaine de squatters, étudiants et apprentis, s'est déroulée dans le calme (27 mai).

– EUROFOOT 2004 (juin) : les matchs de l'équipe du Portugal ont été suivis de concerts de klaxons au rond-point de Rive et de perturbation du trafic. Amendes d'ordre, contraventions et enlèvements de véhicules.

– Evacuation du squatt av. C.-Mermillod 13 : les 13 occupants n'ont opposé aucune résistance.

b) Affaires judiciaires

– Six meurtres. Les auteurs ont été arrêtés dans cinq cas.

– Quatre hold-up dans des bijouteries et une tentative contre un office postal. Un cas élucidé.

– Opération FALCON (septembre) coordonnée sur le plan international mettant en cause env. 10'000 personnes dans une centaine de pays pour des affaires de pédophilie par le biais de connexions informatiques : 11 interpellations et 5 arrestations à Genève.

– Opération FIRE (été-automne) suite aux incendies criminels, principalement de véhicules. Arrestations de 13 personnes impliquées dans une grande partie de ces incendies.

– Poursuite de la lutte contre le trafic de drogue, en particulier contre les réseaux albanais (héroïne) et africains (cocaïne) et investigations dans le milieu fermé de l'héroïne blanche. Fermeture de plusieurs établissements publics.

Perspectives 2005

Organisation :

- Opération «Point de Vue de la Police» : suivi de la phase III : réalisation des plans d'action.
- Suivi du dossier PROXIPOL : discussion des recommandations avec les partenaires. Détermination des objectifs et des priorités.
- Travaux de planification pour l'EURO 2008.

Coopération :

- Etablissement d'un protocole d'intervention entre la police et les écoles.
- Poursuite de la collaboration avec la Roumanie.

Méthodes de travail

- Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'investigation secrète (RS 312.8).
- Restructuration de la brigade des vols et de la brigade des enquêtes générales en deux brigades de criminalité générale (BRCG 1 et BRCG 2), avec des spécialisations judiciaires pour traiter des incendies, vols à la tire et de véhicules, de cartes de crédit, etc.

Ressources humaines et formation

- Première année de formation des gendarmes et inspecteurs selon les normes et matières d'enseignement du Brevet fédéral de policier, soit 23 aspirants gendarmes dont 4 permis C (EG 2005/A) 22 inspecteurs-stagiaires de PJ, dont 1 permis C. Recrutement et EG 2005/B (septembre).
- Entrée en fonction de 18 gendarmes (janvier) et de 20 inspecteurs dont 1 permis C (février).
- Mise en place de la formation continue selon la LPOL.
- Analyse et propositions pour redéfinir la politique de recrutement.
- Stands au Salon de l'étudiant, aux journées FORUM-EMPLOI (université) et à la Cité des métiers pour la promotion du recrutement.
- Renforcement de la cellule sociale de la police.

Système d'information et de télécommunication

- Poursuite de la mise en production des différents modules de Police 2000 – gestion des affaires, *workflow* et du module «rapports structurés».
- Préparation de l'implantation de nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) et étude de la réunification des centrales d'engagement.
- Développement d'une nouvelle application «Maîtrise Informatique des Contraventions et Amendes d'Ordre» (MICADO) par le CTI.
- Préparation de l'implantation du progiciel «Conduite Opérationnelle du Personnel de la Police» (COPP) : nouvel outil de gestion du personnel.
- Développement du projet POLYCOM, nouveau système de télécommunication, pour pallier l'obsolescence du système actuel et pour répondre aux besoins, notamment liés à l'EURO 2008.

Infrastructure et logistique

- Début du chantier du nouveau poste de Lancy.
- Etude d'un nouveau poste à Carouge dans le cadre du projet communal d'un immeuble de la sécurité.
- Aménagement de nouveaux violons au Vieil hôtel de police (VHP).

Evénements

- WEF à Davos du 19 au 23 janvier 2005.

Statistique

		2003	2004	Var. 03/04
1.	Heures supplémentaires (solde cumulé)			
	- sans le personnel administratif :	360'484	375'181	4.1%
	- y compris le personnel administratif* :	439'885	454'394	3.3%
2.	Total des infractions (sans les infractions à la LCR et à la LStup) :	49'379	52'155	5.6%
	- dont infractions contre la vie et l'intégrité personnelle :	1'491	1'868	25.3%
	- dont infractions contre le patrimoine :	40'124	40'988	2.2%
	cambriolages (par effraction ou introduction furtive) :	7'496	7'337	-2.1%
	vols de véhicules à 4 roues :	808	931	15.2%
	vols dans les véhicules (par effraction ou introduction furtive) :	5'316	5'085	-4.3%
	vols à la tire :	3'013	3'915	29.9%
	autres vols :	8'768	9'179	4.7%
	brigandages :	265	280	5.7%
	hold-up (hors tentatives) :	5	3	-40.0%
3.	Total des arrestations :	5'495	5'756	4.7%
	- dont mandats pour LStup	1'094	1'137	3.9%
4.	Total des manifestations (voie publique) :	298	293	-1.7%
5.1	Total des réquisitions	67'887	72'528	6.8%
5.2	Total des interventions traitées par la CECAL :	60'222	57'222	-5.0%
6.	Total des interventions de la BPTS :	4'072	3'559	-12.6%
7.	Total des levées de corps :	320	329	2.8%
8.1	Total des personnes non refoulables remises à la rue :	1'362	1'710	25.6%
8.2	Total des personnes remises à des autorités tierces :	586	541	-7.7%
9.	Total des refoulements effectués par la police :	4'912	4'528	-7.8%
10.	Total des assignations territoriales :	513	484	-5.7%
11.	Usage de la contrainte*	1'227	1'195	-2.6%
12.	Total des visites officielles et privées :	513	356	-30.6%
13.	Encaissement suite aux infractions			
13.1	Encaissement AO :	18'082'923	14'682'658	-18.8%
13.2	Encaissement contraventions :	18'410'909	18'556'757	0.8%
13.3	Encaissement émoluments et divers :	7'433'058	7'686'785	3.4%
13.4	Recette totale :	43'926'890	40'926'200	-6.8%
13.5	Dépenses suite aux infractions Frais de poursuite, frais PTT, etc. :	3'046'600	3'372'788	10.7%
14.	Total des infractions contrôlées au radar* :	99'561	101'632	2.1%
15.	Total des accidents de la circulation (03=12 mois; 04=11 mois) :	3'938	3'538	
	Total des accidents avec blessés (03=12 mois; 04=11 mois) :	1'327	1'190	
16.	Kilomètres parcourus	4'499'246	4'899'886	8.9%

* chiffres 2003 révisés au 15.01.2005

6.3 Sécurité civile

Mission

La Sécurité civile associe, dans un ensemble cohérent, des moyens de prévention et d'intervention relevant de différents services permanents et non permanents, que cela soit en temps de paix ou lors d'un conflit armé.

Ses missions principales consistent à :

Prévenir les sinistres ;

Secourir notamment en assurant des moyens de sauvetage, de soins et d'assistance ;

Protéger par la mise à l'abri des personnes et des biens.

Par délégation, elle agit en qualité d'autorité de surveillance pour l'application des prescriptions et directives tant fédérales que cantonales, dans les domaines de la protection des biens culturels, de la protection civile, du service du feu, du ramonage et des contrôles spécifiques des émanations de fumées (chauffage). Elle établit des directives techniques et administratives dans les domaines précités, en surveille l'exécution et ordonne ou applique, si besoin est, les sanctions prévues par la législation en vigueur. Elle coordonne et dirige l'engagement des moyens de protection civile lorsque plusieurs organisations sont mises sur pied.

Elle dispose d'un détachement d'artificiers, émanant de plusieurs services de l'administration, spécialisé dans le déminage.

La sécurité civile organise également des cours en matière de protection civile et assure la formation des sapeurs-pompiers non permanents du canton.

Priorités

La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

Les groupes de travail de mise en œuvre de la protection civile XXI ont œuvré à l'évolution des structures de manière à accorder les organisations cantonales et communales avec les nouvelles prescriptions fédérales. Par ailleurs, les projets de loi et règlement cantonaux d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile ont été élaborés.

Parallèlement, les premières écoles de recrues «Protection civile XXI» se sont déroulées sur le site de la Sécurité civile à Bernex. Désormais, les astreints recrutés à Lausanne suivent une formation de 15 jours. Ils sont ensuite incorporés dans une Organisation de protection civile (OPC) avec laquelle ils effectueront des cours de répétition.

De leur côté, les sapeurs-pompiers non-permanents ont travaillé à l'élaboration des concepts d'engagements communaux. Ces documents s'inscrivent dans la continuité du plan directeur et du concept d'engagement de la mise en œuvre de l'Organisation des sapeurs-pompiers XXI du canton de Genève.

La plupart des compagnies ont soumis à la Sécurité civile leur projet d'organisation, seule ou en partenariat, dûment avalisé par leurs autorités communales respectives.

Le 1er décembre 2004, la nouvelle organisation est entrée en vigueur dans l'arrondissement Arve et Lac, secteur dans lequel la totalité des concepts concordait avec le plan directeur. Les officiers et sous-officiers de cet arrondissement, appelés à assumer la fonction de chef d'intervention, ont suivi un cours de perfectionnement.

Engagements

Le mercredi 29 septembre 2004, la manifestation officielle du 50e anniversaire du CERN dans la commune de Crozet (France) a demandé un engagement particulier de la Sécurité civile et de formations qui lui sont subordonnées.

En plus de cet événement, plusieurs actions ont été menées par la Sécurité civile.

Le 13 janvier, suite aux crues de la Versoix, l'Organisation de protection civile (OPC) Valavran a érigé des digues préventives à l'aide de sacs de sable.

Quinze personnes de l'OPC Carouge ont été engagées les 11 et 12 juillet lors de l'incendie du dépôt Gondrand à la Praille.

Le 20 juin, 7 membres de l'OPC Vernier ont été engagés pour un feu d'appartement aux Avanchets.

La Ville de Genève a quant à elle mis à disposition un abri pour les sans-domicile fixe. Quatre astreints ont encadré ces personnes durant 17 semaines de janvier à avril et 8 semaines en fin d'année.

Activités des services

Les activités des différents services qui composent la sécurité civile sont demeurées inchangées. A relever toutefois plus particulièrement :

- l'élaboration et la publication d'une brochure en matière de protection des biens culturels ;
- la rénovation et l'extension du réseau d'alarme à la population (sirènes) ainsi que la mise en place d'un nouveau réseau de déclenchement des sirènes, testé en février 2005 ;
- le perfectionnement, dans le cadre de la formation continue, d'une partie des artificiers du Détachement des spécialistes en dépiégeage ;
- la mise en service du logiciel de gestion du matériel GESTMAT;
- l'élaboration du concept du logiciel de gestion du personnel, s'agissant des astreints à la protection civile et des sapeurs-pompiers non permanents.

6.4 Service des autorisations et patentes

Mission

Le Service des autorisations et patentes (SAP) autorise l'exploitation des établissements publics (buvettes, cafés-restaurants, cabarets-dancings, dancings, cercles, clubs sportifs, hôtels), de commerces et autres professions soumises à une loi de police (alcool à l'emporter, agents d'affaires, agents intermédiaires, agents de sécurité, armuriers, cinémas, commerces d'objets usagers, salons de jeu, service de taxis).

Par ailleurs, il délivre des autorisations et des patentes (appareils automatiques, collectes, débits de tabac, fêtes foraines, vente aux enchères).

En outre, il autorise la tenue de spectacles, manifestations ou divertissements et représente le département dans les tirages de loteries.

En sus, par reprise de tâches préalablement accomplies par les services de police, il procède depuis 2001 au contrôle sur le terrain du respect de la législation en vigueur au niveau des autorisations délivrées.

Enfin, il organise les sessions d'examen pour l'obtention du certificat de cafetier-restaurateur ainsi que pour les chefs d'entreprises de sécurité.

Priorités, activités et événements 2004

En 2004, 40% des recommandations transversales figurant dans le rapport d'audit 2003 ont pu être mises en vigueur, à savoir, notamment :

- Systématisation de la collaboration avec la direction du DJPS, avec les services membres de la commission Etablissements publics (procédure de traitement des demandes et résolution des dossiers complexes)
- Simplifications de procédures : formulaires guichet universel, procédure alcool à l'emporter pour les établissements publics (débits de boissons), patentes pour appareils automatiques (avec modification du support)
- Modifications du système informatique SICAP (Service Informatique Commerces Autorisations Patentes) sur la base d'un catalogue de mesures approuvées et mises en place par le CTI
- Mise en consultation du fichier SICAP par les services du secrétariat DJPS et du Service de la Consommation
- Modifications de l'organisation et de la surveillance des examens de cafetiers-restaurateurs : suppression de la limitation du nombre de candidats, autorisation d'enseigner délivrée par le DIP à deux centres de formation, augmentation considérable du nombre de candidats aux examens (+200%)

L'entrée en vigueur des 60% sera réalisée dans le courant de l'exercice 2005.

En octobre 2004, la présidence du département a donné son accord de principe au projet de réorganisation structurelle proposé par la direction du SAP sur la base du rapport d'audit de septembre 2003. La concrétisation des mesures précitées – notamment par une mise à disposition des ressources y relatives et par une démarche participative du personnel du service – est agendée pour le premier semestre 2005.

Perspectives 2005

La priorité est donnée à la réorganisation structurelle (notamment au niveau de l'encadrement) du SAP, avec les mesures d'accompagnement suivantes :

- Poursuite de la mise en place et de la simplification des procédures de traitement
- Amélioration de la vitesse de traitement des demandes et de la qualité de l'information donnée aux usagers (création site internet)
- Redéfinition des mesures et sanctions administratives LRDBH
- Mise en consultation du système SICAP par la gendarmerie

2005 verra par ailleurs l'entrée en vigueur de nouvelles bases légales relatives aux domaines d'activités suivants : loi sur le commerce itinérant, loi sur l'exploitation d'appareils automatiques à prépaiement, loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques, loi sur les services de taxis et limousines.

Eléments statistiques

Cafés-restaurants en exploitation			
Années	*Nombre*	*Habitants*	*Proportion*
1997	1'459	401'529	1 café pour 275 habitants
1998	1'515	403'265	1 café pour 266 habitants
1999	1'550	408'350	1 café pour 263 habitants
2000	1'604	413'585	1 café pour 258 habitants
2001	1'656	419'650	1 café pour 253 habitants
2002	1'705	427'705	1 café pour 250 habitants
2003	1'754	434'473	1 café pour 248 habitants
2004	1'823	pas disponible	

Autres établissements LRDBH en exploitation	2003	**2004**
Buvettes permanentes accessoires	531	541
Cabarets-dancings	28	29
Dancings	38	39
Clubs sportifs	26	24
Cercles	45	47
Etablissements consacrés à l'hébergement	202	204

Sanctions administratives LRDBH	2003	**2004**
Amendes administratives	357	411

Autres commerces ou professions en exploitation	2003	**2004**
Agents d'affaires	6	6
Agents intermédiaires		
– agents en fonds de commerce	40	43
– agents de renseignements commerciaux	46	42
– détectives privés	249	247
Agents de sécurité privés		
– agences	90	109
– employés	2'465	2'686
Armuriers	9	9
Commerces d'objets usagés ou de seconde main	615	684
Salons de jeux	31	38
Service des taxis		
– exploitants avec droit de stationnement	791	593
– exploitants sans droit de stationnement	191	184
Ventes de boissons fermentées et distillées à l'emporter	943	1'024

Autres autorisations délivrées	2003	**2004**
Buvettes temporaires	237	252
Collectes et ventes d'insignes	13	6
Fêtes foraines	59	60
Patentes pour appareils automatiques	2'630	2'763
Patentes pour vente de tabac	285	252
Ventes aux enchères publiques	55	52

6.5 Direction cantonale de l'état civil

Mission

La Direction cantonale de l'état civil, en qualité d'Autorité cantonale de surveillance de l'état civil et par délégation du Conseil d'Etat, a pour mission d'organiser et de surveiller l'exercice et la gestion de l'état civil dans le canton de Genève.

Cette mission s'exerce sous la surveillance du département de justice, police et sécurité.

L'office cantonal de l'état civil spécialisé, rattaché administrativement à la Direction cantonale de l'état civil, a pour mission d'assurer le support métier concernant le registre informatisé des personnes Infostar.

Il est également chargé d'introduire les données personnelles dans ce registre lors de décisions administratives et judiciaires et lors des événements survenus à l'étranger.

Activités et événements – priorités et perspectives

A. Evénements marquants en 2004

– Entrée en vigueur le 01 juillet 2004 de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'état civil et le 29 novembre 2004, du nouveau règlement cantonal sur l'état civil.
– Le nouveau registre fédéral informatisé des personnes (Infostar) est maintenant performant pour l'ensemble des arrondissements de l'état civil du canton.
– La phase événements (naissances, mariages, décès, reconnaissances et déclarations concernant le nom) est fonctionnelle dès le 01 décembre 2004.

  Le traitement des naturalisations est assuré par l'office cantonal de l'état civil spécialisé.

  Dès le 01 décembre 2004, les registres de l'état civil traditionnels ont été supprimés.

La mise en place de ces nouveautés a eu pour conséquence une surcharge de travail importante.

B. Perspectives pour 2005

Outre les activités habituelles du service telles que :

– Inspection des offices de l'état civil ;
– Traitement des requêtes en changement de nom ;
– Traitement et autorisation des transcriptions des actes étrangers ;
– Détermination de l'identité des candidats à la naturalisation.

Il est prévu pour 2005 :

– Le développement du système informatique en vue de la liaison efficace avec les arrondissements de l'état civil du canton et les services de l'administration cantonale concernés.
– La refonte du site internet suite aux modifications légales.
– La formation continue des officiers de l'état civil à l'utilisation du registre fédéral informatisé des personnes (Infostar).
  – La préparation des officiers de l'état civil au certificat d'aptitudes professionnelles pour officiers de l'état civil (examens prévus au début du 2e semestre).
  – La formation de base pour les nouveaux officiers de l'état civil.
  – La formation des officiers de l'état civil extraordinaires (magistrats) sur la célébration des mariages.
  – Suite au départ à la retraite du directeur du service, un nouveau directeur devra être désigné.

C. Conclusions

Toutes ces tâches sont actuellement remplies à la limite des possibilités des ressources humaines du service.

En raison de la situation budgétaire, le nombre de postes ne pouvant être augmenté, le retard actuel dans le traitement des données ne fera qu'empirer et il est à craindre des retards importants pour l'obtention d'un passeport et la procédure de naturalisation.

Statistiques

	2003	**2004**
Département de justice, police et sécurité		
Changements de nom accordés	701	
Autorisations à porter le nom de la femme à la suite du mariage	12	
Traductions de prénoms autorisées ensuite de naturalisation	41	
Examens du dossier de mariage lorsque l'un des fiancés est étranger	1'914	
Autorisations de mariage selon le droit national de l'un des fiancés	1	
Autorisations de mariage pour fiancés étrangers non domiciliés en Suisse	8	
Ordonnances de rectification	510	
Ordonnances de radiation	44	
Direction cantonale de l'état civil		
Divorces	1'472	
Naturalisations	2'920	
Acquisitions d'un autre droit de cité communal genevois	20	
Adoptions	93	
Confirmations du droit de cité	499	

6.6 Service cantonal des objets trouvés

Mission

Ce service a pour but principal de réceptionner, de stocker et de restituer à son légitime propriétaire tout objet déposé auprès de ses bureaux. Ceci peu importe le domicile du détenteur. Accessoirement et en vertu des délais légaux, soit elle restitue les trouvailles aux inventeurs, soit elle les met en vente par le biais de ventes aux enchères publiques. En outre, elle renseigne le public et le dirige vers le bon service afin que ce dernier puisse effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la suite d'une perte ou d'un vol commis à son encontre**.**

Priorités, activités et événements

– Rapidité et efficacité dans la gestion des objets trouvés afin de répondre à une population cosmopolite. Un fax est à la disposition de la clientèle 24h/24h. Les guichets sont ouverts sans interruption entre 07h30 et 16h00. Dès cette année, le service a pu utiliser pleinement l'opportunité de son site internet (SCOT) versions française et anglaise avec son e-mail.
– Centralisation et transfert des demandes de duplicata de perte d'abonnement annuel TPG unireso pour toutes les catégories (JUNIORS, ADULTES ET OCPA) avec délivrance d'un titre de transport provisoire d'une validité de 10 jours. Il est aussi possible de faire la demande d'une carte de base pour tous les abonnements = (***GUICHET UNIVERSEL***).
– Les dépôts en provenance des grandes entreprises du canton se sont généralisés et représentent presque un tiers de l'activité du service (ex : MIGROS, PLACETTE,

GLOBUS, PALEXPO, HUG; ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ETC...). A noter que tous dépôts confondus, le SCOT enregistre plus d'un millier d'enregistrements supplémentaires sur l'année.

– Les ventes aux enchères publiques regroupant les objets trouvés et les pièces à conviction sont largement appréciées de la population genevoise par l'instauration d'un contrôle qualitatif et quantitatif très strict. Le programme informatique lié à ce domaine a fait l'objet de nouvelles phases de développement.

Statistiques importantes

Statistiques pour le rapport de gestion annuel 2004					
Nos	Rubriques	Fr/Nb	Année 2003	Fr/Nb	Année 2004
1	Contenants déposés	Nb	13'343	Nb	14'354
2	Contenants restitués après convocation	Nb	5'482	Nb	5'833
3	Personnes reçues	Nb	68'242	Nb	70'590
4	Opérations effectuées	Nb	118'943	Nb	125'691
5	Emoluments et taxes	Frs	153'917,00	Frs	150'095,00
6	Emoluments produit fonte Vieux-œuvres	Frs	9'416,05	Frs	28'017,40
7	Produit net des ventes aux enchères	Frs	0,00	Frs	225'805,70
8	Produit net du service	Frs	163'333,05	Frs	403'918,10
9	Valeur des objets usuels déposés	Frs	2'667'618,30	Frs	2'486'152,10
10	Nombre des dépôts SFR Valeur des dépôts SFR	Nb Frs	1'334 211'519.95	Nb Frs	1'478 260'754.85
11	Nombre des dépôts étrangers Valeur des dépôts étrangers	Nb Frs	382 37'247,45	Nb Frs	421 75'719,00
12	Nombre des dépôts bijouterie Valeur des dépôts bijouterie	Nb Frs	381 209'110.00	Nb Frs	390 174'448,25

Le point N° 5 inclut les taxes de convocations et d'affranchissements encaissées. Le point 7 comprend les pièces à conviction + le SG DASS et ne traite d'aucune vente annuelle en 2003, celles-ci ayant dû être annulées pour cause de manque de personnel disponible. Le point N° 12 prend en compte uniquement les marques certifiées (MONTRES DE VALEUR) et pour la bijouterie: les objets en métal précieux (OR, ARGENT et PLATINE).

Le point N° 5 inclut les taxes de convocations et d'affranchissements encaissées. Le point 7 comprend les pièces à conviction + le SG DASS et ne traite d'aucune vente annuelle en 2003, celles-ci ayant dû être annulées pour cause de manque de personnel disponible. Le point N° 12 prend en compte uniquement les marques certifiées (MONTRES DE VALEUR) et pour la bijouterie: les objets en métal précieux (OR, ARGENT et PLATINE).

Perspectives à court et moyen terme en 2005:

L'objectif principal reste de pouvoir assumer la mission de service public de manière toujours plus efficace. Le secteur des ventes aux enchères s'est enrichi d'un logiciel (en cours de finalisation) avec PC portable et imprimante dans le but de répondre à un critère qualitatif toujours supérieur.

Le service est parvenu à organiser deux ventes durant l'année 2004. Pour 2005, il est prévu d'organiser une grande manifestation sur deux semaines en décembre et si possible au cours de l'année une à deux sur une à deux demi-journées.

Le secteur «guichets» outre sa recherche permanente de venir en aide à la communauté genevoise et internationale, poursuit activement son approche selon le modèle du «guichet universel» en collaboration avec des grandes entreprises ou administrations de la place telles que la grande régie genevoise des transports publics (TPG unireso), les HUG, l'aéroport mais aussi les services sociaux, l'OCPA, etc... Ceci permet ainsi d'obtenir un taux de restitution de 70% pour les objets avec identité et de 35% pour ceux anonymes.

Le site Internet bilingue a été mis en ligne avec un e-mail pour mieux servir ceux qui cherchent à entrer en contact avec notre office. Celui-ci a été doté d'une galerie de photographies qui devrait permettre de découvrir les articles les plus recherchés dans le cadre des ventes aux enchères publiques. Le but est de promouvoir les ventes et d'attirer la clientèle dans nos manifestations, permettant à l'Etat et au Pouvoir judiciaire de remplacer un stockage coûteux par des liquidités bienvenues.

6.7 Offices des poursuites et des faillites

Mission

Les Offices des poursuites et des faillites ont pour mission d'appliquer la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Depuis le 1er novembre 2002, l'exécution forcée est assurée par un seul Office des poursuites, réparti sur deux sites (20, rue François-Dussaud et 11, rue de l'Hôtel-de-Ville) et un seul Office des faillites (13, chemin de la Marbrerie).

Les Offices sont placés sous l'autorité administrative d'une Direction générale dont la mission est de veiller à leur bon fonctionnement ainsi qu'à leur coordination. La Direction générale joue un rôle d'interface vis-à-vis du DJPS.

6.7.1 Priorités, activités et événements

La Direction générale des OPF met en place les structures communes aux Offices notamment sur le plan des ressources humaines, de la formation, de l'informatique et des services généraux et veille à leur bonne marche. Elle prend des initiatives dans ce sens. En 2004, les priorités de la Direction générale ont consisté à consolider son organisation, nouvelle, et à mettre en œuvre ses plans d'actions au sein des Offices notamment au niveau de la formation, du contrôle et sur le plan organisationnel.

En 2004, l'Office des poursuites a vu son volume de travail augmenter par rapport à 2003, toutes réquisitions confondues. Le nombre des réquisitions de poursuite a augmenté de 5,72%, celui des réquisitions de continuer la poursuite a également enregistré une hausse de 9,22%. Il convient de relever que l'OP s'attend de plus à une augmentation sensible des dépôts de réquisitions de poursuite et de continuer pour l'année 2005.

Le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par l'Office a diminué de 8,88%.

En ce qui concerne les réquisitions de ventes mobilières et immobilières, elles ont diminué de 24,26%. Quant aux ventes d'immeubles intervenues dans les seules procédures de poursuites, elles se sont élevées à

183 en 2004, soit une augmentation sensible par rapport aux 131 réalisations immobilières effectuées en 2003.

A l'Office des faillites, en 2004, le nombre de faillites prononcées et passées en force s'est élevé à 990, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à 2003. 1548 dossiers sont actuellement en traitement à l'OF. Le nombre de dossiers de faillite liquidés en 2004 a été supérieur au nombre de jugements de faillite définitifs, grâce, notamment, à la création de la cellule d'assainissement à la fin 2002. L'Office des faillites a procédé à 108 réalisations immobilières en 2004.

Les émoluments cumulés rapportés par les Offices pour l'année 2004 sont de 28'230'629,04, soit une augmentation de 19,75% par rapport à 2003.

Le nombre de plaintes déposées contre les décisions des Offices auprès de la Commission de surveillance est resté élevé, soit 608 plaintes déposées dans le cours de l'année 2004.

6.7.2 Statistiques

Revenus des Offices

Revenus par OPF et cumulés	Procédures de poursuites	Procédures de faillites	Procédures immobilières OP	Procédures cumulées
Emoluments 2003 réalisés	20'875'632.25	2'097'295.45	601'329.03	23'574'256.73
Emoluments 2004 budgétisés	23'151'450.00	4'946'000.00	2'100'000.00	30'197'450.00
Emoluments 2004 réalisés	**24'222'027.02**	**2'830'427.26**	**1'178'174.76**	**28'230'629.04**
Ecart budget en %	4.62%	-42.77%	-43.90%	-6.51%
Ecart en francs	1'070'577.02	-2'115'572.74	-921'825.24	-1'966'820.96
Ecarts des OPF 03/04	3'346'394.77	733'131.81	576'845.73	4'656'372.31
Sommes encaissées 2003	237'676'255.56	80'958'487.30		318'634'742.86
Sommes encaissées 2004	352'963'338.09	113'233'993.74		466'197'331.83

Offices des poursuites

Réquisitions et ordonnances

Procédures de poursuites Réquisitions	**Total 2004**	Total 2003	**Variation 03/04**
Poursuites	211'386	199'944	-5.72%
Continuations	129'655	118'723	+9.21%
Inventaires	200	256	-21.87%
Ventes	2'279	3'009	-24.26%
Séquestres	349	383	-8.88%
TOTAL	343'869	322'315	**+6.67%**

Pactes de réserve de propriété

En 2004, il a été enregistré 166 contrats de vente avec réserve de propriété (682 en 2003), représentant une valeur de Fr. 16'693'452,10 (Fr. 21'551'237,95 en 2003).

Procédures immobilières

Procédures immobilières	**Total 2004**	Total 2003	**Variation 03/04**
Dossiers immobiliers en cours (total)	311	443	**-29.80%**
Dont gérances en cours (total)	226	327	**-30.89%**
Dossiers classés au 31.12.03	201	225	**-10.67%**
Ventes immobilières exécutées	183	131	**39.69%**

Office des faillites

Nombre de faillites en 2004

Domaines concernés	**Total 2004**	Total 2003	**Variation 03/04**	
			%	chiffre
Industriels	24	28	-14%	-4
Commerçants	251	214	17%	37
Services auxiliaires	47	49	-4%	-2
Particuliers inscrits	145	101	44%	44
Particuliers non inscrits	27	39	-31%	-12
Successions répudiées ou insolvables	496	477	4%	19
Total	**990**	**908**	9%	82
Ventes immobilières faillites, réalisées à :				
Genève	91	42	117%	
Suisse	16	4	300%	
Etranger	1	1	0%	

Statut des procédures de faillites au 31 décembre 2004

Procédures de faillites	**Total 2004**	Total 2003	Variation 03/04
Jugements de faillites prononcés	1'332	1'236	7.77%
Jugements rétractés en suite d'appel	298	294	1.36%
Jugements annulés par le Tribunal de 1re instance	0	2	-100.00%
Jugements en suspens à la Cour de Justice	10	21	-52.38%
Jugements en suspens à l'Office	33	10	230.00%
Jugement révoqué	1	1	
Total des faillites définitives de l'année	990	908	9.03%
Faillites antérieures au 1.1.2004	1'941	2'145	-9.51%
Total des faillites administrées du 1.1 au 31.12.2004	2'931	3'053	-4.00%
dont: Faillites clôturées après liquidation	773	540	43.15%
Faillites suspendues pour défaut d'actifs	610	553	10.31%
Faillites rétractées en suite d'appel antérieur à 2004	–		–
Faillites en cours de liquidation au 31.12.2004	1'548	1'960	-21.02%
au 31.12.2004	739	777	-4.89%
des années antérieures	809	1'183	-31.61%
Mouvement total	2'931	3'053	-4.00%

Historique des faillites en cours au 31 décembre 2004

Année d'ouverture	**Faillites en cours à fin 2004***	Faillites en cours à fin 2003
1976	1	1
1977	2	1
1983	1	0
1985	1	1
1986	1	1
1987	1	1
1988	3	0
1989	2	3
1990	6	5
1991	13	9
1992	12	12
1993	21	12
1994	20	22
1995	20	32
1996	38	50
1997	33	41
1998	37	53
1999	58	79
2000	80	154
2001	123	295
2002	118	398
2003	218	777
2004	739	

* L'augmentation du nombre de faillites d'une année précédente à l'autre provient de la réouverture de dossiers, en particulier de successions répudiées.

Plaintes auprès de la Commission de surveillance

	Total plaintes déposées à la CS 2004	Plaintes contre les Offices 2004	Plaintes admises 2004	**2004**	Total plaintes déposées à la CS **2003**	Plaintes contre les Offices **2003**	Plaintes admises **2003**	**2003**
Office des poursuites	-	552	92	16.67%		544	75	13.79%
Office des faillites *		56	6	10.71%		42	5	11.90%
Total		**608**	**98**	**16.12%**	**595**	**586**	**80**	**13.65%**

* Chiffres disponibles pour l'OF dès le 01.11.2002

6.7.3 Commentaires et perspectives

Depuis leur entrée en fonction le 1er novembre 2002, les nouvelles directions des OPF travaillent à réorganiser les Offices et à les doter d'un nouveau système informatique, en collaboration avec les services techniques de l'Etat. Un travail de préparation nécessitant une réflexion approfondie s'est avéré nécessaire et la rédaction du projet de loi a été reportée à 2005. Voir les commentaires sur la non-adéquation du logiciel actuel avec les exigences légales dans les rapports de gestion précédents.

L'année 2004 a permis de continuer à résorber une partie des retards des années passées. L'Office des faillites, en particulier, a continué sur sa lancée de 2003 et a traité plus de dossiers qu'il n'en a été ouverts. En 2005, les nouvelles structures organisationnelles et les procédures de travail mises en place en interne devraient accélérer le retour définitif à la normale des Offices.

Depuis 2004, les collaborateurs des OPF bénéficient de cours de formation métier, informatique et dans le domaine des ressources humaines. En 2005, un volet de formation thématique permettra d'accueillir des personnes externes travaillant dans des domaines en rapport avec les activités des Offices ceci dans le but de favoriser la communication et le dialogue des offices avec leurs partenaires économiques.

Au cours du deuxième semestre 2005, la Direction générale et l'Office des poursuites déménageront sur un site unique situé à la rue du Stand. Ce déménagement permettra une plus grande efficacité et une meilleure accessibilité de nos services. Une seconde étape permettant de rapprocher géographiquement l'Office des faillites de la Direction générale et de l'Office des poursuites a été initiée.

6.8 Service des automobiles et de la navigation

Mission

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) régit l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation, tant sur le plan administratif que technique. Sa contribution active et permanente à la sécurité routière et navale, notamment par des actions préventives et répressives, constitue l'objectif fondamental du SAN.

Priorités, activités et événements

Relations extérieures

– Mise à disposition de ressources humaines et techniques ou, en partie, d'infrastructures pour diverses manifestations organisées par des entreprises et/ou associations privées, telles que le Salon de la voiture d'occasion, le Slalom automobile de Carouge, des ventes de véhicules d'occasion.
– Définition d'objectifs et recherche de solutions stratégiques, opérationnelles et informatiques communes dans le domaine d'activité, par le biais de la participation active aux associations suisses des services des automobiles (asa), des services de la navigation (asn) et de la conférence des chefs des services des automobiles des cantons latins (CCL).
– Participation à un développement informatique intercantonal regroupant huit cantons dans l'association «KISTRA».
– Participation au groupe interdépartemental institué par le DJPS et visant l'amélioration de la sécurité routière.
– Mise en œuvre d'une politique de transparence et de partenariat (ASTAG, CGAGA, FGEC, TCS, UPSA, HUG, entreprises délégataires, services de l'Etat et de la Confédération, etc.).

Informatique / Eveil technologique

– Prestations de service par Internet : 116'028 accès en 2004 (variation annuelle : -5%), dont 18'153 demandes de suppression, de création et de report de visites techniques (progression annuelle : 12.9%).
– Consolidation de l'automatisation de la gestion administrative des ressources humaines.
– Réalisation d'un système sur Internet de création, de report et suppression de rendez-vous aux examens de conduite pratique et théorique (2'873 accès en 10 mois d'exploitation).
– Remplacement de l'installation de téléphonie analogique par un système numérique (Voice IP).
– Réalisation d'améliorations des prestations par Internet (création de formulaires avec zones sensibles et par la refonte graphique du site).
– Réalisation d'un système de modélisation informatique des flux de processus.
– Réalisation d'une procédure d'appel d'offre intercantonale visant le remplacement du système informatique du SAN (projet «FUTURA»).
– Remplacement et extension du système de paiement par carte de débit.

Organisation

– Mise en place de l'annualisation des contrôles techniques pour les véhicules poids-lourds.
– Organisation d'une vente aux enchères publiques de véhicules abandonnés en fourrière et divers engins de chantier de l'Etat (produit net : 232'019 F).
– Prolongation de la délégation des 1ers contrôles techniques de voitures à des entreprises privées.
– Organisation de deux sessions d'examens pour chauffeurs de taxis et d'une session pour exploitants de services de taxis, avec ou sans employés (nombre total de participants : 119).
– Finalisation du transfert de certaines compétences en matière de navigation de la Police de la navigation vers le SAN.
– Mise en place d'une offre de prestations spécifique pour prendre en charge le nombre accru de changements d'assurance responsabilité-civile pour voitures en fin d'année.
– Suivi des travaux du Grand Conseil sur le projet de loi 9626 visant à obtenir un crédit d'étude pour la rénovation du SAN avec prise en compte de l'impact du tracé CEVA sur le site d'exploitation du SAN et des besoins en infra-

structures liés au projet de maîtrise de qualité, à l'évolution de l'activité et à l'augmentation du parc de véhicule.
- Contrôles systématiques de l'activité des moniteurs et écoles de conduite.
- Réalisation d'adaptations organisationnelles internes visant l'amélioration de la qualité des prestations (Service technique, Contentieux, Caisses, Fourrière, Service de la navigation).

Prévention et sécurité routière
- Organisation de cours d'éducation routière pour conducteurs fautifs récidivistes, dispensé par le TCS et la FGEC (22 cours pour 258 participants).
- Organisation de cours de prévention de la récidive de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec les HUG (IUML, Unité d'alcoologie) et d'organisations actives dans le traitement des addictions et dans la prévention de l'alcoolisme (25 cours pour 235 participants).
- Contribution à l'action «Nez rouge» par la facilitation des procédures d'immatriculation.
- Coopération dans les cours «Juniors» du TCS, visant la préparation de l'apprentissage à la conduite automobile pour jeunes conducteurs.

Environnement
- Mise en application opérationnelle de l'exonération fiscale pour véhicules peu polluants et peu gourmands ; 127 modèles de voitures (2003 : 44), dont 2 à propulsion au gaz et 84 au diesel ; nombre d'unités immatriculées en 2004 : 1'372 (2003 : 507).
- Collaboration dans la réalisation des mesures d'évacuation des eaux polluées des bateaux et dans la définition de mesures d'incitation en vue de l'introduction d'une formation de conduite écologique de véhicules à moteur.

Perspectives

Infrastructures
- Travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un système de maîtrise de qualité supracantonal en matière de contrôles techniques.
- Poursuite du projet de rénovation du SAN (PL 9626) avec prise en compte de l'impact du tracé CEVA sur le site d'exploitation du SAN et des besoins en infrastructures liés au projet de maîtrise de qualité, à l'évolution de l'activité et à l'augmentation du parc de véhicules.

Ressources humaines

Consolidation des compétences des cadres en matière d'évaluation du personnel et des collaborateurs en charge des contrôles techniques, d'examens et d'homologations dans le domaine de la navigation.

Informatique
- Evaluation des possibilités d'extension des prestations offertes par Internet et par SMS.
- Réalisation de l'adaptation du système informatique exigée par les futures modifications du droit fédéral sur la circulation routière (formation à la conduite en deux phases, mesures administratives, etc.).
- Poursuite des travaux de réalisation d'un nouveau système informatique du SAN.

Organisation
- Introduction de nouvelles règles en matière de retraits de permis et autres mesures administratives.
- Introduction du permis de conduire en deux phases.
- Etude de faisabilité du transfert des examens «taxis» vers d'autres services de l'Etat ou les milieux professionnels.
- Analyse de l'opportunité de synergies interdépartementales dans le domaine de la navigation (service des amarrages).
- Analyse de l'opportunité de déléguer le domaine de la mise en fourrière de cycles.

Prévention et sécurité routière
- Exploitation statistique des informations récoltées dans le cadre des cours d'éducation routière en matière de conduite sous l'influence de l'alcool et définition d'un programme standard.
- Poursuite de la contribution dans le cadre du groupe interdépartemental en matière de sécurité routière, conduit par la Présidente du DJPS.

Environnement
- Réalisation sur le site d'exploitation de divers aménagements visant la diminution de la consommation et des dépenses énergétiques.

Statistiques

Service des automobiles	**2002**	**2003**	**2004**	**Variation 03-04**
Véhicules en circulation au 31 décembre	279'465	283'597	285'737	0.75%
Augmentation annuelle du parc automobile	5'020	4'132	2'140	
Permis de circulation				
Total opérations	184'913	186'653	181'483	-2.77%
Cyclomoteurs				
Délivrance vignettes cyclomoteurs	4'077	3'634	3'412	-6.11%
Contrôles techniques				
Contrôles périodiques et sur demande				
complets	78'500	78'600	78'300	-0.38%
Contrôles partiels	17'400	16'950	15'800	-6.78%
Contrôles techniques délégués	12'000	12'000	13'000	8.33%
Expertises	1'145	1'130	1'080	-4.42%
Total des contrôles techniques	109'045	108'680	108'180	-0.46%
Permis de conduire (PC)				
Impressions PC au format «carte de crédit» [1]	0	31'393	38'802	23.60%
Délivrances permis d'élève-conducteurs	11'970	10'689	10'499	-1.78%
Etablissement PC internationaux	2'365	2'449	2'337	-4.57%
Convocations à l'examen médical	13'972	5'795	17'250	197.67%
Examens de conduite				
Examens théoriques	10'190	11'585	12'094	4.39%
Examens pratiques	12'014	11'343	10'425	-8.09%
Fourrière (y compris deux-roues)				
Véhicules mis en fourrière	3'545	3'777	3'239	-14.24%
Véhicules en fourrière au 31 décembre	459	569	414	-27.24%
Contentieux				
Suspensions d'assurances RC	8'967	11'660	13'312	14.17%
Décisions de retrait pour défaut d'assurance	4'513	5'803	7'199	24.06%
Saisies des plaques pour défaut d'assurance	1'620	1'929	2'235	15.86%
Décisions de retrait pour défaut de paiement	2'475	1'536	1'306	-14.97%
Saisies des plaques pour défaut de paiement	468	561	399	-28.88%
Décisions de retrait pour défauts divers	1'173	1'134	1'169	3.09%
Saisies des plaques pour défauts divers	443	404	388	-3.96%
Mesures administratives				
Retraits de permis de conduire et interdictions				
de circuler en Suisse	6'298	5'751	5'984	4.05%
Avertissements	5'023	4'299	4'493	4.51%
Autres mesures	729	881	963	9.31%
Total des mesures prononcées	12'050	10'931	11'440	4.66%

[1] La délivrance de permis de conduire au format «carte de crédit» a démarré le 1er avril 2003.

Service de la navigation	2002	2003	2004	Variation 03-04
Bateaux en navigation au 31 décembre				
Bateaux à moteur	3'090	3'134	3'140	0.19%
Bateaux à voile	3'154	3'158	3'110	-1.52%
Bateaux à rames	192	200	193	-3.50%
Bateaux utilitaires	47	48	48	0.00%
Total des bateaux en navigation	6'483	6'540	6'491	-0.75%
Permis de navigation				
Délivrances (y compris duplicatas)	2'077	2'043	2'140	4.75%
Permis de conduire				
Délivrances (y compris duplicatas)	1'042	1'156	1'004	-13.15%
Examens théoriques	808	770	721	-6.36%
Examens pratiques bateaux à voiles	201	273	202	-26.01%
Examens pratiques bateaux à moteur	480	563	466	-17.23%

6.9 Office Cantonal de la Population

1. Mission de l'Office cantonal de la population (OCP)

La mission principale de l'OCP est d'établir et de tenir à jour un **répertoire général des habitants du canton**, des Suisses comme des étrangers. Il fournit aux divers départements cantonaux, aux administrations municipales ou au public les renseignements et documents qui leur sont nécessaires : attestations diverses, permis de séjour ou de travail, recherches d'adresses, etc.

En ce qui concerne les Suisses, il est aussi chargé de gérer les **rôles électoraux** qui font autorité pour chaque scrutin communal, cantonal ou fédéral.

En ce qui concerne les **étrangers**, l'OCP assure l'application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, du 26 mars 1931, et de ses règlements d'exécution. A ce titre, il collabore avec l'Office cantonal de la main-d'œuvre étrangère, les partenaires sociaux et l'Office fédéral des migrations (ODM), appelé Office fédéral des étrangers (ODR) jusqu'au 30 avril 2003 et IMES ou Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration – Suisse, du 1er mai 2003 au 31 décembre 2004.

Pour le compte de l'ODM, l'OCP **enregistre également les requérants d'asile**, procède à leur audition et instruit leur procédure selon la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998.

2. Quelques statistiques

Des statistiques détaillées relatives à l'activité des différents services de l'OCP sont disponibles sur Internet à la page: *http://www.ge.ch/ocp/generalites.html#rapport*

- **Population :** au 31 décembre 2004, les statistiques tenues par l'OCP comptaient **439'630 résidants** (436'888 habitants + 2'742 requérants d'asile), dont **269'740 Suisses** (145'806 Genevois + 123'934 Confédérés) et **169'890 étrangers** (5'734 permis L + 36'712 permis B + 100'712 permis C + 632 permis Ci + 2'049 permis F + 2'742 requérants d'asile + 21'309 Internationaux). En outre, elles dénombraient **45'081 frontaliers** (+ 5'902 en une année et + 17'977 unités en 6 ans.
- **Rôles électoraux :** 211'257 électeurs : 117'228 électrices (55,5%) et 94'029 électeurs (44,5%) – 66'088 signatures vérifiées : 61'636 pour des initiatives et des référendums, 4'452 pour des prises de position.
- **Courrier entrant au service des dossiers étrangers :** 265'477 pièces, dont 9'106 entrant dans la procédure à 5 jours pour les Européens (dès le 1er juin 2004). Dossiers créés : 28'663 – Dossiers archivés : 25'432.
- **30'806 attestations de résidence ou de départ délivrées.**
- **Permis délivrés** : 6'038 **L** (+ 733 L 120 jours), 26'464 **B** et 40'097 **C**.
- **Recettes nettes : 6'890'403 F,** après 1'078'668 F de déductions diverses (remboursements ou rétrocessions).
- 20'687 dossiers étrangers examinés et 10'757 décisions prises en **première instance**.
- **Mesures prises :** sur 6'345 dossiers examinés, 1'350 (954 en 2003) interdictions d'entrée – 10 menaces d'expulsion – 2 expulsions administratives – 1 révocation d'expulsion – 129 avertissements – 19 révocations ou refus de renouvellement d'une autorisation de séjour et refus d'autorisation de séjour et de travail – 53 décisions de renvoi (art.12 LSEE).
- **550 recours interjetés contre des décisions de l'OCP** – 220 arrêts ou décisions prises par la Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE) – 67 cas admis, 95 rejetés – 92 retraits.
- **«Sans-papiers» : 372 personnes acceptées à titre humanitaire**, depuis septembre 2001, en application de la directive IMES / ODR du 21 décembre 2001.
- **Requérants d'asile : 853 nouveaux requérants** ont été attribués à notre canton (2003 : 1'150, 2002 : 1'338).

  Au total, **4'791** personnes séjournaient au titre de l'admission provisoire ou de la procédure d'asile (contre 5'207 en 2003 et 6'802 en 1999). **69** personnes se sont vu reconnaître le statut de réfugié par l'Office fédéral des réfugiés – **297** personnes ont été mises au bénéfice d'une admission provisoire – **221** personnes sous admission provisoire ont bénéficié d'un permis de séjour 13f OLE – Depuis septembre 2001, **99** personnes (= + 79 en un an, donnée au 13.1.2005) ont été mises au bénéfice d'une admission provisoire à titre humanitaire, en application de la directive IMES / ODR du 21 décembre 2001.

  Le **programme d'allègement budgétaire 2003** (PAB03) dans le domaine de l'asile, dont la principale mesure consiste à exclure du régime de l'aide sociale de l'asile les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), est entré en vigueur le 1er avril 2004. **59 personnes** (NEM non attribués) qui ont déposé une demande d'asile après cette date et **85** personnes qui ont déposé une demande d'asile auparavant ont été frappées d'une décision NEM entrée en force après l'entrée en vigueur du PAB03. **Sur ces 144 personnes**, 56 ont demandé l'aide d'urgence et 21 bénéficient encore de cette mesure. **En outre, 344** personnes, qui faisaient l'objet d'une décision entrée en force avant le 1er avril 2004, ont été touchées par les dispositions transitoires du PAB03 – **119** personnes ont demandé l'aide d'urgence, dont 52 en bénéficient encore.

  Aide au départ : les départs ont été de **729** : **189** départs **volontaires** ont été effectués avec l'assistance du Bureau d'aide au départ de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse ; **78 départs forcés** ont été effectués par la police; **462** ont été le fait de **disparitions.** Rappel : l'exécution des renvois est subordonnée à l'existence de papiers d'identité nationaux

valables (1'140 – 1361 en 2003 – personnes sont actuellement sous le coup d'une décision de renvoi entrée en force, mais non exécutable pour absence de papiers d'identité).

Mesures de contrainte : 484 assignations territoriales (3 annulées par la CCRPE), dont : 258 assignations territoriales locales et 226 assignations territoriales interdisant de pénétrer sur le territoire du canton. **Mises en détention administrative :** 41, dont 2 prolongées au-delà de trois mois et 14 refoulements.

3. En 2004, les priorités de l'OCP ont visé à poursuivre l'amélioration du service rendu aux usagers :

3.1 Permis de travail européens délivrés en 5 jours : à la demande de la présidente du département, l'OCP a eu pour objectif de parvenir, après l'entrée en vigueur de la deuxième phase des accords bilatéraux, le 1er juin 2004, à **délivrer tous les permis B avec activité lucrative, G (frontaliers) et L (courte durée) dans un délai de 5 jours ouvrables, dès réception d'un dossier complet.**

Ce pari a été tenu grâce à une réorganisation des différentes étapes (courrier, constitution des dossiers, examen des dossiers, délivrance des permis, expédition en courrier A), qui a été préparée durant près d'un an et qui a mobilisé de nombreux collaborateurs de l'OCP.

Cette délivrance dans les 5 jours requiert un dialogue soutenu avec les entreprises, leurs demandes d'obtenir des permis B ne pouvant être satisfaites que dans les limites du contingent, ceux-ci ne disparaissant qu'à partir du 1er juin 2007.

Pour les frontaliers, dont le nombre a considérablement augmenté dès le 1er juin 2004 (décembre 2003 : 39'179 – mai 2004 : 40'315 – décembre 2004 : 45'081), la délivrance dans les 5 jours ouvrables pour des dossiers complets sera désormais la règle.

La gestion de la main-d'œuvre européenne, qui fait désormais l'économie du passage en commission tripartite de l'Economie, est aujourd'hui du seul ressort de l'OCP. Au contraire, la gestion des permis extra-européens continue de requérir une collaboration avec le DEEE pour contrôler les salaires et les conditions de travail et pour donner au marché local la priorité à l'embauche.

3.2 Avis d'échéance généralisés pour les permis de longue durée : trois mois avant l'échéance de son permis, le détenteur d'un permis de longue durée (B, C et G) reçoit désormais un avis d'échéance muni d'un bulletin de versement. L'intéressé qui s'acquitte de son émolument reçoit son permis pour l'échéance de son permis. Outre qu'il n'a plus besoin de venir aux guichets de l'OCP, l'OCP économise pour sa part tout le contentieux lié au non-paiement de l'émolument après l'envoi du permis.

3.3 Dès le 1er janvier 2004, un nouveau service a été créé au sein de l'OCP (réorganisation interne) : le service état civil et adresses (SECA) est chargé d'enregistrer tous les changements d'adresse et d'état civil (naissances, mariages, séparations, divorces, décès, reconnaissances, changements de noms, etc.). Ces événements, saisis auparavant de manière décentralisée par les services compétents en plus de leurs tâches spécifiques (ce qui avait pour résultat qu'un retard dans ces dernières impliquait un retard dans la mise à jour de la banque de données), sont désormais centralisés dans un seul service, qui les enregistre dans Calvin dans les deux jours : la consultation de Calvin par les 80 services qui lui sont connectés à Calvin a ainsi gagné en fiabilité.

3.4 Les **cartes de vote** précisent désormais que **leur simple photocopie peut remplacer,** dans la plupart des cas, **l'attestation de résidence officielle** délivrée par l'OCP pour le prix de 20 F.

3.5 Le site Internet de l'OCP (*www.ge.ch/ocp*) a été actualisé en fonction des Accords bilatéraux. Il permet d'initier et de conduire **presque toutes les procédures** de demande, de modification et de renouvellement de permis **par correspondance.** L'allégement administratif est conséquent, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Un **paiement en ligne** a été testé avec succès, qui sera mis en service au début 2005 et permettra aux usagers de commander leurs recherches d'adresses et leurs attestations par Internet.

3.6 Enfin, **la réception du 1, David-Dufour, rez-de-chaussée,** où les conditions d'accueil n'étaient pas bonnes (exiguïté, peu de chaises, 4 à 7 degrés mesurés sur 3 semaines en hiver 2003, pas de toilettes, temps d'attente démesuré), **a pu être fermée** dès janvier 2004, ses 34'000 usagers (2003) se répartissant entre le Service Suisses et le Service étrangers. Ce transfert a été possible grâce à la **diminution du nombre des usagers fréquentant les guichets** (Accords bilatéraux, généralisation des avis d'échéance pour les permis de longue durée, site Internet, etc.). Cette diminution, objectif constant de la direction de l'OCP, permettra de mieux accueillir et répondre aux usagers, tant suisses qu'étrangers, qui ont réellement besoin d'aide aux guichets pour des questions de compréhension.

Ces progrès sont autant de pas concrétisant la volonté de la direction de l'OCP de ne pas déménager l'OCP avec ses problèmes.

4. Perspectives

A court et moyen termes (2005–2007), l'avenir de l'OCP sera marqué :

4.1 par la poursuite de la mise en œuvre des Accords bilatéraux entrés en vigueur le 1er juin 2002 : après avoir digéré la première phase (170'000 nouveaux livrets à éditer sur une nouvelle application informatique), l'OCP a fait face à la deuxième phase dès le 1er juin 2004 (cf. permis en 5 jours).

Cela étant, la **charge de travail restera vraisemblablement constante** jusqu'à l'application définitive des accords en 2007, l'allégement des tâches d'un côté (renouvellement désormais quinquennal et non plus annuel ou triennal des livrets des ressortissants européens) étant compensé par une augmentation d'un autre côté :

- quelle que soit la conjoncture, maintien *pour le moins* à leur niveau actuel, mais plus vraisemblablement accroissement des nouvelles demandes découlant de l'effet d'ouverture des frontières ;
- complication nouvelle due à la coexistence dans la durée de deux procédures différentes pour la gestion de la population européenne (OLCP) et de la

population extra-européenne (OLE), cette dernière procédure continuant d'être traitée avec l'Office de la main-d'œuvre étrangère ;

- multiplication des permis de courte durée L, pour compenser l'insuffisance notoire des contingents prévus pour les permis B ;
- augmentation du nombre de dossiers à examiner dans la perspective du regroupement familial ;
- application, avec un régime transitoire, du Protocole, signé le 26 octobre 2004, sur l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne depuis le 1er mai 2004 ;
- mise en œuvre des Accords bilatéraux II, signés le 26 octobre 2004, avec l'Union européenne (en particulier, Schengen et Dublin auront des effets sur la délivrance des visas et sur la politique d'asile) ;
- mise en œuvre par étapes des Accords bilatéraux nécessitant un effort considérable de formation du personnel.

4.2 par des changements informatiques importants : la finalisation de la nouvelle application informatique Calvin2, en voie d'élaboration depuis l'année 2001, qui remplacera l'application Calvin, qui date des années 80, sera réalisée. Puis viendra le tour du remplacement du système fédéral RCE3 par le programme Etrangers 2000, en principe au début 2006. Il faut bien considérer que ces changements informatiques nécessitent une mise à niveau considérable du personnel.

4.3 par la gestion électronique des dossiers (GED), qui réglera le problème des dossiers physiques de plus en plus difficiles à gérer (cf. rapport 2003) : le crédit nécessaire à sa réalisation, qui a été accepté par le Grand Conseil le 22 octobre 2004 (PL 9372), devrait permettre sa mise en œuvre avant le déménagement de l'OCP en 2006.

4.4 par le déménagement de l'OCP à Onex en 2006-2007 dans des locaux fonctionnels, enfin adaptés à la mission de l'OCP, à son fonctionnement rationnel, aux besoins du public et au respect des collaborateurs. Ce déménagement réglera le problème des locaux actuels, qui, par leur dispersion (4 adresses – 7 entrées – 9 salles d'attente = 25 guichets), sont gourmands en personnel et empêchent d'introduire la polyvalence des collaborateurs.

6.10 Service des passeports et de la nationalité

Mission

La nouvelle procédure de commande de documents d'identité et l'introduction d'un nouveau passeport suisse ont engendré d'importants changements au Service des passeports et de la nationalité. Toutes les commandes enregistrées dans les 45 communes genevoises sont adressées au service pour *contrôle* puis scannage à l'autorité fédérale. Chaque formulaire fait l'objet d'un examen minutieux (qualité de la photographie + 20 données personnelles et techniques).

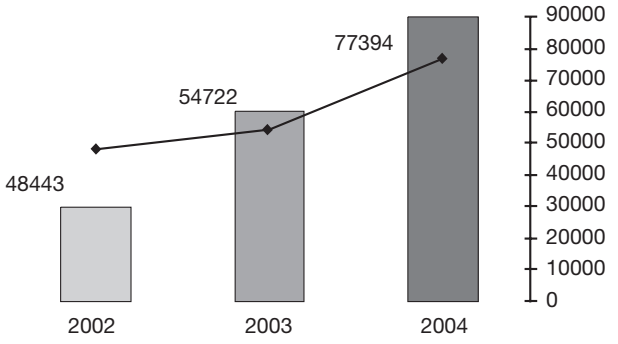
Les collaborateurs affectés précédemment aux guichets occupent désormais un poste de contrôle devant écran.

Les formulaires non conformes aux exigences fédérales (environ 1'200 par année) sont retournés aux communes concernées, avec motifs du refus.

Le service, *autorité cantonale de surveillance* en matière de documents d'identité, est en outre chargé de la gestion des retours de documents non réclamés (courriers recommandés).

Chaque client concerné est invité, par courrier, à venir retirer son document auprès de notre service (plus de 2'000 lettres par année).

En 2004 : une forte augmentation des documents d'identité contrôlés



Le Service établit des passeports provisoires et supervise la production des passeports provisoires émis par la Police de la Sécurité Internationale de l'Aéroport de Genève Cointrin (passeports provisoires en 2004 : service : 1058 - PSI Aéroport : 5543).

Le service examine également les demandes d'obtention d'un deuxième passeport en faveur de citoyens suisses appelés à voyager tout au long de l'année, contrôle le bien-fondé de la requête (fiabilité du titulaire et crédibilité de l'entreprise) et gère le dépôt de passeports dans ses coffres (environ 250 bénéficiaires).

Collaboration avec les communes

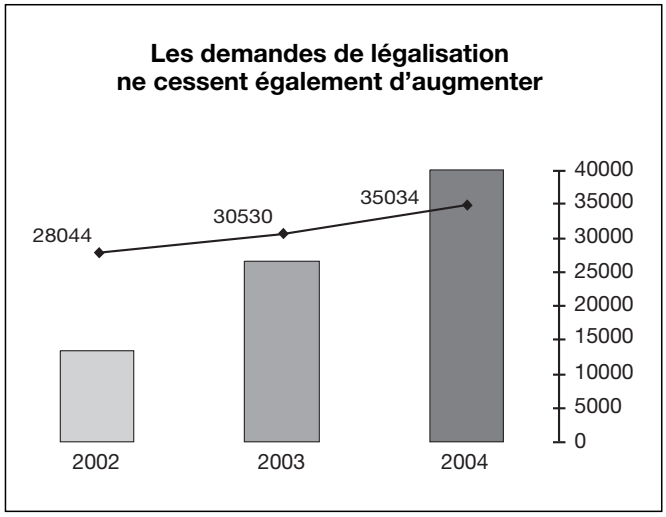
Durant toute l'année, une assistance permanente est assurée aux communes. Une ligne informatique est notamment à leur disposition afin d'obtenir tous les renseignements en vue de remplir correctement les formulaires et répondre aux cas particuliers, voire insolites. En outre, une formation est proposée, sous forme d'un stage d'une demi-journée. Pratiquement toutes les communes ont saisi cette opportunité de rafraîchir leurs connaissances et ont délégué un ou plusieurs collaborateurs. Plus de 120 personnes ont ainsi bénéficié de notre aide et de notre savoir-faire et cette collaboration est appelée à se poursuivre, en raison de la complexité de la mission des uns et des autres.

En outre, le Service des passeports et de la nationalité établit mensuellement un décompte et une facture qu'il adresse à chacune des 45 communes. Il verse ensuite à la Confédération, après contrôle, la part fédérale des émoluments encaissés par la commune.

Légalisations

Ce guichet est toujours fortement sollicité tout au long de l'année, notamment par des études de notaires et

d'avocats, des sociétés multinationales, des industries et des commerces de la place ainsi que des particuliers. Le service légalise en effet toutes sortes de documents, tels qu'actes notariés, actes d'état civil, contrats, licences, diplômes, certificats, jugements, etc... ainsi que des signatures individuelles. Il délivre également des certificats de nationalité, établis après recherches dans nos archives et des certificats de vie.



Naturalisations

Le Service adresse à tous les nouveaux citoyens suisses *mineurs* (naturalisés) un courrier accompagné d'une copie de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'acquisition de la nationalité suisse, une copie de la diffusion du service cantonal des naturalisations ainsi qu'une fiche de renseignements, afin de leur permettre de commander dans les meilleurs délais des documents d'identité suisses.

En outre, à l'occasion de chaque cérémonie de prestation de serment de naturalisés *majeurs* (19 séances durant l'année 2004), la direction du service apporte de vive voix toutes les explications nécessaires à la commande d'un passeport et/ou d'une carte d'identité et se tient à disposition pour tous renseignements à l'issue de la cérémonie.

Projet de passeports avec données biométriques

Dès la fin de l'année 2005, les ressortissants suisses devraient pouvoir demander un passeport contenant des données biométriques. Cette décision du Conseil fédéral est motivée par l'exigence des Etats-Unis selon laquelle tous les passeports délivrés à partir du 26 octobre 2005 devront être munis de ces données afin de permettre l'entrée sans visa aux Etats-Unis. L'établissement de ce nouveau type de passeports aura d'abord lieu dans le cadre d'un projet-pilote d'une durée de 5 ans.

Il convient cependant de relever que les passeports suisses modèle 2003, pouvant être contrôlés par lecture optique, seront toujours valables.

La direction du Service participe d'ores et déjà à toutes les séances mises sur pied par la Confédération et/ou l'Association des Services cantonaux des passeports afin d'assurer le succès de cette réforme.

Adaptation des locaux

En date du 1er novembre 2003, des travaux de sécurisation et des transformations ont été entrepris dans le service.

En effet, les exigences du Service fédéral de sécurité n'étaient pas respectées et des aménagements ont été ordonnés par l'autorité fédérale. Le respect de ces exigences était la condition afin de pouvoir notamment continuer à disposer de passeports provisoires en nos locaux. Durant toute l'année 2004, l'activité du service a été quelque peu troublée par les nombreuses interventions des différents corps de métier. Plusieurs déménagements internes ont été effectués, dans la mesure où une interruption des activités du service n'est en aucun cas envisageable, vu la mission et les délais légaux auxquels il est tenu.

A n'en pas douter, le service disposera dès le printemps 2005 d'un outil de travail adapté à ses besoins et respectueux des exigences en matière de sécurité des personnes, des données et des différents matériels sophistiqués indispensables à l'accomplissement de la tâche confiée par la Confédération.

Autres activités

Le service des passeports et de la nationalité entretient par ailleurs des relations soutenues avec l'Office fédéral de la police et correspond quotidiennement avec les Ambassades et Consulats de Suisse à l'étranger afin de venir en aide à nos compatriotes exilés ou confrontés à des situations désagréables lors de voyages (vol ou perte de passeport).

6.11 Office pénitentiaire

6.11.1 Direction

Mission

La direction de l'Office pénitentiaire est chargée de mettre en œuvre une politique pénitentiaire cohérente et homogène. Elle exerce un contrôle hiérarchique sur les activités de ses divers services et représente le canton de Genève dans le cadre des structures concordataires mises sur pied en matière d'exécution de peines et mesures par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Elle met également en œuvre la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat. La Direction de l'Office pénitentiaire s'efforce également de trouver des solutions à l'état endémique de surpopulation carcérale que connaissent les divers établissements pénitentiaires du canton.

Priorités, activités et événements

Priorités

- Mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003 et axée sur :
  - l'amélioration qualitative et quantitative de la capacité de détention de la prison de Champ-Dollon (participation au processus législatif en vue d'obtenir les crédits d'investissements nécessaires) ;
  - la définition des besoins en matière de prise en charge éducative des mineurs incarcérés et l'étude

de la construction d'un nouvel établissement de détention pour mineurs;

- ➤ de concert avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève, la poursuite des travaux en vue d'un programme de prise en charge complet et pluridisciplinaire des délinquants internés au sens de l'art. 43 du Code pénal suisse, ainsi que l'étude de la construction d'un établissement approprié;
- ➤ la poursuite des travaux du groupe de travail interdisciplinaire, avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève, concernant la santé et les soins en milieu carcéral, incluant désormais les établissements de détention.

➤ Maîtrise de la surpopulation carcérale au sein des divers établissements pénitentiaires du canton (Prison de Champ-Dollon, Maison de Favra, Clairière etc.):

- ➤ mise sur pied et diffusion de tableaux de bord sur l'occupation des établissements pénitentiaires à l'attention des acteurs de la politique pénale;
- ➤ mise en œuvre de mécanismes permettant de maîtriser ponctuellement le flux des entrées en détention;
- ➤ établissement de contacts avec les acteurs de la politique pénale (Parquet, Juges d'instruction, Police, etc.);

➤ Maîtrise d'un niveau de sécurité acceptable de la Prison de Champ-Dollon nonobstant l'état de surpopulation carcérale:

- ➤ parallèlement à la mise en service des équipements de sécurité en application de la loi N° 8950 du 16 mai 2003 ouvrant un crédit d'investissement de 2'973'272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon, conduite d'un projet de maîtrise des télécommunications en milieu carcéral.

Activités et événements

- ➤ le suivi de la loi N° 8950 du 16 mai 2003 ouvrant un crédit d'investissement de 2'973'272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon;
- ➤ la mise sur pied d'un dispositif destiné à assurer le fonctionnement normal des établissements pénitentiaires en cas d'événements majeurs, tels le G8;
- ➤ mise en œuvre de mécanismes permettant de maîtriser ponctuellement le flux des entrées en détention;
- ➤ la mise en place d'un groupe de réflexion sur les adaptations nécessaires que la nouvelle partie générale du Code pénal suisse ne manque pas d'entraîner tant du point de vue de la gestion de la population carcérale que de la réinsertion et la prévention de la récidive;
- ➤ le lancement des travaux d'adaptation du système d'information à l'entrée en vigueur annoncée pour le 1er janvier 2006 de la modification de la partie générale du Code pénal suisse;
- ➤ l'envoi d'un détachement de gardiens et de surveillantes de la prison de Champ-Dollon à la Clairière, avec pour mission d'assurer la sécurité interne de l'établissement et de faciliter la prise en charge éducative des mineurs incarcérés;
- ➤ l'adoption d'un règlement du Conseil d'Etat pour le Centre éducatif, d'observation et de détention de la Clairière, dans le cadre de la procédure de reconnaissance fédérale des établissements de détention pour mineurs;
- ➤ l'optimisation du système de contrôle interne mis en place au sein des services subordonnés;
- ➤ une représentation institutionnelle au plan concordataire et la participation à plusieurs groupes de travail, notamment en ce qui concerne la prise en charge des délinquants mineurs;
- ➤ une réflexion permanente sur les notions ayant trait à la sécurité du personnel;
- ➤ la poursuite de la mise en œuvre d'un système d'information adéquat;
- ➤ l'inauguration de la maison de Montfleury dans ses nouvelles infrastructures à Pinchat;
- ➤ le suivi des travaux de la commission des visiteurs officiels de prison.

Perspectives 2005

Priorités

- ➤ mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003;
- ➤ finalisation du concept de prise en charge des détenus internés au sens de l'art. 43 CPS d'une part, des détenus mineurs, dans le cadre de la réflexion menée aux plans genevois et concordataire d'autre part.

Activités et événements

- ➤ inauguration du nouveau bâtiment de la Clairière et mise en application du concept éducatif;
- ➤ achèvement des travaux de transformation de la maison de Favra en pénitencier genevois;
- ➤ poursuite des travaux d'amélioration de la sécurité à la prison de Champ-Dollon;
- ➤ poursuite de la mise en œuvre d'un système d'information adéquat et son adaptation au nouveau code pénal;
- ➤ amélioration et affinement du système de contrôle interne;
- ➤ adaptation de l'encadrement éducatif et sécuritaire des établissements détenant des mineurs;
- ➤ mise en œuvre d'un concept de mobilité professionnelle entre les diverses catégories de personnel employées;
- ➤ réflexions sur les conséquences de la modification de la partie générale du Code pénal suisse.

6.11.2 Prison de Champ-Dollon

Mission

Accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamné(e)s en attente de transfert, les détenu(e)s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois, pour autant qu'elles ne puissent être placées

dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Exceptionnellement : des mineur(e)s à la demande du Tribunal de la jeunesse et des détenu(e)s dépendant de l'autorité d'un autre canton.

Priorités, activités et événements

L'année 2004 est marquée par un taux d'occupation record, jamais atteint depuis l'ouverture de la prison de Champ-Dollon en 1977. Cette situation critique qui perdure depuis la fin de l'année 2003 est préoccupante tant sur le plan des ressources humaines qui ne sont plus en adéquation avec cette surpopulation que sur le plan des bâtiments qui sont devenus trop exiguës.

Note : Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2003.

Durant l'année 2004, le nombre d'écrous a été de X (2'551), soit X (2'347) hommes et X (204) femmes.

X (125'479) journées de détention, soit X (117'001) pour les hommes et X (8'478) pour les femmes.

Le nombre moyen de détenus a été de X (343,7), représentant une augmentation de X% par rapport à 2003.

A relever que depuis 1998, l'établissement est en surpopulation (cf. statistiques).

Pour une capacité de 270 lits, la prison a accueilli jusqu'à X détenus, soit un taux d'occupation moyen de X%.

Le séjour moyen (prévenus et condamnés réunis) a été de X jours.

X (281) mineurs et X (8) mineures ont séjourné à la prison de Champ-Dollon.

A Bâtiments - sécurité

Les bâtiments de la prison de Champ-Dollon ont été conçus pour accueillir 270 détenus, hommes et femmes. La prison a été construite en 1977 et aujourd'hui, l'établissement demande un important entretien : on constate en effet une dégradation générale des infrastructures.

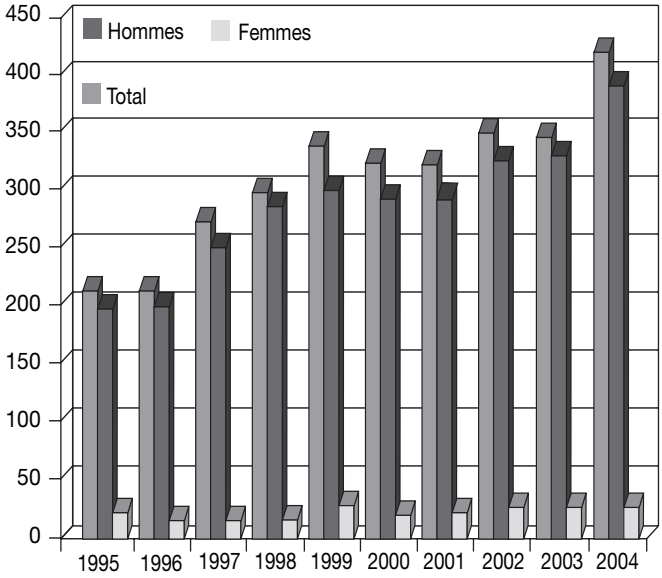
Ajouté au phénomène de la surpopulation carcérale, cet état de fait met considérablement les ressources humaines de la prison à contribution au détriment de la surveillance et de l'encadrement des détenus. En effet, la supervision des chantiers de réfection ouverts dans les différents secteurs de la prison nécessite d'encadrer les entreprises externes.

Tout au long de l'année, la prison et le DAEL ont déployé les équipements de sécurité (vidéo-surveillance), en exécution de la loi N° 8950 du 16 mai 2003 ouvrant un crédit d'investissement de 2'973'272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon.

Statistiques

Evolution du nombre moyen de détenu-e-s au cours des dix dernières années :

	1995	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*
Total	216.4	215.1	268.6	297.1	340.4	326.3	322.3	349.8	343.7	416.1
Hommes	196.6	199.0	247.5	277.5	311.1	301.0	301.4	326.0	320.5	390.5
Femmes	19.8	16.1	21.1	19.6	29.3	25.3	20.9	23.8	23.2	25.6



Répartition par nationalité pour l'année 2004 :

Nationalités	2004	
	Hommes (nbre total hommes)	Femmes (nbre total femmes)
Suisses	14%	23%
Etranger(e)s résidant en Suisse*	35%	23%
Etranger(e)s résidant à l'étranger	51%	54%

* Cette catégorie comprend toutes les autorisations de police des étrangers, de l'admission provisoire au permis d'établissement.

Répartition par âge

Ages	Hommes		Femmes	
	2004	2003	2004	2003
Mineurs	276	281	8	8
De 18 à 20 ans	255	281	15	19
De 21 à 30 ans	987	1'032	69	94
De 31 à 40 ans	532	505	46	52
De 41 à 50 ans	193	172	17	20
51 ans et plus	82	76	12	11
Totaux	2'325	2'347	167	204

Perspectives 2005

A Personnel

Poursuivre le recrutement du personnel de surveillance.

Mettre à disposition le détachement des collaboratrices et des collaborateurs au Centre de la Clairière en application du Règlement F 1 50.24.

Assurer et consolider la mixité au sein du personnel de surveillance qui demande au personnel féminin engagé à la prison d'assumer une mission de surveillance tant auprès des femmes incarcérées que des détenus.

B Population carcérale

Appliquer les mécanismes de régulation du nombre des entrées en détention et adapter les prestations en faveur des détenus

C Bâtiments – sécurité

Poursuivre, en collaboration avec les services concernés et le département de l'aménagement, équipement et logement, les travaux de maintenance et de sécurité et ceux en rapport avec le projet d'agrandissement de la prison.

Déployer, sous la supervision de la Direction de l'Office pénitentiaire dans le cadre des expériences pilotes menées au niveau fédéral sous les auspices de l'Office fédéral de la communication, un système permettant de maîtriser les télécommunications en milieu carcéral.

6.11.3 Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Mission

Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) reçoit des tribunaux pénaux genevois et des tribunaux militaires, les jugements concernant :

- les peines privatives de liberté
- les mesures
- les peines avec sursis et règles de conduite.

En vertu du Code pénal suisse et du droit concordataire romand, le SAPEM fixe les modalités des peines et des mesures prononcées à l'encontre des adultes (placement dans l'établissement d'exécution de peine, octroi du régime progressif, préavis quant à une remise de peine).

Pour ce faire, il dispose de lieux de détention en Suisse romande; en cas de nécessité, il peut également placer des personnes condamnées dans d'autres pénitenciers de Suisse.

Le SAPEM assure le secrétariat de la commission de libération conditionnelle.

Pour l'exécution des courtes peines à Genève, le SAPEM dispose de la maison d'arrêt de Villars (hommes) et la maison d'arrêt de Riant-Parc (femmes). En outre, depuis juillet 2004 la Maison d'arrêt de Favra accueille 25 personnes condamnées pour l'exécution des peines.

Le régime de fin de peine est appliqué à Genève aux hommes dans les maisons le Vallon et Montfleury, aux femmes à la maison d'arrêt de Riant-Parc.

L'exécution des courtes peines (jusqu'à 90 jours) peut se dérouler sous la forme d'un travail d'intérêt général (TIG) au profit de la collectivité.

Les arrêts domiciliaires – sous contrôle électronique – sont applicables aux personnes condamnées à une peine privative de liberté de 20 jours au minimum et de six mois au maximum.

Priorités, activités et événements

➤ **Placements des personnes condamnées selon le droit concordataire romand.**

En moyenne annuelle journalière, les établissements de la Plaine de l'Orbe (VD) accueillent 35 condamnés placés par le SAPEM, Bellechasse (FR) 30, Bellevue (NE) une dizaine et Crêtelongue (VS) 5.

25 personnes condamnées sont en outre placées dans d'autres pénitenciers en Suisse alémanique et au Tessin.

En 2004, le dispositif «MIGRATIO» a permis le placement, à la Croisée à Orbe (VD), de 25 personnes condamnées en provenance de Champ-Dollon pour une durée de 6 mois.

➤ **Libération conditionnelle**

La Commission de libération conditionnelle est compétente pour les décisions de libération conditionnelle à l'égard des peines supérieures à 3 ans; le département est compétent pour les peines supérieures à 3 mois et allant jusqu'à 3 ans.

Le département a :

- étudié 265 dossiers (2003 : 256)
- prononcé 177 libérations anticipées (2003 : 189)
- rejeté 20 requêtes (2003 : 21)
- ordonné 26 retours en détention (2003 : 18)
- renoncé à 42 réintégrations (2003 : 28)

La Commission de libération conditionnelle a :

- étudié 38 dossiers
- prononcé 31 libérations anticipées
- rejeté 1 requête
- ordonné 1 retours en détention
- renoncé à 5 réintégrations

➤ **Rachat des amendes**

Le service des contraventions a délégué au SAPEM l'organisation du rachat des amendes (article 49 CPS) par une prestation en travail notamment pour le compte de l'Etat ou d'une commune.

4'892 heures de travail ont été effectuées gratuitement au service de la collectivité (en 2003 : 5000 heures).

Statistiques

Dossiers traités	2004	2003
«Courtes peines» émanant des tribunaux genevois	1'214	802
«Longues peines» émanant des tribunaux genevois	227	216
«Courtes peines» émanant d'autres cantons	279	168
Condamnations prononcées par des Tribunaux militaires	20	6
«Amendes» converties en peines d'arrêts	1'197	1'409
Peines avec sursis et règles de conduite	65	52

➤ **Modalités de peine**

En lieu et place du régime ordinaire de détention le SAPEM a :

- admis le régime de semi-détention pour 158 hommes;
- octroyé le régime de fin de peine à 5 femmes et 49 hommes;
- organisé le travail d'intérêt général (13744 heures de travail) effectué par 8 femmes et 147 hommes;

- autorisé l'accès aux arrêts domiciliaires à 4 femmes et 48 hommes;
- encaissé sur délégation du service des contraventions – 431'291 CHF (389'000 CHF en 2003) d'amendes converties en arrêts.

6.11.4 Service de probation et d'insertion (SPI)

Mission

En application de l'article 47 du CPS et du règlement du Conseil d'Etat, le Service de probation et d'insertion (SPI) apporte aide, conseil et appui à toute personne étant soumise à une mesure de patronage ou ayant été incarcérée depuis moins d'une année. Il assume une surveillance discrète des personnes soumises à une mesure de patronage suite à une libération conditionnelle, une libération provisoire ou à un sursis.

De plus, le Service de probation et d'insertion est responsable du suivi socio-éducatif des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Priorités et activités

Le Service de probation et d'insertion a une mission complexe et toujours plus difficile à remplir, car il s'agit pour les collaborateurs de réinsérer des personnes marginalisées par leur incarcération et par leurs difficultés psychologiques parfois, sociales souvent, administratives systématiquement dans la Cité qui détenait, en juillet 2004, le triste record suisse du taux de chômage, soit 7% et une carence en logements vacants importante, quelque 3000 personnes recherchent un toit.

La tâche des collaborateurs du secteur socio-éducatif du SPI a dû être circonscrite du fait de la surpopulation carcérale. L'accent a été mis, selon la systématique de la loi, sur la première mission de ce secteur, soit atténuer le choc de l'incarcération. Les assistants sociaux se sont déplacés dans les sections cellulaires afin de répondre à la majorité des détenus demandeurs d'entretiens. Il n'a pu être question de les recevoir et de prendre le temps nécessaire à l'expression des mots et des maux. Toutefois, cette solution a contribué à faire baisser les tensions naissantes dans les étages et rassurer dès les premiers jours de l'incarcération. Du fait de la surpopulation, de l'organisation de la prison, du manque de ressources humaines et de bureau, la mission de ce secteur relative à la préparation de la sortie des détenus n'a été remplie que très partiellement.

Quant à la formation, il sied de relever, qu'à ce jour, les détenus attendent 5 mois pour être reçus par les deux enseignants qui travaillent à mi-temps. L'accent a été mis sur les remises à niveau en français et mathématiques.

Les outils privilégiés du SPI que sont les ateliers de réinsertion professionnels, l'atelier d'occupation de la Jonction, et les structures d'hébergement ont été sollicités et ont contribué à permettre une resocialisation d'un grand nombre de détenus libérés. Le secteur de l'hébergement a été préoccupant à plus d'une reprise durant l'année 2004, traversé par des crises aiguës, du fait des difficultés psychiques d'une grande partie des pensionnaires, dont les comportements d'addiction ne facilitent pas une stabilisation d'une part, et d'une insuffisance du taux d'encadrement, d'autre part.

Statistiques

	2004	**2003**	**2002**	2001	2000	1999	1998
Nombre d'entretiens avec des personnes incarcérées							
Par le Gr. social à la prison de Champ-Dollon	3'102	2'599	2'811	3'023	2'549	3'221	2'779
Par le Gr. social postpénal à la prison de Champ-Dollon	0	0		85	54	107	138
Dans les pénitenciers concordataires	41	51		136	163	150	85
Dans les établissements de détention genevois	154	49		258	281	120	122
TOTAL	**3'297**	**2'699**	**2'811**	**3'502**	**3'047**	**3'598**	**3'124**
Nombre d'entretiens avec des personnes libérées							
Par le Service social postpénal à la Jonction	4'661	5'890		4'687	4'258	4'883	
Par le Service social postpénal à l'extérieur	280	401		552	643	406	
TOTAL	**4'941**	**6'291**	**0**	**5'239**	**4'901**	**5'289**	
Hébergement							
Nombre de nuitées à Jolimont	1'939	2'371	2'629	1'893	2'385	2'183	2'066
Nombre de nuitées à Vésenaz	175	2'344	2'882	2'742			
Nombre de nuitées à Venel	1'904	1'144	989	832			
Nombre de nuitées au Maillon	1'553	1'424	1'699	1'623	2'549	907	183
Nombre de nuitées à Dassier	989	983	842				
TOTAL	**6'560**	**8'266**	**9'041**	**7'090**	**4'934**	**3'090**	**2'249**
Enseignement à la prison de Champ-Dollon							
Nombre d'heures de cours	1'005	1'024		1'054	224		
Nombre de personnes suivies	626	761		175	89		
Insertion Job atelier Jonction							
Nombre de personnes occupées	225	262	47	67	83	30	
Nombre de jours d'occupation	736.5	1'098.5	1'072	2'511	2'324	574	
Insertion Job atelier Vésenaz							
Nombre de stagiaires	234	0		79			
Nombre de jours travaillés	2'308	0		3'395			
Nombre de personnes suivies par le Service							
Mandats de patronage	2'349	2'257		194	189	165	
Patronages volontaires	1'844	2'126		180	165	137	
Accueils/dépannages	16	13		22	47	21	
Personnes suivies à la prison de Champ-Dollon	821	1'672	229	265	236	265	
Personnes suivant des cours à la prison de Champ-Dollon	0	0	275	175	89		
Démarches administratives							
Gestion des dossiers avec finances				282	292	311	
Téléphones entrants		9'900		16'000	13'000	13'000	
Téléphones sortants		4'227		14'000	12'000	12	
Courriers entrants		8'956		7'000	6'400	6'400	
Tutelles/curatelles							
Nombre de tutelles et curatelles		7	7	7	6	5	

Quelques autres chiffres :

Par le secteur post carcéral, post pénal, 233 personnes, astreintes à une mesure de patronage conformément à l'art. 47 CPS, ont été suivies en 2004, dont 80 nouveaux mandats.

Ce secteur a également suivi 160 personnes sur une base volontaire, dont 15 nouvelles demandes.

Au total 393 personnes ont été accompagnées dans leur processus de réinsertion. 50 d'entre elles ont été incarcérées à la prison de Champ-Dollon, pour de nouveaux délits.

A Champ-Dollon, le secteur socio-éducatif a suivi 2400 personnes, dont 821 pour la première fois.

Perspectives 2005

Les axes principaux des activités et réflexion du SPI en 2005 sont les suivants :

- Développement du dispositif de prise en charge des auteurs présumés ou coupables de violences conjugales, élaboré entre le Pouvoir judiciaire, l'association Vires et le SPI.
- Anticipation sur les changements probables des pratiques de probation, induites par l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.
- Réorganisation de la prise en charge au secteur hébergement en fonction des moyens mis à disposition.
- Poursuite du développement des activités de la Société genevoise de patronage.
- Formulation de nouvelles hypothèses de travail dans le secteur socio-éducatif qui tiennent compte de la surpopulation carcérale sans vider le travail social et de formation de sa substance.
- Poursuite de la collaboration avec l'Hospice général dans le domaine de la gestion financière.

6.11.5 Service des établissements de détention (SED)

Mission

Le service des établissements de détention a pour mission d'accueillir les personnes (hommes et femmes) condamnées à de courtes peines, les condamné-es en régime de fin de peine, les condamnés en vertu de l'art. 37 du Code pénal et les mineurs (garçons et filles) placés par le Tribunal de la Jeunesse.

Priorités, activités et événements

Cette année encore, les diverses demandes de placements ont permis de constater que ces établissements répondent aux besoins et attentes, soit du canton, soit du concordat romand.

Pour accomplir sa mission, le service dispose de 6 établissements (pour 110 places de détention) se répartissant sur le territoire genevois de la manière suivante :

- Maison d'arrêt de **Villars** : courtes peines hommes
- Maison **Le Vallon** : fin de peine hommes
- Maison **Montfleury** : fin de peine hommes
- Maison d'arrêt de **Riant-Parc** : courtes peines, fin de peine femmes et mineures filles.
- Centre **La Clairière** : préventive et mandats d'observation pour mineurs.
- Maison d'arrêt de **Favra** : détention administrative en vue de refoulement, au sens de la loi fédérale sur les mesures de contrainte du 18 mars 1994, jusqu'au 30 juin 2004 ; régime de détention ordinaire pour les détenus de droit commun condamnés en vertu de l'art. 37 CPS dès le 1er juillet 2004.

Le service gère également les prestations en travail pour mineurs, ordonnées soit par le Tribunal de la Jeunesse soit par la juridiction pour enfants (10-15 ans).

En juillet 2004, la Maison d'arrêt de Favra a repris son affectation première destinée à la détention pour les condamnés de droit commun. La détention administrative a été déplacée à Frambois.

Les travaux d'agrandissement de la Clairière seront terminés au printemps 2005. La capacité d'accueil passera de 16 à 30 mineurs.

Perspectives 2005

La Clairière pourra compter sur l'agrandissement de son bâtiment pour augmenter sa capacité d'accueil de 16 à 30 mineurs.

Statistiques

Etablissements		*Dossiers traités*	*Nombre de journées de détention*	*Taux d'occupation*
Villars		177	6'051	78.94%
Riant-Parc	majeures	36	1'356	33.68%
	mineures	72	996	54.58%
Montfleury		45	5'763	87.48%
Vallon		65	7'421	84.48%
Favra	au 30.06.2004 (LMC)	106	2'039	75.10%
Favra	dès le 1er juillet 2004	105	4'130	149.64%
La Clairière		192	5'603	95.67%
Total		**798**	**33'359**	

Prestations en travail pour mineurs

Dossiers traités : 269 (212 garçons / 57 filles)
soit : 79% garçons et 21% filles.

Journées
de prestations : 706

31 dossiers traités ont été confiés par le Service de Protection de la Jeunesse, via le Juge des enfants, Madame Christiane VEYA.

7. DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

7.1 Présidence et secrétariat général

Législation

Le 12 mars 2004, le Grand Conseil a modifié la loi générale sur la protection des rives du lac, du 4 décembre 1992 (RSG L 4 10), en vue d'étendre au coteau de Cologny le périmètre de protection des rives du lac créé par cette loi.

Le 24 mars, le Conseil d'Etat a modifié les dispositions du règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement, du 20 décembre 1978 (RSG L 1 35.01), traitant de la taxe d'équipement. Répondant à une demande de l'Association des communes genevoises, ces dispositions ont instauré un nouveau mode de calcul de la taxe d'équipement dans les zones de développement. Ce dernier tient compte des modifications récentes du droit cantonal en matière d'équipement, en répartissant clairement les travaux d'équipement prévus par les plans localisés de quartier entre la commune et les propriétaires : à la commune, l'équipement de base (les voies publiques communales, y compris leur assainissement), au propriétaire, l'équipement de raccordement. Cette nouvelle méthode devrait contribuer à une amélioration qualitative des espaces publics, tant dans leur conception et mise en œuvre que dans leur gestion à court, moyen et long terme. Elle simplifie notablement le mode de calcul de la taxe d'équipement, en établissant de manière plus claire le lien devant exister entre les frais d'équipement et la participation des propriétaires (retenue à hauteur de 75% lorsque les frais d'équipement sont connus, soit, à défaut, F 45.- le m^2 de surface brute de plancher), conformément à sa nature juridique de contribution causale.

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (RSG L 1 30 ; ci-après LaLAT), a été modifiée le 1er avril 2004. A cette occasion, le législateur a tenu à rappeler le principe général prévalant en matière de réexamen des plans d'affectation du sol, à savoir que ceux-ci doivent être réexaminés, et si nécessaire adaptés, en cas de modification sensible des circonstances. Surtout, il a conféré aux propriétaires le droit de demander l'adoption d'un plan localisé de quartier portant sur leurs parcelles, en précisant les modalités d'exercice de ce droit (art. 13A, alinéa 5). Les propriétaires se voient donc conférer, à l'instar du Grand Conseil ou des communes, un certain «droit d'initiative» en la matière.

Simultanément, le législateur a simplifié et unifié le régime applicable aux mesures conservatoires, en regroupant dans la LaLAT diverses règles jusqu'alors éparpillées dans diverses lois. Selon cette disposition, il ne peut s'écouler plus de 2 années entre la décision de refus d'autorisation et l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan d'affectation du sol, la mise à l'enquête du projet devant intervenir dans les 12 mois à compter de la décision de refus. A défaut, le propriétaire reprend la libre disposition de son terrain, dans les limites des lois ou plans d'affectation du sol en vigueur, soit, dans les zones de développement, selon les normes de la zone ordinaire ou selon le plan d'affectation spécial en force (art. 13B).

Dans le même souci de simplification et d'accélération des procédures, le Grand Conseil, à la même date, a introduit une nouvelle possibilité de déroger à l'obligation d'adopter un plan localisé de quartier en zone de développement en vue de la délivrance d'un permis de construire mettant en œuvre les normes d'une telle zone. Cette exception vise «*les quartiers de développement déjà fortement urbanisés*» (art. 2, alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, RSG L 1 35 ; ci-après LGZD). Par ailleurs, les autorisations de construire découlant des plans localisés de quartier pourront désormais s'écarter davantage que «légèrement» de ceux-ci, l'art. 3, alinéa 4 LGZD ne comportant plus cet adverbe.

Ce jour-là, le Grand Conseil a également modifié la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture. L'on en retiendra que le chef du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ne fait désormais plus partie de la commission d'urbanisme.

Le 12 mai, le Conseil d'Etat a introduit dans le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction, du 19 novembre 1997 (RSG L 6 05.01), une disposition permettant aux caisses de pensions publiques d'échapper aux règles sur la passation des marchés publics pour les adjudications liées à leur activité de placement dans l'immobilier. Par le passé, certaines caisses avaient dû renoncer à la réalisation de projets d'intérêt public (logement, EMS), car l'acquisition des terrains utiles était liée à des clauses d'entrepreneur ou d'architecte incompatibles avec l'obligation de mise en concurrence.

Le 27 août, le Grand Conseil a modifié la loi sur les constructions et installations diverses, du 14 avril 1988 (RSG L 5 05), dans le sens d'une augmentation possible de l'indice d'utilisation du sol pour des bâtiments, à ériger en 5e zone (0,20 à 0,22) ou en zone de développement, conformément à un plan localisé de quartier, lorsque ceux-ci bénéficient d'un haut standard énergétique.

Enfin, le 24 novembre, le Conseil d'Etat a ajouté, dans le règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public, du 21 décembre 1988, (RSG L 1 10 15), une nouvelle catégorie d'installations donnant lieu à la perception d'une redevance annuelle : les antennes de téléphonie mobile.

Indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève

Peu de procédures d'indemnisation des riverains de l'aéroport ont pu trouver une solution judiciaire durant l'année 2004. Il reste encore quelques cas litigieux qui devraient trouver une issue définitive prochainement.

Parallèlement au versement des indemnités en espèces, qui incombe à l'Etat de Genève pour les demandes formées en 1992, l'Aéroport international de Genève a pris en charge directement les travaux d'insonorisation des bâtiments concernés. Cette forme d'indemnisation complémentaire se poursuit également.

Sur le plan financier, c'est un montant global de l'ordre de 46 millions de francs qui a été dépensé jusqu'ici au titre de l'indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève, en indemnités et frais de procédures et d'expertises, au 31 décembre 2004.

Chambre des architectes et des ingénieurs

La Chambre des architectes et des ingénieurs a notamment pour mission de donner son préavis au département sur la réalisation des conditions d'inscription au tableau des mandataires professionnellement qualifiés. Elle s'est réunie mensuellement pour examiner toutes les demandes déposées à cet effet durant l'année 2004.

L'an prochain, la Chambre se propose d'entreprendre une actualisation complète des données figurant au tableau des mandataires professionnellement qualifiés.

Ce tableau est tenu à jour par le département et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : *http://www.geneve.ch/dael/*

Mise en œuvre des directives en matière de santé et de sécurité au travail

Le groupe de travail, présidé par le secrétariat général du département, chargé d'examiner les mesures que l'Etat de Genève peut instaurer pour améliorer la mise en œuvre des directives en matière de santé et de sécurité sur ses propres chantiers, a finalisé ses travaux dans un rapport disponible sur le site www.geneve.ch/dael/generalites/securite_chantiers/msst.htlm

Marchés publics

La fréquence des demandes d'informations et de conseils en matière de procédures d'attribution des marchés publics est de plus en plus grande et n'a subi aucun fléchissement durant l'année 2004. Le délégué cantonal peut compter, dès le 1er juillet 2004, sur l'aide d'une assistante qui s'occupe principalement du logiciel internet SIMAP.CH et de l'administration des dossiers. Les activités du délégué cantonal en matière de marchés publics pour l'année 2004 s'organisent autour de 7 axes principaux :

1. *Formation et information* - Elles ont donné lieu à la mise en place de 2 cours de base d'une durée de trois jours qui ont été suivis par environ 55 personnes, à l'organisation de 13 cours d'une journée suivis par 178 participants au total, et à la tenue de 17 conférences publiques d'une durée de 2 à 3 heures, dont la principale a attiré plus de 300 personnes.
2. *Site internet SIMAP.CH* - Il faut relever la mise en place de 3 cours de formation de base d'une durée de 3 heures auxquels ont participé plus de 20 représentants d'une administration publique et 9 mandataires travaillant pour le compte d'une entité publique. Il est réjouissant de constater que le nombre d'appels d'offres et de concours genevois qui ont transité par le SIMAP.CH durant l'année 2004 est en constante augmentation, mais cela reste bien en-dessous des chiffres des autres cantons. Cela s'explique par le fait que leurs seuils déclenchant l'ouverture du marché à la concurrence sont moins élevés qu'à Genève, et par l'introduction dans leur législation cantonale d'une obligation d'utiliser cet outil performant.
3. *Nouveau guide pratique romand* - Le travail de réflexion a fait l'objet en 2004 de 8 journées de travail auxquelles ont participé tous les cantons romands. Il est prévu d'éditer une version papier de ce guide au printemps 2005 et une version CD-ROM interactif d'ici la fin de l'année 2005. Il sera également possible de télécharger tous les documents sur le SIMAP.CH à la même date que la sortie de la version papier. Ce nouveau guide permettra de soutenir étape par étape toute personne responsable de la mise en place d'une procédure administrative au moyen de documents standardisés élaborés par des praticiens expérimentés et des juristes. Le canton de Genève pourra l'utiliser dès qu'il aura adhéré à l'AIMP révisé. Dans l'intervalle, le guide pratique genevois sera actualisé en tirant profit du développement du guide romand.
4. *Soutien et conseils* - Ils ont impliqué le suivi de 38 dossiers plus ou moins importants, dont environ la moitié auprès du DAEL et du DIAE. Le travail a consisté à fournir des conseils et des recommandations ponctuels (environ 2/3 des procédures) et à participer activement à l'élaboration de la documentation (environ 1/3 des procédures). Ce chiffre est en progression constante. Il convient de préciser que la demande des communes de recevoir des informations est de plus en plus forte. Durant l'année 2004, le délégué cantonal a accepté de rencontrer 8 communes pour les soutenir dans leurs démarches, notamment par le fait qu'elles ne possèdent pas la structure administrative nécessaire pour le suivi des procédures.
5. *Modération* - Elle se caractérise par la volonté d'être à l'écoute des soumissionnaires qui «subissent» les procédures d'appel d'offres, parfois avec une certaine appréhension ou incompréhension. Le fait d'être à l'écoute des soumissionnaires qui s'estiment lésés suite à une décision d'adjudication en leur défaveur, permet d'éviter, dans la grande majorité des cas, le dépôt de recours infondés. Dans ce contexte, hormis les 3 séances des deux Commissions tripartites sur les marchés publics, de nombreuses séances de conciliation ou d'échange de points de vue ont été organisées avec les associations professionnelles, dont celle qui réunit les présidents des associations membres de la FAI et les responsables du DAEL, à raison d'une fois tous les deux mois.
6. *Relations avec les cantons, la Confédération et la France* - Le nombre de rencontres a considérablement augmenté avec le projet de révision de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), le projet de révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et de son ordonnance d'application (OMP), l'entrée en vigueur du nouveau Code des marchés publics français et la publication des nouvelles directives de la Communauté européenne et de la KBOB. En outre, le délégué cantonal s'est particulièrement investi à dénoncer auprès de la CMCC/KBBK

(autorité de surveillance des marchés publics en Suisse) et du Comité régional franco-genevois les discriminations françaises en matière d'accessibilité aux marchés dont sont victimes les entreprises suisses. Un rapport a été déposé et sera suivi en 2005 de rencontres au niveau diplomatique afin de trouver des solutions, provisoires ou définitives. Le délégué cantonal participe aussi activement à des séances intercantonales afin de résoudre des conflits d'interprétation du droit et de s'informer sur les nouveaux projets de l'OMC et de la Communauté européenne. Enfin, le délégué cantonal a été sollicité pour rédiger le rapport suite à la mise en consultation auprès des cantons du projet d'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC).

7. *AIMP révisé du 15 mars 2001* - Le projet de loi 8679 proposant l'adhésion de notre canton est toujours en discussion auprès de la commission des travaux du Grand Conseil. Le délégué cantonal a produit plusieurs documents qui ont permis aux membres de la commission de se faire une idée plus précise des avantages et des inconvénients d'une adhésion. Il est à relever que cette non-adhésion complique actuellement le travail d'information du délégué cantonal. En effet, le canton de Genève se trouve, sur certains articles de la loi actuelle L 6 05.0, en porte-à-faux par rapport aux dispositions de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI).

L'activité grandissante du délégué cantonal est proportionnelle aux demandes et besoins des entités publiques. Elle démontre qu'il est indispensable de pérenniser cette fonction. A terme, elle devrait constituer le guichet unique officiel pour toute question liée aux marchés publics, tant au sein du canton que vis-à-vis des autres cantons, de la Confédération et de l'étranger.

Division des ressources humaines

Durant l'année 2004, la division des ressources humaines a assuré la gestion de :

- 72 nouveaux engagements,
- 52 départs dont :
  - 24 départs à la retraite anticipée (PLEND) dont 8 pris en cours d'année et 16 au 31.12.04,
  - 8 départs à la retraite pour raison d'âge,
  - 4 transferts dans d'autres départements,
  - 13 démissions,
  - 2 licenciements,
  - 1 décès.

En janvier 2004, le budget 2004 n'étant pas voté, l'effectif du personnel du département était provisoirement identique à celui de l'année 2003, soit 759.09 postes.

Lors du vote du budget 2004, les effectifs du département ont été ramenés à 728,24 postes. A la date du 31 décembre 2004, 736,93 postes étaient occupés au DAEL.

Le département s'efforcera d'atteindre l'objectif du nombre de postes imposé par le vote du Grand Conseil en renonçant, dans le cadre d'un examen au cas par cas, à repourvoir une partie des postes qui se libéreront en 2005, par suite de retraite ou de démission.

Ainsi, comme cela était déjà le cas, chaque demande de remplacement est analysée de manière approfondie, le service devant en justifier le caractère prioritaire sur la base du cahier des charges correspondant, de l'organigramme fonctionnel et des possibilités de redistribution des tâches. Finalement, la décision de repourvoir un poste ou non est prise au plus haut niveau hiérarchique du département. D'ores et déjà, il faut être conscient que les restrictions imposées en matière de personnel déploieront parfois certains effets sous l'angle des délais de réponse de l'administration, ou de son degré d'implication selon le caractère plus ou moins prioritaire des sollicitations dont elle fait l'objet.

Concernant le personnel auxiliaire, le département a toujours appliqué une politique consistant à avoir un minimum de contrats à durée indéterminée. Dès lors, à la fin décembre 2004, il comptait 13 personnes sous contrat d'auxiliaire (9,1 équivalent plein temps).

Par ailleurs, le nombre de collaborateurs/trices employé(e)s à temps partiel (23.90%) semble s'être stabilisé.

Service de la logistique

Nouvelle dénomination

Pour renforcer la concordance entre ses activités et sa dénomination, l'ancien service de la communication a été rebaptisé et s'intitule désormais «service de la logistique». Comme son nom l'indique, il est en effet en charge de la logistique du département et regroupe des secteurs variés tels que le courrier de l'Etat, les centraux téléphoniques, le courrier interne du département, la reprographie, les archives, le microfilmage, la documentation et l'accueil.

Activités

L'accroissement du nombre de recherches d'archives et de consultations de documents observé en 2002 et 2003 suite à l'entrée en vigueur de la LIPAD semble s'être stabilisé. En effet, en 2004, il a été constaté une nette diminution des consultations (- 32%). Par contre, la durée de celles-ci augmente, ainsi que le nombre de demandes de tirage de documents.

En ce qui concerne le secteur de la reprographie, la demande est toujours aussi importante. La complexité des travaux va elle aussi croissant. Les tirages couleurs, ainsi que les travaux de reliure vont peu à peu prendre le pas sur les travaux en noir/blanc simples. Il est par ailleurs important de relever que cet atelier est de plus en plus sollicité pour effectuer des travaux pour d'autres départements.

Quant à l'atelier de microfilmage, sa production reste stable.

Division des systèmes d'information

La mise en place des moyens informatiques pour la modernisation des outils de travail au département s'est poursuivie.

Cependant, l'année 2004 a été marquée par un ralentissement des développements en matière de grands projets de direction. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle et des priorités accordées dans les projets informatiques de l'Etat, le développement de nouvelles solutions informatiques pour le DAEL a été repoussé.

Le travail de la division s'est concentré surtout sur la consolidation des moyens à disposition dans le but d'en tirer une efficacité maximale.

Ainsi, la division a formalisé un programme de formation des utilisateurs informatiques, permettant une meilleure connaissance et une meilleure utilisation du PC. Ce programme de formation devrait démarrer en début 2005 avec le soutien du centre de formation et du groupe des super-U.

En ce qui concerne la direction de la police des constructions, l'action menée sur la normalisation des données permettra de mettre en place les moyens de l'interrogation efficace des bases de données actuelles.

Les moyens informatiques de la direction de l'aménagement ont été consolidés dans de nouvelles versions de logiciels.

Le référentiel SIBAT de la direction des bâtiments continue de se mettre en place. Pour le secteur de la gérance, l'appel d'offres pour le renouvellement du logiciel a été lancé et de nouveaux programmes devraient être déployés dans le courant de l'année prochaine.

Enfin, à la direction du patrimoine et des sites, la mise en place de nouveaux moyens pour le recensement des bâtiments dignes d'intérêt permet de structurer le travail des services autour d'une base de connaissances.

En tout dernier lieu, de nouveaux moyens sont en cours de mise en place pour l'intranet et l'internet. Ces moyens devraient apporter une amélioration de la communication et de l'échange d'informations au sein des directions et vers le grand public ou les professionnels de la branche.

D'une manière plus générale, le département se prépare à la mise en place des moyens de la CFI, envisage de moderniser son appareil administratif avec les moyens de la gestion électronique des documents dès qu'une solution commune à l'Etat sera possible, consolide ses bases de données de référence, améliore ainsi la fiabilité des moyens informatiques, et investit dans l'amélioration de l'utilisation des possibilités du PC en définissant des plans de formation adaptés.

Projet CEVA

(Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse)

Le projet CEVA est mené en co-maîtrise d'ouvrage entre le canton de Genève et les CFF jusqu'au début des travaux. En effet, l'enjeu crucial que représente l'insertion optimale de la ligne et des stations dans le territoire genevois, couplé à une participation financière du canton à hauteur de 42%, justifie pleinement une participation active de Genève dans la réalisation de l'ouvrage.

2004 a été pour la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse une année de concrétisation qui s'est déployée dans de nombreux domaines mais surtout dans l'avancement des études. Le 1er tronçon (Lot 1) est en phase d'approbation des plans depuis l'automne après une mise à l'enquête qui s'est déroulée durant l'été. Il s'agit d'aménagements en gare de Cornavin : les travaux porteront sur le prolongement de la voie 1 et de son quai afin de supprimer un goulet à simple voie qui ne permet pas l'exploitation optimale de la ligne CEVA. L'autorisation de construire doit être délivrée durant l'été 2005, et permettre ainsi le début des travaux.

La future mise à l'enquête du 2e tronçon, prévue pour le milieu de l'année 2005, se prépare. Des mandats d'études pour les prestations d'ingénierie génie civil et géotechnique ont été adjugés pour le reste du tracé CEVA. De Saint-Jean à Pont-Rouge, il s'agit de prévoir les aménagements du tunnel de Saint-Jean, du viaduc de la Jonction et du tunnel de la Bâtie. La partie Pont-Rouge-La Praille, quant à elle, nécessite d'importants travaux de génie civil, dont un pont sur la route du Grand-Lancy, un ouvrage au-dessus de la boucle du tram, la station de Lancy - Pont-Rouge et l'infrastructure de la plate-forme de la nouvelle double voie. Les études concernant les tunnels de Pinchat et Champel sont avancées de même que celles de la tranchée couverte du Val d'Arve. En outre, la tranchée couverte des Eaux-Vives au Foron fait l'objet d'une étude d'aménagement de surface afin de créer une voie verte.

Une procédure de mandats d'étude parallèles a permis de sélectionner un groupement d'architectes, ingénieurs, et paysagistes, qui va travailler sur l'avant-projet des gares et stations CEVA. Il s'agit d'un groupement franco-suisse piloté par l'architecte Jean Nouvel. Un autre concours a eu lieu concernant la traversée de l'Arve et les aménagements de la tranchée couverte du Val d'Arve à Carouge. Ce concours a primé plusieurs projets, et le lauréat de ce concours prépare un avant-projet pour le pont franchissant l'Arve et les aménagements aux alentours de cet ouvrage d'art.

Des sondages géotechniques ont été effectués pendant l'été permettant de connaître la nature du sol dans lequel CEVA se déplacera. Le rapport d'étude d'impact sur l'environnement a été finalisé dans le cadre de la procédure d'approbation des plans pour le Lot 1; pour le reste du projet, il est en cours et a fait l'objet de relevés de faune et flore. Les aspects liés à la sécurité, au tracé et à la technique ferroviaire ainsi que l'acquisition de terrains et de droits constituent autant d'études transversales gérées par CEVA.

Trois expositions ont été organisées cette année. Tout d'abord dans les locaux de la Haute école d'arts appliqués de Genève, pendant la mise à l'enquête du Lot 1, ont été présentés au public les plans des aménagements de la gare de Cornavin avec le prolongement de la voie 1. Ensuite, deux autres expositions ont permis de découvrir les projets des mandats d'étude parallèles pour les gares et stations, puis ceux illustrant le concours du Val d'Arve. Des conférences de presse ont accompagné les vernissages des expositions ainsi que les rencontres entre le Conseil d'Etat genevois et les responsables des transports fédéraux au sujet de CEVA.

En matière de concertation, les contacts avec les communes de Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex se sont poursuivis lors de réunions où informations sur le projet et souhaits des communes en matière d'aménagement sont échangés. En outre, des séances publiques d'information se sont tenues à Carouge et à Chêne-Bourg.

Par ailleurs, CEVA a continué de répondre aux demandes d'informations des divers milieux associatifs, économiques ou politiques. De nombreuses occasions comme les journées du développement durable, l'inauguration de la nouvelle halte de Sécheron et de la 3e voie à Coppet, la semaine de la mobilité ont permis à CEVA de se faire connaître toujours mieux du grand-public. Une nouvelle lettre d'information est parue et une revue de presse très importante a accompagné CEVA durant la deuxième moitié de l'année 2004. Deux brochures ont été éditées présentant le résultat des mandats d'étude parallèles et du concours d'architecture; de plus, un nouveau site Internet fonctionne aujourd'hui.

Le Comité directeur franco-suisse s'est réuni à plusieurs reprises pour finaliser un projet de convention traitant des aspects juridiques du franchissement de la frontière par CEVA. Les études du côté français sont terminées et ont été présentées aux autorités françaises.

CEVA se voit aussi impliqué dans de nombreux projets connexes comme la valorisation foncière de la Praille, le plan directeur de la gare de Cornavin, le P+R du Bachet-de-Pesay, le développement urbain aux Eaux-Vives, l'intermodalité et l'enclenchement de la Praille.

Suite aux inquiétudes liées aux mesures d'allégement budgétaire de la Confédération, le canton de Genève s'est associé aux cantons de Zurich et du Tessin pour obtenir sans retard le financement des trois liaisons ferroviaires clés que sont CEVA, la Durchmesserlinie et le raccordement Mendrisio-Varese. De nombreuses actions de communication ont été menées dans ce sens à la fin de l'année.

2005 sera l'année du démarrage des travaux. La liaison ferroviaire tant attendue est sur le point de voir le jour.

7.2 Direction des ressources financières

La direction des ressources financières (DRF) doit faire face depuis quelques années à des sollicitations de plus en plus régulières et nombreuses en terme d'outils de pilotage, de capacité d'analyse, de connaissances métiers, liées aux normes IAS, à la TVA, au financement de structures, de procédures et directives et, enfin, de définition, paramétrage et calibrage du nouvel outil CFI.

Pour y faire face, la direction a entrepris d'améliorer de façon significative le niveau de qualification et d'expérience de ses collaborateurs. De plus, depuis cette année une refonte de la répartition des responsabilités a abouti à la création d'un service du budget, chargé également du suivi des immobilisations et amortissements (exigence CFI), et d'une division finances et comptabilité, à laquelle sont rattachés les services de comptabilité générale et comptabilité du logement.

Les cadres et responsables de la direction ont tous été particulièrement sollicités durant cette année par les travaux de préparation et d'organisation pour la CFI, en participant et en pilotant plusieurs modules clés dont bénéficiera l'ensemble de la fonction finance au sein de l'Etat.

Enfin, le DAEL est plus particulièrement chargé de l'élaboration des principes et méthodes liés aux normes IAS pour les investissements.

Les dossiers spécifiques tels le Stade de Genève, l'Arena et les fondations immobilières de droit public ont très largement consommé des ressources durant cette année.

7.2.1 Contrôle de gestion

La direction des ressources financières s'est dotée, ce début d'année, d'un poste de contrôleur de gestion pour renforcer son rôle d'analyse, de contrôle et de conseil.

La mise en place du contrôle de gestion au sein du département vise à :

- construire une démarche de gestion par prestation pour mettre en évidence ce que produit l'institution, comment elle le produit et avec quelles capacités disponibles ;
- contribuer à une plus grande transparence et lisibilité des données comptables et financières pour une meilleure maîtrise des dépenses et recettes ;
- participer au développement des outils de pilotage et de contrôle des ressources pour assurer une maîtrise efficace des activités du département.

Développement des outils de pilotage

Avec la mise en place de la CFI, s'ouvre un potentiel important d'analyse de l'information financière qui va dans le sens d'une meilleure maîtrise des dépenses et recettes. Pour permettre l'exploitation des données collectées, le contrôle de gestion participe à l'organisation de l'information et au développement des outils de restitution, notamment par la mise en place d'un info centre.

Analyse, contrôle et conseil

Le contrôle de gestion s'investit dans le soutien aux directions par la création d'un dispositif de contrôle interne fiable et efficace. Il étudie, sur demande, les incidences financières des directives et procédures mises en place au département et apporte son soutien à l'amélioration des processus vers une plus grande efficacité et une réduction des risques.

Les nouvelles directives de la direction financière et des autres directions portent notamment sur :

- l'engagement des dépenses ;
- les dépenses du personnel;
- la gestion des frais d'études ;
- le cheminement et l'évaluation des dépenses des projets de loi d'investissement ;
- les subventions aux plans directeurs communaux ;
- l'inventaire des biens mobiliers.

Ce service réalise des analyses et fait des propositions sur les règles de gestion susceptibles d'évoluer ou d'être mises en place. Il s'agit notamment de la typologie des investissements, de la délimitation de la frontière entre comptabilité analytique et financière, de règles d'imputation des dépenses entre émetteur, gestionnaire et bénéficiaire, et du principe d'autorisation des dépenses.

Activités ponctuelles

Ponctuellement, des activités spécifiques sont confiées au contrôleur de gestion. Il s'agit de : l'évaluation de l'incidence de la nouvelle péréquation financière, l'analyse sur la réalité du contrôle interne au département et quelques analyses de processus réalisées dans un objectif de simplification et réduction des risques.

Gestion par prestations

Le principal projet du contrôle de gestion est de préparer la mise en place d'une gestion par prestations au département. La démarche consiste à assurer le passage d'une gestion par les ressources à une gestion par les prestations, résultats «visibles et concrets» pour les bénéficiaires. Le projet s'étend sur une durée de trois à quatre ans et passe par les phases suivantes :

Année 2004

- communication, explications apportées sur les objectifs d'un tel projet et sur l'implication nécessaire des directions ;
- mise en place du projet de déploiement, constitution du groupe projet et déclinaison du projet en phases et tâches concrètes à réaliser pour atteindre l'objectif ;
- rapprochement avec GE Pilote pour bénéficier des synergies et d'un soutien pour une mise en œuvre cohérente du projet opérationnel du département en l'intégrant au projet stratégique de l'Etat qu'est GE Pilote.

Années 2005 et suivantes

- construction du catalogue de prestations et analyse des processus qui sous-tendent la réalisation des «produits réalisés», soit la «modélisation des activités»;
- poursuite de la structuration des outils permettant de recevoir l'information financière et non financière attachée à la réalisation des prestations, afin de construire les outils et tableaux de bord de gestion utiles aux directions et à la présidence du département;
- valorisation des prestations et construction d'un budget par prestation.

7.2.2 Service du budget

La complexité grandissante du mécanisme budgétaire, ainsi que son échelonnement sur une année, ont amené le département à créer ce service dès 2004.

Outre son activité propre liée au budget du DAEL, le service rassemble les données puis analyse et pilote l'ensemble du processus budgétaire des investissements de l'Etat de Genève et fournit au Conseil d'Etat les tableaux de suivi et de projection pour tous les investissements de l'Etat de Genève.

Les nouvelles tâches apparues, avec le besoin de renseigner la CFI avec des informations détaillées relatives aux investissements en matière de comptabilisation des immobilisations et des amortissements, ont été confiées au service, de même que toute la gestion de l'économat et de l'intendance du département en liaison avec la centrale commune d'achats et la CFI.

Enfin, de manière non exhaustive, le service est responsable de la comptabilité des routes nationales, des analyses, négociations et décomptes TVA, des ventilations analytiques et des provisions. En tout 4,8 postes permettent d'assurer ces tâches.

Dans le détail, la mission du service comprend l'établissement du budget, lui-même composé:

- des charges et revenus de fonctionnement du département avec une situation mensuelle ainsi qu'une projection prévisionnelle au 31 décembre;
- des dépenses et recettes des investissements du département concernant la loi budgétaire annuelle;
- des investissements (grands travaux) pour l'ensemble de l'Etat;
- des tableaux de synthèse permettant au Conseil d'Etat la mise en priorité et les tableaux mensuels de situation pour l'ensemble des investissements de l'Etat.

Dans le courant de 2005, avec la mise en place de la CFI dans le département, le service assumera la comptabilisation des amortissements et immobilisations par objet (nouvelle typologie des investissements de l'Etat) et la comptabilisation CCA (centrale commune d'achat) pour les dépenses liées à l'économat et à l'intendance.

7.2.3 Division finances et comptabilité

Mission

La division finances et comptabilité a pour principale mission d'assurer le bon fonctionnement de la comptabilité du département, l'exécution du budget, la sécurité des flux financiers par l'application des procédures internes (directives) et leur adaptation, le développement des outils et procédures de gestion (pratiques administratives), ainsi que le suivi des rapports de l'inspection cantonale des finances. A cela s'ajoutent les tâches afférentes à la structuration financière de dossiers importants et, notamment, à leur optimisation sous l'angle de la TVA, des principes du droit public et des subventions reçues.

Comptabilité financière intégrée (CFI)

En sus des activités courantes, en tant que référent CFI, la division poursuit les travaux et analyses requis par l'introduction de la CFI. Dans le cadre de ce projet stratégique et exigeant en terme de mobilisation des ressources, elle s'attache à définir les processus et fonctionnalités de l'application qui permettront d'assurer la reprise des activités, en particulier le suivi des projets d'investissement et les liens avec la gestion des actifs immobilisés (investissements pour la construction, la maintenance des bâtiments et infrastructures publics). De manière plus détaillée, les travaux effectués dans le cadre du projet portent sur les points suivants:

- l'élaboration des procédures et outils de reporting pour la gestion des projets en investissement ou en fonctionnement (chantier PA);
- la définition et structuration de l'information permettant de gérer les immobilisations en cours de réalisation, ainsi que les opérations subséquentes de suivi comptable des actifs mis en service par objet ou groupe d'objets et catégories (chantier FA);
- la définition des modes opératoires en vue d'assurer la reprise et l'adaptation du processus des engagements (commandes, contrats) et des paiements aux fournisseurs (chantiers PO et AP);
- l'analyse des conditions de reprise des débiteurs existants au niveau du service, ainsi que des débiteurs dont la gestion est assurée dans des applications spécialisées (chantier AR et Interfaces);
- la planification des ressources, y compris les besoins de formation des collaborateurs du service ainsi que ceux de différentes directions du département (passation de commande, émission de factures).

Gestion de dossiers

La division s'est vu confier la gestion de plusieurs dossiers complexes nécessitant des analyses détaillées, en particulier:

- en liaison avec le projet CFI, elle apporte son expertise en matière de comptabilité au projet d'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève (projet EPIE);
- conduite des travaux réalisés au sein du Centre de compétence pour les normes IAS (international accounting standards) où elle est plus particulièrement chargée des questions portant sur la gestion des immobilisations et les processus d'investissement, en cohérence avec les objectifs définis pour la CFI et l'évaluation du patrimoine immobilier;
- en collaboration avec la direction des bâtiments et d'autres intervenants externes, elle a été chargée de définir et de mettre en œuvre le plan d'action pour l'assainissement financier de la fondation Arena;
- analyse et mise en œuvre de solutions pour diverses problématiques soulevées par l'Inspection cantonale des finances: observations sur le Compte d'Etat 2003, les fondations immobilières de droit public, la dissolution des sociétés immobilières, etc.

Service comptabilité générale

Le secteur des débiteurs a effectué les opérations liées à la facturation du département et au suivi des créances ouvertes jusqu'au contentieux. Le secteur des créanciers, en charge de l'enregistrement des commandes et autres engagements comptables ainsi que du traitement des factures des fournisseurs, a procédé à la vérification et à la préparation d'environ 38'000 ordres de paiement. Ce volume est en constante progression depuis plusieurs années et a été traité avec un effectif en personnel qui n'a pas changé.

Système de contrôle interne

Le service procède à l'adaptation continue des directives nécessaires à la sécurisation des transactions financières et plus largement des flux d'informations afférents au domaine de la comptabilité. En particulier, le service assure la mise à jour du registre des droits de signature et des limites de compétence financière définies pour l'approbation des engagements et des ordres de paiement. Cette procédure concerne quelque 120 collaborateurs et porte annuellement sur environ 38'000 ordres de paiement et 20'000 actes d'engagement (commandes et contrats).

Service comptabilité logement

Mission

Le service assure, d'une part, la comptabilisation des versements de toutes les allocations de logement ainsi que des subventions et, d'autre part, la facturation des surtaxes et des trop perçus d'allocations de logement.

Le service est en contact permanent avec les divisions sociale et immobilière de la direction du logement.

Activités

Le service accorde une importance particulière à la gestion des débiteurs. Des tableaux de bord mensuels ont été mis en place avec comparatifs N-1 ou plus lorsque les données sont disponibles.

a) Evolution des débiteurs ouverts de la direction du logement

2001 : F 10'200'000
2002 : F 9'000'000
2003 : F 7'200'000
2004 : F 11'000'000

Au 30 novembre 2004, les débiteurs se montaient à F 13'061'000.– contre F 8'814'000.– à fin novembre 2003. Cette augmentation est due essentiellement à la facturation des rétroactifs du 1er février 2002 ou 1er octobre 2002 à ce jour (environ 750 dossiers) et représente un pic d'activités qui ne devrait plus se reproduire à l'avenir.

Un calcul du nombre de jours de recouvrements globaux et par catégorie a été mis en place pour les surtaxes et allocations de logement. Les jours de recouvrement sont stables depuis le début de l'année, ils varient entre 150 et 153 jours.

b) Arrangements de paiements surtaxes et trop perçus d'allocations de logement

	Quantités	*Valeurs*
Arrangements accordés en 2003 :	444	F 1'602'962.-
Arrangements accordés en 2004	520	F 2'200'000.-

Cette augmentation des arrangements accordés est à mettre en rapport avec l'augmentation passagère des rétroactifs facturés.

c) Balance âgée des débiteurs au 31 décembre

	2003	*2004*
– à 30 jours	21%	19%
– de 31 à 60 jours	5%	5%
– de 61 à 90 jours	4%	6%
– au-delà de 90 jours	45%	43%
– arrangements	25%	27%.

Le service a incorporé un paramètre supplémentaire dans sa balance âgée, l'indicateur N-1.

Evolution du nombre d'actes de défaut de biens (ADB) sous gestion par le service de la comptabilité logement :

2001 : 1050
2002 : 1200
2003 : 1344
2004 : 1480

d) Prêts coopérateurs (art. 39E LGL)

Les premiers prêts ont été accordés durant cette année, ce qui a nécessité la mise en place d'une procédure permettant le suivi desdits prêts ainsi que la répartition des tâches entre la direction du logement et celle des ressources financières (service comptabilité logement).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi (fin 2001), quatre prêts ont été accordés pour un montant total de F 42'700.

7.2.4 Opérations foncières

Le service est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de son droit de préemption légal (zones de développement destinées au logement ou à l'industrie, immeubles classés, Fondation de valorisation BCGe).

Politique foncière de l'Etat

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil du principe de l'amélioration qualitative du patrimoine immobilier de l'Etat, toutes les possessions de celui-ci ont été passées en revue, ce qui avait amené le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil deux premiers trains de projets de loi autorisant l'aliénation de divers bien-fonds dont la conservation dans le portefeuille immobilier de l'Etat ne se justifiait manifestement plus. Poursuivant sur sa lancée, le département a sélectionné quelques dossiers sur la base desquels le Conseil d'Etat devrait statuer début 2005.

Acquisitions

Le 29 novembre 2002, le Grand Conseil avait voté la loi 8552 mettant à la disposition de l'Etat une somme de F 30 mios destinée à acquérir des biens fonciers, terrains ou immeubles, en relation avec sa politique foncière présentée aux députés en automne 1999. Ce montant, que ce soit par achat de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption instauré en faveur de l'Etat de Genève, a permis cette année les acquisitions suivantes, classées par zone d'affectation :

A. Logement - 3e zone de développement

– Genève Eaux-Vives, achat à la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGe d'un terrain de 1787 m^2 avec villa pour F 870'000 ;

– Lancy, parcelle de 1478 m² avec villa au prix de F 1'100'000;
– Genève, Pt-Saconnex, parcelle de 815 m² avec villa pour F 770'000;
– Lancy, terrain à bâtir pour F 610'000.

B. Zone de développement industriel

– Versoix (quartier de la Scie) 879 m², achetés aux SIG pour F 131'850;
– Meyrin, 599 m² avec construction au prix de F 158'640.

Il faut relever que, durant l'exercice écoulé, sur les 198 dossiers de vente qui lui ont été soumis, l'Etat n'a exercé que quatre fois le droit de préemption inscrit en sa faveur, toutes zones confondues.

Aliénations

Dans le cadre de la politique de valorisation des actifs immobiliers au cours de l'exercice écoulé, l'Etat a vendu les objets suivants:

– A la commune de Presinge, une parcelle avec bâtiment au prix de F 1'663'800;
– A la Ville de Carouge, diverses parcelles au prix de F 1'100'000;
– A la commune de Corsier, une parcelle pour F 124'800;
– Vernier, une parcelle au prix de F 122'230;
– Anières, une parcelle en 5e zone (villas) pour F 568'000;
– Plan-les-Ouates, droits à bâtir au prix de F 90'900;
– Founex, une parcelle de 1480 m² au prix de F 1'105'000;
– Villeneuve (VD), une parcelle avec villa pour F 550'000.

Opérations relatives au domaine routier

Dans le domaine des routes cantonales, pour l'aménagement de giratoires, la construction de pistes cyclables et de trottoirs, quelque 4900 m² ont été acquis pour la somme de F 25'794.-. Par ailleurs, des cessions gratuites au domaine public cantonal ont été effectuées pour 2532 m².

Activités diverses

Renaturation de la Seymaz

Suite aux difficultés rencontrées lors des négociations d'emprises en zone agricole et des oppositions qui se sont manifestées au projet de renaturation, le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement a décidé de proposer un aménagement plus léger qui devrait faciliter son acceptation par les riverains. De nouvelles négociations ont été engagées dans un climat plus favorable.

Future ligne de tram Acacias - Pont-Rouge - Palettes

Pour le tronçon des Acacias, les travaux sont en voie d'achèvement. En ce qui concerne le secteur Pont-Rouge-Palettes, la quasi totalité des emprises définitives a été achetée et les travaux ont démarré.

Future ligne de tram Cornavin – Meyrin

La priorité est mise sur le secteur Cornavin - Bouchet, tronçon qui ne devrait pas susciter de difficultés, car la majorité des emprises se situent sur le domaine public, municipal ou cantonal. Par contre, les négociations seront plus ardues sur le secteur Bouchet - Meyrin, le tracé touchant de nombreuses propriétés privées. Pour ce qui est des travaux liés à la tranchée couverte de Meyrin, de nombreuses parcelles privées seront touchées, sans compter le déplacement probable de plusieurs commerçants.

Construction d'un collège au lieu-dit «Le Rolliet» à Plan-les-Ouates

Pour édifier ce bâtiment destiné à l'enseignement post-obligatoire, il a été procédé à l'acquisition de six parcelles, à l'origine en zone agricole. Totalisant quelque 35'000 m², elles ont été acquises au prix de F 100/m² après déclassement en zone de développement 3, affectée à de l'équipement public. Sur l'une des parcelles se trouve une maison d'habitation qui sera maintenue. Le coût total de l'opération s'élève à F 4.4 mios.

Construction d'un nouveau Cycle d'orientation, renaturation de la Drize et élargissement de la route de Drize

Dans le but de réaliser les trois opérations citées sous rubrique, il a été procédé cette année à l'achat de 22'000 m² pour F 11'205'000.- Un projet de loi pour la construction du futur cycle est en cours d'élaboration.

Collaboration avec la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGe (FVABCGe)

Le service des opérations foncières a été chargé de faire le lien entre le DAEL et la FVABCGe. A ce titre, il entretient d'étroites relations avec sa direction qui lui a soumis près d'une centaine de dossiers cette année. Comme relevé ci-dessus, un terrain avec villa sis en 3e zone de développement a été acquis au chemin du Velours pour le prix de F 870'000.-.

Estimation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève

Le groupe mandaté pour expertiser le patrimoine de l'Etat a poursuivi son travail. Dans un premier temps, seules les propriétés inscrites au Registre foncier au nom de l'Etat ont été prises en compte, de même que les ouvrages de génie civil et les routes cantonales. Un rapport final sera remis en janvier 2005 et concernera déjà plus de 2200 parcelles, bâties ou non. Ne sont donc pas inclus dans cet inventaire les bâtiments des HUG ni ceux des établissements publics autonomes.

7.3 Direction de la police des constructions

Mission

Instruire et statuer sur les requêtes en autorisation de construire, en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Exercer les contrôles nécessaires pour prévenir et réprimer les contraventions à ces lois et assurer la gestion du contentieux lié à l'activité décrite ci-dessus, ainsi que le conseil et l'information aux mandataires professionnels et au public. Participer enfin aux groupes de travail et commissions parlementaires qui traitent de la législation sur les constructions.

7.3.1 Méthodes de travail

En raison des difficultés budgétaires, le projet de loi relatif à la refonte complète du système d'information, même dans son contenu réduit sur le plan de l'investissement financier nécessaire, a été mis en suspens. Pour faire face néanmoins aux nécessités relatives à l'élaboration de tableaux de bord permettant une gestion améliorée, un

important travail interne a été entrepris, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI). Dès le début de l'année 2005, les résultats de ce travail permettront une analyse plus fine des requêtes en autorisation de construire instruites en particulier sous l'angle des délais de traitement, tant par la police des constructions que par les instances de préavis.

7.3.2 Priorités et activités

Commission d'architecture

L'activité de la commission d'architecture a été marquée par la modification de la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture (L 1 55) qui a redéfini les compétences de la commission. Ainsi dès mai 2004, les projets soumis à la commission des monuments, de la nature et des sites n'ont plus fait l'objet d'un examen parallèle par la commission d'architecture, ce qui simplifie les mesures d'instruction. Réunie en 27 séances plénières, la commission a émis 554 préavis à l'intention du département, sous l'angle de l'esthétique des bâtiments et de leur intégration dans le site. Ont été examinées, notamment, les constructions nouvelles situées en zones à bâtir ordinaires ou de développement, ainsi que les transformations de bâtiments sans intérêt patrimonial. Une attention toute particulière a été accordée à l'analyse des dossiers sous l'angle du respect des normes en faveur des personnes à mobilité réduite. La collaboration avec les autres commissions consultatives (commission d'urbanisme et commission des monuments et sites), de même qu'avec les communes, a été constante. Enfin, les visites sur place ont facilité dans une large mesure la compréhension de certains projets et donc l'avancement des dossiers.

Habitabilité

Le collaborateur chargé de ce domaine vérifie la conformité des projets de logements aux critères légaux et réglementaires d'habitabilité. Cette année, cette vérification a porté sur environ 650 dossiers. A cette activité viennent se greffer l'application de l'OPB, la participation à des groupes de travail et de coordination (commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics, commission de suivi des projets d'assainissement du bruit des routes, etc).

Inspection de la construction

Les tâches qui incombent aux inspecteurs responsables de secteurs sont en augmentation constante compte tenu de la complexité toujours plus grande des requêtes concernant notamment la zone agricole ou celles impliquant l'examen de paramètres environnementaux. Par ailleurs, le nombre des constats d'infraction a augmenté d'environ 5%. Dès lors, les activités du service ont été orientées prioritairement sur le traitement des requêtes en autorisation de construire, tandis que les visites des objets construits en vue de délivrer les permis d'occuper et les certificats de conformité ont été restreintes, en fonction de leur degré d'importance. Par ailleurs, l'inspection de la construction reste très sollicitée par les requérants, architectes et avocats, qui bénéficient d'une permanence de consultation.

Service juridique

Le service juridique a notamment pour mission d'assurer le suivi des procédures contentieuses ou non relatives aux droits de la construction et de l'environnement. A cet égard, il a été enregistré au total 313 recours auprès des juridictions compétentes, se décomposant comme suit :

- 209 recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, soit 164 recours dirigés contre des autorisations de construire, 23 recours interjetés contre des décisions de refus, 17 recours contre des décisions d'amendes, de taxes et injonctions et, enfin, 5 recours dirigés contre des autorisations d'aliéner ;
- 102 recours auprès du Tribunal administratif ;
- 2 recours auprès du Tribunal fédéral suisse.

Par ailleurs, le service juridique contribue activement à la coordination des procédures entre départements, particulièrement avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Le groupe LDTR a quant à lui émis 255 préavis se rapportant à 316 immeubles d'habitation. Il a procédé à des visites d'immeubles et a établi des diagnostics de bâtiments d'habitation à l'aide de la méthode dite «EPIQR».

Enfin, une activité importante est déployée en matière de répression des infractions commises en regard de la LDTR. Les infractions constatées portent soit sur des travaux effectués sans autorisation (appartements ou parties communes), soit sur des changements d'affectation non autorisés d'appartements en locaux commerciaux, soit encore sur le non respect des conditions afférentes à une autorisation de construire délivrée, en particulier sur le non respect des loyers fixés par le département.

Ventes d'appartements

Le département a enregistré 463 nouvelles requêtes en autorisation d'aliéner, délivré 441 autorisations et opposé 2 refus, la différence s'expliquant par le solde de dossiers en suspens ou en cours d'instruction.

Bonus à la rénovation

Suite au vote par le Grand Conseil, le 1er octobre 2003, d'un crédit de Fr. 20'000'000.- ouvrant un «second» bonus conjoncturel à la rénovation, la commission d'attribution, qui regroupe tous les partenaires sociaux, s'est réunie à neuf reprises en 2004 pour rendre des préavis favorables sur trente et une demandes d'autorisation de construire. A ce jour, les subventions accordées portent sur une somme totale de Fr. 5'506'091.-. Les travaux de la commission se poursuivront en 2005.

Service sécurité et salubrité

Les tâches du service s'articulent principalement autour de la protection incendie, de la sécurité des ascenseurs et de la salubrité des constructions. En matière de sécurité incendie, les activités du service visent prioritairement à la protection des personnes dans et aux abords des constructions, respectivement des installations, mais aussi à la protection des biens. En prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle version des prescriptions AEAI fixée au 1er janvier 2005, les collaborateurs concernés ont suivi une formation ad hoc avec leurs collègues romands. Indépendamment d'une très importante activité de conseil au public, mandataires et entreprises, ainsi que de contrôles sur place, le service a établi environ 4700 préavis de demandes d'autorisation de construire. De plus, il a traité 470 dossiers relatifs à des requêtes en permis d'habiter ou d'occuper. En outre, plusieurs campagnes d'assainissement de la sécurité incendie dans différentes catégories d'établissements publics tels que hôtels, homes pour personnes âgées, cliniques, hôpitaux, sont en cours. Il a

par ailleurs émis environ nonante préavis à l'intention d'autres départements, dans des domaines tels que l'aménagement de pharmacies, la création de crèches, d'écoles privées, etc. S'agissant des installations d'ascenseurs, il a été traité 650 dossiers courants.

Le traitement des plaintes relevant d'insalubrité ou nuisances, au nombre de 315, constitue l'essentiel du «volet» salubrité. Le service est enfin engagé dans plusieurs projets de modification ou élaboration de règlements en collaboration avec l'inspection cantonale du feu et sécurité, l'office cantonal de l'inspection et relations du travail, le service cantonal de l'énergie et le service de la protection de la jeunesse.

Inspection des chantiers

Les efforts tendant à améliorer la prévention des accidents sur les chantiers et à assurer la sécurité des travailleurs, du public et des ouvrages se poursuivent par un engagement accru de l'inspection des chantiers dès la conception du projet. En effet, le travail de conseil du service de l'inspection des chantiers s'est, depuis peu, activement développé pour de nouveaux corps de métier tels que pour les ingénieurs coordonnateurs en sécurité des chantiers (de plus en plus nombreux pour les chantiers importants et dépendant directement des maîtres d'ouvrage) mais aussi auprès des ingénieurs et chargés de sécurité dépendant des entreprises. Cette nouvelle méthode de travail implique un engagement important du service dans l'organisationnel, pour anticiper les problèmes à tous niveaux et ainsi mieux protéger le public et les travailleurs. De nombreux contacts avec les mandataires (bureaux d'architectes ainsi que bureaux d'ingénieurs) permettent, en amont, de sensibiliser chaque acteur de la construction à la prévention dès la conception des ouvrages. Par ailleurs, les commissions de prévention présidées par le service de l'inspection des chantiers continuent les échanges d'informations nécessaires entre tous les services de l'Etat engagés dans la promotion de la santé et de la sécurité, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, ceci pour prendre les décisions et mesures préventives adaptées au canton. Les missions traditionnelles de l'inspection des chantiers restent cependant effectives et le service a procédé à 27'400 inspections de 4800 chantiers. De plus, 5600 rendez-vous spécifiques de conseil ont été nécessaires pour affiner certaines décisions techniques ou organiser l'occupation du domaine public, mais aussi pour vérifier systématiquement toutes les grues, échafaudages et protections de travaux de toitures avant utilisation. Plusieurs cours ont, par ailleurs, été organisés pour assurer la formation d'environ 650 personnes (chefs d'équipe, personnes de contact sécurité, machinistes, grutiers, conducteurs d'engins de terrassement, conducteurs de grues hydrauliques auxiliaires etc.).

Enfin, 137 examens pratiques ont confirmé le permis définitif de 123 conducteurs d'engins de terrassement et 14 conducteurs de grue et camions grues. Si le canton a malheureusement dû déplorer 1 accident mortel (renversement d'une machine avec son machiniste en cours de formation), Genève a atteint ces 6 dernières années un niveau de sécurité au travail très élevé, la fréquence des sinistres étant de 12% inférieure à la moyenne nationale.

7.3.3 Statistiques

Le décompte des dossiers enregistrés, ainsi que des décisions notifiées, s'établit comme suit :

A/ Enregistrements	2003	2004
– demandes définitives	713	708
– demandes préalables et de renseignements	90	65
– demandes de démolition	161	130
– demandes APA	1'537	1'599
– demandes APAT	327	299
– demandes complémentaires	383	387
	3'211	3'188
B/ Décisions		
– autorisations définitives	578	608
– autorisations préalables	26	31
et de renseignements	17	26
– autorisations de démolir	132	128
– APA	1'320	1'457
– APAT	328	299
– LER	5	3
– LER-PA	0	0
– LER-PAT	0	0
– refus	127	125
– demandes complémentaires	314	313
	2'847	2'990
– demandes de prorogation	157	174
– demandes en cours d'instruction au 31 décembre 2004	911	1'052
– dont APA	403	420
– demandes complémentaires	50	57
– démolitions	55	57
– définitives	304	412
– préalables	46	58
– demandes de renseignements	39	40
– LER (ancienne procédure)	14	8

Le nombre de nouveaux logements autorisés s'élève à 1449 (dont 224 villas individuelles) contre 1433 (dont 302 villas individuelles) en 2003. 174 décisions prorogeant la validité d'autorisations de construire ont été notifiées contre 157 en 2003.

7.4 Direction de l'aménagement du territoire

7.4.1 Direction

Réorganisation de la direction

La direction de l'aménagement du territoire (DAT) a fonctionné durant 2004 selon une nouvelle structure, instituée au début 2003 à l'issue d'une démarche de réorganisation. Désormais six services se partagent les missions de la direction : aménagement cantonal et transfrontalier, planification directrice communale et de quartier, espaces publics et infrastructures, plans d'affectation, information du territoire, préavis. La démarche de réorganisation s'est poursuivie en 2004, par le développement de projets de service sur la base d'une identification détaillée des missions et des prestations de la DAT, ainsi que par l'amélioration des fonctionnements transversaux.

Les grands projets de la DAT

La mise en place de la nouvelle structure de la direction a permis de poursuivre l'organisation du travail par projet et la collaboration inter-services dans ce domaine. Pour ce faire, une liste des projets actuellement en cours et de ceux à mener, a été dressée, selon les axes stratégiques suivants :

– réalisation de logements et d'équipements ;
– politique des espaces verts et espace rural ;
– zones d'activités et pôles de développement ;
– infrastructures de transports et espaces publics ;
– restructurations urbaines ;
– aménagement transfrontalier
– instruments de travail de la DAT.

Les modalités d'organisation des projets ont été définies. La mise en place des moyens d'information sur les projets, notamment dans le cadre d'Intranet, a été complétée.

Conformément à leur cahier des charges, les membres de la direction assument le pilotage de certains grands projets.

Agglomération franco-valdo-genevoise

Saisissant l'opportunité de la nouvelle politique de la Confédération en matière de soutien aux questions d'agglomération, la direction de l'aménagement du territoire a œuvré, à la demande du Conseil d'Etat, à l'engagement d'un projet d'agglomération qui sera conduit en étroite collaboration avec l'ensemble des services concernés de l'Etat. Vu la dimension transfrontalière de l'agglomération genevoise, l'initialisation de ce projet s'est déroulée dans le cadre des instances placées sous l'égide du Comité régional franco-genevois. Un programme de démarche a été accepté par l'ensemble des partenaires concernés durant l'année 2004. Il fera l'objet d'un co-financement des fonds européens Interreg. Un chef de projet genevois a été désigné parallèlement à la désignation d'un responsable du côté français. Après cette phase de mise en place, le projet proprement dit débutera en 2005, sous le pilotage d'un comité politique transfrontalier.

Politique foncière en zone agricole

La mise en œuvre des PAC (périmètre d'aménagement coordonné) institués par le plan directeur cantonal implique des empiètements sur la zone agricole et nécessite des mesures foncières d'encadrement nouvelles pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre. Pour ce faire, la direction a piloté une démarche d'abord interne au DAEL, puis en collaboration avec la FPLC (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) consistant à mettre en place des «opérateurs de développement» sur ces sites, chargés d'assurer certaines missions pour leur mise en œuvre. Une convention-cadre entre le DAEL et la FPLC a été signée.

PAC Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA)

Le chef de projet MICA a été recruté et son activité a débuté en avril 2004. Conformément au rapport d'étude préalable adopté par le Conseil d'Etat en avril 2003, une structure d'étude et de suivi (comité de pilotage, direction de projet) a été mise en place. Des appels d'offres dans diverses disciplines ont été lancés et une approche stratégique organisée en trois ateliers de travail pluridisciplinaires a permis d'établir un programme cadre validé en décembre. Un projet de modification de zone est en cours et les études directrices se poursuivront en 2005.

PAC Sécheron

Le groupe Etat-Ville pour l'aménagement du secteur Nations – Rigot – Sécheron, piloté par le directeur, a poursuivi son activité au gré de quatre séances en 2004, axées sur la coordination des systèmes d'accès et de stationnement. La halte RER de Sécheron a été inaugurée en décembre 2004.

Suivi d'opérations d'urbanisme

Cressy

La mise en œuvre de l'opération de Cressy a fait l'objet en 2004 de trois séances du groupe de pilotage et d'une assemblée générale.

Sur les quelque 600 logements prévus par le PLQ, 170 sont habités, 200 sont en construction et 98 sont autorisés. Le solde, soit environ 140 logements, est prévu à plus long terme pour des raisons, notamment, de maîtrise foncière.

La réalisation de la place au cœur de la cité est terminée et le chantier de l'école a démarré cet automne.

Le Pommier

La mise en œuvre du Pommier a fait l'objet de sept séances du comité du pilotage. La DAT a terminé l'étude visant à modifier le secteur A du PLQ en force et la procédure d'adoption est en cours. 207 logements sont terminés et 202 sont en cours de construction. Le solde, correspondant à 231 logements, sera mis à disposition pour 2007 / 2008. La salle communale est en construction alors que l'école a été terminée pour la rentrée scolaire 2004.

Autres projets suivis par la direction

Port du Vengeron

L'étude est terminée et a fait l'objet d'une large consultation. Une séance finale en vue de la mise en œuvre de cet aménagement sera agendée au début 2005.

Sovalp

Suite aux études préliminaires, la société simple de valorisation pour les terrains de la Praille a établi un cahier des charges pour la procédure de recherche de parti. Celle-ci s'est déroulée en deux temps : un concours d'idées suivi d'un mandat d'études parallèles confié à trois bureaux. Les résultats sont attendus pour janvier 2005.

Site central des HUG

La DAT a participé au comité de pilotage de l'étude engagée par la direction des bâtiments afin de préciser le schéma directeur de l'Hôpital, particulièrement en ce qui concerne les espaces publics et les aménagements extérieurs. Un masterplan de coordination et une charte des aménagements extérieurs sont en cours d'élaboration. Cette approche a permis de préciser notamment l'implantation du bâtiment des lits (BDL2).

Concours

Les membres de la direction ont également participé au jury des concours suivants :

– deuxième tour pour la transformation de la gare de Cornavin ;
– aménagement de la place des Cinq continents à Meyrin ;
– aménagement de la parcelle du Foyer à Sécheron ;
– collège de Drize ;
– projet des cinq gares CEVA ;
– traversée du Val d'Arve par la liaison CEVA.

Tarification du stationnement dans les centres commerciaux

Dans le cadre du projet d'extension du parking du centre commercial de Balexert, le directeur a piloté un groupe de travail chargé du suivi de l'élaboration d'une réglementation applicable à l'ensemble des centres commerciaux. Les résultats, en vue d'une décision politique, sont attendus au printemps 2005.

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique

A la demande de l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC), suscitée par le projet du terminal T2 pour l'aviation simplifiée (compagnies «low cost»), la direction a relancé les travaux du protocole de coordination. Ceux-ci, dépendant en partie de la réorganisation de l'OFAC, se termineront en principe en 2005.

Nouvelles infrastructures de transports publics

Extension du réseau des trams

La concrétisation des différents projets s'est poursuivie conformément à la loi H 1 50.

Section de tram «Acacias» (Rond-point de Plainpalais - Lancy - Pont-Rouge)

La section a été inaugurée le 15 décembre 2004. Elle a permis la mise en service d'une ligne 15 entre le Pont-Rouge (interface CFF, P+R de l'Etoile), Plainpalais et la place des Nations desservant au passage l'important complexe d'Uni-Mail.

Section de tram «Grand-Lancy» (Lancy - Pont-Rouge à Lancy - Palettes)

Le chantier a été ouvert en juin 2004 et se poursuit normalement.

Section de tram «Cornavin - Meyrin - CERN» (TCMC)

Dans le cadre de l'enquête publique pour l'approbation fédérale des plans PAP (autorisation de construire), près d'une centaine d'oppositions ont été recueillies. Il s'agit de les traiter au mieux afin que le chantier puisse s'ouvrir rapidement, éventuellement par étapes.

Section de tram «Onex - Bernex» (entre la Jonction et le P+R de Bernex)

Les études en vue de la demande de concession fédérale se poursuivent. Elles ont déjà mis en évidence des difficultés d'accrochage de l'infrastructure entre la Jonction et le centre-ville compte tenu de la future gestion du réseau.

Un prolongement au-delà du P+R de Bernex fait l'objet d'un examen préliminaire.

Section de tram «Grand-Saconnex» (entre la place des Nations et le village du Grand-Saconnex et au-delà)

Les études en vue de la demande de concession fédérale se poursuivent. Elles ont déjà mis en évidence la question délicate de l'insertion d'un tram en site propre à la route de Ferney (murs anciens, végétation). En parallèle la création d'un P+R de 1'000 à 2'000 places à proximité de la jonction autoroutière de Ferney est à l'étude.

Bilan de l'extension du réseau des trams

A fin 2004 :

– près de 30 kilomètres de lignes étaient en service (lignes 12, 13 et 16) y compris la nouvelle ligne 15 entre le Pont-Rouge et la place des Nations ;
– 1,5 kilomètre de voies sont en chantier (Grand-Lancy) ;
– 9 kilomètres d'infrastructure sont en procédure d'approbation fédérale des plans (Cornavin - Meyrin - CERN - TCMC) ;
– environ 10 kilomètres sont à l'étude en vue d'une demande de concession fédérale d'infrastructure (Onex - Bernex et Grand-Saconnex).

Autres infrastructures de transports publics

Gare de Genève - Sécheron

La halte, gare de Genève - Sécheron, destinée à s'insérer dans le RER genevois, a été inaugurée le 10 décembre 2004. Elle fait l'interface notamment avec la ligne de bus 28 qui dessert une partie importante de la rive droite (organisations internationales, secteur aéroportuaire, Cité de Meyrin). Les horaires ont été coordonnés.

Les aménagements urbains liés à CEVA sont suivis par le service des espaces publics et infrastructures.

7.4.2 Service du plan directeur cantonal

Actualisation du plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal, approuvé par le Conseil fédéral le 14 mars 2003, suite à son adoption par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, nécessite une mise à jour, qui ne remet pas en question les orientations prises, mais qui consiste prioritairement à répondre aux compléments demandés par la Confédération dans sa décision. Cette actualisation va aussi permettre des mises à jour factuelles, le plan directeur cantonal devant rester un instrument évolutif apte à orienter dans la durée la politique de l'aménagement cantonal. Ce travail se fera en concertation avec l'office fédéral du développement territorial, avec l'objectif de soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'Etat en été 2005.

Mise en œuvre du plan directeur cantonal

Mesures d'aménagement pour la construction de logements

Dans le domaine de l'urbanisation, la mise en œuvre du plan directeur cantonal engage trois grands types de mesures, qui sont complémentaires pour répondre aux besoins en logements :

– densification de la zone villas par modifications de zones;
– déclassements ciblés pour des extensions urbaines sur la zone agricole;
– poursuite de l'urbanisation de la couronne suburbaine.

Ces mesures sont explicitées dans la brochure «Construire pour demain», publiée en janvier 2004. Elle fait notamment le point sur l'état d'avancement des deux trains de mesures lancés par le DAEL en 2001, soit le premier train de onze déclassements de la zone villas et le second engageant les études de quatre grands périmètres à urbaniser, dont trois impliquant des emprises sur la zone agricole.

PAC La Chapelle

L'étude d'aménagement engagée en 2002 s'est concrétisée par la mise au point d'un plan directeur de quartier et par un projet de modification des limites de zones. Ces deux plans ont fait l'objet d'une enquête

publique en septembre 2003 et, pour le second, d'une procédure d'opposition en décembre 2004. Un opérateur de développement a été constitué afin de prendre en charge l'urbanisation de ce périmètre. A terme, il est prévu que cette extension de la ville située sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates accueille environ 4000 habitants.

Plan directeur de quartier «Jardin des Nations»

Le projet de plan directeur de quartier a été adopté, avec quelques réserves, par les communes concernées: en janvier 2004 par Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex et en novembre par la Ville de Genève. Après mise à jour, il sera transmis au Conseil d'Etat pour approbation.

Quant à la modification du régime des zones pour l'ensemble du secteur, elle a été mise à l'enquête publique en janvier 2004 : les observations reçues, notamment de la part de certaines organisations internationales, ont nécessité des négociations particulières qui se poursuivent.

Ces deux plans, non encore adoptés formellement, servent d'ores et déjà de référence à toute décision intervenant dans le périmètre.

Espaces verts dans l'agglomération

Un groupe de travail réunissant services cantonaux et représentants des communes a été mis en place afin de coordonner les politiques d'aménagement dans ce domaine : création de zones de verdure, accompagnement des projets d'espaces verts, constitution d'une base de données des espaces verts, planification transfrontalière, etc. Un train de modifications de zone sera engagé au printemps 2005.

Etude Genève Sud

Respectant le calendrier initial, les conclusions de l'étude de Genève Sud ont été approuvées par le Conseil d'Etat en septembre 2004. Ces conclusions portent à l'abandon d'une route inter-quartier continue, telle que projetée il y a une dizaine d'années, et de toute nouvelle pénétrante vouée au trafic de transit, au profit d'un ensemble de mesures coordonnées visant à résoudre les problèmes d'accessibilité du secteur tout en respectant à la fois les objectifs de développement et la protection de l'environnement et du paysage :

- confirmation des options d'aménagement prévues par le plan directeur cantonal,
- complément d'accès à la jonction de la Milice,
- amélioration de la capacité de la plate-forme douanière de Bardonnex,
- développement du système de desserte par les transports publics, dans le cadre notamment du plan directeur 2007-2010 et en relation avec le projet de halte CEVA à Carouge-Bachet,
- poursuite des mesures de protection et de revitalisation du paysage.

Un complément d'étude sera réalisé au premier semestre 2005 pour évaluer les solutions de développement des dessertes routières permettant de faciliter l'accès du secteur à l'autoroute.

Etudes relatives à l'espace rural

En application du plan directeur cantonal, les études relatives aux secteurs dévolus à l'agriculture non tributaire du sol se sont poursuivies. Le rapport d'étude de l'aire rurale de Bardonnex et Plan-les-Ouates a fait l'objet d'une consultation publique en septembre - octobre 2004. Celle-ci permettra de mettre au point le rapport final d'ici le début 2005.

L'étude d'aménagement des plus grands secteurs destinés au développement des serres (Plaine de l'Aire et Veyrier - Troinex) a été engagée. Elle devrait s'achever dans le courant du premier semestre 2005 et servira de base pour l'établissement de futurs plans localisés agricoles.

Jardins familiaux

L'étude qui vise principalement à trouver des sites de remplacement pour des groupements de jardins familiaux qui devraient être déplacés au cours de ces prochaines années a été engagée. Elle a donné lieu à un rapport intermédiaire qui a été mis en consultation auprès des communes concernées. Un rapport final est attendu d'ici le milieu 2005.

Recherche de sites pour des établissements scolaires

Une étude visant à identifier deux nouveaux sites pour l'implantation d'un cycle d'orientation et d'un établissement du post-obligatoire sur la rive droite est effectuée par le service, en collaboration avec les services du DIP. Elle a permis, en première phase, de retenir un éventail d'une dizaine de sites potentiels et de les évaluer sur la base d'une analyse multicritères (rapport prévu en janvier 2005).

Le groupe de travail qui s'est occupé ces dernières années des sites CO/PO de la rive gauche sera ensuite réactivé et affinera l'évaluation de la faisabilité sur les 3 à 4 sites les plus favorables.

Mise en œuvre de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Rectangle d'Or

Ce projet d'aménagement transfrontalier, engagé dès 1997, a fait l'objet d'études pré-opérationnelles en 2001 et 2002, sous la double conduite du département et de la communauté des communes du Pays de Gex (CCPG). Un document de synthèse a permis en 2004 l'information et la consultation des collectivités concernées, ainsi que plusieurs présentations publiques. L'application au canton de Genève des accords de Karlsruhe permet d'opter pour une structure qui paraît adéquate pour piloter le projet : un groupement local de coopération transfrontalière. Une nouvelle série d'études ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2004. Elles permettront de préparer plus concrètement les premières réalisations.

Etoile Annemasse Genève

Ce projet transfrontalier, visant la création d'un nouveau pôle urbain autour de la gare d'Annemasse, appelée à devenir une nouvelle plate-forme d'échange multimodal, est entré dans une phase d'études pré-opérationnelles. La DAT participe au pilotage franco-suisse de cette démarche, qui devrait aboutir en 2005 à un programme-cadre, et à l'identification des premières actions à engager.

Porte sud (Saint-Julien)

Le pilotage de ce projet, qui constitue l'un des pôles de l'agglomération franco-valdo-genevoise, est placé sous l'égide de la communauté de communes du Genevois. Le service participe à des séances de concertation et sera partie prenante de groupes de travail thématiques.

Pérennisation des espaces agricoles du bassin genevois

Résultat de plusieurs années de préparation, l'étude intitulée «Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois» a enfin pu être lancée, après avoir reçu une réponse favorable des instances attribuant les subventions du programme INTERREG III. L'objectif de cette importante étude, dont les partenaires financiers sont, du côté suisse, le DAEL et le canton de Vaud, est de parvenir à une connaissance homogène des espaces agricoles avec l'ambition que la mise en évidence de leur dimension transfrontalière fasse mieux ressortir les espaces qui méritent un effort particulier pour assurer leur protection.

Suivi d'études de collectivités françaises limitrophes

Le service est associé à plusieurs études engagées par des collectivités françaises du bassin genevois : plan local d'urbanisme de Divonne-les-Bains, SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Genevois haut-savoyard, SCOT du Pays-de-Gex.

7.4.3 Service de l'espace public et des infrastructures

Le service assure principalement la planification des espaces publics et des infrastructures de déplacement dans les domaines routier et ferroviaire, mais aussi la plupart des études de planification des zones industrielles, ainsi que les études d'aménagement urbain liées à CEVA.

Intégration des infrastructures des transports publics

Au plan des transports publics, le service a notamment :

- finalisé le volet aménagement du territoire pour le dépôt du dossier d'approbation des plans du tram Cornavin - Meyrin - CERN auprès de l'office fédéral des transports ;
- collaboré au lancement des études de demande de concession des trams du Grand-Saconnex et d'Onex ;
- participé à la planification de nouveaux P+R (Sécheron, Bachet-de-Pesay, Tuileries).

Planification routière

Au plan routier, le service a principalement :

- lancé des études d'accessibilité des zones industrielles existantes pour en assurer les possibilités de développement (ZIPLO) ;
- examiné avec la commune de nouvelles solutions pour le goulet de Chêne-Bougeries ;
- lancé la procédure de réservation de site routier pour l'accessibilité aux Communaux d'Ambilly.

Zones industrielles

Le service a mené à chef les études préliminaires des plans directeurs des zones industrielles de la Scie (Versoix) et des Batailles (Vernier-Meyrin).

Aménagements urbains liés à CEVA

Le service a reçu pour mission de stimuler et de coordonner les opérations d'urbanisme liées à l'implantation de stations de la liaison CEVA. Il pilote en particulier un mandat de synthèse et de coordination, dont les premiers résultats ont été adoptés par la délégation du Conseil d'Etat aux transports en janvier 2004, ainsi que les plans de coordination des stations et gares : Lancy - Pont-Rouge, Carouge - Bachet, Champel - Hôpital, Eaux-Vives et Chêne-Bourg. Trois des sites touchés font l'objet de plans directeurs de quartier pilotés par le service, en collaboration avec les communes concernées : Val d'Arve (Carouge), gare des Eaux-Vives (Ville de Genève), gare de Chêne-Bourg.

Projets transfrontaliers

En plus des activités cantonales, les collaborations intercantonales ou avec la France voisine se sont poursuivies.

Avec le canton de Vaud, les mesures d'accompagnement de la 3e voie ferroviaire ont été mises en œuvre avec les communes.

Avec les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie d'une part, nous avons participé aux groupes de travail existants CRFG «commission déplacements et sécurité» ou le Conseil du Léman.

D'autre part, les études suivantes ont été poursuivies :

- aménagement urbain du pôle d'échange de la gare de St-Julien-en-Genevois;
- l'étude d'un transport en commun en site propre entre St-Julien-en-Genevois et Genève;
- coordination des études pluridisciplinaires du Rectangle d'Or permettant la mise en œuvre du développement transfrontalier du secteur aéroport.

7.4.4 Service des plans directeurs localisés

Le champ d'activité principal du service est celui de la planification directrice à l'échelle locale (quartiers et communes). Le service assume en particulier les tâches de projet, de coordination et de suivi des plans directeurs de quartier. Conformément à l'article 11bis de la LaLAT, il assume aussi le suivi des plans directeurs communaux (PDCOM) devenus obligatoires avec la loi de novembre 2002, et le suivi des plans directeurs de quartier (PDQ) initiés par les communes.

Directives pour les plans directeurs localisés

Le cahier de l'aménagement n° 6 «Plans directeurs localisés» a été conçu par la direction à l'usage des autorités municipales, des professionnels de l'aménagement du territoire, des associations et des partenaires concernés par l'établissement de ces plans. Ce guide est régulièrement diffusé et présenté par le service aux différents comités de pilotage qui se constituent en vue de l'élaboration de futurs PDQ et PDCOM.

Après avoir conçu une directive interne au DAEL qui permet la répartition de la subvention cantonale pour les PDCOM (art. 11bis, al. 10 de la L 1 30), le service planifie et gère le budget qui est attribué au département pour ces subventions.

Plans directeurs de quartier d'initiative cantonale

Le service est actuellement engagé sur les PDQ suivants :

- *Frontenex - La Tulette* (Chêne-Bougeries - Cologny) : le rapport final d'étude a été remis en février 2004. Le président du DAEL en a approuvé le contenu général tout en souhaitant que la densité soit quelque peu augmentée. En conséquence, les projets de modification

de zones, mis en suspens en 2001, ont été réactivés, un projet de PDQ a été établi. Il sera soumis aux assemblées législatives communales au début de 2005.

Enfin, les premières requêtes en autorisation de construire qui ont été déposées sont en cours d'instruction.

– *Les Vergers* (Meyrin) : Le mandat d'études parallèles est parvenu à son terme. Une équipe d'urbanistes a été désignée pour établir le projet de PDQ. Le processus de concertation engagé par le département s'est conclu par une dernière journée de séminaire à la fin août 2004. Des contacts étroits avec les autorités communales de Meyrin se poursuivent afin de coordonner le PDQ avec les projets communaux d'équipements sportifs et d'un ouvrage de gestion des eaux de pluie.
– *Bernex-Est* (Bernex - Confignon - Onex) : PAC prévu par le plan directeur cantonal. Après plusieurs contacts avec la commune de Bernex notamment, le service a élaboré un cahier des charges et un programme de lancement du projet. Le lancement de l'étude par le comité de pilotage s'est concrétisé en novembre 2004. Dans la première phase de la démarche du projet, l'étude devra répondre aux conditions évoquées par la fiche 2.13 du plan directeur cantonal. En effet, la démonstration devra être faite que le déclassement prévu répond à des besoins d'intérêt général. Depuis son lancement, l'étude du PAC Bernex-Est est mise en relation avec l'extension de la ligne du tram Onex-Bernex.
– *La Plaine* (Dardagny) : Le projet de PDQ (réalisé en partenariat par le DAEL, le DIAE et la commune de Dardagny) a été finalisé en août 2004. Au cours de l'enquête technique, la commune a remis en cause le programme sur lequel le projet était basé, ce qui a provoqué une mise en suspens provisoire du dossier. Début 2005, le DAEL en concertation avec le DIAE décidera de la suite qu'il convient de donner à ce projet.
– *Les Marbriers* (Lancy) : Suite à diverses négociations avec les principaux partenaires du projet, un mandat complémentaire (partagé avec la commune de Lancy) a démarré en septembre 2004 pour la mise au point définitive du PDQ. Ce document sera soumis à une nouvelle enquête technique début 2005, avant de faire l'objet d'une consultation publique, suivie de la procédure d'adoption.

Des études de PLQ concernant des opérations de construction de logements sont prévues et pourraient démarrer en parallèle.

Autres études d'aménagement à l'initiative du DAEL

– *Jean-Jacques Rigaud* (Chêne-Bougeries) : Le projet de déclassement de la zone villa, prévu dans le premier train de mesures, est toujours en suspens. Le service a repris l'étude d'aménagement élaborée par des mandataires. Le propriétaire principal des terrains a été mis au courant du projet et un nouveau dossier est en préparation.
– *Jardins familiaux de Villars-Crozet* (Vernier) : Un dossier en vue d'un concours d'urbanisme a été préparé en 2004. La commune de Vernier et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ont été contactées.

  L'Association des jardins familiaux de Villars s'est déclarée résolument opposée à toute participation à un projet qui implique le relogement des jardins. La commune, entre-temps, a informé le DAEL qu'une école primaire n'est plus nécessaire dans le périmètre. Le dossier devrait se débloquer en 2005 avec les propositions de relogement des jardins familiaux, faites par le DAEL aux communes et aux associations concernées.
– *Extension d'un EMS à Vessy* (Veyrier) : Une étude conjointe avec la commune de Veyrier s'est terminée au mois de novembre 2004. Elle a permis d'identifier les potentiels du site, ses enjeux et ses contraintes. Cette étude sera mise en consultation au début 2005, après quoi, le département envisage d'engager les premiers déclassements sur des périmètres restreints.

Plans directeurs communaux

Deux ans après l'introduction dans la LaLAT de l'obligation des communes d'élaborer et adopter leur PDCOM, la situation est la suivante :

– Les communes de Corsier et de Perly-Certoux, qui avaient déjà un PDCOM adopté par le Conseil d'Etat avant l'entrée en vigueur de l'art. 11bis LaLAT, ont reçu du DAEL la confirmation que leur plan directeur n'est pas à réviser dans les délais requis par la loi (3 ans à compter de novembre 2002). Les deux plans directeurs de Corsier et Perly-Certoux sont par conséquent considérés comme valides.
– Quatre communes (Bellevue, Collonge-Bellerive, Cologny et Onex) ont eu leur PDCOM approuvé par le Conseil d'Etat au printemps 2004.
– Vingt-deux communes ont un projet de plan directeur en cours ou annoncé pour 2005. Treize de ces études (Anières, Avusy, Carouge, Confignon, Genthod, Grand-Saconnex, Hermance, Meinier, Presinge, Thônex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier) sont suivies par le service. Trois autres communes (Avully, Meyrin et Plan-les-Ouates) ont sollicité le service de se prononcer sur un cahier des charges en vue d'un appel d'offres pour l'attribution du mandat d'étude.

Plans directeurs de quartier d'initiative communale

Le PDQ des Crêts-de-Champel / Bout-du-Monde élaboré par le service d'urbanisme de la Ville de Genève a été approuvé par le Conseil d'Etat en novembre 2004.

Le service a suivi en outre :

– l'élaboration du projet de quartier des Semailles à Lancy ;
– la procédure de validation du projet de Versoix-Centre ;
– la procédure de préavis du projet de l'îlot Peillonnex-Floquet-Grison-Perréard à Chêne-Bourg.

7.4.5 Service des plans d'affectation

Plans d'affectation et opérations d'aménagement

A fin 2004, 49 projets de modifications des limites de zones étaient en cours, dont 14 en phase de procédure d'adoption. En 2004, 10 projets de loi de modification de zone ont été adoptés par le Grand Conseil. A fin 2004, 2 étaient à l'ordre du jour, 12 pendants devant la commission d'aménagement.

Par ailleurs, 96 plans localisés de quartier étaient en cours d'élaboration, dont 17 en phase de procédure. En 2004, 8 plans localisés de quartier ont été adoptés par le Conseil d'Etat.

Un tableau de bord systématique d'avancement des plans d'affectation a été mis en place.

Etudes directrices

Le service a initié ou poursuivi le pilotage ou le suivi de plusieurs études localisées dont les secteurs en zone industrielle des Batailles (ZODIB) à Vernier/Meyrin, du Bois-de-Bay à Satigny, de Drize et de Drize Pinchat à Lancy et Carouge, de Belle-Idée à Thônex.

Certains de ces mandats se poursuivront jusqu'en 2005.

Il a également contribué au suivi d'une grande part des études pilotées par le service des plans directeurs localisés, ainsi qu'aux études thématiques pilotées par le service du plan directeur cantonal portant sur les jardins familiaux, et les zones agricoles spéciales.

Ces études directrices déboucheront pour la plupart sur des changements de zones et des plans localisés de quartier.

Les principales études engagées précédemment, tels le Plateau de St. Georges, Dardagny-la Plaine, Grange-Canal, se sont poursuivies en concertation avec le nouveau service des plans directeurs localisés et la direction du patrimoine et des sites. Les secteurs de Surville à Lancy, de Villars et de Châtelaine à Vernier, de Soret-Rod au Petit-Saconnex, de Villette à Thônex sont également à l'étude.

Enfin, le service a participé au jury de concours portant sur la réalisation d'un bâtiment destiné aux HES à Battelle. Son responsable pilote par ailleurs l'élaboration du plan directeur de quartier de Drize, mis à l'enquête en novembre 2004. Il a continué à collaborer étroitement à la mise en œuvre de l'opération, portant sur la réalisation de plusieurs centaines de logements à Battelle (Carouge).

7.4.6 Service de l'information du territoire

Système d'information

Dans le cadre du SITG, outre sa participation aux organes centraux (présidence de la commission des fournisseurs et utilisateurs de données, commission technique, comité directeur, bureau exécutif), le service a collaboré au groupe de travail «Identification des logements».

La base de données des projets d'aménagement et de la construction SYNTHURBA a été développée et consolidée. La mise en œuvre du lien SYNTHURBA-SITG a été engagée.

Les travaux du *Système d'information du territoire lémanique* – SITL – ont porté sur la mise à jour et la diffusion des données transfrontalières, l'acquisition de nouvelles données, en particulier d'images satellitaires à haute résolution et la réalisation d'un site Internet.

Le SITL a également travaillé à la mise en place d'un Observatoire du territoire transfrontalier en coordination avec l'Observatoire statistique transfrontalier.

Le projet d'*Observatoire du territoire* s'est poursuivi en interne (service de l'information du territoire et service des plans directeurs localisés) avec une démarche d'expérimentation sur le thème du logement. Un mandat a fourni plusieurs tableaux de bord qui alimentent progressivement le site Intranet de l'Observatoire.

Communication

Dans le domaine de la *communication externe*, une nouvelle publication (dépliant et fiches) et un site Internet ont été élaborés concernant les projets d'aménagement pour le logement figurant dans la plaquette *Construire pour demain*. Un nouveau site Internet a également été réalisé pour le projet Rectangle d'Or. D'autres sites ont été mis à jour (Jardin des Nations; DS OPB). Un fichier central d'adresses a été élaboré avec la collaboration des secrétaires de la direction (1'400 contacts), afin de regrouper l'information sur les partenaires de la DAT et de permettre le publipostage.

Concernant la *communication interne* sur les projets de la DAT, une partie de l'espace Intranet de la direction a été développé pour la mise en ligne des informations de base nécessaires à la démarche par projet (fiches projet documents de référence).

Protection contre le bruit

Le service a activement participé aux travaux de la nouvelle *Commission cantonale de la protection contre le bruit*, qui a tenu une dizaine de séances en 2004. Les projets de plans d'attribution des degrés de sensibilité ont été repris, en collaboration avec les communes concernées. Le service tient à jour un tableau de bord de l'ensemble des procédures liées à ces plans.

L'étude des *secteurs exposés au bruit de l'aéroport* a permis de définir un plan de mesures d'aménagement concernant l'affectation des zones à bâtir dans les communes riveraines de l'aéroport.

Prévisions scolaires

Dans le cadre des mises à jour des prévisions scolaires pour l'enseignement primaire, deux études ont été réalisées pour les communes de Collex-Bossy et de Corsier.

Conférences et expositions

Conformément à sa mission, le service a organisé en 2004 six conférences, ouvertes aux partenaires de la DAT.

Autres missions

Le service a pris en charge quelques missions spécifiques pour la direction de l'aménagement du territoire, notamment la mise sur pied du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, le suivi d'une coopération décentralisée avec une ville du Nicaragua et l'organisation du congrès mondial 2006 de la FIHUAT à Genève.

7.4.7 Service des préavis

Préavis sur les demandes d'autorisation de construire

Le service des préavis a examiné en 2004 3'337 requêtes en autorisation de construire, dont 2'742 ont fait l'objet d'un préavis dès le rapport d'entrée, c'est-à-dire lors du dépôt du dossier. Par conséquent, 595 dossiers ont nécessité un examen plus approfondi par la commission d'urbanisme et/ou d'autres services de la direction. Ainsi, la proportion de ces dossiers a passé de 23,2% en 2003 à 17,8% en 2004, suite au souhait de traiter le maximum de dossiers au stade du rapport d'entrée et de

limiter les examens complémentaires aux dossiers qui le nécessitent vraiment. Le service des préavis a également instruit 22 demandes de renseignements, sollicitées pour l'élaboration d'un plan d'affectation.

Commission d'urbanisme

La commission d'urbanisme, dont le service assure le secrétariat, s'est réunie à 25 reprises en séance ordinaire et à 5 reprises en séance plénière. Outre les sujets thématiques abordés lors de ces séances, la commission a examiné une centaine de dossiers qui ont fait l'objet d'un préavis.

7.5 Direction des bâtiments

7.5.1 Etudes et constructions

Mission

La division des études et constructions, à laquelle sont rattachés le service des constructions universitaires et hospitalières et le service des constructions scolaires et diverses, est chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat, dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil.

Il lui arrive également de fonctionner en qualité de maître d'ouvrage délégué et de piloter des opérations d'études et de constructions pour le compte d'autres entités publiques.

Priorités

Au vu de l'augmentation du nombre d'élèves due à la pression démographique, l'accent a été mis sur l'étude des projets pour deux nouveaux cycles (CO Seymaz et CO Drize) ainsi qu'un nouveau collège (PO Rolliet).

Le programme EMS 2010 poursuit son développement et est entré, en 2004, dans une phase de réalisation. Ce programme a pour objectif la mise aux normes des établissements existants ainsi que la création de 1'130 nouveaux lits, par la construction de 20 nouveaux EMS.

Il s'agit d'un projet «transversal» dont les groupes d'experts qui le composent sont issus des divers services du DASS et du DAEL.

La négociation, qui s'est portée sur plus de 130 projets, a permis de retenir 25 projets de nouveaux établissements EMS, dont le potentiel de réalisation est important. Les travaux débutent actuellement pour 3 d'entre eux.

En ce qui concerne la rénovation des établissements existants, bien que le délai de mise aux normes ait été repoussé de 5 ans (de 2006 à 2011), ce ne sont pas moins de 51 opérations qui sont envisagées, dont une dizaine consiste en des projets de restructurations importantes qui permettent, par ce biais, la création de nombreux nouveaux lits.

Ces divers projets représentent un potentiel d'environ 1'550 nouveaux lits.

Activités

Organisations internationales

Secteur Sécheron

La direction des bâtiments, conjointement avec la direction de l'aménagement du territoire et la Ville de Genève, a poursuivi les multiples études relatives à ce périmètre en pleine mutation.

Les principaux projets étudiés sont pour l'essentiel :

- la création d'un nouveau P + R de 800 places, en deux étapes, situé à côté de l'arrêt du tram 13, à l'avenue de France ;
- la halte RER à Sécheron, ainsi que ses accès qui devraient être complétés par la création d'une nouvelle passerelle enjambant les voies CFF jusqu'à la future Maison de la Paix ;
- la création d'immeubles industriels ;
- la création d'une nouvelle route d'accès pour le futur P + R.

Ce périmètre comporte plus de 20 projets et représente un potentiel de travaux de plus d'un milliard de francs.

OMS - ONUSIDA

Suite à un concours international d'architecture, le projet définitif a été élaboré durant l'exercice 2003 et le devis général a été approuvé par le maître de l'ouvrage. Il s'élève à F 65'400'000.- dont F 59'800'000.- seront financés par un prêt de la Confédération et F 5'600'000.- par l'OMS ONUSIDA. Ce bâtiment abritera 480 collaborateurs. Les travaux ont débuté en été 2004 et se termineront en mai 2006. Le terrain a été mis à disposition de cette organisation par l'Etat de Genève sous la forme d'un droit de superficie.

Centre international de conférences de Genève (CICG)

Dans le cadre de la FIPOI, la direction des bâtiments a participé au groupe opérationnel et au comité de pilotage de ce projet, consistant à améliorer et à agrandir ce centre de conférences. Le coût des travaux de rénovation et d'extension est évalué à F 31 millions et sera financé au moyen des fonds propres de la FIPOI. Les travaux ont débuté en octobre 2004 et s'achèveront en septembre 2005. Durant cette période, le centre sera fermé.

Extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le canton de Genève a signé, en août 2002, un accord de principe préalable avec les CFF, portant sur la mise à disposition du terrain nécessaire à cette construction. La construction de ce nouveau bâtiment, situé à l'angle de l'avenue de France et du chemin de la Voie-Creuse, sera financée par la Confédération sous la forme d'un prêt. L'enveloppe globale est estimée à F 50 millions. Ce projet a fait l'objet d'un concours international à deux degrés. Ce nouveau bâtiment devrait abriter 400 places de travail et des locaux pour l'Organe d'appel. Le chantier devrait s'ouvrir au début 2006, pour s'achever à fin 2007, début 2008.

Parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les études concernant la réalisation d'un nouveau parking pour l'OMC (en remplacement du parking provisoire de 400 places à Sécheron) se sont poursuivies avec la Fondation des parkings qui a été mandatée pour conduire ce projet. Durant l'année écoulée, le mandat des études a été confié à un groupe de mandataires pluridisciplinaires qui a déposé un dossier de requête préalable en autorisation de construire. L'autorisation préalable a été délivrée le 10 mai 2004. Ce projet doit être coordonné avec les autres projets de parkings dans le périmètre de Sécheron et doit répondre aux critères de la Genève internationale en matière de sécurité.

Sécurité des organisations internationales (OI)

A la demande du Conseil d'Etat et de la Confédération, un groupe de travail a été constitué pour traiter les problèmes de sécurité des bâtiments des organisations internationales à Genève. En sa qualité d'Etat hôte, la Suisse (Confédération et canton) doit être en mesure d'assurer la sécurité du périmètre extérieur des OI, la sécurité intérieure des bâtiments incombant aux organisations elles-mêmes.

Des propositions concrètes ont été faites à l'ONU pour le bâtiment du HCR et pour le Palais Wilson qui abrite le Haut commissariat des droits de l'homme. D'autres bâtiments sont à l'étude (CCI, Maison de l'Environnement, OMC, UIT, etc.)

Le coût de ces mesures sera réparti entre la Confédération et le canton de Genève.

Adhésion du canton de Vaud à la FIPOI

Un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, du canton de Vaud, de la FIPOI et du canton de Genève a été constitué pour étudier la demande d'adhésion du canton de Vaud à la FIPOI.

Extension de l'UICN à Gland (VD)

Au travers de la Commission technique de la FIPOI, la direction des bâtiments a participé à la préparation du concours d'architecture portant sur l'extension de l'Union mondiale pour la conservation de la nature. Ce projet, estimé à environ 20 millions de francs, sera financé par la Confédération; les travaux devraient débuter début 2007 pour s'achever courant 2008.

Instruction publique

Cycle d'orientation de Cayla

Le nouveau cycle sera reconstruit par phases sur son emplacement actuel. Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de F 67'861'000 a été voté en date du 19 décembre 2003. Les travaux ont débuté en juin 2004, l'achèvement de la 1re phase est prévu pour juillet 2006, la 2e phase pour la rentrée scolaire 2008 et les aménagements extérieurs pour fin 2008.

Cycle d'orientation de la Seymaz

Ce nouveau cycle d'orientation sera construit à l'avenue Mirany à proximité de l'entrée du domaine de Belle-Idée, sur un terrain propriété de l'Etat de Genève. Un crédit d'étude de F 3'142'000 a été voté par le Grand Conseil le 16 mai 2003. Le crédit de construction sera introduit au Grand Conseil au printemps 2005. Les travaux devraient débuter à la fin de l'été 2005 et s'achever pour la rentrée scolaire 2007.

Cycle d'orientation de Drize

Les prévisions démographiques nécessitent la réalisation d'un nouveau cycle. Celui-ci sera construit à proximité du collège de Staël. Un concours d'appels d'offres a été organisé dont le résultat a été communiqué en décembre 2004. Une demande de crédit d'étude de F 2'647'000 a été introduite au Grand Conseil en novembre 2004.

Collège Sismondi

Le nouveau collège sera reconstruit à l'angle de l'avenue de France et du chemin Eugène-Rigot. L'étude de faisabilité a démontré qu'il sera nécessaire de déplacer le Club International de Tennis sur une parcelle appartenant à l'ONU. Le crédit d'investissement de F 73'215'000 a été voté par le Grand Conseil le 24 octobre 2003. A ce jour, les travaux pour le transfert du Club International de Tennis n'ont pas débuté en raison de problèmes rencontrés avec le comité du Club et la participation financière de la Ville de Genève.

Les travaux de la 1re phase du collège devraient débuter en janvier 2006 et s'achever en juin 2008. La 2e phase devrait être achevée pour juin 2010.

Ecole de culture générale
Henry-Dunant - surélévation bâtiment sud

Le besoin d'un étage supplémentaire ainsi que des transformations intérieures résultent de l'augmentation constante des effectifs dans le cadre de la mise en place du nouveau diplôme de l'école de culture générale. Une demande de crédit d'investissement sera introduite au Grand Conseil au début de l'année 2005.

Bâtiment scolaire pour l'enseignement postobligatoire à Plan-les-Ouates

Ce nouveau bâtiment sera construit à l'angle de la route de Base et du chemin de la Mère-Voie. Ce projet comprend une salle polyvalente et des locaux pour les communes de Plan-les-Ouates et Lancy. Une demande de crédit d'investissement sera introduite au printemps 2005 au Grand Conseil. Les travaux devraient débuter début 2006, permettant la remise des locaux à la rentrée 2008.

Institut d'Etudes Sociales (IES)

Un nouveau bâtiment d'enseignement se construit au 16, rue du Pré-Jérôme, pour l'Institut d'Etudes Sociales (IES). Un projet de loi instituant une garantie de l'Etat de Genève, pour un prêt à hauteur de F 13'400'000.- pour la construction du bâtiment a été voté par le Grand Conseil le 13 décembre 2002. Les travaux ont débuté au printemps 2003 et s'achèveront en automne 2005. Le département assure la maîtrise d'ouvrage, déléguée par la Fondation de l'IES.

Haute Ecole de Gestion (HEG) à Battelle

Pour remplir ses nouvelles missions (recherche appliquée et développement, perfectionnement professionnel), la HEG a besoin d'un nouveau bâtiment qui sera construit sur le site de Battelle. Une demande de crédit d'étude de F 2'237'000 sera introduite au Grand Conseil au printemps 2005. Un concours d'architecture sera organisé pour ce bâtiment.

Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) - Maison de la Paix

Suite à l'étude de faisabilité effectuée en 2002, pour la réalisation d'un bâtiment administratif destiné à la Maison de la Paix, à l'Institut universitaire et à la bibliothèque des Hautes Etudes Internationales (IUHEI), le concours international d'architecture à deux degrés s'est achevé en mai 2003 avec la désignation du groupe de mandataires lauréat. Ce nouveau bâtiment sera construit au chemin Eugène-Rigot sur deux parcelles appartenant respectivement à l'Etat de Genève et aux Chemins de fer fédéraux (CFF). Un crédit d'étude de F 2'308'000 a été voté le 29 août 2003 par le Grand Conseil pour la partie du programme des locaux concernant le canton de Genève. La Confédération, qui cofinance le projet à hauteur de 53%, en assure également le pilotage. Durant l'année écoulée, sous la conduite de l'office des constructions fédérales et

de la logistique, une étude de faisabilité a été engagée afin de trouver une diminution des coûts et des surfaces, redimensionnant le projet. Les conclusions de cette étude sont attendues pour fin 2004. La construction du bâtiment devrait débuter au printemps 2007 et s'achever en automne 2009.

Aménagement, équipement et logement

Halte RER Genève - Sécheron

Dans le cadre de la construction de la troisième voie ferroviaire CFF Genève - Coppet, le développement régional des transports collectifs a conduit à la construction d'une nouvelle halte ferroviaire à Genève - Sécheron. Cette dernière est implantée entre deux faisceaux de voies CFF situés entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix. Un crédit d'investissement de F 9'692'877.- a été voté par le Grand Conseil le 15 novembre 2002. Ce dernier a été suivi d'un crédit complémentaire de F 600'000 voté par la commission des travaux du Grand Conseil le 14 septembre 2004, portant le coût total d'investissement à F 10'292'877. Les travaux ont débuté en décembre 2003 et s'achèveront au début 2005. La mise en exploitation de la Halte RER a eu lieu le 10 décembre 2004.

Economie publique

Parking P12 - Palexpo

Le parking P12, qui est propriété de l'Etat de Genève, géré par Orgexpo, a dû être adapté aux normes de protection incendie, selon les directives de l'Association des Etablissements cantonaux en matière d'Assurance Incendie (AEAI) et aux normes de sécurité en vigueur. Un crédit d'investissement de F 3'470'000 a été voté par le Grand Conseil le 21 mars 2003. Les travaux ont débuté en avril 2004 et se sont achevés en décembre 2004.

Intérieur, agriculture et environnement

Relogement des services de l'environnement

Le futur bâtiment regroupant les services de l'environnement sera construit au 76, route des Acacias. Le crédit d'étude de F 2'367'000.- a été voté par le Grand Conseil le 16 mai 2003. Le projet définitif a été mis au point durant l'année 2004. La construction, qui devait débuter en 2005, a été reportée au printemps 2006. Elle devrait s'achever en été 2008.

Action sociale et santé

Schéma directeur de l'hôpital cantonal

Le schéma directeur du développement du quartier de l'hôpital d'avril 1999 a été adapté et complété d'une charte d'aménagement des espaces publics ainsi que d'un master plan de coordination qui serviront à la fois de carte de synthèse et d'instrument de projets.

Hôpital des enfants - «Extension»

Ce nouveau bâtiment, situé à côté de l'actuel hôpital des enfants à l'avenue de la Roseraie, abrite notamment les salles d'opération, ainsi que les locaux d'urgence. Les travaux principaux de l'extension ont débuté au printemps 2000. La mise hors d'eau a eu lieu en septembre 2001 et les travaux se sont achevés en juin 2004.

Hôpital des enfants - 2e étape «Bâtiment haut»

Ce bâtiment en cours de construction sur le socle de l'hôpital des enfants, comportera 5 étages et abritera des locaux médico-administratifs. Les travaux d'un montant de F 26'179'000.- ont débuté au printemps 2003 et s'achèveront fin février 2005.

Sécurité incendie du site des HUG

Un crédit d'investissement de F 25'837'000.- a été voté par le Grand Conseil le 30 janvier 2003 afin de renforcer les mesures de prévention et de sécurité incendie de plusieurs bâtiments de l'hôpital cantonal. Les travaux ont débuté en mars 2004 et s'achèveront à fin 2007.

Maternité - 3e étape

Cette étape s'inscrit dans le contexte général de la reconstruction / rénovation de la Maternité, divisée en quatre étapes successives. La réalisation de la 3e étape, estimée à 87 millions de francs, sera découpée en 3 phases de travaux, dont la 1re devrait commencer début 2006. Le crédit de construction et d'équipement devrait être voté en 2005.

Centre médical universitaire (CMU) - 5e étape

Cette 5e étape, prévue à côté du CMU actuel, est estimée à 140 millions de francs. Elle regroupera l'école romande de pharmacie, la section de médecine dentaire, une animalerie et l'institut suisse de bio-informatique. Un crédit d'étude de F 7'786'000.- a été voté par le Grand Conseil le 3 décembre 2004. Le début des travaux est prévu en 2007 et l'achèvement pour mi-2009. A noter que l'étude porte également sur l'avant-projet de la 6e étape.

Bâtiment des lits 2

Dans le cadre de la planification hospitalière, un nouveau bâtiment des lits est prévu à la rue Alcide-Jentzer, d'une capacité de 420 – 450 lits. Un concours d'architecture à 2 degrés sera organisé en 2005. Un crédit d'étude sera introduit au Conseil d'Etat début 2005. Le début des travaux est prévu fin 2007 et leur achèvement à l'horizon 2013.

EMS (plan directeur)

Suite à un moratoire qui a duré de juin 1992 à décembre 2000 et compte tenu des projections démographiques 1999-2025, le Conseil d'Etat, par arrêté du 4 avril 2001, a chargé le département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'élaborer, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, le plan directeur de construction et de mise en exploitation de nouveaux EMS (période 2002-2010). Le plan directeur a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 7 novembre 2001.

A fin 2004, la situation est la suivante :

- L'approbation par le Grand Conseil du projet de loi 9277 a permis le lancement de trois nouveaux EMS.
- Un chantier est ouvert au Grand-Saconnex. Un second est en voie d'ouverture à Onex et le troisième doit s'ouvrir début 2005 à Vernier.

En 2004 :

- Quatre dossiers pour une demande de subvention de terrain ont été examinés par le comité de pilotage et se sont vu attribuer un préavis favorable ;
- Quatre projets globaux ont été examinés par le comité de pilotage et ont obtenu un préavis favorable ;
- Un document portant sur le programme EMS 2010 a été édité et diffusé ;

- Un site Internet EMS, tout public, permettant un accès facilité aux documents clés et aux informations de dernière minute, a été créé;
- La préparation d'un «guide de réflexion sur les pratiques architecturales en EMS» (en cours d'insertion dans le site Internet EMS) a été élaborée;
- Des tableaux de bord permettant le suivi du développement de la stratégie par rapport au plan directeur EMS 2010 ont été mis en place;
- La préparation de schémas illustrant l'organisation et la gestion du programme, le processus d'examen et le cheminement du projet global définitif a été mise au point;
- Une définition précise des coûts admis et pris en considération (par CFC) a été constituée;
- Un guide pratique pour les entités intéressées à entreprendre un projet touchant au domaine EMS a été rédigé.

Dépenses

Les dépenses en 2004 pour les travaux de construction, d'équipement et les frais d'étude se sont élevées à environ F 72'223'000.- et se répartissent de la façon suivante:

Instruction publique	35'837'000.-
Aménagement, équipement et logement	6'594'000.-
Intérieur, agriculture et environnement	2'276'000.-
Action sociale et santé	27'516'000.-

7.5.2 Maintenance

Mission

La division de la maintenance est chargée:

– D'analyser et traiter les demandes en locaux présentées par les départements;
– D'établir, en coordination avec les autres départements, la liste des transformations projetées, de les étudier et de les exécuter;
– D'assurer l'entretien, la maintenance, la transformation et la rénovation de toutes les installations de chauffage et de ventilation des bâtiments, en tenant compte de l'évolution technique et des consignes d'économie d'énergie;
– De l'approvisionnement en combustible de toutes les chaufferies des bâtiments de l'Etat de Genève;
– De gérer les contrats des installations techniques et de sécurité de tous les bâtiments propriété de l'Etat de Genève ou loués par lui.

Priorités

La campagne de relevés des bâtiments existants, coordonnée par le groupe de travail chargé d'expertiser le patrimoine immobilier de l'Etat, arrive à sa fin. La valeur totale de ces bâtiments est actuellement estimée à F 6'500 mios. Les chiffres définitifs sont prévus pour début 2005.

L'outil de gestion des informations techniques du patrimoine bâti de l'Etat de Genève est bien en place (logiciel dénommé SIBAT: Système d'Information des bâtiments publics). Une grande partie des plans et informations existants est en cours de saisie. Cet outil vise à améliorer l'allocation des espaces, propriété de l'Etat de Genève ou loués par ce dernier, à regrouper les informations techniques liées à ces bâtiments et à optimiser les actions des services techniques de la direction des bâtiments.

Le relevé des bâtiments restants (soit ~1 mio de m^2 sur un total de 2 mios de m^2) continuera d'être effectué par le BTOT (Bureau Technique d'Occupation Temporaire).

Vu l'ampleur de la tâche, une aide extérieure est nécessaire. Un appel d'offres (procédure de marchés publics) sera lancé en 2005 pour s'assurer la collaboration de mandataires chargés de procéder à ces relevés.

La mise en place structurelle et organisationnelle pour le suivi de la consommation énergétique des bâtiments propriété de l'Etat (application de la loi sur le CO_2 qui a pour but de réduire de 15% les émissions de CO_2, ainsi qu'une stabilisation de la consommation d'électricité entre 1990 et 2010) a constitué une tâche essentielle du service chauffage et ventilation. Un site Internet «WebNergie» tout public permettra de visualiser les consommations énergétiques des bâtiments de l'Etat en direct et verra le jour au printemps 2005.

Le nouveau logiciel PROGRES (en remplacement du programme BEBE), pour la mise en forme du fichier SIG sur la gestion des consommations d'énergie des bâtiments de l'Etat, a été réalisé.

La division de la maintenance a dû procéder à de nombreuses adaptations ou transformations de locaux pour répondre aux besoins de l'administration (restructurations, rocades, regroupement de services, etc.).

Afin de respecter l'AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), la division de la maintenance s'est organisée pour faire face aux nombreux projets qui ont nécessité des appels d'offres publics. Trois procédures à ouverture internationale ont été lancées en 2004.

Trois projets importants ont fait l'objet d'une étude attentive et ont conduit à l'élaboration d'appels d'offres (procédures de marchés publics) pour les prestations d'étude et réalisation, soit:

– Le site de la prison de Champ-Dollon en vue de la création de nouveaux ateliers, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'un nouveau poste avancé et d'un étage supplémentaire pour le bâtiment carcéral;
– L'ensemble du site de Genève-Plage en vue de la rénovation des installations de traitement d'eau, du plongeoir, de la cuisine et la salle du restaurant, des bâtiments administratifs et de la boutique ainsi que de la construction d'un nouveau bassin ludique;
– Le site du service des automobiles et de la navigation pour la rénovation et le réaménagement de la halle technique, la construction d'un bâtiment de liaison et l'adaptation des aménagements extérieurs.

D'autres études et réalisations ont fait l'objet d'une attention particulière, à noter:

– La pré-étude concernant l'assainissement des locaux du Palais de Justice arrive à bout touchant;
– Le projet de loi pour la création de 8 classes supplémentaires au cycle d'orientation de la Florence a été adopté. Les travaux, qui ont débuté fin 2004, seront terminés pour la rentrée 2005. Parallèlement, une étude complète sur la rénovation et l'agrandissement de ce cycle est en cours;

– L'étude de la rénovation, de la transformation et de la reconstruction des bâtiments de la Pastorale touche à sa fin et les travaux débuteront courant 2005;
– La pré-étude pour la restructuration des locaux universitaires Uni-Bastions (aile Jura et aile centrale, des Philosophes et de Landolt) est en cours. Le projet de loi pour l'étude a été adopté par la commission des travaux du Grand Conseil;
– La réalisation des travaux d'adaptation et d'équipement HEG Battelle, bâtiments C, E et F.

Activités

Dépenses :

Le volume des affaires traitées en 2004 par la division a entraîné les dépenses suivantes:

(en millions de F)	2001	2002	2003	**2004**
Travaux d'entretien et transformations planifiés	49,75	46,45	46,35	**48,05**
Grands travaux (GT + HGT)	11,70	16,17	16,66	**16,86**
Travaux d'entretien courant et réparations	15,92	15,71	16,41	**20,14**
Travaux de sécurité	0,31	0,82	0,37	**0,86**
Total travaux et installations	77,68	79,15	79,79	**85,91**
Contrats divers	1,98	1,91	2,04	**2,32**
Achats énergétiques	pas de valeur	29,44	29,02	**30,71**
Total général	79,66	110,50	110,85	**118,94**

Ces dépenses ont généré environ 25'500 factures et situations de paiement et environ 3'900 bons de commandes.

Autorisations de construire

33 requêtes en autorisation de construire ont été déposées, dont 23 autorisations par procédure accélérée, 8 demandes définitives et 2 demandes préalables.

Chantiers

Dans le cadre des crédits d'investissement annuels, sur quelque 1274 demandes de travaux, 443 chantiers ont pu être engagés, dont 85 opérations de F 50'000 à F 100'000 et 103 de plus de F 100'000.

De plus, F 20'136'262 ont été consacrés aux travaux de réparation dans le cadre des rubriques de fonctionnement.

Les principaux chantiers ont été les suivants:

– Rue des Deux-Ponts 6: reconstruction des parties du bâtiment d'habitation sinistrées, suite à l'incendie du 5 août 2002;
– Prison de Champ-Dollon: renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité;
– Rue de l'Aubépine 17: assainissement du réseau de canalisations;
– Collège et école de commerce Emilie-Gourd: étude pour le remplacement des installations d'ascenseurs;
– Office cantonal de l'emploi: adaptation des locaux sur différents sites, dont le bâtiment OCE Bouchet;
– Hôtel de police Carl-Vogt: adaptation des locaux;
– Ecole des arts décoratifs James-Fazy: travaux intérieurs de remise en état suite à l'affectation aux HES;
– Ecole internationale: participation aux travaux en tant que propriétaire;
– Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier: aménagement du parvis, suite à un concours;
– Palais de justice: suite de l'étude globale pour une rationalisation permettant un gain en fonctionnalité des locaux du pouvoir judiciaire;
– Construction d'un dépôt de voirie au Bois-de-Bay;
– Rénovation du home des enfants sourds (CEMS) au chemin de Vincy, 1re étape;
– Construction du bâtiment de la Clairière, 2e étape CLA-PLUS ;
– Aménagement du bâtiment avenue de la Praille 41;
– Aménagement de locaux pour l'OCIRT dans l'ancien bâtiment UBS aux Acacias;
– Aménagement d'un poste de police à la gare Cornavin;
– Hôtel des finances: réaménagement de locaux, sécurisation partielle du bâtiment et remplacement des ascenseurs;
– Vieille-Ville, ex-locaux du tuteur général: adaptation et rafraîchissement de locaux pour les nouveaux utilisateurs;
– Maison de Favra: installation de sécurité et adaptation des locaux;
– 13, rue des Maraîchers, Sciences de la terre: installation d'un laboratoire;
– 78, route des Acacias: reprise et aménagement des locaux suite au départ du locataire (banque);
– Campagne d'effacement des tags sur 20 sites;
– CEPTA Ternier: réfection de l'aula, aménagement du local plâtriers et déplacement du service impression;
– Etude de faisabilité et d'implantation pour les requérants d'asile sur une dizaine de sites;
– 2, rue Henri-Fazy: aménagement et sécurisation du service des passeports;
– 12, quai du Rhône: diverses adaptations de locaux;
– Réaménagement du débarcadère CGN du Mont-Blanc;
– Aménagement de locaux pour le SEM au 15, avenue de Joli-Mont;
– Aménagement d'un SMP au 1, chemin Verchère à Meyrin;
– Aménagement de locaux pour les HES-HEG à Battelle;
– Assainissement du bâtiment 105, route du Pas-de-l'Echelle;
– Réaménagement et agrandissement de la cafétéria du collège Claparède;
– Diverses transformations à l'internat du centre de Lullier;
– Transformation de locaux et arcades pour le SCANE au 4, rue du Puits-Saint-Pierre;
– Transformation de laboratoire de langues en salle de cours au collège de Candolle;
– Agrandissement du poste de police de Chêne;
– Transformation d'une villa en SMP au 6, chemin de la Florence;
– Etude pour l'aménagement d'un centre d'impression au 14, rue des Allobroges;

- Renforcement de la structure par pose de micro-pieux au bâtiment de l'animalerie, chemin des Aulx à Plan-les-Ouates;
- Réaménagement du hall d'entrée du 11, rue des Glacis-de-Rive;
- Sécurisation des zones avec locataires dans l'ex-usine Kugler;
- Aménagement de bureaux pour le DASS au 36, avenue Cardinal-Mermillod;
- Rénovation et transformation de locaux au 3, sentier des Saules;
- Diverses rénovations dans le bâtiment de Sciences II, suite aux travaux de l'installation de l'école romande de pharmacie;
- Rénovation de la cuisine et locaux annexes du 11, route des Franchises;
- Rénovation partielle de locaux à l'EMS Nant-d'Avril;
- Réfection de toitures sur les bâtiments suivants: collège Voltaire, CEPTA Mécanique, ECG Jean-Piaget, 20, rue Barthélemy-Menn, centre des Tattes, Sciences II, école de médecine dentaire, ECG Henry-Dunant, collège de Saussure;
- Réfection de la salle de sport du chemin Edouard-Tavan;
- Installation de sécurité au quartier cellulaire de Belle-Idée;
- Réorganisation du secteur administratif HES, EET et création d'auditoires à l'école d'ingénieurs;
- Agrandissement du collège de la Florence par la construction d'un bâtiment de 8 classes ;
- Uni-Mail, aménagement de locaux (ex-Jackfil) pour le conservatoire;
- Etude pour la mise en conformité des locaux de détention (violons) dans les postes de police.

Installations

Dans le domaine du chauffage et de la ventilation, il a été entre autres procédé à:

- L'installation de 170 sondes dans les citernes à mazout pour la visualisation des niveaux via Internet dans le but d'effectuer des commandes globales à des prix plus attractifs;
- L'étude pour l'installation de téléalarme pour 200 ascenseurs (100 sont déjà équipés);
- L'installation d'une centrale de rafraîchissement d'air pour 14 laboratoires de mesure à l'institut d'hygiène;
- Remplacement partiel du système autonettoyant des filtres pour les échangeurs de froid avec l'eau de l'Arve à Uni-Mail;
- Remplacement du groupe électrogène, ainsi que des cellules de la cabine de distribution électrique principale à Sciences II;
- Rénovation de la chaufferie, ainsi que des collecteurs entre les bâtiments des Sciences;
- Remplacement de 20 compresseurs pour les chambres froides dans divers bâtiments pour la mise en conformité des gaz réfrigérants;
- Révision et remplacement des disjoncteurs de la cabine de distribution électrique au CMU;
- Grand service du couplage chaleur force de Clos Bouillane;
- Remplacement partiel de la tuyauterie au CMU, à Sciences II et au collège du Marais;
- Remplacement de la ventilation des auditoires du collège Claparède et du collège de Vuillonnex;
- Pose ou remplacement de climatiseurs à eau perdue par des systèmes Split dans 10 bâtiments divers;
- Rénovation complète de la chaufferie pour la mise en conformité Opair 92 en se raccordant à CADIOM au CEPTA Bertrand;
- Installation de 1078 m^2 de panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau sanitaire en thermosiphon;
- Rénovation totale ou partielle de 25 chaufferies;
- Pose de 450 vannes thermostatiques pour les radiateurs dans divers bâtiments.

Perspectives

Les constructions, les transformations et les rénovations qui seront traitées en priorité sont les suivantes:

- Rue des Allobroges: aménagement de l'imprimerie «Université» et du centre d'impression du département des finances et CTI;
- Ascenseurs: renouvellement du parc pour adaptation aux normes de sécurité actuelles;
- Avenue de Beau-Séjour 22-24: rénovation des façades et toiture, aménagement des combles;
- Etude de la rénovation du collège de la Florence au 16, chemin du Velours à Conches;
- Collège Calvin: réfection des toitures et façades;
- CRER: édification d'un bâtiment pour le SMP (CRER) en lieu et place d'une villa qui a brûlé (bénéficiant de l'assurance incendie);
- Effacement des tags sur les bâtiments de l'Etat: poursuite des travaux entamés en 2004;
- ESBA, boulevard Helvétique 9: réfection et équipements;
- Rue David-Dufour 1-5: aménagement de l'esplanade suite à un concours du fonds cantonal d'art contemporain;
- HES Lullier, construction d'un bâtiment de 18 classes;
- Hôtel de l'Ancre: étude pour la rénovation des façades;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 6: rénovation des façades et de la toiture, aménagement du 4e étage ;
- Passerelle de l'Arve: construction d'une conduite de chauffage à distance;
- Police de la Sécurité Internationale: construction d'un bâtiment au chemin Forestier;
- Hôtel de police Carl-Vogt: réaménagement du secteur violons;
- Université: étude des bâtiments Uni-Bastions, Philosophes et Landolt;
- CMU: extension du laboratoire de l'institut suisse de biotechnologie;
- Assainissement de l'éclairage dans 5 bâtiments tests, dans le cadre des économies d'énergie;
- CEPTA Ternier: centralisation de la production d'eau chaude sanitaire;
- CEPTA Bertrand: rénovation de la chaufferie qui sera raccordée sur la conduite CADIOM;

– Sciences II : remplacement du groupe électrogène ainsi que de la cabine basse tension ;
– Institut d'hygiène : rafraîchissement d'air dans les laboratoires ;
– Divers auditoires : remplacement de la ventilation ;
– UNI-Dufour : remplacement de machines d'eau glacée pour le local informatique ;
– Remplacement partiel des conduites sanitaires à : EIG, CMU, Sciences, CO Marais ;
– Conservatoire de musique Charles-Bonnet : transformation, rénovation des installations de chauffage et ventilation et adaptation des locaux.

7.5.3 Gérance et conciergerie

Mission

La division de la gérance et de la conciergerie comprend les services de la gérance, de la conciergerie et des amarrages et du domaine public, soit un total de 25 personnes auquel il convient d'ajouter 210 concierges et nettoyeurs.

Les objectifs de la division de la gérance et de la conciergerie, chargée de la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Genève, du nettoyage journalier de l'ensemble des locaux administratifs, scolaires et universitaires ainsi que de la gestion des places d'amarrage et du domaine public cantonal sont les suivants :

- assumer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève ;
- mettre à disposition des services de l'administration cantonale des locaux répondant spécifiquement aux besoins exprimés par les utilisateurs, soit dans des immeubles propriété de l'Etat de Genève, soit au travers de locations conclues auprès de tiers ;
- mettre à disposition des terrains et des locaux permettant aux institutions internationales, gouvernementales ou non gouvernementales ou à des organismes à buts sociaux de s'implanter à Genève, respectivement de mieux remplir leur mission pour celles qui sont déjà installées sur le territoire cantonal ;
- mettre à disposition des usagers du lac, des places d'amarrage, sur estacades, corps morts ou des emplacements à quai ;
- assumer la gestion du domaine public cantonal et délivrer les permissions ou concessions d'occupation de celui-ci.

Priorités

Comme l'année passée, le service de la gérance a été fortement sollicité pour mettre à disposition des services de l'administration cantonale des surfaces supplémentaires.

Le parc immobilier de l'Etat de Genève ne permettant pas de répondre aux nouveaux besoins, dont la justification est d'ailleurs contrôlée de façon rigoureuse, la location des surfaces nécessaires doit être négociée par le département auprès des régies immobilières de la place.

Ainsi, le total des surfaces louées par l'Etat de Genève, tous départements confondus, a passé en 2004 de 126'334 m^2 à 133'478 m^2, ce qui représente 304 contrats de bail à loyer.

Les dépenses pour le poste «locations auprès de tiers» ont évolué de F 29'654'792.- en 2003 à F 33'352'337.- en 2004.

Citons, parmi les plus significatives, la location totale ou partielle des bâtiments sis :

– rue du Stand, 46-48, pour l'office des poursuites (DJPS) ;
– route de Saint-Julien, 25, pavillon scolaire provisoire (DIP) ;
– avenue du Mail, 2, pour le Centre d'enseignement des professions de la santé (DIP) ;
– Cité-Vieusseux, 11, pour l'Ecole des Arts appliqués (DIP) ;
– avenue Cardinal-Mermillod, 36, pour le service d'informatique sociale (DASS) ;
– rue de Bandol, 1, pour l'office cantonal de l'inspection du commerce (DEEE) ;
– route de Meyrin, 49, pour l'office cantonal de l'emploi (DEEE).

Il est rappelé que chaque nouvelle location induit, outre les dépenses du loyer, des frais accessoires de location estimés à environ F 85.-/m^2, des frais d'adaptation des locaux qui peuvent s'élever à F 1'000/m^2 sans compter les frais d'équipement d'un poste «standard» se montant à F 9'900.-.

Lors de la préparation des budgets, ces charges devraient être impérativement prévues sur d'autres rubriques budgétaires annuelles telles que : nettoyage, électricité, téléphone, chauffage, entretien et rénovation, etc., d'où l'importance capitale de pouvoir compter sur une planification à plus long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour organiser et mieux gérer les demandes de locaux, un groupe de travail ad hoc a été constitué, composé d'un représentant de chaque département, le «Groupe interdépartemental de gestion des demandes de locaux».

Les représentants des départements, siégeant dans ce groupe de travail, sont les seuls relais entre le département et le DAEL, qui est le seul habilité à négocier et conclure des baux de location au nom de l'Etat de Genève (L 6 10.04, art. 2).

En outre, un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 20 octobre 2004 fixe les modalités pour toute nouvelle demande de locaux selon des critères d'urgence et de priorité particulièrement rigoureux, tout en respectant le principe de l'égalité de traitement entre les divers secteurs de l'administration.

Cet extrait stipule notamment que :

1. Toute nouvelle demande de locaux administratifs, scolaires, universitaires ou autres, fait l'objet d'une requête écrite, dûment motivée, adressée au secrétaire général du DAEL ; elle est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat, sauf si elle porte sur une surface inférieure à 100 m^2 ;
2. La demande de locaux est signée par le-la secrétaire général-e du département demandeur ;
3. Le DAEL soumet les demandes, préavisées par son secrétaire général, au Conseil d'Etat, qui statue sous forme d'extrait de procès-verbal de ses séances ;
4. Périodiquement, le DAEL soumet à l'approbation du Conseil d'Etat les demandes de dépassements de crédits (rubrique 540000.316) qu'implique l'exécution des décisions prises.

Afin d'assurer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève, ainsi que des locaux loués par l'Etat de Genève pour l'administration canto-

nale, l'acquisition d'un nouveau progiciel était devenue urgente, sachant que l'outil informatique actuel, développé en 1988, a atteint ses ultimes limites.

C'est ainsi que le Grand Conseil a voté, le 9 juillet 2003, une loi ouvrant un crédit d'investissement d'un montant de F 500'000 pour le «remplacement du progiciel gérance».

Activités

Le service de la gérance traite plus de 2000 dossiers actifs concernant des propriétés privées du canton aussi diverses que des terrains en zone agricole ou en zone de construction, des bâtiments artisanaux, des immeubles de plusieurs appartements, des villas, des appartements en propriété par étage (PPE), des immeubles en société immobilière ainsi que les immeubles du patrimoine administratif.

Dans le cadre de l'expertise du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève actuellement en cours, le service de la gérance participe activement à la transmission des données sur les propriétés de l'Etat et leur mise à jour.

Le projet de construction de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA), implique pour le service de la gérance de devoir libérer les terrains, propriété de l'Etat de Genève, compris dans l'emprise du chantier.

Il a ainsi fallu résilier 63 contrats de bail à loyer dans les périmètres du Bachet, Gare des Eaux-Vives et Gare de Chêne-Bourg, ce qui implique dans la plupart des cas l'ouverture d'une procédure en prolongation de bail ou en évacuation au Tribunal des baux.

Suite à l'incendie de l'usine «Kugler» à la Jonction, les travaux de sécurisation et de consolidation des locaux pouvant encore être maintenus, en attendant une affectation définitive de cette bâtisse, ont été entrepris dans le courant de l'année 2004.

Ces locaux seront loués très prochainement à des groupements d'artistes et d'artisans.

La mise en valeur, actuellement en cours, des périmètres «Campagne Gardiol» au Grand-Saconnex, «Les Ouches» au Petit-Saconnex, «Les Voirets» à Plan-les-Ouates et «Cressy» à Bernex et Confignon, implique pour le service de la gérance l'élaboration de contrats de droit de superficie constitués en faveur des fondations immobilières de droit public ou des coopératives d'habitation sur les parcelles propriété de l'Etat de Genève.

C'est ainsi par exemple que les six contrats de droit de superficie, conclus en 2004 pour les périmètres de «Cressy» et «Les Voirets» vont permettre la construction de 189 logements sociaux.

Par ailleurs, l'aide personnalisée aux pays moyennement avancés (PMA) a pu être poursuivie et ce sont maintenant 29 Etats étrangers qui bénéficient d'une aide cantonale leur permettant de mieux assumer leurs charges locatives, conformément aux accords internationaux conclus avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

D'autres contrats de superficie importants ont été conclus avec :

– La Fondation Romande de Détention LMC qui accueille les étrangers ayant commis des infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.
– Le Comité International de la Croix-Rouge, pour la construction d'une crèche en commun avec la Ville de Genève.
– La Fondation de l'Ecole Internationale de Genève, pour la construction d'un campus scolaire.

Conciergerie

Le service de la conciergerie a assuré l'entretien de surfaces représentant plus de 1'100'000 m^2, tant dans les bâtiments administratifs, scolaires, qu'universitaires, à raison de 550'000 m^2 par le personnel du service et environ 600'000 m2 par des entreprises de nettoyage de la place.

L'effectif des postes manuels est resté stable en 2004 et le restera en 2005 (210 postes à plein temps).

L'on doit prévoir, en 2005, une augmentation de la surface à entretenir par des entreprises privées de la branche du nettoyage en fonction des nouvelles locations annoncées (Cardinal-Mermillod 36 – Stand 46-48 – Arquebuse 6 (OPF), Grand-Pré 70 (CTI), divers pavillons scolaires (Bougeries – André-Chavanne – Rolliet).

Les locations de salles de gymnastique, de cours, d'aulas et d'auditoires, en dehors de l'horaire scolaire, se sont poursuivies en 2004. Les demandes ont pu être presque toutes satisfaites, excepté pour les groupes musicaux dont la demande devient de plus en plus forte. Ce ne sont pas moins de 2'000 demandes qui ont pu être satisfaites pour des groupements, associations ou privés, dont environ 3/4 pour les équipes de clubs sportifs, qui ont bénéficié annuellement ou occasionnellement de la mise à disposition de locaux.

Amarrages

La situation en matière de places d'amarrage dans les eaux cantonales du lac de Genève n'a pas connu d'évolution notable dans la mesure où le nombre de bateaux immatriculés dépasse assez largement les possibilités d'amarrage dans les ports genevois.

Plus de 150 nouvelles demandes ont été adressées au service pendant l'exercice 2004. A défaut de réalisation d'un nouveau port, il n'y a guère de possibilités de satisfaire aux demandes de personnes ayant acquis une nouvelle embarcation.

Pour le surplus, le service des amarrages a très étroitement collaboré avec les garde-port du DIAE. Cette complémentarité a permis de mieux maîtriser l'état d'entretien des embarcations, d'une part, et les possibilités de satisfaire au mieux les propriétaires de bateaux en fonction de la taille de leur embarcation, d'autre part.

7.6 Direction du génie civil

Mission

La direction du génie civil, qui comprend les divisions des routes, des ouvrages d'art et de la voirie cantonale, est chargée d'établir les dossiers généraux, définitifs et d'exécution des projets d'ouvrages de génie civil et d'équipement. Ces dossiers sont établis conformément aux documents de base, aux implantations et aux besoins définis par la direction de l'aménagement du territoire. En qualité de maître d'ouvrage, la direction du génie civil organise et dirige la construction des ouvrages de génie civil et d'équipements et assure la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil et de transport en engageant d'une manière optimum le personnel et les moyens à disposition.

Priorités et activités (en 2004)

Durant l'année 2004, les activités de la direction du génie civil ont porté principalement sur les points suivants :

Travaux pour les TPG

• *Tram section Sécheron*

Après la mise en service, en décembre 2003, du prolongement de la ligne 13 (place de Cornavin – Nations), les travaux de finition des aménagements de surface et la pose des revêtements définitifs sur la place de Cornavin et à la rue de Lausanne, se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'été 2004.

• *Tram section Acacias*

Du rond-point de Plainpalais, par l'avenue Henri-Dunant et la route des Acacias jusqu'à la boucle du Pont-Rouge, soit sur les 2,3 kilomètres du tracé, les travaux pour l'extension de la ligne de tramway de la section Acacias se sont poursuivis durant l'année 2004. La mise en service du tram 15 a été réalisée le 12 décembre 2004 lors du changement d'horaire officiel des TPG. Pour garantir les délais impartis par le programme des travaux, les entreprises de génie civil ont travaillé avec un total de 80 ouvriers en moyenne et, durant certaines périodes, avec des effectifs allant jusqu'à 120 personnes.

• *Tram Lancy*

Les travaux de la section Lancy ont débuté le 25 octobre 2004. Planifiés sur une durée de 18 mois, ces importants travaux permettront de prolonger le réseau actuel depuis la boucle du Pont-Rouge, par la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies, jusqu'aux voies existantes arrivant aux Palettes depuis le Bachet-de-Pesay.

• *RC 2 – rue de Genève, goulet de Chêne-Bourg*

Mise en place d'une deuxième voie en faveur du tram 12 entre l'avenue de Bel-Air et la rue Peillonnex.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel.

RC 1 - quai de Cologny, P+R Genève-Plage, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle.

RC 41 - Route de l'Etraz, tronçon Richelien, RC 37 route de Sauverny, aménagement de bandes cyclables.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Divers aménagements de modération du trafic et d'amélioration de la sécurité ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le réseau routier cantonal. Il s'agit notamment de:

Route du Bois Brûlé, construction d'une nouvelle route entre la route de Colovrex et la route de Ferney, mise en service début 2005.

RC 26 - Route de Veyrier, tronçon chemin de Pinchat, chemin De-Blonay, construction d'un trottoir.

RC 27 - Route de Troinex, chemin Lullin, chemin Bella-Vista, construction d'un trottoir.

RC 43 - Route de Cugny, village de Bardonnex, aménagement de modération de trafic.

RC 53 - Route de Gy, aménagements de modération du trafic dans la traversée de Meinier en coordination avec des aménagements communaux. Travaux en cours.

RC 67 - Route de Soral, village de Confignon, trottoir et modération de trafic.

RC 71 - Route de la Plaine, Pont CFF, RC 31 route du Mandement, construction d'un trottoir. Travaux en cours à terminer en 2005.

RC 84 - Route de Valleiry, village de Chancy, modération de trafic. Travaux en cours à terminer en 2005.

Les travaux de gros entretien et d'aménagement sur l'autoroute de contournement de Genève et l'évitement de Plan-les-Ouates ont porté essentiellement sur les points suivants :

– travaux de mise en conformité de la jonction de Ferney en cours ;
– réfection des enrobés du secteur Confignon, sur le tronçon jonction de Bernex - échangeur de Perly, route de Saint-Julien ;
– mise en conformité des dispositifs de retenue ;
– 3e étape de la mise en place de signalisation de secours dans les tunnels ;
– remplacement et renouvellement de diverses installations électromécaniques (bornes SOS, batteries, panneaux synoptiques, détection automatique d'incident dans les tunnels, etc…).

De plus, la réfection annuelle du réseau routier cantonal a été mise à profit, en recourant à des enrobés bitumineux spéciaux phonoabsorbants (27'000 m^2), pour diminuer les nuisances sonores provoquées par des circulations particulièrement intenses, alors que 40'000 m^2 d'enrobés bitumineux traditionnels ont été posés sur des tronçons moins sensibles.

L'entretien et les modifications de la signalisation horizontale ont nécessité la mise en œuvre de 48'000 m. linéaires de peintures blanche et jaune, dont 7'500 m. linéaires pour des bandes cyclables, 70 passages de sécurité, ainsi que 880 triangles et flèches.

Les opérations de viabilité hivernale sur les réseaux routiers cantonal et national, durant l'hiver 2003/2004, ont nécessité 2 interventions «neige généralisée» ainsi que 11 interventions «fondants généralisés» avec épandage de fondants chimiques sur l'ensemble du réseau routier.

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Etablissement des premiers programmes d'assainissement pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le programme pluriannuel.

Ouvrages d'art

Pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et pour garantir la sécurité des usagers, le programme ordinaire d'inspections a été poursuivi durant l'année 2004. Ce programme d'inspection permet d'évaluer l'état des ouvrages et d'établir un programme pluriannuel d'entretien et d'assainissement des ponts, des tunnels et autres ouvrages d'art du canton.

Sur le réseau des routes cantonales, plusieurs ouvrages ont fait l'objet de travaux d'assainissement et de gros entretien, parmi lesquels il faut citer :

Passage supérieur de Bouffard (OA 1201 – RC 81)

Passage supérieur de la route de Chancy (OA 3916 – RC 4)

Passage inférieur de la rue des Bossons (OA 3913 – RC 38)

Pont de Chevrier (OA 7503 – RC 54)

Pont de Briques (OA 3910 – RC 29).

Thèmes d'actualité et perspectives (pour 2005)

Les travaux et aménagements suivants sont prévus en 2005 :

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Poursuite de l'établissement des programmes d'assainissement et des projets et mise en œuvre des premières mesures prévues dans le programme pluriannuel annexé au PL 8644 ouvrant un crédit d'investissement de 85 millions, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales.

Travaux pour les TPG

- *Tram section Acacias*

Inauguré en décembre 2004, les travaux de finition des aménagements de surface et des collecteurs vont se poursuivre et se terminer durant la première moitié de 2005.

- *Tram section Lancy*

Les travaux planifiés sur 18 mois ont débuté en octobre 2004 et vont se poursuivre jusqu'à la mise en circulation du tram programmée pour avril 2006.

- *Tram section TCMC*

Dès l'obtention de l'autorisation fédérale, les importants travaux pour la réalisation de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern devraient débuter dans la deuxième moitié de l'année 2005.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel, sur les tronçons suivants :

RC 1 - Route de Thonon, tronçon chemin de Mancy - La Pallanterie, pistes cyclables bilatérales.

RC 34 - Avenue de Mategnin, tronçon avenue A.-F. Dubois, avenue Sainte-Cécile, aménagement de pistes cyclables et trottoir.

RC 36 - Route de Collex, Collex à Bossy, aménagement d'une piste cyclable mixte (piétons cyclistes).

RC 67 - Route de Soral, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Lully et Soral ; étude en cours.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Les tronçons et endroits suivants seront notamment concernés par la mise en place d'aménagements de modération du trafic, ainsi que d'amélioration des géométries et équipements routiers :

RC 1 - Route de Thonon, carrefour avec la route de l'Eglise, aménagement d'un giratoire.

RC 4/72 - Route de Chancy, carrefour avec la route de Cartigny, aménagement d'un giratoire.

RC 20 - Route d'Hermance, construction d'un trottoir entre le chemin de la Gravière et le chemin des Tuilières.

RC 22/53 - Route de Vandoeuvres, aménagements de modération du trafic dans la traversée de Vandœuvres en coordination avec des aménagements communaux.

RC 23 - Route de Jussy, aménagement de modération du trafic à travers le village de Jussy en en coordination avec des aménagements communaux.

RC 41 - Route de l'Etraz, carrefour avec la route de Saint-Loup, aménagement d'un giratoire.

RC 41 - Route de l'Etraz, tronçon Bois Fromager/ Bâtie, cheminement pour piétons.

RC 53 - Route de Gy, carrefour avec la route de Bellebouche, aménagement d'un giratoire.

RC 55 - Route de Mon-Idée, chemin de Marche-Pied chemin de la Seymaz, aménagement d'un trottoir.

RC 62 - Route de La Chapelle, tronçon route de Saint-Julien - route de Drize, aménagement de modération de trafic.

RC 68 - Route de Laconnex, intersection avec la route de la Maison Forte, aménagement d'un giratoire définitif.

RC 72 - Route du Nant-des-Crues, intersection avec la route d'Avully, aménagement d'un giratoire.

RC 74 - Route d'Aire la Ville, construction de giratoires aux carrefours avec les chemins de Châtillon et des Communaux.

Les travaux de gros entretien et d'aménagement sur l'autoroute de contournement de Genève et l'évitement de Plan-les-Ouates seront poursuivis ou commencés pour les objets suivants :

– suite et fin de la mise en conformité de la Jonction de Ferney;

– étude et préparation du gros entretien du tronçon «Aéroport» selon la «Planification de l'entretien des routes nationales» (UPlaNS) imposée par l'Office fédéral des routes (OFROU);

– adaptation radiocommunication dans les tunnels;

– étude et travaux pour la mise à jour du réseau informatique et l'installation éventuelle d'une ventilation dans la tranchée couverte des Palettes.

Ouvrages d'art

Diverses inspections d'ouvrages nécessaires aux études des projets d'assainissement et à la planification des travaux seront réalisées au cours de l'année 2005.

De plus, des interventions de gros entretien sont prévues sur plusieurs ouvrages situés sur le réseau des routes cantonales. Il s'agit notamment, pour les plus importants, du viaduc de Cartigny (OA 1303 – RC 72) et du tunnel de Ferney (OA 3501 – RC 7).

Le début des travaux pour la réalisation d'une importante passerelle pour piétons et cycles (passerelle des Sports) entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le complexe «Stade de Genève - Centre commercial de La Praille» est planifié pour la deuxième moitié de l'année 2005. Toutefois, le démarrage des travaux est encore subordonné à l'approbation par le Grand Conseil du projet de loi PL 8795 pour l'obtention du crédit d'investissement nécessaire.

La réalisation d'une passerelle pour piétons et cycles franchissant l'Arve entre le chemin de la Gravière et le quai Ernest-Ansermet est également prévue en 2005.

7.7 Direction du patrimoine et des sites

7.7.1 Considérations générales

Fidèle à sa pratique pluridisciplinaire, la mission patrimoniale de l'Etat de Genève s'est déployée largement en 2004 dans un éventail de champs contrastés où se retrouvent l'archéologue aussi bien que le curateur d'art contemporain, l'architecte-urbaniste aussi bien que l'historien médiéviste. Cette diversité, exceptionnelle au sein de l'administration, donne à l'action de la direction du patrimoine et des sites un dynamisme dont témoignent les comptes-rendus sectoriels qui suivent. Il est important de noter que toutes les activités auxquelles il est fait référence donnent, par leur double orientation de sauvegarde et de promotion, sa pleine mesure à la dimension culturelle du patrimoine tel qu'il est défendu à Genève : il ne s'agit pas de protéger passivement les témoins de l'identité collective mais au contraire de les inscrire dans une politique active de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les classements d'édifices, les mesures d'inscription à l'inventaire, les études de plans de site, la poursuite des recensements architecturaux, le soutien aux jeunes artistes, la réalisation d'œuvres intégrées dans les nouveaux édifices publics, la recherche historique, les trouvailles archéologiques, les publications, l'organisation des journées du patrimoine, l'élaboration du site Internet de la direction du patrimoine et des sites, etc. en sont la manifestation foisonnante.

La direction du patrimoine et des sites exprime un souci particulier en ce qui concerne le patrimoine bâti du XX^{e} siècle. Car si la valeur des immeubles de qualité des années 1920 à 1940 est désormais acquise, celle de certaines réalisations d'après la seconde guerre mondiale commence à être reconnue mais peine à être acceptée. Le processus de valorisation culturelle de ce type de patrimoine sera sans doute encore laborieux du fait du manque de recul historique à partir duquel la collectivité peut s'accorder à reconnaître la valeur. L'élargissement du champ patrimonial est toutefois inéluctable et il faut s'attendre à ce que sa sauvegarde présente de nouveaux défis méthodologiques, administratifs et financiers.

Le Fonds d'art contemporain a plusieurs créations et acquisitions remarquables à son actif cette année. Ces motifs de satisfaction ne doivent cependant pas occulter le fait que la diminution de moitié de ses ressources pour les trois prochaines années entraînera un resserrement de l'aide de l'Etat à la création contemporaine dans un domaine, les arts visuels, qui ne bénéficie déjà que de fort peu de soutien officiel.

Enfin, il faut souligner le profond changement dans les rapports entre notre canton et la Confédération en matière de sauvegarde patrimoniale résultant de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Les effets budgétaires et techniques de la nouvelle répartition des tâches sont, pour l'heure, encore difficiles à mesurer. Mais l'engagement exclusif de la Confédération en faveur des seuls monuments d'importance nationale est d'ores et déjà redouté par les services cantonaux en raison des charges supplémentaires qui devront être assumées par les cantons dans ce domaine.

7.7.2 Conservation cantonale des monuments (édifices et sites classés)

Au cours de l'année écoulée, de nombreux immeubles ou monuments classés ont fait l'objet de travaux de restauration ou d'entretien. Un suivi a été assuré par le conservateur principalement pour les édifices suivants : la maison Calandrini à Frontenex ; la chapelle de la Pélisserie ; le Mestral à Hermance (mairie) ; l'église Saint-Maurice à Bernex ; l'église Saint-Jean Baptiste à Corsier ; l'église Saint-Clément à Collex (clocher) ; l'église Saint-Félix à Presinge ; la tour de Saconnex-d'Arve ; le domaine de La Gara ; la maison Leleux à Dardagny ; le Saugey à Satigny ; la maison Mallet à la Cour Saint-Pierre.

Diverses demandes de participation financière du Fonds cantonal des monuments de la nature et des sites ou de l'Office fédéral de la culture ont été instruites par le conservateur, notamment celles portant sur des bâtiments classés et celles relatives à la troisième étape d'aménagement du site archéologique de la cathédrale, aux églises de Bernex et de Corsier ainsi qu'à la chapelle de la Pélisserie.

Le Conseil d'Etat a procédé au classement de la maison Leleux et a pris un arrêté procédant au classement du complexe Mont-Blanc Centre, lequel englobe le cinéma Le Plaza. Le propriétaire a interjeté recours contre cette décision. Déposée par la Société d'art public, une demande de classement de l'immeuble situé au numéro 28 de la rue des Franchises, lequel constitue le dernier vestige de la Cité Vieusseux, n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat afin de permettre la réalisation d'un projet de logements au même emplacement. Enfin, les décisions intervenues dans le cadre du traitement par l'autorité judiciaire compétente de procédures de recours ont permis une entrée en force de la décision prise le 20 février 2002 par le Conseil d'Etat de classer les immeubles du groupe Miremont-le-Crêt. Ainsi, à ce jour, le canton de Genève compte 258 immeubles ou objets classés.

Plusieurs dossiers de proposition de classement sont en cours d'instruction, certains nécessitant d'effectuer des expertises complémentaires portant sur des aspects liés à la valeur propre des objets ou sur les incidences aux plans fonctionnel et économique de telles décisions. Il s'agit principalement de la gare de Cornavin, du complexe des Eaux de l'Arve à Vessy, des anciennes embarcations des Mouettes genevoises, des maisons Leclerc et Coppier-Duvernay à Carouge et du domaine de La Gara.

Mentionnons la décision prise par le Conseil fédéral le 10 décembre 2004 de proposer, parmi une liste comprenant trois autres objets édifiés en Suisse par Le Corbusier, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'immeuble CLARTE, dont la restauration va enfin pouvoir commencer.

Le thème 2004 des Journées européennes du patrimoine était «Transports et circulations». Comme pour les précédentes éditions, la mise sur pied des JEP fut organisée conjointement avec la Ville de Genève et en coordination avec les autres cantons. Une vingtaine de visites et de parcours mis sur pied avec le concours actif de divers partenaires privés (associations et propriétaires notamment) ou institutionnels a rencontré un franc succès. En effet, plus de huit mille participants ont pris part à ces Journées. A relever le succès rencontré par l'ouverture au

grand public des locaux de l'ancienne aérogare et de la tour de contrôle de Cointrin.

Enfin, il y a lieu de signaler l'adaptation des dispositions du règlement d'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites en matière d'octroi de subventions. Désormais ces modalités ont été harmonisées avec celles en usage pour l'octroi de subventions à la restauration de bâtiments à vocation d'habitation.

7.7.3 Service des monuments et des sites

Recensements et inventaires

Durant l'année 2004, le service des monuments et des sites a poursuivi le recensement du patrimoine architectural et des sites du canton: le quartier de la Tannerie à Carouge, celui des Semailles dans la commune de Lancy, le domaine de la Maison de Vessy (Veyrier), le recensement cantonal des ouvrages de défense qui fait suite à l'inventaire fédéral des ouvrages de combat et de commandement, le recensement des logements économiques de bas gabarits construits à Genève entre 1920 et 1960. Le recensement du patrimoine ferroviaire du canton, établi dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA), a été complété par une étude particulière portant sur la gare de Chêne-Bourg.

Inscriptions à l'inventaire

Les procédures engagées à Satigny ont donné lieu à de nombreux contacts avec la commune et les propriétaires. D'autres ont été ouvertes à la demande de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) en Ville de Genève et dans le canton.

Divers immeubles ont été inscrits à l'inventaire au Petit-Saconnex, deux villas à l'avenue Edmond-Vaucher 10 et 12, dont l'une est une des premières réalisations de Maurice Braillard; à Lancy, la piscine de l'avenue Eugène-Lance, réalisée à la fin des années soixante par les architectes Georges Brera et Paul Waltenspühl; à Carouge, le cinéma Bio 72 et un immeuble à la rue Saint-Joseph 47; à Confignon, route de Soral 32-34, un ensemble de sept bâtiments faisant partie d'un ancien mas villageois; à Carouge le tombeau du général polonais Hauke-Bosak.

La mission du service s'élargit progressivement à la protection du patrimoine bâti de la deuxième moitié du XX^{e} siècle. En effet la Société d'Art Public (SAP) et la CMNS ont demandé que des mesures de protection soient adoptées pour les bâtiments et ensembles les plus significatifs. Le service des monuments et des sites a ainsi préparé des dossiers pour l'inscription à l'inventaire d'une cinquantaine d'édifices. Ce travail se poursuivra en 2005. Par ailleurs, suite à la demande de la CMNS d'inscrire à l'inventaire l'école En Sauvy, une collaboration avec la commune de Lancy a été mise sur pied, en vue de définir des mesures de protection et l'élaboration d'un cahier des charges d'intervention, applicables à l'ensemble des écoles réalisées, à partir de 1965, par l'architecte Paul Waltenspühl.

Instruction de requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

En amont du dépôt des requêtes en autorisation de construire, le service a répondu à de nombreuses demandes d'informations, formulées par les propriétaires, leurs mandataires ou les régies d'immeubles. Afin d'émettre un avis circonstancié, dans bien des cas, ces informations ont nécessité une visite préalable du bâtiment. Ces contacts ont permis d'apporter des conseils dans le cadre de la mise au point des dossiers.

De nombreux chantiers ont fait l'objet d'un suivi par le service. Citons entre autres: à Genève, le site de Serono à Sécheron, où deux grandes halles industrielles sauvegardées sont en cours de réhabilitation; les bâtiments de l'ancienne usine Tavaro aux Charmilles; la transformation et surélévation de l'immeuble Peugeot aux Eaux-Vives; la restauration après incendie de la salle paroissiale des Eaux-Vives; la surélévation du club de la Nautique à Cologny; la restauration du château d'eau SIG, à Jussy; la transformation de la ferme Gallay pour l'aménagement de logements par la commune de Presinge; la transformation et restauration de la Chandoleine, siège de la Fondation Hardt à Vandœuvres; les maisons Paschoud et de l'Horloge à Troinex, la maison communale de Cartigny; l'usine de Chancy-Pougny (restauration des bétons et des crépis), etc.

Plusieurs dossiers d'intervention sur des objets caractéristiques des années soixante ont donné lieu à des études particulières, notamment l'immeuble de logements pour étudiants à l'avenue de Sainte-Clotilde 5-9 (1970, René Koechlin et Marc Moser); l'ancienne aérogare de Cointrin (1946-49, Jean Camoletti et Jean Ellenberger); la piscine de Lancy (1967, Brera et Waltenspühl, architectes) ainsi que des ensembles de logements à Meyrin, Budé, Vermont ou au Lignon.

Dans la Vieille Ville et le secteur des anciennes fortifications, le service a traité de dossiers importants Grand-Rue 21, 30 (comprenant notamment la restauration de décors peints) et 33, dont le chantier s'est terminé en 2004; rue de l'Hôtel-de-Ville 9; rue des Granges 11; place du Bourg-de-Four 32; Puits-Saint-Pierre 1, Hôtel des Armures (aménagement du 1er étage avec la conservation et mise en valeur d'un plafond peint du XVII^{e} siècle découvert pendant le chantier); rue Eynard 8 (terminé en 2004); rue de l'Athénée 6-8 (restauration des façades des anciens hôtels particuliers). A Coutance, citons la réhabilitation des immeubles rue Rousseau 7, rue des Etuves 21, place Grenus 9; rue de Coutance 6-8; rue de Coutance 10.

Pour les ensembles du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle, ce sont près d'une centaine de rendez-vous de chantiers qui ont été assurés pour l'approbation des détails d'exécution, des descriptifs des travaux et le choix des matériaux et des teintes. Le plus grand nombre concerne des restaurations et transformations de bâtiments à vocation administrative ou commerciale, d'hôtels ou de logements. Dans la catégorie des bâtiments de logements, 56 dossiers d'aménagement d'appartements dans les combles ont reçu un préavis favorable, représentant un potentiel d'environ une centaine de nouveaux appartements. 25 demandes ont concerné la remise en état d'anciens ascenseurs. Aujourd'hui nous disposons de plusieurs exemples de restauration de très belle facture (menuiserie et ferronnerie), par exemple rue de Villereuse 1, rue Cherbuliez 5, rue des Cèdres 10.

Mentionnons aussi l'instruction de quelques dossiers particuliers: les projets de restauration d'Uni-Bastions, de l'ancienne école de Chimie et de l'immeuble Beau-Séjour 22-24; divers projets à Anières, un immeuble locatif au centre du village, la création d'un jardin d'enfants (réhabilitation d'un bâtiment ancien et création d'un nouveau volume) et l'aménagement des rues principales du village;

à Chêne-Bourg, l'aménagement de la place Louis-Favre; à Hermance, la transformation rue du Centre 26; à Vandœuvres, la rénovation du domaine du Petit Chougny; le dossier de réhabilitation de Vésenaz-Centre, l'aménagement de l'espace public du vieux village d'Onex; à Veyrier, la restauration de l'église et l'extension de la mairie. Dans le vieux Carouge, un des plus importants chantiers fut la rénovation des bâtiments situés à la place du Temple suite à l'incendie du restaurant de l'Olivier de Provence.

Un temps considérable a été consacré aux dossiers et chantiers menés directement par les régies d'immeubles, ou encore aux travaux réalisés par les entreprises qui procèdent à des «entretiens» de façades, sans demande d'autorisation et donc sans soumettre préalablement un descriptif des travaux. Ces chantiers sont signalés par les déclarations d'ouverture de chantier.

Dans le domaine de la protection des sites naturels, le service a traité plusieurs projets importants tels que l'aménagement du nouveau débarcadère de la CGN au Jardin anglais suite au déplacement du bateau le Valais; le réaménagement et la restauration de la jetée des Pâquis; la renaturation du nant de la Bistoquette, celle de la Versoix pour le tronçon compris entre la voie ferrée et la route de Suisse (quartier de la Scie), ainsi que divers aménagements piscicoles sur l'Arve, notamment à Vessy.

En complément des préavis émis par la commission des monuments, de la nature et des sites, le service a établi 381 préavis.

Subventions à la restauration

Le service des monuments et des sites, chargé de l'application des articles 42 A à H LPMNS, sur la subvention à la restauration de bâtiments à vocation d'habitation, a assuré le secrétariat de sa commission d'attribution qui s'est réunie 12 fois au cours de l'année 2004. Sur les trente demandes de subvention adressées au département, vingt-quatre concernent des immeubles d'habitation collective et six des maisons individuelles. Relevons la grande variété des travaux subventionnés répartis aussi bien à la ville qu'à la campagne et couvrant des interventions qui vont de la remise en état d'un décor peint dans une cage d'escalier à la restauration d'ensembles des XIX^{e} et XX^{e} siècles. La commission d'attribution de la subvention a statué sur 45 cas. Le montant engagé en 2004 est de Fr. 1'324'000.-.

En outre, le service a instruit 8 dossiers de subvention pris en charge par le Fonds cantonal des monuments et des sites.

Secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et de celle du Vieux-Carouge (CVC).

Le service a assuré le secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et celle du Vieux-Carouge (CVC) ainsi que l'analyse, la préparation et le suivi administratif et technique des dossiers et des procédures. En 2004, plus de 1700 préavis ont été établis par la CMNS et 53 par la CVC, au cours de 123 séances pour la CMNS et 8 pour la CVC. En outre, la CMNS s'est réunie 11 fois en séance plénière.

Plans de site et études d'aménagement

En 2004, le Grand Conseil a adopté la loi d'extension du périmètre protégé des rives du lac sur le coteau de Cologny (demande du Grand Conseil), ainsi que la modification des limites de zones d'Ecogia – initiative de la commune de Versoix – plaçant cet ensemble bâti en zone 4B protégée. Cette modification des zones a été accompagnée d'un plan de site comprenant l'ensemble du domaine d'Ecogia, bâtiments et espaces naturels, adopté par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2004.

Deux plans de site valant pour partie plan localisé de quartier à Grange-Canal (Chêne-Bougeries) ont été mis à l'enquête publique ainsi que, sur demande du Conseil municipal de Thônex, un plan de site pour le village de Villette.

Les études engagées en 2003 se sont poursuivies, notamment les études de plan de site pour la cité-jardin d'Aïre à Genève et pour l'embouchure de la Versoix (avec le DIAE). L'étude d'un plan de site sur une partie du quartier du Mervelet (Genève-Petit-Saconnex) à la demande de la Ville de Genève a été achevée.

La création d'une zone de hameau accompagnée d'un plan de site à Chevrens, commune d'Anières, est en cours d'instruction, de même qu'un plan de site pour le secteur sud du village de Landecy, en partenariat avec la commune de Bardonnex.

Par ailleurs, le service a été appelé à participer à des groupes de pilotage ou de travail pour des études d'aménagement dirigées par la direction de l'aménagement du territoire (schéma directeur de Belle-Idée, étude directrice à La Plaine, zones agricoles spéciales, divers PAC…) ou en collaboration avec le DIAE (renaturation du Nant de Couchefatte) ou encore avec la Ville de Genève (aménagement de la Rade). Il a suivi l'élaboration de plans directeurs communaux (Anières, Avusy, Meinier). Enfin, de nombreux préavis ont été établis par le service et la CMNS sur des études en cours dans d'autres directions (PLQ, modification de zones; études d'impact sur les lignes de trams : Lancy, Meyrin).

Formation, échanges, cours, activités diverses

Les contacts avec les services de protection du patrimoine des autres cantons sont l'occasion de confronter différentes pratiques et d'enrichir l'expérience professionnelle des collaborateurs du service. Au cours de l'année 2004, les services des cantons romands se sont rencontrés à deux reprises.

Le Groupe de travail sur la protection du patrimoine (GTP) qui réunit les collaborateurs des services cantonaux de toute la Suisse, a débattu, à Zoug, des solutions applicables à la conservation et restauration du patrimoine architectural du XX^{e} siècle.

A diverses occasions, des membres du service ont été invités à donner des conférences ou des cours dans le cadre de séminaires ou de programmes d'enseignement notamment à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG), à la HES de Lullier, à la faculté des lettres de l'Université de Genève, dans le cadre du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en muséologie et conservation du patrimoine. Le service a participé aux colloques sur la «Synergie dans la conservation» et sur «Que faire des maisons rurales ?». Par ailleurs, un collaborateur du service a siégé comme expert à la HES de Berne pour deux modules post-grade consacrés à la conservation du patrimoine et a participé au groupe de travail de l'ICOMOS sur la formation permanente.

La protection du patrimoine étant directement confrontée à l'application des normes thermiques prescrites par

la législation, de nombreux contacts ont eu lieu avec le service cantonal de l'énergie (ScanE) et des collaborateurs ont participé à des conférences sur des thèmes tels que climatisation, risque de surchauffe estivale dans les bâtiments fortement vitrés ou durabilité des ouvrages en béton.

7.7.4 Commission des monuments, de la nature et des sites

Durant l'année 2004, la commission des monuments de la nature et des sites s'est réunie onze fois en séance plénière.

Analyse de dossiers

Suite à une première analyse en sous-commission, diverses requêtes en autorisation de construire ont été examinées par la commission plénière. Il s'agit de projets d'importance concernant, par exemple, l'agrandissement d'un EMS à Hermance, la transformation et la construction d'immeubles villageois à Vésenaz, la protection des villages de Certoux et de Lully contre les eaux de l'Aire, la réfection de la Plaine de Plainpalais.

En application de l'article 5 LPMNS, plusieurs demandes de classement ont été préavisées favorablement pour les objets suivants : gare de Cornavin, halles et tour du Molard, domaine de La Gara à Jussy. En outre, suite au rapport de ses délégués, la commission a donné un préavis favorable à l'inscription à l'inventaire de 63 objets sur la commune de Satigny, selon les articles 7 et suivants de la LPMNS. Enfin les deux projets de plans de site de Villette et du village de Grand-Lancy ont été soumis à l'analyse de la CMNS qui a émis des préavis positifs pour leur adoption, en application des articles 38 et suivants de la LPMNS.

Recensement architectural et aménagement du territoire

Les divers recensements effectués par le SMS (voir-ci-dessus) ont été soumis à la CMNS qui, en règle générale, a suivi les recommandations sur les valeurs patrimoniales. De même, la commission a suivi les recommandations de ses délégués pour l'attribution de quatre catégories de valeur patrimoniale aux ensembles de logements économiques construits à Genève entre 1920 et 1960.

En matière d'aménagement du territoire, la CMNS s'est prononcée sur l'étude du plan directeur d'Avusy, sur le schéma directeur du site de Belle-Idée à Thônex, sur les études du périmètre de la ZIBAY et de celui de la protection des rives du Rhône situé sur la commune de Satigny.

Présentations diverses

La CMNS a accueilli des représentants de la direction de l'aménagement pour des études spécifiques concernant le plan directeur du quartier de la Tulette à Cologny d'une part et sur la problématique de l'implantation des serres dans les zones agricoles spéciales d'autre part. Les services concernés du DIAE se sont exprimés à plusieurs reprises dans le cadre de projets de renaturation des cours d'eau de la Seymaz, de la Versoix et du nant de Couchefatte.

Le projet «EMERAUDE», relatif à la protection de la faune et de la flore, à l'échelle d'un réseau européen, a été présenté en séance de commission par les délégués de l'organisation WWF-Suisse. A sa demande, la CMNS a entendu les explications des représentants de la Ville de Genève et des architectes-mandataires sur le projet et les travaux d'aménagement de la place des Nations. Par ailleurs, le projet de restructuration du site de la TSR à la Jonction, intégrant l'organisation d'un concours d'architecture pour la réhabilitation de la tour a également été présenté par une délégation de la SSR. Enfin, suite à une première présentation en 2003, l'évolution du projet CEVA a été évoquée à plusieurs reprises.

Thèmes généraux

Dans le cadre d'un mandat d'études initié par la DPS, la commission s'est préoccupée de la situation de l'immeuble Clarté. Après un premier débat, elle a adopté le contenu d'un cahier des charges visant à orienter les interventions sur cet immeuble.

A diverses reprises, la protection du patrimoine du XX^{e} siècle a été évoquée par la CMNS ; une liste de cinquante objets a été proposée pour des inscriptions à l'inventaire tandis que des études de plans de sites ont été recommandées pour des ensembles bâtis tels que Le Lignon, Budé, Vermont-Parc ou les tours de Carouge.

L'application de certaines bases légales en matière de conservation du patrimoine a donné lieu à deux débats consacrés à l'article 4 de la LPMNS à propos des objets à protéger et à l'article 106 LCI, particulièrement, en ce qui concerne l'octroi de dérogations.

Sous-commissions

Pour la *sous-commission architecture* (SCA), les projets en zone 4 B protégée restent les plus complexes à analyser. Le nombre de dossiers ayant augmenté par rapport à 2003, il a été nécessaire d'organiser des séances supplémentaires.

250 dossiers ont été traités par la *sous-commission nature et sites* (SCNS) au cours de 22 séances, dont une grande majorité a concerné les rives du lac, du Rhône et de l'Arve, y compris divers dossiers de renaturation ou de mesures visant à éviter les crues. Cette sous-commission estime que, d'une manière générale, les projets concernant la zone agricole en vue de son déclassement en d'autres zones doivent être refusés et que, dans tous les cas, ils exigent une étude très approfondie. De même, la défense du patrimoine rural et paysager ainsi que des voies historiques répertoriées par l'inventaire fédéral (IVS) doit être renforcée.

L'année 2004 a inauguré un nouveau fonctionnement de la *sous-commission monuments et antiquités* (SCMA). Ainsi, les dossiers relatifs aux ouvrages classés ont été traités sous la conduite du conservateur cantonal lors de séances mensuelles spécifiques.

40 séances ont été nécessaires pour traiter 443 dossiers soumis au préavis de la SCMA. Parmi ceux-ci, 90 dossiers étaient relatifs au patrimoine de la période 1919-1975, 17 étaient consacrés au patrimoine industriel et 252 dossiers concernaient des objets courants soumis à la LPMNS pour l'ensemble du canton. Enfin, 76 dossiers ont été examinés lors de 11 séances réservées aux objets classés. Il faut relever que le nombre de dossiers identiques correspondant aux objets classés est important : 32 dossiers ont été examinés une fois, 18 dossiers deux fois et 6 dossiers sont revenus 3 fois en sous-commission ! Le nombre de ces séances a été légèrement

supérieur à 2003. Plusieurs séances supplémentaires ont également été nécessaires en cours d'année pour respecter les délais de remise de préavis.

La commission a souvent dû déléguer un ou deux de ses membres pour la visite de bâtiments ou de sites faisant l'objet d'une requête. Malgré la charge supplémentaire assumée par les commissaires, cette pratique permet à la fois de mieux appréhender l'état de l'édifice et de mesurer pleinement et en toute connaissance de cause les enjeux patrimoniaux de l'intervention projetée.

D'une manière générale, les débats au sein de la commission ont été riches et souvent animés. Ils ont parfois buté sur une opposition entre la volonté de défendre une orientation conservatoire d'objets ou d'éléments patrimoniaux et le souhait de favoriser une intervention contemporaine traduisant une interprétation historique des éléments patrimoniaux en présence. Au-delà de ce débat, la commission s'est souvent interrogée sur la valeur concrète du patrimoine architectural et urbanistique à promouvoir dans notre canton. Cette valeur patrimoniale de l'édifice est souvent confrontée aux transformations exigées soit par les mises aux normes techniques, acoustiques ou thermiques, soit aux modifications d'affectation engendrant des transformations souvent radicales de l'objet. La commission a été confrontée à de nombreuses reprises aux transformations nécessaires d'un objet patrimonial afin de lui conférer une valeur d'usage renouvelée, garante de sa pérennité. Ainsi, les dossiers traités entraînent-ils régulièrement les questions suivantes :

- Quelle place est laissée à l'intervention contemporaine dans le processus de mise en valeur et de préservation du patrimoine architectural ?
- Comment défendre une position claire et positive des points de vue patrimoniaux sur les interventions proposées ?
- La multiplication des interventions programmées sur le patrimoine de construction récente (2e moitié du XXe siècle) n'exige-t-elle pas une clarification législative relative à cette période riche en ouvrages de qualité ?

A l'appui de ces thèmes désormais récurrents, quelques orientations de travail pourraient être engagées lors de la dernière année de législature :

- Il est urgent de résoudre d'un point de vue scientifique et non politique l'opposition entre exigence technique et écologique, et exigence patrimoniale.
- Compte tenu du nombre croissant de dossiers, la défense d'une politique patrimoniale claire et efficace est nécessaire pour mieux conserver les objets à forte valeur patrimoniale. N'est-il pas également important, pour répondre à cette volonté de qualité, de réduire la pression sur les objets de moindre valeur patrimoniale ?
- Vu les préjugés qui entourent le patrimoine, il serait opportun de lancer une campagne d'explication et de dédramatisation du fait patrimonial dans notre canton. Cela permettrait sans doute d'intégrer à sa juste place la valeur patrimoniale de l'architecture, des ensembles construits et des paysages de notre canton.
- L'effort de publication doit être accru. Il est nécessaire pour encourager et accompagner les pouvoirs cantonaux et communaux, les institutions publiques et les acteurs privés à être plus attentif au patrimoine que nous habitons quotidiennement.

7.7.5 Inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAHGe)

Le travail de l'IMAHGe s'est concentré sur trois tâches essentielles : la préparation du volume III de la série genevoise des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse (morphologie et fortifications de la ville ancienne de Genève), la mise en place de l'Atlas historique de la ville de Genève et la réalisation de travaux ponctuels menés à la demande des différents services de la direction du patrimoine et des sites.

Dans le cadre de la nouvelle convention signée entre la direction du patrimoine et des sites et l'Université de Genève, le 12 novembre 2004, l'IMAHGe a accueilli une étudiante de 3e cycle pour un stage de six mois en géomatique ; elle s'est familiarisée avec la digitalisation de la cartographie historique. Une recrue a accompli à l'Inventaire une partie de son service civil.

Les collaborateurs de l'IMAHGe ont mené divers travaux de recherches pour le compte des services de la direction du patrimoine et des sites, concernant notamment la Drize à Grange-Collomb ; le Moulin Roget (renaturation du nant de Couchefatte) ; La Versoix, étude du patrimoine hydraulique (mise à jour); le patrimoine ferroviaire cantonal ; les cafés et restaurants genevois ; les Bains de Champel ainsi que le Collège Calvin et plusieurs maisons anciennes de Genève.

Plusieurs collaborateurs de l'IMAHGe ont donné des cours dans le cadre de programmes universitaires (par exemple dans la Formation continue en patrimoine et tourisme de l'Université de Genève ou à l'Université de Lyon 2), contribué à des colloques («INSA», Berne, 17 septembre 2004; «Restaurer et créer», Lausanne, 23-25 septembre 2004) et présenté des exposés dans des sociétés savantes suisses et françaises.

Publications des collaborateurs de l'IMAHGe

Liste exhaustive à disposition à la DPS.

7.7.6 Service cantonal d'archéologie

Le site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre mobilisa cette année encore une partie de l'équipe du Service cantonal d'archéologie dans le cadre du projet lié à la mise en valeur des vestiges conservés au sein de ce vaste espace accessible au public. L'agrandissement de ce véritable musée archéologique ainsi que la volonté de repenser l'appareil didactique pour l'adapter à l'évolution des mentalités nécessite un important investissement. Selon l'agenda fixé avec la Fondation des Clés de Saint-Pierre, l'accueil et la partie nord du site devront être réaménagés pour le mois d'avril 2005, date à laquelle sera inauguré le nouveau Musée international de la Réforme installé dans la maison Mallet. La réorganisation complète et définitive du site archéologique, incluant la découverte récente d'une sépulture gauloise et la présentation des quartiers gallo-romains, sera terminée au printemps 2006. La publication de l'ensemble des recherches est également prévue pour cette date, qui coïncidera avec l'inauguration de la nouvelle présentation du site archéologique.

Pendant une grande partie de l'année, les travaux de canalisations entrepris dans les rues adjacentes à la cathédrale ont nécessité une surveillance constante de la part des archéologues. Les découvertes réalisées dans ce contexte ont permis de préciser l'organisation de l'agglomération urbaine depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au Moyen Âge. Un pan entier des fortifications érigées au sommet de la colline à la fin du 3e siècle a été mis au jour ainsi que de nombreuses fondations correspondant aux constructions du palais épiscopal de l'Antiquité tardive. Une vaste portion de l'enceinte capitulaire délimitant le quartier réservé aux chanoines au cours du Moyen Âge a également été identifiée. Tous ces éléments viennent compléter la précieuse documentation obtenue dans le cadre des fouilles de la cathédrale.

Les recherches se sont également poursuivies sous l'esplanade nord de l'église Saint-Gervais qui fait l'objet de fouilles archéologiques depuis de nombreuses années. La découverte d'un temple antique reposant sur des couches archéologiques révélant des traces d'occupation remontant à l'époque néolithique, c'est-à-dire vers 4000 ans avant Jésus-Christ, a encouragé le service à intégrer cet espace archéologique extérieur au sein de l'aménagement du site accessible sous l'église. Ce projet, en cours de réalisation, sera finalisé durant la première moitié de l'année 2005.

Parmi les interventions menées en zone urbaine, il faut mentionner tout particulièrement la fouille de la rue Jean-Gabriel Eynard à l'occasion de sa réfection. La fouille des niveaux de remblai situés directement sous la surface de la rue a laissé apparaître une galerie conservée sur plus de 3 mètres de hauteur dont les murs appareillés en molasse étaient dans un état de conservation exceptionnel. Il s'agit sans doute d'une poterne installée dans le bastion de Saint-Léger édifié au 16e siècle. Ce témoin majeur de notre histoire a été documenté et analysé en détail avant d'être remblayé, au regret de maints citoyens, puis scellé par la nouvelle chaussée.

Dans la campagne genevoise, le château de Rouelbeau a fait l'objet d'une intervention destinée à compléter la documentation des murailles avant la réalisation des travaux de conservation. Grâce au relevé détaillé des maçonneries, une restitution informatisée des ruines du château en trois dimensions est en cours. Des consolidations ponctuelles de certaines parties des murs qui menaçaient de s'écrouler, ainsi que la restauration de la tour sud-est, ont également été entreprises cette année. Il est utile de rappeler que ce projet d'étude, de conservation et de mise en valeur du site de Rouelbeau est planifié sur le long terme. Au cours de ces prochaines années, il est prévu de continuer la fouille des vestiges de la bastide en bois de 1318 qui a précédé l'édification du château actuel. Au terme de ces recherches, un concept de présentation incluant la dimension naturelle du lieu sera élaboré en partenariat avec le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (DIAE).

Une fouille complète de l'église paroissiale de Presinge et de sa périphérie a été entreprise avant les travaux d'assainissement de cet édifice classé. En effet, la conservation de ce bâtiment religieux, dont le chœur est daté du 12e-13e siècle, était menacé par de graves problèmes d'humidité. Les premiers résultats des investigations archéologiques révèlent une présence humaine dès l'époque romaine. Dans le courant du 7e siècle une sépulture en coffre de dalle de molasse est installée, marquant ainsi les origines de la fonction religieuse du lieu. Une première église est ensuite édifiée durant l'époque carolingienne. Elle sera agrandie au fil des siècles pour aboutir finalement à l'édifice actuel. De nombreuses sépultures s'échelonnant entre le 8e et le 18e siècle ont été étudiées. Les «portes ouvertes» organisées sur le site les 22 et 23 octobre 2004 ont obtenu un franc succès auprès des habitants des communes de Presinge, Jussy et Puplinge qui ont ainsi pu découvrir un pan entier de leur histoire. Les travaux archéologiques se termineront au début de l'année 2005 pour faire place au chantier de restauration.

L'inauguration du nouvel aménagement du site archéologique du parc de La Grange marqua l'aboutissement de nombreuses années de recherches entreprises par le Service cantonal d'archéologie autour de l'établissement antique dont les vestiges restent enfouis dans le terrain. Le dispositif mis en place est exemplaire de l'intégration possible entre la sauvegarde des vestiges et leur présentation pédagogique au moyen d'un aménagement artistique très contemporain du site. L'exposition «Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes» présentée au même moment dans les salles du Musée d'art et d'histoire fait la part belle aux découvertes réalisées à Genève au cours des vingt dernières années. Ces deux manifestations s'insèrent dans le cadre d'une politique d'ouverture que le service cantonal d'archéologie développe sans cesse par le biais de conférences, de visites de sites, de cours donnés à l'université ou encore d'articles. Parmi ces derniers, nous mentionnerons tout particulièrement la publication en fin d'année 2004 de deux importantes contributions dans la revue Genava. La première présente les nombreuses découvertes effectuées au cours des années 2002 et 2003 en territoire genevois et la seconde retrace l'histoire de l'église de Meinier par le biais des résultats obtenus à partir des fouilles archéologiques qui ont révélé une présence humaine en ces lieux dès l'époque gauloise.

Enfin, il est important de rappeler la participation d'une délégation de collaborateurs du service cantonal d'archéologie à un programme annuel de coopération à des fouilles archéologiques en Croatie mené conjointement avec les Universités de Genève et de Zagreb ainsi que le Service pour la protection des monuments historiques de l'Istrie.

Publications du service cantonal d'archéologie :

Liste exhaustive à disposition à la DPS.

Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites

Conformément à l'article 39 du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, les opérations concernant ce fonds ont donné lieu pour l'exercice 2004 aux mouvements suivants :

Recettes		
- Contribution DAEL		2'600'000.00
- rubrique archéologique	800'000.00	
- rubrique monuments	1'500'000.00	
- rubrique nature	300'000.00	
Subvention CH - OFC		199'871.00
Subvention CH - OFEFP		301'548.10
Virement du SFNP (DIAE)		50'000.00
- Apports divers (vente publications)		3'757.05
Total recettes		**3'155'176.15**

Dépenses		
- Fonds monuments et sites		1'469'541.20
- Subventions à des tiers	1'063'116.00	
- Monuments et sites (Inventaire de la Maison rurale, JEP04, frais études bât. classés ou protégés, publications, subventions spéciales)	406'425.20	
Fonds archéologie		981'262.30
- Fouilles archéologiques, objets divers (rue du Cloître, Saint-Gervais, Rouelbeau, Eglise de Presinge, etc.)		
- Fonds Nature		761'392.35
- Projets : réseau agro-environnemental de Compesières, La Champagne, 3 Nants, Moulin-de-Vert, Marais de Choulex, Colver, Parking Allondon, Inventaire arboré à Genève, Petite-Grave, recensement espèces menacées du canton, etc.		
Total dépenses		**3'212'195.85**
Résultat de l'exercice 2004		**- 57'019.70**

7.7.7 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

Conformément aux choix prioritaires du département, le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a mis en œuvre des actions en faveur de l'art public, c'est-à-dire des créations artistiques intégrées à l'architecture ou au domaine public.

Trois concours sur invitation ont été mis sur pied, au début de l'année concernant la future halte-garderie de la Maternité (HUG) et les futurs nouveaux collèges de Cayla et de Sismondi.

Au printemps 2004, les jurys ad hoc ont retenu respectivement le collectif Cyril Verrier / Laurent Lin / Sabrina Armuzzi (halte-garderie), Susanna Fritscher (CO de Cayla), Delphine Reist et Gilbert Gendre (collège Sismondi). L'exécution de ces projets débutera en 2005.

Par ailleurs, le Fonds entretient des contacts avec les architectes lauréats des concours d'architecture organisés par le DAEL pour la construction de nouveaux bâtiments, en particulier de ceux destinés aux enseignements secondaire et universitaire, en vue d'étudier les opportunités qui se présentent en matière d'art public .

Un montant d'env. F 140'000.- a été consacré à des achats d'œuvres qui ont permis d'enrichir le Fonds notamment des artistes suivants : J. Armleder, J. Berthet, O. Breuning, S. Fleury, J. Flumet, S. Fruehauf, A. Guggisberg, T. Honegger, N. Lesueur, J.-F. Luthy, A. Lutz, B. Marika, O. Mosset, U. Orlow, M.-T. Perret, Qiu Jie, C. Rütimann et P. Schwerzmann.

Le service du FCAC procède chaque année au placement d'une partie de ces œuvres dans les locaux de l'administration cantonale, dans ceux d'institutions et d'établissements de droit public installés à Genève, ainsi que d'organisations internationales. Quelque 130 œuvres ont été placées et environ 170 mouvements ont été opérés (accrochages et retours d'œuvres). Des prêts ont été consentis pour des expositions dans divers musées et centres d'art à Genève, Glaris, Locarno, Amiens, Autun, Paris et Villefranche.

Un récolement a été entrepris afin de mettre à jour l'enregistrement des œuvres installées depuis de très nombreuses années dans les locaux de l'Etat, antérieurement à la création du service.

Le soutien à la création artistique s'est manifesté également sous la forme d'aide à la production d'une quinzaine de projets artistiques individuels ou collectifs, sur la base de dossiers de projet préavisés par la commission consultative, pour un montant d'environ F 50'000.-.

La politique de soutien artistique se traduit également par une aide particulière aux jeunes artistes, aide qui consiste désormais en l'attribution de bourses du Fonds cantonal d'art contemporain aux Ecoles d'art de Genève. Ces bourses, d'un montant total de F 60'000.-, sont destinées à aider les diplômé-e-s de l'année de l'Ecole supérieure des beaux arts et de la Haute école des arts appliqués, sélectionné-e-s au préalable par un jury ad hoc sur examen de dossiers de projets afin qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet artistique durant l'année suivant leur sortie de l'Ecole.

Ajoutons enfin qu'en collaboration avec le service des affaires culturelles du DIP, l'atelier Schönhauser de Berlin, cogéré avec le canton de Fribourg, a été, suite à une sélection par un jury ad hoc, attribué cette année à Yan Duyvendak.

La composition de la Commission a été modifiée par arrêté du chef du département du 1er avril 2004, M. Simon Lamunière ayant été désigné membre de la Commission en remplacement de M. Enrique Fontanilles, démissionnaire.

Fait marquant au niveau budgétaire, le taux de prélèvement de 1% sur les crédits cantonaux alloués au titre du financement des grands travaux pour la construction, la restauration ou l'aménagement de bâtiments et d'espaces publics, d'ouvrages d'art et de génie civil qui alimente les ressources du Fonds a été réduit à 0.5% par décision du Conseil d'Etat du 27 septembre 2004.

Cette décision fera sentir ses effets négativement pour les trois années à venir. Le Fonds a, en conséquence, été invité par le Conseil d'Etat à repenser ses priorités et à redéployer en conséquence ses projets pour le futur.

Mouvement du fonds en 2004

		charges	produits	
Solde au 31 décembre 2003				**1'210'343.60**
Dotations en 2004 (au titre de 1%)			647'898.74	
	ss-total			1'858'242.34
Dépenses 2004		361'571.31		
	ss-total			1'496'671.03
Engagements 2004		392'900.00		
Solde disponible				**1'103'771.03**
Engagements 2005 pris en 2004		750'000.00		
Disponible au 1.1.05				**353'771.03**

7.8 Direction du logement

Mission

La direction du logement a pour mission principale de favoriser la construction de logements sociaux ou répondant aux besoins d'intérêt général, en location ou en propriété. Elle veille également au bon entretien des immeubles pendant la période légale de contrôle et surveille les loyers et les prix de vente fixés en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (LGL) et de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD). La direction du logement s'assure par ailleurs que les logements sociaux soient occupés par celles ou ceux qui répondent aux critères légaux, attribue les allocations de logement et perçoit les surtaxes. Enfin, elle fournit un appui aux fondations immobilières de droit public.

7.8.1 Généralités

Sur le plan interne, la restructuration annoncée dans le précédent rapport de gestion est devenue effective au 1er mars 2004, avec la mise en place d'une nouvelle équipe de direction – qui passe d'une structure de 5 à 3 personnes – et d'une nouvelle dénomination – l'Office cantonal du logement devenant une Direction du logement comprenant deux divisions, immobilière et sociale. Ces changements s'inscrivent dans la volonté d'une intégration plus étroite de la direction au sein du département. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été entreprises en vue de rationaliser les processus et de développer les collaborations transverses.

C'est ainsi notamment que l'analyse des projets est vue désormais très en amont, dès le stade de la demande de renseignements, de manière à vérifier la faisabilité ultérieure de projets de logements économiques. L'élaboration de critères communs sur le plan morpho-typologique est en cours, en particulier sous l'angle de l'incidence quant aux coûts de construction. Le contrôle de ces coûts est une des priorités de la direction. C'est la raison pour laquelle cette dernière travaille à la mise en place d'un nouveau formulaire de plan financier intégrant la méthode du code de frais par éléments. Cette tâche s'effectue en relation avec le contrôleur économique et technique du département ainsi qu'avec les services techniques de grands opérateurs, en particulier ceux des Fondations immobilières de droit public et de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève.

La crise persistante du logement implique que la direction du logement s'engage de manière active dans la recherche de solutions permettant la mise sur le marché de logements nouveaux. La direction du logement est ainsi engagée dans deux grandes opérations que sont les PAC «Chapelle les Sciers» et «Communaux d'Ambilly», qui représentent un potentiel de plus de 4000 logements. Elle a participé également à l'évaluation de projets plus ponctuels destinés au logement étudiant.

De façon plus générale, elle a préparé pour le Conseil d'Etat un projet de loi sur les logements locatifs économiques pérennes qui vise notamment à la mise en place d'un socle de logements répondant durablement aux besoins des ménages les moins favorisés sur le plan économique. Ce projet de loi est actuellement en cours d'examen.

7.8.2 Activités

Les tableaux statistiques figurant sous chiffre 7.8.3 permettent de tirer les principales constatations suivantes.

Division immobilière

Les accords de principe délivrés par la direction du logement en 2004 concernent 665 logements, au lieu de 940 logements en 2003. L'érosion observée l'an dernier continue, et elle concerne cette année autant les logements non subventionnés en zone de développement que les logements mis au bénéfice de la LGL. Le nombre de dossiers traités ne diminue pas, mais la taille des projets est de plus en plus réduite. L'espoir suscité par la progression des projets de construction en 2003 ne s'est donc pas concrétisé. Ceci illustre les obstacles divers et variés qui freinent ou bloquent la réalisation de projets immobiliers dans le canton.

En zone de développement, 69% des logements ayant fait l'objet d'un accord de principe en 2004 seront exploités dans le cadre de la LGL, conformément à la volonté du Conseil d'Etat. Aucun accord de principe n'a été délivré pour la construction de logements locatifs non subventionnés alors que le nombre d'appartements en PPE ayant fait l'objet d'un tel accord est en forte progression (+57%). Cette situation reflète la forte préférence affichée par les promoteurs pour la PPE.

Contrairement à la tendance observée pour les accords de principe, le nombre de logements mis en location ou en vente a augmenté de près de 50% (plus de 1'000 logements en 2004), ce qui s'explique par le volume important des accords de principe délivrés deux ans auparavant. La progression des mises en location a été particulièrement forte pour les HM et les logements non subventionnés. En revanche, le nombre de logements HLM mis en location a sensiblement diminué. Les HM prennent progressivement le pas sur les HLM, les investisseurs étant de plus en plus sensibles à la souplesse et à la mixité qui caractérisent le système HM.

Le nombre de logements en cours de construction au 31 décembre 2004 ou dont la construction devrait débuter prochainement a légèrement diminué pour s'établir à 2'165. Cette tendance devrait se poursuivre, en raison de l'évolution observée au niveau des accords de principe.

Le parc existant de logements subventionnés a subi une nouvelle contraction pour se situer à 22'346 logements fin 2004. Seuls les HBM et les HM marquent une certaine progression.

En ce qui concerne l'activité essentielle du service de surveillance des loyers, les décisions prises tiennent compte des diminutions légales des prestations de l'Etat et de l'évolution des conditions d'exploitation des immeubles. Le service a rendu des décisions en matière de loyer en application de l'article 42 LGL pour plus de 8'000 logements. Dans 70% des cas, les loyers ont dû être augmentés pour compenser la dégressivité de la subvention ou pour couvrir une augmentation des charges d'exploitation. Des baisses de loyers ont pu être imposées dans 20% des cas, la diminution des taux d'intérêt ayant eu une incidence plus forte que les éléments pouvant justifier une hausse de loyer.

Les subventions à l'exploitation ont sensiblement diminué en 2004, en raison de la baisse des taux d'intérêt, de la contraction du parc HLM et de la dégressivité des subventions. Cette baisse n'a été que très partiellement compensée par l'augmentation des subventions personnalisées HM.

Les dotations aux fondations immobilières de droit public ont fortement régressé en 2004 en raison de l'épuisement du dernier crédit voté par le Grand Conseil. La réalisation du solde des 3'000 logements HBM prévus par la loi pour un plan d'urgence logement nécessite un crédit supplémentaire. Un projet de loi en ce sens a été déposé auprès du Grand Conseil.

Il peut enfin être relevé que la possibilité d'obtenir un prêt de l'Etat pour acquérir des parts sociales d'une coopérative, introduite dans la loi en 2001, commence à être utilisée.

Division sociale

L'augmentation du nombre de demandes de logements enregistrées à la direction du logement et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public, déjà constatée en 2003, s'est accrue de manière significative en 2004. Celle-ci est sans nul doute due à la pénurie de logements, touchant plus encore les groupes familiaux à revenus modestes.

Les montants perçus à titre de surtaxe sont restés stables par rapport à 2003. La mise à jour actualisée de nombreux dossiers s'est maintenue en 2004, entraînant des notifications rétroactives en cas de modification significative de situation.

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement progresse légèrement, de même que les montants versés par l'Etat à ce titre, selon une évolution classique. La modification du règlement, ramenant le montant maximum d'allocation de logement à F 1'000 la pièce par an (au lieu de F 1'200 la pièce par an) étant entrée en vigueur au 1er novembre 2004, les effets de cette mesure ne pourront être constatés qu'en 2005.

On observe également une augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions personnalisées HM, plusieurs immeubles HM ayant été mis en location fin 2003 et en 2004. Cette tendance devrait encore se renforcer dans les années à venir, dès lors que des projets de logements HM sont soit actuellement en cours de finition, soit devraient démarrer prochainement.

Enfin, le nombre de procédures a légèrement augmenté en 2004, contrairement à ce qui avait été constaté lors des trois années précédentes. Le Tribunal administratif a largement confirmé ses jurisprudences antérieures, ainsi que plusieurs pratiques administratives de la direction du logement, relatives aux critères de domiciliation, de résiliation de bail pour non occupation de logements subventionnés, ou de refus d'allocation de logement.

7.8.3 Statistiques

7.8.3.1 Accords de principe délivrés

Catégories de logements	Nombre de logements	
	2003	**2004**
HBM*	224	**108**
HLM	204	**169**
HM	277	**179**
LGZD location	102	**–**
LGZD vente	133	**209**
TOTAL	940	**665**

* pour les HBM, les chiffres comprennent les accords de principe pour l'achat de bâtiments existants.

7.8.3.2 Immeubles de logements soumis au contrôle de l'Etat, mis en exploitation ou achetés en 2004, ou en construction, ou en projet (situation au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004)

		Nombre de logements						
		HBM	HLM	HM	HCM	LGZD		Total
						location	PPE	
Mise en location	**au 31.12.04**	**142**	**146**	**214**	**–**	**357**	**195**	**1'054**
ou en vente	au 31.12.03	99	363	12	4	103	127	708
Achats bâtim. existants	**au 31.12.04**	**24**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**24**
(progr. HBM)	au 31.12.03	14	–	–	–	–	–	14
En construction	**au 31.12.04**	**356**	**271**	**358**	**–**	**108**	**292**	**1'385**
	au 31.12.03	329	319	252	–	311	317	1'528
En construction	**au 31.12.04**	**28**	**208**	**173**	**–**	**60**	**311**	**780**
prochaine	au 31.12.03	122	154	211	–	168	322	977

7.8.3.3 Parc immobilier subventionné

Nombre de logements	au 31.12.03	**au 30.11.04**
HBM	5'272	**5'412**
HLM	15'355	**14'817**
HCM	1'814	**1'360**
HM	624	**757**
Total	23'065	**22'346**

7.8.3.4 Contrôles techniques

	2003	**2004**
Analyses de nouveaux projets d'immeubles de logements	47	**40**
Nombre d'immeubles visités en cours de construction	1'395	**1'044**
Demandes d'approbation de travaux pour des immeubles subventionnés	39	**39**
Nombre d'appartements analysés en vue de leur homologation pour l'allocation de logement	963	**1'178**
Nombre de logements visités pour préavis à l'OCP dans le cadre des regroupements familiaux	278	**214**
Estimations valeur de remplacement de biens immobiliers en zones de développement	16	**21**

7.8.3.5 Surveillance des loyers

	2003	**2004**
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision modifiant l'exploitation de l'immeuble	7'700	**8'680**
dont : baisse des loyers	1'875	**1'719**
hausse des loyers	4'582	**6'088**
stabilisation des loyers	1'243	**873**

7.8.3.6 Subventions et prêts

	2003	**2004**
	Fr.	**Fr.**
Subventions payées à l'exploitation	51'150'900	**47'992'891**
Subventions d'investissement versées pour immeubles HBM	12'681'000	**7'000'000**
Prêts versés	905'700	**24'000**
Total des prêts au 31 décembre	13'426'780	**12'222'526**

7.8.3.7 Demandes de logements

	2003	**2004**
Total nouvelles demandes enregistrées	3'329	**4'129**
Stock de demandes total au 31 déc.	3'052	**3'669**

Rappel : depuis décembre 1997, la direction du logement et le secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) ont fusionné leurs fichiers de demandes de logement.

7.8.3.8 Surtaxe

	2003	**2004**
Locataires soumis à surtaxe	2'614	**2'472**
– dont locataires dépassant le barème de sortie	218	**312**
Surtaxes facturées (en francs) *	11'627'693	**11'772'906**

*non comprises les surtaxes rétroactives

7.8.3.9 Allocations de logement

	2003	**2004**
Allocations versées pour logements HBM, HLM, HCM (en francs)*	9'832'074	**10'885'777**
Nombre de bénéficiaires	2'407	**2'648**
Allocations versées pour logements hors HBM, HLM, HCM (en francs)*	9'652'957	**9'703'793**
Nombre de bénéficiaires	2'660	**2'692**
Total allocations en francs	19'485'031	**20'589'570**
Total nombre de bénéficiaires	5'067	**5'340**

* non comprises les allocations rétroactives

7.8.3.10 Subventions personnalisées HM

	2003	**2004**
Nombre de logements HM	624	**757**
Nombre de bénéficiaires de subventions	411	**500**
Subventions versées (en francs)	2'514'267	**3'002'922**

7.8.3.11 Recours

	2003	**2004**
Nouvelles procédures au TA	41	**58**
Nouvelles procédures au TF	0	**1**
Arrêts reçus du TA	36	**44**
Arrêts reçus du TF	0	**1**
Résultats des procédures :		
Jugements donnant raison à la Direction du logement	31	**37**
Recours partiellement admis	2	**1**
Recours admis	3	**6**

8. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE, ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Présidence et secrétariat général

En 2004, l'activité départementale a été axée sur la concrétisation d'une série de priorités appelées à améliorer durablement les prestations proposées aux usagers du canton.

Mobilité : des avancées significatives

Le bilan des réalisations de l'année en matière de transports publics urbains et régionaux, ainsi qu'en matière de circulation, a été particulièrement important cette année. L'offre des Transports publics genevois s'est considérablement améliorée (uniformisation des tarifs) et étoffée (en particulier avec le prolongement ou la création de nouvelles lignes de tram), représentant une augmentation de plus de 15% par rapport à 2003. Dans ce domaine, les objectifs du contrat de prestations 2003-2006 qui lie les TPG à l'Etat ont été largement dépassés.

2004 a également été une année clé pour le projet ferroviaire CEVA – (Cornavin– La Praille– Eaux-Vives), lequel bénéficie d'un appui large et massif au niveau cantonal, matérialisé par la création au printemps d'un comité de soutien. Diverses actions de lobbying au niveau fédéral ont été entreprises avec succès. Le chantier du CEVA devrait démarrer en 2005 et s'achever à l'horizon 2011-2012. En matière de circulation enfin, le Conseil d'Etat a adopté au mois de septembre le règlement sur l'organisation du réseau routier. Celui-ci annonce la publication d'un plan directeur quadriennal du réseau, qui déterminera l'évolution de la gestion de la circulation durant toute la période. Par ailleurs, le département a procédé à une consultation auprès des communes et des milieux intéressés, qui permettra d'établir une hiérarchie du réseau routier en distinguant les voies primaires, secondaires et de quartier. Après avoir été ratifié par le Conseil d'Etat, cet instrument de gestion de la circulation indispensable fera l'objet d'une publication.

Agriculture, protection des animaux, énergie : des législations pour consolider l'action publique

L'année s'est aussi caractérisée par l'adoption de lois et de règlements à même de consolider efficacement l'action politique dans plusieurs secteurs intéressant directement les citoyens. Résultat d'un important travail de concertation, la loi cadre sur la promotion de l'agriculture et son règlement d'application, adoptés cette année, entrent en vigueur en 2005. Cette législation ambitieuse rend possible l'émergence d'un contrat nouveau entre producteurs et consommateurs de produits agricoles. Le public sera à même de fonder ses choix de consommation, en pleine connaissance de cause, sur des critères reconnus de qualité, de proximité, d'équité et de traçabilité.

Egalement promulgué cette année, le règlement d'application de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens, un texte novateur où le canton fait œuvre de pionnier en Suisse. Enfin, au mois de décembre, après deux ans de travaux associant les milieux concernés, le Conseil d'Etat a remis au Grand Conseil un rapport proposant d'introduire un standard de haute performance énergétique dans les législations en matière de logement et de construction. L'application de ce standard concernera les constructions et rénovations de l'Etat ainsi que celles soutenues par l'Etat.

Communication et réalisations : des événements d'intérêt public

Donnée environnementale majeure, le cadastre des sites pollués a été rendu public au mois de juin. Genève est le premier canton suisse à avoir achevé et publié, également sur Internet, cet inventaire exigé par la législation fédérale. Dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de la concentration d'ozone a, c'est une première, fait l'objet d'un plan d'actions conçu et réalisé à l'échelle régionale en collaboration avec les autorités des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que le canton de Vaud, et appliqué à l'échelle interdépartementale (mesures à la source et campagne de communication).

Cette année a également été marquée par la réalisation de travaux urgents sur les rives de l'Aire, destinées de protéger les villages de Lully et Certoux des risques d'inondation. Enfin, 2004 a permis au Bureau de l'intégration des étrangers d'asseoir son activité. Outre la signature de contrats de prestations fixant strictement le cadre de son partenariat avec plusieurs associations reconnues dans le domaine, le BIE a mis en œuvre un important cursus de formation à l'intention de publics ciblés de l'administration, lequel se poursuivra en 2005.

Organisée au mois de juin pour la troisième année consécutive, la Journée du développement durable a suscité un intérêt croissant des partenaires et a remporté un très vif succès public. Autre point fort de l'année, la conférence internationale EnviroInfo s'est déroulée les 21, 22 et 23 octobre dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire du CERN. Rendez-vous de haut niveau

dédié à la diffusion et au partage des données environnementales, elle a été organisée par le département avec l'appui de nombreux organismes suisses et européens.

Les collaboratrices et collaborateurs du département au premier plan

Au niveau des ressources humaines, une série de projets visant à développer la motivation et le bien-être des collaboratrices et collaborateurs au travail a été menée à bien. Les résultats de l'enquête interne «Mon travail et moi», réalisée fin 2003 conjointement par les Ressources humaines et la Commission du personnel, ont été consolidés et diffusés au début de l'année et ont abouti à la définition de 9 actions. Celles-ci traitent tant de la valorisation des compétences et métiers du DIAE, des outils et espaces de travail, que de la reconnaissance ou de la circulation de l'information. Ces deux dernières thématiques ont fait l'objet en fin d'année d'analyses affinées, qui devraient déboucher en 2005 sur la mise en œuvre de projets concrets. En outre, les contacts des Ressources humaines avec les services se sont intensifiés, dans le but de mieux répondre aux demandes sectorielles de ceux-ci.

Information et communication

Contexte

La communication a acquis une dimension opérationnelle, et trouve sa place dans l'accomplissement même des tâches de l'Etat. Dans de nombreux domaines, l'application des lois intègre de manière pleine et entière une composante d'incitation, en lieu et place de mesures de contrainte. De ce fait, au DIAE, l'information et la communication ont une fonction clairement opérationnelle.

Pierre angulaire des activités menées par le département en matière de protection de l'environnement, le Concept cantonal de la protection de l'environnement (septembre 2001), fixe comme but de «développer les outils nécessaires à l'information et à la sensibilisation» pour les domaines suivants: gestion des déchets, assainissement de l'air, protection contre le bruit, énergie, sols contaminés, mobilité. Un objectif largement repris dans les législations sectorielles adoptées dans la foulée de la publication du Concept.

La mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection de la nature poursuit les mêmes objectifs, à savoir valoriser le patrimoine naturel et assurer sa protection par le biais de mesures d'incitation à la modification des comportements. Ce mode de faire est également appliqué dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal, de la loi sur l'intégration des étrangers et de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Champ d'action

La cellule information et communication de la présidence et du secrétariat général

- supervise la mise en œuvre des stratégies de communication de la présidence/du secrétariat général du département;
- participe à la définition des priorités départementales en matière d'information et de communication;
- assure que les directives du département sont suivies par les chargés de communication sur le plan opérationnel;
- instaure des stratégies et mesures incitatives à l'intention des services, afin d'améliorer l'impact de leur communication (communication interne);
- instaure des solutions globales d'information (fond) et de communication (forme) à l'usage des chargé-es de communication du département (communication externe);
- réalise à la demande de la présidence/du secrétariat général des actions de communication spécifiques.

Actualité 2004

Pour soutenir la réalisation des opérations de communication départementales, menées cette année en particulier dans le cadre de la protection de l'environnement, de la mobilité, de la protection de la nature ou de la promotion de l'agriculture, la cellule a consolidé et formalisé l'action des chargé(e)s de communication sectoriels par le biais de directives internes.

Par ailleurs, la cellule a organisé un cours de communication avec les médias destinés aux cadres du départements (chefs de service et secrétaires adjoints). Cette formation pratique (presse écrite, radio, TV) réalisée durant les mois de mars et juillet, d'une durée de trois demi-journées, a été suivie par la quasi-totalité des collaboratrices et collaborateurs visés.

Cette année, la cellule a en outre:

- négocié la diffusion de spots d'information en langue anglaise sur les ondes de World Radio Geneva;
- organisé une rencontre entre la presse et l'état-major du département, à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau Secrétaire général du DIAE (novembre);
- organisé la mise en valeur des résultats du questionnaire interne Ressources humaines-Commission départementale du personnel relatif au Plaisir au travail, et participé aux deux groupes de projets sectoriels issus de cette enquête menés en 2004.

Activités de base

La cellule a en outre participé (réalisation, coordination ou conseil) à:

- la validation, la diffusion et la mise en valeur du plan mensuel des actions de communication départementales;
- la mise en valeur des communiqués DIAE joints au «Point de presse» hebdomadaire du Conseil d'Etat;
- l'élaboration du bulletin d'information interne bimestriel *InfosDIAE* (6 numéros), également publié sur Internet;
- la rédaction et à la mise en forme du rapport de gestion 2004 du DIAE.

Ressources humaines et administration

Evolution et analyses de fonctions

Au cours de l'année, la proportion des contrats à temps partiel a continué d'augmenter. Ainsi, au mois de décembre 2004, 577 personnes se répartissaient 527,25 postes. Ces chiffres concernent uniquement les contrats de durée indéterminée, sans les régies. Ils tiennent compte des menus horaires individualisés. Par ailleurs, les grandes restructurations, telles que celle du domaine de l'eau, ont notamment impliqué la révision des missions et des cahiers des charges. A relever que le soin apporté à cette centaine de descriptions a permis d'éviter le recours à la CREMEF (commission de réexamen en

matière d'évaluation des fonctions). Par ailleurs, dans le cadre d'autres analyses, 6 membres du personnel du DIAE ont finalement fait appel à la CREMEF pour faire vérifier le profil et la cotation de leurs postes.

Gestion des effectifs à flux tendus

L'exercice 2004 a notamment été marqué par une gestion des effectifs à flux tendus. A l'issue de nombreuses fluctuations et pour les contrats de durée indéterminée, l'année se termine par un solde positif et ponctuel de 0,75 poste. Ainsi, par rapport à la dotation votée, soit 526,50 postes sans les régies, l'écart est de 0,14% seulement. Ce résultat a pu être obtenu en partie grâce à la mise au point d'un indicateur prospectif de gestion des engagements. Ceci étant, l'établissement de priorités et la gestion des échéances a nécessité des arbitrages parfois délicats.

Auxiliaires

Le nombre d'auxiliaires a diminué. En effet, de 33 au début 2003, ils ont été ramenés à 16,7 ETP (équivalent temps plein) en début d'année 2004. A la fin de cet exercice, ils ne sont plus que 13, dont 6 pour le service cantonal des naturalisations, 1 pour le bureau de l'intégration et 3 pour le registre foncier. En ce qui concerne le premier de ces services, il s'agit d'une opération ponctuelle visant à diminuer le nombre de demandes en suspens, de manière à ne pas allonger la durée de la procédure de naturalisation. De plus, les salaires correspondants sont compensés par les émoluments perçus. Quant au second, il s'agit de la réalisation d'un programme validé et financé par la Confédération. Enfin, pour le registre foncier, la mise initiale en base de données pour la nouvelle application informatique nécessite le recours ponctuel à des auxiliaires.

Système d'information des ressources humaines (SIRH)

Le DIAE a contribué à la description et à la validation de processus. La taille du projet et le nombre de paramètres à prendre en considération sont tels que l'état d'avancement actuel est loin d'être uniforme.

Formation

Après de nombreuses restructurations et opérations de mobilité, le besoin de formation dans le cadre de nouvelles fonctions s'est fait particulièrement sentir. Ainsi, des plans de formation et de progression ont été établis de façon spécifique. Par ailleurs, des actions générales ont été menées, notamment dans le domaine de la rédaction de documents particuliers. En ce qui concerne les cours dispensés par le Centre de formation de l'Etat, le recours unique à un programme en version électronique a nécessité quelques rappels. La conciliation entre la formation et la charge toujours croissante de travail ne va pas sans poser des difficultés accrues.

Mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND)

Pour l'année 2004, 18 personnes ont bénéficié du PLEND, contre 23 en 2003, 21 en 2002 et 18 en 2001. Grâce à la loi B 5 20 (PLEND), des fins de carrières peuvent être gérées de façon flexible, de manière à promouvoir aussi bien les intérêts de l'employeur que ceux des travailleurs. L'équilibre individuel étant favorisé, l'absentéisme médicalement justifié ou des temps de présence peu efficaces sont réduits d'autant. Si le PLEND est généralement actionné à l'initiative des personnes concernées, il permet également à l'employeur de disposer d'une marge d'action bienvenue dans certains cas.

Locaux

Le projet de regroupement de la majorité des services du DIAE au sein d'une «Maison verte de l'environnement» progresse, en collaboration avec le département de l'aménagement de l'équipement et du logement. Ce projet est actuellement étudié sous l'angle financier. La construction de ce bâtiment est devisée à 51 773 000 F. Par ailleurs, une solution a pu être trouvée pour les locaux du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage. Celui-ci va déménager à la rue des Battoirs. Les locaux ainsi libérés permettront notamment de résoudre le problème aigu d'espace rencontré par le service cantonal des naturalisations.

Conditions de travail et détermination d'orientations

A la suite d'une enquête réalisée avec la Commission du personnel auprès de l'ensemble du personnel du département, une proposition de 9 actions a été mise au point. Ces actions vont de la valorisation du travail à l'amélioration de la circulation de l'information en passant par la formation des cadres aux techniques de management, la présentation des compétences et des métiers du DIAE, une adaptation des outils et des espaces de travail etc. Dans un premier temps et pour éviter une dispersion des ressources à dispositions, il a été décidé d'aller de l'avant avec l'amélioration de la reconnaissance, d'une part, et la circulation de l'information (y compris l'intranet) de l'autre. En outre, deux groupes de travail interdépartementaux ont été constitués en vue de la modification du système de rémunération.

Direction des projets départementaux

Les deux principaux objectifs définis fin 2003 ont généré deux axes principaux d'activités sur lesquels se sont concentrés les efforts.

Recherche d'un outil de gestion

Suite à une mise au concours à laquelle ont participé 7 entreprises, 2 logiciels, répondant au mieux au cahier des charges, ont été retenus. Des rencontres avec des entreprises équipées de ces 2 produits vont permettre de connaître les appréciations portées par les utilisateurs actuels.

Formation

Un programme de formation composé de 2 volets, également structuré à partir des attentes exprimées par les services, a été mis sur pied.

Formation de base à la gestion de projets structurée en tenant compte des spécificités métier du DIAE. C'est au total 37 collaboratrices et collaborateurs qui ont suivi cette formation au cours de 3 sessions.

Ateliers «Action-Formation» avec pour objectifs l'analyse et la recherche de solutions de problèmes spécifiques posés par le traitement de dossiers. 30 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de cet outil d'aide à la décision.

Statistiques

27 nouveaux projets ont été inscrits au cours de l'année 2004, portant ainsi à 123 projets en cours, tandis que 16 projets ont été achevés durant cette année.

Objectifs

Sur le plan opérationnel, 2005 devrait voir se dérouler la phase test de l'outil de gestion des projets choisi. Au terme de cette période probatoire et pour autant que les analyses s'avèrent concluantes, l'outil devrait être déployé progressivement dans l'ensemble des services du département. On notera qu'il devrait être utilisé également dans le cadre du programme GE-Pilote.

Au niveau de la formation, un programme sera proposé sur le modèle mis sur pied en 2004. Les cours de base à la gestion de projets seront pris en charge par le centre de formation de l'Etat tandis que les ateliers seront placés sous la responsabilité du département et organisés à la demande des services.

Perspectives

Une nouvelle directive interne entre en vigueur en janvier 2005. Ce document classifie les projets en retenant 3 paramètres, la base légale, le coût interne et le coût externe. Il fixe les niveaux de décision, Secrétaire général ou chef de service, concernant les engagements.

Accompagnant cette directive, un document «manuel de la gestion de projets au DIAE» précise dans les détails les modalités d'application de la gestion de projets au département. Ce manuel est étoffé d'un modèle de plan de projet destiné à faciliter la rédaction de celui-ci.

Dans son ensemble la démarche vise à inciter les services à travailler en mode projet pour toutes les activités qui présentent les caractéristiques voulues.

8.1.1 Service financier

Mission

Le service financier du DIAE a pour mission d'assurer la gestion financière et comptable du département et comprend notamment :

- la gestion économique, aussi rationnelle que possible, des crédits et des éléments du patrimoine mis à sa disposition ;
- la défense adéquate de ses droits, en matière pécuniaire, à l'égard de tiers ;
- la tenue de la comptabilité, le contrôle des opérations et la tenue correcte des comptes et des inventaires ;
- la préparation des documents requis pour assurer la gestion financière ;
- la préparation du budget annuel ou pluriannuel, d'éventuelles demandes de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires ;
- le contrôle et le suivi sur le plan budgétaire des lois d'investissement ;
- la mise en place et la maintenance de systèmes de contrôle interne performants et conformes à la législation.

En outre, le service financier veille à la bonne organisation comptable de chacun des services du département et à la concordance de toutes les informations financières avec la comptabilité générale de l'Etat.

Activités et événements

Pour 2004, il faut relever les éléments suivants :

- refonte de l'ex-service scientifique de l'environnement (CR N° 64.11.00) devenu le service administratif de Sainte-Clotilde et adaptation des dotations budgétaires y relatives ;
- achèvement de la structuration du domaine de l'eau (DomEau) ;
- développement, d'une part, du Système de Contrôle Interne, moyennant l'élaboration et la mise à jour des directives du secrétaire général et, d'autre part, du partage des savoir-faire opérationnels sous forme de conseil et d'aide aux services du département ;
- mise en place d'un comité de bascule du département dans la CFI (comptabilité financière intégrée) et participation assidue aux travaux de paramétrage, de recensement exhaustif des flux d'activité ainsi que des utilisateurs à former ;
- collaboration active au développement des dossiers de transferts d'actifs ;
- participation et contribution aux travaux du Centre de Compétences IPSAS ;
- suivi des contrats des prestations liés à la Mobilité (TPG, Unireso, Mouettes) ;
- suivi et recensement des conséquences pour les différents domaines du département des programmes d'allégement budgétaire (PAB) de la Confédération, ainsi que de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ;
- participation et contribution aux travaux du Centre de Compétences des Communes (CCC) ;
- participation à la mise en place d'un progiciel de gestion de projets.

Objectifs

Pour l'exercice 2005, les objectifs suivants ont été fixés :

- implantation et déploiement de la CFI dans tous les services du département au cours du premier trimestre parallèlement à la phase de coaching et d'appropriation par les utilisateurs des différents modules du progiciel ;
- développement du contrôle de gestion interne et poursuite de l'élaboration de nouvelles directives en vue d'une maîtrise plus efficace des processus et des procédures ;
- assistance aux services concernés par le développement et le renouvellement des contrats ou mandats de prestations ;
- appui et conseil en matière de gestion financière dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du projet Ge-Pilote ;
- collaboration active au développement et à la finalisation des dossiers de transferts d'actifs (TPG, Cheneviers, Site de Châtillon, STEP) ;
- poursuite de la mise en place du progiciel de gestion de projets.

8.1.2 Service des systèmes d'information et de géomatique

Mission

Le service est chargé de la conception et de la mise en valeur des systèmes d'information et de communication transversaux, départementaux et métiers. En application de la loi sur le système d'information du territoire à Genève (SITG), la composante géomatique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du système, du conseil et de l'assistance aux partenaires ainsi que de la valorisation et de la diffusion des données.

Personnel

En février 2004, une collaboratrice a fait valoir son droit à la retraite. Le poste de secrétaire n'a pas été repourvu dans le cadre du service. Une synergie avec le secrétariat de l'entité «direction des projets départementaux» a été mise en place. Dès lors, le service comporte 13.4 postes.

Bien que rattaché administrativement au service, un collaborateur travaille pour le service du développement durable et pour la division exploitations et interventions, et un autre pour le service de l'agriculture (où il est chargé de la gestion et numérisation de réseaux de drainage agricole).

Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Divers travaux sont réalisés au cours de l'année pour tous les services du département :

- assistance pour les fiches projets CGPP;
- coordination des projets des systèmes d'information;
- suivi et soutien pour toutes les démarches auprès du CTI;
- gestion des enveloppes budgétaires informatiques affectées au département;
- assistance pour la réalisation de cahiers des charges et appels d'offres;
- suivi de projets métier;
- formation sur les outils géo-informatiques;
- conception, réalisation et suivi de sites Internet pour le département, le SITG et le SIEnG.

Perspectives

En 2005, le service sera également impliqué dans le processus d'analyse de prestations mené dans le cadre de GE-pilote.

Système d'information pour l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG)

Projets métiers

En collaboration avec les services concernés et l'appui important des outils de diffusion du SITG, les activités du SIEnG se sont portées notamment sur :

- le développement de la base de données pour l'application de l'ordonnance des conseillers à la sécurité (OCS) pour le service de sécurité environnementale;
- la mise en production de l'inventaire cantonal des déchets;
- la mise en production de l'application de gestion des sites pollués pour le service cantonal de géologie;
- la mise en production de la nouvelle application de pesage et facturation du site de Châtillon sous la tutelle de la division des systèmes d'information des services industriels de Genève;
- l'intégration de l'Office cantonal des statistiques dans le projet portail énergie;
- l'inventaire des méta données à intégrer dans l'application «envirocat».

Organisation/communication

La Commission fournisseurs-utilisateurs (CFU) organise mensuellement des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des partenaires intéressés par le domaine traité.

Le projet «Risques Majeurs» (Alberto Susini) a obtenu le premier prix ex aequo des Géo d'or au salon géo-évènement à Paris en mars 2004.

Le SIEnG a organisé la conférence internationale «Enviroinfo 2004» au mois d'octobre dans le cadre du cinquantième anniversaire du CERN avec l'appui d'institutions nationales, européennes et suisses et de partenaires privés. Les actes du colloque et les conférences sont disponibles sous forme multimédia à l'adresse *http://www.enviroinfo2004.org*

Perspectives

Les orientations stratégiques du SIEnG s'articulent autour des points suivants :

- l'étude pour l'application des déchets de chantier pour le service cantonal de gestion des déchets, la présentation du projet de loi «portail énergie» aux autorités politiques et la préparation de la phase de réalisation (appel d'offres);
- la poursuite de la collaboration avec l'office fédéral de l'environnement par la participation au projet EnviroCAT et au projet Umwelt Data Management (coordination des données environnementales suisses);
- la communication régulière d'informations aux partenaires par l'organisation de séminaires semestriels sur des thèmes technologiques liés à la protection de l'environnement et de la nature;
- l'étude pour l'application de gestion du groupe de coordination «Ecologie au travail»;
- l'étude pour le développement d'un entrepôt de données environnementales (centralisation en un même lieu de plusieurs bases de données);
- la participation au groupe de travail du Système d'information du territoire lémanique.

Système d'information sur l'eau (SIEau)

Projets principaux

L'année 2004 a été essentiellement consacrée à l'organisation et la gestion des données du cadastre du réseau d'assainissement des eaux en vu du démarrage prochain des projets PGEE dans les communes genevoises (Plans Généraux d'Evacuation des Eaux). Le SIEau a été sollicité pour :

- la conception, rédaction et présentation de la nouvelle directive technique pour la réalisation des PGEE;
- la conception, rédaction et présentation de la nouvelle directive technique pour le CRAE (cadastre des réseaux d'assainissement des eaux);

- le développement et formalisation du nouveau modèle de données CRAE-PGEE, migration et intégration des données;
- la conception et suivi du développement de l'application ArcPGEE pour la cartographie des différentes thématiques du PGEE;
- la mise à jour et re-édition des plans géoschématiques du réseau d'assainissement.

Outre les différents services de l'Etat, ces missions impliquent des collaborations étroites avec les communes genevoises, leurs mandataires, l'aéroport de Genève et les SIG.

Saisie et diffusion des données

La saisie de données a été poursuivie. Les données suivantes sont aujourd'hui disponibles, entièrement ou partiellement:

- le Graphe Eau et ses diverses représentations thématiques: écomorphologie, état d'aménagement et état foncier, distances de construction, tronçons d'importance piscicole;
- le kilométrage administratif;
- les bassins versants topographiques et leurs caractéristiques;
- les ouvrages d'aménagement et de protection des rives, avec leur descriptif technique et d'impact biologique;
- les zones d'inondation et les cartes de danger des crues;
- la végétation rivulaire;
- les données piscicoles;
- les stations de mesures hydrologiques;
- les stations d'échantillonnage pour la qualité des eaux et la base de données associée;
- les drainages agricoles et périmètres drainés;
- les points de rejet dans les cours d'eau;
- les caractéristiques de l'interface rive-lac;
- les dispositifs pour les barrages antipollution sur les cours d'eau;
- la schématique du réseau d'assainissement;
- le cadastre technique du sous-sol;
- le cadastre du réseau d'assainissement (CRAE);
- le modèle bathymétrique du petit Lac (collaboration avec l'université de Genève);
- la carte des zones imperméables du territoire obtenue par analyse des orthophotos.

Les cartes officielles annexées à la loi sur les eaux L 2 0,5, aujourd'hui adoptée, ont été publiées. D'autres cartes thématiques de travail sont régulièrement imprimées pour les besoins des acteurs de la gestion des eaux et du territoire en général.

Autres projets

Les autres projets, initiés ou poursuivis en 2004, sont:

- ESPASS (anciennement GESCO) - Gestion des chantiers communaux: l'application pour le suivi administratif et technique des raccordements du réseau secondaire et des chantiers liés a été mis en production chez les ingénieurs du SEVAC;
- QUALIT'EAUX - Application de gestion du workflow pour l'ensemble des activités des différents laboratoires d'analyse de la qualité des eaux. Etude terminée;
- CONSILLE - Inventaire et suivi administratif des constructions illégales le long des cours d'eau: en collaboration avec les inspecteurs du SEVAC;
- DOCUBASE - Base documentaire du DomEau. Mise en place d'une base de données et d'archivage pour l'ensemble des documents techniques nécessaires à l'accomplissement des missions et tâches du Domeau. Système couplé avec le concept d'archivage départemental.

Perspectives

La saisie des données se poursuit selon la rythmicité des différentes études et campagnes de terrain.

Les projets à venir comprennent:

- géométrie: profils en travers/en long et visualisation des données hydrauliques;
- topologie des réseaux et connectique;
- saisie des rives des cours d'eau.

Système d'information «nature»

Diffusion et valorisation des données

Cette année de nouvelles données nature sont venues s'additionner à celles existantes sur le serveur du SITG, notamment:

- forêts et arbres: Scannage et géoréférencement des plans des arbres isolés de l'inventaire 1974-1977, digitalisation des arbres de cet inventaire (en cours), inventaire 2004 des platanes du canton de Genève;
- gestion et entretien: inventaire des vignes clôturées (protection contre les sangliers);
- loisirs : nouvelles zones «chiens sans laisse».

Certaines cartes font l'objet d'une publication papier pour le grand public telle que les zones «chiens sans laisse».

Projets

Les projets initiés ou poursuivis en 2004 sont:

- inventaire forestier: l'inventaire forestier genevois a été saisi; l'analyse des résultats reste à être effectuée;
- permis pêche journalier: le site *www.ge.ch/nature* offre la possibilité d'acheter en ligne un permis pêche journalier. La vente de permis a augmenté depuis la mise en place de cette solution;
- dégâts faune: une application type Intranet vient d'être mise en place pour la gestion et le suivi des dégâts causés par les sangliers sur les cultures;
- arbres isolés: L'inventaire des arbres isolés a été testé sur trois zones dans le canton de Genève (Meyrin, Bardonnex et le parc Gourgas);
- REN: Le réseau écologique national est en passe d'être réalisé pour la région genevoise. Une publication du REN est en cours (par la Confédération);
- plan vert-bleu: Un réseau écologique au niveau du bassin genevois est également en cours de création. Les données existantes ont été répertoriées;
- serveur photos: suite à la demande de plusieurs services, une solution de stockage, référencement et visualisation de photos est en service. Le SFPNP dispose de plus 6'500 photos sur ce serveur.

Perspectives

Les projets pour l'année 2005 sont les suivants :

- intégrations des méta données dans Envirocat (outil de la Confédération) ;
- création d'une commission fournisseur utilisateur «nature» ;
- mise en place de l'inventaire des arbres isolés avec les communes ;
- poursuite du projet plan vert-bleu (vérifications de terrain) ;
- diffusion des données sur l'Intranet de l'Etat ;
- poursuite de la saisie et la valorisation des données nature.

Système d'information de la mobilité de la région genevoise (SI Mobilité)

Organisation

Une première étude a permis de tracer les contours de ce système d'information, d'en préciser les objectifs, les réalisations à venir et les acteurs. Une estimation des coûts et du planning d'acquisition des données et des outils a été réalisée.

Au vu de la situation organisationnelle et financière, la démarche de développement du SI Mobilité a été réorientée. Les projets se déroulent en continu suivant la capacité des partenaires.

Réalisations

- le développement du graphe de la mobilité a été lancé. Les spécifications de ce référentiel géographique unique et commun à tous les acteurs de la mobilité ont été définies ;
- la signalisation routière verticale (panneaux de circulation) sera intégrée au SI Mobilité. Un outil de saisie mobile de ces éléments est en cours de développement ;
- la gestion et l'archivage des données de comptages routiers ont été mis en place cette année; la mise à disposition de ces données aux partenaires publics et privés par Internet sera réalisée en 2005 ;
- dans le cadre du Système d'Information des Infrastructures de Télécommunications (SIDIT), la gestion des canalisations de commandes de la signalisation lumineuse à l'OTC a été réorganisée. La cohérence des données est aujourd'hui assurée et les données sont à disposition. Des outils de saisie nomade de ces infrastructures et de leur contenu ont été développés et une évaluation du travail de saisie terrain a été menée ;
- le site Internet «InfoMobilité» donnant des informations en temps réel sur la mobilité est opérationnel. Il constitue la première brique «temps réel» du SI Mobilité. Dans ce même cadre, l'outil d'aide à la gestion du trafic lors de grandes manifestations pour la Gendarmerie (AGIRE) a poursuivi son développement, notamment pour le Salon de l'auto à Palexpo.

Perspectives

- la mise en œuvre du graphe de la mobilité va permettre de coordonner et harmoniser les différentes données existantes. Il remplacera également les différents graphes des routes existants. Ceci sera possible grâce à la mise en place d'un modèle de données cohérent et exhaustif ;
- l'organisation du SI Mobilité (comité de pilotage, groupes de travail) réunissant les différents partenaires internes et externes à l'Etat va être lancée début 2005. Une charte du SI Mobilité définissant les relations et formalisant l'engagement volontaire des partenaires sera également adoptée dans ce cadre ;
- parallèlement à la mise en œuvre du graphe de la mobilité, un référentiel législatif des panneaux de circulation sera mis à disposition. De plus, l'ensemble des règles de circulation (sens interdits, interdictions de tourner/de circuler, vitesses maximales autorisées, etc.) sera intégré sur le graphe de la mobilité ;
- la couverture du sol du domaine routier par la DCMO et son intégration dans le SI Mobilité se poursuivront ;
- l'administration des marquages routiers au sol par l'OTC sera analysée et modernisée ;
- la diffusion et la mise en valeur des données continueront à être développées sur l'Intranet de l'Etat et sur Internet.

Système d'information du territoire à Genève (SITG)

Diffusion et valorisation des données

Les données du SITG intéressent un grand nombre de services publics et de nombreuses entreprises du secteur privé. Le guichet cartographique virtuel *http://www.geogeneve.ch* est fréquemment utilisé tant pour la consultation que pour l'extraction de données.

Statistiques

Nombre de cartes produites :	3'568'000
Nombre d'utilisateurs directs * :	243'600
Nombre d'utilisateurs indirects ** :	1'290'500

* utilisateurs directs : Internaute connecté directement au site

** utilisateurs indirects : Utilisateur d'un autre site ou d'une application de gestion qui fait appel au guichet cartographique pour la production d'une carte.

Intégration de données

En 2004, les classes d'objets suivantes ont été intégrées au SITG :

- lieux de sport et parcours sportifs ;
- infrastructures culturelles ;
- zones de loisir dans la nature ;
- cadastre des sites pollués ;
- surfaces du domaine public entrant dans le calcul de l'indice de capacité financière des communes ;
- réseau de l'éclairage public.

La liste complète des données disponibles peut être consultée sur le site *http://www.sitg.ch*

Par ailleurs, les collaborateurs ont apporté un appui aux partenaires du SITG pour la mise en œuvre de leurs projets.

Organisation - collaboration

Les collaborations avec les cantons romands ainsi qu'avec l'Ain et la Haute-Savoie se poursuivent. La veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographique est menée en étroite collaboration avec l'EPFL et l'HES d'Yverdon.

Perspectives

Afin de répondre aux demandes des partenaires, des projets d'étude seront lancés dans les domaines :

- modélisation 3D de bâtiments (maquette virtuelle);
- détermination de la couverture et de l'utilisation du sol par analyse spatiale de photos aériennes numériques;
- développement de services web spécialisés basés sur les standards ouverts;
- intégration du SITG au programme e.geo.ch de la Confédération et au réseau national de géo-données.

Systèmes d'information administratifs et de communication

Système d'information du Registre foncier

Le logiciel Capitastra a été mis en production. Celui-ci permet une gestion intégrée des pièces justificatives enregistrées par le registre foncier ainsi que des droits réels des immeubles et intègre également la saisie initiale des droits qui ne figurent encore aujourd'hui que sur les feuillets papier. Le traitement des pièces avec ce logiciel a commencé le 28 juin et tous les droits sur les immeubles concernés par ces pièces sont saisis systématiquement au fur et à mesure.

Internet

Le nouveau dispositif internet a été mis en œuvre courant 2004 pour plusieurs sites du département: le site général départemental, le site de la direction cantonale de la mensuration officielle et celui des archives. Il permet aux services de mettre en ligne eux-mêmes leurs informations en s'affranchissant de tout standard et de tout aspect technique lesquels sont pris en charge par les logiciels.

Sur le plan du fonctionnement, les informations sont stockées dans un logiciel de gestion de contenus – Silverpeas choisi par le CTI. Elles sont présentées à l'internaute par une interface de mise en page basée sur des standards de la Chancellerie (standards de l'Etat) et du département (respect de la charte graphique et des principes de navigation établis).

Gestion des délibérations communales

Le service de surveillance des communes utilise depuis le début de l'année un outil de gestion des délibérations communales assorti d'un workflow afin de récolter les préavis des autres services et des autres départements qui doivent être consultés. Seules quelques entités externes à l'administration cantonale n'ont pas été connectées en 2004.

Système d'information de l'office vétérinaire

L'office vétérinaire bénéficie depuis le milieu de l'année 2004 d'un logiciel proposé par le service romand de vulgarisation agricole, solution déjà utilisée dans le canton de Vaud. Il dispose ainsi d'un système d'information intégré lui permettant la gestion des dossiers d'animaux, fourrière, et expérimentations animales.

Perspectives

Système d'information du Registre foncier

La saisie des informations qui ne sont encore aujourd'hui inscrites que sur le feuillet papier va être intensifiée par la mise en route d'ateliers spécifiques dès que le retard dû au changement de logiciel et d'habitudes aura diminué.

Intranet de communication du DIAE

Un groupe de travail étudie des pistes d'amélioration de l'intranet départemental, tant du point de vue de son utilisation, de son chargement en informations que du point de vue technique. Une nouvelle version de cet outil pourrait voir le jour en 2005, le but prioritaire étant d'accroître sensiblement son taux d'utilisation (fréquentation au minimum quotidienne) pour chaque employé du DIAE.

Etude internet

La migration des sites internet du département non encore pris en charge dans le nouveau dispositif devrait être réalisée dans les premiers mois de 2005. Sur le plan technique, des améliorations sont sans cesse apportées afin d'ajouter de plus en plus de facilités et de convivialité.

Gestion des délibérations communales

L'outil de gestion mis en place en 2004 doit être complété par une nouvelle fonctionnalité permettant à la section financière du service de surveillance des communes d'enregistrer et de suivre plus précisément les délibérations à caractère financier. L'accord pour ce complément vient d'être donné par la commission de gestion des projets informatiques et les travaux techniques pourront démarrer en début d'année.

8.1.3 Commission cantonale des sports

La commission cantonale des sports, instituée par la loi sur l'encouragement aux sports, est composée de représentants des milieux sportifs et des communes. L'une de ses tâches principales est l'examen des subventions pour des équipements sportifs intercommunaux ainsi que de la conformité technique des installations projetées.

En 2004, la commission a préavisé favorablement l'octroi d'une subvention pour des installations sportives aux Evaux et au Bois-des-Frères.

Elle a réalisé une enquête sur les pratiques sportives des élèves genevois des écoles primaires (5e et 6e degrés), des cycles d'orientation, des collèges et des écoles de commerce.

Par ailleurs, l'inventaire des installations sportives du canton s'est poursuivi et les données y afférentes mises à jour. L'information est diffusée sur le site *http://www.geneve.ch/sport/*

En collaboration avec le département de l'instruction publique, la commission assure également le suivi du Centre Sportif Genevois d'Altitude à Ovronnaz. Le Centre peut accueillir toute l'année des stages d'entraînement, de cours d'arbitrage, de moniteurs, de formation et de perfectionnement pour les sportifs du canton (associations sportives) ainsi que les classes multicolores. En 2004, le taux d'occupation du Centre a malheureusement diminué. En outre, le site Internet du Centre *http://www.geneve.ch/diae/ovronnaz/* permet d'effectuer l'inscription en ligne.

8.1.4 Commission Cantonale du Sport-Toto

La commission cantonale du Sport-Toto, composée de onze personnes issues des milieux sportifs, est chargée d'étudier les demandes de subvention de projets favo-

risant la pratique du sport. Cette année, elle a examiné 307 demandes et en a accepté 293.

2004 a vu la Loterie Romande seule assurer le financement de la commission. Genève s'est vu octroyer 3'484'436 F (dont le 14% est prélevé à raison de 10% pour alimenter le fonds de réserve et 4% pour les frais administratifs), contre 2'203'190 F en 2003 soit une augmentation de 1'281'246 F due à la restructuration des Loteries.

La part aux offices cantonaux romands du sport 2003 a été déterminée comme suit :

Bénéfice avant répartition	CHF	175'008'164.70
A déduire : taxe de 2% sur les enjeux (Joker, Extra-joker et Swiss Loto)	CHF	- 2'943'476.04
Sous-total	CHF	172'064'688.66
Part affectée au sport et à l'ADEC : 1/6e du sous-total, soit	CHF	28'677'448.11

Auquel il convient de déduire :

Part Swiss Olympic, FSN et LN	CHF	- 5'413'824.00
Part ADEC	CHF	- 3'322'361.12
Part aux offices cantonaux du sport	CHF	19'941'262.99
Part au canton de Genève	CHF	3'484'436.00

Suite aux restructurations des Loteries (Sport-Toto, intercantonale, Seva et Loterie romande), la Société du Sport-Toto a débloqué un montant unique d'environ 70 millions de francs provenant de la réserve de compensation des bénéfices. Le montant dû à Genève est de 2'944'956.70 F dont 2'581'031.65 F ont déjà été versés au bénéfice du fonds cantonal du Sport-Toto et ne pourront être utilisés que conformément à l'article 20 des statuts de la société du Sport-Toto du 23 mai 2003. Il y a lieu de relever qu'une part restante auprès de la SST se monte à 363'925.05 F.

Après répartition du bénéfice 2003 de la Société du Sport-Toto, il est bon de relever que le canton de Genève exige de la Loterie suisse à numéro une taxe (droit des pauvres) sur les enjeux réalisés dans le canton par le biais d'Internet. Ces coûts supplémentaires (24'933,25 F) sont déduits des parts au bénéfice du canton de Genève (6'550.- F), soit un solde négatif de 18'383.95 F à déduire du «compte ordinaire».

La part ordinaire du bénéfice du 66e exercice (2003) est	CHF	3'484'436.00
Le montant disponible est	CHF	3'010'562.70

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 septembre 2004, il a été attribué :

Ville de Genève	CHF	300'000.00
Diverses communes	CHF	360'500.00
Associations et Sociétés sportives	CHF	1'607'950.00
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement	CHF	250'000.00
Compte «Jeunes sportifs talentueux»	CHF	200'000.00
Excédent porté au compte ordinaire	CHF	292'102.70
Total	**CHF**	**3'010'552.70**

Ont été prélevés sur le compte des «Projets sportifs de moyenne et grande envergure» :

- 200'000.00 F pour aider la ville de Genève dans la réalisation d'un projet particulièrement digne d'intérêt ;
- 146'688.65 F pour un projet intercommunal également très important ;
- **un montant de 141'600 F a été prélevé sur le compte «Aide en faveur des sélections sportives cantonales» (jeunes sportifs talentueux) pour soutenir 54 athlètes issus de divers sports.**

Statistiques

Nombre de postes : 1 président, 10 commissaires

Nombre de collaborateurs : 1 secrétaire à temps partiel

Degré d'autofinancement : total

8.1.5 Service cantonal du développement durable – SCDD

Missions et organes

Créé en 2001, le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote l'Agenda 21 et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60). Le SCDD, dont l'activité est implicitement de nature transversale et interdépartementale, est rattaché au Secrétariat Général du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE). Pour accomplir sa mission, il travaille également en étroite collaboration avec les communes genevoises, les administrations fédérales et cantonales, diverses associations, ONG et groupes d'intérêts locaux ainsi que certaines organisations internationales.

Composé de représentants des sept départements, le Comité de pilotage interdépartemental veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal en étroite collaboration avec le Conseil de l'environnement qui est une commission consultative du Conseil d'Etat rattachée au DIAE.

Le Conseil de l'environnement, qui est composé de représentants des milieux économiques, d'associations de protection de l'environnement et d'organismes actifs dans le domaine social, reflète les trois pôles du développement durable. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, cette commission est régulièrement consultée en vue de favoriser la concertation, la motivation et la participation de la société civile.

Objectifs

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) telle qu'adoptée dans une version actualisée par le Grand Conseil genevois en novembre 2002 fixe, au chapitre 2, 9 objectifs à l'horizon 2006 :

- mise en place d'un Système de management environnemental (SME) au sein de l'administration cantonale ;
- élaboration et diffusion la plus large d'indicateurs reconnus du développement durable ;
- intégration progressive de la perspective d'un développement durable dans la formation des enseignants ;
- information et formation de la société civile dans l'optique de l'intégration des principes du développement durable au quotidien ;
- prise en compte des synergies possibles entre activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement ;
- mise en place d'une action transversale entre politique de l'emploi, politique de la formation et politique

sociale en vue de prévenir l'exclusion du marché du travail;
- participation active au réseau des villes-santé institué par l'Organisation mondiale de la santé;
- maintien de l'action en faveur de la coopération internationale au développement et contribution à l'information en vue d'un meilleur équilibre du développement;
- collaboration avec les autorités compétentes en vue de la mise en place d'un Agenda 21 régional et transfrontalier.

Priorités

En 2004, le SCDD a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues par le calendrier de législature 2003-2006. Les actions prioritaires de l'année 2004 ont été:
- l'élaboration d'un guide de la consommation durable dont la publication est prévue en 2005;
- la validation d'un système d'indicateurs de développement durable;
- la définition des lignes directrices et critères relatifs à l'intervention de l'Etat de Genève au niveau du secteur privé en matière de coopération au développement, ces principes devraient être intégrés en 2005 au règlement d'application de la loi sur la solidarité internationale;
- le soutien aux communes dans le cadre de la mise en place d'Agenda 21 communaux.

Mise en œuvre du calendrier de législature

Les 9 groupes de travail de l'Agenda 21, chargés de mettre en œuvre les 31 actions décrites dans le calendrier de législature 2003-2006, poursuivent leur travail en grande majorité conformément à la planification prévue.

Au sein des neuf programmes d'actions 2003-2006, outre celles citées plus haut, plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2004. Il s'agit notamment de:
- l'établissement d'un inventaire des offres d'information et de formation en matière de développement durable. L'action est terminée. Une mise à jour annuelle de l'inventaire est prévue;
- la réalisation d'expériences pilotes permettant à des petites et moyennes entreprises de tester le guide PME publié en 2003;
- la définition des lignes directrices et critères relatifs à l'intervention de l'Etat de Genève au niveau du secteur privé en matière de coopération au développement;
- la mise en œuvre des ateliers santé et qualité de vie dans différents quartiers en collaboration avec la Ville de Meyrin et la Ville de Genève. Plusieurs scénarios ont été établis pour Champs-Fréchet et Saint-Jean-Charmilles. Il s'agit à présent de communiquer sur les actions déjà entreprises.

Autres actions

En outre, dans le cadre de ses activités ordinaires, le SCDD a accompli les activités suivantes:
- l'organisation d'une journée de conférence le 11 juin 2004 et de la «Fête du développement durable» à Plainpalais les 12 et 13 juin, en partenariat avec la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ces journées qui visent à sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, rencontrent un succès croissant. L'enquête de satisfaction qui a été menée confirme la satisfaction du public et des exposants;
- remise de la bourse et du prix cantonal du développement durable 2004. Les lauréats du concours ont reçu leurs prix en présence du Président Robert Cramer;
- la préparation des séances et le suivi des décisions du conseil de l'environnement;
- l'assistance et le suivi des actions menées par les groupes de travail de l'Agenda 21 (31 actions définies par le calendrier de législature 2003-2006);
- un soutien aux communes en matière d'Agenda 21 local (participation active aux séances, interventions, présentations et conseils, soutien financier de projets exemplaires, etc.);
- les échanges et la collaboration avec les cantons romands dans le cadre des rencontres des coordinateurs romands d'Agenda 21 locaux.

Activités du conseil de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le conseil de l'environnement a pris connaissance et a été consulté sur les diverses actions menées dans le cadre du programme d'actions Agenda 21, notamment en matière d'indicateurs de développement durable et de coopération au développement. Enfin, le conseil de l'environnement a organisé le concours du prix et de la bourse cantonale du développement durable.

Perspectives

Conformément au calendrier de législature les temps forts de l'année 2005 devraient être les suivants:
- mise en place d'information / formations à l'attention des PME;
- organisation de la fête du développement durable;
- démarrage du Système de Management environnemental;
- publication des indicateurs de développement durable pour le Canton de Genève;
- refonte du site Internet pour une meilleure réponse aux besoins des usagers.

8.1.6 Bureau de l'intégration

L'année 2004 a été marquée par un essor des activités du Bureau de l'intégration (BIE) notamment dans les directions suivantes: contribution à la formation de fonctionnaires; audits d'associations et signature avec celles-ci de contrats de prestations; recherche auprès des autorités fédérales d'appuis aux prestations déployées dans le canton de Genève; développement de l'action dans et auprès des communes genevoises.

Missions et organes

La loi sur l'intégration encourage la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers dans le tissu genevois (LIE, 28 juin 2001). Elle a créé à cette effet quatre organes:
- le **Bureau de l'intégration**, placé sous l'autorité du Délégué à l'intégration, met en réseau des associations et organismes dont il est le référent au nom de l'Etat, analyse et contrôle l'octroi de subventions, entreprend les actions de formation et de communication appropriées auprès des institutions cantonales et communales ainsi qu'auprès du public;

- le **Groupe interdépartemental**, placé sous la présidence du Délégué, réunit des hauts fonctionnaires de chaque département et de la Chancellerie, afin de coordonner et relayer les actions, les relayer, débusquer au besoin les doublons ou favoriser au contraire les synergies, agir dans la concertation ;
- la **Commission consultative de l'intégration**, présidée par le Chef du département, est constituée de représentants des partenaires sociaux, magistrats communaux, experts et représentants élus d'associations d'étrangers. Elle conseille le Chef du département et participe à l'analyse des projets et réalisations du BIE ;
- la **médiation relative aux pratiques administratives**, placée sous l'autorité de M. Dominique Föllmi, ancien Président du Conseil d'Etat, reçoit les particuliers alléguant de discriminations, pour raisons liées à l'origine, dans le cadre de l'administration ou dans ses relations avec elle. Cette institution veille au respect par les administrations de la loi A 2 55, en esprit et dans la lettre. Le BIE instruit les dossiers pour le compte du médiateur.

Objectifs

Les objectifs prioritaires et le calendrier mis en place fin 2003 sont les suivants :

1. mettre sur pied des plate-formes thématiques d'échange et d'information réunissant des partenaires actifs et concernés (2004) ;
2. clarifier, en matière de subvention de projets, les rôles et les procédures entre le BIE d'une part, et les instances fédérales et cantonale d'autres part ; en informer les partenaires, les assister au besoin (2004) ;
3. concevoir et mettre en œuvre des modules de formation à l'intégration adaptés aux populations ciblées et aux personnels d'administrations publiques (2004) ;
4. disposer d'une unité opérationnelle de médiation interculturelle (2004) ;
5. créer un centre d'information et de documentation (2007) ;
6. analyser, sur le plans du droit, de l'histoire et des usages, tout phénomène portant atteinte à l'intégration des étrangers, notamment ceux à caractère raciste, cas échéant, mettre en œuvre les actions appropriées (permanent) ;
7. associer les communes au développement de la politique d'intégration sur le plan local (2004-2007).

Le calendrier est tenu. Il convient cependant de signaler que les plate-formes (point 1) seront opérationnelles en 2005 (logement, santé, racisme et discrimination, formation, emploi).

Actions

Parmi les activités essentielles de l'année 2004, on retiendra :

- les Assises de l'intégration se sont déroulées en juin à Meyrin en collaboration avec l'Association genevoise des sports. Y ont notamment participé l'ancien Président de la Confédération Adolf Ogi et le Président de la Commission fédérale des étrangers Francis Matthey;
- en une année, le nombre de projets d'action en faveur de l'intégration déposés auprès de la Commission fédérale des étrangers (CFE) après examen par le Bureau de l'intégration a doublé : 14 dossiers en 2002-2003 ; 30 projets en 2004. La CFE, qui préavise ces projets pour l'IMES (Office fédéral de l'immigration Intégration Emigration Suisse), a exprimé sa satisfaction au regard de cette évolution genevoise ;
- le Délégué a entrepris les démarches préalables à la conclusion avec l'autorité fédérale d'un mandat de prestations entre la CFE et le Bureau genevois de l'intégration. Au vu des résultats déjà obtenus en 2004, l'IMES a anticipé la signature du contrat de prestations et versé 100'000 CHF au BIE pour 2004 ;
- une réorganisation de la procédure de subvention par l'Etat du Centre de contacts Suisses-Immigrés (CCSI), de l'Association romande contre le racisme (ACOR SOS Racisme) et de l'Université populaire albanaise (UPA) a conduit à la réalisation d'audits puis à la signature, entre l'Etat et ces associations, de conventions de partenariat ;
- le Délégué a mis en œuvre un cycle de formation des personnels de l'administration publique à la problématique de l'intégration. Un premier module destiné à informer et à sensibiliser le personnel de 32 services désignés comme prioritaires par le Groupe interdépartemental de l'intégration a été conçu par le BIE et initié en 2004. Cette information sera étendue aux communes, à commencer par la Ville de Genève ;
- le BIE participe aux travaux du groupe de pilotage réunissant, principalement, autorités scolaires et travailleurs sociaux suite à des manifestations à caractère raciste constatées dans la région Onex-Bernex, et prépare avec l'IES un module à l'usage des intervenants de terrain ;
- le BIE participe depuis 2004 à la formation des nouveaux personnels de la Police, ainsi que des nouveaux agents municipaux de sécurité (Ville de Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier). Il participe activement à la conception du module «éthique/droits de l'homme/géopolitique et effets locaux» inclus, dès 2005, dans le cursus genevois de préparation au brevet fédéral de policier ;
- associé à l'Organisation internationale des migrations (OIM) et au Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM), le BIE a organisé en automne 2004 le 9e congrès international Metropolis, qui a réuni à Genève 600 chercheurs et responsables politiques locaux, régionaux et nationaux du monde entier, sur le thème «migrations internationales et réponses locales» ;
- le BIE a participé à diverses actions de promotion de la législation genevoise en matière d'intégration des étrangers et à la présentation de ses activités, notamment aux Journées du développement durable, à la Foire de Genève, au festival du Film latino-américain, ainsi que dans le cadre de manifestations communales à Genève, Plan-les-Ouates et Vernier ;
- le Délégué a participé au développement de la Conférence suisse des Délégués à l'intégration et assure à Genève la concertation de ses actions au plan confédéral.

Développement

- sur la base des contacts établis avec les exécutifs communaux et l'Association des communes genevoises (ACG), le Délégué prévoit la réalisation de l'objectif 7) dans les délais prévus ;
- le CFE et le Délégué préparent la signature en 2005 d'un contrat de prestations confirmant le rôle de centre de compétences cantonal du BIE et dotant celui-ci des moyens nécessaires à l'accomplissement de missions complémentaires ;
- de nouvelles conventions de partenariat seront signées en 2005 entre l'Etat de Genève et des associations prestataires ;
- le BIE assurera le suivi des actions menées avec son soutien ou celui de la CFE et développera l'assistance à la réalisation de nouveaux projets en lien avec les associations ;
- le BIE entend publier en 2005 le recensement des cours de français disponibles à Genève et des conditions de leur obtention, afin de clarifier et renforcer ce dispositif ;
- le BIE est fortement associé à la réalisation du nouveau Mémento civique, à paraître en 2005, à l'usage de la population genevoise et des candidats à la naturalisation ;
- les Assises de l'intégration, prévues par la loi, seront incluses en 2005 à une Journée de l'intégration qui marquera quinze jours d'activités ciblées, à Onex, en partenariat avec la Mairie d'Onex, la plate-forme des associations étrangères, le Groupe de pilotage de quartier d'Onex et Léman Bleu Télévision ;
- les plate-formes s'implanteront dans le tissu genevois, notamment celle débattant des questions liées au racisme dont le Conseil d'Etat a souhaité, en novembre 2004, la création ;
- conformément à la loi, une évaluation de l'adéquation de celle-ci avec l'activité développée par les organes qu'elle a créés sera effectuée fin 2005, afin d'analyser l'ensemble du dispositif et la pertinence de sa mise en œuvre.

Cinq postes (direction, opérations, secrétariat) sont attribués au BIE, occupés par 7,5 personnes. Les missions liées aux prestations accomplies en lien avec la Commission fédérale des étrangers bénéficient de l'apport financier de celle-ci.

8.2 Intérieur

Les services de la division de l'intérieur ont développé en 2004 leurs prestations, dans le but de satisfaire leurs partenaires et le public, tout en axant leurs priorités sur la simplification et la rapidité des procédures administratives.

En matière de droits politiques, la direction de la division de l'intérieur a notamment poursuivi, en collaboration avec le service des votations et élections de la chancellerie d'Etat, la coordination des travaux relatifs à la clarification des règles applicables en matière d'information électorale et d'interdiction de la propagande, applicables en particulier aux collectivités publiques. Ces réflexions ont conduit le Conseil d'Etat, le 27 septembre 2004, à modifier le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 05.01) et à approuver une directive du service des votations et élections relative à l'information électorale cantonale. Dans cette dynamique, le DIAE a adressé une circulaire explicative, établie en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises (ACG), et destinée aux autorités communales relative à l'information aux électeurs dans le cadre d'opérations électorales.

Par ailleurs, le groupe de travail interdépartemental pour l'amélioration du matériel de vote, dont les travaux sont coordonnés par la direction de la division de l'intérieur, a prolongé en 2004 ses travaux de réflexion et préparé la maquette d'un nouveau guide des institutions publiques (mémento civique). Le projet de nouveau manuel, qui actuellement fait notablement défaut, sera présenté au Conseil d'Etat en 2005, après une première évaluation de son contenu par des groupes test. Il sera destiné aux électrices et électeurs genevois, aux jeunes qui atteignent leur majorité civique ainsi qu'aux candidats à la naturalisation.

8.2.1 Registre foncier

Mission

Le registre foncier est chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles. Sa fonction est de réaliser le principe de publicité en matière immobilière.

Ce service est ainsi requis de procéder à la création, la modification ou la radiation d'inscriptions figurant dans ses registres. Parallèlement, il délivre des extraits de sa documentation aux intéressés qui en font la demande par écrit, ou qui se présentent directement au guichet du registre foncier. Il fournit également des informations par voie télématique à certains usagers professionnels.

Activités principales et objectifs

- Registre foncier fédéral : contrôle des feuillets et des registres de servitude sur les communes d'Aire-la-Ville, Céligny, Perly-Certoux, Presinge, Bardonnex, Bellevue, Collex-Bossy, Russin, Vernier et Genève, section Eaux-Vives ;
- Mise en production du logiciel de gestion CAPITASTRA (fin juin 2004) ;
- Saisie informatique des gages, des annotations et des mentions relatifs à des immeubles faisant l'objet d'une réquisition d'inscription ;
- Traitement des réquisitions d'inscription.

Perspectives

- poursuite de l'introduction du registre foncier fédéral sur les communes de Dardagny, Confignon, Vernier, Bernex, Chêne-Bougeries, Carouge et Cologny ;
- début de la saisie de masse des gages, annotations et mentions.

Statistiques

Fiches d'immeubles entièrement informatisées environ 20'000 sur 160'000.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2004.

Pièces justificatives immatriculées	13'811
Pièces justificatives mises en communication	1'843
Pièces justificatives rejetées	68
Pièces justificatives retirées	15
Emoluments	19'500'000.– Frs

Utilisateurs raccordés à la base de données du registre foncier au 31.12.2004

Banques	5
Communes	5
Ville de Genève	8
Géomètres	12
Notaires	23
Régies	7
Courtiers	5
SIG :	4
DASS (Hospice général, ...)	21
DF	28
DEEE	3
DIAE	18
DAEL	50
DJPS	5
Chancellerie	1
Total des services connectés	195
Soit utilisateurs potentiels	1'014

Nombre de postes occupés	**38, 86**
Nombre de collaborateurs	**42**
Nombre d'auxiliaires	**3**
Nombre d'occupations temporaires	**8**

8.2.2 Direction cantonale de la mensuration officielle

Mission

La Direction cantonale de la mensuration officielle est l'autorité de surveillance en matière de mensuration officielle ; elle est responsable de l'existence et de la qualité des données spatiales de référence et des données thématiques liées à la mensuration officielle ; elle assure la fourniture des produits officiels de la mensuration. Elle est garante d'une veille technologique prospective et créative. Elle s'implique dans le développement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique.

Activités

Hormis les activités de mise à jour des données de la Mensuration officielle, les activités et les projets suivants ont été engagés ou poursuivis :

- inventaire des archives du territoire (photographies aériennes, anciens plans, …) ;
- redéfinition des directives techniques conjointement avec l'association genevoise des géomètres ;
- participation à la création du graphe de la mobilité ;
- étude des solutions techniques, administratives et financières pour la reconnaissance des mensurations numériques au nouveau standard fixé par l'ordonnance sur la mensuration officielle (MO93) ;
- migration des données de l'Etat Descriptif vers la nouvelle application du registre foncier ;
- préparation des bases nécessaires pour la transformation des données vers le nouveau système de coordonnées national MN95 ;
- mise en œuvre de l'échange des données de la mensuration officielle selon l'interface de la mensuration officielle (IMO) ;
- étude d'un nouvel interface d'échange des données avec l'association genevoise des géomètres ;
- mise en place d'une station de référence GPS permettant un positionnement centimétrique en temps réel.

Mensuration officielle - Mandats

- signature du mandat de prestations 2004 - 2007 et de l'accord de prestations 2004 avec la direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) ;
- adjudication des travaux d'acquisition des données de la couverture du sol du domaine routier (projet SITG) ;
- adjudication des travaux d'entretien et de matérialisation des points fixes.

Perspectives

Il s'agit de réaliser les projets mentionnés dans le plan directeur de la mensuration officielle, notamment :

- étudier le renouvellement de la couverture du sol par de nouvelles méthodes (analyse spectrale, modèle hydrologique, …) ;
- renouveler les modèles d'altitudes et les orthophotos du territoire genevois ;
- mettre en place le référentiel unique des adresses municipales ;
- renforcer le processus de cadastration des objets de la Mensuration Officielle ;
- étudier le renouvellement des objets divers et de voirie ;
- mettre en place le référentiel des logements.

Statistiques

Subventions versées par la Confédération	97'000.–
Demande d'acompte pour les mandats de géomètres	365'000.–
Traitements des mutations	1650 mutations traitées
Emoluments de mise à jour	740'000.–
Autorisations de publication	32'000.–
Vente de cartes et de plans	26'000.–
Vente extraits officiels	320'000.–

8.2.3 Service cantonal des naturalisations

Mission

Le service cantonal des naturalisations a pour mission l'engagement et la conduite de toutes formes de procédures faisant l'objet de décisions légales en matière d'acquisition et de perte de la nationalité suisse en applications des lois et règlements fédéraux et cantonaux.

Il traite tant les demandes d'étrangers souhaitant acquérir la nationalité suisse que celles émanant de Confédérés désireux d'obtenir le droit de cité genevois.

Le service est divisé en deux sections. D'une part la section des enquêtes, laquelle est formée de 15 collaborateurs, dont 4 auxiliaires, exclusivement chargés de la conduite des enquêtes et de la rédaction des rapports et, d'autre part, de la section administrative composée de 6 personnes, dont une auxiliaire, qui gèrent l'ensemble des procédures, de leur dépôt à leur archivage à l'exception de la phase d'enquête déjà citée.

Législation

Soumis en votation populaire le 26 septembre 2004, les deux projets de naturalisations facilitées concernant les jeunes étrangers de deuxième et troisième génération ont été rejetés par, respectivement, 56,8 et 51,6% des votants.

Ce refus a dès lors entraîné l'annulation de certaines autres modifications englobées dans le projet de révision de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse dont, notamment, la réduction de la durée de séjour qui était devait être ramenée de 12 à 8 ans.

En revanche, d'autres modifications législatives deviendront effectives à compter du 1er janvier 2006. Celles-ci seront développées dans le rapport de gestion 2005.

Enquêtes

Avec la constante augmentation du nombre de demandes déposées les années précédentes, la durée de traitement des procédures ne pouvait que se péjorer. Au milieu de l'année 2004, plus de 4800 dossiers se trouvaient en attente d'une mise à l'enquête. Soucieuse de cette situation, la direction du département a décidé d'octroyer 5 postes d'auxiliaires au service, dont 4 pour la section des enquêtes et a également procédé à un transfert interne au sein du département, toujours en faveur de cette section.

Pour la première fois depuis le début de cette décennie le nombre de rapports restitués a dépassé le nombre de nouvelles demandes déposées et ce, durant les quatre derniers mois, grâce essentiellement à l'apport des auxiliaires. Il est important de relever que ce travail implique la recherche de renseignements, les entretiens indispensables, la rédaction et que chaque enquêteur restitue entre 30 et 40 rapports par mois.

L'on relèvera qu'à fin août, si, comme mentionné plus haut, il restait un solde de 4800 enquêtes à conduire, à ce jour, ce nombre est tombé à 3800. L'apport des auxiliaires à la section des enquêtes a permis de réaliser ce retournement de situation. Cette évolution positive a permis l'accélération du traitement des dossiers donc une diminution de la durée de la procédure. Celle-ci se situe aujourd'hui aux environs de 2 ans voire 2 ans et demi soit un gain de 8 mois en moyenne par dossier.

Nouvelles demandes

Le nombre de nouvelles demandes déposées est relativement stable ces dernières années. Après l'augmentation conséquente enregistrée en 2000 et 2001 (2'829, 4'166), la barre des 4'000 demandes n'a plus été dépassée.

Pour cette année, l'on a enregistré 3'696 demandes contre 3'965 en 2003 et 3'775 en 2002. Les demandes actuelles sont traitées en moyenne 8 à 10 mois après leur dépôt.

Pour l'année 2004, les pays d'origine des candidats à la naturalisation ont été légèrement bouleversés. Après avoir dominé le classement pendant plusieurs décennies, les ressortissants italiens arrivent en troisième position derrière le Portugal et la France. Ce dernier pays conserve cette position depuis plus de vingt ans. Arrivent ensuite, l'Espagne, la Serbie et Monténégro puis la Bosnie Herzégovine.

Objectifs

Les objectifs, d'année en année, se concentrent essentiellement sur l'amélioration des délais de traitement des dossiers. Or, les réformes administratives ont atteint un niveau limite en matière de simplification des procédures. En particulier, élaguer davantage le contenu des enquêtes reviendrait à priver les autorités d'informations indispensables à une prise de décision objective.

Seuls le maintien d'une quinzaine d'enquêteurs permettra, dans les 2 ans à venir de traiter les demandes sans délai.

Statistiques

Nombre de postes 17,5

Nombre de collaborateurs : 23,5 (dont 5 auxiliaires et 1 poste en occupation temporaire).

8.2.4 Service de surveillance des communes (SSCO)

Mission

Les missions principales du service créé en 2003 sont les suivantes :

- recueillir toutes les délibérations des conseils municipaux et les traiter, en examinant en particulier leur validité et leurs incidences financières ;
- préparer les arrêtés et les décisions approuvant ces délibérations;
- conseiller, appuyer et renseigner les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique ;
- informer les communes sur tous les objets ayant un rapport avec le domaine communal ;
- traiter les plaintes et les éventuelles procédures disciplinaires ;
- représenter le département à la commission des affaires communales régionales et internationales ;
- participer à l'élaboration de législations en rapport avec les communes ;
- collaborer étroitement avec l'Association des communes genevoises (ci-après ACG), en prenant part notamment à la formation des magistrats municipaux ;
- collaborer étroitement avec l'Association des secrétaires communaux en prenant part à la formation mise sur pied par cette dernière et l'IDHEAP ;
- contrôler les budgets communaux avant approbation par le Conseil d'Etat ;
- contrôler les comptes communaux avant approbation par le Conseil d'Etat ;
- procéder aux contrôles fiduciaires de communes de moins de 3'000 habitants;
- établir des statistiques communales annuelles ;
- établir les indicateurs harmonisés des finances communales ;
- calculer, en collaboration avec le département des finances, l'indice de capacité financière ;
- élaborer la péréquation financière intercommunale.

Généralités

Afin d'assurer une bonne information aux communes, le service de surveillance des communes a poursuivi l'édition de son bulletin d'information «Infos-communes» au rythme de trois numéros par année. Afin d'œuvrer

dans le respect de l'environnement, ce bulletin, rédigé en couleur et agrémenté d'une mise en page attractive, est envoyé aux communes par courrier électronique. Les échos reçus à propos de ce bulletin sont très favorables.

De nouveaux modèles de délibérations ont été élaborés afin de satisfaire au mieux les besoins des communes. La collaboration s'est poursuivie avec l'Association des communes genevoises (ACG) pour la mise en place d'un site intranet, qui devrait permettre aux administrations communales et aux membres des exécutifs de les utiliser facilement. Le prototype de ce site a été préparé. Les premiers tests sont planifiés pour début 2005.

Dans le cadre des cours organisés par l'IDHEAP et l'ACG, la direction du service a présenté deux exposés, l'un sur la répartition des compétences canton/communes et le second sur la gestion du domaine public. Elle est également intervenue à deux reprises lors des cours mis sur pied par l'IDHEAP et l'Association des secrétaires communaux, d'une part, à propos des attentes du département vis-à-vis des secrétaires généraux des communes et, d'autre part, concernant les décisions des autorités communales en matière de politique foncière et d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la direction du service a participé aux travaux d'amendement du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques adopté par le Conseil d'Etat.

Section administrative et juridique

La section a géré l'introduction de l'application informatique permettant le traitement des délibérations communales.

La section a également assuré la mise en place, en collaboration avec le service des systèmes d'information et de géomatique, d'un nouvel outil permettant de calculer l'indice du domaine public à la charge des communes, celui-ci étant pris en compte pour déterminer l'indice de capacité financière des communes.

Dès 2005, grâce à cet outil, la préparation des éléments pris en compte dans cet indice devrait être grandement facilitée. Ces deux nouveautés ont été particulièrement bien reçues par toutes les personnes concernées.

Les tâches ordinaires de la section consistent notamment à procéder à l'examen de la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et leur transmission aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Elle est également chargée de la préparation, le cas échéant, des décisions du département et des arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant.

Elle entretient des contacts quotidiens avec les communes pour toutes les questions administratives et juridiques et leur fournit un appui dans la rédaction de leurs projets de délibérations, de résolution, voire de règlements.

Activités

Délibérations	Résolutions	Communications et autres
772	26	145

Arrêtés du Conseil d'Etat*	Décisions du département*	Exécutoires	Pris acte	Transmissions à d'autres services	Annulations ou référendums
401	106	182	201	53	7

* y compris rectificatifs

Section financière

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004, les communes ont accepté la proposition du groupe de travail ACG de reconduire comme suit, pour 2005, la répartition de la recette du Fonds de péréquation des personnes morales :

- première attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 50 centimes additionnels en 2003 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 30 F en 2003 ;
- deuxième attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 49 centimes additionnels en 2003 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 35 F en 2003 ;
- répartition du solde (90% des recettes du Fonds de péréquation), selon la clé en vigueur, entre toutes les communes dont l'indice général de capacité financière applicable en 2004 est inférieur à 140 points.

Actuellement, une somme de 35 millions de francs environ, provenant principalement de la Ville de Genève, est attribuée chaque année.

Par cette répartition, les communes qui ont peu de personnes morales établies sur leur territoire reçoivent néanmoins une part de cet impôt à l'exception des communes à très forte capacité financière.

Au niveau de l'équilibre budgétaire, l'évolution favorable constatée depuis ces quatre dernières années ne s'est pas répétée en 2004. En effet, trois communes ont bouclé leurs comptes 2003 sur des résultats négatifs, alors que toutes les communes genevoises avaient présenté des résultats positifs depuis 2000.

Il faut cependant rappeler que suite à l'introduction de la LIPP et du passage au mode d'imposition postnumerando, le produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est estimé depuis 2001. Les comptes 2003 ont donc enregistré un produit estimé pour 2003 ainsi qu'un différentiel sur le produit 2002 et un différentiel sur le produit 2001. Il convient de relever que ces deux différentiels ne sont toutefois pas encore définitifs étant donné que les taxations 2001 et 2002 n'avaient pas encore été toutes établies à la date de clôture des comptes 2003.

Lors de l'approbation des comptes 2003 des communes, la section financière a relevé des éléments dans les comptes des communes qui n'apparaissaient pas toujours dans les rapports de révision. Le service de surveillance des communes rencontrera donc les fiduciaires œuvrant dans les communes genevoises durant le mois de janvier 2005.

Durant l'année 2004, la section financière du service de surveillance des communes a procédé à la révision des comptes 2003 de 18 communes, soit le même nombre que l'année précédente.

Suite à la décision prise par les membres des groupes de travail de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales le 16 septembre 2004, deux nouveaux indicateurs ont été acceptés, soit la quotité d'investissement et la dette brute par rapport aux revenus. Ces deux nouveaux indicateurs sont d'ores et déjà distribués aux communes et sont disponibles sur le site Internet

du service de surveillance des communes à l'adresse suivante : *(http://www.geneve.ch/finances_communes).* Ce site internet, constamment tenu à jour, a fait l'objet d'améliorations dans son maniement et dans sa forme, notamment en mettant en évidence les nouveautés qui y sont apportées.

L'application informatique permettant l'intégration et l'analyse des budgets et des comptes des communes par le service de surveillance des communes est en production sur l'ordinateur DPS du CTI. Ce dernier étant devenu obsolète, une refonte du système a été jugée nécessaire. L'analyse des besoins qui a débuté durant l'année 2004 devrait conduire à la mise en place d'une nouvelle application.

Statistiques importantes

• Comptes administratifs communaux

Les comptes administratifs communaux pour l'exercice 2003, approuvés par les conseils municipaux en 2004, se sont établis comme mentionnés ci-après :

(en milliers de francs)	Ville de Genève (184.758 habitants)			Autres villes et communes (249.715 habitants)			Total des villes et communes (434.473 habitants)		
COMPTES DE FONCTIONNEMENT	2003	2002	Diff. (en%)	2003	2002	Diff. (en%)	2003	2002	Diff. (en%)
Charges de personnel	362 481	337 635	7.4	173 221	167 874	3.2	535 702	505 509	6.0
Biens, services et marchandises	175 425	145 391	20.7	179 440	166 447	7.8	354 865	311 838	13.8
Intérêts passifs	69 214	75 479	-8.3	23 427	26 537	-11.7	92 642	102 016	-9.2
Amortissements du patrimoine financier	28 886	41 030	-29.6	21 054	37 912	-44.5	49 940	78 942	-36.7
Amortissements du patrimoine administratif	55 142	107 275	-48.6	107 396	108 141	-0.7	162 538	215 417	-24.5
Contributions, dédommagements, subventions	228 622	197 773	15.6	111 796	101 402	10.3	340 418	299 174	13.8
Attributions aux financements spéciaux	34	0	100.0	428	1 180	-63.7	461	1 180	-60.9
Total des charges (sans les imputations internes)	**919 804**	**904 583**	**1.7**	**616 762**	**609 493**	**1.2**	**1 536 566**	**1 514 076**	**1.5**
Impôts	638 192	745 126	-14.4	561 819	576 165	-2.5	1 200 012	1 321 292	-9.2
Revenus des biens	152 339	133 138	14.4	55 227	56 533	-2.3	207 566	189 671	9.4
Revenus divers	64 079	46 865	36.7	31 595	25 732	22.8	95 674	72 597	31.8
Contributions, dédommagements, subventions	31 867	33 012	-3.5	23 563	22 969	2.6	55 429	55 980	-1.0
Prélèvements sur financements spéciaux	39	94	-58.5	0	645	-100.0	39	739	-94.7
Total des revenus (sans les imputations internes)	**886 516**	**958 235**	**-7.5**	**672 204**	**682 044**	**-1.4**	**1 558 720**	**1 640 279**	**-5.0**
Excédent de revenus /charges(-)	**-33 288**	**53 652**	**-162.0**	**55 442**	**72 551**	**-23.6**	**22 154**	**126 203**	**-82.4**

COMPTES DES INVESTISSEMENTS	2003	2002	Diff. (en%)	2003	2002	Diff. (en%)	2003	2002	Diff. (en%)
Propres investissements, autres dépenses (58)	127 174	76 171	67.0	180 375	187 173	-3.6	307 549	263 343	16.8
Prêts et participations permanentes	0	325	-100.0	3 701	3 075	20.4	3 701	3 400	8.9
Subventions d'investissements	241	504	-52.2	240	305	-21.3	481	809	-40.5
Total des dépenses d'investissements	**127 415**	**77 000**	**65.5**	**184 316**	**190 553**	**-3.3**	**311 731**	**267 553**	**16.5**
Transfert au patrimoine financier	0	0	0.0	590	2 449	-75.9	590	2 449	-75.9
Contributions de tiers, subventions	4 623	9 190	-49.7	15 202	23 456	-35.2	19 825	32 646	-39.3
Total des recettes d'investissements	**4 623**	**9 190**	**-49.7**	**15 792**	**25 905**	**-39.0**	**20 415**	**35 095**	**-41.8**
Investissements nets	**122 792**	**67 810**	**81.1**	**168 524**	**164 648**	**2.4**	**291 316**	**232 457**	**25.3**
Autofinancement	**21 854**	**160 927**	**-86.4**	**162 838**	**180 693**	**-9.9**	**184 692**	**341 620**	**-45.9**
Insuffisance de financement(-)/ excédent	**-100 938**	**93 117**	**-208.4**	**-5 686**	**16 045**	**-135.4**	**-106 624**	**109 162**	**-197.7**
Dépenses consolidées	**963 157**	**833 278**	**15.6**	**671 610**	**650 364**	**3.3**	**1 634 768**	**1 483 641**	**10.2**

Pour l'ensemble des villes et communes, on constate une diminution des revenus de 5,0%, alors que les charges sont en hausse de 1,5%. C'est ainsi que les résultats cumulés des villes et des communes présentent un excédent de revenus réduit à 22,2 millions contre 126,2 millions en 2002.

Etant donné que les dépenses d'investissements nets de la Ville de Genève sont en forte augmentation et du fait que l'autofinancement de 160,9 millions en 2002 diminue à 21,9 millions pour 2003, il en résulte un endettement théorique supplémentaire de 100,9 millions pour 2003, alors qu'il avait été enregistré une diminution de l'endettement de 93,1 millions en 2002.

Les autres villes et communes ont vu leurs investissements nets augmenter de 2,4%. Comme l'autofinancement a diminué de 9,9%, il en résulte un endettement

supplémentaire de 5,7 millions en 2003, alors qu'il avait été constaté une diminution de l'endettement de 16,0 millions en 2002.

L'endettement supplémentaire cumulé pour 2003 de l'ensemble des villes et des communes s'élève ainsi à 106,6 millions, alors que l'année 2002 avait enregistré une diminution de l'endettement de 109,2 millions.

Les dépenses consolidées de l'ensemble des villes et communes genevoises se situent en 2003 à 1.635 million de francs et sont en augmentation de 10,2% par rapport à 2002.

• Dette communale consolidée

Selon les comptes rendus financiers des communes du canton, la dette publique au 31 décembre 2003 s'établit ainsi pour chacune d'elles :

COMMUNES	DETTE (en francs)	NB. HAB.	DETTE par habitant (en francs)
AIRE-LA-VILLE	6.506.000	736	8.839
ANIERES	0	2.354	0
AVULLY	2.674.000	1.752	1.526
AVUSY	11.829.000	1.241	9.531
BARDONNEX	0	2.106	0
BELLEVUE	15.956.000	2.677	5.960
BERNEX	13.550.000	9.232	1.468
CAROUGE	58.088.000	18.479	3.143
CARTIGNY	0	836	0
CELIGNY	0	641	0
CHANCY	1.391.000	911	1.527
CHENE-BOUGERIES	0	9.943	0
CHENE-BOURG	1.969.000	7.716	255
CHOULEX	4.427.000	961	4.606
COLLEX-BOSSY	2.200.000	1.406	1.565
COLLONGE-BELLERIVE	0	6.832	0
COLOGNY	0	4.974	0
CONFIGNON	7.000.000	3.412	2.052
CORSIER	1.700.000	1.732	982
DARDAGNY	5.029.000	1.316	3.822
GENEVE	1.625.000.000	184.758	8.795
GENTHOD	0	2.393	0
GRAND-SACONNEX	28.700.000	8.648	3.319
GY	886.000	405	2.188
HERMANCE	1.230.000	854	1.440
JUSSY	2.479.000	1.199	2.068
LACONNEX	3.683.000	541	6.808
LANCY	106.750.000	26.788	3.985
MEINIER	0	1.758	0
MEYRIN	24.500.000	20.491	1.196
ONEX	42.047.000	17.170	2.449
PERLY-CERTOUX	320.000	2.786	115
PLAN-LES-OUATES	44.909.000	7.829	5.736
PREGNY-CHAMBESY	0	3.456	0
PRESINGE	0	627	0
PUPLINGE	0	2.148	0
RUSSIN	2.698.000	410	6.580
SATIGNY	2.582.000	2.855	904
SORAL	4.199.000	633	6.633
THONEX	0	13.090	0
TROINEX	5.107.000	2.161	2.363
VANDŒUVRES	0	2.555	0
VERNIER	116.155.000	31.020	3.745
VERSOIX	39.303.000	11.324	3.471
VEYRIER	33.000.000	9.317	3.542
TOTAL	**2.215.867.000**	**434.473**	**5.100**
TOTAL SANS GENÈVE	**590.867.000**	**249.715**	**2.366**

A fin 2003, 14 communes n'ont aucune dette publique, comme à fin 2002.

La dette communale de la Ville de Genève – 1.625 million – et celle de la commune de Lancy – 107 millions – ne sont pas comparables avec celles des autres communes. En effet, les emprunts pour la construction ou l'achat d'immeubles locatifs sont compris dans leur dette communale, alors qu'ils ne le sont pas pour les autres communes.

• Capacité financière des communes

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de quatre indices, selon le règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes du 3 avril 1974 (D 3 05.20) :

– l'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants ;

– l'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales ;

– l'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes ;

– l'indice du taux des centimes additionnels.

Les revenus communaux déterminants pour le calcul des indices sont les suivants :

– la valeur de production d'un centime additionnel multipliée par la moyenne du nombre des centimes perçus par l'ensemble des communes pour l'exercice concerné ;

– les parts communales à des revenus cantonaux ;

– les contributions cantonales ;

– la taxe professionnelle communale (sans les dégrèvements) ;

– les revenus des immeubles du patrimoine administratif ;

– les intérêts actifs nets, soit le revenu net des capitaux y compris le revenu net des immeubles du patrimoine financier ;

– les revenus provenant du fonds de péréquation financière intercommunale ;

– le produit des amendes et autres contributions.

Il est déduit de ces revenus :

– les parts des communes à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises ;

– les remises d'impôts et les impôts irrécouvrables.

L'indice annuel de capacité financière établit le rapport existant entre les charges et les revenus. Il est mesuré par les sous-indices (habitants, élèves, domaine public), d'une part, et le degré de mise à contribution, basé sur le nombre des centimes additionnels, d'autre part.

L'indice annuel est obtenu en divisant par 5 l'addition des 3 termes ci-dessous énumérés et en divisant le résultat par l'indice du taux des centimes perçus par la commune :

– 3 fois l'indice des revenus par rapport aux habitants ;

– 1 fois l'indice des revenus par rapport aux élèves des écoles communales ;

– 1 fois l'indice des revenus par rapport au domaine public à charge des communes.

Les communes reçoivent le résultat provisoire des calculs afin qu'elles puissent faire valoir, dans un délai de 30 jours, leurs observations éventuelles. L'indice général de capacité financière des communes et leur classement étaient les suivants en 2004 :

01	COLOGNY	371.43	16	HERMANCE	94.77	31	CHENE-BOURG	58.88
02	GENTHOD	209.68	17	PLAN-LES-OUATES	94.25	32	PUPLINGE	55.40
03	VANDŒUVRES	199.18	18	MEINIER	89.64	33	PERLY-CERTOUX	55.10
04	COLLONGE-BELLERIVE	159.09	19	MEYRIN	81.10	34	AIRE-LA-VILLE	54.70
05	SATIGNY	150.67	20	VEYRIER	80.22	35	BARDONNEX	52.46
06	ANIERES	150.49	21	LANCY	72.56	36	AVUSY	49.75
07	CELIGNY	146.89	22	THONEX	72.13	37	COLLEX-BOSSY	48.40
08	GENEVE	135.49	23	JUSSY	70.29	38	SORAL	48.32
09	PREGNY-CHAMBESY	130.13	24	DARDAGNY	69.70	39	VERSOIX	47.66
10	CHENE-BOUGERIES	121.85	25	CHOULEX	67.89	40	BERNEX	47.47
11	PRESINGE	112.00	26	CARTIGNY	67.41	41	VERNIER	46.57
12	TROINEX	107.92	27	GY	66.25	42	ONEX	41.67
13	CAROUGE	105.93	28	LACONNEX	62.61	43	CHANCY	40.59
14	CORSIER	98.81	29	BELLEVUE	61.79	44	RUSSIN	39.27
15	GRAND-SACONNEX	96.45	30	CONFIGNON	59.34	45	AVULLY	38.54

A la suite de différentes demandes reçues des communes lors du calcul de l'indice général de capacité financière applicable en 2005, un groupe de travail réunissant des membres du DIAE et du DF s'est constitué afin d'examiner l'opportunité de revoir certaines composantes de cet indice. Les conclusions de ce groupe seront ensuite traitées par ce groupe de travail auquel viendront s'ajouter des représentants de l'Association des communes genevoises et de la Ville de Genève, durant le premier trimestre de l'année 2005.

- **Centimes additionnels**

Le taux des centimes additionnels des communes était le suivant en 2004 :

COLLONGE-BELLERIVE	30	BARDONNEX	43	GY	47
GENTHOD	30	BELLEVUE	43	PUPLINGE	47
COLOGNY	31	CARTIGNY	43	BERNEX	48
PREGNY-CHAMBESY	32	GRAND-SACONNEX	44	CHENE-BOURG	48
VANDŒUVRES	32	HERMANCE	44	DARDAGNY	48
CELIGNY	33	PLAN-LES-OUATES	44	LACONNEX	48
CHENE-BOUGERIES	34	THONEX	44	LANCY	48
ANIERES	35	MEYRIN	45	VERSOIX	49
CORSIER	38	PERLY-CERTOUX	45	AIRE-LA-VILLE	50
TROINEX	38	GENEVE	45.5	AVUSY	50
CAROUGE	39	CHOULEX	46	VERNIER	50
SATIGNY	39	COLLEX-BOSSY	46	ONEX	50.5
VEYRIER	40	JUSSY	46	AVULLY	51
PRESINGE	41	SORAL	46	CHANCY	51
MEINIER	42	CONFIGNON	47	RUSSIN	51

- **Taxe professionnelle communale**

La taxe professionnelle communale, était la suivante en 2003 :

AIRE-LA-VILLE	1.000	COLLONGE-BELLERIVE	0	ONEX	404.000
ANIERES	23.000	COLOGNY	0	PERLY-CERTOUX	217.000
AVULLY	16.000	CONFIGNON	20.000	PLAN-LES-OUATES	2.482.000
AVUSY	44.000	CORSIER	56.000	PREGNY-CHAMBESY	58.000
BARDONNEX	55.000	DARDAGNY	470.000	PRESINGE	6.000
BELLEVUE	85.000	GENEVE	110.428.000	PUPLINGE	29.000
BERNEX	313.000	GENTHOD	0	RUSSIN	43.000
CAROUGE	12.469.000	GRAND-SACONNEX	2.620.000	SATIGNY	1.423.000
CARTIGNY	0	GY	5.000	SORAL	46.000
CELIGNY	5.000	HERMANCE	7.000	THONEX	583.000
CHANCY	30.000	JUSSY	22.000	TROINEX	0
CHENE-BOUGERIES	4.000	LACONNEX	6.000	VANDŒUVRES	5.000
CHENE-BOURG	755.000	LANCY	6.007.000	VERNIER	4.938.000
CHOULEX	8.000	MEINIER	22.000	VERSOIX	377.000
COLLEX-BOSSY	9.000	MEYRIN	8.839.000	VEYRIER	210.000

Centre de compétences des communes (CCC)

Depuis 2003, le centre de compétences des communes réunit des représentants du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et du département des finances (AFC, AFE, OSI) qui mettent en commun les compétences existantes au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales.

Le CCC tient des séances bimensuelles, voire hebdomadaires en cas de nécessité, à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il traite de l'entier des questions liées aux finances et à la fiscalité communales, qu'elles soient de la compétence de l'un ou de l'autre des départements. Grâce à la mise en commun de compétences complémentaires respectives, les informations transmises aux communes ont été optimalisées, en particulier quant à leur contenu, pour mieux répondre à leurs besoins.

Ce centre de compétences n'a pas pour vocation de travailler en «vase clos». C'est pourquoi l'Association des communes genevoises (ACG) et les représentants administratifs des communes y sont périodiquement conviés, pour traiter de points particuliers qui touchent autant les finances cantonales que communales. Ces rencontres sont initiées tant à la demande des communes, de l'ACG que de l'Etat. La collaboration entre l'Etat, via le CCC, et les communes (y compris l'ACG) a pu être fortement développée ces deux dernières années, et ceci à l'entière satisfaction de l'ensemble des intervenants.

La présidence et le secrétariat du CCC sont assurés par le DF et le DIAE à tour de rôle.

Le CCC s'est penché, cette année, notamment sur les dossiers suivants :

- les estimations fiscales, notamment pour la préparation du budget 2005 commune par commune ;
- le règlement concernant le calcul de l'indice de capacité financière et son application ;
- les statistiques fiscales communales PP et PM ;
- la répartition de la perception et du reliquat en matière d'impôts ;
- le suivi de la production des années fiscales 2001, 2002 et 2003 ;
- la suite des travaux du groupe de travail pour la mise en œuvre de l'accès des communes au rôle de leurs contribuables.

8.2.5 Archives d'Etat

Missions

En vertu de la loi sur les archives publiques du 1er décembre 2000 (Larch), les Archives d'Etat ont notamment pour tâches :

- de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et plus particulièrement des archives historiques ;
- de donner des directives dans ce sens aux services de l'Etat, aux greffes des juridictions, aux communes et aux établissements de droit public cantonal ;
- d'apprécier la valeur archivistique des documents accumulés dans les institutions publiques ;
- d'assurer la consultation des archives par le public dans les limites de la législation en vigueur ;
- de faciliter l'accès aux fonds d'archives en confectionnant des instruments de recherche ;
- de participer à la mise en valeur des fonds d'archives ;
- d'encourager la constitution et la conservation de fonds d'archives privées.

Mise en application de la loi sur les archives publiques

La mise en application de la nouvelle loi sur les archives publiques genevoises a dynamisé la plupart des secteurs des Archives d'Etat. La publication de sources et d'inventaires, la réalisation de projets informatiques novateurs, le renforcement des structures de préarchivage, la restauration des documents anciens et la désacidification des fonds plus récents, l'inventorisation des nouveaux fonds, toutes ces activités se développent de manière réjouissante.

Conservation et communication

Conserver et communiquer, deux exigences contradictoires, que les services d'archives doivent malgré les difficultés rencontrées s'efforcer de concilier. En effet, il faut observer que les bâtiments et **locaux** destinés à recevoir et abriter les archives historiques de la République sont dispersés et que leur gestion est excessivement coûteuse. Ils offrent de plus – mis à part l'abri de protection des biens culturels de l'annexe de la Terrassière – peu de sécurité contre le feu, l'eau, les voleurs et les animaux. Enfin ils sont insuffisants pour accueillir les volumes toujours plus importants d'archives qui sont offerts aux Archives par divers services de l'administration cantonale : en effet, à la fin de l'année écoulée, la place disponible dans l'ensemble des dépôts n'était plus que de 1670 mètres linéaires ; et pour ne prendre qu'un exemple, le seul Office cantonal de la population a versé aux Archives d'Etat 1688,5 mètres linéaires en deux ans, et entend en transférer encore 260 au début de 2005.

La construction d'un hôtel des Archives permettant d'abriter l'ensemble des fonds historiques des administrations successives de la République ne figure pas parmi les priorités de l'Etat. Pourtant, les services de l'administration ne disposent pas de locaux suffisants pour abriter leurs archives courantes et semi-courantes ; à moins de procéder à des destructions massives qui compromettraient la sécurité juridique, il devient incontournable de procurer aux services ou à l'organisme central que sont les Archives d'Etat les moyens d'abriter et d'accueillir les fonds d'archives historiques. La miniaturisation ou la numérisation des archives a également été envisagée : mais il apparaît qu'actuellement, aucun système ne fonctionne sans pertes de données ; et que le gain de place qui pourrait être obtenu par-là est compensé par des coûts.

Suite à l'abandon du projet de récupérer les locaux des Archives à l'annexe de la Terrassière pour agrandir l'EMS Villereuse attenant, les Archives ont étudié la solution inverse, consistant à reprendre les locaux de l'EMS pour les Archives. Toutefois, une telle réalisation ne serait possible qu'à partir du moment où l'EMS de Villereuse serait reconstruit et opérationnel dans le même quartier.

Au chapitre de la **conservation à long terme**, les Archives d'Etat ont poursuivi, avec la collaboration des services de l'environnement, l'étude de l'utilisation dans l'administration du papier longue conservation, soit du papier répondant à la norme ISO 11108, à base de coton

ou de chanvre. L'objectif est d'envisager l'utilisation de ce papier pour les documents fondamentaux de valeur durable.

Par ailleurs, les Archives d'Etat sont soucieuses, et ce depuis longtemps, d'assurer la conservation et la consultation des registres du Conseil de l'Ancien Régime, en tenant compte du fait que l'accès aux originaux fragiles doit obligatoirement être limité, en application de la loi sur les archives publiques genevoises et à l'instar de ce qui se fait dans les autres cantons suisses. Les registres du Conseil ont été placés dans l'abri de biens culturels construit à l'annexe de la Terrassière. Conformément à la réponse apportée par le Conseil d'Etat à l'interpellation urgente IUE 142, les Archives d'Etat étudient la possibilité que des copies papier soient rapidement mises à disposition des lecteurs par le moyen d'une numérisation des registres originaux.

Publications

- **l'Etat général des fonds**, l**e Guide des Archives d'Etat de Genève** publié en 1973 a paru en cours d'année; il décrit de manière beaucoup plus détaillée l'ensemble des fonds d'archives arrêtés aux versements de l'année 2002. La réalisation technique, sur une maquette créée par M. Mauro Bernardi, a été assurée à nouveau par une aide substantielle de la Société auxiliaire des Archives, coéditrice.

Les autres travaux visant à valoriser et à faciliter l'accès aux archives se sont poursuivis:

- l'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin progresse: grâce à l'appui du Fonds national de la recherche scientifique, de la Fondation de l'Encyclopédie de Genève, de la Fédération des syndicats patronaux, les volumes de 1538 et de 1539 sont en voie d'achèvement;
- la visite pastorale de 1411 pourrait paraître en 2005;
- le recensement des sources relatives aux villages du prieuré Saint-Victor et du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre est bien avancé.

Informatisation

D'importantes innovations et transformations ont eu lieu tout au long de l'année 2003 au niveau des outils métiers informatiques propres aux Archives d'Etat.

- **projet Traverse**: le logiciel dénommé «Traverse» pour «transfert des répertoires accompagnant les versements» a été développé par le CTI et sera testé grandeur nature, avec le fonds composé des dossiers du projet «An 2000». Quelques autres fonds d'archives ont pu être versés aux Archives d'Etat accompagnés de leur inventaire informatisé;
- le projet de mise à disposition d'une **base de données de consultation en ligne des inventaires** réalisés informatiquement depuis les différentes salles de travail quasiment achevé. Le serveur «Chagall», configuré pour accueillir cette base, a été chargé des données destinées aux tests. Cette base de données devrait être accessible aux consultants durant le premier trimestre de l'année 2005 à partir des salles de travail et certains inventaires seront également accessibles sur internet;
- le projet de **numérisation des mappes sardes** a pris un nouvel élan: deux problèmes restent à résoudre: la restauration des plans qui devrait précéder les prises de vue et le financement de l'étude qui devrait accompagner le projet de loi concernant la demande de crédit. Ensuite, les archivistes se sont rendus aux Archives départementales de Savoie, confrontés à une expérience similaire. Cette visite a permis d'évaluer d'une part la faisabilité à court ou moyen terme du projet de numérisation. D'autre part, elle a laissé entrevoir les possibilités de développement au niveau informatique, telle que la mise à disposition du public de ces images via l'interface de consultation;
- **état des bases de données**: les applications gérées par le logiciel Basis gèrent aujourd'hui 151'204 documents**.** La base de données consacrée aux réfugiés de la Seconde guerre mondiale se compose actuellement de 24'892 fiches (164 nouvelles fiches). Il a été établi également 88 nouvelles fiches générales permettant de suivre l'évolution des sociétés privées sans but lucratif, l'organisation administrative et relevant les modifications intervenues dans les dénominations de services. Leur total se porte à 6'839 fiches;
- les fiches de séries, quant à elles comptent actuellement 4'406 unités. La base de données s'est enrichie cette année de 4'477 fiches d'inventaire et de 42 fiches de journal d'entrée;
- le fichier informatique des entrées compte actuellement 4'022 bordereaux de dons ou versements;
- les listes nominatives des réfugiés de la deuxième guerre mondiale ont été mises à jour sur le site Internet des Archives d'État;
- la version 8 du logiciel de généalogie «Hérédis» a été installée sur les PC;
- site internet: la migration, commencée le 29 avril, du site internet des AEG (*www.geneve.ch/archives*) est achevée. Les Archives pourront dorénavant gérer elles-mêmes (bibliothécaire chef), le contenu du site. Le canevas uniforme commun à tous les services du DIAE est cependant formellement assez contraignant.

Relations publiques

- **l'exposition** «Genève cité d'accueil», consacrée à l'histoire de la communauté protestante anglophone de Genève, organisée en début d'année avec l'aide de l'archiviste de la Holy Trinity Church, a remporté un franc succès. Elle a été suivie, le 27 mai 2004, d'une nouvelle exposition consacrée à l'aménagement du territoire, et plus particulièrement à l'histoire de la zone agricole, conçue sur la base d'une réflexion conduite en collaboration avec les milieux agricoles;
- les Archives d'Etat ont participé au **Salon international du Livre et de la presse**, du 28 avril au 2 mai, dans un grand stand, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat: un concours a été organisé, ainsi qu'une présentation de divers types de documents. A cette occasion les Archives d'Etat ont noué divers contacts fructueux avec le public;
- de nombreux **cours et visites** ont été organisés tout au long de l'année: en particulier les 9 et 13 février, et les 4 et 8 octobre, les archivistes ont animé deux sessions du traditionnel cours de sensibilisation aux archives organisé par le Centre de formation de l'Etat; le 25 mai, les archivistes ont donné un cours de gestion des archives aux préposés à l'archivage dans les communes genevoises;
- les Archives d'Etat ont été **représentées** notamment au XVe Congrès international des Archives à Vienne du

23 au 29 août; au Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental les 11 et 12 mars; à l'assemblée générale de l'Association des archivistes suisses à Fribourg les 8 et 9 septembre 2004; ainsi qu'à plusieurs colloques scientifiques, en particulier sur la Deuxième guerre mondiale.

Préarchivage

Le groupe de coordination de l'archivage, composé des archivistes des départements, du Pouvoir judiciaire, des établissements publics cantonaux, auquel sont associés les archivistes de la Ville de Genève, a tenu plusieurs séances en cours d'année et a validé un tableau de tri des documents communs à l'ensemble des services administratifs, avec une annexe consacrée aux dossiers du personnel, réalisée avec le concours de l'Office du personnel de l'Etat. Ce tableau sera placé sur intranet sera appliqué dans les services. Les prochains objectifs du groupe seront d'élaborer un programme de travail, de rédiger un projet de règlement de fonctionnement et de le soumettre au Conseil d'Etat, ainsi que de compléter et de mettre à disposition des services le fichier des compétences existant sur la base de données AEG.

Parallèlement, les archivistes des Archives d'Etat poursuivent leurs inspections et leurs visites dans les services et dans les communes.

Commission du Fonds Rapin

Au cours de l'année 2004, la commission du Fonds Rapin a tenu 3 séances, le 23 février, le 7 juin et le 15 novembre. Pour cette année, la commission d'attribution disposait d'une somme de Frs. 90'000.00. Ce revenu, à nouveau modeste, est toujours dû à la chute des taux d'intérêts. La commission a examiné 55 requêtes, dont 50 nouvelles. Elle a octroyé 18 soutiens financiers en séances et 3 hors séance, dont les montants se situent entre Frs. 1'000.00 et 10'000.00 pour un montant total de Frs 101'000.00. Le nombre de refus signifiés s'élève à 29 dossiers et 5 seront traités ultérieurement.

La commission a décidé de ramener le délai de publication de 4 à 2 ans après attribution de la subvention. Les nouvelles technologies permettent de raccourcir toutes les étapes de la fabrication d'un livre, à commencer par l'écriture jusqu'à l'édition, rendant injustifié le délai de 4 ans.

En vue d'un éclaircissement de la situation financière, une révision des engagements attribués entre les années 1983 et 2004 a été faite. Quelques dossiers ayant dépassé les délais de publication accordés dans la lettre d'engagement, ont été clos. A la suite de cette mise à jour, 5 attributions et deux abandons ont été recomptabilisés, libérant ainsi une somme de Frs 39'5000.00.

Statistiques

En cours d'année, les responsables du préarchivage ont visité 22 services de l'administration et autres institutions et 6 mairies. Les Archives d'Etat ont enregistré le versement de quelque 1'100 mètres linéaires de documents administratifs ou de provenance privée, parmi lesquels il faut signaler:

- du pouvoir judiciaire, des procédures de la Cour correctionnelle et de la Cour d'Assises, du Tribunal administratif, du Tribunal de la Jeunesse, du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix;
- du département des finances, des dossiers de l'ancien Economat cantonal, les dossiers des sociétés radiées du service de surveillance des fondations, et des archives du Bureau de l'Egalité;
- du département de justice, police et sécurité, les dossiers d'étrangers de l'Office cantonal de la population clos pour la période 1986-2000, soit 718,5 ml;
- du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, les dossiers particuliers instruits par la direction des bâtiments, soit logements et pensions pour personnes âgées, 1982-1992, «Goulet» de Chêne-Bourg, 1995-1997, traversée de la Rade, 1994-1996, extension de l'UIT, 1984-2000;
- du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, plusieurs séries de plans cadastraux et de plans d'ensemble, en provenance de la direction cantonale de la mensuration officielle et du Registre foncier; les dossiers du service des systèmes d'information et de géomatique; le fonds clos du Comité de direction du Projet An 2000; du service du lac et ces cours d'eau, les analyses anémométriques, pluviométriques et limnimétriques effectuées dans diverses stations de mesures du Canton de 1944 à 1996; de l'office cantonal de l'énergie, un fonds d'archives relative à l'activité de cet office de 1979 à 2000;
- du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, les dossiers de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, 1920-1998;
- du département de l'action sociale et de la santé, les archives du service informatique du DASS et des divers projets informatiques de ce département;
- de l'Hospice général, 60 boîtes d'archives de dossiers complets d'assistés (échantillonnage) et 293 boîtes de dossiers complets de réfugiés, 1982-1990.

19 fonds d'archives privées ont été confiés aux Archives d'Etat à titre de dons ou de dépôts, parmi lesquels on relève les archives de l'église et de la paroisse Saint-Paul, ainsi que 27 manuscrits historiques (travaux de fin d'étude et autres), sans compter les pièces isolées ou complémentaires d'autres fonds. Des inventaires ont été achevés pour 24 fonds petits ou grands, sans compter les pièces isolées ajoutées à diverses séries et les inventaires en cours de fonds particulièrement volumineux. Le nombre de nouvelles fiches informatiques BASIS s'élève à 5349. Les bibliothécaires ont créé 518 notices sur la base Virtua (chiffres disponibles pour les mois de janvier à septembre 2003).

19 registres ou recueils manuscrits, 6 inventaires et 16 plans ou vues ont été restaurés. 195 volumes imprimés de la bibliothèque de travail ont été reliés. Une charge de 800 kg, soit plusieurs lots de pièces annexes des Registres du Conseil et d'annexes aux autorisations de construire a été désacidifiée à l'usine de Wimmis. Le microfilmage des pièces annexes du Conseil d'Etat pour les années 1892 (2e semestre) à 1899 (1er semestre) a été effectué, soit 56 bobines comptant chacune environ 750 prises de vue, soit 42'000 prises de vue, auxquelles il faut ajouter 5 bobines portant sur les registres restaurés, soit environ 3'750 prises de vue.

Au chapitre des recherches, les Archives d'Etat ont répondu à 447 demandes écrites.

Les salles publiques de travail ont accueilli 833 lecteurs différents, en 4936 journées de travail; 11'154 documents ont été communiqués, sans compter les documents actifs empruntés par les services et par les greffes.

Perspectives

L'inspection cantonale des finances a procédé, dans le cadre des audits prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, à un audit du service, dont le rapport final est prévu pour le printemps 2005.

Outre les opérations ordinaires de préarchivage, de conservation, de classement, d'inventorisation et de communication, le service projette les réalisations suivantes dans le cadre de la mise en valeur des fonds d'archives publiques :

- mise à disposition du public de la base de données AEG ;
- entreprendre la numérisation des registres du Conseil sous l'Ancien Régime ;
- poursuivre l'étude de la numérisation des mappes sardes ;
- participation au Salon du Livre en collaboration avec la Chancellerie d'Etat ;
- participation aux Journées du patrimoine ;
- publication du Registre du Conseil de l'année 1538 ;
- exposition sur les Registres du Conseil à l'époque de la révolution politique et religieuse de Genève (1526-1544) ;
- publication, en collaboration avec l'Académie salésienne, de la visite pastorale de 1411.

8.3 Agriculture

L'année 2004 a vu l'adoption d'une loi cadre sur la promotion de l'agriculture et de son règlement. L'objectif principal de cette législation, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2005, est de promouvoir dans le canton de Genève, une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché en sauvegardant l'espace rural du canton.

Une des conséquences significative de l'entrée en vigueur de cette loi est la nécessité de structurer la promotion de l'agriculture cantonale. Les missions des acteurs d'exécution public (service de l'agriculture) et privé (office de promotion des produits agricoles de Genève, ci-après OPAGE) devront notamment être précisées.

L'année a également été marquée par diverses activités liées entre autre à la promotion de l'agriculture. Début mars, lors d'une conférence de presse, la marque de Garantie «Genève Région – Terre Avenir» a été lancée officiellement. Une large campagne de communication et d'image (affiches, bus, radio et presse écrite) a été réalisée en mai et en septembre pour soutenir le lancement de cette marque.

La Division de l'agriculture devait comporter un troisième service, la protection des sols, mais pour des raisons budgétaires, le projet n'a pas été réalisé. Dans des perspectives de rationalisation et par l'introduction de la CFI (comptabilité financière intégrée), il a été décidé de transférer la comptabilité de l'office vétérinaire cantonal au service de l'agriculture.

Une augmentation objective du volume de travail a été constatée en 2004. En considérant la stabilité des effectifs et malgré une restructuration en profondeur de l'organisation du travail, un certain nombre de choix a dû être opéré par la direction du service. Relevons à titre d'exemple que la participation du service à certains projets d'aménagement du territoire, de gestion de la nature ou de renaturation des cours d'eau a dû être réduite.

Cette situation ne devrait pas s'améliorer en 2005, en considérant tout particulièrement l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture. En 2005, il s'agira pour le service de mettre en place les outils d'exécution de la loi et notamment de la promotion de l'agriculture et des améliorations structurelles. Ce sera également la poursuite du développement du label à travers diverses actions de communication, dont la Foire de Genève, et la présence de l'agriculture genevoise à l'Olma à St-Gall comme hôte d'honneur.

8.3.1 Service de l'agriculture

Mission

Les tâches du service de l'agriculture consistent essentiellement à :

- appliquer les dispositions légales fédérales et cantonales en matière agricole visant au maintien de ce secteur économique par la préservation de l'espace rural, l'encadrement économique (contributions financières), les réformes structurelles et la formation professionnelle ;
- veiller à ce que les mesures appliquées en matière d'améliorations foncières, de crédits d'investissements et de désendettement produisent les impulsions souhaitées, s'agissant des nouvelles orientations au plan de la structure agraire ;
- favoriser le développement des relations ville-campagne, notamment dans la perspective d'améliorer la connaissance et la valorisation des produits agricoles locaux ;
- offrir des prestations de vulgarisation et de conseil, en particulier au niveau des nouvelles techniques culturales et de production respectant mieux l'environnement ;
- soutenir la production de fruits sur le canton en assurant le conseil technique et la gestion du secteur arboricole ;
- contrôler l'état de santé de la végétation et la présence des organismes de quarantaine ;
- exploiter un domaine viticole et assurer la commercialisation des vins produits aux armoiries de la République et Canton de Genève ;
- contribuer à la réalisation des projets de renaturation des cours d'eau en favorisant l'exécution coordonnée d'améliorations foncières et l'aménagement de surfaces de compensation écologique ;
- contribuer à la mise en place et au développement des réseaux agro-environnementaux ;
- gérer les paiements directs (contrôle, paiement,…) versés aux agriculteurs en relation avec les prestations écologiques et d'intérêt général qu'ils fournissent ;
- participer aux études d'aménagement portant sur l'espace rural afin d'assurer dans le cadre de ces dernières la prise en compte de la préservation des intérêts agricoles.

Consultations fédérales sur la politique agricole

Le service a notamment procédé à l'examen des projets de texte suivants :

- réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- protection des indications géographiques et mise à jour de l'inventaire des indications à protéger;
- révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires;
- modification de l'ordonnance sur la protection des végétaux;
- modification de l'ordonnance sur les aliments pour animaux;
- dispositions d'exécution relatives à l'exemption du contingentement laitier;
- contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux.

Gestion administrative et financière

La création de l'association «Terre Avenir - Village», chargée de réaliser des actions de promotion en faveur de l'agriculture genevoise, a nécessité la mise en place d'un système de gestion comptable financière et analytique incluant notamment le traitement de salariés, de l'impôt à la source et de la TVA.

En raison du rattachement administratif de l'OPAGE au DIAE, issu de la loi sur la promotion de l'agriculture, il s'agira d'examiner la pérennité de l'association «Terre Avenir - Village». Une réorganisation des tâches administratives et comptables s'imposera également puisque le service de l'agriculture assurera ces domaines d'activité pour l'OPAGE. Dans ce contexte, le service sera aussi appelé à mettre en œuvre la perception auprès des agriculteurs de la nouvelle taxe en faveur de la promotion agricole et à reprendre la gestion du fonds vitivinicole assurée auparavant par le DEEE.

Pour faire suite au rapport d'audit de gestion de l'inspection cantonale des finances, réalisé en 2003, le service a donné suite à plusieurs recommandations et engagé différentes démarches (contrôles des paiements directs et des surfaces de compensations écologiques, coordination en relation avec les crédits d'investissements et regroupement de la promotion agricole sous l'autorité d'un même département). De plus, la formalisation de l'ensemble de nos processus de travail a été initiée et se poursuivra à l'avenir.

Mesures cantonales d'urgence en faveur de l'agriculture

La loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture (M 2 36), dont les crédits extraordinaires de fonctionnement et d'investissement prennent fin à l'échéance de l'exercice comptable 2004, a permis de mettre en œuvre toute une série de mesures qui peuvent être résumées ainsi :

Mesures viticoles

En matière viticole, ces mesures ont permis de subventionner l'arrachage définitif d'environ 20 ha de vignes sises sur des terrains peu propices à ce type de culture ainsi que la reconversion de l'encépagement d'une surface d'environ 97 hectares, dont la replantation s'échelonnera sur les 10 ans à venir. Le versement de la subvention n'interviendra qu'après constatation de la replantation.

S'agissant des arrachages volontaires définitifs, ils engendrent une procédure administrative auprès du Conseil d'Etat afin d'exclure les surfaces concernées de la zone viticole protégée dès l'instant qu'elles ne figurent plus dans le cadastre viticole.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers en la matière, des vignes illicites ont été découvertes. Des procédures ont été ouvertes à cet égard, qui aboutiront soit à une régularisation, par une inclusion dans le cadastre viticole, soit à un ordre d'arrachage.

Prêts sans intérêts

Dans ce domaine, 3 entreprises agricoles ont pu prétendre à un prêt destiné à réduire leur endettement, ceci pour une somme globale de 900'000 francs dont les 5/9èmes proviennent de fonds de la Confédération. Par ailleurs, afin de palier aux effets économiques résultant de la sécheresse exceptionnelle de l'été 2003, des prêts, financés essentiellement par l'autorité fédérale, ont été accordés à 11 exploitations pour une somme totale de 375'000 francs.

Subventions d'investissement (animaux de rente)

Le service de l'agriculture a reçu dix demandes répondant aux critères d'octroi des subventions au titre de travaux de construction et de mise en conformité de constructions liées à la détention des animaux de rente.

L'ensemble des travaux projetés concerne un montant total d'environ 4'550'000 francs, les subventions engagées à ce jour totalisant 1'200'000 francs.

Promotion

Une vingtaine de projets de promotion de l'agriculture a été soutenus à ce titre pour un montant global de l'ordre de 4,6 millions de francs. Parmi ces réalisations figure notamment la marque de garantie GENEVE REGION – TERRE AVENIR. Démarche pionnière et unique, elle :

- réunit sous une même enseigne les milieux agricoles, politiques, agro-industriels, de la grande distribution, des consommateurs, des syndicats ouvriers et agricoles;
- recueille sans hiérarchie aussi bien les produits hors-sol que les produits bio et les produits artisanaux;
- défend un concept de souveraineté alimentaire;
- offre à la population des produits répondant à des critères de proximité, de qualité, de traçabilité et d'équité.

Relevons également le soutien financier accordé à l'OPAGE pour le développement d'une image des vins de Genève.

Paiements directs, prestations écologiques requises (PER) et production végétale

L'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur de la politique agricole 2007 (PA 2007). Diverses modifications ont été apportées dans PA 2007 par rapport à PA 2002, s'agissant notamment des règles sur les prestations écologiques requises (PER) ou encore des facteurs des unités de main-d'œuvre standard (UMOS).

Par ailleurs, il est à souligner qu'environ 50% des exploitants ne possèdent pas de données fiscales actualisées, ce qui se traduit par d'importantes incertitudes financières pour les agriculteurs et par un surcroît non négligeable de travail administratif pour le service de l'agriculture, dès lors que les décomptes en matière de paiements directs sont établis à titre provisoire.

Production animale

Dans le courant de l'automne, le service de l'agriculture, en collaboration avec AgriGenève, a initié une

réflexion visant à la mise à jour de la réglementation cantonale en matière d'élevage et d'estivage.

En 2003 de nombreux détenteurs de bétail ont dû diminuer leur cheptel à cause de la sécheresse. Ceci a conduit à une diminution des contributions aux UGBFG en 2004 pour ceux qui n'ont pas pu recomposer leur cheptel. Le Conseil fédéral avait décidé le 5 novembre 2003 de compenser, à certaines conditions, cette perte de contributions. Le service de l'agriculture a collecté et vérifié les demandes des exploitants genevois.

Dans le cadre de l'importation et du contrôle laitier, le service collabore activement à la création d'une nouvelle structure intéressant les cantons de Suisse occidentale.

Relations transfrontalières

La direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Savoie a interpellé le service de l'agriculture concernant les permis d'exploiter des agriculteurs genevois cultivant des terres en France. AgriGenève a été mandaté afin de mettre à jour les dossiers des agriculteurs genevois.

Améliorations foncières

Suite à de nouvelles demandes exprimées par les membres du syndicat d'améliorations foncières de Presinge sur une surface de 70 hectares, une troisième étape de drainage doit être entreprise. Le syndicat a lancé l'établissement d'un rapport d'étude d'impact sur l'environnement pour les travaux projetés.

Le syndicat d'assainissement de Jussy doit entreprendre des travaux de réfection des drainages agricoles suite au colmatage de ces derniers.

Aménagement du territoire

Autorisations de construire

Dans le cadre des procédures liées aux requêtes en autorisation de construire, le service a été régulièrement confronté à des demandes de logements en zone agricole. Une rencontre a eu lieu avec le comité directeur d'AgriGenève dans le but de clarifier les dispositions légales applicables en la matière.

Zones agricoles spéciales

En application du plan directeur cantonal et de la délimitation des zones agricoles spéciales destinées plus particulièrement aux installations liées aux cultures maraîchères hors sol, le service est associé au suivi de l'étude en cours pour l'établissement d'un schéma directeur régissant ces espaces. Un rapport intermédiaire est actuellement en consultation pour les régions de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex, tandis qu'une étude plus spécifique est toujours en cours pour le secteur de Bardonnex-Plan-les-Ouates.

Jardins familiaux

Le service a également participé à l'étude engagée par le DAEL portant sur la recherche de nouveaux sites pour le déplacement futur de lotissement de jardins familiaux. Un rapport intermédiaire est en cours de consultation.

Droit foncier agraire

Nouveau guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole

Un nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement agricole, appendice à l'ordonnance sur le droit foncier rural, est entré en vigueur le 1er février 2004. Toutefois, en raison de problèmes d'édition et de traduction, sa version française a été diffusée par la Confédération seulement à la fin du mois de juillet 2004. Pour palier à cette situation et afin de minimiser les désagréments pour les intéressés, une solution transitoire a été mise en place par notre service permettant le traitement des dossiers revêtant un caractère urgent. A ce jour, les choses sont rentrées dans l'ordre et un programme informatique de l'union suisse des paysans a été mis à la disposition des experts dans le but de faciliter et rationaliser leur travail.

Affermage par parcelles

Parmi ses objectifs, la loi sur le bail à ferme agricole vise à éviter le démantèlement d'entreprises agricoles (affermage par parcelles). Or, on s'aperçoit, dans le cadre de l'instruction de dossiers, que ce but a perdu de sa substance. En effet, en raison de l'évolution de la législation en la matière, les conditions pour pouvoir prétendre à une autorisation d'affermage par parcelles se sont élargies, d'où un sentiment de frustration chez certains fermiers.

Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi sur le droit foncier rural (PL LaLDFR)

Le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil d'un projet de loi modifiant la loi d'application de la LDFR. Ce projet, élaboré par le service de l'agriculture en concertation avec les milieux intéressés, vise essentiellement à diminuer le seuil à partir duquel une exploitation est considérée comme une entreprise. Cet élément est fondamental sur le plan économique, car seules les entreprises peuvent être reprises à la valeur de rendement agricole.

Viticulture

Aide fédérale à la reconversion de l'encépagement

En complément aux mesures urgentes cantonales, l'aide fédérale 2004 à ce titre, d'un peu plus de 340'000 francs, a permis de modifier l'encépagement de 14 hectares de Chasselas et de 2,3 hectares de Riesling Sylvaner. Il est à relever que ce soutien de la Confédération à la reconversion de l'encépagement est prévu jusqu'en 2011, au travers d'une enveloppe annuelle pour l'intégralité de la Suisse de 6 millions. Or, il s'avère, pour diverses raisons, que les demandes s'inscrivent en forte régression et devraient se situer à l'avenir en dessous de 3 millions. Fort de ce constat et de la situation économique très difficile à laquelle la viticulture indigène est confrontée, les cantons viticoles latins sont intervenus, à ce jour sans succès, auprès de l'office fédéral de l'agriculture dans le but de solliciter la mise en œuvre d'autres mesures en faveur de la viticulture avec l'argent non utilisé pour la reconversion.

AO Genève

Un recensement exhaustif des vignes exploitées en zone frontalière française a été réalisé. Sur cette base, le groupe de travail ad hoc a poursuivi ses travaux en vue de créer une aire d'appellation conforme au droit et susceptible de trouver un écho favorable auprès de la profession genevoise, de la Confédération et de l'Union Européenne. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a prorogé la disposition transitoire de l'AO Genève jusqu'au 31 décembre 2007, date à laquelle le régime des appellations d'origine est aboli au plan helvétique.

Vulgarisation

Les activités nouvelles de la station cantonale de viticulture et d'œnologie et du Domaine de la République et

Canton de Genève en 2004 ont été les suivantes :

- lancement du projet d'étude des Terroirs viticoles de Genève, ce projet s'achèvera en 2006 ;
- participation à l'élaboration et lancement du Guide des Vins Suisses en collaboration avec Swiss Wine Communication ;
- relance du projet «un vin d'assemblage comme ambassadeur des vins de Genève» en association avec la profession ;
- en collaboration avec l'OPAGE, fort développement de l'opération «Vigne des Communes Suisses», manifestation visant notamment à développer l'image des vins de Genève en Suisse allemande.

Vulgarisation : perspectives 2005

Les activités principales prévues en 2005 par la station de viticulture et d'œnologie et le Domaine de la République et canton de Genève en 2005 seront les suivantes :

- renforcement des activités du laboratoire d'œnologie par l'acquisition d'un matériel d'analyse de pointe ;
- renforcement des activités d'information liées à l'organisme de quarantaine la Flavescence dorée de la vigne, apparue pour la première fois en Suisse, au Tessin, et en Bourgogne en 2004 ;
- renforcement des activités liées à la prévention des maladies du bois de la vigne (ESCA et Eutypiose) ;
- poursuite du projet d'étude des terroirs viticoles de Genève.

Protection sanitaire des végétaux

Les contrôles du feu bactérien entamés en 2003 par les communes ont continué en 2004. Cette année, aucun cas de feu bactérien n'a été trouvé. Les contrôles se poursuivront et s'achèveront en 2005.

8.3.2 Office vétérinaire cantonal

Objectifs et priorité

Les perspectives 2003 ont été atteintes dans le cadre de la **prévention des accidents par morsure canine (PAM)**, ainsi que dans le domaine de l'information aux détenteurs des chiens.

L'office vétérinaire cantonal (OCV) et en collaboration avec le Département de l'Instruction Publique (DIP), a sélectionné et formé 4 équipes de 4 spécialistes et 2 chiens par équipe, chargées de la prévention dans les classes 1 P (6 ans) des écoles genevoises. Pour l'année 2004-2005, la demande (140 classes) ne pourra être couverte en raison du nombre actuellement insuffisant d'équipes ; la sélection et la formation des équipes sont très rigoureuse.

Une **information ciblée aux détenteurs de chiens** a été élaborée par le DIAE en collaboration avec les communes genevoises concernées par les nuisances canines. Cette brochure, outre les endroits accessibles pour les chiens, contient des informations relatives aux obligations de chaque détenteur de canidé.

Sur le plan des ressources humaines administratives, l'OVC s'est vu amputer d'un poste, lequel a fait l'objet d'un transfert intra-départemental. Cette restriction a d'ores et déjà des conséquences sur les délais relatifs au traitement des dossiers. L'année 2005 verra aussi l'abandon de certaines prestations de l'OVC.

Sécurité publique

L'acquisition de chiens appartenant aux races dites «d'attaque» a connu une forte diminution cette année. En effet, l'office a enregistré 42 Rottweiler, 24 Pitbulls, 3 Dogues Argentins, 28 Ams'taff, 5 Persa Canario, 4 Mastiff/Bullmastiff, 1 Toso Inu et 1 Cane Corso, soit un total de 108 contre 265 l'année dernière. 79 dossiers ont été instruits en regard d'agressions canines tout type confondu, dont 29 à l'égard de personnes. Ce chiffre est également en baisse.

Santé animale – santé publique

L'assainissement de surface **des exploitations porcines** en regard de l'actinobacillose (APP) et de la pneumonie enzootique (PE), exigé par la Confédération, est achevé.

Suite aux analyses de selles obligatoires dans les exploitations détenant plus de 50 **poules pondeuses**, une exploitation s'est révélée positive à l'égard de la salmonellose. Le cheptel a dû être abattu et les locaux désinfectés.

2 cas de chlamydiose ont été détectés chez des perroquets détenus par un particulier. Les oiseaux ont été traités au moyen d'antibiotiques.

Dans le cadre de **l'épidémiosurveillance** décidée par l'Office vétérinaire fédéral (OVF), les examens suivants ont été réalisés :

- 8 analyses en regard de la Brucellose caprine ;
- 42 analyses en regard de la Brucellose ovine ;
- 10 analyses en regard de LBE (Leucose bovine Enzootique) ;
- 25 analyses en regard de IBR/IPV (rhino trachéite bovine infectieuse/vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse) ;
- 6 analyses en regard de la maladie d'Aujeszky chez les porcs ;
- 175 contrôles sérologiques en regard de l'AEC chez les chèvres.

Depuis le 1er juillet 2004, et pour une durée d'une année, l'OVF a organisé, dans toute la Suisse, une campagne de prélèvements d'échantillons à l'égard des **encéphalopathies spongiformes transmissibles** (EST). Ces prélèvements sont effectués chez tous les ovins et caprins péris ou tués, d'environ 15 mois. Jusqu'à mi-décembre, le canton de Genève a testé 1'501 animaux, dont 1'248 moutons et 253 chèvres. Les résultats obtenus sont tous négatifs.

Dans le cadre des **contrôles officiels** (contrôles bleus) imposés par la Confédération, pour l'année 2004, 14 exploitations genevoises ont été contrôlées. Le résultat de ces contrôles a démontré qu'une exploitation ne respectait pas les exigences légales relatives à la protection des animaux, que 4 exploitations montraient des lacunes dans les documents d'accompagnement, 3 détenteurs ne tenaient pas de journal des traitements et, dans 6 cas, bien que présent, était rempli de manière lacunaire. Les contrôles effectués dans des exploitations laitières n'ont révélé aucun problème en regard à la sécurité alimentaire.

A la demande du Service de l'agriculture, et dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), l'Office a contrôlé les **conditions de détention des animaux de rente** dans 7 exploitations genevoises. Lors de 6 visites,

les contrôles PER ont été effectués conjointement aux contrôles officiels.

L'Office a également effectué 8 **autopsies** au cours de l'année 2004.

L'inspectorat des ruchers a effectué 61 contrôles. Aucun cas d'épizootie n'a été signalé au cours de l'année écoulée. Genève compte 138 apiculteurs, pour 1'827 colonies d'abeilles.

Protection des animaux

Expériences sur animaux

Dans le domaine de l'expérimentation animale, en 2004, 167 requêtes ont été soumises à l'Office et à la Sous-commission cantonale de surveillance des expérimentations sur animaux vivants (ci-après SCSEAV). 87 requêtes ont nécessité des renseignements complémentaires et 102 ont été autorisées avec restrictions et/ou modifications et/ou charges supplémentaires.

A cela, s'ajoutent 21 contrôles réalisés par la Sous-commission de contrôle des soins et des installations des animaux de rente.

Fourrière cantonale

En 2004, 518 animaux ont été pris en charge par la **fourrière cantonale**, dont 446 chiens et 72 autres espèces.

Le volet «social» de l'activité de la fourrière cantonale, à savoir la prise en charge de chiens et d'autres animaux, par exemple lors de l'hospitalisation, d'incarcération, suite au décès de son propriétaire, ou lorsqu'une personne se trouve momentanément dans la précarité, prend une part toujours importante dans les tâches des gardien(ne)s de fourrière, laquelle a compté 64 cas en 2004.

Enquêtes et autres contrôles dans le cadre de la protection des animaux

- l'office a reçu 146 plaintes, ayant nécessité 160 visites à domicile. De plus, 22 contrôles relatifs à la détention d'animaux sauvages, 12 dans le cadre de manifestations publiques (cirques, exhibitions, etc.), et 10 dans diverses exploitations ont été réalisés;
- 41 autorisations d'utilisation d'animaux lors d'exhibitions ont été délivrées;
- par ailleurs, 17 autorisations pour détention d'animaux sauvages (furets, aras, boas, etc…) ont été octroyées, ainsi qu'une pour un commerce d'animaux;
- 29 contrôles ont été effectués par la Sous-commission de contrôle des conditions de détention des animaux, dans les chenils, chatteries, parcs animaliers et commerces zoologiques.

Sanctions

113 contraventions ont été dressées cette année (1 x Fr. 1'200.–, 1 x Fr. 1'000.–, 3 x Fr. 800.–, 3 x Fr. 600.–, 10 x Fr. 500,–, 24 x Fr. 400.–, 10 x Fr. 300.–, 56 x Fr. 200.–, 1 x 150.– et 4 x Fr. 100.–).

- 15 interdictions de détention d'animaux, 35 séquestres provisoires et 36 décisions de séquestre définitif ont été prononcés. Dans le cadre de ces séquestres, 8 animaux ont été euthanasiés pour raison de santé et 3 pour des raisons de sécurité publique (chiens).

Ressources Humaines

Le personnel de l'OVC se compose de 3 postes vétérinaire, d'un poste de comportementaliste-éducateur canin, de 2 postes d'administratifs. En plus, 1 poste de gardien de fourrière et 1 poste (80%) administratif sont occupés à la Fourrière cantonale pour chiens.

Si l'OVC est doté correctement en ressources techniques, il n'en va pas de même au niveau administratif en raison de la complexité grandissante des dossiers, ainsi que des procédures en vigueur à l'Etat.

Perspectives

2005 devrait être une année d'observations actives afin d'évaluer objectivement la pertinence des instruments mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs en matière de sécurité publique et santé publique.

8.4 Protection de l'environnement

Le domaine de la protection de l'environnement fonctionne en réseau depuis le 1er janvier 2001. Cette structure permet une collaboration au quotidien dans un secteur où de nombreux dossiers sont sous-tendus par les mêmes enjeux et où la collaboration est essentielle à l'atteinte des objectifs.

En 2004, l'ozone a, pour la première fois, fait l'objet d'un plan d'action élaboré et réalisé à l'échelle interdépartementale, associé à des mesures et à une campagne de communication importante, du fait de l'effet sur la santé de ce polluant et de fortes concentrations possibles lors d'étés très ensoleillés.

Le service cantonal de géologie, avec l'aide du groupement de mandataires GSIPOL, a établi le cadastre des sites pollués. Une réalisation qui a valu au service les félicitations de la Confédération étant donné que Genève est le premier canton à avoir terminé et rendu public cet inventaire. L'intérêt de ce cadastre est de localiser le mieux possible les sites ayant une forte probabilité d'être pollués, de classer les sites recensés s'ils sont sans danger ou s'ils doivent faire l'objet d'investigations, de déceler les éventuels dangers imminents pour l'environnement et d'informer sur la base d'une évaluation objective les personnes concernées, détenteurs de sites, maîtres d'ouvrage, milieux intéressés.

Il faut souligner aussi la mise en place d'un réseau sur le plan de l'inspection, concrétisé par un «vade-mecum» distribué à l'ensemble des inspecteurs du secteur ainsi qu'à d'autres collaborateurs présents sur le terrain, afin de créer des échanges et de signaler tout dysfonctionnement ou accident pouvant porter atteinte à l'environnement au service spécialisé en charge du domaine.

La communication est assurée par Environnement-Info. Son action, qui concerne à la fois les domaines de l'environnement, de l'eau et de la mobilité, accompagne la mise en œuvre des mesures légales, contribuant ainsi à la cohérence des politiques publiques dans ces domaines. La qualité de l'environnement à long terme requiert en effet l'implication active de la population et des professionnels, laquelle ne peut s'obtenir que par une information soutenue, pertinente et concertée.

Le 19 avril 2004, le secrétaire général du département a décidé de la dissolution du Service scientifique de l'environnement (SSCE) au 1er janvier 2005. Dans l'intervalle et dès le 1er mai 2004, ce service a été affecté respectivement au service de l'écologie de l'eau (SECOE), au ser-

vice cantonal de la protection de l'air (SCPA) et au service cantonal de protection contre le bruit (SPBR). Dès lors, aucune rubrique ci-dessous n'est consacrée au SSCE.

8.4.1 Service Environnement-Info

Missions

Environnement-Info est un service ressource du domaine de la protection de l'environnement qui dessert également les domaines de l'eau et de la mobilité. Sa tâche est d'informer, de former et de sensibiliser le public en vue d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les comportements quotidiens, aussi bien dans la vie privée que dans la vie professionnelle. Il a en charge des thématiques aussi diverses que les déchets, l'eau, l'air, le bruit, les sols, l'énergie, la mobilité, les rayonnements non ionisants, la pollution intérieure ou le développement durable.

Pour accomplir sa mission d'information au quotidien, le service dispose de trois axes principaux : une ligne téléphonique, 022 327 47 11, un centre de documentation et un site Internet.

Il organise par ailleurs des campagnes d'information, des expositions, des stands, et publie des documents.

Afin de cibler au mieux ses campagnes et d'assurer une bonne compréhension des messages, le service procède, pour toutes les opérations importantes à des études préalables ou à des évaluations qualitatives et quantitatives a posteriori. Au vu de la situation financière actuelle de l'Etat, le service s'efforce aussi d'optimiser ses dépenses en réalisant publications et campagnes d'information au meilleur coût possible.

Information sur les déchets

- l'année a été marquée par la **campagne «Précieux le tri !»** sur la récupération du papier et du verre. Une première phase grand public s'est déroulée au printemps. En automne, un partenariat inédit a été établi avec la Société des Régisseurs de Genève, débouchant sur la pose de plus de 15 000 affichettes dans les immeubles du canton ;
- une nouvelle version du «**Guide des déchets**» a été distribuée dans les boîtes aux lettres de près de 250 000 ménages genevois. Parallèlement à cette distribution, un tram a été décoré aux couleurs du guide des déchets. Il sillonnera le réseau genevois durant plus d'une année ;
- en matière de **propreté des espaces publics**, la deuxième journée cantonale de la propreté a été organisée le samedi 2 octobre. Dix-neuf communes y ont participé ;
- les **animations dans les écoles** primaires, financées par le fonds cantonal de gestion des déchets, se sont poursuivies et ont touché environ 500 classes. Par ailleurs, en partenariat avec l'association equiterre, un animateur a été engagé et formé pour intervenir, dès janvier 2005, dans les classes du post-obligatoire. Un DVD interactif expliquant les filières de recyclage des principaux déchets a été créé dans ce cadre ;
- dans le cadre du programme **Ecologie au travail**, une brochure présentant les engagements de l'Etat en matière de déchets de chantier a été diffusée au sein de l'administration et auprès des partenaires des milieux de la construction.

Information sur l'eau

- pour la 11e année consécutive, la **carte des plages** a présenté la qualité de l'eau des 29 accès au lac du canton. Sa double page intérieure met en garde la population sur les dangers liés au soleil ;
- faisant suite à l'année internationale de l'eau, 162 **plaques informatives sur l'eau** ont été fixées sur les bâtiments, les fontaines et les sols des 15 communes qui ont pris part à l'opération. Ces plaques visent à sensibiliser le citoyen sur l'importance de l'eau tout en lui suggérant un comportement respectueux. Cette opération va se poursuivre dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers.

Information sur l'air

- une **campagne d'information sur la pollution à l'ozone** a sensibilisé la population aux effets de l'ozone sur l'environnement et sur la santé et l'a informée sur les moyens de prévenir la formation de ce polluant. Plusieurs moyens de communication ont été mis en œuvre, parmi lesquels une brochure, une campagne d'affichage, des spots radio, un stand d'information ainsi qu'une ligne téléphonique (0800 21 22 21) dédiée aux requêtes du public, sur des questions d'ordre général ou sanitaire.

Information sur le bruit

- faisant suite à une demande la Commission cantonale contre le bruit, Environnement-Info a produit deux documents ciblant les **nuisances sonores liées aux fêtes** ; le premier est destiné aux propriétaires de salles tandis que le second s'adresse au public, locataire desdites salles ;
- un jeu audio-visuel consacré au bruit a été développé et sera promu en 2005.

Information sur le développement durable

- dans le cadre de la réalisation du guide du développement durable à l'attention des PME en 2003, une version interactive a été mise en ligne et optimisée au cours de l'année.

Information sur la mobilité

- les principales opérations de sensibilisation ont eu trait à la **Mobilité douce**. C'est ainsi qu'a été éditée la carte-vélo Ville et Canton, en collaboration avec la Ville de Genève, ainsi que les campagnes d'affichage qui en ont fait la promotion. L'opération de sensibilisation réalisée lors de la Course de l'Escalade concernait également la Mobilité douce (inscription sur le prix-souvenir remis aux coureurs, gratuité des transports publics et envoi de 22 000 documents promotionnels) ;
- dans le domaine des collaborations, citons la réalisation du document «**Parquer Futé**», réalisé avec la Fondation des Parkings et unireso, les stands et intervention publique lors de la Semaine de la Mobilité, ainsi que le **séminaire «Mobilité d'entreprise**», réalisé avec la Ville de Genève ;
- dans le cadre de la promotion de la méthode de conduite **Eco-Drive**, des cours ont été organisés pour les employés de l'Etat qui conduisent un véhicule dans l'exercice de leurs fonctions. Cela représente environ 200 personnes, à l'exception de la Gendarmerie, qui sera formée en 2005.

Information sur l'énergie

- le **Plan directeur cantonal de l'énergie** a été présenté à la presse et publié au printemps 2004. Un tiré à part du Plan directeur cantonal de l'énergie destiné au public des régisseurs, gestionnaires immobiliers et propriétaires d'immeubles a été réalisé, pour promouvoir les mesures d'économie d'énergie lors de la rénovation de bâtiments ;
- une brochure «**Bienvenue en Minergie©**» a été réalisée pour promouvoir les avantages de ce standard de hautes performances énergétiques, destinée aux locataires des immeubles certifiés et aux propriétaires ayant un projet de construction ;
- une brochure «**L'été au frais**» a fourni des conseils en matière de protection contre la chaleur à l'intérieur des habitations tout en invitant à ne pas recourir aux équipements de climatisation ;
- La campagne «**Voitures plus propres**» s'est poursuivie, la liste des voitures exonérées augmentant et se diversifiant.

Publications

- guide des déchets ménagers «Précieux le tri» ;
- brochure «L'Etat de Genève valorise ses déchets de chantier» ;
- brochure «Déchets naturels agricoles» ;
- directive sur l'incinération des déchets secs naturels agricoles ;
- carte des plages 2004;
- papillons «Le compost du Site de Châtillon» et «Espace récupération du Site de Châtillon» ;
- plan directeur cantonal de l'énergie ;
- dépliant «Investir dans l'efficacité énergétique - Le choix gagnant» ;
- brochure «L'été au frais» ;
- dépliant «Ozone - roulons moins, respirons mieux !» ;
- brochure «Les bruits de la fête» ;
- dépliant «Faites la fête, pas le bruit !» ;
- brochure «Plan de mobilité d'entreprise» ;
- carte vélo Genève ville et canton.

Conférences de presse et inaugurations

Plus d'une dizaine de conférences de presse ont été organisées tout au long de l'année par Environnement-Info seul ou en partenariat, pour présenter soit des publications (plan directeur cantonal de l'énergie, carte vélo ville-canton, plan de mobilité d'entreprise, etc.), soit des campagnes (Ozone, «Précieux le tri», etc.), soit de nouveaux concepts. Le service a collaboré à l'inauguration de plusieurs lieux phares dans le contexte de la mobilité (inauguration du P+R Genève-Plage, inauguration de la gare de Genève-Sécheron, etc.).

Divers

Dans le cadre d'un accord entre le département et World Radio Geneva (WRG), deux émissions approfondies ainsi qu'une série de spots d'incitation à des comportements plus favorables à la protection de l'environnement ont été adressés tout au long de l'année au public anglophone de Genève.

Les collaborateurs du service dispensent également régulièrement des cours de formation en matière de gestion des déchets notamment auprès des professionnels.

Environnement-Info a participé activement au comité de rédaction du magazine grand public Energie Environnement qui a paru pour la dernière fois à l'automne. Néanmoins, une suite sera donnée dès l'année prochaine, sous une forme moins coûteuse, permettant de satisfaire la forte demande du public en matière d'information sur l'énergie.

Le service a encore été présent lors de diverses fêtes communales ou manifestations.

Perspectives

Au niveau des **déchets**, la campagne sur la récupération du verre et du papier va se poursuivre durant toute l'année 2005. Parallèlement à cette opération grand public, des actions ciblées de sensibilisation des milieux professionnels vont être développées.

L'énergie fera l'objet de campagnes de communication visant le grand public. Cette thématique sera plus présente dans les établissements scolaires avec la publication d'un nouveau dossier pédagogique. Des actions liées à la sensibilisation au bruit seront également organisées.

Par ailleurs, dans le domaine de la **mobilité**, la communication sera poursuivie afin de promouvoir des modes de déplacements peu polluants.

Enfin, il est prévu de poursuivre la campagne d'information «**Pollution + soleil = ozone**» dès le printemps 2005, afin de prévenir la formation excessive de ce polluant.

8.4.2 Service cantonal de protection de l'air

Réorganisation du service

Le 1er mars 2003, le Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) a été intégré au Service cantonal de protection de l'air (SCPA). Cette incorporation a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur le fonctionnement et la structure du service. Le SCPA comprend désormais trois entités :

- le ROPAG ;
- le secteur du Plan de mesures OPair ;
- le secteur des émissions.

Missions

La mission principale du SCPA, fixée dans le Règlement cantonal sur la protection de l'air (K 1 70.08), est d'assurer que les valeurs limites d'émission et d'immiscions de polluants fixées dans l'Ordonnance sur la pollution de l'air (OPair) sont respectées dans le canton. Cette mission est déclinée en trois groupes de tâches :

- l'analyse de la qualité de l'air, l'élaboration de prévisions et l'information du public (ROPAG) ;
- l'élaboration de mesures permettant d'atteindre les objectifs de la protection de l'air, conformément à la législation cantonale et fédérale, le suivi de la mise en œuvre de ces mesures et le contrôle de la conformité des décisions sectorielles par rapport aux objectifs de la protection de l'air (secteur du Plan de mesures OPair) ;
- l'application des dispositions prévues par l'OPair pour les nouveaux chauffages de plus de 350 kW, pour les chauffages existants de plus de 900 kW et pour certaines installations stationnaires (secteur des émissions).

Objectifs et priorités

Pour 2004, l'objectif prioritaire a été de mener à bien la réorganisation du service en intégrant les activités du ROPAG à celles du SCPA, tout en augmentant l'efficacité et la productivité de l'ensemble des secteurs. En outre, les projets suivants ont été prioritaires :

- l'élaboration du Plan de mesures Ozone ;
- l'élaboration du premier rapport de suivi annuel du Plan de mesures OPair 2003-2010 ;
- la révision des critères d'exonération des véhicules pour 2005 ;
- le contrôle renforcé des installations de chauffage non conformes.

Plan de mesures Ozone

Pour réduire les émissions de gaz précurseurs de l'ozone, un groupe de travail, placé sous la direction du SCPA en 2004, a proposé de mettre en œuvre neuf mesures saisonnières concernant la mobilité, la santé, les chantiers de l'Etat et les entreprises, de lancer une campagne de communication sur les effets de l'ozone et d'étendre à la pollution à l'ozone le règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H 1 05.04). Ces activités, lancées le 21 avril par le Conseil d'Etat (à l'exception d'une mesure saisonnière), ont été mises en place durant l'été 2004. Le SCPA a assuré la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures. Il a aussi participé activement à la campagne de communication.

En outre, le SCPA a mis sur pied un dispositif, jusqu'ici unique en Suisse sauf au Tessin, permettant d'informer la population et, au besoin, de déclencher une mesure d'urgence. Cette «Procédure d'information Ozone» (PIO) est basée sur un système de prévision des taux d'ozone pour le lendemain spécifique pour la région genevoise. En cas de dépassement des seuils de pollution fixés pour refléter les valeurs en vigueur dans l'Union Européenne, une procédure d'information peut être déclenchée afin d'alerter les personnes sensibles. La procédure a été déclenchée une fois au début d'août. Par contre, aucune mesure d'urgence n'a été nécessaire.

Etant donné les résultats positifs obtenus en 2004 grâce aux mesures ozone, l'expérience pourrait être renouvelée en 2005.

Rapport de suivi 2003 du Plan de mesures OPair

Approuvé par le Conseil d'Etat le 2 avril 2003, le Plan de mesures OPair contient 26 mesures destinées à limiter les émissions de gaz polluants sur le territoire genevois. En adoptant ce document, le Conseil d'Etat a demandé au SCPA de dresser un bilan annuel de leur mise en œuvre.

L'élaboration du bilan 2003 s'est heurté à quelques difficultés liées au fait qu'il s'agissait de la première année d'application des mesures OPair. Pour certaines activités, la confrontation avec la réalité a exigé que l'on précise les objectifs et les méthodes. Un travail important a été fourni par tous les services concernés pour donner un bilan chiffré des efforts de mise en œuvre et, si possible, de l'impact des mesures sur la qualité de l'air.

Révision des critères d'exonération des véhicules

Le principe de l'exonération des voitures de faible consommation et peu polluantes a été appliqué en 2004 pour la troisième fois, sur la base de deux critères : en matière de consommation la voiture entre dans la catégorie A de l'étiquette énergie, en matière d'émissions la voiture respecte la norme EURO 4.

Le respect de la norme EURO 4 devenant obligatoire au 1er janvier 2006, il a été nécessaire de revoir les critères d'exonération. Pour tenir compte de l'augmentation rapide du nombre de véhicules diesel, particulièrement polluants, et de la consommation croissante du parc automobile, le groupe de travail réunissant le SCPA, le ScanE et le SAN, chargé de proposer les critères d'exonération, a choisi d'introduire en 2005 des critères d'exonération supplémentaires fixant, d'une part, un plafond aux émissions de particules fines des véhicules diesel et, d'autre part, limitant les émissions de CO_2. Afin d'encourager les entreprises à privilégier les véhicules les moins polluants, le groupe de travail a suggéré que l'exonération soit aussi appliquée aux voitures de livraison. Toutes ces propositions ont été acceptées par le Conseil d'Etat.

Contrôle des installations de chauffage

Le contrôle systématique des installations de chauffage d'une puissance supérieure à 900 kW, confié au SCPA depuis 2003, a été intensifié en 2004. En priorité, ce sont les installations de chauffage situées dans la zone de l'agglomération où la qualité de l'air ne respecte pas les valeurs limites d'immiscions fixées dans l'OPair qui ont été contrôlées. Comme en 2003, on constate qu'une majorité des installations ne sont pas conformes. En outre, les mesures de réception (contrôle effectué au cours des 3 premiers mois après la mise en service) des nouvelles installations de chauffage permettent de constater qu'une majorité des installations mises en service ne respecte pas les normes fédérales dès leur mise en service.

Mise en œuvre de la directive fédérale Air-Chantiers

La mise en œuvre de la directive fédérale Air-Chantiers a débuté à Genève : les maîtres d'œuvre l'appliquent déjà comme on peut le relever à travers les études d'impact sur l'environnement de grands projets de construction soumises au SCPA. La collaboration avec les professionnels de la construction a été mise en place et des échanges d'informations réguliers avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont lieu depuis. Par contre, le contrôle pratique par les services de l'Etat sur les chantiers n'a pas encore démarré. Il s'agit d'une nouvelle activité régulière SCPA qui doit en particulier acquérir la formation et l'expérience nécessaires ainsi que certains équipements spéciaux. Des contacts ont eu lieu avec les cantons plus expérimentés que Genève.

Collaboration Transalp'air

Un groupe de travail international, réunissant des spécialistes de l'air français, italiens et suisses (cantons de Genève, Vaud et Valais) de la région alpine a élaboré une brochure d'information grand public commune présentant, de manière détaillée et facilement accessible, la qualité de l'air en 2002 et 2003 dans la région transalpine. Cette brochure est désormais à disposition du public dans les trois régions.

Autres activités

Le SCPA a participé à plusieurs activités de communication :

- stand concernant l'ozone présenté aux Journées du développement durable et à la Nuit de la science; étude menée pendant la Journée sans ma voiture pour évaluer l'effet de l'interruption de la circulation sur la qualité de l'air; formation passeport vacances destinée à sensibiliser les jeunes au problème de la qualité de l'air;
- le logiciel CadaGE, permettant le calcul et la représentation du cadastre des émissions des principaux gaz polluants à Genève, a été actualisé pour y intégrer les données les plus récentes;
- le système d'acquisition et de communication des données du ROPAG a été entièrement remis à jour pour répondre au nombre croissant de demandes d'information sur la qualité de l'air, notamment dans le cadre de la procédure d'information ozone;
- le ROPAG a élaboré un diagramme qui permet au lecteur de s'informer en un coup d'œil sur la qualité de l'air à Genève. Ce diagramme est inclus chaque jour dans la page météo de la Tribune de Genève depuis novembre 2004.

Perspectives

Les activités suivantes seront prioritaires en 2005 :

- reconduite du Plan de mesures Ozone;
- élaboration du Bilan 2004 du Plan de mesures OPair 2003-2010;
- élaboration de projets d'assainissement localisés dans les zones soumises à immiscions excessives; élaboration d'un Plan d'action Chantiers et mise en œuvre opérationnelle;
- dans le domaine des chauffages, contribution à la mise en œuvre des modifications de l'OPair entrant en vigueur en 2005;
- réalisation et publication d'une brochure grand public d'information sur la qualité de l'air à Genève;
- révision et extension du site Internet «air» du SCPA.

8.4.3 Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

Missions

Les missions principales du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) sont les suivantes :

- élaboration des propositions des objectifs généraux, des plans de mesures et de leur suivi en matière de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (RNI);
- mise en œuvre des systèmes d'informations du bruit et des RNI dans le cadre du SIEnG;
- prise des décisions qui ne sont pas de la compétence d'une autre autorité administrative, notamment en matière d'utilisation des machines mobiles et de protection contre les RNI;
- formulation de préavis en matière de nuisances sonores, vibrations et RNI;
- conseil, expertise et contrôles de conformité dans le domaine du bruit, des vibrations et des RNI pour l'administration, les commissions, les communes, les associations, les autorités judiciaires, les particuliers et les mandataires qualifiés;
- information au public sur l'état de l'environnement dans les domaines considérés;
- enseignement dans le cadre de la formation continue des corps de métier et du 3e cycle universitaire.

Objectifs

Un des principaux objectifs du service est la mise en œuvre du plan des mesures d'assainissement du bruit, programmée jusqu'en 2018 au moins et concrétisée au sein de la Commission du suivi des assainissements du bruit des routes par l'adoption des premiers projets figurant dans le plan pluriannuel.

Activités

Le règlement d'application K 1 70.10 fixe de manière claire le cadre des activités du SPBR.

Le volume de travail continue à augmenter d'année en année (890 dossiers par rapport à 842 en 2003), à cause des demandes croissantes des autorités et du public; le SPBR a traité 764 dossiers relatifs au bruit et aux vibrations (environ + 11%). Le nombre de dossiers traitant des RNI a baissé (-20%) à 126, consécutivement à l'achèvement du réseau de téléphonie mobile.

L'expertise administrative dans le cadre des processus de décision d'autres autorités représente la majeure partie des dossiers traités (90%). Le travail fourni au sein des commissions auxquelles participe le service constitue une charge importante, notamment pour la Commission de protection contre le bruit, la Commission de suivi des assainissements du bruit routier, la Commission des établissements publics. Le service est largement sollicité par des mandataires techniques spécialisés, des associations et des communes, pour fournir les renseignements et les instructions les plus divers (106 informations données par écrit et plusieurs centaines par téléphone).

Afin de répondre à l'accroissement de travail, l'effort d'organisation interne du service a été poursuivi, notamment quant au fonctionnement des infrastructures techniques (laboratoire). Une réflexion a été portée sur la modification de la fonction d'un technicien en inspecteur, dont l'autonomie dans l'exécution des tâches est nettement plus grande.

Un nouveau collaborateur a été accueilli au sein du service suite à la restructuration du Service scientifique, ainsi qu'une personne placée par l'OPE. Leur formation a été mise en œuvre dans le cadre du service.

Le service est actuellement constitué de 10 collaborateurs fixes (directeur du service, deux adjoints scientifiques, un inspecteur, quatre techniciens et deux secrétaires), soit au total 9,5 postes.

Bruit routier

Le 1er octobre 2004, plusieurs modifications substantielles de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) sont entrées en vigueur, qui impliquent des changements importants de procédures de consultation des offices fédéraux et du mécanisme de subventions, par ailleurs réduites de moitié pour des raisons d'économie (à 24.5%).

L'attribution des mandats pour l'assainissement du bruit, consécutivement à la loi n° 8644 portant sur l'investissement de 85 millions sur 11 ans pour l'assainissement des routes nationales et cantonales, a été achevée. Quatre groupements pluridisciplinaires travaillent en étroite collaboration avec le SPBR, qui leur fournit les

données de base et le cahier des charges pour les évaluations acoustiques des solutions proposées. Le SPBR a réuni 3 fois la Commission de suivi des assainissements au cours de l'année. Du fait que les plaintes du public sont de plus en plus orientées vers le comportement d'une certaine catégorie d'usagers de la route (excès de bruit), une étude a été menée qui montre sans ambiguïté la part croissante des véhicules 2 roues dans le bruit urbain (sur certains axes – jusqu'au 15% du trafic total, contribuant à plus de 20% du bruit).

Machines mobiles

Le SPBR a délivré avec parcimonie des dérogations pour les souffleuses à feuilles, hors de la période du 1er octobre au 31 janvier, principalement pour de grandes manifestations publiques, pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Plusieurs communes et entreprises ont, de ce fait, vraisemblablement été incitées à retourner à des méthodes de nettoyage plus respectueuses de l'environnement.

Trafic aérien

Vu la pression sur le marché immobilier, le service doit répondre au nombre toujours croissant de demandes de construire des logements dans les zones fortement exposées au bruit. Le principe que défend le SPBR, conforté par les arrêts récents du TF, est de ne pas accroître le nombre de personnes gravement touchées par le bruit, mais d'accepter les projets qui améliorent les conditions de vie des résidents présents. En tant qu'expert de la Commission consultative pour la protection contre les nuisances du trafic aérien, le SPBR participe aux groupes de travail traitant de la mise en œuvre du SME ainsi que d'autres aspects techniques de lutte contre les nuisances générées par l'AIG. Il a également été consulté lors de la mise en œuvre pratique du processus d'insonorisation des habitations aux environs de l'aéroport, qui touche des milliers de riverains et qui a débuté cette année dans les zones les plus gravement exposées.

Trafic ferroviaire

Suite à la mise en route de la troisième voie CFF, le SPBR a été saisi des demandes des communes et des associations de riverains, pour vérifier l'évolution des immiscions sonores. Les mesures de contrôles qui ont été menées, montrent une significative baisse des immiscions tout au long des voies entre la frontière vaudoise et la gare de Cornavin, notamment du fait de l'amélioration du matériel roulant, ce que corroborent les mesures de monitoring effectuées par les CFF à Gland. La mise en application le 12 décembre 2004 de l'horaire cadencé R2000, a fait l'objet de nouvelles plaintes qui sont en voie d'investigation. Le cadastre du bruit ferroviaire des CFF 2015 a été géoréféré avec l'accord de l'OFT et publié sur Internet, sur le site www.sitg.ch.

Stands de tir

L'ensemble des stands de tir ayant été assainis, avec ou sans allégements, le suivi systématique de leur exploitation et, par conséquent, du respect des engagements (OPB, art. 37a), est progressivement mis en place.

Entreprises, établissements publics et manifestations

La procédure d'octroi des autorisations pour l'utilisation de la climatisation (SCANE, DPC-DAEL et OCIRT), a été modifiée de manière à faciliter la prise de décision par les autorités compétentes, sur la base des préavis du SPBR. Les activités des PME dans les zones d'habitation sont toujours une importante cause de doléances des riverains, 130 contrôles et expertises ont été effectués dans ce contexte.

La Commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics, qui se réunit une fois par mois, lors de l'examen des dossiers qui lui sont soumis (40), fixe les exigences pour la diffusion de la musique et les horaires d'ouverture. La publication de la brochure «Faites la fête et pas le bruit» en étroite collaboration avec Environnement-Info, qui a été très remarquée, a pour but de sensibiliser non seulement les organisateurs mais aussi les détenteurs des salles et autres lieux destinés à l'organisation de manifestations.

La question de la création d'une entité assurant le contrôle de routine des établissements, des manifestations et des excès de bruit dans la circulation, est toujours d'actualité et elle est étudiée sous l'égide de la direction du département, avec les services concernés du DJPS et du DIAE.

Rayonnements non ionisants (RNI)

Le SPBR a mené une vingtaine de contrôles des immiscions du rayonnement à la demande de particuliers et d'associations. A ce jour, la seule installation qui s'est avérée non conforme à l'ordonnance ORNI, a été réparée quelques jours plus tard. Néanmoins, le développement du réseau UMTS continue à susciter les craintes et les interrogations de la population, notamment sur l'innocuité des RNI, une question qui est de la compétence exclusive de l'OFSP.

Perspectives

- publier le nouveau Plan d'assainissement du bruit routier et le bilan des actions 1998-2004 ;
- mettre en place une structure de contrôle des bruits du comportement ;
- publier la brochure informative grand public «Vade mecum - bruit» ;
- mettre en forme et publier le cadastre du bruit du tir ;
- élaborer une base pour la perception des émoluments (contrôles d'isolation acoustique, d'installations).

8.4.4 Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures

Mission

En tant que service spécialisé en **hygiène industrielle** au sein de l'Etat de Genève, sa mission consiste à :

- promouvoir la santé au travail ainsi qu'un comportement respectueux de l'environnement ;
- gérer les risques à la place de travail ;
- contrôler l'exposition aux substances toxiques. (règlement B4.30.08) ;
- gérer les risques pour la santé dans l'environnement bâti liés aux polluants émis par le bâtiment et les matériaux de construction et aux défauts de construction. Contrôler la qualité de l'air intérieur et proposer des mesures de prévention et d'assainissement ; répondre aux plaintes de la population et aux demandes provenant d'autres services administratifs liées à l'environnement intérieur par des inspections et des mesures (Agenda 21, sous-groupe «Villes-Santé», thème : habitat et bien-être ;

- effectuer les analyses nécessaires pour le contrôle du marché des substances dangereuses pour l'environnement; proposer des campagnes de mesures ciblées en fonction de nouvelles annexes ou de polluants prioritaires (règlement d'application OSubst). Surveiller le devenir des substances toxiques utilisées dans les constructions;
- initier des campagnes de mesures ciblées pour augmenter les connaissances dans un des domaines particuliers afin d'édicter des mesures de prévention plus générales, de fixer des critères de qualité, etc.

Priorités

Hygiène industrielle

- mise au point d'une méthode commune de prélèvement et de dosage des **brouillards d'huile** dans l'air des places de travail industrielles en collaboration avec les laboratoires de l'Institut de santé au travail à Lausanne (IST), du Service de l'inspection et de santé au travail (SIST) à Neuchâtel et de la SUVA;
- mise en place d'une **nouvelle valeur moyenne d'exposition (VME)** nettement revue à la baisse;
- formalisation de la coopération STIPI-CERN en matière d'hygiène du travail;
- mise en place d'un cours de formation en hygiène du travail à l'adresse du service de sécurité du CERN;
- test pilote d'alimentation de la base de données de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) regroupant les expositions aux différents polluants par type d'activité.

Pollution intérieure

- collaboration avec la direction de la santé et Equiterre :
  - participation à une **enquête pilote sur l'asthme**;
  - mesures de la qualité de l'air, analyses des COV, aldéhydes et moisissures;
  - test d'une méthode de mise en évidence de la présence d'acariens.
- mesures de la qualité de l'air dans un immeuble «Minergie» ainsi que dans une dizaine de parkings souterrains d'immeubles (incidence sur la qualité de l'air dans les appartements).

Substances dangereuses pour l'environnement

- participation à la **Campagne nationale** d'analyses de **fongicides** (PCP, TeCP) dans les bois d'importation (publication d'un rapport en 2005);
- poursuite de **l'inventaire** des bâtiments de l'Etat, construits entre 1955 et 1975, contenant des **PCB** dans les joints de mastic, en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le service du pharmacien cantonal (DASS);
- consolidation de la commission de surveillance des locaux floqués, renforcement des contrôles de chantiers de déflocage et initiation du cahier des charges des experts «amiante».

Activités courantes

Toxicologie industrielle et substances dangereuses pour l'environnement

- contrôle et suivi de nombreux **chantiers de désamiantage**. L'amiante reste toujours un sujet de préoccupation et les demandes de recherche d'amiante dans des matériaux divers émanant de particuliers, d'entreprises ou de services de l'administration sont en augmentation;
- objectivation de plaintes et **l'évaluation de l'exposition à la place de travail** (ex : exposition aux poussières de bois des élèves d'une école professionnelle, exposition aux solvants, aux métaux, aux hydrocarbures polycycliques aromatiques, confort thermique dans différents locaux, etc) sur mandats divers de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT-DEEE), du service de santé du personnel de l'Etat (SPE-DF), de l'inspection des chantiers (DAEL), etc;
- mandats de sociétés privées pour l'évaluation de l'exposition et **des mesures d'assainissement** à la place de travail (poussières et solvants lors de chantiers dans des locaux d'une ambassade, climats dans les locaux commerciaux, etc).

Pollution intérieure

- traitement des plaintes liées à la qualité de l'air intérieur – indoor – (odeurs, humidité, solvants, formaldéhyde, poussières, amiante, etc.). Près de 150 dossiers de ce type ont été ouverts en 2004. De nombreuses interventions ont eu lieu dans des écoles, bureaux et habitations;
- participation en tant qu'intervenant à des cours, séminaires et exposés.

Activités transversales au sein des administrations cantonale, intercantonale et fédérale.

Afin de mener ces activités à bien et partager son expertise, le service a participé aux travaux ou représenté le canton au sein de nombreux groupes de travail en matière de toxicologie industrielle, substances dangereuses pour l'environnement et pollution intérieure.

Perspectives

Accréditation des activités de laboratoire dans les trois domaines d'activité

L'obtention de l'accréditation des laboratoires selon la norme ISO 17025 est une des priorités du service pour 2005. Elle a pour but d'améliorer la qualité des prestations et la traçabilité.

Hygiène industrielle

- poursuite des **actions de terrain** liées à la fonction de «service spécialisé en hygiène industrielle» pour l'Etat de Genève, dans le cadre des MSST (directive fédérale fixant l'obligation aux entreprises de faire appel à des médecins et autres spécialistes de santé du travail);
- officialiser la commission de surveillance des locaux floqués à l'amiante et clarifier les rôles et les activités de ses membres.

Substances dangereuses pour l'environnement

- améliorer la **gestion de la base de données** des bâtiments contenant de **l'amiante**; clarifier les bases légales pour les locaux publics et les bâtiments à usage d'habitation;
- poursuite du **recensement des bâtiments** de l'Etat contenant des **PCB** dans les joints de mastic et, parallèlement, mettre en place une procédure cantonale d'application de la directive fédérale à ce sujet;
- rédiger le rapport final de la **campagne fédérale d'analyses de PCP et lindane dans les bois, cuirs et textiles** en collaboration avec le service du pharmacien cantonal.

Pollution intérieure

- réaliser le **bilan de la campagne d'analyses** effectuées dans les parkings souterrains d'immeubles; en fonction des résultats, proposer des solutions constructives adéquates; proposer le changement des normes existantes dans la LCI concernant le monoxyde de carbone.

  Sur la base du bilan des plaintes,

  – fixer les actions prioritaires nécessaires pour améliorer la situation et mieux cibler nos actions futures;

  – proposer des modifications réglementaires si nécessaire et renforcer la collaboration avec d'autres services de l'Etat (sécurité-salubrité (DAEL), ScanE (DIAE), direction de la santé (DASS)).
- soutenir la **publication d'un guide ressource** pour le choix des entreprises permettant une construction saine et respectueuse de l'environnement;
- publier **une compilation des campagnes d'analyses** ciblées sur l'examen de la pollution intérieure dans les maisons neuves et de la décroissance de cette dernière au cours du temps;
- proposer des méthodes d'investigation et d'analyses consolidées pour répondre aux recommandations fédérales.

8.4.5 Service cantonal de géologie

Missions

- prospection, étude et surveillance quantitative et qualitative des nappes d'eau souterraines;
- saisie, archivage et valorisation des données scientifiques concernant le sous-sol (banque de données géologiques ouverte aux ingénieurs et au public);
- prospection et gestion des ressources locales en matériaux de construction, instruction des plans d'extraction et des requêtes d'ouverture des gravières, surveillance des exploitations. Tenir à jour un cadastre des gravières;
- gestion de la carte des zones instables, de la carte hydrogéologique du canton, de la carte de protection des eaux et des zones de protection de puits;
- gestion de la recharge artificielle de la nappe d'eau souterraine du genevois en collaboration avec les exploitants, les SIG et la commission d'exploitation de la nappe franco-genevoise;
- gestion du cadastre des sites pollués et suivi de l'assainissement de sites contaminés.

Priorités

- le **cadastre des sites pollués** a été rendu public en juin et peut être consulté à l'adresse *www.sitg.ch* Des développements informatiques ont été entrepris dans ce domaine afin de permettre une gestion et une publication selon les recommandations de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement sur les sites pollués (OSites). Des investigations techniques sectorielles, à l'échelle du canton, ont été également entreprises;
- dans le domaine des **nappes d'eau** du domaine public, l'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances de la géométrie de l'Alluvion ancienne, siège de la nappe du Genevois;
- dans le domaine des **gravières**, de nouvelles autorisations d'exploiter ont été délivrées permettant d'assurer un approvisionnement du canton en graviers et sables indigènes;
- la migration, l'archivage et la **mise en valeur des données géologiques** par des outils de système d'information géographique se sont poursuivis. Outre le cadastre des sites pollués, plusieurs thématiques sont maintenant disponibles sur Internet.

Le fonctionnement habituel du service impliquant en outre des tâches de réponse au public, de soutien aux autres services de la protection de l'environnement et du domaine de l'eau, l'archivage de données géologiques, l'établissement de préavis sectoriels, le suivi des exploitations de gravier, la gestion de la carte des zones instables, de la carte de protection des eaux, des zones de protection de puits, le suivi du réseau cantonal de piézomètres et de la recharge artificielle de Vessy ou encore le suivi de l'assainissement des sites pollués.

Sites pollués

Le cadastre des sites pollués est rendu public. Seuls 126 sites, parmi les 853 sites pollués actuellement inscrits dans le cadastre, nécessitent des investigations à mettre en œuvre par les détenteurs. La seconde phase du mandat consistant à effectuer des investigations sectorielles au niveau du canton est en cours. Les résultats de la première campagne d'analyses confirment la présence de polluants dans les secteurs à passé industriel. Le traitement des dossiers relatifs à des sites contaminés se poursuit.

Hydrogéologie

- dans le domaine des nappes d'eau du domaine public, destinées à **l'eau de boisson**, des études géophysiques ont été menées dans le **secteur de Bardonnex - Arare**. Ces données sismiques permettent de mieux préciser l'extension de la nappe du Genevois, principale ressource en eau souterraine potable du canton;
- avec la collaboration du geolep de l'EPFL, une modélisation 3D de la nappe du Genevois dans la **région de Carouge** a été mise en œuvre pour les besoins du projet CEVA. Cette modélisation permet de mieux apprécier les impacts du projet vis à vis de la nappe du Genevois, exploitée pour la fourniture d'eau de boisson;
- dans le domaine des nappes d'eau superficielles, **non destinées à l'eau de boisson**, le suivi quantitatif des nappes de Chancy, de la Champagne, de la plaine de l'Aire, de Carouge - La Praille et de Puplinge instauré en 2003 (édition d'un rapport de synthèse au début de 2004) s'est poursuivi. Des appareils de mesure ont été déployés dans des secteurs sensibles afin d'évaluer les réactions de ces nappes lors de fortes précipitations. Ces mesures feront, comme pour 2003, l'objet d'un rapport de synthèse;
- en collaboration avec le Domaine de l'eau (Domeau), un **suivi piézomètrique** particulier de la nappe de l'Aire a été mis en place dans le cadre des mesures d'assainissement du village de Lully et du projet de revitalisation de l'Aire. Des participations ponctuelles ont aussi été apportées pour fournir des informations géologiques aux nouvelles fiches rivières.

Zones instables

Le service de géologie a repris le suivi du mandat relatif au comportement du mur confortatif de Chancy jus-

qu'alors pris en charge par l'ancien Service du lac et des cours d'eau.

Gravières

Deux requêtes de plan d'extraction sont en cours d'instruction et trois autorisations d'exploiter ont été délivrées.

Statistiques

Nombre de postes : 9.48

Nombre de collaborateurs : 10

Nappe du Genevois	2004	2003	unité
Apports artificiels Vessy	7.95	6.52	mios de m3
Prélèvements à Genève	8.26	13.67	mios de m3
Prélèvements en Haute-Savoie	2.84	2.84	mios de m3
Prélèvements totaux	11.10	16.51	mios de m3

Préavis sectoriels (nombre)	2004	2003
Dossiers consultés (rapport d'entrée)	2'643	2'693
Préavis sites pollués	29	39
Préavis autorisations de construire	126	111
Préavis infiltrations	30	25
Préavis sondes géothermiques	60	35
Préavis Etude d'impact environnement	56	35

Gravières	2004	2003
Requêtes plan d'extraction	2	0
Plans d'extraction adoptés	0	1
Autorisations délivrées	3	1
Autorisations refusées	0	0

Réponse au public au guichet	2004	2003
Nombre de visiteurs	496	221
Nombre de dossiers consultés	911	1'009
Nombre de documents fournis	575	643
Nombre d'extraits du cadastre sites pollués	73	
Total temps consacré en heures	114	119

Perspectives

- une amélioration de la mise à jour et de la diffusion du plan d'ensemble des gravières ;
- une amélioration de la mise à jour et de la diffusion des données hydrogéologiques et géologiques, notamment la carte hydrogéologique du canton et les cartes géologiques structurales, grâce au développement des systèmes d'information géoréférés ;
- le développement progressif d'un suivi qualitatif et quantitatif au niveau des nappes d'eau souterraine superficielles ;
- la finalisation du projet «Etablissement du cadastre des sites pollués» et l'optimisation de la gestion des sites pollués recensés.

8.4.6 Service cantonal de gestion des déchets

Missions

Le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) est chargé de l'application de la loi sur la gestion des déchets et de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets (PGD). Les objectifs de la gestion des déchets sont exposés dans le PGD. La politique suivie consiste à prévenir la production de déchets à la source, à augmenter la récupération et le recyclage, ainsi qu'à éliminer les déchets dans des installations appropriées. Une attention particulière est également apportée à la vérité des coûts, au rôle exemplaire de l'Etat et à la répression systématique de l'élimination sauvage.

Commission de gestion globale des déchets

La commission de gestion globale des déchets, présidée par le Président Robert Cramer et dont le GEDEC assure le secrétariat, s'est réunie cinq fois en 2004. Cette année, la principale préoccupation de la commission a été l'étude de l'augmentation du tarif des mâchefers au Site de Châtillon. Il a également été présenté la problématique des textiles usagés et la récupération du PET.

Inventaire des déchets

Cet instrument est essentiel pour mener la politique de gestion des déchets car il donne une vision exhaustive de l'ensemble des déchets produits à Genève et de leurs filières d'élimination. Il est publié chaque année. Pour qu'il puisse être établi, les 45 communes genevoises et près de 200 entreprises de transport et d'élimination doivent livrer chaque année leurs données d'exploitation. En 2004, une base de données informatique a été créée pour permettre aux communes et entreprises d'entrer directement leurs chiffres sur celle-ci. Les chiffres de l'inventaire 2004 seront communiqués par ce biais.

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi sur la gestion des déchets, toutes les installations d'élimination des déchets, y compris les installations de tri, de recyclage et de stockage temporaire, doivent être mises au bénéfice d'une autorisation d'exploiter pour pouvoir exercer leurs activités. En 2004, six nouvelles autorisations d'exploiter ont été délivrées, portant le nombre total d'autorisations à 51 sur 110 dossiers traités (8 autorisations refusées, 35 dossiers classés, 16 dossiers en cours d'instruction).

Contrôle des filières

Les contrôles liés aux feux, décharges et enfouissements sauvages ont continué en 2004. Les statistiques liées à ces travaux s'établissent comme suit :

	2001	2002	2003	2004
Nombre total de dossiers	176 94 dépôts sauvages 82 feux de déchets	185 156 dépôts sauvages 29 feux de déchets	175 112 dépôts sauvages 32 feux de déchets 2 mauvaises filières 29 visites de chantier	166 96 dépôts sauvages 31 feux de déchets 1 mauvaise filière 5 abs. de bâches/filets 21 visites de chantier 12 visites d'entreprises
Amendes administratives	25	9	14	17
Travaux d'office	2	1	0	2

L'inspecteur du service est maintenant relié directement à la centrale d'appel du corps des gardes de l'environnement par radio. Les différents documents administratifs ont également été revus et uniformisés avec pour objectif final de transférer toute cette partie au secrétariat du corps des gardes de l'environnement.

Déchets de chantier

Ce secteur d'activité a désormais pris son rythme de croisière. Chaque année, plus de mille chantiers font l'objet d'une procédure de déclaration de gestion des déchets contrôlée par le service. Le 15 juin 2004, une nouvelle procédure de contrôle des exportations de déblais, garantissant que seuls des déblais non pollués franchissent la frontière, est entrée en vigueur.

Déchets des entreprises

Le service a continué à examiner, branche économique par branche économique, les possibilité de recyclage et de lutte à la source contre la production de déchets. L'an 2004 a vu la publication d'un nouveau guide pour les déchets naturels agricoles, ainsi qu'une directive sur l'incinération des déchets secs naturels agricoles.

Ecologie au travail (rôle exemplaire de l'Etat)

Ce projet phare occupe une septantaine de fonctionnaires de tous les départements réunis au sein d'un comité de pilotage et de neuf ateliers couvrant tous les domaines d'activité de l'Etat. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets produits par l'Etat en portant un accent tout particulier sur la préservation des ressources par la lutte à la source lors de l'acquisition du matériel et par le recyclage. Trois ateliers sont encore en activité (acquisition de matériel, construction et garages et ateliers mécaniques). En 2004, la directive sur le nettoyage et l'entretien écologique des bâtiments de l'Etat a été approuvée par le Conseil d'Etat, ce qui porte le nombre de directives approuvées par le Conseil d'Etat à cinq. La mise en œuvre de deux directives a également débuté. Il s'agit des directives sur les déchets de laboratoire et sur les déchets de chantier.

Ecosite

Il s'agit d'un projet de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), consistant à mettre en œuvre à Genève les principes de l'écologie industrielle. Ce projet se poursuivra une dizaine d'années. Le concept de l'écologie industrielle postule qu'un développement économique durable doit s'inspirer du modèle des écosystèmes naturels. Cela implique une utilisation efficace des ressources (énergie et matières premières). Le projet a donc pour but le développement d'actions concrètes devant aboutir à des synergies entre les activités économiques afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement naturel.

En 2004, une vaste étude du métabolisme des activités économiques du canton, prélude indispensable pour mettre en évidence les domaines d'action prioritaires, a été achevée et un rapport établi. Il a également été procédé à une étude détaillée du métabolisme des matériaux de construction. Plusieurs scénarios ont été établis, prouvant que l'on peut doubler les réserves de gravier du canton en réutilisant judicieusement les déchets de chantier et les matériaux d'excavations.

Plan de gestion des déchets 2003-2007

Différents projets du PGD 2003-2007 ont été lancés en 2004. Il s'agit de l'harmonisation des tolérances communales pour la levée gratuite des déchets urbains des entreprises (état des lieux), l'étude de l'infrastructure et de la logistique de collecte sélective des communes, la sensibilisation des concierges et des entreprises de nettoyage, le contrôle des démolitions, ainsi que le développement de scénarios stratégiques pour le futur de l'usine des Cheneviers.

Espaces récupération

L'année 2004 a été marquée par l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter pour deux nouveaux Espaces récupération, le premier en bout de piste de l'aéroport au chemin des Châtats à Bellevue et le second en ville de Genève dans la zone industrielle de La Praille. Leur inauguration est prévue respectivement en automne 2005 et au printemps 2006.

Objectifs

Outre la poursuite de grands chantiers, tels que Ecologie au travail et Ecosite, le GEDEC entamera en 2005 une étude sur la diminution des déchets à la source en coopération avec Migros-Genève, ainsi que l'établissement d'un plan de gestion des déchets pour les entreprises et le développement d'outils pour le tri dans les entreprises et sur les chantiers.

8.4.7 Service cantonal de l'énergie

Missions

Dans la perspective du développement durable, le ScanE a pour mission :

- de modérer et optimiser la consommation énergétique dans le canton de Genève ;
- d'encourager la production et l'utilisation d'énergie renouvelable se substituant à l'énergie nucléaire et aux énergies fossiles.

A cette fin, le service :

- prend les décisions concernant l'application des prescriptions de la législation cantonale et en assure le contrôle ;
- collabore avec l'ensemble des acteurs de la politique énergétique ;
- propose aux autorités les objectifs de la politique cantonale de l'énergie et en pilote la mise en œuvre.

Organisation

La réorganisation complète du service s'est poursuivie en 2004 : outre la modernisation des flux administratifs, les programmes-action figurant dans le plan directeur de l'énergie 2004 ont, dans leur grande majorité, été restructurés au moyen de modèles de plans d'assurance qualité. En 2004, le ScanE a été certifié ISO 9000.

Application des prescriptions de la législation cantonale

2004 a vu la finalisation de la nouvelle procédure de traitement **des justificatifs thermiques**. Le ScanE a préavisé 473 justificatifs thermiques durant l'année.

La procédure d'instruction des requêtes en **autorisation de climatisation** a été simplifiée pour les installations petites en taille, ce qui contribue à améliorer la collaboration entre les professionnels et l'Etat. En parallèle, le ScanE a également développé une nouvelle procédure de contrôle/sanction, plus systématique. Les contrôles seront dorénavant assurés par les inspecteurs de l'environnement

qui effectueront un premier repérage des installations puis par des collaborateurs du ScanE. En 2004, le ScanE a traité 80 requêtes en autorisation de climatisation.

Lorsque la loi sur le calcul de **l'indice de dépense de chaleur** est entrée en vigueur en 1993, environ 53% des bâtiments étaient soumis à l'obligation d'installer le DIFC, leur indice de dépense d'énergie étant supérieur à 600 MJ/m^2/an. En 2004, seuls 35% des bâtiments y sont encore soumis. En effet, sous l'influence de la loi, l'indice moyen des bâtiments antérieurs à 1993 à baissé de 650 à 570 MJ/m^2/an entre 1990 et 2004.

Depuis 2001, les bâtiments d'importance doivent faire l'objet d'un **concept énergétique global**. En 2004, une centaine de projets (bâtiments privés et publics confondus) ont été soumis au ScanE. Ces premières années d'application de la loi confirment sa pertinence, des économies d'énergie substantielles pouvant être réalisées grâce à elle.

Une modification de la législation relative au **coefficient d'utilisation du sol** (Art. 59, L 5 05) permet dorénavant aux constructions à haut standard énergétique de bénéficier de 10% de plus de surface de plancher constructible. Le ScanE attend de ces dispositions légales qu'elles jouent un rôle moteur dans le développement de constructions performantes au plan énergétique.

Prestations par domaine d'action

Suite au dépôt d'une motion, le ScanE a réalisé l'inventaire des toitures publiques utilisables pour l'installation de panneaux **solaires photovoltaïques**. Les résultats de l'inventaire indiquent que l'objectif de production d'électricité solaire à l'horizon 2020 (1% de la consommation du canton) pourrait être atteint avec les seules toitures des bâtiments publics pour autant que les travaux de rénovation prévus soient adaptés à la présence de panneaux solaires. Par ailleurs, le ScanE soutient financièrement l'effort marketing de SIG afin de stimuler la demande de courant SIG Vital Vert qui comprend 2.5% d'électricité d'origine solaire. En 2004, des installations solaires totalisant 320 kW ont été raccordées au réseau SIG.

La troisième étape du projet de **géothermie de grande profondeur**, lancé à Genève en 1998, a été menée à terme. Suite au recensement des sites potentiels et à la sélection du site appelé à abriter la future centrale géothermique, l'étape trois consistait à réaliser l'étude des sites de forages de reconnaissance. La quatrième étape, qui se déroulera en 2005 et 2006 verra la réalisation du premier forage de reconnaissance. La centrale devrait être mise en service en 2014.

Planification énergétique territoriale : Une réflexion portant sur les équipements de production d'énergie fait dorénavant partie du premier niveau du processus d'élaboration d'un plan directeur de quartier, celui de l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Le ScanE étant aujourd'hui associé, plus en amont, à la réflexion territoriale, l'énergie est mieux intégrée à la logique d'aménagement du territoire et les possibilités de mise en réseau de l'énergie sont plus facilement repérées.

Le **projet Genève-Lac-Nations** a été retenu par l'Union Européenne dans le cadre de son programme Concerto (6^e programme cadre de R&D, sustainable energy systems). Il s'agit d'un projet exemplaire de planification énergétique territoriale, déclenché par l'implantation de l'entreprise SERONO dans le quartier de Sécheron. Le projet prévoit l'utilisation de l'eau du lac pour le refroidissement et pour une partie du chauffage. Il permettra de réduire d'environ 20% la demande d'énergie pour des besoins thermiques pour toute la zone concernée, malgré une augmentation de 65% des surfaces de plancher.

Le ScanE a participé à la mise en place de la **Nouvelle Offre d'Electricité** (NOE) introduite par SIG le 1er octobre 2004. NOE propose une nouvelle structure tarifaire susceptible d'inciter les clients à mieux et moins consommer. NOE est l'instrument qui devra aider le canton à atteindre son objectif ambitieux de ramener et stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 1990, soit une diminution de 11% par rapport à 2001. Des mesures d'accompagnement de l'ordre de 7 MFr sont prévues à l'intention des gros consommateurs et de ceux pénalisés par NOE. Elle seront pilotées par le ScanE. Il s'agit notamment de financement d'audits énergétiques menés par des bureaux d'ingénieurs conseil spécialisés et accrédités Energho.

Le programme d'actions «**Economie d'énergie à l'Etat**», prévu par le plan directeur de l'énergie 2003, s'est concrétisé en 2004 par l'engagement d'un partenariat étroit entre le ScanE, l'aéroport, les hôpitaux universitaires et le DAEL. Un support financier et méthodologique du ScanE a ainsi permis d'engager des études stratégiques visant à développer des concepts énergétiques de moyen et long terme pour le site de Cluse-Roseraie des HUG et pour le site de l'aéroport. La collaboration avec le DAEL a porté sur le suivi des consommations d'énergie des bâtiments, sur l'adaptation des contrats de maintenance des installations techniques (sujet qui a fait l'objet d'une réponse commune ScanE-DAEL à la motion M 1462) et sur l'engagement d'une stratégie de maîtrise de l'énergie pour un parc immobilier composé de nombreux bâtiments de toute nature et réparti sur un périmètre géographique étendu.

Formation, information aux professionnels : Les collaborateurs du ScanE sont intervenus une cinquantaine de fois dans des séminaires et conférences. Une dizaine de cours à l'intention des professionnels ont été organisés. Le Centre Info Pro a offert 1600 consultations à des professionnels du bâtiment. Les collaborateurs du ScanE ont mené près de 250 entretiens dans le cadre des justificatifs thermiques et des concepts énergétiques.

Aides financières et subventions

En 2004, le service a traité 10 dossiers de demande de subvention pour l'installation de chauffages alimentés au **bois-énergie** d'une puissance totale installée de 1232 kW. Quelque 60 requêtes en subvention pour des installations **solaires thermiques** ont été traitées tandis que 72 installations, totalisant environ 1'350 m^2 de capteurs, étaient réalisées.

Le ScanE a procédé à la réorganisation du suivi administratif du **fonds énergie du secteur privé**, qui octroie des prêts et des cautionnements d'emprunt, et en particulier de son volet financier. En 2004, le fonds a traité 3 projets pour un montant de près de 2 millions de francs mais n'a accordé aucun prêt. La décision prise en 2003 de ne plus accorder de prêts sans intérêt et d'élever ses exigences de fourniture de garanties a réduit les demandes de petits projets et accrû celle des projets importants, demandant des études préparatoires plus complexes. Faisant suite à l'audit sur le fonctionnement des fonds, le ScanE a initié plusieurs démarches visant à améliorer l'information aux bénéficiaires potentiels et la gestion des prêts.

Le **fonds destiné aux collectivités publiques** jouit d'une bonne attractivité. En 2004, 26 projets d'utilisation

rationnelle de l'énergie ont été déposés par les communes, la Ville de Genève et l'Etat. Le ScanE a mandaté deux coordinatrices pour l'énergie dans les communes dont l'objectif est de déclencher des projets et actions en faveur de l'énergie. Ainsi par exemple, deux communes ont obtenu le label «Cité de l'énergie» en 2004 et quatre autres sont en passe de l'obtenir.

Suite aux travaux du groupe de travail consacré au **standard Minergie**, un rapport du Conseil d'Etat a été remis au Grand Conseil en décembre 2004. Il doit déboucher sur une proposition de modification de la LGL et de la LCI qui inscrirait l'idée de standard de haute performance énergétique comme objectif pour les constructions et rénovations de l'Etat et comme principe pour les constructions soutenues par l'Etat.

En 2004, 14 labels Minergie ont été attribués, totalisant une surface de référence énergétique (SRE) de quelque 30'000 m^2. Au total, Genève compte aujourd'hui 19 réalisations pour environ 67'000 m^2 de SRE.

8.4.8 Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement

Missions

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE) est le service spécialisé de la protection de l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) et de son règlement d'application cantonal K 1 70.05. Il garantit la prise en considération de la protection de l'environnement au stade de la planification de la construction ou de la modification d'installations soumises à l'OEIE. Lors d'études et de planifications liées à l'aménagement du territoire et aux planifications directrices en général, le SEIE garantit la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques (EES).

Dans le cadre d'étude de l'impact sur l'environnement au sens de l'OEIE, ainsi que dans celui des évaluations environnementales stratégiques, le SEIE fixe les directives pour l'élaboration du cahier des charges des études, procède à leur évaluation, réalise un préavis de synthèse sur la base des évaluations sectorielles qu'il coordonne, fixe les mesures d'accompagnement et, d'entente avec l'autorité décisive, participe à la négociation environnementale.

Il participe à des comités de projets cantonaux ou régionaux (aménagement du territoire, déplacements, politiques publiques, «Agenda 21») et en informe et coordonne l'intervention des services concernés de l'environnement.

Il conseille les citoyens, les entreprises et les administrations publiques.

Par ses activités, il contribue tant à la réalisation d'outils d'évaluation et d'aide à la décision qu'à l'élaboration de décisions et de dispositions légales pour la protection de l'environnement.

Priorités

- intégration du service aux **processus de décision** de projets d'importance cantonale et régionale;
- mise en œuvre de **l'évaluation environnementale stratégique** (EES) pour des projets d'aménagement du territoire;
- révision du règlement d'application K 1 70.05, notamment le champ d'application de l'évaluation environnementale stratégique (EES), avec la direction de l'aménagement du territoire et différents services de l'environnement;
- élaboration de **recommandations communes** avec les cantons romands, relative à l'élaboration des rapports d'impact sur l'environnement.

Activités

Dans le cadre de l'application de l'OEIE, le service a traité 8 enquêtes préliminaires et cahiers des charges, ainsi que 17 rapports d'impact sur l'environnement. Il a également évalué 11 projets hors procédure EIE (notice d'impact). Cet inventaire comprend un nombre important de dossiers d'envergure: projets de construction ou de plan localisé de quartier de grosses entreprises (IKEA, Serono, Terminal T2 de l'AIG), revitalisations de cours d'eau (Aire, Seymaz), lignes ferroviaires (CEVA), lignes de tramway (Grand-Lancy), espaces de récupération des déchets (ESREC Site de Châtillon), etc. Par ailleurs, dans le cadre des relations transfrontalières, le service s'est vu consulté sur deux projets français d'installations classées.

- participation au grEIE (groupe des responsables EIE de Suisse occidentale et du Tessin), notamment pour la rédaction de directives pour les notices d'impact, les études d'impact et les évaluations environnementales stratégiques;
- participation aux réunions des signataires du protocole des évaluations stratégiques environnementales organisées par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies. Le SEIE représente la Suisse pour ses réalisations cantonales (études test en cours). Cette participation répond à une demande du représentant du service spécialisé de l'environnement de l'OFEFP. La Suisse est signataire à la Convention ESPOO de l'EIE transfrontière et participe au protocole susmentionné en tant qu'observateur.

Dans le cadre de l'application de l'évaluation environnementale stratégique, 7 projets sont actuellement en cours de planification (zone industrielle des Batailles, Genève-Sud, Rectangle d'Or, PDQ Les Vergers, Sovalp, PAC MICA, PAC Bernex-Est).

Par ailleurs, 15 modifications de zone, 6 plans directeurs communaux et 6 plans directeurs de quartiers ont également fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une coordination environnementale.

Activités transversales au sein de l'administration cantonale

Le service a participé en outre aux travaux des entités suivantes:

- plate-forme interdépartementale de la délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- groupe interdépartemental sur l'Agenda 21 (co-responsable du groupe Système de management environnemental (SME), indicateurs du développement durable);
- comité interdépartemental de coordination (application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
- délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- comités de pilotage de projets d'aménagement (Rectangle d'or, Genève-Sud, PAC MICA);
- comités de projets (CEVA, ZIBAT);
- cellule de pilotage des trams;
- groupes d'étude de projets de revalorisation (SOVALP, SOVACB);

- groupes d'étude de projets d'aménagement (PAC MICA, ZIBAT, PAC Bernex-Est, PDQ Les Vergers à Meyrin, Jardins familiaux, Zones agricoles spéciales);
- groupe technique du projet d'agglomération.

Perspectives

- élaborer une **directive commune** avec la direction de l'aménagement du territoire, relative à l'élaboration des plans directeurs localisés;
- mettre en œuvre le **suivi des mesures** d'accompagnement;
- élaborer un **guide méthodologique** sur les études d'impact (procédure, domaines étudiés, etc.);
- développer des activités de **conseil**, tant auprès des institutions que des privés pour faciliter la mise en place d'évaluations environnementales (EIE ou EES).

Personnel

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement compte aujourd'hui 5 collaborateurs pour un nombre total de 5 postes.

8.4.9 Service juridique de la protection de l'environnement

Le service juridique de la protection de l'environnement, ci-après SJPEN, a été créé le 1er janvier 2001 dans le cadre de la restructuration du secteur de la protection de l'environnement, notamment dans le but de favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services du secteur.

Missions principales

- résoudre les problèmes juridiques en relation avec les problèmes techniques rencontrés par les différents services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement;
- favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services opérationnels du secteur;
- représenter le département auprès des instances judiciaires.

Activités principales

Le SJPEN rédige quotidiennement des décisions (amendes, travaux d'offices, procédures d'assainissement, autorisations d'exploiter, constatation du caractère pollué d'un site, subventions, autorisations énergétiques) et procède à l'unification de leur forme. Il s'occupe également de la modification de règlements d'application et d'une manière générale de la résolution de questions de nature juridique.

Le SJPEN assure, en collaboration avec les services opérationnels, la défense des décisions de ces derniers devant les instances judiciaires. Les décisions du service cantonal de géologie (SCG) et du service cantonal de gestion des déchets (GEDEC), en augmentation constante, ont fait l'objet de la majorité des recours.

Le service a collaboré étroitement avec le service cantonal de l'énergie (ScanE) à la création de nouveaux outils destinés à améliorer la rédaction des décisions de ce service (élaboration de directives internes, élaboration d'un guide d'aide à la rédaction des décisions, création de masques,…).

Le SJPEN a également assisté le service cantonal de géologie (SCG) dans le cadre de l'élaboration du cadastre des sites pollués, en particulier dans la prise des décisions (décision en constatation (inscription au cadastre des sites pollués), décision d'investigation préalable, décision d'assainissement, décision en fixation de la clé de répartition des frais d'assainissement*,…)* et le suivi des procédures judiciaires.

Par ailleurs, le service a activement participé à la mise en place d'une procédure de coordination avec le DJPS pour les autorisations de manifestation sur la voie publique.

Les travaux avec le ScanE relatifs au contrat d'entretien des chaufferies visant la performance énergétique ont été finalisés.

Enfin, la mise en place des mesures préconisées par le rapport du Conseil d'Etat relatif aux comportements bruyants sur la voie publique lors de manifestations et dans les établissements publics accuse un retard dû aux difficultés budgétaires.

8.5 Protection de la nature

Après plusieurs années de réorganisation, le domaine de la Protection de la nature est aujourd'hui consolidé. Le service responsable d'activités comporte à l'orée de 2005 quatre unités organisationnelles: celle regroupant les inspecteurs (3) et les techniciens (7) – responsables des politiques et des décisions d'application –, celle regroupant les équipes d'exploitation et d'entretien, le corps des gardes de l'environnement (y.c. garde-ports) et la direction (s'occupant de la stratégie du domaine, des RH et des finances) – soutenue par une cellule juridique et une cellule «activités de loisirs et communication».

Les collaborateurs du service pratiquent plus de 25 métiers différents. 55 collaborateurs sont à 100% sur le terrain et une quinzaine seulement en permanence au bureau. Le volume des demandes et des tâches va croissant: le nombre de décisions administrées par le SFPNP a augmenté de 150% en 5 ans (de 2000 à plus de 3000). Un travail d'identification des volumes des activités est en cours d'analyse, dans l'optique d'établir des priorités ou d'affiner certaines prestations. Une mise au point permettra également de rééquilibrer les conditions-cadres de travail au sein du service.

8.5.1 Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP)

Missions et objectifs

Le service contribue à la mise en œuvre d'une douzaine de politiques (voir schéma ci-joint). Parmi ces politiques, certaines incombent complètement à une entité du SFPNP et d'autres se gèrent en partenariats avec d'autres acteurs et autorités. Certaines se traduisent en priorité par des tâches de base (une bonne trentaine de procédures séparées ou liées) et d'autres par la gestion ou la participation à des projets (près d'une centaine).

Parmi ces politiques, toutes ont connu un fort taux d'activités et de partenariats en 2004 – sauf celles concernant les espaces verts et le paysage. La direction travaille en priorité à l'intégration des politiques «nature» dans les autres politiques sectorielles. Ce domaine contribue par exemple à la quasi-totalité des projets du domaine de l'eau

et à la plupart des démarches liées à l'application du Plan directeur cantonal. Cette implication s'étend au territoire transfrontalier par le biais du Plan vert-bleu, du Projet d'agglomération, du Rectangle d'Or, sans compter le nombre de propositions de participation à des projets Interreg dans la gestion de la faune et de la flore.

L'organisation de l'évaluation des impacts sociaux, économiques et environnementaux de ces politiques au regard des ressources engagées est en cours.

Milieux naturels et sites protégés

Les **plans de gestion** qui préparent les mesures à prendre pour la préservation des valeurs et vocations de chaque site protégé ou milieu digne d'intérêt (au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature – OPN) sont en cours d'établissement. La démarche a été initiée cette année pour trois nouveaux objets : Bois d'Avault, vallon de La Laire, Les Bondex. Ainsi, 12 objets au total sont soumis à l'établissement d'un plan de gestion (Pointe-à-La-Bise, Teppes de Verbois, Petite Grave, Marais de Choulex, Mategnin-Les Crêts, Mategnin-Les Fontaines, Laconnex, Moulin-de-Vert, Prés-de-Villette).

Par ailleurs, **le concept des réserves en forêt** a été validé au printemps par un arrêté départemental. La définition précise des périmètres des 40 sites retenus est actuellement en cours; un premier lot de 12 objets devrait pouvoir être validé prochainement.

La collaboration pour l'établissement de plusieurs **plans de site** (dont celui de la Bécassine à l'embouchure de la Versoix) est en cours avec le Service du patrimoine et des sites (DAEL).

Flore

L'établissement des bases nécessaires aux **plans d'action pour la flore menacée** est en cours. Les données de terrain accumulées depuis 2001 par les experts du Conservatoire et jardin botanique de la Ville de Genève ont été intégrées. Une liste rouge cantonale pourra prochainement être éditée. Par ailleurs, trois nouveaux projets de repérages sur le terrain – lichens terricoles, mousses et hépatiques – ont été mis en chantier.

La population genevoise a été informée de la situation sur le front des **espèces exotiques envahissantes** par le biais d'expositions (CJB) et d'interventions télévisées notamment. Le Groupe d'action contre les plantes envahissantes (GAPE) – groupe d'experts qui conseille le conservateur de la nature dans l'accomplissement de ses tâches sur ce sujet – a été restructuré et étoffé par de nouvelles arrivées (milieux horticoles notamment). De nombreuses mesures concrètes de destruction ont été entreprises sur le terrain, souvent en coopération avec d'autres structures ou acteurs.

Forêts

Conformément à la planification forestière – approuvée par la certification FSC et soutenue par la Confédération – les soins aux jeunes forêts se sont étendus sur 50 ha et les éclaircies dans les autres peuplements ont fourni près de 6 700 m^3 de bois (6 300 en 2003). La consommation de bois-énergie en copeaux et du bois en bûche reste en légère progression. La fourniture en bois par le service a permis de traiter environ 86 ha de forêt. Cette exploitation traduit également le gros effort consenti pour la **revalorisation des produits forestiers** : le montant total des recettes provenant de la commercialisation des bois se monte à Fr. 680 000.-. Le volume de travail à fournir implique l'engagement d'entreprises privées assurant la coupe, le débardage et la transformation du bois. L'équipe forestière du service assure en priorité les tâches de formation professionnelle des forestiers-bûcherons et assume la plus grande partie des travaux délicats d'intervention sur les surfaces récemment plantées de chênes.

Après 18 ans, un deuxième passage **d'inventaire** a parcouru l'ensemble des forêts genevoises cet été. Trois groupes d'ingénieurs ont examiné plus de 1 600 placettes pour y recueillir des données dendrométriques (essence, volume, dimension, qualité des arbres, etc.) et de caractéristiques du milieu forestier (couverture du sol, présence de rajeunissement, bois mort, champignons, piétinement, etc.). Les premiers résultats montrent une augmentation du volume sur pied au sein des peuplements et de l'accroissement annuel, et en particulier dans les forêts de l'Etat.

Le **projet chêne** se poursuit: de nouvelles surfaces se montent à 5 ha, régénérées par voie naturelle (2 ha) ou par plantation (3 ha). La surface totale en régénération, tous types confondus, s'élève à 36 ha à mi-parcours du projet. Il est à signaler une augmentation des dégâts causés par le chevreuil sur les jeunes chênes mis à demeure. Le projet «lisières» suit son cours. Ainsi, 1,2 km supplémentaire a été traité, notamment en liaison avec le réseau agro-écologique COLVER.

La forêt a subi quelques attaques de bostryches typographes, foyers négligeables et ne dépassant que rarement la dizaine d'arbres. Les peuplements fragilisés par l'ouragan de 1999 présentent quelques chablis.

La demande pour l'établissement de constats de nature forestière a augmenté en rapport avec les projets d'aménagement. Le nombre de cas traités triple entre 2003 (10) et 2004 (32) et le quart d'entre eux est soumis à recours.

Arbres isolés

Le projet **inventaire** des arbres est dans une première phase de test. Sur trois secteurs représentatifs (campagne, urbain, parc), plus de 3 500 arbres ont ainsi été géoréférencés avec leurs attributs.

L'inventaire des platanes en vue de déceler la présence du **chancre coloré** (Ceratocystis fimbriata) s'est achevé cet automne avec 4 238 platanes recensés et géoréférencés. La maladie a été identifiée à deux endroits: place des Alpes et sur le parking P+R de Pré-Bois. Les arbres incriminés ont été immédiatement abattus. Durant l'hiver 2004-2005, les arbres restants seront enlevés afin d'écarter tout risque de propagation. Les professionnels et le public sont sensibilisés au danger que représente cette maladie. Un observatoire du platane va être mis en place pour coordonner les efforts de prévention et de lutte, afin d'éradiquer la maladie du sol genevois.

Suite à la chute soudaine de branches maîtresses de hêtres dans le parc de Budé, une expertise a confirmé la présence d'un champignon saprophyte de couleur noirâtre qui se nomme *ustuline brûlée* (Ustulina deusta). Sa particularité est de rendre le bois cassant en dégradant et affaiblissant sa structure. Au vu du danger, douze arbres incriminés et ceux qui présentaient des risques ont été abattus et remplacés.

Sur le plan des activités de base, la statistique ci-dessous permet de constater la tendance constante à l'augmentation du nombre de dossiers. Leur traitement devient aussi plus lourd (renseignements, recours, suivi des compensations).

Statistique des arbres isolés à la fin novembre

	2003	**2004**	Augmentation en %
Requêtes d'abattage et d'élagage	2'525	2'785	10
Autorisations d'abattage et d'élagage délivrées	2'334	2'587	10
Refus	65	62	
Dossiers de compensations ouverts	128	80	
dont clos à satisfaction	30	45	
Dossiers d'autorisation de construire	871	935	

Faune

La gestion de la faune a connu une nouvelle année chargée, tant au niveau des espèces posant problèmes que des espèces menacées, sans oublier les conditions cadres pour la faune en général (corridors à faune, tranquillité en forêt, bilan de l'interdiction de la chasse, etc.). L'intérêt que porte la population à la faune se traduit en particulier par les nombreuses questions adressées au service. L'intérêt pour la gestion de la faune et de la nature du canton de Genève s'est traduit par de nombreuses visites de partenaires suisses et français. Enfin, au cours des deux années précédentes, la réalisation du programme de travail n'a été rendue possible que grâce à la collaboration de divers stagiaires, auxiliaires et autres bénévoles.

En 2004, la situation s'est considérablement améliorée sur le front du **sanglier**. Le programme de recherche transfrontalier engagé dès 2002 a permis une meilleure connaissance de l'espèce et une amélioration de sa gestion. La régulation localement intensive et les campagnes de prévention ciblées, ont permis de réduire encore les dégâts dus à cette espèce (environ Fr. 145 000.-, soit 40% de moins qu'en 2003). L'amélioration est particulièrement sensible au niveau du raisin. La campagne de prévention de grande envergure au niveau du vignoble du Mandement reconduite pour la troisième année consécutive en collaboration avec les viticulteurs, a quasiment supprimé les dégâts au raisin (moins d'une tonne, soit environ 1% de ceux enregistrés en 2001). Les dégâts dus à d'autres espèces ont légèrement augmenté (blaireau, chevreuil et lièvre), mais la facture totale s'élève à Fr. 180 000.-, soit la somme la plus basse enregistrée depuis l'an 2000.

Parmi les différentes actions engagées pour les **espèces menacées** du canton, on relèvera en particulier les premiers lâchers de perdrix grise en vue du renforcement de la population genevoise qui était au bord de l'extinction. Les oiseaux relâchés ont remarquablement bien survécu et se sont reproduits avec succès qui vient couronner une douzaine d'années de collaboration avec les agriculteurs de la Champagne dans le cadre d'un programme de revitalisation des zones agricoles.

Des mesures spécifiques ont également été entreprises pour d'autres espèces, telle la chouette chevêche et la bergeronnette printanière (rédaction de plans d'action cantonaux), le martinet noir (pose de nichoirs en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation), les espèces de papillons prioritaires au niveau national, l'écrevisse, le crapaud sonneur (création de milieux et suivi des populations), le lapin de garenne (protection et aménagement pour la dernière colonie du plateau suisse de cette espèce).

2004 a été marquée par l'apparition du premier ragondin sur le territoire genevois. Ce rongeur sud-américain peut causer des dégâts importants aux milieux et à l'agriculture. Il a été immédiatement éliminé par les gardes de l'environnement et une surveillance accrue a été mise en place.

Le trentième anniversaire de **l'interdiction de la chasse** à Genève a été l'occasion de réaliser un bilan (le précédent date de 1984) de la gestion de la faune. Le statut de toutes les espèces de gibier au sens de la loi fédérale a été mis à jour et les implications de la politique cantonale ont été examinées selon les critères du développement durable. Il en ressort que malgré la dégradation de certaines conditions cadres (intensification de l'urbanisation en particulier), la grande faune genevoise se porte plutôt mieux qu'il y a trente ans – et parfois aussi mieux que dans les régions voisines –, que le surcoût de la gestion de la faune lié à la suppression de la chasse est modeste et qu'enfin les bénéfices au niveau de la population genevoise sont importants. Ce dernier point est confirmé par un récent sondage qui montre que la population est favorable au maintien de l'interdiction de la chasse dans un rapport de 5 contre 1.

Pêche

Le service continue de déployer un effort important pour enrayer la dégradation de **la faune piscicole** dans les cours d'eau. Ces actions sont planifiées et organisées en étroite collaboration avec les pêcheurs réunis au sein de la Commission de la pêche et les services du Domaine de l'eau. Ces collaborations ont permis notamment de préparer plusieurs projets de renaturation – qui amèneront prochainement des gains importants pour les milieux piscicoles sur la Drize, l'Aire, la Versoix, l'Allondon et ses affluents, l'Arve –, mais aussi de formuler le moratoire sur les vidanges du Rhône.

La statistique concerne l'année 2003, le dépouillement des carnets de pêche s'effectuant en janvier de l'année suivante. L'analyse des quotas 2003 confirme les tendances très divergentes entre le lac, qui se porte bien, et les cours d'eau, où les problèmes restent nombreux. Au niveau de la **pêche au lac**, les captures atteignent 884 tonnes (892 tonnes en 2002). Avec 776 tonnes, la pêche professionnelle est au-dessus de la moyenne des dix années précédentes (745 tonnes), de même que la pêche de loisir (108 tonnes, moyenne des dix années précédentes : 99 tonnes).

En revanche, au niveau de la **pêche en rivière**, la situation reste mauvaise. Il a été déclaré la capture de 2762 salmonidés (dont 98% de truites), soit environ 1625 kg en 2003. Cela représente une diminution de 32% du nombre et de 19% du poids des captures par rapport à 2001. Cette baisse des captures s'explique partiellement par les suites de la grave pollution de l'Allondon en août 2001, la diminution du nombre de preneurs de permis et une tendance de la pêche en «no-kill» (remise du poisson à l'eau). Elle reflète cependant l'état également préoccupant de l'eau des cours d'eau.

Les permis délivrés reflètent cette divergence :

- le nombre de permis annuels genevois délivrés pour la pêche au Léman est en légère hausse, soit 1826 contre 1766 en 2002. Il s'agit essentiellement de permis pour la pêche de la perche (1188 permis de 3e classe);
- le nombre de permis annuels délivrés pour la pêche en rivière est en baisse, soit 1244 en 2003 contre 1314 en 2002.

L'année 2004 a été marquée, par l'entrée en vigueur du **nouveau règlement d'application de la loi sur la pêche**, l'augmentation du prix du permis de pêche et la mise en service d'un nouveau carnet de pêche en rivière. Ce dernier représente un outil de gestion piscicole important, car il permettra à terme de mieux localiser les secteurs victimes de pollutions et d'optimaliser les repeuplements. Toutes ces innovations ont bien été acceptées par les pêcheurs. L'émission de permis journalier de pêche par le biais de l'Internet introduite au printemps représente une première pour l'Etat de Genève et a immédiatement rencontré un succès important (270 permis vendus).

300 000 jeunes truites, ombles et corégones ont été remis à l'eau dans les divers cours d'eau et dans le lac. L'efficacité de ces repeuplements a été améliorée.

L'année 2004 a aussi été marquée par des évènements de **pollutions** aiguës. Une quarantaine de pollutions a été annoncée, dont dix ont été mortelles pour la faune piscicole. La plus marquante fut celle d'avril sur la Seymaz, où plusieurs milliers de poissons périrent sur 1600 m de cours d'eau.

Le suivi piscicole de l'Allondon et de la Versoix s'est poursuivi cet automne et le suivi quantitatif de la migration de reproduction des truites lacustres dans la Versoix, le Brassus et le nant de Pry (Céligny), sera reconduit durant l'hiver 2004 - 2005. Suite à la pollution de 2001, la population de truites de l'Allondon se reconstitue bien grâce à l'aide des repeuplements effectués ces quatre dernières années, mais aussi grâce au recrutement naturel, tout particulièrement celui issu des Eaux-Froides et des Eaux-Chaudes, les deux affluents les plus précieux de cette rivière. En revanche, dans la Versoix, les suivis scientifiques confirment le déficit en truites farios subadultes et adultes. La recherche des causes de ces problèmes se poursuit.

Renaturation des cours d'eau

Bien que cette tâche incombe à un autre service du département, plusieurs collaborateurs du domaine «nature» ont apporté un soutien important à l'avancement de nombreux projets de remise à ciel ouvert de ruisseaux canalisés en y ajoutant l'expertise au sujet des milieux naturels et des espèces dignes d'intérêt. Des projets ont ainsi pu être mis en relation avec les plans de gestion des réserves en forêt (par ex. Pré Béroud, Versoix; Moulin de Vert, Cartigny).

Agriculture-Nature

Le SFPNP coordonne le développement et la mise en place des mesures concrètes de cinq **réseaux agro-environnementaux** (RAE ou agro-écologiques): COLVER, Champagne, Compesières, Trois-Nants, Meinier et Bernex, avec la collaboration du Service de l'agriculture et des milieux et personnes intéressés. De nombreux objectifs recouvrant cinq thèmes – nature, agriculture, patrimoine, paysage et loisirs – sont visés. Sur le terrain, des mandataires différents sont en charge de l'animation auprès des agriculteurs et des communes, puis de la réalisation des mesures. A ce titre, de nombreuses plantations de vergers, lignées d'arbres ou de haies basses ont eu lieu, totalisant plusieurs centaines d'arbres. Des améliorations quant à la reprise des plantations ont été décidées pour pallier les difficultés rencontrées.

Afin de donner une lisibilité aux cinq réseaux agro-environnementaux du canton de Genève, des panneaux d'information générale et des pictogrammes individualisés ont été élaborés avec les différents partenaires. Le réseau de Compesières, situé dans une région à forts enjeux, a réuni autour de la valorisation des fruits du verger les acteurs locaux. Une plantation d'arbres fruitiers avec une école et trois fêtes (de la cerise, des prunes, de la pomme et fruits à pépins) ont permis à des centaines de participants de découvrir la région et ses richesses.

Une réévaluation des objectifs, ainsi qu'une formalisation plus rigoureuse des procédures est en cours d'élaboration pour garantir un maximum d'efficacité avec les moyens à disposition. Un suivi cantonal tant de la qualité que de la quantité des mesures, ainsi que de l'atteinte des objectifs des projets, est également en cours de mise en place.

Loisirs

Les quelque 330 km de chemins de **randonnée pédestre** sont régulièrement contrôlés et entretenus. Les déprédations sont importantes et constantes; on compte une moyenne de 20 indicateurs par mois à détaguer, redresser ou remplacer. Deux plans localisés ont dû être lancés qui permettront, au terme de la procédure et des délais de recours de déclarer ces tracés d'utilité publique. La maintenance des infrastructures légères sur les itinéraires balisés pour le confort et la sécurité des piétons et des cavaliers, hormis la signalisation spécifique à ces catégories d'usagers, a exigé plus de 200 opérations. L'itinéraire de randonnée thématique circulaire du vallon de la Roulavaz a dû être fermé sur la rive droite du cours d'eau pour des raisons de sécurité. Un projet de nouvelle liaison est à l'étude.

Après trois années de pourparler avec la direction de l'arsenal de Genève, la parcelle boisée de l'ancienne poudrière de Loëx a été récupérée pour être attribuée à un **centre aéré** pour les enfants du centre des loisirs des Franchises. Tous les centres de loisirs occupant temporairement une surface dans le périmètre forestier sont aujourd'hui au bénéfice d'un contrat stipulant clairement les conditions d'exploitation. La pratique du camping dans le canton, surveillée par le service, doit être cadrée par de nouvelles dispositions, celles en vigueur datant de 1942 (!). Un projet de règlement a été élaboré.

Afin d'aboutir à une gestion plus cohérente et harmonieuse des quelque 80 **activités de loisirs** qui ont pour cadre la nature genevoise, une enquête a été menée par échantillonnage auprès du grand public (Erasm, sept 2004) et se poursuit actuellement auprès des principales sociétés sportives, des communes et des agriculteurs.

Enfin, en ce qui concerne les **espaces de liberté pour les chiens**, un plan intermédiaire 2005 a pu être élaboré en tenant compte des remarques récoltées après le plan provisoire publié en 2004 et une consultation élargie du public et des communes durant tout l'été. Ce plan est dorénavant remis avec la médaille et il fournit ainsi toutes les informations nécessaires au propriétaire de chien en matière d'éducation et de respect de la nouvelle législation en vigueur.

Entretien nature et cours d'eau

L'ensemble des travaux sur la **Seymaz** à la hauteur de l'avenue de Mirany se sont achevés au printemps à la satisfaction de tous avec l'ensemencement des surfaces. Une action a été organisée au printemps pour marquer l'achèvement des inondations par la construction de la digue avec l'ensemble des riverains.

Le dernier tronçon sous tuyau du **nant de la Bistoquette** a été remis à ciel ouvert sur 150 mètres. Bénéficiant d'un cadre magnifique entre deux cordons boisés, la rivière a retrouvé un lit naturel, aux berges douces à proximité de vieux chênes centenaires. Ces travaux n'ont eu que très peu d'impact sur le site, puisqu'un minimum d'arbres ont dû être coupés et que la majeure partie du tracé a été creusée dans une prairie.

La Seymaz, la Versoix, l'Hermance, la Drize, l'Aire, le Vengeron, le Gobé, l'Arande, le Nant d'Avril, le nant du Paradis, et l'Arve ont été entretenues tout particulièrement.

Les travaux de nettoyage et de **faucardage** du lac, effectués selon le plan de gestion durant la période estivale, ont permis d'évacuer 100 tonnes de macrophytes et d'algues. La forte bise des 13 et 14 novembre a provoqué un brassage du lac et l'arrivée de centaines de tonnes d'algues et de déchets divers. En trois semaines, ce sont plus de 200 tonnes de détritus sur les plages publiques qui ont été enlevés et évacués.

Le secrétariat de la **commission des ports** est maintenant assumé par le service. Cette commission s'est réunie à trois reprises. Elle a pu apprécier l'important travail effectué par les gardes-ports. Les travaux de l'année ont porté principalement sur la réalisation du nouveau débarcadère des Mouettes Genevoises pour le parking P+R de Genève-Plage, la construction du débarcadère de la Neptune au Port Noir, la reconstruction du débarcadère CGN du Jardin Anglais en remplacement du débarcadère du bateau «Valais», désarmé par la CGN. 350 places d'amarrages ont été rénovées en 2004.

La Neptune

Les travaux de restauration de la célèbre barque – qui vient de fêter ses 100 ans – ont démarré à l'automne 2004. Malgré plusieurs surprises de taille lors du chantier, ce dernier avance à satisfaction. Il reste encore à boucler le plan de financement par une recherche active de fonds; plusieurs actions de soutien ont été lancées.

Pour l'événement, un site internet spécifique a été créé, des documents ont été élaborés et des évènements mis en valeur grâce au contact avec les médias (100e anniversaire de la barque, Bol d'Or, Journées du patrimoine, sortie club TG, dernière sortie et grutage). Une visite du chantier par des écoliers a été organisée.

Corps des gardes de l'environnement

L'organisation du corps s'est terminée en 2004 avec la mise en place fonctionnelle, au 1er janvier 2004, des postes régionaux, soit le poste de Jussy pour la région Arve-Lac, le poste de Plan-les-Ouates pour la région Arve-Rhône et le poste de Versoix pour la rive droite. Une nouvelle répartition des agents a été établie en tenant compte des volumes de travail par région. Un effort d'îlotage a été demandé durant cette année.

Sur le terrain, les gardes ont effectué un grand nombre d'actions de surveillance et de gestion, particulièrement dans les zones «sensibles» (réserves et sites protégés) et dans le cadre de la gestion de la faune et de la pêche.

En particulier, les actions suivantes sont à signaler :

- régulation, capture et suivi du sanglier;
- comptages nocturnes de la faune et suivi des perdrix réintroduites;
- finalisation du contrôle de la qualité des compensations écologiques;
- surveillance et information accrue de la pêche suite à l'introduction du nouveau règlement;
- information et surveillance liées à la délivrance des autorisations d'activités dans la nature;
- surveillance des cultures suite à des annonces de vols;
- intervention lors de pollutions sur les eaux de surface;
- pêches électriques, de sauvetage et techniques.

Au niveau des infractions aux lois et règlements, à la fin septembre, 442 rapports de contravention ont été dressés, 100 avertissements donnés et 55 rapports de renseignements établis.

Les **garde-port** ont contrôlé les principales installations genevoises et adressé 165 mises en demeure de remise en état des bateaux. De plus, ils ont collaboré à la surveillance pendant les Fêtes de Genève, accueilli 270 visiteurs, effectués des sauvetages de baigneurs, notamment lors du fort coup de bise de novembre.

Un effort tout particulier a été accompli pour établir un partenariat transfrontalier avec les organes d'autorité français (ONCFS et gendarmerie).

Enfin, la **formation de base** des nouveaux gardes, en collaboration avec le centre de formation de la police, et la formation continue, dans les domaines des tactiques et techniques d'intervention ou du suivi de la faune, ont été poursuivies.

Statistique des recours (arrêtée à la fin novembre)

Type d'affaires	Autorisation d'abattage		Mises en contravention (gardes)	
	2004	2003	**2004**	2003
Nombre de décisions/ contraventions	2'611	2'296	442	267
Nombre de recours	36	30	10	13
Taux de recours	1.38%	1.30%	2.26%	4.87%

Education nature et communication

Bien qu'en 2004, moins de conférences de presse aient eu lieu, le *Domaine Nature* est désormais reconnu comme une source d'information fiable dans ses registres de compétences. C'est spontanément que médias, associations, étudiants et scientifiques ont fait régulièrement appel au SFPNP donnant lieu à quelque 300 échos médiatiques et à la participation du service à des événements marquants. Le SFPNP a profité de ces nombreux évènements pour sensibiliser la population genevoise en faisant découvrir la nature genevoise et les actions entreprises pour la protéger. Le site Internet reste également très apprécié et souvent visité, notamment pour ses possibilités d'inscription et de commande en ligne.

Deux types de **cours de formation** ont été organisés cette année :

- ceux destinés au personnel de terrain: à la demande du centre de formation de l'Etat et au vu du succès rencontré, les cours 2003 ont été reconduits en 2004 sur six thèmes;
- ceux destinés aux animateurs nature: cet enseignement permet à des intervenants externes de répondre à la demande de visites didactiques dans les milieux naturels du canton de Genève émanant de la société civile et des enseignants;

- enfin, ceux destinés aux intervenants en milieu scolaire (DIP) pour animer le dossier pédagogique élaboré dans le cadre des contrats de rivières du bassin genevois.

Perspectives

En 2005, le déménagement du service à la rue des Battoirs 7 permettra un regroupement complet du personnel administratif – seuls les équipes d'entretien et les gardes restent décentralisés. Ce déplacement sera mis à profit pour consolider l'articulation des cellules et équipes et améliorer encore la circulation de l'information.

Face à l'augmentation des tâches, des priorités devront être fixées quant à la gestion des prestations en mettant à profit l'engagement des compétences appropriées dans le cadre des départs à la retraite de plusieurs collaborateurs. Dans cette perspective, l'établissement d'indicateurs utiles au contrôle de gestion et de tableaux d'analyse des projets en liaison avec d'autres services du domaine de l'environnement, reste une priorité.

La direction s'emploie à la formalisation des différentes politiques du service encore avant la fin de la législature : dans ce contexte, il est envisagé une révision de la brochure «Objectifs nature». La mise en place de cette stratégie s'accompagnera d'une politique d'ouverture envers la population et les parties prenantes destinée à faire mieux connaître les tâches et les métiers très divers, notamment de terrain, des collaborateurs-trices.

Gestion de la faune

La gestion du sanglier devra permettre de maintenir les acquis de 2004 ce qui implique la poursuite des actions de recherche, de prévention (transfert progressif aux exploitants) et de régulation dans le sud du canton. Une attention particulière sera également portée à la gestion de la petite population des cerfs des bois de la Versoix et à la prévention des dégâts qu'elle pourrait causer. Les projets engagés sur les oiseaux, les batraciens et les papillons seront poursuivis. Enfin, la parution d'un bilan détaillé sur les 30 ans d'interdiction de la chasse sera l'occasion de faire mieux connaître la grande faune genevoise et la politique de gestion du service dans ce domaine.

Pêche

L'année 2005 devrait voir la réouverture de la pêche dans l'Aire après 20 ans d'interdiction. Même si la rivière présente encore d'importants problèmes, les mesures d'assainissement et de renaturation entreprises ces dernières années ont rendu possible cette réouverture, qui sera accompagnée d'un programme de rempoissonnement spécifique. La protection des peuplements menacés de salmonidés dans la Versoix impliquera également des décisions importantes concernant les exploitations hydroélectriques sur cette rivière.

Arbres isolés

L'inventaire géoréférencé des arbres devra pouvoir élargir son champ d'action afin de créer une dynamique auprès des communes et des propriétaires privés.

Forêts

L'arrivée d'un nouvel inspecteur cantonal permettra d'établir un bilan de la politique forestière menée depuis plusieurs décennies en exploitant notamment les résultats de l'inventaire forestier. La poursuite de l'approvisionnement en bois tendra à répondre à la fois aux objectifs du plan directeur de l'énergie et aux produits «biodiversité» requis par la Confédération.

Nature et flore

Le développement des réseaux agro-environnementaux exigera une réévaluation des objectifs. L'élaboration de plans de gestion des sites spécifiques et des plans d'action pour les espèces se poursuivra.

Loisirs

Les résultats des enquêtes seront analysés pour aboutir, en collaboration avec les partenaires institutionnels et de la société civile, à un concept cantonal des activités de loisirs de plein air.

Information et sensibilisation du public à la nature

La formation sur la nature genevoise au profit des enseignants du degré secondaire et des centres aérés sera menée à chef.

Intégration des domaines aux autres politiques

L'établissement d'une carte territoriale de référence permettant de visualiser les espaces ruraux avec leurs fonctions et leur identité, ainsi que les continuums biologiques et les réseaux assurant à la faune et à l'homme une mobilité douce, est une priorité au vu des attentes exprimées dans de nombreux projets : Plan vert-bleu de la Charte d'aménagement du CRFG, Projet d'agglomération, SCOT Pays de Gex, plans directeurs communaux et autres PAC, Genève Sud, zones agricoles spéciales, projets Interreg, etc.

Un gros enjeu se situe sur le plan transfrontalier, tant sur le plan de la reconnaissance du rôle des espaces ouverts et de leur préservation, que sur le plan juridique pour établir des outils permettant de gérer ensemble le patrimoine commun et les intérêts collectifs.

8.6 Domaine de l'eau

Les effets positifs de la création du service du domaine de l'eau (DomEau) le 1er janvier 2003 commencent à déployer leurs effets.

2004 a vu se confirmer plusieurs **démarches qualité** en cours. Ainsi la direction, le service de l'évacuation de l'eau (SEVAC) et une partie du service de l'écologie de l'eau (SECOE) ont renouvelé leur certification ISO 9001. De même le laboratoire de la protection des eaux (SECOE) a renouvelé son accréditation ISO 17025.

Le tableau des bases légales fédérales et cantonales applicables par DomEau a été entièrement mis à jour, avec la précision du service responsable à chaque article, préparant ainsi leur déclinaison en missions puis en prestations.

Un important travail de **coordination des projets** menés par le DomEau et le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) a été entrepris, aboutissant à un tableau conjoint des projets en cours, prémices à un tableau de bord commun.

L'informatique a été regroupée sur un seul serveur, facilitant ainsi de façon importante l'échange et le partage de données.

Le domaine de l'eau a répondu à une motion, une pétition et à deux interpellations urgentes écrites. Soit la motion 1572 et la pétition 1436, relatives aux inondations du Bas-Lully des 14 et 15 novembre 2002. L'interpellation urgente écrite 126 concernait la Step de Peney-Dessous et l'interpellation urgente écrite 137 avait pour titre : «eau

potable, zéno-œstrogène et cancer». Le domaine de l'eau a également préparé la réponse du Conseil d'Etat au Conseil fédéral sur la proposition de révision partielle de la loi fédérale sur la protection des eaux et l'abrogation de l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant la polluer (OPEL). Par ailleurs, le domaine de l'eau a préparé le dossier permettant au Conseil d'Etat de se désengager de la société de traitement des piles usagées BATREC, par la vente à terme des actions détenues par l'Etat dans cette société. Enfin, la direction du domaine de l'eau s'est fortement impliquée dans l'établissement de la future convention qui permettra de régler le transfert des eaux usées du Pays de Gex sur le réseau d'assainissement genevois.

La constitution d'un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est en phase finale de réalisation.

La cellule juridique du domaine de l'eau a rendu 19 avis de droit et préparé 7 mémoires dans des affaires ayant trait à des recours contre des décisions administratives du domaine de l'eau.

Le site Internet du domaine de l'eau, outil très important pour la communication car très fourni, a été adapté afin de permettre une mise à jour continue sans avoir recours à des ressources externes.

Objectifs

- extension du tableau des bases légales applicables par DomEau à l'inventaire des prestations;
- mise en place d'un tableau de bord représentatif des projets en cours;
- extension de la certification ISO 9001 à d'autres services du DomEau.

8.6.1 Service cantonal de la planification de l'eau - SPDE

Mission

Les missions principales du service cantonal de la planification de l'eau sont les suivantes :

- assurer au premier chef la coordination des études et plans sectoriels ou particuliers du domaine de l'eau afin de garantir une action cohérente ;
- diriger, pour les demandes d'autorisations et de préavis formulées au domaine de l'eau par d'autres organes de l'administration, l'entrée, la circulation, le cas échéant l'arbitrage entre les points de vues, et la rédaction de la synthèse constitutive à l'organe demandeur ;
- élaborer et tenir à jour les plans directeurs cantonaux relatifs à la protection et à la gestion intégrée des eaux, tels que prescrits dans les législations fédérales et cantonales ;
- contrôler la conformité des projets, autorisations et décisions par rapport à la planification ;
- diriger les études de portée générale du domaine de l'eau, d'entente avec les services concernés, lorsque le champ d'étude est à l'évidence interservice ;
- prendre toute mesure d'information afin de donner à chaque collaborateur du domaine de l'eau la vision globale du domaine.

Activités

La seconde année d'activité du service cantonal de la planification a été une année de consolidation de l'organisation décidée en 2003, lors de la création du service. Le service s'est vu renforcé par l'arrivée et l'intégration de deux nouveaux collaborateurs et son effectif est complet.

L'organisation comprend un directeur, un adjoint de direction, trois coordinateurs de bassin, un bureau technique du système d'information sur l'eau (SIEau) et un secrétariat.

Coordonner / autoriser et préaviser / contrôler la conformité

Cette mission est assurée au profit de l'ensemble du domaine de l'eau. Une procédure de mise en circulation des dossiers à autoriser ou préaviser permet à chaque entité du domaine de faire un préavis sectoriel. Les coordinateurs de bassin et l'adjoint de direction assurent au final la synthèse pour le domaine de l'eau, en garantissant la cohérence et la complétude de l'autorisation ou du préavis à délivrer. Le total des dossiers ainsi traités a environ doublé par rapport à l'année 2003 (année qui n'avait vu que 9 mois de fonctionnement selon cette procédure), pour atteindre le chiffre de 1203. Les dossiers traités se répartissent de la manière suivante :

Demandeur	Nombre de dossiers traités
DAEL – police des constructions	1'092
DAEL – aménagement du territoire	31
DIAE – études d'impact sur l'environnement	25
DIAE – géologie	4
DIAE – surveillance des communes	48
DIAE – SFPNP	1
DIAE – domaine de l'eau	2
Total	**1'203**

Le service est également responsable de la tenue à jour du registre des droits d'eau. Dans ce domaine, 6 nouveaux dossiers ont été ouverts et un effort particulier a été fait pour remettre à niveau et moderniser le registre partiellement obsolète reçu lors la création du service en 2003.

Planifier et étudier

L'élaboration des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) représente l'activité de planification majeure du service. Elle se base sur la loi d'investissement 8804 en force depuis le début de l'année 2004. Plusieurs planifications partielles ont été réalisées, en vue de déterminer des emplacements de station d'épuration (STEP) à reconstruire et leurs bassins-versants, à savoir : STEP de Nant d'Avril, STEP de Laconnex et Soral, secteur Passeiry, Epeisses, Avully-Gennecy. Une étude a également été initiée concernant la faisabilité du raccordement des STEP vaudoises de la Terre Sainte sur la STEP d'Aïre. Concernant le projet général PREE, le choix d'un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été réalisé selon les procédures AIMP et le choix des mandataires pour les PREE Seymaz et Aire-Drize sera effectif début 2005.

Le service a également accompagné le projet pilote d'exploitation des réseaux secondaires d'assainissement par les services industriels de Genève. Ce projet s'est concrétisé par l'accord de cinq communes, avec

démarrage effectif au 1er janvier 2005 pour une durée contractuelle de deux ans.

Informer

Le bureau technique du système d'information sur l'eau a consacré la majeure partie de son activité à diriger et accompagner le changement de plate-forme informatique des communes genevoises concernant les cadastres des réseaux d'assainissement et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), ainsi que la finalisation de l'application ArcPGEE associée.

Un accent particulier a été mis en 2004 sur l'information des milieux professionnels (ingénieurs et architectes) sur les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux à la parcelle. Ceci a été concrétisé par la mise sur pied d'un séminaire de formation continue avec les associations professionnelles et la réalisation de divers documents d'information concernant ce sujet (fiches et directives techniques).

Le service a également assuré la réalisation et la diffusion, au profit de l'ensemble des services du domaine de l'eau, d'une série de six directives, nouvelles ou mises à jour, en matière de protection des eaux et de gestion des réseaux d'assainissement des eaux.

Objectifs

- poursuite des travaux de planification dans le cadre des PREE;
- rédaction du règlement d'application de la loi sur les eaux, en particulier la formalisation des interactions entre les différentes planifications du domaine de l'eau;
- adoption de la nouvelle carte des surfaces inconstructibles le long des cours d'eau;
- accompagnement et extension du projet pilote d'exploitation des réseaux secondaires par SIG;
- entrée du SPDE dans le système qualité déjà en vigueur dans une partie du domaine de l'eau.

8.6.2 Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives

Mission

Le service de renaturation des cours d'eau et des rives a pour mission de piloter le programme de renaturation des cours d'eau adopté par le Parlement. L'objectif central de ce programme consiste à restituer leurs fonctions naturelles aux rivières genevoises.

La conservation ou la dynamisation de la faune et de la flore constituent l'un des objectifs prioritaires des projets de renaturation, tout comme la protection des biens et des personnes contre les crues.

Le SCRER a en outre la responsabilité de piloter pour la partie suisse, les contrats de rivière transfrontaliers sur l'ensemble du bassin versant hydrographique genevois.

Le programme de renaturation doit permettre aux 17 cours d'eau et leurs affluents englobés de retrouver une bonne qualité physico-chimique des eaux, compatible avec les différents usages que l'on peut en faire: baignade, pêche, etc. Il s'agit enfin, lorsque cela est possible, de maîtriser les débits afin de réduire les impacts des crues ou des étiages.

Nouveau programme

Elaborée fin 2002, la deuxième version du programme de renaturation des cours d'eau et des rives (période 2003-2005) a été présentée au Grand Conseil en mai 2003, puis acceptée par la commission Agriculture et Environnement lors de sa séance du 19 juin 2003. Toutefois, ce programme n'est pas encore revenu en séance plénière du Grand Conseil.

Pour les différents cours d'eau du canton, l'année 2004 a été caractérisée par les actions suivantes:

- **L'Aire et ses affluents**

  Le projet d'ensemble de revitalisation de l'Aire et de ses affluents s'est achevé au mois de décembre 2004. Il fera l'objet d'une large consultation des communes, commissions officielles et associations dans le courant du premier semestre 2005.

  Les risques d'inondations ont justifié la prise de mesures urgentes destinées à améliorer la sécurité des villages de Lully et Certoux contre les crues de l'Aire, sans attendre la finalisation du projet de renaturation. La construction de digues de murets, et la pose de palplanches ont démarré à l'été 2004; elles s'achèveront au printemps 2005. Enfin, des travaux d'enlèvements de gabions à l'aval du pont du centenaire ont permis de redynamiser la rivière sur ce secteur.

- **L'Arve**

  Les études relatives aux mesures destinées à assurer la libre circulation des poissons sur la totalité de l'Arve genevoise sont terminées. Elles déboucheront début 2005 sur l'aménagement de trois seuils, ainsi que sur la construction d'une passe à poissons sur le site de Vessy, en rive droite de l'Arve.

- **La Drize**

  La Drize à Grange-Collomb est toujours en cours de renaturation. Ces travaux offriront également une protection contre les crues. Les travaux ont été retardés par les difficultés rencontrées pour acquérir les bandes de parcelles bordant le cours d'eau. Ils s'achèveront au premier trimestre 2005.

- **Rhône**

  Divers aménagements visant à favoriser des espèces sensibles ont été réalisés sur plusieurs affluents du Rhône, à proximité du Moulin de Vert.

- **Le Creuson**

  Cet affluent de la Versoix, qui a déjà fait l'objet d'une revitalisation dans sa partie amont en 2003, a été renaturé en 2004 peu avant sa confluence avec la Versoix, à la Bâtie. La sécurité des biens et des personnes a été améliorée, alors que la circulation des poissons et des castors a été rétablie.

- **Soutien financier**

  Outre la mise en place et le suivi de projets, le service de renaturation amène un soutien financier à de nombreux autres projets communaux, comme par exemple la renaturation du Nant de la Noire (Vernier) ou la remise à ciel ouvert du Bief de Pont Céard (Versoix).

Sur le plan transfrontalier

L'ensemble des rivières genevoises, à l'exception de la Seymaz, fait l'objet de cinq contrats de rivières transfrontaliers.

Dans ce cadre, l'année 2004 a été marquée par la signature du Contrat du Foron le 22 janvier 2004, et par celle du contrat du Pays de Gex le 7 février 2004.

Information

La communication contribue à la réussite et à l'appropriation des projets de renaturation. Divers panneaux d'information ont ainsi accompagné les chantiers en cours (Aire à Lully, Drize à Grange-Collomb, Mirany, Creuson). Les fiches rivières de la Drize et de la Laire ont été réactualisées.

Le dossier pédagogique élaboré en collaboration avec le DIP, et destiné à l'information des écoliers sur les contrats de rivières, a été finalisé. Des tests ont été réalisés dans des classes primaires de l'école des Palettes, rencontrant un enthousiasme réjouissant. Ces animations seront généralisées dès 2005 à l'ensemble de classes primaires des écoles suisses et françaises dont les communes abritent des rivières concernées par ces contrats.

Perspectives

Actions principales

- **La Seymaz**

  Les travaux de revitalisation de la partie rurale de la Seymaz devraient démarrer sur le tronçon Chambet-Touvière, si les négociations liées à l'acquisition des terrains nécessaires aboutissent. Sur la partie urbaine, des travaux de revitalisation des berges et de valorisation du cordon boisé vont se poursuivre dans le secteur du chemin de Mirany et de l'avenue de Bel-Air.

- **Le Nant de Couchefatte**

  Les travaux de renaturation de ce nant vont démarrer, permettant de remettre à ciel ouvert environ 800 mètres de cours d'eau actuellement sous tuyau. Ils comprendront la mise en valeur paysagère du site, des aménagements de milieux annexes et la protection de l'usine hydroélectrique de Chancy-Pougny contre les crues.

- **L'Aire**

  Le projet de revitalisation de l'Aire et de ses affluents débouchera sur le dépôt d'un deuxième projet de loi, destiné essentiellement à sécuriser définitivement Lully contre les crues de l'Aire, et contre les inondations liées aux eaux de ruissellement.

- **La Versoix**

  Les travaux de réaménagement de la partie urbaine de la rivière (pont CFF – pont de la route CH) démarreront avant le printemps, permettant d'améliorer l'écomorphologie du cours d'eau, ainsi que la sécurité des biens et des personnes face aux crues.

- **Contrats de rivières**

  Avec la signature effective de 4 contrats de rivières (Arve, Genevois, Foron et enfin Pays de Gex), la coopération transfrontalière va monter crescendo en 2005, se concrétisant par une multitude de chantiers des deux côtés de la frontière en faveur de notre environnement aquatique.

- **Actions d'accompagnements**

  Conformément à la dynamique instaurée depuis 1998, le service de renaturation examinera l'opportunité de mener des études et des réalisations sur un certain nombre de cours d'eau où une renaturation paraît souhaitable. Un effort particulier sera à nouveau opéré en faveur des communes, afin de susciter de leur part, le montage de projets de revitalisation auxquels le canton sera disposé à contribuer.

8.6.3 Service cantonal de l'écologie de l'eau

Missions et objectifs

Le service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE) a pour principale mission de contrôler et protéger la qualité écologique et sanitaire des eaux de surface. Il doit de plus faire en sorte que soit maintenu un régime hydrologique et une dynamique des eaux permettant à la fois de protéger la population contre les risques d'inondations et de maintenir les fonctions écologiques du cours d'eau. Pour ce faire, il dispose des moyens d'investigation lui permettant d'évaluer ou d'identifier les charges de pollution provenant du réseau d'assainissement et leurs effets sur le milieu naturel. Cette capacité analytique est à disposition des autres services de l'environnement pour l'accomplissement de leurs tâches.

Priorités

Durant cette année, la priorité a été portée à l'organisation et la planification des campagnes de **surveillance** des cours d'eau genevois et du réseau d'assainissement, de façon à pouvoir fournir les données de base nécessaires à l'élaboration au lancement des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) et des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Ces plans, impliquant fortement les pouvoirs publics, sont au centre de la planification intégrée des eaux qui se déploie actuellement.

En matière de protection contre les crues, une cellule permettant d'analyser et de **renseigner** sur la situation hydrologique en cas d'intempérie a été constituée et activée à plusieurs reprises.

Le laboratoire d'analyse a été réaccrédité pour 5 ans selon la norme ISO 17'025. Il a été renforcé par le rattachement au service du laboratoire du service scientifique de l'environnement.

Métrologie des eaux résiduaires

Missions et objectifs

Cette entité a pour objectif de connaître les charges hydrauliques du réseau d'assainissement en particulier pour en diagnostiquer le fonctionnement que ce soit dans le cadre des PREE et PGEE, de la mise en séparatif de secteurs ou de dysfonctionnements observés.

Activités

- une importante campagne de mesures de débit sur le réseau primaire dans le cadre du PREE Aire-Drize a été menée de février à décembre 2004 sur 25 sites de mesures ;
- des campagnes en pied de bassin versant pour mesurer l'efficacité de la séparation des eaux usées/eaux claires ont été conduites sur 6 mois à Plan-les-Ouates, Versoix et Genthod ;

- un relevé exhaustif des déversoirs d'orage et de leurs caractéristiques a été effectué sur les bassins versant de la Seymaz, Aire-Drize, Allondon-Champagne et Nant-d'Avril (160 sites) conduisant à l'édition de cahiers qui permettront de modéliser le fonctionnement du réseau d'assainissement dans le cadre des PREE/PGEE;
- des campagnes de diagnostic en particulier à Anières et à l'Aéroport sur demande des SIG;
- un suivi permanent du débit des eaux usées provenant de France voisine.

Dynamique des eaux

Missions et objectifs

Les objectifs de cette entité sont d'acquérir et de maintenir la connaissance hydrologique et hydraulique des cours d'eau afin de s'assurer que leurs régimes soient les plus naturels possibles tout en garantissant la protection des biens et des personnes. Les principales missions de cette entité sont: superviser la régularisation du niveau du lac et le respect des conditions liées à l'usage de l'eau (pompage, force hydraulique, ...), calculer et percevoir les redevances en découlant, établir scientifiquement les cartes de danger, de risques d'érosion et l'espace minimal des cours d'eau.

Activités

- deux événements de fortes précipitations sont à noter cette année qui ont fait l'objet d'un suivi hydrologique constant de la cellule forte précipitation;
- à l'autre extrémité des phénomènes météorologiques, des bulletins hebdomadaires sur les débits des cours d'eau à l'étiage ont été réalisés afin d'anticiper une éventuelle mise à ban. Une surveillance accrue des débits résiduels a été effectuée pour vérifier le respect des concessions et autorisations de pompage;
- en matière de dynamique des eaux, la carte de danger du Foron et celle du Marquet sont en cours de réalisation ainsi que des compléments à la carte de danger de l'Hermance;
- l'entité a participé activement aux travaux en vue de l'établissement d'une concession sur la Versoix et de divers amendements à la concession de Chancy-Pougny;
- des études pour le développement et la mise en œuvre des indicateurs quantitatifs pour les PREE/PGEE ont été menées sur les zones industrielles, la Seymaz et le Foron. L'entité participe activement aux études sur les chasses triennales de Verbois;
- examen des dossiers soumis pour préavis (plus de 230 dossiers).

Qualité des eaux de surface

Missions et objectifs

L'objectif de cette entité est de contrôler, d'apprécier et de préaviser en matière de qualité des eaux de surfaces et de leurs écosystèmes. Les rapports sur les cours d'eau ont été revus de façon à mieux appréhender les sources de pressions anthropogènes.

Activités

- suivi de la qualité des eaux des **rivières**: Rhône, Arve, Allondon, Versoix, Aire, Voiret, Drize, Clef, Bistoquette, Marais, Seymaz, Chambet, Chambotton, Paradis et Petit Lac;
- surveillance de la qualité sanitaire des eaux des **piscines** (~250 contrôles pour 113 établissements) et des lieux de baignade (~500 contrôles pour 30 accès publics au Petit Lac);
- détermination de **l'état écomorphologique** des rives (Aire, Drize, Seymaz et affluents);
- encadrement de stagiaires et de diplômants sur des sujets tels que bilan des 10 dernières années sur le phytoplancton du Petit-Lac, utilisation de la télédétection pour le suivi du phytoplancton lacustre, définition des zones à hautes valeurs écologiques – application à la Versoix, etc...;
- mise en œuvre du projet «Ecole – les petits animaux de nos rivières» (7 classes);
- publications dans des revues scientifiques et communications lors de congrès;
- examen des dossiers soumis pour préavis (plus de 140 dossiers).

Laboratoire de la protection des eaux et de l'environnement

Missions et objectifs

Le laboratoire (LPEE) offre au SECOE et à l'administration cantonale l'outil d'analyse physico-chimique permettant de contrôler la conformité des rejets et l'état des cours d'eau. Spécialisé dans le domaine de l'environnement, il fournit, de plus, ses prestations dans le cadre de la recherche des causes de pollutions, des problématiques émergentes et de l'application par d'autres services cantonaux des législations environnementales.

Activités

- contrôler et valider les résultats des analyses physico-chimiques réalisées par les exploitants des stations d'épuration dans le cadre des contrats d'autocontrôle (~2700 analyses);
- réaliser les prélèvements, les mesures en continu et les analyses au laboratoire et fournir un appui scientifique pour les contrôles des industries (~900 analyses);
- effectuer les analyses d'éléments majeurs (~6700 analyses), de micro-polluants organiques (~5000 analyses) et d'éléments traces (de 2 à 60 analyses sur ~1200 échantillons) des eaux de surface dans le cadre des surveillances des lacs et rivières du canton de Genève et des mandats de la Commission Internationale de Protection des Eaux du Léman (CIPEL);
- effectuer les analyses et fournir un appui scientifique aux inspecteurs de la police de l'eau lors de pollutions, pour des campagnes d'études ainsi que pour d'autres services (~1400 analyses);
- améliorer la surveillance de cours d'eau par des mesures physico-chimiques en continu dans le milieu naturel ou dans des exutoires de zones industrielles afin de traquer les pollutions comportementales;
- de plus, le LPEE a passé avec succès l'audit de reaccréditation de son système d'assurance qualité à la norme ISO 17025.

Perspectives

- en prolongement des PREE et PGEE, la prochaine étape vers une gestion intégrée des eaux consistera à développer les schémas de gestion et de protection des eaux (SPAGE) permettant, au niveau du bassin

versant global d'un cours d'eau, de dépasser le stade du simple constat de l'état de celui-ci pour planifier et coordonner les actions de sauvegarde ou de restauration à mettre en œuvre ;

- application de la méthodologie de détermination de l'espace minimal des cours d'eau et suite de l'établissement des cartes de danger en coordination avec les SPAGE ;
- acquisition de moyens techniques pour améliorer le fonctionnement de la cellule fortes précipitations ;
- finaliser la réorganisation des laboratoires d'Aïre et de Sainte-Clotilde afin d'accréditer à terme ce dernier ;
- rapprochement avec les laboratoires cantonaux de Suisse romande au sein du réseau Lab'Eaux.

8.6.4 Service cantonal de l'évacuation de l'eau

Introduction

Le service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC) est l'autorité de surveillance en matière d'évacuation et de traitement des eaux du domaine bâti. A ce titre, il applique dans le respect de tous les principes du droit administratif, les législations fédérales et cantonales en matière de rejets dans les eaux issus des activités humaines, artisanales, agricoles et industrielles.

Le service est composé de deux sections : la section «réseau et raccordement», basée à la rue David-Dufour, et la section «inspection de la protection des eaux», basée au bâtiment administratif de la STEP d'Aïre.

Le service applique un système de management de la qualité avec la direction du Domaine de l'Eau, le laboratoire de protection des eaux et la métrologie du service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE). Dans ce cadre, il a passé avec succès en août 2004 l'audit de renouvellement de la certification ISO 9001.

Réseau et raccordement

Missions

- instruire les dossiers et délivrer les préavis relatifs aux conditions de raccordement sur les réseaux publics dans le cadre des procédures d'autorisation de construire, d'études d'impact, de plans de zone, de plans localisés de quartier ;
- contrôler «in situ» la conformité des raccordements des biens-fonds privés sur les réseaux publics dans le cadre des opérations de mise en séparatif d'un quartier (chantiers communaux) et dans le cadre d'autorisation de mise en service (AMS) pour les nouvelles constructions ;
- superviser les réalisations du réseau primaire cantonal, des réseaux secondaires communaux et collectifs privés (valider les projets, préaviser l'autorisation de construire, suivre l'exécution des travaux, traiter les décomptes financiers, valider et gérer les cadastres des réseaux d'assainissement) ;
- superviser les plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE) ;
- renseigner le public et les mandataires professionnellement qualifiés au guichet de renseignement.

Activités

Une des priorités du service est d'intensifier les **contrôles de conformité** «in situ» des raccordements des biens-fonds privés sur les réseaux publics. Etant donné que les ressources humaines du service sont insuffisantes pour atteindre cet objectif, des mandats de contrôles sont attribués à des bureaux privés depuis juin 2003. Ces mandats ont permis de doubler le nombre de certificats de conformité délivrés dans le cadre des chantiers communaux d'assainissement.

Une nouvelle base de données informatique pour la gestion géoréférencée des chantiers communaux d'assainissement et des biens-fonds privés, nommée **ESPASS** (Etat de mise en Séparatif des Parcelles ASSainies) a été mise en application en automne 2004.

Les **plans généraux d'évacuation des eaux** (PGEE) des communes sont en phase de démarrage. Issus de la législation fédérale et cantonale, ces PGEE ont pour but d'établir un diagnostic des systèmes d'assainissement existants en vue d'établir une planification technique, financière et environnementale intégrant le milieu récepteur. Dans un souci de rationalisation et afin de simplifier la coordination avec les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) établis par le canton, un certain nombre de communes se sont regroupées pour effectuer ces PGEE. Ainsi, un total de 18 PGEE communaux ou intercommunaux sera réalisé pour les 45 communes genevoises. De plus, l'Aéroport International de Genève (AIG) doit également établir son PGEE.

Le démarrage des PGEE se fait en fonction du planning approuvé par la Confédération en vue de l'octroi de subventions fédérales. Ainsi, à fin 2004, 3 PGEE sont en cours, dont celui de l'AIG, 3 PGEE intercommunaux ont été adjugés selon les règles des marchés publics (démarrage des études en janvier 2005) et 5 PGEE sont en cours d'adjudication ou de présélection, dont celui de la Ville de Genève. Le SEVAC a été fortement impliqué dans l'élaboration et la validation des cahiers des charges de ces PGEE.

Priorités et perspectives

- l'intensification des contrôles de conformité «in situ» des raccordements va se poursuivre avec une montée en puissance des mandats externes ;
- les PGEE restants vont démarrer selon le planning établi (13 PGEE devraient être en cours et 6 PGEE devraient être en phase d'adjudication à fin 2005). Le SEVAC aura un rôle important à jouer dans la validation des différentes étapes de ces études et leur coordination avec les PREE ;
- enfin, le SEVAC sera fortement engagé dans le suivi opérationnel du projet pilote de délégation à SIG de l'exploitation des réseaux secondaires d'assainissement des communes.

Inspection de la protection des eaux

Missions

Cette section instruit les dossiers et émet les préavis dans le cadre des autorisations de construire pour les installations de traitement et de protection des eaux (industries, séparateurs d'hydrocarbures et de graisse, stockage de liquides pouvant polluer les eaux, installations agricoles, évacuation des eaux de chantiers, installations particulières d'épuration des eaux, …).

Elle assure ensuite les contrôles de conformité de ces installations en vue de la délivrance de l'autorisation de mise en service (AMS) ainsi que le suivi ultérieur des entreprises et de leurs équipements. Ces contrôles ont pour but :

- de vérifier la qualité des eaux déversées par les activités humaines, artisanales, industrielles et agricoles;
- de contrôler les moyens de prévention mis en place;
- d'exiger un assainissement des installations non conforme;
- de donner des directives d'épuration pour les assainissements individuels hors zone de construction.

Cette entité assure aussi un piquet d'intervention en cas de pollution des eaux toute l'année 24h sur 24h ainsi que les missions de police de la protection des eaux, conformément à l'article 49 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux)

Cette permanence fournit l'assistance technique aux services d'intervention de premier échelon et assure les investigations subséquentes relatives aux atteintes aux eaux, la détermination des responsabilités, au besoin le prononcé de sanctions ainsi que le suivi du dossier.

Activités

Le relevé des points de rejets dans les cours d'eau accompagné d'une analyse rapide de la qualité de l'eau s'est poursuivi cette année sur tous les cours d'eau du bassin versant de la Seymaz.

Les liaisons avec la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) du Corps des gardes de l'environnement sont maintenant entrées en phase d'exploitation afin d'assurer une transmission rapide de l'information en cas de pollution des eaux. Cette information doit permettre de prendre rapidement toutes les mesures techniques pour préserver les biens et les personnes.

Comme chaque année, des campagnes de prévention et de présence sur le terrain ont été menées aux périodes d'activités particulièrement sensibles, dont les rondes de contrôle des travaux de carénages sur les quais marchands des Eaux-Vives et des Pâquis, les patrouilles de surveillance des traitements phytosanitaires du vignoble de la région du Mandement, la surveillance du respect de la procédure de livraison de mazout par les chauffeurs-livreurs. De même, des contrôles de manifestations présentant un risque pour la protection des eaux ont été effectués (Fêtes de Genève, régate du Bol d'Or, démonstration de Jet-ski, Fête du sauvetage et de la Neptune, …).

La nouvelle activité de constat et d'enlèvement des constructions illégales en bordure des cours d'eau a fait l'objet d'une étude de faisabilité et un programme a été défini.

Perspectives

En parallèle aux tâches techniques et de police, des actions de sensibilisation vont être menées. Il s'agit notamment de l'envoi d'une directive cantonale sur l'entretien des bateaux de plaisance à l'ensemble des propriétaires de bateaux, d'une directive sur la pose de séparateurs de graisse pour les activités agroalimentaires et d'une information générale aux exploitants agricoles.

Le relevé des points de rejets dans les cours d'eau se poursuivra sur tous les cours d'eau situés en rive gauche du Rhône.

Les STEP d'Avully-Gennecy et de Chancy ainsi que l'usine d'incinération des Cheneviers vont entrer dans la démarche de l'autocontrôle début 2005.

Statistiques

Interventions lors de pollution	124
Contrôles d'entreprises et de chantiers	487
Dossiers d'autorisation traités	1'160
Mises en demeure envoyées	386
Nouveaux chantiers communaux engagés	22
Mandats de contrôles attribués	14
Certificats de conformité délivrés dans le cadre de chantiers communaux	356
Dossiers AMS* enregistrés	500
Contrôles de conformité AMS* « in situ »	91
Rives de cours d'eau prospectées	49 km
Exutoires recensés	350
Patrouilles de contrôles de manifestations	43

*AMS = Autorisation de Mise en Service

8.7 Division des exploitations et de l'intervention

La direction de la division dirige et coordonne les activités des services. L'une de ses missions prioritaires est sur le point d'être achevée: il s'agit de la consolidation du concept d'organisation de l'intervention environnementale d'urgence (voir 8.7.4) qui est *de facto* appliqué dans les actions du service cantonal d'intervention environnementale.

Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA)

La commission, présidée par le directeur de la DEI, a procédé à une inspection finale du stade de Genève sur le site de la Praille et a établi le rapport final en vue de la délivrance partielle d'exploiter. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Etat qui en a entériné les conclusions (extrait du procès-verbal de la séance du 7 avril 2004). L'ensemble des mesures de sécurité exigées par la CIRMA a été exécuté à quelques détails près.

La CIRMA a aussi assuré le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions de sécurité engagées sur l'ensemble du site des dépôts d'hydrocarbures à Vernier (extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat 5 mars 2003). Quatre demandes d'autorisation de construire ou de transformation ont été examinées et préavisées par la commission.

Risques biologiques: le directeur de la DEI a été désigné comme délégué cantonal au groupe de travail fédéral concernant l'élaboration d'un concept de laboratoires régionaux en cas d'événements de type biologique pour traiter plus spécialement les échantillons environnementaux. Un groupe de travail régional réunissant les délégués des cantons de Genève, de Vaud et du Valais ainsi que les représentants des laboratoires, a été constitué. Il a proposé d'établir, pour la région ouest, un partenariat entre différents laboratoires afin d'offrir des capacités d'analyses régionales pour la maîtrise des événements B (biologique). Le soutien officiel des gouvernements des cantons doit être obtenu dès à présent pour mener à bien ce projet.

Commission consultative de la solidarité internationale: le jury de la commission consultative de la solidarité internationale à laquelle participe la direction de la DEI examine de nombreux projets de pays en voie de développement touchant les domaines de la scolarisation, de la formation et de la réadaptation de personnes traumati-

sées par la guerre, de la construction (structures d'accueil, écoles) et du développement durable (par ex. mobilité). Il a également donné son accord pour l'octroi de soutiens financiers dans les opérations de secours urgents suite à des catastrophes naturelles (tremblements de terre) et lors de situations de conflits.

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman : le groupe de travail «application de l'accord sur la déphosphatation», réuni en été par le directeur de la DEI a constaté que la très grande majorité des stations d'épuration a respecté en 2004 les normes tant au point de vue des concentrations dans les rejets que des rendements d'épuration.

Cadastre des sites pollués : le directeur de la DEI continue de participer aux séances de travail du comité de pilotage pour l'établissement du cadastre des sites pollués avec le service de géologie.

Commission exécutive OSIRIS : la cellule NBC, dirigée par le directeur de la DEI, est mise sur pied au moment où est déclenché le plan OSIRIS et le personnel du SCIE mis à disposition au niveau de l'Etat-major, pour conseil dans le terrain et lors de reconnaissances. Les collaborateurs du SCIE ont participé aux piquets NBC. Dès juillet 2004, ils ont été les seuls à les assurer.

Station d'épuration d'Aïre II : le directeur contrôle les mises en service et les garanties (biologie, désodorisation, dégrillage, aspiration billes).

8.7.1 Service cantonal des constructions environnementales

Aménagements des cours d'eau

Lac

- construction d'un nouveau débarcadère pour la Neptune au Port-Noir ;
- poursuite de l'étude visant à améliorer l'offre des Bains des Pâquis pour les baigneurs ;
- engagement, en collaboration avec la Ville de Genève, d'un projet en vue du réaménagement de Baby-Plage pour augmenter son attractivité.

La Seymaz

- protection contre les crues de l'Ecole de Haller sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg.

La Drize

Les derniers travaux dans le cadre de la décanalisation de la Drize à Granges-Collomb sont terminés. Il s'agit de l'aboutissement d'un projet démarré sous l'égide du service du Lac et des cours d'eau il y a plus de dix ans. Les études pour la protection de trois autres tronçons présentant un déficit de protection sont en cours.

La Bistoquette

Un nouveau tronçon de la Bistoquette a été mis à ciel ouvert et l'étude pour le réaménagement de son embouchure dans la Drize est en cours. Il ne restera plus que le passage sous la route de la Chapelle à traiter pour que la Bistoquette retrouve une qualité naturelle sur tout son linéaire.

L'Aire

Construction de digues permettant une meilleure protection des villages de Lully et de Certoux contre les inondations dues aux crues de l'Aire.

La Versoix

Le projet de loi 9018 visant la décanalisation de la Versoix entre la voie CFF et la route du Lac a été voté par le Grand Conseil et les travaux vont débuter dès le premier trimestre de l'an 2005. Ce projet va améliorer la qualité de la rivière de manière significative et ramener le danger dû aux crues menaçant plusieurs habitations à des valeurs conformes aux normes.

La démolition des bassins de la pisciculture de Richelien remettant une renaturation partielle des berges de la Versoix à cet endroit a débuté et se terminera en 2005.

Le Creuson

Le réaménagement de son embouchure dans la Versoix a été réalisé conférant à ce tronçon une meilleure qualité ainsi qu'une sécurité pour les biens et les personnes conforme aux normes.

Système d'alerte en cas d'intempéries

Cinq événements météorologiques marquant ont fait l'objet d'une alerte météo transmise à la Cellule Intempéries de Genève. Parmi ces événements deux ont été significatifs :

La succession de dépressions atlantiques ayant frappé notre région autour du 9 janvier laissait présager des vents violents et a été comparée à Lothar. Elle s'est finalement matérialisée par des précipitations très importantes. L'Allondon a connu sa plus forte crue depuis au moins dix ans approchant des valeurs centennales.

Le deuxième a été une situation dite de sud-ouest, très proche de celle qui a provoqué des inondations de sous-sols dans la région de Lully en 2002. Les intensités de pluie ayant été un peu plus faibles, le phénomène observé en 2002 ne s'est pas reproduit. Notons que la commune de Bernex a réalisé un collecteur d'évitement du bas de Lully permettant à l'eau de ruissellement de contourner la zone habitée.

Assainissement

Les travaux de raccordements du village de Dardagny sur la station d'épuration de la Plaine se poursuivent et devraient s'achever en 2005.

La nouvelle station d'épuration d'Aire II mise en service en 2003 continue de faire l'objet de travaux de finitions.

Le site pour la construction d'une nouvelle station d'épuration en lieu et place de celle de Nant-d'Avril a été choisi par les responsables. Sa construction ainsi que celle du réseau d'amenée des eaux de France pourrait débuter en 2005.

Gestion de déchets

Deux projets de loi d'investissement permettant la construction d'un espace de récupération des déchets au chemin des Châtats sur la commune de Bellevue et d'un autre à la Praille ont été votés. Les travaux débuteront en 2005.

8.7.2 Site de Châtillon

Mission

Le Site de Châtillon est chargé de l'exploitation de :

- la décharge elle-même, prévue pour le stockage définitif des mâchefers provenant de l'usine des Cheneviers, ainsi que pour divers résidus imputrescibles ;
- l'installation de compostage, qui traite les déchets organiques ;

- l'installation de méthanisation des déchets organiques;
- l'installation de traitement des matériaux extraits des sacs de routes (ITMR);
- l'espace récupération actuel, ainsi que les futurs, dont le but est de mettre à disposition des ménages du canton un endroit permettant d'évacuer les déchets triés en vue de leur valorisation.

Activités

Cette année, la priorité l'activité du service s'est concentrée sur les réalisations suivantes:

- remise en fonction après vidange du digesteur de l'usine de méthanisation. Cette opération a été menée à bien plus rapidement que prévu, et l'usine a pu être remise en service dans le courant du mois d'avril déjà;
- mise en œuvre de la nouvelle organisation opérationnelle du site, suite au départ à la retraite des cadres en place;
- mise en place d'une comptabilité analytique du site, installation par installation et pôle par pôle, conformément aux conclusions du rapport d'audit de gestion établi par l'ICF;
- mise en place, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, d'une filière bois-énergie issue du recyclage des gros bois et souches arrivant sur le site;
- poursuite des études sur l'extension «assainissement» du pôle vert actuel pour le porter à la capacité demandée par le plan cantonal de gestion des déchets 2003-2007;
- poursuite des collaborations déjà en cours avec d'autres installations de compostage romandes pour permettre une meilleure gestion des surplus parvenant sur le site;
- décharge ayant été inscrite dans le cadastre des sites pollués, la mise en œuvre d'une étude pour vérifier le respect des contraintes Osit en matière de pollution;
- début de la mise en place du suivi environnemental du site demandé par l'OTD;
- dès septembre, le site de Châtillon a été intégré dans une étude stratégique commune Etat de Genève - SIG visant parmi les objectifs à l'étude de la faisabilité d'un transfert de l'exploitation et des actifs du site dans la structure environnement des SIG.

Principaux chiffres

Les principaux tonnages de déchets reçus sur le site figurent sur le tableau ci-après.

Néanmoins certains chiffres concernant essentiellement le pôle vert sont significatifs et méritent quelques commentaires:

- Le pôle vert a reçu globalement 21'524 tonnes de déchets (en 2003, 19'397 tonnes), ces chiffres nous montrent que la tendance d'augmentation des apports est toujours en cours.
- Les installations étant dimensionnées pour une capacité nominale de 17'000 tonnes par an, or grâce à toute une série d'adaptations de l'exploitation, et malgré le fait que l'usine de méthanisation n'a traité des déchets que depuis début mai les installations ont traités beaucoup plus que leurs capacités nominales; à savoir 20'850 tonnes (y.c. le traitement du digesta issus de la méthanisation, 2'150 tonnes) soit 22,6% de plus.

Décharge et ITMR (pôle décharge)

	2001	2002	2003	**2004**
Matériaux stockés sur la décharge totalité (en tonnes)	31'596	30'965	29'415	32'730
Mâchefers stockés sur la décharge (en tonnes)	22'651	22'952	19'645	21'300
Résidus de sacs de routes (en tonnes)	5'175	5'091	4'783	4'950

Installation de traitements des déchets organiques (pôle vert)

	2001	2002	2003	**2004**
Déchets reçus sur le pôle vert (en tonnes)	18'275	20'597	19'397	21'525
Totalité des déchets frais traités sur le pôle vert (en tonnes)	13'838	17'227	13'184	18'700
Totalité des déchets non traités à Châtillon (en tonnes)	1'820	4'482	7'789	3'550
Déchets frais traités à l'installation de compostage (en tonnes)	9'359	10'285	9'788	13'830
Totalité des déchets traités à l'installation de compostage (en tonnes)	12'051	13'134	10'044	15'985
Déchets frais traités à l'usine de méthanisation (en tonnes)	4'479	6'942	3'438	4'864
Déchets non traités envoyés à l'usine des Cheneviers (en tonnes)	1'820	2'436	1'397	30
Déchets non traités envoyés dans une autre installation de compostage (en tonnes)	–	2'045	6'391	3'520
Troncs et souches valorisables reçus (en tonnes)	837	861	881	765

Espace de récupération (ESREC)

L'espace de récupération reste très attractif pour la population et sa fréquentation est en constante augmentation. 5'383 tonnes de déchets ont été collectés cette année ce qui représente une augmentation de 8.85% par rapport à l'année 2003 (en 2003, 4945 tonnes avaient été collectées sur l'ESREC).

La mise en place d'un suivi analytique de l'ESREC ainsi que la préparation des autres futurs ESREC (Chanâts et La Praille) dont la mise en service est prévue pour l'un en 2005 et l'autre en 2006.

Déchets principaux		2001	2002	2003	**2004**
Déchets reçus sur l'ESREC	(en tonnes)	3'787	4'233	4'945	5'383
Métaux	(en tonnes)	470	486	589	564
Encombrants	(en tonnes)	816	1'042	1'192	1'217
Bois	(en tonnes)	640	640	744	869
Gravats	(en tonnes)	1'085	1'412	1'550	1'568
Carton/papier	(en tonnes)	208	216	225	320
Déchets verts	(en tonnes)	570	436	645	844

Vente de produits et production

La vente de compost fin 0/10 mm a été fortement perturbée ce printemps par plusieurs ruptures de stock.

La production et la vente de courant électrique ont été gênées par l'arrêt de l'usine de méthanisation.

	2001	2002	2003	**2004**
Compost 0/10 mm (en tonnes)	3'876	4'014	4'575	3'909
Gaz méthane (CH4) produit par l'usine de méthanisation (en m^3)	149'480	465'908	259'080	344'631
Energie électrique produite par l'usine de méthanisation (en KW)	435'329	575'983	260'676	457'001

Objectifs

- mise en place du suivi environnemental;
- diminution des nuisances pour le voisinage;
- finalisation des études d'agrandissement du pôle vert;
- fin de l'étude Osit de la décharge;
- fin de l'étude de faisabilité quant à l'intégration du site aux SIG;
- mise en service de l'ESREC des Chanâts.

8.7.3 Service de sécurité

Constitué d'un effectif de trois personnes en 2004 (un ingénieur EPF, spécialiste MSST, une adjointe scientifique et un chargé de sécurité MSST), le service de sécurité a exécuté des missions et suivi des projets dans ses domaines d'activités que sont la protection de la santé au sein du département et la gestion des risques technologiques au plan cantonal. Ainsi, les collaborateurs du service possédant des compétences pluridisciplinaires se sont vus confier la responsabilité et la gestion de projets dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

Les dépenses exigées pour l'amélioration de la sécurité sont généralement imputées aux budgets de fonctionnement des différents services lorsqu'il s'agit d'augmenter la sécurité d'installations existantes.

Protection de la santé et gestion des risques professionnels au sein du département

L'application de la directive N° 6508 sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST) a été confiée au service de sécurité pour son application au sein du DIAE, département dans lequel un nombre important de professions, notamment manuelles, est représenté. Le service est donc responsable de l'élaboration des concepts globaux de santé et de sécurité au travail.

Cette année a été marquée par l'entrée en vigueur d'une «directive du secrétaire général du DIAE», appelée «application de la directive MSST dans le département» accompagnée de son plan d'action. Ce document permet non seulement la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Etat exprimées dans son extrait de procès-verbal du 26 mai 2004 concernant la protection de la santé au sein de l'administration cantonale, mais elle fixe encore le cadre des activités des différents acteurs de la santé/sécurité au DIAE. Ainsi le concept de santé/sécurité du département a pu voir le jour et se révéler fonctionnel grâce, entre autres, à l'action des correspondants santé/sécurité des différents services du département.

Au nombre des réalisations concrètes en 2004, on peut citer la réalisation du concept de sécurité-incendie du bâtiment de l'Hôtel de Ville, des actions dans le domaine de l'ergonomie à la place de travail et la création d'un site intranet départemental consacré à la protection de la santé et à la sécurité au département. Le service est actif au plan interdépartemental, dans la mise en œuvre d'un concept de santé/sécurité pour l'ensemble du personnel de l'administration cantonale et, finalement, qu'il participe au groupe de projet chargé de l'amélioration et de la réorganisation du «pôle vert» de Châtillon.

Assistance aux communes genevoises dans le cadre de la mise en place de la directive MSST

Fort de son expérience acquise par la mise en place de la directive fédérale MSST auprès des services du DIAE, le service de sécurité a été en mesure de contribuer, par l'appui apporté aux Exécutifs communaux et en collaboration avec l'association des communes genevoises, à la mise en œuvre de la directive MSST dans ces entités administratives. Au total, le service a rendu visite à 25 communes en 2003 et 2004. Ce projet sera achevé fin 2005.

Gestion des risques technologiques

La mission et les activités du service dans ce domaine se déclinent comme suit :

- **Application de l'ordonnance sur la prévention contre les risques majeurs (OPAM) appliquée aux voies de communication**

  Etant l'autorité d'exécution de cette ordonnance dans le canton, le service recueille et préavise les rapports succincts dans le domaine des voies de communication (route et rail) et le cas échéant ordonne des mesures correctives à mettre en place sur le terrain. En 2004, le service a reçu et traité plusieurs «rapports succincts selon l'OPAM» touchant à l'infrastructure routière et autoroutière du canton parmi lesquels la Voie Centrale, la Route des Jeunes, la future traversée de Vésenaz, ainsi qu'un tronçon de la route de Drize.

- **Application de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (OCS)**

  Le service est l'autorité d'exécution de cette ordonnance qui a pour but de garantir un niveau de sécurité élevé en liaison avec le transport, l'emballage, le remplissage, l'expédition, le chargement et le déchargement de matières dangereuses. La gestion informatisée de cette ordonnance est réalisée et l'application métier a été présentée aux principaux partenaires en matière de gestion des risques.

  L'OCS prévoit que les entreprises privées et publiques communiquent spontanément à l'autorité d'exécution les informations ad hoc. Dans cette idée, une campagne d'information (publication dans la FAO) et de relance (courrier ciblé) a été entreprise dans le courant de l'année. Celle-ci a permis de clarifier la situation auprès des personnes concernées et plusieurs entreprises se sont annoncées.

  Afin de gérer au mieux au plan cantonal la collaboration transversale qu'implique cette ordonnance, un règlement d'application est en cours de réalisation. La mise en œuvre de l'OCS vise à réduire, par la prévention, les risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement.

- **Gestion administrative de la commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA)**

  Le service de sécurité est fortement impliqué dans les travaux de la commission. Il en assure la gestion administrative, planifie et coordonne les opérations, émet des propositions sur des préavis et des objets ou décisions pour le Conseil d'Etat. Le directeur du service de sécurité, membre de la CIRMA, participe pleinement à l'étude des dossiers soumis à la commission. Un des dossiers majeurs étudiés dans cette commission dans le courant 2004, a concerné l'urbanisation au voisinage du site des hydrocarbures à Vernier. La commission a clos le dossier du site de la Praille avec la présentation du rapport final au Conseil d'Etat (7 avril 2004).

- **Préavis en matière de risques majeurs**

  En exécution d'une mission qui lui est dévolue, le service a rendu, pour le compte du département, des préavis sectoriels sur des demandes de renseignements, des études d'impact des plans localisés de quartier ou des demandes définitives d'autorisations de construire. Par rapport à 2003, cette activité s'est encore développée : en effet, le nombre de préavis dans le domaine des risques majeurs et les événements extraordinaires a passé de 32 en 2003 à 40 en 2004.

- **Suppression des paratonnerres contenant des isotopes radioactifs sur l'ensemble du territoire cantonal**

  A la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les paratonnerres contenant des isotopes radioactifs doivent disparaître des toits et être éliminés selon les normes en la matière. En effet, l'OFSP a jugé que dû à leur vieillissement, ces appareils constituent un danger pour la santé publique. De plus, leur efficacité n'a jamais été prouvée.

  Après un recensement minutieux de ces paratonnerres (74 appareils ont été dénombrés), la phase de démontage par des entreprises spécialisées sous la supervision du service a commencé en 2002 et s'est poursuivie en 2003 et 2004.

  A fin 2004, 68 paratonnerres (soit le 92%) étaient démontés et évacués, le projet touche donc à sa fin et l'objectif que s'était fixé le département (élimination des paratonnerres des toits genevois) sera atteint en 2005.

- **Participation à des missions ponctuelles pour la direction de la division des exploitations et de l'intervention**

  Une collaboratrice du service apporte son soutien régulier au service d'intervention environnementale. Elle a, d'autre part, participé pleinement aux différents groupes de travail (cantonal, régional et national) pour la mise en place des laboratoires régionaux en cas d'événement de type biologique à caractère environnemental.

Perspectives

Un collaborateur chargé de sécurité quitte le service à fin 2004 et son poste ne sera pas repourvu. Les missions du service demeurant identiques pour 2005, les objectifs devront probablement être revus à la baisse. Toutefois, la fin de deux projets (assistance MSST aux communes et démontage des paratonnerres) libérera des ressources et permettra de limiter les effets de cette baisse d'effectif. Ainsi, de nouveaux projets en matière de santé/sécurité au travail pourront être initiés et les missions du service dans le domaine des risques technologiques seront poursuivies.

8.7.4 Service cantonal de l'intervention environnementale (SCIE)

En 2004, le concept du service a été ajusté en fonction de sa mission générale devenue celle d'un service d'appui, seule possible dans la situation d'économie en ressources humaines demandée par le Grand Conseil. Deux axes ont été développés : celui de la formation continue et celui du piquet en soutien aux services d'intervention de la Ville et du canton tels que le service incendie et secours (SIS), le service de sécurité de l'aéroport (SSA), la police et la sécurité civile. Un rapport détaillé a été soumis au secrétariat général. Les cahiers des charges sont à parfaire et seront présentés d'ici la fin de l'année.

Le petit nombre de collaborateurs du service s'est organisé pour assurer un soutien dans les événements de type A (atomique) B (biologique) C (chimique). Cette entité remplace le dispositif F 4/4 prévu dans l'ancien règlement ISIS, sur une base permanente. Cette nouvelle organisation a permis d'intervenir dans les situations suivantes :

Interventions de «type C» (chimique)

23.01.04	Présence de monoxyde de carbone dans un local chaufferie
17.02.04	Fûts chimiques abandonnés rue E.-Marziano
07.04.04	Fuite de produit chimique
11.05.04	Déversement produit chimique
04.06.04	Déversement d'acide propionique
09.06.04	Déversement produit chimique
10.07.04	Déversement de mazout dans un regard à Carouge
11.07.04	Incendie
02.08.04	Incendie (mazout)
17.08.04	Présence d'un produit chimique centre de tri
15.09.04	Fuite de produit chimique
29.09.04	Ancien atelier avec produits chimiques dangereux
09.10.04	Présence d'une pollution dans l'Aire
09.10.04	Fuite de gaz dans un immeuble à Plainpalais
11.10.04	Fuite d'essence au port
03.11.04	Fuite d'acide chlorhydrique
10.11.04	Incendie dans un silo à maïs
27.11.04	Incendie dans un atelier

Total des interventions de type C : 18

Interventions de «type B» (biologique)

05.01.04	Intervention «anthrax»
21.01.04	Produit infectieux dans un avion
10.02.04	Intervention «anthrax»
18.02.04	Intervention «anthrax»
13.04.04	Intervention «anthrax»
06.08.04	Intervention «anthrax»
20.09.04	Carton de matériel biologique endommagé

Total des interventions de type B : 7

Interventions de «type Odeur»

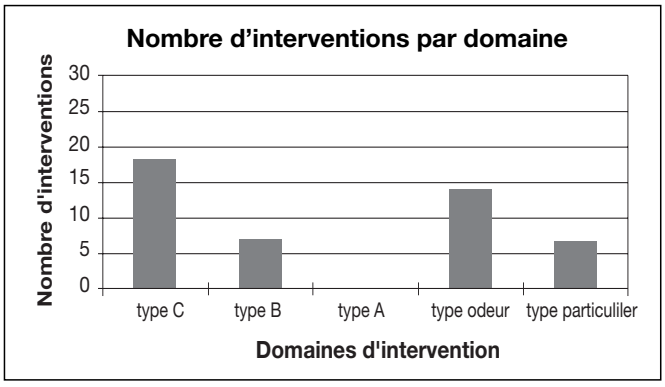
14.01.04	Envoie de fret aérien malodorant
17.02.04	Odeurs à Bernex
11.03.04	Odeurs à Bernex
26.04.04	Odeurs à Bernex
30.06.04	Odeurs à Bernex
23.07.04	Odeurs à Bernex
29.07.04	Odeurs à Bernex
31.07.04	Odeurs à Bernex
16.08.04	Odeurs à Bernex
27.08.04	Odeurs à Bernex
07.09.04	Odeurs à Bernex
08.09.04	Odeurs à Bernex
07.10.04	Odeurs à la route de Jussy
08.10.04	Odeurs à Bernex

Total des interventions de type particulier : 14

Interventions «particulières»

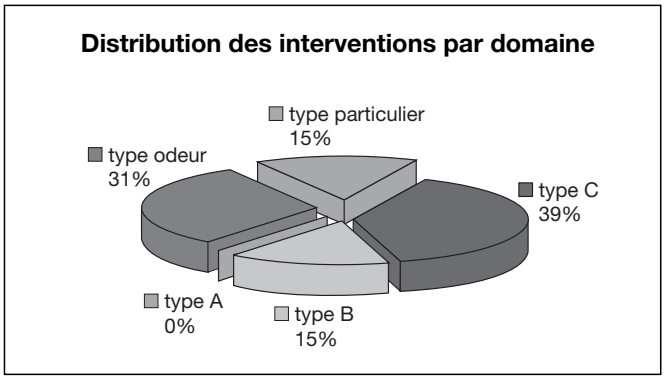
28.05.04	Présence d'une poudre blanche chez un particulier au Petit-Lancy
30.05.04	Incendie
15.07.04	Déversement d'un produit suspect sur et dans une boîte aux lettres
20.07.04	Vitrine endommagée avec «HF»
02.08.04	Incendie à la décharge
22.08.04	Poudre au chemin Ecogia
01.11.04	Poudre jaune sur la terrasse d'une villa

Total des interventions particulières : 7



Total des interventions : 46

Pas d'intervention de type A (atomique)



Le SCIE a participé aux activités suivantes :

- collaboration avec le service de sécurité pour le démontage des paratonnerres radioactifs dont le dernier est prévu pour le printemps 2005 ;
- le suivi du dossier des munitions immergées dans le lac Léman a également été présenté au DDPS (département de la défense de la population et les sports) cet été ;
- collaboration avec le service de sécurité aux inspections du stade de Genève dans le cadre de la CIRMA ;
- le service a reçu la mission de la part du Département fédéral de la santé publique de faire en sorte que tous les locaux des entreprises ou laboratoires, où se trouvent des sources radioactives, soient répertoriés dans les plans d'interventions du SIS, ce qui est contrôlé annuellement (application BEBERA) ;
- participation au groupe de travail chargé de rédiger les dispositions cantonales d'application des dispositions fédérales sur la protection de la population et de définir le cahier des charges d'un organe cantonal de coordination en matière de protection de la population

8.8 Mobilité

Le DIAE a veillé tout au long de l'année au respect du contrat de prestations 2003-2006 entre la République et Canton de Genève et les Transports publics genevois (TPG) par le biais d'un outil de monitoring adopté par le Conseil d'Etat. Cet outil de suivi a également été appliqué aux CFF (trafic régional) et aux Mouettes genevoises, qui forment avec les TPG la communauté tarifaire intégrale Unireso.

En 2004, la population a pu profiter de l'extension du tram 13 en direction de la Place des Nations via la gare de Cornavin et emprunter trois paires de trains supplémentaires sur la ligne Cornavin - Bellegarde. Au changement d'horaire du 12 décembre 2004, les cadences des trains ont été intensifiées entre la gare de Cornavin et la halte de Lancy-Pont Rouge, la halte ferroviaire de Sécheron a été mise en service – parallèlement à la mise en exploitation de la 3e voie ferroviaire Genève- Coppet – tout comme la ligne de tram 15 Lancy-Pont Rouge - Place des Nations, via Plainpalais et la gare Cornavin.

Au-delà d'une baisse de prix de l'abonnement annuel, une simplification de la tarification avec un prix unique sur tout le canton de Genève et une extension avec des zones pour la France voisine ont également été mises en œuvre. Ainsi, d'Hermance à Chancy ou Versoix, un seul billet Unireso permet aussi bien d'emprunter les bus, trams, trains ou bateaux des Mouettes genevoises, que le réseau nocturne Noctambus. Dès janvier 2004, les Mouettes ont navigué toute l'année et relié la Perle du Lac, ainsi que les Pâquis, depuis le nouveau débarcadère de Genève-Plage. Quant aux automobilistes, ils ont pu garer leur véhicule dans le nouveau Parc Relais P+R de Genève-Plage (900 places).

Concernant le raccordement ferroviaire Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA), le dossier a bien avancé, puisque les travaux de construction du lot 1 en Gare de Cornavin devraient démarrer en été 2005.

Le visage des 5 nouvelles gares et stations a pu être présenté en novembre 2004 à la population genevoise, à l'issue d'un concours d'architecture remporté par l'équipe franco-suisse de l'architecte Jean Nouvel. En décembre 2004, c'était le futur visage de la passerelle carougeoise reliant la falaise de Pinchat et celle de Champel, conçue par le groupement genevois Vd'A, qui a été dévoilé au public. Pour le tronçon entre les Eaux-Vives et Anne-

masse, des rencontres ont régulièrement lieu entre les Ministères suisse et français des transports, avec la participation active du canton et de la Région Rhône-Alpes.

En matière de circulation, le Conseil d'Etat a adopté le 27 septembre 2004 le Règlement portant sur l'organisation du réseau routier. Il détermine de manière quadriennale l'établissement d'un plan directeur du réseau routier dans lequel s'inscrivent sa hiérarchie et les plans d'organisation spécifiques à chaque mode de déplacement.

Sur le plan transfrontalier, la collaboration a été étroite avec les instances compétentes sur les territoires des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les travaux ont été placés sous la responsabilité de la Commission «Déplacements et Sécurité» du Comité régional franco-genevois (CRFG). Le Comité de pilotage a travaillé à l'analyse des impacts générés par les différents objets projetés à l'horizon 2010 et à la mise en perspective des besoins à évaluer à l'horizon 2020.

Grâce à l'extension de l'Accord de Karlsruhe (portant sur la coopération transfrontalière) à la République et canton de Genève d'une part et au territoire de Rhône-Alpes d'autre part, un groupe de travail franco-valdo-genevois a poursuivi son travail en vue de la constitution d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en matière de transports publics. Ce nouvel outil doit permettre à terme la mise sur pied d'une autorité organisatrice commune des lignes de bus et de tramways transfrontalières.

Pour revenir sur un plan plus local, le DIAE, a poursuivi les efforts, en lien avec la Ville de Genève, afin de développer la **mobilité douce**, soit les déplacements en vélo et à pied. La «Carte vélo - Genève, ville et canton» montre d'années en années les améliorations apportées au réseau, soit 9 km de pistes cyclables supplémentaires en 2004. L'Office des transports et de la circulation (OTC) a poursuivi la création de nouveaux passages piétons y compris avec des signalisations lumineuses. De nouvelles zones de rencontre et des zones 30 km/h ont vu le jour aussi bien en campagne qu'en ville.

Concernant le parking, une hausse assez importante de la fréquentation des parcs relais P+R a été enregistrée dès septembre 2004. Un meilleur contrôle du stationnement en ville, l'introduction de zones bleues dans les quartiers, ainsi qu'une campagne publicitaire pour l'abonnement combiné P+R - Unireso (utilisation des transports publics) expliquent en partie ce phénomène. Durant cette année, deux secteurs macarons ont été créés aux Charmilles et aux Acacias, alors que la zone Eaux-Vives a quant à elle été agrandie.

8.8.1 Office des Transports et de la Circulation (OTC)

Fonctionnement - Généralités

L'année 2004, pour l'OTC, a été une année extrêmement riche sur les plans organisationnels, législatifs et opérationnels. En terme d'**organisation**, notre office a poursuivi durant cette année la réflexion qui a permis de mettre place sa mission et son fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'une consolidation des ressources répartie au sein des différents domaines d'activités est intervenue tout au long de l'exercice.

La migration de l'OTC au standard informatique de l'Etat (SE 32) s'étant réalisée en décembre 2003, le nouveau mode de fonctionnement est maintenant bien rodé.

La base de données intégrées de l'office, outil de gestion et d'analyse intéressant l'ensemble des services de l'OTC, s'est vue dotée d'une interface financière. Afin d'optimaliser l'utilisation de cette base CFI (Comptabilité Financière Intégrée) concernant les opérations financières, la base de données de l'OTC a été dotée d'une interface permettant de se greffer courant 2005 au système.

Sur un plan **opérationnel**, les travaux liés à la modernisation de la signalisation lumineuse se sont poursuivis selon le rythme prévu, de même que le choix des solutions plus efficaces en consommation électrique (économie de près de 70%).

La gestion des chantiers a été améliorée, notamment par l'élaboration d'outils informatiques spécifiques à cette mission dont une version spécialement dédiée à l'information du grand public.

L'action de correction des retards dans les affaires dites de circulation a été terminée au mois de mars. Cette action a rencontré des résultats très satisfaisants.

Au **niveau législatif**, le règlement d'application de la loi sur les routes visant à introduire, les notions de planification et de fonctionnement du réseau routier et de la loi sur le réseau des transports publics inscrivant l'évolution du réseau de tramways à Genève ont été adoptés.

Plusieurs documents majeurs liés à ces modifications législatives ont été élaborés : carte de la hiérarchisation du réseau, plan directeur du réseau routier et planification régionale. Ces documents, après passage en consultations auprès des Communes, pour la carte, sont en finalisation auprès du CODEP.

Il convient aussi de mentionner la participation de l'Office aux travaux du groupe «Contournement Est de Genève».

L'OTC a élaboré le projet de plan de mobilité de l'administration, qui reste à être adopté par le Conseil d'Etat.

Perspectives

- suivi de la mise en place du plan directeur des TC 2003- 2006 ;
- élaboration du plan directeur des TC 2007-2010 ;
- extension d'Unireso sur le réseau RER français, exploité par la SNCF ;
- raccordement Praille - Eaux-Vives (CEVA) : implication aux côtés du chef de projet ;
- poursuite de la nouvelle politique de stationnement (zones bleues, macarons / extension aux communes périphériques, P+R) ;
- poursuite des travaux de l'observatoire des déplacements ;
- continuation de la modernisation de la signalisation lumineuse ;
- mise en service du tram reliant Chêne-Bourg et de la section Grand-Lancy ;
- promotion des mobilités douces ;
- finalisation du plan directeur du réseau routier ;
- renforcement de la structure de coopération transfrontalière (GLCT).

Planification

L'OTC a conduit ou participé activement à de nombreuses études de planification des transports. Ce cadre

est très large, puisqu'il traite autant des études spécifiques à la mission de l'OTC qu'à tous les domaines touchant de près ou de loin aux transports et à la circulation qui sont pilotés par d'autres administrations.

Etudes générales

Les collaborateurs de l'OTC ont participé à différentes études de planification des transports (transports individuels ou collectifs). Ces études générales de planification donnent les orientations à suivre en matière de politique des déplacements, autant à l'échelle du canton qu'en dehors de ses frontières administratives.

On peut citer les études du développement des TC régionaux, du projet CEVA, de la desserte TGV du bassin franco-valdo-genevois, l'élaboration du plan d'actions annuel de sécurité routière à partir des statistiques des accidents de la circulation routière et des nouveaux fondements de la politique nationale de sécurité («Vision Zéro»), le suivi du plan directeur 2003 - 2006 des TC et du contrat de prestations des TPG 2003-2006, l'étude du fonctionnement de la gare routière de Genève et le plan d'actions P+R 2003 - 2006. L'OTC a, entre autres, également participé au suivi et à l'actualisation du plan de mesures Opair, à la concrétisation des programmes d'assainissement Opbruit (groupe PRASSOB), à l'élaboration du concept cantonal de l'environnement, au volet transports du plan directeur cantonal, à l'évaluation des effets du plan directeur cantonal sur la pollution de l'air, à l'élaboration d'un cahier des charges et d'un programme pour le plan régional des déplacements (PrD).

L'OTC représente le canton pour toutes les questions de transports publics avec la Confédération (OFT), les autres cantons et la France (Rhône-Alpes, etc.)

Déplacements individuels, mobilité douce, mobilité d'entreprise et stationnement

- la modification de loi sur les routes L 1 10, votée par le Grand Conseil en été 2003 définit la hiérarchie du réseau routier ainsi que les bases du plan directeur du réseau routier. L'année 2004 a vu l'élaboration et la validation par le Conseil d'Etat du règlement d'application de cette loi. Une procédure de consultation des communes, au travers de l'association des communes genevoises (ACG), a été menée par l'OTC concernant la carte de la hiérarchie du réseau routier. Le **plan directeur du réseau routier** est un instrument de planification et d'organisation des modes de déplacement, à savoir les transports privés motorisés, les transports collectifs, les transports professionnels, les deux-roues légers et les déplacements à pied sur les routes du canton. Dans le cadre du CRFG, sous l'égide de la commission «Déplacements et Sécurité», un recensement des projets de transports (routiers et collectifs) sur le bassin franco-valdo-genevois a été réalisé. Il s'agira par la suite de coordonner, à l'échelle régionale, la réalisation de nouvelles infrastructures routières en intégrant les divers projets d'extension du réseau ;
- la prise de conscience par les entreprises de l'importance de leur rôle dans la mise en œuvre d'une mobilité durable se doit d'être favorisée par l'Etat. En ce sens, une plaquette d'information concernant les plans de **mobilité d'entreprise** a été développée en partenariat avec le service de la mobilité du canton de Vaud. Il s'agit d'un guide méthodologique proposant des pistes très concrètes permettant de faciliter la mise en œuvre d'un plan de mobilité. Concernant la mobilité de l'entreprise «Administration cantonale», un groupe interdépartemental, piloté par l'OTC, a élaboré les règles de base du plan de mobilité de l'Administration. Les diverses mesures proposées seront mises en œuvre dès son adoption par le Conseil d'Etat ;
- le **plan d'actions des parc-relais** propose une trentaine de mesures à mener d'ici 2006. La réalisation la plus marquante de l'année est la mise en service du parc relais de Genève-Plage d'une capacité de 900 places.

Transports publics

Dans le cadre de son cahier des charges, l'OTC est l'Autorité Organisatrice du canton de Genève en matière de transports publics. L'OTC est l'interlocuteur unique de l'office fédéral des transports pour ce type de transports, des autres cantons suisses et des autorités françaises.

L'office est qualifié pour demander aux opérateurs (TPG, CFF, SMGM, Noctambus) de modifier ou renforcer des lignes de transport, dans le but d'offrir une meilleure desserte aux utilisateurs ou de rationaliser les dépenses d'exploitation.

- Rail 2000, 1re étape – 3e voie Cornavin – Coppet : commande d'une cadence de 30 minutes et de convois plus grands ;
- problématique de l'élévation de la cadence à 15 min sur le service Coppet-Genève (3e voie CFF) ;
- renforcement de la ligne Bellegarde – Cornavin par une augmentation des services RER jusqu'à Bellegarde ;
- adaptation des lignes du réseau régional des TPG;
- Mouettes genevoises : création d'une nouvelle ligne et fonctionnement annuel.

D'autres activités sont menées dans l'optique de renforcer l'utilisation des transports collectifs. Parmi celles-ci, l'office a en particulier réalisé :

- suivi du contrat de prestation Etat - TPG 2003 – 2006 ;
- brochure de communication sur Rail 2000 1re étape ;
- un horaire de poche sur les transports publics entre Lausanne et Genève.

Aménagement et urbanisme

L'OTC applique les principes du projet d'agglomération dans le cadre de sa participation aux nombreux groupes de travail et de concertation qui sont engagés dans des études d'aménagement du territoire. Il préavise de nombreuses demandes d'autorisation de construire sur requête de la police des constructions, tous les actes d'aménagement du territoire précédant des projets de construction, tant routiers qu'immobiliers (modifications de zones, plans directeurs, PLQ), ainsi que les données transports qui fondent les procédures d'études d'impact sur l'environnement.

L'OTC est appelé à donner un avis d'expert dans le cadre des commissions parlementaires cantonales (travaux, transports, finances) ou communales. Il est appelé à conseiller les communes dans leurs projets d'aménagement et de circulation.

Réalisations

Circulation routière

Le service de la circulation routière est en charge de la mise en place et du suivi des mesures de circulation (coordination avec la gendarmerie). Il lui incombe égale-

ment de prendre toutes les mesures légales pour assurer la sécurité des usagers lors de l'ouverture de chantiers sur la voie publique et en assurer le suivi. Il est également chargé de mener des études en matière de circulation, de stationnement et de signalisation routière; d'établir les rapports circonstancies y relatifs.

En 2004, environ 3'700 chantiers ont été inspectés et sécurisés.

D'autre part, environ 1'450 dossiers ont été ouverts et traités. Ils émanent d'administration et de particuliers et débouchent sur des réponses aux requérants, la pose ou la modification de signalisations verticales (panneaux), de marquages au sol. Le service assure par ailleurs la maintenance de la signalisation verticale en place (environ 48'124 signaux) répartie sur le réseau routier cantonal, dont 1'933 ont été posés cette année.

Le service préavise les demandes en autorisation de construire concernant les aménagements routiers (environ 221 cette année).

Gestion du trafic

Le service de gestion du trafic est responsable de l'étude, de la mise en place, de l'entretien et du dépannage 24h/24h des installations de signalisation lumineuse. Il assure aussi de grands projets tels que les nouvelles lignes de tramways (en coordination avec le DAEL).

Les objectifs fixés pour l'année ont porté principalement sur la **rénovation des anciennes installations de régulation des carrefours**, la modification de régulation des carrefours liés aux étapes de chantier du tram Sécheron, Acacias, Lancy et la mise en place de nouvelles traversées piétonnes régulées.

L'objectif des travaux d'**accélération des lignes TPG** s'est porté principalement sur les lignes 7 et 27. Cinq carrefours ont été modifiés permettant ainsi un gain sur la vitesse commerciale. Concernant l'étape de décembre 2004, l'accent est mis sur la réhabilitation des carrefours à feux situés dans le périmètre d'influence de la nouvelle ligne de tram 15 Acacias. Ces travaux d'une grande envergure, concernent la modernisation de 13 carrefours à feux entre le Rond point de Plainpalais et la boucle de rebroussement du Pont-Rouge. Le remplacement complet de ces installations a été réalisé conjointement à une reprogrammation complète de la régulation, à la révision des liaisons électriques et au changement des boîtes à feu par une technologie moins consommatrice en énergie électrique (LED).

Dans le cadre de l'**amélioration des traversées piétonnes** situées sur des axes de fort trafic ou à proximité d'écoles, le service a mis en place 6 nouvelles traversées piétonnes régulées.

Afin de répondre à des lacunes au niveau de la sécurité des différents usagers tout en améliorant la coordination du trafic, le service a mis en place deux nouveaux carrefours à feu avec détection de vitesse, modifié et adapté deux carrefours, instauré 5 nouveaux passages piétons avec clignotants, installé 1 radar fixe et 3 appareils de photos feux rouges.

Les 2e et 3e étapes de remplacement des feux de signalisation sont terminées. Les travaux ont permis l'échange de 1400 boîtes à feux sur les axes de la Rte de Chancy, rte de Malagnou et la rte de Saint-Julien.

Enfin l'année aura vu la mise en service d'une centrale de régulation complémentaire à l'actuelle permettant un fonctionnement plus performant et surtout ouvert à d'autres fournisseurs de contrôleurs de carrefours.

Entretien et dépannage

Le service a assuré l'entretien courant (changement d'ampoules, nettoyage des installations, etc.) ainsi que le dépannage (service de piquet) 24h sur 24h.

Pour ce qui concerne le dépannage, le service a effectué environ 886 interventions. On peut constater une stabilité par rapport à 2003. Les dommages dus à des accidents de la circulation qui se montent à 27 ont diminué de 22% par rapport à l'année précédente.

On peut aussi citer la réfection de 37 boucles inductives de détection suite à leur destruction par des travaux routiers.

Juridique

L'OTC a préparé 260 dossiers soumis à enquête publique ainsi que 565 arrêtés en matière de réglementation locale du trafic, parmi lesquels on trouve les mesures temporaires de chantier, les réglementations introduites à titre expérimental ainsi que les mesures urgentes. Ces chiffres sont arrêtés au 24 novembre 2004.

Il a pris 22 arrêtés soumettant des voies de circulation privées au régime de la propriété privée (en application du règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains privés, H 1 10.03) et a assuré les modifications nécessaires pour les demandes de changement de mandataires relatives à plus de 133 propriétés privées. Il a, en outre, répondu à 166 demandes de préavis pour terrasses sur chaussée.

Il a élaboré de nouvelles normes et règlements dans le domaine de la circulation afin d'assurer une unité des aménagements et de la signalisation sur l'ensemble du réseau routier cantonal en matière de circulation et de stationnement.

Il convient de signaler la création d'une convention générale sur la gestion des horodateurs entre la Fondation des Parkings et l'Etat de Genève.

Enfin l'OTC a participé à l'Union suisse des professionnels de la route (commission VSS) où il a collaboré avec 3 commissions d'experts (signalisation générale, signalisation directionnelle sur les autoroutes et les routes à grand débit, aménagement et exploitation des infrastructures routières).

Observatoire des déplacements

L'observatoire des déplacements a pour mission de suivre l'évolution de la mobilité des personnes et des marchandises sur la région genevoise, d'analyser l'impact des actions entreprises et d'établir des indicateurs socio-économiques afin de permettre un pilotage de la politique des déplacements sur le principe d'une démarche adaptative.

Il réalise pour ce faire les activités suivantes: comptages du trafic, mesures de temps de parcours, analyse et mise à jour des données de la mobilité genevoise, recherche et transmission de données statistiques diverses, ainsi que la participation à de nombreux groupes de travail tant internes, qu'interdépartementaux et régionaux.

Les travaux spécifiques suivants ont été réalisés:

- une étude de mise en œuvre du **système d'informations sur la mobilité** (SI Mobilité) a été réalisée en collaboration avec le SSIG et le CTI. Ce SI Mobilité a pour

but de rassembler, organiser, valoriser, coordonner et communiquer les données relatives à la mobilité. Un mandat complémentaire est en cours de réalisation pour favoriser l'intégration et la connaissance du SI Mobilité auprès des services et administrations concernées par la mobilité;

- l'amélioration de l'application **Infomobilité** (site internet fournissant des informations en temps réels sur la fluidité du trafic du réseau routier primaire genevois et l'occupation des parkings à usage public principaux) se poursuit avec l'ajout de la localisation et des conséquences engendrées par les chantiers ayant un impact sur l'utilisation de la voie publique. Ce dernier développement est également disponible depuis le mois de novembre 2004 sur la page «mobilité» de l'édition du lundi de la Tribune de Genève;
- en lien avec Infomobilité a été mis en place un outil générant des fichiers informatiques pour alimenter la base de données comptages. L'**archivage des mesures de trafic** avec les outils informatiques a été réalisé, tandis que l'étude de la **diffusion des comptages routiers** se poursuit. Les points de mesures du trafic routier ont été transférés sur la nouvelle centrale de régulation du trafic;
- concernant le **microrecensement transports 2005**, les négociations pour le suréchantillonage sur Genève avec les offices fédéraux de la statistique et du développement territorial ont été conclues en novembre 2004 grâce à la collaboration de l'OCSTAT (DEEE) et la division de l'aménagement (DAEL). Les premiers résultats devraient parvenir au printemps 2006;
- pour le bilan **OPair 2003**, l'Observatoire a fourni tous les indicateurs nécessaires au suivi du Plan de mesures OPair. De plus, il a collaboré activement par la construction d'indicateurs à une étude de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le suivi de l'évolution de la mobilité dans les grandes villes mondiales. Cette publication sera disponible en 2005.

Publications

Les documents suivants ont été élaborés et diffusés, sous forme de rapports et/ou sur le site Internet de l'OTC:

- **données mobilité** à Genève: la mise à jour du document de synthèse des données a été publiée au début de 2004;
- stationnement sur la voie publique au centre ville: les taux d'utilisation et de rotation du stationnement, ainsi que la typologie des durées de stationnement ont été analysés sur la base d'enquêtes réalisées entre 1998 et 2001 (publié au printemps 2004). Une enquête complémentaire est en cours afin d'évaluer l'impact du contrôle accru du respect des durées de stationnement (rapport disponible au printemps 2005);
- **évolution du stationnement sur voie publique dans le centre de Genève** de 1985 à 2004: ce document présente et précise l'évolution du nombre de places de stationnement pour tous les types de véhicules pour le centre-ville, la couronne et l'hypercentre;
- **mesures de temps de parcours** sur le réseau routier primaire genevois: un rapport de synthèse sur les mesures 2003 a été établi début 2004. En parallèle, une série de 4 périodes de mesures a été réalisée en 2004 pour publication en 2005;
- **plan de charge du réseau routier 2003**: une étude a été lancée pour construire le plan de charge 2003 en intégrant les données des recensements fédéraux 2000-2001 et du microrecensement transport 2000.

Systèmes d'informations géoréférées (SIG)

Les divers thèmes SIG OTC existants ont été mis à jour et de nouveaux thèmes ont été développés notamment:

- l'acquisition des données stationnement sur la voie publique a été opérée sur les communes de Carouge et du Grand-Saconnex et a été intégrée aux données existantes de la ville de Genève;
- une étude de modélisation des signaux verticaux a été conduite, afin que la structure des données réponde aux attentes en matière d'applications connexes utilisant cette donnée de référence;
- une zone test de saisie des données occupation des canalisations OTC en vue d'estimer les coûts globaux de notre réseau et tester l'outil de saisie nomade;
- le géocodage des données d'immatriculation SAN 2004 (export 09.2004) .

L'environnement logiciel et les outils connexes ont évolué, entre autres:

- un développement est en cours en vue d'ajouter la composante géographique à nos données alphanumériques des signaux verticaux, avec une synchronisation des bases de données métiers et bureautique et de l'outil nomade;
- un export hebdomadaire automatisé des données chantiers sur la voie publique a été réalisé pour la page Mobilité de la Tribune de Genève.

Le travail de refonte du graphe routier a continué en collaboration avec les SSIG et la DCMO et la reprise des données selon le nouveau modèle sera terminée pour la partie des voies de circulation en cette fin d'année.

L'OTC a participé activement à la révision des sous-secteurs statistiques et à l'acquisition des données Couverture du sol – Domaine routier.

Dessin assisté par ordinateur (DAO)

Le travail de restructuration des 550 fichiers marquages routiers entrepris en 2003 a été achevé courant 2004. Un nouvel export des données au format SIG a été réalisé.

Une démarche a été initiée concernant la méthode de gestion actuelle des marquages routiers à l'aide de la DAO, en vue de migrer vers un nouvel environnement exploitant les possibilités des outils actuels et les données de la Couverture du sol – Domaine routier, en cours d'acquisition.

Statistiques

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne annuelle	Total
Dossiers d'autorisations de construire préavisés	658	699	720	728	749	772	721	4'326
Plans de marquages approuvés	294	370	480	360	411	610	421	2'525
Nouveaux panneaux de signalisation routière placés	612	743	1'300	1'105	1'427	1'933	1'186	7'120
Dossiers soumis à enquête publique	117	150	177	165	191	260	177	1'060
Arrêtés pris	414	658	450	497	498	498	565	2'811

8.9 Activité législative

Intérieur

N° de l'initiative	Libellé	Adoption
IN 122-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire 122 «J'y vis, J'y vote: l'aînée» Droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers	Pris acte le 21 octobre 2004
IN 123-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire «J'y vis, J'y vote: la cadette» Droits de vote communal des résidents étrangers	Pris acte le 21 octobre 2004

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 9080-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les nouveaux statuts de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées	Adopté le 22 octobre 2004
PL 9234-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant la modification des statuts de la Fondation du Vieux Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux Carouge	Adopté le 22 octobre 2004
PL 9236-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant la modification des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées	Adopté le 22 octobre 2004
PL 9265-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant la modification des statuts de la Fondation pour la construction d'habitation à loyers modérés de la Ville de Carouge	Adopté le 22 octobre 2004
PL 9233-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant la modification des statuts de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge	Adopté le 19 novembre 2004
PL 9109-A	Projet de loi de MM Bernard Lescaze, Pascal Pétroz, Jean-Claude Dessuet, André Reymond, modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève (B 1 01) (Procédure accélérée)	Adopté le 3 décembre 2004

Service de l'agriculture

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 9122-A	Projet de loi sur la promotion de l'agriculture intégrant la motion 1474 concernant la promotion des produits du terroir genevois	Adopté le 21 octobre 2004

Protection de l'environnement

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 9317-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion et le compte de pertes et profits et le bilan des SIG pour l'année 2003	Adopté le 2 décembre 2004
PL 9414-A	Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissements des SIG pour l'année 2005	Adopté le 2 décembre 2004

IUE	Libellé	Adoption
IUE 106-A	Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de Mme Sylvia Leuenberger: Mais où en est et que fait le Conseil d'Etat pour imposer des standards HPE (haute performance énergétique) de type Minergie dans les constructions de nouveaux bâtiments publics s'il veut faire face à l'augmentation des prix du pétrole ainsi qu'appliquer tout l'arsenal légal en la matière dont on dispose dans notre canton?	Objet clos le 27 août 2004
IUE 107-A	Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de Mme Sylvia Leuenberger: A quand l'interdiction des gros 4x4 en ville de Genève? Les changements climatiques eux, n'attendront pas…	Objet clos le 27 août 2004
IUE 117-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz: L'été au frais	Objet clos le 21 octobre 2004

Protection de la nature

IUE	Libellé	Adoption
IUE	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Sami Kanaan : Abattage des Bois de la Bagasse à Ferney : Genève respecte-t-elle ses voisins français ?	Objet clos le 1er avril 2004

Division des exploitations et de l'intervention

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8845-A	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement autofinancé de 3'733'000 F pour la construction d'un espace de récupération cantonal au chemin des Châtats	Adopté le 23 janvier 2004
PL 9018	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 2'861'210 F pour le réaménagement des berges de la Versoix en aval du pont CFF	Adopté le 13 février 2004
PL 9269	Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclement de la loi 7658 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées d'Hermance sur la station d'épuration de Douvaine (F)	Adopté le 21 avril 2004
PL 9270	Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclement de la loi 6890 ouvrant un crédit pour le remplacement de l'installation de conditionnement thermique et de déshydratation des boues de la station d'épuration d'Aïre	Adopté le 21 avril 2004
PL 9075-A	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement autofinancé de 4'216'000 F pour la construction d'un espace de récupération cantonal à la Praille et d'un crédit d'investissement de 2'212'000 F pour la construction d'un dépôt en sous-sol pour l'office des transports et de la circulation (OTC)	Adopté le 22 avril 2004

Mobilité

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8450-A	Projet de loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50)	Adopté le 28 août 2004
PL 8884-A	Projet de loi modifiant la loi sur les Transport publics genevois (H 1 55)	Adopté le 23 septembre 2004
PL 9324-A	Projet de loi du Conseil d'Etat instituant une garantie d'un montant maximal de 226'000'000 F pour un/des prêt-s en faveur des TPG dont 190'000'000 F en vue de l'acquisition des investissements prévus dans le cadre du contrat de prestations 2003-2006 et 36'000'000 F en vue de refinancer des emprunts de 100'000'000 F échéant en décembre 2005	Adopté le 29 octobre 2004

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1514-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion pour le développement de l'offre Noctambus	Pris acte le 12 mars 2004
M 844-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant la présentation de la coordination des transports collectifs 2000 et circulation 2000	Pris acte le 22 octobre 2004

IUE	Libellé	Adoption
IUE 87-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Meylan : En décidant de rendre définitifs des aménagements provisoires qualifiés d'éphémères, le Conseil d'Etat garantit-il une gestion globale des circulations au centre-ville ? N'abandonne-t-il pas ses compétences à la Ville de Genève pour la mise en place d'une gestion de proximité étriquée ?	Objet clos le 1er avril 2004
IUE 82-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Weiss : En décidant de laisser la Ville fermer à la circulation une partie du boulevard de la Cluse, le Conseil d'Etat garantit-il la sécurité des personnes transportées à l'hôpital ?	Objet clos le 1er avril 2004
IUE 87-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Meylan : En décidant de rendre définitifs des aménagements provisoires qualifiés d'éphémères, le Conseil d'Etat garantit-il une gestion globale des circulations au centre-ville ? N'abandonne-t-il pas ses compétences à la Ville de Genève pour la mise en place d'une gestion de proximité étriquée ?	Objet clos le 13 mai 2004

➤➤➤

IUE	Libellé	Adoption
IUE 89-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Sami Kannan : Demande d'explications concernant le leasing transfrontalier des véhicules des TPG	Objet clos le 13 mai 2004
IUE 103-A	Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de M. Yvan Galeotto : Autoroute de contournement : un goût de bouchon	Objet clos le 27 août 2004
IUE 115-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Mark Muller : Ligne TPG 3 : que fait le Conseil d'Etat pour éviter d'asphyxier le quartier du Petit-Saconnex ?	Objet clos le 21 octobre 2004
IUE 122-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Sami Kanaan : Y a-t-il un pilote à bord des TPG ?	Objet clos le 21 octobre 2004
IUE 123-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Sami Kanaan : Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour que la nouvelle zone 30 dans le quartier Cluse-Roseraie soit sûre et crédible ?	Objet clos le 21 octobre 2004
IUE 124-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Réalisation d'une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant : mais que se passe-t-il ???	Objet clos le 21 octobre 2004
IUE 155-A	Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrillier : CEVA – Ne pas relâcher la pression	Pris acte le 16 décembre 2004

Pétition	Libellé	Adoption
P 806-C	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'amélioration de la circulation et du parcage à Genève	Pris acte le 12 mars 2004
P 1319-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la diminution du trafic automobile dans le village de Chancy	Pris acte le 19 novembre 2004
P 1375-C	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont du Centenaire, le chemin David Broillet et le chemin Gustave Rochette	Pris acte le 19 novembre 2004
P 689-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la circulation dans le village de Chancy	Pris acte le 19 novembre 2004

Rapports divers	Libellé	Adoption
RD 465-A	Rapport de la commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : a) le rapport annuel de gestion de l'entreprise des TPG pour l'exercice 2001 b) le rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2001	Pris acte le 13 février 2004
RD 443-A-I	Rapport de la commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'exercice 2000 de la Fondation des parkings	Pris acte le 19 novembre 2004
RD 472	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2001	Pris acte le 19 novembre 2004
RD 510	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2002	Pris acte le 19 novembre 2004

9. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

9.1 Eléments-clefs de la Présidence du département

9.1.1 Introduction

Bien que promise par certains indices comme une année de reprise économique, 2004 est restée bien en dessous des prévisions énoncées.

L'influence des conflits en Irak et au Moyen-Orient, l'augmentation des prix du pétrole subséquente, les craintes liées au terrorisme et l'évolution des cours du dollar, ont pesé lourdement sur les affaires et surtout sur la confiance et la dynamique des investisseurs. Cela s'est ressenti également au niveau local et notamment à travers les entreprises dont les produits et les services sont destinés à l'exportation.

De nombreuses cessations d'activité, faillites ou réductions de marché sont venues démentir les prévisions pourtant assez optimistes de fin 2003.

Au-delà de la haute horlogerie qui a continué sa progression de manière spectaculaire, seuls les établissements bancaires ont donné quelques frémissements de reprise, alors que d'une manière générale la consommation a marqué le pas.

Tout cela a eu pour corollaire un ralentissement de l'offre sur le marché de l'emploi et un chômage qui n'a pas pu être absorbé comme nous pouvions l'espérer.

9.1.2 Economie

En matière de promotion économique, le DEEE a concentré ses efforts à la création d'entreprises et aux transferts de technologies. Dans cet état d'esprit, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité la loi sur les incubateurs, dotant ainsi Genève de moyens d'encadrement important et porteurs à long terme.

Les aides financières à la création d'entreprises ont fait l'objet d'une analyse critique et objective du DEEE, laquelle a débouché sur un projet fédérateur des instruments à disposition (LAPMI, Start PME et OGCM) pour en accroître l'accessibilité et l'efficacité à terme. Le nouveau projet de loi devrait être soumis à l'examen du Grand Conseil en début 2005.

Avec la création d'Eclosion (incubateur des sciences de la vie), les collaborations avec nos Hôpitaux universitaires, nos Universités, l'EPFL, le CERN et les partenaires privés se sont renforcées et nous possédons aujourd'hui un potentiel de développement de haut niveau pour Genève et l'arc lémanique.

Par ailleurs, au-delà de BioAlps, association qui réunit les cantons de Suisse Occidentale dans le domaine de la promotion économique des biotechnologies et qui est gérée à Genève dans le cadre de l'OPI, la région Rhône-Alpes s'est associée à BioAlps dans différentes manifestations. Avec ses compétences reconnues en la matière à Lyon et Grenoble notamment, nous atteignons ensemble une taille critique remarquable et reconnue au-delà de notre continent.

C'est dans ce sillage également que la Confédération et l'Etat français ont décidé de créer une fondation franco-suisse pour la recherche et le développement des technologies.

L'année 2004 aura permis de finaliser les structures de cette fondation dont le siège et le secrétariat devraient être attribués à Genève sous la responsabilité de notre Département.

Dans ce même secteur, des collaborations étroites ont été établies avec le site d'Archamps avec le concours des HUG notamment dans des domaines de recherche bien définis.

Au niveau de la promotion économique à l'étranger, les efforts du DEEE, au-delà du renforcement avec le marché des NTIC aux USA, se sont tournés cette fois-ci résolument vers le marché chinois au potentiel de croissance extraordinaire.

Avec le concours de la CCIG et de la promotion économique du canton de Fribourg, lequel possède un réseau important de relations à Shanghai, un voyage promotionnel a été effectué en septembre 2004, avec une délégation de milieux économiques et industriels genevois. Une présentation des atouts de Genève a eu un grand succès, puisque plus de 120 industriels chinois ont assisté avec beaucoup d'intérêt à cette journée genevoise.

Des contacts ont été établis avec les autorités de Shanghai et les organisations du World Trade Center local. Des projets de collaboration ont été initiés, aussi bien à titre privé qu'institutionnel et des premiers résultats concrets ont déjà vu le jour pour nos entreprises.

Au vu du nouveau statut ADS (visas touristiques facilités) accordé à notre pays par la Chine en 2004, le marché touristique suisse peut envisager des nouvelles perspectives de croissance pour Genève en particulier.

C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris des démarches sur place avec une compagnie aérienne chinoise afin de pallier l'absence d'une ligne directe dans le réseau de Swiss. Relier Genève à Shanghai ou Pékin permettrait d'ouvrir pleinement le marché chinois.

Des contacts ont été entrepris via l'AIG et la compagnie Swiss pour examiner les modalités d'action.

Après la perte de TELECOM due à un marché européen saturé et en pleine crise économique, mais aussi à l'énorme potentiel que représente le marché asiatique et chinois en particulier, le Conseil d'Etat a décidé de surseoir momentanément au projet de restructuration du complexe Palexpo-Orgexpo et de construction d'un nouveau centre de Congrès. Le changement de direction d'Orgexpo, l'assainissement de ses structures et une nouvelle dynamique de prospection devrait permettre en effet de présenter un nouveau business-plan susceptible de revoir l'ensemble des paramètres et de trouver les moyens de doter Palexpo d'une salle de congrès nécessaire à son développement d'expositions d'affaire.

En parallèle, de nombreux travaux ont eu lieu de manière interdépartementale et avec la direction de l'AIG pour élaborer une nouvelle structure juridique. Celle-ci est aujourd'hui à bout touchant et devrait être présentée au début de l'année 2005 au Grand Conseil.

L'AIG poursuit un développement réjouissant de son réseau aérien avec des résultats financiers enviables, malgré les turbulences du marché de l'aviation civile internationale, une concurrence acharnée entre les compagnies d'aviation et les difficultés rencontrées par Swiss à s'imposer sur le marché.

Il en va de même pour la FTI dont les disponibilités en matière de surfaces disponibles s'amenuisent, de l'OPI, sans cesse interpellé pour assumer de nouvelles responsabilités et les autres institutions affiliées au DEEE.

9.1.3 Emploi

Les éléments évoqués dans l'introduction de ce texte ont malheureusement influencé négativement le marché de l'emploi et le taux de chômage de notre canton.

La concurrence sur le marché de l'emploi est particulièrement vive dans notre canton.

Centre économique d'une région ayant bien résisté en comparaison avec le reste du pays par rapport aux événements, les demandeurs d'emploi convergent vers Genève, de la région lémanique et de France voisine avec des compétences accrues et une volonté décuplée de trouver un emploi. Avec l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la libre-circulation des personnes (LCP) en juin 2004, le marché du travail s'est donc régionalisé avec Genève comme pôle économique d'attraction.

De plus, le nombre de chômeurs arrivant en fin de droit a fortement augmenté, accroissant ainsi le nombre de bénéficiaires de mesures cantonales, notamment des Emplois Temporaires Cantonaux (ETC).

De fait, le DEEE et l'OCE en particulier ont dû affronter avec réalisme les conséquences financières de la loi sur les mesures cantonales, donnant de plein droit l'accès aux ETC d'une durée de 12 mois et permettant aux bénéficiaires l'acquisition d'une nouvelle période d'indemnisation fédérale.

Les effets de cette politique généreuse s'apparente davantage à une prestation sociale qu'à une politique de réinsertion professionnelle. Elle prolonge en effet la durée du chômage de longue durée de manière excessive et finit par condamner à l'exclusion définitive celles et ceux qui en bénéficient.

Le système actuel, reconnu par les experts comme peu efficace, pèse lourdement sur les finances publiques.

Par ailleurs, ce régime unique en Suisse, crée des disparités de traitement entre cantons, que la Confédération ne saurait tolérer plus longtemps.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du projet de loi présenté par les partis de l'Entente, le DEEE a cherché un compromis pour éviter les effets pervers des conditions actuelles et maintenir les prestations du SECO à la hauteur des besoins du canton.

C'est ainsi que le DEEE a apporté toute une série d'amendements au projet de loi qui a finalement été adopté par le Grand Conseil en décembre 2004 et qui fait l'objet d'un référendum. Le peuple se prononcera au printemps 2005 sur ce sujet.

Le DEEE est favorable à une réduction des ETC à 6 mois mais il a assorti cette mesure de programmes de formation spécifiques issus de bilans de compétences appropriés et donnant les meilleures chances de réinsertion professionnelle.

Par ailleurs, il a demandé le maintien des ETC actuels pour les plus de 55 ans.

Il a également proposé une amélioration sensible des prestations financières accordées aux entreprises qui embauchent des chômeurs à travers les allocations de retour en emploi (ARE). On passera ainsi d'une indemnisation de 30% à 50% du salaire durant la première année et durant deux ans pour les chômeurs de 55 ans et plus.

Partenaires des entreprises, le DEEE a signé, en décembre 2003, un contrat de confiance avec les différents organismes publics et privés pour faire en sorte de privilégier le marché local de l'emploi, moyennant une collaboration accrue avec l'OCE.

Ce dernier a créé une cellule spécialisée à cet effet au service des entreprises et des demandeurs d'emploi. Son fonctionnement semble donner satisfaction à celles et ceux qui en font appel.

Dans ce contexte et vu les possibilités offertes également par le RMCAS pour les chômeurs se trouvant en situation de fin de droit, le DEEE et le Conseil d'Etat estiment que les conditions offertes aux demandeurs d'emploi à Genève sont encore largement les meilleures de l'ensemble du pays et refusent l'affirmation de démantèlement social martelée par les partis référendaires.

En parallèle, la Confédération a diminué la durée des indemnisations fédérales de 520 à 400 jours, avec la possibilité de demander le statu quo lorsque le taux de chômage excède 5%.

Genève, au vu de sa situation a déjà bénéficié de trois dérogations assorties néanmoins de sous-conditions strictes, de la part de la Confédération. Cette exception genevoise pourrait être remise en cause par un rejet de la modification proposée au souverain genevois.

Toujours dans le domaine de l'emploi, avec l'entrée en vigueur de la deuxième étape de la LCP, en juin 2004, et pour éviter des situations de dumping salarial, le Département s'est attaché à introduire des instruments efficaces de surveillance. Ainsi, le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi (CSME) a créé un groupe de travail chargé d'examiner les conditions salariales des permis délivrés, frontaliers et permis B.

L'observatoire genevois du marché de l'emploi, géré par l'OCSTAT, en collaboration avec le Laboratoire d'Economie Appliqué (LEA) de l'Université de Genève a mis au point une méthode pour définir les salaires en usage, ce qui permettra de mieux déceler d'éventuels abus.

Dans ce domaine, l'apport du CSME, chargé de gérer les mesures d'accompagnement de l'ALCP, est déterminant pour garantir l'équilibre économique et social et la paix du travail.

L'ensemble de ces mesures permettent à Genève d'être cité comme exemple au niveau suisse.

Enfin, le DEEE s'est également soucié de la situation des sans-papiers dans notre canton. Un groupe d'experts a étudié durant l'année 2004 les modalités d'intervention possible.

9.1.4 Affaires extérieures et solidarité internationale

A travers l'entrée en vigueur progressive des accords bilatéraux, les relations transfrontalières se sont accrues.

La Région Rhône-Alpes a accédé de plein droit à sa demande au Comité plénier du CRFG, un CRFG qui a fêté son 30e anniversaire en 2004.

Le CRFG a été réorganisé en conséquence et comportera désormais 5 commissions au lieu de quatre. Par ailleurs, un groupe de travail «Economie» a été créé dans le cadre de la commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG, coprésidée par le Président du DEEE et un Conseiller Régional délégué par le Président de la Région Rhône-Alpes.

Si la libre circulation des personnes a eu pour effet d'ouvrir davantage le marché de l'emploi alors que le taux de chômage à Genève a continué d'augmenter, un autre sujet a préoccupé le DEEE: celui de l'accès des entreprises genevoises aux marchés publics et privés en France.

La situation actuelle n'est pas loin de ressembler à une discrimination et l'on peut facilement comprendre l'agacement de nos entreprises et des associations professionnelles concernées.

S'agissant de la reconnaissance des qualifications professionnelles, dans les métiers du commerce et de l'artisanat, les obstacles ont pu être levés, après intervention du DEEE auprès du CRFG et des préfectures de départements et de région.

Les autres points conflictuels demeurent néanmoins qui concernent les marchés publics et particulièrement l'exigence de la garantie décennale. Les négociations sont aujourd'hui engagées entre la Confédération et le ministère français concerné qui tous deux ont été saisis de ce dossier par le Canton et le Préfet de Région.

Il faut espérer que des solutions soient trouvées par les autorités françaises rapidement afin de ne pas détériorer les bonnes relations qui existent aujourd'hui entre les partenaires transfrontaliers.

Toujours d'actualité, la refonte des organismes de coopération transfrontalière se heurte à un certain scepticisme de nos partenaires français et toutes les tentatives de lancer une réflexion pour aboutir à la création de nouvelles institutions transfrontalières plus efficaces et mieux adaptées à des réalités en constante évolution sont restées lettre morte. Néanmoins l'extension de l'accord de Karlsruhe au Canton de Genève permettra la création en 2005 de plusieurs groupements de coopération transfrontalière (GLCT), dotés d'une personnalité juridique et d'un budget propre.

Le Grand Conseil a par ailleurs voté un projet de loi en 2004 et 2005 allouant les montants nécessaires pour assurer le fonctionnement du Téléphérique du Salève, le temps de trouver une nouvelle forme juridique permettant aux deux parties, française et suisse, un financement conjoint et sur la durée de cette installation. Un GLCT (Groupement local collaboration transfrontalière) est en cours d'élaboration et devrait voir le jour au début de l'automne 2005. Quant aux programmes Interreg, ils poursuivent leur progression, souvent dans l'ombre et mériteraient, tout comme les actions menées sur le plan transfrontalier, une meilleure visibilité.

La solidarité internationale a subi les effets des rigueurs budgétaires et la progression espérée et conforme aux intentions de la loi n'a pas pu avoir lieu. Bien au contraire, les restrictions imposées par le Grand Conseil au budget 2005 nous obligeront à prendre des mesures particulières pour faire face aux engagements pris et pouvoir répondre à de nouvelles demandes.

9.1.5 Conclusion

En conclusion, les préoccupations présentes en 2004 se retrouveront en grande partie en 2005. Afin d'y répondre, une collaboration accrue des services du Département et des organismes affiliés sera indispensable. L'implication des fonctions transversales du Département – secrétariat général, affaires juridiques, ressources humaines, contrôle de gestion, système d'information et budget – sera indispensable, au vu de la complexité croissante des problèmes et de la stabilisation, voire de la diminution des ressources allouées.

La mise en œuvre des futurs dispositifs adaptée à la situation actuelle permettra à notre canton de faire face à la conjoncture économique, sans prétériter les finances publiques.

Un dialogue et une concertation avec tous les acteurs concernés – reposant sur une économie dynamique et ouverte – permettront, malgré les difficultés rencontrées, de relever les défis et les mutations qui attendent notre canton.

9.2 Eléments-clefs par grand secteur

9.2.1 Affaires économiques

Alors que l'économie genevoise, qui avait pourtant bien résisté aux avis de tempête conjoncturelle qui s'étaient succédés à partir de mi-2001, laissait entrevoir de forts signes de reprise pour l'année 2004, force est de constater que les espérances de croissance pour cette année n'ont pas été vérifiées. Dans la majeure partie de l'année, les indicateurs n'ont pas montré de tendances claires. L'industrie d'exportation a retrouvé, au cours de l'année 2004, un niveau réjouissant, notamment pour l'horlogerie, qui agit comme un véritable dopant des exportations genevoises, de même que pour les secteurs des équipements électriques et électroniques. L'activité du commerce de détail est restée satisfaisante, ce qui n'a pas été le cas de l'hôtellerie, de la restauration ou de la construction.

Marqué lors des deux premiers trimestres de l'année 2004, le niveau de l'emploi s'est stabilisé au cours du troi-

sième trimestre, ce qui n'a toutefois pas été confirmé au niveau des demandeurs d'emploi, dont le nombre a augmenté au cours du deuxième semestre. Genève vit donc toujours ce paradoxe, qui veut qu'elle reste une place économique attractive, mais ne fait pas baisser le nombre de chômeurs. L'attractivité de la place économique genevoise s'est en effet vérifiée par l'arrivée de nouvelles entreprises et surtout par le développement considérable d'entreprises déjà installées à Genève.

Au cours de l'année 2004, le Département a ainsi continué à renforcer de nouveaux centres de compétence par le biais de l'arrivée et du développement d'entreprises à haute valeur ajoutée. L'aide aux entreprises a été renforcée et réorganisée, notamment par la mise sur pied du projet de loi sur les incubateurs, voté par le Grand Conseil en décembre 2003 et entré en application dans le courant de l'année 2004. Ce nouvel outil, à disposition de l'Office de la promotion économique, lui permet de renforcer son action dans une phase encore plus en amont du processus de création d'entreprises. Enfin, les axes prioritaires continuent à s'inscrire dans la droite ligne des recommandations effectuées par le Conseil Stratégique de la Promotion Economique (CSPE).

Les axes majeurs de l'activité ont été :

– renforcement du pôle des biotechnologies à Genève ;
– aide aux entreprises et à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée ;
– maintien des conditions cadres concurrentielles en ce qui concerne l'installation et le développement des entreprises ;
– maintien de l'attractivité de l'activité économique en regard de la cohérence de tous les acteurs et instances concernés.

9.2.2 Marché du travail

Outre les tâches courantes de gestion et de coordination, l'activité de la direction du marché du travail (DMT) a été essentiellement marquée par quatre dossiers :

– l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) dès le 1er juin 2004 ;
– les débats relatifs à la révision du régime des mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit avec le PL 8938 ;
– la problématique du travail clandestin et du renforcement de la lutte contre le travail au noir ;
– la collaboration interinstitutionnelle et la coordination régionale.

L'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'ALCP

Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), dont la DMT assure le secrétariat et dans lequel elle représente le DEEE, a mené plusieurs débats relatifs au contrôle de l'évolution quantitative des autorisations de travail depuis le 1er juin. Une délégation tripartite a procédé à l'examen de l'ensemble des permis délivrés.

Par ailleurs, le CSME a poursuivi les réflexions relatives à l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) et aux critères permettant de constater les usages et, par là, de disposer des instruments nécessaires pour détecter les éventuels abus en matière de conditions de travail.

Il convient de relever que le dispositif mis en place à Genève est considéré par les autorités fédérales comme exemplaire.

C'est ainsi que, constituant en novembre une task force tripartite destinée à faire le point et évaluer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, le département fédéral de l'économie a intégré la DMT pour représenter le canton, à côté des cantons de Bâle-ville et de Zurich.

L'activité des services a été également marquée par l'ALCP

– L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) veille à la coordination des activités de contrôle, notamment celles des commissions paritaires, et prononce des sanctions relatives aux travailleurs détachés.
– L'office cantonal de l'emploi (OCE) a mis en place une équipe de prospecteurs de places vacantes destinée à renforcer la capacité de placement des demandeurs d'emploi.
– L'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) a renforcé sa collaboration avec l'OCIRT et l'OCE pour favoriser dans toute la mesure du possible l'engagement de travailleurs résidents.

Au niveau de la présidence du département, des contacts avec les partenaires sociaux de plusieurs secteurs économiques ont été organisés, pour veiller à ce que les demandeurs d'emploi genevois ne soient pas prétérités par l'assouplissement des conditions de délivrance de nouveaux permis.

La révision du régime des mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit

Le dépôt du PL 8938 au Grand Conseil a été l'occasion d'un débat de fond sur la loi cantonale qui institue les allocations de retour en emploi (ARE) et les emplois temporaires cantonaux (ETC). Le département a constamment milité pour que soient assurés aux demandeurs d'emploi qui bénéficient de ces mesures des qualifications et des soutiens améliorant l'efficacité de leur réinsertion professionnelle.

Parallèlement, tout le processus de suivi dès l'entrée au chômage a été renforcé par l'OCE, en collaboration également avec le Seco. Le double objectif d'éviter l'exclusion sociale pour une durée excessive du chômage, et de mettre en œuvre des moyens de réinsertion mieux ciblés, a été intégré dans la décision du Grand Conseil.

Travail au noir, travail clandestin

Pour donner suite à la motion 1555 concernant les sans-papiers, le Conseil d'Etat a chargé le CSME d'étudier la problématique du respect des conditions de travail pour tous les travailleurs, y compris clandestins, et de la lutte contre l'immigration clandestine par des sanctions renforcées. Le groupe de travail constitué à cette fin a remis son rapport au CSME.

Dans ce même contexte, le département a confié au Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève un mandat d'étude sur le secteur clandestin de l'économie domestique à Genève, dont le rapport a été déposé à la fin de l'année.

Enfin, le Conseil d'Etat a décidé de la création d'un groupe de travail chargé de renforcer la lutte contre le travail au noir. Composé de l'ensemble des administrations intéressées, il a pour mission de coordonner systématiquement toutes les actions en la matière.

La collaboration interinstitutionnelle et la coordination régionale

Sur le plan cantonal, la DMT a poursuivi son travail de collaboration interdépartementale, notamment sur le plan de l'intégration des étrangers et du développement durable.

En collaboration avec le DASS et le DIP, la DMT a procédé à un inventaire de toutes les actions communes à plusieurs services, de manière à visibiliser et à hiérarchiser les projets dans le cadre du Groupe interdépartemental pour l'emploi (GIDE).

Sur le plan régional, la DMT a assuré la présidence de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi, ainsi que, en tant que vice-président de l'Association des offices suisses du travail (AOST), les relations avec les autres cantons et le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Dans le domaine transfrontalier, et notamment pour prendre en compte l'augmentation des flux entre le canton et la France voisine, la DMT copréside, dans le cadre de la commission économie, emploi et formation professionnelle du Comité régional franco-genevois (CRFG), un groupe de travail Genève - Rhône Alpes chargé de développer les relations entre les deux parties, notamment pour ce qui concerne le traitement du chômage et les mesures de réinsertion.

9.2.3 Affaires extérieures

Avec l'entrée en vigueur, le 1er juin 2004, de la deuxième phase de l'accord de libre circulation des personnes, le canton de Genève a vu s'accélérer son intégration progressive au contexte européen et à la région voisine. Ce qui rend la coopération transfrontalière et régionale plus nécessaire que jamais.

L'émergence dans les relations transfrontalières de nouvelles problématiques liées à l'application des accords bilatéraux (entrés en vigueur le 1er juin 2002) et à la mise en place de leur deuxième phase, ont nécessité une attention particulière du Département. Par le biais de la Direction des affaires extérieures (DAE), il a œuvré pour aplanir les difficultés identifiées et informer au mieux les acteurs concernés.

Le 16 janvier 2004, la DAE a organisé, en concertation avec le DJPS, un forum auquel ont participé quelque 800 personnes. Cette manifestation a permis d'informer les employeurs et les partenaires sociaux sur les nouvelles procédures facilitées pour l'obtention des permis de travail. Par ailleurs constatant les difficultés rencontrées par les entrepreneurs genevois pour accéder au marché français – en particulier pour ces soumissions de marchés publics –, le Département est intervenu avec fermeté auprès des instances concernées. D'entente avec le DAEL, il a fait relayer auprès de la Confédération le problème des marchés publics qui se traite au niveau des Etats. Parallèlement il est intervenu auprès du Comité Régional franco-genevois (CRFG) et des préfectures, obtenant gain de cause pour que soient levés les obstacles liés à la qualification professionnelle et aux assurances sociales des personnes travaillant à la fois en Suisse et en France. A cet égard, le Comité régional franco-genevois et la DAE ont pleinement joué leur rôle de «facilitateurs», de coordinateurs et de relais pour faire aboutir ces dossiers.

Au niveau des instances transfrontalières, le Département s'est efforcé de faire avancer leur réforme. Un premier pas a été franchi dans ce sens avec l'intégration à part entière de la Région Rhône-Alpes dans le CRFG.

Ce rapprochement a permis de conforter certaines collaborations dans le domaine de la recherche des sciences de la vie. Lancée en 2003, l'idée de créer une fondation franco-suisse de la recherche et des technologies s'est concrétisée par l'approbation de ce projet par tous les partenaires suisses et français. Un programme de travail et une planification ont été définis. A noter que le canton de Genève a été retenu comme siège de la Fondation. Par ailleurs, une collaboration plus institutionnelle a été engagée avec la société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois pour accompagner, en collaboration avec les HUG, la réalisation d'un pôle de recherche transfrontalier sur le vieillissement et la longévité.

Conscient que la collaboration transfrontalière ne pouvait aboutir à des réalisations concrètes qu'en s'appuyant sur des bases légales solides, le Département s'est également investi pour faire aboutir l'extension de l'accord de Karlsruhe qui est entrée en vigueur pour le canton de Genève, le 1er juillet 2004. Avec pour corollaire un vaste chantier qui consiste à expérimenter un nouvel outil de coopération : le «groupement local de coopération transfrontalière» (GLCT) qui dispose d'une personnalité juridique et d'un budget propre.

Quatre GLCT sont actuellement en cours de réalisation, auxquels la Direction des affaires extérieures travaille, en coordination avec les partenaires français et les autres départements concernés.

L'un d'entre eux doit permettre de résoudre la question du financement conjoint du Téléphérique du Salève qui, périodiquement menacé de fermeture, verrait sa pérennité garantie par cette structure juridique de droit public.

Les évolutions importantes qui sont à l'œuvre, en Europe, comme dans la région (libre circulation, croissance démographique et économique, ouverture du marché de l'emploi etc.) dessinent les contours d'une région franco-valdo genevoise qui tend vers l'homogénéisation. Une agglomération transfrontalière voit le jour, dont la bonne gestion devient un enjeu majeur pour l'avenir de Genève.

Face à ces enjeux, le DEEE, a donc mené sur tous les fronts une politique coopération constructive et résolue, non seulement dans le domaine transfrontalier ou les programmes INTERREG, mais également à travers la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, dont le canton de Genève assure pour deux ans la présidence.

Enfin, dans un contexte budgétaire difficile, le Département s'est efforcé de mener une politique de Solidarité internationale cohérente et transparente et contrôlée. Proposant de poursuivre, même graduellement l'objectif énoncé par la loi, il a souhaité pouvoir lui consacrer en 2004, au moins 0,3% du budget de l'Etat. Si, en raison des restrictions budgétaires, il a dû consentir au plafonnement du montant dévolu à la Solidarité internationale, le Département reste toutefois fermement attaché à ce principe qui fonde, en bonne partie, «l'esprit de Genève».

9.2.4 Affaires juridiques

Les services juridiques du DEEE ont dû traiter notamment des projets de lois déposés par les députés au Grand Conseil.

Ils ont également travaillé sur des projets de lois propres au département, voire transversaux avec d'autres départements, innovants et importants par le contexte

qu'ils touchent et de par leurs conséquences sur l'économie genevoise et le marché du travail, et ce principalement dans les domaines suivants : inspection et relations du travail, tourisme, chômage, statut du personnel, Aéroport international de Genève et refonte de la législation sur l'aide aux entreprises.

9.2.5 Finances et des services généraux

Cette direction regroupe dans une logique organisationnelle plusieurs métiers à connotation transversale afin de favoriser les synergies. Elle a pour but d'être «au service des services». Ces fonctions sont les suivantes : ressources humaines (depuis le 1er mars 2004), systèmes d'information et organisation, finances et comptabilité, contrôle de gestion, contrôle financier interne, planification et budget.

2004 a été riche en actions diversifiées pour la Direction départementale des finances et des services généraux (DDFSG) tant sous l'angle stratégique que plus opérationnel. Cette variété se retrouve tant par la nature des dossiers traités que les domaines abordés.

Outre de multiples et importantes questions liées au chômage (contenu et gestion de l'enveloppe Seco, emplois temporaires cantonaux, engagements d'auxiliaires, projets en systèmes d'information), aux douzièmes et aux budgets, au volet qualitatif des ressources humaines ou encore à l'efficience et l'efficacité des processus administratifs qui commencent par la mise à disposition d'informations et d'instruments de gestion adaptés; les axes 2004 peuvent être présentés de la manière suivante :

- déploiement («un pour un» dans une première étape) au sein du DEEE de la comptabilité financière intégrée (CFI);
- application des recommandations 2003 (les dernières le seront dans le premier semestre 2005) de l'Inspection cantonale des finances (ICF) en particulier si elles ont permis de faciliter l'introduction de la CFI;
- appui et collaboration avec les services du département;
- suivi et traitement de demandes du département des finances et de la commission des finances;
- expertises fournies dans le cadre d'importants projets de loi (Aéroport international de Genève et aides aux entreprises notamment);
- mise en œuvre des bases d'un contrôle de gestion en particulier à l'OCE et sur les emplois temporaires cantonaux;
- appui en matière de système d'information en général («nouvel Intranet»), du marché du travail et celui des entreprises avec des premiers résultats concrets (OGIMI, Controlling);
- mise en place d'une manière de travailler permettant de gérer stratégiquement les systèmes d'information du DEEE, avec une collaboration accrue entre les différents acteurs (SSI, directions, CTI) en recherchant les ressources nécessaires;
- développement de divers éléments en lien avec l'organisation du travail et des structures tant en interne de la DDFSG que sur l'ensemble du département (directives et procédures, système documentaire par exemple);
- formation des collaborateurs financiers;
- préparation en lien avec le projet GE-Pilote;
- traitement de dossiers divers et suivi (par exemple : suivi des rapports de l'ICF, TVA, IFRS-IPSAS) au regard des multiples entités tierces (Palexpo, Halle 6, FTI, etc.).

En résumé, l'année 2004 a été extrêmement chargée. Elle est le reflet de difficultés qui se font jour mais aussi des résultats progressivement obtenus en vue de préparer le futur, entre autres sous l'angle de la rationalisation et de l'optimisation des divers types de ressources. Dans ce cadre, il s'agira aussi de fixer de manière plus claire le champ de compétence et les acteurs en matière de contrôles interne et externe.

9.3 Eléments-clefs par service

9.3.1 Présidence et secrétariat général

Au sein de ce service sont regroupées les directions stratégiques du département : les affaires économiques, le marché du travail et les affaires extérieures. Ces dernières sont accompagnées et soutenues par deux fonctions transversales : juridique ainsi que finances et services généraux.

L'optimalisation de la répartition des responsabilités afin d'élargir le champ de compétence des services d'état-major. La complexité croissante des dossiers traités et la nécessité de faire face à un environnement toujours plus complexe et imprévisible requiert donc des forces et compétences nouvelles avec un renforcement du travail pluridisciplinaire. Depuis mi-2004, la fonction de secrétaire général est remplie ad interim.

9.3.1.1 Communication

Concernant la communication qui joue un rôle important au vu de l'activité déployée par le département, les points suivants sont à relever :

Missions

- Assumer la responsabilité générale d'une communication interne et externe facilitant l'exercice des missions et des métiers du DEEE;
- assurer la cohérence des actions de communication du DEEE, aussi bien à l'interne qu'à l'externe;
- renforcer l'identité et la cohésion au sein du Département.

Objectifs 2004

Poursuivre les efforts entamés en 2003, visant à :

Pour la communication interne :

- renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance au DEEE;
- améliorer et stimuler les flux d'information transversaux DEEE.

Pour la communication externe :

- mieux faire connaître le DEEE et ses actions;
- soutenir les offices et les services du DEEE dans leurs actions de communication externe.

Réalisations principales 2004 :

- Mise sur pied des structures de coordination départementales liées à la communication (Groupe communication DEEE et Groupe web).
- En collaboration avec le service des systèmes d'information, création d'une nouvelle plate-forme Intranet pour l'ensemble du DEEE.
- Conception et création d'un nouveau support d'information interne (en remplacement du journal interne imprimé) par l'utilisation de la technologie Intranet.
- Conception et organisation d'une campagne de communication pour lutter contre les préjugés sur les chômeurs.
- Organisation de deux séminaires pour présenter les prestations de l'OCE à l'attention des employeurs du canton.
- Mise sur pied de l'inauguration du nouveau Centre ORP (Office régional de placement) du Bouchet.
- Création d'une nouvelle documentation à l'attention des demandeurs d'emploi du canton.
- Organisation de la soirée des collaborateurs du DEEE 2004.
- Organisation du deuxième Noël des enfants DEEE.

9.3.1.2 Direction des affaires économiques

Priorités

1. Assurer la liaison avec tous les organismes liés au Département ou partenaires, ayant des missions à caractère économique à l'échelon de Genève et de la Suisse.
2. Superviser et stimuler les activités de l'Office de la promotion économique et de l'Office cantonal de l'inspection du commerce.
3. Renforcer la participation du DEEE à des groupes de travail interdépartementaux, sur des objets comprenant une dimension et des incidences économiques, afin de veiller au maintien et à l'amélioration des conditions-cadres, favorisant le développement des entreprises. Représenter le Département au sein de diverses commissions.
4. Intensifier les activités de promotion économique dans le secteur des biotechnologies à l'échelon régional, dans le cadre de BioAlps; représenter le DEEE au sein de diverses commissions.
5. Préparer et examiner les projets de lois cantonaux et analyser les consultations fédérales en rapport avec l'économie.
6. Réviser le processus et les outils d'aide aux entreprises et mettre en place la loi sur les incubateurs.

En référence aux six points mentionnés ci-dessus, l'activité de la direction des affaires économiques s'est principalement déployée de la manière suivante :

Point 1

- Participation aux séances plénières, aux groupes de travail et aux diverses séances de commission de la Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO).
- Analyse des implantations d'entreprises et des nouveaux droits de superficie en zones industrielles, en relation avec la FTI.
- Suivi de la situation concernant Palexpo-Orgexpo et participation aux mesures de restructuration interne vécues au cours de l'année 2004.
- Mise sur pied et animation d'une plate-forme d'analyse et d'information visant à estimer l'offre en matière de congrès internationaux et aboutir à des offres coordonnées, en collaboration avec Palexpo, Genève Tourisme, le CICG et plusieurs partenaires de services.
- Assurer le secrétariat du Comité de direction et du Conseil de fondation de l'OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève), et le suivi de leurs décisions.
- Assurer le secrétariat du Conseil Stratégique de la Promotion Economique.
- Animation de groupes de travail particuliers et suivi de leurs décisions.

Point 2

- Entamer la révision du réseau exogène de l'Office de la promotion économique.
- Elaboration et mise sur pied d'un accord de coopération avec le canton de Fribourg en matière de promotion économique exogène.
- Mise en place de la loi sur les incubateurs et intégration de cette dernière dans le cadre des outils de l'Office de la promotion économique.
- Préparation, supervision et direction des travaux relatifs aux projets de lois sur la refonte des aides aux entreprises, projet qui devrait être déposé auprès du Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2005.

Point 3

- Participation aux séances de travail de la plate-forme interdépartementale relative aux transports, instituée par la délégation du Conseil d'Etat aux transports.
- Multiples interventions auprès du Seco, afin de dénoncer les cas d'abus constatés, violant le principe de l'Arrêté fédéral en faveur des zones en redéploiement (Arrêté Bonny).
- Mise sur pied d'une plate-forme avec le DAEL afin d'examiner l'implantation de centres commerciaux.
- Participation au comité de pilotage MICA (Communaux d'Ambilly), participation au comité de pilotage Bernex-Est.
- Tout au long de l'année, la direction des affaires économiques a également eu pour priorité les collaborations transversales :
  - avec différents offices du département («Office de la main-d'œuvre étrangère»; «Office cantonal de l'emploi»; «Office cantonal de l'inspection et des relations du travail»; «Office cantonal de la statistique»);
  - avec d'autres départements (DJPS : Office cantonal de la population; différents services du DAEL relatifs aux questions d'aménagement et de construction [émission de nombreux préavis] et le service des acquisitions foncières);
  - avec le DF concernant certains dossiers d'entreprises;
  - participation aux groupes de travail Etat-Ville de perspectives économiques;
  - participation au groupe de travail Ecosite;
  - participation au groupe de travail Mobilité Aéroport-Palexpo-Arena;

- collaboration avec le CAGI et la direction des affaires extérieures (soutien régional et transfrontalier; participation à la mise en œuvre des accords bilatéraux).

– La direction des affaires économiques tient également un rôle actif dans la politique de délivrance des autorisations de travail. Elle a notamment participé activement à la mise en œuvre de la libre circulation des personnes à partir du 1er juin 2004. En sa qualité de représentante du DEEE, elle siège par ailleurs au sein de deux commissions gérées par l'Office de la main-d'œuvre étrangère, organe de préavis en matière des autorisations de travail délivrées aux ressortissants d'Etats ne faisant pas partie de l'UE des quinze. Dans le cadre de ce mandat, elle déploie également une activité de conseils et soutient activement tous les projets présentant un intérêt économique pour le canton de Genève, qu'il s'agisse de nouvelles implantations d'entreprises locales, en collaboration avec l'Office de la promotion économique ou des partenaires économiques. Les intérêts de la Genève internationale sont également pris en compte.

Point 4

– **BioAlps**: le canton de Genève est l'un des deux fondateurs de cette association de promotion des sciences de la vie, qui regroupe 5 cantons romands, leurs institutions universitaires et hospitalières, ainsi que l'EPFL. BioAlps est chargée de favoriser l'essor des sciences de la vie et du domaine biomédical en Suisse romande. Outre les cantons, elle regroupe de nombreuses institutions académiques: EPFL, ISREC, Institut Ludwig, Université de Genève, HUG, Université de Lausanne, CHUV, Université de Fribourg, Université de Neuchâtel, Haute Ecole Valaisanne, le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique ainsi que l'Institut Suisse de Bio-Informatique. Elle constitue une puissante plate-forme pour la promotion économique régionale et surtout pour le développement des entreprises, la valorisation de l'innovation issue des instituts de la région et le transfert technologique.

  Au cours de l'année 2004, BioAlps a porté deux manifestations-phares en Suisse Occidentale, soit BioData à Genève et Nanotech à Montreux. Par ailleurs, BioAlps a coorganisé avec Swiss Biotech et le Seco la présence de notre région et de ses start-up dans 5 manifestations internationales importantes. Le site internet *www.bioalps.org* a vu son contenu s'étoffer et sa fréquentation augmenter de 650 à 9'000 visiteurs mensuels. Un numéro spécial de l'AGEFI, avec version résumée en anglais, a été consacré aux biotechnologies et technologies médicales en Suisse Romande, avec le sponsoring et le concours actif de BioAlps.

  Ce groupement, dans lequel le Département est très actif via l'action de la direction des affaires économiques et l'Office de la promotion économique, représente parfaitement l'excellence de la région: ce pôle regroupe plus de 200 entreprises ainsi que 500 centres de recherches, laboratoires et parcs scientifiques. La région lémanique occupe la première place suisse en ce qui concerne la recherche biomédicale et, selon *Science Magazine*, représente le pôle d'excellence N° 1 en Europe continentale.

  BioAlps a pour but de promouvoir les start-up de Suisse Romande, en finançant leur présence dans des manifestations régionales et internationales, en vue de contacter des investisseurs et de renforcer leur notoriété. C'est ainsi qu'en 2004, 13 entreprises romandes ont participé à **Medica 2004**, la plus grande foire européenne des technologies médicales qui s'est tenue à Düsseldorf. Sur l'ensemble des entreprises présentes au pavillon BioAlps, cinq étaient genevoises. L'Office de la promotion économique participe activement à différentes manifestations via BioAlps, il fait par ailleurs la promotion des atouts spécifiques de la région via ses outils de communication: ainsi en 2004 de nombreux articles des publications *Why Geneva* et *Genève Entreprises* ont traité des entreprises et centres de recherche de la région.

– *Incubateur Eclosion*: à la suite du vote de la loi du 19 décembre 2003 instituant une subvention globale pour le fonctionnement des incubateurs, l'incubateur Eclosion a été fondé, sa convention avec l'Etat a été signée, son capital, dépassant 10 millions de francs, a été réuni et une quarantaine de projets ont été examinés; 6 projets d'entreprise sont actuellement en construction. Les locaux ont été inaugurés le 2 décembre 2004 par M. Carlo Lamprecht, Président du Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures, cet incubateur représente une première suisse dans le domaine.

  La mission d'Eclosion est d'accompagner le cheminement des chercheurs de la sortie du laboratoire à la concrétisation du concept, une étape-clef qui permet aux entrepreneurs de convaincre partenaires industriels et/ou financiers. Eclosion offre aux entreprises naissantes les moyens nécessaires en termes d'infrastructure (petites unités de laboratoires), de support de gestion (accompagnement), ainsi que le capital de démarrage, de manière à mettre des projets novateurs à fort potentiel de développement sur les rails du succès.

  Eclosion est basé sur un modèle original de financement mixte, public et privé. L'infrastructure, les services spécialisés et les équipements nécessaires au démarrage de ces entreprises sont financés par l'Etat. Par contre, les capitaux de démarrage servant au financement des activités des start-up ont été levés par les fondateurs auprès d'investisseurs institutionnels, d'industriels et de personnes privées.

  L'incubateur répond à un réel besoin au niveau local. Désormais les découvertes pourront être valorisées dans la région et y créer des emplois. Pour le détail des résultats du fonctionnement d'Eclosion, veuillez consulter la rubrique «Organismes d'aides et de financement aux entreprises» de ce rapport.

– *BioData*: pour la troisième fois consécutive, ce symposium international des sciences de la vie s'est tenu à Genève. Cette importante manifestation réunit à la fois les secteurs financiers, les jeunes entreprises et les jeunes pousses et permet ainsi de générer des alliances stratégiques. Elle permet à la région lémanique de s'afficher comme lieu phare des biotechnologies.

Point 5

– Préparation des réponses du Conseil d'Etat ou participation à ses réponses concernant de multiples consultations fédérales, et notamment:

– nouvelle Politique Régionale de la Confédération;

– location Switzerland, programme de promotion économique du Seco;

– loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité et révision de la loi sur les installations électriques; modification de la loi sur le marché intérieur;
– loi sur la TVA, avant-projet de 2e réforme de l'imposition des sociétés, et d'autres consultations en matière fiscale ayant des incidences économiques;
– modification du code des obligations en matière de transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction; ordonnance concernant l'indication des prix;
– loi sur l'assurance contre les risques à l'exportation;
– protection des indications géographiques et mise à jour de l'inventaire des indications à protéger;
– toutes les consultations fédérales relatives aux transports ou à la mobilité;
– toutes les consultations fédérales relatives à l'environnement ayant des incidences économiques (loi sur le CO_2, loi relative aux huiles minérales, recommandations concernant les installations à forte fréquentation, etc.).

Point 6

– Comme convenu lors de la mise en place de la révision de la LAPMI (loi d'aide aux petites et moyennes industries) et suite à la mise sur pied du projet de loi sur les incubateurs (regroupant l'incubateur Eclosion, la FONGIT et GENILEM), la direction des affaires économiques, en collaboration avec l'Office de la promotion économique, a initié un projet de loi visant au regroupement des aides aux entreprises actuellement relevant de la compétence de Start-PME, de la LAPMI, et de l'OGCM.
– La direction des affaires économiques est également partie prenante dans les projets transfrontaliers suivants:

  Rectangle d'Or: la direction des affaires économiques a participé au Comité de pilotage, ainsi qu'au Comité restreint de ce projet. En particulier, elle a pris un rôle très actif dans le Groupe de travail qui a défini et attribué le mandat d'Etude économique, fiscale et financière destiné à établir la faisabilité économique, financière et fiscale des projets de développement prévus dans l'aire du Rectangle d'Or.

  Biopark d'Archamps: la direction des affaires économiques s'est penchée attentivement sur ce projet, en pleine coopération avec la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) qui le soutient. Elle a veillé à ce que l'étude de faisabilité entreprise avec le soutien financier d'Interreg soit cadrée de manière à ce que les besoins des Hautes Ecoles lémaniques soient bien respectés. Ceci étant le cas, elle a soutenu activement la signature d'une convention qui associe le DEEE, le DASS, le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Genevois Savoyard à la réussite d'un Centre d'études du Vieillissement dans le Biopark d'Archamps.

  Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie: l'idée de la création d'une telle fondation a été lancée en novembre 2003 par Monsieur Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Cette fondation, dont le siège sera à Genève, vise à créer un outil de collaboration opérationnel entre régions limitrophes françaises et suisses. Elle permettra d'établir des liens entre les chercheurs des Universités, des Hautes Ecoles, des hôpitaux, et les grands groupes industriels, les start-up et les PME (petites et moyennes entreprises) afin de mettre en œuvre toutes les mesures pratiques facilitant le montage et la réalisation de projets communs de recherche appliquée en vue d'utilisations industrielles (ex. projet Interreg DOMINOS entre les universités de Genève et de Besançon). Les domaines prioritaires fixés sont les biotechnologies et les technologies médicales, la chimie et la science des matériaux, les nanotechnologies, les microtechniques et la microélectronique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que les technologies de l'environnement. Un membre de la direction des affaires économiques a été désigné Secrétaire général ad intérim pour le montage de la Fondation.
– La direction des affaires économiques a effectué plusieurs présentations de l'économie genevoise et de ses potentiels de développement, notamment dans le cadre des auditions concernant le rating de l'Etat de Genève.
– La direction des affaires économiques est également intervenue dans des dossiers d'entreprises particulières, considérant notamment l'urgence de certaines situations.

9.3.1.3 Direction du marché du travail
(Voir chiffres 9.3.4; 9.3.5 et 9.3.6)

9.3.1.4 Direction des affaires extérieures
Voir chiffres 9.3.11 et 9.3.12)

9.3.1.5 Direction des affaires juridiques

Missions

La direction des affaires juridiques a pour première mission d'être le conseiller juridique du chef du département, du secrétaire général et des directeurs des divers domaines d'activités du département (réponse aux consultations juridiques fédérales et cantonales, avis de droit, rédaction de projets de lois, règlements, décisions, contrats et ressources humaines). Elle assiste en outre les divers offices rattachés au département en fonction des besoins exprimés. Elle est aussi fortement impliquée dans des domaines transversaux intéressant les autres départements de l'Etat. Elle gère également, comme autorité de première instance, les dossiers liés à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle traite, pour le compte du département, l'ensemble des recours déposés en matière de main-d'œuvre étrangère. Enfin, de la direction des affaires juridiques dépendent le registre du commerce et des régimes matrimoniaux et l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (voir ci-après).

Objectifs 2004/Priorités

Les objectifs spécifiques de la direction des affaires juridiques sont étroitement liés aux axes directeurs définis par la présidence du département.

Au nombre des chantiers particulièrement importants qui ont été traités en 2004, il convient de citer:

– entrée en vigueur de la deuxième étape de l'accord sur la libre circulation des personnes, ainsi que des mesures d'accompagnement: élaboration des modifications légales et réglementaires nécessaires et mise en œuvre concrète des changements induits, notamment par l'adoption des règlements d'application de

l'ordonnance fédérale sur la libre circulation des personnes (ROLCP) et de l'ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers (ROLE);
- adoption de la loi sur l'inspection et les relations du travail;
- entrée en vigueur de la loi instituant une subvention globale de fonctionnement pour des incubateurs (soutien logistique à la création d'entreprises);
- adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays;
- restructuration juridique et financière de Geneva Palexpo et financement du centre de congrès : suite au départ de Telecom pour Hong Kong, le projet de loi a été retiré par le Conseil d'Etat. Il est prévu que le gouvernement revienne devant le parlement avec de nouvelles propositions en 2005;
- réforme du statut de l'Aéroport international de Genève: cette réforme est toujours en cours à la fin de l'année 2004, vu l'importance du dossier;
- loi modifiant la loi en matière de chômage (référendum en cours).

Autres activités / Réalisations 2004

Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (lex Koller)

1. Statistiques

	2004
Affaires en suspens au 31 décembre 2003	14
Affaires nouvelles	44
Autorisations d'acquisition:	
– couverture de créance	1
– réserves mathématiques	0
– logements sociaux	2
– institutions de prévoyance	0
– but d'intérêt public	0
– héritier(s) institué(s)	2
– placement compagnie d'assurance	1
Révocation de charges	3
Révocation d'arrêté	0
Refus	1
Décisions de non-assujettissement à la loi fédérale	32
Demandes retirées ou sans objet	7
Affaires terminées	49
Affaires en suspens au 31 décembre 2004	9

2. Commentaires

a) En outre, six requêtes déposées par des Etats étrangers, dans le cadre de l'article 7, lettre h de la lex Koller, ont fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil d'Etat à l'intention du Département fédéral des affaires étrangères.

b) Le département a également procédé à la vérification du respect des charges et conditions imposées dans ses décisions, ainsi qu'à des enquêtes administratives ouvertes en lien avec d'éventuelles violations de la loi.

3. Emoluments

Le montant total net des émoluments perçus en 2004 s'élève à CHF 229'585,00 (en 2003: CHF 140'051,00). A noter que l'ampleur de ces émoluments est en bonne partie aléatoire et dépend directement de la valeur des biens immobiliers qui doivent faire l'objet d'une décision du département.

4. Directives d'interprétation

Les directives d'interprétation de la lex Koller, réactualisées par le département, sont disponibles sur le site Internet: *http://www.geneve.ch/deee/acq-immo/welcome.asp*

5. Modification partielle de la lex Koller

Les Chambres fédérales ont voté la modification de la lex Koller annoncée dans le précédent rapport de gestion. Le délai référendaire est fixé au 27 janvier 2005 (RO 2004 p. 5161). Le point fort de la modification adoptée porte sur les sociétés immobilières dont les actions sont cotées en bourse. Dorénavant, les personnes à l'étranger n'auront plus besoin d'autorisation pour acquérir de telles actions.

Autres activités

Parmi les autres dossiers traités, il faut citer principalement :
- Rédaction de contrats de prestations : solidarité internationale, incubateurs de start up (Eclosion, Fongit et Genilem).
- Travaux relatifs aux projets de lois suivants : modification de la loi sur le tourisme (projet adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2004), loi sur l'aide aux entreprises.
- Travaux relatifs aux projet de règlements d'application des lois suivantes: loi sur le commerce itinérant, loi sur l'inspection et les relations du travail.
- Suivi des dossiers après paiement de la caution dans le cadre de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI).
- Suivi juridique et contentieux de l'OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève).
- Suivi juridique du plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires (PSIA).
- Suivi juridique des procédures disciplinaires et des enquêtes administratives ouvertes à l'encontre de collaborateurs du département.
- Conseils juridiques pour le service des ressources humaines du département à l'occasion de litiges relevant des rapports de travail.
- Suivi juridique des différents projets visant à modifier le statut actuel du personnel.
- Formation juridique des chefs de service relative à l'application du statut des membres du personnel.
- Travaux relatifs à la compatibilité du système de classement et d'archivage avec la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Perspectives 2005

En sus des dossiers cités qui n'ont pu être finalisés, il convient de citer au nombre des chantiers devant en outre être traités en 2005 :
- mise en œuvre du nouveau dispositif et élaboration des règles nécessaires suite à l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne;
- nouveau concept de mesures de réinsertion pour chômeurs en fin de droit : élaboration des règles d'application puis mise en œuvre;

– aide aux entreprises (LAPMI, Start PME, OGCM) : réforme globale ;
– mise en ligne d'informations juridiques sur le site Intranet du département (modèles de contrats, directives sur la rédaction des contrats, directives sur les marchés publics du département) ;
– modification des statuts de la FTI et amélioration de la mixité en zones industrielles.

9.3.1.6 Finances et services généraux

Planification & Budget

Ont été mis en évidence la reprise, le développement et les mises en place d'outils de suivi, de contrôle et de restitution de l'information financière et budgétaire du département, notamment :

– reprise, pérennisation et développement de l'outil de consolidation et d'analyse financière liée au budget,
– établissement du budget 2005, en parallèle à la mise en place d'un reporting en lien avec les douzièmes (sur intranet) et en parallèle à l'établissement du budget 2004 bis,
– établissement d'une base de données puis d'un budget du personnel précis par service et par «tête», couplé à un redécoupage analytique plus fin,

ainsi que la création d'une relation de confiance et professionnelle avec les contreparties amont (DF/Planification & Budget/Office du personnel de l'Etat) et aval (services du département) au travers du traitement de dossiers divers.

Contrôle financier interne

– Mise en place de nouveaux outils de contrôle interne, notamment par la mise en place d'un outil de suivi/contrôle des débours au sein du département, accessible par intranet pour évoluer dès 2005 vers un reporting précis des informations par service et type de débours.
– Mise en application progressive d'un contrôle plus fin des activités du service de la solidarité internationale, notamment :
  – tâche de soutien sur les parties comptables, financières et techniques (CFI) ;
  – tâche de soutien sur l'analyse de rapports d'activité/de gestion d'organismes subventionnés ;
  – analyse sur des points de fonctionnement de la Solidarité internationale ;
– Contrôle de la bonne gestion des caisses au sein du département :
  – un contrôle de caisse aléatoire au moins pour chaque service du département possédant une petite caisse,
  – rédaction de rapports et notes de synthèse transmis aux directions et à l'ICF.
– Mise en place et suivi du reporting des effectifs et des francs au sein du département, notamment pour le suivi pointu des postes vacants et des postes auxiliaires.

Contrôle de gestion

Le service contrôle gestion actif depuis le 1er mars 2004 au sein de la DDFSG a développé les axes suivants :

Domaine Controlling et Reporting

– Démarrage du contrôle de gestion au sein de l'OCE en collaboration avec les équipes sur place.
– Mise en place des instruments permettant un suivi détaillé des Emplois Temporaires Cantonaux.
– Renforcement du contrôle budgétaire.

Domaine développements transversaux

– Participation aux travaux du Centre de Compétence IPSAS (normes comptables internationales).
– Travaux préparatoires à la mise en place d'une comptabilité analytique dans CFI tant pour le département dans son ensemble qu'à l'OCE en priorité.
– Dossiers divers (projets de lois, péréquation financière intercantonale, GE-Pilote, etc.).

Ces axes seront approfondis en 2005 pour poursuivre dans cette dynamique élaborée en 2004.

Finances et comptabilité

Ce service a la responsabilité de l'animation et la gestion du système d'information financière du département. A ce travail de consolidation, s'ajoute la gestion des affaires financières de la Présidence et du Secrétariat général, ainsi que diverses activités en lien avec des fondations (OPAGE, Tourisme).

L'année a été très chargée et les efforts importants et supplémentaires ont porté sur la résolution des remarques de l'ICF, ainsi que sur le renforcement du cadre de gestion départemental, ceci en s'appuyant sur le projet d'implantation de la CFI au DEEE. Cette dernière, réalisée en septembre, s'est déroulée à satisfaction des acteurs concernés mais tout en étant conscients des corrections à apporter et des efforts encore à déployer. Le DEEE présentait une complexité supérieure par la palette des fonctionnalités à couvrir et par le niveau de décentralisation important.

Les effets de cette implantation ont permis déjà de réduire bon nombre de contrôles liés à la tenue de la double comptabilité sous l'ancien système, de simplifier les opérations de gestion des débiteurs, etc. Si bon nombre d'effets sont positifs, des efforts importants doivent encore être réalisés en ce qui concerne la mise en production régulière de la CFI, l'adéquation de celle-ci aux besoins spécifiques des services et surtout d'introduire et d'exploiter les nouvelles fonctionnalités offertes. Dans cette perspective, un travail conséquent a été planifié en 2005 et sollicitera, comme en 2004, très fortement l'ensemble du département.

Systèmes d'information et organisation

Les missions du Service des systèmes d'information et de l'organisation (SSI) sont les suivantes :

– Mise en place de projets de systèmes d'information et d'organisation : le service analyse les processus de travail de tout métier du DEEE impliqué dans un tel projet, et propose des architectures fonctionnelles qui y soient adaptées.
– Conception de sites Internet, Intranet et Extranet.
– Assistance de premier niveau et support de proximité.
– Conseil, assistance et gestion des achats d'infrastructure informatique.
– Assistance aux services au niveau organisationnel.

– Préparation des dossiers pour la CGPP et recherches des ressources utiles.
– Depuis juin 2004, le service des systèmes d'information a ajouté la mission de conseil et analyse en record management pour le DEEE.

La mission du Service est donc de faciliter le travail des utilisateurs, tout d'abord en analysant avec eux leurs processus de travail afin de trouver des pistes d'amélioration de leur organisation ou en mettant en place des outils. En parallèle, le SSI veille à ce que les procédures en matière de systèmes d'information soient respectées. De plus, le service des systèmes d'information doit harmoniser, dans la mesure du possible, les procédures au niveau de tout le département.

– Au sein du *système d'information du marché du travail (SIMT)* : le service des systèmes d'information a dirigé le projet OGIMI (outil de gestion et d'information pour les mesures d'insertion) qui a pu être mis en production en octobre 2004. En parallèle, l'outil de messagerie du Bouchet, permettant de gérer les rendez-vous des conseillers en placement sur le site du Bouchet, a pu être professionnalisé. Le projet Controlling, dont le but est de mettre en place des indicateurs de contrôle des missions de l'OCE, a fait l'objet de travaux d'analyse et de maquettage.
– *Système d'information genevois des entreprises (SIGE)* : en raison des problèmes budgétaires, la construction de ce SI a continué en 2004 par «petit pas». En particulier, la refonte des applications métiers de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a continué avec la mise en place d'un mode de travail particulier avec le CTI. Ce mode a permis, en favorisant la confiance de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage, de mettre en recette les applications, évitant ainsi que ces outils ne voient jamais le jour. Le projet «travailleurs détachés» a fait l'objet d'une longue négociation avec la Confédération, afin d'augmenter la fréquence de récupération des données propres à Genève, ce qui permet une meilleure gestion des annonces et une information plus rapide des partenaires sociaux. Enfin, la réintégration des serveurs par le CTI a été pilotée en coordination avec celui-ci.
– L'équipe *support - assistance de proximité* a été restructurée en 2004. L'équipe a été chargée de mettre en place et de gérer le suivi de la formation des 26 super-U du département. Elle a mis en place des procédures pour la prise en charge des problèmes informatiques et des demandes spécifiques. En particulier, une procédure a été réalisée en collaboration avec les ressources humaines, permettant dès 2005 la coordination des informations des collaborateurs du DEEE au sein de différents annuaires. L'équipe a préparé le passage à la nouvelle plate-forme technique qui aura lieu en 2005. En 2004, plus de 600 demandes de support et assistance ont été prises en charge.
– CFI : l'intégration de ce projet dans plusieurs applications métier a généré des travaux d'analyse et de pilotage de sous-projets. Par ailleurs, l'équipe support a été sollicitée pour l'acquisition et l'installation de matériel spécifique.
– Impromptu : Vu l'intérêt grandissant pour cet outil et afin d'avoir à terme un pôle de compétence au sein du DEEE, le Service des systèmes d'information a piloté des formations hors site et sur site pour les répondants de chaque office utilisant ce produit. Une formation administrateur était également proposée aux personnes concernées.
– Record management : l'objectif est d'organiser et d'harmoniser le système de gestion des documents (archives courantes et intermédiaires) générées par le département. La mise en place d'un tel système se fait avec l'aide d'outils archivistiques tels que le plan de classement et le calendrier de conservation, qui prennent également en compte les différents formats des documents produits (papier, électronique et microforme). Depuis juin 2004, plusieurs services et offices du DEEE ont fait l'objet d'une analyse approfondie de leur production documentaire, ainsi que du classement lié. Un plan de classement a ensuite été élaboré en collaboration avec les services. Il s'agit de la Promotion économique, de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Service de la protection de l'environnement), de la Direction départementale des finances et des services généraux, ainsi que la Direction des affaires extérieures. Suite au succès de cette démarche, mais aussi de l'ampleur de la tâche, et afin de poursuivre l'équipement de chaque office en outils archivistiques, la mission a été reconduite pour l'année 2005.
– En 2004, l'équipe *Web* s'est occupée de la mise à jour des informations pour les sites Internet et Intranet du DEEE. Cette équipe est en charge également de la conception et la réalisation de nouvelles applications Web, comme par exemple, le site de la «Solidarité internationale» qui a été développé en collaboration avec la Direction des affaires extérieures et mis en ligne en mai 2004. Le nouvel Intranet, IntraDe3, qui améliore l'échange d'information entre les collaborateurs du DEEE, a été réalisé cette année et mis en production au mois de décembre. Il est le fruit d'une collaboration entre les systèmes d'informations, la communication et le CTI. L'équipe WEB a été impliquée dans la construction du site, dans le paramétrage de l'outil de gestion de contenu, et elle a mis en place des procédures pour guider la publication de document dans IntraDe3.
– Le groupe interdépartemental *Ergo-FW*, qui a pour but de recenser et d'analyser les problèmes d'ergonomie du «framework» du CTI, et d'y proposer des solutions, y compris une nouvelle ergonomie satisfaisant les besoins actuels des utilisateurs, a été piloté par le service des systèmes d'information. Ce groupe a permis aux équipes du CTI de prendre conscience de certains des besoins des utilisateurs. Une proposition pour une nouvelle ergonomie est en cours de réalisation et devrait voir le jour en 2005.

Les perspectives peuvent se présenter ainsi :

– *SIMT:* OGIMI phase 2, outil d'aide à la décision quant au choix des formations pour les conseillers en placement. Le Controlling va progresser avec l'analyse et le développement d'un module d'autocontrôle, en collaboration avec la Confédération. Le projet de gestion des prestations complémentaires maladie (PCM) fera l'objet d'une analyse complète en vue d'une refonte possible.
– *SIGE :* La priorité va au REG et à la mise en production des applications de l'OCIRT. Le projet «Gestion des risques biologiques» sera développé sous réserve d'acceptation par la CGPP.

– *WEB : IntraDe3* va continuer à se déployer, avec un accent particulier mis sur l'aide à la gestion des documents à placer sur Intranet en coordination avec le record management. Une première version d'un nouveau concept de site Internet pour le DEEE devrait voir le jour en 2005.
– *Record management :* La mise en place des outils de record management dans les offices va se poursuivre en 2005 avec une aide au déploiement de ces outils. Par ailleurs, ce mandat va s'étendre partiellement avec comme objectif à terme la gestion des documents électroniques, avec un appui particulier pour le site IntraDe3.
– *Autres applications :* il s'agira notamment de trouver une solution définitive pour la métrologie.

Ressources humaines

2004 fut également une année de changement pour le service des ressources humaines avec l'engagement d'une nouvelle responsable en octobre 2004 et le rattachement à la DDFSG.

Ce rattachement a permis de développer une collaboration plus étroite entre les ressources humaines et les ressources financières facilitant ainsi le travail de préparation budgétaire, d'une part, et la gestion financière quotidienne, d'autre part. Cela a également permis de favoriser les collaborations internes par exemple au niveau du budget, du contrôle de gestion et des systèmes d'information.

Les besoins en postes ne correspondent pas ou plus toujours aux budgets disponibles ou aux profils nécessaires. Ces derniers constats ont permis d'accélérer une gestion du personnel dans une vision plus départementale que service par service. Le rôle d'un service de Ressources humaines doit se centrer en priorité sur l'humain. Il s'agit de gérer des personnes qui constituent la richesse d'une organisation. La double finalité d'un tel service serait donc de pouvoir obtenir un parfait équilibre entre les besoins de l'organisation et les besoins du personnel.

Serait-il difficile à concilier un personnel compétent, motivé, à la juste place avec un emploi et des conditions de travail (matérielles et sociales) adéquats ? Les activités du service RH du département se sont efforcées d'aller dans ce sens en 2004 et renforceront cet objectif pour 2005.

2004 a vu également se développer les premiers jalons d'un système interne d'information et d'instruments indispensables à un travail en profondeur.

Quelques chiffres pour 2004

– 524.58 postes fixes payés au 31.12.2004 pour 574 personnes,
– 70 auxiliaires «stabilisables» Seco engagés,
– 82 engagements (et en particulier les auxiliaires Seco),
– 18 retraites.

Les objectifs 2005 sont la poursuite des missions spécifiques du service, développer et mettre en application diverses procédures et directives : de gestion prévisionnelle, d'engagement, d'encadrement, de départ, des absences, d'anticipation et de gestion des conflits, de développement personnel, de formation, etc. Ces objectifs sont ambitieux qui nous amèneront rapidement en 2006.

Quant au tableau des effectifs du département, il se présente de la manière suivante :

		Budget 2004	Budget 04 ajusté	Comptes 2004[1]
70.00.00	**Total DEEE**	**530,51**	**530,51**	**524,58**
71.00.00	Présidence, secrétariat général	35,47	35,47	35,73
72.02.00	Registre du commerce	14,50	14,50	14,60
73.00.00	OCIRT	52,58	52,58	52,63
74.01.00	OCE – part cantonale	60,55	60,55	58,38
74.02.00	OCE – ORP	218,66	218,66	217,79
74.04.00	OCE – CCGC	60,00	60,00	57,84
75.00.00	Office de la main-d'œuvre étrangère	24,00	24,00	23,18
76.02.00	OCIC	12,60	12,60	12,60
77.00.00	OCSTAT	29,65	29,65	29,63
79.01.00	Promotion économique	13,00	13,00	12,80
79.02.00	Affaires extérieures	6,50	6,50	6,60
79.04.00	Solidarité internationale	3,00	3,00	2,80

[1] Photographie au 31.12.2004 sur la base des salaires *payés* (hors postes «gelés» pour cause de congé sans salaire, réduction temporaire du taux d'activité, etc.)

Institutions rattachées

Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) *(www.opage.ch)*

L'Opage a poursuivi tout au long de l'année 2004 sa stratégie de communication externe dont l'objectif principal, défini maintenant depuis trois ans par le conseil de fondation et le comité de direction, est la valorisation du vignoble et de l'appellation *Genève* auprès de différents publics (le grand public, les internationaux, les cafetiers restaurateurs) et des prescripteurs (journalistes, sommeliers) dans des lieux sélectionnés (à Genève, en Suisse romande et en Suisse allemande).

Parallèlement, la communication interne avec ses différents membres par l'intermédiaire de courriers réguliers ainsi que de contacts directs a été optimisée par un journal grand format, sorti en février et en octobre, journal qui contenait les principaux moments forts de la saison ainsi que l'actualité viticole.

Actions en Suisse romande :

En Suisse romande, l'Opage a sélectionné 3 salons pour une présence active, soit :

– Arvinis à Morges (avril, 18.000 visiteurs), salon très apprécié du public et des vignerons qui se sont présentés avec le nouveau décor (reproduction de deux maisons de village) sur l'ensemble de l'espace ;
– Goûts et Terroir à Bulle (juin, 5e année, grand public, fréquentation en augmentation par rapport à 2003). Les vignerons étaient également présents avec le nouveau matériel et une pinte genevoise proposait des spécialités, ainsi qu'une exposition de produits maraîchers.
– Gastronomia (du 30 octobre au 3 novembre, salon cafetiers restaurateurs, Lausanne, sous l'égide de Swiss Wine).

Au niveau média, le contact établi avec les différents supports «terroirs» suisse romand a permis une bonne présence rédactionnelle des Vins de Genève.

Actions en Suisse allemande :

La première foire de l'année s'est déroulée à la Luga (Lucerne) en avril. Nombreux visiteurs, mais expérience en demi-teinte.

La deuxième foire s'est déroulée à la BEA (Berne), dans le cadre des Saveurs Romandes, en coordination avec le Service de l'agriculture du DIAE. L'objectif était de présenter au niveau romand des spécialités cantonales.

Au début de l'été, l'Opage a participé à la création du premier guide des Vins Suisses qui est sorti au niveau national en novembre. Durant ce même mois, une soirée exceptionnelle organisée en collaboration avec le journal Vinum a eu lieu à Zurich avec une présentation commune de vins.

Enfin la petite structure qui a été mise en place pour la venue de communes suisses alémaniques a reçu cette année pas moins de 13 communes (total depuis le début de l'opération 21), soit environ 150 personnes, lesquelles peuvent visiter le vignoble et des caves, et passer chez des restaurateurs Ambassadeurs du Terroir.

Actions à Genève :

Un programme riche a repris les principales activités de 2003 pour les 3 publics visés : début mai la présentation du nouveau millésime avec notamment comme marraine et parrain Laurence Bisang et Philippe Chevrier. En juin, cérémonie des Sélections des Vins de Genève, concours qui obtenu un excellent retour médiatique. Bonne présence et participation du secteur viticole à la Foire de Genève dans le village Genève Région Terre Avenir (organisation coordonnée par le service de l'agriculture).

Tout au long de l'année, différentes manifestations ont été soutenues par l'Opage, comme par exemple les Fêtes de Genève en été (avec exclusivité des vins sélectionnés lors d'une dégustation avec Genève Tourisme), la Fête des Vendanges de Russin en septembre, la Saint Martin de Peissy et le salon Barkavin sur le lac en novembre. Les cours de vins, organisés depuis 2001, ont affiché complet (12 soirées, mars, juin et novembre). La collaboration avec les cafetiers et restaurateurs a été poursuivie, à travers notamment le programme consacré aux ambassadeurs du terroir, dont leur charte va évoluer (projet déposé par le vice-président des cafetiers) et être plus exigeante. Le diplôme, tout comme le logo vont également bénéficier d'un «lifting» important, dont la sortie est prévue fin janvier 2005.

En continuité de ce qui avait été organisé les trois années précédentes, le programme des internationaux de Genève (magazines, voyage, conférence) a permis d'augmenter le nombre de nouveaux amateurs de la campagne et des vins de Genève. L'office a également soutenu la sortie du premier guide en anglais sur la campagne genevoise, lequel a reçu un très bon accueil en automne.

Au niveau média, le contact établi avec les différents supports locaux a permis une bonne présence rédactionnelle des Vins de Genève, notamment à travers les «ateliers dégustation».

Enfin, la sortie mi-janvier d'un guide de dégustation en trois langues produit en collaboration avec l'Union Suisse des Œnologues a suscité un vif intérêt, puisque les vingt mille exemplaires ont été écoulé tout au long de l'année. Au niveau des concours internationaux, il faut également relever les bons résultats des vins de Genève parrainés par l'office, notamment à Paris où, sur les cinq vins envoyés, quatre ont ramené une récompense.

Swiss Wine

Comme prévu, Swiss Wine, qui a été créé en 2003, bénéficie d'une aide financière de la Confédération. En 2004, un programme national a été établi dès le printemps, avec notamment la création du premier «Swiss Wine Bar» à Berne, le soutien au premier concours national et l'édition de l'Observatoire du Marché. A noter que les différents offices de promotion régionales participent à l'élaboration de ce programme de façon à éviter tout «doublon». De plus, le budget étant en partie obtenu grâce à l'apport indirect de ses régions, une ristourne revient à ces dernières.

Nouvelle Campagne des Vins de Genève

Alors que les trois dernières années, l'Opage, de par ses moyens, s'était concentré sur des actions «terrains», l'aide de l'Etat pour la promotion des produits agricoles dans le cadre des mesures d'urgence a permis de mettre sur pied en 2004 une campagne publicitaire d'envergure. Cette campagne a comme objectif, en parallèle à des actions sur le terrain, d'augmenter la notoriété de l'appellation de manière conséquente auprès de publics sélectionnés et de mettre en valeur l'étonnante diversité des vins de Genève.

A l'instar de ce qui s'était passé en 2003, l'Opage a travaillé tout au long de l'année 2004 en collaboration très étroite avec le service de l'agriculture, ce qui a permis d'offrir aux autres secteurs que le secteur viticole des activités promotionnelles ou de les rassembler pour une présentation globale de l'agriculture, comme cela a été fait lors de la Foire de Genève (Village Genève Région Terre Avenir). De plus, l'Opage a soutenu quelques manifestations «agricoles» et a mis à disposition de l'ensemble des producteurs la rubrique «Micro Terroir», diffusée tous les vendredis sur une radio locale.

Enfin, l'Opage a poursuivi son engagement dans différents groupes de travail – label, foire de Genève, Souveraineté alimentaire – qui a vu pour ce dernier, la mise en place de la nouvelle loi de la promotion de l'agriculture.

Dès 2005, l'Opage sera transférée au DIAE.

Fondation pour le tourisme

Fondation pour le tourisme :
http://www.geneve.ch/deee/departement/fondation-tourisme/

La Fondation a pour but de recevoir et de gérer l'ensemble des ressources destinées à financer la promotion du tourisme et ce, sur la base de la loi sur le tourisme du 24 juin 1993.

Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2004. A noter les travaux de la Commission de l'Economie sur la loi sur le tourisme.

1) Recettes de la Fondation

Le Conseil fait le point sur les recettes enregistrées en vertu de la loi, auxquelles s'ajoutent les subventions de collectivités publiques. Les comptes 2003 ont été approuvés lors de la réunion du 8 juin. Les recettes s'élèvent à CHF 9'833'300,— en regard des 2'329'714 nuitées sur l'année (2002 - 2'389'077 nuitées). Au niveau des charges, la subvention à l'Office du Tourisme est de CHF 7'400'000,— le reste des charges concerne le remboursement de l'emprunt pour la participation à la Fondation Halle 6.

Le budget 2004 de la Fondation prévoit des recettes pour CHF 9'940'000,—.

2) Le budget 2005 de la Fondation a également été examiné par le Conseil de fondation et approuvé à l'unanimité. Les recettes sont évaluées à CHF 9'590'000,— avec une subvention à l'Office du tourisme de CHF 7'820'000,—.

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

Commission consultative CGN
(présidée par le DEEE)

L'horaire 2004 pour la desserte de Genève n'a pas posé de problème particulier.

Les croisières de midi au départ de Genève ont eu lieu pour la première fois tous les jours du 1er mars au 31 décembre.

Une croisière dominicale via Nyon a lieu désormais toute l'année.

Des promenades «fondue» ont été organisées chaque vendredi soir de novembre à mars à titre d'essai.

Commission interdépartementale «rade de Genève»
(DAEL, DIAE, DEEE, Ville de Genève)

Le nouveau débarcadère du Jardin Anglais a été inauguré au printemps 2004.

Les travaux de rénovation des bureaux CGN de Genève, sis au débarcadère du Quai du Mont-Blanc, ont pu enfin débuter en septembre. Le bâtiment pourra être exploité toute l'année à l'avenir et permettra l'ouverture d'une antenne marketing à Genève d'ici au printemps 2005.

Un contrat de prestations pour l'entretien ou la création de débarcadères devra être défini entre l'Etat et la CGN. Les discussions ont débuté en hiver 2004.

Bureau du Conseil d'administration
(4 membres dont les cantons de Vaud et de Genève)

Conformément aux dispositions statutaires, le Bureau veille à préparer l'ordre du jour du Conseil d'administration et étudie préalablement les dossiers stratégiques de la CGN. Il veille au suivi et au respect du budget fixé.

Diverses réunions ont eu lieu également avec les syndicats du personnel pour fixer les conditions-cadre d'adaptation de la masse salariale 2005. Un accord est intervenu visant à accorder 1,5% d'augmentation, mais avec une diminution de la part patronale au financement du 2e pilier (augmentation de la déduction de coordination avec l'AVS).

Conseil d'administration
(13 membres puis 12 membres depuis juin 2004)

La saison 2004 a été nettement moins favorable que 2003 en ce qui concerne les conditions climatiques qui sont déterminantes pour la CGN. De plus, l'effet «G8» (location d'une partie de la flotte) avait eu un effet positif sur les comptes de l'exercice 2003. Néanmoins, grâce à une augmentation du nombre de passagers, le budget 2004 pourra être respecté à l'exception du poste «carburants» suite à la hausse massive et imprévue du fioul.

Le budget 2005 a été approuvé à l'unanimité et reste dans le cadre des déficits admis; reste l'inconnue du prix des carburants.

La France a versé pour octobre à décembre 2004 sa première participation au déficit d'exploitation (CHF 200'000,—) qui passera à 853.000,— francs pour 2005 et pour 2006.

La contribution financière française pour 2004 a permis d'améliorer les normes de sécurité et l'achat de canots gonflables dont tous les bateaux devront être progressivement équipés. Une loi fédérale est en cours de consultation prévoyant un tel dispositif pour l'ensemble des lacs suisses.

Les appels d'offre concernant :

– la rénovation du bateau «Savoie» (1914);
– l'achat de deux vedettes;
– la rénovation du chantier naval (1re étape);

sont lancés; le programme qui doit se terminer en 2006 est tenu.

La commission intercantonale (Vaud, Valais, Genève devenue internationale avec la participation de la France)

Le problème de la non restitution éventuelle des taxes sur les carburants dès 2006 a donné lieu à plusieurs courriers signés par les Conseillers d'Etat des cantons riverains. Il pourrait en résulter une perte pour la CGN de l'ordre de CHF 800'000,—.

La diminution de la durée du travail pour les entreprises de transports, dès 2006, pourrait conduire à des hausses considérables des charges de personnel (dédoublement des équipages pour certaines courses).

En l'état des finances cantonales, une telle explosion des charges n'est pas possible et se traduirait par une baisse de l'offre, néfaste à l'entreprise.

La CGN a tenté de demander des dérogations saisonnières du 1er mai au 31 octobre pour assurer en haute saison des services de 12 heures (au lieu de 13,5 aujourd'hui).

Pour l'instant, un accord n'est intervenu que pour une durée de travail maximale de 70 heures ce qui ne permettrait que 5 jours à 12 heures au lieu de 7. Dans une telle hypothèse, l'offre CGN devrait être réduite de 10 à 15%. Une décision devrait intervenir au début de l'année 2005 pour l'horaire 2006.

L'élaboration de l'horaire 2005, sous forme d'un mandat de prestations, a permis de constater que la participation aux déficits pour les cantons ne devrait pas être modifiée sensiblement. Affaire à suivre, notamment dans le cadre de l'horaire 2006 qui devra être entièrement remodelé.

9.3.2 Registre du commerce et des régimes matrimoniaux (RC)

9.3.2.1 Missions

Le registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral (code des obligations). Il a pour but d'enregistrer des entreprises et de permettre au public, dans le cadre des relations commerciales, de se renseigner sur les entreprises inscrites: nature juridique, raison sociale exacte, siège, adresse, statuts, but et capital ainsi que la liste des personnes ayant qualité pour engager l'établissement. Le registre du commerce procède à la publication des inscriptions (entreprises

nouvelles, modifications ou radiations) dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et délivre des extraits.

Cette publicité s'étend aux pièces justificatives à l'appui des inscriptions, notamment aux actes constitutifs de sociétés, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration dont il peut établir des copies. Lors du traitement des dossiers, il veille en outre au respect des dispositions impératives du droit fédéral et cantonal.

9.3.2.2 Objectifs 2004/Priorités

Comme chaque année, la priorité a été le traitement des dossiers d'enregistrement et la fourniture des renseignements demandés dans un délai le plus court possible, avec bien entendu un minimum d'erreurs dans les informations inscrites.

9.3.2.3 Evénements principaux

Démarche qualité

En février 2004, le registre du commerce de Genève a obtenu la certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de ses activités. Le certificat portant le numéro CH04/0149 atteste que tout est mis en œuvre pour assurer la qualité des prestations fournies, soit en matière d'inscription des entreprises et au niveau des renseignements sur les sociétés inscrites.

Cette démarche a impliqué la rédaction d'un manuel qualité, la mise en place d'outils de gestion et de contrôle (notamment un tableau de bord avec des indicateurs et des statistiques) ainsi qu'un site Intranet complet (environ 1'000 pages) comprenant toutes les procédures de travail, les instructions relatives aux différentes activités du service, de nombreux modèles d'inscriptions et divers outils utiles pour procéder à l'enregistrement des entreprises.

Une enquête de satisfaction client sera menée tous les trois ans, étant précisé que les Chambres de commerce romandes ont déjà réalisé à deux reprises une étude sur la compétivité des administrations cantonales romandes incluant le registre du commerce. Lors des résultats de décembre 2004, le registre de Genève a obtenu une note de satisfaction globale de 7.3 sur 10, alors que l'administration genevoise dans son ensemble a recueilli un résultat de 5.7.

Loi sur la fusion

L'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine en juillet 2004 a été une étape importante car il a fallu adapter les outils informatiques permettant d'inscrire ces opérations et surtout assimiler une nouvelle législation relativement complexe.

Alors que l'ancien droit ne réglait la fusion que pour les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés coopératives, la fusion peut s'appliquer dorénavant à toutes les formes de sociétés du code des obligations ainsi que pour les associations et les fondations. Par ailleurs, la transformation a été instaurée de manière générale, à la condition toutefois que les formes juridiques en cause soient compatibles quant à leurs structures. En outre, la nouvelle législation accepte les opérations de scission, ainsi que le transfert de patrimoine. En 2004, peu de cas ont été traités s'agissant d'une nouvelle législation pour laquelle il fallait trouver les modalités pratiques.

9.3.2.4 Activité/Réalisations

Nombre de dossiers traités

Pendant l'année écoulée, 15'636 inscriptions ont été opérées au journal (14'949 en 2003), soit 2'891 inscriptions nouvelles, 10'565 modifications et 2'180 radiations.

Année	Nouv.	Modif.	Rad.	Total
2001	2'599	9'844	1'968	14'411
2002	2'631	9'235	1'968	13'834
2003	2'745	10'254	1'950	14'949
2004	2'891	10'565	2'180	15'636

Evolution du nombre d'entreprises inscrites, par nature juridique (sur 5 ans)

Nature juridique	31.12.1999	31.12.2004	En %
Sociétés anonymes	16'537	16'309	-1.4%
Entreprises individuelles	8'112	8'912	9.9%
Sociétés à responsabilité limitée	2'012	4'527	125.0%
Sociétés en nom collectif	1'234	1'236	0.2%
Fondations	1'139	1'199	5.3%
Associations	510	735	44.1%
Succursales d'entreprises étrangères	448	700	56.3%
Succursales d'entreprises suisses	539	552	2.4%
Sociétés coopératives	301	321	6.6%
Sociétés en commandite	165	167	1.2%
Entreprises de droit public	57	74	29.8%
Sociétés en commandite par action	3	3	0.0%
Société anonyme de droit public	1	1	0.0%
Total des entreprises inscrites	**31'058**	**34'736**	**11.8%**

Extraits, attestations et copies de pièces

Durant l'exercice 2004, il a été délivré au guichet ou par courrier:

- 6'988 extraits certifiés conformes (8'049 en 2003).
- 893 copies de statuts certifiés conformes (831 en 2003).
- 2'019 extraits simples et facturés, sans tenir compte des extraits délivrés aux clients bénéficiant d'un forfait – (3'778 en 2003).
- 480 photocopies simples de statuts (551 en 2003).
- 2 attestations diverses (9 en 2003).

Site Internet gratuit

Conformément à une décision prise par le Conseil d'Etat le 16 avril 2003 et à un souhait de l'Office fédéral du registre du commerce, l'accès aux extraits Internet des sociétés enregistrées est gratuit depuis le 1er mai 2003. Avec un total annuel d'environ 1'250'000 consultations dans la base de données des entreprises inscrites, le site du registre du commerce *(http://rc.ge.ch)* est l'un des plus visités de l'Etat de Genève.

En outre, le registre fournit à plusieurs services de l'administration (AFC, OPF et Répertoire des entreprises notamment) l'ensemble des données électroniques qui sont publiées chaque jour dans la FOSC pour la mise à jour automatique de leurs fichiers.

Emoluments

1. Montant total brut :

Le montant total brut des émoluments effectivement perçus en matière de registres du commerce et des régimes matrimoniaux s'élève à CHF 4'278'630 (CHF 4'235'219 en 2003).

2. Rétrocession à la Confédération :

De ce montant, il faut déduire la part des émoluments versés à la Confédération pour couvrir les frais incombant à cette dernière en matière de registre du commerce (Office fédéral du registre du commerce, vérification et publication des inscriptions dans la feuille officielle suisse du commerce), soit CHF 442'665 (CHF 451'943 en 2003).

3. Recette nette :

La recette nette destinée à couvrir les frais du canton en matière de registre du commerce et des régimes matrimoniaux s'est donc élevée à CHF 3'835'965 (CHF 3'783'276 en 2003).

9.3.2.5 Perspectives

Révision du droit de la SARL

Il s'agit de donner à la société à responsabilité limitée (Sàrl) les attributs d'une véritable société de capitaux à caractère personnel. Le Conseil fédéral a approuvé le 19 décembre 2001 le message concernant la révision du droit de la Sàrl, qui n'a pas été actualisé depuis son adoption en 1936. La nouvelle réglementation permet la fondation d'une Sàrl unipersonnelle. La limite supérieure du capital social, fixée à deux millions de francs, est abolie car elle peut freiner inutilement la croissance d'une société qui a besoin de fonds propres.

Le montant minimal du capital social n'est, quant à lui, pas modifié et reste fixé à 20'000 francs (contrairement à un premier projet qui le fixait à 40'000 francs). Il doit cependant toujours être intégralement libéré (selon le droit en vigueur, le degré de libération est fixé à 50% au moins). En contrepartie, la responsabilité solidaire et subsidiaire de tous les associés à concurrence de l'intégralité du capital social est supprimée. La loi n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

Signature électronique

En collaboration avec l'Office fédéral du registre du commerce, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a mis en place un site pour créateurs d'entreprises *(http://www.pmeinfo.ch)* qui propose un guichet unique permettant d'inscrire une entreprise au registre du commerce, à la TVA et à l'AVS. Avec l'introduction de la signature électronique, les prestations de ce genre connaîtront un essor certain car les démarches administratives seront encore plus simples et rapides.

9.3.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

9.3.3.1 Missions

Mettre en œuvre les mesures d'approvisionnement économique du pays, décrétées par la Confédération, lors de situation de crise grave.

9.3.3.2 Objectifs 2004/Priorités

Redéfinir les tâches de l'office, eu égard à sa mission principale ainsi qu'aux mesures de modernisation des procédures réglementaires, préconisées par l'office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

Doter le canton d'un règlement d'application cantonal de la loi fédérale sur l'approvisionnement du pays : celui-ci a été adopté par le Conseil d'Etat et est entré en vigueur le 25 novembre 2004.

9.3.3.3 Activité/Réalisations

L'OFAE entend mettre en œuvre une «politique d'approvisionnement moderne face à des situations extraordinaires». La nouvelle stratégie qui en découle vise à compenser dans les six premiers mois une éventuelle pénurie, en libérant des réserves obligatoires. C'est durant cette période que les préparatifs concrets de mise en œuvre des mesures de rationnement seront réalisés par le canton et les communes. Cette façon de faire va permettre d'alléger les tâches des communes en temps normal.

Sur le plan cantonal les tâches principales suivantes ont été réalisées :

– la réorganisation de l'office cantonal ;
– la désignation du service cantonal de l'énergie comme service responsable de la réglementation de l'huile de chauffage.

Le responsable de l'office a organisé et participé à différentes séances de travail, à savoir :

– séances avec les membres du bureau de coordination des offices communaux ;
– conférence annuelle des responsables des OCAE.

9.3.3.4 Perspectives

En fonction de la nouvelle stratégie de l'OFAE, l'année 2005 sera consacrée prioritairement à :

– définir la répartition des tâches dans le domaine de la réglementation des huiles de chauffage entre le canton et les communes ;
– informer les communes de la nouvelle stratégie et des conséquences sur les activités des offices cantonaux ;
– préparer le «concept cantonal d'information» en matière d'AEP.

9.3.4 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) - www.geneve.ch/ocirt

9.3.4.1 Inspection du travail

9.3.4.1.1 Missions

Prévenir les risques professionnels et contribuer, par une activité de contrôle, d'information, de formation et de concertation, à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises genevoises.

9.3.4.1.2 Objectifs 2004/Priorités

Réfléchir à l'organisation, aux méthodes et aux priorités de l'inspection, afin que la mission du service soit remplie efficacement malgré l'accroissement des responsabilités qui lui incombent.

L'accent a été mis sur la mise en œuvre de la directive sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (MSST), et sur le traitement des plaintes qui conditionnent de plus en plus l'activité de l'inspection.

9.3.4.1.3 Evénements principaux

Nature des interventions

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités de l'inspection du travail. En 2004, 2'232 interventions ont été effectuées en application des

lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). Le nombre des plaintes reste élevé. 90% d'entres elles ont été transmises directement par des travailleurs et 10% par les syndicats. 95,6% des plaintes concernent la LTr. A noter également que l'effort de prévention fourni cette année, notamment en application de la directive MSST, s'est traduit par une progression des actions de formation et des campagnes de prévention.

Interventions

Interventions	2002	2003	2004
Examens de plans	983	940	910
Visites d'entrée en exploitation	75	95	53
Interventions suite à des accidents	13	16	5
Interventions suite à des plaintes	351	397	405
Interventions dans le cadre d'enquêtes systématiques ou campagnes de prévention	116	220	272
Interventions en tant que formateur	72	64	84
Séances de travail avec employeurs/travailleurs	292	295	332
Autres interventions (inspections de routine)	344	236	171
Total interventions	**2'246**	**2'263**	**2'232**

Approbation des plans

349 décisions d'aménager ont été notifiées suite à la présentation de plans pour la construction ou la transformation de locaux de travail (375 en 2003). Les dossiers ont concerné principalement les secteurs suivants : locaux administratifs (79) ; hôtellerie et restauration (73) ; locaux artisanaux (32) ; commerce autorisations d'exploiter ont été délivrées à des entreprises industrielles.

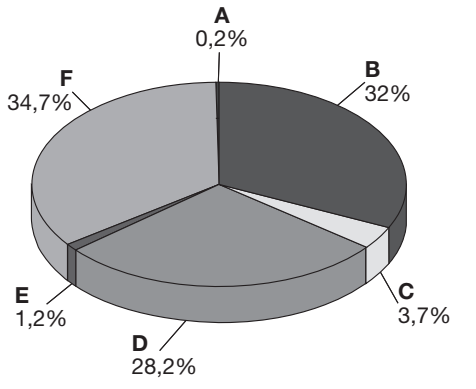
Récipients sous pression, chaudières et récipients à vapeur

33 autorisations ont été délivrées (43 en 2003).

Dérogations à la durée normale du travail

On constate une forte diminution des permis pour déroger aux horaires normaux de travail. 482 permis temporaires ont été délivrés (654 en 2003).

Nature des permis et répartition par secteurs



Entreprises industrielles

Le nombre des entreprises industrielles au sens de la LTr a passé de 179 à 176.

Appel aux médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)

Un guide «*MSST - Mode d'emploi*» destiné aux employeurs a été publié. Il rencontre un grand intérêt (voir § 9.4.3.4).

Mobbing

Suite à des années d'accroissement de la charge de travail liée à cette problématique, une réflexion interne a abouti à une simplification de la prise en charge de plaintes liées à la santé psychique. La nouvelle procédure peut être consultée sur le site Internet de l'office.

Jeunes travailleurs

51 demandes d'attestations d'âge ont été enregistrées (31 en 2003). 181 avis d'engagement (95 en 2003) et 13 de cessation d'emploi (24 en 2003) ont été contrôlés. Pour le surplus, la nature des emplois ne varie guère d'une année à l'autre puisque, outre le nettoyage, on retrouve la vente, la manutention, l'hôtellerie, la restauration.

10 jeunes ont bénéficié d'un stage de 3 jours en conditions réelles pour le choix d'une profession. 1 demande d'autorisation de travail hors des heures de classe a été acceptée.

Rationalisation des tâches

Les secteurs d'inspection ont été réorganisés en vue d'une meilleure utilisation des ressources.

L'opportunité de regrouper au sein du DAEL des compétences en matière de prévention incendie fait l'objet de discussions avec la police des constructions, afin de permettre à terme de ne plus examiner au niveau de l'OCIRT les plans d'entreprises sans autres risques particuliers.

Un accord a été trouvé avec le service de santé du personnel de l'Etat (SSPE) en vue d'un traitement mieux coordonné des plaintes relatives à la santé et à la sécurité au travail provenant de l'administration. L'OCIRT n'interviendra dorénavant qu'en cas d'échec des interventions du SSPE, vers lequel les plaintes sont désormais d'abord dirigées.

Service juridique

La loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) est entrée en vigueur le 15 mai 2004. Son règlement d'exécution (RELIRT) a été finalisé.

9.3.4.1.4 Activité/Réalisations

Au cours de l'exercice 2004, l'inspection du travail a également :

– Mené des entretiens pour la mise sur pied d'une prévention concertée dans les EMS.
– Mené à la demande du *Seco* deux enquêtes systématiques sur l'application de la LTr dans les établissements de 2 grandes entreprises du commerce de détail, respectivement de la restauration, et rappelé les obligations relatives à la durée du travail et du repos aux livreurs de denrées alimentaires préparées.
– Contribué, avec le secteur «Protection de l'environnement», suite à un grave accident, à une action de prévention chez les transitaires.

– Mis au point d'un logiciel d'analyse de la durée de travail et un guide pour l'établissement des règlements d'entreprise.
– Participé à la révision de la directive «Amiante».

9.3.4.1.5 Perspectives

En 2005, l'accent sera mis sur les procédures d'inspection pour évoluer vers une prise en charge et un suivi meilleurs sur le plan qualitatif. Les réflexions et la formation de l'année 2004 seront mises à profit pour une plus grande efficacité.

9.3.4.1.6 Activités du médecin inspectrice du travail (MIT)

Diverses investigations ont été effectuées à la demande de médecins, travailleurs ou syndicats, pour des manifestations telles que : asthme, dermatoses, stress, mobbing. Le MIT a été aussi beaucoup plus impliqué dans les interventions de l'inspection du travail pour ce qui concerne les atteintes à la santé psychique.

Le rapport *«Effets des conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques»*, de même que les résultats de l'enquête auprès des médecins généralistes, internistes et psychiatres continuent à susciter de l'intérêt, en particulier dans le monde médical.

Suite à l'étude de faisabilité en vue de connaître la répartition par secteurs économiques et par catégories socioprofessionnelles des rentiers AI, une étude mandatée par l'OFAS a été réalisée au niveau suisse selon la méthodologie définie par le MIT qui a aussi réalisé la récolte et l'analyse des données genevoises. Conformément à cette étude, l'OFAS a décidé qu'un enregistrement systématique de ces données aurait lieu dès 2005 dans toute la Suisse.

9.3.4.1.7 Perspectives

Vu le grand intérêt des médecins, mise en place d'un système d'annonce des maladies à caractère professionnel.

9.3.4.2 Protection de l'environnement

9.3.4.2.1 Missions

Poursuivre, en collaboration avec les autres services concernés, une action de conseil, de contrôle et de formation auprès des entreprises afin de réaliser les objectifs fixés dans les ordonnances sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection de l'air (OPair), la protection contre le bruit (OPB), la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) et l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC).

9.3.4.2.2 Objectifs 2004/Priorités

Renforcer la prévention, le contrôle et le suivi en matière de protection contre les accidents majeurs et de sécurité biologique. Finaliser la réalisation et assurer la mise à jour d'un cadastre des risques majeurs. Etudier une délégation de compétence à un organisme privé pour le contrôle des dépôts pétroliers. Intervenir dans le cadre du cours de cafetiers en vue de prévenir les plaintes (odeurs, bruit) concernant les cafés-restaurants.

9.3.4.2.3 Evénements principaux

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités et aux décisions du secteur.

Environnement

Thèmes	Visites	Décisions
OPAM	58	12
Opair	54	33
OPB / SIA 181	0	13
Plaintes (bruits/odeurs)	214	0
OCOV	12	0
OUC	34	1
Approbation et examen des plans	248	198
TOTAL des visites et décisions	620	257

Les plaintes traitées ont occasionné 214 visites. 76 nouvelles plaintes ont été adressées au service en 2004. 96 préavis ont en outre été délivrés en application de diverses ordonnances fédérales. Une contravention a été notifiée. Deux recours ont été enregistrés.

9.3.4.2.4 Activité/Réalisations

Protection contre les accidents majeurs

Le canton de Genève compte une centaine de sites soumis à l'OPAM. Les entreprises doivent adopter un système de gestion des risques pour la population et l'environnement fondé sur une approche systématique. L'OCIRT entretient avec elles des contacts réguliers et a développé un outil informatique d'aide à la décision avec un cadastre des risques qui a obtenu le prix Géo d'Or 2004 à Paris en tant que «meilleur projet de la géomatique appliquée aux risques majeurs». A noter les activités particulières suivantes :

– Mise en ligne, sur le site du système d'information de l'environnement genevois (SIEnG), de la carte du cadastre cantonal des risques destinée au public ainsi que des accès réservés à la commission interdépartementale chargée de l'inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA).
– Mise en production du traitement des plans d'intervention informatisés et signature d'une convention avec le SIS et le prestataire de service WFS.
– Mise en route d'une inspection systématique des transitaires et remise à jour des rapport succincts de la galvanoplastie.
– Suivi du concept d'aménagement avec le DAEL pour les stockages pétroliers de Vernier.

Utilisation des organismes en milieu confiné (OUC)

Participation au programme européen d'échanges d'expériences et d'inspections communes et publication avec l'OFEFP des listes de contrôle pour les inspections au sens de l'OUC. Poursuite des inspections et des prises d'échantillons avec le laboratoire de Bâle-Ville afin de tester l'efficacité des mesures de confinement.

Protection de l'air (OPair/OCOV)

Participation aux groupes de travail du plan ozone et du plan de mesures OPair. Poursuite du recensement des installations des moteurs stationnaires.

Protection contre le bruit (OPB)

Traitement des plaintes provenant des établissements publics et optimisation de la procédure coordonnée avec les autres services compétents. Participation active à la Commission sur les établissements publics. Dans le cadre de l'obtention du CFC de cafetier-restaurateur, intégration d'un cours pratique portant sur l'environnement.

9.3.4.2.5 Perspectives

Etude d'une délégation de compétences pour le contrôle des dépôts pétroliers (contrat avec l'Union pétrolière suisse).

9.3.4.3 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

9.3.4.3.1 Mission

Mettre en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation de manière à entraîner une amélioration des conditions de travail, une diminution des risques professionnels et un environnement des entreprises plus sain. Les moyens mis en œuvre sont principalement les cours et séminaires, mais aussi la création de supports de cours et la publication de brochures en relation avec les thèmes traités.

9.3.4.3.2 Objectifs 2004/Priorités

Identifier les besoins en information et formation des employeurs et travailleurs, et y apporter des réponses adaptées (séminaires, Internet, publications).

9.3.4.3.3 Evénements principaux

En 2004, 3'466 personnes ont pris part aux différentes actions de formations organisées par l'OCIRT, totalisant 283 heures, que ce soit dans le cadre du programme OCIRT, de la formation intercantonale romande ou suite à des demandes particulières. Les besoins en formation des entreprises et en particulier des PME vont croissant.

9.3.4.3.4 Activité/Réalisations

– Publication d'une brochure «*MSST Mode d'emploi*» éditée avec le soutien des partenaires sociaux. Elle s'adresse particulièrement aux PME dans lesquelles les risques ne présentent pas un caractère évident, et vise à faciliter la tâche des employeurs concernés.

– Un cours sur les accords bilatéraux a été donné 4 fois vu le nombre d'inscriptions.

• Le Forum-théâtre sur le harcèlement psychologique (Mobbing), mis sur pied avec une troupe professionnelle, a été repris avec succès dans d'autres cantons. Un hôpital et un établissement médico-social ont également étendu cette formation à l'ensemble de leurs travailleurs.

– Un important colloque sur le thème du «Retour au travail» a été organisé par le service du médecin-inspectrice du travail en collaboration avec l'Association des médecins du canton de Genève (AMG).

– A signaler enfin une formation «Santé et sécurité au travail pour les spécialistes en hygiène et salubrité de l'habitat désinfecteurs-désinfestateurs». Ce cours de 4 jours a été coorganisé avec le Service du pharmacien cantonal (SPC), pour le compte de la Fédération Suisse des Désinfecteurs (FSD).

9.3.4.3.5 Perspectives

Poursuite de la politique de prévention de l'office.

9.3.4.4 Relations du travail

9.3.4.4.1 Missions

Le service collecte et tient à jour les informations relatives aux conventions collectives de travail (CCT) et aux contrats-types de travail. Il assure le greffe de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et met en œuvre, sous l'égide du Conseil d'Etat, la procédure d'extension des CCT. Il contrôle le respect des conditions de travail et des prestations sociales en usage à Genève. Dans ce contexte, il fait signer des engagements aux entreprises qui souhaitent obtenir des commandes des services publics, soumissionner pour des travaux de l'Etat ou engager de la main-d'œuvre étrangère. Il est chargé de l'application de la Loi sur les travailleurs détachés.

9.3.4.4.2 Objectifs 2004/Priorités

Poursuivre la préparation de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP).

En tant que membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), procéder à des enquêtes de terrain pour compléter les données statistiques. Arrêter le contenu du protocole d'enquête y relatif et le faire valider au Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi (en cours).

Effectuer une enquête systématique dans le secteur des parcs et jardins.

Produire sur Internet les documents «conditions de travail et prestations sociales en usages».

Finaliser les procédures relatives à l'enregistrement des obligations d'annonce des travailleurs détachés.

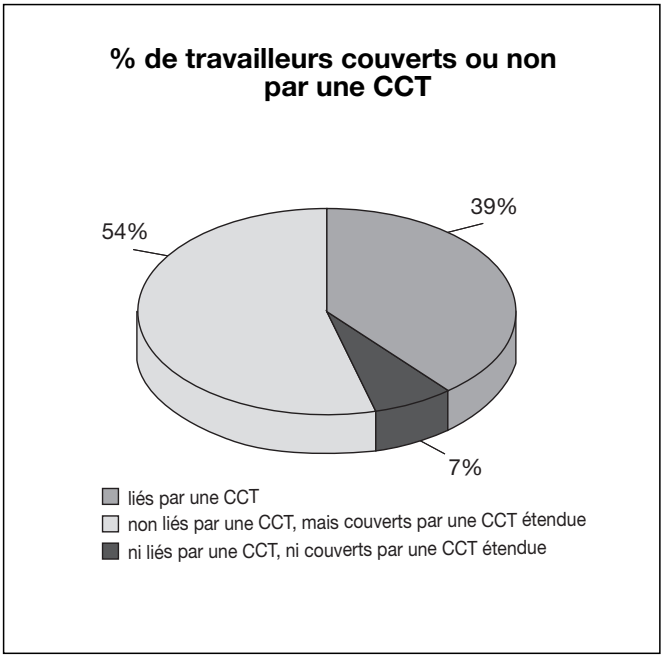
Identifier les besoins d'information et de formation des employeurs et travailleurs et y apporter des réponses adaptées.

9.3.4.4.3 Evénements principaux

Conventions collectives de travail (CCT)

On compte 127 CCT en vigueur dans le canton de Genève, dont 80 CCT de secteurs et 47 CCT d'entreprise. Les CCT sont disponibles sur le CD-Rom de la législation genevoise et sur le site de l'office.

Employeurs liés ou non par une CCT à Genève et travailleurs occupés



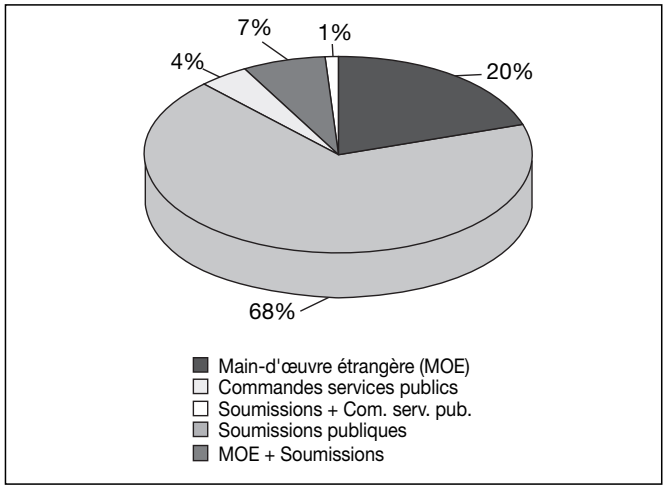
Extension des CCT

8 procédures d'extension des CCT ont été menées ou initiées (commerce de détail, deux roues, hôtellerie-restauration, métallurgie du bâtiment, parcs et jardins, second œuvre, transports et déménagements, nettoyage).

Usages professionnels

Des documents reflétant les usages professionnels existent pour 25 secteurs économiques. 2'328 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche (+ 9% par rapport à 2003), dont 1'205 genevoises, 879 suisses établies à l'extérieur du canton et 244 étrangères. Parmi ces entreprises, 765 ont fait l'objet d'une enquête en 2004.

Répartition des entreprises signataires selon les règlements applicables, au 30 novembre 2004



Près de 3'200 attestations (- 11% par rapport à 2003) ont été délivrées à des entreprises soumissionnaires dans le cadre de la procédure relative aux passations de marchés publics.

Travailleurs détachés

Du 1er juin au 31 décembre 2004, l'OCIRT a enregistré 428 annonces de travailleurs détachés, provenant de 233 entreprises essentiellement françaises, allemandes et italiennes. Le nombre de travailleurs concernés est estimé à 1500.

9.3.4.4.4 Activité/Réalisations

A noter notamment :

- coordination des organes compétents en matière de contrôle des détachements de travailleurs par des entreprises étrangères (16 séances avec les administrations et les commissions paritaires du bâtiment);
- pilotage d'un groupe de travail tripartite ayant procédé à l'analyse des formulaires de demande d'autorisation de travail pour frontaliers et résidents (mise en évidence de la proportion de cas problématiques au niveau salarial et/ou durée du travail);
- pour le compte du DEEE et en collaboration avec le DASS, lancement du système «Chèque service» destiné à faciliter la gestion administrative et financière des ménages privés (plus de 500 emplois domestiques de proximité couverts pour une masse salariale brute annuelle cumulée supérieure à CHF 1 million);
- participation au groupe de travail «Sans papiers» institué par le CSME en vue de répondre aux invites d'une motion parlementaire (contribution ciblant plus particulièrement la question des conditions de travail en vigueur);
- après audition par la délégation du Conseil d'Etat chargée de traiter la question de la lutte contre le travail au noir, mise en place d'un concept permettant de bonifier la qualité des échanges entre offices du DEEE;
- étude comparative des conditions de travail minimales françaises et suisses appliquées sur le domaine du CERN (présidence du groupe technique réunissant les administrations centrales et locales franco-suisses);
- participation au groupe de travail «Conciliation entre travail et famille» présidé par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme;
- production sur Internet des documents «Conditions de travail et prestations sociales en usages»;
- délivrance de 40 préavis à l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) concernant des jeunes gens au pair (visites de chambres et contrôle du respect du contrat type, + 42% par rapport à 2003).

9.3.4.4.5 Perspectives 2005

Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes.

Dans ce contexte, affiner tout particulièrement les procédures relatives à l'enregistrement des obligations d'annonce des travailleurs détachés. Mettre en production la base de données informatisée permettant de gérer les coordinations avec les différents organes compétents (administrations fédérales et cantonales, commissions paritaires).

En tant que membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), collaborer avec les partenaires sociaux afin que le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi valide la méthode permettant la constatation des usages. Procéder à des enquêtes de terrain pour compléter les données statistiques.

Finaliser la deuxième étape de l'enquête systématique visant à contrôler le respect des conditions de travail et des prestations sociales en usage dans le secteur des parcs et jardins.

9.3.4.5 Chambre des relations collectives du travail (CRCT)

9.3.4.5.1 Missions

La CRCT est une juridiction indépendante de l'administration. Elle a pour mission le maintien de la paix du travail. A cette fin, la Chambre prévient et concilie les conflits collectifs de travail, suscite la conclusion de conventions collectives de travail (CCT), édicte des contrats-types de travail et tranche des litiges relatifs à l'interprétation des CCT. La Chambre peut également intervenir en qualité de tribunal arbitral public. Dans le cadre de ses compétences, elle participe en outre activement à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

9.3.4.5.2 Activité/Réalisations

En 2004, la CRCT a tenu 10 audiences de conciliations concernant 7 conflits collectifs relatifs notamment à la négociation de CCT, à la modification de conditions géné-

rales et salariales de travail, au non versement de primes, à des licenciements collectifs ainsi qu'au droit d'un syndicat de participer à la négociation de conditions de travail du personnel.

Elle a également reçu et examiné, lors de 5 audiences, 38 recours interjetés contre des amendes infligées par les commissions paritaires du bâtiment et du commerce de détail.

Enfin, elle a modifié les contrats-types de travail en vigueur à Genève avec effet au 1er juillet 2004.

9.3.4.6 Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG)

9.3.4.6.1 Missions

Rationaliser le travail administratif par la centralisation de la mise à jour des données relatives aux entreprises et leur diffusion. Servir d'outil de gestion pour les services ou offices de l'Etat exerçant des activités en rapport avec les entreprises. Mettre à disposition les informations publiques relatives aux entreprises, p. ex. via Internet. Mettre à jour le registre fédéral des entreprises et établissements (REE). Devenir, par exemple, le cœur du futur système d'information genevois sur les entreprises (SIGE).

9.3.4.6.2 Objectifs 2004/Priorités

- Accroître la fiabilité des données afin de répondre aux besoins des clients et garantir la qualité d'opérations délicates telles que le calcul des majorités requises dans le cadre des procédures d'extension des CCT. Dans ce but, réaliser des enquêtes sectorielles.
- Satisfaire les demandes des clients.
- Mettre sur pied l'échange régulier de données avec le REE.
- Normaliser les données du REG.

9.3.4.6.3 Evénements principaux

Le REG compte 39'808 entreprises actives (12'554 occupent des salariés, 6'353 sont domiciliées), 43'968 établissements actifs et 189'140 travailleurs. Nombre de consultations annuelles moyennes (à l'exception de la base de gestion) : 150'000 (+7,5% par rapport à 2003) pour l'administration publique (Intranet), 260'000 (+52% par rapport à 2003) pour le secteur privé (Internet).

9.3.4.6.4 Activité/Réalisations

- Mise à jour du fichier et réponse aux demandes ponctuelles des clients (au 31 décembre 2004 : 318 demandes dont 193 émanant du secteur privé et 125 du secteur public).
- Réalisation d'enquêtes sectorielles (enseignement, deux-roues, banques, commerces, nettoyage, hôtellerie-restauration, architectes et ingénieurs).
- Contrôles de cohérence sur la base de données (environ 45'000 entreprises traitées).
- Participation à l'analyse de divers projets utilisant le REG pour la mise à jour de leurs données.
- Mise sur pied de l'échange régulier de données avec l'AFC.
- Finalisation de l'harmonisation avec le RC et le SITG.
- Publication d'une brochure de présentation du REG et de ses prestations.

9.3.4.6.5 Perspectives

Il est urgent d'améliorer la structure technique du REG, dont dépendent bon nombre d'instances administratives pour leurs travaux ayant trait aux entreprises. Il serait donc souhaitable de procéder très rapidement à la refonte du REG et de son site Internet. Pour le reste, les objectifs 2005 consistent à poursuivre les travaux entrepris en 2004.

9.3.5 Office cantonal de l'emploi *(www.geneve.ch/oce)*

Tout comme l'année 2002, 2003 a été marquée par une hausse continue du taux de chômage. Ainsi, ce taux qui était de 4.1% en juin 2001, avait atteint 4.8% en décembre 2001, 6.2% en décembre 2002, 6.8% en décembre 2003 et 7.3% en décembre 2004.

9.3.5.1 Missions

Les missions générales de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) sont :

- Assurer, conformément à la loi sur l'assurance-chômage et intempéries (LACI), aux personnes assurées une compensation convenable du manque à gagner causé par :
  - le chômage ;
  - la réduction de l'horaire de travail (RHT) ;
  - les intempéries (INTEMP) ;
  - l'insolvabilité de l'employeur (ICI).
- Prévenir le chômage imminent et combattre le chômage existant dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, des employeurs à la recherche de main-d'œuvre et de la société en général, et ce notamment par :
  - un conseil pertinent ;
  - un placement efficace ;
  - des mesures de marché du travail ciblées.
- Organiser et dispenser les prestations particulières prévues par la loi cantonale en matière de chômage (J 2 20) pour les chômeurs établis dans le canton de Genève, en :
- prenant en charge les demandeurs d'emploi non indemnisés et en traitant le chômage de longue durée par
  - des allocations de retour en emploi (ARE),
  - des emplois temporaires cantonaux (ETC),
  - des stages cantonaux
- en versant les prestations complémentaires en cas de maladie aux chômeurs indemnisables (PCM).
- Protéger les travailleurs qui recourent au placement privé, au service public de l'emploi ou à la location de services.

9.3.5.2 Objectifs 2004/Priorités

Développement d'un service aux entreprises

En avril 2004, le Service aux entreprises s'est concrétisé. Une personne a été engagée à plein temps pour établir les contacts nécessaires de prospection auprès des employeurs genevois. Elle se consacre à recevoir leurs demandes spécifiques et à identifier les besoins en personnel. En outre, elle coordonne plus particulièrement les

conseillers en personnel «répondants-entreprises» qui œuvrent directement dans les différentes agences ORP de l'OCE. Ceux-ci, au nombre de 10 répartis par secteurs professionnels, sélectionnent des dossiers des demandeurs d'emploi dont le profil semble le plus correspondre aux diverses demandes des employeurs. Un premier bilan de l'action de ces collaborateurs très engagés montre que cette action de rapprochement de l'ORP des entreprises est très bien ressentie par les responsables RH.

Accord sur la libre circulation des personnes :

Si le présent rapport ne saurait être le lieu d'une évocation exhaustive des conséquences de la suppression de la priorité des travailleurs du marché indigène sur le marché du travail de la région genevoise, mentionnons simplement qu'il en résulte une donne fondamentalement différente pour le placement des demandeurs d'emploi auprès des employeurs. Ce changement se traduit notamment par un effondrement de 75% des offres d'emploi annoncées à l'OCE et appelle de la part de nos services une modification de la méthode d'acquisition par l'ORP (office régional de placement) de places pour les candidats à un emploi.

Application effective et contrôlable du suivi des demandeurs d'emploi :

«Placer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi» : telle est la mission figurant dans le mandat de prestation liant les offices cantonaux du travail au Seco. De fait, la clé du succès en la matière réside notamment dans la qualité du suivi pratiqué par chacun des conseillers en personnel vis-à-vis de ses demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, la priorité pour 2004 a été l'implémentation d'un système de contrôle du suivi des demandeurs d'emploi. Voulu comme un véritable levier de progression pour l'OCE, cet outil a été orienté vers l'amélioration de la maîtrise du processus de placement, et non utilisé comme un outil coercitif interne.

Son implémentation a démarré vers fin 2003, et une évaluation mandatée par le Seco en automne 2004 a conclu que «le canton de Genève a porté une réelle attention à l'élaboration du plan d'actions et à sa mise en œuvre. (…)» et que «les valeurs-cibles (…) ont été atteintes».

Introduction d'un bilan obligatoire à l'entrée au chômage :

Dans le but de systématiser la clarification des projets professionnels dès l'entrée au chômage, un projet pilote a été développé en partenariat avec le Centre de bilan de Genève (CEBIG). Les objectifs consistent d'une part à évaluer les critères d'employabilité des demandeurs d'emploi et, d'autre part, à définir un plan d'action, ceci afin d'assurer un meilleur suivi de chacun d'eux et une plus grande rapidité d'intervention dans la prise de décision.

A fin décembre 2004, quelque 300 bilans ont été réalisés à l'aide de cette nouvelle méthodologie. L'objectif à moyen terme est une généralisation à l'ensemble des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits.

Production d'informations statistiques régulières à partir d'indicateurs :

Actuellement, l'unité statistique de l'OCE produit d'une part des extractions de Plasta, et d'autre part fournit à l'Office cantonal de la statistique les données pour le grand public.

A l'avenir, il s'agira de disposer d'un réel tableau de bord prévisionnel concernant le marché de l'emploi. C'est donc dans ce sens qu'un système d'analyse prospective du marché du travail est en cours de mise en place.

Après avoir identifié et caractérisé les sources d'informations existantes et l'utilisation qui peut en être faite, l'OCE a produit à fin 2004 et à titre pilote la première Newsletter de ce nouvel outil.

Collaboration Office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) et OCE :

Afin d'améliorer l'efficacité de la prise en charge des personnes inscrites au chômage et ayant déposé une demande AI, une charte a été signée entre l'OCAI et l'OCE visant à une systématisation de la collaboration dans ces cas.

9.3.5.3 Evénements principaux 2004

Evolution du chômage :

Le chômage aura crû depuis juin 2001, sans fléchissement notoire, pendant ces trois dernières années. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi passe de 13'105 en moyenne en 2001 à 22'385 en décembre 2004. De novembre 2003 à novembre 2004, la progression a été de 1'845 demandeurs d'emploi, soit 154 de plus chaque mois.

En moyenne, 1'720 personnes sont venues se préinscrire chaque mois (80 personnes par jour) avec une pointe de plus de 2'000 personnes au mois de septembre.

Pour le Service des mesures cantonales, cet accroissement du chômage et la plus grande difficulté rencontrée à replacer les demandeurs d'emploi de longue durée dans des emplois s'est traduit par une augmentation de plus de 60% de la masse de travail sur le plan du placement et de la gestion administrative et financière.

Entrée en vigueur de la 2e phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes:

L'entrée en vigueur de la 2e phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes le 1er juin 2004 a engendré la suppression de l'obligation, pour les entreprises intéressées à recruter des travailleurs de l'Union Européenne, de vérifier préalablement avec l'OCE si des travailleurs du marché indigène étaient éligibles aux postes ouverts.

Aussi l'OCE a-t-il, depuis le 2 avril 2004, mis sur pied une nouvelle unité intitulée «Services aux entreprises», dont la mission est l'acquisition de places vacantes, puis la présentation de demandeurs d'emploi pertinents sur ces postes. Cette unité est composée d'un responsable, ainsi que de 10 «répondants entreprises» à 50% (les autres 50% étant consacrés à leur fonction de conseiller en personnel). Chaque secteur d'activité bénéficie ainsi d'un interlocuteur compétent et unique au sein de l'OCE. En 2004, et parallèlement à la prospection individuelle d'entreprises, plusieurs rencontres ont été organisées avec les employeurs (banques, multinationales, communes, membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, entreprises publiques), et ce en collaboration avec l'Office de la promotion économique et le Service de la main-d'œuvre étrangère.

Modification de la loi cantonale sur le chômage :

A fin 2004, le Grand conseil a voté la modification du régime des mesures cantonales par l'adoption du PL 8938, et un référendum la contestant a abouti depuis. La votation aura lieu en avril 2005.

Suivi de l'application de l'art. 27, al. 5 LACI :

L'entrée en vigueur, dès le 1.7.2003, de la LACI modifiée a induit la diminution du nombre d'indemnités par délai-cadre de 520 à 400. Toutefois, les cantons dont le pourcentage de chômeurs excède 5% peuvent demander le maintien durant 6 mois des 520 indemnités, moyennant participation à 20% des surcoûts engendrés. Genève l'a fait, et a obtenu pour la 4e fois consécutive l'accord de la Confédération pour la période janvier – juin 2005.

Effectif du personnel en augmentation :

Face à la hausse du chômage, l'OCE a obtenu en octobre 2002 du Grand Conseil la possibilité de renforcer ses effectifs de 50 postes d'auxiliaires devant être «stabilisés» durant leurs 3 premières années à l'OCE (système de rotation des postes fixes et auxiliaires). Un nouveau train de 25 postes d'auxiliaires a été octroyé à fin 2003. L'ensemble de ces postes est couvert financièrement par la Confédération, en exécution de la LACI.

Au vu de ces engagements importants de personnel supplémentaire, le premier semestre 2004 a été marqué également par un important travail de formation et d'intégration de ces nouveaux collaborateurs, particulièrement dans les unités ORP (Services des agences économiques et des agences spécialisées).

Organisation administrative et financière :

L'OCE, avec le reste du DEEE, a intégré le nouveau système de comptabilité financière de l'Etat de Genève.

Regroupement de 4 agences sur le site du Bouchet et amélioration des locaux de Gavard :

Après l'emménagement des agences Mont-Blanc (ex-Gares), Salève (ex-Saules) et Jura (ex-Minoteries II) au Bouchet en octobre 2003, ce fut en 2004 le tour de notre nouveau site. Aujourd'hui, ce sont donc plus de 150 collaborateurs qui travaillent dans ce qui est devenu le plus grand centre ORP de Suisse.

L'année 2004 s'est également inscrite dans le prolongement de 2003, en améliorant l'organisation et la répartition des locaux dans l'immeuble Alexandre-Gavard, et en leur apportant un rafraîchissement bienvenu. Ainsi l'OCE se trouve-t-il localisé sur quatre sites : le bâtiment des Glacis-de-Rive, celui de la route de Meyrin, celui d'Alexandre-Gavard et celui de Montbrillant (Caisse cantonale de chômage).

9.3.5.4 Activité/Réalisations 2004

9.3.5.4.1 Mesures cantonales

Sur le plan général, le Service des mesures cantonales s'est attaché à améliorer encore ses prestations administratives (gestion financière), tout en intégrant les processus comptables liés à l'introduction de la «comptabilité financière intégrée» (CFI) dans notre département et à l'OCE. Il a ainsi mis en place des processus comptables nouveaux et adopté des règles de fonctionnement sur la gestion des liquidités conformes au principe du cash-pooling défini par le Département des finances.

Des améliorations sensibles du programme complet de gestion des affiliations et des cotisations du 2e pilier développé à l'interne sous MS Access (PCMESS) ont également été apportées.

Le Service des mesures cantonales a également connu un important transfert depuis le Service administratif et financier de l'OCE, puisqu'il est désormais en charge de la comptabilisation des débiteurs et mouvements bancaires pour les prestations complémentaires en cas de maladie (PCM) et pour les emplois temporaires cantonaux (ETC).

Mesures cantonales de placement

L'agence de placement des Mesures cantonales a pris en charge des dossiers OCE des bénéficiaires des prestations «Hospice général» et assuré le placement de plus de 150 demandeurs concernés en 2004.

Elle a également poursuivi l'opération de promotion des allocations de retour en emploi auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. Le nombre de placements a augmenté de 70% par rapport à 2003 malgré une conjoncture très défavorable. L'économie ainsi réalisée pour le budget de l'Etat (versement d'ARE en lieu et place d'un ETC de 12 mois) se monte à un peu plus de 3.2 millions de francs pour 2004, et à plus de 19 millions sur l'ensemble de l'opération. A noter que ce développement positif a permis la signature, en 2004, du 1'000e contrat allocations de retour en emploi.

Résultats quantitatifs des MC :

Nombre de mesures cantonales durant l'année 2004 :

Contrats d'emplois temporaires cantonaux	1'978
Contrats de stage	57
Contrats d'allocations de retour en emploi	173

Nombre de *placements* pour les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général gérés par l'OCE en 2004 :

Placement des bénéficiaires «Hospice général»	153
Dont placements fixes	136
Mesures du marché du travail octroyées	122

Prestations complémentaires en cas de maladie

Les directives d'application des PCM ont été élaborées et publiées. En outre, l'unité PCM a été intégrée au processus de suivi des demandeurs d'emploi et a apporté une participation active à la mise en place de la charte OCE-OCAI.

Résultats quantitatifs PCM :

Nombre de dossiers aux PCM et résultats financiers des PCM durant l'année 2004 :

Dossiers PCM ouverts en 2004	1'742
Recettes globales	19.69 M
Dépenses globales	16.38 M

Les données financières sont encore provisoires. Toutefois, pour la deuxième fois consécutive depuis leur création, les PCM présenteront un solde brut positif.

9.3.5.4.2 Groupe réclamations

En raison notamment de l'augmentation du nombre de sanctions par l'ORP, l'année 2004 a vu une très forte aug-

mentation du nombre des oppositions déposées par les assurés contre des décisions de l'OCE. En effet, entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004, le Groupe réclamations a été saisi de 1'485 oppositions, soit 481 de plus qu'en 2003. Le tableau ci-après montre l'origine de ces oppositions, et le poids relatif de chacune dans la charge de travail du Groupe réclamations.

Oppositions à décisions auprès du Groupe réclamations	2004		2003		Var. 03-04	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Caisse cantonale de chômage (CCGC)	502	34%	363	36%	139	38%
Autres	19	1%	29	3%	-10	-34%
Service des agences économiques	278	19%	161	16%	117	73%
Service des agences spécialisées	67	5%	21	2%	46	219%
Groupe de suivi des présentations	433	29%	237	24%	196	83%
Section assurance chômage	59	4%	45	4%	14	31%
Bureau emploi-entreprises	8	1%	14	1%	-6	-43%
PCM	69	5%	88	9%	-19	-22%
Service des mesures cantonales	50	3%	46	5%	4	9%
Total des dossiers du Groupe réclamations	**1'485**	**100%**	**1'004**	**100%**	**464**	**45%**

Pour mémoire, en 2002, le Groupe réclamations avait reçu 896 oppositions.

Durant cette même période, et sur les 1'485 dossiers d'opposition qu'il a reçus, le Groupe réclamations a traité 1'309 oppositions, soit 366 de plus qu'en 2003. Sur ce nombre, 429 ont été admises ou annulées, 73 partiellement admises, 32 irrecevables, 76 retirées ou sans objet et 699 rejetées.

Par ailleurs, durant l'année 2004, des juristes du Groupe réclamations ont donné des cours dans le cadre de la formation de base intercantonale des conseillers ORP mise en place par la Conférence romande et tessinoise des chefs de l'emploi.

Pour 2004, le Groupe réclamations a suivi plusieurs objectifs :

– traiter les oppositions dans un délai raisonnable ;
– instruire les causes dans le respect de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales ;
– rédiger des mémoires-réponses complets à l'attention du Tribunal cantonal des assurances sociales et représenter l'OCE aux audiences ayant lieu devant cette instance ;
– développer et actualiser ses outils de travail (mise en placement d'une application informatique spécifique à l'activité du Groupe réclamations).

9.3.5.5 Perspectives 2005

L'emploi genevois : pas de réelle détente en vue en 2005

Dans sa dernière synthèse trimestrielle de l'année 2004, le Groupe de perspectives économiques relève que, si le «cru» 2004 aura été un millésime moyen dans une conjoncture contrastée, l'économie genevoise devrait retrouver davantage de dynamisme au cours de l'année 2005. Cependant, les améliorations visibles sont attendues seulement en 2006.

Le Groupe rappelle également «qu'une dynamique conjoncturelle plutôt soutenue n'est pas contradictoire avec une situation sans amélioration sur le marché de l'emploi» et prédit ainsi pour 2005 un taux de chômage genevois de 7% (situation janv.–déc. 04 : 7.1%).

Sensibiliser les employeurs

Face à ceci, le DEEE visera par tous les moyens dont il dispose à sensibiliser les employeurs à l'intérêt de la main-d'œuvre locale. Cette démarche de sensibilisation passera par une campagne d'image en début d'année, par des interventions auprès des associations professionnelles, par la poursuite des actions de l'unité des «Services aux entreprises» de l'OCE, ou encore par la poursuite de la coordination des activités des services de la Main-d'œuvre étrangère, de la Promotion économique, et de l'Office cantonal de l'emploi.

Pour des mesures cantonales plus formatrices

En 2005, il s'agira pour l'OCE de renforcer le caractère formateur des mesures cantonales. A cette fin, la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi a mandaté le DEEE, le DASS et le DIP pour mettre sur pied un diagnostic interinstitutionnel pour chômeurs en fin de droit, diagnostic devant permettre une analyse globale des problématiques rencontrées, gage d'un ciblage adéquat des mesures proposées.

Lutte contre les abus en matière d'assurances sociales

Faisant suite à la volonté du Conseil d'Etat de renforcer la lutte contre les abus, l'OCE participera en 2005 activement à la collaboration avec les autres offices concernés et échangera avec eux – dans les limites des possibilités légales – toutes informations utiles dans ce sens. En parallèle, l'OCE a démarré en décembre une activité régulière de contrôle de la main-d'œuvre des sociétés de placement sous l'angle du travail au «gris» de personnes indemnisées simultanément par l'assurance-chômage.

Maintenir la qualité du suivi des demandeurs d'emploi

Eu égard à l'actuelle charge moyenne de 137 dossiers par conseiller sur l'ensemble de l'OCE l'objectif en terme de suivi des DE sera de généraliser et maintenir la qualité atteinte à fin 2004 suite à l'introduction du controlling.

Service des mesures cantonales

L'année 2005 sera l'année de la refonte des mesures cantonales de placement, dans le but d'améliorer encore l'insertion professionnelle des bénéficiaires ; elle verra également se concrétiser la mise en place de mesures de formation pour les chômeurs en fin de droit.

L'agence entreprendra une action de sensibilisation des personnes en emplois temporaires cantonaux aux risques d'accidents non-professionnels et organisera une structure de conseils et suivi collectif pour les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général, compte tenu de la part importante de ses effectifs que représente cette population et de la spécificité de leur situation socioprofessionnelle.

Sur le plan administratif, l'effort d'amélioration des outils de gestion sera poursuivi, notamment pour la gestion des flux financiers des PCM (encaissement des

cotisations et versements des prestations), et la mise en œuvre de la gestion du contentieux sera entreprise.

Sa charge actuelle de 255 dossiers en moyenne par conseiller ne sera pas compatible avec le net élargissement de son mandat voulu par la réforme des emplois temporaires (renforcement du caractère formateur des emplois temporaires) et des solutions sont donc en train d'être cherchées pour cela.

L'ORP

Extension progressive du bilan d'entrée à l'ensemble des demandeurs d'emploi lors de leur entrée au chômage, et collaboration avec le Service de la prospective pour la mise à disposition de nouvelles mesures pour les jeunes d'une part et les adultes présentant des difficultés particulières de réinsertion, d'autre part pour les demandeurs d'emploi pas ou faiblement qualifiés, voilà les objectifs premiers que se fixent le SAE et le SAS pour l'exercice à venir.

En ce qui concerne la gestion des dossiers et le suivi des demandeurs d'emploi, la coordination ORP va poursuivre ses entreprises de rationalisation des processus internes, comme par exemple la révision et l'actualisation des conditions d'annulation de dossiers. Des compétences en matière de sanctions seront également transférées du Groupe du suivi des présentations aux conseillers en personnel SAE-SAS.

Quant à la formation et au soutien du personnel, le SAE et le SAS s'attacheront à la mise en place d'un outil d'autoévaluation pour les conseillers en personnel et à tout mettre en œuvre pour répondre aux exigences de la législation fédérale (OACI) en matière de formation des collaborateurs de l'ORP (brevet fédéral de conseiller en personnel et équivalences). Les actions de coaching entreprises en 2004 seront également continuées en 2005, de manière à ce que chaque employé et employée de l'ORP qui le souhaite puisse en bénéficier.

Le Service de la prospective

Le Service de la prospective entend poursuivre son travail d'accompagnement des conseillers en personnel en matière de «diagnostic et insertion» des demandeurs d'emploi, le système mis en place en 2004 devant passer en phase de généralisation. De même, il va prolonger ses recherches sur la constitution et les besoins des divers secteurs professionnels, notamment informatiques et bancaires, dans le but d'améliorer encore l'adéquation entre les mesures du marché du travail et les besoins exprimés par les milieux économiques.

Il souhaite ouvrir des marges de réflexion et d'intervention dans le domaine des métiers de la vente et de la restauration/hôtellerie, ainsi que mener une enquête sur les profils des demandeurs d'emploi étrangers en vue d'investiguer les problématiques spécifiques ou récurrentes.

Dans le domaine des systèmes d'information, le travail entrepris avec SYNAPS et OGIMI sera poursuivi.

Pour ce qui concerne le Service de la prospective directement, il prépare le renouvellement de la certification ISO 9001/2000, acquise par l'unité de la logistique des mesures du marché du travail (LMMT), en visant une extension à l'ensemble du service.

A noter également que le Seco a émis une nouvelle ordonnance de financement des mesures du marché du travail, entrant en force en 2006. Ce financement passera par un système d'enveloppe globale et nécessitera de la part du service une rationalisation et une optimalisation des processus de gestion financière des mesures, ainsi qu'une élaboration des directives cantonales dans ce domaine.

9.3.5.6 OCE - Part fédérale

9.3.5.6.1 Unité communication

Communication interne

Les objectifs de la direction générale de l'OCE étaient d'améliorer les flux d'information en rapport avec les changements intervenant dans l'organisation et de continuer de renforcer la cohésion interne (décloisonnement).

Dans ce cadre, l'unité de la communication, en collaboration avec les services concernés, a établi plusieurs plans de communication auprès des intéressés pour l'introduction de nouvelles procédures et les changements dans les locaux.

Cette unité s'est également impliquée, aux côtés du Service de la prospective, dans la création d'un outil de gestion et d'information des mesures d'insertion professionnelles, à l'attention du personnel de l'OCE. Elle a organisé l'inauguration du nouveau centre ORP du Bouchet.

Communication externe

La direction générale de l'OCE a marqué sa volonté de fournir une documentation et une information de qualité à l'attention des demandeurs d'emploi et des entreprises. Il s'agissait également de faire connaître la nouvelle unité «Services aux entreprises», par des actions de communication, et de contribuer, sur le plan de l'application de la LACI, à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi.

L'unité de communication a défini un style graphique pour les publications de l'OCE et a créé la nouvelle brochure promotionnelle et informative à l'intention des employeurs du canton, elle a organisé des séances d'information pour les entreprises des secteurs «banque» et «multinationales».

Elle s'est également attachée à remodeler et mettre à disposition une documentation exhaustive à l'intention des demandeurs d'emploi (fourre, dépliants, etc.).

La contribution de cette unité s'est aussi portée sur la mise en place, avec le Service de la prospective et l'unité des systèmes d'information de l'OCE d'un catalogue dynamique, dans internet, des mesures d'insertion.

9.3.5.6.2 Service juridique

En 2004, tant le DEEE que le Seco ont mis l'accent sur l'amélioration du suivi des demandeurs d'emploi.

La mise en œuvre de cet objectif implique une application de plus en plus rigoureuse du cadre légal; cela signifie une contribution accrue du Service juridique en matière de formation ou d'information tant des collaborateurs que des demandeurs d'emploi, ou des services et offices partenaires de l'OCE.

Par ailleurs, l'amélioration du suivi des demandeurs d'emploi s'est répercutée sur le travail du Service juridique par l'augmentation massive du nombre de dossiers soumis par l'ORP ou les caisses de chômage, afin de

détecter d'éventuels abus ou de statuer sur l'aptitude au placement et partant, sur le droit aux indemnités de chômage, des demandeurs d'emploi.

De manière générale, le Service juridique a conduit de nombreuses tâches liées à l'application et l'exécution des législations en matière de chômage et de service de l'emploi, telles que :

– avis de droit aux directions de service,
– réponses aux questions juridiques des collaborateurs, des assurés, des employeurs, des services de l'administration cantonale et fédérale dans les domaines de l'assurance-chômage et du droit du travail,
– rédaction de contrats de collaboration et de conventions,
– élaboration de prises de positions dans le cadre de consultations fédérales,
– validation de procédures, etc.

S'agissant de l'Accord sur la libre circulation des personnes, le service a assuré la résolution des questions juridiques et pratiques suscitées par l'entrée en vigueur au 1er juin 2004 de la deuxième phase transitoire de cet accord.

Il a également poursuivi sa réflexion dans le cadre de la mise sur pied du réseau EURES, a développé ses activités de conseil spécialisé (conseillère EURES) et une collaboration transfrontalière avec les services publics de l'emploi et du chômage de la région Rhône-Alpes.

Outre les activités à caractère général énumérées ci-dessus, le Service juridique a été sollicité de façon importante tant par l'ORP que par les caisses de chômage, d'une part en raison de l'augmentation du chômage et d'autre part, suite à l'accent mis sur un suivi rigoureux des assurés.

Le nombre des dossiers soumis par l'ORP au Groupe du suivi des présentations (GSP), celui des dossiers soumis par les caisses de chômage à la Section assurance-chômage (SACH) et surtout le nombre de décisions de sanction et/ou d'inaptitude au placement rendues par ces deux entités en témoignent.

Cette tendance est renforcée par la volonté politique de lutter contre le travail illicite sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, l'accent a été mis en particulier sur le contrôle des entreprises de location de services.

Enfin, en ce qui concerne le Bureau emploi-entreprises (BEE), chargé des préavis en matière de réduction de l'horaire de travail et d'intempéries, des licenciements collectifs et des autorisations et du contrôle des bureaux de placement et des entreprises de location de service, la priorité a été mise sur l'intensification des contacts avec les partenaires sociaux et les autorités fédérales et cantonales, le renforcement du contrôle des sociétés temporaires et l'observation des conséquences de la 2e phase des accords bilatéraux sur le marché du travail genevois.

Eléments quantitatifs

Bureau emploi-entreprises (BEE)

Réduction de l'horaire de travail	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Dossiers admis	44	42%	121	58%	-77	
Dossiers partiellement admis	38	37%	56	27%	-18	
Dossiers rejetés	22	21%	33	16%	-11	
Total des dossiers RHT traités	**104**		**210**		**-106**	**-50%**

Intempéries	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Dossiers admis	23	74%	21	84%	2	
Dossiers partiellement admis	3	10%	3	12%	0	
Dossiers rejetés	5	16%	1	4%	4	
Total des dossiers intempéries traités	**31**		**25**		**6**	**24%**
Nombre de chantiers concernés	96					

Licenciements collectifs	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
	66		96		-30	-31%
Nombre d'entreprises	54		65		-11	
Nombre de collaborateurs concernés, dont	957		1'797	16%	-840	
résidents	607		1'051		-444	
résidents autres cantons	80					
frontaliers	270					

Bureaux de placement privé de location de services	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Nouvelles autorisations						
de pratiquer le placement privé	20		9			
de pratiquer la location de service	20		19			
de pratiquer et le placement privé et la location de service			8			
Total des nouvelles autorisations	**40**		**36**		**4**	**11%**
Autres traitements des autorisations						
Suppression	14	18%	16	38%	-2	
Retrait	3	4%	0	0%	3	
Modifications diverses	61	78%	26	62%	35	
Total des autres traitements d'autorisations	**78**		**42**		**36**	**86%**
Augmentations des sûretés	5					

Section assurance-chômage (SACH)

Cas soumis à examen	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Par la CCGC	300	59%	249	48%	51	
Par les caisses d'associations	208	41%	265	52%	-57	
Total des cas soumis à examen	**508**		**514**		**-6**	**-1%**

Décisions rendues par l'autorité cantonale	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
a) sur aptitude au classement						
Pour les assurés de la CCGC	207	47%	167	39%	40	
Pour les assurés des caisses d'associations	163	37%	176	42%	-13	
b) sur demande de remise d'indemnités, toutes caisses confondues	72	16%	80	19%	-8	
Total des décisions de l'autorité cantonale	**442**		**423**		**19**	**4%**

Dossiers soumis à examen	**2004**		**2003**		**Var. 03-04**	
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
annulés en cours d'instruction après examen par l'autorité cantonale	26	35%	35	42%	-9	
qui ont justifié une instruction à la caisse	49	65%	49	58%	0	
Total des dossiers soumis à examen	**75**	**1%**	**84**	**1%**	**-9**	**-11%**

Groupe du suivi des présentations (GSP)

Dossiers soumis par l'ORP	2004		2003		Var. 03-04	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agence des Acacias	244	4.7%	118	3.7%	126	107%
Agence Mont-Blanc	1'262	24.5%	921	28.5%	341	37%
Agence Léman	185	3.6%	101	3.1%	84	83%
Agence Jura	655	12.7%	359	11.1%	296	82%
Agence Salève	1'421	27.6%	938	29.1%	483	51%
Agence de Rive	759	14.7%	473	14.7%	286	60%
Agence de Gavard	538	10.4%	304	9.4%	234	77%
Service des mesures cantonales – Placement	87	1.7%	12	0.4%	75	625%
Total des dossiers soumis	**5'151**		**3'226**		**1'925**	**60%**

Décisions rendues par le GSP	2004		2003		Var. 03-04	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Décisions de suspension du droit à l'indemnité de chômage	1'959	68%	1'038	51%	921	89%
Décisions d'examen de l'aptitude au placement	74	3%	74	4%	-	0%
Décisions sans suspension du droit après instruction du dossier	869	30%	942	46%	-73	-8%
Total des décisions effectuées par le GSP	**2'902**		**2'054**		**848**	**41%**

Prise de position du GSP sur oppositions sur ses propres décisions	**432**		**213**		**219**	**103%**

Section enquêtes

Mandats d'enquêtes	2004		2003		Var. 03-04	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agences ORP	122	52%	136	62%	-14	
SACH	25	11%	11	5%	14	
CCGC	28	12%	21	10%	7	
Autres services de l'OCE (Gr. Récl., SMC, BEE, ...)	31	13%	21	10%	10	
Autres sources (police, Office cantonal de la population, Assedic, caisses de chômage, douanes, ...)	30	13%	29	13%	1	
Total des mandats d'enquête confiés aux deux inspecteurs de l'OCE	**236**		**218**		**18**	**8%**

9.3.5.6.3 Service de la prospective

Mesures de marché du travail (MMT)

En 2004, le Service de la prospective (avec préavis de la Commission de réinsertion professionnelle – CRP – et décision de l'OCE) a introduit 52 nouvelles actions de formation (12 prestataires de formation), en a modifié ou ajusté 9 (2 prestataires de formation) et en a supprimé 17 (7 prestataires de formation), dont 16 pour défaut de certification eduQua (6 prestataires de formation). Les nouvelles mesures introduites concernent principalement les domaines des langues, de la bureautique, de l'informatique spécialisée, de la méthodologie de recherches d'emploi, du développement personnel et de l'acquisition de qualifications de base.

Un accent particulier a été porté pour des formations destinées à des personnes ne maîtrisant pas bien le français ou devant fournir un effort particulier d'intégration socioprofessionnelle.

Pour ce concerne les jeunes, le Service de la prospective a examiné avec l'agence Gavard l'opportunité de mettre en place un deuxième semestre de motivation (SEMO), et de compléter le dispositif actuel de formation pour les jeunes en rupture scolaire, notamment par la mise en place d'un semestre d'évaluation (SEVAL) et/ou d'un «bilan-insertion-orientation» (BIO).

Collaborations interinstitutionnelles et intercantonales :

Comme les autres années, le Service de la prospective a participé très activement à plusieurs organismes locaux ou intercantonaux : Commission cantonale de réinsertion professionnelle ; ProFormations, Groupe intercantonal latin des mesures actives ; Association des organisateurs de mesures actives suisse, etc.

Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)

Le service a dirigé les enquêtes menées dans le secteur banque/finance (pour les cantons de Genève et Vaud), ainsi que dans celui de l'informatique, et a rédigé des catalogues de propositions d'actions dans ces deux domaines.

Il a également participé aux enquêtes sur la population en recherche d'emploi (âge et nationalité) ainsi que celle menée auprès des conseillers ORP pour intégrer leur contribution à la mise en place d'un système de veille sur le marché du travail.

Formation interne

Le Service de la prospective a participé à la formation interne cantonale des conseillers en personnel, mettant sur pied et animant le module «caractéristiques du marché du travail local et régional». Il a également contribué à l'accueil des nouveaux conseillers en personnel et à la formation des collaborateurs de l'ORP à l'utilisation d'OGIMI, outil informatique de gestion et d'information sur les mesures d'insertion (nouveau catalogue des cours et mesures d'insertion).

Systèmes d'information

Une meilleure adéquation des offres à la demande passe par une meilleure connaissance tant de la demande que des offres. A cette fin, le Service de la prospective a développé et développe, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTI) et avec les systèmes d'information de l'OCE et du département, les instruments suivants :

- OGIMI, outil de gestion et d'information sur les cours et mesures d'insertion, par intranet pour les conseillers en personnel, et sur internet pour le public.
- SYNAPS, système de veille sur le marché du travail, qui devra s'intégrer à terme au système d'information du marché du travail (SIMT) en voie d'élaboration sous l'égide du DEEE.
- Système informatique de mesure de la satisfaction des participants aux mesures du marché du travail, testé avec plusieurs prestataires de formation.
- Listage, en collaboration avec les milieux professionnels concernés, des professions actuelles du secteur bancaire, par l'identification des compétences sociales et techniques ainsi que des filières de formation associées à chacune des professions, en vue de la création de nouveaux profils Plasta pour ces professions et la formation des conseillers en personnel.

9.3.5.6.4 Services des agences économiques (SAE) et des agences spécialisées (SAS)

La mission des offices régionaux de placement (ORP), dans le cadre de l'application de la LACI, est de favoriser le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi. Cela signifie, entre autre, de recevoir ces derniers régulièrement pour leur fournir des prestations de conseil et de formation, en vue de leur réinsertion dans le marché du travail.

En 2004, l'ORP-Genève a connu une croissance sensible du nombre des demandeurs d'emploi (cf. tableau infra). En parallèle, des améliorations qualitatives ont été apportées tant pour le suivi des demandeurs d'emploi que concernant les contacts aux entreprises et la collaboration interinstitutionnelle. Cet effort de qualité de la part des collaborateurs et collaboratrices de l'ORP a été fourni malgré une croissance forte du chômage, et donc de la charge de travail.

A fin décembre 2004, les services des agences économiques et spécialisées comptaient 226 collaborateurs dont 156 conseillers en personnel. La charge de dossiers était à fin 2004 de 120 dossiers par conseiller en moyenne, avec cependant de fortes variations selon les secteurs.

Dans le suivi des demandeurs, deux projets d'envergure ont été développés, sous la houlette de la coordination ORP, visant à améliorer la qualité des prestations de l'ORP et à répondre aux exigences légales, à savoir :

1) l'abandon du timbrage et son remplacement par le formulaire «indications de la personne assurée» et
2) la mise sur pied du processus de contrôle du délai de restitution des recherches d'emploi.

Ces deux mesures ont contribué à l'amélioration du suivi des demandeurs d'emploi.

Le Service des agences spécialisées a encore renforcé sa collaboration avec le CEBIG, par l'entremise d'un répondant pour l'ensemble de l'ORP vis-à-vis de cette structure, avec l'Office de l'orientation et de la formation professionnelles, au travers de programmes «Projet-emploi» et «Tremplin-Jeunes», avec la Croix-Rouge pour le semestre de motivation (SEMO) et ainsi qu'avec l'hôpital Beau-Séjour, en ce qui concerne son Atelier de réadaptation. Il en a fait de même avec l'Hospice général, le service de probation et d'insertion de l'office pénitentiaire et l'Office cantonal de l'assurance invalidité.

Sur le plan de la gestion interne, les deux services, en coordination, ont poursuivi le développement d'outils de pilotage et de controlling afin de garantir la qualité du suivi des demandeurs d'emploi par les conseillers de l'OCE.

En ce qui concerne la formation et le soutien au personnel, 22 conseillers en personnel ont participé à la formation intercantonale de base, formation modulaire. Cette formation débouche sur l'obtention d'un certificat délivré par l'Association des offices suisses du travail (AOST). Pour permettre à l'ensemble du personnel de faire face à une demande de plus en plus forte, un programme de coaching a été mis sur pied, qui vise le mieux être du collaborateur dans sa relation avec le demandeur d'emploi mais également une plus grande efficacité dans son activité. L'AOST a également dispensé aux conseillers en personnel une formation sur la gestion des situations conflictuelles. Ce type de mesures, de plus en plus fréquentes dans les services présentant des risques d'exposition (services sociaux, urgences médicales,…), contribue notamment à une prévention efficace du burn out. La coordination ORP, quant à elle, a développé des modules de formation continue orientée «métier», destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Eléments quantitatifs

Nombre de demandeurs d'emploi par agence, situation à fin décembre	2004		2003		Var. 03-04	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agences du SAE						
Acacias	2'331	13%	2'108	13%	223	11%
Jura	3'057	18%	3'125	19%	-68	-2%
Léman	2'644	15%	2'755	17%	-111	-4%
Mont-Blanc	2'559	15%	2'308	14%	251	11%
Salève	2'916	17%	2'878	17%	38	1%
Total SAE	**13'507**	**78%**	**13'174**	**80%**	**333**	**3%**
Agences du SAS						
Gavard	1'114	6%	1'046	6%	68	7%
Rive	2'713	16%	2'328	14%	385	17%
Total SAS	**3'827**	**22%**	**3'374**	**20%**	**453**	**13%**
Total SAE-SAS	**17'334**		**16'548**		**786**	**5%**

Selon ce tableau, on constate une augmentation substantielle pour l'ensemble de l'ORP, mais plus particulièrement marquée dans les agences du SAS, ce qui indique une population de chômeurs jeunes, en début de «carrière» professionnelle, ou présentant un profil socioprofessionnel particulier.

Mesures octroyées aux demandeurs d'emploi par l'ORP

En préambule, il convient de préciser que les données ci-dessous sont susceptibles de corrections dues à d'éventuels délais dans la formalisation des décisions dans Plasta par les conseillers en personnel.

MMT formation et emploi

Type de mesure	Décisions	%
Programme de base (dont cours de méthodologie de recherche d'emploi)	2'419	13
Autres cours axés sur le développement de la personnalité (dont Espace emploi et CEBIG)	1'503	8
Acquisition de qualifications de base (dont alphabétisation et intégration socioprofessionnelle)	259	1
Cours de langues	6'542	34
Informatique générale (bureautique, utilisateurs)	2'778	14
Informatique spécialisée (informaticiens et autres groupes de professions)	1'400	7
Commerce et vente (jusqu'au niveau CFC)	754	4
Commerce et vente, perfectionnement (niveau supérieur au CFC)	371	2
Cours à caractère artisanal et technique (jusqu'au niveau CFC)	245	1
Cours à caractère artisanal et techn. (niveau supérieur au CFC)	70	0
Entreprises d'entraînement	193	1
Stages de formation	264	1
Hôtellerie, restauration, économie domestique, nettoyage	164	1
Secteur de la santé et secteur social	313	2
Autres cours (impossibles à classer dans d'autres genres)	777	4
Activité indépendante	415	2
Emploi temporaire	655	3
Stages professionnels	165	1
Total MMT formation & emploi	**19'287**	**100**
Total 2003	**14'142**	**73**

Autres MMT (spécifiques)

Type de mesure	Décisions
Allocations d'initiation au travail	567
Allocations de formation	40
Contribution aux frais de déplacement quotidiens	33
Contribution aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaires	7
Soutien à une activité indépendante (indemnités spécifiques)	134

Le nombre total de décisions en 2004 pour les mesures de formation et d'emploi (19'287) représente une augmentation de 36.4% par rapport au chiffre de 2003 (14'142). Cette augmentation concerne essentiellement les cours, en particulier les cours de méthodologie de recherche d'emploi (représentant la plus grande partie de la catégorie «programme de base»); ainsi, ces cours de «recherches d'emploi» passent de 997 décisions en 2003 à 2'419 en 2004, soit une progression de 143%.

9.3.5.7 Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC)

La polyvalence des collaborateurs et collaboratrices du service «clients», voulue lors de l'introduction de la réorganisation de la caisse, a tenu ses promesses. En effet, le but premier recherché par ce nouveau mode de travail consistait à éviter les allers-retours du dossier d'un service à l'autre et de diminuer ainsi la durée de son traitement. A ce jour, un dossier prend en moyenne trois semaines pour réunir les pièces nécessaires, déterminer le droit à l'indemnité et procéder au premier versement au lieu d'un bon mois auparavant.

Par ailleurs, cette année, outre une hausse de 11% du nombre de dossiers à étudier, on enregistre une forte augmentation du nombres d'entreprises en faillite.

Fin 2004, nous sommes parvenus également au terme des engagements possibles de personnel supplémentaire. A ce jour, toutes les personnes engagées récemment à la CCGC ont bénéficié de la formation de base, si bien que deux modules de formation continue ont pu voir le jour et être proposés aux gestionnaires de dossiers afin de mettre à jour leurs connaissances et d'uniformiser la pratique.

Au cours de l'année, la caisse a obtenu du Seco l'autorisation de rendre plus performants ses outils de travail. Ainsi tous les fichiers et programmes de travail ont migré sous Office XP. De même, des travaux préparatoires ont débuté afin de passer progressivement à la gestion électronique des documents à partir du premier trimestre 2005. La généralisation de ce procédé (zéro papier) au sein du service est prévue courant 2005 et devrait permettre de fiabiliser l'acheminement des documents dans le dossier électronique de l'assuré et d'en limiter ainsi la perte.

Enfin, bien que le taux de chômage n'ait cessé de croître durant l'exercice 2004, nous constatons que près de 600 personnes ont démissionné de leur emploi sans s'assurer au préalable un nouvel emploi.

Eléments quantitatifs

Activité 2004 - Chômage individuel (IC-MMT)	
Nombre de dossiers étudiés	15'590
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	106'739
Montant total IC/MMT versé (en francs)	284'012'752.80

Activité 2004 - Réduction de l'horaire de travail et intempéries (RHT)	
Nombre d'entreprises touchées	58
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	165
Montant total versé (en francs)	1'525'401,60
Nombre d'heures perdues	59'115

Activité 2004 - Insolvabilité de l'employeur (ICI)	
Nombre de bénéficiaires	896
Nombre d'entreprises	93
Montant total versé (en francs)	5'630'423,35

Accords bilatéraux : libre circulation des personnes

En 2004, 3267 personnes ont demandé à la Caisse cantonale genevoise de chômage d'établir le formulaire E 301 qui leur permet de faire valoir leur période de travail sur Genève comme période de cotisation à l'assurance-chômage pour pouvoir ouvrir un droit aux indemnités dans leur pays de domicile. Ce chiffre ne tient pas compte des E 301 délivrés par les caisses syndicales, mais en représente toutefois l'essentiel.

Totalisation des périodes de cotisation: pays de domiciliation des personnes ayant fait remplir un formulaire E301.

Totalisation des périodes de cotisation: pays de domiciliation des personnes ayant fait remplir un formulaire E301						
Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Portugal	Suisse (domiciliés en France)
11	4	210	2824	-	7	211

9.3.6 Office de la main-d'œuvre étrangère

9.3.6.1 Missions

L'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) a pour tâche d'émettre des préavis et décisions concernant les demandes d'autorisations de travail en faveur de travailleurs étrangers, en vue d'une prise d'activité dans le canton.

A cette fin l'OME se détermine en concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels représentés dans des commissions tripartites, en conformité avec les ordonnances du Conseil fédéral, tout en tenant compte, d'une part, de la priorité du marché local de l'emploi, en particulier des demandeurs d'emploi et d'autre part, des positions adoptées par l'office des migrations (ODM) de cas en cas.

L'OME est aussi chargé de vérifier que les travailleurs étrangers, employés par les entreprises et sociétés actives dans le canton de Genève dans tous les secteurs économiques, sont dûment autorisés. L'OME est habilité à sanctionner les employeurs en infraction.

L'examen économique des demandes d'autorisations de travail ainsi que le contrôle de la main-d'œuvre étrangère au sein des entreprises, se déroulent en application de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), de ses ordonnances et des lois et règlements d'application cantonaux.

9.3.6.2 Objectifs 2004/Priorités

La force et la crédibilité d'un système de régulation, quel qu'il soit, résident dans la pluralité de ses composantes, indépendantes les unes des autres. Du fait que

l'OME soit une composante du DEEE et assure, à ce titre, la gestion et la présidence des commissions du marché de l'emploi dans lesquelles sont représentées les principales institutions officielles et privées du canton, et que l'office cantonal de la population, (OCP) soit une composante décisionnelle du Département de Justice, Police et Sécurité (DJPS), le système peut fonctionner de manière équilibrée (tout le monde y étant partie prenante) et en contact permanent avec le contexte économique du moment. Dans cette optique, l'OME a fixé comme objectif et priorité de :

- Participer activement au maintien et à l'intensification de l'excellence économique des entreprises basées à Genève en leur facilitant l'obtention des compétences nécessaires en ressources humaines étrangères, tout en les contrôlant, dans le respect d'un équilibre optimal entre marché local de l'emploi et conditions de travail.
- Contribuer, en collaboration avec les partenaires sociaux, à la paix sociale.
- Préparer et mettre en œuvre sur le plan pratique et juridique, conjointement avec la direction juridique du DEEE, le nouveau dispositif réduit des commissions tripartites du marché de l'emploi ; ceci suite à l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Continuer les actions d'information du public et de formation des collaborateurs/trices de l'OME au nouveau droit des étrangers en vigueur depuis le 1er juin 2002, ainsi que dans le cadre de l'adhésion à l'UE des 10 nouveaux Etats membres.
- Mettre à jour et développer en permanence le site métier sur Internet.
- Continuer à perfectionner et renforcer l'approche régulatrice préventive en matière d'infractions à la LSEE.

9.3.6.3 Evénements principaux

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Depuis le 1er juin 2004, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord, les demandes de main-d'œuvre étrangère pour les pays de l'EU/AELE sont traitées directement par l'OCP.

Restent néanmoins examinés par l'OME :

- Les indépendants après 6 mois d'installation.
- Les travailleurs détachés et les prestataires de services intervenant pour plus de 90 jours.
- Les demandes d'autorisation de travail limitées à 120 jours par an qui tombent sous le coup de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE).

En relation avec l'OLE, l'OME a continué à instruire tous les dossiers des travailleurs non communautaires et, à ce titre, assuré les contacts avec les autorités fédérales chargées d'approuver les décisions des cantons en matière d'admission de nouveaux travailleurs.

Il s'ensuit que :

- les demandes d'autorisation de travail déposées en faveur des travailleurs non communautaires et dans tous les cas de communautaires pour lesquels l'OLCP ne s'applique pas, ont été traitées par la commission tripartite de l'économie, chaque mardi ;
- les 5 commissions, (santé, enseignement, construction, hôtellerie-restauration, agriculture) ont été abolies ;
- des experts des domaines de la santé (médecin cantonal et HUG) et de l'enseignement (enseignement secondaire et université) siègent désormais en commission tripartite ;
- les règlements d'application de l'OLCP et de l'OLE ont été modifiés en conséquence, étant précisé qu'une nouvelle disposition a été introduite visant la possibilité pour le CSME de nommer, en fonction des besoins et en tout temps, des sous-commissions chargées d'étudier des demandes émanant de secteurs particuliers. Cette nouvelle disposition permettra, en outre, dès l'entrée en vigueur du protocole additionnel permettant d'étendre l'accord de libre circulation aux dix nouveaux Etats membres de l'UE, de mettre en place les dispositifs nécessaires à l'examen des demandes.

9.3.6.4 Activité/Réalisations

Gestion des dossiers OLE

Pour assurer une saine gestion des demandes d'autorisation de travail présentées par les entreprises de la place en faveur de travailleurs en provenance des Etats tiers, l'OME et la commission tripartite doivent avoir une vision globale du développement des entreprises et de leurs besoins, notamment en ce qui concerne l'engagement de nouveaux collaborateurs originaires de l'UE et de l'AELE. A cet effet, l'OME a régulièrement pris connaissance de toutes les requêtes en autorisations (permis L, B et G) déposées auprès de l'OCP.

Gestion du contingent OLCP

Le contingent n'ayant pas été augmenté, tout a été mis en œuvre pour maintenir la pratique adoptée avant juin 2004 par la commission de l'économie qui consiste à favoriser la délivrance de permis L renouvelables jusqu'à l'obtention de permis B, après 30 mois d'activité sans imputation sur le contingent.

Cette pratique est d'ailleurs bien comprise tant par les entreprises que par leurs mandataires. Pour sa part, l'ODM qui a jugé la gestion genevoise du contingent tout à fait appropriée aux circonstances, s'est prononcé en faveur d'une gestion concertée entre offices des étrangers et de main-d'œuvre étrangère.

Mesures d'accompagnement à la libre-circulation

Par sa connaissance des entreprises et de leurs besoins en matière d'engagement de nouveaux travailleurs étrangers, l'OME a apporté une contribution substantielle à la protection des travailleurs indigènes.

En effet, sur la base d'éléments en sa possession émanant de la Commission tripartite, de la gestion des contingents, de ses contacts permanents avec les acteurs de l'économie ainsi que les enquêtes en matière de main-d'œuvre étrangère, l'OME a soutenu l'Office cantonal de l'emploi (OCE) afin que celui-ci puisse disposer de moyens encore plus performants pour défendre les intérêts des demandeurs d'emploi. Il s'agit là d'une approche concrète complémentaire au dispositif d'observation du marché de l'emploi confié par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi notamment à l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Concernant plus particulièrement les inspecteurs de l'emploi, l'OME a accentué, depuis plusieurs années déjà,

son approche stratégique et préventive de préférence à une approche purement répressive et ce en visant tous les secteurs de l'économie en matière de contrôles des employeurs. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes, qui instaure l'abandon de la priorité des travailleurs indigènes et des conditions d'engagement, nos inspecteurs représentent désormais un maillon important dans le processus de régulation. De ce fait, ils ont tout naturellement, et ce bien avant l'avènement des Accords bilatéraux, été associés à tout ce qui peut être mis en œuvre pour inciter le recrutement prioritaire de candidats appartenant au marché local de l'emploi et subsidiairement à l'UE/AELE. Ce rôle va aller en s'accentuant dans le cadre des mesures d'accompagnement.

Traitement des demandes

En 2004, l'OME s'est prononcé sur 10'712 dossiers de demandes d'autorisation de travail concernant notamment :

- 1'699 permis B ;
- 3'252 permis L ;
- 1'699 permis G (jusqu'au 31 mai 2004) ;
- 702 permis N et F.

6'758 préavis favorables (84%) ont été émis après examen selon le type de requête, de la priorité du marché local de l'emploi, des conditions de travail offertes par l'employeur, de l'intérêt économique et des disponibilités des contingents touchant principalement les domaines suivants :

– cadres et spécialistes d'entreprise	1921
– hôtellerie / restauration	728
– bâtiment	663
– informatique	381
– santé	326
– nettoyage	319
– enseignement	226
– vente	217
– ONG	129
– économie domestique	122
– agriculture	113

Compte tenu des besoins en matière de demande de main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée nécessaire au développement de nos entreprises, et vu l'insuffisance des quotas alloués à Genève par la Confédération, il a fallu à plusieurs reprises, en cours d'exercice, solliciter auprès de l'ODM l'octroi d'unités supplémentaires, en faveur de travailleurs non communautaires.

Transferts de cadres et spécialistes

La nouvelle procédure introduite en automne 2003, destinée à alléger le traitement des dossiers visant les transferts de cadres et de spécialistes, a porté ses fruits. En effet, près de 600 dossiers ont pu être traités par l'OME dans un délai de 3 à 12 jours, ces derniers nécessitant toutefois l'approbation de l'ODM.

En 2004, l'OCP a consulté à 90 reprises au moins l'OME pour contrôler après la période d'installation de 6 mois la concrétisation des projets annoncés lors du dépôt de la demande par les indépendants soumis au régime de l'ALCP.

- 26 permis B maintenus
- 21 permis B refusés
- 24 permis G frontaliers maintenus
- 7 permis G frontaliers refusés

Recours

En 2004, 66 recours ont été formés contre des décisions rendues par l'OME.

25 recours concernent des demandes d'autorisation de travail sollicitées en faveur de ressortissants étrangers soumis au régime de l'OLCP et 41 recours visent des demandes en faveur de ressortissants soumis au régime de l'OLE.

88 recours incluant d'anciens recours de 2003 ont fait l'objet d'un retrait dont 74 à la suite d'une reconsidération favorable.

Le nombre élevé de retraits après reconsidération par l'office de la décision contestée est une des conséquences de l'entrée en vigueur de la seconde phase d'introduction de la libre-circulation des personnes le 1er juin 2004. En effet, compte tenu de l'abolition des conditions d'octroi des autorisations, un nombre important de recours sont devenus sans objet.

26 recours interjetés contre des décisions rendues à l'égard de ressortissants étrangers soumis au régime de l'OLE ont été rejetés par le Conseil d'Etat et un seul recours admis.

S'agissant des recours relatifs aux demandes d'autorisation en faveur de ressortissants étrangers soumis au régime de l'OLCP, le Conseil d'Etat, compétent jusqu'au 31 mai 2004, en a rejeté 7 et la Commission de recours en matière de police des étrangers a confirmé à 12 reprises les décisions rendues par l'office.

Enquêtes

Dans l'ensemble, 41 séries de propositions d'amendes concernant 410 enquêtes achevées en 2004 ont été adressées au service des contraventions pour un montant total de CHF 553'450,— (CHF 522'800,— en 2003).

Notons que 142 enquêtes stratégiques ouvertes en 2003 et 2004 ont abouti à fin 2004 aux résultats suivants :

- 118 enquêtes sont restées sans suite, les employeurs étant en ordre, et en majorité bien organisés ;
- 7 cas se sont soldés par un constat d'infraction, visant au total 15 travailleurs ;
- 8 enquêtes par une lettre d'avertissement ; et
- 9 sont encore en cours.

Comptabilité

Comme cela était prévisible, en raison de nouvelles dispositions liées à la libre circulation des personnes, le nombre de factures émises, ainsi que le montant de celles-ci ont diminué :

6015 factures (CHF 10'686,— en 2003) ont été émises pour un montant de CHF 929'190,— (CHF 1'682.030,— en 2003).

Autres activités

Durant l'année, l'OME a participé à de nombreuses séances de travail :

- Le conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) ;
- Le groupe de travail «sans papiers» nommé par le CSME ;

- Le groupe de travail de suivi des procédures de main-d'œuvre étrangère;
- Le groupe de travail de l'hôtellerie-restauration chargé d'améliorer le placement et la formation des demandeurs d'emploi et les procédures de demandes de permis;
- Le comité de suivi en matière d'asile pour ce qui a trait à sa compétence en matière de prise d'emploi des permis N et F;
- Le groupe de travail des responsables cantonaux romands et du Tessin en matière de main-d'œuvre étrangère;
- Les groupes de travail constitués par le département en rapport avec les ressources humaines, les finances et les services informatiques.

L'OME a également eu l'occasion, tout au long de l'année, de donner de nombreux conseils aux entreprises dans le cadre de conférences, de séminaires, tenus notamment avec d'autres offices et départements et à travers diverses associations professionnelles.

9.3.6.5 Perspectives

Si le protocole additionnel permettant d'étendre l'ALCP aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE devait entrer en vigueur courant 2005, l'OME, en collaboration avec le service juridique du département, devra élaborer un cadre juridique afin de soumettre les 10 nouveaux aux prescriptions du marché de l'emploi durant la période transitoire.

Il entend par ailleurs renforcer la collaboration avec:

1) La direction des affaires économiques:

Afin de veiller en permanence à l'adéquation entre les demandes d'activités et les intérêts économiques du canton et en vue d'avis économiques et/ou de soutien dans certains dossiers vitaux.

2) L'OCIRT

Pour le traitement des entreprises étrangères en déplacement (pour + de 90 jours) et les préavis en matière de droit et conditions de travail dans le cadre des demandes d'autorisation pour les ressortissants non européens.

3) L'OCE

Afin de veiller à la priorité du marché de l'emploi suisse, en particulier en faveur des demandeurs d'emploi, dans le cadre du traitement des demandes pour des ressortissants non européens.

4) L'OCP

Hormis le partage des tâches concernant le traitement quotidien des demandes d'autorisation, participation au groupe de gestion des contingents de permis B et L pour ressortissants européens en vue d'en optimiser l'attribution.

De plus, il s'agira aussi de renforcer:

- le contrôle de la main-d'œuvre étrangère: augmentation du nombre d'enquêtes stratégiques selon un schéma de recouvrement systématique du territoire cantonal. Poursuite du traitement des enquêtes sur information et mandat.
- l'information au public et formation interne des collaborateurs/trices de l'OME sur le nouveau droit des étrangers. Mise à jour et développement permanent du site métier internet de l'OME.

9.3.7 Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) *www.geneve.ch/ocic*

9.3.7.1 Généralités

9.3.7.1.1 Missions

L'Office a pour mission la garantie de l'application de dispositions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de consommation et de métrologie. Il fournit également diverses prestations aux entreprises du commerce de détail. En amont de la vente, la surveillance du marché s'étend aux secteurs de la fabrication et de la distribution de produits ou marchandises conditionnés portant sur la déclaration de quantité.

Son activité repose principalement sur les bases légales suivantes: Constitution fédérale, article 125; loi fédérale sur la surveillance des prix; loi fédérale contre la concurrence déloyale; ordonnance sur l'indication des prix; loi fédérale et ordonnance sur le commerce itinérant; loi fédérale sur la métrologie et ordonnances découlant de la métrologie; loi et règlement sur les heures de fermeture des magasins.

Les objectifs de l'Office sont poursuivis en veillant à assurer information, conseil et aide aux acteurs de la vie économique du commerce genevois.

9.3.7.1.2 Objectifs 2004/Priorités

L'année 2004 a été pour l'OCIC extrêmement riche sur les plans organisationnels et opérationnels. En qualité d'organisation, l'Office a engagé une réflexion de fond en vue de qualifier son fonctionnement interne en phase avec la certification ISO 9001-2000 et la nouvelle implantation de ses locaux. Cette vision d'ensemble a permis de mieux formaliser les relations avec les clients et d'harmoniser l'information et le traitement des affaires en matière de commerce et consommation. Ces objectifs sont constitués par quatre axes majeurs:

Information - Prévention - Autorisation - Contrôle

Chaque axe recense l'ensemble des règles de gestion et décompose les processus au niveau des services de l'OCIC. Sur le plan opérationnel, l'office a procédé au regroupement des forces administratives internes et notamment celles du secrétariat. Au vu de l'effectif, il est plus que jamais primordial que les collaborateurs travaillant à l'interne puissent œuvrer de façon transversale pour chacun des axes définis et pour l'ensemble de l'Office.

L'intégration et la formation de deux nouveaux collaborateurs, soit dans une fonction métier spécifique (métrologie), soit dans un domaine faisant l'objet de modifications profondes en cours (comptabilité financière intégrée – CFI) ont nécessité des formations adéquates et un encadrement au niveau de la direction.

9.3.7.1.3 Evénements principaux

Certification ISO 9001-2000

Sans conteste, l'événement majeur 2004 est la certification qualité de l'OCIC, obtenue le 18 novembre. Audité par la Société générale de surveillance (SGS), organisme certificateur, l'Office a réussi dans son projet sans qu'aucune non conformité n'ait été relevée.

Ce succès est avant tout la réussite d'une équipe impliquant 14 personnes occupées – durant plus d'une année en sus de leurs activités habituelles – à la création de processus, la mise en œuvre de procédures et d'indicateurs de mesure touchant tous les secteurs d'activité de l'Office. Quelque 30 séances de travail et 3 jours de séminaires auront été nécessaires au travail de certification. Notons que plus de 140 documents ont été élaborés, touchant aussi bien les procédures définissant chaque prestation fournie, que les lettres-type et les processus internes s'appliquant à la bonne marche de l'Office et la gestion du personnel. Par ailleurs, l'OCIC s'est doté de 3 nouveaux outils informatiques, à savoir le site de l'Office sur Internet ainsi qu'une application métier pour chacun des services.

Qu'il s'agisse de développer des actions en tant que régulateur et facilitateur du commerce de détail ou bien encore d'analyser les prestations fournies en opérant des actions préventives et correctives, la démarche qualité n'a finalement qu'un but :

- *répondre aux attentes «clients» (consommateurs et commerçants)*. C'est pourquoi, à peine les procédures optimisées, il faut déjà remettre l'ouvrage sur le métier par une amélioration sans cesse continue.

Déménagement - Nouvelle adresse : Bandol Centre, rue de Bandol 1 à Onex

A l'étroit dans ses anciens locaux situés au Bachet, l'Office en précurseur s'est installé sur la commune d'Onex, début juillet 2004, dans une zone directement périphérique à Genève-ville; zone réservée à un complexe administratif cantonal en devenir, comprenant notamment l'Office cantonal de la population (dès 2005-2006).

Plus facile d'accès par le réseau routier, mieux desservis par les Transports publics genevois, les nouveaux bureaux de l'OCIC ont dorénavant une visibilité en rapport avec ses activités et plus particulièrement celles relevant du commerce itinérant. Les commerçants provenant de l'Union Européenne pourront ainsi dans un même lieu quérir autorisation de travail en qualité d'indépendants et autorisation d'exercer une activité commerciale itinérante.

Cette opération permet un regroupement géographique et administratif des services de l'Office, un développement des synergies, une optimisation de nos actions ainsi qu'une rationalisation de notre organisation.

Association city manager, Genève (ACMG)

Le projet «city manager», structure à part entière, est issu d'un partenariat public-privé, qui a pour objectif une revitalisation des conditions-cadre du commerce pour un meilleur confort de ville. C'est une réponse concrète et pragmatique à une véritable volonté politique d'animation et de redynamisation du centre-ville et des quartiers commerçants du canton. Cette politique fait face aux nouvelles données économiques et sociales pour qui l'activité marchande est essentielle (près de 20'000 emplois pour le commerce de détail et une importance primordiale pour le produit intérieur brut genevois).

Cette structure est la constitution d'une association qui a pour but de promouvoir et valoriser Genève, notamment de renforcer son attractivité, dynamiser le centre-ville, les quartiers commerçants et les centres de proximité. Dans cette perspective, elle s'efforce notamment :

– de créer une synergie entre les acteurs en fédérant les intérêts des partenaires tant publics que privés ;
– d'encourager l'économie, l'emploi et l'investissement au centre-ville et dans les quartiers commerçants.

La direction de l'Office est mandatée par le Conseil d'Etat et le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures pour fédérer les différents partenaires : communes genevoises, associations et fondations paraétatiques concernées, fédérations et acteurs économiques du commerce genevois, afin de mettre en place ce projet de partenariat public-privé.

Ce projet a déjà rencontré un engagement très favorable d'une grande majorité des partenaires concernés et devrait aboutir courant 2005.

Cellule d'indemnisation G8

Cette cellule a été créée pour répondre notamment aux demandes en dédommagement de commerçants, suite aux dégâts et déprédations de leurs commerces lors des manifestations du G8. La direction de l'Office a été nommée par le Conseil d'Etat pour participer à cette mission spéciale et délicate. 642 dossiers ont été traités par les membres de la cellule d'indemnisation G8.

9.3.7.1.4 Objectifs 2004/Priorités

Atelier guichet universel

La direction de l'Office assure la vice-présidence de l'atelier guichet universel présidé par le Chancelier d'Etat. Dans ce contexte, elle a œuvré notamment à l'élaboration des projets suivants:

– La création d'un guichet unique «physique», qui permettra d'effectuer ou d'initier l'ensemble des démarches simplifiées développées par l'atelier guichet universel, d'obtenir des renseignements sur la totalité des prestations de l'administration, ainsi que d'offrir des informations destinées aux travailleurs dans le cadre de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Ce projet se réalisera début 2005.
– Un séminaire de formation/information sur les démarches administratives simplifiées réalisées à Genève, le guichet virtuel et le guichet unique physique, ainsi que d'autres expériences similaires menées en Suisse. Ce séminaire est destiné à des hauts fonctionnaires de la République de Madagascar dans un cadre de coopération et de solidarité internationales entre administrations. Ce séminaire aura lieu dans le courant du 2e trimestre 2005.

E-commerce

La vérification systématique des annonces commerciales proposées par Internet n'a pu être menée à bien, en raison des priorités découlant de la certification qualité obtenue et de la refonte du système d'archivage de l'OCIC. Pour le moins, ce support technique ne doit pas être négligé par rapport aux offres commerciales proposées par les supports traditionnels, tels les annonces presse, les tout-ménage et les dépliants publicitaires. Les contrôles et la formation préalable des collaborateurs astreints à ce travail sont donc reconduits en 2005.

Site métier

www.geneve.ch/ocic

Le site métier de l'Office sur le réseau Internet a été complètement remanié. En phase avec toutes les activités

déployées par l'Office, il propose également de nombreux liens utiles avec d'autres acteurs relevant de la scène économique, tant au niveau cantonal que national et transfrontalier.

Dans la foulée, le site informe sous sa rubrique «Actualité» des horaires de manifestations commerciales d'envergure ou d'horaires particuliers, tel celui arrêté par exemple pour la nocturne de Noël.

Il est intéressant de relever que les documents formatés en ligne pour la tenue de manifestations (guichet universel) ont été utilisés par leurs organisateurs à plus de 300 reprises.

9.3.7.1.5 Perspectives

L'accent en 2005 sera mis sur la consolidation de l'organisation interne de l'Office et la formation du personnel, notamment dans les domaines de l'investigation et de la recherche d'informations en matière de transactions commerciales dans le domaine de la métrologie.

La communication de renseignements aux commerçants et entreprises par tout support technique sera également développée ou améliorée.

9.3.7.2 Inspection du commerce et contrôle des prix (ICCP)

9.3.7.2.1 Missions

Veiller au respect de l'indication des prix, des heures de fermeture des magasins, des conditions liées au commerce itinérant et à certains types d'exploitations commerciales. Dans ses contrôles, l'ICCP reste très attentive à l'impact de ses actions vis-à-vis des consommateurs et commerçants. Elle assure également conseil et information à l'ensemble de ses clients.

9.3.7.2.2 Objectifs 2004/Priorités

En matière de commerce itinérant

Afin d'harmoniser l'application des dispositions fédérales, la plate-forme de coordination intercantonale des Offices du commerce romands, créée avec la collaboration du Secrétariat d'Etat à l'Economie (Seco) – organe fédéral faîtier – poursuit ses réunions ponctuelles dans le but d'une application uniforme sur tout le territoire suisse. L'étude et la résolution de cas de figure, l'échange de cas pratiques et de renseignements visent à la cohérence de traitement au niveau national.

Rappelons qu'un des objectifs assignés est la garantie de la probité des marchands amenés à effectuer du commerce à domicile (porte-à-porte). Pour pallier le risque de fraudes constatées par différents cantons dans la remise de documents justificatifs, plus particulièrement les extraits de casier judiciaire étrangers, le Seco a établi une procédure permettant aux autorités cantonales de vérifier auprès des autorités émettrices l'authenticité des documents fournis.

Certaines difficultés eu égard à la protection des données inscrites dans la loi doivent trouver une solution afin que les commerçants qui ne répondent pas aux conditions légales ou, de surcroît, qui se sont vu retirer une autorisation, ne puissent pas procéder à un «tourisme administratif itinérant» entre les différentes instances cantonales.

Par ailleurs, une Commission technique a été constituée afin de créer un catalogue des manèges (métiers) et des installations foraines en Suisse. Il s'agit d'éviter les confusions en dressant les mêmes critères pour les autorités et les assurances selon les attestations établies par les organismes d'accréditation reconnus. Cette Commission technique regroupant des forains, des assureurs, des représentants du Seco et des autorités cantonales compétentes en matière de commerce itinérant s'est réunie à 8 reprises en 2004. Elle est ainsi parvenue à mieux définir à quelle catégorie les métiers forains exploités en Suisse s'appliquent. De cette classification découle la périodicité de renouvellement de l'attestation de sécurité et le montant des couvertures minimales des assurances responsabilité civile.

La modification de l'ordonnance sur le commerce itinérant par le Conseil fédéral, intervenue in extremis mi-décembre 2003, a permis de prolonger d'une année supplémentaire le délai prévu par les dispositions transitoires afin de fournir une attestation de sécurité pour chaque installation foraine dont la catégorie est soumise à cette exigence. Dans les faits, il s'agissait de permettre aux professionnels forains et au seul organisme d'inspection accrédité en 2003 par l'autorité fédérale en la matière (Service d'accréditation suisse - SAS), d'obtenir un délai afin que tous puissent s'organiser. Durant l'année écoulée, quatre autres organismes ont été accrédités par le SAS, de sorte que les forains ont eu toute latitude pour faire contrôler leurs métiers pendant cette prolongation de délai.

Malgré cela, c'est avec grande réticence que les forains genevois se sont soumis à cette exigence. Leur résistance à remplir cette obligation technique a créé des inquiétudes, notamment pour l'exploitation du traditionnel Luna Park à Plainpalais qui se tient chaque année de mi-décembre à mi-janvier. En vue d'assurer la sécurité du public et d'éviter des conséquences litigieuses en cas d'accident, le service s'est montré déterminé; par l'envoi de deux courriers, il a dûment informé tous les forains genevois ainsi que les professionnels suisses et étrangers inscrits au Luna-Park des poursuites pénales encourues en cas d'exploitation de manèges sans autorisation et a également organisé à leur intention une permanence administrative pendant les fêtes de fin d'année. Dans ce bras de fer, tous les forains genevois concernés ont finalement déposé leur demande d'autorisation le 30 décembre dernier pour exercer dès le 1er janvier 2005 et poursuivre ainsi l'exploitation des manèges installés sur le Luna-Park jusqu'à mi-janvier.

Autorisations pour le commerce itinérant

	2003	2004
Autorisations LCI délivrées par l'OCIC à des commerçants itinérants	271	237
Autorisations d'habilitation délivrées par l'OCIC à des entreprises ou à des associations	1	0
Autorisations délivrées par les entreprises ou associations ayant une autorisation d'habilitation à remettre des autorisations LCI	0	53
Autorisations délivrées par l'OCIC à des forains	41	58
Autorisations délivrées à des exploitants de cirque	1	0

N. B. : les demandes d'autorisations pour forains déposées le 30 décembre 2004 seront prises en compte lors des statistiques de l'année 2005; en effet, leur date d'établissement est au 1er janvier 2005 étant donné que les autorisations délivrées en 2004 étaient valables jusqu'au 31 décembre 2004.

En matière d'heures de fermeture des magasins

Les trois conditions cumulatives pour l'exploitation d'un magasin accessoire à une station-service – entrées en vigueur le 1er décembre 2002 – ne sont pas encore respectées par de nombreux commerçants de ce secteur. Si l'année 2003 a été consacrée à une large information aux 63 exploitants concernés, les trois contrôles généraux opérés en 2004 ont donné lieu à des sanctions pénales portant sur l'assortiment de marchandises et produits proposés par ces magasins accessoires. Il est à relever qu'ensuite de sanctions pénales signifiées par l'ICCP, les exploitants de stations-service se sont constitués en association, laquelle a contesté auprès du Tribunal de police – pour le compte de ses adhérents – le bien-fondé des amendes infligées. Le jugement de ce dossier est attendu en janvier 2005.

9.3.7.2.3 Evénements principaux

Application métier

Attendue de très longue date, l'application métier commerce, dénommée OGIC «Outil de gestion informatique commerce» est en phase de finalisation. Utilisée depuis juin 2004, la mise en production sera effective dès le déploiement opéré par le Centre des technologies informatiques.

L'application OGIC permet la création et la recherche d'établissements, de magasins et points de vente selon différents critères. Les enquêtes spécifiques à une branche commerciale ou effectuées pour le compte du Seco ou de la Surveillance des prix sont également disponibles en un clic. Figurent aussi les événements commerciaux tels les manifestations collectives et individuelles (expositions-ventes, salons, foires, etc.) et les dérogations qui ont fait l'objet d'une autorisation du service. En un mot, le site métier OGIC garde trace de toute intervention, qu'il s'agisse d'un courrier informatif, d'un contrôle de routine ou encore d'une autorisation délivrée.

Si la gestion des activités métier est propre à l'ICCP, cette application est en lien avec le Répertoire des entreprises (REG) selon la logique du Système informatique genevois des entreprises (SIGE). De plus, ce nouvel outil de gestion évolue bilatéralement avec le REG et permet, à tout moment, de modifier et compléter les données du répertoire selon les renseignements obtenus sur le terrain.

Nul doute que l'application OGIC saura faciliter le travail de l'inspectorat dans une branche économique en perpétuelle mutation.

Archivage - Record Management

En corrélation avec l'application métier OGIC, un système performant d'archivage de dossiers courants a été créé en 2003-2004 et réalisé en un temps record de 3 mois. Basé sur le code Noga (code de l'Office fédéral de la statistique), ce classement s'appuie – tout comme l'application métier OGIC – sur la logique thématique du Répertoire des entreprises. Ainsi donc, l'application métier et l'archivage des documents sont construits sur une même logique facilitant l'enregistrement et la recherche des données. La reconsidération de la définition de l'activité économique par branche commerciale, commune aux activités du commerce de détail et au Répertoire des entreprises, améliore l'échange d'informations entre ces entités et permet de tirer profit des relevés effectués sur le terrain par chacune d'elles.

Au préalable à l'enregistrement des documents, les collaborateurs ont effectué un travail gigantesque de dépouillement, triant les dossiers à conserver de ceux, susceptibles d'un intérêt documentaire, à verser aux Archives cantonales.

9.3.7.2.4 Activités et réalisations

Plus de 70 secteurs géographiques ont été visités en 2004, ce qui revient à dire que les commerces urbains ont fait l'objet de deux contrôles alors que ceux situés dans des petites localités en campagne n'ont été visités qu'une seule fois. Des impacts avant les grandes manifestations, telles les Fêtes de Genève, le Salon de l'auto, la Foire de Genève, sont régulièrement mis en place afin de s'assurer que les prix sont affichés de façon claire pour les consommateurs. Enfin, le guichet universel de l'Office en matière d'organisation de manifestations festives, sportives, commerciales ou analogues a traité plus de 400 requêtes acheminées par courrier.

Un seul recours a été interjeté contre une décision constatatoire de l'ICCP. Il s'agit d'un commerce qui ne répond pas aux conditions définies par la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement pour exploiter un établissement de restauration. Ce commerce procède essentiellement à la vente de pizzas à l'emporter et est considéré comme un magasin; dès lors, il doit respecter les horaires des commerces de la branche.

Accords bilatéraux

Les incidences de la libre-circulation des personnes de l'Union Européenne ont surtout porté sur l'exercice du commerce itinérant. En 2004, les demandes à exercer une activité commerciale indépendante ont été principalement le fait de ressortissants de l'UE domiciliés en France.

Indication des prix

Comme chaque année, l'activité des inspecteurs s'est concentrée sur l'affichage des prix. Les contrôles inopinés en magasin, des stands de vente mobiles ou la vérification des annonces publicitaires, démontrent que les offres de prestations de services laissent à désirer quant à une indication claire des prix. Sont mis à l'index, les services de télécommunications (téléphonie), les voyages à forfait et les centres de culture physique (fitness). Si l'absence de prix est rare, les prestations non comprises dans le prix, les suppléments et les taxes publiques ne sont, en revanche, pas correctement annoncés.

Une étude publiée par la Fédération romande des consommateurs (FRC) dans le commerce de détail et une enquête, menée par des particuliers, portant sur l'indication des prix dans les salons de coiffure ont démontré des lacunes, voire l'absence d'indication dans une vitrine sur deux en Suisse romande et dans plus de la moitié des salons de coiffure sur le territoire helvétique. Bien que ces relevés, ne soient pas représentatifs du commerce de détail en général puisqu'ils portent, en l'occurrence, exclusivement sur l'affichage en vitrine et l'indication des prestations dans le secteur de la coiffure, il n'en demeure pas moins que de nombreux commerçants ne respectent plus de façon rigoureuse l'obligation d'indication des prix.

Une indication correcte est l'instrument par excellence qui permet d'augmenter la transparence du marché et des prix et, ce faisant, la concurrence économique. Dans cette optique, les inspecteurs du service interviennent sans relâche car les commerçants irrespectueux des obligations légales en la matière contreviennent non seule-

ment à la bonne foi dans les affaires mais aussi à l'égalité devant la loi. Malgré quelque 800 contrôles – répartis dans diverses localités du canton – effectués par les inspecteurs du commerce en 2004, force est d'admettre que les différents paramètres conduisant à cette situation ne sauront être maîtrisés sans passer par des mesures plus coercitives.

9.3.7.2.5 Perspectives

Méthode de travail

Dans le but d'une meilleure rationalisation des contrôles, le service redéfinira les secteurs géographiques de la ville de Genève et des communes par regroupement de zones, tenant compte du nombre de commerces et de la densité potentielle des consommateurs. Les magasins des villes périphériques telles Onex, Lancy, Meyrin, Vernier, Chêne-Bourg, Thônex et Versoix ainsi que les centres commerciaux seront visités deux fois l'an. Par contre, les secteurs de campagne (Jussy, Dardagny, Céligny, etc.) seront contrôlés en principe une fois par année ou en fonction des nécessités.

Contrôles de terrain

Une action dans le domaine de la consommation sera menée au niveau des offres spécifiques de discounters et commerces analogues, notamment en ce qui concerne la véracité des offres mentionnant des prix comparatifs (prix réduits, rabais, pourcentages et cadeaux liés à l'achat).

L'affichage des prix des prestations de services fera l'objet d'actions menées par domaine d'activité. S'ajouteront à ces contrôles ciblés, la vérification soutenue de l'indication des prix dans les branches commerciales où cette obligation n'est que partiellement respectée.

Les dispositions transitoires disposent d'un délai au 31 décembre 2004 en ce qui concerne la limitation de la surface (80m^2) des magasins accessoires aux stations-service. Les vérifications de mise en conformité seront donc entreprises dans le 1er semestre 2005.

9.3.7.3 Service de la Métrologie (SdM)

9.3.7.3.1 Missions

Le service a pour but de protéger la population et ses intérêts des erreurs de mesurage dans le domaine des transactions commerciales, dans les secteurs de la santé, de la sécurité publique ainsi que de la détermination officielle de données se rapportant à des grandeurs physiques.

Pour ce faire, la Métrologie vérifie les appareils en service suite aux Accords bilatéraux, contrôle la conformité des appareils venant de l'UE et des déclarations quantitatives de produits et marchandises préemballés.

9.3.7.3.2 Objectifs 2004/Priorités

L'application métier obsolète de la métrologie, qui ne fait plus l'objet d'une maintenance par le Centre des technologies de l'informatique (CTI), a été compétée par une solution transitoire, faute de moyens financiers. Dès lors, les vérificateurs ont travaillé assidûment pour épurer et sauvegarder les données regroupant l'enseigne des entreprises, les appareils utilisés et les contrôles opérés. La création d'un système d'information de la métrologie reste une priorité incontournable. L'utilisation en parallèle de ces deux applications génère un surplus de saisies et de contrôles sans répondre pour autant à une gestion efficace des données métrologiques en cela y compris sous l'angle de la facturation.

9.3.7.3.3 Evénements principaux

Une révision totale des ordonnances portant sur la qualification des instruments de mesure s'est révélée nécessaire afin d'introduire des nouveautés dans la métrologie légale en Suisse, notamment les prescriptions métrologiques spécifiques. Ces modifications sont entrées en vigueur en avril 2004.

– *Ordonnance sur les instruments de pesage*

L'ordonnance règle les prescriptions techniques afférentes à l'approbation et à la vérification des instruments de pesage.

– Ordonnance sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique

L'ordonnance fixe les exigences afférentes aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique, les procédures d'évaluation de la conformité et les contrôles après la mise sur le marché.

La reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité suite à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, n'a guère eu d'incidences sur le marché local. En effet, les nouvelles prescriptions – compatibles avec les normes européennes – n'ont pas posé de problèmes particuliers lors des vérifications d'usage. Le point crucial reste l'importation d'installations de fabricants de l'UE, reconnues par l'Office fédéral d'accréditation (Metas), puisque les acquéreurs n'ont plus le devoir d'annonce. Cette modification obligera le service à constituer une nouvelle cartothèque des appareils utilisés par les entreprises et à des contrôles dans ce domaine plus répressifs. Pour l'heure, le parc des installations de mesure reste en majeure partie constitué par des installations recensées.

9.3.7.3.4 Activités et réalisations

Appareils et instruments de mesure

Instruments et appareils	Nombre total	Nombre de vérifications	Pourcentage de vérifications effectuées
Analyseurs de gaz d'échappement	469	77	16.4%
Balances	6033	1232	20.4%
Distributeurs de carburant	1795	548	30.5%
Distributeurs de lait	2	2	100%
Ponts à bascule et balances de plus de 5000 kg	26	26	100%
Caisse de cubage sur camions	14	14	100%

A ces contrôles s'ajoutent 248 vérifications de marchandises préemballées dans les grandes surfaces et 45 certificats de vérification délivrés aux entreprises dans le cadre des normes ISO.

Contrôles statistiques

40 lots différents de préemballages industriels ont fait l'objet d'un contrôle statistique des quantités indiquées par le fabricant. En 2004, les vérifications ont porté sur le café, les pâtes alimentaires fraîches ainsi que la pâte à gâteau. Les résultats négatifs ont fait l'objet d'avertissements suivis d'effet.

Formation

Le vérificateur engagé en mars 2004 a suivi une formation interne auprès d'un vérificateur-expert du service. De plus, il a obtenu les permis poids lourds et remorque, permis indispensables à la fonction.

En vue de réussir l'examen d'entrée prévu au printemps 2005 et suivre la formation de 6 modules dispensés par Metas pour l'obtention du titre de vérificateur-expert des poids et mesures, ce collaborateur suit des cours intensifs d'allemand.

9.3.7.3.5 Perspectives

Méthode de travail

La surveillance du marché nécessitera le recensement des appareils du canton et l'établissement d'une cartographie. Ainsi, une nouvelle méthode de travail impliquant une répartition et une attribution différentes du type de vérifications et des secteurs géographiques sera mise en place.

La redistribution des secteurs selon le nombre d'appareils recensés permettra une gestion plus efficace des vérifications et de planifier certains types de vérifications qui n'ont pu être entrepris faute de ressources humaines. C'est notamment le cas des balances de pharmacies et de drogueries.

La nouvelle attribution des tâches permettra à l'ensemble des vérificateurs de procéder aux différents contrôles sans spécification particulière.

Le nouveau camion sera livré dans le premier semestre 2005.

Perfectionnement

Les progrès technologiques et scientifiques des installations utilisées exigent des vérificateurs-experts d'être constamment en mesure de vérifier l'exactitude des données. De ce fait, l'interconnexion internationale est d'une importance primordiale pour s'informer des vérifications établies par les homologues, définir les priorités et axer les contrôles subséquents. Le système d'information LegNet de Metas livre on line plus de 100.000 documents. Cependant, le perfectionnement reste indispensable pour réagir aux changements des conditions-cadre dans les domaines techniques de métrologie.

9.3.8 Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

9.3.8.1 Missions

En tant que centre de compétence spécialisé, l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) a pour mission principale d'assurer la gestion de la fonction statistique cantonale. Il est notamment chargé «d'assurer la coordination de la statistique cantonale et d'entretenir les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, de réaliser les principales enquêtes statistiques dans le canton, de gérer, stocker et documenter les informations statistiques cantonales et d'en assurer la diffusion» (art. 7 de la loi sur la statistique publique cantonale, B 4 40).

Pour réaliser sa mission, l'OCSTAT collabore étroitement avec l'OFS (Office fédéral de la statistique), le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) de l'Etat de Vaud et l'INSEE Rhône-Alpes.

L'OCSTAT intervient, à des degrés divers, dans la réalisation d'environ 45 relevés statistiques périodiques et valorise régulièrement plus de 80 statistiques distinctes dont il peut répondre à l'égard des utilisateurs. Il édite quinze séries de publications, groupées en trois collections, qui comptent plus d'une centaine de parutions annuelles. Il diffuse l'essentiel des informations statistiques dont il dispose sur le site Internet «Statistique Genève» *(www.geneve.ch/statistique)*. En outre, le centre de documentation de l'OCSTAT, ouvert au public, offre une large gamme de publications statistiques sur le canton de Genève, la Suisse, le monde; c'est également un relais de diffusion de l'INSEE.

9.3.8.2 Objectifs 2004/Priorités

Dans le cadre du programme de législature (2002-2005), les lignes de force définies dans le domaine de la statistique publique cantonale portent sur :

- la construction d'un système d'information statistique transfrontalier;
- le développement de l'information statistique dans quelques domaines clefs, en réponse aux préoccupations et aux enjeux sociaux;
- la mise à disposition de l'ensemble des résultats statistiques par Internet;
- le renforcement de la collaboration statistique Vaud-Genève.

Dans ce cadre, les sept objectifs prioritaires de l'OCSTAT pour 2004 étaient les suivants :

1. *Développer et consolider l'Observatoire statistique transfrontalier* pour le suivi des accords bilatéraux : il s'agit en particulier d'ouvrir la base de données statistique transfrontalière, de valoriser les indicateurs de suivi dans les quatorze domaines d'observation, de mettre à jour et d'enrichir l'état des lieux effectué en 2002 et de consolider le fonctionnement et le développement de l'Observatoire au terme de l'actuel projet Interreg IIIa, qui se termine en juin 2004.
2. *Exploiter, analyser et diffuser les résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)* au moyen d'une série de publications analytiques, de fiches communales (destinées à un large public) et d'un sous-site Internet intégré au site Statistique Genève.
3. *Adapter, améliorer et assurer la continuité de l'information statistique dans le domaine de la population active et de l'emploi*, et cela notamment à la suite de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Cela concerne les statistiques de la main-d'œuvre étrangère, en particulier des frontaliers, pour lesquels de nouvelles sources d'information devront être exploitées. Il s'agit aussi de préparer le recensement fédéral des entreprises de 2005 et d'élaborer de nouvelles perspectives en matière de population, de population active, de ménages et de logements, en tenant compte des résultats du recensement de la population de 2000.
4. *Animer et exploiter les ressources de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) pour procéder à la mesure des salaires en usage et à des études sur le marché du travail*, notamment à la demande du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (en 2004 entrent en vigueur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes).

5. *Mettre sur pied le système d'information statistique sur les bâtiments et les logements*, en relation avec les services du DAEL et la Direction cantonale de la mensuration officielle. Cela se traduira notamment par la fusion des fichiers de bâtiments avec et sans logements de l'OCSTAT, par l'intégration des statistiques d'état du domaine bâti et du mouvement de la construction, et permettra d'alimenter le Registre des bâtiments et logements (RegBL) de la Confédération.
6. *Commenter et diffuser les indicateurs du développement durable pour le canton de Genève* : il s'agit de valoriser, analyser et publier, en collaboration notamment avec le Service du développement durable, une batterie d'indicateurs qui seront régulièrement mis à jour. Cela s'inscrit dans les mesures de l'Agenda 21.
7. *Poursuivre le développement du site Internet Statistique Genève* : il s'agit d'intégrer de nouvelles informations statistiques localisées définies à l'échelon infracommunal, par secteur et sous-secteur statistique, ainsi que l'intégralité du contenu de l'Annuaire. De plus, dans le cadre de l'enrichissement continu du site Internet, la politique de diffusion de l'OCSTAT sera adaptée de façon à assurer un équilibre entre les publications «papier» et la diffusion électronique des informations statistiques.

Globalement, ces objectifs ont été atteints, mis à part la diffusion des indicateurs du développement durable (objectif 6), car la validation de ceux-ci par les instances concernées a pris du retard, ainsi que l'ouverture de la base de données statistiques transfrontalière, en attente d'une autorisation relative au secret statistique de la part de la France et de la consolidation de l'Observatoire statistique transfrontalier (objectif 1).

9.3.8.3 Evénements principaux

Sur le plan de la statistique publique, l'année 2004 a été marquée par les événements suivants, qui ont trait à la production statistique, à la diffusion des résultats et aux ressources à disposition.

1. *L'Observatoire statistique transfrontalier* a publié une *étude sur les «Agglomérations et aires urbaines dans l'espace transfrontalier»* constitué par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève et Vaud. Pour la première fois, cette publication a offert une vision transfrontalière, homogène et partagée du phénomène urbain dans les quatre territoires précités. En fin d'année, sous le titre «Une région transfrontalière attractive dans un contexte économique difficile», il a publié sa *Synthèse annuelle* relative à l'évolution économique, démographique et sociale dans les quatre territoires considérés, laquelle se fonde sur les indicateurs de suivi qu'il a élaborés. La Synthèse a été présentée lors du 3e Forum transfrontalier organisé par l'Observatoire, qui a réuni près de 250 personnes à Meyrin.
2. L'OCSTAT a poursuivi la publication des *résultats du recensement fédéral de la population 2000* (RFP 2000). La parution de *fiches communales* en est l'élément marquant. Deux séries de fiches ont été éditées en 2004, la première portant sur la population, autrement dit les habitants, la seconde sur les ménages (avec qui vit-on?) et les conditions d'habitation (comment vit-on?). En quatre pages, ces publications ont présenté de façon simple et attractive, les principaux résultats du recensement pour chacune des 45 communes du canton et pour son ensemble. Mettant à disposition de l'ensemble de la population des informations sur les aspects concrets de la vie en société, ces fiches ont permis de restituer à chaque habitant les informations qu'il a fournies lors du recensement 2000 et de concrétiser ainsi la mission d'information générale de la statistique publique.

   Les communes ont choisi librement la manière de transmettre ces résultats à leurs habitants ; certaines choisissant le «tous ménages», d'autres une diffusion plus sélective, dirigée vers les organes constitués. Au total, 200 000 fiches communales ont été diffusées en 2004. Cette vaste campagne de diffusion a été rendue possible grâce à l'appui financier de l'Association des communes genevoises (ACG), partenaire de ce projet.

   L'ensemble de ces fiches ainsi que les résultats du RFP 2000 (sous forme de tableaux) figurent sur le site Internet de l'OCSTAT.
3. Dans le domaine de la population et de l'emploi, diverses innovations et développements répondent notamment aux besoins d'information découlant des conséquences attendues de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes.

   Début 2004, l'indication du *motif de séjour des immigrés* étrangers complète les informations socio-démographiques connues à leur sujet. Il est ainsi possible de mieux caractériser et comprendre ces mouvements de population.

   Les nouvelles inscriptions de *travailleurs frontaliers* et le nombre de titulaires de permis frontalier ont fait l'objet d'analyses plus approfondies et d'une meilleure diffusion (publication d'un *Données statistiques annuel*) et d'un *Tableau de bord* semestriel, lequel a été complété par des données plus détaillées en automne pour répondre aux besoins d'informations sur les effets de l'entrée en vigueur de la 2e phase de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes.

   En tenant compte des résultats du RFP 2000, l'OCSTAT a élaboré de nouvelles *projections démographiques* pour la période 2010 à 2030, dont les résultats seront publiés au début 2005.
4. Organe technique destiné à suivre l'évolution du marché du travail, et plus particulièrement celle des salaires, dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) réunit les compétences de trois partenaires : l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), le Laboratoire d'économie appliquée (LEA), de l'Université, et l'OCSTAT, qui en est le répondant.

   L'OGMT a élaboré une *méthode de mesure du salaire en usage*, dite méthode de l'équation des salaires, qui sera appliquée dans le canton de Genève et qui a été adoptée par plusieurs autres cantons. En 2004, l'OGMT a calculé une *nouvelle équation des salaires* sur la base des derniers résultats disponibles, lesquels sont tirés de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE) de 2002. En appliquant la méthode à diverses catégories de salariés, il a été possible de perfectionner cet outil d'aide à la décision.

   Afin de pouvoir constater les conditions de travail en usage à Genève, lesquelles ne se limitent pas à la rémunération, notamment dans le contexte des marchés publics et de la main-d'œuvre étrangère hors

UE / AELE, l'OGMT a préparé un *protocole pour la conduite des enquêtes de terrain* qui permet d'observer de façon rigoureuse, systématique, transparente et homogène les usages professionnels. L'OGMT a également élaboré pour le Conseil de surveillance du marché de l'emploi des critères, en l'occurrence des seuils, pour lui permettre de fixer les usages professionnels en vigueur.

5. En janvier 2004, l'OCSTAT a introduit un nouvel *indice genevois des prix de la construction*, qui est calculé semestriellement selon une méthode mise en œuvre par l'Office fédéral de la statistique. Cet indice remplace l'ancien indice genevois des prix de la construction, qui était calculé depuis 1988. Le nouvel indice porte sur plusieurs types de construction de bâtiments et d'ouvrages du génie civil. Il permet également des comparaisons immédiates de l'évolution des prix entre le canton et la Suisse.

6. En matière de diffusion des informations statistiques, l'OCSTAT a procédé à quelques innovations.

   Dorénavant, les abonnés aux publications de l'OCSTAT qui le souhaitent reçoivent, par messagerie électronique, *l'ensemble des communiqués de presse* diffusés par l'office (45 en 2004), ce qui leur permet d'être systématiquement informés de nouveaux résultats statistiques.

   Le site Internet de l'office a poursuivi son développement, la présentation des résultats statistiques en 21 domaines a été restructurée et les compléments méthodologiques enrichis. Dorénavant, le mouvement et l'état mensuels de la population par commune figurent sur le site alors qu'ils étaient transmis par courrier aux diverses communes du canton.

   La version CD-Rom de l'Annuaire statistique du canton a été complètement revue en 2004 : son utilisation est maintenant simple, performante et conviviale. Afin de contribuer à l'amélioration de la communication interne et de mieux gérer et partager le stock d'informations professionnelles disponibles, l'OCSTAT s'est doté d'un site Intranet, intégré dans celui du Département.

7. En matière de ressources informatiques, deux innovations méritent mention : l'OCSTAT a été le service pilote de l'Etat de Genève pour l'installation de la nouvelle *plateforme administrative* (NPA). L'installation de Windows XP s'est déroulée sans difficulté majeure. Le CTI a décidé de mettre à disposition une nouvelle version du *système informatique-métier* utilisé par l'OCSTAT, qui est une référence pour l'Etat dans le domaine – étendu – du traitement de type statistique. Cette nouvelle version facilitera son utilisation dans de plus nombreux services de l'administration cantonale.

9.3.8.4 Activité/Réalisations

Production statistique

La gestion de nombreux relevés statistiques périodiques, en constante évolution, mobilise la plus grande part des ressources. Seuls, les développements, révisions et innovations marquants sont mentionnés ci-après, en complément des informations données au paragraphe précédent.

La statistique publique étant fortement intégrée entre cantons et Confédération, l'OCSTAT a collaboré étroitement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2004 dans la conduite de plusieurs projets.

Il a participé aux travaux de révision de la *statistique des établissements de santé non hospitaliers* et va se charger de son implantation dans le canton de Genève.

L'OCSTAT a organisé et coordonné la mise en place de la *statistique suisse de l'aide sociale* (SOSTAT) dans le canton de Genève, qui implique plusieurs unités administratives fournissant des prestations sociales sous condition de ressources.

En 2005, aura lieu un «grand» *recensement fédéral des entreprises*, tel qu'il se déroule tous les 10 ans. L'OCSTAT a participé aux travaux préparatoires de cette vaste enquête; il a entrepris les démarches nécessaires et offert son soutien en vue d'une automatisation du recensement des établissements de l'Administration cantonale, de l'Université et de la Ville de Genève, ce qui se traduira par des économies lors de la réalisation du relevé et permettra de fournir des chiffres de meilleure qualité sur l'évolution de l'emploi dans le canton de Genève, qui fait l'objet d'une statistique trimestrielle de l'OFS.

L'OCSTAT a suivi les travaux de révision de l'*indice suisse des prix à la consommation* sur le modèle duquel est calculé l'indice genevois correspondant, l'élaboration des indices suisse et régionaux étant intégrée. Ces indices seront calculés sur de nouvelles bases à fin 2005. Les cantons de Bâle et de Genève, la Ville de Zurich et la Confédération ont décidé un nouveau partage des tâches qui permettra de rationaliser et de simplifier le calcul des indices des prix à la consommation disponibles en Suisse.

L'OCSTAT a également participé aux travaux préparatoires du «*microrecensement 2005 sur le comportement de la population en matière de transport*», en collaboration avec les autres services de l'Administration cantonale concernés. Comme lors des précédentes enquêtes, l'échantillon de ménages genevois sera élargi de façon à obtenir des résultats représentatifs pour le canton. Ceux-ci sont d'importance capitale pour la planification des transports et l'aménagement du territoire.

Finalement, l'OCSTAT a participé à l'organisation de la reprise de la *statistique suisse de l'hôtellerie* sur de nouvelles bases, ce relevé exhaustif ayant été interrompu en 2003 pour des raisons d'économie.

A l'échelon du canton, l'OCSTAT a procédé à un *relevé des surfaces des logements* qui entrent dans la statistique des loyers, qui sont au nombre de 18'000. A l'avenir, il sera possible de calculer des niveaux de loyers, non seulement à la pièce mais également au m^2.

Dès 2004, l'OCSTAT met à jour trimestriellement les *données relatives à la population* qui sont intégrées dans le Système d'information du territoire genevois (SITG).

Dans un but de cohérence, l'OCSTAT a repris, avec les ressources correspondantes, la statistique «*Philémon et Baucis*» concernant la prise en charge des personnes âgées dans le canton de Genève, qui était précédemment réalisée par la Direction générale de l'action sociale.

Enfin, avec l'appui des services compétents de l'Administration, l'OCSTAT a procédé à divers développements en matière de *cartographie*, de façon à pouvoir représenter spatialement les données statistiques de façon plus lisible et en adéquation avec les standards de qualité actuels.

Afin d'améliorer de façon continue le système d'information statistique cantonal, l'OCSTAT tisse de nombreuses collaborations, établit des partenariats et délivre des mandats d'étude.

Dans le cadre du SITG, l'OCSTAT collabore avec plusieurs autres services afin de mettre sur pied un *fichier général des bâtiments*, lesquels seront identifiés de façon unique et homogène, afin d'une part de répondre aux exigences de la Confédération et, d'autre part, d'offrir des informations de base utiles à divers services administratifs, à des entreprises publiques, voire à d'autres utilisateurs dûment autorisés, notamment les propriétaires de bâtiments et les régies immobilières pour les bâtiments qui les concernent.

L'OCSTAT a poursuivi sa collaboration pour la mise au point d'*indicateurs du développement durable* dans le cadre de l'Agenda 21.

Il a suivi les travaux de révision du *découpage du canton en sous-secteurs statistiques* qui avaient été définis à la fin des années 80 afin de l'adapter à l'évolution du bâti. Des modifications ont été opérées dans 26 communes sur 45. Au total, 80 nouveaux sous-secteurs statistiques ont été créés. C'est à cet échelon que sont diffusées, sans restriction liée au secret statistique, nombre d'informations statistiques de base.

L'OCSTAT a confié au SCRIS la réalisation technique des *projections démographiques* dont il a été fait mention précédemment.

L'OCSTAT a également confié un mandat relatif à la *définition de la demande de logements*, en vue de pouvoir la mesurer de manière objective et d'en tirer des enseignements concernant l'évolution du marché et la politique du logement de l'Etat. A son origine se trouve la motion M 1479 du 30 septembre 2002 concernant «la mise en place d'un outil de mesure quantitative et typologique de la demande en matière de logements».

Enfin, l'OCSTAT a fait procéder à un *audit de qualité d'une application statistique type*, réalisée par un service spécialisé de l'OFS qui utilise une méthodologie développée dans le cadre de l'Union européenne.

Diffusion et publications statistiques

Service public d'information statistique, l'OCSTAT poursuit ses efforts pour améliorer la diffusion des résultats statistiques et faciliter leur accessibilité.

Outre la diffusion des fiches communales déjà signalées, on relève, parmi les réalisations marquantes de 2004, la publication d'une *nouvelle édition de «l'Année sociale en chiffres»* qui, en 200 pages, balaye le champ du social de façon systématique dans une double optique : celle des populations concernées et celle de l'action publique, ainsi que les analyses relatives aux *multinationales établies à Genève* et aux *flux de navetteurs entre le canton de Vaud et le canton de Genève*, qui sont parues dans les séries des *Communications statistiques*. Comme chaque année, le contenu de *l'Annuaire statistique* a été remanié et actualisé. L'introduction d'une section consacrée à l'égalité entre homme et femme est l'une des nombreuses innovations de l'édition 2004.

En 2004, l'OCSTAT a publié 45 communiqués de presse et près de 100 publications périodiques, dont 73 Tableaux de bord. Outre ces éditions périodiques, l'OCSTAT a publié les documents suivants, au nombre d'une vingtaine :

- *série Données statistiques*
  - Les organisations internationales à Genève et en Suisse - Analyse structurelle
  - Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève. Résultats 2003
  - Le commerce extérieur du canton de Genève en 2003 - Analyse structurelle
  - Bilan et état de la population du canton de Genève en 2003
  - Travailleurs frontaliers du canton de Genève en 2003
  - Les élections municipales dans le canton de Genève au printemps 2003
  - Les élections fédérales dans le canton de Genève en automne 2003
  - Les votations dans le canton de Genève en 2003
  - Enquête sur les transactions immobilières. Résultats 2001 et 2002
  - Recensement fédéral des entreprises 2001. Résultats par commune, secteur et sous-secteur statistiques, pour le canton de Genève.
- *série Coup d'œil*
  - La population active à Genève en 2000
  - Les missions permanentes et les consulats établis à Genève
  - Les motifs de séjour des immigrés à Genève
- série *Communications statistiques*
  - Les salaires dans le canton de Genève (Evolution entre 1991 et 2000)
  - Les multinationales à Genève (Recensement fédéral des entreprises 2001)
  - Les mouvements pendulaires de personnes actives entre les cantons de Genève et Vaud. Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)
- *série Etudes et documents*
  - L'Année sociale en chiffres. Edition 2003
  - Le niveau des loyers à Genève. Statistique les loyers de mai 2004
- *hors série et en collaboration*
  - Agglomérations et aires urbaines dans l'espace transfrontalier Ain - Haute-Savoie - Genève - Vaud de l'Observatoire statistique transfrontalier
  - Synthèse 2004 de l'Observatoire statistique transfrontalier
  - L'Observatoire statistique transfrontalier à partir de 2005
  - Les communes genevoises vues par le recensement. Volume 1 : Population
  - Les communes genevoises vues par le recensement. Volume 2 : Ménages et conditions d'habitation.

La politique de diffusion de l'OCSTAT s'efforce de respecter une cohérence entre les publications papier et l'Internet. Le contenu des deux sites gérés par l'OCSTAT (celui de «Statistique Genève» et celui de l'Observatoire statistique transfrontalier) s'enrichit progressivement. Nombre de publications peuvent être téléchargées. Internet offre également de nombreux tableaux détaillés complémentaires à ceux figurant dans les publications papier. Internet permet de rationaliser la diffusion de l'information et il en élargit également la portée de sorte que l'OCSTAT est plus souvent sollicité pour répondre à des demandes d'informations particulières venant d'horizons lointains.

9.3.8.5 Perspectives

Les axes prioritaires fixés pour 2005 sont :

en matière de production statistique

1. Participer à la réalisation du *recensement fédéral des entreprises (RFE 2005)* dans le canton de Genève, notamment en procédant au recensement des établissements du secteur public et en assurant une fonction de centre de renseignements et de rappels pour les entreprises.
2. Coordonner l'implantation dans le canton de Genève de la *statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT)*, qui est un relevé de caractère obligatoire.
3. Mettre en œuvre la révision de la *statistique des établissements de santé non hospitaliers* dans le canton et veiller à l'intégration, dans cette statistique, des données administratives relatives aux EMS, afin d'alléger la charge du relevé.
4. Réviser l'*indice genevois des prix à la consommation* (nouvelle base à fin 2005) en lien avec la révision de l'indice suisse correspondant.
5. Le nouveau *fichier général des bâtiments* intégrera les données sur les bâtiments avec logements et celles sur les bâtiments non résidentiels. Il permettra d'intégrer à terme les *enquêtes sur les logements et locaux non résidentiels vacants et la statistique des loyers*.
6. Conformément aux exigences de la Confédération, faire reconnaître par l'OFS la conformité du *fichier cantonal des bâtiments et logements* en tant que registre cantonal et préparer l'interfaçage entre les fichiers de population et de logements en vue du recensement fédéral de la population de 2010, en respectant les exigences de protection des données.

en matière d'analyse statistique

7. Consolider *l'Observatoire statistique transfrontalier* au terme de son financement Interreg IIIA; ouvrir la *base de données statistiques transfrontalière* aux responsables des politiques publiques et offrir une large consultation via Internet; mettre à jour et enrichir l'*état des lieux* effectué en 2002 en traitant notamment les domaines de la santé et de la formation, voire du développement durable, en collaboration avec les services concernés; approfondir la collaboration avec le *Système d'information du territoire lémanique* (SITL).
8. Procéder à l'*analyse des salaires en usage* dans diverses branches dans le cadre de l'*Observatoire genevois du marché du travail* (OGMT) et mettre au point un *système d'estimation standardisée des salaires usuels.*
9. Achever les travaux de *publication des résultats du RFP 2000* et les archiver sur un CD-Rom.
10. Procéder à la *publication des indicateurs du développement durable*.

en matière de diffusion

11. Conduire les travaux en vue de la *révision de l'Annuaire statistique* de Genève en lien avec le développement du site Internet (intégration de tableaux détaillés et historiques téléchargeables).
12. Implanter des *modules interactifs dans le site Internet* afin de mieux satisfaire certaines demandes de renseignements et y introduire des *cartes de nature statistique* afin de valoriser les données localisées par secteur et sous-secteur statistiques.

9.3.9 Aéroport international de Genève

La reprise amorcée en 2004 du transport aérien a été contrecarrée pour les compagnies aériennes par la hausse importante du prix du pétrole.

A l'Aéroport International de Genève (AIG), le trafic des passagers a atteint un nouveau record absolu avec plus de 8,5 millions de passagers dans l'année, ce qui représente une croissance globale de 6.2% par rapport à l'année précédente. Cette croissance se situe dans la moyenne des aéroports européens. Elle est due en majeure partie à easyJet (+ 10.4%) ainsi qu'aux compagnies traditionnelles étrangères (+ 10.5%), alors que les passagers transportés par SWISS ont diminué de 8.4%. En termes de parts de marché, easyJet occupe la première place avec 25% du total des passagers ayant emprunté notre aéroport, devant SWISS (18%) et les compagnies traditionnelles étrangères. La jeune compagnie genevoise Flybaboo, outre Genève - Lugano, exploite avec succès de nouvelles destinations européennes.

Les résultats financiers de l'AIG en 2004 restent très satisfaisants avec un bénéfice net de l'ordre de 28 millions de francs (estimation avant bouclement des comptes), soit supérieur au budget. Ce résultat a été atteint sans hausse des redevances aéroportuaires, la croissance des passagers ayant été sensiblement supérieure aux prévisions.

L'année a été marquée par la décision stratégique prise par le conseil d'administration de l'AIG visant à segmenter les prestations aéroportuaires et à aménager l'ancienne aérogare en vue de son affectation, en 2006, à l'aviation simplifiée.

L'AIG a pleinement joué, comme par le passé, son rôle d'infrastructure satisfaisant les attentes de toute la région, à savoir la Suisse romande et la France voisine, dans le domaine du transport aérien.

9.3.10 Office de la Promotion Economique

9.3.10.1 Missions

La Loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, précise comme suit les tâches de l'Office de la Promotion Economique :

– favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton,
– faciliter le développement des entreprises qui y sont installées,
– inciter les entreprises extérieures à s'y implanter,
– prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs.

L'Office a notamment pour mission :

– d'animer une antenne servant d'intermédiaire entre les entreprises, l'administration et les divers organismes publics ou privés d'aides aux entreprises,
– d'assurer la concertation avec les organismes publics et privés actifs dans le domaine de la promotion économique,

– de faciliter l'accès au marché du travail et aux institutions de financement,
– de développer des actions de promotion de la place économique genevoise à l'étranger.

9.3.10.2 Conseil stratégique de la Promotion Economique

Conformément à la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, le Conseil stratégique de la Promotion Economique est composé de 16 personnes désignées par le Conseil d'Etat, selon l'article 6 alinéa 2.

Ces personnes ont été reconduites par arrêtés du Conseil d'Etat du 27 février 2002, du 19 août 2003 et du 13 décembre 2004 pour la période de 2002 à 2006. Le Conseil stratégique de la Promotion Economique se compose de :

Président :

M. Carlo Lamprecht	Président du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Représentants des partenaires sociaux :

M. Olivier Grometto	UAPG
M. David Hermann	CGAS
M. Jacques Jeannerat	CCIG
M. Georges Tissot	CGAS

Représentants de l'Université de Genève, de la Ville de Genève, des autres communes genevoises et de la Genève internationale :

M. Beat Burgenmeier	Université de Genève
M. Pierre Muller	Ville de Genève
M. René Schneckenburger	Association des Communes Genevoises
M. Lorenzo Schnyder Von Wartensee	Mission Suisse auprès des Organisations Internationales

Experts concernés par la problématique du développement économique :

M. Steve Bernard	Expert
Mme Beth Krasna	Expert
M. Arturo Krueger	Expert
M. Andràs November	Expert
M. Robin E. Offord	Expert
Mme Jane Royston	Expert
M. Charles Spierer	Expert

Le Conseil stratégique de la Promotion Economique a tenu 3 séances au cours de l'année 2004. A l'ordre du jour étaient notamment inscrits les sujets suivants :

– programme 2004 de l'Office de la Promotion Economique et revue des résultats 2003 ;
– état des collaborations interdépartementales relatives au développement économique et pistes d'amélioration ;
– désignation d'un sous-groupe chargé d'étudier la problématique du chômage et présentation du rapport résumant les travaux du sous-groupe mentionné ;
– présentation de la collaboration Genève-Fribourg ;
– synthèse des recommandations du DIP, du DF et du DASS suite à la distribution du rapport résumant les travaux du sous-groupe chargé d'étudier la problématique du chômage ;
– présentation et audition de M. Grégoire Evéquoz (OOFP-DIP) ;
– présentation du programme 2005 de l'Office de la Promotion Economique.

9.3.10.3 Objectifs 2004/Priorités

Priorités stratégiques

Parmi les priorités stratégiques qui ont marqué l'année 2004, on peut relever :

– le maintien de l'attractivité de la région pour les entreprises : il s'agit notamment d'améliorer le suivi des implantations à Genève et de défendre les conditions-cadres locales en intervenant sur des questions relatives au logement, à l'éducation, aux transports, aux zones d'activités, etc. ;
– le renforcement d'un certain nombre de pôles d'excellence, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), le secteur des sciences de la vie (incubateurs Eclosion et Fongit, association BioAlps) et le pôle des centres de service des sociétés multinationales ;
– le développement des mesures d'aides en faveur de l'industrie, avec l'objectif de faire venir une entreprise industrielle «donneur d'ordres» du secteur de la mécatronique, robotique, biotech ou instrumentation ;
– le soutien à la création de nouvelles entreprises (start-up, spin-off, incubateurs, etc.) et au développement des entreprises qui sont déjà installées, en assurant un conseil et un suivi efficace auprès des créateurs d'entreprises ;
– la révision du processus d'aide aux entreprises (LAPMI, OGCM, Start-PME) ;
– le développement et le soutien de manifestations d'importance stratégique (BioData, Prix de l'Industrie, etc.) ;
– la participation au développement de la région franco-valdo-genevoise, notamment en favorisant l'implication de la région dans des manifestations en Suisse ou à l'étranger sous le label «Lake Geneva Region» et sous la bannière de l'association BioAlps.

Déménagement

Le déménagement de la Promotion Economique au 7, rue des Battoirs a été réalisé en date du 26 avril 2004. L'Office se trouve ainsi dans des locaux plus appropriés au développement de l'équipe et de ses activités. Ce nouvel espace de travail permet notamment de coordonner efficacement de nombreux groupes de travail spécifiques.

Communication des atouts de Genève

L'année 2004 a permis d'améliorer les activités d'information et de communication pour la promotion économique locale et internationale. Sur le plan local, de nouveaux outils ont été développés permettant d'informer les entrepreneurs sur le réseau des organismes d'aide à la création et au développement d'entreprises, ainsi que sur les opportunités qui existent pour les sociétés genevoises. Sur le plan international, les outils existants ont été consolidés afin d'offrir une palette complète d'information sur les avantages de Genève sur le plan économique. Dans l'ensemble, les outils de communication et d'information projettent maintenant une identité visuelle unifiée de la place économique Genève, renforçant ainsi la portée des messages.

9.3.10.4 Evénements principaux

Pour la Promotion Economique l'année 2004 a été marquée par :

- des délégations de prospection et de contacts d'affaires dans la Silicon Valley et en Chine,
- la participation active aux missions du Seco en Allemagne, au Benelux, en France, en Grande-Bretagne et à Taipei,
- le lancement du magazine «*Genève Entreprises*», destiné à informer les entrepreneurs existants et futurs sur les outils qui sont à leur disposition pour créer ou développer leurs sociétés à Genève,
- la définition du projet «Lake Geneva - Switzerland», destiné à valoriser les atouts de la région genevoise avant et pendant la Coupe de l'America 2007.

9.3.10.5 Activités/Réalisations

9.3.10.5.1 Résultats

Au cours de l'année 2004, l'Office de la Promotion Economique et ses partenaires ont participé à la mise en place, au démarrage et au développement de 148 entreprises (contre 94 en 2003 et 130 en 2002), lesquelles représentent, en 2004, quelques 3'345 emplois existants et nouveaux (1'850 en 2003 et 1'570 en 2002). Le nombre moyen d'emplois par entreprise s'établit ainsi à 22.6, contre 19.7 en 2003 et 12.1 en 2002. Ces chiffres sont estimatifs et devront, comme chaque année, être confirmés par l'enquête annuelle de l'OCSTAT (voir les résultats de l'enquête plus loin).

La répartition de ces entreprises selon les domaines d'activités est représentée dans le tableau suivant :

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Estimation du nombre total d'emplois
Entreprises locales en création (start-up) réparties par domaines d'activité		
Services divers	14	75
Commerce de détail et de gros	8	25
NTIC, informatique - télécommunications	7	32
Restauration, hôtellerie, tourisme	4	24
Horlogerie	2	3
Médecine, santé	2	36
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	2	14
Mécanique, électrotechnique, électronique	2	37
Industries alimentaires	1	1
Transports, aéronautique	1	10
Industries diverses	1	1
Total	**44**	**258**
Entreprises en provenance de l'extérieur (étranger ou Suisse hors Genève) réparties par domaines d'activité		
Services divers	6	17
NTIC, informatique - télécommunications	4	22
Industries diverses	3	45
Industries alimentaires	3	29
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	3	90
Médecine, santé	3	12
Négoce international (trading)	2	13
Banques et finance	2	27
Education, loisirs	2	14
Horlogerie, bijouterie	1	3
OI et ONG	1	3
Total	**30**	**275**
Entreprises déjà implantées en développement/restructuration réparties par domaines d'activité		
NTIC, informatique - télécommunications	12	189
Services divers	11	38
Mécanique, électrotechnique, électronique	10	282
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	10	920
Industries diverses	8	309
Commerce de détail et de gros	5	491
Restauration, hôtellerie, tourisme	4	17
Bâtiment, construction, construction métallique	3	7
Transports, aéronautique	2	15
Education, loisirs	2	252
Horlogerie	2	201
Banques	1	20
Médecine, santé	1	2
Chimie	1	50
Ecologie	1	4
Artisanat	1	15
Total	**74**	**2'812**
Récapitulatif	**148**	**3'345**

En 2004, les services divers occupent la première place avec 31 sociétés (16 en 2003 et 17 en 2002), suivis de près par le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) avec 23 entreprises (contre 14 en 2003 et 28 en 2002). Enfin il faut constater l'importante progression du nombre d'entreprises du secteur de la biotechnologie et des industries pharmaceutiques : au total il y a 15 entreprises de ce secteur (contre 8 en 2003) ce qui démontre l'investissement réalisé par la région genevoise dans ce domaine.

Comme le tableau ci-dessous l'illustre, la plupart des nouvelles entreprises sont d'origine suisse, ce qui était également le cas en 2003 et 2002.

Provenance des entreprises	Nombre d'entreprises en 2004	Nombre d'entreprises en 2003	Nombre d'entreprises en 2002
Entreprises locales en création (start-up)	44	22	59
Entreprises en provenance de l'extérieur	30	23	49
Entreprises déjà implantées en développement/restructuration	74	49	22
Total	**148**	**94**	**130**

Comme pour les années précédentes, la majorité des 30 implantations d'origine étrangère proviennent des Etats-Unis (9 en 2004, contre 6 en 2003 et 10 en 2002) et de la France (7 en 2004, contre 9 en 2003 et 12 en 2002).

Pour avoir une mesure directe et fiable du nombre de personnes occupées dans les entreprises qui ont été en relation avec un organisme de promotion économique, financé entièrement ou partiellement par l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a demandé à l'Office Cantonal de la Statistique (OCSTAT) d'effectuer une enquête sur une base annuelle. Dans le cadre de cette enquête, les entreprises sont appelées à répondre à un questionnaire

chaque année pendant les cinq ans qui suivent leur installation, leur création ou le développement pour lequel elles ont sollicité les services de la Promotion Economique.

Les résultats de l'enquête 2004, sont illustrés par les tableaux et graphique suivants :

Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la date d'entrée en relation avec l'organisme concerné, en 2004

Situation à fin septembre — Canton de Genève

Date d'entrée en relation	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Juillet 99-juin 00	43	2'794	65	11,4	30,3
Juillet 00-juin 01	85	1'037	12	22,5	11,3
Juillet 01-juin 02	47	406	9	12,5	4.4
Juillet 02-juin 03	95	2'395	25	25,2	26,0
Juillet 03-juin 04	107	2'574	24	28,4	28,0
Total	**377**	**9'206**	**24**	**100,0**	**100,0**

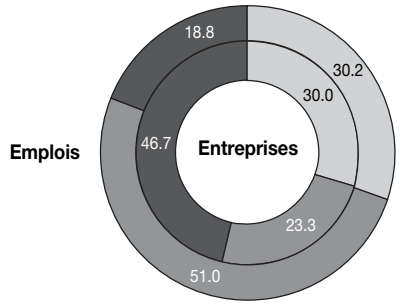
Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la catégorie de l'entreprise, en 2004

Situation à fin septembre — Canton de Genève

	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Entreprises venant de l'étranger	113	2'780	25	30,0	30,2
Entreprises en restructuration	88	4'697	53	23,3	51,0
Entreprises totalement nouvelles	176	1'729	10	46,7	18,8
Total	**377**	**9'206**	**24**	**100,0**	**100,0**

Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique. Répartition des entreprises et des emplois, selon la catégorie de l'entreprise, en 2004

En % — Canton de Genève



Source :
Office cantonal de la statistique - Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique

1. Entreprises venant de l'étranger
2. Entreprises en restructuration
3. Entreprises totalement nouvelles

Comme le graphique ci-dessus le démontre, les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique se divisent en trois catégories principales :

1. L'entreprise était déjà active en dehors du canton et elle a ouvert à Genève une filiale, une succursale, une agence ou une représentation.
2. L'entreprise était déjà active à Genève et elle a bénéficié de l'aide d'un des organismes de promotion économique dans le cadre d'une restructuration ou en raison de difficultés passagères.
3. L'entreprise est entièrement nouvelle.

Les prestations offertes par l'Office de la Promotion Economique peuvent être classées, par ordre d'importance, en 6 catégories :

1. Réception/conseil, une prestation fournie à la quasi-totalité des sollicitations
2. Soutien pour l'obtention de permis de travail
3. Requêtes fiscales
4. Aide à la recherche de locaux
5. Relations publiques
6. Tout autre type d'aides

Il faut relever que Genève est le seul canton à vérifier statistiquement les emplois réellement créés ou maintenus par les entreprises aidées. Ces résultats ne sont donc plus des estimations, à l'instar de la pratique des Offices de promotion économique des autres cantons, mais correspondent bel et bien à des réalisations.

9.3.10.5.2 Activités et réalisations

9.3.10.5.2.1 Remarques liminaires

Les régions d'Europe se battent sur tous les fronts pour attirer les investisseurs, les entreprises internationales à forte valeur ajoutée et pour développer le tissu économique par le biais de l'aide à la création et au développement des entreprises locales. Genève, tout comme l'ensemble de la Suisse, bénéficie à cet égard de bonnes conditions économiques générales en comparaison internationale, lui assurant une position compétitive. Toutefois, l'activité de l'Office de la Promotion Economique est rendue difficile, compte tenu de la détérioration des conditions-cadres locales (manque de logements adéquats, complexité des démarches administratives, circulation difficile) et de l'accroissement de l'offre des autres régions européennes.

Dans cet environnement international toujours plus concurrentiel, Genève ne manque pas d'atouts, mais il faut les améliorer et les faire connaître. Ceci demande :

1. une amélioration permanente des conditions-cadres
2. une intensification des efforts de prospection, de suivi des entreprises et de développement des réseaux sur le plan international et régional
3. un soutien à la croissance des secteurs à haute valeur ajoutée
4. le développement des outils d'aides aux entreprises, avec un renforcement des réseaux et de la coordination sur le plan local
5. une intensification des efforts de communication et d'information

9.3.10.5.2.2 Amélioration des conditions-cadres

Formation / Education

La capacité d'accueil des écoles internationales est un élément clé des infrastructures offertes aux expatriés provenant aussi bien du secteur institutionnel que du secteur privé. Un manque à ce niveau risque de péjorer le développement international et économique de Genève. L'Office de la Promotion Economique suit donc de près cette problématique. L'année 2004 a notamment donné lieu aux actions suivantes :

– Une forte implication dans le projet Campus 4 de l'Ecole Internationale : l'Office a contribué à développer les conditions-cadres pour l'extension de l'école. Le campus doit ouvrir ses portes aux écoliers en septembre 2005 et permettra d'accueillir, dans un premier temps, 624 élèves, avec une capacité de 1'200 étudiants à terme.
– Une intervention soutenue pour accélérer la réalisation de l'extension du Collège du Léman.
– Un soutien à l'école japonaise de Genève : l'Office réalise, en collaboration avec le JETRO (Japan External Trade Relations Organisation), des recherches afin de déceler des possibilités d'extension pour l'école, de sorte à assurer une capacité de formation à plein temps pour les enfants scolarisés.
– La promotion des écoles genevoises lors de voyages de prospection et dans le cadre de la communication réalisée par l'Office. Ainsi, l'édition printemps-été du magazine *Why Geneva* a mis en avant les atouts de l'Ecole Allemande de Genève, présentant notamment le nouveau bâtiment de l'école et les nombreux avantages offerts par son cursus. L'Office valorise tout particulièrement les maturités bilingues des écoles et l'excellente qualité générale de l'école publique genevoise.
– La promotion des universités et des hautes écoles spécialisées de la région genevoise. Cette promotion est également réalisée dans le cadre des voyages de prospection ainsi que par le biais des outils marketing de l'Office. De nombreux textes ont alimenté régulièrement la rubrique des «news» du site *www.geneva.ch* afin d'illustrer la qualité de la recherche et de l'innovation issues des écoles de la région lémanique (Université de Genève, EPFL, IMD, etc.). Enfin un article a été consacré, dans le cadre de la nouvelle édition *Genève Entreprises*, à la recherche et aux découvertes récentes de l'équipe du professeur Robin Offord de l'Université de Genève. Tous ces éléments contribuent à valoriser la qualité de la formation dans la région afin d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée.
– La participation régulière des collaborateurs de la Promotion Economique aux manifestations des écoles privées de Genève. L'Office est constamment à l'écoute de leurs préoccupations et des développements de l'environnement scolaire genevois.

Immobilier et autres infrastructures

La disponibilité de l'immobilier et des infrastructures est un facteur-clé pour la localisation des entreprises en provenance de l'extérieur, ainsi que pour la création et le développement sur le sol genevois. L'Office de la Promotion Economique suit constamment le développement de ces conditions-cadres et utilise un certain nombre de compétences de ses partenaires afin de faciliter la recherche de locaux et d'infrastructures. Les axes principaux de ce travail pour 2004 se présentent comme suit :

– Le site www.geneveimmobilier.ch, élaboré par un certain nombre de régies, représente une ressource utile, permettant de réaliser des recherches de surfaces commerciales adéquates et de locaux d'habitation. L'Office de la Promotion Economique a précédemment investi pour que s'élabore une version anglaise. Il réalise la promotion de cet outil auprès des entrepreneurs sur le plan local et international. Le site *www.geneva.ch* offre également plusieurs liens utiles à la recherche de locaux commerciaux et d'habitation.
– La Promotion Economique travaille en étroite collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) en ce qui concerne les surfaces industrielles et artisanales, avec Genève Tourisme, Geneva Palexpo et le Centre International de Conférences de Genève (CICG) pour ce qui est de la recherche d'infrastructures pour des réunions d'envergure ou encore avec les Ports Francs de Genève si des requêtes sont émises à propos de possibilités de stockage et de logistique. L'Office réalise également une promotion active des services offerts par ses partenaires, afin de renforcer l'attractivité du canton. Ainsi, la dernière édition du magazine *Why Geneva* rend hommage aux services de la FTI.
– La délégation organisée en Chine par l'Office de la Promotion Economique (en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève) et menée par le Président du Département, M. Carlo Lamprecht, a donné lieu à une collaboration étroite dans le domaine des infrastructures immobilières avec le World Trade Centre (WTC) de Genève. Suite à ce voyage un projet concret de «hub», pour les entreprises chinoises désireuses de tester le marché suisse et européen, est en cours de développement.
– L'Office assiste par ailleurs régulièrement aux séances de l'Observatoire du logement mis sur pied par l'Office cantonal du logement, et entretient des liens avec de nombreux acteurs du secteur immobilier de Genève et de sa région.
– La Promotion Economique a également joué un rôle pilote dans la conception et l'organisation d'une partie du stand suisse (SWISS CIRCLE) au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) qui représente la plus importante manifestation internationale relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises (Cannes, mars 2004). L'espace Lake Geneva Region, sous le thème «La région franco-valdo-genevoise, un dynamisme transfrontalier», a présenté les atouts immobiliers de la région.

Transports

L'Aéroport International de Genève est un atout majeur de Genève, notamment lors de l'installation de sociétés étrangères, la Promotion Economique a donc apporté son soutien lors de l'implantation de nouvelles compagnies aériennes. Dans ce cadre, l'Office de la Promotion Economique est particulièrement attentif au développement des compagnies basées à Genève et apporte son appui aux sociétés établies à Genève (EasyJet et FlyBaboo).

Enfin, l'Office utilise l'ensemble de ses supports de communication (notamment les *Comparaisons Internationales* et le dépliant *Geneva At A Glance*) afin de promouvoir régulièrement la qualité de l'infrastructure genevoise de transports publics, élément vital pour la compétitivité de la région.

9.3.10.5.2.3 Intensification des efforts de prospection, de suivi des entreprises et de développement des réseaux sur le plan international et régional

La prospection, le suivi des entreprises et le développement des réseaux représentent des activités-clés afin d'inciter les entreprises à forte valeur ajoutée à s'implanter à Genève. L'année 2004 a été notamment marquée par des réalisations fortes dans ces domaines.

Activités en Asie

Sur le marché asiatique l'année 2004 a permis d'étoffer le réseau de la Promotion Economique et de réaliser des déplacements de prospection de premier ordre.

Réseau et activités au Japon

La société CH Projects Management de Tokyo, sous la direction de M. Charles Ochsner, représente la Promotion Economique de Genève au Japon, notamment par la distribution ciblée des documents promotionnels, la réalisation de contacts directs avec les entreprises japonaises et le suivi des relations avec ces dernières, en vue de nouvelles localisations à Genève. C'est par les soins de cette société que la documentation de l'Office est traduite en japonais et adaptée au marché local. La représentation de Tokyo a notamment contribué directement en 2004 à l'élaboration de la page japonaise sur le site *www.geneva.ch,* page qui doit être opérationnelle en 2005 et qui sera accessible directement au Japon en japonais, ceci avec les références de Genève.

Le représentant de la promotion à Tokyo est en relation directe avec le bureau du JETRO Genève pour coordonner les efforts d'actions entre le JETRO et la Promotion Economique ; d'autre part, à Tokyo il est en contact régulier avec le nouveau représentant du Seco au Japon.

Enfin, l'Office de la Promotion Economique a soutenu l'initiative pour la nomination d'un représentant du Seco au Japon. Ce représentant est chargé de trouver et de diriger sur différentes promotions cantonales (par l'intermédiaire du Seco) des prospects intéressés à la Suisse. Il constitue de nouvelles opportunités pour la promotion de la région genevoise. L'Office n'a pas manqué de lui présenter en détail les avantages de Genève pour l'installation de sociétés japonaises.

Réseau et activités en Chine

Dans le courant de l'année 2004 les activités de l'Office en Chine ont connu un développement considérable qui correspond au potentiel important que ce pays représente actuellement sur le plan économique.

1. Délégation genevoise en Chine (septembre 2004)

Une opération d'envergure a été organisée à Shanghai par l'Office de la Promotion Economique, conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG). La délégation genevoise, présidée par le Chef du Département M. Carlo Lamprecht et pilotée par l'Office, avait pour objectif de faire découvrir aux entreprises chinoises les atouts économiques de Genève et de valoriser directement les avantages du canton en tant que place de renommée mondiale pour de nombreux secteurs d'activité.

La mise en place de cette opération a été réalisée à un moment opportun étant donné que la Chine se profile comme un partenaire économique et commercial incontournable. La croissance et le dynamisme de ce pays permettent l'émergence d'entreprises actives dans des domaines technologiques, créatrices de produits de plus en plus complexes. Ces sociétés commencent à se développer au niveau international et représentent, de ce fait, un potentiel non-négligeable pour l'investissement à Genève, par exemple sous forme de quartiers généraux régionaux, de centres de services ou encore sous forme de bureaux de recherche et développement.

Afin d'intéresser et de convaincre les entreprises chinoises, un riche programme de rencontres et d'événements a été planifié tout au long du voyage. Le point culminant a été la journée de conférences consacrées à Genève le 8 septembre. Cette journée a permis aux dirigeants d'entreprises chinoises de rencontrer les représentants de diverses institutions officielles et des multinationales suisses, afin de découvrir comment réussir un développement en Europe. De multiples séminaires et rencontres individuelles ont donné l'occasion d'aborder des problématiques concrètes (statuts juridiques, fiscalité ou encore les avantages de l'environnement international qu'offre Genève).

Au-delà des opportunités de faire découvrir la place économique genevoise, cette délégation a donné l'occasion de lier des contacts privilégiés avec de potentiels investisseurs chinois et de démontrer l'intérêt significatif que la région de Shanghai et la Chine dans son ensemble représentent pour leurs partenaires économiques genevois. Ainsi une société genevoise, qui a participé au voyage organisé par l'Office, a pu bénéficier directement et rapidement de nouveaux contacts commerciaux en Chine, contacts qui doivent déboucher sur d'importants contrats.

L'objectif de la Promotion Economique en 2005 est d'accentuer cette stratégie de coopération, afin d'établir une collaboration étroite pour attirer des entreprises à Genève.

2. Visites d'entreprises dans la région de Shanghai, nomination d'un représentant du Seco en Chine, participation au séminaire du Seco à Taipei

L'Office de la Promotion Economique a collaboré activement avec le Swiss Center de Shanghai, ceci notamment pour préparer et réaliser le programme de la délégation genevoise en Chine. C'est grâce à cette collaboration que des documents sur les atouts de la région ont été produits et distribués à un grand nombre d'entreprises chinoises.

La Promotion Economique a également soutenu l'initiative du Seco pour nommer un représentant pour la Chine. Comme dans le cas du Japon, ce représentant est chargé de trouver et de diriger sur différentes promotions cantonales des prospects intéressés à la Suisse.

La délégation genevoise en Chine a donné l'opportunité de rencontrer de nombreux entrepreneurs chinois et de réaliser le suivi de ces contacts via l'envoi d'une documentation sur les atouts de la place genevoise. Enfin, un séminaire a été organisé par le Seco à Taipei en décembre 2004. Ce séminaire a ciblé des domaines d'activité importants pour l'économie genevoise : industries high tech, finance, commerce international, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et nanotechnologies. Les cantons de Genève et Zurich ont été particulièrement impliqués et ont réalisé en commun une présentation des atouts de la Suisse. Cette présentation a notamment donné l'occasion de développer une documentation spécifique en chinois traditionnel, ce qui permettra de travailler directement avec des prospects futurs à Taiwan.

Activités en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada)

Réalisations via le réseau

La société qui représente la Promotion Economique de Genève aux Etats-Unis, notamment au sein d'importants organismes commerciaux, tels que le Northern Virginia

Technology Council et le International Trade Council, permettant ainsi d'avoir accès aux sociétés high-tech et de nouer des contacts avec les décideurs de ce secteur. En 2004, cette société a également représenté l'Office au sein de la Pennsylvania Biotech Association, ceci afin d'établir des relations privilégiées avec les entreprises biotechnologiques de cet Etat qui seraient potentiellement intéressées à ouvrir des bureaux à Genève.

C'est également avec l'assistance de cette société que la Promotion Economique de Genève a organisé et réalisé sa participation à la plus grande manifestation biotech au monde, Bio 2004 en juin à San Francisco. La société a réalisé les mailings et contacts avant la conférence, la mise en place d'entretiens/visites avec des entreprises ciblées pendant la manifestation et le suivi des contacts réalisés. Plusieurs relations ont donné lieu à des discussions sur des aspects spécifiques de la localisation en Suisse et une société a notamment choisi de s'implanter à Genève suite aux contacts.

Le représentant aux Etats-Unis de la Promotion Economique a également participé aux :

- Los Angeles Entertainment Industry seminar», organisé par Location : Switzerland et sponsorisé par la Promotion Economique de Genève, Zurich, le DEWS et Lucerne. Ce séminaire a présenté le système fiscal suisse, ceci spécifiquement en relation avec les activités de réalisation de films et de l'industrie du divertissement. Un grand nombre de cabinets juridiques, de fiduciaires, de compagnies de production et de médias ont participé au séminaire et de bons contacts ont été réalisés.
- Canada Showcase" organisé par Location : Switzerland à Montréal et à Toronto. Ces réunions ont permis d'obtenir des informations de contact pour plus de 100 entreprises et organisations, dont un certain nombre a bénéficié d'un suivi spécifique.

Délégation genevoise à la Silicon Valley (octobre 2004)

Une délégation organisée par la Promotion Economique de Genève et de Fribourg a réalisé un voyage de prospection et de promotion à la Silicon Valley. Cette délégation comprenait de nombreux représentants de l'économie genevoise et des institutions de recherche. Elle a été réalisée avec les objectifs suivants :

- à long terme : prospecter de manière efficace les entreprises californiennes pour implanter à Genève leurs activités européennes ; construire, auprès des décideurs, l'image de Genève comme LE lieu d'implantation pour le siège européen de services ou de coordination, voir comme lieu de R&D ou de production des entreprises californiennes ; renforcer le partenariat public – privé en conduisant une délégation mixte.
- de suite :
  - tisser des liens avec les organismes utiles à la promotion de la région genevoise (consulats, SwissNex, bureaux d'avocats, de fiduciaires, VC…) ;
  - rencontrer des sociétés californiennes sur le point d'implanter des activités en Europe ;
  - offrir aux participants des contacts avec des entreprises et instituts façonnant les technologies du futur ;
  - rencontrer des sociétés multinationales californiennes déjà implantées en Europe qui pourraient être intéressées par un siège européen de coordination à Genève ;
  - rencontrer les sociétés californiennes déjà implantées à Genève (scénario d'avenir sur leurs activités à Genève).

Cette délégation a permis de réaliser de nombreux contacts concrets et le suivi de relations d'affaires déjà établies. Un accent particulier a été mis sur la présentation de secteurs high tech : en effet, la Silicon Valley et Genève représentent des centres spécialisés dans ces domaines et de nombreuses coopérations concrètes sont envisageables de ce fait.

Activités en Europe

Les activités européennes ont été fortement développées dans le courant de l'année 2004, notamment grâce à l'engagement d'un conseiller d'entreprise en mars.

Salon des entrepreneurs, Paris (janvier 2004)

Comme en 2003, la Promotion Economique était présente à ce salon. Cette participation a été organisée en collaboration avec le Seco et la Chambre Suisse-France pour le commerce et l'industrie. Avec 320 partenaires et exposants, 150 conférences techniques et ateliers, cette manifestation est l'occasion de faire le point sur toute l'actualité juridique, fiscale, comptable et sociale du marché des petites et moyennes entreprises et industries. La Promotion Economique vise également, au travers de cette participation, à promouvoir Genève à des futurs expatriés français. Suite aux contacts réalisés, plusieurs sociétés intéressées par une implantation en Suisse ont reçu une documentation complète sur les atouts de la région genevoise.

Participation au forum des investissements directs (IPA World Forum)

L'édition 2004 de cet événement annuel a été tenue à Bruxelles. La Promotion Economique était présente afin de collecter les informations concernant les tendances actuelles et à moyen terme des investissements et relocalisations d'entreprises sur le plan européen et mondial au cours des 7 ateliers répartis sur 2 jours. Un certain nombre de contacts avec des responsables des grandes fiduciaires internationales et avec des représentants officiels de divers pays européens ont également été noués.

Participation aux séminaires et missions du Seco

L'année 2004 a été marquée par une nette augmentation de la collaboration de la Promotion Economique aux manifestations organisées sous l'égide du Seco et en collaboration avec les autres cantons. Ainsi les participations suivantes ont été réalisées :

- Participation aux séminaires du Seco à Paris et à Lyon (avril 2004) : l'Office a participé à ses manifestations réalisées sous le thème «S'implanter, investir et réussir en Suisse». Des rencontres ont été réalisées avec des chefs d'entreprises français intéressés à une implantation en Suisse.
- Participation aux missions du Seco pour la promotion de la Suisse comme lieu d'implantation pour des entreprises basées en Allemagne (juin et novembre 2004). Cela a permis de présenter les atouts de Genève dans trois pôles économiques allemands : Düsseldorf, Francfort et Munich. Sur invitation du Seco, une autre rencontre avec des dirigeants d'entreprises d'Allemagne a été organisée à Montreux en mai. L'ensemble de ces rencontres a donné l'occasion de nouer des contacts et de réaliser un suivi avec les entrepreneurs intéressés à une implantation à Genève.

– Participation aux missions du Seco au Benelux (Amsterdam et Bruxelles, octobre 2004). Comme les missions précédentes du Seco, ces manifestations ont représenté une occasion de premier plan pour nouer des contacts privilégiés avec des investisseurs potentiels.
– Participation à la mission spécialisée du Seco en Grande-Bretagne (mai 2004). Cette mission officielle économique, scientifique et technologique était dédiée aux domaines de la biotechnologie et nanotechnologie. L'objectif principal de la manifestation était de réunir des représentants de la Grande-Bretagne et de la Suisse, œuvrant dans les domaines scientifiques précités afin de favoriser les échanges et nouer des contacts d'affaires. La Promotion Economique de Genève y a participé avec des partenaires privés. L'intérêt de cette démarche réside dans les synergies qui peuvent être développées en réunissant les représentants des deux régions les plus importantes d'Europe en terme de biotechnologies.

MIPIM 2004

Le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) est la plus importante manifestation internationale relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises. L'Office de la Promotion Economique a joué un rôle pilote dans la conception et l'organisation d'une partie du stand suisse (SWISS CIRCLE) : l'espace Lake Geneva Region dont le thème était : «La région franco-valdo-genevoise, un dynamisme transfrontalier».

Le projet, réalisé en étroite collaboration avec le DAEL, regroupait non seulement les collectivités publiques genevoises et voisines du canton de Vaud (région de Nyon), mais aussi le milieu institutionnel français (représenté par les régions frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie) ainsi que plusieurs partenaires privés de la région lémanique. Sur place, une conférence publique a été organisée sur le thème des «Atouts des régions transfrontalières en Europe», en partenariat avec l'agence de promotion internationale de Lille Métropole. Notre intervenant était Monsieur Alain Peyrot, PDG de Naef et Cie SA, et l'animateur Monsieur Thierry Oppikofer, journaliste et rédacteur en chef de Tout l'Immobilier.

Activités à Genève

Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève (GCAPG)

Ce groupe réunit tous les acteurs marketing de la promotion économique de Genève (Office de la Promotion Economique, Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, Fondation pour Genève, Aéroport International de Genève, OPI, OPAGE, Genève Tourisme, FTI, Ports-Francs, Geneva Palexpo, le CICG et le Centre d'accueil pour les Internationaux). Il a été constitué afin d'apporter à la fois une information mutuelle sur les activités et projets respectifs de chaque organisme concerné, pour déterminer les divers aspects d'une promotion offensive et efficace, ainsi que pour prendre en main certaines actions promotionnelles d'ensemble tel que le site Internet *www.geneva.ch* qui est une œuvre commune. C'est grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires du groupe qu'une action promotionnelle intense peut être mise en œuvre chaque année et que les actions communes regroupant plusieurs de ces acteurs ont pu être mises sur pied. En 2004, le groupe s'est réuni à cinq reprises. Les principaux projets présentés comprennent :

– Présentation du plan marketing 2004 des partenaires ;
– Présentation et update sur le projet «Lake Geneva - Switzerland» pour la valorisation des atouts de la place genevoise dans la perspective de la Coupe de l'America 2007 ;
– L'accueil des ONG à Genève : clarification du rôle des différents organismes via un cas d'école ;
– Participation genevoise à la 11e conférence «ICGN - International Corporate Governance Network» du 6 au 8 juillet 2005 à Londres ;
– EURO 2008, Genève se prépare.

Média Tours

Dans le cadre des médias tours organisés par le Seco pour des journalistes étrangers, la Promotion Economique organise l'accueil des délégations à Genève. Ces rencontres représentent d'importantes occasions de valoriser les atouts économiques de Genève dans la presse mondiale. A chaque fois les présentations, les interventions et les visites sont adaptés selon la spécialisation journalistique, les thèmes souhaités et les questions abordées. Ainsi en 2004, l'Office a accueilli les délégations suivantes :

– Délégation de journalistes japonais (mars 2004). Ce média tour a abordé la culture, l'économie, la science et le tourisme. Sur le plan économique des rencontres avec JTI et Genève Place Financière ont été réalisées. La Promotion Economique a également présenté les atouts de Genève pour l'établissement d'entreprises japonaises.
– Délégation du média tour «Innovation» (avril 2004), composée de journalistes économiques américains. De nombreuses entreprises et institutions innovantes ont été visitées à cette occasion, notamment STMicroelectronics, CERN et la société GeneProt.
– Délégation du média tour «Logistics» (octobre 2004), composée de journalistes spécialisés en logistique et transports. A cette occasion une visite de l'Aéroport International de Genève a été organisée et des projets conduits au Parc Scientifique de l'EPFL (SwissMetro et SolarImpulse) ont notamment été présentés.

Accueil de délégations étrangères

La Promotion Economique accueille de nombreuses délégations économiques. L'année 2004 a notamment été marquée par les visites suivantes :

– Conférence à l'intention des dirigeants de sociétés japonaises basées à Genève (février 2004). Cette manifestation, organisée avec la collaboration du JETRO pour les membres de la Japanese Business Association, a donné l'occasion de lier des contacts privilégiés avec les entreprises japonaises et de répondre à de nombreuses questions liées aux avantages d'une localisation à Genève.
– Présentation des atouts économiques de Genève lors du séminaire organisé par la représentation diplomatique chinoise à l'attention d'une délégation de grandes entreprises de Chine (octobre 2004). Lors de ce séminaire le Chef du Département, M. Carlo Lamprecht, ainsi que Pierre Jaquier, délégué à la Promotion Economique et M. Holenstein, représentant du Seco en Chine, se sont exprimés pour vanter les mérites d'une localisation en Suisse.

– Présentation des avantages d'une localisation à Genève à une délégation chinoise de la province du Shen Zhen (novembre 2004), manifestation organisée en collaboration avec la société SWX.
– Présentation de l'économie genevoise à une délégation d'entrepreneurs du Kazakhstan, lors de l'inauguration du Business Club Suisse - Kazakhstan (décembre 2004).

La Promotion Economique entretient des contacts suivis avec les entreprises, organismes et partenaires installés à Genève et est présente lors d'inaugurations et d'autres manifestations (assemblées générales, rencontres annuelles, work-shops, forums, séminaires, réceptions, présentations, conférences de presse, visites d'entreprises, etc.) organisées par eux. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée à la Genève internationale.

Dans le but de renforcer la collaboration, les activités et la stratégie de la Promotion Economique sont également présentées aux services de l'Etat concernés (OCE, OME, OCP, etc.).

Coopération transfrontalière

L'Office de la Promotion Economique est partenaire d'un projet Interreg visant à analyser la faisabilité de la création d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projet issus du CERN. Ainsi ce projet a pour but d'étudier les modalités de la mise en place d'un système de soutien à la création d'entreprise et de transfert technologique avec le CERN. Ce projet Interreg se déroule en étroite collaboration avec le CERN et l'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et Bassin Bellegardien.

Par ailleurs, la Promotion Economique est directement concernée et suit de près le développement des projets transfrontaliers traités par la Direction des Affaires économiques, notamment :

– le projet du Rectangle d'Or ;
– le Biopark d'Archamps ;
– la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie.

9.3.10.5.2.4 Soutien à la croissance des secteurs à haute valeur ajoutée

La grande richesse de Genève réside notamment dans l'incroyable capital de connaissances et d'innovation dont dispose la région. Un des objectifs principaux de l'Office est de capitaliser sur cet héritage, de sorte à le valoriser correctement et à assurer sa pérennité à travers le développement d'entreprises dans le domaine des industries du savoir.

Biotechnologies et sciences de la vie

Bio Expo 2004, Tokyo (mai 2004)

Cette manifestation représente la plus grande foire des biotechnologies en Asie. Le canton de Genève était présent sous la bannière «BioAlps» sur le stand commun «Swiss Biotech», avec les représentants de BioValley (Bâle), de Mednet (Zurich) ainsi que du Seco et du canton de Zoug. Cette participation a permis à Genève de faire reconnaître le centre de compétence régional dans le monde entier, d'établir des contacts avec des entreprises japonaises prospectées, de collaborer avec les pripartenaires suisses de manière à valoriser le concept «SwissBiotech» et d'assurer un rôle de leader dans l'organisation et le déroulement de la manifestation.

BIO-2004, San Francisco (juin 2004)

La Promotion Economique et son représentant aux USA étaient présents à cette grande foire mondiale annuelle du biotech, qui a réuni les offices de promotion économique du monde entier. Plusieurs contacts ont pu être établis avec d'importantes sociétés à l'occasion de cette manifestation.

Visite de l'incubateur biotech de Beijing

L'Office de la Promotion Economique a réalisé, à l'occasion de la délégation en Chine, une visite auprès des responsables de l'incubateur biotechnologique de Beijing. Cette première prise de contacts avec des décideurs chinois et des scientifiques mondialement reconnus a permis d'analyser le potentiel existant et d'évaluer les possibilités de collaboration entre la communauté genevoise et chinoise dans ce domaine.

Technologies de l'information et de la communication

Groupe NTIC (Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication)

Les journées NTIC, organisées depuis 2001 par l'Office de la Promotion Economique, sur l'initiative du Président du Département, s'adressaient dans un premier temps aux responsables des entreprises phares de la région actives dans le secteur des nouvelles technologies. Elles on rapidement été étendues aux entreprises de la biotechnologie ainsi qu'à celles de l'industrie de pointe.

L'objectif principal de ces réunions biannuelles, hébergées en 2004 d'abord par STMicroelectronics, ensuite par IBM, est double : il s'agit de développer des synergies et de consolider les contacts existant entre les différents acteurs économiques concernés par la position de Genève en tant que centre de compétence international des technologies nouvelles. Par ailleurs c'est également une opportunité d'œuvrer à augmenter la compétitivité des entreprises de la région. Ces réunions, qui réunissent une soixantaine de participants, rencontrent un franc succès. Elles sont l'occasion de rappeler que les secteurs des nouvelles technologies et de l'industrie de pointe sont des secteurs cruciaux pour le développement de Genève et qui retiennent toute l'attention du Département.

Inforum 2004

L'Office de la Promotion Economique a participé activement à la 9e édition de ce forum romand des technologies de l'information. Présent avec un stand d'information au sein du forum, il a également organisé un séminaire sur le thème «De l'économie créative à l'entreprise créative», en collaboration avec Avenir Suisse et BearingPoint. Cette manifestation permet à l'Office de se positionner auprès des entreprises NTIC de la région et de renforcer les liens avec ces sociétés.

Industries du développement durable

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises joue un rôle important et devient un critère concurrentiel souvent décisif. Ainsi, le DEEE a pris pour objectif de sensibiliser les entreprises sur la philosophie du développement durable. Il a collaboré avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, la Fédération des Syndicats Patronaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève à la réalisation et à la diffusion du guide pratique «PME et développement durable».

La Promotion Economique participe également à l'élaboration d'un projet défini dans le cadre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. L'objectif de ce projet consiste à mettre en place une plate-forme d'échanges d'expériences et de parrainages interentreprises portant sur des actions s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Une analyse de faisabilité a été réalisée, démontrant l'intérêt d'un certain nombre d'entreprises et d'institutions à participer à une telle plate-forme. Celle-ci représenterait ainsi un élément-clé pour la mise en place d'un réseau de sensibilisation des entreprises aux principes du développement durable à un niveau régional et international.

Dans le domaine du développement durable l'Office a également participé à la promotion de deux projets menés dans le cadre du Parc Scientifique de l'EPFL : SwissMetro et SolarImpulse. Cette promotion a été réalisée par le biais de la présentation de ces projets lors du Media Tour consacré au secteur de la logistique et des transports qui a réuni en octobre 2004 des journalistes américains à Genève.

9.3.10.5.2.5 Développement des outils d'aides aux entreprises, avec un renforcement des réseaux et de la coordination sur le plan local

Le Guichet pour entreprises de l'Office de la Promotion Economique

Le Guichet pour entreprises de l'Office se positionne comme une plate-forme globale d'informations, de conseil et d'orientation au service des créateurs d'entreprises mais également des entreprises établies. Le Guichet a été fortement sollicité en 2004, renforçant ainsi son rôle de conseil, d'interface entre l'économie privée et l'administration et de plate-forme de mise en relation. Il fonctionne ainsi comme un véritable accélérateur et «facilitateur» par rapport à des projets de création, de développement ou de restructuration d'entreprises à Genève.

Afin d'améliorer les prestations fournies (principalement premiers conseils aux entrepreneurs, accompagnement dans les démarches au sein de l'administration publique et orientation vers les organismes financiers, d'accompagnement ou de mise en relation), le Guichet renforce en permanence son réseau de partenaires. Ce réseau permet d'apporter un service adéquat et efficace aux entreprises. Ces mises en relation permettent, en effet, de consolider le tissu économique genevois et de définir de nouvelles opportunités d'affaires.

Fréquentation du Guichet pour entreprises en hausse

La fréquentation du Guichet pour entreprises de l'Office de la Promotion Economique a fortement augmenté et confirme, une fois de plus, son rôle de plate-forme, au service de l'ensemble des entreprises genevoises et des créateurs. Le tableau ci-dessous illustre cette évolution positive :

	2004	2003	2002
Entretiens avec un conseiller	738	495	345
Sollicitations par e-mail	2'872	1'710	425
Achat du Guide du créateur d'entreprise[1)]	128	192	427
Autres requêtes	678	593	272

(1) Suite à sa mise à disposition sur le site *www.Geneva.ch*, le nombre des achats au Guichet a sensiblement diminué.

La fréquentation importante du Guichet démontre son utilité, particulièrement pour les premiers conseils et l'orientation des entrepreneurs. En effet, le Guichet de l'Office de la Promotion Economique s'appuie sur les compétences de l'ensemble des organismes partenaires, bénéficiant d'une connaissance complète des outils et des organismes d'aide existants à Genève. Il représente, de ce fait, un soutien précieux, permettant d'orienter adéquatement les entrepreneurs et les porteurs de projets dès le début des démarches. Ainsi les créateurs d'entreprises gagnent un temps précieux dans la réalisation de leurs projets.

Rôle fédérateur du Guichet pour entreprises

Durant l'année 2004, le Guichet pour entreprises s'est occupé de 415 projets, dont 143 (109 projets en 2003 et 298 en 2002) ont été orientés vers des organismes de soutien ou de financement. Le Guichet reste, de ce fait, un partenaire privilégié des différents organismes et participe activement à l'essor de ceux-ci. De plus, le suivi de projets et l'échange d'expériences lui permet d'améliorer de manière continue la qualité de ses prestations.

Petits déjeuners des start-up

Dans le but de favoriser et dynamiser la mise en réseau des start-up et des PME locales et de leur apporter des informations pratiques relatives à la création et au développement d'entreprises, l'Office de la Promotion Economique organise, depuis 2001, sur une base mensuelle, «les petits déjeuners des start-up», en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG). Ces petits déjeuners, organisés en partenariat avec les grandes fiduciaires et bureaux de conseils (Ernst & Young, KPMG, Deloitte & Touche, PWC, McKinsey & Co. et BearingPoint), bénéficient d'un grand succès et réunissent, en moyenne, une cinquantaine de personnes dont principalement des entrepreneurs et des partenaires potentiels. Ils sont animés par un journaliste professionnel, soit de PME Magazine, soit de l'Hebdo Magazine. L'animateur introduit le débat après les exposés, afin que chacun puisse intervenir avec un cas pratique. Fin 2004, l'organisme Venture Lab a sollicité l'Office de la Promotion Economique pour rejoindre les autres partenaires.

Ces rendez-vous se déroulent autour de thèmes les plus divers, de l'octroi d'un financement aux bilatérales. Ils permettent d'informer efficacement les entrepreneurs et favorisent, entre eux, tant les échanges que le «networking». Chaque année une série de thématiques est mise en place, les sujets sont annoncés aux personnes inscrites sur le site Internet *www.smart-capital.ch*. Dans le cadre de l'année 2004, les thèmes suivants ont été traités :

- Le 2e pilier et la création d'entreprise
- Lire et comprendre son bilan : faites parler votre bilan !
- Demande de crédit
- Le choix des normes comptables
- La libre circulation des personnes, 1er juin 2004 : Quels changements pour les entreprises ?
- Un bon pricing : clef du succès de votre entreprise !
- Entreprises et indépendants suisses : Comment effectuer vos prestations de services en France ?
- Transmission d'entreprise et MBO
- L'article 725 du Code des Obligations : que faire en cas de surendettement ?

– Comment évaluer, gérer et améliorer la performance au sein de votre entreprise ?

Les petits-déjeuners représentent une manifestation-clé et à succès de l'Office de la Promotion Economique, dans la mesure où ils lui permettent de maintenir et de renforcer son réseau. Ils sont également organisés dans le canton de Vaud sur base d'un concept similaire.

Plate-forme SmartCapital : www.smartcapital.ch

Compte-tenu de l'évolution du marché depuis la création de la plate-forme, il a été décidé, de commun accord entre tous les membres du Comité, de dissoudre smartcapital.ch.

En effet, le site, en l'état, ne répondait plus aux besoins du marché. Différents constats ont été tirés :

– Parmi près de 40 entreprises qui ont sollicité Smartcapital en 2004, seules trois seraient éventuellement éligibles pour le site et deux seraient potentiellement intéressantes pour l'économie régionale. Le work-flow n'est donc plus suffisant pour faire vivre le site.
– Un certain nombre de porteurs de projets sont à la recherche de fonds mais ne souhaitent pas que cette information soit divulguée sur un site public, d'autant plus que certains investisseurs proposent des financements douteux.

Néanmoins, il y a un réel besoin de la part du marché de trouver un soutien à la recherche de financement d'autant plus qu'environ 50% des projets qui ont posé leur candidature ont des probabilités de réussite. Ainsi, il a été décidé que l'Office de la Promotion Economique, en compensation à l'abandon de la plate-forme, proposera un service personnalisé pour les porteurs de projets qui sont à la recherche de financement.

Réseau Multiple d'Innovation (REMINNO)

REMINNO regroupe des organismes étatiques, parastatiques et privés de l'économie du canton de Genève (Start-PME, LAPMI, OGCM, Fondetec, CCSO-Genève, Eclosion, FONGIT, GENILEM, OPI, le RESEAU, CCIG, HES, UNITEC, Euresearch et Bisange).

La mission de REMINNO est la mise en réseau, dans un but d'efficience et d'efficacité, des organismes engagés dans le soutien d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée pour l'économie genevoise. Ce groupe permet un échange d'informations entre les différents organismes et amène ainsi à une meilleure coordination des activités de chacun. Il permet également de participer, de manière commune, à certaines manifestations et ainsi de sensibiliser de manière efficace les entreprises aux différentes aides publiques et privées.

Le groupe se réunit 6 à 8 fois par année. En début de chaque séance, une personnalité est invitée afin de présenter un thème d'intérêt commun. Ainsi, en 2004, les intervenants suivants ont eu l'occasion de s'exprimer : M. Robert Kuster - Direction des Affaires Economiques du DEEE, M. François Schmidt - CAGI, M. Guy Mettan - Club Suisse de la Presse, M. Claude Cornaz - SwissElectricity, M. Philippe Ecuer - Office de la Main-d'œuvre Etrangère et Mme Térésa Skibinska - OCIRT, M. Jordi Montserrat - Venture Lab et enfin M. Xavier Comtesse - Avenir Suisse.

Au cours de l'année, un groupe de travail s'est penché sur le thème de l'entrepreneurship en Suisse romande, suite à l'appel d'offre de la Confédération remporté par Venture Lab. Des synergies ont ainsi pu être développées entre certains acteurs. On peut retenir que REMINNO stimule les complémentarités entre les différents organismes, offrant une entraide efficace à l'ensemble de ses partenaires.

Participation à des manifestations en lien avec le renforcement des réseaux pour la création et le développement d'entreprises sur le plan local

L'Office participe à plusieurs manifestations sur le plan local, cela représente une formidable opportunité de renforcer les réseaux des partenaires et de créer des contacts avec les entrepreneurs locaux. En 2004 les participations suivantes ont notamment été réalisées :

Open des décideurs

L'Office de la Promotion Economique a participé à la 9e Journée Open des Décideurs avec un stand au BFM. Cette manifestation a pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises partenaires et leurs clients. Elle permet également de développer des synergies entre les entreprises participantes. La manifestation, qui se déroule dans un cadre convivial et propice à l'établissement de nouveaux contacts, apporte une visibilité à l'Office de la Promotion Economique et lui permet d'élargir son réseau.

Remise du Prix de l'Artisanat et du Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie

Le Prix de l'artisanat genevois a été organisé en mai 2004. Son objectif est de récompenser le meilleur artisan de l'année. Chaque année un secteur est défini et un processus de sélection est engagé pour déterminer le meilleur artisan du secteur en question. La récompense est axée sur l'esprit d'innovation et de création ainsi que sur la qualité et le respect du métier. L'Office participe à la manifestation en tant que membre du jury (le jury incluant également l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève, la BCG et d'autres partenaires selon la thématique).

Le Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie a été organisé en novembre 2004. Ce prix est organisé par l'OPI et son objectif est de récompenser une entreprise industrielle par rapport aux résultats qu'elle a obtenus et aux efforts fournis durant l'année. Ainsi se trouvent récompensées les entreprises qui ont su faire preuve d'un esprit d'innovation et qui ont connu un certain succès durant l'année écoulée. L'Office de la Promotion Economique participe en tant que membre du jury. Par ailleurs l'édition *Genève Entreprise*, produite par l'Office, a valorisé les lauréats 2004 et l'histoire de leur réussite avec un article dédié.

Autres manifestations

En 2004 l'Office a collaboré, via des stands d'information, à la conférence sur le knowledge management, organisée par la Haute Ecole de Gestion de Genève. Par ailleurs il a également été présent avec un stand lors de l'Evénement économique organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève.

Organismes d'aides et de financement aux entreprises

Réalisation d'un projet de loi sur la refonte des aides financières aux entreprises

L'Office de la Promotion Economique a été chargé d'analyser une refonte des aides financières accordées aux entreprises par le canton. En effet, l'Etat de Genève intervient au travers de trois structures distinctes dans ce domaine spécifique :

– L'Office Genevois de Cautionnement Mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) qui peut cautionner des crédits allant jusqu'à 150.000 CHF,
– La loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI), votée en 1997 et qui permet des cautionnements jusqu'à 2 à 3 millions de francs.
– La Fondation Start-PME, constituée en 1997, qui soutient les nouvelles entreprises du canton et peut cautionner jusqu'à 2 millions de francs et prendre des participations.

Ces structures correspondent à un réel besoin du marché. Cependant leur regroupement génèrera des économies et constituera un bureau unique, simplifiant les démarches des entrepreneurs. En outre, il permettra à un plus grand nombre d'entreprises de bénéficier des prestations spécifiques à chaque organisme. C'est afin de permettre la réalisation du regroupement en question qu'un projet de loi sur la refonte des aides financières doit être prochainement soumis au Grand Conseil.

Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI)

La LAPMI a pour mission de soutenir les industries nouvelles, en restructuration ou ayant un besoin passager de financement et qui ont un impact sur la création ou le maintien des emplois sur le canton.

En 2004, l'Etat a examiné cinq demandes de cautionnements dont trois ont été accordées; deux entreprises ont retiré leur demande. Cinq autres requêtes sont en cours de traitement.

Le montant total des cautionnements accordés depuis la mise en œuvre de la loi (01.07.1997) s'élève à CHF 17'736'427,—. Les cautionnements en cours se montent à CHF 5'601'427,— et concernent sept entreprises, soit un montant moyen de CHF 800'204,— par entreprise pour l'encours actuel.

La prise en charge annuelle totale d'intérêts sur les cautionnements accordés jusqu'à fin 2004 s'élève à CHF 11'555,—. Sur la totalité des cautionnements accordés depuis la création en 1997, 6 faillites ont été prononcées, l'appel à caution correspondant se montant en tout à CHF 5'100'750,—.

Fondation Start-PME

La Fondation Start-PME a pour mission de soutenir la création d'entreprises génératrices d'emplois à fort potentiel de croissance. En 2004, 25 demandes de renseignements ont été sollicitées à la Fondation Start-PME, auxquelles il y a lieu d'ajouter 13 demandes en attente de complément de dossier au 31 décembre 2003, ce qui donne pour l'année écoulée un total de 38 dossiers.

Sur la base des dossiers qui ont été retournés à Start-PME, 10 projets ont pu être soumis au Conseil de la Fondation. Dans le cadre de ces demandes, 4 dossiers ont été acceptés et se répartissent comme suit :

Nombre de sociétés	Secteur d'activité	Montant CHF	Nombre d'emplois estimés
2	Industrie	1'250'000.—	11.00
2	Technologie de l'information	1'200'000.—	15.00
4		**2'450'000.—**	**26.00***

* Il s'agit du nombre d'emplois que les sociétés ont déclaré vouloir créer au cours de l'année 2004 lorsque les dossiers ont été acceptés.

En outre, le total de l'état des demandes de soutien financier à ce jour se décompose comme suit :
– 4 demandes ont reçu une réponse favorable;
– 6 demandes ont été refusées;
– 13 demandes ont été retirées et/ou sont restées sans suite;
– 15 demandes sont en attente de complément de dossier.

Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM)

L'OGCM a pour mission de permettre aux entreprises en création ou existantes d'accéder au crédit commercial bancaire pour leur développement. L'OGCM soutient les entreprises dans leur gestion par son service fiduciaire et de conseils.

En 2004, l'OGCM a reçu 350 demandes de renseignements pour un cautionnement. 60 dossiers ont été présentés à son Conseil, qui a accepté 38 demandes pour un montant total de CHF 2'886'800,—. Les projets ainsi cautionnés ont permis la création de 113.5 emplois. Sur le total des dossiers présentés au Conseil, 17 demandes ont été refusées et 5 demandes ont été retirées ou se trouvent en cours d'étude. Le tableau ci-dessous présente la répartition des projets cautionnés selon le type d'entreprise :

Activité	Entreprises en création	Entreprises existantes	Montant accordé	Nombre d'emplois
Bar à café - Tea room	1	0	97'000	1
Epicerie / Tabac	1	0	52'300	1
Agence de voyages	0	1	127'000	2
Atelier de confection	1	0	45'500	3.5
Electroménager	1	0	93'200	11
Garage	1	0	28'500	2.5
Agence de voyages	1	0	82'000	2
Boulangerie	1	0	39'000	2
Carrosserie	0	1	29'000	1
Etancheur	0	1	45'500	2
Rénovation meubles	0	1	34'000	1
Institut de beauté	0	1	23'000	1
Nettoyage	0	1	45'500	4
Institut de beauté	1	0	32'000	1
Création d'événements	0	1	57'000	2
Institut de beauté	0	1	57'000	3
Ebénisterie	0	1	150'000	15
Salon de coiffure	1	0	68'000	1
Edition / Vidéos	0	1	114'000	3
Salon de coiffure	1	0	81'800	2
Peinture décoration	0	1	45'500	3
Peinture	0	1	34'000	3
Centre d'épilation	0	1	136'000	3
Chevaline	0	1	114'000	1
Fabrication de bougies	1	0	46'000	2
Boutique prêt-à-porter	1	0	148'000	1
Bar-Restaurant	0	1	114'000	5.5
Institut de beauté	0	1	51'000	1
Salon de coiffure	1	0	97'000	4
Salon de coiffure	1	0	45'500	2
Café-Restaurant	0	1	102'000	4
Imprimerie	1	0	57'000	2
Garage	0	1	88'500	6
Boutique prêt-à-porter	0	1	54'000	1
Vente peintures	1	0	150'000	2
Horlogerie-bijouterie	0	1	68'000	1
Restaurant	1	0	85'000	4
Restaurant	0	1	150'000	7
Total dossiers 38	**17**	**21**	**2'886'800**	**113.5 emplois**

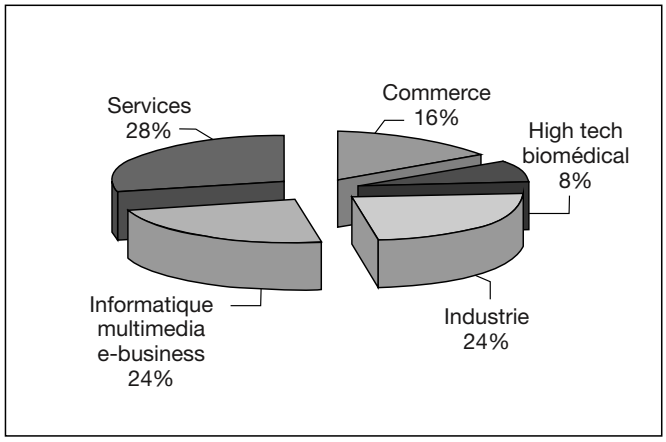
GENILEM

La mission que poursuit Genilem s'inscrit au cœur du tissu économique régional. En accompagnant les créateurs d'entreprises innovantes sur le chemin de leur démarrage, l'association enrichit le terreau fertile de l'économie genevoise. C'est grâce à cette offre que le bassin lémanique se développe et s'enrichit selon différents aspects : des savoir-faire particuliers préservés en Suisse, de multiples emplois créés ou encore du flux financier généré grâce à une activité économique renforcée. A cette mission, il ne faut pas oublier d'associer les nombreux partenaires et parrains qui soutiennent financièrement Genilem et sans lesquels les prestations de service et autres outils de gestion développés ne pourraient être offerts.

Genilem décline son activité au service des entrepreneurs selon différents aspects : prestations de service lors de rendez-vous personnalisés, mise à disposition d'outils de gestion, chéquier-créateur, modules de formation et accompagnement de trois ans. Pour renforcer cette activité, l'équipe de gestion de Genilem a d'ailleurs accueilli en fin d'année un quatrième gestionnaire.

En 2004, Genilem a été sollicitée plus de 400 fois par des porteurs de projets d'entreprise. Quelque 250 personnes ont bénéficié d'au moins un rendez-vous. Ces entretiens permettent aux gestionnaires d'apporter leur avis de spécialiste sur les projets. En outre, par cette évaluation, ils encouragent les créateurs d'entreprise ou leur permettent de réorienter leur projet.

Pour bénéficier de l'accompagnement, les candidats doivent se présenter au Comité de sélection de projets composés de personnalités actives dans l'économie. Réuni quatre fois en 2004 sous la présidence de Michel Balestra, le Comité a auditionné 19 projets d'entreprises innovantes. Actuellement, 14 entreprises genevoises sont au bénéfice de l'accompagnement Genilem. Le graphique ci-dessous montre la répartition des entreprises accompagnées par secteur d'activité.



Du point de vue des formations, Genilem a accueilli en 2004 plus de 120 personnes dans ses deux modules : «Techniques de vente» et «Créer une entreprise». Les porteurs de projets acquièrent lors de ces séminaires les connaissances indispensables au lancement de leur entreprise et augmentent en conséquence leurs chances de réussite.

Le magazine trimestriel «Créateurs» publié à 10'000 exemplaires, est distribué gratuitement aux créateurs d'entreprise par, en autre, les Chambres de Commerce, les institutions patronales, les guichets entreprise des Etats, les Universités et des acteurs d'aide à la création d'entreprise.

Le Département continue à soutenir Genilem sur le plan budgétaire et sur celui de la collaboration opérationnelle ainsi qu'il l'a fait au cours de ces dernières années.

Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (FONGIT)

L'incubateur FONGIT assure, dans un premier temps, les fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement, sans facturer les prestations au porteur de projet. Ensuite la FONGIT fait une proposition d'investissement à CTN SA et à des investisseurs externes, mais uniquement pour des projets valables arrivés au stade de la création d'une SA ou d'une Sàrl.

A ce titre, ses interventions se chiffrent en 2003 comme suit :

Nombres d'entreprises aidées ou de projets en cours d'évaluation : *Note :* *Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements ou les aides ponctuelles sur un sujet précis et de peu d'envergure, ni les sociétés ou les projets dans lesquels la FONGIT n'a pas apporté une aide sous forme de financement ou de prestations d'études.*	**20**
Nombre de poste de travail concernés : *Note :* *Ce nombre indique le nombre d'employés actuels ou de personnes actives dans les sociétés existantes et un nombre estimé pour les projets en cours d'évaluation.*	**144**
Nouvelles prises de participations/montants alloués par CTN SA et FONGIT:	**CHF 362'700**

La FONGIT intervient principalement au début de la création de l'entreprise, souvent avant qu'elle devienne vraiment génératrice d'emplois. Dans beaucoup de cas, la FONGIT amène un porteur de projet à renoncer à un projet ayant peu de chance de devenir une société ayant sa place dans un marché compétitif et ceci est également une aide à l'économie.

En 2004 la FONGIT a pu collaborer avec la Fondation Start-PME sur un projet. Devant faire face à une forte demande, l'incubateur a augmenté en 2004 sa surface de 25% pour passer à 680 m^2 dans les locaux du Centre de Technologies Nouvelles à Plan-les-Ouates. La FONGIT a également fait appel à un nouveau coach très familier avec les procédures de la CTI Start-up pour soutenir les sociétés.

L'incubateur FONGIT répond aux demandes de soutien des entrepreneurs, représentant à ce titre une aide précieuse pour les jeunes sociétés. A fin 2004, toute la surface de l'incubateur est occupée par des start-up.

CCSO Genève

CCSO Genève est membre du réseau d'experts CCSO. L'antenne genevoise de ce réseau a pour mission d'ap-

porter son soutien aux start-up basées sur des innovations technologiques et aux entreprises engagées dans des projets innovants ou des projets de restructuration.

Les interventions du CCSO Genève incluent la qualification de projets d'entreprise, l'élaboration de stratégies d'entreprise, le soutien à l'optimisation de business plans, la planification financière, la valorisation d'entreprises. Le CCSO Genève assiste également au montage et au pilotage de projets R&D et joue un rôle actif dans la mise en relation et validation de projets d'entreprise avec des partenaires (business, technologie, finance).

En 2004 le CCSO Genève a assisté 29 projets d'entreprises, ce qui représente un total de 243 emplois concernés. Les montants alloués à ces projets représentent 318'000 CHF pour l'année 2004.

Fonds cantonal genevois en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

La Promotion Economique donne des préavis pour les demandes de soutien adressées au FFPP par des entreprises établies à Genève. En 2004, 2 entreprises ont bénéficié du soutien de ce fonds. Le premier concerne une association professionnelle du secteur du bâtiment représentée par quatre PME. Le second concerne une entreprise du secteur industriel. Il s'agit d'entreprises locales en développement / restructuration.

Autres aides financières

L'Office de la Promotion Economique intervient pour le compte du DEEE lors de l'établissement d'un préavis économique pour une demande d'allégement fiscal. Les critères d'analyse ont été affinés dans la perspective de garantir l'égalité de traitement et de renforcer la compétitivité des secteurs économiques du canton.

9.3.10.5.2.6 Intensification des efforts de communication et d'information

L'année 2004 a été marquée par un développement important des efforts de communication et d'information, ceci afin d'assister adéquatement la promotion économique et la prospection sur le plan international et local.

Développement des outils de communication pour la promotion à l'international

Sur le plan international, les outils de communication et d'information de l'Office ont été consolidés afin d'offrir une gamme complète de supports à la prospection et à la promotion de la région genevoise.

En 2004 l'Office a produit deux nouvelles éditions du magazine *Why Geneva*. Cette édition en langue anglaise est destinée à promouvoir les atouts de la place économique genevoise auprès des entreprises internationales à forte valeur ajoutée. L'objectif principal de cet outil est de faire découvrir les différentes facettes de Genève, ceci à travers des témoignages d'entreprises et d'institutions internationales de premier plan installées dans la région. Chaque édition donne également la parole à des experts (fiscalistes, spécialistes de la relocation, du domaine immobilier, etc.). Les éditions de 2004 ont été consacrées à des thèmes d'actualité : ainsi l'édition printemps-été a été dédiée aux secteurs high tech et celle d'automne-hiver à l'excellence de la place genevoise. Le magazine est devenu populaire auprès des entrepreneurs étrangers intéressés à une implantation dans le canton de Genève, il représente une source d'informations utiles pour les décideurs et est disponible en format électronique sur le site *www.geneva.ch*. Sa distribution est assurée via des mailings tout au long de l'année et aussi dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe.

La publication de données statistiques *Comparaisons Internationales*, éditée chaque année en langues anglaise et française, a été encore enrichie et améliorée en 2004. Cette année elle comporte notamment un important chapitre traitant de l'innovation et des nouvelles technologies, par ailleurs elle présente des données détaillées sur la main-d'œuvre ou encore sur la qualité de la vie, critère sur lequel Genève arrive en tête du classement mondial.

Cette édition compare, sur la base de différents critères, les avantages et coûts de Genève par rapport à ceux des principales régions concurrentes sur le plan de la localisation d'entreprises. De ce fait, les *Comparaisons Internationales* offrent un outil pratique et efficient, au service des décideurs au sein des entreprises, des experts de la localisation et des partenaires et collaborateurs de l'Office qui réalisent la promotion et la prospection sur le plan international. L'édition est distribuée via des mailings et dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe. Elle est également disponible en format électronique sur le site *www.geneva.ch*

En plus de ces deux publications essentielles, l'Office a produit le dépliant *Geneva At A Glance*, présentant de manière synthétique et rapide les principaux atouts de Genève. Ce dépliant vise le public des entreprises internationales et est destiné à être utilisé lors des premiers contacts directs et lors des manifestations auxquelles l'Office participe. En 2004 il a été produit en langue anglaise et en chinois, ce qui a permis de faire largement connaître les avantages de Genève lors du voyage de la délégation genevoise en Chine. Les deux versions du document sont également disponibles en ligne sur le site *www.geneva.ch.* Cette publication sera également adaptée dans d'autres langues en 2005, ceci afin de permettre une information dans les principaux marchés géographiques prioritaires.

Au-delà des publications précitées, l'Office collabore avec des partenaires pour réaliser un certain nombre de documents utiles dans le cadre de son action. Ce genre de collaboration est notamment illustré par la brochure *Geneva Tax & Legal Guide* qui présente les conditions fiscales et légales applicables aux entreprises dans le canton. Cette publication est réalisée en langue anglaise et peut être consultée sur le site *www.geneva.ch*. Un autre exemple de collaboration est la réalisation, en collaboration avec les agences de développement économique de l'Ain et de Haute-Savoie, d'une brochure sur les atouts de la Lake Geneva Region pour le MIPIM 2004 *(www.lakegenevaregion.info).* La nouvelle *brochure BioAlps* illustre également la coopération existante entre l'Office et ses partenaires. Elle est distribuée par la Promotion Economique dans le cadre d'opérations spécifiques dans le domaine des biotechnologies et des sciences de la vie en général.

Enfin, l'Office réalise la promotion de la région genevoise en utilisant également les outils réalisés par ses partenaires. Ainsi, il fait appel à la documentation spécifique de Genève Place Financière ou encore celle produite par la CCIG.

Développement des outils de communication pour la promotion sur le plan local

L'année 2004 a donné l'occasion de développer fortement la communication et l'information afin de soutenir les activités réalisées sur le plan local.

Tout d'abord, dans le domaine de l'information sur les aides à la création et au développement d'entreprises, un nouvel outil a été créé. Il s'agit du dépliant *Panorama des organismes d'aide au démarrage et au développement d'entreprises à Genève*. Ce dépliant, édité en français, est destiné à l'ensemble des entrepreneurs genevois et aux porteurs de projets d'entreprises. Il présente de manière synthétique les différentes aides disponibles, la spécificité des interventions de chaque organisme d'aide et le rôle du Guichet pour entreprises de l'Office. Cet outil est très utile pour permettre aux entrepreneurs de s'orienter correctement selon leurs besoins et demandes. Il est largement distribué par l'Office et ses partenaires sur le plan local et est disponible au format électronique sur les sites *www.smartcapital.ch* et *www.geneva.ch*.

Afin de dynamiser l'information aux entrepreneurs et pour leur faire découvrir en détail les aides disponibles ainsi que les principales nouveautés dans le domaine du développement d'entreprises à Genève, l'Office de la Promotion Economique a conçu l'édition *Genève Entreprises*. Ce magazine en langue française est destiné aux entrepreneurs genevois et aux partenaires de l'Office. La première édition a vu le jour à l'automne 2004 et deux nouvelles éditions sont prévues pour 2005. L'objectif de cet outil est double : d'un côté il explicite, à travers des cas concrets, les prestations des différents organismes d'aides et les cheminements des projets d'entreprises ; d'un autre côté il présente des réussites d'entreprises genevoises afin d'encourager la création d'entreprise et la mise en relation entre divers intervenants à Genève. Enfin, il offre également l'opportunité d'informer les entrepreneurs sur divers sujets d'actualité, tels que le projet de loi sur la refonte des aides ou encore les petits déjeuners des start-up organisés par l'Office. Genève Entreprises est distribué aux entreprises genevoises et aux partenaires de l'Office via un mailing et dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe. L'édition est aussi disponible au format électronique sur les sites *www.smartcapital.ch* et *www.geneva.ch*.

Une collection de fiches est également disponible sous le nom de *Guide du créateur d'entreprise dans le Canton de Genève*. Cet ouvrage, réalisé en langue française, a pour but d'expliciter les démarches nécessaires pour la création d'une entreprise dans le canton. Le guide est rédigé par l'Office de la Promotion Economique, avec le concours de la Banque Cantonale de Genève, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève et la Fédération des Entreprises Romandes. Il est disponible également en version électronique sur les sites *www.smartcapital.ch* et *www.geneva.ch*.

Communication générale, relations avec la presse et Internet

Afin de rendre compte aux citoyens de son travail dans l'année 2003, l'Office a édité un rapport d'activité. Cet outil a pour objectif d'expliciter les différentes actions de promotion économiques menées et de montrer les retombées de celles-ci pour l'économie locale et le développement de la région. Ce rapport a été présenté, lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec l'Office Cantonal de la Statistique.

La presse sollicite régulièrement l'Office de la Promotion Economique sur des sujets d'actualité. Dans ce cadre des entretiens sont réalisés, afin d'expliquer l'action de promotion économique et pour valoriser les atouts de Genève. C'est ainsi que, par exemple, ont pu être mis en exergue les avantages de la localisation à Genève dans plusieurs quotidiens, notamment dans un article du *Financial Times*, publié à l'occasion d'un rapport spécial consacré à l'investissement en Suisse.

La communication via Internet représente une priorité pour l'Office depuis de nombreuses années. Ce mode est, en effet, choisi par de nombreuses personnes et entreprises et permets aussi de délivrer des informations de manière instantanée. Le site *www.Geneva.ch* représente la plate-forme de communication électronique privilégiée pour les activités de l'Office. Ce site réunit l'Office de la Promotion Economique et ses partenaires (Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, OPI, Genève-Tourisme, Aéroport International de Genève, GenevaPalexpo, Centre d'Accueil Genève Internationale, FTI, Ports-Francs, OPAGE). Il a reçu un nombre de visiteurs record en 2004.

En 2004 il y a eu un total de 1'534'598 visiteurs (contre 1'179'520 en 2003, 916'038 en 2002 et 858'486 en 2001). Ceci témoigne d'une progression constante de la fréquentation du site et correspond à une moyenne de 4'182 visites par jour (contre 3'221 en 2003, 2'641 en 2002 et 2'346 en 2001). Ainsi l'année a représenté une augmentation de plus de 30% de la fréquentation du site qui est systématiquement consulté par plus de 80% des prospects de la Promotion Economique. Chaque semaine des «nouvelles» sur l'actualité de la vie économique genevoise et de la région lémanique sont postées sur la page d'accueil. L'ensemble de la documentation de l'Office est disponible également via cet outil.

Valorisation de l'image de la place économique genevoise

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel en terme de localisation d'entreprises, marqué par l'avènement de nouvelles villes et régions attractives, il est essentiel de sauvegarder la compétitivité de la région genevoise et de soutenir l'image de sa place économique dans le long terme. Trois initiatives entreprises en 2004 par l'Office de la Promotion Economique s'inscrivent dans cette logique.

En premier lieu l'Office a réalisé, tout au long de l'année 2004, un travail de définition d'une ligne visuelle pour l'ensemble de ses outils de communication écrite. Ce travail a pour effet direct une ligne de support qui est clairement identifiable et qui, de ce fait, contribue à renforcer les messages de promotion.

En second lieu un travail a été initié par l'Office afin de définir une identité pour la place économique genevoise. Ce travail a pour objectif de définir un certain nombre de messages-clé, différentiant Genève vis-à-vis des places économiques concurrentes. Ce travail doit s'achever en 2005 et donner lieu à une communication plus compétitive, dans un environnement où les slogans sont de plus en plus semblables.

Enfin, l'Office a pris l'initiative de définir et de coordonner la mise en place d'un projet (nommé «Lake Geneva – Switzerland») de valorisation de l'image de la place gene-

voise, en vue de la Coupe de l'America qui se tiendra en 2007 à Valence, en Espagne. En effet, la place de Genève et de la Suisse est cruciale dans cet événement, étant donné que c'est l'équipe nationale, issue de la région genevoise qui va défendre le titre. Par le biais du projet qui est en cours de création, il s'agit de donner l'opportunité à la région et à son économie de présenter ses valeurs (telles que la créativité, l'innovation, l'excellence des ressources humaines, l'esprit multiculturel, etc.) et de bénéficier pour cela de la plate-forme médiatique exceptionnelle que va devenir la Coupe à l'occasion de son retour en Europe. Cette initiative institutionnelle associe de nombreux partenaires de Genève, de sa région et de la Suisse.

9.3.10.6 Perspectives

L'environnement économique global est caractérisé par un accroissement de la compétitivité des régions et est également marqué par des conditions difficiles sur le plan local, notamment un taux de chômage important, l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et des conditions-cadres tendues. Cette situation nécessite plus que jamais de rester à l'écoute de l'évolution des tendances, en vue d'adapter au fur et à mesure les actions pour promouvoir l'économie genevoise à l'intérieur et à l'extérieur du canton afin de favoriser la création et le développement d'entreprises génératrices de richesses économiques, sociales et environnementales et qui ont un effet bénéfique sur l'emploi. Dans ce cadre, l'Office de la Promotion Economique doit particulièrement travailler trois axes, à savoir :

- Soutenir la sauvegarde des emplois existants à Genève et la création de nouvelles opportunités de travail, ceci en renforçant la coordination avec l'OCE et l'OME, afin d'encourager l'engagement de personnel local auprès des entreprises. Dans ce cadre le rôle de l'Office est notamment de promouvoir la qualité de la main-d'œuvre genevoise et ses atouts spécifiques.
- Œuvrer au renforcement des pôles d'excellence de la place économique genevoise. Cet objectif local vise à soutenir le développement des pôles traditionnels tels que la banque et la finance, l'horlogerie et la mécanique de précision, pôles confrontés à de nouveaux défis. Il vise également à renforcer les pôles que Genève a créés et développés ces dernières décennies, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), les sciences de la vie et les biotechnologies, les centres de coordination et sièges d'entreprises internationales et le négoce international.
- Accentuer le travail réalisé au travers des réseaux existants dans les marchés étrangers et développer de nouveaux marchés géographiques porteurs. Sur le plan des réseaux, il s'agit d'exploiter au mieux les ressources et capacités offertes par ces derniers, ceci par une meilleure animation, coordination et alimentation en information. Sur le plan des nouveaux marchés, il s'agit de renforcer la prospection et la promotion de Genève dans les deux grands marchés du futur, à savoir la Chine et l'Inde.

Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI)

29e exercice depuis la création de l'Office, l'année 2004 a été très dense en actions avec notamment une augmentation importante des activités liées à l'Association BioAlps.

L'activité promotionnelle de l'année 2004 comprenait :

La participation à des expositions, dont :

- BioData 2004 à l'Hôtel Intercontinental de Genève; la CeBIT et la Foire de Hanovre en Allemagne; Computer-Expo à Lausanne; la Foire de Genève à Palexpo; Medica à Düsseldorf en Allemagne.

La participation aux jurys et à l'organisation de concours et de prix destinés à l'industrie, dont :

- Le Prix de l'Industrie de Genève et le Prix de la Jeune Industrie; le Prix OPI, remis dans le cadre du Salon des Inventions de Genève; le concours «Swiss Technology Award».

Les «Petits Déjeuners OPI»

Quatre sociétés affiliées à l'OPI ont été visitées en 2004. Il s'agit de Stern Créations, ABB Sécheron, CCSO Genève et Parker Lucifer.

Les «5 à 7»

Les thèmes suivants ont été abordés en 2004 lors de ces conférences qui se déroulent dans les locaux de l'OPI.

- Votre équipe de vente opère-t-elle à capacité maximale ?; développement durable pour les entreprises familiales; Linux dans l'entreprise; l'évolution du management en Suisse, hier, aujourd'hui, demain : quelles différences ?; documents d'entreprise : la grande mutation.

Les «Ouvertures Business»

Ces rencontres ont pour but de permettre aux entreprises d'entrer en contact avec des grands donneurs d'ordres de la région. Le 3 juin 2004, ce sont les responsables nationaux de SWISSCOM qui sont venus à la rencontre des entreprises membres de l'OPI pour leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement et la politique de Swisscom en matière d'achats, de réparation et de recherche et développement.

INFORUM 2004

La 9e édition de ce salon s'est tenue pour la 5e année consécutive à Expo-Lac Noga Hilton du 26 au 28 octobre 2004 sur le thème des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Plus de 1500 professionnels réunis ont pris le pouls des NTIC et cet événement romand a enregistré une fréquentation en hausse de 35% par rapport à 2003.

Cette manifestation une plate-forme d'échanges et de rencontres avec un village d'entreprises et plus de 45 séminaires, ainsi que 3 journées à thème :

- «L'Outsourcing informatique, un outil stratégique de gestion», organisée par le Groupement romand de l'informatique (GRI)
- La «Sécurité de votre communication électronique et informatique», organisée par l'OPI
- La journée Microsoft sur le décisionnel, organisée par Microsoft Suisse.

D'autres événements phares ont eu lieu durant cette édition, tels que :

Un First Tuesday «Vocation créateur» : la sécurité informatique, un pôle d'excellence pour Genève ?»; deux Business lunch liés aux journées thématiques.

La coopération avec les autorités, dont :

– Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures du canton de Genève (DEEE) et tout particulièrement l'Office de promotion économique; les Autorités municipales et cantonales; le Département de l'instruction publique (DIP), pour le développement continu d'une collaboration écoles-industries; les Départements en charge de l'économie des autres cantons romands et tout spécialement le Département de l'économie du canton de Vaud.
– Le Seco à Berne

La coopération avec des organismes complémentaires à l'OPI

L'Office collabore et entretient des relations suivies avec de nombreux organismes genevois, suisses et de France voisine, parmi lesquels on peut citer l'OSEC Business Network Switzerland, le SPC (Swiss Pool Center), la SOFI, les diverses chambres de commerce et d'industrie et les offices de promotion.

L'OPI travaille aussi en étroite collaboration avec l'Union Industrielle Genevoise (UIG) et, en 2004, la rencontre annuelle de l'OPI et l'Assemblée générale de l'UIG ont fait l'objet d'une manifestation commune qui s'est déroulée au CERN.

L'OPI fait également partie de REMINNO, groupement qui comprend tous les organismes de soutien et d'aide à la création d'entreprise qui se réunit régulièrement.

Par ailleurs, le directeur adjoint de l'OPI est toujours président du RST (Réseau Scientifique et Technologique Suisse) qui contribue également à maintenir les contacts avec les autres cantons.

Les relations publiques et la publicité

L'OPI a publié de nombreux articles ainsi que des annonces publicitaires dans divers journaux, périodiques ou catalogues spécialisés.

En ce qui concerne la transmission d'informations à ses affiliés, l'OPI envoie chaque début de mois une News Letter contenant des renseignements tant sur l'OPI que sur des événements extérieurs à même d'intéresser les entreprises. Le site Internet *www.opi.ch* est également un outil à disposition des affiliés et il est tenu à jour régulièrement.

En outre, l'OPI met sur pied ou participe chaque année à l'organisation de plusieurs conférences de presse liées à des événements spécifiques tels que, pour l'année 2004, le Prix de l'Industrie de Genève et INFORUM.

Support, aide et services aux affiliés et non-membres

Un des rôles majeurs de l'OPI consiste tout au long de l'année à supporter, aider, informer et orienter toute personne recherchant une solution technique en particulier ou pour toutes questions liées à l'industrie.

La plate-forme OPI joue un grand rôle dans ce domaine notamment grâce à son Répertoire d'entreprises. De nombreuses recherches de sociétés, de technologies, de produits, etc. sont effectuées par ce biais.

L'OPI a accueilli plus de 850 personnes pour des rendez-vous en 2004. Il est sollicité plusieurs fois par jour aussi bien par téléphone qu'à travers plusieurs dizaines de mails dont la moitié au moins demande une intervention et réponse de la part des collaborateurs de l'Office.

Visiteurs

L'utilisation des huit salles de conférences par les entreprises affiliées s'est intensifiée en 2004. L'OPI a reçu dans ses locaux près de 5'000 personnes correspondant à 388 séances, dont 95 internes à l'OPI.

Par ailleurs, l'Office a reçu quelques délégations étrangères ainsi qu'un groupe de l'OMPI (Office mondial de la propriété intellectuelle).

Plate-forme de promotion sur le Net (www.opi.ch)

Le site de l'OPI a mûri sur sa plate-forme dynamique. Dans la continuité, car le site garde ses points forts tels que les fiches affiliés, ses news et ses informations particulières ainsi son moteur de recherche textuel.

La mise à jour du site est effectuée régulièrement et le référencement reste un objectif prioritaire pour le site. Les efforts consentis ont porté leurs fruits tout au long de l'année car le trafic a augmenté en moyenne de 19% et à ce jour plus de 600 sites de même nature pointent sur le site de l'OPI.

L'OPI continue à satisfaire plus de 9000 visiteurs par mois. La plate-forme OPI fait partie intégrante des outils de promotion indispensables à la bonne marche de l'Office.

Par ailleurs, l'OPI gère trois autres sites Internet :

– *www.inforum.biz :* site dédié au forum des technologies de l'information et de la communication qui se tient chaque automne à Genève.
– *www.bioalps.org :* l'OPI s'occupe de la mise à jour et de la maintenance de ce site pour l'association BioAlps dont l'Office assure le secrétariat.
– *www.lake-geneva.net :* créé en 2003 pour la participation à TELECOM sous le label «Lake Geneva Region».

BIOALPS

L'Association BioAlps, créée le 20 mars 2003, regroupe les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel ainsi que les principales institutions académiques et de recherche actives dans les sciences de la vie.

Pour la deuxième année consécutive, l'OPI était en charge du secrétariat de BioAlps et par conséquent responsable de la mise sur pied et de la gestion de tous les projets de l'Association.

2004 a représenté une année de consolidation pour l'Association et l'OPI s'est fortement impliqué dans la définition et la réalisation du plan stratégique de BioAlps.

Gestion et administration

Affiliations

En 2004, l'OPI a recruté 38 nouveaux affiliés, dont sept membres «correspondants», soit une augmentation de 58% par rapport à 2003. Douze nouvelles entreprises proviennent du canton de Vaud. Le nombre des adhérents au 31 décembre est ainsi porté à 245.

Personnel de l'Office

L'Office a fonctionné avec un effectif de 7 collaborateurs à temps complet et deux employés à temps partiel.

Finances

D'un montant de CHF 1'947'500,—, le budget de l'Office a été couvert à raison de 51,35% par la subvention cantonale genevoise d'un montant de CHF 1'000'000,—. Le canton de Vaud a versé quant à lui une somme de CHF 25'000,—.

Les autres recettes proviennent des cotisations, du répertoire d'entreprises du site OPI, des sponsors, ainsi que de l'organisation de différentes actions ponctuelles payantes.

Comme chaque année, les instances de gestion ont suivi de près les activités de l'Office: le Conseil de Fondation s'est réuni à trois reprises et le Comité de Direction quatre fois.

9.3.11 Direction des affaires extérieures (DAE)

9.3.11.1 Missions

Favoriser les relations transfrontalières et le développement harmonieux de la région ; suivre et accompagner la politique d'intégration européenne de la Confédération et du canton ; gérer et coordonner l'effort de solidarité internationale, au niveau cantonal.

9.3.11.2 Objectifs 2004/Priorités

Avec l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord de libre circulation des personnes, le canton de Genève a vu s'accélérer son intégration progressive au contexte européen et à la région voisine. Ce qui rend la coopération transfrontalière et régionale plus nécessaire que jamais. Dans cette perspective la Direction des affaires extérieures (DAE) s'est fixée les priorités suivantes :

- Appréhender les effets des accords bilatéraux dans la région frontalière, deux ans après leur entrée en vigueur et préparer au mieux la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes, garantir le suivi des dossiers et relayer auprès des autorités françaises et la Confédération les problèmes à régler et assurer l'information.
- Proposer la définition d'une politique transfrontalière et régionale plus cohérente et visible.
- Apporter son appui à la réalisation des projets transfrontaliers prioritaires (Rectangle d'Or, CEVA, Etoile Genève-Annemasse, Porte Sud de Genève, projet d'agglomération).
- Faire progresser la coopération transfrontalière à travers les programme INTERREG, la mise en place de groupements locaux transfrontaliers (grâce à une extension de l'accord de Karlsruhe).
- Développer une politique d'information qui rende la région palpable aux yeux des citoyens.

Solidarité internationale :

- Assurer, l'instruction et le suivi des dossiers.
- Assurer la coordination des projets et des financements de la Solidarité internationale et renforcer les procédures de gestion et de contrôle financier.
- Produire un document de référence sur la coopération au développement économique et commercial (PPP) dans le cadre de la loi sur l'Agenda 21.
- Renforcer les liens avec les acteurs de terrain.
- Rendre l'action de solidarité du canton plus visible.

9.3.11.3 Evénements principaux

L'année 2004 a été marquée essentiellement par l'émergence dans les relations transfrontalières de nouvelles problématiques liées à l'application des accords bilatéraux (entrés en vigueur le 1er juin 2002) et à la mise en place de la deuxième phase de l'accord de libre circulation des personnes (entrée en vigueur le 1er juin 2004). De part et d'autre de la frontière s'est manifesté le souci de sceller la collaboration transfrontalière en s'engageant dans un projet d'agglomération respectueux des concepts du développement durable et en faisant usage des nouveaux outils de collaboration apportés par l'extension de l'accord de Karlsruhe.

Dans ce contexte, la DAE a pleinement joué son rôle de relais diplomatique et de conseil juridique. De même, la DAE s'est beaucoup investie dans une gestion efficace du programme INTERREG III.

Au sein du Comité régional franco-genevois, l'année 2004 a été marquée par l'intégration à part entière de la Région Rhône-Alpes. L'arrivée de ce nouveau partenaire a nécessité une réorganisation des commissions. Désormais le CRFG comporte cinq commissions au lieu de quatre. Une commission «santé, droit et cohésion sociale» a été créée et la commission "population frontalière et économie a été redéfinie sous l'intitulé «économie, emploi et formation professionnelle».

Le Conseil du Léman quant à lui est passé sous la présidence de la Haute-Savoie qui a repris le flambeau du Valais avec beaucoup de détermination et d'ambitions.

Les deux organismes transfrontaliers ont renforcé leur coordination par des réunions régulières de leurs secrétariats et deux de leurs commissions («culture éducation et sport» et «aménagement du territoire et environnement») siègent désormais ensemble de façon permanente.

Au niveau des relations intercantonales, le Président du Département de l'Economie de l'Emploi et des Affaires extérieures a pris pour deux ans la présidence de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dont la direction des affaires extérieures assure le secrétariat. En 2004, la CGSO a renforcé son assise par une meilleure organisation et l'établissement de relations suivies avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC). Délégué suisse à la Chambre des Régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Conseil de l'Europe), le Président du DEEE a également chargé la Direction des affaires extérieures de mener à bien un projet de plate-forme Internet du développement durable pour un échange de bonnes pratiques entre les entreprises de l'Ouest et de l'Est de l'Europe.

La DAE a également élaboré le rapport 2001-2004 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures.

Pour ce qui concerne la solidarité internationale, le début de l'année 2004 a été marqué par le terrible séisme qui a détruit la ville de Bam en Iran à la veille de Noël. La cellule «Solidarité Internationale» de la DAE a donné davantage de poids et de visibilité au soutien apporté par l'Etat à l'action humanitaire. Elle a rempli avec professionnalisme sa mission d'évaluation des projets de coopération au développement, assurant par ailleurs l'animation et le secrétariat de la Commission consultative pour la Solidarité internationale (CCSI). Elle s'est imposée en 2004, comme le lieu de coordination des dossiers de coopérations pour l'ensemble de l'Etat, produisant, conformément à la loi, son rapport annuel.

Dans les trois domaines qu'elle couvre – affaires régionales et transfrontalières, affaires européennes et solida-

rité internationale –, la DAE a mené différentes actions d'information et de communication et réalisé plusieurs publications.

9.3.11.4 Activité/Réalisations

La Direction des affaires extérieures est un service transversal à l'Etat qui s'efforce de coordonner les politiques menées par les différents départements dans les domaines qui lui sont confiés et travaille en étroite collaboration avec eux. Elle assure le suivi des questions européennes, la gestion des instances transfrontalières (Comité Régional franco-genevois et Conseil du Léman) et elle participe à différentes commissions et groupes de travail au sein de l'Etat comme dans les instances transfrontalières. Elle apporte son expertise dans le domaine du droit transfrontalier. Elle facilite la coordination et le suivi des projets de coopération régionaux, élabore les dossiers pour la délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures et ceux traités dans le cadre des procédures de consultation sur les questions européennes, de la collaboration Vaud-Genève, de la CGSO et de la Solidarité internationale. Outre ces activités régulières, la Direction des affaires extérieures a mené à bien en 2004 les actions suivantes :

Affaires transfrontalières et régionales

- Accomplissement de toutes les démarches et actions nécessaires pour permettre la ratification par le Grand Conseil de l'Extension de l'Accord de Karlsruhe au canton de Genève. Ce dernier est entré en vigueur le 1er juillet 2004.
- Participation à l'élaboration de trois groupements locaux de coopération transfrontalières (GLCT).
- Négociations en collaboration avec le DF pour aboutir à un accord avec les départements français voisins sur l'extension des zones de rétrocession fiscale, dans la perspective de l'abolition de la zone frontalière.
- Elaboration d'un projet de loi (adopté en décembre 2004) permettant d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Téléphérique du Salève (pour 2004-2005). Négociations menées avec succès pour parvenir à un accord avec la partie française sur la création d'une structure transfrontalière qui puisse assurer la pérennité du téléphérique.
- Négociations et établissement des liens et procédures nécessaires à l'intégration de la Région Rhône-Alpes, comme membre à part entière du Comité régional franco-genevois.
- Soutien à la mise sur pied d'un projet d'Agglomération et participation à la préparation du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes.
- Participation au comité de pilotage des projets «Rectangle d'Or», «Etoile-Genève-Annemasse», «Observatoire statistique transfrontalier».
- Négociations et démarches auprès des partenaires concernés pour que le canton de Genève puisse participer à la société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG), qui met en place un «biopark» pour la recherche sur la longévité.
- Organisation d'Assises transfrontalières sur le thème de l'économie qui se dérouleront le 3 février 2005.

Relations intercantonales

- Préparation et suivi des séances de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dont la DAE assure le secrétariat.
- Etablissement de relations suivies avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC).
- Elaboration des réponses aux procédures de consultation de la CDC et de la Confédération sur les thèmes européens et sur la nouvelle politique régionale.
- Préparation des dossiers pour la rencontre annuelle des Conseils d'Etat vaudois et genevois.

Affaires européennes

- Forum sur la mise en place de la deuxième phase de l'accord de libre circulation des personnes qui a attiré au CICG 800 participants. Publication des actes du Forum et d'un dépliant destiné aux employeurs.
- Participation en collaboration avec l'institut européen de l'Université de Genève à la mise sur pied d'une plate-forme d'échange sur les questions européennes intitulée «les midis de l'Europe».
- Organisation d'Assises transfrontalières sur le thème de l'économie (le 3 février 2005).
- Démarches auprès de la Confédération et des autorités françaises concernées pour lever les obstacles qui empêchent l'accès des entreprises suisses au marché français.
- Examen et gestion, financement et suivi de près plus de 40 projets INTERREG III A, B, C.
- Suivi des travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Conseil de l'Europe), préparation aux sessions et pilotage dans le cadre de la commission du développement durable d'un projet de plate-forme d'échange «entreprises et développement durable», avec les pays d'Europe de l'Est.
- Actions d'information sur les Accords bilatéraux, dans le cadre des organismes transfrontaliers, des réseaux cantonaux et intercantonaux mis en place par la DAE, des entreprises genevoises et du grand public.
- Réalisation et diffusion de spots radio à destination de la Genève internationale sur Radio Word Geneva, réponses aux questions des citoyens sur la ligne téléphonique «Genève et les bilatérales». Mise à jour du site Internet «Genève et les bilatérales».

9.3.11.5 Perspectives

Trois ans sont passés depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. C'est le temps qu'il fallait pour percevoir comment ces accords se traduisent dans la pratique et pour identifier quels sont les problèmes qui se posent à leur application. Face aux difficultés que rencontrent les entreprises genevoises pour accéder au marché français, la DAE devra poursuivre les démarches entreprises – dont certaines avec succès – en faveur d'une application sans discrimination de la libre circulation des personnes. Par ailleurs, les accords bilatéraux bis ont abouti et l'année 2005 s'annonce riche en débats sur les questions européennes. Deux référendums ont été lancés, l'un contre l'accord de Schengen-Dublin et l'autre contre l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union européenne. Avec à la clé, deux votations probables les 5 juin et 25 septembre. La DAE a d'ores et déjà prévu un plan d'information à destination du public.

Dans ce contexte et dans la perspective d'une intégration de plus en plus forte du canton de Genève dans son environnement régional, la coopération transfrontalière devient un véritable enjeu.

Fonds Drogue

Ce fonds est alimenté par une partie des capitaux saisis chaque année, lors des enquêtes sur les trafics de stupéfiants et il est destiné à lutter contre la production et la consommation de drogue dans les pays en voie de développement.

9.3.12 Solidarité Internationale

9.3.12.1 Missions

Coordonner et mettre en évidence l'action du canton de Genève en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Mettre en œuvre une application efficace et transparente de la nouvelle loi sur la Solidarité internationale, conformément à son règlement d'application et selon les principes de l'Agenda 21 cantonal. Assurer le suivi et le contrôle du budget consolidé.

9.3.12.2 Objectifs 2004/Priorités

- Mettre sur pied une cellule «solidarité internationale» au sein de la DAE (engagement du personnel et locaux).
- Assurer le fonctionnement efficace et transparent de ce service.
- Gérer les mécanismes d'évaluation des projets de façon homogène, équitable et équilibrée.
- Assurer le bon fonctionnement de la commission consultative pour la Solidarité internationale.
- Assurer une gestion transparente et une lisibilité du budget en collaboration avec les autres Départements.
- Développer des outils de contrôle (opérationnels et financiers).
- Mettre en place les synergies nécessaires avec les partenaires (Associations, ONG, Fédération genevoise de coopération, DDC, Ville de Genève).
- Se doter d'un outil de gestion informatique.
- Fournir un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

9.3.12.3 Evénements principaux

D'un montant global de CHF 10'941'226,— en 2003 (soit 0,17% du budget de fonctionnement de l'Etat hors imputations internes), le budget de la Solidarité internationale est passé à CHF 14'255'255,— en 2004. Cette augmentation étant due essentiellement au transfert sur son budget d'une subvention de CHF 3'000'000,— accordée jusqu'ici par le DASS au CICR. Cette somme, par le biais d'une convention signée au début de l'année, a été affectée aux actions menées par le CICR en faveur des victimes des conflits dits «oubliés» parce que peu médiatisés. A noter que le budget de la Solidarité intègre les frais de fonctionnement du service.

9.3.12.4 Activité/Réalisations

En 2004, la cellule de la Solidarité internationale a instruit 186 nouveaux dossiers. Elle a travaillé en étroite collaboration avec différents départements et avec la Chancellerie qui statue sur le financement de projets liés à la Genève internationale et impliquant les pays en développement. Elle a assuré les activités suivantes :

- Examen, gestion et suivi des dossiers de coopération au développement et d'aide humanitaire.
- Elaboration de la convention signée entre l'Etat de Genève et le CICR.
- Mise en place et actualisation d'un nouveau site Internet de la solidarité internationale.
- Secrétariat, animation et gestion du fonctionnement de la Commission consultative pour la Solidarité Internationale (CCSI) qui s'est réunie toutes les huit semaines.
- Evaluations de trois projets sur le terrain.
- Finalisation d'un document de référence sur la coopération au développement économique/partenariats publics privés, validé par le Conseil de l'environnement.
- Coordination et gestion du budget de la Solidarité internationale.
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil.
- Information à la commission des affaires communales régionales et internationales du Grand Conseil.
- Mise sur pied d'un stand Solidarité internationale aux journées du Développement durable et participation aux ateliers de discussions.
- Relations avec la DDC, coordination avec la FGC, contacts et conseil aux associations.

Détail des projets

Projets	Projets traités	Acceptés	Refusés	En attente de compléments d'information
>60'000 (CCSI)	44	17	12	15
<60'000	57	31	17	9
Soutien à des projets/manifestations liées à la Genève internationale et impliquant les pays en développement	40	12	24	4
Aide humanitaire	11	9	2	0
Information sensibilisation	5	4	1	0
Total	157	73	56	28

* 29 dossiers soumis au service ont été considérés comme étant totalement hors critères

9.3.12.5 Perspectives

En raison des économies budgétaires votées par le Grand Conseil, le budget de la Solidarité internationale a été réduit de trois millions de francs. Ce qui le ramène à un montant global de CHF 11' 000'000,—. soit à un niveau inférieur à celui de 2003, si l'on tient compte du transfert de diverses subventions du DASS (dont 3 millions de francs au CICR) sur le budget 2004 de la Solidarité.

Plus de 3 millions de francs étant déjà engagés pour des projets acceptés en 2003 et 2004, il s'agira de procéder à un rééchelonnement des financements de l'Etat de Genève sur la phase 2005 des projets.

En 2005, les efforts pour optimiser les contrôles financiers devront être poursuivis. A noter que l'ICF a procédé à un audit financier de la Fédération genevoise de Coopération dont le contrat de prestation arrive à échéance et qu'il conviendra de renouveler.

La Direction des affaires extérieures s'attachera également à donner davantage de visibilité aux actions de solidarité internationale du canton, qui se manifeste aussi à l'appui du rayonnement de la Genève internationale.

9.3.13 Fondation du Palais des Expositions (FPE)
Fondation pour la Halle 6 (H6)

Buts des fondations

Statut

La Fondation du Palais des Expositions, fondation de droit public, a été créée en 1960. Son but est d'être propriétaire d'un complexe immobilier destiné à accueillir des expositions, des manifestations ainsi que des congrès et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général. En tant que propriétaire, la Fondation doit assurer le bon entretien du bâtiment et de son environnement et veiller à un fonctionnement adéquat des infrastructures.

Présidée par le Chef du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures, la Fondation du Palais des Expositions assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de GENEVA PALEXPO.

En ce qui concerne la Fondation pour la Halle 6, fondation de droit public, elle a été créée en 2000. Son but est d'être propriétaire d'une halle d'expositions et de manifestations surplombant l'autoroute et assurant la liaison entre les halles 5 et 7, et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général.

La Fondation pour la Halle 6 assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de la halle 6.

Bien que les deux Fondations propriétaires soient différentes, le complexe est exploité de manière globale, la même manifestation occupant souvent les espaces de la Fondation du Palais des Expositions et de la Fondation pour la Halle 6.

Statistiques des manifestations principales

Année	Surface brute utilisée/m2	Nombre exposants	Visiteurs Total
1994	492'340	6'367	1'506'117
1995	501'690	7'786	1'504'352
1996	641'850	7'641	1'586'894
1997	460'050	7'337	1'364'991
1998	699'620	7'262	1'411'713
1999	543'780	7'238	1'508'188
2000	447'280	6'656	1'370'528
2001	540'050	7'382	1'443'549
2002	546'040	6'722	1'420'131
2003	542'195	5'358	1'389'553
2004 *	449'640	3'847	1'315'153

* provisoire

Près de 200 manifestations sont organisées chaque année à GENEVA PALEXPO, dont une vingtaine d'expositions majeures.

L'année 2004 a été marquée par l'annonce du départ de la manifestation Telecom World qui se tenait tous les 4 ans à Genève. Cela a engengré une dégradation significative de la situation financière de l'exploitant qui a conduit à la mise en place d'un plan d'économie et de restructuration. Cette perte enregistrée en 2004 par l'exploitant (Orgexpo), de l'ordre de 6 millions de francs, a pu être absorbée par les réserves propres d'Orgexpo. Les Fondations propriétaires (FPE et FH6) n'ont ainsi pas été affectées et leur situation financière est équilibrée.

2005 devrait aussi voir la relance d'un projet de loi afin de clarifier la structure juridique et financière suite à l'abandon du PL 9013.

Fondation du Palais des Expositions

1. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2003	5'065	./. 8.01	8'060	./. 5.91
Budget 2004	5'068		8'462	

Les recettes de la Fondation sont essentiellement constituées par l'indemnité de 8.4 millions de francs versée par l'exploitant, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation et à procéder à l'amortissement des prêts ainsi qu'aux dotations.

Les charges de la Fondation comprennent les intérêts de prêts sur les différents crédits octroyés pour la construction des halles, charge qui se monte à environ 3.5 millions de francs pour une dette de 97 millions. Un peu moins de 1.2 million de francs sont consacrés à l'entretien des divers bâtiments.

L'effectif de la Fondation du Palais des Expositions est composé d'un secrétaire général à temps partiel et d'un architecte-technicien à temps partiel.

2. Activités

Chaque année, un programme d'amélioration est validé par les organes de la Fondation. Compte tenu des difficultés financières de l'exploitant le programme s'est concentré sur les travaux déjà commencés en 2003, urgents et indispensables. Cette année, les principaux investissements consentis ont été :

La modernisation des systèmes d'amplification dans les halles 1 à

– L'amélioration des groupes de refroidissement dans les halles 1 à 5
– La réfection du sol de la Brasserie
– Le remplacement de dispositifs de sécurité incendie

3. Thèmes d'actualité

Après 20 ans, les toits plats des halles 1, 2, 4 et 5 arrivent en fin de vie. Un étude a été lancée en vue de leur rénovation. Ces travaux très importants s'étaleront sur plusieurs années. L'enveloppe prévue pour le remplacement des membranes de couvertures s'élève à 5 millions de francs sur 4 ans.

Dans le cadre des travaux de migration des comptes de la Fondation vers les normes comptables internationales, un inventaire immobilier et mobilier complet a été effectué. Ceci devra permettre de valoriser leur secteur selon de nouveaux principes comptables.

Fondation pour la Halle 6

1. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2003	1'577	./. 35.49	1'619	./. 33.80
Budget 2004	2'108		2'108	

A fin 2004, l'avancement des travaux est conforme au planning et le coût des travaux adjugés reste dans l'enveloppe budgétaire prévue de 157 millions de francs. Les travaux de construction de la halle 6 sont désormais quasi terminés.

Sur les charges, environ 1.8 million de francs correspondent aux intérêts résultant des prêts effectués pour la construction de la halle 6, ainsi que des frais administratifs. L'effectif de la Fondation se compose d'un secrétaire général à temps partiel. Les recettes sont essentiellement constituées par l'indemnité versée par le gestionnaire, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation.

2. Activités

Les principales activités de la Fondation pour la Halle 6 ont été la finalisation de certains travaux d'aménagement compte tenu du décalage dans la construction du centre de congrès.

– Couverture de l'esplanade par un enrobé bitumineux.
– Installation de parois phoniques entre les halles 5 et 6 pour permettre l'exploitation parallèlle.

3. Thèmes d'actualité

La consolidation du crédit de construction est actuellement en cours ainsi que l'identification des principes comptables qui permettront de valoriser le bâtiment selon les normes comptables internationales.

9.3.14 Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

En 2004, la FTI a continué à jouer un rôle déterminant dans le développement économique du canton en mettant tout en œuvre pour fournir au secteur secondaire des conditions-cadres favorables dans le domaine des infrastructures telles que terrains et locaux industriels.

Par son activité, la FTI a favorisé l'établissement de nombreuses entreprises dans les différentes zones industrielles du canton.

Ses recettes sont constituées pour l'essentiel par les rentes de droits de superficie et par les loyers de ses immeubles industriels et artisanaux ainsi que par les honoraires de gestion des mandats qui lui sont confiés.

Les recettes de la Fondation ont largement couvert la totalité de ses charges et lui permettront, après attribution aux divers fonds prévus par ses statuts de dégager un bénéfice net de l'ordre de 7.100.000,— francs. Ce dernier revenant à l'Etat de Genève et correspond à la rétribution de la dotation immobilière de la Fondation.

La FTI a poursuivi la gestion des terrains et des bâtiments dont elle est propriétaire dans les zones industrielles de la Praille et des Acacias, Vernier ainsi que dans les zones de développement industriel de Plan-les-Ouates, de Mouille-Galand, de Meyrin-Satigny et du Bois-de-Bay.

La Fondation a assuré l'exécution des mandats qui lui sont confiés :

a) par l'Etat de Genève en vue de :

– entreprendre la gestion administrative et financière de la zone de développement de Meyrin (ZODIM) dès le 1er juillet 2004 ;
– diriger l'étude et l'exécution des travaux d'équipement des zones industrielles de Meyrin-Satigny, parties reliée et non reliée au chemin de fer (ZIMEYSA), Plan-les-Ouates (ZIPLO), de Mouille-Galand (ZIMOGA), Riantbosson (ZIRIAN) et Bois-de-Bay (ZIBAY) ;
– mettre des terrains en valeur (aménagement, morcellement de parcelles) ;
– gérer les zones sur le plan administratif (financier et juridique) ;
– contrôler le maintien des prix concurrentiels des terrains mis à disposition des entreprises ;
– surveiller la nature des activités exercées dans les zones ;
– mener des pourparlers avec les entreprises à la recherche de terrains industriels ;
– négocier avec divers propriétaires en vue de l'acquisition de leur bien-fonds par l'Etat de Genève ou en nom propre ;
– mettre sur pied une politique d'acquisition de terrains industriels sur l'ensemble du canton ;
– améliorer son site Internet (*http://www.fti.geneva.ch*) comprenant une base de données avec accès tout public recensant l'ensemble de l'offre en terrains et locaux industriels disponibles dans les zones gérées par la FTI ;
– piloter avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) l'élaboration du nouveau plan directeur de la Zimoga et le suivi du mandataire ;
– participer aux études de mise en valeur des zones industrielles suivantes (ou étude de transport et circulation) : Les Batailles, Sécheron et La Susette ;
– participer à de nombreuses actions visant à promouvoir les zones industrielles genevoises sur le plan local et international en étroite collaboration avec l'office de la promotion économique du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures ;
– émettre de multiples préavis à l'attention du Conseil d'Etat en rapport avec l'exercice du droit de préemption de l'Etat de Genève institué par la loi générale sur la zone de développement industriel du 13 décembre 1984 (LGZDI) ;
– élaborer les préavis concernant toutes les requêtes sises en zones industrielles du canton de Genève à l'attention du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ;
– prendre une part active à la mise au point concrète d'opérations de constitution de droits de superficie en propriété par étages ou société coopérative en droit de superficie (centres industriels et artisanaux) ;
– constitution et cession de droits de superficie au nom de l'Etat de Genève :

Zone de développement industriel et artisanal de Meyrin-Satigny

– constitution, division et cession de 5 droits de superficie;

Zone de développement industriel et artisanal de Plan-les-Ouates

– cession d'un droit de superficie et cession de parcelles à titre de dotation immobilière par l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ;

b) par la Ville de Genève, en vue de :

– gérer ses terrains situés dans la zone industrielle de Vernier;

c) par la Commune de Vernier, en vue de :

– gérer deux parcelles situées dans la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand.

En 2004, la FTI a déployé une activité intense sur le plan foncier et plus particulièrement dans les opérations suivantes:

– mener des négociations, pour le compte de l'Etat de Genève, en vue d'échanger et d'acquérir des terrains et de coopérer avec des propriétaires privés afin de procéder à des remaniements parcellaires au sein de la zone industrielle de Mouille-Galand ainsi que dans la zone industrielle, partie extension de Plan-les-Ouates;
– écologie industrielle :
la direction participe activement aux séances «Ecosite» selon Agenda 21 approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2001 ;
– participer aux séances de coordination transfrontalière ;
– *dans la zone de développement industriel et artisanal de Plan-les-Ouates* : poursuivre l'étude de l'aménagement du secteur raccordé au rail avenue de la Praille/ rue Antoine-Jolivet en vue de l'implantation du centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC) et de l'espace de récupération (ESREC) ;
– participer à l'aménagement de la route des Acacias ainsi qu'aux négociations avec les partenaires riverains du chantier du tram 15 ;
– 9 cessions, prolongations, divisions, extensions ou constitutions de droits de superficie.

9.3.15 Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (PFEG)

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de l'arrêt de collaboration avec un important client du département logistique, qui a délocalisé ses activités fin 2003, et de l'incidence des importants travaux en cours sur l'état locatif. La réduction de la manutention en régime port franc est également partie prenante dans la baisse du chiffre d'affaires. La maîtrise des charges, directes et indirectes, permet toutefois de relativiser cette baisse.

Données statistiques

	2004 (estimations)	**2003**
Recettes totales **(000 CHF)**	16'974	17'755
Mouvements totaux annuels (tonnes)	14'505	11'293
Stock de marchandises (tonnes)	14'106	10'433
Effectif au 31 décembre* (administration et exploitation)	45 *	45 *

* équivalence à plein temps pour 2004 : 43 postes; pour 2003 : 43 postes.

Activités et événements

Locations

Le taux d'occupation des surfaces occupées a continué sa progression pour atteindre 96%. Les surfaces libérées par la logistique fin 2003 ont été transférées au secteur location et progressivement relouées.

Pour cet exercice, les nouvelles locations représentent 10'105 m^2, dont 72% en régime suisse et 28% en régime port franc, compensant ainsi largement les résiliations qui, tous régimes confondus, se sont élevées à 7'687 m^2. La demande en locaux hors douane de petite et moyenne importance est soutenue, alors que tel n'est pas le cas pour certaines surfaces en régime port franc.

Aéroport

Mis à part un bureau dévolu au personnel, toutes les surfaces gérées à l'aéroport sont maintenant en régime port franc.

Cet exercice aura vu une reprise marquée des activités dans le domaine du fret aérien, ainsi que dans les services qui lui sont liés.

En étroite relation avec le Département, les Ports Francs restent vigilants par rapport à l'évolution du dossier de la douane-poste, puis depuis peu, de celui du bureau du contrôle des métaux précieux (CMP). Le transfert, même partiel, des activités que ces entités déploient aujourd'hui sur le site aéroportuaire ne manquerait pas de pénaliser lourdement l'ensemble des utilisateurs et aurait des conséquences sur l'attractivité et l'efficacité actuelles.

Marchandises diverses/Transport & logistique

D'une manière générale, les activités concernées se sont déroulées conformément aux prévisions. La baisse de la manutention en régime port franc, constatée depuis un certain temps déjà, s'est quelque peu stabilisée dans le courant du troisième trimestre. Le secteur lié aux valeurs marque, quant à lui, une certaine reprise.

Caves

Dans leur ensemble, les activités déployées dans le secteur cave ont été soutenues. Le léger fléchissement constaté l'année dernière dans le domaine des grands crus a disparu durant le présent exercice. Des passages en zone port franc importants et répétés de différents alcools étrangers destinés au marché suisse ont également contribué à la bonne marche de ce département.

Travaux

L'exercice 2004 aura été particulièrement riche en travaux de natures diverses. Il convient de relever particulièrement :

– la réfection d'un bâtiment datant des années cinquante, aujourd'hui quasiment entièrement loué ;
– le remplacement des installations électriques générales, qui a débuté en cours d'année et prévu d'être achevé en 2006 ;
– le lancement de la réfection de l'étanchéité des toitures des bâtiments principaux dédiés à l'entreposage.

10. DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Afin de faciliter la lecture, les activités du département de l'action sociale et de la santé (DASS) sont présentées selon l'organisation suivante : le premier point présente les principaux dossiers politiques et transversaux traités par le département; les points suivants développent en détail les activités de chaque entité et établissement dépendant du DASS.

10.1 Objectifs de législature et politiques générales

10.1.1 Les objectifs de législature

10.1.1.1 Améliorer l'intégration des personnes handicapées

Après l'année européenne des personnes handicapées, le canton de Genève a poursuivi, en 2004, ses activités en faveur des personnes handicapées, activités liées à leur intégration sociale et professionnelle.

Mise en œuvre de la nouvelle législation

La loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) (K 1 36), qui veut mettre ces dernières au centre du dispositif législatif, est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Elle permet de définir et de renforcer le rôle de l'Etat comme moteur de l'intégration des personnes handicapées, dans le cadre des institutions comme dans les domaines professionnel, de la mobilité ou de l'expression.

Les axes autour desquels se développe cette loi sont la prévention (par exemple suppression des obstacles sociaux ou architecturaux), l'éducation et la formation (dès la petite enfance), l'accueil spécialisé (construction et exploitation d'établissements destinés à l'accueil des personnes handicapées adultes) ou encore l'information (sur la politique du handicap, le réseau institutionnel, les capacités d'accueil, etc.).

Mise en vigueur du fonds Helios

Le 26 novembre 2003, a été mis en place le concept visant à rendre les lieux publics accessibles également aux personnes handicapées. En partenariat entre le DASS et la Fondation Hans Wilsdorf est né le fonds Hélios, dont le premier exercice a débuté le 1er juillet 2004.

Le Fonds Helios a pour objectif de soutenir les travaux de transformations architecturales allant au-delà des obligations légales existantes et visant à favoriser l'accessibilité à de nombreux lieux pour les personnes handicapées. Le principe est le suivant : un tiers du coût est à charge du propriétaire, un tiers est assumé par la Fondation Hans Wilsdorf et l'Etat de Genève se charge du dernier tiers.

En 2004, 3 demandes ont ainsi été acceptées, permettant de rendre accessibles aux personnes handicapées les locaux des institutions suivantes : le Musée international de la Réforme, l'association La Pelisserie, l'association Cérébral Genève.

A signaler enfin que ce fonds vise aussi l'installation de boucles auditives pour les malentendants ou des aides en braille pour les personnes malvoyantes.

Autres activités

En 2004 également, le DASS a :

- déterminé le mode de calcul de la grille ARBA (Analyse des Ressources et Besoins d'Aide). Cet outil permet d'évaluer les besoins d'aide et d'encadrement des personnes handicapées dans les institutions. Des séances d'information auprès de toutes les institutions genevoises accueillant des personnes handicapées ont été organisées, afin de les familiariser à l'utilisation de cet outil ;
- mis en activité la commission cantonale consultative pour l'intégration des personnes handicapées ;
- réalisé la première étape de mise en œuvre de la banque de données pour les établissements pour personnes handicapées (BDEPH), par une analyse détaillée de son cahier des charges et la production d'un pilote pour en tester la faisabilité ;
- intenté un recours contre la décision de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) concernant la planification cantonale des besoins pour les années 2004 à 2006. L'OFAS a en effet admis être passé d'une logique de réponse basée sur le besoin à une logique de moyens. Le DASS estime que les places autorisées par l'OFAS sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins ;
- mis en place le projet pilote «Allocation pour impotent de l'AI» visant à favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées.

De plus, le DASS a déposé des projets de lois visant à octroyer des subventions d'investissement ou de fonctionnement à un certain nombre d'associations, pour le maintien ou le développement de leurs activités spécifiques. Les associations concernées sont Aigues-Vertes, la Fondation Ensemble, la Fondation Clair-Bois, l'Association Atelier d'Art, Pro Infirmis, Insieme Genève, la Fon-

dation Cap Loisirs, l'Association Autrement Aujourd'hui, Astural, Cérébral Genève.

Statistiques

Conformément à la planification cantonale, approuvée par l'OFAS, Genève compte en 2004 pour les personnes handicapées adultes 913 places d'hébergement et centres de jour ainsi que 1'037 places d'ateliers.

Au 31 décembre 2004, les subventions directes versées aux établissements s'élevaient à :

– 54'139'727 F de subventions cantonales, soit une augmentation de 68% depuis 2001 ;
– 52'903'479 F de subventions fédérales, soit une augmentation de 23% depuis 2001 (chiffres provisoires).

10.1.1.2 Harmoniser et coordonner les prestations sociales

Vers un revenu déterminant unique

Satisfaire les besoins vitaux des ménages du canton pour les aider à faire face à leurs dépenses, grâce à un système transparent, équitable et moins coûteux, tel est le but de la démarche de hiérarchisation des prestations sociales et de leurs conditions d'octroi qu'a entamée le DASS.

C'est aussi dans cette optique que le Conseil d'Etat a décidé de définir un revenu déterminant unique, qui rende compte de la véritable capacité économique des ayants droit et qui serve de base à la détermination au droit à l'ensemble des prestations sociales du canton (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.7, Politique sociale).

10.1.1.3 Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé (CASS)

Vers une nouvelle législation concernant les CASS

Votée par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, la nouvelle loi sur les CASS (K 1 07) est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. L'organisation actuelle, très complexe, ne réunit pas toutes les conditions propres à l'accomplissement des missions assignées aux CASS. Aussi, le DASS a-t-il décidé de concevoir une nouvelle organisation des CASS dont les principes de base sont les suivants :

– il est défini un cadre et des politiques auxquels adhèrent l'ensemble des partenaires, en particulier les communes ;
– l'identité des CASS est définie et développée, les prestations offertes sont rendues plus visibles ;
– une logique centrée sur des prestations (efficacité, efficience, proximité) doit déterminer la nouvelle organisation.

Dans ce but, les étapes intermédiaires menées en 2004 ont notamment permis :

– de récolter les avis des différentes institutions et instances concernées par les CASS ;
– de définir et mettre en œuvre un projet visant à identifier les clients communs et potentiellement communs à l'Hospice général et à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), la nature des prestations fournies et à identifier les acteurs du réseau socio-sanitaire avec lesquels des collaborations seraient à renforcer ;
– de définir et mettre en œuvre un projet visant à améliorer la coordination de l'action sociale communautaire de proximité du service social de la Ville de Genève, avec l'action sociale individuelle (Hospice général) et l'aide et les soins à domicile (FSASD) ;
– de consulter les structures impliquées dans cette problématique (foyers de jour, centre d'animation pour retraités (CAD) de l'Hospice général, maisons de vacances de l'Hospice général, immeubles avec encadrement social, unités d'accueil temporaire dans les établissements médicaux-sociaux (EMS) et de la policlinique de gériatrie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ;
– de travailler pour aboutir à un traitement plus rapide et plus efficace des demandes d'aide sociale dans les CASS.

Le 17 novembre 2004, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le premier rapport d'évaluation des effets de la loi sur les centres d'action sociale et de santé (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.7, Politique sociale).

Statistiques

– 15'630 bénéficiaires pour l'aide et les soins à domicile ;
– 12'995 bénéficiaires pour l'action sociale, représentant 7'271 dossiers.

10.1.1.4 Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire

Dans l'objectif de simplifier et d'améliorer l'organisation sanitaire, le droit en vigueur a été complètement revu. Il en résulte une réforme de ce droit qui se concrétise par 3 projets de lois en traitement au sein de la commission de la santé du Grand Conseil (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.7, Politique de la santé).

10.1.1.5 Redynamiser la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins

L'année 2004 a vu la consolidation de l'activité dans le domaine des collaborations régionales, tant sur le plan suisse que sur celui de la région frontalière française. Le but est d'ajuster le système de santé et l'offre de soins aux exigences posées par la mobilité des personnes, tout en assurant une efficience maximale.

Association Vaud-Genève

L'association Vaud-Genève vise à développer la collaboration et les complémentarités entre les sites hospitalo-universitaires des deux cantons, dans le but d'améliorer la qualité de leurs prestations et de réaliser des économies d'échelle.

En février 2004, le réseau romand hospitalo-universitaire de la transplantation a été créé, induisant la concentration des interventions chirurgicales sur un site (l'acte opératoire de la transplantation) et maintenant les bilans prétransplantation et le suivi médical posttransplantation sur les deux sites. La répartition s'inscrit dans une logique d'organes :

– abdomen (rein, foie, pancréas, îlots de Langerhans) à Genève ;
– thorax (cœur, poumon, foie) à Lausanne.

Il faut rappeler que la transplantation de moelle osseuse est d'ores et déjà coordonnée entre Genève et Lausanne. En effet, depuis 1994, Lausanne effectue les greffes issues de cellules du patient lui-même (autogreffes), alors que Genève effectue les greffes provenant de donneurs extérieurs (allogreffes).

Outre la transplantation, le développement de pôles de référence communs concerne d'autres domaines et fait l'objet de négociations : c'est le cas par exemple de la répartition des activités hautement spécialisées de pédiatrie, en cours de réalisation pour créer des complémentarités, mettre les ressources en commun et assurer une qualité optimale de la prise en charge des patients en Suisse romande. La répartition d'autres prestations hautement spécialisées est en cours entre les deux sites (ex : neurochirurgie, médecine légale et pénitentiaire, etc.). Une réflexion est également menée sur une stratégie à plus long terme visant à constituer un réseau plus performant de l'ensemble de la médecine universitaire.

D'autres synergies sont mises sur pied :

– au niveau de la gestion : les comptabilités analytiques des deux établissements sont dorénavant établies selon une méthodologie uniformisée et les coûts de l'enseignement et de la recherche sont progressivement identifiés ;
– sur le plan de l'évaluation: la création d'une structure commune aux deux établissements et chargée de l'évaluation des technologies de la santé, existantes ou nouvelles, est en discussion.

Conférence des Directeurs des Affaires Sanitaires (CDS)

La CDS tient lieu d'organe de coordination entre les vingt-six responsables de la santé des gouvernements cantonaux. Elle a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale ainsi qu'entre les cantons et la Confédération. Elle veille à la collaboration avec d'importantes organisations du domaine de la santé.

En 2004, le DASS a participé aux travaux de l'Assemblée plénière et des commissions spécialisées, par le biais desquels les résultats suivants ont, entre autres, pu être atteints :

– signature de la convention intercantonale sur la concentration et la coordination de la médecine hautement spécialisée, dont le but est de parvenir à une répartition des actes médicaux de pointe entre, essentiellement, les hôpitaux universitaires. Cette convention sera soumise à ratification des parlements cantonaux en 2005 et entrera en vigueur dès la ratification par 17 cantons, dont les 5 cantons avec hôpital universitaire ;
– approbation du projet de création d'une ORTRA (organisation du monde du travail) faîtière nationale santé pour la formation professionnelle, au sein de laquelle les ORTRA cantonales et régionales sont représentées ;
– rédaction des prises de position des cantons dans le cadre de la 2e révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal): financement hospitalier, financement des soins de longue durée, carte de santé / carte d'assuré, managed care, réduction des primes et primes enfants, compensation des risques, etc. ;
– participation aux travaux du groupe de projet mandaté par le Conseiller fédéral M. Pascal Couchepin sur l'organisation de la médecine universitaire («groupe Kleiber») ;
– création de l'association SwissDRG visant à définir, pour l'ensemble de la Suisse, un modèle de forfaits financiers liés à la pathologie destinés à la rémunération des prestations hospitalières ;
– signature d'un accord avec santésuisse et Assura, permettant de clore le litige opposant Assura aux cantons en matière de participation des cantons à l'hospitalisation privée en hôpital public et subventionné pour les années 1996 à 2001. Cet accord a permis l'économie de plusieurs millions de francs aux collectivités publiques.

Par ailleurs, la participation aux travaux de la conférence régionale de la CDS, la CRASS (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales) et de ses groupements spécialisés GRSP (Groupement romand des services de santé publique), GRAS (Groupement romand des services de l'action sociale), GLAS (Groupement latin des assurances sociales) a donné lieu, entre autres, aux résultats suivants :

– signature de la convention d'hospitalisation hors canton (romande) pour 2005 ;
– préparation d'une prise de position commune relative aux requérants d'asile déboutés et aux NEM (non entrée en matière) ;
– élaboration et acceptation des prix de pension pour les placements hors-canton des personnes toxico-dépendantes ;
– acceptation du projet «50+ santé» géré par PSS (Promotion Santé Suisse) pour la période 2004 à 2007, et dont l'objectif est de formuler des projets destinés à la promotion de la santé de la population âgée de 50 ans et plus. Les cinq mois d'activités du projet ont permis la clarification de l'organigramme de fonctionnement du programme, la planification des tâches et la mise au concours d'un premier groupe de mandats du programme ;
– approbation d'un rapport sur les propositions d'action autour d'une politique régionale en matière de lutte contre le jeu pathologique ;
– rédaction de prises de position dans le cadre de la 2e révision de la LAMal ;
– sollicitation des instances fédérales sur divers objets : secours préhospitaliers, vaccination contre la grippe, versement des subventions relevant de l'art. 73 LAI, etc.

Comité régional Franco-Genevois (CRFG)

Institué en 1974 sous l'égide de la Confédération et de l'Etat français, le CRFG est un lieu d'échanges et de concertation entre les partenaires en matière de coopération transfrontalière. Il est présidé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures (DEEE), M. C. Lamprecht, et par le Préfet de la Région Rhône-Alpes, M. J.-P. Lacroix.

Le DASS a été plus particulièrement actif dans le cadre de la sous-commission santé, qui a acquis le statut de commission à part entière : «Commission santé, droit et cohésion sociale», au sein de laquelle les travaux ont progressé sur les thèmes suivants :

– collaboration en matière de formation du personnel soignant et aide-soignant; celle-ci a donné lieu à un ensemble de propositions visant à augmenter le nombre de places de formation disponibles en HES-S2, et à augmenter le nombre de places de stage en France voisine ;

– constitution d'un réseau d'urgences, destiné à travailler selon une logique de proximité pour la prise en charge des secours d'urgence, indépendamment de la nationalité du véhicule de secours ;
– remboursement et accès aux soins et conventions d'hospitalisation ;
– études statistiques, de coûts et planification hospitalière, visant à préparer le terrain à une véritable collaboration entre hôpitaux au sens d'une prise en compte réciproque dans les planifications sanitaires.

En fin d'année, au vu des progrès accomplis par les différents groupes de travail, du changement de statut et de l'élargissement du mandat donné à la commission, les axes de travail ont été modifiés comme suit :

Six groupes de travail sur le plan «santé» :
– planification et accès aux soins,
– formation,
– secours d'urgence,
– santé-environnement,
– crise sanitaire et épidémiologie,
– prévention et conduite addictive.

Trois groupes de travail sur le plan «social»:
– errance et sans-abris,
– environnement médico-social,
– insertion des jeunes.

L'élargissement du mandat et la création des nouveaux groupes de travail correspond à la volonté de placer la collaboration transfrontalière également sous l'angle des besoins sociaux des populations, ainsi que des besoins en matière de prévention et promotion de santé.

10.1.1.6 Comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

Analyse des coûts

Entrée en vigueur le 1er janvier 1996, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) n'a pas développé tous les effets positifs attendus. L'évolution des coûts de la santé est ainsi devenue un sujet d'inquiétude pour tous, avec pour corollaire les augmentations désormais tristement régulières des primes d'assurance maladie.

En 2004 à Genève, la cotisation moyenne mensuelle pour un adulte est passé à 410.85 F, soit une augmentation de 5.5 % par rapport à 2003 (389.50 F).

Le DASS a continué les démarches en vue de comprendre et de maîtriser l'évolution des coûts de la santé. Un accent fort a été placé, en 2004, sur le projet e-toile.

Le projet e-toile de réseau communautaire d'informatique médicale

Le projet e-toile a pour objectif de mettre en réseau les différents épisodes de l'histoire médicale d'un patient, en connectant des bases de données décentralisées, existant auprès des différents prestataires de soins et dans lesquelles se trouvent les informations relatives aux diagnostics posés et aux traitements suivis par les patients. e-toile prévoit ainsi la constitution d'un réseau reliant les différents partenaires, en vue d'obtenir et d'échanger les informations pertinentes à l'examen du dossier du patient et à la prise de décision dans ce contexte, dans le but d'une plus grande efficacité. Le patient et sa trajectoire de vie représentent ainsi le «noyau» autour duquel ce projet a été élaboré.

La clé d'accès aux informations est fournie par le patient : maître de son histoire médicale, lui seul détermine qui y a accès et à quel moment. Pour cela, il dispose d'une carte à puce permettant son identification administrative. En associant la carte du patient à une carte analogue en possession du fournisseur de prestations, les droits d'accès à l'information peuvent être définis.

Les contacts avec la Confédération, et plus particulièrement le Département fédéral de l'intérieur (DFI), sur ce projet porteur ont donné lieu à de nombreuses rencontres, dont une a servi de «hearing scientifique», soit de séminaire d'experts convoqué par le DFI au printemps 2004. Ce séminaire a permis de conclure à la faisabilité technique du projet, ainsi qu'à sa nécessité politique.

Suite à ces diverses interactions, la journée de politique nationale de la santé, organisée en novembre 2004 par le DFI, a porté sur le e-Health (santé électronique) et sur l'opportunité de l'introduction d'une carte-santé en Suisse, à l'exemple du projet e-toile.

La CDS a d'ores et déjà exprimé son soutien à la vision stratégique qu'est la carte-santé, et de nombreux contacts ont été entrepris afin de formaliser ce soutien.

L'expérience accumulée au sein du projet e-toile fait par ailleurs en sorte que le DASS et la Fondation IRIS sont régulièrement sollicités en vue d'apporter conseil et expertise sur des projets de carte et de réseau de santé.

Un rapport sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2005.

10.1.2 Les axes d'organisation et de fonctionnement

10.1.2.1 Contrats de prestations et de partenariat

Le partenariat figure, en tant que valeur fondamentale, à la base du travail du DASS. Par lui s'expriment la reconnaissance d'actions complémentaires fournies par différents acteurs, la volonté de respecter les trajectoires personnelles des citoyens en œuvrant en faveur de la proximité.

Le DASS a poursuivi la démarche de négociation de contrats de prestations et de contrats de partenariat entamée en 2002, et il a procédé à la signature de nouveaux contrats. En 2004, 16 nouveaux contrats ont été signés dans le domaine du VIH/Sida et de l'action sociale.

10.1.2.2 Secrétariat aux institutions subventionnées

Le niveau des subventions accordées aux institutions œuvrant dans les domaines du social et de la santé a amené le DASS à constituer un secrétariat aux institutions privées subventionnées, rattaché au service financier du département. Sa constitution a débuté en fin d'année 2003 et sa mise en place s'est poursuivie en 2004.

En 2004, les principales tâches ont consisté à créer puis adapter les outils (notamment des bases de données et une cartographie des prestations fournies par les entités subventionnées) nécessaires à son fonctionnement ; un grand nombre de données ont aussi été récoltées sur

les institutions subventionnées par le DASS. En outre, le secrétariat a procédé à l'analyse des rapports d'activité, des budgets et des comptes des institutions. Il a également été associé à divers projets notamment avec la Direction générale de la santé, la Direction générale de l'action sociale et le Service social de la Ville de Genève. Concernant le projet avec la Direction générale de la santé, le but est de proposer un outil d'aide à la décision qui s'applique aux demandes de subvention adressées au DASS par les institutions. Il propose une vingtaine de critères (financiers et santé publique) qui caractérisent l'activité des institutions et qui définissent l'adéquation de cette association et/ou de son projet avec les objectifs du département en matière de politique de la santé.

Les procédures élaborées par le secrétariat aux institutions subventionnées en 2004 seront mises en place au sein du DASS dans le courant 2005. Elles consacreront le rôle de cet organe dans toutes les démarches de demande et d'octroi de subventions. Cette étape marquera ainsi la fin de la mise en place et le passage à un fonctionnement effectif.

10.1.2.3 Contrôle interne

Afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du département, de s'assurer en tout temps de la maîtrise performante des activités et des moyens, de leur adéquation aux missions et objectifs, de l'existence des points de contrôle adéquats, le secrétariat général a démarré une série de travaux visant à disposer d'un système de contrôle interne complémentaire au système de contrôle financier.

Les principales actions entreprises en 2004 dans ce domaine sont :

- une réflexion sur la fonction «contrôle interne» et sur les moyens de l'exercer, qui débouchera sur la mise en place d'une unité de contrôle au sein du secrétariat général en 2005 ;
- la mise en place d'un processus de formalisation, de validation et de suivi de l'ensemble des projets internes ;
- l'identification des besoins en terme d'outils de pilotage des activités et moyens, au travers du projet «Système d'information et de pilotage du DASS» (SIP) ;
- le développement d'un manuel des directives et procédures de portée départementale devant permettre à l'ensemble des collaborateurs, selon leur niveau hiérarchique, de connaître l'ensemble des obligations légales, règles de fonctionnement et processus associés à respecter.

10.1.2.4 Politique d'archivage et de gestion de l'information

En 2003, le DASS a adopté une politique départementale de gestion des documents (papiers et numériques) conforme aux exigences légales fixées par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), la loi sur les archives publiques et son règlement d'application (Larch).

L'application de cette politique a débuté en 2004. Elle a principalement consisté à :

– éditer des directives départementales d'application de la politique de gestion des documents ;
– mettre en œuvre des plans de classement pour la gestion des archives courantes au sein des services ;
– former et encadrer les correspondants archives nommés dans chaque service ;
– organiser la gestion des archives intermédiaires : aménagement de locaux de stockage et conditionnement des archives selon des normes spécifiques, développement d'une base de données pour assurer la gestion des dossiers archivés et faciliter les recherches pour les utilisateurs ;
– traiter l'arriéré d'archives de plusieurs services. Des versements d'archives à valeur historique aux Archives d'Etat, ainsi que des éliminations de documents sans valeur légale ont ainsi pu être effectués ;
– lancer une enquête relative à la gestion des documents auprès des institutions et des services placés sous la surveillance du DASS et soumis à la LIPAD. L'analyse des résultats a conduit à l'organisation de séances de coordination régulières entre les archivistes de la FSASD, de l'Hospice général, des HUG et l'archiviste de département afin d'harmoniser les politiques de gestion documentaire. Des recommandations en matière de gestion des documents ont également été diffusées aux établissements s'engageant dans un travail d'organisation de leurs archives ;
– maintenir une collaboration active avec les archivistes des autres départements et les Archives d'Etat, afin de coordonner les démarches d'application des nouvelles exigences légales et fixer les durées de conservation pour les documents administratifs.

10.1.2.5 Informatique sociale

Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'informatisation des CASS, de l'Hospice général et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, ont amené le DASS à lancer en 2003 une démarche («Projet IS») visant à mettre en place une organisation et des règles aptes à assurer le devenir de l'informatique sociale.

Durant l'année 2004, dix ateliers portant sur les thèmes principaux (applicatifs, réseau et infrastructure) se sont régulièrement réunis pour définir, organiser et lancer les projets en 2004, pour préparer le plan des projets pour 2005.

Les principaux projets 2004 ont porté sur :

– l'amélioration et la fiabilisation du réseau (antennes et connexions) ;
– la migration vers la nouvelle version de l'outil de gestion des ressources humaines fournie par les HUG (Vision RH) ;
– la migration et l'installation de nouveaux outils comptables ;
– la migration de l'intranet de l'Hospice général.

Par ailleurs, la mise en place de l'infrastructure de la nouvelle version des outils infocentre (intitulé ReportNet) et la formation des collaborateurs des institutions leur offrent l'opportunité d'accéder à une autonomie dans la préparation, la rédaction et la mise en forme de leur rapport. La phase de formation et de migration entre les deux versions se poursuit en 2005 jusqu'à fin mars.

Le projet IS a également permis en 2004 un renforcement de la collaboration entre le service d'informatique sociale (SIS) et les institutions concernées, au travers d'équipes de projet conjointes.

10.1.3 Politiques générales

10.1.3.1 Grand Conseil

L'ampleur du travail dû aux projets de budget ainsi qu'un ordre du jour en constante augmentation concourent à ralentir les travaux du Grand Conseil en sessions plénières. Le DASS a néanmoins vu aboutir plusieurs dossiers significatifs ressortant de ses compétences. Les principaux sont évoqués ci-dessous.

L'introduction des interpellations urgentes écrites (IUE) a entraîné une importante charge de travail supplémentaire. Les délais très courts et la multiplication du nombre de questions posées ont largement mobilisé le secrétariat général et les directions générales, qui ont répondu à près de 20 IUE. Ces interventions ont porté sur un vaste éventail de sujets (coûts de la santé, asile, Hospice général, HUG, projet de budget 2005, LAMal, santé, etc.).

Asile

Dans le domaine de l'asile, le sort et les moyens d'existence des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ont été à l'origine de plusieurs IUE.

Assurance maladie

En 2004 aussi, l'assurance-maladie a été au cœur de plusieurs débats, tant sur le plan cantonal que fédéral, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Au seul niveau cantonal, les objets suivants sont à relever :

- l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2004, de la loi 8828 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui prévoit :
  - la suppression de l'octroi automatique des subsides à l'assurance-maladie pour les personnes disposant de revenus et de fortune bruts importants ;
  - le plafonnement des subsides d'assurance-maladie accordés aux bénéficiaires des prestations complémentaires et de l'Hospice général à la prime moyenne cantonale ;
- l'adoption, dans le cadre du projet de budget 2005, de la loi 9370 visant à supprimer l'automaticité des subsides à l'assurance-maladie pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

D'autres aspects ont également été abordés, comme celui du tiers payant-tiers garant en matière de remboursement des prestations et de soins (M 1454) ou encore certaines adaptations législatives.

EMS

Les interventions parlementaires sur le sujet ont été relativement peu nombreuses. Une motion a été déposée (M 1594) demandant de clarifier et d'accélérer les conditions et les procédures de construction de nouveaux EMS, notamment leur subventionnement. A noter l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil d'un crédit supérieur à 35 millions pour la réalisation d'une première tranche du plan «EMS 2010» du Conseil d'Etat (loi 9277).

Handicap

Dans le domaine du handicap, les projets de lois déposés – et d'ores et déjà votés pour quelques-uns d'entre eux – concernaient prioritairement l'octroi de crédits destinés à financer des réalisations dans des institutions existantes : pour Aigues-Vertes (PL 9271), les Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) (PL 9347), la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) (PL 9348), Foyer-Handicap (PL 9349) ou encore Clair-Bois (PL 9350). L'alignement des prestations complémentaires cantonales (PCC) AI sur les PCC-AVS (loi 9372) a lui aussi été discuté – et voté – dans le cadre du projet de budget 2005.

Santé

La question de la santé a été déclinée sur plusieurs registres en 2004 :

- celui du nouveau dispositif sanitaire cantonal voulu par le président du département. Sont en cours d'examen devant la commission de la santé le PL 9326 (commission de surveillance des professions de la santé), le PL 9327 (privation de liberté à des fins d'assistance) et le PL 9328 (projet de loi sur la santé) ;
- celui de la prévention, avec la loi 8834 interdisant la vente d'alcools forts dans les stations-services. Contestée par référendum, la loi a été adoptée par le peuple le 26 septembre 2004. Le dossier n'est cependant pas clos et reste dans l'attente de la décision du Tribunal fédéral, devant lequel un recours a été interjeté ;
- ceux enfin du SIDA (IUE 62), de la planification sanitaire qualitative (RD 490), des professions de la santé (PL 9356 et IUE 108), du secret médical (IUE 147) ou encore de l'eau potable (IUE 137).

Prestations sociales

Ce domaine a vu l'aboutissement d'un certain nombre de projets d'envergure pour le DASS. L'adoption de la loi supprimant la dette d'assistance (loi 8867) représente une avancée majeure pour les personnes bénéficiant de prestations d'assistance, lesquelles ne constitueront dorénavant plus une dette à rembourser.

Le projet de loi proposant l'introduction d'un revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (PL 9135) a été adopté à fin 2004 par la commission des affaires sociales et sera traité par le Grand Conseil courant 2005 ; il a notamment pour but de faciliter les démarches des demandeurs et d'assurer une plus grande équité entre eux.

L'introduction d'une assurance maternité fédérale a suscité le dépôt de plusieurs projets de lois visant à maintenir le régime genevois actuellement en vigueur (PL 9386 et 9390) ou à introduire un congé parental (PL 9357). Ces objets sont en cours de traitement devant la commission des affaires sociales.

Le projet de loi proposant le transfert aux communes d'une partie des charges liées à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) (PL 9371), examiné dans le cadre du projet de budget 2005, a provoqué un large débat au Grand Conseil, avant d'être refusé, non sans ouvrir l'essentiel débat sur la répartition des tâches et compétences entre canton et communes.

Divers

Le Grand Conseil a enfin traité divers objets tels que le suivi des accords bilatéraux (PL 8918), le réseau d'urgence (IUE 63), les mesures en cas de canicule (M 1596), la clause d'évaluation (PL 9374), le crédit quadriennal pour l'aide à domicile (PL 9385).

10.1.3.2 Les votations populaires

Pendant l'année 2004, le citoyen genevois aura été appelé à donner son avis à quatre reprises, sur des objets cantonaux et/ou fédéraux. Sur les plans genevois et national, plusieurs d'entre eux avaient un lien direct avec les missions du DASS :

- le 16 mai 2004, les propositions en matière d'assainissement et de financement de l'AVS sont rejetées par le peuple. La 11e révision de l'AVS est rejetée par 67% des Suisses (73% des Genevois), tout comme le financement de l'AVS/AI par un relèvement de la TVA, avec 68% de non, pour les Genevois comme les Confédérés ;
- le 26 septembre 2004, malgré le référendum lancé contre la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques votée par le Grand Conseil, celle-ci est adoptée avec 50.43% de oui contre 49.57% de non. Le dossier n'est cependant pas clos pour l'instant, certains opposants ayant saisi le Tribunal fédéral à propos de cette loi qu'ils continuent à contester ;
- le 26 septembre 2004 est aussi un jour à marquer d'une pierre blanche, puisque les Suisses accordent un petit oui de 55.44% à la création d'un congé-maternité de 14 semaines ; pour mémoire, les Genevois l'ont plébiscité, avec 79.46% de oui. Le «solde» des 2 semaines supplémentaires prévues par la législation genevoise fait l'objet de multiples démarches politiques, afin de maintenir ce régime plus favorable que les dispositions fédérales ;
- le 28 novembre 2004, la réforme de la péréquation financière et le nouveau régime financier recueillent respectivement 55.51% et 73.8% de oui. Les craintes manifestées par d'aucuns quant aux transferts de certaines compétences entre Confédération et communes n'ont pas suffi pour faire rejeter le projet du Conseil fédéral ;
- le 28 novembre 2004 toujours, le peuple suisse accepte le principe de la recherche sur les cellules souches avec 66.39% de oui (84.55% de oui à Genève).

10.1.3.3 Santé et soins

L'année 2004 aura été marquée pour la direction générale de la santé (DGS), comme pour l'ensemble du département, par les nécessités d'adapter ses activités aux nouvelles données imposées par les restrictions budgétaires.

Dans ce cadre, la DGS a procédé à un recentrage de ses activités en matière de prévention et de promotion de la santé, à une consolidation de ses activités en matière de planification hospitalière, à la poursuite de la gestion des dossiers relatifs à l'application de la clause du besoin pour l'ouverture de nouveaux cabinets, ainsi qu'aux problématiques liées à l'application du nouveau tarif Tarmed, entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Urgences

Les travaux de la commission consultative de l'aide sanitaire urgente se sont poursuivis tout au long de l'année 2004. Il n'a cependant pas encore été possible de définir de façon précise un prix de facturation commun pour tous les transports ambulanciers effectués par des entreprises du secteur public et/ou privé. La commission consultative a toutefois accepté le principe d'une initiative parlementaire, déposée par le canton, et qui devrait aboutir à la prise en charge de tels transports par l'assurance obligatoire des soins dans le domaine de la maladie, comme c'est le cas à l'heure actuelle dans le domaine de l'accident.

Parallèlement, la commission s'est également penchée sur une nouvelle organisation du système des urgences, en relation avec les activités de la centrale d'appels du 144.

Toujours dans le cadre des urgences, et compte tenu de certaines tensions enregistrées parmi les acteurs privés du canton de Genève, la DGS a ordonné à l'automne 2004 une expertise de la nouvelle centrale d'appels gérée par SOS Médecins et délocalisée auprès d'une centrale située dans le département de l'Essonne, en France.

Les résultats de cette expertise ont permis à la DGS d'être rassurée quant à la qualité de la réponse téléphonique donnée et quant à la poursuite des activités de SOS Médecins au service d'une partie de la population genevoise.

Tarmed

De nombreuses difficultés ont émaillé l'entrée en vigueur de Tarmed dès le 1er janvier 2004, difficultés liées, d'une part, à l'interprétation des diverses prestations prévues par ce nouveau tarif médical et, d'autre part, à la situation difficile dans laquelle se sont trouvés nombre de praticiens travaillant en particulier dans la médecine ambulatoire.

Dans ce cadre, partant du principe que le Tarmed est un accord purement privé, conclu entre l'association faîtière des assureurs et celle des médecins, sur le plan fédéral, la DGS a conservé, en collaboration avec le secrétariat général du département, son rôle de médiatrice et de «facilitatrice» des contacts entre médecins et assureurs.

La valeur du point qui avait été déterminée sous l'égide d'une étude-pilote conduite par la DGS s'est révélée juste, puisqu'elle n'a pas dû, contrairement à celle de nombreux autres cantons, être modifiée et qu'elle a été maintenue à 98 cts pour le secteur ambulatoire pratiquant le tiers garant.

10.1.3.4 Assurances sociales

Adaptation de l'assurance maternité cantonale à la législation fédérale et refonte du système des allocations familiales

Le 26 septembre 2004, le peuple suisse a adopté la modification de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain (LAPG), du 25 septembre 1952. Cette modification a créé des allocations de maternité. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1er juillet 2005.

Le Conseil d'Etat a soumis aux milieux intéressés 2 propositions alternatives visant à la fois à :

- adapter l'assurance-maternité cantonale à la nouvelle législation fédérale,
- modifier le système des allocations familiales selon les recommandations du groupe d'experts mandaté en 2002 afin de faire des propositions permettant d'améliorer le régime actuel,
- tenir compte de l'arrêté du Tribunal fédéral ayant constaté l'inconstitutionnalité de certaines dispositions

de la loi sur les allocations familiales (LAF), entrée en vigueur en 2002 (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point xx, Politique sociale).

Chèque-service

Le 20 janvier 2004, le DASS et le DEEE ont proposé aux ménages un système – le «chèque service» – diminuant la charge administrative des ménages qui emploient du personnel domestique, tout en permettant d'assurer à ces employés les charges sociales normales.

A fin 2004, plus de 500 adhésions ont été enregistrées, avec une masse salariale brute qui dépasse 1,2 million de francs. Ces chiffres sont très encourageants pour une première année de fonctionnement et montrent bien que ce système a rencontré un grand succès auprès des ménages privés.

10.1.3.5 Aide sociale

Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

Conformément à la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (RMCAS), un mandat a été attribué par le DASS à une instance extérieure (Observatoire universitaire de l'emploi, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève), pour effectuer l'évaluation des effets de cette loi pour la période 2001-2002. Cette évaluation sera disponible dans le courant 2005.

Loi sur l'aide sociale individuelle

Un projet de loi modifiant la loi sur l'assistance publique (LAP) et proposant de supprimer le remboursement de la dette d'assistance a été voté par le Grand Conseil en février 2004; il est entré en vigueur le 1er juillet 2004.

Parallèlement, le projet de loi sur l'aide sociale individuelle, qui propose une révision en profondeur de la loi actuelle sur l'assistance publique, a été présenté au Conseil d'Etat en octobre 2004. Une procédure de consultation a été lancée fin novembre 2004, pour connaître l'avis des milieux concernés. Ce projet de loi met l'accent sur l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle, en s'articulant autour de trois axes principaux :

- le *contrat d'aide sociale individuelle* (CASI) qui, sur la base de la trajectoire de vie du bénéficiaire, donc de sa situation et de ses ressources, fixe un continuum de mesures visant à conserver ou à retrouver l'autonomie;
- le *rôle réaffirmé du travail social,* qui devra non seulement se concentrer sur l'amélioration de la situation immédiate du bénéficiaire mais également être capable d'agir au niveau du réseau de ressources afin de renforcer son aptitude personnelle à obtenir des sources d'aide et à exploiter lui-même des ressources (empowerment);
- la *collaboration interinstitutionnelle,* qui vise à ce que la planification des mesures convenues dans le CASI puisse s'aligner sur les besoins de la personne et dépasser les découpages administratifs des institutions.

Il permet également de clarifier la gouvernance de l'Hospice général.

Urgences sociales

Face à la difficulté d'apporter une aide appropriée dans les situations d'urgences sociales, un groupe de travail composé des principaux partenaires concernés, réuni par le DASS, a organisé la mise en place d'une unité mobile d'urgences sociales (UMUS). Cette structure, qui a pour but d'offrir une réponse globale à l'urgence sociale en renforçant la coordination et la collaboration entre les services et associations concernés par l'intervention d'urgence, a démarré officiellement le 1er octobre 2004. Composée d'un-e travailleur-euse social-e et d'un-e infirmier-ère spécialisé-e, l'équipe de l'UMUS assure la prise en charge des urgences sociales durant la nuit, le week-end et les jours fériés.

Les trois premiers mois d'activité ont permis de confirmer la nécessité de pouvoir offrir une réponse appropriée aux situations d'urgences sociales. De nombreux appels arrivent au standard, nécessitant une vingtaine de demandes d'interventions par semaine. Les principales typologies relevées sont: conflits conjugaux, précarité, dépendances, relevages suite à des chutes, troubles du comportement.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a accordé une aide financière de 50'000 F pour le fonctionnement d'UMUS en 2005, du fait notamment qu'il s'agit d'une première expérience de ce type en Suisse.

Un mandat a été donné à un organisme extérieur afin d'établir une évaluation après 6 et 12 mois, soit en avril et en octobre 2005.

10.1.3.6 Famille

Afin de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale de la famille, une délégation du Conseil d'Etat a été créée; elle est présidée par le conseiller d'Etat chargé du DASS, et composée du conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique (DIP) et de la conseillère d'Etat chargée du département des finances (DF) (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.16.7, Délégation du Conseil d'Etat à la famille).

Le Conseil d'Etat a également créé, par règlement, la commission cantonale de la famille. Au cours de l'année 2004, la commission s'est préoccupée des conclusions d'un rapport sur la parentalité, réalisé par un chercheur indépendant, sur la base d'un sondage. A la demande de la délégation du Conseil d'Etat à la famille, elle a également commencé une analyse du rapport du service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme basé sur une enquête relative aux horaires scolaires, concernant les besoins des ménages du canton de Genève en matière de prise en charge institutionnelle des enfants.

En décembre 2004, Genève a été hôte de la 2e rencontre des délégués cantonaux pour les questions familiales. L'un des éléments les plus marquants de cette rencontre a été la décision d'établir un catalogue de toutes les actions en faveur des familles menées en Suisse.

10.1.3.7 Etablissements médico-sociaux (EMS)

Pour mettre en œuvre sa politique en matière d'EMS, le DASS s'appuie sur la Commission cantonale des EMS, qui réunit les représentants des différents milieux concernés. C'est ainsi que cette commission a été invitée à se prononcer sur les principaux éléments qui ont marqué l'année 2004, en particulier les actions entreprises par le DASS en faveur des personnes âgées dans les EMS et de

celles souhaitant y être accueillies. Les actions concrètes qui ont été entreprises figurent dans le chapitre 10.4.1 ci-après.

Parallèlement, le DASS a consacré, tout au long de l'année, une part importante de son activité aux tâches directement liées à l'application de la loi relative aux EMS (LEMS). Il s'agit en particulier du respect des conditions d'exploitation, relatives notamment aux soins et au bien-être des résidents, et à la présence d'un personnel suffisant en nombre et en qualification. L'action du DASS a également porté sur les moyens d'affiner les outils de gestion, dans le but de mieux maîtriser les coûts d'exploitation dans le domaine des EMS et pour répondre aux exigences liées à l'évolution des ressources publiques.

Nombre d'EMS, de lits et de journées d'hébergement

	2002	2003	2004
Nombre d'EMS au 31.12[1]	51	51	51
Nombre de lits autorisés au 31.12[1]	3'291	3'316	3'311
Nombre de journées d'hébergement[2]	1'073'967	1'170'264	1'181'515

1) Source DGAS, sur la base des autorisations d'exploitation.

2) Journées d'hébergement des EMS subventionnés uniquement. Source OCPA, sur la base du calcul de la subvention d'exploitation.

10.1.3.8 Prévention de la violence

L'aide aux victimes d'infractions

Le centre de consultation LAVI

Ouvert en janvier 1994, le centre de consultation LAVI offre, dans le cadre de la loi fédérale d'aide aux victimes d'infractions, une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique. Diverses prestations sont proposées aux victimes d'infractions et à leurs proches :

- accueil, écoute, information, évaluation de la situation, soutien psychologique ;
- accompagnement social et juridique : soutien et suivi dans les démarches telles que dépôt de plainte, déclarations aux assurances, accompagnement pendant la procédure judiciaire, etc. ;
- prise en charge financière de prestations de tiers (frais d'avocat, d'hébergement, de psychologue).

Les victimes d'infractions qui s'adressent au Centre (environ 25% d'hommes et 75% de femmes) sont majoritairement victimes d'agressions (brigandages, lésions corporelles, menaces), de violence conjugale ou d'actes d'ordre sexuel. Les mineurs représentent en moyenne 12% des situations.

Nouveaux consultants du centre LAVI

2001	2002	2003	2004
1'669	2'214	2'156	2'168

Le nombre de personnes consultant le Centre a augmenté de 29.9% entre 2001 et 2004.

L'instance d'indemnisation LAVI

Présidée par Mme C. Manfrini, l'instance d'indemnisation LAVI a siégé à 25 reprises en 2004.

Activité de l'instance d'indemnisation LAVI

	2001	2002	2003	2004
Nombre de requêtes	129	161	128	184
Total des sommes allouées	1'347'241 F	751'094 F	1'103'682 F	783'182 F

A fin 2004, 99 requêtes étaient encore pendantes (procédures pénales en cours, expertises attendues, dossiers à compléter, affaires récentes, etc.).

Une loi cantonale d'application de la LAVI

Vu l'absence d'une loi cantonale d'application de la LAVI, le DASS a créé un groupe chargé d'élaborer une telle loi, afin de donner une base légale cantonale au fonctionnement du centre LAVI et de l'instance d'indemnisation LAVI. Le projet, finalisé en 2004, sera présenté au Conseil d'Etat en 2005.

Fonds de prévention de la violence

Le fonds de prévention de la violence, destiné à financer des projets visant à prévenir ou à stopper la violence sous ses différentes formes, est alimenté annuellement par une subvention de l'Etat de Genève.

Une commission multidisciplinaire de prévention de la violence, mise sur pied par le Conseil d'Etat en novembre 2001, est chargée de transmettre des préavis au président du DASS sur le financement des projets visant à prévenir ou à stopper la violence.

En 2004, le fonds a servi au financement de 17 projets, pour une somme totale de 500'000 F (voir détail en annexe 1).

10.1.3.9 Asile

La délégation du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a défini les missions à accomplir dans le cadre de ce dossier. Pour ce faire, il a également pris un certain nombre de dispositions et principes d'action directeurs.

Afin de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale d'asile, il a été constitué une Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés, présidée par le conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique (DIP) et dont sont membres la conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité (DJPS) et le conseiller d'Etat chargé du DASS (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.16.6, Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés).

Organisation

Depuis le 1er janvier 2001, l'Hospice général est chargé – dans le respect du droit fédéral et des principes de la politique cantonale d'asile – de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance financière et de l'encadrement de l'ensemble des personnes demandant l'asile (ou bénéficiant d'un statut assimilé) qui sont attribuées au canton par la Confédération.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'Hospice général est assisté d'une commission consultative de la politique d'asile, nommée par le Conseil d'Etat.

Enfin, un comité de suivi de la politique de l'asile, présidé par le représentant du DASS, se réunit mensuellement. Il est chargé de veiller à une bonne coordination des services publics en matière d'asile, particulièrement lors d'afflux importants de demandeurs. Il traite de diffé-

rents sujets tels que l'accueil, l'assistance, la scolarité, l'emploi, le logement et l'aide au départ.

A la demande de la délégation du Conseil d'Etat, un groupe de travail interdépartemental a œuvré en 2004 sur la question de l'hébergement des requérants d'asile, en veillant notamment à la réalisation de nouveaux logements et à la mise à disposition de lieux d'accueil pour les requérants d'asile.

Décisions de non-entrées en matière (NEM)

Depuis l'entrée en vigueur du programme d'allégement budgétaire (PAB 03), le 1er avril 2004, la Confédération a pris des mesures visant à exclure du domaine de l'asile les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force.

A compter de l'entrée en force de la décision, ces personnes sont considérées comme des étrangers en situation irrégulière ; elles relèvent de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et non plus du domaine de l'asile.

On distingue quatre cas de figure :

1. les décisions NEM prises au centre d'enregistrement de requérants d'asile (CERA) et entrées en force : ces personnes ont l'obligation de quitter le territoire immédiatement et l'aide fédérale s'arrête aussitôt (NEM CERA) ;
2. les décisions NEM non encore prises ou non entrées en force : ces personnes sont attribuées au canton et dès l'entrée en force de la décision, elles disposent de 10 jours pour quitter la Suisse. L'aide fédérale dure 10 jours, dès l'entrée en force de la décision (NEM + 10 jours) ;
3. les décisions NEM prises dès le 1er avril 2004 et entrées en force dont la procédure d'asile a duré plus de 6 mois : ces personnes disposent de 30 jours pour quitter la Suisse. L'aide fédérale dure 30 jours, dès l'entrée en force de la décision (NEM + 30 jours) ;
4. les décisions NEM prises avant le 1er avril 2004 : les personnes en question doivent quitter la Suisse au plus tard le 31 décembre 2004. L'aide fédérale s'arrête le 31 décembre 2004 (NEM transitoires).

Si ces personnes sont en situation de détresse, une aide d'urgence leur est allouée, en application de l'art. 12 de la Constitution fédérale. L'octroi des prestations d'aide d'urgence relève de la compétence des cantons. A Genève, c'est l'Hospice général qui s'en charge. Le Conseil d'Etat a pris, le 28 juillet 2004, un arrêté précisant notamment la nature et les conditions de l'aide d'urgence.

Le canton de Genève s'est toujours opposé à ces mesures qui sont contraires à la vision humanitaire du canton. En effet, ces personnes n'ont plus de statut et sont soumises à la LSEE, ce qui est humainement très douloureux, avec tous les risques que cela comporte (clandestinité, misère, délinquance).

10.1.3.10 Toxicomanie

Commission mixte en matière de toxicomanie

Diverses études ont mis en évidence la consommation accrue, par des adolescents, de produits (légaux ou illégaux) pouvant engendrer la dépendance. On constate une consommation de plus en plus précoce de ces produits, notamment de l'alcool.

En 2004, l'essentiel du travail de la commission mixte a donc été consacré à la problématique des adolescents consommateurs de produits psychotropes et ce, aux fins de déceler d'éventuelles lacunes dans le réseau genevois et de proposer des améliorations.

Sur demande du Conseil d'Etat, la commission a également étudié toutes les demandes de soutien au fonds de lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie.

Lieu d'accueil et d'injection

L'association «Première ligne» est née le 1er octobre 2004. Son objectif est de valoriser l'ensemble de la dimension «réduction des risques», notamment le lieu d'accueil et d'injection, tâche jusqu'ici assurée par le Groupe sida Genève. Il s'agit non seulement de renforcer les actions auprès des consommateurs dépendants, mais également de mettre en place des actions de réduction des risques liées aux consommations récréatives et en milieu festif.

«Quai 9» – espace d'accueil et d'injection à Genève – inauguré le 18 décembre 2001, a pour but de pallier la dégradation des conditions d'injection de consommateurs de drogues, qui s'injectent sans respecter les règles d'hygiène élémentaires, dans des lieux non appropriés et en abandonnant leurs seringues sur place. Ce problème récurrent a été aggravé par l'explosion de la consommation de cocaïne par voie intraveineuse.

Après une année d'existence, une évaluation de cet espace a été faite par une équipe de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IMSP) de Lausanne. L'IMSP a remis en mars 2004 un rapport pour la deuxième phase d'évaluation (2003). Ce rapport conclut que Quai 9 a trouvé sa place dans le dispositif socio-sanitaire. Il met en lumière le volume d'activités croissant qui a pour conséquence que la structure, à certaines heures de la journée, fonctionne aux limites de sa capacité pour ce qui concerne l'accueil et la salle d'injection. Il est constaté aussi qu'une véritable culture de réduction des risques se développe et s'est améliorée depuis l'année précédente.

Il est possible d'affirmer aujourd'hui que ce lieu d'accueil et d'injection a bien trouvé sa place dans le réseau genevois de prise en charge des dépendances.

Prise en charge des parents toxicomanes

La réponse des services publics aux parents toxicodépendants est complexe, car elle nécessite une prise en compte de la situation particulière dans laquelle se trouvent leurs enfants. Après une visite à Amsterdam pour prendre connaissance du programme KDO (kinderen van drugsverslaafde ouders = enfants de parents toxicodépendants), décision a été prise d'étudier une politique de prise en charge des parents toxicomanes qui soit adaptée aux possibilités déjà offertes par le réseau genevois existant. Un rapport avec des propositions concrètes devra être remis au Président du DASS en 2005.

Evolution de la situation

Le problème de consommation d'alcool chez les jeunes semble évoluer vers une plus grande précocité et une fréquence accrue des états d'ébriété. Etant donné l'importance de ce problème de santé, le DASS a été étroitement associé aux travaux de la commission de la santé du Grand Conseil portant sur la vente des alco-

pops. Le projet de loi y relatif, adopté par le Grand Conseil en janvier 2004 et approuvé par la votation populaire du 26 septembre 2004, entrera en vigueur le 1er février 2005.

Davantage d'adolescents consultant pour une dépendance centrée surtout sur l'alcool, le cannabis et les nouvelles drogues de synthèses, un programme «adolescents» a été mis en place depuis 2002 par les consultations extra-hospitalières rue Verte et Navigation.

Un rapport relatif à l'insertion/réinsertion sociale et professionnelle des personnes toxicomanes a été remis en juin 2004 au Président du DASS, avec un certain nombre de recommandations qu'il s'agira d'examiner en vue d'une amélioration de la situation de cette population. Parmi ces recommandations figurent la poursuite du travail du groupe de liaison inter-institutionnelle, la création d'une structure favorisant l'accompagnement au quotidien des personnes dépendantes en réinsertion et, enfin, le lancement d'une campagne grand-public visant à changer l'image des personnes toxicodépendantes.

10.2 Présidence et secrétariat général

10.2.1 Affaires juridiques

Mission

Le service a pour mission de fournir un conseil juridique au chef du département et aux collaborateurs du secrétariat général, ainsi qu'aux directions générales en fonction des besoins exprimés. Il a ainsi été appelé à contribuer de façon régulière à tous les dossiers nécessitant une appréciation juridique, plus particulièrement les projets de lois et règlements, les procédures de consultation juridiques fédérales et cantonales, les procédures contentieuses et les dossiers relatifs aux successions en déshérence.

Principales activités menées en 2004

Les accords bilatéraux

– La loi 8918 modifiant diverses lois sociales cantonales compte tenu de l'entrée en vigueur de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes ainsi que de l'Accord du 21 juin 2001 amendant la convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de libre-échange est entrée en vigueur le 15 avril 2004.
– Le groupe de travail départemental chargé du suivi opérationnel de la mise en œuvre des accords bilatéraux s'est réuni le 3 mai 2004, afin de faire le bilan des deux premières années d'application des accords bilatéraux. Le quatrième rapport présentant les impacts juridiques, financiers et organisationnels a pu être rendu le 30 août 2004 (RD 544).

Loi sur la santé

Dans le cadre de la réforme du droit sanitaire cantonal, le service juridique a contribué à l'élaboration du projet de loi sur la santé, du projet de loi sur la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et du projet de loi sur la privation de liberté à des fins d'assistance déposés au Grand Conseil le 2 juillet 2004.

Successions en déshérence

Le DASS est chargé de liquider les successions en déshérence dévolues à l'Etat de Genève, conformément au code civil. Le produit net de ces successions représentait au 31 décembre 2003 un montant de 2'487'285.17 F.

En 2004, 72 dossiers ont été traités au service juridique, à charge pour lui :

– d'entretenir tous les contacts nécessaires avec la Justice de Paix, le département des finances et les tiers intervenant dans le cadre de la liquidation ;
– de réaliser les actifs de la succession, en particulier les biens mobiliers et, lorsque cela est nécessaire, les biens immobiliers en collaboration avec le DAEL ;
– de proposer chaque année, en collaboration avec le service financier, un projet de répartition du produit net des successions en déshérence.

Protection des données

Le service juridique a participé aux travaux du groupe de travail interdépartemental en charge de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles. Un premier avant-projet a été soumis en consultation au mois de janvier 2004. Compte tenu des remarques exprimées dans ce cadre, le groupe de travail devrait pouvoir prochainement terminer ses travaux.

10.2.2 Service financier

Mission

Les missions du service financier sont la gestion comptable et financière du département, l'élaboration du budget, le conseil et l'assistance en matière comptable et financière.

Principales activités menées en 2004

a) élaboration des budgets consolidés 2004 et 2005 du département et vérification des budgets de tous les services ;
b) élaboration et suivi du plan financier quadriennal du département ;
c) tenue des comptes, contrôle, vérification et correction des comptes de bilan, de fonctionnement et d'investissements ;
d) contrôle du respect de la procédure des 12es provisoires dans l'attente du vote du budget 2004 en juin 2004 ;
e) contrôle et analyse des institutions subventionnées par le département ;
f) mise en place d'un secrétariat aux institutions privées subventionnées;
g) gestion de l'économat (réquisitions, contrôle et vérification des comptes de tous les centres de responsabilités) ;
h) mise en œuvre de la comptabilité financière intégrée (CFI) à partir du mois d'avril 2004 dans sa version de base. L'exercice 2005 verra la mise en fonction de nouvelles fonctionnalités afin de permettre notamment une meilleure exploitation des données et la production de documents comptables et financiers complémentaires, dans un but d'optimaliser la gestion financière du département ;
i) poursuite des travaux de mise en place du système de cash pooling avec les établissements publics subven-

tionnés par le département, dans le but de permettre une gestion optimale des liquidités de l'Etat et permettre une réduction des coûts liés aux intérêts bancaires. La première phase est intervenue en 2003 avec l'Hospice général – avec la reprise par l'Etat de Genève d'une partie des lignes de crédits de cet établissement – et en contrepartie la gestion des flux de liquidités par compte courant. L'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Hospice général s'est poursuivie en 2004. Concernant les autres établissements, les travaux d'étude de la faisabilité et de la mise en place d'une solution de cash-pooling se poursuivront au cours de l'exercice 2005;

j) début des travaux de révision de l'organisation du service financier;

k) participation à divers groupes de travail dans le cadre du centre de compétence mis sur pied afin de définir les modalité d'implémentation des normes IPSAS à l'Etat.

10.2.3 Service du personnel

Mission

La mission du service du personnel consiste à conseiller et assister les directions et les services, dans le respect d'une application correcte et équitable des lois, règlements et procédures relatifs au personnel, afin de leur permettre de gérer de façon adéquate les relations entre leurs collaborateurs/trices et l'office du personnel de l'Etat. Le service élabore et met en œuvre des indicateurs de pilotage permettant la gestion des ressources humaines du département.

Principales activités menées en 2004

a) gestion de 460 dossiers représentant 400 postes de travail;

b) préparation de 164 arrêtés et extraits de procès-verbal du Conseil d'Etat; suivi de 291 analyses de prestations (entretiens périodiques concernant le personnel en période probatoire);

c) traitement des dossiers de 51 personnes engagées, 4 personnes transférées, 18 démissions, 5 personnes mises à la retraite, 5 PLEND et 7 licenciements;

d) évaluation de 40 dossiers de demandes d'évaluations de fonction (SEF);

e) traitement de 101 offres de service spontanées;

f) formation d'un apprenti de commerce;

g) participation à la validation des processus de gestion des ressources humaines de l'Etat dans le cadre du projet SIRH;

h) étude des besoins de l'ensemble des services du département en matière d'outils de gestion, de suivi et de pilotage de la fonction RH, dans le cadre du projet SIP-DASS (système d'information et pilotage du DASS);

i) organisation de 2 séances d'assermentation pour 111 collaborateurs-trices du département, y compris 9 du service des enquêtes de l'Hospice général.

10.2.4 Systèmes d'information

Mission

La «cellule organisation et systèmes d'information» (COSYS) du secrétariat général assure la cohérence générale des systèmes d'information et la coordination entre les différents acteurs des projets informatiques du DASS. L'essentiel de ses activités vise à soutenir les services dans la conduite de leurs projets et dans leurs relations avec le Centre des Technologies de l'Information (CTI). Cosys apporte par ailleurs une expertise pour des projets informatiques menés au sein d'établissements publics placés sous la surveillance du DASS.

Principales activités menées en 2004:

– assistance pour les travaux relatifs à la commission de gestion du portefeuille de projets (CGPP) que sont la préparation de tous les documents nécessaires à la présentation devant la commission, la défense des projets et la rédaction de projets de loi associés;

– coordination des projets de systèmes d'information du département avec participation à la rédaction des cahiers des charges, des appels d'offres et des documents nécessaires au lancement et suivi des projets informatiques (notamment BDEPH, SIP, BDEMS, SAM, Visage, 144 et Refonte SI DGS);

– partie informatique de certains dossiers de demandes de subvention liés à l'organe de répartition de la Loterie romande;

– prise en charge de projets concernant le décloisonnement des réseaux cantonaux (CTI, SIS) permettant l'accès aux applications situées sur le réseau cantonal ou sur les réseaux de la Confédération;

– expertise lors de l'évaluation de projets et solutions pour la FSASD et l'Hospice général (MobiRAI, outils Intranet).

10.2.5 Communication

Un poste de responsable de l'information et de la communication a été créé en 2004. Les missions principales qui lui sont dévolues sont le développement et la mise en œuvre d'une politique de communication et l'élaboration d'outils de communication, dans le but de mieux informer le public sur les activités et les prestations du département. L'objectif est également de fluidifier la circulation de l'information au sein du département.

10.3 Direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS)

10.3.1 Direction générale des CASS

Mission

La direction générale des CASS:

– applique les décisions prises par le Conseil d'Etat et la commission cantonale des CASS;

– organise les CASS par secteurs;

– est responsable de l'activité des administrateurs et du personnel des services d'accueil des CASS.

Activités permanentes

La direction générale des CASS:

– met en œuvre les dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres:

  - prépare les documents soumis à la commission cantonale des CASS,
  - coordonne les activités des centres et de leurs unités,
  - effectue régulièrement des enquêtes de satisfaction du public, des usagers, du personnel et des partenaires,
  - prend toute mesure utile à la bonne application des dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres ;
- procède à la définition des activités, procédures et outils de gestion communs aux institutions et services prestataires dans les CASS. Elle est assistée dans l'accomplissement de ces tâches par un comité de gestion composé :
  - du directeur général de l'Hospice général,
  - du directeur général de la FSASD,
  - du directeur du département des affaires sociales de la Ville de Genève,
  - du secrétaire général de l'Association des communes genevoises (ACG);
- dirige les activités :
  - des administrateurs et des services d'accueil des centres,
  - du service d'informatique sociale (SIS),
  - du service de la formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des centres,
  - du service de la communication, destiné à faire connaître au public, aux clients et aux partenaires, les prestations fournies dans les centres et les professionnels qui les délivrent.

Principales activités en 2004

La mise en œuvre de la loi sur les CASS s'est concrétisée par :

- l'élaboration du projet d'une nouvelle organisation des prestations dans les CASS et des structures faîtières des CASS et la mise en consultation de ce dossier auprès des instances concernées : conseil de fondation de la FSASD, conseil d'administration de l'Hospice général, autorités communales, organisations syndicales et commissions de personnel ;
- la poursuite de la consolidation du fonctionnement de la direction générale des CASS mise en place en 2002 :
  - la définition d'objectifs opérationnels pour chaque entité – direction adjointe, administrateur, communication, formation continue, SIS – en référence aux objectifs de législature du DASS, aux valeurs phares du département et aux objectifs stratégiques pour la période 2002-2005 de la direction générale des CASS,
  - la définition de processus et procédures de gestion des finances, conformément aux règles en vigueur à l'Etat, de gestion de la formation continue et de la logistique,
  - la définition d'un programme de formation continue des cadres et des collaborateurs de la direction générale des CASS,
  - la mise en place d'un système de classement et d'archivage conforme aux règles en vigueur au DASS,
  - la mise en place d'un système de planification annuelle des activités courantes et récurrentes et des projets,
  - une définition de la gestion de projets en conformité avec les définitions retenues à la présidence et au secrétariat général du DASS,
  - la mise en place, dans les services d'accueil et les différentes entités de la DGCASS, d'un logiciel de gestion des ressources humaines (Vision RH), en vigueur à l'Hospice général et à la FSASD ;
- la mise en œuvre de la signalisation externe (routière et bâtiments) et interne des CASS, conformément au nouveau logo des CASS adopté en 2002 ;
- la mise en place des comités de gestion des CASS, conformément à la loi sur les CASS et au règlement de fonctionnement des comités de gestion des CASS approuvé par la commission cantonale des CASS ;
- la mise en place des conseils de coordination des CASS, réunissant toutes les six semaines l'administrateur du CASS, la direction de secteur de la FSASD, la responsable d'équipe de l'unité aide et soins à domicile de la FSASD, le chef de secteur de l'Hospice général et le répondant du service social de la Ville de Genève pour les CASS de la Ville de Genève ;
- la définition du cahier des charges du comité de programme de formation continue des personnels des CASS, présidé par le directeur du centre de formation des HUG et composé des représentants de la DGCASS, de l'Hospice général, de la FSASD, du service social de la Ville de Genève et des organisations syndicales ;
- la présentation du rapport d'évaluation des effets de la loi sur les CASS et du rapport de propositions et recommandations aux différentes instances concernées : commission cantonale des CASS, président et secrétaire général de l'ACG, directions générales de l'Hospice général et de la FSASD, organisations syndicales et commissions de personnel.

Projets de lois et autres objets déposés devant le Grand Conseil en 2004

- *Projet de loi*

  Le Grand Conseil a adopté, le 17 décembre 2004, la loi 9385 ouvrant un crédit quadriennal (2005-2008) de 364'512'749 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile.

- *Autre objet*

  Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, le 17 novembre 2004, le premier rapport d'évaluation des effets de la loi sur les CASS, ainsi que ses propositions (RD 553).

10.3.2 Les centres d'action sociale et de santé (CASS)

Mission

Ils assurent un service de proximité à la population dans les domaines de la politique sociale et de la politique de santé, en regroupant et en intégrant les différentes activités des services publics et privés d'aide sociale, d'aide et de soins à domicile.

Activités permanentes

Chaque centre, composé d'un service d'accueil, offre des prestations :

- d'aide et de soins à domicile, assurées par le personnel de la FSASD ;
- d'action sociale individuelle, assurées par le personnel de l'Hospice général ;
- d'action sociale communautaire de proximité, assurées par le personnel des communes.

Principales activités en 2004

Au cours de l'année 2004, les dossiers suivants ont été traités :

- la formation des secrétaires-réceptionnistes (techniques d'accueil, d'entretien, dossier unique informatisé, documentation, gestion des situations de violence, etc.) ;
- la formation adaptée des administrateurs/trices des CASS (management des équipes, gestion) ;
- la mise en place du comité de gestion 2 de la DGCASS, réunissant tous les mois les directions opérationnelles de l'action sociale de l'Hospice général, des pratiques professionnelles de la FSASD, la cheffe du service social de la Ville de Genève, sous la présidence de la directrice adjointe des CASS ;
- la mise en œuvre du processus d'accueil dans les CASS ;
- la mise en place de procédures simplifiées de l'administration cantonale (guichet universel) et la distribution des chèques services dans tous les CASS ;
- l'établissement de processus et de procédures d'accueil, de gestion (ressources humaines, finances, gestion des plaintes, centrale commune d'achats), de relevés d'activités et de statistiques ;
- l'analyse et les recommandations du groupe d'accompagnement du transfert des activités de l'Hospice général à la DGCASS, composé de représentants des diverses institutions, chargé d'apporter les améliorations nécessaires au service d'accueil et les remédiations nécessaires apportées par les directions opérationnelles ;
- la définition des directives d'intendance et de gestion des locaux des CASS ;
- la mise en place des comités des locaux des CASS ;
- l'analyse des incivilités dans les CASS ;
- la coordination des activités entre les CASS et les partenaires du réseau social – Pro Senectute, Pro Infirmis, l'AVIVO, le Centre social protestant, l'Armée du salut, l'Association des malvoyants, Caritas – concrétisée par des rencontres régulières et des échanges d'informations ;
- la coordination des activités entre les CASS et les HUG, concrétisée par la participation de la directrice générale des CASS au comité de direction des HUG, par des rencontres régulières avec les directions des départements de gériatrie, de médecine communautaire et de psychiatrie, en particulier ;
- des mandats aux professionnels des HUG et des CASS, pour mettre en place des collaborations concrètes dans le suivi de la prise en charge des sorties des patients des HUG.

10.3.3 Le service d'informatique sociale (SIS)

Mission

Le SIS est responsable de l'informatisation des CASS, des autres services de l'Hospice général, de la FSASD et de la DGCASS.

Activités permanentes

- Les services d'infrastructure qui consistent à entretenir dans tous les sites des institutions une infrastructure informatique opérationnelle composée d'un réseau, de matériel connecté sur le réseau, de logiciels bureautiques tels que la messagerie ;
- l'exploitation et la maintenance des logiciels «métiers» ;
- la prise en charge de nouveaux besoins de l'Hospice général, de la FSASD et de la DGCASS ;
- les prestations de support aux utilisateurs.

Principales activités

- Participation aux différents ateliers et projets informatiques du Projet «Informatique Sociale» (projet IS), lancé le 16 juin 2003 par le Président du DASS ;
- Traitement de 6988 demandes de support en 2004 :
  - 16% liées aux outils bureautiques ;
  - 23% liées aux login utilisateurs ;
  - 20% concernant le réseau ;
  - 17% concernant l'infrastructure ;
  - 24% concernant les applications.

  67% de ces demandes sont résolues dans la journée et 24% sont résolues entre 1 et 10 jours.
- Réalisation de projets de type Infrastructure :
  - HG – Connexion aux applications de la Confédération : Auper et Plasta ;
  - FSASD – Connexion des Immeubles avec encadrement D1/D2 ;
  - étude d'amélioration urgente du réseau par le test de la technologie CITRIX dans 3 sites ;
  - déploiement CITRIX dans 7 sites ;
  - connexion à l'application GGIP- Vision RH ;
  - migration Windows 2000 & Office 2000 ;
  - migration à Groupwise 6.5 (messagerie) ;
  - renouvellement de 277 PCs.
- Réalisation d'études informatiques :
  - DUI métiers FSASD Étude Générale du nouveau S.I. – Mobi RAI ;
  - DUI métiers FSASD Étude détaillée – Mobi RAI lot 1 MDS ;
  - SIS Étude outil d'allocation des ressources et de suivi.
- Réalisation de projets informatiques :
  - DUI métiers FSASD – Mobi RAI Mise en œuvre du prototype MDS pour 1000 clients ;
  - FSASD Ulysse Barman pour l'adaptation aux tarifs 2004 ;
  - FSASD - Migration Horus (système d'alarme) ;
  - HG & FSASD - Migration Opale v5 (outil comptable) ;
  - HG - Migration JAHIA V4 Internet & Intranet ;

- HG - Statistiques pour l'Office Fédéral de la Statistique;
- fiabilisation de l'interface en provenance de GGIP (application RH) (utilisation de l'outil SONIC ESB);
- sécurisation Infocentre 2004 – partie SIS: Mise en œuvre de l'infrastructure serveur & de l'outil ReportNet (autonomisation des utilisateurs pour leurs rapports).

10.3.4 La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Mission

La mission de la FSASD est de favoriser le maintien à domicile, d'améliorer la qualité de vie des personnes dont l'état de santé exige des soins ou des aides et d'éviter des hospitalisations ou des placements inappropriés. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, elle contribue à la qualité de vie, favorise le maintien à domicile, accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins. Elle encourage, promeut et participe à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents. La FSASD développe et encourage le partenariat avec la famille, l'entourage, les collaborateurs du réseau socio-sanitaire et les médecins.

Activités permanentes

- Traitements et soins infirmiers prescrits par un médecin, y compris les soins techniquement complexes (7/7 jours et 24/24 heures), les soins corporels, les soins palliatifs et les prestations d'ergothérapie;
- aide en cas de crise médico-sociale;
- tâches ménagères (aide aux activités de la vie quotidienne);
- livraisons de repas;
- mise en place d'appareils de sécurité et de signalisation lumineuse pour personnes malentendantes;
- encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées;
- réponse téléphonique par la Ligne d'accueil des demandes (LAD), 7/7 jours et 24/24 heures;
- actions d'information, de prévention et d'éducation pour la santé.

L'article 4 de la loi sur l'aide à domicile (LADom) stipule que la FSASD est responsable de l'unité aide et soins (UAS) dans les centres.

Principales activités en 2004

- Dans le cadre de la construction d'un concept global de qualité, l'implantation de la fiche qualité / relevé d'incident s'est poursuivie dans les équipes opérationnelles. Une diminution des plaintes clients est à souligner, à nouveau.
- Huit nouvelles équipes ont été formées à l'utilisation du Residential Assessment Instrument (RAI) et à la méthodologie de résolution de problèmes y relative. Le SIS réalise l'intégration du RAI-domicile au Dossier unique informatisé (DUI). Un instrument informatique mobile a été choisi en collaboration avec le SIS en vue d'un déploiement en 2005.
- Le Residential Assessment Instrument (RAI) a été également implanté et utilisé dans deux Centres, dans le cadre du projet du DASS visant à une meilleure connaissance de la clientèle et de la population du secteur.
- La présentation des repas à domicile a été améliorée et la «liaison» froide en barquettes a été généralisée; de surcroît, les tournées ont été réorganisées pour renforcer le lien avec les Unités aide et soins (UAS) des Centres. Finalement, une première expérience alternative par incitation des personnes à prendre leur repas à l'extérieur a démarré à la Servette.
- L'unité mobile d'urgences sociales (UMUS) a démarré en octobre 2004 (voir aussi point 10.1.3.5). Les premières expériences laissent à penser que les besoins ont été bien identifiés et que la réponse apportée par un binôme travailleur social/infirmier est bien adaptée. Environ 330 interventions ont été réalisées en 3 mois. Celles-ci relèvent pour leur grande majorité, de violence domestique, de relevage suite à des chutes, d'hébergement de personnes sans abris.
- Une charte d'emploi des personnes handicapées a été approuvée par le conseil de fondation et une première personne engagée. En ce qui concerne la clientèle, une formation action auprès de personnes handicapées physiques a été menée ainsi qu'un projet de prévention des chutes.
- En lien avec la charte de collaboration interinstitutionnelles signée sous l'égide du DASS, la FSASD a participé activement:
  - à la réalisation des journaux «Ensemble» (à destination de tous les collaborateurs) et «Infocadre» (destiné aux cadres);
  - aux travaux et activités du service commun de communication en cours de mise en place.
- Personnel, formation et organisation interne:
  - pour répondre à l'objectif de «proximité» il a été décidé de renforcer – et généraliser – le rôle de «référent du client» et de revoir en conséquence le modèle d'organisation de l'équipe pluridisciplinaire;
  - en lien avec la décision de former en santé mentale tous les collaborateurs, quelle que soit leur fonction auprès du client, 500 personnes ont suivi au moins un cours durant l'année. Il a été constaté une réelle augmentation de la capacité à gérer les situations complexes, qui sont en constante hausse;
  - la supervision systématique est couramment utilisée et pratiquée dans toutes les équipes;
  - le rapport final sur la santé au travail a été approuvé; suite à ses recommandations visant à réduire le stress au travail, et, par voie de conséquence, le taux d'absence, un projet concernant les déplacements professionnels a été mis en route, dont les premières conclusions sont prévues à mi-2005;
  - la facturation des prestations a augmenté de manière sensible suite à l'édition d'une liste des prestations complète et détaillée à l'usage de l'ensemble des professionnels.

Statistiques

Les prestations

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Unité aide et soins Heures de présence à domicile	2002	2003	2004	2002-2004 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal	268'353	287'266	315'847	17.70
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturés LAMal	437'869	434'148	423'129	3.37
Nombre de visites infirmières *	287'352	338'103	393'213	36.84
Nombre de visites aides extra-hospitalières	184'687	305'848	409'698	121.83
Nombre de visites ergothérapie	6'440	8'836	7'454	15.75
Services centralisés				
Nombre d'abonnements sécurité à domicile	3'732	3'850	3'941	5.60
Nombre de visites sécurité à domicile	7'007	5'816	6'278	-10.40
Nombre de repas livrés à domicile	389'127	389'352	383'687	-1.40

* consultations santé maternelle et infantile non comprises

Hospice général Unité action sociale	2002	2003	2004	2002-2004 diff. %
Nombre de dossiers	5'927	7'271*	8'207	38.5

* y compris 916 dossiers concernant le transfert des activités du service social de la Ville de Genève (SSVG) à l'Hospice général

Les clients

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Clients	2002	2003	2004*	2002-2004 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal *	8'928	9'458	9'553	7.00
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturé LAMal	9'431	9'464	9'035	4.20
Sécurité à domicile	3'732	3'850	3'941	5.60
Repas à domicile	3'713	3'889	3'716	0.08

* y compris ergothérapie. Le total provisoire 2003 n'intègre pas encore les données d'ergothérapie.

Hospice général Unité action sociale	2002	2003	2004	2002-2004 diff. %
Nombre de clients	11'810	12'995	14'478	22.6

10.3.5 Autres partenaires

Il s'agit des sept foyers de jour, de la coopérative des soins infirmiers, de SOS pharmaciens, de l'association des sages-femmes à domicile et de l'association genevoise de médecine et de soins palliatifs.

Toutes ces institutions participent au maintien à domicile des personnes âgées, des personnes malades et/ou en fin de vie. L'association des sages-femmes à domicile assure le suivi des femmes enceintes et les accouchements à domicile.

Se fondant sur les valeurs du département, une étude a été lancée concernant les structures d'accueil de jour, tels que les foyers de jour, le centre d'animation et de détente (CAD) et les maisons de vacances pour personnes âgées, dans le but d'améliorer et de simplifier, pour les bénéficiaires l'accès à de telles structures, et pour les partenaires, de faciliter leur collaboration.

10.4 Direction générale de l'action sociale (DGAS)

10.4.1 Direction générale de l'action sociale

Mission

La mission de la direction générale de l'action sociale (DGAS) comprend trois volets :

- direction générale de deux services, à savoir l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) et le service de l'assurance-maladie (SAM) ;
- surveillance de quatre établissements publics, soit l'Hospice général (HG), les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE), le centre d'intégration professionnelle (CIP) et l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), ce dernier regroupant l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) et la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) ;
- soutien, coordination et impulsion dans les divers domaines de l'intervention sociale :
  - aide financière et assistance publique,
  - hébergement et assistance des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement,
  - action sociale publique et privée,
  - politique des personnes âgées,
  - politique des personnes handicapées et invalides,
  - politique de la famille,
  - collaboration à l'action interdépartementale dans les domaines des dépendances (alcoolisme et toxicomanies), du sida, de l'emploi (chômeurs en fin d'indemnisation) et de la péréquation financière entre cantons et Confédération.

Projets de lois

Le Grand Conseil a adopté les projets de lois suivants :

- PL 8481 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 23 janvier 2004 (J 3 05) : entrée en vigueur le 11 mars 2004 ;
- PL 8828 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 23 janvier 2004 (J 3 05) : entrée en vigueur le 1er juillet 2004 ;
- PL 8867 modifiant la loi sur l'assistance publique du 12 février 2004 (J 4 05) : entrée en vigueur le 1er juillet 2004 ;
- PL 8918 modifiant diverses lois sociales cantonales compte tenu de l'entrée en vigueur de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes ainsi que de l'accord du

21 juin 2001 amendant la convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de libre-échange du 13 février 2004 : entrée en vigueur le 15 avril 2004 ;
- PL 9296 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 24 juin 2004 (J 3 05) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- PL 9297 modifiant la loi sur l'assurance-maternité (LAMat) du 24 juin 2004 (J 5 07) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- PL 9298 modifiant la loi sur les allocations familiales du 24 juin 2004 (J 5 10) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- PL 9299 modifiant la loi relative à l'office cantonal des assurances sociales du 24 juin 2004 (J 7 04) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004 ;
- PL 9277 ouvrant un crédit d'investissement de 35'326'000 F pour le programme de construction d'établissements médico-sociaux (EMS), approuvé le 24 septembre 2004 ;
- PL 9300 modifiant la loi sur les prestations fédérales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 24 juin 2004 (J 7 10) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- PL 9301 modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 24 juin 2004 (J 7 15) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- PL 9134 modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 24 septembre 2004 (J 7 15) : entrée en vigueur le 24 novembre 2004 ;
- PL 9271 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 1 142 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour le réaménagement du village (une nouvelle ferme et annexes) du 29 octobre 2004 ;
- PL 9370 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 17 décembre 2004 (J 3 05) : entrée en vigueur après l'expiration du délai référendaire ;
- PL 9372 modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 17 décembre 2004 (K 1 36) : entrée en vigueur après l'expiration du délai référendaire ;
- PL 9374 modifiant la clause d'évaluation de diverses lois dépendant du Département de l'action sociale et de la santé du 17 décembre 2004 : entrée en vigueur après l'expiration du délai référendaire.

Modifications réglementaires

Le Conseil d'Etat a approuvé les règlements suivants :
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal du 7 avril 2004 (J 3 05.01) : entrée en vigueur le 15 avril 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi relative aux établissements médico-sociaux du 19 mai 2004 (J 7 20.01) : entrée en vigueur le 27 mai 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal du 26 mai 2004 (J 3 05.01) : entrée en vigueur le 1er juillet 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 20 septembre 2004 (J 3 05.01) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'assurance-maternité du 20 septembre 2004 (J 5 07.01) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 20 septembre 2004 (J 7 15.01) : entrée en vigueur le 1er octobre 2004;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales du 10 novembre 2004 (J 5 10.01) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (REMS) du 17 novembre 2004 (J 7 20.01) : entrée en vigueur le 1er décembre 2004 ;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité, du 22 décembre 2004 (J 7 15.01), entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Principales activités en 2004

Les principaux dossiers traités ont été les suivants :
- organisation :
  - un système chèque service a été mis en place en janvier 2004, en collaboration avec le DEEE, pour permettre aux employeurs du personnel domestique d'être déchargés des démarches administratives tout en étant en règle avec les assurances sociales et de garantir à leurs employés une protection sociale de base ;
  - mise en route du centre d'observation médical de l'assurance-invalidité (COMAI) ;
  - mise en place de la commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées ;
  - organisation d'une manifestation «Freewheels» destinée à améliorer l'information ayant trait aux personnes handicapées, pour favoriser notamment leur intégration culturelle et sociale dans la collectivité ;
  - organisation d'une manifestation, lors de la «Fête de l'Espoir», destinée à promouvoir l'intégration des requérants d'asile à Genève et favoriser leur autonomie ;
  - mise en œuvre au niveau cantonal des mesures prises par la Confédération dans le domaine de l'asile pour les personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM) ;
  - mise en place d'une unité mobile d'urgences sociales (UMUS) dès le 1er octobre 2004 ;
- innovations et améliorations :
  - création d'un fonds (Fonds Helios) – avec la fondation Wilsdorf – pour favoriser l'accès de la personne handicapée à son environnement, par le biais de transformations architecturales ;
  - collecte de données et définition de nouveaux critères de subventionnement des établissements pour personnes handicapées sur la base de la grille ARBA, mise en place pour évaluer les besoins d'aide et d'encadrement des personnes handicapées dans les institutions ;
  - dans le cadre de la politique d'intégration des personnes handicapées :

  - création d'un site Internet ayant trait aux personnes handicapées,
  - création d'un groupe de travail chargé de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées;
- élaboration, avec le DAEL, d'un projet de loi (PL 9277) ouvrant un crédit d'investissement de 35'326'000 F pour le programme de construction d'établissements médico-sociaux (EMS), ouvrant la voie à la construction de trois EMS pour un total de presque 200 lits;
- organisation et mise en place du transfert, au 1er décembre 2004, de la responsabilité du secteur des EMS à la Direction générale de la santé (DGS);
- mise en place de la banque de données BD EMS pour la tenue à jour du registre des autorisations d'exploitation accordées aux EMS, le suivi du nombre de places proposées, la gestion des plaintes et la mise à disposition d'un certain nombre d'indicateurs statistiques;
- en vue d'une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation dans les EMS, mise en place de nouveaux outils de gestion par l'OCPA (directives budgétaires plus détaillées, plan de gestion sur cinq ans, analyse des éléments constitutifs du prix de pension, analyse et moyens de maîtrise des conséquences financières de la convention collective de travail appliquées dans les EMS) qui portera ses fruits dès 2005;
- mise en place prochaine d'une procédure d'admission unifiée dans les EMS, élaborée par le groupe de coordination HUG-CASS-EMS, afin d'obtenir une meilleure adéquation entre l'infrastructure de l'EMS et le profil des résidants accueillis;
- avancement du programme de construction de nouveaux EMS: adoption du projet de loi par le Grand Conseil, site Internet fournissant aux opérateurs toutes les indications nécessaires, mise en place d'une expérience pilote suite aux conclusions du groupe d'experts concernant le projet institutionnel de l'EMS de demain;
- médiation pour aider les partenaires sociaux à conclure la convention collective de travail des EMS, avec demande d'intervention de la chambre des relations contractuelles du travail;
- mise en place d'un partenariat entre le DASS et la Fédération genevoise des EMS (FEGEMS) par la création d'une commission de suivi se réunissant régulièrement;
- tâches permanentes liées à l'application de la loi relative aux EMS, telles que la mise en place de la banque de données BD EMS, la gestion des autorisations d'exploitation et des plaintes (entrée en vigueur d'une nouvelle procédure) et la surveillance des conditions d'exploitation des EMS;
- mise en place d'une politique d'insertion des requérants d'asile à Genève selon le modèle zurichois et plan d'action cantonal;
- présentation d'un projet de loi sur l'aide sociale individuelle (Lasi) au Conseil d'Etat en octobre 2004 et mise en consultation;
- élaboration et rédaction des deux propositions législatives relatives à la refonte du système des allocations familiales et de l'adaptation de l'assurance-maternité cantonale à la législation fédérale y relative – lancement d'une procédure de consultation;
  - avancement des travaux législatifs relatifs au projet de loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (RDU);
  - travaux préparatoires liés à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- rapports et analyses:
  - en relation avec la planification de l'OFAS relative aux places d'accueil 2004-2006:
    - élaboration d'un rapport sur la mise à disposition des personnes handicapées des lieux de vie adaptés à leur besoins;
    - élaboration d'un projet-pilote à l'attention du Conseil fédéral permettant de coordonner les différents projets visant à permettre la vie autonome des personnes handicapées;
  - toxicomanies 2004: dans le cadre des travaux de la commission mixte des toxicomanies, élaboration d'un rapport déterminant les axes d'une politique de réinsertion sociale et professionnelle des personnes dépendantes;
  - présentation à la commission cantonale des établissements médico-sociaux d'une analyse, réalisée par l'Institut de santé et d'économie (ISE) portant sur l'évaluation des personnes hospitalisées en l'attente d'une place en EMS selon l'outil PLAISIR (Planification informatisée des soins infirmiers requis);
  - vieillesse 2004: remise à la Commission cantonale des EMS du rapport du groupe de travail, présidé par le Dr. Philippe Schaller, concernant le projet institutionnel de l'EMS de demain;
  - organisation de l'évaluation des effets de la loi relative aux EMS, réalisée par Ecodiagnostic en partenariat avec Evaluanda pour les années 2002-2003 et dont les résultats seront soumis au Grand Conseil début 2005 (formulation du mandat, mise au concours, suivi);
- études:
  - réalisation des deux études pour favoriser l'accès de la personne handicapée à son environnement:
    - étude architecturale pour améliorer l'accessibilité des CASS aux personnes handicapées;
    - mandat confié au Club en fauteuil roulant concernant le développement de places de parking;
  - dans le cadre de la 4e révision de la loi sur l'assurance-invalidité, élaboration d'un concept de contrôle des prestations à domicile;
  - étude d'experts relative aux pratiques architecturales dans les EMS – ce recueil des bonnes pratiques est rendu public et publié sur l'Internet;
  - asile 2004: élaboration d'une étude sur les frais de traduction pour les requérants d'asile, réfugiés et migrants.

10.4.2 Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

Mission

L'OCPA a pour mission:

- d'accorder les prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides;

– d'accorder des prestations d'assistance à des personnes en âge AVS ou rentières AI;
– de verser la subvention d'exploitation et d'effectuer le contrôle administratif et financier des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH);
– de participer au paiement de frais de placement en institution ou de maintien à domicile des personnes âgées ou invalides;
– de participer au paiement des frais médicaux, pour la part non remboursée par l'assurance-maladie, et des frais paramédicaux;
– d'informer le public ainsi que les milieux spécialisés sur les prestations de l'OCPA, ainsi que sur les conditions de séjour dans les EMS et les immeubles pour personnes âgées.

Principales activités en 2004

– Poursuite de la «Refonte OCPA» (modernisation du système d'information);
– mise en place des contrôles annuels des dossiers de prestations complémentaires selon les exigences de l'OFAS;
– mise en place des dispositions de la 4e révision AI pour le maintien à domicile des personnes handicapées;
– mise en place de la lecture automatique des décomptes des assureurs-maladie pour permettre un remboursement rapide aux bénéficiaires de prestations complémentaires;
– contrôle du respect des conditions relatives aux aspects administratifs et financiers de l'autorisation d'exploitation des EMS du canton, approbation des prix de pension facturés aux résidants et contrôle des conditions de subventionnement (budgets, postes, etc.) des EMS subventionnés (reconnus LAMal) du canton;
– élaboration du concept de surveillance et lancement de plusieurs projets d'amélioration de la qualité des prestations aux EMS et aux EPH;
– instruction des plaintes dans les EMS pour le volet administratif et financier;
– participation aux groupes de travail DASS-DAEL concernant la mise à disposition d'environ 15 nouveaux EMS pour la période 2002-2010;
– participation aux séances du groupe de travail interdépartemental chargé de la définition d'un revenu déterminant unique (RDU), valable pour l'ensemble des prestations sociales du canton;
– participation aux séances du groupe de travail départemental chargé de préparer la nouvelle loi sur l'action sociale individuelle.

Statistiques

Prestations complémentaires

	2002	2003	2004
Demandes enregistrées	2'101	2'237	2'209
Dossiers au 31.12	18'619	18'753	19'163
Bénéficiaires au 31.12	22'515	22'760	23'349
Dossiers à traiter au 31.12	717	951	786
Prestations versées	375 mios	378 mios	392 mios

Prestations d'assistance

	2002	2003	2004*
Dossiers personnes à domicile au 31.12	79	88	96
Dossiers personnes en pension au 31.12	36	30	30
Journées pensions prises en charge, canton et hors canton sur la base des factures reçues des EMS-EPH	17'864	17'122	20'494

* Augmentation en 2004 suite au paiement de factures 99 à 03 bloquées avec le canton de VAUD (litige domiciliation).

Remises, oppositions et recours

	2002	2003	2004
Demandes de remises	150	127	109
Dépôts d'oppositions	308	340	429
Dépôts de recours à la CCR/TCAS	40	58	22
Recours au TFA	7	3	8

10.4.3 Service de l'assurance-maladie (SAM)

Mission

La mission du service de l'assurance-maladie est définie dans la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 29 mai 1997 et son règlement, entrés en vigueur le 1er janvier 1998.

Principales activités en 2004

– Contrôle de l'affiliation à l'assurance obligatoire des soins:

Afin de contrôler l'affiliation à la LAMal des personnes qui ont élu domicile ou qui sont nées à Genève en 2004, le service a envoyé 22'113 lettres qui ont entraîné 7'193 affiliations d'office.

1'109 attestations d'assujettissement à la LAMal ont été délivrées à des personnes sans statut (clandestins) désirant s'affilier à l'assurance suisse.

5'912 décisions de dispense et 677 décisions d'exemption ont été notifiées aux personnes remplissant les conditions légales mises à l'obtention d'une dispense ou d'une exemption. Le contrôle de l'obligation d'assurance des domestiques privés des missions diplomatiques a porté sur 493 personnes, ce qui a engendré 8 affiliations d'office.

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le 1er juin 2002, les frontaliers exerçant une activité lucrative en Suisse et les membres de leur famille qui ne travaillent pas sont dorénavant également soumis à l'obligation d'assurance en Suisse, conformément au principe de l'affiliation au lieu de travail prévu dans ces accords. Toutefois, le gouvernement français a décidé d'accorder un droit d'option aux frontaliers résidant en France qui leur permet de rester affiliés au système d'assurance-maladie de leur pays de résidence. Pour contrôler et enregistrer le choix effectué par les personnes ayant débuté une activité en tant que travailleur frontalier en 2004, le service a envoyé 6'578 lettres de contrôle d'affiliation avec en annexe un formulaire relatif au droit d'option.

– Prise en charge des primes des assurés insolvables :

  L'obligation d'assurance fixée par la loi implique l'intervention des pouvoirs publics dans le paiement des primes et participations aux coûts des assurés insolvables. Depuis le 1er janvier 2003, le service a l'obligation légale de prendre également en charge les frais de poursuite et les intérêts moratoires. 22'486 dossiers débiteurs ont été présentés au service de l'assurance-maladie. Cela a entraîné 20'536 décisions de prise en charge pour une dépense totale de 20'477'350 F, soit une augmentation de 18% par rapport à 2003. A noter que 2003 avait déjà connu une augmentation des dépenses très importante de 22% par rapport à 2002.

– Versement des subsides aux assurés de condition économique modeste :

  Au début de l'année, un nouveau barème d'attribution des subsides ordinaires plus sévère que celui des années précédentes a été introduit, compte tenu de la nouvelle loi fiscale et de la diminution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la réduction des primes pour 2004. Néanmoins, 141'391 personnes ont reçu un subside en 2004. Environ 40'000 assurés, bénéficiaires de prestations de l'OCPA et de l'Hospice général, ont bénéficié d'un subside couvrant la totalité de leur prime LAMal. 8'061 personnes ont vu leur subside plafonné au montant de la prime moyenne cantonale dès le 1er juillet 2004 en raison de la modification de la LAMal, ce qui a permis d'économiser environ 3 millions de francs. L'économie réalisée a donné la possibilité au service de subventionner d'autres personnes. 100'733 personnes ont reçu un subside partiel de 80, 60 ou 30 francs par mois et 100 francs par mois pour les enfants à charge, selon leur revenu déterminant.

– Hospitalisations hors canton

  Dans le cadre de l'art. 41 al. 3 LAMal, le service a pris en charge 653 hospitalisations hors canton pour une dépense totale de 4'132'860 F.

– Information aux assurés

  Le service a reçu 27'845 personnes aux guichets et a répondu à 97'864 appels téléphoniques dans le cadre de son devoir d'information aux assurés. Cette forte augmentation par rapport à 2003 (17'614 guichets et 63'293 appels téléphoniques) est due à l'introduction d'un nouveau barème des subsides et à la modification législative entrée en vigueur au 1er juillet 2004 introduisant le plafonnement du subside 100% à la prime moyenne cantonale.

– Information aux assureurs

  Le service a répondu à 16'745 demandes d'informations administratives émanant des assureurs maladie concernant les assurés LAMal (recherches d'adresse, demandes de date de départ du canton, demandes de date de décès, etc.).

Statistiques

Subsides garantis aux assureurs au 31 décembre en faveur des assurés de condition économique modeste :

Année	Nombre de personnes subsidiées	Montant en francs
2002	163'026	227'222'936.-
2003	160'958	241'491'976.-
2004	141'391	224'853'665.-

10.4.4 Hospice général

Mission

L'Hospice général (HG) est un établissement de droit public qui offre à la population genevoise des prestations sociales dans le cadre :

– de la loi genevoise sur l'assistance publique du 19 septembre 1980 (J 4 05) : aide sociale et financière, information et prévention sociales;

– de la loi sur le revenu cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit du 18 novembre 1994 (J 2 25) : aide financière et à l'insertion liées à une activité compensatoire;

– de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile du 18 décembre 1987 (F 2 15) : hébergement et aide sociale et financière des requérants d'asile et statuts assimilés après 360 jours;

– de la loi sur les centres d'action sociale et de santé du 21 septembre 2001 (K 1 07).

Par ailleurs, l'Hospice général déploie une action spécifique dans les domaines de l'éducation (4 établissements) et des personnes âgées.

Activités permanentes

L'action de l'Hospice général se développe autour des activités suivantes :

– L'aide sociale individuelle

  Au 31 décembre 2004, 14'500 personnes bénéficient des prestations de l'Hospice général dans les CASS des 22 secteurs socio-sanitaires desservant les quartiers de la ville et les communes. Environ 20% de ces personnes ne bénéficient pas d'aides financières mais uniquement d'un accompagnement social.

– Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

  Au 31 décembre 2004, 810 chômeurs en fin de droit bénéficient du RMCAS, ce qui représente 1'410 personnes aidées.

  Le modèle du RMCAS, avec ses contre-prestations, reste dynamique, même s'il montre les limites de son applicabilité eu égard aux caractéristiques des personnes concernées et aux délais leur permettant d'entrer dans ce processus : 60% des bénéficiaires sont en activité compensatoire.

– L'asile

  Au 31 décembre 2004, 4'800 requérants d'asile sont pris en charge par le service d'Aide aux requérants d'Asile (ARA); sur la totalité de ces personnes, 3'350 reçoivent une assistance financière au nom et pour le compte de la Confédération.

  Les arrivées ont baissé entre 2003 (1'307) et 2004 (1'040). En conséquence, les problèmes d'hébergement, encore importants l'année dernière, ont pu être réglés.

  Un nouveau statut, celui des non-entrées en matière «NEM», a été introduit. Les NEM sont les personnes qui ont reçu de l'ODR une décision de non-entrée en matière entrée en force. Ces personnes ne reçoivent plus d'aide sociale. Elles doivent quitter la Suisse sans délai, mais ont droit à une aide d'urgence limitée.

  Durant l'année, 160 NEM ont demandé l'aide d'urgence. Au 31 décembre, ils étaient 77. Seuls 10 à 15% utilisent le dispositif mis sur pied.

– Les activités pour les personnes âgées

  Le centre d'animation pour retraités a accueilli près de 17'000 personnes; les maisons de vacances (Nouvelle Roseraie et Florimont) 889 personnes.

– Les activités du secteur éducatif (enfance-adolescence et alcoologie)

  Infor Jeunes a répondu à 2'300 personnes (jeunes adultes, parents, travailleurs sociaux, etc.); les 4 établissements de jeunes ont accueilli 163 jeunes.

  La Maison de l'Ancre a reçu 60 personnes, dans le secteur alcoologie.

– Prévention et information sociale

  L'Hospice général organise régulièrement des débats, des rencontres et des formations; il édite également des publications ayant trait à l'information sociale comme le mensuel «Repère social», «le Guide pour Aînés», «Ariane». En outre, l'institution met à disposition un centre d'information sociale ainsi qu'un centre de documentation pour les professionnels du social.

– L'immobilier

  L'Hospice général possède un parc immobilier de 75 immeubles, représentant 1'300 logements, dont les revenus assurent une partie du financement de l'assistance publique.

Principales activités en 2004

– Désignation du nouveau directeur général en la personne de M. Bertrand Levrat, ainsi que d'une nouvelle équipe de direction: Albert-Luc Haering (secrétaire général), Jean-Luc Galetto (directeur de l'aide aux requérants d'asile et établissements), Alain Kolly (directeur de l'action sociale), André Villard (directeur des finances), Serge Mimouni (directeur des ressources humaines);
– début d'une réflexion sur un projet de restructuration de l'institution visant à passer d'une organisation autour des lois à une organisation autour du sens;
– les résultats du rapport intermédiaire de la sous-commission de contrôle de gestion du Grand Conseil ont amené à la réalisation de plusieurs projets afin de remédier à certains dysfonctionnements: sécurisation des processus métiers et finances, y compris les virements bancaires (l'aide aux requérants d'asile a procédé à la phase de test en décembre 2004), mise en place d'un groupe d'action sur les procédures financières (GAP) qui a procédé à la révision de 85 procédures;
– actions visant à une meilleure maîtrise des flux financiers y compris le regroupement des comptabilités auxiliaires, la révision du processus budgétaire dans sa globalité. Elaboration de tableaux de bord de contrôle budgétaire;
– participation avec la FSASD et la DGCASS au projet d'Informatique sociale (IS) géré par le secrétariat général du DASS et visant à améliorer la cohérence du système d'informatique sociale;
– asile : mise en œuvre, depuis le 1er avril 2004, des mesures liées aux NEM. Cette situation a demandé un travail de partenariat important entre les différentes instances intervenant au niveau de l'asile à Genève (OCP – DJPS – DIP – HUG). Sur le terrain, le climat était tendu dans certains centres et les assistants sociaux ont dû faire face à quelques situations de violence;
– nouvelles orientations des ateliers formation du secteur asile. Leur organisation est davantage dirigée sur les débouchés du marché de l'emploi et sur les besoins internes (contre-prestations). Un atelier-pilote de cuisine a été créé et l'équipe maintenance véhicules s'occupe désormais de tout le parc de l'Hospice général;
– ressources humaines: élaboration d'une politique institutionnelle des ressources humaines, mise en place d'une «démarche Santé» avec le soutien du Dr. Papart, élaboration d'une nouvelle procédure de suivi des absences maladie longue durée;
– après avoir élaboré les conditions de transfert des maisons de vacances à la Ville de Genève, notamment pour ce qui concerne le personnel, les activités et les aspects immobiliers, la Ville de Genève a renoncé à ce projet;
– réalisation d'une étude sur les transformations de la Maison de Pierre-Grise et du Chalet Savigny nécessaires pour répondre aux besoins de sécurité et de confort des enfants résidant dans ces deux établissements de jeunes. Attribution de 1'300'000 F sur les successions en déshérence par le Conseil d'Etat afin de permettre la réalisation des travaux du Chalet Savigny;
– modification des projets pédagogiques de trois établissements de jeunes (les Ecureuils Doret-Guéry, le Chalet Savigny et la Villa Rigaud de Pierre-Grise), afin de répondre aux exigences de l'OFJ et de l'OFAS qui subventionnent à hauteur de 30% ces établissements;
– certification de 3 services de l'institution: service des enquêtes (ISO 9001), ateliers formation (EDUQUA) et service de la formation (EDUQUA);
– participation active de l'HG aux travaux en lien avec la réorganisation des prestations sociales, la nouvelle loi sur l'assistance publique et les projets pilotés par le secrétariat général du DASS.

Statistiques

Nombre de personnes prises en charge au total au 31.12

	2002	2003	2004
- action sociale[1)]	11.810	12.995	14.478
- RMCAS	1.430	1.400	1.410
- requérants d'asile	5.323	5.070	4.767
Total	18.563	19.465	20.665

[1)] avec les avances AI/OCPA.

Nombre d'arrivées et de départs des requérants d'asile dans le courant de l'année

	2002	2003	2004
- nombre d'arrivées	1.561	1.307	1.040
- nombre de départs ou de disparition	949	1.560	1.343
- solde	+ 612	- 253	- 303

Nombre de personnes bénéficiant de prestations financières* au 31.12

	2002	2003	2004
- action sociale[1)]	9.188	9.389	11.245
- RMCAS	1.430	1.400	1.410
- requérants d'asile	3.602	3.325	3.350
Total	14.220	14.114	16.005

* prestations financières signifie «entretien et/ou participation au logement» (requérant d'asile).

Nombre de dossiers pris en charge financièrement* au 31.12

	2002	2003	2004
- action sociale	4.662	5.110	6.274
- RMCAS	840	822	810
- requérants d'asile	1.898	2.121	2.083
Total	7.400	8.053	9.167

* prestations financières signifie «entretien et/ou participation au logement» (requérant d'asile).

Répartition des bénéficiaires du RMCAS au 31.12

	2002	2003	2004
- Genevois	26.8%	28.5%	25.8%
- Confédérés	40.5%	37.2%	37.2%
- Etrangers	32.7%	34.3%	37%
- moins de 40 ans	24.1%	23.8%	25.4%
- de 40 à 49 ans	31.1%	30.0%	31.1%
- 50 ans et plus	44.8%	46.1%	43.5%

Journées de pension des établissements

	2002	2003	2004
- maisons de vacances pour personnes âgées	13.079	12.540	11.419
- établissement pour personnes alcooliques	7.379	6.848	7.706
- établissement pour enfants et adolescents	20.534	20.739	22.400
- appartements pour jeunes adultes avec encadrement	5.828	5.982	5.736

10.4.5 Établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE)

Mission

Les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) ont pour mission d'accueillir, en résidence et dans leurs ateliers, des personnes handicapées mentales adultes dépendantes, pour la plupart polyhandicapées.

L'objectif à atteindre est l'intégration optimale de ces personnes dans la vie de la Cité, par la mise en valeur de leurs capacités, dans le respect de leurs droits et devoirs, tout en tenant compte des caractéristiques de chacun. Les EPSE gèrent neuf sites dans le canton.

Principales activités en 2004

Les programmes pédagogiques spécialisés, tournés vers l'autonomie, pour les personnes handicapées dépendantes ont été développés.

Les projets pour la création de résidences spécialisées destinées à répondre aux nombreuses demandes d'admissions de personnes polyhandicapées ont été poursuivis. Une résidence à la rue de Montflacon pour douze personnes polyhandicapées est en construction et devrait ouvrir au printemps 2005. Les démarches pour la mise à disposition d'un terrain jouxtant la résidence de Thônex pour y construire une extension sont en bonne voie.

Trois nouvelles places ont été créées dans un ancien appartement de fonction de l'institut de la Combe. Elles sont destinées à des personnes pouvant vivre avec un encadrement éducatif léger et qui pourraient, au terme d'un programme d'apprentissage à l'autonomie, quitter les établissements pour un logement propre.

Un site Intranet a été mis en place au sein des établissements.

Un système de contrôle automatique des présences a été instauré dans le cadre de l'institut de la Combe. Il a été évalué positivement par le personnel.

Statistiques

	2002	2003	2004
Internes*	114	116	119
Travailleurs en ateliers**	81	85	87
Total des personnes accueillies	195	201	206
Personnes en accueil temporaire	14	11	14
Journées en accueil temporaire	316	206	275

* Accueil en internat et en atelier
** Accueil en atelier

10.4.6 Centre d'intégration professionnelle (CIP)

Mission

Le Centre d'Intégration Professionnelle (CIP) a pour but d'entreprendre toute activité visant à l'intégration et à la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, à l'augmentation de leur autonomie et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Activités permanentes

– Ateliers adaptés :

  Formation et évolution en ateliers de production adaptés aux formes de handicaps.

  Ateliers : mécanique-serrurerie, électronique, écologistic (recyclage de cartouches d'imprimantes), logistique (transports), archivage électronique, communication, multiservices (conditionnement, emballage, expédition, etc.), réception-téléphone et cafétéria.

  Elaboration de contrats de progrès et suivi.

– Réadaptation professionnelle :

  Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidité (COPAI), atelier de réinsertion à une vie autonome (ARVA), préparation à l'activité industrielle légère (APAIL), service de placement dans le circuit économique normal (ESPACE), ateliers d'observation-réinsertion (OSER) avec forte évolution de la population des jeunes de 13 – 25 ans; formation au CFC d'horloger.

– Gestion d'un internat de 28 studios pour les stagiaires et personnes handicapées actives au sein du CIP.

– Expertises médicales :

  Centre d'expertises médicales (CEM).

Principales activités en 2004

Dans le cadre des mesures d'économies demandées, tant par la Confédération que le Canton, le CIP se recentre sur son savoir-faire en qualité de spécialiste de l'insertion. Au vu d'une demande persistante, le CIP a

ouvert 10 places de travail supplémentaires non subventionnées dans ses ateliers adaptés. Dès lors, il a fallu réaliser une réduction des charges tout en maintenant de bonnes prestations aux personnes handicapées et un bon climat de travail.

L'obtention de la certification eduQua renforce la volonté d'assurer une formation personnalisée, par modules, visant à améliorer le niveau de prestations aux clients et, par conséquent, le niveau d'autonomie et de rémunération des personnes handicapées.

L'inauguration du centre d'observation médicale de l'assurance invalidité (COMAI) a eu lieu cet été avec l'impulsion du président du DASS. La mise en place des structures et le tissage d'un réseau d'experts est opérationnel et a permis un bon démarrage grâce à une étroite collaboration avec les offices AI, dont le Service médical régional (SMR) de Vevey.

Suite à la 4e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI) et à la demande du DASS, un organe de contrôle a été créé, en projet pilote, afin de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance qui ne peut être assumée par une organisation Spitex aux personnes bénéficiaires d'une allocation pour impotent de degré moyen ou grave vivant à domicile.

Recherche de synergies avec d'autres institutions.

Statistiques

	2002	2003	2004
Journées de stage en réadaptation	17'045	20'488	20'280
Journées de stage au COPAI*	3'015	139	122
Journées de stage à l'ARVA	2'183	1'734	1'946
Expertises médicales au COMAI			31
Heures de travail en ateliers adaptés	197.465	205.669	209'272
Chiffre d'affaires des ateliers adaptés	2'476'000 F	2'901'000 F	2'950'000 F
Nombre de factures (travaux) clients	3.146	3.579	3'883

* Dès 2003, c'est le nombre d'expertises qui est indiqué en raison du nouveau contrat avec l'OFAS.

10.4.7 Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

10.4.7.1 Office cantonal AI (OCAI)

Mission

L'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) a pour tâche d'accorder diverses prestations aux personnes mineures ou majeures, suisses ou étrangères, domiciliées sur le territoire du canton de Genève ou dans la zone frontalière, en application de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959.

Dans le but de permettre aux assurés atteints dans leur santé par suite d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident de préserver, de rétablir, voire d'améliorer leur capacité de gain, l'assurance-invalidité prend en charge les mesures de réadaptation d'ordre médical et/ou professionnel appropriées, les moyens auxiliaires nécessaires, ainsi que le paiement d'indemnités journalières, selon les circonstances.

Activités permanentes

La réadaptation professionnelle étant la mission première de l'OCAI, l'office prospecte le marché du travail pour définir et trouver les métiers et les postes susceptibles d'être occupés par les assurés dont la capacité de gain peut tout ou en partie être préservée.

Une diminution durable de la capacité de gain d'au moins 40% donne droit au versement d'une rente d'invalidité partielle ou entière. Les assurés impotents domiciliés en Suisse peuvent se voir allouer une allocation, dont le montant varie en fonction du degré d'impotence.

Les assurés mineurs ont droit aux traitements médicaux des infirmités congénitales par le biais de l'assurance-invalidité, laquelle alloue aussi des subsides pour des formations scolaires spéciales et verse, selon les cas, une allocation pour impotent et un supplément pour soins intenses.

Les bénéficiaires de prestations de l'AVS, domiciliés en Suisse, ont droit, pour leur part, à une prise en charge partielle de divers moyens auxiliaires utiles au maintien de leur autonomie, ainsi qu'à des allocations pour cause d'impotence. L'examen du droit à ces prestations est aussi de la compétence de l'OCAI.

Principales activités en 2004

En 2004, la situation du nombre de nouvelles demandes AI (4.398 dossiers) déposées auprès de l'office est en baisse par rapport à l'année précédente (- 6,0%).

Le nombre d'allocations pour impotents en âge AVS a sensiblement augmenté (+ 58%). A l'inverse, les demandes en moyens auxiliaires pour les assurés en âge AVS ont légèrement diminué.

C'est au total 7 451 nouvelles demandes toutes prestations confondues qui ont été adressées à l'OCAI, ce qui représente une augmentation de 0,6% des dossiers enregistrés en 2004 par rapport à 2003.

Nouvelles demandes	2001	2002	2003	2004
Prestations AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation médicales et/ou professionnelles, allocations pour impotents)	4.491	4.649	4.678	4.398
Allocations pour impotence AVS	651	640	609	963
Moyens auxiliaires AVS	1.968	2.087	2.116	2.090
Total	**7.110**	**7.376**	**7.403**	**7.451**

Le service de la facturation a traité 72 779 factures de fournisseurs (+ 22%), pour un montant total de 96'153'907 F.

Le nombre de dossiers traités, qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2001, 2002, 2003 et 2004, se présente comme suit :

Communications / décisions	2001	2002	2003	2004
Nouvelles demandes AI	4.484	4.190	5.099	4.177
Allocations pour impotence AVS	592	999	612	661
Moyens auxiliaires AVS	1.589	2.015	2.220	1.938
Autres prestations	8.777	7.070	11.439	13.117
Total	15.616	14.274	19.370	19.893

Le nombre total de communications/décisions a légèrement augmenté par rapport à 2003 (+ 2,7%).

L'année 2004 a également été marquée par les événements suivants :

– changement d'employeur au 1er janvier 2004 : le personnel de l'OCAI est passé de l'Etat de Genève à l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) ;
– entrée en vigueur, le 1er janvier 2004, de la 4e révision de la LAI, qui a entraîné plusieurs changements légaux dans le domaine des prestations AI ;
– création d'un service placement, dans le but d'aider de manière active les assurés invalides à trouver un emploi adapté ;
– poursuite de l'action de l'OCAI dans le traitement des demandes en suspens depuis plus de deux ans, afin de continuer à en diminuer le nombre ;
– réorganisation et simplification des processus de travail internes en matière d'instruction des demandes (gestionnaires) et de traitement des mesures de réadaptation professionnelles (psychologues/techniciens en réadaptation) ;
– entrée en fonction de la nouvelle directrice de l'OCAI le 1er juin 2004 ;
– important effort de l'OCAI dans le domaine des révisions d'office des rentes et des allocations pour impotent AI, afin d'adapter les prestations des assurés aux modifications apportées par la 4e révision de la LAI et d'effectuer dorénavant régulièrement les révisions prévues ;
– évaluation qualitative du travail de l'office par l'OFAS dans le cadre du rapport de gestion. Les résultats de cette évaluation ont été globalement positifs, attestant un traitement correct des dossiers par l'OCAI ;
– signature de la Charte de collaboration interinstitutionnelle entre l'OCAI et l'office cantonal de l'emploi (OCE) en mai 2004, afin d'améliorer la prise en charge des assurés communs. Cette charte est entrée en vigueur le 1er septembre 2004.

10.4.7.2 Caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC)

Mission

La caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC), établissement autonome de droit public, est chargée :

– de l'application des lois fédérales sur l'assurance-vieillesse et survivants, sur l'assurance-invalidité, sur le régime des allocations pour perte de gain, et de la perception des cotisations sur l'assurance-chômage ;
– du contrôle de l'affiliation des employeurs aux régimes de l'assurance-accidents (LAA) et de la prévoyance professionnelle (LPP) ;
– au titre d'autres tâches, avec l'autorisation de l'OFAS, de l'application de la législation cantonale en matière d'allocations familiales (SCAF-CAFAC-CAFNA), de la perception des contributions dues au fonds de la formation et du perfectionnement professionnels et de l'application de la loi cantonale sur l'assurance-maternité (LAMat).

Statistiques

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2002 F	2003 F	2004 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	615'043'110	630'854'542	654'604'555
Cotisations AC (assurance-chômage)	160'982'810	158'398'283	133'814'536
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	592'567'982	621'904'395	639'128'624
- Rentes extraordinaires AVS	626'239	560'501	370'097
- Allocations pour impotents dans l'AVS	10'017'151	8'371'803	8'126'786
- Rentes ordinaires AI	174'397'456	187'924'702	180'795'683
- Rentes extraordinaires AI	28'195'619	29'026'723	29'821'361
- Allocations pour impotents AI	4'545'092	4'646'979	6'565'309
- Indemnités journalières aux invalides	6'474'090	6'544'979	7'069'161

Allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou de service dans la protection civile

	2002 F	2003 F	2004 F
Allocations versées :			
- directement	5'396'064	6'248'592	5'160'758
- par l'entremise des employeurs et aux ayants droit de condition indépendante	3'686'876	3'326'237	2'454'319
- protection civile	969'125	1'118'706	726'198
Total	**10'052'065**	**10'693'535**	**8'341'275**

Service cantonal d'allocations familiales

	2002	2003	2004
Allocations familiales en faveur des salariés			
- employeurs affiliés	8'167	8'573	8'736
- contributions perçues	43'984'172 F	42'235'706 F	41'421'821 F
- allocations familiales versées	35'904'993 F	35'832'747 F	35'533'039 F
- taux de la contribution sur les salaires	1.9 %	1.7 %	1.7%

	2002	2003	2004
Allocations familiales en faveur des indépendants (en vigueur dès le 1er janvier 2000)			
- affiliés	8'949	9'599	9'674
- contributions perçues	5'476'077 F	5'805'974 F	5'819'673 F
- allocations familiales versées	5'626'541 F	5'901'399 F	6'167'929
- taux de la contribution	1.9 %	1.7%	1.7%

Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales

	2002	2003	2004
- employeurs affiliés	163	162	169
- contributions perçues	72'586'223 F	68'816'996 F	63'362'250 F
- allocations familiales versées	51'249'889 F	55'518'957 F	55'124'483
- taux de la contribution	1.9%	1.7%	1.7%

Caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (en vigueur dès le 1er janvier 1997)

	2002	2003	2004
- allocations familiales versées	12'417'725 F	13'240'333 F	14'235'967 F

Allocations de maternité (en vigueur depuis le 1er juillet 2001)

	2002	2003	2004
- affiliés employeurs et indépendants	14'970	15'334	15'521
- cotisations perçues	24'605'694 F	17'466'400 F	13'518'357 F
- allocations versées	19'566'586 F	23'169'228 F	19'457'094
- taux de la cotisation	0.4%	0.3%	0,26%

10.5 Direction générale de la santé (DGS)

En préambule, il convient de préciser que, en 2004, la Direction générale de la santé (DGS) a entamé une redéfinition complète de son plan stratégique, en corrélation étroite avec la présidence et le secrétariat général du DASS, dans le cadre de ses relations avec les autres entités concernées, à savoir notamment l'ensemble du secteur hospitalier et de l'ambulatoire.

L'élaboration de ce plan stratégique a été conduite par un comité de pilotage au sein duquel étaient représentés le secrétariat général du DASS ainsi que la DGS. Elle a été mise en place grâce à l'apport de l'ensemble des cadres de la DGS et permettra, d'ici au premier trimestre 2005, de définir la stratégie globale de la DGS en conformité avec les options du département et les objectifs de législature.

10.5.1 Direction générale de la santé

Mission

Le rapport de gestion 2003, sous ce même chapitre, répertoriait dix missions qui étaient attribuées à la DGS.

Dans le cadre de la rédéfinition du plan stratégique, les missions de la DGS seront redéfinies et ne devraient plus comporter que trois objectifs principaux.

Activités permanentes

La DGS coordonne et oriente les activités des différents services qui lui sont rattachés. Elle le fait notamment en vue de la concrétisation des priorités sanitaires décidées par le Conseil d'Etat, sur proposition du département de l'action sociale et de la santé, et avalisées par le Grand Conseil. Dans ce cadre, elle collabore avec les partenaires publics et privés.

Les activités conduites par la DGS en 2004 ont été principalement les suivantes :

a) poursuivre ses activités en matière de santé publique, conformément aux données épidémiologiques régionales et aux recommandations des autorités fédérales et internationales sur le plan de la gestion des épidémies et des maladies transmissibles ;

b) redimensionner ses travaux dans le cadre du PL 8602 (VISAGE), afin de pouvoir disposer le plus rapidement possible d'un outil permettant d'analyser les besoins en matière de santé ainsi que les réponses à y apporter ;

c) réorienter le programme Villes-Santé dans le cadre de la phase IV de ce programme, patronné par l'Organisation mondiale de la santé, et soutenu par la loi du 15 novembre 2002 sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), en collaboration avec la commune d'Onex ;

d) coordonner les actions dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, en particulier en collaboration avec les cantons de Suisse romande et du Tessin. A cet égard, on soulignera que pour la première fois un programme commun concernant l'ensemble de ces cantons a été mis en place et vise à développer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination de personnes âgées de plus de 50 ans.

Principales activités en 2004

Les principaux dossiers traités ont été les suivants :

– interventions sporadiques dans le cadre de négociations relatives à l'application de TarMed dans le canton de Genève ;

– prise de contact avec l'ensemble des associations regroupant des professionnels de santé, afin de présenter la mise en place de la réglementation *ad hoc*, dès l'entrée en vigueur de la future loi sanitaire cantonale prévue au début 2006 ;

– finalisation du programme informatique nécessaire à une gestion moderne et simplifiée de l'attribution des droits de pratique et du suivi de l'ensemble des professionnels de la santé et des établissements privés ;

– finalisation des conditions d'octroi des droits de pratique aux professionnels de santé pratiquant l'ostéopathie, en relation avec les réglementations romandes applicables en l'état ;

– élaboration des conditions d'octroi des droits de pratique pour l'ensemble des psychologues-psychothérapeutes ;

– finalisation des contrats de prestations conclus entre le DASS et les différentes associations s'occupant de la problématique du VIH Sida à Genève et, notamment, accompagnement des mesures nécessaires à la création d'une nouvelle association, Première Ligne, chargée exclusivement de la prévention des risques dans ce domaine ;

– élaboration et concrétisation d'un programme informatique simple et cohérent permettant de vérifier la pertinence de la prise en charge et du subventionnent des actions ou des associations sous la tutelle de la DGS, à l'aune de critères institutionnels et de critères basés sur la littérature en matière de santé publique ;

– sur la base d'un questionnaire précis élaboré en 2002 et dépouillé en 2003, la section planification et systèmes de santé de la DGS est parvenue à réaliser une cartographie précise de la démographie médicale genevoise, par spécialité, par âge ainsi que par sexe. Un questionnaire similaire sera à nouveau envoyé à

l'ensemble des professionnels de la santé au début de l'année 2005, afin que cette cartographie démographique puisse être tenue à jour régulièrement.

Projets de lois et modifications réglementaires

Les lois et règlements suivants ont été modifiés :

– K 4 05.0 loi abrogeant la loi concernant la convention intercantonale sur le contrôle des médicaments, entrée en vigueur le 24 août 2004.

– K 3 05.01 règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, entré en vigueur le 4 mars 2004.

La loi fédérale sur les produits thérapeutiques est entrée en vigueur au 1er janvier 2002. Son introduction a impliqué une adaptation des dispositions réglementaires genevoises, ainsi qu'une abrogation de la loi précitée concernant la convention intercantonale sur le contrôle des médicaments qui autorisait le Conseil d'Etat, en 1972, à adhérer au nom de la République et canton de Genève, à la convention sur le contrôle des médicaments, laquelle n'a désormais plus d'objet.

– K 3 05.01 règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, entré en vigueur le 27 mai 2004.

En raison du transfert de compétence du médecin cantonal au pharmacien cantonal concernant les autorisations d'exploiter les laboratoires d'analyses médicales et leur surveillance, il a été nécessaire de modifier quelques dispositions réglementaires relatives auxdits laboratoires.

Nominations

Au mois d'août 2004, un changement est intervenu à la tête de la DGS : M. Jean-Marc Guinchard a été nommé directeur général. Il a remplacé le Dr Annie Mino, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M. Claude Corvi, chimiste cantonal, a également pris sa retraite au 31 décembre 2004. Il est remplacé dès le 1er janvier 2005 par M. Olivier Zali.

10.5.1.1 Section des programmes de prévention et de promotion de la santé

Cette section a été créée en 2003, à l'échéance de la planification sanitaire qualitative et conformément aux recommandations de l'évaluation de cette dernière par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Mission

Dans le cadre des missions générales de la DGS, la section doit en particulier :

– étudier les conséquences des décisions stratégiques qui pourraient avoir un impact sur la santé de la population ; le cas échéant, participer à la recherche de solutions efficaces ;
– concevoir les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents, notamment dans le cadre du développement durable, ainsi que les stratégies d'intervention correspondantes ;
– définir, coordonner et ajuster des mandats de prestations avec les partenaires concernés.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux de la cellule développement et perspectives, qui, sur mandat de la DGS, analyse les données probantes de la littérature (evidence based) quant aux actions de promotion de la santé qu'il convient d'entreprendre pour atteindre les objectifs fixés.

Principales activités en 2004

Les activités conduites en 2004 et les principaux dossiers traités sont les suivants :

– mise en œuvre, coordination et supervision de programmes et projets dans les domaines de la prévention de maladies et accidents spécifiques (qualité de vie, cancer du sein, cancers ORL, mélanome malin, accidents d'enfants à domicile, chutes des personnes âgées, etc.), des comportements à risque (tabagisme, alcoolisme, autres dépendances, suicide, etc.), des déterminants de la santé (activité physique, alimentation, santé mentale, facteurs de l'environnement, etc.) et des éléments du contexte (promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie dans les quartiers, guichet universel santé-environnement, etc.) ;
– documentation, en vue de leur future mise en œuvre, sur les processus d'études d'impact sur la santé ;
– collaboration à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du canton (loi sur l'action publique en vue d'un développement durable - A 2 60) en relation avec les thèmes du plan d'action national pour l'environnement et la santé (alimentation et bien-être, mobilité et bien-être, habitat et bien-être) ;
– participation au dispositif intercantonal pour la prévention et la promotion de la santé (DIPPS) qui regroupe les cantons romands et le Tessin ;
– contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme intercantonal 50+santé, co-financé par Promotion Santé Suisse ;
– préparation de la candidature cantonale à la Phase IV du programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Villes-Santé.

10.5.1.2 Section des pratiques et environnements professionnels sanitaires

Mission

Les missions de l'unité sont les suivantes :

– délivrer :
  – les autorisations de pratique aux professionnels de la santé ;
  – les autorisations d'exploitation aux établissements médicaux ;
  – les attestations d'inscription pour les pratiques complémentaires ;
– surveiller l'exercice des professions de la santé, des pratiques complémentaires et l'exploitation des établissements médicaux ;

– autoriser et surveiller les traitements pharmacologiques de la dépendance;

– contrôler les registres d'accouchements des sages-femmes;

– surveiller les interruptions volontaires de grossesse (IVG);

– autoriser et contrôler les centres de procréation médicalement assistée.

Principales activités en 2004

Les activités conduites en 2004 et les principaux dossiers traités ont été les suivants:

– *registres*: la nouvelle application informatique pour la gestion et l'administration des registres des professionnels de la santé, des établissements médicaux et des pratiques complémentaires a été mise en fonction au printemps 2004. Elle va permettre une meilleure fiabilisation des données de la direction générale de la santé;

– *clause du besoin*: l'unité des droits de pratique a constitué une liste d'attente chronologique, par spécialité, des médecins souhaitant travailler à charge de l'assurance maladie obligatoire, conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire et aux directives de la direction générale de la santé du 7 juillet 2003 et du 22 septembre 2004. La liste d'attente compte actuellement 123 inscriptions, toutes spécialités confondues;

– *assistantes médicales*: la profession d'assistante médicale de médecin et de médecin dentiste a été ajoutée à la liste des professionnels de la santé le 1er septembre 2001. Tous les droits de pratique demandés ont désormais été délivrés;

– *ostéopathes*: la profession d'ostéopathe a été ajoutée à la liste des professionnels de la santé le 1er septembre 2001. Tous les droits de pratique demandés par les ostéopathes du canton de Genève ont désormais été délivrés;

– *psychologues*: les premiers droits de pratiques ont été délivrés aux psychologues genevois en 2004, sur la base des travaux d'une commission consultative chargée d'évaluer les formations des psychologues, conformément aux dispositions légales de la loi K 3 05 entrée en vigueur le 1er septembre 2001;

– *pratiques complémentaires*: la presque totalité des personnes qui s'étaient annoncées à la DGS conformément aux dispositions légales K 3 05 du 1er septembre 2001 ont été inscrites dans le registre des pratiques complémentaires et ont reçu une attestation d'inscription;

– *procréation médicalement assistée*: préparation d'un projet de règlement d'application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée. Les médecins et les laboratoires pratiquant la fécondation «in vitro» recevront une nouvelle autorisation cantonale en 2005;

– *stupéfiants*: étude de la faisabilité d'une modification du règlement cantonal en matière d'application de la loi fédérale sur les stupéfiants, en particulier une simplification des autorisations délivrées aux médecins traitant des personnes dépendantes.

Statistiques

Nouvelles autorisations accordées pour la pratique privée

	2002	2003	2004
Médecins	140	118	130
Médecins-assistants	1	3	9
Médecins-dentistes	18	24	17
Vétérinaires	5	2	2
Ambulanciers	0	7	9
Assistants de médecin[1)]	–	67	136
Assistants de médecin-dentiste[1)]	–	2	68
Assistants en médecine dentaire	0	1	3
Chiropraticiens	0	0	0
Stagiaires en chiropratique	1	2	0
Diététiciens	26	7	5
Epilatrices	6	4	3
Ergothérapeutes	48	25	19
Hygiénistes dentaires	6	8	7
Infirmiers	264	734	408
Logopédistes	77	12	9
Masseurs-kinésithérapeutes	0	0	0
Ostéopathes[1)]	–	58	58
Pédicures	11	6	5
Physiothérapeutes	51	50	55
Psychologues[1)]	–	0	237
Psychomotriciens[1)]	–	40	2
Sages-femmes	12	23	12

[1)] La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1er septembre 2001, introduit cinq nouvelles professions de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles attestations délivrées

	2002	2003	2004
Attestations d'inscription au registre des pratiques complémentaires[1)]	0	173	368

[1)] La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1er septembre 2001, prévoit l'inscription des pratiques complémentaires dans les registres de la direction générale de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles autorisations accordées à des établissements et entreprises

	2002				**2003**				**2004**			
	N	F	M	T	N	F	M	T	N	F	M	T
Etablissements médicaux privés												
Permanences	0	0	2	8	0	1	4	7	0	0	4	7
Cliniques	0	0	0	14	0	0	2	14	0	0	3	14
Traitements de la dépendance	1	0	0	5	0	1	0	4	1	2	0	3
Divers	2	0	4	19	6	2	4	23	5	2	6	26
Etablissements privés spécialisés												
Cliniques dentaires	1	0	0	4	0	0	0	4	1	0	0	5
Chiropraticiens	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1
Ergothérapeutes	0	0	1	6	0	0	2	6	0	0	0	6
Entreprises du domaine médical												
Laboratoires	0	0	4	26	1	0	2	27	1	0	2	28
Cliniques vétérinaires	0	0	0	3	0	0	0	3	0	3	0	0

N: Nouvelles autorisations d'exploiter.
F: Fermetures d'établissements ou entreprises.
M: Modifications d'autorisations d'exploiter.
T: Ensemble des autorisations d'exploiter.

Traitements de la dépendance (méthadone et autres stupéfiants)

	2002	2003	2004
Autorisations délivrées	518	524	507
Traitements à durée indéterminée (cures longues)	290	243	286
Traitements à durée déterminée (cures brèves)	6	8	10
Changements de médecin traitant et de pharmacie	67	85	80
médecin traitant	12	24	20
pharmacie	95	103	59
produit de substitution	22	21	12
lieu de dispensation	0	17	6
médecin remplaçant	0	4	21
Mises à jour	26	16	6
Autorisations annulées[1]	337	241	247
Rapports			
– entrées en traitement	367	355	389
– intermédiaires et finaux	2'627	951[2]	1'399
Total des patients ayant été en traitement (cures brèves et longues)	1'591	1'517	1'557
Total des traitements en cours (nombre de patients)	1'344	1'344	1'382

[1] Une même personne peut avoir plusieurs autorisations annulées la même année.

[2] Nombre particulièrement bas car, depuis 2003, un seul rapport intermédiaire par patient par an, au lieu de deux, est exigé.

10.5.1.3 Section Assurance qualité

Mission

L'année 2004 est marquée par la formation à l'audit qualité de tous les collaborateurs de l'unité Assurance qualité sanitaire (UAQS), ainsi que par le transfert des EMS de la DGAS à la DGS.

Construction de l'unité : afin d'augmenter son potentiel de travail et d'améliorer ses prestations, celle-ci a revu son organisation, développé des outils de gestion (tableaux de bord, suivi de dossiers) et décrit les processus de travail les plus fréquents.

Toute l'équipe suit une formation certifiante à l'audit en intra muros. Celle-ci soutient cette démarche de consolidation dans l'objectif d'atteindre l'organisation et le fonctionnement d'une unité certifiée ISO 9000.

Enfin, l'introduction d'un classement et d'une arborescence communs à tout le DASS a permis un avancement supplémentaire vers cet objectif.

Le transfert des EMS à la DGS implique une coordination interne des activités afin d'éviter que le traitement des dossiers ne présente des redondances. De plus, ce transfert a impliqué l'encadrement des membres de la nouvelle équipe EMS et la révision de certaines procédures de travail (gestion des dossiers entrants, révision des procédures de plainte).

Principales activités en 2004

Elles restent pour la plupart identiques à celles déployées en 2003 (visites d'audits, instructions de plaintes, suivi des améliorations et étude des différents dossiers pour préavis).

L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice à temps partiel (50%) a permis d'élaborer un outil de surveillance de la qualité des évaluations des résidants hébergés dans les EMS du canton.

Les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- bilan de l'application du cahier des charges de l'infirmière spécialiste en audit qualité et surveillance épidémiologique à la DGS ;
- poursuite de la révision du recueil de données d'audit en collaboration avec le groupe «Surveillance des EMS» du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- poursuite du développement d'une stratégie cantonale de promotion de la qualité en EMS en partenariat avec le sous-groupe qualité de la Fédération genevoise des Etablissements médico-sociaux (FEGEMS). Le référentiel élaboré par le sous-groupe qualité de la FEGEMS a été soumis pour consultation aux différents services en charge de la surveillance des EMS ainsi qu'aux associations concernées ;
- mesure du taux de participation aux deux sessions de formation continue obligatoire à l'attention des sages-femmes ;
- création d'une base de données permettant le suivi des évaluations des personnes âgées résidant en EMS selon la méthode PLAISIR ;
- attribution de huit attestations de réussite de l'examen de maîtrise de l'hygiène lors de l'épilation électrique ;
- accompagnement de la directrice dans la démarche de fermeture de la clinique «Mon Idée» et suivi des résidants placés.

Statistiques

L'assurance qualité en chiffres

	2002	2003[1]	2004
Etablissements médicaux privés et entreprises du domaine médical :			
Visites	102	30	59
Rapports de visites	–	30	59
Plaintes	1	1	1
Rapports de plaintes	–	1	1
Traitement de dossiers administratifs (plans de construction ou d'aménagement)	—	5	90
Etablissements médico-sociaux :			
Visites (audits, remédiations, lits de crise)	60	43	38
Rapports (audits, remédiations, lits de crise)	–	43	38
Entretiens téléphoniques de planification des visites EMS	–	264	200
Etude de projets institutionnels et formulation de préavis	6	13	6
Plaintes et doléances :			
Entretiens	–	127	98
Visites d'instruction et de suivi	–	46	22
Rapports de plainte (synthèse des suivis)	–	26	24
Etablissements non EMS :			
Visites	–	6	12
Rapports	–	6	12
Services d'aide et de soins à domicile			
Audits	6	12	7
Rapports d'audits	–	12	7
Restitutions[2]	–	12	5
Gestion de plaintes (visites, entretiens)	–	3	0
Inspections mandatées par la commission de surveillance :			
Rapports d'inspection	–	6	5
Evaluations des patients :			
Evaluations PLAISIR (nombre de mailings)	0	0	100
Suivi de l'application des décisons	–	–	30
Dérogations à l'âge d'entrée en EMS[3]	1	2	0
Dérogations pour prolongation de séjour en Unité d'accueil temporaire (UAT)	20	27	71
Prolongation hospitalisation	13	3	7

[1] Les colonnes de 2003 et 2004 contiennent de nouvelles activités. Ce recensement découle d'une meilleure organisation de la section.

[2] La diminution du nombre de visites pratiquées dans les organisations d'aide et de soins à domicile est essentiellement consécutive au temps de travail des infirmières dévolu à la polyvalence.

[3] Depuis novembre 2001, la direction générale de l'action sociale a décidé de ne plus accepter des dérogations permettant d'être admis en EMS avant 65 ans. Compte tenu que 4 résidants non AVS ont été admis, en 2005 il faudra revoir la politique de l'hébergement en EMS de cette catégorie.

10.5.1.4 Section prévention et contrôle épidémiologique (épidémiologie et maladies transmissibles)

Mission

La section prévention et contrôle épidémiologique a pour mission de contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le domaine de maladies transmissibles et des risques épidémiques. Son autorité et ses compétences s'appuient sur la loi fédérale sur les épidémies et sur une expertise spécifique en épidémiologie. Elle œuvre en collaboration et avec l'appui d'un grand nombre de partenaires, de la communauté médicale et d'un réseau d'alerte et de coordination épidémique.

Principales activités en 2004

Les activités conduites en 2004 et les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- rédaction du plan d'action opérationnel en cas de crise épidémiologique ;
- investigations et contrôle épidémique : épidémie de gastro-entérite à norovirus, cas groupés d'hépatite E, deux flambées de cas de salmonellose, cas groupés de C-MRSA, cas de gonorrhée résistante à la ciproxine ;
- évaluation de la surveillance épidémiologique du VIH ;
- évaluation de la stratégie de prélèvement systématique au domicile des patients victimes de légionellose ;
- poursuite de la surveillance épidémiologique des infections communautaires à staphylocoques résistants aux antibiotiques (C-MRSA) ;
- correspondant suisse du projet Européen EPIET de formation en épidémiologie d'intervention (centre formateur et membre du Steering Committee) ;
- contrats de prestation dans le domaine du VIH/SIDA ;
- projet de refonte du système d'information de la DGS : réalisation du projet d'étude (PL 8603-A) et préparation du PL de réalisation ;
- communications scientifiques : 2 articles (Médecine & Hygiène, Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique) et 2 posters (journées scientifiques EPIET [Espagne] et TEPHINET [Pékin]).

Statistiques

Maladies transmissibles

	2002	2003	2004
Déclarations individuelles	1'799	2'125	2'594
Carnets de vaccinations [1)]	10'860	10'652	10'904
Cas d'insalubrité	6	4	2

[1)] demandes de carnets, lettres de rappel et carnets renvoyés.

10.5.1.5 Section de l'aide sanitaire urgente et de la médecine de catastrophe

Mission

La section de l'aide sanitaire urgente et médecine de catastrophe contribue à la préservation, au maintien et à l'amélioration de l'intervention sanitaire préhospitalière. Elle collabore avec l'autorité cantonale (DJPS) en charge de l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) – G 3 03.03.

Principales activités en 2004

Les activités et les compétences de la section s'exercent particulièrement dans les domaines suivants :

- inspection annuelle des véhicules ambulanciers ;
- exploitation du programme romand de gestion des feuilles d'intervention préhospitalières (FIP) ;
- validation de la doctrine d'engagement sanitaire dans le cadre du plan OSIRIS ;
- participation à l'organisation de l'infrastructure d'accueil sanitaire des fêtes de Genève (août 2004) ;
- supervision et soutien du développement de la centrale d'appels sanitaires urgents (144).

Statistiques

Visites et inspections

	2002	2003	2004
Visites et inspections :			
Véhicules ambulances	41	46	46

Activités de la cellule sanitaire du plan catastrophe cantonal OSIRIS

	2002	2003	2004
Actions			
Informations préalables	72	70	82
Alertes	0	0	0
Engagements de la cellule médicale	0	2	0
Collaborations manifestations de masse	1	1	1
Préparations et formations			
Tests de liaison hebdomadaires	52	52	52
Exercices	2	0	0

10.5.2 Service du pharmacien cantonal

Mission

La mission du service du pharmacien cantonal porte sur :

- le contrôle des médicaments, des stupéfiants, des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement ;
- le contrôle de l'exercice des professions de la santé et de l'exploitation de pharmacies, de drogueries, de commerces d'opticien, d'entreprises se livrant au commerce des médicaments et de laboratoires d'analyses médicales.

Principales activités en 2004

Outre les activités administratives, contrôles et inspections habituels, on relève en 2004 les activités suivantes :

- mise en place des procédures d'inspection et inspections des activités pharmaceutiques dans les établissements médico-sociaux ;
- reprise du contrôle des laboratoires d'analyses médicales à mi-2004 ;

– mise sur pied de la campagne nationale d'analyses d'échantillons de bois et de cuirs. Cette campagne a pour but de vérifier l'interdiction d'utiliser des bois traités avec des composés organiques halogénés;
– information des communes et des professionnels de l'horticulture sur l'interdiction d'utiliser des herbicides dans des domaines déterminés tels que places de parc, terrasses, routes communales, chemins privés.

Les principaux dossiers ont été les suivants:

– élaboration de guides d'inspection concernant les pharmacies publiques et d'hôpitaux pour la Suisse romande en vue d'harmoniser les pratiques;
– participation à l'élaboration d'une réglementation fédérale en matière de médicaments orphelins;
– mise en place du contrôle des installations frigorifiques contenant plus de 3 kg de réfrigérants stables dans l'air;
– consultation sur les ordonnances afférentes au nouveau droit sur les produits chimiques.

Statistiques

Registre des professions de la santé

Nouvelles autorisations accordées en 2004 pour la pratique privée

	2002	2003	2004
Pharmaciens	25	49	26
Assistants pharmaciens[1)]	16	16	7
Préparateurs en pharmacie	4	0	1
Droguistes	1	0	0
Opticiens A et B	31	36	17

1) Dans cette profession – où peuvent pratiquer des personnes de nationalité étrangère – des autorisations limitées dans le temps et assorties de diverses conditions sont délivrées.

Personnes autorisées à pratiquer dans le canton de Genève

	2002	2003	2004
Pharmaciens	547	593	617
Assistants pharmaciens	448	431	401
Préparateurs en pharmacie	223	223	224
Droguistes	56	55	55
Opticiens A et B	290	325	277

Nombre d'établissements autorisés par le canton

	2002	2003	2004
Pharmacies publiques	171	172	172
Drogueries	11	9	7
Etablissements médicaux dotés de l'assistance pharmaceutique y compris les HUG	8	11	15
Etablissements médicaux sans assistance pharmaceutique (autorisation de stupéfiants)	15	12	10
Commerces d'opticien	69	66	71
Laboratoires d'analyses médicales	26	27	24

Les maisons de commerce de gros de médicaments étant autorisées par la Confédération, elles ne figurent pas dans le tableau.

Inspections

	2002	2003	2004
Pharmacies publiques	72	90	136
Pharmacies d'établissements médicaux et d'EMS	20	12	19
Drogueries	5	5	5
Maisons de gros et fabricants de médicaments[1)]	27	33	41
Commerces d'opticien	31	24	17
Laboratoires d'analyses médicales	–	–	1
Entreprises / toxiques - Osubst	367	235	208

1) Y compris les inspections déléguées à l'inspecteur régional.

10.5.3 Service de protection de la consommation (SPCO)

Missions

Les missions principales du service sont les suivantes:

– protection de la santé publique: contrôle des denrées alimentaires, des eaux de boisson et des objets usuels afin de s'assurer de leur innocuité; contrôles d'hygiène dans les établissements publics;
– lutte contre la fraude et la tromperie: surveillance de la composition des denrées alimentaires, des déclarations et du respect de la législation envers les additifs autorisés;
– contrôle de l'abattage et de la transformation de la viande;
– surveillance des entreprises d'exportation en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral.

Principales activités en 2004

Les activités conduites en 2004 et les principaux dossiers traités ont été les suivants:

– mise sur pied de campagnes particulières et intensives de contrôle de certains produits (pâtisseries, eaux, miels, produits laitiers, produits carnés, huiles et graisses, fruits et légumes, plats cuisinés, poissons, étiquetage des denrées et résidus d'antibiotiques et de pesticides);
– développement de nouvelles recherches concernant la qualité des denrées alimentaires (résidus d'antibiotiques, analyse quantitative des produits génétiquement modifiés et résidus de pesticides);
– campagne nationale de surveillance des résidus médicamenteux dans les viandes importées, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, les poissons et les crustacés (le SPCo est centre national de référence dans ce domaine);
– contrôle qualitatif et quantitatif de la vendange et des appellations;
– surveillance des encéphalopathies transmissibles avec prélèvements systématiques de troncs cérébraux d'ovins et de caprins depuis le 1er juillet 2004;
– amélioration de l'information et de la communication (participation à des émissions radiophoniques ou télévisées, conférences, Nuit de la Science et deux journées portes ouvertes les 26 et 27 novembre 2004);
– accréditation du service selon les normes ISO/CEI EN 45004 et 17020 (inspection) et ISO/CEI 17025 (laboratoire essai) jusqu'au 25 mars 2009;

– poursuite de l'étude d'une solution eurocompatible pour le statut des vins de la zone franche.

Statistiques

Nombre d'analyses effectuées

	2002	2003	2004
Denrées alimentaires et objets usuels [1]	7.019 (18.5)	6.666 (19.8)	5.990 (17.7)
Produits non alimentaires	540	356	745
Prélèvements cerveaux pour contrôle encéphalopathies transmissibles	–	–	1.562
Total	7.559	7.022	8.297

[1] entre parenthèses, % d'échantillons non conformes.

Inspections et contrôles d'hygiène

	2002	2003	2004
Etablissements publics (cafés, restaurants, cantines, hôtels, bancs glaciers, etc.)	675	424	686
Stands en plein air, manifestations publiques, etc.	344	250	366
Maisons de retraite, homes, crèches, cuisines scolaires	92	35	87
Commerces et industries alimentaires	796	593	588
Autres	58	53	83
Commerces, productions viticoles	47	52	–
Total	2.012	1.407	1.830

10.5.4 Commissions de surveillance

Mission et activités principales

Le greffe des deux commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales est assuré par la DGS. Ces commissions sont présidées par un ancien magistrat du pouvoir judiciaire, assisté – sur le plan juridique – d'une greffière-juriste.

Les commissions de surveillance ont pour mission l'instruction de plaintes formées contre des professionnels de la santé. A l'issue de l'instruction, elles formulent un préavis à l'attention du DASS ou du Conseil d'Etat pour l'une, et du conseil d'administration des établissements publics médicaux mis en cause, pour l'autre.

Elles sont en outre les autorités habilitées à se prononcer sur les requêtes en levée du secret professionnel. Dans ce cadre, il est à relever que le nombre de telles requêtes a considérablement augmenté cette année, puisqu'il a pratiquement doublé pour chacune des commissions de surveillance. De plus, pour la première fois, des recours contre des décisions en matière de levée du secret médical ont été déposés par des patients auprès du Tribunal administratif, étant précisé que les décisions des commissions de surveillance ont été confirmées par l'instance de recours.

La commission de surveillance des professions de la santé peut être enfin amenée à se prononcer sur toutes les questions qui intéressent l'exercice des professions de la santé et l'exploitation des établissements et entreprises visés à l'art. 2 de la loi K 3 05.

Statistiques

Commission de surveillance des activités médicales

	2002	2003	2004
Plaintes enregistrées	10	9	10
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	7	13	10
– dont propositions de classement (ou classement avec réserves)	6	8	10
– agissements prof. incorrects constatés	1	5	–
Affaires en cours	24	25	28
Séances plénières	4	4	3
Séances de sous-commissions	49[1]	32[1]	45[1]
Requêtes en levée du secret professionnel	45	36	70

[1] Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

Commission de surveillance des professions de la santé

	2002	2003	2004
Plaintes enregistrées	39	38	28
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	19	49	27
– dont propositions de classement	15	32	16
– d'avertissement	2	3	8
– d'amende	0	3	1
– de blâme	0	3	2
– de blâme avec amende	0	0	1
– de radiation temporaire	1	1	–
– de radiation définitive	0	2	–
– autres	1	6	5
Affaires en cours	65	49	44
Séances plénières	4	5	4
Séances de sous-commissions	47[1]	39[1]	41[1]
Requêtes en levée de secret professionnel	22	23	42
Requêtes en reconnaissance de diplômes	2	1	2

[1] Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

10.6 Direction générale des hôpitaux

10.6.1 Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Mission

Soigner, enseigner et chercher : telle est la mission des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Entrée en vigueur le 5 janvier 1995, la loi K 2 05 sur les établissements publics médicaux a organisé les HUG en douze départements médicaux et un département d'exploitation.

La réforme hospitalière a conduit les HUG à dégager de nouvelles perspectives pour une meilleure efficacité des soins et une plus grande maîtrise des coûts. Relancée en 2002 et finalisée en 2003, la démarche des projets de service a permis d'actualiser les missions de base des services médicaux dans les axes de soins, de recherche et d'enseignement cliniques, et de formuler les priorités de développement jusqu'en 2006. En 2004, une soixantaine de projets ont été validés par le conseil d'administration.

Activités permanentes

Publié en janvier 2002, le plan de management des HUG pose le cadre dans lequel s'exerce la mission de soins, d'enseignement et de recherche, tout en fixant le cap 2002-2006. Instrument essentiel au service du pilotage des HUG, ce plan comprend notamment un plan stratégique qui développe la vision commune – le patient d'abord, l'esprit de service et l'exigence de la qualité – la philosophie managériale et les politiques institutionnelles.

Pour la période allant jusqu'à 2006, le comité de direction a identifié les défis importants à relever en matière d'organisation, de financement et de constructions :

- renforcement des missions de proximité et de référence des HUG ;
- établissement d'un catalogue des prestations ambulatoires ;
- révision des affiliations de services médicaux pour mieux tenir compte de la trajectoire des patients ;
- tarification et affectation interne des ressources en fonction des activités et des pathologies ;
- évolution des activités ambulatoires en veillant à leur financement et à leur justification ;
- politique de recrutement pour faire face à la pénurie de personnel dans certaines disciplines ;
- poursuite des programmes de rénovation de bâtiments ;
- négociations avec les autres hôpitaux universitaires suisses ayant pour objet de relancer la collaboration Vaud-Genève et de répartir les pôles de référence.

En 2004, une réflexion a été engagée pour préparer un plan stratégique 2, fixant les enjeux et orientations des HUG à l'horizon 2010, tenant compte d'un environnement complexe et en mutation (perspectives économiques, planification sanitaire fédérale, etc.). Ces travaux s'orientent autour de neuf axes: virage ambulatoire, intégration verticale de l'offre de soins, efficience des plateaux techniques, développement de la recherche clinique, accueil des patients, ressources humaines, système d'information médico-économique, activité hospitalière et performances de gestion.

Principales activités en 2004

Adaptation du dispositif de soins

S'inscrivant dans les projets de service et dans l'adaptation du dispositif aux besoins de la population, de nouvelles prestations ont été offertes, parmi lesquelles :

- la mise sur pied de trois nouveaux programmes de soins transversaux (obésité, addictions, interventions vasculaires endoluminales) ;
- l'élaboration, par l'unité d'orthopédie et de traumatologie du sport (UOST) installée à Cressy Santé, d'un programme médical axé sur le suivi thérapeutique de patients ayant une mobilité réduite ou une lésion de l'appareil moteur et sur l'exploration fonctionnelle des sportifs de tout niveau. Par ailleurs l'UOTS s'est vue attribuer le label *Swiss Olympic Medical Center* ;
- l'ouverture d'une unité d'obstétrique à haut risque dont la mission est d'assurer la prise en charge pluridisciplinaire des pathologies maternelles relatives à la grossesse (diabète gestationnel par exemple), des pathologies périnatales non malformatives (prématurité par ex.), des pathologies infectieuses materno-fœtales (toxoplasmose par ex.) et des grossesses de patientes présentant des risques liés à une situation psychosociale difficile ;
- la mise en place d'une unité de viropathologie appelée à élaborer des tests diagnostiques spécifiques aux hépatites virales et d'autres tests pour la localisation tissulaire de virus pathogènes (HIV, virus respiratoire, Herpès, etc.) ;
- la constitution d'une unité de chirurgie d'accueil et d'urgences afin d'identifier les prestations de la chirurgie hospitalière dans le cadre du centre d'accueil et d'urgences (CAU) ;
- la création d'une unité de pneumologie pédiatrique, qui offre des moyens diagnostiques et thérapeutiques spécifiques aux enfants et conduit, en collaboration avec le service de pneumologie du département de médecine interne, plusieurs programmes (mucoviscidose par exemple) ;
- le lancement en pédiatrie d'un programme d'activité physique destiné aux enfants obèses ;
- l'introduction d'une nouvelle méthode pour diagnostiquer la maladie de Parkinson, à savoir la scintigraphie cérébrale réalisée en médecine nucléaire, qui complète l'examen neurologique ;
- l'amélioration des soins apportés, en radio-oncologie, aux femmes traitées pour un cancer du sein grâce à des séances de réflexologie et de massages relaxants.

A noter que les HUG ont introduit, dès le 1er janvier 2004, Tarmed – le nouveau tarif unifié s'appliquant à toutes les prestations médicales ambulatoires – et poursuivi la mise en place d'un système cohérent et intégré de dossier administratif du patient, de l'admission à la facturation, totalement opérationnel dès le 2 janvier 2005.

Investissements

En 2004, le programme de construction et de rénovation des bâtiments hospitaliers s'est poursuivi, notamment sur le site hospitalier Cluse-Roseraie par :

- l'ouverture des deux premiers niveaux du nouveau bâtiment relié à l'hôpital des enfants qui comprend les urgences de pédiatrie et le bloc opératoire (six salles d'opération) ;
- la mise en exploitation, prévue pour mars 2005, des étages supérieurs de ce nouveau bâtiment qui seront dédiés à des activités médico-administratives et d'enseignement.

En collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), la planification générale des constructions hospitalières s'est traduite en 2004 par :

- le dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la construction et l'équipement de la 3e étape de la maternité ;
- la préparation d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude pour la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment des lits d'une capacité d'environ 420 lits sur le site hospitalier Cluse-Roseraie, ce projet faisant également l'objet du dépôt d'une demande préalable de construction ;

– l'étude d'une charte d'aménagement et de développement du site hospitalier Cluse-Roseraie;
– la rédaction d'un rapport intermédiaire concernant l'étude d'un Plan Directeur Localisé pour le site hospitalier de Belle-Idée.

Afin de prendre en compte des projets médicaux de développement ou de rationalisation des soins, les HUG ont également traité les dossiers suivants:

– la préparation d'un projet de loi relatif à la construction d'un bâtiment regroupant les laboratoires sur le site Cluse-Roseraie;
– l'aménagement du nouveau plateau médico-technique pour les activités d'endoscopie, de gastro-entérologie, de pneumologie et d'urologie dont la mise en service progressive est prévue à partir de mai 2005;
– le dépôt d'une autorisation de construire pour la création d'un laboratoire de thérapie cellulaire;
– la rénovation du centre de transfusion sanguine, avec le soutien de la Fondation Dinu Lipatti.

Au niveau des équipements médicaux, deux projets de lois ont été votés par le Grand Conseil:

– un crédit de 3,9 millions de francs pour financer le renouvellement d'une caméra PET-CT;
– un crédit de 4 millions de francs pour financer, à hauteur de 50%, l'acquisition et l'installation d'un équipement IRM à 3 Teslas dans le cadre du projet Sciences, Vie et Société, en partenariat avec l'EPFL, le CHUV et les Facultés de médecine de Genève et de Lausanne.

Travaux des instances

En 2004, le conseil d'administration et son bureau ont notamment:

– accepté la nouvelle mission et composition du département de réhabilitation et gériatrie. Il a pour objectifs de regrouper dans un lieu approprié les patients qui ne requièrent plus de soins aigus, d'améliorer la prise en charge de ces patients et de développer, sur trois sites hospitaliers, une médecine interne générale de proximité pour la réhabilitation et le moyen séjour;
– adopté de nouvelles dispositions concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical;
– approuvé le plan annuel 2005 d'équipements biomédicaux s'élevant à 8 millions de francs;
– adopté la création d'une Fondation HUG-Faculté de médecine pour la recherche de fonds.

Dans le cadre de ses travaux, le comité de direction a en particulier:

– décidé la création d'une carte d'identification précisant les coordonnées des interlocuteurs privilégiés de chaque patient lors d'une hospitalisation, à savoir le médecin interne en charge de la prise en charge médicale et du suivi quotidien et l'infirmier référent qui suit l'évolution des soins et de l'information;
– approuvé le mandat de la Task Force ambulatoire;
– adopté une nouvelle directive relative au reporting des incidents et faits graves;
– mis en place une commission permanente sur la qualité et la sécurité chargée de promouvoir une véritable politique qualité se fondant sur des principes et un modèle de gestion (modèle EFQM);

Conventions

Durant l'année 2004, treize conventions de collaboration ont été signées par les HUG, notamment

– avec l'institut central des hôpitaux valaisans pour la création d'une consultation d'allergologie pédiatrique;
– dans le domaine de la radio-oncologie, avec l'Istituto Oncologico della Svizzera Italiana d'une part et avec le département valaisan d'oncologie d'autre part;
– dans le domaine de l'immuno-allergologie pédiatrique, avec les hôpitaux Cadolles-Pourtalès de Neuchâtel d'une part et avec les Hôpitaux jurassiens (Délémont, Porrentruy) d'autre part;
– dans le domaine de la chirurgie pédiatrique, avec les hôpitaux Cadolles-Pourtalès de Neuchâtel.

Quatre autres conventions ont été signées par les HUG et portent sur des collaborations à un niveau international, en particulier avec le Sarajevo University Hospital et le PD Hinduja National Hospital and Medical Research Centre (Inde).

En ce qui concerne les tarifs, les HUG et santésuisse ont signé plusieurs conventions de collaboration pour les soins prodigués dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (LAMal), en ce qui concerne les traitements hospitaliers, ainsi que pour des prestations de réadaptation cardio-vasculaire pratiquées selon le mode ambulatoire et des traitements de substitution en cas de dépendance aux opiacés. Pour ce qui est des traitements ambulatoires, le Conseil d'Etat a fixé par arrêté la valeur du point Tarmed applicable par les HUG dès le 1er janvier 2004.

Dans le domaine des assurances complémentaires, des conventions ont été signées avec différents organismes pour la prise en charge et la facturation des patients hospitalisés en division privée (chambres à un lit et chambres à deux lits) aux HUG.

Par ailleurs, les HUG ont adhéré à la convention-cadre Tarmed conclue entre H+ les Hôpitaux suisses et les assureurs, selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents, l'assurance militaire et l'assurance invalidité.

Statistiques

Les statistiques des Hôpitaux universitaires de Genève montrent une tendance à la stabilité. Entre 2003 et 2004, on peut constater l'évolution suivante:

a) le nombre de lits d'hospitalisation en service a passé de 2'199 à 2'202;
b) le nombre d'admissions a passé de 46'884 à 47'954, soit une augmentation de 2,3%; le nombre de journées d'hospitalisation a passé de 786'741 à 785'134, soit une diminution de 0,2%;
c) le nombre de consultations a passé de 739'819 à 761'434, soit une augmentation de 2,9%;
d) le nombre de postes a passé de 8'450,90 à 8'532,65 soit une augmentation de 81,75 postes (+1%) liée pour l'essentiel, d'une part, à l'application de l'accord entre les HUG et les syndicats et, d'autre part, à la diminution des horaires de médecins;
e) le budget a passé de 1'292 à 1'306 millions, soit une augmentation de 14 millions (+1,8%).

Dans le cadre de la planification sanitaire cantonale, des efforts importants ont été réalisés pour maintenir constant le nombre de lits d'hospitalisation, par l'augmentation de la prise en charge semi-hospitalière. Celle-ci est passée de 49'549 à 63'712 admissions, soit une augmentation de 28,6%. Le taux d'occupation reste à un niveau élevé : 97,4% en 2004 versus 92% en 1999.

A noter, par ailleurs, une baisse du nombre de passages aux centres d'urgences passant de 87'040 à 83'798, soit une diminution de 3,6%, qui pourrait s'expliquer par une meilleure prise en charge par la médecine privée du fait de l'introduction de Tarmed.

Chiffres clés sur l'activité

Chiffres clés sur l'activité	2002	2003	2004
Journées d'hospitalisation[1)]	780'444[1)]	786'741	785'134
Lits en service	2'203	2'199	2'202
Taux d'occupation	97%	100%	97%
Admissions[1)]	45'672[1)]	46'884	47'954
Consultations[2)]	752'776[2)]	739'819	761'434
Postes	8'138'15	8'450'90	8'532.65
Index de durée moyenne de séjour exprimée en jours[3)]			
Cluse-Roseraie (Hôpital cantonal)[3)]	8.3	8.2	7
Gériatrie	41	41	47
Loëx	171	176	190
Psychiatrie adulte[4)]	21[4)]	20	25
Psychiatrie gériatrique	69	74	85

1) Comprend, depuis 2000, les patients restant plus de 24 heures dans les centres d'urgences et, depuis 2002, les journées d'hospitalisation au Quartier carcéral psychiatrique.

2) Comprend, depuis 2001, les patients semi-hospitalisés, les patients restant moins de 24 heures dans les centres d'urgences, des consultations de gériatrie et de psychiatrie faites pour les patients hospitalisés sur le site Cluse-Roseraie ainsi que les journées des foyers du secteur AI.

3) La diminution de l'index de durée de séjour est due principalement à l'augmentation du nombre de patients semi-hospitalisés alors que la baisse est modérée au niveau des patients hospitalisés.

4) Y compris la psychiatrie de l'adolescent.

10.6.2 Clinique de Joli-Mont

La clinique accueille des malades pour des traitements ou des soins de caractère non intensif, pour des hospitalisations intermédiaires ou de longue durée, de caractère médico-social. Environ 70% des patients proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève, démontrant ainsi que Joli-Mont remplit pleinement sa fonction d'hôpital de dégagement. Les autres patients lui sont adressés par les cliniques et médecins privés.

Ces malades sont en majorité des personnes âgées, handicapées et souffrant de polypathologies; l'état de santé de la plupart d'entre eux (90%) s'est suffisamment amélioré pour qu'ils puissent regagner leur domicile après une durée moyenne de séjour de 20 jours.

En 2004, les travaux suivants ont été entrepris :

– rénovation de l'ensemble des chambres de patients;
– remplacement des compresseurs des chambres froides de la cuisine centrale.

Les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana ont signé une nouvelle convention 2005 avec santésuisse, laquelle a été ratifiée par le Conseil d'Etat en date du 17.11.2004.

Enfin, au mois de juin 2004, la clinique de Joli-Mont a pris congé de son directeur, M. Bouvier, et accueilli sa nouvelle directrice, Mme Lauper.

Statistiques

	2002	2003	2004
Nombre de lits en service	104	104	104
Nombre de jours d'hospitalisation	35 796	36 226	35 319
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1 680	1 667	1 675
Taux d'occupation	94.30 %	95.43 %	92.80 %
Nombre de postes	119	121	124
Nombre de collaborateurs	150	152	150

10.6.3 Clinique de Montana

La Clinique genevoise de Montana (CGM) accueille des patients nécessitant des soins spécialisés en médecine interne, en médecine psychosomatique et en médecine de réadaptation. Environ 60% des patients sont adressés à la CGM par des médecins privés et 40% par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le personnel médical, paramédical et soignant travaille en interdisciplinarité dans le but de rendre les patients autonomes dans la gestion de leur maladie. Plus de 95% des patients qui sortent de la CGM regagnent leur domicile. La moyenne d'âge des patients est de 57 ans.

Pour faire face à l'accroissement du nombre de patients souffrant de troubles psychiques et de maladies chroniques, la CGM propose des thérapies individuelles et de groupes ainsi que divers modules d'enseignement thérapeutique adaptés aux problématiques de chacun.

L'année 2004 a été marquée par la prise en charge de plus de 1200 patients, ainsi que par les activités particulières suivantes :

– des formations continues sur les dépressions, les maladies chroniques, le diabète et l'infection. Tout le personnel a suivi la formation «VigiGerme – Stop à l'infection», développée par les HUG;
– la mise en place d'un système de contrôle de qualité du laboratoire, en collaboration avec un expert externe, selon les directives fédérales;
– la réalisation d'un audit sécurité par un institut externe, qui conclut que l'état de prévention de la CGM se maintient à un très bon niveau;
– la réalisation d'un Espace Fumeurs pour patients et l'obtention du label Espace de Santé Libre de Fumée, décerné par le CIPRET (Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme);
– des améliorations de l'offre culinaire, hôtelière et diététique. Ces améliorations ont permis d'obtenir le label Fourchette Verte;
– l'aménagement d'un Espace Internet réservé aux patients;
– l'élaboration d'un concept de communication et de collaboration entre les quatre cliniques de Crans-

Montana. Ce concept intitulé *Crans-Montana Santé*[4] vise quatre objectifs : intensifier les collaborations, partager les compétences, améliorer les prestations et diminuer les coûts ;

– la réalisation de travaux d'investissements visant notamment à favoriser la mobilité des personnes handicapées et à améliorer la sécurité des patients.

Statistiquement, les chiffres 2004 démontrent une diminution significative de la durée des séjours (de 20,4 jours en 2003 à 18,9 jours en 2004). Il en résulte une baisse du nombre de journées d'hospitalisation et du taux d'occupation. Cependant, le nombre d'entrées de patients reste stable avec 1202 admissions.

Statistiques

	2002	2003	2004
Nombre de lits en service	80	80	80
Nombre de jours d'hospitalisation	23.700	24.406	22.839
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1.177	1.205	1.202
Durée moyenne de séjours en jours	20.3	20.4	18.9
Taux d'occupation	81.15 (83.6)%	83.6 (86.2)%*	78 (81.1)%*
Nombre de postes au budget	81	81	82
Nombre de collaborateurs	101	104	104

* Taux d'occupation en tenant compte des lits disponibles.

Annexe 1

Fonds de prévention de la violence : liste des projets subventionnés en 2004

Associations	Projet	Montant accordé Fr.
Centre d'aide aux victimes d'infractions (LAVI)	Organisation d'un colloque sur la problématique de la victimisation secondaire	10'000
Cycle d'orientation du Foron	Travail de sensibilisation sur le thème des migrations auprès d'élèves de 9e (14-15 ans)	2'500
Université du 3e âge : commission santé, groupe «Insécurité»	Recherche afin de déterminer les dimensions du sentiment d'insécurité chez les aînés dans le but d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des personnes âgées	60'000
Foyer Arabelle	Activités d'écoute, d'improvisations et d'actions de théâtre pour les enfants hébergés au foyer Arabelle	3'620
Entraide protestante suisse (EPER)	Réalisation d'un dossier pédagogique pour les enseignants pour l'utilisation de l'art comme moyens face à la violence et au racisme des jeunes écoliers et apprentis	10'000
Viol Secours	Suite de la formation des futures monitrices Fem Do Chi (cours d'auto-défense)	13'899
Vires	Création d'un site Internet + formation des intervenants en vue de l'ouverture d'un foyer pour personnes violentes	11'400
Association Alzheimer Suisse	Programme d'accompagnement à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer afin de décharger leurs proches	80'000
Centre protestant de vacances	Formation des moniteurs afin de prévenir les phénomènes de violence	12'700
Université populaire albanaise	Consolidation de la campagne de prévention de la violence faite aux femmes dans la communauté albanaise (diffusion de brochures, actions communautaires de prévention…)	20'000
Aspasie - projet N° 1	Information auprès des femmes prostituées à Genève des risques qu'elles encourent et des moyens de s'en protéger, par la réalisation et la distribution de jeux de cartes	15'000
ATD Quart Monde	Mise en place d'un cycle de dialogue «l'école de tous les enfants» : journées de rencontre et de travail dans le but d'améliorer les relations et la communication entre l'école et les parents de milieux défavorisés et de répondre aux problèmes de l'échec scolaire, de la violence et de l'exclusion à l'école	40'000
Solidarité Femmes + Centre d'aide aux victimes d'infractions (LAVI) + Service de promotion de l'égalité	Poursuite de la diffusion de brochures d'information sur la violence conjugale avec actualisation et réédition de la brochure existante	5'000
Aspasie - projet N° 2	Identification des différentes formes de violence subies par les prostituées travaillant dans les salons de massage afin de développer des actions préventives	46'000
Université ouvrière de Genève	Formation continue de concierges d'immeubles avec sensibilisation à la prévention de la violence et à la vie communautaire	20'000
Coordination prévention de Plainpalais + collège de l'Aubépine	Journées proposées par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) : information et sensibilisation à la problématique des réfugiés	2'000
Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) - Unité mobile d'urgences sociales (UMUS)	Création de l'unité mobile d'urgences sociales : financement des frais inhérents à la mise en place et à la formation du personnel de l'équipe, notamment les frais liés aux différents stages à prévoir sur le terrain auprès des institutions/associations travaillant dans le domaine de l'urgence, à l'organisation de séances de supervision, au véhicule et à son équipement.	147'881
Total		**500'000**

Annexe 2

Sigles et acronymes

ACG	Association des communes genevoises
AI	Assurance invalidité
ARA	Aide aux requérants d'asile
ARBA	Analyse des ressources et besoins d'aide
ARP	Atelier de réinsertion professionnelle pour chômeurs
ARVA	Atelier de réinsertion à une vie autonome
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAD	Centre d'animation et de détente
CASI	Contrat d'aide sociale individuelle
CASS	Centre d'action sociale et de santé
CAVI	Commission d'accompagnement à une vie indépendante
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation
CDS	Conférence des directeurs des affaires sanitaires
CERA	Centre d'enregistrement de requérants d'asile
CFI	Comptabilité financière intégrée
CGM	Clinique genevoise de Montana
CGPP	Commission de gestion du portefeuille de projets (informatique)
CIP	Centre d'intégration professionnelle
COMAI	Centre d'observation médicale de l'assurance invalidité
COPAI	Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidité
CRASS	Conférence régionale romande des affaires sanitaires et sociales
CRFG	Comité régional franco-genevois
CTI	Centre des technologies de l'information
DAEL	Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
DASS	Département de l'action sociale et de la santé
DEEE	Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures
DF	Département des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DGCASS	Direction générale des centres d'action sociale et de santé
DGS	Direction générale de la santé
DIP	Département de l'instruction publique
DJPS	Département de justice, police et sécurité
DUI	Dossier unique informatisé
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPH	Etablissements pour personnes handicapées
EPSE	Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentale
FEGEMS	Fédération genevoise des établissements médico-sociaux
FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
GRAS	Groupe romand de l'action sociale
GRSP	Groupe romand de santé publique
HELIOS	Handicap, élimination des obstacles sociaux
HG	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
IMSP	Institut de médecine sociale et préventive
IS	Informatique sociale
IUE	Interpellation urgente écrite
LAA	Loi sur l'assurance accidents
LAF	Loi sur les allocations familiales
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAMat	Loi sur l'assurance maternité
LAP	Loi sur l'assistance publique
LAPG	Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain
LARCH	Loi sur les archives publiques
LAVI	Loi fédérale d'aide aux victimes d'infraction
LEMS	Loi sur les établissements médico-sociaux
LIPAD	Loi sur l'information du public et l'accès aux documents
LIPH	Loi sur l'intégration des personnes handicapées
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
M	Motion
OCAI	Office cantonal de l'assurance invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OCP	Office cantonal de la population
OCPA	Office cantonal des personnes âgées
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
P	Pétition
PAB	Programme d'allégement budgétaire
PCC	Prestations complémentaires cantonales
PL	Projet de loi
PLEND	Mesures d'encouragement à la retraite anticipée
RAI	Residential assessment instrument
RD	Rapport divers
RMCAS	Revenu minimum cantonal d'aide sociale
SAM	Service de l'assurance maladie
SEF	Service d'évaluation des fonctions
SIRH	Système d'information des ressources humaines de l'Etat
SIS	Service d'informatique sociale
SSVG	Service social de la Ville de Genève
TARMED	Tarification des actes médicaux
UAT	Unité d'accueil temporaire
UMUS	Unité mobile d'urgence sociale

11. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

11.1 Présidence et Direction

Mission

La présidente du département – membre de la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile – dirige le département, le représente auprès des sociétés militaires, de tir ou patriotiques. Elle exerce un droit de visite auprès des troupes genevoises lors de leur service. Elle préside tant la commission consultative militaire que la commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'entretien des lignes de tir.

Le secrétaire général de la Chancellerie, délégué aux questions de politique de sécurité, représente le département au sein du collège des secrétaires généraux et assure la suppléance du directeur des affaires militaires; il assure en outre, ponctuellement, la représentation genevoise dans certains domaines de la sécurité.

Le directeur des affaires militaires – membre des Conférences des secrétaires des directions des départements militaires cantonaux et des chefs de service des administrations militaires romandes – est l'interlocuteur de l'administration militaire fédérale pour l'ensemble du domaine concerné. Il organise le département, établit son budget, en contrôle l'exécution et traite les problèmes de personnel. Il est l'autorité de réexamen en matière de déplacements de service, et de recours en matière disciplinaire. Il assure le secrétariat de la commission consultative militaire et gère – pour le compte de l'ensemble des communes genevoises – les fonds affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien courant des installations de tir du canton. Il assure, au besoin en collaboration avec le délégué aux questions de politique de sécurité, les tâches en relation avec le Parlement et les procédures de consultations fédérales.

Armée XXI

Le 18 mai 2003, la révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire a été acceptée par une très large majorité du peuple (CH 76%, GE 75,2%) et l'ensemble des cantons, sa mise en œuvre a débuté le 1er janvier 2004.

Conséquences pour les citoyens-soldats

Dès septembre 2003, les militaires des formations ont été informés de leur nouvelle incorporation et des dates de leur cours.

Conséquences pour l'administration militaire

La coresponsabilité des cantons dans l'armée XXI s'exerce auprès des citoyens astreints selon le principe du domicile d'une part et auprès des états-majors et formations attribués d'autre part.

Les cantons sont responsables :

- de la tenue du rôle des citoyens astreints aux obligations militaires,
- du recensement des jeunes adultes en âge de servir,
- de la conduite des journées d'orientation,
- de la convocation au recrutement,
- des tirs hors du service,
- du traitement des demandes de déplacements de service,
- du calcul et de l'encaissement de la taxe d'exemption,
- de l'octroi des congés pour l'étranger,
- de la libération des militaires.

Tous les militaires qui habitent sur le territoire genevois s'adressent, pour tout renseignement ou demande de report de service, à l'autorité militaire du canton de domicile.

L'administration des cours de répétition selon le principe d'immédiateté est également confiée au canton pour le compte de la Confédération qui, pour sa part, prend en charge le recrutement organisé dans le centre de recrutement de Lausanne (Pontaise).

Le traitement des défauts aux obligations militaires hors du service (défauts d'annonce, de changement d'adresse, aux exercices de tir hors service ou encore à l'inspection de libération) et l'exercice du pouvoir disciplinaire sont du ressort de l'autorité militaire cantonale (commandant d'arrondissement et directeur des affaires militaires).

La République et canton de Genève – outre l'état-major de liaison avec la région territoriale 1 – se voit attribuer, pour l'accomplissement de tâches particulières, 25 formations actives, 6 formations mixtes et 7 formations de réserve (art 119, al. 1 LAAM) subordonnées à :

Brigade d'instruction d'infanterie 6	
– compagnies de sûreté 10 et 13	(2 réserves)
Brigade blindée 1	
– bataillon de chars 17	(8 actives)
– bataillon de sapeurs de chars 1	(6 actives)
Brigade d'infanterie 2	
– groupe d'artillerie 41	(7 actives)
Brigade de DCA 33	
– groupe d'engins guidés légers DCA 1	(3 actives, 1 mixte et 1 réserve)

Brigade d'aide au commandement 41
– bataillon d'ondes dirigées 16 (5 mixtes)

Brigade logistique 1
– bataillon d'hôpital 9 (4 réserves)

Justice militaire
– Tribunal militaire 1 (1 active)

Les cantons entretiennent des contacts adéquats avec les états-majors et les formations qui leur sont attribués. Ils exercent un droit de visite pendant les périodes de service et prennent part aux cérémonies de promotion. Ils reçoivent chaque année les nouveaux commandants des états-majors et des formations qui leur sont attribués, à partir du niveau du bataillon. Ils participent aux nominations des commandants.

La libération des militaires intervient à l'âge de 30 ans, pour les sous-officiers et soldats, pour autant que leurs obligations aient été remplies.

L'arsenal de Genève est une filiale de l'arsenal fédéral de Bière. Fonctionnant comme arsenal de rétablissement de l'équipement personnel, sa mission consiste à assurer le soutien des troupes faisant service sur le territoire genevois.

Conséquences pour la place d'armes de Genève

Dans le cadre de la réforme Armée XXI, le modèle d'instruction a été fondamentalement réorganisé.

L'occupation de l'infrastructure d'instruction a été élaborée pour l'ensemble du territoire suisse.

Le nombre des militaires à instruire chaque année dans Armée XXI demeure identique à celui d'Armée-95 (env. 20'000 par année) et il y a désormais trois écoles de recrues annuelles d'une durée de 18 ou 21 semaines.

Les infrastructures d'instruction, d'exploitation et de logistique sises dans le canton de Genève utilisées jusqu'ici par les seules troupes de sauvetage, le sont dès 2004 également par les formations du Génie.

Outre l'instruction en formation, les stages de formation des cadres des troupes de sauvetage se déroulent également à Genève ainsi que des cours de répétition qui ont à nouveau lieu chaque année.

Dans le contexte d'Armée XXI, les places d'armes de Genève et d'exercices d'Epeisses demeurent occupées dans des propositions égales voire supérieures à auparavant.

Conséquences pour l'arsenal

La régionalisation des emplacements de l'arsenal fédéral de Bière, des arsenaux cantonaux de Morges et de Genève, a créé les conditions générales pour que l'arsenal cantonal de Genève devienne une filiale de l'exploitation de base de Bière. On a ainsi établi les conditions organisationnelles pour que les troupes faisant service dans notre canton continuent d'être soutenues par l'arsenal de Genève.

Du fait de la réorganisation de la logistique et de l'infrastructure d'instruction, l'arsenal cessera son activité le 31 décembre 2006; seul un magasin d'équipement subsistera. L'affectation de la place d'armes fera l'objet d'une étude approfondie jusqu'au 31 décembre 2010, son affectation actuelle étant maintenue jusqu'au 31 décembre 2007.

Genève internationale

Le DDPS appuie depuis plusieurs années les mesures en relation avec le rôle de la Ville de Genève en tant que «Ville internationale et Ville de Paix». Actuellement, des planifications sont en cours pour la réalisation à Genève d'une «Maison de la Paix», activement soutenue par le DDPS, lequel avec ses 3 centres offre une large palette de compétence en matière de politique de sécurité.

Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP)

Ce centre propose des programmes de formation en politique de sécurité internationale. Il transmet des connaissances approfondies sur la diplomatie préventive ainsi que sur le contrôle des armements et sur le désarmement.

Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG)

Ce centre aide à mettre en place des capacités locales et encourage la collaboration internationale en application du principe consistant à aider autrui à s'autogérer dans ce domaine.

Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)

Ce centre appuie les Etats dans leurs efforts en vue d'assurer un contrôle efficace des forces armées par des autorités élues démocratiquement.

L'Etat de Genève, cofondateur de ces centres, y délègue des représentants.

Effectifs pour l'ensemble du département

Postes votés	Postes occupés au 31.12.2004	Ecart par rapport au budget
47	39,20	postes -7,80 unités soit -16,60%

11.1.1 Priorités, activités et événements

A. Organisation du département

Ses tâches, d'où découle son organisation, sont définies aux articles 57, 58, 59 et 60 de la Constitution fédérale (du 18 avril 1999) ainsi que dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

La Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives (art. 57/1 Cst féd).

La taxe dont doit s'acquitter celui qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement est fixée et levée par les cantons (art 59/3 Cst féd).

La fourniture d'une partie de l'habillement et de l'équipement relève de la compétence des cantons dans les limites fixées par le droit fédéral (art 60/2 Cst féd).

Les tâches de l'administration militaire, soit celles de la direction de l'ensemble du département et des services de l'arrondissement et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, de même que les fondements légaux qui les induisent de façon impérative, sont définis dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

B. Corps des officiers

Le 1er octobre 2004, le lieutenant-colonel Eric Alves de Souza, chef de l'état-major cantonal de liaison territorial Genève à l'état-major de la région territoriale 1, a été promu au grade de colonel.

La présidente du département a pris personnellement congé, le 23 novembre 2004, de l'ensemble des officiers domiciliés dans le canton et libérés de leurs obligations militaires au 31.12.2004, soit :

– 4 colonels;
– 2 lieutenants-colonels;
– 1 major;
– 10 capitaines;
– 68 premiers-lieutenants.

11.2 Service de l'arrondissement

Mission

Le service :

– gère le contrôle matricule (état de tous les citoyens de 18 à l'âge de la libération des obligations – 19'939 dont 6'921 incorporés au 01.01.2005, domiciliés dans le canton ou frontaliers),
– renseigne les citoyens sur la nature et l'étendue de leurs obligations militaires,
– convoque dans leur 18e année les conscrits aux journées d'information, et au recrutement centralisé sur la base de la date de l'accomplissement de l'école de recrues,
– décide des demandes de déplacement ou de dispense de service,
– préavise les demandes de changement d'incorporation,
– accorde les congés pour séjour à l'étranger de plus de 12 mois,
– traite principalement les livrets de service lors d'annulation de congés pour l'étranger, d'établissement de duplicata de livret de service et de décisions des commissions de visite sanitaire,
– collabore à l'organisation des tirs obligatoires,
– organise et dirige l'inspection de libération des obligations militaires,
– exerce le pouvoir disciplinaire (sanction défauts/exécution peines).

11.2.1 Priorités, activités et événements

A. Information aux conscrits

Les séances d'information traditionnelles de 1 heure et demi ont laissé la place aux nouvelles journées d'information cantonales prévues par la nouvelle organisation du Recrutement XXI.

Trente-cinq journées ont été organisées tout au long de l'année, fréquentées par 1662 conscrits. Cette journée d'information a pour but d'apporter toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement des journées de recrutement et à une réflexion des conscrits sur les choix d'affectation offerts.

B. Recrutement

Pour la première fois, l'ensemble des journées de recrutement s'est déroulé dans le cadre du Centre de recrutement de Lausanne. Neuf sessions, réparties entre janvier et novembre, ont été fréquentées par 955 conscrits genevois, qui ont passé entre 2 et 3 jours de recrutement.

	2004	2003
Conscrits examinés (nombre absolu)	955	1291
Degré d'aptitude en %		
– aptes au service	588	*
– inaptes au service, aptes PCi	197	*
– inaptes au service	153	*
– ajournés à une année ultérieure	17	*

* Données non transmises par le CREC Lausanne à la date de la rédaction.

C. Service militaire sans arme

Peuvent demander à servir sans arme les conscrits, recrues et militaires incorporés qui – se fondant sur des valeurs éthiques fondamentales – déclarent ne pouvoir concilier le service militaire armé avec les exigences de leur conscience.

La commission ad hoc a examiné 4 (14 en 2003) requêtes, en a accepté 2, transmis 1 au Service sanitaire de l'Armée et enregistré le retrait de 1 requête.

D. Service civil

Dans le respect du droit fédéral, chaque conscrit a été informé de l'existence du service civil, de ses conditions d'admission et de sa mise en œuvre. A Genève, de nombreux conscrits ont démontré de l'intérêt pour le service civil, toutefois seule une minorité adresse un dossier personnel à l'Organe central du service civil.

E. Révision des décisions médicales

Les recrues qui ont un problème de santé entre la journée de recrutement et le début de l'école de recrues ou qui sont licenciées avant la fin de l'ER doivent se représenter devant des médecins. Depuis 2003, de nombreuses recrues déclarées inaptes au service militaire sont déclarées apte à la protection civile.

		2004	2003
Cas examinés		151	293
– aptes au service	- mil	15	3
	- PCi	49	128
– inaptes au service		81	138
– à revoir		6	24

F. Inspection de libération

Ont été libérés en automne 2004 quatre classes d'âge (1965 à 1968). Cette reddition de l'équipement s'est déroulée sur quatre journées et concernait 2'682 hommes.

Tous les libérés étaient conviés à la traditionnelle cérémonie, présidée par la Conseillère d'Etat chargée du département, le mardi 26 octobre 2004.

Date	Classe d'âge	Effectif militaires libérés
Mardi 12.10	1965	680
Jeudi 14.10	1966	678
Mardi 19.10	1967	631
Jeudi 21.10	1968	693
TOTAL libérés en 2004		2'682

G. Tirs obligatoires

Organisés par 14 sociétés dans les 6 stands du canton entre le 17 avril et le 31 août.

Fréquentation des stands

Stands	Fass		Pistolet 25 m		Pistolet 50 m	
	2004	**2003**	**2004**	**2003**	**2004**	**2003**
Bernex	3'234	4'985	232	942	2	1
Veyrier	939	1'341	–	–	–	–
Versoix	1'017	1'254	92	113	–	–
Laconnex	656	878	–	–	–	–
Jussy	303	458	–	–	15	10
St-Georges	104	112	58	56	8	11
Total	**6'253**	**9'028**	**382**	**1'111**	**25**	**22**

La Confédération a pris en charge la cotisation des tireurs astreints.

	Nombre tireurs	
	2004	2003
– Programme obligatoire 300 m	6'253	9'028
– Tireurs «restés» (n'ayant pas obtenu le minimum de points requis)	33	14
– Programme fédéral au pistolet	407	1'133
– Tir en campagne 300 m	692	1'316
– Tir en campagne pistolet	354	1'053
– Jeunes tireurs instruits (fusil)	249	298
– Tir pour retardataires	180	200

H. Pouvoir disciplinaire

Sanctions infligées en vertu du Code pénal militaire (défauts au tir obligatoire) ou de l'ordonnance sur les contrôles militaires (astreinte aux déclarations).

La révision du Code pénal militaire attribuant au canton de domicile la compétence de sanctionner les défauts aux tirs hors du service, ont entraîné un accroissement sensible des prononcés disciplinaires passant de 1'137 en 2003 à 1'344 en 2004.

2 recours (soit 0,14% des décisions) ont été transmis à l'autorité compétente (6 en 2003) pour statuer: tous ont été rejetés.

Le total des jours d'arrêts militaires a été de 27 journées concernant 6 militaires. La plupart de ces arrêts ont été notifiés par d'autres cantons et surtout par des commandants d'écoles ou d'unités. Depuis le 1er mars 2004, les arrêts militaires sont subis à la Maison d'arrêts de Villars en remplacement du local d'arrêts militaires au poste de police du Bourg-de-Four.

I. Dépôt de sécurité

Au cours de l'année, 20 dépôts de sécurité de l'arme personnelle (12 en 2003) ont été signifiés à des militaires résidant dans le canton. En général ces dépôts résultent d'une intervention de la police.

J. Congés pour l'étranger

Tout séjour de plus d'une année nécessite une demande de congé auprès des autorités militaires cantonales. En 2004, nous avons traité 290 demandes (320 en 2003).

K. Services d'instruction des formations attribuées

– bat chars 17
du 12 au 31 janvier 2004 (garde d'ambassades)
– gr art 41
du 12 au 30 avril 2004 (garde d'ambassades)
– bat sap chars 1
du 22 nov. au 10 déc. 2004 (garde d'ambassades)
– gr eg L DCA 1
du 9 au 27 février 2004 (cours de tir)
– bat ondi 16
du 19 avril au 7 mai 2004 (cours d'introduction)

L. Ecoles de recrues

Périodes

ER printemps	15 mars au 6 août 2004
ER été	5 juillet au 26 novembre 2004
ER automne	1er nov. 2004 au 15 avril 2005

M. Déplacements et reports de service

Avec la réforme de l'Armée au 1er janvier 2004 (Armée XXI), les procédures en matière de demande de dispense et de déplacement de service ont été révisées.

Une responsabilité accrue a été conférée aux cantons qui centralisent toutes les demandes des conscrits, recrues, soldats, sous-officiers, et dans une certaine mesure, des officiers subalternes domiciliés dans le canton.

1. Nombre de déplacements de service

	2004	2003
Dispenses SIF	1231	*
Dispenses ER à J1	389	*
Dispenses ER cadres à J1	49	*
Dispenses SIF sof/of sub à J1	178	*

* Pas de chiffre disponible, modification des procédures au 1er janvier 2004.

2. Motifs des déplacements de service (SIF)

	2004	2003
Professionnel	370	*
Perfectionnement professionnel	61	*
Etudes	391	*
Apprentissage	20	*
Certificat médical	126	*
Séjour à l'étranger	48	*
Autres	215	*

* Pas de chiffre disponible, modification des procédures au 1er janvier 2004.

3. Opérations administratives

	2004	2003
Transmission dossier à J1	781	*
Transmission à GRPA, instr et support	88	*
Transmission à GRASAN	127	*
Dossier retourné	171	*
Demandes tardives	116	*
Demande de rapport	135	*
Etablissement de duplicata	104	*
Changement de nom	25	*
Recherche d'adresse	660	*

* Pas de chiffre disponible, modification des procédures au 1er janvier 2004.

11.3 Service de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Mission

Le service assujettit à la taxe d'exemption les citoyens âgés de 20 à 30 ans qui n'accomplissent pas ou que partiellement leurs obligations militaires ou le service civil sous forme de service personnel; il notifie les décisions de taxation ou d'exonération et perçoit les taxes, émoluments, frais administratifs et amendes (y.c. celles infligées par le commandant d'arrondissement) en recourant au besoin à une procédure contentieuse. Il tient la comptabilité de l'ensemble de l'administration militaire.

11.4.1 Statistiques

	2004	*2003*
Production		
Production brute (en F)	19'440'171	*11'282'700*
Nombre de décisions de taxation notifiées	51'659	*29'599*
Nombre d'exonérations accordées (notamment: doubles nationaux suisses et français, invalides au bénéfice d'une seule rente AI ou SUVA, militaires atteints dans leur santé par l'accomplissement d'un service, citoyens exemptés en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'armée et l'administration militaire)	7'940	*8'316*
Réclamations	517	*592*
Recours transmis au tribunal administratif	7	*5*
Perception		
Perception brute (en F)	15'335'758	*10'133'413*
Part dévolue au canton au titre de commission de perception (=20%)	3'038'459	*1'998'662*
Montant budgeté à ce titre	2'200'000	*2'100'000*
Budget réalisé à	138,11%	*95,17%*
Remboursements de taxes (montants en F) (remplacement de services antérieurement manqués)	144'525	*140'105*
Remises de taxes (dont le paiement aurait pu avoir des conséquences excessivement dures pour l'assujetti)		
– nombre	363	*177*
– montant (F)	72'179	*47'529*
Autres dégrèvements: (montants en F)		
– actes de défaut de biens	530'902	*623'151*
– taxes prescrites	62'297	*52'932*
Recouvrement		
– sommations	10'488	*6'628*
– derniers avertissements	6'275	*3'232*
– procédures à l'office des poursuites et faillites	2'133	*2'104*

11.4 Arsenal et place d'armes

Mission

L'arsenal assure la disponibilité des biens destinés aux troupes mobilisant dans le canton pour l'instruction et l'engagement ainsi que le soutien de la troupe pendant le service d'instruction, le service d'appui et après la mobilisation.

Il gère l'infrastructure de la place d'armes. Il organise la confection à domicile d'équipements militaires.

Activités

	2004	2003
Heures effectuées	70'497	74'965
Absences	9'526	14'248
Formation	1'400	2'546

Processus

	2004	2003
Direction	3'268	10'309
Gestion du matériel	16'098	12'374
Maintenance	4'513	4'976
Infrastructure	13'913	17'637
Support	**6'045**	7'025

Le tableau des activités appelle les commentaires suivants:

- Le total d'heures comprend les heures des collaborateurs et des militaires engagés au profit de l'arsenal.
- Les heures effectuées par les militaires s'élèvent à 16'528 et se réfèrent principalement à des travaux au profit de la troupe, des engagements subsidiaires des libérations (4 classes d'âge) et de l'infrastructure de la place d'armes.
- La diminution des «heures effectuées» est due au non remplacement de cinq collaborateurs suite à leur départ et transfert dans d'autres services cantonaux.
- La possibilité de former des apprentis au sein de la filiale genevoise, n'est plus accordée par la direction de la région Léman.
- La réduction du nombre d'heures effectuées par la direction est due à la suppression du poste de directeur-adjoint et à la centralisation des chefs de processus à Bière (direction de la région).

11.4.2 Statistiques

	2004	**2003**
Place d'armes : jours d'occupation	365	349
nuitées	55'000	134'980
Confection à domicile, montant (F)	1'332	48'132
Remboursement par la Confédération	98,36%	74,31%

- Les dépenses pour la confection à domicile représentent la part des travaux effectués par les ateliers de sellerie.
- Dès l'introduction de la régionalisation (filiale fédérale de la région Léman) au 1er janvier 2004, le taux de remboursement de la Confédération est de 98,36%

11.5 Corps de musique cantonaux

Mission

Prendre part aux services officiels conformément à l'art. 2 du règlement du Conseil d'Etat fixant le statut des corps de musique d'Elite et de Landwehr (G 1 25.03).

11.5.1 Priorités, activités et événements

A. Corps de musique d'Elite

Effectif au 31.12.2004 : 43 (fanfare 32 + batterie 8 + divers 3)

Le corps de musique d'Elite – fanfare – a pris part à 8 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 4 services officiels, avec un taux de participation de 95%.

L'Elite s'est rendue à Lamoura/France le 2 octobre 2004.

B. Corps de musique de Landwehr

Effectif au 31.12.2004 : 75 (harmonie 57 + batterie 13 + divers 5)

Le corps de musique de Landwehr – harmonie – a quant à lui prêté son concours à 10 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 3 services officiels, avec un taux de participation de 85%.

La Landwehr s'est rendue du 9 au 12 septembre 2004 au Luxembourg.

Thèmes d'actualité

• Présidence et direction de l'administration

A. Visite au bataillon de chars 17

Le bataillon de chars 17 a accompli son service d'instruction des formations (cours) en appui subsidiaire de sûreté dans le cadre de l'opération Amba Centro du 12 au 30 janvier 2004. Il a été engagé à Berne, Genève et Zurich sous le commandement du lieutenant-colonel EMG Jacquinet.

La présidente du département a pris part le lundi 12 janvier 2004, sur la place d'armes de Bure, à la première prise de l'étendard d'Armée XXI.

B. Cérémonies de promotion, visite protocolaire

La présidente du département a reçu à déjeuner les commandants des formations (bataillons et groupes) attribuées au canton de Genève, suite à l'organisation Armée XXI. A cette occasion, elle a également pris congé des commandants des formations cantonales (régiments et bataillons) dissoutes au 31 décembre 2003.

C. Engagement subsidiaire de sûreté de l'armée à Genève

Le 7 décembre 2001, le Conseil fédéral a décidé de mettre à disposition des cantons de Berne, Zürich et Genève des formations de l'armée pour renforcer la sécurité des représentations diplomatiques; ce sont tout d'abord des militaires professionnels du corps des gardes de fortification qui ont été engagés sous l'autorité de l'état-major de conduite de l'armée.

La prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères a été approuvée par les Chambres fédérales pour la période du 1er juillet 2004 au 31 décembre 2007 au plus tard.

L'opération AMBA CENTRO a débuté à Genève le 3 avril 2003 sous la responsabilité de la division territoriale 1. Ce sont 5345 militaires appartenant à 26 formations de l'infanterie, des troupes blindées, de l'artillerie, du génie, de défense contre avions et de la sécurité militaire qui se sont succédées ainsi à Genève du 15 janvier 2004 au 13 janvier 2005 :

15.01.-29.01.04	cp chars 17/2	197
29.01.-12.02.04	Inf Kp 61/4	197
12.02.-26.02.04	Pz Gren Kp 13/4	213
26.02.-04.03.04	Pzj Kp 11/2	111
04.03.-18.03.04	cp car 1/1	227
18.03.-01.04.04	Bttr art 1/2	197
01.04.-15.04.04	L Flab Lwf Bttr 2/9	210
15.04.-29.04.04	Bttr art 41/4	203
29.04.-13.05.04	Geb Inf Kp 29/3	202
13.05.-27.05.04	Art Bttr 16/3	211
27.05.-10.06.04	Geb S Kp 6/2	195
10.06.-24.06.04	Aufkl Kp 7/2	202
24.06.-08.07.04	Pz Sap Kp 11/2	202
08.07.-22.07.04	Aufkl Kp 4/1	205
22.07.-05.08.04	L Flab Lwf Bttr 14/2	219
05.08.-19.08.04	Cp chass chars 2/2	216
19.08.-02.09.04	Cp gren chars 18/1	200
02.09.-16.09.04	Inf Kp 11/3	214
16.09.-30.09.04	Inf Kp 65/2	210
30.09.-14.10.04	Aufkl Kp 5/1	218
14.10.-28.10.04	L Flab Lwf Bttr 7/2	219
28.10.-11.11.04	Cp chass chars 1/2	218
11.11.-25.11.04	L Flab Lwf Bttr 6/1	220
22.11.-09.12.04	Cp sap chars 1/2	219
09.12.-23.12.04	cp MP Gren 1/2	210
23.12.-13.01.05	Séc mil + dét gren PM	210

Le 31 décembre 2004, Mme Martine Brunschwig Graf, accompagnée du divisionnaire Jean-François Corminbœuf, commandant de la Région territoriale 1, a rendu visite aux militaires de la sécurité militaire en service à Noël et à la St-Sylvestre, leur remettant un cadeau souvenir au nom de l'autorité militaire genevoise.

D. Préparatifs de mobilisation de guerre

Avec la réforme de l'armée, l'organisation de la mobilisation a été remplacée par le système de la disponibilité. De ce fait, il n'est plus nécessaire de maintenir une organisation communale pour la diffusion des ordres de mobilisation; seules les fonctions de préposé au cantonnement sont encore nécessaires dans les cantons et les communes.

• Service de l'arrondissement

Le service a poursuivi les travaux de mise en œuvre d'Armée XXI.

Des échanges réguliers d'information avec le nouveau centre de recrutement 1 à Lausanne et avec les responsables de la PCi cantonale, dont les effectifs seront recrutés lors des mêmes journées de recrutement, ont eu lieu tout au long de l'année.

• Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Dès 2004, le taux de la taxe d'exemption est élevé d'un point; il passe de 2 à 3% du revenu imposable et une somme minimum de F 200.- est perçue. Cette augmentation se fonde sur l'égalité de traitement puisque dans l'Armée XXI, les militaires devront effectuer plus ou moins le même nombre de jours de service que dans l'Armée-95, mais dans un temps nettement plus court, soit entre 20 et 30 ans. Cela entraîne une diminution de la durée d'assujettissement à la taxe d'exemption pour les soldats, appointés et sous-officiers, puisque ces catégories de militaires seront désormais libérées à 30 ans (pour autant que leurs obligations personnelles aient été accomplies).

Chaque jour de service accompli permet une diminution de la taxe d'exemption; cette diminution était de 10% par jour de service, elle sera désormais de 4%. Cette modification se fonde également sur le principe d'égalité de traitement. En effet, chaque militaire doit accomplir au moins 260 jours de service sur une durée de 11 ans (20 à 30 ans) ce qui représente environ 25 jours par an, d'où la diminution de la taxe de 4% par jour.

La révision de la loi aligne les procédures de taxation et de perception sur celles appliquées à l'impôt fédéral direct et aux impôts cantonaux. Cette adaptation est nécessitée par l'adoption en 2003, par tous les cantons, de la taxation annuelle avec imposition sur la base du revenu acquis pour ces 2 types d'impôts.

La poursuite de l'activité de la cellule chargée de la gestion et du rachat des actes de défaut de biens a permis l'encaissement de F 85'143.

L'effort particulier – visant notamment à ne pas mettre aux poursuites les assujettis toujours plus nombreux se trouvant dans une situation financière précaire en raison du contexte conjoncturel actuel – a été activement maintenu, portant notamment sur l'intensification et la simplification des procédures entre le service de la taxe d'exemption et un certain nombre d'instances sociales et caritatives (OCPA, service du Tuteur général et du Patronage, Hospice général, Fondation Phenix, Caritas, le CARE, l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants, etc…).

• Arsenal et place d'armes

Appui logistique aux troupes engagées dans la garde des ambassades et celles faisant service sur la place d'armes de Genève (écoles et cours).

Le 25 août 2004, le Conseil d'Etat a approuvé le texte de la convention conclue entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant l'intégration de l'arsenal cantonal et de la place d'armes de Genève dans l'entité «Arsenaux et places d'armes de la Région Léman».

En raison du nouveau concept de la subsistance des militaires, le contrat avec le cantinier de la caserne a été résilié pour le 31 décembre 2004, l'exploitation des cantines étant désormais de la responsabilité du chef du centre de subsistance placé sous l'autorité du commandant de la place d'armes.

Transformations structurelles d'une partie du dépôt de Meyrin au profit des missions subsidiaires de l'armée et adaptation du dépôt d'Aire-la-Ville pour accueillir l'ensemble du matériel de 2 bataillons d'aide en cas de catastrophe.

Le personnel a également été engagé au profit de la région Léman, sur les sites de Bière, Chamblon et Moudon, pour assurer l'équipement des écoles de recrues et la libération de 4 classes d'âge.

12. GRAND CONSEIL

12.1 Grand Conseil

Activités

Au cours de la troisième année de la 55e législature, le Grand Conseil a tenu 81 séances plénières représentant 182 heures de séances :

	2003	**2004**
Séances	77	81
Heures de séances	178	182

Si, depuis une vingtaine d'années, on assiste à un accroissement constant des heures de séances du Grand Conseil, il faut rappeler que l'année 2004 a été exceptionnelle puisqu'elle a connu deux débats pour l'adoption des budgets 2004 et 2005. Alors qu'en temps normal le débat budgétaire se déroule sur une journée (soit environ 12 heures de débats), c'est plus de 40 heures qui ont été consacrées à ces deux budgets en 2004.

Au cours de l'année 2004, le Grand Conseil a traité 1'048 objets (1'014 en 2003), dont :

	2003	**2004**
Initiatives populaires	7	4
Projets de lois	403	489
Motions	134	111
Résolutions	13	20
Pétitions	86	103
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	58	59
Interpellations	4	6
Interpellations urgentes	199	–
Interpellations urgentes écrites	18	95
Rapports de la Commission de grâce	23	38
Elections	37	70
Divers	32	53

Les «divers» comprennent entre autres les prestations de serment et les questions écrites.

En 2004, 8 recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

	2003	**2004**
Recours déposés	6	8
Traités (y compris recours déposés l'année précédente)	7	8
Retirés	1	0
Recours pendants devant les tribunaux	3	3

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01).

Evénements importants

L'année 2004 a été malheureusement endeuillée par la disparition de Madame Alexandra Gobet Winiger, députée au Grand Conseil, dont les obsèques ont eu lieu le 28 septembre à la cathédrale Saint-Pierre.

Les événements traditionnels, tels que la sortie des députés dans la commune de Lutry, lieu d'origine de Monsieur le Président Pascal Pétroz, ainsi que la rencontre entre les autorités genevoises et la communauté internationale ont connu leur habituel succès. Les représentants de la Genève internationale, réunis début novembre au Bâtiment des Forces Motrices, sous le signe de l'année internationale du riz, ont pu une nouvelle fois consolider leurs liens avec les membres des institutions de notre République.

Modifications dans la méthode de travail

Dans la perspective de constamment améliorer le fonctionnement du Parlement, il est important de souligner qu'en 2004 deux modifications sont rentrées en vigueur, à savoir :

- La suppression des interpellations urgentes orales ;
- La suppression de la procédure de préconsultation des projets de lois, désormais directement renvoyés en commission.

D'autre part, plusieurs projets de lois sont à l'étude au sein de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, afin de pouvoir gérer plus efficacement la masse de travail de plus en plus importante en quantité et en complexité.

Le renforcement des bonnes relations avec le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire a été poursuivi à tous les niveaux, notamment par des contacts directs réguliers.

12.2 Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 23 commissions permanentes et 2 commissions permanentes entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation).

Par ailleurs, une commission ad hoc sur le personnel de l'Etat a été instituée, ce qui porte le nombre total de commissions à 26.

Activités

En 2004, les commissions permanentes ont siégé 679 fois. On peut préciser que les commissions se réunissent habituellement deux heures par semaine. En revanche, compte tenu de la procédure budgétaire particulière de 2004, la commission des finances a été amenée à siéger plus fréquemment, parfois des journées entières.

2003	2004
727	679

Il est également à souligner la création de plus en plus fréquente de sous-commissions chargées de dossiers particuliers afin de soulager le travail de la commission. D'autre part, de nombreux nouveaux défis sont à relever découlant de la nécessité d'une plus grande coordination intercantonale et du nombre croissant des séances intercantonales relatives notamment aux HES ou à la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention des Conventions) (RS 131.11).

Le Grand Conseil a poursuivi son soutien aux commissions, notamment par la nomination d'un troisième secrétaire scientifique, spécialement affecté aux commissions de réexamen en matière de naturalisation, des visiteurs officiels, de grâce et de contrôle de la fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. Pour rappel, les commissions des finances et de contrôle de gestion bénéficient déjà de l'appui d'un secrétaire scientifique.

La commission de grâce a étudié 60 recours en grâce dont 38 traités par le Grand Conseil, soit :

Recours examinés par la commission	60
Recours examinés par le Grand Conseil	38
Recours de la compétence de la commission	22
Amendes	23
Peines privatives de liberté	37
Admis en totalité	18
Admis en partie	–
Rejetés	34
Ajournement temporaire de l'exécution	8

12.3 Direction des services du Grand Conseil

12.3.1 Service du Grand Conseil

Mission

Responsable du soutien administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil assure notamment le secrétariat du Grand Conseil, de la Présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Le Service du Grand Conseil, détaché de la Chancellerie depuis fin 1997, dépend exclusivement du Bureau du Grand Conseil.

Plusieurs défis ont été lancés en 2004 :

- Le renforcement du soutien au travail des commissions parlementaires ;
- La restructuration du flux de distribution des textes législatifs pour une plus grande efficience de sa production, entraînant une diminution des coûts ;
- L'étude du projet WIFI ;
- Le perfectionnement du moteur de recherche du site du Mémorial ainsi que les divers services qui y sont rattachés ;
- Un processus de production facilité de la version papier du Mémorial ;
- Les travaux préparatoires pour un système informatisé de gestion de la documentation des commissions et des archives du Grand Conseil, conformément à la Loi sur les Archives publiques ;
- L'élaboration d'avis de droit, de règlements et de manuels de procédure ;
- La création d'un site Intranet pour une meilleure communication au sein du service.

Par le professionnalisme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Objectifs

Les volontés d'action pour 2005 se répartissent principalement entre les points suivants :

- Gestion de tous les défis relatifs aux élections du Grand Conseil de 2005 ;
- Organisation des prestations de serment du Grand Conseil et du Conseil d'Etat ;
- Election des juges au Tribunal des Prud'hommes ;
- Lancement des appels d'offre pour le renouvellement du matériel informatique mis à la disposition des députés et pour l'impression du Mémorial ;
- Elaboration d'un vade-mecum à l'intention des députés ;
- Développement des sites Internet et Intranet du Service du Grand Conseil pour encore plus de services ;
- Développement du Mémorial sur CD-ROM ;
- Implémentation d'un système de documentation et d'archivage performant ;
- Internalisation de la gestion de la comptabilité du Grand Conseil et de son service.

12.3.2 Mémorial du Grand Conseil

Mission

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

Le Mémorial de cette troisième année de la 55e législature comprend quelque 12'000 pages. Il a été imprimé à 400 exemplaires.

	2003	**2004**
Editions du Mémorial	25	25
Pages	12'546	12'000

Le site du Mémorial sur Internet comprend aujourd'hui la retranscription fidèle de près de 12 ans de débats parlementaires.

Grâce au perfectionnement constant de son moteur de recherche, n'importe quel objet, traité au cours de plus de 700 séances du parlement depuis le 14 janvier 1993, peut être retrouvé très rapidement. La recherche combinée s'effectue selon les critères suivants : mots du texte, mots du titre, auteur-e-s, intervenant-e-s, année, type d'objet, numéro d'objet, législature. La qualité de cet outil de travail est reconnue par tous, ainsi que le démontrent les milliers de connections que ce site reçoit chaque mois.

Des sujets tels que le Stade de Genève ou la Banque cantonale de Genève ont été traités dans plusieurs séances du Grand Conseil et sous des numéros d'objets différents. Des dossiers thématiques ont donc été constitués. Ils regroupent les liens vers tous les objets relatifs à un même thème, traités en séance plénière au cours de ces 12 dernières années.

Objectifs

Dès le début 2005, une étude pour la production d'un CD-ROM contenant les débats des trois dernières législatures du Grand Conseil (janvier 1993 à octobre 2005) sera lancée. L'amélioration constante des services offerts par le site Internet du Mémorial reste également une priorité.

13. COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2004

13.1 Informations générales

13.1.1 Gestion et Organisation

Le Pouvoir judiciaire est l'un des trois pouvoirs de l'Etat. Séparé des pouvoirs législatif et exécutif, il réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours), soit au total 36 juridictions civiles, pénales et administratives.

13.1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 10 présidents de juridictions et de 2 fonctionnaires élues, elle est assistée du secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un Président de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette même modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Force est toutefois de constater qu'en 2004, ce dialogue n'a eu lieu ni lors de l'élaboration de la version d'avril 2004 du projet de budget 2004, ni lors de l'élaboration du projet de budget 2005. C'est donc le Grand Conseil qui a tranché et malgré la bienveillante attention des députés de la Commission des finances, qui ont auditionné la délégation du Pouvoir judiciaire emmenée par le Procureur général, c'est finalement, pour les deux exercices, les versions du Conseil d'Etat qui ont été adoptées. Ainsi, après avoir connu une évolution significative en 2003, l'adaptation des moyens dont la Justice doit disposer pour faire face à l'augmentation des besoins et remplir sa mission, s'est ralentie en 2004 et a été stoppée net en 2005, en raison de la crise des finances publiques.

Ce blocage des effectifs est source de préoccupations pour la Commission de gestion qui avait demandé, en raison de l'augmentation de la population et du volume des affaires, à être mise au bénéfice d'une exception comparable à celle dont a bénéficié le département de l'Instruction publique.

En 2004, la Commission de gestion a donné son aval de principe à la nouvelle politique en matière de ressources humaines proposée par le secrétariat général. Elle a adopté un document intitulé «Politique de sécurité et d'usage des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire», ainsi que quatre directives sur la sécurité et l'usage des ressources informatiques mises à disposition du Pouvoir judiciaire. Elle a également adopté et transmis au Conseil d'Etat un projet de modification du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile, un projet de modification du règlement de l'assistance juridique, ainsi que deux projets de modifications de la loi sur la juridiction des Prud'hommes.

Comme annoncé dans le compte rendu d'activité 2003, des indicateurs qualitatifs, en relation avec la durée des procédures, ont été développés en 2004. Ils font l'objet d'un nouveau chapitre de la 2e partie du présent rapport, consacrée aux activités des juridictions (cf. 13.2.3 ci-dessous).

13.1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire sont élus tous les six ans. Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

La modification du 14 novembre 2002 de la loi sur l'organisation judiciaire créant le Tribunal cantonal des assurances sociales – TCAS – (cf. titre XIV, 1re partie, articles 56T à W) avait permis l'entrée en fonction de cette nouvelle juridiction le 1er août 2003, composée de 6 magistrates, dont 2 à mi-charge, 5 magistrats suppléants et 16 juges assesseurs, 8 représentant les associations d'employeurs et 8, les associations de salariés. Par arrêt du 27 janvier 2004, le Tribunal fédéral a annulé l'élection des 16 juges assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales conduisant le Grand Conseil à adopter une disposition transitoire urgente permettant à 3 juges de statuer sans assesseurs dans l'attente de la modification de la LOJ. Cette modification est entrée en vigueur le 25 décembre 2004; l'élection des nouveaux juges assesseurs est prévue pour le 5 juin 2005.

Enfin, par une modification de l'article 12, lettre a LOJ, adoptée le 24 octobre 2003 et entrée en vigueur le 30 décembre 2003, le Tribunal de la jeunesse est passé de 2 à 3 juges de carrière. Une magistrate supplémentaire est entrée en fonction le 18 octobre 2004.

Ces diverses modifications ont conduit à faire passer le nombre de magistrats de carrière à 86, dont 6 à mi-charge. Toutefois, au 31 décembre 2004, un poste était vacant au Parquet.

Les juges de la juridiction des Prud'hommes sont élus séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des Prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1er mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des Prud'hommes, 434 juges ont été élus pour la législature 2000-2006 (cf. 13.1.1.2.3 ci-dessous).

13.1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 85 magistrates et magistrats, dont 6 à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2004, on comptait 45 femmes, lesquelles représentaient 52,9% de cette catégorie de magistrats.

	2002	2003	2004
Parti radical	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s soit 17,9%	15 magistrat-e-s soit 17,4%
Parti socialiste	18 magistrat-e-s soit 24%	20 magistrat-e-s* soit 23,8%	20 magistrat-e-s* soit 23,3%
Parti libéral	17 magistrat-e-s soit 22,7%	19 magistrat-e-s soit 22,6%	18 magistrat-e-s soit 20,9%
Parti démocrate chrétien	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s° soit 17,9%	15 magistrat-e-s° soit 17,4%
Les Verts	8 magistrat-e-s* soit 10,7%	9 magistrat-e-s* soit 10,7%	9 magistrat-e-s* soit 10,5%
Alliance de gauche	4 magistrat-e-s* soit 5,3%	6 magistrat-e-s° soit 7,1%	7 magistrat-e-s° soit 8,1%
Union démocratique du centre			1 magistrat soit 1,2%
Charge vacante			1 magistrat soit 1,2%
Total des magistrat-e-s	**75 magistrat-e-s****	**84 magistrat-e-s*****	**86 magistrat-e-s*****

° dont une à demi-charge
* dont deux à demi-charge
** dont quatre à demi-charge
*** dont six à demi-charge

13.1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2004, on comptait 133 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 57 juges suppléants et 69 juges assesseurs et assesseurs suppléants.

Les 16 juges assesseurs du Tribunal cantonal des assurances, dont l'élection a été invalidée par le Tribunal fédéral le 24 janvier 2004, ne sont pas pris en compte; à la même échéance, il y a également 3 postes de juges assesseurs vacants.

Sur les 133 magistrats non de carrière, on comptait 37 femmes, lesquelles représentaient 27,8% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'Etat après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges, soit 230 juges employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ont toutefois pas pu être pourvus en début de législature et la juridiction a connu son lot de démissions et quelques décès. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2004, à 263 au total, soit 142 juges employeurs et 121 juges salariés. Les juges femmes représentent 27,75% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrats de carrière avec le nombre des avocats et avocats stagiaires, dont la Commission du barreau tient le registre cantonal.

	2002	2003	2004
Avocates et avocats	1'059	1'099	1'042
Avocates et avocats stagiaires	271	278	301
Total	**1'330**	**1'377**	**1'343**

Le nombre d'avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 19 (17 en 2003).

Au 31 décembre 2004, pour une population de 438'483 habitants, Genève comptait un magistrat de carrière pour 5'283 habitants et un avocat pour 326 habitants.

13.1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2004, les greffes des juridictions, le secrétariat général et les services centraux comptaient 313,67 postes permanents ou non, occupés par 354 personnes, dont 234 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 66,1% de l'effectif. Sur ces 354 personnes, 34,18% travaillent à temps partiel (entre 40 et 90%); 14,12% ont moins de 30 ans et 27,4% plus de 50 ans.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2002	2003	2004
Greffes			
Nombre de postes permanents :	**212,38**	**234,97**	**249,38**
– fonctionnaires	155,78	156,39	163,40
– employés	56,60	78,58	86,04
Postes non permanents :	**31,00**	**22,90**	**8,53**
– auxiliaires	31,00	22,90	7,55
– agent spécialisé	–	–	0,98
S. Gén. et services centraux			
Nombre de postes permanents :	**38,66**	**48,70**	**52,96**
– fonctionnaires	32,66	37,30	42,56
– employés	6,00	11,40	10,40
Postes non permanents :	**8,50**	**5,00**	**2,80**
– auxiliaires	8,50	4,00	1,80
– agent spécialisé	–	1,00	1,00
Total des postes permanents	**251,04**	**283,67**	**302,34**
Total des postes non permanents	**39,50**	**27,90**	**11,33**
Total	**290,54**	**311,57**	**313,67**

b) Nombre de personnes

	2002	2003	2004
Greffes			
Nombre de personnes dont :	**274**	**289**	**291**
– fonctionnaires	175	177	187
– employé-e-s	64	87	95
– auxiliaires	35	25	8
– agent spécialisé	–	–	1
S. Gén. et services centraux			
Nombre de personnes dont :	**52**	**59**	**63**
– fonctionnaires	37	41	47
– employé-e-s	6	13	13
– auxiliaires	9	4	2
– agent spécialisé	–	1	1
Total	**326**	**348**	**354**

Les augmentations d'effectifs sont consécutives à l'adoption du PL 8921 (renforcement du Tribunal de jeunesse – un juge et un greffier supplémentaires) et à la stabilisation de 15,5 postes de «faux» auxiliaires occupant des postes fixes, dont certains avaient initialement été placés par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, les contraintes budgétaires nous ont conduits, depuis plus de 15 ans, à développer une intense collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 570 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant plus de 3'600 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2002	2003	2004
Nouveaux contrats	12	22	33
Nombre de mois de travail	185	143	221

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1er janvier 2004, ce sont en réalité 46 demandeurs d'emploi, dont 15 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2004. Le total de leurs mois d'activité (221) durant cette période équivaut à 18 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

L'objectif reste d'engager cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil. Ainsi, en 2004, sept de ces demandeurs d'emploi ont pu être engagés avec un statut d'employé.

13.1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du département de justice, police et sécurité (DJPS).

13.1.2.1 Le budget de fonctionnement

13.1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice, police et sécurité.

Evolution des charges de fonctionnement

	2002	2003	* 2004
ETAT	6'903'998'248.-	7'222'849'921.-	7'461'000'000.-
DJPS	556'667'638.-	603'229'213.-	585'818'045.-
Soit % du budget de l'Etat	8,21%	8,35%	7,85%
Pouvoir judiciaire	73'620'336.-	82'000'358.-	85'019'459.-
Soit % du budget de l'Etat	1,07%	1,14%	1,14%
Soit % du budget du DJPS	13,00%	13,59%	14,51%

* chiffres provisoires

Entre 2002 et 2004, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 8,07% et celles du Pouvoir judiciaire de 15,48%.

La masse salariale des magistrats et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé de 12,63% (Fr. 50'186'961.- en 2002 ; Fr. 56'527'092.- en 2004). En francs constants, l'augmentation est de 9,89%.

S'agissant des frais variables (dépenses générales), leur augmentation est de l'ordre de Fr. 600'000.- soit 7,65% en un an. Elle concerne les frais de port et surtout le nombre, ainsi que le coût des expertises. Elle s'explique également par l'extension du «périmètre justice» et l'inflation cumulée (2,5% entre décembre 2002 et décembre 2004).

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de **1%** (1,14%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert au Pouvoir judiciaire de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué à la justice n'a que très peu augmenté depuis son accession à l'autonomie administrative en 2001 (1,09%).

13.1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

2002	2003	2004
20'065'753.-	21'610'987.-	20'817'195.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2004, sont notamment :

– la contribution des magistrats à leur caisse de pension : Fr. 997'694.- ;
– le remboursement des frais de justice : Fr. 730'720.- ;
– la facturation des imputations internes (dont plus de 81% sont des mainlevées du Tribunal de première instance) : Fr. 579'349.- ;
– le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'403'512.- ;

– le produit de la vente des pièces à conviction : Fr. 193'330.- ;
– le produit de la vente de photocopies : Fr. 389'145.-.

a) Les émoluments

	2002	2003	2004
Emoluments	12'359'438.-	12'655'908.-	13'982'071.-

L'augmentation des émoluments de 13,1% entre 2002 et 2004 est notamment consécutive à celle du volume des affaires civiles. Elle eût été supérieure de 1 ou 2 millions si le Conseil d'Etat avait adopté le projet de modification du tarif des greffes en matière civile que la Commission de gestion lui a transmis en mars 2004.

b) Les confiscations

	2002	2003	2004
Confiscations	2'157'666.-	3'528'233.-	1'754'200.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2004 s'est élevé à Fr. 1'008'794.-, dont la moitié (Fr. 504'397.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2004, environ 85 millions de francs ont été confisqués, dont près de 16 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995.

13.1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné : stabilisation des revenus et augmentation des charges, notamment liée à l'extension du «périmètre justice», le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 53'554'584.- en 2002 à Fr. 64'202'264.- en 2004, soit une augmentation de 19,88%. En francs constants, l'augmentation est de 16,96%. Le taux de couverture est ainsi de 24,49% (27,26% en 2002).

En 2004, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 146,40, soit Fr. 12,20 par mois et par habitant.

13.1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	2002	2003	* 2004
ETAT	537'095'862.-	585'527'253.-	448'000'000.-
DJPS soit % du budget de l'Etat	15'175'685.- 2,83%	14'283'826.- 2,44%	16'885'101.- 3,77%
Pouvoir judiciaire soit % du budget de l'Etat soit % du budget du DJPS	1'671'277.- 0,31% 11,01%	2'088'321.- 0,36% 14,62%	857'605.- 0,19% 5,08%

* chiffres provisoires

Après avoir successivement équipé les bâtiments de l'Instruction (Saint-Antoine), des Commissions de secours (rue Ami-Lullin) et du Palais de la justice administrative à la rue du Mont-Blanc, le Pouvoir judiciaire a connu, en 2004, une consommation normale des charges d'investissement liées à ses activités normales.

13.1.3 Etat-major du secrétariat général et direction opérationnelle

Le secrétariat général a consolidé en 2004 les structures progressivement mises en place dans le cadre de l'autonomie du Pouvoir judiciaire décidée en 2001. Dans ses rapports au Pouvoir exécutif et plus particulièrement aux services transversaux de l'Etat (finances, services généraux, ressources humaines et systèmes d'information), le Pouvoir judiciaire a pris les orientations consacrant son assise «départementale», en se dotant des structures et des outils indispensables à son autonomie de fonctionnement. Ces éléments sont commentés plus en détail dans les rubriques consacrées aux services rattachés au secrétariat général.

Ces orientations ont été soutenues par l'équipe de l'Etat-major regroupant autour du secrétaire général, les chefs de services centraux, ainsi que la chargée de communication et le directeur de l'audit interne, ces deux dernières fonctions étant nouvellement créées afin de favoriser d'une part, la communication interne et externe, et, d'autre part, d'assurer une coordination efficace des décisions, ainsi qu'une évolution maîtrisée des processus de travail.

La direction opérationnelle, composée des douze greffiers de juridiction et dirigée par le secrétaire général avec le soutien de son état-major, a renforcé son rôle d'encadrement. Elle a développé les instruments de management initiés par le groupe de travail «Rôles et responsabilités» et a poursuivi son perfectionnement grâce à des formations ciblées.

13.1.3.1 Les priorités de la démarche qualité

Les enquêtes de satisfaction initiées en 1995 et poursuivies en 1997, puis en 2001 (voir le rapport adopté par la Commission de gestion le 13 mai 2002) avaient permis de dégager trois priorités, approuvées par la Commission de gestion, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires ;
- le développement de la compétence et de la courtoisie des magistrats et des fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et sur la formation continue ;
- l'information des justiciables sur le fonctionnement des Tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

La première priorité s'est concrétisée par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs, démarche détaillée au chapitre 2.3 ci-après.

13.1.3.2 Le développement d'une culture de compétence

Issue de la seconde priorité mentionnée plus haut, la volonté de développer une culture de compétence au sein du Pouvoir judiciaire est mise en oeuvre selon trois orientations complémentaires :

a) pour les juges, un groupe de travail, composé de certains d'entre eux et du secrétaire général, a été mis sur pied dans le but d'émettre des propositions relatives à la formation continue des magistrats;
b) pour les cadres, un atelier du management permet aux greffiers de juridiction de s'exprimer régulièrement sur leurs besoins en tant que cadres dirigeants, sur leur rôle d'interface entre la direction opérationnelle et les magis-

trats de leur juridiction et sur les outils mis à leur disposition. Le but, conformément à la charte de l'encadrement, est de garantir le développement d'une politique commune de gestion au sein des juridictions;

c) pour l'ensemble des collaborateurs, un groupe de travail, le COME-J (COmpétences-METiers de la Justice), élabore un référentiel de compétences pour les métiers de la justice qui vient compléter les descriptions de poste (cahier des charges) et qui doit permettre d'améliorer:
   - le processus de recrutement, en ciblant de manière plus précise les compétences attendues;
   - l'évaluation des prestations et le développement des compétences, par une identification des lacunes et des mesures à prendre, qui reposent sur des critères d'analyse précis;
   - la gestion prévisionnelle des carrières au sein du Pouvoir judiciaire, par une mise en commun des profils de postes entre juridictions.

Ces trois orientations visent une amélioration des compétences à tous les niveaux et sont complétées localement, sur le plan de l'organisation, par des audits de fonctionnement et des audits de processus. Ces interventions commanditées par les responsables en place, débouchent généralement sur des aménagements du cadre de travail ou des rôles des collaborateurs, voire sur une meilleure maîtrise des processus de travail.

Enfin, il faut noter l'effort soutenu de formation et de perfectionnement poursuivi à tous les niveaux (cf. 13.1.4.1 et 13.1.4.3.2 ci-dessous), dont le but est de renforcer la culture de compétence par des interventions internes et externes facilitant le partage des savoirs, des savoirs-être et des savoir faire.

13.1.3.3 La communication

Dans le cadre de la dernière priorité mentionnée plus haut, la chargée de communication s'est attachée à développer, sur les plans interne et externe, une politique de communication cohérente et à dispenser une information claire sur les missions, le fonctionnement et les activités du Pouvoir judiciaire, ceci notamment par le biais du groupe de travail «Communication-information», dont elle assure la présidence. Elle organise également des conférences de presse et diffuse régulièrement des informations à caractère institutionnel aux journalistes accrédités auprès des autorités judiciaires du canton.

Composé de cadres du Pouvoir judiciaire, le groupe de travail «Communication-information» a développé des outils de communication et d'information à l'attention tant des magistrats et des collaborateurs que des justiciables et de la population en général. L'objectif est de permettre au public de mieux comprendre le fonctionnement des tribunaux genevois et, sur le plan interne, de contribuer à assurer une meilleure diffusion de l'information au sein de l'institution. Outre le développement et l'enrichissement des sites Internet et Intranet, le groupe publie régulièrement un journal interne, intitulé «Info-Palais» (trois éditions parues en 2004). Il a également développé une collection de «guides pratiques» destinés aux justiciables, comptant à ce jour sept brochures d'information, régulièrement mises à jour et rééditées. D'autres sont en préparation.

En collaboration avec le département de l'Instruction publique, plus de 80 classes de 6e primaire ont été accueillies au Palais en 2004 pour une visite, durant laquelle se déroule un procès fictif dont les élèves sont les acteurs. De plus, un film de 30 minutes, intitulé «Des gens et des juges», a été réalisé en 2002 avec l'aide technique du Centre de production audiovisuelle du DIP. Tourné au sein des juridictions pénale, civile et administrative, il est destiné tant aux élèves du Cycle d'orientation et du post-obligatoire qu'au personnel du Pouvoir judiciaire. Ce film montre qu'un fait banal (accident de la route) peut entraîner trois procédures distinctes et ouvrir trois dossiers, dont le traitement est très différent.

Procès fictif

Au cours de l'année écoulée, le Pouvoir judiciaire s'est engagé, aux côtés de l'Université et de l'Ordre des avocats, dans un projet interdisciplinaire de grande envergure. Ce procès fictif a permis au grand public de découvrir les connexions complexes qui relient de grandes disciplines, telles que la médecine, le droit ou encore la sociologie. Un site Internet (*www.proces-fictif.ch,*), ainsi qu'un long métrage et une bande annonce réalisés par le Centre de production audiovisuelle du DIP, viennent documenter cette expérience fascinante, suivie par plusieurs centaines de personnes à l'occasion d'une audience, présidée par un magistrat de carrière, qui s'est tenue dans la grande salle de la Cour de justice le 5 juin 2004. Ce procès fictif a contribué à sensibiliser le grand public à un débat de société (la génétique) et à la difficulté de rendre la justice.

13.1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

Le groupe LIPAD du Pouvoir judiciaire, institué par la Commission de gestion en janvier 2002, a veillé à l'application des procédures mises en place pour le traitement des demandes d'accès aux documents. Il s'est également penché sur l'avant-projet de loi sur la protection des données, domaine intimement lié à celui de la transparence, et a fait part de ses observations.

En 2004, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu à traiter 85 demandes (38 en 2003) qui relèvent de la LIPAD. Toutes ces demandes concernent des jugements ou décisions rendues par les tribunaux. N'est pas comptabilisée ici une demande concernant une centaine de décisions relatives au droit du bail, utilisées pour la préparation d'un séminaire. Enfin, il est à relever qu'à ce jour, aucune requête ne s'est portée sur des documents administratifs produits par l'administration centrale ou les greffes.

13.1.3.5 La commission de la documentation (CommDoc)

Pour faire face à la demande toujours croissante d'information et de documentation, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique de gestion de l'information incluant l'apport des nouvelles technologies (informatique, réseaux, multimédia, etc.). En juin 2004, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a créé, en remplacement de l'ancienne commission des bibliothèques, la commission de la documentation.

Sa mission est de définir et mettre en œuvre une politique documentaire générale, englobant notamment les secteurs bibliothèques, Intranet (PJ-Portail), archives et jurisprudence, comme autant de points d'accès à l'information.

Présidée par le directeur des systèmes d'information et réunissant des cadres et un magistrat du Pouvoir judiciaire, cette commission s'est fixée comme objectif pour 2005 :

- Développer la jurisprudence des Tribunaux genevois accessible via Internet ;
- Privilégier l'Intranet (PJ-Portail) comme outil de diffusion de l'information au sein du Pouvoir judiciaire ;
- Développer et mettre en œuvre un plan de classement unifié pour l'archivage sous forme électronique des documents administratifs des services centraux et des greffes des juridictions ;
- Assurer la conservation dans le long terme des décisions judiciaires en recourant à l'impression des minutes sur du papier spécial pour l'archivage.

13.1.4 Activités des services centraux

13.1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit près de 400 personnes, si l'on compte les personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi ou le RMCAS, les six apprentis et la vingtaine d'avocats stagiaires, dont les stages durent six mois. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financier des dossiers de l'ensemble des magistrats du Pouvoir judiciaire, soit quelque 550 personnes, si l'on inclut les juges prud'hommes.

Le service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne, de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

En 2004, sur proposition du groupe de travail Sécurité, composé de magistrats et de fonctionnaires, un programme d'actions, destiné à mieux gérer la violence et l'agressivité en milieu judiciaire, a été lancé. Ce programme se compose d'un cycle de conférences publiques et d'une formation approfondie de 4 jours donnée par des spécialistes expérimentés. La satisfaction constatée à l'issue de la première formation souligne l'importance de cette démarche qui vise à soutenir les personnes concernées dans l'accomplissement de leur mission.

Dans un souci de former les nouvelles et nouveaux cadres dès leur entrée en fonction, ou même en prévision d'une promotion, deux séminaires de développement des compétences managériales et organisationnelles ont été mis en place en 2004 pour les cadres intermédiaires du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat. Vu le succès que ces séminaires ont rencontré, le service a organisé deux séminaires supplémentaires ; un pour les cadres intermédiaires qui débutera en 2005 et un ayant débuté en novembre 2004, qui s'adresse aux cadres supérieurs des juridictions et des services centraux.

Prenant le relais du groupe «encadrement», le service a poursuivi l'organisation des cours d'initiation aux procédures civile, pénale et administrative, ainsi que d'organisation judiciaire. Ces cours internes permettant de se familiariser rapidement avec le fonctionnement des diverses juridictions et du secrétariat général du Pouvoir judiciaire, sont obligatoires pour les nouveaux collaborateurs et facultatifs pour les anciens. Quatre modules de 4 cours ont été suivis par 47 collaborateurs en 2004.

Enfin, neuf nouveaux secouristes volontaires ont été formés en 2004. Ainsi, leur nombre total s'élève à 24 (dont 16 femmes). En 2004, l'équipe des premiers secours a assuré 12 interventions pour le personnel et 8 interventions diverses pour des personnes externes.

Par ces formations, la direction du Pouvoir judiciaire vise, conformément à la charte de l'encadrement, à développer une politique commune de gestion des ressources humaines et à créer des conditions de travail propices à des prestations de qualité, que seuls des collaboratrices et collaborateurs qui se sentent véritablement encadrés et soutenus sont en mesure de fournir durablement.

Statistiques des mutations

	2002	2003	2004
Engagements d'employés	22	35	20
Engagements d'auxiliaires	28	22	15
Stabilisations du statut d'auxiliaire au statut d'employé	5	26	19
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	5	8	1
Transferts Pouvoir judiciaire vers Etat ou Villle de Genève	n.d.	0	1
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	22	16	11
Démissions d'auxiliaires	0	0	1
Démissions d'employés/fonctionnaires	11	8	8
Licenciements d'auxiliaires	1	1	2
Licenciements d'employés/fonctionnaires	1	4	4
Sanctions disciplinaires	3	1	0
Plends	3,5	6	2
Retraite	2	2	2
Nominations	19	24	24
Promotions	38	35	44
Modifications du taux d'activité	22	16	22

* n.d. = non disponible

13.1.4.2 Les services financiers

En étroite collaboration avec la direction des systèmes d'information (DSI) du Pouvoir judiciaire, les services financiers ont poursuivi tout au long de l'année 2004 les tâches relatives à la préparation de la bascule de leurs deux applications comptables sur la nouvelle application de l'Etat nommée CFI (Comptabilité Financière Intégrée).

Le 16 décembre 2004, la bascule effective à la nouvelle application comptable et financière a eu lieu. Toutes les ressources des services financiers ont été mobilisées pour les tâches de contrôle afin de documenter et assurer l'exactitude des mouvements de passage entre les anciennes applications comptables et la CFI. Il s'agissait également de s'assurer du bon fonctionnement de l'interface entre l'application métier de gestion des procédures judiciaires et la nouvelle application comptable.

Durant les semaines qui ont suivi la bascule, les services financiers ont subi des problèmes d'insuffisance de performances du nouveau système informatique et ont constaté que l'application standard de la CFI ne tenait pas compte des spécificités des métiers de la justice qui exigent des collaborateurs des services financiers de nombreux contacts directs avec les justiciables et les avocats.

Au vu de ce constat, plusieurs améliorations et adaptations de l'application ont été demandées au centre de compétence de la CFI qui travaille d'arrache-pied avec l'équipe du CTI pour trouver des solutions adéquates. Il est donc

encore trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité du nouveau système comptable.

Les services financiers sont des services transversaux du Pouvoir judiciaire. La première phase de la mise en place de la CFI a touché les flux comptables et financiers en rapport avec la comptabilité de l'Etat. Cependant, pour que la nouvelle application soit efficiente du point de vue du métier de la justice, il conviendrait que la totalité des flux en rapport avec les procédures judiciaires soit traitée par la CFI.

Dans cette perspective, les juridictions seront mises à contribution pour faire évoluer et améliorer différents processus comptables ainsi que certains modes de fonctionnement.

Le planning de déploiement de la CFI dans les juridictions s'étalera tout au long de l'année 2005, par ordre de volume des flux financiers. A terme, et conformément aux recommandations de l'Inspection cantonale des finances, l'objectif est de pouvoir étendre l'utilisation des BVR (bulletin de versement référencé) à la plupart des opérations financières du Pouvoir judiciaire.

Système de Contrôle Interne (SCI)

L'implantation de l'application CFI au Pouvoir judiciaire permettra à ce dernier de revoir les relations entre les services financiers et les différentes juridictions afin d'améliorer l'ensemble de règles d'organisation et de fonctionnement qui ont pour but :

- d'optimiser le service au public, la qualité des prestations et
- de minimiser les risques économiques et financiers inhérents aux activités quotidiennes du Pouvoir judiciaire.

D'un point de vue financier, le système CFI est déjà organisé avec des niveaux d'approbation hiérarchisés. Pour avoir un système de contrôle interne efficace, il reste le travail de définition et de formalisation des compétences financières déléguées aux collaborateurs et membres des autorités du Pouvoir judiciaire. Ce travail exige des ressources humaines et financières supplémentaires.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2002	2003	2004
8'391	8'334	9'469

L'augmentation est de 13,62%.

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2004

	2002	2003	2004
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	438	422	434
Avances provisionnelles de procédure	369	407	424
Avances pour expertises	87	73	61
Pièces à conviction et saisies financières	1'177	1'163	* 203
Consignations de loyers	358	324	318
Reliquats de successions	78	127	207
Bénéfices d'inventaires de successions	70	97	88
Divers	178	195	187
Total	**2'755**	**2'808**	**1'922**

* Une nouvelle méthode de comptabilisation est intervenue au courant de l'année 2004. Elle explique à elle seule la diminution du nombre des comptes.

Consignations de loyers

	2002	2003	2004
Loyers	7'436	7'694	7'935
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	258	241	192
Nombre de comptes de consignations de loyers en cours	358	324	318
Consignations de loyers (en Fr. au 31.12)	12'151'800.-	10'533'067.-	11'536'796.-

La tendance à la baisse des consignations se poursuit légèrement. Elle est vraisemblablement liée à la situation de pénurie en matière de logement.

La gestion des débiteurs et le contentieux

L'effort investi depuis 2003 pour le traitement des créances commence à porter ses fruits. Un apport important viendra de la nouvelle application CFI qui comprend un module auxiliaire de traitement des débiteurs jusqu'à la relance des lettres de rappel. Toutefois, le service doit faire face aux différents cas de recouvrement de créances en fonction de la qualité des débiteurs.

Dans le cadre du déploiement de la CFI au sein des juridictions, des réflexions seront menées afin que la tâche de recouvrement des créances soit assurée par les services financiers. Ainsi, les services financiers ont dû faire face à une augmentation de plus de 45% des factures émises et ce pourcentage va encore augmenter en 2005.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2002	2003	2004
Assistance juridique	84	108	140
Cour de justice	427	249	454
Tribunal 1re instance	73	87	316
Tribunal tutélaire	901	1'106	1'270
Tribunal administratif	172	182	274
Tribunal de la jeunesse	320	289	481
Prud'hommes	8	9	15
Tribunal des baux et loyers	25	17	21
Comm. recours constructions	81	30	64
Comm. recours impôts	78	61	85
Total	**2'169**	**2'138**	**3'120**

L'augmentation est de 45,9%. Elle est révélatrice de l'augmentation des procédures et, surtout, de l'effort consenti dans le suivi financier des procédures civiles et administratives, ainsi que du recouvrement des frais d'assistance juridique et de placements des mineurs.

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	2002	2003	2004
Débiteurs comptabilisés	1'145'913.-	2'092'797.-	1'274'748.-
Débiteurs encaissés	799'827.-	2'178'731.-	1'242'924.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	40'000.-	31'087.-	44'700.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	2'651.-	30'907.-	51'015.-
Débiteurs ouverts	339'226.-	336'697.-	317'406.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	2002	2003	2004
Débiteurs comptabilisés	699'819.-	744'428.-	997'836.-
Débiteurs encaissés	695'862.-	533'720.-	874'442.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	56'000.-	188'935.-	190'159.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	50'566.-	131'228.-	173'521.-
Débiteurs ouverts	605'538.-	664'950.-	639'189.-

13.1.4.3 La direction des systèmes d'information

13.1.4.3.1 Coordination et développement des systèmes d'information

Durant l'année 2004, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la poursuite de la réalisation du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire.

Avec le passage au traitement de texte Word, l'utilisation d'un système de production assistée de documents basé sur des modèles types et l'archivage, sur notre Intranet, des décisions de justice rendues par l'ensemble des tribunaux, la phase 1 du projet i-JUGE est terminée.

A la suite de la dénonciation, en juin 2003, du contrat passé avec la société Cross Systems par le comité de pilotage, une réorientation de l'architecture technique du projet a été entreprise, en collaboration avec la direction générale du CTI et des solutions alternatives ont été trouvées.

Validées en novembre 2003 par le comité de pilotage, elles ont permis au projet de reprendre son rythme de croisière et de progressivement migrer, en 2004, vers les nouveaux modèles Word et l'archivage des minutes des juridictions suivantes :

- la Chambre d'accusation, la Chambre d'appel en matière de baux et loyers et les recours d'assistance juridique de la Cour de justice durant les mois de janvier et février,
- la Cour de justice pénale en mars,
- le Tribunal de première instance en avril,
- le Tribunal administratif en juin,
- la Cour de justice civile et le Tribunal de police en octobre,
- l'Instruction en décembre.

Ce travail de migration a été mené à bien, en collaboration avec le CTI et avec l'aide précieuse des Super-U des juridictions concernées.

La charge de travail pour terminer la phase 1 a été entièrement assumée par des ressources internes de l'Etat de Genève, démontrant ainsi la pertinence des solutions techniques mises en œuvre, notamment leur flexibilité à s'adapter à la diversité des besoins des juridictions.

La phase II du projet i-JUGE sera lancée dès janvier 2005 et concerne la modernisation de nos applications de gestion des procédures judiciaires (DM) qui sont le cœur du système d'information du Pouvoir judiciaire.

Dans un premier temps, l'année 2005 sera consacrée à mener une étude des deux progiciels de gestion des tribunaux, largement utilisés en Suisse par les cantons (TRIBUNA et JURIS). Elle permettra de déterminer si l'un d'eux, du point de vue des fonctionnalités, de l'architecture technique et de la difficulté de reprise de nos données DM (travail de migration), est une alternative crédible à un développement spécifique (réécriture de nos applications), comme prévu dans le projet de loi voté.

Notre objectif, en fonction du résultat de cette étude, est d'être en mesure de lancer d'ici fin 2005, les appels d'offre publics, en vue de mettre en œuvre la solution retenue (intégration d'un progiciel ou développement par étapes d'une solution spécifique adaptée aux besoins du PJ). L'achèvement de cette deuxième phase du projet i-JUGE est prévue pour 2008.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2004 nous a permis notamment :

- d'interfacer nos applications de gestion des procédures (DM) avec l'application de comptabilité financière intégrée de l'Etat (CFI) pour permettre de procéder automatiquement au recouvrement des émoluments et des avances de frais, via des bulletins de versement référencés (BVR) ;
- de procéder à l'adaptation de nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire, notamment pour la juridiction des Prud'hommes, le développement d'un module de gestion des jetons de présence des juges.

Quelques chiffres

	2002	2003	2004
Nombre de postes de travail	575	590	601
Nombre d'imprimantes	234	234	240
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	458'203	493'345	529'028
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	367'291	394'455	421'783

13.1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les magistrats et les collaborateurs du Pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition. Il anime également des séances de coordination et d'information pour les «Super-U».

Durant l'année 2004, ce service a effectué 17'106 interventions d'assistance et de support, (applications métiers, fonctionnement du matériel et logiciels), soit une augmentation de 2'132 (14,2%) par rapport à 2003 (14'974), ce qui correspond à une moyenne de 1'248 interventions par mois ou de 68 par jour ouvrable.

Une moyenne de 89% des interventions sont résolues directement par l'AMoA et 11% des demandes sont solutionnées par le CTI, après saisie d'un «Support BPM» ou d'un message d'«Assistance».

Formations

Différentes formations ont été organisées pour les magistrats et collaborateurs du Pouvoir judiciaire. En 2004, elles ont été dispensées à 308 utilisateurs :

Titre : Nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : **78**
Objectifs et contenu : • Présentation des outils informatiques à disposition dans les deux premières semaines dès leur arrivée ; • Familiarisation avec la culture de l'entreprise, conformément à la charte de l'encadrement du Pouvoir judiciaire ; • Sujets abordés : base de données DM (civile et pénale), Word, différents disques accessibles, sensibilisation à la messagerie, présentation du portail PJ, les ASI (formulaires d'assistance-support-information) et questions de sécurité informatique.	

Les premiers échos émanant tant de la hiérarchie que des collaborateurs sont très satisfaisants et ont permis d'améliorer la formation proposée.

Il ressort du succès de ces formations une demande croissante de la part des juridictions pour former également des «anciens» collaborateurs aux nouvelles applications disponibles. Cette formation est évolutive et s'adapte aux nouveaux outils mis à disposition du Pouvoir judiciaire.

Titre : Modèles Word	Utilisateurs formés : **50**
Objectifs et contenu : Création et utilisation des modèles depuis le PJ-Portail (intranet). 12 ateliers ont été organisés.	

Titre : Bascule d'Allin1 sur Word	Utilisateurs formés : **40**
Objectifs et contenu : La bascule sur Word, notamment concernant les sections civiles, a nécessité la mise en place d'une formation ciblée pour les magistrats et collaborateurs de la Cour.	

Titre : Considérants-type	Utilisateurs formés : **20**
Objectifs et contenu : Cours sur la création et l'utilisation de «considérants type», outils d'aide à la rédaction de décisions judiciaires.	

Titre : Cours divers	Utilisateurs formés : 1**20**
Objectifs et contenu : Globalement, de façon ponctuelle ou organisée, la formation interne a regroupé différentes formations ou mises à niveau relatives à : • la gestion d'espace du portail ; • les logiciels bureautiques Microsoft ; • l'utilisation et le classement des modèles et documents spécifiques à une juridiction ou un service.	

13.1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Durant l'année 2004, le SDJB a participé à la réflexion sur la documentation au sein du Pouvoir judiciaire et a contribué à la création du concept de pôle documentaire (POLDOC). Dans ce cadre et en collaboration avec le directeur des systèmes d'information, le SDJB, le service des archives et du patrimoine et la gestionnaire de l'information ont élaboré le nouveau mandat de la commission de la documentation, adopté par la Commission de gestion le 7 juin 2004.

A la suite du déménagement, en 2003, de la bibliothèque du Tribunal administratif (devenue depuis la bibliothèque de droit public) et du déplacement de diverses juridictions, le SDJB a mis en place, en 2004, en collaboration avec le personnel du courrier interne, un système d'acheminement des ouvrages entre les juridictions et la bibliothèque centrale permettant ainsi aux magistrats, collaborateurs, ainsi qu'aux lecteurs externes de consulter n'importe quel document de n'importe quelle juridiction du Pouvoir judiciaire.

La création de la nouvelle juridiction du Tribunal cantonal des assurances sociales à la rue du Mont-Blanc a nécessité l'aide du juriste-documentaliste du SDJB pour le démarrage et la mise en place de la documentation juridique (fichier de jurisprudence, considérants-type, modèles d'arrêt).

Le SDJB a également contribué à la publication des «Tables de concordances ATF-SJ-JdT de 2000 à 2003», que Mme A. Stalder, juge à la Cour de justice, a mises à jour. Elles ont été diffusées dans les bibliothèques du Pouvoir judiciaire, à la bibliothèque de la Faculté de droit et à la Chancellerie pour la publication dans le SIL.

La formation interne sur les outils juridiques et l'aide ponctuelle aux utilisateurs a nécessité également beaucoup de temps. Ainsi, les 2 sessions de 5 cours du printemps et d'automne ont permis à, respectivement 7 et 20 personnes de se former (ou de rafraîchir leurs connaissances) dans les domaines de la recherche en jurisprudence, législation et doctrine. A noter que le cours Swisslex a été ouvert à 5 personnes appartenant à d'autres départements.

Le SDJB a également poursuivi sa démarche pour rationaliser la gestion des périodiques et s'est doté d'un logiciel, implanté en fin d'année 2004, et qui permettra de connaître l'état exact des collections des périodiques dans chacune des juridictions.

Suite à la refonte du site du Pouvoir judiciaire, le sous-groupe Internet, animé par la bibliothécaire responsable, a pris la maîtrise du contenu du site. Il en assure la mise à jour et gère la boîte aux lettres du webmaster.

Afin de faire face au manque de place dû à l'accroissement du nombre des ouvrages de la bibliothèque centrale, une partie des anciennes collections a été déplacée durant l'été 2004 dans des locaux précédemment affectés aux ordinateurs.

Les statistiques de la bibliothèque centrale démontrent une augmentation substantielle de sa fréquentation; de 2'569 ouvrages de doctrine consultés en 2003, on passe à 3'717 en 2004, soit une augmentation de 45%.

Il en va de même pour les demandes de prêts interbibliothèques, (soit des demandes de la part de lecteurs de la bibliothèque centrale à d'autres bibliothèques, soit le contraire), où l'augmentation s'élève à 140% entre 2003 à 2004.

Pour 2005, le service s'est donné comme principal objectif de rendre opérationnelle la nouvelle gestion informatique des abonnements et de rendre les données accessibles, via le portail, à tous les magistrats et collaborateurs du Pouvoir judiciaire.

13.1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Durant l'année écoulée, le service a dû faire face à une augmentation d'environ 32% des demandes d'archives, soit 5'184 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (3'911 pour l'année 2003). Parallèlement, les nombres de transferts de documents interjuridiction et de transports d'archives (versements aux archives centrales) ont augmenté de 21% (6'194 en 2004 contre 5'108 en 2003). Cet accroissement d'activité du service est, en partie, le reflet «administratif» d'un accroissement général des affaires au sein du Pouvoir judiciaire. Il provient également d'un transfert de charge, pour raison de place, de certaines juridictions vers le service d'archives centrales.

En 2004, la politique d'échantillonnage des dossiers (environ 480 mètres linéaires d'archives traitées) et de versements aux Archives d'Etat (158 mètres linéaires) s'est poursuivie, conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives d'Etat. Celles-ci ont également collaboré activement avec le GAP à l'échantillonnage de dossiers versés par les commissions de recours rattachées au Pouvoir judiciaire en 2003. Il n'en demeure pas moins que l'accroissement du volume d'archives reste préoccupant et que les besoins en nouveaux locaux, pour les archives pénales principalement, ne cessent d'augmenter.

En août, l'archiviste du PJ a participé au Congrès international des archives, qui s'est tenu à Vienne. Organisé tous les 4 ans par le Conseil international des archives (CIA), cette réunion de professionnels a réuni près de 3'000 personnes sur quatre jours, provenant de 120 pays différents, sur le thème : archives, mémoire et savoirs.

Afin de mieux servir le public, des informations sur le fonctionnement du service des archives, ses activités et les modalités de consultation des documents judiciaires ont été mises en ligne sur le site Internet du Pouvoir judiciaire.

Enfin, la collaboration fructueuse avec les archivistes des autres départements s'est poursuivie tout au long de l'année. De nombreuses réunions ont permis d'échanger des expériences et de profiter de la mise en réseau de compétences pour résoudre des problématiques communes. Un article, coécrit avec les archivistes de départements et les Archives d'Etat, sur le mode de collaboration transversale que prône Genève, a notamment paru en mars 2005 dans une revue archivistique française.

Récupération et destruction de documents

En 2004, 34,1 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. Ce résultat est en légère diminution par rapport à 2003 (38,4 tonnes). La plus grande partie de récupération de papier provient de la poursuite de notre politique d'échantillonnage et de versements d'archives. Le GAP a ainsi, en accord avec les Archives d'Etat, poursuivi la destruction des documents sans intérêt historique.

13.1.4.3.5 La gestionnaire de l'information

L'information interne a été globalement améliorée par l'actualisation régulière des pages du PJ-Portail et par la publication fréquente de communiqués.

Un esprit de collaboration, garant d'une circulation optimale de l'information, a pu se développer grâce à la mise en place d'espaces collaboratifs virtuels et l'animation de groupes de travail thématiques.

La mise en place d'une gestion concertée des différents annuaires utilisés en interne a demandé un investissement important : la fonction annuaire devra permettre aussi bien de repérer et de joindre la personne ou le service adéquat que de maîtriser la diffusion de ces renseignements pratiques à l'extérieur du Pouvoir judiciaire.

En représentant le Pouvoir judiciaire dans des groupes de travail transversaux traitant de la diffusion de l'information, la gestionnaire de l'information a pu améliorer sensiblement l'obtention de renseignements et être à même de diffuser ceux-ci en interne dans les meilleurs délais.

13.1.4.4 Les services généraux

13.1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

L'adéquation de l'effectif et du volume des tâches a permis, en 2004, de commencer à combler le retard dans la gestion des pièces à conviction figurant dans les procédures jugées ou classées depuis plus d'une année.

Les deux ventes aux enchères des objets confisqués par le Pouvoir judiciaire, opérées pour notre compte par le service des objets trouvés, ont rapporté la somme de Fr. 193'330.-.

Cinq destructions de pièces sensibles et deux destructions de stupéfiants ont été effectuées par le SPEC à l'usine d'incinération des Cheneviers.

13.1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et d'accueil (SISA)

Intendance

Après les nombreux déménagements effectués en 2003 (9 juridictions et 6 services), le SISA a procédé à la remise à disposition de l'Etat des anciens locaux des commissions de recours en matière d'assurances sociales, en libérant les locaux sis 23, rue Ferdinand-Hodler.

Les locaux libérés par le Tribunal administratif ont été attribués au Tribunal tutélaire et la Justice de paix. Le secrétariat de l'Ordre des avocats (OdA) et la Commission du barreau se sont établis au 5, rue des Chaudronniers, permettant au Parquet de s'agrandir en reprenant les anciens locaux de l'OdA. Des locaux supplémentaires mis à disposition de la juridiction des Prud'hommes, au

27, boulevard Helvétique, ont permis de créer deux nouvelles salles de conciliation, une salle d'attente et une réception. Enfin, d'autres déménagements ponctuels ont concerné des magistrats et le déplacement d'archives dans des locaux mieux équipés.

Cette redistribution des locaux, effectuée dans un souci de rationalisation, a notamment permis de regrouper, dans le bâtiment du 7, rue des Chaudronniers, les greffes du Tribunal de police, du Tribunal des baux et loyers, de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et de l'assistance juridique, qui tous sont présidés par des magistrats du Tribunal de première instance.

Les très nombreux déménagements des années 2003 et 2004, qui ont concerné quelque 200 personnes, nécessitent le renouvellement de la signalétique des accès aux bâtiments du périmètre «vieille-ville». Il sera réalisé en 2005.

Durant tout l'automne, dans le cadre de l'introduction généralisée de la comptabilité financière intégrée (CFI), le service s'est formé à l'utilisation du site marchand de la centrale commune d'achats (CCA), laquelle est chargée de négocier, avec les fournisseurs, toutes les commandes d'achats des services de l'Etat, leur gestion et leur livraison; son module «I-store» permet de passer une commande par voie électronique auprès d'un magasin virtuel d'articles référencés, déterminés par la CCA.

Le SISA a participé activement à la mise en place, au sein des juridictions et services, d'une plate-forme de correspondants acheteurs qui établiront leur commandes propres et que le service doit approuver pour que celles-ci soient confirmées auprès de la CCA. En accord avec la cellule «qualité» de la CCA et avec l'appui du directeur de l'audit interne et de l'AMoA, la formation à l'utilisation du module I-Store à 36 collaborateurs a pu être dispensée sur place.

Cette tâche nouvelle implique un grand engagement et une disponibilité à l'égard de tous les intervenants, mais surtout l'établissement de relations conviviales avec la CCA pour faciliter le passage des réquisitions «papier» à l'électronique.

Sécurité

Pour contribuer à l'amélioration de la sécurité des personnes travaillant dans tous les bâtiments du Pouvoir judiciaire, un système de contrôle d'accès a été installé et développé sur quelque 50 portes. Actuellement, 654 badges ont été remis aux magistrats et aux collaborateurs, huissiers, avocats stagiaires, juges assesseurs, ainsi qu'à la Police, au DCS et au personnel du centre des technologies de l'information (CTI) appelé à intervenir ou à collaborer en matière d'informatique. Ce système vient d'être étendu au service des passeports et le SISA en assure le contrôle technique des entrées.

Dans ce même contexte, les équipes d'évacuation en cas de feu, réorganisées au sein des juridictions et services, ont eu l'occasion de se familiariser avec les moyens tels que extincteurs, serpillières, etc., en suivant un cours fort intéressant au Centre de la sécurité civile de Bernex.

Pour tester leur formation, deux exercices d'évacuation ont eu lieu cette année, le premier concernant le bâtiment de l'Instruction et le 2e, toutes les juridictions et services se trouvant à la rue des Chaudronniers.

Le SISA a également participé à l'élaboration d'un programme de formation pour faire face à l'agressivité et à la violence, de manière à ce que le personnel des loges notamment soit préparé à réagir de façon adéquate à des situations délicates voire critiques.

Accueil

Ce groupe, réorganisé en septembre 2004, s'occupe de l'accueil des usagers, du contrôle des entrées, de la gestion de l'économat des services centraux, de celle du parc de photocopieurs, des machines à café et des fontaines à eau, ainsi que de l'acheminement des dossiers pénaux. Il a l'appui de l'équipe permanente de sécurité qui surveille l'ensemble des bâtiments du périmètre «vieille-ville» en effectuant des rondes.

En 2004, 29'427 personnes (23'445 en 2003) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres, soit une augmentation de 25,5%.

Les photocopies

65 photocopieuses (65 en 2003) sont installées dans les locaux du Pouvoir judiciaire. En 2004, 4'458'094 photocopies (5'418'453 en 2003) ont été effectuées, soit une diminution de 17,7%. Cette évolution tient à la systématisation du recours au «recto-verso»; on rappelle qu'en 2003, une procédure hors normes avait contribué largement à l'augmentation du nombre des photocopies.

En 2004, en ajoutant les imprimantes, le Pouvoir judiciaire a employé 7'775'000 feuilles de papier A4, ce qui représente environ 29 tonnes ou 360'186 m^2 ou 1'380 terrains de tennis ou 33 terrains de football recouverts de papier.

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 389'145.- (Fr. 443'526.- en 2003), soit une diminution de 12,26%.

A noter qu'à fin 2004, le contrat de location de l'ensemble du parc a été transféré à une nouvelle entreprise, ce qui a nécessité de nombreux transferts de machines dans les juridictions.

Les visites

Le responsable du SISA anime des visites des bâtiments du Palais pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que, ponctuellement, d'autres pour des personnes extérieures au Palais (écoles de police, groupes de services publics ou d'associations, etc...).

13.1.4.4.3 Le service du courrier

Les prestations fournies par les collaborateurs du service donnent toujours satisfaction auprès des études d'avocats et notaires, des régies, des banques, des assurances et des administrations. Ces différents clients représentent environ 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de plus 300 plis distribués.

Nombre total des expéditions du Pouvoir judiciaire

	2002	2003	2004	
Nombre d'envois (LSI + Courrier A + B et colis)	345'426	357'592	384'338	+ 7%

Nombre de lettres signature (LSI) produites

	2002	2003	2004	
Distribuées par le service du courrier du PJ	59'890	69'481	75'670	+ 8.90%
Distribuées par La Poste	102'869	104'071	117'694	+13,09%
Total	**162'759**	**173'552**	**193'364**	**+11,41%**

La proportion des LSI distribués par le service, par rapport à celles remises par La Poste, passe de 58% en 2002 à 66,8% en 2003 et à 64,3% en 2004. Le montant annuel des frais de port facturés par la Poste, s'est élevé, en 2004, à Fr. 944'600.-. La valorisation de la distribution des seules LSI par le service correspond, vu l'augmentation des taris postaux et du volume traité, à une non dépense de Fr. 450'300.- (Fr. 402'000.- en 2003).

Le service a également repris, dès 2004, la restitution, une fois la procédure terminée, des chargés à destination des études d'avocats, ce qui représente la transmission de 150 dossiers par mois.

13.1.4.5 L'assistance juridique

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	2002	2003	2004
Civiles et administratives	2'548	2'693	3'158
Pénales	1'316	1'265	1'444
Total	**3'864**	**3'958**	**4'602**

Nombre de demandes traitées

	2002	2003	2004
Civiles et administratives	3'280	3'417	3'952
Pénales	1'453	1'382	1'655
Total	**4'733**	**4'799**	**5'607**

Assistances juridiques octroyées

	2002	2003	2004
Civiles et administratives	2'377	2'498	2'897
Pénales	1'313	1'236	1'435
TOTAL	**3'690**	**3'734**	**4'332**

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre des requêtes a explosé en 2004 (+19%, représentant 465 dossiers supplémentaires), portant ainsi à 29% l'augmentation des nouvelles demandes depuis 1997.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 60% (1'874 dossiers sur 3'158).

A noter une notable augmentation des procédures de divorce (874 dossiers contre 712 en 2003), soit 162 dossiers supplémentaires.

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, sous réserve d'une légère augmentation des octrois en matière extrajudiciaire (+3%), représentant 481 dossiers sur 3'158.

b) Assistance juridique pénale

Le nombre des demandes d'assistance juridique pénale a également fortement augmenté en 2004 (+14%), représentant 179 dossiers supplémentaires.

En conclusion, le service a enregistré 644 nouvelles demandes de plus qu'en 2003, représentant une augmentation globale, en matière civile, administrative et pénale, de 18% sur un an, respectivement de 26% depuis 1997. Quant au nombre de demandes traitées incluant également les requêtes d'extension de l'assistance juridique pour les dossiers des années précédentes, il a été de 5'607 en 2004 contre 4'799 en 2003 (+ 808).

c) Taxations et émoluments

Honoraires des avocats

	2002	2003	2004
Civiles	2'958'647.-	3'342'169.-	4'762'443.-
Pénales	1'757'107.-	2'010'232.-	2'292'652.-
Total	**4'715'754.-**	**5'352'401.-**	**7'055'094.-**

Le montant des indemnités versées aux avocats a augmenté de Fr. 1'702'693.-. Cette augmentation, prévisible et budgétisée, correspond pour l'essentiel à la modification vers la hausse du tarif-horaire pour les avocats chefs d'étude, dès le 1er mars 2003, mais dont les effets ne sont réellement perceptibles que depuis l'année 2004.

Coût moyen d'un dossier

	2002	2003	2004
Civil et administratif	1'995.-	2'029.-	2'455.-
Pénal	1'639.-	1'739.-	1'733.-
Moyenne	**1'846.-**	**1'910.-**	**2'102.-**

Emoluments

	2002	2003	2004
Cour de justice	152'103.-	207'469.-	239'460.-
Tribunal de 1re instance	846'026.-	811'831.-	912'905.-
Justice de paix	2'817.-	2'397.-	6'745.-
TOTAL	**1'000'946.-**	**1'021'697.-**	**1'159'110.-**

Les émoluments ont augmenté pour les 3 juridictions concernées, en particulier ceux du Tribunal de première instance.

d) Décisions de refus et recours

	2002	2003	2004
Nombre de décisions	4'733	4'799	5'607
Nombre de décisions négatives	982	974	1'202
% de décisions négatives	21%	20%	21%
Nombre de recours	168	187	170
% de recours	17%	19%	14%

Sur 5'607 demandes traitées, 1'202 d'entre elles, soit le 21%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiel, irrecevable et révocation). En matière civile

et administrative, 998 décisions de refus ont été rendues (25%), contre 204 en matière pénale (12%).

Il résulte de ce qui précède, qu'au regard du nombre de demandes traitées, le pourcentage des décisions négatives est resté stable, quand bien même le nombre de celles-ci a fortement augmenté (+228).

Contre l'ensemble des décisions de refus suscitées, 170 ont fait l'objet d'un recours auprès de la Présidente de la Cour de Justice. Sur les 150 recours jugés en l'an 2004 par la Présidente de la Cour de justice, 78 ont été rejetés, 37 ont été admis pleinement, 25 partiellement, 5 ont été déclarés irrecevables, 2 ont été renvoyés au service de l'assistance juridique et 3 ont fait l'objet d'un retrait.

Ces chiffres font apparaître une diminution des recours admis, respectivement une augmentation des recours rejetés par rapport à l'année 2003.

13.1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2004, le conseiller en criminalistique a été consulté à 36 reprises par le Pouvoir judiciaire (31 en 2003).

Les instances judiciaires ayant sollicité des services sont les suivantes :

	2002	2003	2004
Juges d'instruction	26	26	24
Tribunal de police	1	1	0
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	1	1	2
Chambre d'accusation	1	1	0
Tribunal de première instance	3	3	2
Tribunal administratif	1	1	2
Parquet	2	2	5

Genres d'affaires liés aux cas traités

	2002	2003	2004
Escroqueries et abus de confiance	8	9	2
Blanchiment	2	0	0
Homicides par négligence	9	11	14
Lésions corporelles	6	3	3
Faux et usages de faux	7	10	15
Divers (mise en danger de la vie d'autrui, menace, hold-up, obtention frauduleuse d'une prestation, etc.)	5	3	2

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2002	2003	2004
Accidents de circulation	16	12	16
Ecritures/signatures	13	8	10
Documents	6	6	7
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	0	1	1
Divers (balistique, stupéfiants, etc.)	1	4	2

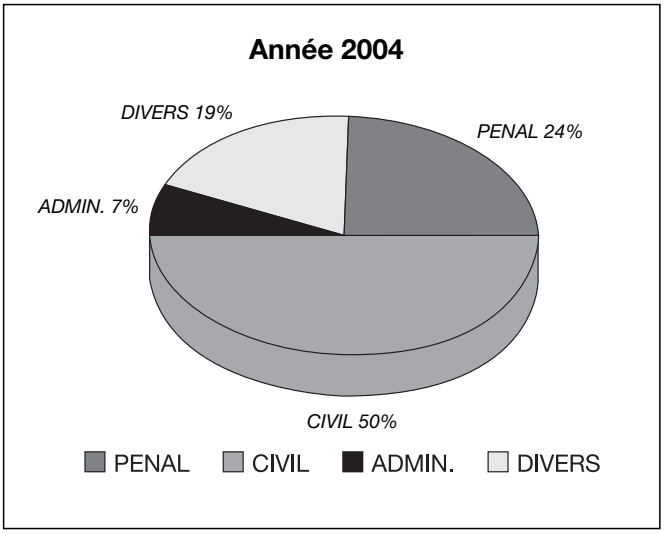
13.2 Activités des juridictions

13.2.1 Approche globale - Pénal, Civil, Administratif

Les *juridictions pénales* sanctionnent les comportements interdits (meurtre, viol, faux témoignage, conduite en état d'ébriété, etc.). Les *juridictions civiles* tranchent les litiges entre particuliers (contrat de vente, de bail, d'assurances privées, de travail, etc.) et règlent le droit des personnes et de la famille au sens large (filiation, reconnaissance de paternité, divorce, succession, tutelle, etc.). Quant aux *juridictions administratives*, elles tranchent les conflits entre l'Etat et les particuliers (impôts, constructions, assurances sociales, etc.).

13.2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2004

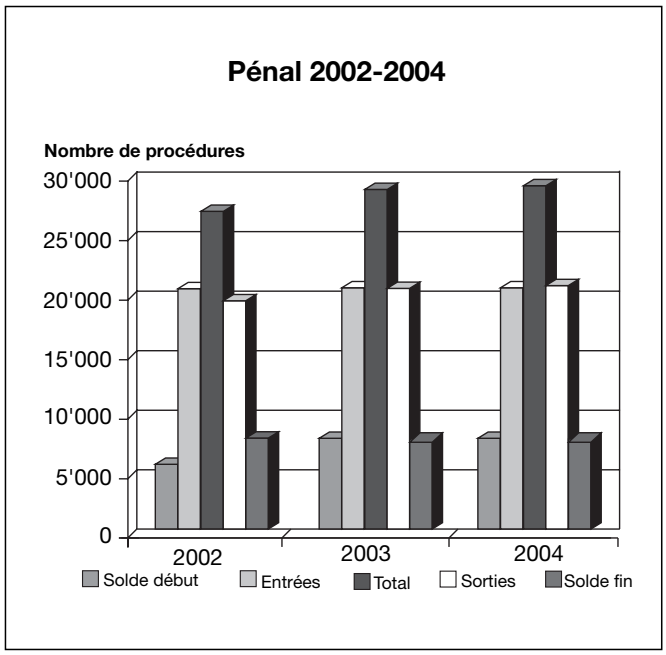
Indicateurs	Pénal	Civil	Admin.	Divers	**Totaux**
Solde début	7'652	23'909	3'289	13'132	**47'982**
Entrées	21'399	36'222	4'984	9'273	**71'878**
Total	**29'051**	**60'131**	**8'273**	**22'405**	**119'860**
Sorties	21'052	36'158	4'391	10'450	**72'051**
Solde fin	7'999	23'973	3'882	11'955	**47'809**
Taux de sortie (S/E)	*0.98*	*1.00*	*0.88*	*1.13*	*1.00*



13.2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2002	2003	2004
Solde début	6'423	7'727	7'652
Entrées	20'947	20'967	21'399
Total	**27'370**	**28'694**	**29'051**
Sorties	19'643	21'042	21'052
Solde fin	7'727	7'652	7'999
Taux de sortie (S/E)	*0.94*	*1.00*	*0.98*

+ 2,06% de variation annuelle des entrées entre 2003 et 2004.

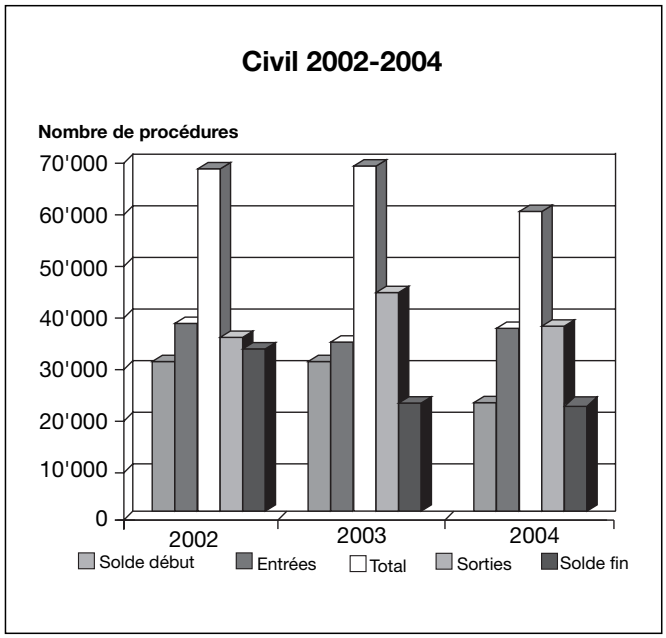


13.2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2002	* 2003	2004
Solde début	30'873	32'852	23'909
Entrées	36'731	35'189	36'222
Total	**67'604**	**68'041**	**60'131**
Sorties	34'752	44'132	36'158
Solde fin	32'852	23'909	23'973
Taux de sortie (S/E)	*0.95*	*1.25*	*1.00*

+ 2,94% de variation annuelle des entrées entre 2003 et 2004.

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de nos bases de données concernant certaines successions dans lesquelles aucun acte de procédure n'a été sollicité; c'est ainsi que les dossiers de quelque 12'000 décès, enregistrés ces dernières années, ont été clôturés.



13.2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

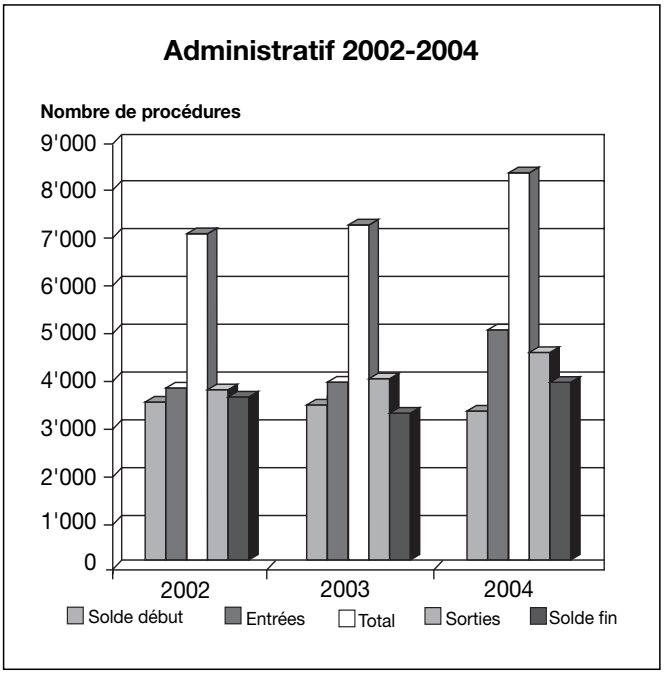
Le domaine administratif comprend :

1. Le Tribunal administratif, auquel sont intégrés le Tribunal des conflits et les commissions diverses de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP, CCAF), rattachées au Tribunal administratif.
2. Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et le Tribunal arbitral depuis le 1er août 2003.
3. La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO) depuis le 1er décembre 2002.
4. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001.

	2002	* 2003	2004
Solde début	3'378	3'391	3'289
Entrées	3'626	3'865	4'984
Total	**7'004**	**7'256**	**8'273**
Sorties	3'537	3'967	4'391
Solde fin	3'467	3'289	3'882
Taux de sortie (S/E)	*0.98*	*1.03*	*0.88*

+ 28,95% de variation annuelle des entrées entre 2003 et 2004.

* Y compris la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites et le Tribunal cantonal des assurances sociales.



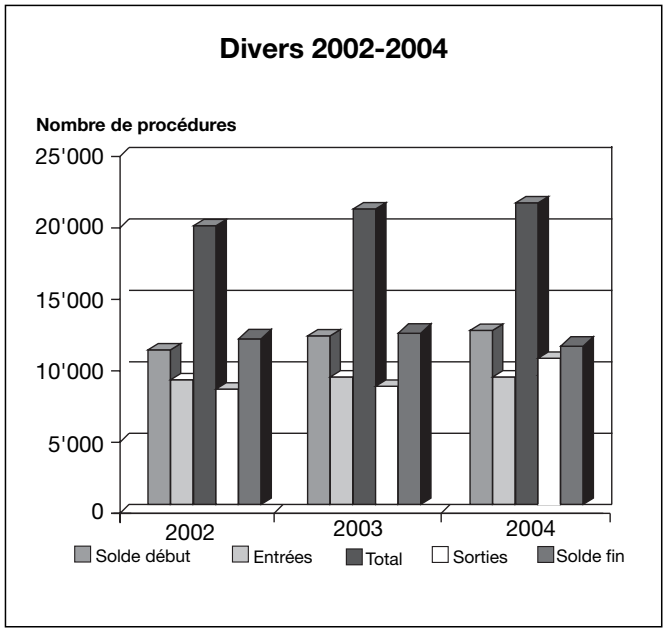
13.2.1.5 Statistiques globales diverses et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2002	2003	2004
Solde début	11'320	12'310	13'132
Entrées	8'885	9'305	9'273
Total	**20'205**	**21'615**	**22'405**
Sorties	7'699	8'483	* 10'450
Solde fin	12'310	13'132	11'955
Taux de sortie (S/E)	*0.87*	*0.91*	*1.13*

- 0,34% de variation annuelle des entrées entre 2003 et 2004.

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de notre base de données des procédures de notification, dont les actes n'ont pas été retirés après un an.



13.2.2 Approche par juridiction

13.2.2.1 La Cour de justice

13.2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2002	2003	2004
Solde début	1'201	959	958
Entrées	3'249	2'780	3'142
Total	**4'450**	**3'739**	**4'100**
Sorties	3'491	2'781	3'081
Solde fin	959	958	1'019
Taux de sortie (S/E)	*1.07*	*1.00*	*0.97*

b) Civil

	2002	2003	2004
Solde début	926	761	736
Entrées	2'374	1'898	2'193
Total	**3'300**	**2'659**	**2'929**
Sorties	2'539	1'923	2'177
Solde fin	761	736	752
Taux de sortie (S/E)	*1.06*	*1.01*	*0.99*

c) Pénal

	2002	2003	2004
Solde début	275	198	222
Entrées	875	882	949
Total	**1'150**	**1'080**	**1'171**
Sorties	952	858	904
Solde fin	198	222	267
Taux de sortie (S/E)	*1.08*	*0.97*	*0.95*

13.2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

En 2004, le CSM a traité trois enquêtes disciplinaires, examiné une quinzaine de dénonciations et une dizaine de demandes de levée de secret de fonction. Deux séances ont été consacrées au contrôle de l'activité des juridictions. L'augmentation de la charge de travail tend à se confirmer; toutefois, généralement, les magistrats traitent les dossiers dans les délais requis. Des outils d'analyse ont été testés (indicateurs de durée) permettant de mieux appréhender la durée des procédures et la charge respective des juridictions.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2002	2003	2004
Solde début	49	34	57
Entrées	108	115	144
Total	**157**	**149**	**201**
Sorties	123	92	132
Solde fin	34	57	69
Taux de sortie (S/E)	*1.13*	*0.80*	*0.91*

Le nombre de requêtes adressées à la commission a augmenté de 30% par rapport à la moyenne 2002/2003. Le rôle tend ainsi à s'alourdir.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2002	2003	2004
Solde début	24	23	21
Entrées	144	164	149
Total	**168**	**187**	**170**
Sorties	145	166	150
Solde fin	23	21	20
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*1.01*	*1.00*

L'augmentation des recours enregistrée en 2003 ne s'est pas confirmée. Toutefois, beaucoup de procédures engendrent deux décisions, car les demandes de reconsidération sont fréquentes en la matière.

13.2.2.1.3 La Chambre civile

	2002	2003	2004
Solde début	369	382	336
Entrées	629	617	698
Total	**998**	**999**	**1'034**
Sorties	616	663	668
Solde fin	382	336	366
Taux de sortie (S/E)	*0.97*	*1.07*	*0.95*

Le rôle des affaires civiles a augmenté de 12% par rapport à la moyenne 2002/2003.

13.2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2002	2003	2004
Solde début	100	115	125
Entrées	567	539	577
Total	**667**	**654**	**702**
Sorties	552	529	599
Solde fin	115	125	103
Taux de sortie (S/E)	*0.97*	*0.98*	*1.03*

Le nombre des affaires sommaires est en constante augmentation. Ce nonobstant, elles sont traitées avec régularité, ce qui explique la diminution relative du nombre des affaires restant au rôle en fin d'exercice. Les règles de procédure entrées en vigueur le 12 juillet 2003 sont appliquées, de manière à respecter la célérité voulue par le droit fédéral dans les matières qui y sont soumises.

13.2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2002	2003	2004
Solde début	216	145	136
Entrées	200	190	310
Total	**416**	**335**	**446**
Sorties	271	199	291
Solde fin	145	136	155
Taux de sortie (S/E)	*1.35*	*1.04*	*0.93*

Après une diminution de son rôle depuis 2001, la juridiction a connu une augmentation sensible des causes en 2004. Ajouté à l'indisponibilité d'un juge assesseur(e) pendant les huit premiers mois de l'année et à la vacance d'un poste de juge professionnel pendant près de six mois, ces faits expliquent que le nombre des affaires traitées n'a pas compensé celui des nouvelles affaires.

13.2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique (CSP)

	2002	2003	2004
Solde début	0	4	3
Entrées	30	25	12
Total	**30**	**29**	**15**
Sorties	26	26	15
Solde fin	4	3	0
Taux de sortie (S/E)	*0.86*	*0.96*	*1.25*

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2002	2003	2004
Solde début	0	3	3
Entrées	9	6	6
Total	**9**	**9**	**9**
Sorties	6	6	5
Solde fin	3	3	4
Taux de sortie (S/E)	*0.66*	*1.00*	*0.83*

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2002	2003	2004
Solde début	0	0	3
Entrées	3	7	8
Total	**3**	**7**	**11**
Sorties	3	4	9
Solde fin	0	3	2
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*0.57*	*1.12*

Autorité de surveillance du registre foncier

	2002	2003	2004
Solde début	0	0	1
Entrées	2	3	2
Total	**2**	**3**	**3**
Sorties	2	2	3
Solde fin	0	1	0
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*0.66*	*1.50*

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2002	2003	2004
Solde début	3	7	6
Entrées	21	17	26
Total	**24**	**24**	**32**
Sorties	17	18	23
Solde fin	7	6	9
Taux de sortie (S/E)	*0.80*	*1.05*	*0.88*

Autorité de surveillance des tutelles

	2002	2003	2004
Solde début	25	17	24
Entrées	159	153	199
Total	**184**	**170**	**223**
Sorties	167	146	212
Solde fin	17	24	11
Taux de sortie (S/E)	*1.05*	*0.95*	*1.06*

Adoptions

	2002	2003	2004
Solde début	22	31	21
Entrées	60	62	62
Total	**82**	**93**	**83**
Sorties	65	72	70
Solde fin	17	21	13
Taux de sortie (S/E)	*1.08*	*1.16*	*1.12*

Les affaires 2004 s'inscrivent encore durant l'année en cours, d'où la différence des chiffres.

Par rapport à la moyenne 2002/2003, le nombre des recours en matière tutélaire a augmenté de 28%. A l'inverse, les recours contre les décisions du CSP ont diminué. Enfin, le nombre de procédures d'adoptions est resté stable.

13.2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Cour d'assises

	2002	2003	2004
Solde début	0	0	0
Entrées	13	13	20
Total	**13**	**13**	**20**
Sorties	13	13	20
Solde fin	0	0	0
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*1.00*	*1.00*

Cour correctionnelle avec jury

	2002	2003	2004
Solde début	0	0	0
Entrées	28	13	14
Total	**28**	**13**	**14**
Sorties	28	13	14
Solde fin	0	0	14
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*1.00*	*1.00*

Cour correctionnelle sans jury

	2002	2003	2004
Solde début	0	0	0
Entrées	38	54	42
Total	**38**	**54**	**42**
Sorties	38	54	42
Solde fin	0	0	0
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*1.00*	*1.00*

Chambre pénale

	2002	2003	2004
Solde début	96	75	114
Entrées	290	284	312
Total	**386**	**359**	**426**
Sorties	311	245	308
Solde fin	75	114	118
Taux de sortie (S/E)	*1.08*	*0.86*	*0.94*

	2002	2003	2004
Appels Tribunal de police	201	207	236

Le rôle de la Cour d'assises a augmenté de 53% par rapport à la moyenne 2002/2003. Le rôle de la Cour correctionnelle a toutefois diminué de 15%. Le rôle de la Chambre pénale a augmenté de plus de 8% dans son ensemble. Les jours d'audience ont notablement augmenté, soit d'environ 20%.

13.2.2.3 La Chambre d'accusation

Recours

	2002	2003	2004
Solde début	132	96	75
Entrées	420	422	429
Total	**552**	**518**	**504**
Sorties	456	443	405
Solde fin	96	75	99
Taux de sortie (S/E)	*1.08*	*1.04*	*0.94*

Autres opérations

	2002	2003	2004
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **avec** le jury	25	12	13
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **sans** le jury	38	41	40
Renvois devant la Cour d'assises	12	14	17
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	1	0
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	2	1	3
Ordonnances de non-lieu	8	6	8
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'122	1'178	1'455
Prolongations du secret	6	13	13
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires **sans** caution	57	47	37
Mises en liberté provisoires **avec** caution	28	36	39
Mises en liberté provisoires refusées	127	144	169
Ecoutes téléphoniques	397	375	358
Total I	**1'822**	**1'868**	**2'152**
Recours entrés	420	422	429
Total II	**2'242**	**2'290**	**2'581**

Le nombre de recours est resté stable.
Le nombre de renvois en jugement est resté stable.
Les demandes de prolongation de détention et de mise en liberté ont fortement augmenté.

13.2.2.4 La Cour de cassation

Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	47	27	33
Entrées	85	96	132
Total	**132**	**123**	**165**
Sorties	105	90	115
Solde fin	27	33	50
Taux de sortie (S/E)	*1.23*	*0.93*	*0.87*

Recours déposés

	2002	2003	2004
Cour d'assises	14	16	24
Cour correctionnelle avec jury	14	9	13
Cour correctionnelle sans jury	19	34	50
Chambre pénale	4	3	5
Tribunal de police	12	20	27
Tribunal de la jeunesse	6	5	8
Chambre d'accusation	0	1	0
En révision/En récusation	7	7	2
Renvoi du TF	9	1	3

Causes jugées

	2002	2003	2004
Recours admis	7	9	13
Recours partiellement admis	3	4	6
Recours rejetés	33	36	32
Recours irrecevable	-	-	1
Recours retirés	41	28	44
Ordonnances d'irrecevabilité/ de retrait du pourvoi/ de suspension d'instruction/ de maintien d'instruction suspendue/ de refus d'octroyer l'effet suspensif	12	14	19
Révision/demandes admises	3	4	0
Révision : demandes rejetées	6	6	1
Révision : demandes retirées	0	1	0
Récusation : sans objet	-	-	1
Recours joints	0	0	2
Renvoi du TF	0	1	0

La Cour de cassation a prononcé :

54 arrêts, dont 2 sur demande en révision/demande de récusation, et a rendu 19 ordonnances de refus d'octroyer l'effet suspensif, d'irrecevabilité, de retrait du pourvoi, de suspension d'instruction, de maintien d'instruction suspendue, soit au total **73** décisions.

16 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pourvoi en nullité et/ou recours de droit public).

L'autorité fédérale a statué sur 12 d'entre eux, à savoir respectivement 11 en défaveur du recourant et 1 en sa faveur.

Il est à noter que 44 pourvois ont été retirés.

Sur les **54** arrêts rendus :

2 ont concerné des infractions contre la vie
9 l'intégrité corporelle
10 l'intégrité sexuelle
12 le patrimoine (y compris faux dans les titres)
1 a concerné des infractions créant un danger collectif (incendie intentionnel)
9 ont concerné des infractions à la Loi sur les stupéfiants
1 a concerné des confiscations
9 ont concerné des infractions diverses (violation d'obligation d'entretien, Loi sur la circulation, assistance éducative, diffamation, injures, abus de téléphone, calomnie, brigandage en bande)
1 a concerné une demande en récusation

Dans 19 cas, le ou la prévenu(e) était de nationalité suisse, dans 35 cas, de nationalité étrangère.

13.2.2.5 Le Tribunal administratif

Suite à l'entrée en fonction, le 1er août 2003, du Tribunal cantonal des assurances sociales (ci-après : le TCAS), le Tribunal administratif n'est plus compétent s'agissant des litiges relatifs à l'assurance-maladie, l'assurance-accidents, l'assurance militaire et la prévoyance professionnelle. Le TCAS a également repris les compétences jusqu'alors attribuées à la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage (ci-après : la CRAC) et le Tribunal arbitral lui est désormais rattaché.

Conformément aux dispositions transitoires de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, les causes introduites avant le 1er août 2003 et pendantes devant les Commissions cantonales de recours ont été transmises d'office au Tribunal cantonal des assurances sociales. En revanche, les causes pendantes devant le Tribunal administratif, ainsi que devant le Tribunal arbitral et la CRAC au 31 juillet 2003, sont instruites et jugées par ces juridictions.

Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	588	622	711
Entrées	1'058	1'137	887
Total	**1'646**	**1'759**	**1'598**
Sorties	1'024	1'048	1'082
Solde fin	622	711	516
Taux de sortie (S/E)	*0.96*	*0.92*	*1.21*

	2002	2003	2004
Tribunal cantonal des assurances	230	213	2
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	30	29	33
Département de l'économie, de emploi et des affaires extérieures	7	4	6
Département des finances	76	100	78
Département de l'instruction publique	26	43	28
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement	16	29	28
Département de justice, police et de sécurité / divers et LCR	378	432	429
Département des affaires militaires	5	5	4
Département de l'action sociale et de la santé	21	26	17
Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement	161	181	164
Divers	108	75	85
Mesures de contrainte	6	10	13
TOTAUX	**1'058**	**1'147**	**887**

En 2004, le Tribunal administratif a tenu 3 audiences de plaidoirie, 397 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (520 en 2003) et effectué 49 transports sur place (41 en 2003).

Parmi les recours entrés en 2004, ceux concernant la circulation routière forment le 35,5%.

Le nombre total de recours a diminué de 22% (250 recours en moins) par rapport à 2003 en raison

notamment du transfert des compétences au Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS).

On relèvera en revanche une augmentation des recours à l'encontre des décisions rendues par le Conseil d'Etat, la Chancellerie et le Grand Conseil (+13,8%), ainsi que contre les décisions du DJPS en matière de restauration, débits de boisson et hébergement (plus du double).

Le Tribunal administratif a rendu 1'082 arrêts ou décisions en 2004. Parmi les recours jugés, 32% ont été rayés du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 20,8% de recours admis ou partiellement admis.

De tous les arrêts rendus en 2004 par le Tribunal administratif, 93, soit 8,6%, ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2004, le Tribunal fédéral a rendu 75 arrêts et le Tribunal fédéral des assurances 48. Le Tribunal fédéral a admis 16 recours, partiellement admis 2, rejeté 38, déclaré irrecevables 18 et rayé du rôle 1. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 13 recours, partiellement admis 4, rejeté 25, déclaré irrecevables 5 et en a rayé 1 du rôle.

13.2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

13.2.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2004, le Tribunal des conflits a reçu 1 recours et n'en a pas jugé. 1 cause est pendante à fin 2004 (aucun recours n'avait été déposé en 2003).

13.2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

En 2004, le Tribunal arbitral, alors qu'il était rattaché au TA (affaires introduites jusqu'au 1er août 2003), a jugé 10 affaires et 2 causes sont encore pendantes à fin 2004. En 2003, le Tribunal arbitral en avait reçu 3 et jugé 2.

13.2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2002	2003	2004
Solde début	21	23	30
Entrées	62	68	64
Total	**83**	**91**	**94**
Sorties	60	61	76
Solde fin	23	30	18
Taux de sortie (S/E)	*0.96*	*0.89*	*1.18*

Parmi les causes entrées en 2004, les parties intimées étaient dans 17 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES); dans 3 cas, la Faculté des lettres; dans 4 cas, la Faculté des sciences; dans 7 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation; dans 11 cas, l'Ecole de traduction et d'interprétation; dans 4 cas, la Faculté de droit; dans 1 cas, la Faculté de médecine; dans 7 cas, la division administrative et sociale des étudiants (exmatriculations); dans 1 cas, le conseil de discipline; dans 4 cas, la division «taxes» et dans 5 cas «divers».

Au total, sur les 76 décisions rendues par la CRUNI, 3 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, lequel en a rejeté 2, déclaré irrecevable 1 et n'en a pas rayé du rôle.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2004, la LEX a reçu 1 affaire et n'en a jugé aucune. 2 causes sont pendantes à fin 2004. En 2003, la LEX n'avait reçu ni jugé aucune cause.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2004, la CRPP a reçu 8 recours et en a jugé 6. 2 causes sont pendantes à fin 2004. En 2003 comme en 2002, la CRPP avait reçu 1 recours et en a jugé 1.

Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP)

En 2004, la CRIP a reçu 5 recours et en a jugé 5. 5 causes sont pendantes à fin 2004. Elle a tenu 1 audience. En 2003, la CRIP avait reçu 5 recours et en avait jugés 3 et en 2002, elle en avait reçu 2 et jugé 4.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

En 2004, la CRAC a rejeté 1 recours, 15 recours ont été rayés du rôle. 11 décisions doivent encore être notifiées aux parties à fin 2004.

Commission centrale des améliorations foncières (CCAF)

Cette commission a reçu 1 recours et en a jugé 1 en 2004.

13.2.2.7 La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)

	2002	2003	2004
Solde début	–	134	131
Entrées	–	594	680
Total	**–**	**728**	**811**
Sorties	–	598	678
Solde fin	–	131	133
Taux de sortie (S/E)	–	*1.00*	*0.99*

La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (ci-après: la CSO) est entrée en fonction le 1er décembre 2002 (cf. précédent compte rendu, p. 19 n° 2.2.7), prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces offices.

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a poursuivi diverses actions dans les domaines tels que la notification des actes de poursuites, les saisies, la comptabilité des offices et les archives, outre le suivi des administrations spéciales et l'établissement de directives en matière de gérance immobilière.

Quant au volet juridictionnel des activités de la CSO, consistant essentiellement dans le traitement des plaintes, on relève que l'augmentation du nombre des entrées déjà constatée en 2003 par rapport à l'année précédente (de l'ordre de 23%), se poursuit en 2004, le taux d'augmentation s'élevant cette fois à près de 19% par rapport à 2003. La CSO a augmenté dans la même mesure ses sorties, de sorte que le solde final reste équivalent à 2003.

13.2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales

Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) est entré en fonction le 1er août 2003. Il est compétent pour tout le contentieux des assurances sociales qui était auparavant traité par plusieurs juridictions : Commissions cantonales de recours en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'assurance-invalidité, etc. (CRAVS), d'allocations familiales (CAF), d'assurance-chômage (CRAC) et Tribunal administratif (TA).

Par arrêt du 27 janvier 2004, le Tribunal fédéral (TF) a, sur recours d'un citoyen, annulé l'élection des 16 juges assesseurs. Le 13 février 2004, le Grand Conseil adopta une disposition transitoire urgente permettant à trois juges de statuer sans assesseurs. Le même citoyen recourut contre l'arrêté du 16 février 2004 du Conseil d'Etat fixant la date de l'élection des 16 nouveaux assesseurs, en invoquant notamment l'inconstitutionnalité du TCAS. Son recours fut admis, le 30 mars 2004, par le Tribunal administratif (TA) qui considéra que la création du TCAS violait la Constitution cantonale. Dans un arrêt du 1er juillet 2004, le TF a toutefois reconnu la constitutionnalité du TCAS.

13.2.2.8.1 Statistiques globales

	* 2003	2004
Solde début	** 902	891
Entrées TCAS	311	769
Total	**1'213**	**1'660**
Sorties	322	967
Solde fin	891	693
Taux de sortie (S/E)	*1.03*	*1.25*

* du 1er août au 31 décembre 2003.

** dossiers CRAVS et CAF.

Recours/demandes introduits auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine

	* 2003	2004
Assurance-vieillesse et survivants	41	56
Assurance-invalidité	80	215
Assurance perte de gain	0	0
Prestations complémentaires fédérales et cantonales	14	23
Allocations familiales	12	28
Assurance-chômage	56	120
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	4	3
Assurance-maternité cantonale	0	4
Assurance-maladie	33	111
Assurance-accidents	31	88
Assurances complémentaires LCA	-	17
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	39	102
Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels	0	1
Assurance militaire	1	1
Total	**311**	**769**

* du 1er août au 31 décembre 2003.

Sur les 902 dossiers CRAVS et CAF qui avaient été transmis d'office au TCAS, 55 sont encore en cours, dont 20 sont suspendus et 2 pendants devant le Tribunal fédéral des assurances (TFA).

En 2004, le TCAS a tenu 545 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes.

36,4% des arrêts rendus ont donné totalement ou partiellement gain de cause au recourant/demandeur ; 35,5% l'ont débouté ; 2,9% des arrêts ont déclaré le recours irrecevable et 13,8% des recours ont été rayés du rôle, parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet. Par ailleurs, 3,6% des causes traitées ont fait l'objet d'un accord entre les parties.

194 arrêts du TCAS rendus en 2004 ont fait l'objet d'un recours au TFA ou au TF.

Le TFA/TF a rendu 107 arrêts en 2004. 59 recours ont été admis : 13 contre des jugements de la CRAVS et de la CAF, 44 contre des arrêts du TCAS rendus avec des juges assesseurs pour cause de composition irrégulière et 2 contre des arrêts au fond. 48 recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

13.2.2.8.2 Le Tribunal arbitral (dès le 1er août 2003)

	2003	2004
Solde début		2
Entrées	2	20
Total		22
Sorties		2
Solde fin	2	20
Taux de sortie (S/E)	*0*	*0.10*

La très forte augmentation des causes soumises au Tribunal arbitral en 2004 est la conséquence d'un litige important qui a opposé la majorité des cliniques privées genevoises à de nombreuses caisses d'assurance-maladie.

13.2.2.8.3 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux (CCRI)

	2002	2003	2004
Solde début	893	846	918
Entrées	570	774	1'595
Total	**1'463**	**1'620**	**2'513**
Sorties	617	702	772
Solde fin	846	918	1'741
Taux de sortie (S/E)	*1.08*	*0.90*	*0.48*

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôt cantonal 2004	Impôt féd. direct 2004
Solde en cours d'instruction au 31.12.2003	683	235
Recours enregistrés en 2004	1'043	552
Total	**1'726**	**787**
Sorties en 2004	601	171
- Décisions rendues	244	43
- Recours retirés	357	128
Solde fin	1'125	616

Le nombre des recours déposés en 2004 a plus que doublé et atteint le chiffre record de près de 1'600 recours.

L'augmentation des entrées s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, entrées en vigueur le 1er janvier 2001 – donc dès l'année fiscale 2001 –, et par le retard pris par l'administration fiscale cantonale dans le traitement des réclamations relatives aux années fiscales 2001, 2002 et 2003.

A cela s'ajoute qu'à partir de l'année fiscale 2001, en application du nouveau droit fiscal harmonisé, l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct sont traités en même temps par l'autorité de taxation tout au long de la procédure de taxation et de réclamation, de sorte que les justiciables contestent quasi systématiquement les deux impôts auprès des deux commissions. Cela a eu pour conséquence, en 2004, un accroissement des nouveaux recours en impôt fédéral direct de l'ordre de 180% par rapport à l'année précédente (552 recours en 2004 pour 199 en 2003 et 108 en 2002).

13.2.2.8.4 Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)

	2002	2003	2004
Solde début	435	436	349
Recours déposés	350	311	331
Total	**785**	**747**	**680**
Recours traités	349	398	313
Solde fin	436	349	367
Taux de sortie (S/E)	*0.99*	*1.27*	*0.94*

En 2004, le nombre des recours jugés ou retirés est presque égal au nombre des recours déposés, d'où un rôle stable.

Le détail des recours traités en 2004 se présente comme suit :

121 rayés du rôle ou devenus sans objet ;
21 irrecevables ;
119 rejetés ;
45 admis totalement ou partiellement ;
7 autres.

13.2.2.8.5 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

	2002	2003	2004
Solde début	214	231	216
Recours déposés	310	327	554
Total	**524**	**558**	**770**
Recours liquidés	293	342	374
Solde fin	231	216	396
Taux de sortie (S/E)	*0.94*	*1.04*	*0.67*

Le nombre des nouvelles procédures a augmenté de manière très importante (70%) par rapport à l'année 2003.

Le nombre des procédures terminées est en hausse de 10% par rapport à l'année précédente. Compte tenu de l'augmentation des recours déposés en 2004, le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2004 a presque doublé.

Statistiques des mesures de contraintes

	2002	2003	2004
Assignations territoriales	194	44	37
Ordres de mise en détention	13	26	42
Caducités	0	4	0
Relaxe	0	0	0
Renvoi	1	0	0
Total	**208**	**74**	**79**

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2004

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	12	1	13
Assignations locales	23	1	24
Ordres de mise en détention	39	3	42
Demande de mise en liberté	0	0	0
Total	74	5	**79**

48 audiences ont été tenues en 2004, soit 5 de plus par rapport à l'année 2003.

Le nombre des nouvelles affaires est en légère hausse par rapport à l'année 2003.

12 recours ont été interjetés contre ces mesures de contraintes auprès du Tribunal administratif : 10 rejetés et 2 admis partiellement.

13.2.2.8.6 La Commission du barreau

Les activités de la commission sont les suivantes :

- Autorité cantonale de surveillance des avocats, conformément à l'article 14 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA) ;
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA ;
- Tenue du registre des clercs (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv).

Durant l'année 2004, la Commission a tenu 10 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

82 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une diminution de quelque 5% par rapport à l'année 2003.

Elle a prononcé 6 sanctions, conformément à l'article 17 LLCA, soit 4 avertissements et 2 blâmes.

En application de l'article 8, alinéa 1, lettre b LLCA (condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession), la Commission a prononcé une radiation non volontaire du registre des avocats.

La Commission a procédé au classement de 74 procédures inscrites au rôle, 11 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé.

12 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 6 (article 12 LPAv).

Sur 9 demandes de prolongation de stage ou demande de réinscription au registre des avocats stagiaires, 5 ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

Enfin, la Commission a nommé 6 suppléants, suite aux décès d'avocats inscrits au registre (article 9 LPAv).

13.2.2.9 Le Tribunal de première instance

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

Ces causes sont celles qui représentent l'essentiel de l'activité du Tribunal.

Leur nombre, en augmentation constante depuis plusieurs années, s'est accru à nouveau de manière spectaculaire en 2004, soit de :

– +13,2% par rapport à 2003,
– +15,0% par rapport à 2002,
– +22,5% par rapport à 2001 et
– +30,8% par rapport à 2000.

Ces taux sont édifiants. Ainsi, chaque juge présidant une chambre civile pleine du Tribunal s'est vu attribuer près de 320 dossiers nouveaux durant l'année écoulée.

Le Tribunal doit ainsi faire face actuellement à une charge extrêmement importante.

Cette hausse régulière du volume de travail avait pu être maîtrisée jusqu'à présent, grâce notamment à l'aide apportée par les secrétaires-juristes dont l'effectif a été étoffé jusqu'à 2003. Il avait été possible de maintenir un solde d'affaires au rôle plus ou moins équivalent aux années précédentes. Tel n'est plus le cas désormais, puisque, malgré une augmentation des affaires sorties de 6,1%, ce solde s'accroît de 11,5% par rapport à l'année précédente.

Ces éléments démontrent clairement que, compte tenu des moyens dont il dispose actuellement, le Tribunal de première instance est à la limite des possibilités permettant le maintien des délais moyens actuels raisonnables de durée des procédures.

Le greffe du Tribunal est d'ailleurs également touché par cette situation, compte tenu de la modification de la loi de procédure civile, entrée en vigueur en été 2003, relative au dépôt et à la conservation des pièces par le Tribunal dans les procédures ordinaires et accélérées. Cela a engendré un accroissement considérable des tâches de gestion administrative des dossiers.

	2002	2003	2004
Solde début	2'733	2'758	2'816
Entrées	3'649	3'708	4'196
Total	**6'382**	**6'466**	**7'012**
Sorties	3'624	3'650	3'872
Solde fin	2'758	2'816	3'140
Jugements sur incident	175	151	183
Taux de sortie (S/E)	*0.99*	*0.98*	*0.92*

Affaires de famille

L'augmentation sensible (+7,8%) des divorces prononcés est selon toute vraisemblance due notamment à la modification de l'art. 114 du code civil, entrée en vigueur le 1er juin 2004, réduisant de quatre à deux ans le délai minimal de vie séparée permettant de demander unilatéralement le divorce. On peut estimer l'effet de cette modification législative entre 250 et 300 demandes supplémentaires.

Les mesures protectrices de l'union conjugale continuent par ailleurs à croître considérablement d'année en année.

	2002	2003	2004
Divorces prononcés	1'118	1'125	1'213
Divorces refusés	9	8	10
Séparations de corps prononcées	39	24	15
Annulations de mariage prononcées	3	0	2
Jugements sur mesures provisoires	181	140	135
Jugements sur mesures préprovisoires	325	343	301
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	658	833	890

Procédures sommaires

Stabilité dans ce domaine qui ne représente qu'une part peu importante de la charge du Tribunal.

Ces causes, essentiellement des demandes en mainlevée d'opposition à poursuites, sont en effet tranchées lors d'audiences collectives et font l'objet d'un traitement rédactionnel largement automatisé.

	2002	2003	2004
Solde début	1'635	1'471	1'102
Entrées	8'861	6'668	6'936
Total	**10'496**	**8'139**	**8'038**
Sorties	9'025	7'037	6'885
Solde fin	1'471	1'102	1'153
Taux de sortie (S/E)	*1.01*	*1.06*	*0.99*

Conciliations ordinaires

Stabilité également par rapport à l'année précédente, elle-même en hausse marquée par rapport aux années précédentes.

Le taux d'affaires conciliées reste peu élevé (4,4%), quoiqu'en légère augmentation par rapport à 2003 (3,4%).

	2002	2003	2004
Solde début	683	722	882
Entrées	872	991	968
Total	**1'555**	**1'713**	**1'850**
Sorties	833	831	1'068
Solde fin	722	882	782
Affaires conciliées	32	28	47
Taux de sortie (S/E)	*0.95*	*0.84*	*1.10*

Chambre commerciale

Le nombre de procédures déposées devant la chambre commerciale (+12,5% par rapport à 2003), de même que celui des faillites prononcées (+9,5%), est particulièrement élevé en 2004.

	2002	2003	2004
Solde début	613	454	553
Entrées	3'292	3'840	4'320
Total	**3'905**	**4'294**	**4'873**
Sorties	3'451	3'741	4'289
Solde fin	454	553	584
Taux de sortie (S/E)	*1.04*	*0.97*	*0.99*

Faillites prononcées

	2002	2003	2004
Faillites 166, 188, 190, 191, 192 et 193 LP	1'272	1'208	1'323

Présidence

Globalement, le volume des causes de ce secteur est stable d'une année à l'autre avec, en 2004, une petite poussée des requêtes en mesures provisionnelles (+6,3%).

	2002	2003	2004
Mesures provisionnelles	324	301	320
Ordonnances de séquestre	363	400	385
Oppositions à séquestre	181	149	141
Causes gracieuses	105	96	91

Commissions rogatoires

	2002	2003	2004
Commissions rogatoires	75	69	58

13.2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	609	571	928
Entrées	1'813	* 2'350	2'473
Total	**2'422**	2'921	**3'401**
Sorties	1'851	1'993	2'227
Solde fin	571	928	1'174
Taux de sortie (S/E)	*1.02*	*0.85*	*0.90*

* y compris les 280 nouveaux dossiers enregistrés en 2002 et transmis au TP début février 2003 (cf. rapport annuel 2002).

Après la forte augmentation enregistrée en 2003 (+29,6% par rapport à 2002), le nombre de nouvelles affaires attribuées au Tribunal de police a encore augmenté en 2004, mais dans une moindre mesure (+5,2% par rapport à 2003). Ce sont notamment les procédures «détenus» qui ont connu la plus forte hausse (203 dossiers concernant 286 détenus en 2004, contre 142 dossiers concernant 202 détenus en 2003, soit une augmentation de 43%). Ces procédures, pour pouvoir être traitées rapidement, entraînent régulièrement la tenue d'audiences supplémentaires. Il faut rappeler que la charge TP est une demi-charge (4 magistrats siègent également au Tribunal des baux et loyers et 2 sont engagés à mi-charge).

Le nombre d'affaires jugées a également augmenté : +11,8% en 2004 contre +7,6% en 2003. Il en va de même de la proportion entre les dossiers sortis et les dossiers entrés qui est passée de 84,8% en 2003 à 90,1% en 2004.

13.2.2.11 La Juridiction des baux et loyers

13.2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

13.2.2.11.1.a Section des conciliations

	2002	2003	2004
Solde début	2'262	1'808	2'072
Entrées	5'199	5'326	5'158
Total	**7'461**	**7'134**	**7'230**
Sorties	5'653	5'062	4'792
Solde fin	1'808	2'072	2'438
Taux de sortie (S/E)	*1.09*	*0.95*	*0.93*

Le nombre de nouveaux dossiers entrés a légèrement diminué en 2004 par rapport à 2003 (-3,15%). Depuis 1997, ce nombre tend à se stabiliser au-dessus des 5'000. Le solde au rôle à la fin de la période est maintenu au-dessus de 2'000 dossiers.

Le nombre de nouveaux dossiers est resté relativement stable ces cinq dernières années.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2002	2003	2004
Dossiers B	1'173	1'061	1'043
Dossiers L	1'406	1'462	1'441
Dossiers CG	208	187	157
Dossiers D	829	692	717
Dossiers E	1'478	1'759	1'715
Dossiers L77	105	165	85

Note : B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Par rapport à 2003, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B), en fixation de loyer (dossiers L) et en évacuation (dossiers E) accusent une légère diminution (dossiers B : -1,69%, dossiers L : -1,43%, dossiers E : -2,5%). Pour les procédures en validation de consignation, la baisse est plus sensible (dossiers CG : -16,04%). Seuls les dossiers D (divers) sont en hausse de 3,6%.

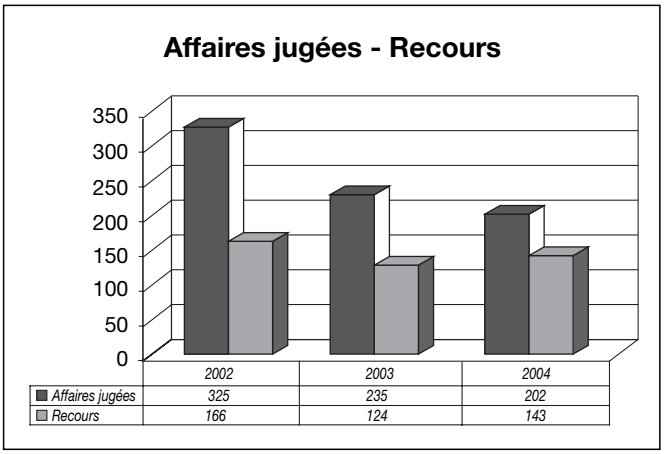
Le *taux de conciliation* (calculé en prenant le nombre d'affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions) est au niveau de celui de 2002 : 35,47% en 2004, contre 38,75% en 2003, 35,48% en 2002, et 35% en 2001.

En 2004, le taux de conciliation par matière a été le suivant : dossiers B : 46,2%, dossiers CG : 45,6%, dossiers D : 24,8%, dossiers E : 17,4%, dossiers L : 61,1%, dossiers L77 : 92,6%.

13.2.2.11.1.b Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+ 44% par rapport à l'année précédente), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a régulièrement diminué. En 2004, les décisions sont au nombre de 202, dont 159 en matière de congé et 43 en matière de consignation de loyer. Sur ce chiffre, 143 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (120 en matière de congé et 23 en matière de consignation de loyer).

Cette progression est figurée ci-dessous :



13.2.2.11.1.c Section des affaires sociales

Les propositions du groupe de travail sur la Section des affaires sociales du 14 février 2002 amendant le PL 8736, modifiant l'art. 8 et l'art. 10, al. 6 de la loi sur la commission de conciliation en matière de baux et loyers, ont été acceptées par le Grand Conseil lors de sa séance du 27 août 2004 et sont entrées en vigueur le 11 novembre 2004.

13.2.2.11.1.d Autres activités

Dans le cadre des procédures fédérales de consultation portant respectivement sur l'avant-projet de loi sur la procédure civile suisse (AP-PCS) et l'avant-projet de loi sur l'information et la protection des consommatrices et consommateurs (AP-LIPC), la Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CBL) a soumis respectivement à l'Office fédéral de la justice et au Bureau fédéral du logement des propositions d'amendements à ces deux textes, en janvier 2004 et juin 2004. Avec les ACBL (Autorités de conciliation) de Neuchâtel et de la Sarine (Fribourg), elle a soumis à cet Office une proposition conjointe sur la conciliation, en novembre 2003.

Par ailleurs, le Président de la CBL a été invité à siéger au conseil d'administration du Groupement européen des magistrats pour la médiation et la conciliation (GEMME) en juillet 2004. Cette ONG regroupe des sections de magistrats de France, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et du Portugal, et favorise la promotion de la médiation et le développement de la nouvelle conciliation judiciaire, notamment par la formation des magistrats. Le 8 octobre 2004, a été fondée à Fribourg, la section suisse (GEMME-SUISSE), qui partage les mêmes objectifs sur le plan national.

13.2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	1'576	1'751	1'558
Entrées	2'569	2'211	2'221
Total	**4'145**	**3'962**	**3'779**
Sorties	2'394	2'404	2'339
Solde fin	1'751	1'558	1'440
Taux de sortie (S/E)	*0.93*	*1.09*	*1.05*

Après avoir atteint des chiffres records en 2002 (comme en 2000), le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle (entrées) a diminué de 14% en 2003 et est resté stable en 2004. Il se situe dans la moyenne annuelle des 14 dernières années, qui est d'environ 2'200 dossiers nouveaux.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2002	2003	2004
Solde début	222	350	268
Entrées	333	223	245
Total	**555**	**573**	**513**
Sorties	205	305	246
Solde fin	350	268	265
Taux de sortie (S/E)	*0.61*	*1.37*	*1.00*

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2002	2003	2004
Solde début	377	362	345
Entrées	376	343	248
Total	**753**	**705**	**593**
Sorties	391	360	317
Solde fin	362	345	276
Taux de sortie (S/E)	*1.03*	*1.05*	*1.27*

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2002	2003	2004
Solde début	208	204	245
Entrées	1'080	1'050	1'217
Total	**1'288**	**1'254**	**1'462**
Sorties	1'084	1'009	1'190
Solde fin	204	245	273
Taux de sortie (S/E)	*1.00*	*0.96*	*0.97*

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2002	2003	2004
Solde début	6	11	12
Entrées	52	72	87
Total	**58**	**83**	**99**
Sorties	47	71	74
Solde fin	11	12	25
Taux de sortie (S/E)	*0.90*	*0.98*	*0.85*

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations…)

	2002	2003	2004
Solde début	762	820	675
Entrées	688	461	450
Total	**1'450**	**1'281**	**1'125**
Sorties	630	606	505
Solde fin	820	675	620
Taux de sortie (S/E)	*0.91*	*1.31*	*1.12*

On constate une diminution du nombre de nouvelles procédures en matière de fixation de loyer (-27,7%) et de dossiers divers (-2,4%). En revanche, les contestations de congé par le locataire (+9,9%), les évacuations pour défaut de paiement (+15,9%) et, surtout, les oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement (+20,8%) sont en nette augmentation.

13.2.2.12 La Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	934	1'091	1'164
Entrées	1'698	1'756	1'658
Total	**2'632**	**2'847**	**2'822**
Sorties	1'541	1'683	1'634
Solde fin	1'091	1'164	1'688
Taux de sortie (S/E)	*0.90*	*0.96*	*0.98*

1'658 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2004, contre 1'756 en 2003. Il s'agit d'une légère baisse de –5,59% du nombre de nouveaux dossiers. Toutefois, même si l'on peut constater une certaine stabilisation depuis 2003, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe une réelle augmentation de la charge de travail de la Juridiction des prud'hommes depuis 2002. En effet, en 2002, il a été constaté une augmentation des dossiers de 38,6%, augmentation qui a été portée en 2003 à 43,34% par rapport à 2001. Dès lors, si l'on compare les résultats de l'année 2001 à l'année 2004, l'augmentation demeure encore de 37,75%.

Par ailleurs, malgré cette légère baisse des nouvelles affaires, le nombre d'affaires non encore traitées au 31 décembre 2004 s'élève à 1'688, ce qui représente une augmentation de 14,50% contre 10,66% en 2003.

a) Conciliation

En 2004, 1'620 causes ont été inscrites en conciliation, dont 348 reportées de 2003.

1'357 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois au tribunal ou cour d'appel.

Le taux des affaires conciliées est de 21,22% (soit 288 causes conciliées). Ce résultat est en constante augmentation (20,92% en 2003, 18,08% en 2002, 17,44% en 2001).

31 causes ont été jugées (15 en 2003 et 12 en 2002). En outre, il est patent de relever qu'en 2004, 257 causes (232 en 2003) ont été retirées/rayées ou jointes, ce qui représente 18,93% des causes sorties du rôle de la conciliation.

En résumé, sur 1'357 causes sorties du rôle de la conciliation en 2004, 576 sont définitivement sorties du rôle de la Juridiction des prud'hommes, soit 42,44% (contre 39,31% en 2003).

780 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et 1 cause directement à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (0 en 2003 et 2002). 363 causes sont reportées à l'année suivante, dont 71 suspendues.

1'226 audiences de conciliation auront été tenues en 2004 contre 1'310 en 2003.

	2002	2003	2004
Solde début	260	338	348
Entrées	1'346	1'353	1'272
Total	**1'606**	**1'691**	**1'620**
Sorties	1'288	1'343	1'357
Solde fin	338	348	263
Taux de sortie (S/E)	*0.95*	*0.99*	*1.06*

b) Tribunaux

En 2004, 1'466 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'434 en 2003 et 1'296 en 2002), dont 636 reportées de 2003.

773 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2004 (798 en 2003), dont 91 par conciliation ou jugement-accord (11,77% en 2004 contre 9,02% en 2003).

Les tribunaux ont rendu en 2004, 113 ordonnances préparatoires (120 en 2003), 342 jugements contradictoires au fond (479 en 2003), 110 jugements par défaut (100 en 2003) et 9 jugements incidents (5 en 2003).

230 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (166 en 2003).

693 causes sont reportées à l'année suivante (617 en 2003), dont 133 sont suspendues (61 en 2003).

Les tribunaux ont tenu 876 audiences (contre 881 en 2003 et 852 en 2002).

	2002	2003	2004
Solde début	517	560	636
Entrées	779	874	830
Total	**1'296**	**1'434**	**1'466**
Sorties	736	798	773
Solde fin	560	636	693
Taux de sortie (S/E)	*0.94*	*0.91*	*0.93*

c) Cour d'appel

En 2004, 439 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (353 en 2003), dont 181 reportées de 2003 (190 en 2003).

213 causes sont sorties du rôle (172 en 2003), dont 13 par conciliation ou arrêt-accord (contre 14 en 2003), ce qui représente 6,10% des causes (8,13% en 2003).

En 2004, ont été rendus 160 arrêts contradictoires (125 en 2003), 8 arrêts incidents (6 en 2002), 21 ordonnances préparatoires (22 en 2003) et 30 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (comme en 2003), 10 appels ont été déclarés irrecevables (contre 8 en 2003).

Sur 160 arrêts contradictoires au fond, 33,75% des jugements ont été totalement confirmés (44,8% en 2003), 5% ont été annulés et renvoyés au tribunal et 61,25% ont été réformés, en tout ou partie. Le nombre important de jugements réformés doit toutefois être relativisé, la Cour d'appel préférant annuler un jugement dans son intégralité, même s'il est réformé sur un point, parfois même de détail.

226 causes sont reportées à l'année suivante contre 181 en 2003.

La Cour d'appel aura tenu 192 audiences en 2004, contre 177 en 2003.

	2002	2003	2004
Solde début	157	190	181
Entrées	206	163	258
Total	**363**	**353**	**439**
Sorties	173	172	213
Solde fin	190	181	226
Taux de sortie (S/E)	*0.83*	*1.06*	*0.82*

d) Tribunal fédéral

En 2004, 32 *recours en réforme* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral, contre 15 en 2003.

Le Tribunal fédéral a rejeté 9 recours (6 en 2003), en a admis partiellement 2 contre 1 en 2003. Un recours en réforme a été retiré. 20 recours en réforme sont reportés à 2005.

En 2004, 19 *recours de droit public* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral (11 en 2003).

Le Tribunal fédéral a admis 1 recours de droit public, en a rejeté 4 et déclaré 1 irrecevable, comme en 2003. 13 recours sont reportés à 2005.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (CCEg).

En 2004, 10 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, dont 1 reportée de 2003.

Sur les 11 causes inscrites au rôle de la CCEg, une seule relevait du droit public. 2 causes ont été conciliées comme en 2003, une cause a été rayée du rôle et 6 renvoyées au Tribunal des prud'hommes et 1 au Tribunal administratif. 1 a été reportée en 2005.

	2002	2003	2004
Solde début	1	1	1
Entrées	14	20	10
Total	**15**	**21**	**11**
Sorties	14	20	10
Solde fin	1	1	1
Taux de sortie (S/E)	*1.0*	*1.0*	*1.0*

13.2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2002	2003	2004
Dossiers ouverts	1'960	2'023	2'186
Mesures prises	3'958	4'154	4'469
Mesures levées	1'361	1'405	1'411

Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 8% et les mesures prises ont encore augmenté de 7,6% par rapport à 2003. Le nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2004 était de 6'695, alors qu'il était de 6'193 en 2003 et de 5'775 en 2002.

Les procédures en attribution de l'autorité parentale conjointe restent stables. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles se montent à 245. Ces procédures ont augmenté de près de 100% en quatre ans (126 en 2001, 188 en 2002, 208 en 2003 et 245 en 2004).

11 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2004, contre 16 en 2003 et 5 pour des enfants mineurs en 2004 contre 3 en 2003.

	2002	2003	2004
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	348	258	252
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'268	1'383	1'419
Retraits de garde	41	55	77

Pour les personnes majeures, le nombre de curatelles et tutelles instaurées en 2004 a augmenté de respectivement 11,6% et 7,6% par rapport à 2003.

Pour les personnes mineures, le nombre de curatelles et tutelles instaurées a diminué de respectivement 3,9% et 9,6% par rapport à 2003. Il est à relever que le nombre de retraits de garde a augmenté de 40% par rapport à 2003.

13.2.2.14 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	2002	2003	2004
Décès enregistrés	3'261	3'462	3'166
Testaments déposés	909	988	962
Répudiations	1'455	1'593	1'665
Faillites requises	480	468	520
Dossiers successoraux	172	261	306

Le nombre de décès enregistrés a diminué de 8,5% par rapport à 2003.

Après une diminution progressive en 2002 et 2003 du nombre de liquidations de successions par voie de faillite, leur nombre atteint celui de 2001 (517). En outre, le nombre de dossiers successoraux complexes continue à augmenter, ainsi les demandes d'inventaire civil et les requêtes de bénéfice d'inventaires ont augmenté de 47% par rapport à 2002.

Conciliations obligatoires

	2002	2003	2004
Solde début	438	373	629
Entrées	1'975	2'282	2'211
Total	**2'413**	**2'655**	**2'840**
Sorties	2'040	2'026	2'375
Solde fin	373	629	465
Taux de sortie (S/E)	*1.03*	*0.89*	*1.07*

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix a légèrement diminué (3%) par rapport à 2003 qui avait connu une augmentation des requêtes de 16%.

Sur les 2'229 affaires convoquées, 218 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 382 procédures. Sur ces 382 affaires non conciliées, 161 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 57,8%, alors que seulement 37,8% des affaires non conciliées avaient été introduites en 2004.

1'475 jugements ont été rendus, dont 1'275 par défaut.

Conciliations volontaires

	2002	2003	2004
Solde début	2	3	3
Entrées	8	5	2
Total	**10**	**8**	**5**
Sorties	7	5	2
Solde fin	3	3	3
Taux de sortie (S/E)	*0.88*	*1.0*	*1.0*

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ ne cesse de diminuer.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2002	2003	2004
Solde début	5	5	5
Entrées	8	4	10
Total	**13**	**9**	**15**
Sorties	8	4	7
Solde fin	5	5	8
Taux de sortie (S/E)	*1.0*	*1.0*	*0.70*

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le Juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 7 procédures sorties, 5 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire.

13.2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2002	2003	2004
En cours au 1er janvier	542	645	709
Affaires nouvelles	2'023	1'907	1'974
Total	**2'565**	**2'552**	**2'593**
Affaires jugées	659	633	650
Total des sorties	1'920	1'843	1'899
Solde fin	645	709	694
Taux de sortie (S/E)	*0.94*	*0.96*	*0.96*

Le nombre total de causes (2'593 en 2004 contre 2'552 en 2003) et celui des nouvelles procédures (1'974 en 2004 contre 1'907 en 2003) sont en légère augmentation, ce qui ne fait que confirmer la tendance de ces dernières années et le besoin qu'avait le Tribunal de voir ses moyens augmentés pour qu'un travail de qualité puisse être effectué. A cet égard, il est réjouissant qu'une magistrate de carrière supplémentaire ait pu renforcer l'effectif, depuis le 18 octobre, suite à une modification de la loi sur l'organisation judiciaire, votée par le Grand Conseil le 24 octobre 2003.

Le nombre des détentions préventives a lui aussi augmenté (392 en 2004 contre 378 en 2003), sans arriver, heureusement, au chiffre record de l'année 2002 (471), tout comme celui des observations en milieu fermé (57 en 2004 contre 36 en 2003). Ce dernier chiffre doit néanmoins être analysé avec prudence, ayant tendance à fluctuer. Il sied de rappeler en effet que 52 mesures de ce type avaient déjà dû être ordonnées en 2002.

Il est par contre important de relever que la durée moyenne des observations en milieu fermé augmente régulièrement en raison des problématiques parfois très lourdes des mineurs qui en bénéficient, nécessitant des investigations approfondies et souvent des expertises psychiatriques, ainsi que de la difficulté à trouver pour eux une place disponible dans des institutions adaptées à leurs besoins. Cette évolution a aussi pour conséquence de diminuer le nombre de places disponibles au Centre pour mineurs La Clairière pour des jeunes devant être maintenus en détention préventive pour les besoins courants de l'instruction et pour lesquels il est malheureusement nécessaire de recourir fréquemment à la prison de Champ-Dollon et à la Maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc.

Dans son rapport d'activité 2001, le Tribunal relevait déjà, avec soulagement, que les autorités compétentes avaient pris acte de son souhait de création d'une deuxième Clairière mixte, en raison de l'augmentation des détentions préventives et des observations en milieu fermé. L'ouverture de celle-ci, prévue début octobre 2004, a dû être retardée et devrait finalement avoir lieu le 1er mai 2005, ce qui devrait permettre d'éviter au maximum le recours aux établissements susmentionnés.

Enfin, contrairement à la tendance générale décrite dans le précédent rapport, le nombre de dessaisissement du juge des enfants a diminué (53 en 2004 contre 79 en 2003). Ce résultat, en soi réjouissant, doit néanmoins être interprété avec prudence, dès lors que la période de référence est trop courte pour conclure à une inversion de tendance.

13.2.2.16 Le Ministère public

13.2.2.16.1 Statistiques globales

	2002	2003	2004
Solde début	3'437	4'616	4'370
Entrées	18'499	18'790	19'403
Total	**21'936**	**23'406**	**23'773**
Sorties	17'320	19'036	19'117
Solde fin	4'616	4'370	4'656
Taux de sortie (S/E)	*0.94*	*1.01*	*0.99*

Le nombre des procédures entrées est plus élevé que le total des nouvelles procédures indiqué dans le tableau ci-dessous, car il comprend également les procédures retournées au Ministère public, notamment celles qui reviennent de l'Instruction.

13.2.2.16.2 Détail des opérations

	2002	2003	2004
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	13'792	14'313	14'922
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'489	1'473	1'380
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	2'577	2'255	2'405
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES	**17'858**	**18'041**	**18'707**
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	3'422	4'616	4'370
TOTAL DES PROCÉDURES	**21'280**	**22'657**	**23'077**
Ouvertures d'informations	3'172	2'673	2'635
Ordonnances de condamnation	1'765	2'652	3'112
Renvois au Tribunal de police	1'212	1'767	1'859
Renvois à la Cour Correctionnelle	66	58	58
Renvois à la Cour d'assises	12	14	17
Renvois à d'autres autorités	1'197	864	873
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	**7'424**	**8'028**	**8'554**
Classements avant instruction	9'865	11'222	10'752
Classements après instruction	838	640	534
TOTAL DES CLASSEMENTS	**10'703**	**11'862**	**11'286**
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	2'333	2'813	2'144

Le nombre des procédures enregistrées au Parquet du Procureur général en 2004 continue sa progression. Le nombre de nouvelles procédures est passé en 10 ans de 12'632 à 18'707, soit une augmentation de 48,09%.

A augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente le nombre des procédures inscrites pour lésions corporelles (+ 23,16%), violations d'obligations d'entretien (+16,11%) et vols (+3,75%).

Le Ministère public a connu de nombreux changements de magistrats au cours de l'année 2004, pendant laquelle 5 substituts et deux procureurs ont été élus.

Deux magistrates ont été absentes quelques mois pour cause de maternité et n'ont pu être remplacées par

des magistrats suppléants. Deux juristes ont été engagés temporairement pour aider les autres magistrats confrontés à la surcharge de travail résultant de ces absences.

Enfin trois magistrats ont suivi le nouveau cours postgrade HES pour magistrats organisé par la Haute école de gestion de Neuchâtel.

En dépit de ces changements et absences, l'activité de la juridiction est restée soutenue. Il y a eu davantage d'ordonnances de condamnation rendues que les années précédentes (3'112 pour 2'652 en 2003 et 1'765 en 2002).

Parallèlement, le nombre des classements a diminué (11'286 en 2004 pour 11'862 en 2003 et 10'703 en 2002). Le pourcentage des procédures classées par rapport au total des procédures à traiter s'est élevé en 2004 à 48%. Ce pourcentage était de 73,46% en 1994.

L'institution des cartes de protection a été abolie, car elle est devenue inutile vu les nouvelles instructions données à la police, suite à l'entrée en vigueur, le 1er avril 2004, des nouvelles dispositions du code pénal qui renforcent la lutte contre la violence domestique.

La juridiction a enfin été contrainte de réduire les plages horaires de réception des téléphones des justiciables et avocats, le greffe de la juridiction n'étant plus en mesure de traiter ces tâches, en raison de la recrudescence du nombre d'appels, malgré les mesures de réorganisation prises et vu l'impossibilité actuelle d'augmenter l'effectif du service.

13.2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2002	2003	2004
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	714	729	824
Causes en cours au début de l'année	662	759	805
Total	**1'376**	**1'488**	**1'629**
Audiences convoquées	608	690	689
Jugements exécutés :			
- par la force publique	119	142	113
- par abandon des lieux	248	254	246
- volontairement	119	150	221
Total	**486**	**546**	**580**
Requêtes retirées	131	137	214
Causes restant en cours	759	805	835
- dont suspendues d'accord	371	367	331

Le nombre des requêtes en exécution de jugements d'évacuation a augmenté (+13,03%). 43,4% des personnes convoquées ne se sont pas présentées à l'audience. Un tiers des procédures a été suspendu vu l'arrangement entre les parties. Le nombre des jugements exécutés par la force publique a nettement diminué (-20,42%) et le nombre des abandons des lieux volontaires a fortement augmenté (+47,33%). Le nombre des requêtes retirées a également connu une hausse importante (+ 56,2%). Quatre ventes aux enchères des biens entreposés au Dépôt de l'Etat ont produit un montant de Fr. 98'140.-.

13.2.2.17 L'Instruction

13.2.2.17.1 Procédures pénales

	2002	2003	2004
Solde début	1'196	1'254	1'109
Entrées	3'307	2'765	2'740
Total	**4'503**	**4'019**	**3'849**
Sorties	3'249	2'910	2'851
Solde fin	1'254	1'109	998
Taux de sortie (S/E)	*0.98*	*1.05*	*1.05*

Après une baisse du nombre d'affaires en 2003, la situation s'est quasi stabilisée connaissant encore une légère baisse en 2004 (0,9%). Les dossiers transmis par le Parquet, hors permanence (soit sans une personne directement interpellée), sont en baisse, alors que les dossiers de permanence restent à peu près stables. Il faut certainement y voir le résultat de l'activité du Parquet qui a été renforcée de 2 substituts et qui gère les enquêtes préliminaires de manière plus approfondie.

Le solde en fin d'année du nombre de procédures est en recul ces trois dernières années, inhérent à un effort continu d'absorption du volume de travail, tant de la part des juges que de leurs collaborateurs. Ainsi, depuis 2 ans, l'Instruction termine plus de procédures qu'elle n'en reçoit. L'effort est conséquent dans la mesure où il faut relever la complexité des affaires qui vient augmenter la charge des cabinets et du greffe de la juridiction. Cette complexité tient notamment aux procédures relevant des abus sexuels et de la violence (notamment intra-familiale), qui sont des procédures délicates, où le temps d'écoute est important, les sentiments et sensibilités exacerbés et impliquant des contraintes procédurales ralentissant le processus d'instruction. Par ailleurs, il semble que nous soyons confrontés à un phénomène de société qui fait que les parties peinent à retrouver le chemin de la conciliation et que ce soit plutôt celui de la confrontation qui est recherché avec pour corollaire l'exigence d'arbitre final de l'Etat.

13.2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales et nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2002	2003	2004
Solde début	360	306	222
Entrées	433	373	386
Total	**793**	**679**	**608**
Sorties	487	457	413
Solde fin	306	222	195
Taux de sortie (S/E)	*1.12*	*1.23*	*1.07*

Légère augmentation de ce type de dossiers par rapport à 2003. Il est rappelé qu'ils sont constitués en grande majorité par des demandes d'actes d'enquête, à effectuer en Suisse, requis par des juges étrangers. L'augmentation est de l'ordre de 3,5%, ce qui compense partiellement la légère baisse connue en matière de procédures pénales nationales.

Egalement dans ce domaine, on constate une baisse des affaires en fin d'année, ce qui veut dire qu'ici aussi, la juridiction a sorti plus d'affaires qu'elle n'en a reçues.

Les traités bilatéraux ou l'extension d'anciens traités se multiplient, de sorte que les juges genevois sont de plus en plus confrontés à des requêtes d'entraide directes émanant de juges étrangers qui ont encore peu d'expérience en entraide avec la Suisse. Cela engendre un travail relativement conséquent dans l'examen des requêtes et compléments. Par ailleurs, le suivi du parcours de fonds à travers une multitude de comptes et sociétés est souvent requis, ce qui engendre un contrôle important de la part du juge genevois pour préserver des tiers non impliqués. Enfin, la procédure d'entraide tend à se compliquer (par ex. tri des pièces) et les interventions des parties au sens large se multiplient.

C'est donc à une augmentation de la complexité des affaires que le juge doit faire face.

13.2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2002	2003	2004
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	3'196	2'714	2'668
Commissions rogatoires reçues	423	372	384
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'908	2'417	2'471
Mandats d'amener décernés	131	122	147
Mandats d'amener exécutés	44	34	20
Mandats d'amener révoqués pour prescription	99	108	102
Recherches de lieu de séjour	1	0	0
Personnes convoquées	20'548	29'420	24'998
Demandes d'extradition	14	19	11
Détentions fédérales	0	1	1
Ordonnances de condamnation	1'680	1'409	1'321

On relève dans ce tableau qu'un certain nombre de procédures ont été retournées à l'instruction après un premier soit communiqué (procédures reçues). Si l'on fait la différence avec le chiffre du premier tableau (13.2.2.17.1), on décompte 72 procédures.

En ce qui concerne les détenus arrêtés par un juge d'instruction, on remarque qu'après une baisse substantielle en 2003 (-491) la situation s'est stabilisée avec une légère hausse (+54) en 2004. Cela fait tout de même une baisse de 15% environ depuis 2002.

En comparaison à l'année record 2003, le nombre de personnes convoquées en 2004 est en baisse. Néanmoins, il convient de replacer le chiffre de l'année 2003 dans un cadre spécifique lié à certaines affaires financières où le nombre de parties et avocats convoqués par affaire était particulièrement important.

Dès lors, malgré un contexte semblant plus favorable, le nombre de personnes convoquées en 2004 reste très élevé dans la mesure où il représente 20% d'augmentation sur deux ans. Il est rappelé que ce chiffre ne comprend pas toutes les personnes qui se rendent à l'instruction pour rechercher des renseignements, consulter des procédures, chercher des copies, demander des droits de visite pour détenus, avoir des entretiens avec les juges, etc.

Le nombre des ordonnances de condamnation est en baisse constante depuis 2002, retrouvant le niveau de 2001 (1'336).

Les dossiers traités par les juges suppléants sont en nette diminution se situant à fin 2004 à 15 dossiers (contre 35 en 2003).

Malgré des périodes difficiles en terme de charge de travail, une attention particulière a été apportée quant à la mise en œuvre de processus et nouveaux outils, dont le manuel du greffier, visant à apporter une amélioration organisationnelle et qualitative.

En outre, la juridiction a procédé à plusieurs transferts intercabinets découlant de souhaits communs et a dû faire face en parallèle à la formation de 6 nouveaux greffiers qui ont pris part au cursus de quatre mois dispensé par les greffiers 2 «coach métier».

La hiérarchie de la juridiction ne peut que relever l'exceptionnelle solidarité dont ont fait preuve les collaborateurs de l'Instruction dans ces moments sensibles et se félicite du climat général de satisfaction.

L'année 2004 a par ailleurs démontré l'utilité des systèmes de sécurité en place dans le bâtiment St-Antoine (vidéo de surveillance, détection de métaux, contrôle d'accès) mais aussi ses limites qui rendent nécessaire une évolution de la sécurité.

En effet, pour l'ensemble des visiteurs, plus de 400 armes ont été confisquées en 2004 à l'entrée de la juridiction (canifs, poings américains, sprays défensifs, etc.) et l'apparition d'armes indétectables par les moyens techniques actuels prouve la nécessité de rester extrêmement vigilant.

Quinze personnes particulièrement agressives et dangereuses ont été arrêtées au «point sécurité» de l'Instruction et refoulées, ce qui a mis en évidence le manque d'un réel sas de sécurité à l'entrée du Palais de Justice.

Enfin, le développement des moyens de communication (natels) pose un certain nombre de problèmes de confidentialité. En effet, ces appareils enregistrent, filment, photographient avec une discrétion certaine, alors qu'ils permettent de téléphoner avec une indiscrétion et un dérangement pour l'entourage tout aussi certain !

13.2.3 Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures

13.2.3.1 Genèse et objectifs des indicateurs

Indépendant des autres pouvoirs de l'Etat, le Pouvoir judiciaire doit se donner les moyens de connaître au mieux les conditions dans lesquelles il remplit sa mission. Chacun des magistrats qui le compose doit ainsi être en mesure de connaître, en continu, l'état exact des affaires dont il a la charge. Chaque juridiction doit également, sous la conduite de son président, être en mesure de connaître notamment le nombre et l'état d'avancement des affaires en cours.

Quant à la Commission de gestion, elle doit pouvoir allouer au mieux les moyens dont elle dispose et a également besoin de disposer d'indicateurs précis sur les affaires traitées par les différentes juridictions.

13.2.3.1.1 Outils préexistants

Grâce aux outils de gestion des procédures, le Pouvoir judiciaire était déjà en mesure de connaître globalement le nombre d'affaires confiées à chaque magistrat, ainsi qu'à

chaque juridiction. Ces chiffres étaient à la base des rapports de gestion sous la forme que l'on connaissait jusqu'à aujourd'hui. Il s'agissait toutefois d'une vision essentiellement statique, permettant d'obtenir des données pour un moment précis, les points de comparaison étant peu nombreux.

13.2.3.1.2 Objectif poursuivi

La volonté s'est faite jour de pouvoir apprécier, de manière dynamique, le travail des juridictions en englobant dans les outils de mesure le facteur «temps»; en d'autres termes, le besoin se faisait sentir de savoir si les différents tribunaux voyaient leur charge de travail s'alourdir ou s'alléger, leur rythme de liquidation des affaires se ralentir ou s'accélérer, avec les conséquences que cela implique sur la durée des procédures, souci majeur des justiciables.

13.2.3.1.3 Moyens

Il y a peu d'exemples, en Suisse ou à l'étranger, de systèmes juridictionnels ayant mis en place de tels outils d'analyse. Toutefois, le Conseil d'Etat français, juridiction administrative de dernière instance, mais également responsable du bon fonctionnement des Cours administratives d'appel et des Tribunaux administratifs, a développé et implanté des indicateurs de suivi de l'activité des juridictions inférieures.

A l'occasion de deux journées de travail avec des magistrats et des informaticiens du Conseil d'Etat, un magistrat et un responsable des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire genevois ont pu étudier cette expérience étrangère à la fin de l'année 2003. Grâce au travail des informaticiens du Pouvoir judiciaire, il a été possible de compléter les applications informatiques existantes pour qu'elles donnent les renseignements voulus. Il s'agit essentiellement de mettre en rapport les données déjà saisies, mais en les corrélant, de manière à atteindre l'objectif détaillé ci-dessus.

De surcroît, la notion nouvelle de «chaîne» (pénale, civile et administrative) permet d'apprécier, non «la durée de vie» d'une affaire dans une seule juridiction, mais bien la longueur totale de son parcours judiciaire à travers les différents niveaux de juridiction dans le canton.

13.2.3.1.4 Perspectives

En recourant à ces nouveaux outils dont le sens est détaillé au point suivant, la Commission de gestion sera en mesure de connaître, de manière fine, la charge de travail des différentes juridictions. Les nouveaux indicateurs n'acquerront toutefois leur pleine signification que lorsque les données seront disponibles sur plusieurs années. Il sera alors possible d'optimiser les moyens alloués aux différentes juridictions et de mieux objectiver les demandes faites au pouvoir législatif, seul responsable en dernière instance des moyens humains et matériels mis à la disposition de la justice. Ces outils nouveaux devraient aussi permettre aux citoyens, pour lesquels la justice est rendue, d'appréhender encore mieux dans quelles conditions elle l'est.

C'est le lieu de rappeler que, lors des enquêtes de satisfaction conduites auprès des justiciables genevois en 1997 puis en 2001, de tous les critères utilisés, celui relatif à la rapidité du traitement des affaires par les Tribunaux avait reçu l'appréciation la plus mauvaise.

La Commission de gestion avait admis, dans son rapport d'avril 2002, que c'était dans ce domaine que les attentes étaient les plus grandes et que des mesures devaient être prises si l'on voulait améliorer l'image de la justice.

L'objectif de rapidité ne doit toutefois pas être synonyme de précipitation ou d'urgence. Ni lente ni expéditive, la justice doit répondre à des exigences d'efficacité et de qualité.

Pour les justiciables, cette qualité s'apprécie à tous les stades de la procédure, qualité de l'instruction, qualité de l'écoute lors de l'audience, qualité des décisions rendues.

Comme cela a été écrit par le Président Jean-Claude MAGENDIE, du Tribunal de grande instance de Paris, dans son rapport au Garde des Sceaux du mois de juin 2004 : *«La durée est une composante inéluctable de toute procédure judiciaire et aucune recherche de célérité ne saurait se faire au détriment du souci de qualité».*

Pour qu'il y ait à la fois célérité et qualité, ce qui importe en définitive, ce n'est pas tant une durée courte de la procédure qu'un temps adapté à la nature du litige, un temps «concret», en rapport avec les situations concrètes des parties au cours de l'instance et à la catégorie de litiges concernée.»[1]

Les justiciables ne s'intéressent pas seulement au temps qui s'écoule lors d'une instance, mais souhaitent connaître le temps total qui va de la «naissance» d'un dossier à sa clôture par la dernière juridiction cantonale saisie. Ainsi, dans le domaine pénal – pris ici à titre d'exemple, le Procureur général ouvre la procédure, puis requiert le cas échéant un juge d'instruction de procéder à une instruction préparatoire, avant de transmettre à nouveau le dossier au Procureur général qui peut prendre alors des réquisitions sur la base du dossier constitué par le magistrat instructeur. Elles sont soumises à la Chambre d'accusation, qui peut décider de renvoyer l'inculpé devant une juridiction de jugement. À ce moment-là seulement, interviennent les phases de l'instruction définitive et du jugement par la Cour d'assises, pour les infractions les plus graves. L'arrêt de cette dernière peut être contesté devant la Cour de cassation, voire le Tribunal fédéral. En cours d'instruction également, les parties peuvent saisir sous certaines conditions des juridictions de contrôle. A cela s'ajoutent les opérations ordonnées généralement par un juge d'instruction, comme les différents types d'expertises possibles, voire les actes d'instruction à l'étranger, par voie de commission rogatoire. Ce cheminement d'un dossier à travers les différents degrés de juridiction se retrouve tant dans le domaine civil ou que dans le domaine administratif.

Pour appréhender ce temps «judiciaire» a été développée la notion de «chaîne», pénale ou civile dans le présent rapport (point 13.2.3.6) : le calcul de l'écoulement du temps va ainsi de la première saisine d'une autorité judiciaire jusqu'au dernier arrêt rendu par une juridiction cantonale compétente au cours de l'année considérée. On inclut ainsi dans l'écoulement du temps l'ensemble des opérations «hors Palais» comme les missions d'expertise de même que les éventuelles procédures devant les Tribunaux fédéraux. Les moyennes présentées ne prendront de sens, comme toutes les autres données, que lorsque l'observation aura porté sur plusieurs exercices annuels.

---

[1] Mission MAGENDIE – Célérité et qualité de la justice – rapport au Garde des Sceaux – 15 juin 2004.

C'est en ayant à l'esprit ces considérations qu'il convient d'appréhender les indicateurs qui suivent.

13.2.3.2 Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures

Outre les habituels décomptes d'entrées-sorties des affaires, avec variation annuelle, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a décidé de publier les indicateurs suivants pour le Parquet, l'Instruction et les juridictions de jugement, à l'exception du Tribunal de la jeunesse, de la juridiction des Prud'Hommes, ainsi que du Tribunal tutélaire et de la Justice de Paix:

a) Taux de sortie : qui est un ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées ;

b) Durée de traitement des procédures sorties : calculée par la durée moyenne du traitement des affaires sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative ;

c) Le vieillissement des affaires : calculé par la durée moyenne des affaires en cours dans la juridiction ;

d) Délai théorique d'élimination du stock : c'est le temps nécessaire pour éliminer le stock, en faisant l'hypothèse théorique qu'aucune nouvelle affaire n'est enregistrée.

L'indicateur a) permet d'observer si une juridiction sort de son rôle moins d'affaires qu'il n'en entre. Ainsi, des surcharges pourraient être décelées et les causes recherchées. Une juridiction dont le ratio serait durablement en dessous de «1» nécessiterait des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à «1» indique une juridiction qui «mord» sur son stock d'affaires et le réduit.

L'indicateur b) donne une estimation de la durée moyenne des affaires basée sur les affaires sorties de la juridiction dans l'année.

L'indicateur c) permet de mieux comprendre la durée de traitement des affaires et de visualiser immédiatement d'éventuels problèmes de vieillissement des procédures.

L'indicateur d) est propre à connaître la charge de travail globale d'une juridiction en fonction de la capacité de traitement des affaires par les magistrats concernés. Cet indicateur est plus pertinent que le nombre brut des affaires en cours.

La durée d'une affaire dépend de facteurs multiples difficiles à isoler : la nature de la procédure ou du contentieux, le degré de complexité ou encore la dimension humaine rendent chaque affaire unique. Ainsi, les moyennes arithmétiques de la durée des affaires portées devant les tribunaux ne donnent pas une image fidèle de la réalité et sont à manier avec précaution.

La distribution de la durée du traitement des affaires dans une juridiction n'obéit pas à une loi statistique normale (courbe de Gauss) : la plupart des affaires se résolvent en quelques mois, mais certaines d'entre elles durent parfois plusieurs années. Dès lors, la moyenne arithmétique est influencée par ces valeurs extrêmes, qui sont aberrantes, car atypiques : un petit nombre de cas risque de tirer fortement la moyenne vers le bas ou vers le haut et de fausser ainsi l'observation.

Les statisticiens pallient les défauts de la notion de moyenne arithmétique en observant la distribution des valeurs : on considère qu'il convient généralement d'écarter de l'échantillon à analyser les valeurs les plus basses ainsi que celles les plus hautes. Sont ainsi écartés du calcul le premier et le dixième décile, soit les premiers 10% et les derniers 10% des valeurs à analyser. Le choix consistant à retenir 80% d'une population donnée pour établir une statistique se fonde sur les travaux de Vilfredo Pareto, vieux d'un siècle et généralisés par d'autres économistes : inclure les valeurs extrêmes dans le calcul d'une moyenne arithmétique fausse inéluctablement le résultat portant sur l'ensemble de la population : l'image ainsi donnée est déformée et il convient de réduire l'échantillon statistique pour aboutir à un résultat correct. Il en va de même des procédures très brèves ou très longues.

On parle alors de *durée moyenne réduite*, soit d'un échantillon représentant 80% des procédures, après élimination de celles dont la durée est inférieure au 1er décile ou supérieur au 9e décile.

C'est ce type d'indicateurs qui a été retenu pour nos calculs de durée moyenne des affaires sorties ou de leur vieillissement.

Le développement de ces indicateurs de durée des procédures a permis de valider et de fiabiliser les informations contenues dans les bases de données de gestion des procédures judiciaires. Certaines pratiques ou erreurs de saisies ont été détectées et, dans la mesure du possible, corrigées. Il s'agit d'un processus itératif qui permettra encore d'améliorer la pertinence des données.

En effet, certaines durées de vieillissement du stock sont anormalement élevées par rapport à la durée moyenne de traitement des procédures (cf. 13.2.3.4 sous conciliations et affaires sommaires). Cela s'explique par des «suspensions» qui ne mettent pas formellement un terme aux procédures et qui partant ne sortent pas du rôle, même si il est peu vraisemblable qu'elles reprennent un jour. Des décisions devront être prises sur la manière de traiter ces dossiers qui peut donner une image déformée du vieillissement du stock.

Dans les divers tableaux statistiques du rapport d'activité, les indicateurs sont libellés de la manière suivante :

Libellé	Indicateur
Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*
Taux de sortie (S/E) :	*Taux de sortie (cet indicateur est intégré dans les tableaux par juridiction).*

13.2.3.3 Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Cour de justice	*Cour d'assises*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd[2]	131	139
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	164	135
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	195	165
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	958	1'062*
	Cour correctionnelle avec jury	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	83	160
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	453	122
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	91	78
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	1'067	884*
	Cour correctionnelle sans jury	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	87	95
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	215	91
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	58	139
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	471	677*
Chambre d'accusation	*Recours*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	67	63
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	344	326
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	88	108
Cour de justice Chambre pénale	*Procédures pénales (P)*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	96	116
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	146	79
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	183	155
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	475	500*
	Procédures spéciales	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	91	87
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	185	136
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	135	98

* Depuis l'ouverture d'informations et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, la Cour de cassation et le Tribunal fédéral.

Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

[2] Nd : non disponible

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Tribunal de police (TP)	*Procédures pénales (P)*	***Moyenne réduite Sorties (j)***	Nd[2]	Nd	143
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	131
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	188
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	Nd	Nd	284
	Procédures spéciales	***Moyenne réduite Sorties (j)***	Nd	Nd	81
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	65
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	51
*Instruction**	*Procédures pénales (P)*	***Moyenne réduite Sorties (j)***	Nd	77	63
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	528	380
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	111	89
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	Nd	Nd	9
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de soit communiqué	Nd	Nd	157
	Commissions rogatoires (CP)	***Moyenne réduite Sorties (j)***	Nd	241	187
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	628	522
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	199	193

***** Une procédure se termine à l'instruction par ordonnance de condamnation ou par un soit communiqué au Parquet. On relève que la moyenne réduite des affaires terminées par ordonnance de condamnation est égale, notamment, à la durée de la détention préventive de la compétence du Juge d'instruction (8 jours + 1 jour de l'Officier de police = 9 jours). En ce qui concerne les affaires communiquées, leur durée moyenne est d'environ 5 mois.

Une commission rogatoire se termine par la communication des pièces requises à l'autorité requérante. La moyenne réduite est d'environ 6 mois. Il convient de relever qu'il n'est pas rare que ce type de procédure connaisse des recours jusqu'au Tribunal fédéral.

*Parquet (PG)**	*Procédures pénales (P)*	***Moyenne réduite Sorties (j)***	Nd	96	67
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	188
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	99
		Moyenne réduite Sorties (j) Classement	Nd	Nd	60
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	Nd	Nd	110
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi TP	Nd	Nd	90
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi Chambre d'Accusation	Nd	Nd	123

* Les procédures reçues par le Parquet sont soit des procédures en état d'être traitées immédiatement, soit des procédures devant faire l'objet d'une enquête préliminaire, ce qui reporte leur traitement de quelques mois.

Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

[2] Nd : non disponible

13.2.3.4 Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Cour de justice civile (CJC)	*Chambre civile*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd[2]	201	178
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	246	109
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	174	190
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	701*
	Affaires sommaires	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	53	55
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	85	39
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	85	62
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	130
	Autorité de surveillance	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	55	49
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	197	198
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	63	30
	Chambre d'appel des baux & loyers	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	244	194
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	248	134
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	240	189
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	745*

* Depuis le dépôt de la demande et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, le Tribunal fédéral.

Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

[2] Nd : non disponible

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Tribunal de première instance (TPI)	*Chambres civiles (OO & OA)*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd[2]	Nd	201
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	263
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	275
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce (j)	Nd	Nd	310
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce sur requête conjointe (j)	Nd	Nd	177
		Moyenne réduite Sorties sur mesures protectrices de l'union conjugale (j)	Nd	Nd	121
Tribunal de première instance (TPI)	*Affaires sommaires*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	42
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	442
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	60
	Chambre commerciale (SF & SCM)	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	26
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	170
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	38
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	238
	Conciliation	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	53
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	844
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	90
Justice de Paix (JP)	*Conciliation*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	58
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	Nd
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	Nd

Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

[2] Nd : non disponible

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Commission des baux et loyers (CBL)	*Toutes procédures confondues*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd[2]	Nd	116
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	138
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	186
Tribunal des baux et loyers (CBL)	*Baux*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	354
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	354
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	363
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)			545
	Loyers	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	407
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	325
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	293
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	615
	Evacuations	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	56
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	80
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	76
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	159
	Toutes procédures confondues	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	189
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	352
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	207
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	Nd	314

Moyenne réduite Sorties (j) :	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j) :	*Vieillissement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j) :	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

[2] Nd : non disponible

13.2.3.5 Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives

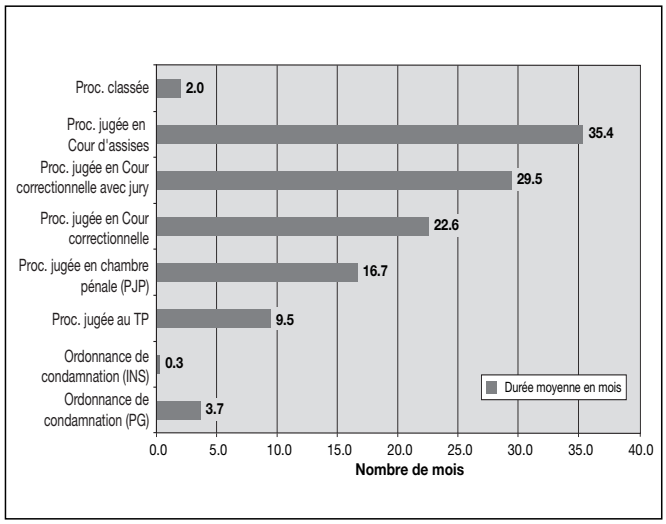
Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2002	2003	2004
Tribunal Administratif (TA)	*Toutes procédures confondues*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd[2]	172	185
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	330	195
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	209	126
	Loi sur la circulation routière (LCR)	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	95
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	123
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	67
	Administratives	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	229
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	211
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	152
Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et anciennes commissions cantonales de recours AVS/AI et AF	*Toutes procédures confondues*	*Moyenne réduite Sorties (j)*	Nd	Nd	458
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	Nd	304
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	Nd	250

Moyenne réduite Sorties (j):	*Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.*
Moyenne réduite Stock (j):	*Vieillissement des procédures: Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12.04), en jours.*
Délai théorique d'élimination du stock (j):	*Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours.*

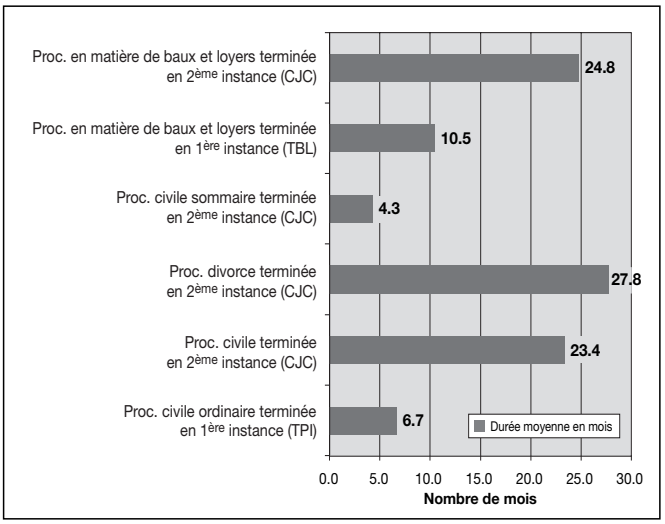
[2] Nd : non disponible

13.2.3.6 Diagrammes comparatifs

13.2.3.6.1 Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne pénale en 2004



13.2.3.6.2 Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne civile en 2004



13.2.3.6.3 Durée moyenne de traitement par la juridiction des procédures sorties en 2004 en matière civile

